This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600027988-

MÉMOIRES INÉDITS ET OPUSCULES

DE

JEAN ROU

EXTRAIT DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ :

Art. 18. Le Comité publiera :

1° Un Bulletin, ou compte rendu périodique de ses travaux ;

2° Un Recueil, contenant en tout ou en partie les documents, mémoires et rapports, dont le Comité aura décidé la publication.

Le *Bulletin* sera adressé à tous les membres de la Société.

Le *Recueil* sera adressé, à prix réduit, à ceux des membres de la Société qui en feront la demande...

Le Comité, après avoir pris connaissance du projet de publication d'un manuscrit inédit intitulé Mémoires et opuscules de Jean Rou, tiré des Archives de l'Etat à la Haye, et présenté à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* par M. Francis Waddington, l'un de ses membres, adopte ce projet, et décide que ledit ouvrage sera édité par les soins de M. Fr. Waddington, avec le concours du président de la Société, pour former la première des publications du Recueil.

Paris, le 15 mars 1856.

Le président : Charles Read.

Le secrétaire : Eug. Haag.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis et Comp., rue des Grès, 11. — 1857.

MÉMOIRES INÉDITS

ET OPUSCULES

DE

JEAN ROU

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS (1659);
SECRÉTAIRE INTERPRÈTE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE HOLLANDE DEPUIS L'ANNÉE 1689
JUSQU'A SA MORT (1711)

(1638-1711)

PUBLIÉS

POUR LA *SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS*,

d'après le manuscrit conservé aux Archives de l'Etat à la Haye,

PAR

FRANCIS WADDINGTON.

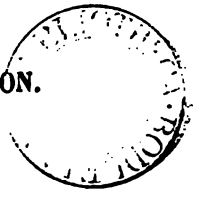

I

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 30, RUE SAINTE-ANNE,

ET AUX LIBRAIRIES PROTESTANTES.

A LA HAYE, CHEZ NYHOFF.

1857

Tous droits réservés.

210 h. 51.

A Monsieur Charles READ

Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

---

Cher Monsieur et Ami,

Je remplis un devoir, en même temps que j'obéis à une impulsion bien naturelle, en vous priant d'agréer la dédicace de cette première édition des MÉMOIRES DE JEAN ROU.

Les conseils de votre amitié, vos soins éclairés et persévérants, m'ont été du plus grand secours pour l'accomplissement de ma tâche. Recevez donc le témoignage de ma reconnaissance bien sentie.

F. W.

Saint-Léger, mars 1857.

INTRODUCTION

—

A la suite des guerres religieuses qui désolèrent la France aux seizième et dix-septième siècles, il y eut pour le protestantisme un temps de repos. Son existence, comme parti politique dans l'Etat, finit avec la prise de la Rochelle. L'Eglise protestante, abandonnant le terrain des agitations politiques, rentra dans le domaine purement religieux, et alors s'ouvrit pour elle une ère de grande activité intérieure ; l'enseignement se développa, l'on aborda de nouveau les grandes controverses théologiques, l'éloquence de la chaire eut plus de retentissement. Ce calme ne fut pas de longue durée ; bientôt les persécutions et la violation des édits qui devaient garantir l'indépendance des réformés, attirèrent sur eux l'attention du monde chrétien.

La phase nouvelle dans laquelle était entré le protestantisme nous explique pourquoi il y a eu si peu d'histoires et de mémoires protestants vers le milieu du dix-septième

siècle, tandis que les ouvrages de ce genre sont si nombreux au seizième.

Les Mémoires de Henri duc de Rohan ne vont pas au delà de 1629; ceux de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, qui embrassent une partie considérable de l'histoire du protestantisme, ont surtout trait aux affaires des réformés dans le Béarn, où le maréchal était gouverneur, et aux guerres religieuses qui précédèrent le siége de la Rochelle. Les Mémoires du duc de la Force s'étendent, il est vrai, jusqu'en 1638; mais alors ce n'est plus que le récit de ses glorieuses campagnes, le chef protestant s'efface derrière le général des armées du roi.

Les Mémoires du marquis de Castelnaut, second fils du maréchal, ne présentent qu'un récit détaillé de la guerre de religion en 1621 et 1623: ils s'arrêtent à cette date quoique l'auteur ne soit mort qu'en 1678.

Les notes de Conrart publiées sous le nom de Mémoires ont à peine rapport aux affaires du protestantisme; il en est de même du Journal de Dangeau, qui donne seulement les nouvelles de la cour: le marquis de Dangeau avait d'ailleurs changé de religion, avant d'écrire ce journal.

Madame Du Noyer a laissé des Mémoires, où l'on trouve quelques détails sur les persécutions religieuses en France, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, et sur l'établissement des réfugiés protestants en Hollande; mais le caractère peu recommandable de l'auteur, et sa vie mêlée à tant d'affaires scandaleuses, font perdre à ce livre une grande partie de sa valeur historique.

Les Mémoires que nous publions, commencent à la période où cette pénurie de documents se fait remarquer. Tandis que quelques publications ou réimpressions récentes,

telles que les Mémoires de Jacques Fontaine, le Journal de Jean Migault, les *Larmes* de Pineton de Chambrun (1), ne sont que de navrants récits des persécutions qui eurent lieu en France lors de la révocation de l'Edit de Nantes, ou nous peignent les malheurs de quelques familles isolées, notre manuscrit embrasse un cadre beaucoup plus étendu. La première partie se rapporte à une époque antérieure à la Révocation; l'auteur quitte la France à la fin de 1681, et nous transporte au sein de l'émigration française en Hollande. Ces Mémoires n'ont plus, comme les écrits précédents, un intérêt exclusivement protestant; ils embrassent la vie entière d'un homme, de 1639 à 1711; et tout en appartenant à l'histoire, ils se rattachent au mouvement littéraire de l'époque : aussi plusieurs personnes d'expérience et dont l'opinion en pareille matière a un grand poids, ont-elles pensé que, sous le double rapport de l'histoire et de la littérature française, cet ouvrage avait une véritable valeur.

L'original existe aux Archives de l'Etat à la Haye, sous le titre de RUANA OU MÉMOIRES ET OPUSCULES DU SIEUR ROU; ce sont deux volumes manuscrits in-4°, divisés en quatre parties, d'une écriture très nette. Ils paraissent avoir appartenu autrefois à la collection de manuscrits de Jean Royer, chapelain du prince d'Orange. A sa mort, il les légua avec d'autres documents relatifs à l'histoire du protestantisme, à

(1) *Memoirs of a huguenot family, translated and compiled from the original autobiography of the rev.* JAMES FONTAINE, *etc.; by Ann Maury.* New-York, 1853, in-8° de 512 pages. — *Journal de* JEAN MIGAULT, *ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou, etc.* Nouvelle édition (traduction d'un manuscrit trouvé en Angleterre entre les mains d'un descendant de l'auteur). Paris, 1854, in-12, de 205 pages. — *Les Larmes de* JACQUES PINETON DE CHAMBRUN, *pasteur de S. A. S. d'Orange,* etc., *qui contiennent les persécutions arrivées aux Eglises de la principauté d'Orange, depuis l'an* 1660, etc. Réimpression d'après l'édition originale, annotée par Ad. Schœffer. Paris, 1854, in-12 de 338 pages.

la bibliothèque privée du Stathouder; ces volumes furent transférés de là, vers 1830, aux Archives de l'Etat.

Jean Rou est un type assez élevé du tiers état protestant à cette époque; il nous paraît en même temps bien personnifier cette classe de réfugiés, qu'un exil volontaire et un emploi honorable à l'étranger ont préservés de sentiments d'aigreur contre leur ancienne patrie. Sans avoir été lui-même en évidence, il s'est trouvé en relation avec des hommes importants de toute sorte; et quoiqu'il n'ait pas joué un rôle très considérable comme savant ou homme de lettres, ce fut une mésaventure littéraire qui décida de sa destinée.

Il naquit en 1638 : son père, procureur au parlement de Paris, et des plus estimés dans sa profession, fut assassiné, *la robe sur le corps*, en revenant du palais, par deux scélérats, qu'il avait fait condamner pour vol (1).

Fidèle aux traditions paternelles, Jean Rou avait d'abord étudié le droit et s'était fait recevoir, en 1659, avocat au parlement de Paris. Cette profession lui plaisait peu, et il ne tarda pas à quitter le barreau pour s'occuper de travaux littéraires; il traduisit d'abord quelques pièces du théâtre italien et se mit ensuite à étudier l'espagnol.

En 1668, il traduisit le *Prince politique et chrétien*, de Savédra, qui obtint un certain succès et eut deux éditions; vers la même époque, il commença sa traduction de l'*Histoire d'Espagne*, de Mariana, terminée plus tard.

Tels furent ses premiers débuts dans la carrière des lettres: son esprit méthodique, son goût pour l'histoire le poussaient

(1) Du côté maternel, Jean Rou descendait de Jean Toutin, orfévre du roi, et célèbre comme inventeur de la peinture sur émail (V. t. II, p. 88). Il s'allia plus tard à une famille de peintres bien connue, en épousant une fille de Pierre Elle-Ferdinand, à qui l'on doit le beau portrait de Bayle, fait à Rouen en 1675.

cependant dans une autre voie, en sorte que, quittant l'étude des langues, il entreprit le grand travail de sa vie, ses *Tablettes historiques et chronologiques.*

Suivant la *Biographie universelle,* Rou serait le premier, qui aurait eu l'idée, si souvent appliquée depuis, de présenter en une suite de planches divisées en colonnes le tableau synchronique de l'histoire de tous les pays, depuis le commencement du monde.

Nous ne savons cependant si l'on peut lui attribuer la priorité de cette invention; car dès 1648, le religieux feuillant D. Pierre de Sainte-Catherine, avait fait graver quelques *Tables chronologiques et historiques* (1). Elles n'ont, il est vrai, que l'avantage d'une publication antérieure; sous tous les autres rapports, elles ne peuvent soutenir la comparaison avec celles de Rou. Du reste, le seul mérite que revendiquait ce dernier, était, pour emprunter ses propres expressions, « l'artifice de l'économie, qui a plu à tout le « monde, et qui est certainement de mon invention. »

Nous ne devons pas anticiper sur les récits de l'auteur: nous le laisserons raconter lui-même les premiers succès de son œuvre laborieuse, et comment il fut, bientôt après, enfermé à la Bastille, sur l'accusation d'avoir avancé des faits contraires à la religion dominante. Vainement offrait-il de les prouver, par le témoignage d'historiens appartenant pour la plupart au clergé. C'était en 1675. L'évêque de Meaux, dont l'in-

(1) Les jésuites de Rouen avaient commencé vers 1630 la publication de quelques *Tablettes chronologiques*, imprimées sous le nom de *Tanquerel.* Cette société religieuse n'était pas alors en faveur auprès du parlement de Rouen, qui fit saisir leurs *Tables* sous le prétexte qu'elles renfermaient des faits contraires à la vérité de l'histoire et aux lois et bonnes maximes de l'Etat, et ordonna par ses arrêts des 27 septembre et 20 décembre 1630, que les planches et les caractères en seraient rompus. (Voir l'*Appendice,* p. 315.)

fluence était déjà puissante à la cour, se déclarait « mécontent; » et de quoi d'ailleurs pouvait-on s'étonner, en fait de mesures arbitraires, dix ans avant la révocation de l'Edit de Nantes? (1).

Les premières épreuves des *Tables chronologiques et historiques* furent presque toutes détruites; et afin qu'elles ne fussent pas entièrement perdues pour la postérité, le conservateur des médailles du cabinet du roi, Pierre Rainssant, dut demander à M. de Louvois la permission d'en faire tirer à part six exemplaires.

Bayle écrivait le 3 octobre 1682, à son frère cadet :

« Les cartes de M. Rou ne se trouvent point, parce « qu'elles n'ont pas été réimprimées; vous pouvez mander « à M. Dusson qu'il ne doit pas espérer de les trouver nulle « part! »

Quelques années plus tard il informe ses lecteurs, dans la *République des lettres* (janvier 1686), que les Tables de Rou avaient eu en France un succès extraordinaire.

On lit dans Lenglet du Fresnoy :

« Ces Tables, qui sont d'une extrême rareté, ont une très « grande réputation. Comme l'auteur était protestant, il n'a « pu s'empêcher d'y fourrer quelques-uns des préjugés de « sa religion. C'est ce qui les fit supprimer avant même

(1) Il est curieux de conférer les passages incriminés des Tables de Jean Rou avec ce qu'un auteur *catholique* avait pu écrire impunément au sujet de la religion protestante, quelques années auparavant et dans un ouvrage tout semblable. Voici ce qu'on lit dans les *Tables* du religieux feuillant D. Pierre de Sainte-Catherine :

« XVI^e siècle. Martin Luther, Saxon, religieux augustin, irrité que la prédication « de la croisade contre les Turcs fût commise aux jacobins, prescha contre les « indulgences l'an 1597, de quoy estant excommunié par le pape l'an 1620, il pu- « blia d'autres hérésies, tronquant les livres sacrés et le nombre des sacrements; « il combattit l'honneur deu aux saints, la messe, les bonnes œuvres, la confes- « sion secrette, le pape, la possibilité des commandements, le franc arbitre, etc. « Ses principaux disciples furent Zwingle, Œcolompade, chefs des sacraman-

« qu'elles parussent. Le peu d'exemplaires qui sont échap-
« pés s'est vendu jusques à 50 écus chacun (1). »

De Bure en parle ainsi :

« Les Tables de Rou ont été supprimées, parce qu'elles
« contenaient plusieurs passages concernant la religion pro-
« testante, dont l'auteur faisait profession. Cette suppres-
« sion les avait rendues fort rares, et comme elles étaient
« d'ailleurs très estimées, la valeur des exemplaires en
« était montée à un prix assez considérable. Mais depuis
« plusieurs années la réputation de cet ouvrage étant beau-
« coup diminuée, les exemplaires ont en même temps perdu
« la meilleure partie de leur ancien prix et sont rentrés
« dans la classe des livres ordinaires. Quoiqu'il y ait peu de
« curieux qui les recherchent actuellement, on ne doit ce-
« pendant pas moins les regarder comme un bon livre de
« bibliothèque (2). »

Ajoutons que Rou n'avait pu emporter en Hollande qu'un seul exemplaire de ses Tables.

Malgré cette rareté, son ouvrage n'a pas encore complété-

« taires Jean Brentius, ubiquitaire, Thomas Munzer, anabaptiste, et Philippe
« Mélanchton, demy-luthérien.
« Jean Calvin, né et chanoine à Noyon, chassé de France pour ses salletez, suivit
« les erreurs de Luther, 1524, et y adjousta celles des iconoclastes, sacraman-
« taires, Vaudois, etc.
« XVII[e] siècle. Théodore de Bèze, disciple de Calvin, ministre impur et bouffon,
« adjousta aux hérésies de son maistre, mort en 1605. En somme on peut dire
« des ministres luthériens et calvinistes que ce sont autant d'hérésiarques, cha-
« cun d'eux aiant erreur différente de son compagnon. Les hérésies de Luther,
« Calvin et leurs sectaires furent condamnées au saint Concile de Trente (années
« 1545, 48 et 60) et quelques-unes par le pape Innocent X, le 31 may 1653. »

Certes, Rou n'avait rien écrit qui fût comparable à de pareilles diatribes! Ainsi qu'on le verra ci-après (T. I, p. 97-101), il avait simplement relaté les faits avérés de l'histoire et avec une entière bonne foi.

(1) Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, édition Drouet, Paris, 1772, T. X, p. 113.

(2) De Bure, *Traité de la connaissance des livres rares*.

ment disparu : nous en avons trouvé deux exemplaires à la Bibliothèque impériale, deux à celle de l'Arsenal, un à la Mazarine, et nous en connaissons un sixième qui se conserve au British Museum. En les parcourant, il est facile de constater tout ce qu'il a fallu d'études, d'efforts persévérants, de sacrifices pécuniaires, pour exécuter un travail aussi considérable; et l'on comprend que le souvenir de la confiscation de ses planches ait pu, dix ans après, lui arracher les lignes suivantes dans une lettre adressée au duc de Montausier :

« Je ne vous cèle pas, Monseigneur, que la perte de mes « Tables m'est sensible : c'étoit le doux fruit de plusieurs la- « borieuses veilles, l'épuisement de mon bien et de mon « esprit, le seul morceau de pain, en un mot, que je pensois « laisser à mes pauvres enfants. »

La protection du duc de Montausier le fit sortir de la Bastille, mais il ne put obtenir la restitution de ses planches. Forcé de se livrer à d'autres travaux, il se voua pendant plusieurs années à l'enseignement, et fut tour à tour précepteur de lord Spencer, fils aîné du duc de Sunderland; du duc de Northumberland, fils de Charles II, roi d'Angleterre, et de la duchesse de Cleveland; et des enfants de la marquise de Witgenstein.

Quelques années avant la révocation de l'Édit de Nantes, Rou se retira en Hollande, pour remplir la place de gouverneur des enfants de madame de Sommerdick. Brouillé au bout d'un an avec elle, et dégoûté de l'enseignement, il chercha et obtint une place de clerc au greffe des États généraux, qui le nommèrent plus tard leur secrétaire-interprète.

« Dix ou vingt mille réfugiés, écrit-il dans ses Mémoires,

ne se peuvent dire, au même titre que moi, adoptés par ces bienheureuses provinces, comme par une seconde patrie. Naturalisé par une charge noble, je n'ai point de compagnon en cela. »

En effet, cette place avait alors dans la vieille République batave une assez grande importance : elle avait été remplie avant Rou par le célèbre Abraham de Wicquefort, puis par Gérard van der Meulen. Les translateurs des Etats généraux étaient chargés de la traduction et quelquefois de la rédaction des pièces officielles ; aussi dans le serment qu'ils prêtaient en entrant en fonctions, étaient-ils obligés de promettre, qu'ils ne communiqueraient à personne les pièces dont ils feraient la traduction. A la mort de Van der Meulen, de nombreux et redoutables concurrents se présentèrent, et il fallut la protection hautement avouée de la princesse d'Orange et toute l'influence du greffier Fagel, pour que Rou obtînt la préférence.

C'est dans cette charge honorable que Jean Rou mourut à la Haye, le 3 décembre 1711, laissant plusieurs enfants, dont un fils, qui a revu le manuscrit de son père, en y ajoutant quelques notes. Les recherches que nous avons faites, pour savoir ce que devint sa famille, n'ont abouti à aucun résultat satisfaisant (1). Lorsqu'il fut nommé secrétaire-interprète des Etats généraux, il était père de cinq enfants ; à sa mort, quatre d'entre eux, Jean-Henri, Marie (2), Louise (3) et Elisabeth, signèrent une pétition adressée

(1) « Je remarquerai, par occasion, que les gens de lettres réfugiés dans les pays « étrangers pour leur religion, ont presque tous été si négligents touchant la vie « et les écrits de leurs confrères, que c'est un grand hasard quand on peut se voir « informé de quelque particularité qui les concerne. » (*Dictionnaire critique et historique* de Prosper Marchand, T. II, p. 251.)

(2) Née à Paris le 14 août 1680 ; elle s'appelait Marie-Elisabeth. (Voy. T. I, p. 162.)

(3) Née à Paris le 12 février 1682. (V. T. I, p. 205.)

aux Etats généraux, pour obtenir le payement du trimestre courant dû à leur père (1).

Nous voyons par quelques pièces imprimées, conservées au British Museum, que les réfugiés français établis à New-York, avaient pour second pasteur, de 1710 ou 1711 à 1724, Louis Rou; que ce dernier dépendait du synode des Eglises wallonnes des Pays-Bas; qu'il était né en Hollande de parents français et s'était fait Anglais (2). Etait-ce un autre fils de l'auteur de ces Mémoires? Ce qui tendrait à nous le faire supposer, c'est que plusieurs des notes marginales des manuscrits rédigés par un de ses fils, sont suivies des initiales L. R.

(1) M. Backuizen van den Brink, archiviste en chef des Pays-Bas, à qui nous sommes redevables de beaucoup de renseignements précieux, a bien voulu faire des recherches en Hollande sur les destinées de la famille Rou. Voici les indications qu'il a pu recueillir:

« Elisabeth Rou, née le 14 avril 1687, épousa un nommé N. Lormaren, qu'elle accompagna en France. En 1741, elle implora, comme Hollandaise de naissance, l'intervention des Etats généraux, pour obtenir que sa qualité de protestante ne la privât pas de l'usufruit des biens de son mari, situés en France. Il est probable que ses démarches n'eurent aucun succès; car depuis 1748, on la trouve rétablie à la Haye. Elle recevait une part de la somme de 10,000 florins, accordée annuellement par les Etats généraux aux dames françaises réfugiées. D'abord elle ne percevait que 130 florins; plus tard elle reçut jusqu'à 200 florins par an. Ses acquits sont signés *Rou de Lormarin;* le dernier est du mois d'octobre 1760.

« Une Jeanne-Marie Rou, établie à la Haye, obtint en août 1758, des Etats généraux, un passeport pour aller en Angleterre.

« Il y a en Hollande une famille Roux, dont une partie s'est établie au Cap de Bonne-Espérance, lorsque c'était une colonie hollandaise. Y a-t-il identité ou affinité entre elle et la famille Rou? »

M. Jacques-François Roux, qui réside actuellement à la Haye, a eu la bonté de nous fournir divers renseignements sur ses ancêtres établis dans la colonie de Surinam, mais rien ne nous prouve qu'ils descendaient de Jean Rou.

(2) *A collection of some papers concerning Mr Lewis Rou's affair,* vij.

1° *The acts of the French consistory in the city of New-York passed against him the 13 th. et 20 th. of sept.* 1724.

2° *The petition of several heads of families to his excellency the governor in council,* etc., etc.

Printed and sold by William Bradford in the city of New-York, 1725.

Le volume 4057 des *Sloane Mss.* (British Museum), renferme une lettre datée du 13 février 1723, d'un Jean Rou, marchand, domicilié en Hollande, à Sir Hans-Sloane.

Notre auteur nous donne d'ailleurs si peu de détails sur sa famille, qu'il nous est impossible de dire, si Henri Rou, pasteur de l'Eglise réformée de Lorges, vers 1671, qui, à la révocation de l'Edit de Nantes, se retira aussi en Hollande, était un des quatre frères de Jean Rou, dont il est parlé au commencement de ses Mémoires (1).

Ajoutons enfin qu'on trouve, sur les registres de l'Eglise wallonne de la Haye, les noms d'Antoinette et de Judith Rou, admises dans l'Eglise, la première en 1718, la seconde en 1722, de Marie et Louise Rou, sœurs, admises en 1733.

Les mémoires de Rou nous paraissent avoir un assez grand intérêt anecdotique : on y trouve une foule de faits qui, racontés naïvement, peignent bien la vie et les mœurs de cette époque. Nous citerons, entre autres, le récit de ses premières années d'études à Saumur; ses liaisons avec Conrart, Chapelain et Ménage; les relations qu'il eut avec l'abbé de Marolles; les impressions curieuses de son voyage en Angleterre; la part que prit le greffier Fagel à sa nomination de secrétaire-interprète des Etats généraux, et une infinité d'autres détails sur les sujets les plus variés.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le pasteur Vaurigaud la communication de la note suivante, extraite des archives du greffe de Nantes:

« Henri Rou, ci-devant ministre à Lorges, obtint pour sa femme Anne Bellay et « son fils Henri Rou, la permission de passer en Hollande après avoir vendu son « bien. Le brevet fut signé à Versailles le 21 mai 1685, et présenté au sénéchal « de Nantes le 22 septembre de la même année. »

Ajoutons que Henri Rou soutint « sa thèse à Sedan, le 20 juin 1667. » Il s'intitule *Henricus Rou Parisinus.* (Collection des thèses soutenues à l'Académie de Sedan, 1662-1669.)

Parmi les sermons imprimés de Jurieu, il y en a un « prononcé à Lorges pour l'ordination de Henri Rou. » Bionne, 1671.

Outre les traductions, que nous avons déjà mentionnées, Rou a laissé quelques écrits et opuscules, dont plusieurs témoignent de la variété de son érudition historique.

Peu de temps après son arrivée en Hollande, il publia un petit volume de *Remarques sur l'Histoire du calvinisme de Maimbourg* (1), qu'il dédia au prince d'Orange. Bayle lui écrivit à ce sujet : « J'ai examiné vos remarques sévère-« ment, et les ai fort approuvées. » Il ajoute : « Votre pé-« nétration à découvrir tout ce qui choque le génie de notre « langue et la régularité de notre grammaire, mériteroit « l'approbation du père Bouhours (2). » Nous lisons encore dans une lettre de Bayle à son frère cadet : « M. Rou a fait « imprimer des *Remarques* contre M. Maimbourg; un autre « vient de donner une *Critique générale* de la même histoire « du calvinisme. On en attend encore d'autres; les deux « qui ont paru m'ont bien plu. Celle de M. Rou contient « plusieurs remarques spirituelles, jolies et bien tour-« nées » (3).

La publication de ce livre fut suivie de la controverse qu'il eut avec Bossuet, sous le couvert de son ami M. de Vrillac, ancien bailli de la Ferté-sous-Jouarre : elle fut imprimée sous le titre de *la Séduction éludée* (4).

On doit aussi à Rou une version française des *Psaumes de Dom Antonio, roi de Portugal* (5), des *Remarques sur l'his-*

(1) *Remarques sur l'Histoire du calvinisme de M. Maimbourg.* Un petit vol. in-18 de 204 pages. A la Haye, chez Adrian Moetiens, 1682.

(2) Lettre de Bayle à Rou, du 25 octobre 1682 (Voir l'Appendice du Tome II).

(3) Lettre de Bayle à son frère cadet, du 9 juillet 1682 (Voir l'Appendice du Tome II).

(4) *La Séduction éludée, ou Lettres de M. l'évêque de Meaux à un de ses diocésains* (M. de Vrillac), *qui s'est sauvé de la persécution; avec les réponses qui lui ont été faites, dont la principale est sans réplique;* sur la copie imprimée à Berne en Suisse. In-12.

(5) *Les Psaumes de dom Antoine, roi de Portugal,* traduits en français, par Du

toire des Français dans le Brandebourg, de M. Ancillon (1), *et une Histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris* (2), qui paraît être restée manuscrite, et dont nous n'avons pu découvrir aucune trace (3). Il avait préparé une traduction française de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana, en l'accompagnant de notes; l'ouvrage était terminé en 1695. Bayle, dans son *Dictionnaire historique* (article Mariana), et dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, et Basnage de Beauval, dans l'*Histoire des Ouvrages des Savants*, en avaient annoncé la publication prochaine; mais le libraire de la Haye qui s'était chargé de l'impression, ne put remplir ses engagements, et à la mort de Rou, le manuscrit resta entre les mains de ses héritiers. Le libraire François l'Honoré d'Amsterdam en fit plus tard l'acquisition; mais il paraît que ce travail ne fut jamais publié (4).

A en juger d'après l'appréciation de plusieurs des contemporains de Rou, cette traduction avait du mérite.

« J'avois conçu une grande idée de votre travail sur Ma-
« riana, » lui écrivait Bayle, « par le Mémoire que M. de
« Beauval inséra dans son Mois de novembre 1693; mais
« la lecture de votre préface m'a fait connaître que je n'en
« avois pas conçu toute l'importance. Je souhaite qu'un si
« beau travail, et si capable d'immortaliser votre nom, qui
« est déjà si célèbre, paraisse bientôt aux yeux du pu-
« blic (5). »

Ryer, nouvelle édition, augmentée d'une dissertation sur le *Vous* et le *Tu*, en parlant à Dieu, par Jean Rou. (La Haye, 1691. In-12.)

(1) Lettre de Bayle à Rou du 10 octobre 1690 (Voir l'Appendice du Tome II).

(2) Lettre de Bayle à Rou, 18 mai 1691 (Voir l'Appendice du Tome II).

(3) Voir T. II, p. 15, note 1.

(4) *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, article *Peregrinus*, notes sur Mariana.

(5) Lettre de Bayle à Rou, du 13 février 1696 (Voy. Appendice du Tome II).

Les louanges, que lui adresse l'auteur de l'*Histoire d'Angleterre*, Rapin-Thoyras, méritent encore d'être rapportées :

« Quant au Mariana, vous savez mes sentiments là-des-
« sus; ainsi je ne puis rien ajouter présentement; seulement
« je vous dirai que je frémis de dépit, quand je pense que
« Van Der Aa fait une dépense prodigieuse pour imprimer
« les livres d'un M. Rogissart; que les livres de Châtelain
« s'impriment et se gravent à grands frais, et qu'une bonne
« traduction de Mariana demeure au croc par la stupidité
« des libraires. *O sæcula! ô mores!* Où sont les Vascosan,
« les Estienne, les Plantin et autres libraires capables de
« juger des livres » (1)?

Lorsque la mort le surprit, Jean Rou préparait l'*Abrégé d'une Histoire universelle, ou Récits des faits les plus curieux qui se sont passés dans l'histoire ancienne et moderne.* Il avait réuni sous ce titre une quantité de dissertations sur les parties les plus difficiles de l'histoire, et sur le caractère, le talent, le génie et le style de beaucoup d'hommes illustres dans les armes et dans les lettres. L'étendue de ce titre peut à bon droit effrayer le lecteur, mais il faut se rappeler que notre auteur avait consacré une grande partie de sa vie aux études historiques les plus abstraites. Du reste, rien ne nous apprend que ce travail ait jamais vu le jour.

Rou a encore écrit quelques mémoires et dissertations qui parurent dans les revues littéraires du temps : nous citerons entre autres :

Ses Remarques sur un endroit du *Parrhasiana* de Leclerc, dans les *Nouvelles de la République des lettres* (rédigées alors par Bernard). (Mois de septembre 1699.)

Une dissertation, touchant la question *sur le Siècle pro-*

(1) Lettre de Rapin-Thoyras à Rou (Voy. T. II, p. 267).

chain, savoir s'il commence dès 1700 ou seulement en 1701, insérée dans l'*Histoire des Ouvrages des savants*, par Basnage de Beauval. (Décembre 1699.)

Un mémoire sur la question : Lequel des rois de Perse il faut entendre par l'Assuérus mentionné au livre d'Esther, chap. X et suivants. (*Ouvrages des savants*. Mars 1706.) La lettre anonyme insérée à la page 323 du même recueil (juillet 1706), est également de Rou.

Une dissertation anonyme sur les septante Semaines de Daniel. (*Ouvrages des savants*. Juillet 1706.)

Une dissertation sur les deux Caton, le Majeur ou le Censeur, et le Mineur ou le Préteur, autrement dit l'Utique. (*Ouvrages des savants*. Mars 1706.)

Réponse à une lettre de M. de La Placette, pasteur de l'Eglise française de Copenhague, sur quelques questions de chronologie, à la suite d'une dissertation sur les Semaines de Daniel. (*Nouvelles de la République des lettres*. Mars 1709.)

Notre auteur possédait une grande érudition, surtout en matière de chronologie : ses *Tablettes* et ses articles dans les revues du temps en fournissent la preuve, et nous pourrions en outre renvoyer au témoignage de plusieurs savants. Bayle le consultait souvent sur des questions de cette nature. (Voir les lettres de Bayle à Rou des 3 et 10 avril et 8 mai 1700.)

« J'ai eu du plaisir à voir dans les journaux de M. de « Beauval, » lui écrivait Rapin-Thoyras, « les savantes dis- « sertations que vous avez faites, sur des matières dont peu « de personnes sont capables de pénétrer les difficultés, et « moins encore de les dénouer avec la clarté et la facilité « dont vous le faites. Je ne doute pas qu'elles ne vous fas- « sent honneur parmi le monde savant. » — « Tout est là

larités de style, qu'on serait tenté de lui reprocher, auraient disparu s'il avait pu revoir lui-même son travail (1). On remarque aussi chez lui beaucoup de ces vieilles locutions françaises et de ces expressions surannées, qu'entretenait chez la plupart des réformés du dix-septième siècle, l'habitude de se servir des anciennes versions de la Bible et des Psaumes (2).

Enfin, puisqu'il s'agit d'un réfugié, il est juste de rappeler ici cette réflexion mêlée d'amertume que le sentiment de l'exil inspira au plus éloquent d'entre eux : « Il est difficile, dit Saurin, que ceux qui ont sacrifié leur patrie à « leur religion, parlent leur langue avec pureté (3). »

Rou se piquait cependant de bien écrire, et plusieurs de ses contemporains louaient son style. Seulement, Bayle, qui

(1) On lit en regard de la première page du 2e volume, sur l'une des feuilles de couverture intérieure du manuscrit, ce qui suit, de la main du fils de l'auteur :

« *Le premier volume de ces Mémoires, commencé le* 24 *de juin* 1710, *fut achevé* « *le* 18 *septembre* 1710, *à six heures du matin.*

« *Le second volume fut commencé le* 8 *octobre* 1710, *et achevé le* 21 *avril* 1711, « *comme il paraît par la date qui est au redos de l'ancienne couverture.*

« *Le tout a été achevé le* 21 *avril* 1711. SAT CITO. »

(2) La Bible en usage dans les Eglises réformées du royaume et lue de père en « fils dans les familles, avait, on n'en peut douter, invétéré, pour ainsi dire, l'es« prit du vieux français dans le langage de ces protestants (que la grande émigra« tion dispersa en Allemagne, en Hollande, en Angleterre). Tel est aussi le vrai « fond de ce qu'on appelle le *style*, et qu'on ferait mieux d'appeler le *langage ré*« *fugié*, lequel n'est autre chose qu'un certain ensemble de locutions vieillies ou « improprement appliquées, de constructions embarrassées et de tours elliptiques « obscurs, en tout, l'usage d'une syntaxe devenue incorrecte et d'un vocabulaire « suranné...

« A la fin du règne de Louis XIV, il y a deux littératures en présence et pres« que en rivalité : l'une royale en quelque sorte, qui réunit toutes les grâces élé« gantes, recherche la majesté, la politesse et l'aisance ; l'autre, bourgeoise et fa« milière, a la vigueur, l'assurance de la liberté, et quelquefois la chaleur du sen« timent ; mais elle est généralement lourde, souvent vulgaire, et plus vive par les « idées que par la façon de les exprimer. L'une fleurit à la cour et dans Paris ; « l'autre campe, pour ainsi dire, à la frontière, et n'a pas encore de foyer. »

A. Sayous, *Histoire de la littérature française à l'étranger*, T. II, p. 373-375.

(3) Voyez Ch. Weiss, *Histoire des refugiés protestants*, T. II, p. 97.

d'ordinaire, ainsi qu'on l'a vu par nos citations, lui adressait des éloges, lui reprochait quelquefois de se servir d'expressions trop fleuries, et lui rappelait « que le goût du siècle était d'aimer le naturel dans le discours. »

Plusieurs fois nous avons été tenté d'abréger, de couper certaines phrases, d'en modifier la forme, tout en restant fidèle au sens primitif; mais la crainte d'altérer, en aucune manière, la pensée de l'auteur, et la responsabilité de notre tâche nous ont arrêté. C'est aussi ce qui nous a empêché de supprimer quelques fragments de ces Mémoires, qui, comme son *Dialogue d'Ariston et d'Eugène*, sa *Dissertation sur l'Ambroisie*, ou sa traduction, du latin de Ménage, de la *Vie de Gargilius Mamurra*, nous ont paru n'offrir aujourd'hui qu'un intérêt fort secondaire. Nous avons préféré donner l'œuvre de Rou, telle qu'il l'a laissée lui-même, avec ses particularités et ses imperfections. Mais, tout en reproduisant avec une scrupuleuse exactitude le texte original, nous nous sommes permis quelques rectifications de détail dans l'orthographe, telles que la substitution des lettres *eu* à un *u* seul, et le remplacement des *y* par des *i*. A nos yeux, ces formes abréviatives et surannées compliquaient inutilement la lecture.

Nous avons cru, en même temps, devoir être sobre de notes, et ne présenter que celles qui pouvaient avoir une utilité réelle pour l'intelligence ou l'éclaircissement du texte; nous avons eu soin d'indiquer par une mention toutes les notes qui ont été faites par l'auteur lui-même, ou par son fils.

On ne peut méconnaître l'importance du manuscrit que nous publions au point de vue de l'histoire des mœurs, de la biographie, de la littérature; mais nous sommes sur-

tout frappé de l'enseignement élevé qui en ressort. On y voit un homme droit et sincère, dont la vie fut hérissée de difficultés et de piéges, et qui ne perdit jamais, d'après son propre langage, la confiance en Dieu, la crainte du Seigneur, « ce chef de toute science. » Plusieurs fois, Rou se trouva déçu dans ses plus chères espérances, plusieurs fois il fut au moment de tout perdre; cependant, avec l'aide de Dieu, vers qui son cœur était habituellement tourné, il obtint, après une vie agitée, un asile où il passa tranquillement le reste de ses jours.

Ses Mémoires sont éminemment propres à montrer ce qu'était un bon huguenot du XVII^e^ siècle, un peu vert parfois, mais convaincu et tolérant. Le fond de son caractère religieux est tout entier dans cette note du tome II, p. 314, que nous croyons devoir reproduire ici : « Il (Claude Le Petit) croyoit que ma religion me feroit approuver toutes les railleries mal entendues qu'il faisoit de la Vierge et des saints, de quoi j'étois bien éloigné, ayant toujours tenu pour principe que, quelque religion qu'on professe, il en faut de bonne foi remplir tous les devoirs; car quant au reste, j'ai toujours été fort éloigné d'approuver toutes les superstitions romaines. »

Nous avons cru servir la cause du protestantisme français, non pas seulement en rappelant quelques faits historiques, mais en faisant ressortir ces principes chrétiens, en mettant en lumière cette piété simple et naïve, dont l'histoire des protestants offre de si nombreux exemples. On trouve ces qualités chez tous ces grands hommes, qu'animait une croyance sincère, les Coligny, les Duplessis-Mornay, les Rohan; elles honorent également la carrière plus modeste de Jean Rou.

Nous ne pouvons terminer ces quelques détails sur notre publication, sans exprimer toute la reconnaissance que nous devons à M. Groën van Prinsterer et à M. Backuysen van den Brinck, archiviste en chef des Pays-Bas, pour la bonté qu'ils ont mise à faciliter notre tâche; qu'ils reçoivent ici nos plus vifs remercîments.

Parmi les sources que nous avons fréquemment mises à contribution pour éclaircir notre texte, nous devons citer ici avec gratitude la *France protestante*, de MM. Haag, guide inappréciable, dont les six premiers volumes font si vivement souhaiter la complète publication. Nous avons aussi mis à profit l'heureuse découverte des registres du temple de Charenton, faite naguère par M. Ch. Read, et qui est venue fort à propos nous fournir des dates précises et des pièces justificatives très utiles sur Rou et sur sa famille.

FRANCIS WADDINGTON.

MÉMOIRES INÉDITS

ET OPUSCULES

DE

JEAN ROU

AVIS AU LECTEUR

—

Je ne me serois jamais avisé de mettre ni préface ni avertissement à la tête de ces Mémoires, sans l'obligation où j'ai cru être d'aller au-devant d'une espèce de critique qu'on pourra faire de quelques minuties qui se trouvent répandues çà et là dans le cours de mon enfance et dans celui des premières années de ma jeunesse. Bien des gens diront sans doute là-dessus : Quelle nécessité y avoit-il pour l'auteur, dont l'ouvrage, dans la suite d'une cinquantaine de plus de mille pages que contiennent ces deux volumes, est rempli d'un si grand nombre de faits curieux, graves et solides; quelle nécessité, encore une fois, y avoit-il pour lui d'avilir de si grandes matières par ces trois ou quatre traits de puérilités dont il pouvoit épargner la nausée à ses lecteurs?

L'objection, sans doute, a d'abord quelque apparence de fondement; mais cette apparence est anéantie par la grande raison que je vais représenter : c'est que je ne me suis arrêté à ces bagatelles que par l'occasion commode qu'elles me fournissoient d'élever l'attention de mes lecteurs, ou pour parler avec plus de précision et de justesse, celle de mes chers enfants, à

des remarques de la plus haute importance sur les merveilles de la conduite de Dieu dans tout ce qui nous regarde; n'y ayant pas jusqu'a nos plus grandes faiblesses, même à nos folies, dont sa sagesse ne sache tirer la matière des plus grandes bénédictions. C'est ce qui se voit par exemple aux pages 29, 37 et 38 de la première partie de ce 1er volume, et aux pages 268 et 269 de la 2^{e} partie du même volume. Rien de tout ce qui peut nous mener à Dieu ne doit être traité de pièce de rebut.

MÉMOIRES

OU

JOURNAL DE MA VIE

OÙ SE TROUVENT
INSÉRÉS PAR OCCASION MES PRINCIPAUX OPUSCULES, ETC.

Comme en prenant la plume pour mettre en ordre cette espèce de Mémoires, je n'ai nullement en vue d'en fatiguer le public, et que je ne les entreprens que par complaisance pour quelques-uns de mes enfants qui les ont demandés, je me trouve heureusement dispensé de cette recherche si affectée de tant de fausses raisons, dont on tâche ordinairement de prévenir un lecteur dans une préface insipide. Il y a si longtemps qu'il n'en est plus la dupe, ce judicieux lecteur, que je m'étonne que du moins, à son invitation, les auteurs eux-mêmes ne s'en soient pas corrigés. Quoi qu'il en soit, je suis, pour mon compte, fort à l'abri de cet inconvénient; et je n'aurois même pas eu pour le plus cher de mes enfants (1) la complaisance

(1) J'avois prié mon père, par lettre, de ne pas abandonner le dessein qu'il m'avoit marqué de mettre par écrit une histoire de sa vie. V. page 16. [*Note du fils de l'auteur.*]

dont je parle, si je ne me flattois de la pensée, que quelques leçons qu'ils pourront tirer tous des circonstances de plusieurs singularités qui me sont arrivées, ne leur seront pas inutiles en ce qui est de leur propre conduite.

Je dirai entre autres choses sur cet article avant que d'aller plus loin, que comme Dieu m'a fait la grâce, dès ma plus tendre jeunesse, de tourner mes yeux et mon cœur vers lui dans tout ce qui m'est jamais arrivé de plus intéressant, selon ma portée, en un mot, de me donner sa crainte, suivant cette belle leçon du sage, dont il me souvient qu'une des meilleures amies de ma mère (Madame Mutel) orna un jour la première feuille de certaines tablettes qu'une tante m'avoit depuis peu données pour étrennes, et sur lesquelles, comme un enfant que j'étois alors, je griffonnois quelques bagatelles en sa présence : « *Crains Dieu,* écrivit cette dame sur cette feuille, *et garde ses commandements, car c'est là le tout de l'homme* » (Eccl. XII, 13); et un peu plus bas cet autre passage parallèle du même auteur : « *La crainte du Seigneur est le chef de toute science* » (Prov. I, 7). Ces quatre ou cinq mots de cette illustre amie de notre maison firent dès lors une si forte impression sur mon esprit, qu'ils n'en sont jamais sortis depuis cela. Et comme je me suis toujours bien trouvé de la conservation de ces heureux sentiments, je commence, mes très chers enfants, par la forte recommandation que je vous fais de garder les préceptes que de fois à autre vous trouverez répandus dans ce petit ouvrage. Je vous le dédie, espérant que ces légers endroits de piété ne seront, ni par vous, ni par qui que ce soit, à qui il vous pourroit arriver de communiquer ceci, imputés à aucun esprit de pharisaïsme, puisque ce seroit un attentat trop criminel que d'expliquer si peu charitablement les leçons innocentes dont un père qui a le christianisme à cœur ne doit jamais se dispenser. Ses enfants sont comme de jeunes plantes sur les tendres écorces de qui il ne sauroit graver trop avant ce qu'il y a de plus important à leur culture.

Je naquis le 10 juillet 1638 (1), et j'étois,

Quand je sortis du corps,
Dont Dieu me mit dehors,

si fluet, et donnant si peu d'espérance de pouvoir aller jusqu'au baptême, que j'ai souvent ouï dire à ma nourrice et à nos domestiques, mais par manière de divertissement, que peu s'en fallut qu'on ne délibérât s'il ne me falloit point mettre dans une bouteille, comme cela se pratique quelquefois à l'endroit des avortons.

Quoique les cinq premières années de mon enfance fussent fort délicates, on ne perdit point de temps néanmoins à tout ce qui regardoit mon instruction, et nonobstant ce que je dirai bientôt du peu de compte que je faisois moi-même de mes talents et de mon esprit (dont et père et mère me faisoient la grâce de juger bien plus avantageusement que moi), il est certain que j'appris si aisément et si promptement à lire, qu'à quatre ans j'étois en état de faire, à l'issue du souper, la lecture du chapitre par où l'on commençoit les dévotions ordinaires du soir, desquelles on étoit fort soigneux au logis; et qu'en ce qui regarde l'écriture j'avois la main si souple et les doigts si dispos, que, si l'on n'eût pas eu en vue de me pousser aux études, on n'eût pas espéré moins que de faire de moi un maître écrivain parfait. Ces heureux et si prompts avancements firent que dès l'âge de cinq ans, et lorsque j'étois encore « à la bavette, » c'est-à-dire n'ayant pas encore cette longue robe à collet qui précédoit alors l'habillement à haut de chausses, je fus, sous la guide d'une servante, qui me menoit et ramenoit soir et matin, envoyé au collége (c'étoit celui d'Harcourt), où j'étois seul

(1) Il fut baptisé huit jours après au temple de Charenton, ainsi que le prouve l'acte suivant :

« Du XVIII de juillet 1638, a été baptisé par M. Lefaucheur, Jean Rou, fils de Jacques Rou et d'Isabelle (*sic*) Toutin, présenté au saint Baptême par noble homme M^e^ Jean Morin, sieur de Montbrun, et dame Isabelle Morault, femme du sieur Jean Toutin. » (Reg. in-4^o^ des Baptêmes faits dans le temple de Charenton, de novembre 1633 à février 1639; au Greffe du Tribunal civ ^l^de la Seine.)

accoutré de la manière que je viens de dire, en sorte que c'étoit comme une espece de nouveau phénomène en ce lieu-là, et qui n'y avoit jamais paru. Ici cessent ces avantageuses dispositions que je viens d'alléguer, et dont je paroîtrois peut-être à mes lecteurs n'avoir que fait un trop grand étalage, mais dont on perdra bientôt la pensée, puisque dans la suite de ces Mémoires je pencherai beaucoup plus ingénûment vers l'aveu de mes défauts qu'à l'affectation d'aucune vanterie.

Je dis donc, qu'à ce commencement de mes études, je fus tellement rebuté de leur poursuite par le peu de facilité que je trouvois en moi à y comprendre la moindre chose, vu cette barbare méthode d'enseigner un enfant par des paroles et des règles qu'il n'entend point, que je priai plusieurs fois mon père et ma mère à chaudes larmes de me dispenser de tant de supplices. Ces affreux *Singulariter nominativo* de mes premières déclinaisons, ces *Indicativo modo, Tempore præsenti* de mon Donat, ces *Omne viro soli* de mon Despautère, étaient pour moi autant de spectres ou de monstres que j'abhorrois si fort, que ma mère, qui avoit pour moi des complaisances que j'admire encore quand j'y songe, se donnoit la peine, pour me donner courage, d'apprendre elle-même toutes mes leçons de compagnie avec moi, me promettant mille *bonbons*, comme on parle, en cas que je fusse le premier à venir à bout de notre innocente tâche. En me ressouvenant longtemps depuis de cette petite adresse d'émulation, il m'est souvent arrivé de la comparer ou à celle d'Arrie, la femme de Pætus, qui, pour mieux disposer son timide mari à la mort qu'il ne pouvoit éviter, lui disoit, en lui présentant le poignard dont à ses yeux elle se venoit de percer le sein : « *Tiens, mon cher, je t'assure qu'il ne m'a point fait de mal* » (Dion Cassius, liv. 60); ou à celle de ce soldat de la Matrone d'Ephèse, qui, pour ôter à cette espèce de prude l'envie qu'elle témoignoit avoir de se laisser mourir de faim, lui disoit (en procédant le premier à l'expédition d'un plat destiné à son repas du soir, mais cela avec tant

d'attention à ce qu'il faisoit, qu'on peut dire qu'un morceau n'attendoit pas l'autre) :

Si la foi du serment
Vous défend l'aliment,
Voyez-moi manger seulement,
Vous n'en mourrez pas moins.

Exemples l'un et l'autre, qui quelque éloignés que peut-être on les trouvera de mon sujet, n'y conviennent pourtant pas aussi mal qu'on diroit, puisque mes leçons m'étoient comme autant de coups de poignard, et les *bonbons* dont on tâchoit de m'allécher, une espèce de repas de mort.

A tout cela ma complaisante mère ajoutoit que quelque difficiles que ces commencements des études parussent à la plupart de la jeunesse, au bout du compte ils conduisoient bientôt à la connoissance de mille belles choses, sur quoi je m'écriois : « Ah ! ma chère mère, si ces choses que vous dites sont si belles, j'ai une grande prière à faire au bon Dieu. — Et quelle, mon enfant? me dit ma mère. — C'est, dis-je, *octroie-moi esprit pour les comprendre* (Psaume CXIX); car je vous assure que jusqu'ici je n'y entends rien. » Je m'arrête un peu à toutes ces minuties, parce qu'elles me sont nécessaires pour rendre plus sensible une réflexion que j'ai à faire sur quelque petit bruit qu'a fait, entre autres, un de mes ouvrages, et dont je suis bien aise que mes enfans profitent; c'est que : *Toutes choses aident ensemble en bien à ceux qui aiment Dieu;* qu'il délie la langue à ceux qui, comme Moïse, se reconnoissent ne faire que bégayer, et que *Sa vertu s'accomplit en nos plus grandes faiblesses.* Je m'expliquerai plus au long sur tout ceci dans l'endroit de cet ouvrage que j'ai en vue, mais auquel je ne viendrai pas encore si tôt.

En 1647 (1) et lorsque je n'avois pas encore neuf ans, je perdis mon père, qui fut assassiné la robe sur le corps, en revenant

(1) « Jacques Rou, vivant Procureur au Parlement de Paris, âgé de 55 ans, a été enterré au cimetière de Saint-Père, le dimanche 24me mars 1647. » (Reg. in-fo des enterrements à Saint-Père, Saint-Marcel et la Trinité, de 1646 à 1651, fol. 33. *Loc. cit.*

du palais, par deux de ses clercs qui avaient même l'honneur d'être ses neveux à la mode de Bretagne. Ces misérables firent ce maudit coup dans la vue de se sauver de la potence, à quoi mon père les avoit fait condamner pour un vol qu'ils lui avoient fait quelques jours auparavant d'une somme de six mille livres, qu'ils savoient avoir été fraîchement touchée par lui et qu'ils lui avoient vu serrer dans son bureau ; ce bureau étoit dans son étude, où en leur qualité de clercs ils étoient occupés la plupart du jour, soit en présence soit en absence de mon père. Ils prirent leur temps un jour que leur maître gardoit le lit pour quelque indisposition, et ayant crocheté le bureau ils enlevèrent cette somme que mon père n'avoit pas encore eu le temps de placer; car il étoit trop habile pour laisser longtems moisir un tel morceau sans le mettre à profit. Ces scélérats ayant été condamnés, comme j'ai dit, se sauvèrent en corrompant un messager qui les amenoit à Paris les pieds liés sous le ventre de leurs chevaux et les fers aux mains, lui ayant été confiés après qu'on eut mis la main sur eux (car ils étoient en fuite, et le procès ne leur avoit été fait que par contumace). S'étant après cette évasion rendus sourdement à Paris, ils y firent leur malheureux complot, et la veille même de son exécution, mon père qui s'alloit quelquefois promener dans le Pré-aux-Clercs, les y trouva dans un endroit fort solitaire, où sans doute ils prenoient leurs dernières mesures. Je ne sais pas ce que mon père pensa sur l'heure, d'une telle rencontre ; mais le soir en se chauffant auprès de ma mère avant que de se mettre au lit, il lui conta cette aventure. « Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle aussitôt, à quoi pensez-vous d'aller ainsi vous exposer dans un désert, sachant que ces misérables, quoique cachés, sont pourtant en cette ville; car qui les empêchoit de vous donner là d'un coup de pistolet dans la tête? » Les craintes de la pauvre femme n'étoient que trop bien fondées, comme l'événement le fit voir. Cependant mon père se moquant des frayeurs de son épouse: « Bon! lui dit-il, tu les

laisserois en repos sans doute si cela arrivoit? Comment, repartit ma mère, je les laisserois en repos! et qu'en seroit-il de moins? toutes mes poursuites et ma vengeance vous rendroient-elles la vie? Ah! je vous prie, plus de promenade au Pré-aux-Clercs. » Le pressentiment de ma pauvre mère ne fut que trop tôt mis à effet. Dès le lendemain, le coup de pistolet si appréhendé par ma mère mit son pauvre mari hors d'état de s'aller promener quelque part que ce fût. Il lui fut porté par ces coquins à deux cents pas de notre maison, et ma mère qui en ouït le bruit, comme elle dressoit le potage particulier de mon père qu'elle délicatoit fort : « Ah! mon Dieu, s'écria-t-elle, voilà un coup terrible et qui, sans doute, n'est pas comme ceux de badinerie et de divertissement; ce sont apparemment des voleurs; qu'on aille vite fermer la porte, crainte qu'ils ne s'y sauvent; » et à peine eut-elle dit cela, qu'elle y entendit frapper fort rudement, et en même tems, une voix tout effrayée : « Madame Rou, venez vite, voilà qu'on vient de tuer M. Rou. » La désolée veuve n'eut pas la force de descendre; on la jetta sur un lit, d'où même tous les amis voisins, qui survinrent d'abord, l'eussent empêchée de sortir quand elle l'auroit voulu faire, afin de lui épargner une si terrible vue. J'allai donc seul au triste lieu où je voyois courir tout le monde, et je ne vis que trop tôt pour mon pauvre cœur ce pitoyable objet. Quel spectacle pour un fils, mes chers enfants! et comment pourrois-je vous le décrire? Je ne reconnus mon pauvre père couché tout de son long contre une muraille, qu'à son habit, quoique cet habit eût entièrement changé de couleur; car pour le visage, on ne le pouvoit discerner : le sang en sortoit à gros bouillons, par la bouche, par les narines, et par la gorge, où le coup avoit été donné. Le pauvre homme voulut me tendre les bras, mais il n'en eut pas la force; et aussitôt quatre ou cinq hommes l'emportèrent sur un matelas qu'on avoit fait venir du logis, où il rendit le dernier soupir sur le pas de la porte.

Ce meurtre étoit accompagné de circonstances si singulières qu'en un moment tout Paris en fut abreuvé, et quelque caché que se tinssent ceux qui l'avoient commis, il avoit été impossible que plusieurs gens de leur connaissance et de la nôtre ne sussent quelque chose et de leur retour et du lieu de leur retraite. Si tôt donc que le coup eut éclaté, quelques personnes de nos amis qui ne pouvoient jeter leurs soupçons sur d'autres qu'eux, nous en vinrent avertir; et en même tems un de mes oncles accompagné d'un commissaire, d'un exempt et de quelques archers, se rendit à leur auberge. Ils étoient justement sur le point de se sauver, et il y avoit des chevaux tout prêts pour eux à la porte. On se fait montrer leur chambre, et on les y trouve tout bottés et le manteau de campagne sur les épaules, quatre pistolets d'arçon étant même couchés sur la table. Comme on jugeoit bien que ce n'étoit pas d'armes de ce calibre qu'ils s'étoient servis, et qu'on aperçut une valise toute cadenassée dans un endroit de la chambre, on ne manqua pas de la visiter, et on y trouva les deux pistolets de poche qu'on se douta bien être ceux qui avoient fait le coup. On se saisit des prétendus voyageurs et de leurs hardes, et aussitôt on les mène en prison.

Le père de ces misérables, qui étoit avec eux quand on les prit, et dont on fit la faute de ne se pas saisir aussi bien que de ses fils, parce qu'on ne savoit pas, comme ma mère, qu'il étoit d'intelligence avec eux, fit offrir dès les premiers jours de la poursuite dix mille francs à ma mère en cas qu'elle en voulût désister; mais elle qui avoit un cœur d'héroïne, rejeta avec indignation une parole qu'elle ne pouvoit regarder que comme outrageante pour elle, et dit qu'elle n'étoit pas femme à vendre le sang de son mari. L'affaire fut donc poussée avec la dernière vigueur, et s'il ne se fût pas trouvé des âmes vénales parmi quelques-uns des principaux officiers de justice, qui devoient nécessairement connaître d'un fait de cette nature, le jugement de mort des criminels n'auroit

pas traîné aussi longtemps qu'il fît; mais et le procureur du roi du Châtelet nommé *Bonneau*, et le lieutenant criminel *Tardieu*, cet homme tout singulier qui, aussi bien que sa femme de même caractère que lui (1), a diverti si longtemps tout Paris et les provinces, des burlesques effets de leur prodigieuse avarice; ces deux juges, dis-je, et quelques semblables, ne se trouvèrent pas à l'épreuve de la tentation des présents, par lesquels on n'eut pas de peine à les corrompre; Tardieu entre autres, à qui l'on avoit fait espérer une ample bourse, mit tout en œuvre pour se prévaloir d'un foible qui se rencontroit dans les témoignages. Il n'y avoit que deux petites filles qui eussent vu, l'une tirer le coup, et l'autre les criminels s'enfuir; cette dernière n'avoit pas plus de quatorze ans, et l'autre qui étoit la principale, à cause de cette vue du coup même, n'en avoit pas douze. Comme il s'agissoit principalement de cette vue du coup, dont une seule de ces deux petites filles pouvoit parler, les deux témoins proprement n'en faisoient qu'un. Un témoignage d'enfant, et un témoignage unique, ne sauroit faire tout au plus qu'une

(1) Boileau, qui était leur voisin, leur a, dans sa dixième satire, infligé des vers bien connus :

> ... Ce magistrat de hideuse mémoire...
> Il étoit plein d'esprit, de sens et de raison.
> Seulement pour l'argent un peu trop de foiblesse
> De ces vertus en lui ravaloit la noblesse.....
> Mais peut-être j'invente une fable frivole.
> Démens donc tout Paris, qui prenant la parole,
> Sur ce sujet encor de bons témoins pourvu,
> Tout prêt à le prouver, te dira : Je l'ai vu;
> Vingt ans j'ai vu ce couple, uni d'un même vice,
> A tous mes habitants montrer que l'Avarice
> Peut faire dans les biens trouver la Pauvreté,
> Et nous réduire à pis que la mendicité.

De son côté, Racine paraît avoir eu en vue la digne épouse du lieutenant criminel, lorsqu'il a tracé le portrait de *la pauvre Babonnette*, qui

> Aurait du buvetier emporté les serviettes
> Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.

Ils furent tous les deux assassinés par des voleurs, le 24 août 1665, dans leur maison du quai des Orfévres. (V. *Hist. littér. de Nîmes*, par M. Nicolas, t. I, p. 278 et *Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Protest. Franç.* T. IV, p. 474.)

présomption; mais cette présomption devint violente, parce que par une direction toute particulière de la justice divine, nonobstant toutes les ruses de Tardieu, l'homme du monde le plus habile ou à faire tomber en duplicité de paroles les prévenus qu'il vouloit perdre, ou à faire des planches de salut à ceux qu'il vouloit tirer d'affaire, jamais les deux petites filles ne se coupèrent dans leurs réponses, et elles reconnurent toujours les deux criminels, quoique vêtus d'autres habits que les leurs, parmi quelques gens supposés qu'on avoit au contraire revêtus de leurs propres habits. Ainsi, la fermeté de deux enfants triompha de toutes les souplesses d'un vieux routier à qui rien n'échappoit ordinairement de tout ce qu'il avoit entrepris; et l'on peut dire que deux petits témoins coupèrent la bourse au même juge qui avoit accoutumé d'envoyer au gibet les plus adroits filous des halles et du Pont-Neuf.

On vient de voir la manœuvre du lieutenant criminel; voici celle du procureur du roi. Ma mère l'avoit été solliciter chez lui la surveille du jour qu'il devoit donner ses conclusions, et ce jour-là étant venu, elle se rendit au Châtelet, environnée de ses six enfants, dont deux étoient encore à la mamelle portés par leurs nourrices, l'aîné des deux n'ayant pas encore quinze mois, et l'autre n'en ayant qu'un et demi. Nous faisions une longue file, étant tous placés selon nos rangs dans le passage qui conduisoit à l'escalier par où les juges montoient au tribunal chacun selon son arrivée. Cela faisoit fendre les cœurs d'une multitude de monde, que l'incertitude du succès avoit attirée là sur le bruit qui s'étoit répandu qu'on pourroit bien sauver les criminels sous prétexte de leur catholicité, au lieu que nous, étant huguenots, ne méritions pas, selon les principes de cette sainte religion, qu'on nous fît justice, en la même manière et pour la même raison qu'on se tient dispensé de nous garder la foi, car l'un de ces deux cas est fort parallèle à l'autre. La plupart des conseillers écoutèrent assez paisiblement les deux mots de très humble supplication que ma

mère leur disoit à mesure qu'ils arrivoient. Mais lorsque le procureur du roi vint à passer, il fit fort l'embarrassé d'affaires pour éviter l'octroi de son audience. Comme il n'étoit pas encore fort âgé, il arpenta fort vite les degrés deux à deux, afin de ne rien entendre ; mais ma mère à qui plusieurs charitables personnes disoient en la poussant : « Suivez-le, madame, suivez-le, sans doute qu'il n'est pas bien intentionné pour vous ; » ma mère, dis-je, que toutes ces paroles encourageoient, monta deux ou trois marches sur les pas de ce juge, et élevant sa voix avec cette assurance que la présomption d'un bon droit donne toujours : « Tu as beau courir, dit-elle, juge inique, je saurai bien t'arrêter; car je m'en vais de ce pas porter mes plaintes à la reine, et c'est madame la duchesse de Bouillon qui me présentera ; son carrosse est tout prêt. » L'effet de ces paroles si animées fut, que dès au bout d'une heure les conclusions furent données telles que ma mère les demandoit, et que les criminels furent en peu de temps mis sur la roue après avoir reçu chacun deux coups vifs. Le plus jeune des deux frères, et qui, comme le plus déterminé, avoit forcé son aîné à tirer le premier coup, le menaçant de lui casser la tête s'il y manquoit (comme en effet cela arriva, soit de dessein soit d'effroi), demanda à manger sur l'échafaud, avala deux œufs frais et but un grand verre de vin, après quoi on lui cassa les os; et son frère, beaucoup moins résolu, eut le même sort ; celui-ci demanda pardon à Dieu, au roi et à la justice, et dit aussi haut qu'il put, que son plus grand regret étoit d'avoir, par la promptitude de son crime, été cause, sans doute, de la damnation d'un hérétique, en lui ôtant le loisir de penser à sa conversion. Admirable charité de ce malheureux assassin! et qui est fort capable, comme on peut croire, de persuader un cœur élevé dans l'école de celui qui a dit si positivement : *Tu ne tueras point.*

A dire le vrai, il est fort apparent que c'étoit le confesseur qui assistoit ce malheureux au moment de son supplice, qui

lui avoit inspiré cette componction chrétienne, j'entends chrétienne — « à la jésuite. »

Le père de ces misérables avoit fait tenir prête une voiture telle quelle pour enlever, lorsque l'heure en seroit venue, ces deux cadavres disloqués. Je ne saurois dire s'il avoit eu le courage d'assister au supplice de ses fils; et si quelque raison étoit capable de me le faire croire, c'est qu'il est très certain qu'une petite heure après l'exécution, comme s'il eût voulu se faire revenir le cœur, il fut trouvé (par des gens qui avoient à lui rendre compte de quelque commission) dans un cabaret des plus fameux de Paris, la tête affublée d'une serviette, fort occupé à la déconfiture d'un grand plat de cerneaux, et ayant à ses côtés un carafon de vin de Bourgogne qui rafraîchissoit dans un seau plein de glace.

Je reviens au procureur du roi. Deux jours après qu'il eut rendu ses conclusions, ma mère l'alla remercier, comme les autres juges. D'abord qu'il la vit : « Eh bien, Madame, suis-je « encore un juge inique? — Non, Monsieur, lui dit-elle, et « j'en loue le Seigneur; mais permettez-moi de vous dire que « malheureusement vous en preniez le chemin, et que peut-« être m'avez-vous l'obligation de vous être tiré d'un si dan-« gereux pas. » Il eut la bouche close et cependant lui fit l'honneur de la reconduire jusqu'au carrosse qui l'avoit amenée.

Avant que de retourner à l'endroit où j'ai laissé mes études, il faut que j'achève tout ce qui regarde les démêlés de notre maison avec celle des *Raccois*, car c'est ainsi que s'appeloit cet homme indigne.

J'ai insinué ci-dessus qu'il s'entendoit avec ses fils, et qu'on eût dû se saisir de lui aussi bien que d'eux, y ayant de violentes présomptions de sa connivence à toute leur conduite. Ma mère cependant, qui, après cette faute commise par son frère (savoir de manquer sa prise), ne pouvoit plus recourir au remède, le poursuivit au moins, tant à l'égard des six mille livres volées que pour tous les frais du procès qui avoit suivi le meurtre

jusqu'à ceux du bourreau même qui avoit expédié ses fils, ce qui monta encore à environ 4,000 francs. Le coquin trouva enfin un moyen de nous inquiéter, et de se dédommager en même temps d'une partie de ses pertes. Il se souvint d'avoir, quelque peu auparavant, retiré de mon père, qui l'occupoit pour lui dans tous ses procès, un certain papier par où quelqu'un lui paraissoit obligé pour quelque somme, et cela sur sa parole de le rendre dans peu de jours, ce qui néanmoins ne put être exécuté, par la mort inopinée de mon père, qui n'avoit pas même eu le loisir de coucher ce dépôt sur son registre. Raccois plaida donc contre ma mère à l'occasion de ce papier; le procès dura longtemps à cause de plusieurs circonstances équivoques, et ma mère cependant vint à mourir; cela prolongea encore l'affaire. Notre tuteur, à cause de son séjour en province, et à qui une charge qu'il avoit chez le roi, donnoit d'ailleurs le privilége des *Committimus* (1), fut encore cause de nouveaux délais; conclusion que j'étois déjà venu à l'âge de majorité, avant que cette affaire fut terminée, et notre tuteur nous ayant rendu compte, à la faveur des lettres d'émancipation que mes frères encore mineurs avoient obtenues, je me trouvai, en ma qualité d'aîné de la famille, chargé du soin de vider d'affaires avec Raccois. Mes frères m'ayant assuré leur quote-part, j'entrai en partie de payement de la somme de 4,000 livres, à quoi, par jugement d'arbitres, nous avions été taxés; et, comme on éprouve souvent de la difficulté à trouver de l'argent tout prêt dans ses plus grands besoins, je me trouvai redevable envers notre partie d'un quart de cette somme, et je promis d'y satisfaire incessamment. Cet homme roide ne me laissa pas dans un fort

(1) Droit d'être jugé par tel ou tel tribunal. — Dans les lettres patentes autorisant la création de l'Académie française, on lit : « Et leur avons accordé et accordons le droit de *Committimus* de toutes leurs causes personnelles, possessoires et hypothécaires, tant en demandant qu'en défendant, par-devant nos amez et féaux Conseillers, les Maisons ordinaires de notre Hôtel, ou les gens tenant les Requestes de notre Palais à Paris, à leur choix et option, tout ainsi qu'en jouissent les *officiers, domestiques, et commensaux de notre Maison.* (Pélisson, *Hist. de l'Académie Française.*)

long repos, et dès au bout de quelques semaines, il eut l'assurance de venir lui-même me sommer de ma parole. Cette démarche me surprit; je ne lui voulus point permettre de paroître dans ma chambre, et lui ayant fait dire de m'attendre en bas, je descendis douze marches, et du haut de la première rampe de mon escalier : « Je m'étonne, lui dis-je, de votre présence « ici; vous ne sauriez ignorer que des personnes comme vous « et moi ne peuvent pas communiquer l'une avec l'autre. Vos « fils ont tué mon père, et je les ai fait mettre sur la roue. Un « second tour de votre métier vous a mis en état de répéter « aujourd'hui sur nous une somme qui dans la bonne foi ne « vous appartient point; mais enfin nous en sommes convenus; vous en avez déjà touché les trois quarts; l'autre vous « sera porté de ma part dans deux jours; je n'ai rien davantage à vous dire. »

Je remonte présentement à l'endroit où j'ai laissé mes études. Je les continuai principalement sous un répétiteur (son nom était Gadureau) qui, s'étant rencontré être le même qu'on avoit donné à M. *Le Coq* (1), j'eus dès lors l'honneur de lier avec cet aimable jeune homme une amitié assez étroite par la commodité que nos supérieurs trouvèrent, à cause de l'émulation, à nous joindre ensemble trois ou quatre jeunes écoliers que nous étions sous la discipline de ce maître, M. et madame Le Coq ayant trouvé bon que ce fût chez eux que cette petite école se tint.

Je goûtai, outre l'honneur d'une association si illustre, du moins par rapport au jeune M. Le Coq, quantité de douceurs, tant que notre précepteur fut en état de nous continuer ses le-

(1) Il s'agit évidemment ici de François Le Coq, conseiller au Parlement de Paris. Il était fils d'Aymar Le Coq, conseiller dans la Chambre de l'Edit à Paris, et de Marguerite de la Madeleine. En 1672, il épousa Marie de Béringhen, et à la révocation de l'Edit de Nantes, il se retira à l'étranger. Le marquis de Vérac, son neveu, et la comtesse de la Coste, sa nièce, l'un et l'autre nouveaux catholiques, réclamèrent, comme ses héritiers, la main levée de ses biens. (Haag, *France Protestante*.)

çons ; car, quoiqu'il fût encore fort peu avancé en âge, tout savant qu'il étoit, il vint à mourir bientôt, n'ayant pas encore trente ans.

Je ne juge pas à propos d'étaler ici, et de spécifier par le menu, toutes ces douceurs dont je parle ; tout cela, vu notre jeune âge à tous, ne pouvant être que des choses fort enfantines, que la gravité, dont je suis bien aise de soutenir cet ouvrage, ne pourroit guère souffrir.

Je me suis un peu arrêté à cette partie de mes études passée chez M. Le Coq, d'abord par un esprit de reconnaissance de l'honneur que ce sage magistrat (car il devint tel depuis) m'a toujours conservé dans son affection, puis parce qu'au bout de dix ans après notre séparation par le décès de notre répétiteur, chacun de nous ayant poursuivi ses études par d'autres voies, M. Le Coq d'une manière que je n'ai point sue, et moi par mon transport à Saumur, nous nous trouvâmes encore une fois, après notre philosophie faite, rejoints en l'étude du droit, sous un fameux souffleur qui était l'avocat *Bicheteau*. S'étant encore trouvé être notre commun docteur, cet homme, aussi bien qu'avoit fait notre maître d'humanité, nous fit une seconde fois rassembler dans la même maison où nous avions commencé nos études.

Nous employâmes là tout le temps qui nous étoit nécessaire pour parcourir les Institutes de Justinien, nous aidant des Commentaires de *Borcholten* et de *Cujas* (1), aussi bien que de la Para-

(1) Jean Bicheteau, avocat au Parlement, fils de feu maître Abel Bicheteau, vivant ministre de la Parole de Dieu en l'Eglise réformée de Montauban, et de demoiselle Marie Le Petit, épousa, le 28 juin 1643, Marie Vimboin, fille d'Antoine Vimboin, maître peintre à Paris, et de Linonne du Rat. (Reg. de mariages du temple de Charenton. *Loc. cit.*)

(2) Jean Borcholten, célèbre jurisconsulte allemand, composa, entre autres ouvrages, un fort bon *Commentaire sur les Instituts de Justinien*, qu'il fit imprimer en 1590 ; son fils Statius Borcholten en donna une seconde édition en 1608. Jean Borcholten suivait les opinions de Cujas, préférablement à celles des autres jurisconsultes. (Taisand, *Vies des plus célèbres Jurisconsultes*. Paris, 1721.) — Tout le monde connait l'illustre Cujas, le prince des interprètes du droit romain, né à Toulouse en 1522, et mort à Bourges le 4 octobre 1590. (Voyez Haag, *France Protest.*)

phrase grecque de *Théophile*. Sur quoi je dirai, à l'honneur de M. Le Coq, et cela avec un très grand plaisir, par cet esprit de reconnaissance dont j'ai parlé, que ce savant jeune homme (car il n'avoit guère plus de dix-sept ans), faisant la lecture de nos leçons journalières, dont notre docteur nous faisoit à mesure toutes les explications, M. Le Coq, dis-je, lisoit tout courant le texte grec de Théophile, comme s'il eût lu du français, sans s'arrêter le moins du monde à la version latine qui étoit à côté. Ainsi je n'ai été nullement surpris, quelques années depuis cela, de le voir se distinguer avec tant de gloire sur les fleurs de lis, après avoir été reçu conseiller au parlement, ce qui arriva deux ans après que j'y eus été moi-même reçu avocat, savoir en 1661 ; car pour moi j'avois été reçu dès 1659, savoir en juin.

Mais c'est venir un peu trop tôt à cette époque de ma vie, et puisque vous avez désiré, en particulier vous, mon fils aîné, d'être instruit un peu plus en détail du cours de mes études, par l'intérêt des vôtres, je retournerai au temps de la mort de votre grand'mère (1), à l'occasion de laquelle je fus envoyé à Saumur. Ce fut le 24 août 1652 que je fis cette triste perte ; j'en fus tout déconcerté, faisant réflexion sur l'espèce d'abandonnement où je m'allois bientôt voir ; mais mon parti fut bientôt pris, et me tournant vers Celui que j'ai toujours eu en vue dans tous mes assauts, je me raffermis par cet endroit des Psaumes :

> Quand je n'aurois pour moi père ni mère,
> Mon Dieu sera pour moi, quoi qu'il en soit.

Etant arrivé à Saumur, M. Amyraut (2), principal du collége, et d'ailleurs pasteur de cette ville, et l'un des plus dis-

(1) « Elisabeth Toutin, vivante veuve de M. Jacques Rou, vivant procureur en la cour du Parlement, a été enterrée au cimetière Saint-Père, le 25 août 1652. » (Extrait du Registre des enterrements faits au cimetière de Saint-Père, au Greffe du Tribunal civil de la Seine.)

(2) Moïse Amyraut, né en 1596, mort en 1664. (Voir *France protestante* de MM. Haag ; *Dict. hist.* de Bayle ; *Mélanges crit. de littér.* d'Ancillon.)

tingués professeurs en théologie, jugea à propos, après m'avoir examiné, de me mettre en première, que je fis sous M. *Doull* (1), habile Ecossois, qui étoit régent de cette classe. Je fus, au bout de l'année, nommé pour monter en philosophie; mais, mon tuteur et sa femme, qui me trouvoient bien jeune pour me laisser faire mes courses si vite, prirent occasion d'un voyage en Poitou, où ils se trouvoient appelés pour le bien de nos affaires, dont une partie regardoit cette province, afin de me reconduire à l'académie après les vacances; et, étant arrivés, ils allèrent trouver M. Amyraut pour le consulter sur ce qu'ils feroient de moi, vu mon si bas âge, pour des sciences qu'ils jugeoient être au-dessus de ma portée, lui demandant ce qu'il en jugeoit. « Voulez-vous, leur dit-il, en faire un habile homme?—Vraiment, monsieur, nous ne demanderions pas mieux.—Eh bien! laissez-le encore un an sous M. Doull, je le lui recommanderai, et, par la douceur de son traitement et la vigilance de ses soins, il le consolera du petit chagrin que je vois bien qu'il a de n'être pas sitôt philosophe; ou, s'il veut l'être véritablement dès aujourd'hui, qu'il nous le montre par sa sage déférence à nos conseils, et au parti que vous prenez pour son bien; il aura même en cela un autre avantage, n'y ayant pas lieu de douter, qu'au bout de cette nouvelle carrière, il ne remporte le prix.

Ce prix, néanmoins, dont je ne doutois nullement, vu les places d'honneur que j'avois toujours eues pendant le cours de

(1) Nous voyons qu'au Synode national, tenu à Loudun en 1659, le sieur Doal (probablement Doull, car Aymon est fort incorrect dans l'orthographe des noms propres) est confirmé dans l'office de régent en rhétorique, à l'université de Saumur (t. II, p. 767). — Le nom de Doull est souvent cité à l'occasion des troubles qui eurent lieu de 1656 à 1659 dans l'Eglise réformée de Saumur; il fut un de ceux qui demandèrent le plus énergiquement la démission du ministre d'Huisseau. Sur cette question de savoir à qui doivent être imputés les troubles de l'Eglise de Saumur, on peut consulter les *Pièces authentiques et décisives*, imprimées par les soins du consistoire de ladite Eglise (Saumur, 1659). — François de Jaucourt, marquis d'Ausson, qui avait fait sa rhétorique sous M. Doull, dit « qu'il étoit bon homme, mais mauvais régent, » et qu'il n'apprit rien ou fort peu de chose de lui. (*Journal manuscrit du marquis d'Ausson*, aux archives de la Haye.)

cette année dans les thèmes, qu'on nous donnoit pour cela tous les mois, me manqua par mon imprudence, ainsi que je le vais faire voir. On m'avoit envoyé un homme et un cheval pour m'emmener chez nous faire vendange, et l'on avoit mal pris ses mesures en ce qui regardoit la précision du jour de thème, qui avoit été reculé cette année-là pour des affaires particulières de l'académie (1); l'homme et le cheval arrivèrent donc trop tôt de trois jours, et la crainte mal entendue que je me fis d'être grondé par mes supérieurs (qui d'ailleurs auroient été en inquiétude pour moi de quelque fâcheux accident, si je tardois trop à me rendre auprès d'eux); cette crainte, dis-je, me fit résoudre à partir sans faire le thème, et j'en allai faire mes excuses à M. Doull. Ma résolution lui donna du chagrin; il fit tout ce qu'il put pour m'en détourner, et n'y ayant d'abord pu réussir, il s'alla fortifier des exhortations de M. Cappel (2), recteur alors de l'académie, aussi bien que de celles de M. Amyraut. Il leur dit que de trente écoliers qu'il avoit eus cette année-là, il ne pouvoit compter que sur cinq qui fussent en état de lui faire un peu d'honneur; et que même de ces cinq, il n'y en avoit proprement que trois entre lesquels le prix pût être disputé, savoir : MM. de Juigné et moi, qu'il nomma même le premier, sans doute, afin de mieux parvenir à son but. M. Cappel me fit l'honneur de me venir chercher, et après plusieurs obligeantes instances, il m'engagea, par l'offre d'une lettre de recommandation auprès de mon tuteur, à attendre le jour du thème. Ce jour vint, et fut aussi

(1) C'étaient les démêlés entre M. *Amyraut* et M. *d'Huisseau*. [A.]

Cette querelle qui dura plusieurs années et fit grand bruit à l'époque, amena une scission dans l'Eglise de Saumur. Les difficultés pendantes furent enfin décidées à l'avantage de d'Huisseau, par le synode national, tenu à Loudun en 1659, qui cassa les arrêts de plusieurs synodes provinciaux, dont le jugement avait été différent. (*Aymon*, t. II, p. 765-768.) [*Ed.*]

(2) Louis Cappel, né en 1585, mort en 1658, un des plus savants théologiens protestants et regardé comme le père de la critique sacrée. Il fut appelé en 1614 à la chaire d'hébreu, à l'académie de Saumur, et en 1638 à celle de théologie. (V. la *France protestante* de MM. Haag.)

celui de ma sottise; car j'ai déclaré ci-devant, que je ne feindrois point en ce qui me regarde, de nommer les choses par leur nom, et de ne me point flatter en quoi que ce soit. Ce jour donc étant venu, M. Amyraut monta en chaire pour nous dicter le thème; et comme, en faveur de ceux qui n'écrivent pas aussi vite que les autres, la personne qui dicte traîne un peu chaque période, en venant même parfois jusqu'à la répétition; pour moi qui avois la main prompte, en même temps que je couchois sur ma feuille le françois qui nous étoit prononcé, j'écrivois sur une autre le latin qui y devoit répondre, tout cela dans la vue d'avoir plus tôt besogne faite, et d'aller au plus vite trouver mon homme et mon cheval.

Effectivement, M. Amyraut ne fut pas plutôt descendu de chaire, et M. Druet (1) monté en sa place pour fournir son heure de garde, ainsi que tous les autres professeurs et les régents avoient à le faire, chacun à son tour, jusqu'à ce que tous les étudiants eussent fini, que je portai à M. Druet dès au bout d'un quart d'heure de son entrée, ma composition dont je m'étois seulement dépêché de faire une copie au net, laquelle en effet fut bientôt troussée. M. Druet me dit en la recevant : « Est-ce que c'est déjà fait? Vous allez bien vite en besogne! mais peut-être vous en cuira-t-il. » Enfin, je partis qu'il n'était pas encore neuf heures, et M. Amyraut n'étoit monté en chaire qu'à huit. Par le chemin, j'avegnis de ma poche le brouillon de mon thème, afin de le repasser, et justement dans une période où j'avois mis de mon plus beau latin, mais qui étoit un peu longue, je reconnus un solécisme, que la trop grande distance des termes relatifs m'avoit fait commettre, et qu'indubitablement j'aurois corrigé si je me fusse donné la patience de relire

(1) Professeur de philosophie à l'académie de Saumur, prit avec Doull fait et cause pour Moïse Amyraut contre d'Huisseau. *Pièces authentiques et décisives sur la question à qui doivent être imputées les troubles de l'Eglise réformée de Saumur.*) Jurieu fit deux ans de philosophie sous lui. (Chauffepié, art. *Jurieu. France protestante* de MM. Haag.)

ce que j'avois écrit. Belle leçon pour les esprits légers et qui donnent trop à leur impétuosité. Alors réfléchissant sur mon étourderie, « me voilà bien avancé, dis-je en moi-même, après tant de diligence, et voilà une belle expédition! »

> ...Oh! bienheureux qui n'est point si pressé,
> Et qui plus sagement à son fait a pensé.

Enfin, ce qui résulta de ma précipitation fut que les deux frères *Juigné* (1), petits-fils de madame de la Tabarrière, depuis cela duchesse de la Force (2), eurent les deux prix qu'ils n'avoient que trop bien mérités, étant demeurés les derniers dans l'auditoire, et n'ayant rendu leurs thèmes qu'à près de neuf heures du soir; de sorte que je me trouvai encore bienheureux d'avoir été nommé le premier après eux pour monter en philosophie.

J'avais eu, cette même année-là un peu plus de bonheur dans une affaire dont je m'étois néanmoins ingéré assez légèrement. M. Amyraut avoit depuis peu marié son fils unique (3),

(1) Georges Le Clerc, baron de Juigné, avait eu dix enfants (dont sept fils) de son mariage avec Elizabeth Des Nouhes, petite-fille de Duplessis-Mornay. L'aîné, Jacques, baron, puis marquis de Juigné, se convertit, à la révocation de l'Edit de Nantes; le second, Urbain, se distingua en Catalogne dans les campagnes de 1678 et de 1684, et plus tard en Roussillon; sa nomination aux fonctions d'inspecteur général de l'infanterie en Provence, quelques années après la Révocation, prouve assez qu'il avait suivi l'exemple de son frère aîné.

Deux des autres fils de Georges Le Clerc payèrent de la vie et de l'exil leur attachement au protestantisme: l'un, Philippe, sieur de Vrigny, fut jeté à la Bastille, comme huguenot, et transféré en 1687 au château d'Angers, ayant résisté aux efforts du Père Bordes pour le convertir. Nous le retrouvons plus tard réfugié en Hollande, où il paraît avoir composé quelques écrits, entre autres une défense du Parlement d'Angleterre dans la cause de Jacques II. Jurieu nous a donné d'intéressants détails dans sa VIII[e] lettre pastorale, sur l'emprisonnement et la mort édifiante de l'autre frère, Georges, sieur de Villiers. « Il étoit savant et pieux, y lit-on, de sorte qu'il confondoit tous les convertisseurs d'une manière qui édifioit les autres prisonniers, qui souffroient pour la même cause. » Il nous paraît probable que l'un ou l'autre de ces deux frères [illegible] compagnon [illegible] Haag, *France Protestante*.

(2) [illegible] M. [illegible] *Duplessis-Mornay*, [illegible]

(3) [illegible] Paris [illegible] dans sa profession, à ce [illegible] Bayle [illegible] de l'Edit de Nantes il se retira à la Haye.

quoique encore assez jeune, et de ce mariage, au bout de moins d'un an, il étoit venu un fils qui d'abord causa une très grande joie à toute la famille. L'illustre grand-père, en le baptisant, lui donna son nom de Moïse. Comme par un mouvement de reconnaissance et d'attachement, je me passionnois pour tout ce qui concernoit M. Amyraut, et que dans toutes mes chréies (1), et d'autres matières oratoires auxquelles M. *Doull* nous exerçoit une fois toutes les semaines, je m'étois un peu distingué entre mes camarades, il me vint en l'esprit de présenter au père de l'enfant une harangue de félicitation, et je me fis une espèce de point d'honneur de faire cet ouvrage à l'insu de M. *Doull,* de peur qu'il ne fût dit que l'on m'avoit soufflé ; je fis seulement confidence de mon dessein aux principaux de mes amis, qui, sur les petits doutes que je ne laissois pas de leur témoigner sur la poursuite de mon entreprise, bien loin de m'en détourner, m'y encouragèrent. Nous allâmes donc un lundi matin, lendemain du baptême, demander M. Amyraut le fils, et père de l'enfant, lequel ne faisoit que de se lever; il vint à nous en robe de chambre, mais très propre, et moi, après une demande d'excuse sur la liberté que nous prenions, mais que je prétextois d'un mouvement de bon cœur, je lui présentai mon grimoire. Je ne me souviens que fort en gros des traits dont il étoit bigarré et sans doute que la perte n'est pas grande ; mais je sais toujours bien que je n'avois pas manqué le parallèle trop naturel des divers Moïses, et que sans qu'on puisse m'accuser de plagiarisme par rapport à ce joli distique du célèbre M. Du Bosc (2) :

(1) *Chrie,* narration, amplification d'un écolier (*Dict. de Richelet*). Du mot grec χρεία. On se servait du mot *chrie* pour indiquer un exercice préparatoire à la rhétorique; l'abbé Fleury, en parlant de l'état des études publiques au dix-septième siècle, dit qu'on prépare l'écolier à la rhétorique par les *chries* et les autres exercices d'*aphtone.* (*Traité des études,* chap. XV.)

(2) Né en 1623, Pierre Du Bosc fut pendant quarante ans l'un des pasteurs de l'Eglise réformée de Caen; il mourut en 1692 à Rotterdam ; c'est à son sujet qu'on rapporte ce mot de Louis XIV adressé à la reine : « Madame, je viens d'entendre « l'homme de mon royaume qui parle le mieux. » Voir sa Vie par Legendre (Rotterdam, 1694).

A Mose ad Mosem, par Mosi non fuit ullus,
More, ore et calamo, mirus uterque fuit (1).

(puisque ces deux vers ne furent faits qu'à l'occasion de la taille-douce du sieur Lombard, gravée plus de quatre ans depuis ma félicitation), je ne manquai pas, comme j'ai dit, de fonder un heureux pronostic en faveur de ce petit *nouveau Moïse*, de qui je ne faisois pas espérer moins que de le voir un jour égaler les deux grands ; mais en quoi malheureusement je me trompai, puisque cet enfant vint à mourir peu de temps après.

La conclusion de tout cela fut qu'à dîner, chez M. Amyraut, et en la présence tant de lui que de tous ses pensionnaires, on lut mon papier, et que M. Amyraut dit que, ne fût-ce qu'à cause du bon cœur et de l'obligeante intention, il vouloit donner congé à toute la jeunesse pour cette après-dînée-là, et que tant classiques que philosophes, jusqu'aux proposants même, me vinrent faire des remercîments. Ce fut entre autres M. *de la Pierre* (2), illustre Lyonnais, neveu du grand M. *d'Hervart* (3) qui m'honora d'un fort joli compliment au nom de ses camarades de logique.

Je viens maintenant à dire deux mots sur la manière dont se passa mon cours de philosophie (4). Ce ne fut pas, à dire

(1) Bayle rapporte ce distique dans son article sur Amyraut, et dit que Du Bosc l'écrivit de sa propre main au bas de l'estampe de ce professeur ; il ajoute, dans une note marginale, que ces vers font allusion à ce qui a été dit par les Juifs à la louange de Moses Maïmonides, fameux rabbin.

(2) Marc-Conrad Sarrasin, sieur de La Pierre, de Lyon, neveu d'Herwart et conseiller au Parlement de Grenoble, fut un magistrat d'un rare mérite et d'une grande droiture. A la suppression de la Chambre de l'Edit de Grenoble, il perdit sa place de conseiller ; et cherchant à sortir du royaume, lors de la révocation de l'Edit de Nantes, il fut arrêté à la frontière et enfermé à la citadelle de Cambrai ; comme il refusait absolument de se convertir, on finit, de guerre lasse, par l'expulser du royaume. (Haag, *France Protestante.*)

(3) C'est probablement Barthélemy Herwart, intendant des finances sous le cardinal Mazarin, plus tard contrôleur général. (Voyez son article dans la *France protestante.*)

(4) Toutes les villes où il y avait une académie protestante de théologie possédaient aussi un collége ; on désignait souvent sous le nom d'académie l'ensemble des colléges et des facultés. Dans les colléges placés ainsi à côté d'une université,

la vérité, le plus brillant endroit de mes études. Soit par les étroites bornes de mon petit génie, soit par l'effet de cette diversité de naturels dont les facultés de quelques-uns se développent de meilleure heure, et les autres plus tard, je ne me trouvai pas de si heureuses dispositions à comprendre les rai-

la classe de philosophie était remplacée par des cours faits en dehors du collége, par les professeurs publics, et que fréquentaient également les élèves du collége et les étudiants en théologie. (Voir les intéressantes notices de M. le professeur Nicolas, sur les académies et les colléges protestants. *Bull. de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, t. III, p. 155-167; t. IV, p. 504-511.)

Le récit suivant, emprunté au journal mss. de François de Jeaucourt, marquis d'Ausson, qui vint à Saumur une dizaine d'années après Rou, nous paraît présenter un curieux rapprochement :

« Je commençai mes études avant huit ans sous les yeux de feu mon père, ayant « pour précepteur un nommé Beaulieu, très bon humaniste, donné de la main « de M. Lefebvre; quelques années après, je suivis mes trois aînés à Saumur; j'é- « tois si jeune qu'on jugea à propos d'envoyer notre grande gouvernante avec moi « jusqu'à la couchée, afin que la séparation fût moins rude, et elle coucha avec « moi à son ordinaire; elle se nommait La Texier. Le premier de ces trois frères « étoit passable écolier (Jean-Philippe de Jeaucourt, marquis de Villarnoul), le se- « cond (Paul de Jeaucourt, sieur de Rouvray), excellent, ce qui étoit en lui une « de ses moindres qualités pourtant; le troisième (Jean-Louis de Jeaucourt, sieur « de Bussières), fort méchant, mais réparant ce défaut de beaucoup de franchise, « de bonté et de courage. Je fus bientôt capable de la seconde classe, où je restai « trois ans sous le savant M. Lefebvre. La considération qu'il avoit pour feu mon « père, qu'il regardoit comme un de ses Mæcenas et ma grande jeunesse l'engagè- « rent à me traiter avec douceur, ce qui me fit trouver le métier moins rude, et je « n'y fis que plus de progrès. Je montai ensuite dans la troisième classe, sous un « Ecossais, nommé Doull, bonhomme mais mauvais régent, qui enseignait la rhé- « torique, dont je n'appris rien ou fort peu de chose. J'eus ensuite pour professeur « de philosophie M. Chouet, que j'ai vu depuis syndic à Genève. Il me trouva « peu enclin à la philosophie, c'est pourquoi il me dicta en particulier un Compen- « dium pour me soulager; mais je pris goût à la physique où je profitai passable- « ment; je logeai sur la fin avec lui et M. Gaussend chez M. Mariot. M. Amyraut « était le principal de l'académie. Tous ces messieurs en usoient envers moi « avec quelque distinction parce que c'étoit mon ayeul qui l'avoit fondée, par le « crédit qu'il avoit auprès de Henri IV, son maître. Je n'ai pas oublié avec quelle « âpreté ce M. Gaussend étudioit : à peine se donnoit-il le temps de manger un « morceau; et il étoit au désespoir quand il lui venoit des visites qu'il ne pouvoit « éviter; aussi ruina-t-il sa tête et sa santé en peu de temps et mourut fort jeune, « mais ayant déjà beaucoup de réputation, dont il me paraissoit aussi avide dans « son métier qu'un Alexandre dans le sien. J'achevai mes études extrêmement « jeune, et elles ne m'auraient servi à rien, si je n'avois eu le soin de les conti- « nuer de moi-même et dans le temps que le jugement se joint à la mémoire. A la « fin de 1668, je passai du collége à l'académie de Paris pour y faire mes exer- « cices. » (*Journal mss. du marquis d'Ausson*, aux archives de la Haye.)

sonnements de logique et les définitions physiques de toutes les variétés de la nature, qu'enfin (après mes premiers embarras touchés ci-devant) j'en avois trouvé à mon latin et à ma rhétorique. Ces profondeurs des *entia rationis et a parte rei* de mon *Organe* d'Aristote, ces pitoyables manières de rendre raison des moindres effets de la nature par une généralité de *vertus occultes,* au lieu de creuser les livraisons de tous les corps, aussi bien que les divers effets du mouvement, et de répondre par exemple (comme, en se moquant, l'a si joliment fait Molière dans son *Malade imaginaire*) à la demande comment et pourquoi l'opium fait dormir : que cela vient de ce qu'il y a *in eo virtus dormitiva cujus est natura sensus assoupire;* au lieu de dire, comme fait la nouvelle et raisonnable philosophie : que le suc du pavot, savoir, l'*opium*, est composé de particules si différemment figurées et entrelacées, qu'elles bouchent le passage des pores du cerveau, par où les esprits ont accoutumé de couler dans les nerfs, et que cet écoulement étant interrompu, le dormir en résulte nécessairement, parce que la veille est au contraire un effet de cette perpétuelle continuation du passage des esprits. Il en est de même des merveilleux effets de l'aimant, sur lesquels on se contente de dire, à la péripatécienne, que c'est qu'il y a *dans l'aimant une vertu inclinante qui le fait nécessairement pencher vers le pôle ;* au lieu qu'il faudroit dire que c'est un effet des faciles conduits et des liaisons de mouvement qui se trouvent dans l'axe des deux pôles de l'aimant. Je pourrois parcourir de la même manière ce qu'il y a à dire sur les différences de réponse qui se trouvent entre les deux philosophies, lorsqu'on interroge leurs disciples sur ce qui fait la diversité des saveurs; car demandez par exemple d'où vient que le lait est doux, et que du vinaigre fait une sensation tout opposée; en un mot, qu'est-ce qui fait la douceur et l'aigreur? Un péripatéticien là-dessus vous dira, avec un air de confiance digne de la fierté de son lycée, que cela vient de ce qu'il y dans la liqueur douce une qualité dulci-

fiante, et dans l'aigre une qualité tendant à l'aigreur; raisons sans doute fort capables de contenter un esprit de difficile persuasion! Mais si vous faites les mêmes questions à un cartésien, il vous dira que comme encore que notre œil ne puisse pas apercevoir les diverses particules dont le corps de chaque liqueur est composé, ces particules néanmoins n'en sont pas moins véritables; il est constant aussi que leur configuration est très différente; que les particules imperceptibles du lait et autres liqueurs douces, étant comme autant de petites boules, elles roulent et coulent commodément et agréablement sur les diverses parties de notre palais, d'où résulte la douceur, et qu'au contraire les particules du vinaigre étant comme autant de petites pointes aiguës comme celle d'une épingle, elles picotent le palais, et que c'est de là que résulte l'aigreur; raisons qui saisissent d'abord la compréhension de l'esprit le plus hébété et le plus lourd. Toutes ces pauvretés, dis-je, de l'ancienne philosophie et quelques autres choses à quoi je ne comprenois rien, firent que quand je passai maître aux arts, je n'étois encore, à proprement parler, qu'un vrai novice; et que sans la petite distinction dont me voulut gratifier M. Hugues, mon professeur, tant au baccalauréat qu'au magistériat (en considération sans doute de ma petite réputation dans les humanités) de me donner, à chaque année, la deuxième des quatre et cinq harangues qu'on avoit accoutumé d'y faire, c'est-à-dire celle pour remercier et congédier l'auditoire du matin, et où sans doute je n'épargnai pas ni mes hyperboles ni mes antithèses classiques; cela, dis-je, excepté, et en quelque état qu'il fût, je n'aurois pas fait grand honneur à M. Hugues.

Lorsque je fus retourné auprès de ma famille après mes études faites, j'employai environ une demi-année chez mon tuteur à les repasser toutes, avant que de me rendre à Paris pour m'appliquer au droit, la profession de feu mon père (il étoit procureur au parlement) m'ayant insensiblement fait tourner de ce côté-là, sans songer si mes talents et mon génie

y étoient propres, chose dont je parlerai plus amplement ci-après. Outre mes humanités et les manuscrits de mon cours de philosophie, dans lesquelles se trouvoient maintes lacunes, je m'attachois par délassement à diverses autres lectures. Mon oncle, entre autres, quoiqu'il ne fût pas homme de lettres, s'étoit par curiosité amassé un recueil des principales cartes géographiques de Sanson (1), lequel il m'abandonna de lui-même, afin de m'occuper aussi à cette science. M. Doull m'en avoit déjà enseigné quelque chose en me montrant la sphère, et je prenois assez de goût à ces sortes d'exercices, aussi bien qu'aux mathématiques qu'un maître arpenteur de notre petite ville, mais assez habile homme, me montroit. Mais ce qui me captivoit le plus, et que je ne me pardonnerois pas encore sans le solide fruit qu'après cela j'en tirai par occasion, et à d'autres égards que celui du divertissement, ce fut la lecture des romans et des comédies, dont entre autres ceux de la Cassandre et de la Cléopâtre me charmoient si fort, que j'en perdois le boire et le manger. J'eus bientôt dévoré ce qu'en avoit auprès de lui un de mes intimes amis, et que je cousinois, à cause que nous logions ensemble et qu'il étoit frère propre de ma belle-tante. C'étoit, pour un homme sans étude, un des plus jolis esprits qu'on pût voir. Il étoit naturellement poëte, faisant à toute heure et sur les moindres sujets, tantôt un sonnet, tantôt un madrigal, tantôt des stances. Tout cela me tourna encore du côté de la galanterie, et c'est-à-dire m'éloignoit d'autant de la solidité de mes véritables études. En un mot, je puis dire que si Dieu, à qui aussi je n'en témoignerai jamais assez de recon-

(1) Nous devons à Nicolas Sanson, le père, l'obligation d'avoir donné à la science géographique tout le lustre qu'elle a aujourd'hui parmi nous, non-seulement par ses cartes et par son travail, mais encore par les illustres élèves qu'il a formés. Ses fils, Nicolas, Adrien et Guillaume Sanson, et Pierre Moulart Sanson, son petit-fils, ont perfectionné cet art sur les vues et les mémoires de Nicolas Sanson, et nous devons avouer qu'ils ont donné aux cartes de leur père une grâce et une exactitude que les autres géographes n'ont point encore surpassées. (Lenglet du Fresnoy, *Méthode pour étudier la Géographie*. T. I, p. 202; éd. de 1742.)

naissance, n'eût pas mieux veillé sur moi que je ne faisois alors, je prenois tout le train de me faire un fort joli garçon (1).

Mon oncle, qui voyoit avec chagrin que je ne m'amusois qu'à la bagatelle, se contentoit, ne pouvant faire autre chose, vu que je n'étois plus en l'âge des rudes corrections, de me faire honte de ma négligence, principalement ayant remarqué que j'étois sensible à l'honneur et à la gloire; de sorte qu'il me jetoit aux occasions des brocards assez lardants, comme par exemple, sur ce qu'il m'avoit surpris plusieurs fois aiguisant une jambette (sorte de couteau pliant) que j'avois, d'une manière fort appliquée et avec grande assiduité. Un soir que sa femme, en découpant la viande de notre souper, y montroit de la peine, faute d'un outil assez affilé : « Quelle misérable « serpe, lui dit-il, avez-vous là? Prenez le couteau de mon « neveu, le couteau d'un fainéant coupe toujours bien. » Ce lardon me fit rougir, et je me dis tout bas qu'on ne me feroit pas encore longtemps de tels reproches. Effectivement, je pris dès l'heure une forte résolution de donner à l'avenir de toutes autres idées de moi. (2) [Mais je débutai par une saillie qui me fait encore rire quand j'y songe. Comme l'entreprise de se rendre habile homme est une chose qui ne s'exécute pas du soir au lendemain, et que je ne voulois pas faire traîner longtemps l'espérance que je voulois donner de devenir quelque chose de plus que ce que j'étois, il me vint en l'esprit de dresser sur une feuille de papier un titre fastueux, comme le projet de quelque grand ouvrage que j'aurois eu en vue, et de laisser cela en voie sur la table où je travaillois d'ordinaire, quand cette rareté m'arrivoit, et sur laquelle, pour épier à quoi je m'occupois, on jetoit les yeux de temps en temps;

(1) L'auteur avait écrit ici à la marge de son manuscrit : « Il faut donner un « autre tour à cela. »

(2) On lit ici en marge du manuscrit cette note de l'auteur : « On peut se passer « de tout ceci jusqu'à la fin de la page 29, à quatre lignes près. »

afin que réfléchissant sur ce titre si magnifique, on conçût une grande opinion de moi. Et voici quel étoit ce beau dessein.

Comme en lisant mes fabuleuses *Cassandre* et *Cléopâtre* (1), j'étois particulièrement touché de ces curieux traits de véritable histoire, que Calprenède y a si heureusement enchâssés par-ci par-là, touchant ces grandes révolutions de la monarchie des Perses et de celle des Romains, que je ne connaissois que fort confusément par le peu que j'en avois vu dans mon Quinte-Curce et dans mon Florus, où même on ne voit ces choses que par de légers lambeaux; j'avois souvent conçu de là un grand désir de voir toutes ces curiosités poussées beaucoup plus loin; et c'est ce que j'avois entrepris de faire. Mais avant que de mettre seulement le nez dans les véritables sources, où il me falloit puiser pour connoître l'histoire générale plus en son entier, on peut dire que, comme si j'eusse voulu écorcher l'anguille par la queue, je commençai mon ouvrage justement par où il devoit finir, puisque, quand on fait un livre, le titre de ce livre, qui dans la vérité est à la tête, est pourtant la dernière chose à quoi l'on travaille. Ce titre donc si fastueux dont j'ai parlé étoit : « Abrégé méthodique de toute l'histoire du monde,

(1) Ce sont deux romans de Gautier de Costes, seigneur de la Calprenède, qui eurent, comme on sait, une grande vogue. La première édition de *Cassandre* parut à Paris, en 1642, en 10 vol. in-8°. Cet ouvrage fut réimprimé en 1648, 1654 et 1660.

La *Cléopâtre* parut, en 1647, en 12 vol. in-8°. Il y eut des éditions subséquentes en 1656 et 1662. (Voir les *Mémoires* du père Nicéron, art. *Calprenède*, et le *Dictionnaire de Moréry*, éd. de 1725, au mot *Costes*.

Loret, annonce ainsi sa mort dans la *Muse Historique*, 20 octobre 1663 :

Comme il faut qu'à la mort tout cède,
L'excellent sieur de Calprenède
Si renommé dans l'univers
Pour sa prose et pour ses beaux vers,
A succombé sous cette Parque,
Et de Caron passé la barque;
Enfin, par la rigueur du sort,
Cet admirable auteur est mort;
Mais personne ne peut débattre
Que sa Cassandre et Cléopatre,
Chères merveilles de nos jours,
Malgré sa mort vivront toujours.

depuis sa création jusqu'à présent et dans toutes ses diverses parties. »

Ce qu'il y a de bouffon dans ce beau projet, est que j'étois alors aussi capable de son exécution que je le suis encore à l'heure qu'il est, du gouvernement de l'empire du Mogol. Cependant on verra ci-après ce qui en advint avec le temps, et comment il ne faut désespérer de rien. Surtout on verra comment la sagesse de Dieu, mille fois plus grande encore que toutes nos folies, sait tirer de ces folies mêmes des sources de trésors pour notre subvention et le soulagement de nos plus grands besoins, puisqu'il est constant que, malgré l'acharnement dont les hommes ont tâché de traverser les bénédictions que Dieu dans ses miséricordes me destinoit, cet ouvrage, dont je viens de parler avec tant de mépris par rapport à son commencement, a été poussé si loin par la bonne conduite du Seigneur, qu'humainement parlant, il m'a mis en état d'entretenir depuis plus de trente ans une famille nombreuse, dont la dépense monte à près de 2,000 liv. par an. Depuis l'enlèvement qui me fut fait de mes planches en 1675, et par lequel je me regardois comme un homme ruiné sans ressource (1), j'ai jusqu'à présent dépensé près de 80,000 liv., et me trouve encore revêtu d'une charge qui, si Dieu me laisse désormais seulement dix ou douze ans sur la terre (ce qui n'est nullement impossible, vu la vigoureuse santé dont je jouis par sa grâce), il s'en trouvera plus de cent. Sur quoi je ne cesse encore de m'écrier tous les jours :

O Seigneur Dieu, que tes œuvres divers
Sont merveilleux par tout cet univers !
Oh ! que tu as tout fait par grand'sagesse !
Bref, tout mon bien n'est que de ta largesse.

(1) On lit en marge du manuscrit ces quelques mots latins, qui ont peut-être été écrits par le fils de l'auteur : *Non placet. Dele omninò.*

Rou mourut dix-huit mois après avoir commencé ses *Mémoires*, et en écrivant le paragraphe qui a donné lieu à cette note marginale, il ne se doutait probablement pas qu'il était si près du terme de sa carrière; c'est peut-être ce qui lui a suggéré, ou à son fils, l'idée de supprimer ce passage.

Mais il faut pour cette heure en demeurer là, puisque ce seroit une trop grande anticipation sur ce qui me reste à dire sur ce sujet, vu toutes les autres choses qui se passèrent entre deux. Je poursuis donc l'emploi de mon temps et la nature de mes occupations.]

Environ six mois après mon retour de Saumur, mon oncle me ramena à Paris, lieu de ma naissance, où je ne m'étois point vu depuis plus de quatre ans. J'y arrivai en février 1658, et au bout de six mois je commençai mes études de droit, sous la direction d'un célèbre souffleur, qui étoit cet avocat Bicheteau dont j'ai parlé ci-devant, et qui, comme je l'ai aussi dit au même lieu, me rejoignit avec M. Le Coq. Cette troisième sorte d'étude me fit une troisième fois reconnaître l'étroite borne de mes talents, ou qu'en tout cas toutes professions ne m'étoient pas propres. J'ai parlé de mes chagrins en ce qui regardoit les épines, tant de mes premières humanités que de toute ma philosophie; j'en conçus de nouveaux en ce qui regardoit la jurisprudence. Ces *Sempronius*, *Mævius* et *Titius*, sous le personnage desquels on me faisoit jouer tant de rôles tirés des divers paragraphes du *Digeste* et du *Code*, sans parler des *Novelles* et des *Pandectes*, me bouleversoient tellement la cervelle, que j'étois bien éloigné d'y reconnaître ces aménités si merveilleuses dont Ménage nous a fait un si curieux recueil, et dont quelques années après le temps dont je parle, je fis aussi enfin mes délices, mais pas assez néanmoins pour me fixer à la profession que j'avois embrassée, comme je dirai bientôt.

Mes études de droit étant achevées, j'allai prendre mes licences à Orléans; j'endossai là la vénérable robe de Cujas (car c'est ainsi qu'on appelle une vieille souquenille qui, depuis plus de six vingts ans, traîne dans la poussière d'une salle où l'on examine les réponses des divers candidats qui se présentent à toute heure); le point principal est sans doute de savoir s'ils ont sur eux les vingt écus dont ils doivent payer leurs licences. Ce fut très certainement, en ce qui me regarde, la ré-

ponse sur laquelle j'étois le mieux préparé, et sur la justesse de laquelle je fus principalement reçu. Si je montrai encore mon foible en cette occasion, j'y sauvai, au moins, tout de même mon honneur, à la faveur de mes petites facultés oratoires; car je fis une harangue à mes auditeurs, lesquels cependant n'étoient que deux, en sorte que peu s'en falloit que je ne pusse dire, comme M. Ménage le faisoit faire si joliment à son parasite Monmor dans le distique grec que j'ai ainsi traduit :

Bonjour de Mamurra tous les sept écoutans
Quatre murailles et trois bancs !

Χαίρετε Γαργιλίου τοῦ ῥήτορος ἑπτὰ μαθηταὶ,
Τέσσαρες οἱ τοῖχοι καὶ τρία συψέλια.

Je fis, dis-je, un discours à ces messieurs, dont, sans en embarrasser ici ceux qui me liront, le principal endroit rouloit sur une apparition, que je feignis avoir eue un matin dans mon lit, environ cette heure où les songes semblent un peu plus qu'à toutes les autres tenir de la vision et du style prophétique; le tout dans un temps où j'étois encore en irrésolution sur le choix de la profession que je devois embrasser; je feignis, dis-je, que la Théologie, la Jurisprudence et la Médecine, sous la figure de trois majestueuses déesses, s'étoient présentées à moi pour me déterminer; mais chacune tâchant de me fixer uniquement à elle. Et là-dessus je leur mettois en la bouche trois strophes latines, qui rouloient sur les principaux avantages de ces trois professions, que je caractérisois en une trentaine de vers, où tous ces grands avantages étoient étalés, et dont je ne saurois mieux donner l'idée que par ce morceau touchant la théologie, que j'ai depuis trouvé dans un de nos poëtes modernes, et que je mettrai ici, parce que, à quelque noblesse près qu'il y a de plus que ce que portoient mes strophes latines, il revient si fort au sens que mes vers renfermoient, qu'on diroit que ce n'en est qu'une traduction. Voici donc cette strophe de la Théologie :

De l'Être qui fit tout être,
Je t'apprendrai la grandeur,
Et je te ferai connaître
Son immortelle splendeur.
Ma voix te fera comprendre
Quel respect on lui doit rendre,
Quelle est son immensité;
Et dans ta forte mémoire
J'imprimerai de sa gloire
L'importante vérité.

Les deux strophes de la Jurisprudence et de la Médecine étoient de la même sorte marquées des principaux caractères qui étoient les plus capables de distinguer ces professions; et après cela je passai à la déclaration du choix auquel je m'étois enfin déterminé. Mais le trait favori dont je me fis la plus grande affaire, fut que m'adressant d'une façon plus particulière vers la célèbre couronne de mes auditeurs, réduite pourtant toujours, comme j'ai dit, au *numero duali*, je leur dis que la plus forte raison qui avoit fixé mon balancement étoit cette célèbre réputation qu'ils s'étoient acquise par toute la France; que je m'étois senti aiguillonné du pressant désir d'une glorieuse imitation de leurs vertus; et que je ne désespérois pas, étant aidé de si grands exemples, de surmonter enfin et les foiblesses de mon génie et la médiocrité de mes talents; et que, par un sincère esprit de reconnaissance pour la grâce qu'ils m'avoient faite, vu mon indignité, je ne discontinuerois jamais mes vœux au ciel pour la prospérité de leurs vénérables personnes, et pour la continuation du succès de leurs utiles travaux (1).

Fort peu après mon retour d'Orléans (ce fut le 29 juin 1639), je fus présenté à Messieurs de la cour de Parlement par feu M. Jacques Caillard, célèbre avocat, qui avoit toujours été

(1) L'auteur a écrit en marge du manuscrit : « Il faudroit abréger ce long article depuis la page précédente jusque vers la fin de celle-ci, et en retrancher bien des choses qui pourroient être regardées comme trop puériles. Peut-être même seroit-il bon de l'effacer tout entier. »

(2) Nous pensons que c'est le même Caillard qui plaidait au parlement de Paris,

grand ami de notre maison, et cela principalement, pour bien dire, par un esprit de reconnaissance envers la mémoire de mon père, qui l'avoit produit au palais, et lui avoit procuré ses premières causes; car s'il y a pour moi de la bienséance à mettre une telle vérité en étalage, mon père étoit des plus estimés de sa profession, comme j'en ai de bonnes preuves (1). Ce fut donc en 1659 que je prêtai serment et endossai le harnais; mais je m'aperçus bientôt que la pratique n'étoit point du tout mon fait, et je ne me plaisois, en tout cas, de toutes les lectures qui regardoient ma profession, qu'à celle des plaidoyers du fameux M. le Maître (2), et de ceux de MM. d'Olive (3), d'Expilly (4)

le 15 décembre 1667, pour madame la duchesse de Mazarin, afin d'obtenir une séparation de biens entre elle et son mari. Me Issali plaidait pour le duc. (Mss. Conrart, à l'Arsenal, vol. X, in-fo.)

(1) La note suivante se trouve ici en marge du manuscrit, sans renvoi qui indique à quel passage du texte il se rapporte : *Factum selon les formes*, page 3 de l'avertissement. Ce *factum* est contre M. Bayle au sujet de l'*Advis aux Réfugiez*. Je crois qu'il est de la façon d'un avocat nommé M. *de la Combe*. Il est imprimé, en 1692, sans nom d'auteur ni d'imprimeur ni du lieu. [*Note de l'auteur.*]

(2) Antoine Lemaistre, avocat au Parlement de Paris, naquit dans cette ville en 1608. Il était fils d'Isaac Lemaistre, maître des comptes, et de Catherine Arnauld, sœur des illustres solitaires de Port-Royal. A l'âge de vingt et un ans, il commença à plaider et se fit une grande réputation par son éloquence vive et animée. Le chancelier Séguier, qui l'estimait beaucoup, le fit nommer conseiller d'Etat, et lui offrit la charge d'avocat général au parlement de Metz; mais Lemaistre, qui avait formé depuis longtemps le projet d'abandonner le monde, refusa cette dignité. Après avoir renvoyé au chancelier ses lettres de conseiller d'Etat, il se retira à Port-Royal de Paris, où il passa plusieurs années dans les exercices d'une piété très austère, qu'il n'interrompait que par l'étude des livres saints et des Pères de l'Eglise, qui avait toujours fait ses délices. Antoine Lemaistre se retira plus tard à Port-Royal des Champs, où il mourut le 4 novembre 1658. Lorsque la mort le surprit il travaillait à une *Vie des Saints*, dont il avait déjà publié quelques fragments. (*Biographie universelle.*)

(3) Simon d'Olive du Mesnil, avocat du roi au Présidial de Toulouse, et depuis conseiller au parlement de la même ville, vivait au dix-septième siècle. Ses ouvrages ont été imprimés plusieurs fois. Il est l'auteur d'un écrit intitulé : *Questions de Droit et Actions forenses.* (Taisand, *Vie des plus célèbres Jurisconsultes.*

(4) M. d'Expilly devint par son mérite président au parlement de *Grenoble;* il mourut en 1636, âgé de soixante-quinze ans; son nom de baptême étoit *Claude.* [*Note de l'auteur.*]

Nous ajouterons, d'après Taisand, *Vie des plus célèbres Jurisconsultes,* que Claude d'Expilly naquit en Dauphiné, d'un père qui portait le même nom et qui

et Galand (1), tout cela parce que les pièces d'éloquence me touchoient toujours. J'admirois surtout, entre toutes ces pièces de barreau, celles du premier de ces quatre fameux orateurs; mais j'avoue que je ne comprends pas encore la grande affaire que ce grand homme se faisoit si fort de la citation de tant de passages des Pères, remarquant, aussi souvent que j'étois capable de le faire en ce temps-là, combien peu de solidité il y a dans quantité de pensées de ces vénérables anciens dont on est si prévenu (y ayant autant de faux esprit dans quelques-uns de leurs plus beaux ouvrages, que j'y en trouvois, nonobstant ma jeunesse, et dont je suis en état de donner quantité de bonnes preuves, en ayant fait dès lors un assez copieux recueil); sur quoi je me souviens de ce joli mot de feu M. *Morus* (2), qui, jugeant du moins aussi désavantageusement que je faisois de tout ce bel esprit de contrebande, disoit aux occasions : « On nous vante les Pères, et il y a sans doute d'excellents endroits dans leurs ouvrages; mais il faut avouer aussi qu'avec tout le respect qui leur est dû, il y a quelquefois bien du clinquant dont nous nous garderions bien de faire parade. Les Pères ne seroient aujourd'hui que les enfants de plusieurs d'entre nous, et, à proprement parler, c'est nous qui sommes les Pères. » Je reviens à

n'était de lancer dans les armes. Après avoir étudié le droit à Turin et à Padoue, et pris son degré de docteur à Bourges, il vint s'établir à Grenoble. Il fut successivement avocat et avocat général, puis président au Parlement de cette ville. Entre autres ouvrages, il a laissé un volume de plaidoyers et d'arrêts. Henri IV le considérait comme un personnage habile et capable de remplir les plus grands emplois de robe.

(1) C'est probablement Auzanet Galland, avocat au Parlement de Paris, puis procureur général du domaine de Navarre et conseiller d'Etat, auquel MM. Haag ont donné un article dans la *France Protestante*. On a de lui un *Recueil de Plaidoyers prononcés au Parlement de Paris*. (Paris, 1656, in-4°.)

(2) Ce savant a été diversement jugé par ses contemporains. Alexandre Morus a toujours été un des plus grands orateurs protestants du dix-septième siècle. Reçu ministre à Genève, il remplit plus tard la même charge à l'école illustre de Metz. Bientôt, quitta pour une chaire d'histoire à l'école illustre d'Amsterdam. En 1629, il devint un des pasteurs de l'Eglise réformée de Charenton, et mourut à Paris en 1670. (Voir son article dans Bayle.)

M. le Maître pour dire en sa faveur, et pour sa justification, que peut-être est-ce M. Issali (1) qui a eu le soin de mettre en ordre, puis en lumière, les principaux plaidoyers de ce grand homme (2); peut-être, dis-je, est-ce M. Issali seul qui, dans la pensée de faire un plus grand honneur à son ami d'une si vaste lecture de tous les Pères, dans un âge si jeune (car dans sa préface il lui attribue tout cet acquis à vingt-quatre ans), a mis, en étalant avec tant d'apparat toutes ces si belles citations, plus de soin à les ramasser indifféremment toutes qu'à choisir bien judicieusement les meilleures.

Un nouvel entêtement qui acheva de me détourner tout à fait du barreau, fut celui de la langue italienne, dont je vins à me coiffer si fort, qu'en l'espace d'une seule année (mais qu'aussi j'y employai tout entière), je vins à parler presque aussi facilement italien que françois, et j'avais en ce temps-là mon *Pastor Fido* aussi avant imprimé dans la tête qu'Amarylle l'y pouvoit avoir en la personne de son cher Myrtyl. Je fis bientôt la traduction de cette fameuse pièce de théâtre, et de là je passai à celle du *Célimaure de Brignol Sal*, que la tentation de vingt louis d'or, qu'un jeune libraire (Mauger, qui s'en accommoda ensuite avec Sommaville) m'en offrit assez légèrement, me fit moi-même aussi légèrement abandonner aux imprimeurs (c'est en l'an 1665 que se fit cette impression), puisque je suis le premier aujourd'hui à ne pas faire grand cas de cette production. Je marque ici tout exprès cette sincérité afin que vous, mon fils aîné, soyez prudemment en garde de cette petite fai-

(1) Je crois que c'est le même M. *Issali*, dont parle Charpentier dans les *Harangues de l'Acad.* T. 2. p. 291; et qu'il qualifie *un de nos plus célèbres jurisconsultes*, etc. [*Note de l'auteur.*]

(2) *Recueil de divers Plaidoyers et Harangues prononcés au Parlement.* 2e édition, Paris 1654, in-4°. — Edition donnée par Issali, 1657, in-fol.

Le chancelier d'Aguesseau, dans sa IVe instruction à son fils, l'engage à lire quelques-uns des discours de Lemaistre, « où l'on trouve des traits, qui font regretter que l'éloquence de l'auteur n'ait pas eu la hardiesse de marcher seule et sans ce cortége nombreux d'orateurs, d'historiens et de Pères de l'Eglise, qu'elle mène toujours à sa suite. (*Biographie universelle.*)

blesse impatiente qui n'est que trop ordinaire aux jeunes gens, de voir, comme on dit, leur nom *moulé*.

De cette belle course en pays italien, je voulus passer aussi en Espagne, et la station que j'y fis fut de bien plus longue durée, puisque c'est de là que sont venues mes deux grandes traductions de *Savédra* et de *Mariana*, dont je fis même bientôt imprimer la première (1) à l'appétit de 7 à 800 francs, dont la compagnie des libraires du Palais jugea à propos de me récompenser, et qui, malgré les grands faibles que j'y ai reconnus depuis par l'avancement de mes forces, n'a pas laissé d'être mentionnée assez honorablement par des personnes de très bon goût (M. de Vrigny (2) dans sa *Défense* du parlement d'Angleterre). Aussi M. le marquis de Dangeau voulut-il bien me faire l'honneur de me présenter à M. le Dauphin, à qui j'avois dédié cet ouvrage, ce qui fut sans doute la princi-

(1) Voici ce qu'en dit la *Biographie universelle* (vol. 80, suppl., art. *Jean Rou*):
« On doit aussi à Jean Rou, le *Prince chrétien et politique*, traduit de l'espagnol,
« de Don Diègue Savédra Faxardo. Paris, 1668, 2 vol. in-12 (avec emblèmes gra-
« vés). Cette traduction, dédiée au dauphin, obtint un tel succès, qu'il s'en fit une
« nouvelle édition à Amsterdam, en 1670, 2 vol. petit in-12, laquelle peut s'an-
« nexer à la collection des Elzevirs; les emblèmes sont mieux gravés que dans l'édi-
« tion de Paris (l'emblème qui représente la cigogne sur la tour d'un temple est
« resté en blanc dans l'édition de Paris.) Le traducteur expose dans sa préface la
« méthode qu'il a suivie pour rendre les pensées de l'auteur original, et à la ma-
« nière dont il s'exprime à ce sujet, on est porté de croire qu'il les a plus souvent
« paraphrasées que traduites; au surplus, texte et traduction, sont également ou-
« bliés aujourd'hui. »

(2) *Défense du Parlement d'Angleterre dans la cause de Jacques II*, où il est traité de la puissance des Rois et du droit des peuples, par les anciens conciles et par les sentimens des sages et des savants, particulièrement de l'Eglise romaine; et enfin par des raisons tirées du droit de la nature et des gens, auxquelles on fait voir que l'Ecriture sainte s'accorde parfaitement, bien loin d'y être contraire.
Par De Vrigny, petit-fils de Duplessis-Mornay et réfugié en Hollande. Rotterdam, chez Abraham Acher, 1692.

L'auteur cite, d'après la traduction de Jean Rou, le témoignage « de l'illustre Don Diegue de Savédra Faxardo, plénipotentiaire de la maison de Bourgogne et plusieurs fois ambassadeur pour le roi Philippe IV, dont les sentiments sont d'un poids d'autant plus grand, qu'il les a fait paraître dans un livre fait exprès pour l'éducation de l'infant Balthazar, frère du roi Charles II régnant aujourd'hui en Espagne. »

pale cause du succès de mon voyage à Saint-Germain, où la cour étoit alors.

Pendant que je suis sur l'article des occupations dont je me travaillois en ce temps-là, il ne faut pas que j'oublie une nouvelle sorte d'entêtement qui m'avoit pris dès déjà quelques années, et ce que je m'en fais ici un devoir est à cause d'une réflexion importante que j'ai à y faire par rapport à cette même Providence, dont je me suis déjà loué ci-dessus, et dont je ne saurois assez exalter les miséricordes, comme étant convaincu par toutes sortes d'expériences qu'elle m'accompagnoit dans toutes mes allées et venues.

Cet entêtement étoit d'écrire des lettres d'apparat au tiers et au quart, et sur les moindres sujets, au devant desquels même je paraissois courir plutôt que de les attendre se présenter d'eux-mêmes. La trop empressée lecture des lettres de Balzac m'avoit gâté là-dessus; et je croyois de la meilleure foi du monde que pouvoir un jour produire deux ou trois volumes de lettres aux personnes les moins connues de moi (mais qui l'étoient du moins de tout ce qui s'appelle *gens de cour et de bel esprit*), étoit le *non plus ultra* de la gloire et du mérite le plus distingué. Or, voici la réflexion que j'ai en vue à cet égard; elle roulera sur quatre chefs principaux :

1° Mon attachement aux langues italienne et espagnole, qui me donna une habitude facile aux traductions; 2° mon acharnement à la composition de tant de différentes lettres à toutes personnes et sur toute sorte de sujets; 3° ma passion pour les romans et pour les comédies; 4° et enfin ma répugnance au droit et à la chicane, qui me fit jeter, comme on dit, le froc aux orties. Je dis que Dieu, imperceptiblement et de loin, me disposoit, par mes propres folies, à être plus en état de remplir, au temps marqué, les fonctions des divers postes dont sa bonne providence avoit à me revêtir un jour. D'une part, ces langues étrangères dont je m'embarrassois, et ces lettres si peu nécessaires dont je fatiguois tout le monde, m'acquéroient insensi-

blement des facilités absolument nécessaires, tant à cette première partie de ma présente charge qui regarde les traductions, que pour l'autre qui concerne le secrétariat des dépêches étrangères auprès de toute sorte de puissances; d'autre part, ma passion pour les romans et les comédies m'a servi à l'exécution de mes Tables de l'Histoire universelle, et mon renoncement au palais m'a rendu plus facile l'abandonnement de ma patrie, que je n'eus pas quittée sans cela, y tenant par les racines; j'aurois été ainsi exposé au malheur de succomber aux rigueurs de la persécution qui a séduit tant d'autres; au lieu que ces racines ayant été arrachées par la bonté du Seigneur, je n'en suis que demeuré plus en état de sortir de la tempête, pour me rendre au port de salut que Dieu m'avoit préparé. Cela m'a fait dire plus d'une fois, en adorant et admirant la sainte Providence, *que j'étois perdu, si je n'eusse pas été perdu.*

Comme une sœur unique (1), que j'avois outre mes quatre frères, et que j'ai toujours aimée tendrement, vint à être mariée, et cela en 1664, je pris occasion du voyage qu'il me fallut aller faire en province dans cette conjoncture pour changer ma soutane en justaucorps et épée, renonçant au palais pour tout le reste de ma vie. Les réjouissances de cette petite solennité étant passées, et une fièvre quarte, causée peut-être par le trop de bonne chère, à quoi l'on s'abandonne assez ordinairement dans ces occasions, m'ayant accueilli au bout de quelques mois, je fus empêché par cette indisposition de retourner si tôt à Paris, où aussi bien mon revers de casaque ne me rappeloit plus avec tant de nécessité. Ce fut dans les intervalles des accès de cette fièvre que, pour me divertir et soulager un peu

(1) C'est probablement Elizabeth Rou, dont le nom figure sur les registres de baptême du temple de Charenton :

« Le dimanche matin, 21e avril 1641, a esté baptisée par M. Daillé, Elizabeth Rou, fille de M. Jacques Rou, procureur au parlement, et de Elizabeth Toutin, présentée par Henry Toutin, maître orphévre, et Marguerite Simson. » (Reg. in-fol. des baptêmes faits au temple de Charenton, de mars 1639 à janvier 1650, fol. 39.)

mon mal, je me mis à la traduction du *Prince politique et chrétien de Savédra* dont j'ai parlé, ouvrage qui ayant été mis à fin, et ma fièvre quarte cessée, je retournai à Paris, où cet ouvrage fut imprimé en 1668 (1).

Dès le commencement de l'année précédente, n'étant plus occupé de mon *Savédra*, je pensai plus sérieusement à l'exécution de ce projet si singulier de mon *Histoire universelle;* et ce fut alors qu'usant d'un peu plus de prudence, à l'aide du Seigneur, qui veilloit sur moi, je reconnus que, sans me prémunir avant toutes choses de la possession des plus approfondis principes de la chronologie, je ne pouvois réussir dans une telle entreprise. J'y employai quatre ou cinq ans entiers avec la dernière application; après quoi, ayant reconnu tout de même l'importance des conciliations de la géographie ancienne avec la moderne, et tout de même celle de la généalogie, j'employai aussi beaucoup de temps à ces deux sortes d'étude, qui en effet sont, aussi bien que la chronologie, les plus clairvoyants yeux de l'histoire. Ces courses préliminaires étant achevées, ce qui fut en la même année au bout de laquelle je me mariai (2), savoir le 1er décembre 1669 (3), je procédai à l'ordonnance de mes Tables, dont la première, qui est celle qui m'a coûté le plus de travail, fut mise au net quatre ou cinq fois de suite à reprises différentes, trouvant toujours à changer quelque chose, comme aussi c'est celle des quatre premières de mes

(1) Voir la note page 36.

(2) Voici la teneur de son acte de mariage :

« Les promesses de mariage d'entre Me Jean Rou, advocat au Parlement, fils de deffunt Me Jacques Rou, vivant procureur au Parlement, et d'Elisabeth Toutin, ses père et mère, d'une part; — Et damoiselle Elle Ferdinand, fille de deffunt Pierre Elle Ferdinand, vivant peintre du Roy, et d'Anne Catier, ses père et mère, d'autre part, — Ayant esté vues au Consistoire, ont esté publiées par 3 Dimanches consécutifs sans qu'il y ait eu empêchement, savoir les 3, 10 et 17 Novembre 1669. — Et le Dimanche, 1er Décembre du dit an, leur mariage a été béni et célébré par M. Daillé, père. » (Signé) *Daillé.* »

(Reg. in-fol. des Annonces de mariages du Temple de Charenton, pour l'an 1669.)

(3) Ma mère étoit alors âgée de dix-neuf ans, comme je lui ai ouï dire; elle étoit donc née en 1650, le 25 décembre. L. R. [*Note du fils de l'auteur.*]

huit Tables dans l'arrangement de laquelle il se trouve plus d'industrie; je parle de cette première des quatre, parce que la dernière de toutes les huit est celle où cette industrie (s'il m'est permis de parler de la sorte) règne le plus. Je ne songeois d'abord qu'à donner cette ancienne moitié de l'histoire universelle, qui va depuis la création du monde jusqu'à la naissance de notre Seigneur, et je me bornois là sans porter mes vues plus loin. Je m'étois déjà assuré d'un habile graveur en lettres, déjà le marché étoit conclu avec lui pour les frais de son burin, et, en un mot, il étoit à la veille d'enfoncer ce burin dans le cuivre, lorsqu'une affaire qui lui survint l'arrêta pour huit ou dix jours. Ce fut pour moi et pour le meilleur succès de mon entreprise, le plus grand bonheur du monde, que cette rémore, qui, par la bénigne providence du bon Dieu, arrêta le vaisseau de mon embarquement trop précipité, puisque sans cela j'étois perdu, comme je le ferai sentir bientôt.

Comme je ne savois que faire pendant cette suspension de mon ouvrage, il me vint dans l'esprit d'employer ce temps d'oisiveté à l'obtention du privilége qui m'étoit nécessaire; et comme depuis quelques années, à cause de certains abus de la part, soit des auteurs, soit des libraires, M. le chancelier Seguier n'en accordoit plus sans le *visa* des examinateurs, qu'il préposoit lui-même à cet effet, M. de Mézeray, qui pour lors étoit chargé de cette fonction, reçut aussitôt une visite de moi, et ce fut M. Becq, résident de Brandebourg, et mon ami, comme mon allié, qui me mena chez lui. M. de Mézeray me fit laisser sur sa table tous mes originaux, que nous avions fait porter par un valet, et me dit de le retourner voir au bout de deux jours. Ce terme étant expiré, il me dit qu'il n'avoit rien trouvé dans mon ouvrage qui pût en empêcher le privilége, et me livra aussitôt son attestation. Mais, venant ensuite à raisonner sur le nombre de mes Tables, qui montoit alors jusqu'à douze, parce que les quatre principales colonnes de chacune de mes Tables d'aujourd'hui devoient alors, selon mon premier projet, faire cha-

cune une table particulière, il me demanda si mes libraires et moi étions sûrs de trouver assez d'acheteurs à hôtels et à palais, pour avoir d'assez grandes salles où étaler tant de tapisseries? Quand des écailles aussi épaisses que celles de saint Paul en sa conversion me seroient tombées des yeux, je n'aurois pas mieux envisagé tous les inconvénients que M. de Mézeray me désignoit couvertement par cette question; et j'entendis fort bien tout ce qu'il me vouloit dire pour mon propre intérêt. Le résultat de tout ceci fut qu'en m'en retournant chez moi, je ruminai dans ma tête pendant tout le chemin, qui étoit assez long, vu la distance de nos deux demeures, de quelle manière j'opérerois la circoncision, qui devoit faire le salut de mes Tables; et je n'étois pas encore arrivé chez moi, que le plan en étoit déjà tout conçu (1).

(1) Les titres premiers diffèrent suivant les exemplaires; ceux que nous avons vus à la Bibliothèque de l'Arsenal sont intitulés : *Tables historiques, chronologiques et généalogiques, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable depuis la création du monde, par le Sr Rou.* L'exemplaire qui se trouve au département des estampes (P A 3) Bibliothèque impériale, a pour titre principal : *Histoire universelle ancienne, ou Détail historique, généalogique et chronologique de tout ce qui s'est passé de plus mémorable,* etc.

L'exemplaire de la bibliothèque Mazarine (N° 5030 A des in-fol.) porte le titre suivant, à la première page : *Nouvelles Tables historiques, dressées par ordre du Roy, pour l'usage de Monseigneur le Dauphin, par Me J. Rou, advocat au Parlement.* Ouvrage très commode pour l'intelligence de l'histoire universelle, tant ancienne que moderne, sainte que profane et dans toutes les parties du monde, depuis sa création jusqu'à présent, et divisé en huit tables.

La 1re contenant l'Estat du Monde sous les Patriarches et Juges, le Royaume des Assyriens et les premiers Estats de Grèce.

La 2e la Monarchie des Babiloniens, les Royaumes de Juda et d'Israël, et autres Estats contemporains.

La 3e la Monarchie des Perses en Cyrus, et les autres Estats contemporains.

La 4e la Monarchie des Grecs en Alexandre le Grand, etc.

La 5e la Monarchie des Romains en Jules et Auguste Césars, etc.

La 6e les deux Empires d'Orient et d'Occident, et la Monarchie Françoise en Pharamond, etc.

La 7e l'Empire de Charlemagne et la Monarchie d'Espagne en D. Fernand, etc.

La 8e et dernière : l'Empire des Latins ou François à Constantinople, jusqu'à celuy de Louys le Grand, et ses fameuses conquestes dans les 3 dernières années.

Ensemble les conciliations de la chronologie, les 4 patriarchats d'Orient, les usages de l'Eglise, les persécutions, ordres, schismes et hérésies, les conciles et Peres; la déduction des époques générales; le dénombrement des hommes illustres,

Effectivement, je travaillai à son exécution dès le lendemain ; et comme, pour plus grande facilité, j'avois choisi la moins remplie de mes Tables, qui est la seconde, je me trouvai en être venu à bout dès le soir de ce même jour. Aussi fut-ce par cette table, quoique seulement la seconde de toutes, mais qui étoit la première prête, que mon graveur commença.

Vers le temps que mon graveur en étoit à la troisième de mes Tables, savoir en décembre 1671, nous fîmes connoissance ma femme et moi (et cela à l'occasion d'un carrosse que nous assortîmes, quatre de nos amis et nous, pour aller tous les dimanches plus convenablement à Charenton pendant tout l'hiver) d'un secrétaire du roi, qui, depuis quelque temps, étoit venu de la Rochelle s'habituer à Paris ; ce galant homme se crut obligé, dès le lendemain de notre premier dimanche, à nous faire visite, s'étant un peu plus attaché à nous qu'au reste de la compagnie, par quelques plus grandes conformités, soit d'humeurs, soit de professions. J'étois sorti lorsqu'il arriva, et il ne trouva que ma femme, avec laquelle, à peine eut-il lié conversation, qu'il vint à jeter les yeux sur les deux premières de mes Tables, que j'avois attachées contre notre tapisserie, comme je le faisois soigneusement à mesure que chacune sortoit de dessous le burin. Il parut fort surpris, et en dit la raison à ma femme, pendant quoi je survins, et il me témoigna le même étonnement, sur quoi s'expliquant davantage, il me dit qu'il y avoit près de vingt ans qu'il travailloit à un pareil dessein, et que ce n'avoit pas été sans quelque petit chagrin qu'après tant de peines qu'il s'étoit données, il s'étoit vu ainsi primé dans l'exécution.

Comme il avoit remarqué dans l'ouvrage qu'il avoit devant

tant aux armes qu'aux lettres. L'origine, les progrès et la chute des principales maisons de l'Europe ; et la généalogie, les prétentions et les alliances de tous les roys et princes.

Paris, 1672-1675, chez l'auteur, au faubourg Saint-Germain, vis-à-vis la rue de Guenegaud, au logis du Saint-Ferdinand, rue des quatre Nations.

Avec privilége du Roy pour 10 ans.

les yeux quelques traits d'économie qui lui paroissoient être autres que les siens, il me fit quelques questions à leur sujet, auxquelles lui ayant répondu et expliqué particulièrement deux ou trois principes de chronologie, auxquels il n'avoit jamais pensé (son ouvrage étant purement historique et sans aucune conciliation de différentes sortes d'années, mais sans la connaissance desquels je lui faisois entendre qu'on ne pouvoit avancer rien de sûr en fait d'histoire), il me dit assez généreusement qu'il voyoit bien que j'en savois plus que lui, et que c'étoit à moi à faire des tables, et à lui de n'y plus penser. Il porta même sa générosité et sa noble franchise plus loin, car il me dit qu'encore qu'il eût dès assez longtemps fort prévenu en faveur de son ouvrage le célèbre M. Conrart, son confrère et son intime ami, il étoit résolu d'aller incessamment lui tenir un tout autre langage, afin de transférer sur moi les bonnes dispositions de cœur où jusque-là il lui avoit paru être pour lui. Conclusion que, dès le lendemain, M. *Tessereau* (1) (car ainsi se nommoit le secrétaire du roi dont je viens de parler) alla

(1) **Abraham Tessereau**, de la maison noble de Bernai, vulgairement appelé la Haute-Garenne, naquit à La Rochelle. Il remplit pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire du roi, jusqu'à ce qu'il fut obligé de vendre son office par arrêt du Conseil, portant injonction aux protestants de se défaire de leurs charges en faveur des catholiques. On lui doit une *Histoire chronologique de la Chancellerie de France*, pleine de savantes recherches, et qui après sa mort, survenue en 1691, fut continuée jusqu'en 1706 par ordre du chancelier, qui chargea de ce travail Le Comte, syndic des secrétaires du roi. (Voir l'*Histoire de la ville de La Rochelle*, par Arcère. Tome II.)

Nous voyons, d'après les lettres que Jean Claude lui écrivait, que dans le courant de 1685, il était déjà retiré à Londres, et qu'il s'y trouvait encore au commencement de 1686; le 4 juin 1686, Tessereau écrivait à Jean Claude, que son intention était de se fixer à La Haye. (Vol. mss. contenant diverses lettres de Jean Claude, Archives de La Haye.)

Voici ce qu'Elie Benoît dit de Tessereau : « C'étoit un homme plein de zèle pour la religion, qui tenoit rang entre les députés des provinces, quoiqu'il demeurât ordinairement à Paris; et qui étant d'un naturel soigneux et diligent, ramassoit avec exactitude tout ce qui pouvoit servir à éclaircir les affaires des Eglises. On est redevable à son affection de plusieurs pièces qu'on auroit eu de la peine à rassembler, s'il ne les avoit conservées; et on en auroit encore trouvé davantage, si les voyages, les affaires et les diverses agitations de sa vie n'avoient dissipé la meilleure partie de ses recueils. » (*Histoire de l'Edit de Nantes*. T. IV, p. 313.)

effectivement chez M. Conrart, l'entretint sur nos deux ouvrages dans l'esprit que je viens de marquer, et lui donna une si grande envie de me voir, que dès le même jour, en retournant de sa visite, il m'en apprit le résultat par le billet que voici :

« J'ai passé deux heures chez M. Conrart avec M. Chappelain; « lui et moi l'avons entretenu de vous et de votre ouvrage (1), « Monsieur. Il souhaite avec passion vous connaître. Je lui ai » promis de vous y mener. Ainsi, Monsieur, ce sera quand il « vous plaira. Mais ce qui fait principalement le sujet de ce billet, « c'est que ces deux messieurs se sont, l'un envers l'autre, en- « gagés de parler de vous à M. le duc de Montausier, lorsque « l'occasion s'en présentera, mais de lui en parler de la bonne « manière. Je vous donne le bonsoir et suis tout à vous.

« TESSEREAU. »

« Le 27 décembre 1671. »

M. Tessereau étant venu chez moi dès le lendemain de ce billet, pour savoir quelle résolution j'aurois prise, nous allâmes sur l'heure même, lui et moi, chez M. Conrart, qui, après m'avoir fait mille honnêtetés, me confirma la bonne disposition de cœur dont M. Tessereau m'avoit assuré de sa part. Nous convinmes tous trois qu'il n'y avoit rien à anticiper des recommandations promises en ma faveur par MM. Conrart et Chappelain, jusqu'à ce que mon ouvrage fût achevé; ainsi, il ne se passa rien à cet égard jusqu'au mois de février 1672. Mais alors, et quand je fus en état de me transporter à Saint-Germain, qui fut vers le 10e de ce mois, M. Conrart me donna deux lettres, tant pour M. le duc de Montausier que pour M. l'abbé Fléchier (2), grand favori de ce seigneur. De ces lettres, je ne

(1) J'étois déjà depuis quelque temps fort connu de M. Chappelain, dont M. Beck m'avoit procuré la connaissance, que j'avois vu plusieurs fois chez M. Ménage, et ensuite chez lui-même. (*Note de l'auteur.*)

(2) Esprit Fléchier, évêque de Nimes, en 1687.

« Parmi les illustres amis que son mérite lui acquit, M. de Montausier fut un des plus vifs. Ce fut lui qui le produisit auprès de Monseigneur le Dauphin, dont il fut le lecteur. Choisi, en 1672, pour l'oraison funèbre de mademoiselle de Montausier,

rapporterai ici que la première, dans la crainte de paraître affecter trop de parade de quelque petit bien qui y est dit de moi; de sorte que si, nonobstant cela, j'allègue cette première, c'est pour quelques particularités qui sont de l'intérêt de ces présents Mémoires. Voici donc cette lettre à monseigneur de Montausier.

« A cette heure, Monseigneur, que je ne puis me promettre « d'avoir l'honneur de vous voir que rarement à Paris, et que « j'ai tout à fait perdu l'espérance de pouvoir vous aller cher- « cher ailleurs, vous me permettrez bien, s'il vous plaît, de « vous renouveler quelquefois les assurances de mes respects.

« Je me sers aujourd'hui, pour cela, du voyage qu'un de « mes amis va faire à Saint-Germain, pour avoir l'honneur de « présenter à monseigneur le Dauphin un ouvrage chronolo- « gique par des Tables qu'il a faites avec beaucoup de lumière « et d'exactitude; et, comme elles pourront être utiles à ce « jeune prince et lui servir de clef pour entrer plus facilement « dans l'intelligence de l'histoire, j'ai cru, Monseigneur, que « vous approuveriez son dessein, et que vous auriez la bonté « de faire agréer son offre à votre illustre pupille. C'est de quoi « je vous supplie très humblement, et de vouloir considérer le « mérite particulier de M. Rou, qui est celui dont je vous « parle, lequel, à ce que disent tous les savants, s'est acquis « des connaissances dans toutes les belles lettres au-dessus de « l'ordinaire des gens de son âge. Je l'estimerai heureux, Mon- « seigneur, si vous lui permettez quelquefois d'avoir l'hon- « neur de se présenter à vous, et encore plus si vous l'honorez « de vos commandements, quand vous l'en aurez reconnu « digne, vous assurant que je mettrai sur mon compte toutes « les grâces qu'il vous plaira de lui faire, par l'intérêt que je

il produisit, pour la première fois, le singulier talent que toute la France a reconnu en lui pour ces sortes d'ouvrages. » (Nicéron.)

Dix-huit années plus tard, Fléchier put assister aux dernières heures du duc de Montausier, et ce fut encore lui qu'on chargea de prononcer son oraison funèbre. (Le père Nicolas Petit, *Vie du duc de Montausier*.)

« prends à ce qui le touche, et que je joindrai cette obligation « à tant d'autres qui me font être depuis si longtemps, Mon- « seigneur, etc.

« A Paris, le 8e février 1672. CONRART. »

Une recommandation de si grand poids n'ayant pu manquer de porter coup, j'eus tout lieu de me tenir satisfait de mon voyage; et (1), après la présentation de mes Tables à Monseigneur, n'ayant pu rejoindre M. de Montausier, qui, au sortir de table, avoit accompagné Monseigneur à ses exercices, je m'en retournai à Paris sans lui avoir pu autrement faire mes remercîments, qu'en chargeant son valet de chambre de lui dire que je m'étois présenté pour l'acquit de ce devoir. Dès le lendemain j'allai rendre compte de tout à M. Conrart; et au bout de deux jours il me montra et me laissa même entre les mains cette réponse-ci, que M. le duc de Montausier avoit faite à sa lettre de ci-dessus.

« Je croyois que je reverrois M. Rou, mais il s'en est allé

(1) Voici son épître dédicatoire :

A Monseigneur le Daufin.

Monseigneur,

C'est icy le second volume que je prens la liberté de vous offrir (il lui avait déjà dédié sa traduction du Prince politique et chrétien, de Savédra) : *l'un a été les Préceptes de la Royauté, parce qu'il n'y a pas d'instruction si importante que celle d'un Prince, que sa naissance destine au Gouvernement de toute la Terre. Et celuy-ci est un* Abrégé de l'Histoire Universelle, *qui ne sauroit estre mieux adressé qu'à vous, Monseigneur, puisque vous serez un jour son plus bel ornement. J'espère que vous aurez quelque plaisir à y voir toutes les grandes révolutions par lesquelles tant de différens Etats ont passé : principalement lorsqu'il vous semblera, qu'elles ne sont que les dégrez par où cette puissante Monarchie s'est elevée au comble de la gloire, que nostre Invincible Prince lui a acquise, et qu'il luy continue encore tous les jours. Et c'est là, Monseigneur, que se doit arrester la plus glorieuse de vos réflexions, quand vous verrez, que de tout ce grand nombre de mémorables évenemens, qui ont décidé la fortune des plus grans Rois, il n'y en a point qui approche des merveilles du nostre. Mais je ne songe pas, Monseigneur, qu'insensiblement mon zèle m'emporte et que cet heureux moment de l'honneur de vostre audience ne doit être employé qu'à me dire avec un profond respect,*

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Rou.

(Extrait de ses *Tables Chronologiques* gravées sur cuivre.)

« après avoir présenté à monseigneur le Dauphin son ouvrage « chronologique en tables. Je l'aurois présenté au roi s'il avoit « voulu lui faire le même présent. Prenez la peine, s'il vous plaît, « Monsieur, de savoir si c'est son intention; en ce cas-là, il m'a « laissé de ses Tables en satin, qui seroient bonnes pour donner « à Sa Majesté, et il suffiroit pour moi qu'il m'en donnât de papier « collées sur de la toile. Pour peu qu'il veuille donner son ou- « vrage au roi, qu'il ne fasse point de façon de reprendre ces « Tables sur du satin; car je les aime même mieux collées et « en papier. Je serois bien aise de lui pouvoir faire plaisir en « quelque chose, puisque vous le considérez; car il n'y a point « de meilleures recommandations que les vôtres, pour tout ce « qui peut dépendre de moi, n'y ayant sans doute personne « qui vous honore et vous estime plus sincèrement que je fais.

« A Saint-Germain, ce 13e février 1671.

MONTAUSIER »

On peut croire que je ne différai pas longtemps un second voyage à Saint-Germain, où je fis porter aussi un second exemplaire de mes Tables dans la simplicité de forme dont les demandoit M. de Montausier, à qui je présentai aussi cette deuxième lettre de M. Conrart, en forme de simple billet.

« Puisque c'est par mon entremise, Monseigneur, que M. Rou « a eu l'honneur d'être connu de vous et d'en recevoir des « grâces les plus obligeantes du monde, il est bien juste que « je prenne part à sa reconnaissance, et que je vous assure que « je n'en suis pas moins touché que si vous me les aviez faites « à moi-même. Il est revenu de Saint-Germain comblé d'hon- « neur et de joie, et il s'y en retourne dans l'espérance que « ce voyage ne lui sera pas moins heureux que le premier qu'il « y a fait. Comme il est homme laborieux et de grande appli- « cation, et qu'il est propre à toute sorte d'études, si vous le « jugez capable de travailler à quelque chose, pour le service « de monseigneur le Dauphin, ou pour votre satisfaction parti- « culière, je vous assure, Monseigneur, que vous ne sauriez y

« employer personne qui ait plus de soin, de fidélité et de zèle « que lui pour toutes les choses qu'il vous plaira de lui ordon- « ner, ni qui s'en acquitte plus exactement. Il aura l'honneur « de vous faire voir quelque chose de ses desseins pour la « chronologie, et il recevra avec respect les avis que vous au- « rez la bonté de lui donner, et chérira encore plus vos cen- « sures que vos louanges; car, avec toutes les autres bonnes « qualités, il a une modestie et une docilité qui ne sont pas « ordinaires à tous les gens de lettres, et qui augmentent le « mérite de leur savoir quand elles s'y trouvent jointes.

« Je suis, Monseigneur, etc. CONRART. »

M. de Montausier n'eut pas si tôt su de moi que j'étois venu exprès pour me ranger à l'obéissance de tout ce que marquoit sa réponse à la première lettre de M. Conrart, qu'il fit porter avec lui, par un de ses pages, les quatre tables en satin qu'il me rendoit, afin d'être présentées au roi, chez qui, de ce même pas, il me fit l'honneur de me mener. Comme à la cour les moments sont compassés, à peine étions-nous arrivés dans l'antichambre du roi que Sa Majesté parut, sortant de chez la reine, pour aller à la petite chasse; il étoit précédé par ses principaux gentilshommes, qui d'abord me dérobèrent sa vue; mais comme, à l'aspect de M. de Montausier qui lui avoit parlé de moi, il s'arrêta tout d'un coup comme pour savoir ce que nous lui voulions, tous les gentilshommes s'ouvrirent en un instant à droite et à gauche, de sorte que je ne fus pas peu surpris de me voir immédiatement en face de ce grand prince. « Quel est, « me dit-il aussitôt, l'ouvrage que vous tenez là? » Sur quoi ayant répondu en deux mots que « c'étoit un détail assez com- « mode de tout ce qui s'étoit passé de plus considérable dans « le monde depuis sa création jusqu'à la naissance de Jésus- « Christ. — Et le reste? » me dit aussitôt ce prince. Sur laquelle demande M. de Montausier, qui prit là comme au bond une occasion obligeante de me rendre office, en m'épargnant d'ailleurs l'inconvénient d'une réponse où je n'eusse osé mar-

quer mes besoins de secours. « Sire, dit-il au roi, celui qui « a l'honneur de paraître ainsi devant Votre Majesté est tout « disposé à la continuation de son travail; mais il y a fort lieu « de douter qu'il ait les reins assez forts pour une charge de « si grands frais, s'étant comme épuisé à ceux de cette pre- « mière partie. — Eh bien! dit le roi, qu'il poursuive tou- « jours, on y avisera. » Sa Majesté nous quitta là-dessus, et fut jointe par Monseigneur, qui venoit au-devant d'elle pour l'accompagner jusqu'à l'endroit où elle devoit monter à cheval. M. de Montausier, ne voulant perdre le moment de me dire un mot de conseil, me fit l'honneur de me prendre par-dessous le bras, et tout sur les talons du roi que nous étions, « Vous « avez bien entendu, me dit-il, ce que le roi nous a dit : Vous « ne pourriez pas recevoir un ordre plus positif; et Sa Majesté, « me continua-t-il à l'oreille, s'est comme enferrée d'elle- « même. Retournez-vous-en, et ne perdez point de temps à la « poursuite de votre ouvrage; de mon côté, j'aurai l'œil à « tout. » Je remerciai ce généreux seigneur comme je devois, et m'en retournai à Paris.

Cependant, comme les diverses gazettes, tant de France que de Hollande, répandirent quelque bruit par toutes les provinces, et même hors du royaume, touchant le succès de mon entreprise, je reçus des félicitations de tous côtés et en grand nombre, dont néanmoins je n'ai garde de charger ces Mémoires. J'avoue cependant qu'une, entre autres, que je reçus environ deux mois après la présentation dont je viens de parler, de la part du célèbre M. Bouhereau (1) (à qui le public est redevable de cette excellente traduction d'Origène contre Celsus), me chatouille trop pour n'être pas tenté par l'honneur qu'elle me fait de la produire ici.

(1) Elie Bouhereau, de La Rochelle, se retira en Angleterre à la révocation de l'Edit de Nantes; il devint plus tard le premier conservateur de la bibliothèque Marsh à Dublin. (*Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Prot. Franç.* T. II, p. 407.)

Voir aussi le compte-rendu de sa traduction du Traité d'Origène contre Celse, qui parut dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, en janvier 1700.

« Monsieur,

« Après l'approbation que Sa Majesté, Monseigneur le Dau-
« phin, M. le duc de Montausier, M. Conrart, et tout ce qu'il
« y a de grand et d'illustre dans Paris, ont donnée à vos Tables
« chronologiques, il semble que les remercîments d'un parti-
« culier de la province vous doivent être fort indifférents. Mais
« quelque indifférents qu'ils vous puissent être, il faut bien,
« Monsieur, que l'on vous les rende. Je ne dois pas ici regarder
« aux sentiments que vous pourrez avoir, mais à ceux que la
« reconnaissance m'inspire. Il est impossible que je la ren-
« ferme toute dans mon cœur; et si vous en trouvez les témoi-
« gnages au-dessous de vous, ne vous en prenez qu'à vous-
« même, qui avez répandu vos bienfaits trop bas. Je croyois
« à peine avoir l'honneur d'être encore dans votre souvenir,
« et vous m'avez fait voir que j'y suis presque dans le même
« rang que les têtes couronnées, et que les juges souverains
« des belles choses, en me régalant du même présent que vous
« leur avez offert, et qu'ils ont si bien reçu. Je n'ai encore pu
« que parcourir ces belles Tables; mais je suis déjà tellement
« charmé de leur netteté, soit pour l'impression, soit pour les
« matières, que, dès que le libraire me les aura mises dans
« l'état où elles doivent être, j'en ferai le plus agréable et le
« plus ordinaire divertissement de mes yeux et de mon esprit.
« J'en ferai aussi très souvent mon étude la plus sérieuse, et
« j'y apprendrai plus en un clin d'œil que je ne ferois en feuil-
« letant plusieurs gros volumes. Que sera-ce donc, Monsieur,
« si vous y retouchez encore, comme on m'assure que vous
« en avez le dessein? Après cela, il sera aisé de se passer de
« tous les vieux historiens, et l'on se passera aussi, quand il
« vous plaira, de tous les modernes. Je souhaiterois que M. Tes-
« sereau, qui s'intéresse fort dans votre ouvrage, et qui à un
« homme qui aurait eu besoin de second, lui en auroit pu ser-
« vir mieux que personne, vous pût porter à la continuer jus-

« qu'à notre temps. Je lui en aurois eu mon particulier beau-
« coup d'obligation, comme je lui ai déjà celle de vous avoir
« rafraîchi en ma faveur des idées que j'avois tout lieu de
« craindre que le temps n'eût effacées. Je ferai à l'avenir tous
« mes efforts pour ne vous les laisser pas perdre, et je tâcherai
« même de vous les imprimer encore plus vivement, en cher-
« chant avec soin les occasions de vous témoigner que je
« suis, etc.

« BOUHEREAU.

« A la Rochelle, le 7e d'avril 1672. »

J'épargnerois volontiers à mes lecteurs, si j'ai jamais à en avoir, la fatigue que leur pourra donner la réponse que je fis à cette obligeante lettre de M. Bouhereau. Mais comme deux circonstances que j'y touche de l'honneur qu'il s'est procuré dans le monde savant, lui sont trop glorieuses pour ne me pas rendre excusable de ce que je les fais connaître à tous ceux qui sans moi les pourroient ignorer, je ne feindrai point dans cette unique vue de m'abstenir de sa suppression. Voici quelle étoit ma réponse à M. Bouhereau :

« Monsieur,

« J'ai reçu avec tous les sentiments de reconnoissance dont
« je suis capable, les obligeantes marques qu'il vous a plu me
« donner de votre souvenir. Je sais bien que mon ouvrage ne
« méritoit pas cet honneur; mais vous ne voulez pas être rede-
« vable à un homme comme moi pour si peu de chose, et ayant
« vu que j'avois été le premier à vous faire un don, l'intérêt de
« votre cœur vous l'a fait acquitter d'une manière à n'en crain-
« dre plus aucune revanche. Vous voyez bien, monsieur, que
« je veux parler de la précieuse offre que vous m'avez faite de
« votre amitié, qui, sans doute, a plus de solidité que le meilleur
« accueil de la cour et que le plus fort encens de l'académie;
« aussi est-ce de tout ce que vous m'avez écrit la seule chose
« où je m'arrête, puisque vous me permettrez bien, s'il vous
« plaît, de ne regarder vos éloges que comme une honnêteté

« qui, pour m'avoir élevé un peu trop haut, ne m'a pourtant « pas ôté la connaissance de ma bassesse. C'est vous, monsieur, « qu'il faut appeler le juge souverain aussi bien que l'ouvrier « des belles choses; car vous ne devez pas présumer assez peu « de la réputation que vous vous êtes acquise, pour douter que « je sache, qu'au sortir d'un état où les hommes ne font encore « qu'apprendre, vous avez mérité de ceux-là même de qui vous « veniez tout fraîchement d'être disciple, des témoignages pu- « blics qu'ils commençoient à se reconnaître les vôtres (1). Ne « croyez pas non plus que j'ignore que ceux qui ont la gloire « d'être les seuls arbitres de la délicatesse des auteurs du « temps (2), vous ont choisi pour être l'organe de l'éloquence « des premiers Pères de l'Eglise. Je vous donnerois bien en- « core, Monsieur, d'autres marques de ma connoissance en ce « qui vous touche, puisqu'il y a plus d'un endroit par où vous « admirer. Mais comme d'ordinaire ceux qui méritent le plus « de louange sont ceux qui s'y plaisent le moins, de peur de « vous être importun, je me contenterai de vous rendre très « humbles grâces de l'obligeante part qu'il vous a plu de me « donner en votre amitié, mais en vous protestant que je m'en

(1) Le professeur Tanneguy Le Fèvre, de Saumur, doit avoir dédié un de ses ouvrages à Elie Bouhereau.

(2) M. Conrart est au, pied de la lettre, celui qui engagea M. Bouhereau à la traduction d'Origène. [*Note de l'auteur.*]

Traité d'Origène contre Celse, ou Défense de la Religion Chrétienne contre les accusations des Payens. Traduit du grec par Elie Bouhereau. A Amsterdam, chez Henri Desbordes, 1700, in-4°, 480 p. — Voici ce qu'on lit au sujet de cet ouvrage dans les *Nouvelles de la République des Lettres* (janvier 1700) : « Il y a « plus de vingt ans, que M. Bouhereau commença cette version d'Origène à la sol- « licitation de feu M. Conrart, qui prenoit plaisir à donner de pareilles tâches à ses « amis. Après sa mort, M. Bouhereau, qui avoit déjà avancé son ouvrage, crut « être quitte de son engagement, et tourna ses occupations d'un autre côté. — Il « continua cependant cet ouvrage, à ses heures de loisir, mais après l'avoir fini à « diverses reprises, il le laissa là entre ses papiers oubliés. Le bruit qui se répandit « ensuite qu'il alloit paraître à Paris une autre version de ce même traité « d'Origène, fit que ses amis le pressèrent de donner la sienne, afin qu'on pût « comparer les deux versions, surtout dans les endroits qui peuvent avoir quelque « rapport aux disputes modernes; et il se rendit à leurs sollicitations. »

« croirois moins indigne qu'un autre, si pour la mériter il suffi-
« soit d'être plus que personne, etc. R. »

Je reviens à l'ordre du roi de continuer mes Tables. J'y travaillai dès l'heure même, et étois enfin parvenu jusqu'à la dernière des quatre modernes, que M. Bouhereau avoit tant souhaitées. Les trois premières étoient toutes remplies ; la dernière, suivant mon plan, devoit être la plus chargée de toutes, à cause que l'abondance des matières, bien plus connues que toutes celles des temps plus anciens, emportoit tout mon terrain, et m'obligeoit à beaucoup plus de ménagement de chacun de mes espaces. J'étois d'ailleurs fort talonné par M. de Montausier, qui me représentoit que l'ardeur du roi pourroit se refroidir par trop de longueurs et de retardement. Je lui portai enfin vers le milieu de l'an 1673, le plan de cette dernière Table, où je m'étois contenté de marquer année par année, et chaque chose en sa colonne particulière, les noms des papes, des empereurs d'Orient et d'Occident, ceux des rois de France, ceux des rois d'Espagne en ses quatre diverses parties de Castille, d'Aragon, de Navarre et de Portugal, ceux tout de même des îles Britanniques en leurs trois parties d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; ceux du Nord en Suède, Pologne et Danemark, et ainsi du reste; laissant sur chacun de tous ces noms, des espaces en lacune, pour être remplis plus à l'aise lorsque je viendrois à l'entière exécution. Ce plan qui nonobstant les lacunes dont je viens de parler, faisoit un aspect assez intéressant, plut si fort à mon illustre patron, que dès l'heure, sur ce que le roi nous avoit marqué de sa bonne disposition et même de son ordre, il parla à M. Colbert, qui, sur le témoignage de sa satisfaction touchant mon ouvrage, me fit expédier une ordonnance de 1,200 livres pour m'être incessamment payée après avoir été signée du roi; je la touchai le 11e octobre de la même année 1673. Depuis quoi, savoir le 22e août 1675, j'en touchai encore une seconde de 600 livres.

Avant la perception de cette première somme, lorsque j'étois déjà comme tout assuré de la recevoir (vu les obligeantes mesures prises par M. de Montausier avec M. Colbert), je fis commencer la gravure de mes nouvelles Tables, et cette somme ayant été touchée comme je viens de dire, j'en tirai 110 livres pour le payement d'environ une moitié de la première de ces quatre modernes. Elles furent enfin achevées vers la mi-juin de l'an 1675, et présentées par moi, huit jours après, tant à Monseigneur qu'à M. le duc de Montausier, à M. Colbert et à M. de Meaux, dont le dernier me fit l'honneur de me retenir à dîner avec lui le samedi 19e dudit juin. Je m'arrête un peu à cette circonstance pour une raison que je toucherai ci-après et qui se tirera d'une petite excuse, que me fit obligeamment M. de Meaux, sur ce qu'il ne me régaloit que de poisson, ce qu'il appeloit me faire maigre chère. Sur quoi je ne pus m'empêcher de lui dire que si à l'honneur d'être admis à sa table, on étoit assez ridicule pour prendre garde aux mets dont elle étoit couverte, je prendrois la liberté de lui dire que, tant que je verrai sur mon assiette une sole de la taille de celle que de sa grâce, on y venoit de mettre, et, tout auprès, des bassins de perches et de truites saumonées, je ne songerois guère à faisans ni à perdrix. Je répète encore une fois que tout ceci n'est allégué que pour la raison que j'ai promise, mais dont ce n'est pas encore le temps.

Je jouis assez paisiblement, pendant près de cinq mois, des revenants-bon de mon travail, dont la réputation augmentoit tous les jours de plus en plus. Mais enfin, le 25e novembre 1675, environ midi et demi, comme je pensois à me mettre à table pour dîner avec mon épouse, deux hommes, qui étoient déjà venus deux heures auparavant comme dans le dessein d'acheter quelques exemplaires de mon ouvrage, mais qui ne m'avoient pas trouvé au logis, retournèrent à l'heure qu'on leur avoit dit qu'infailliblement je viendrois dîner. Ils me demandèrent à voir mes Tables, et, après deux mots de réponse à quelques ques-

tions qu'ils me firent, je fus fort étonné de leur voir tout d'un coup changer de décoration et de figure. Des gens de leur suite, que je n'avois point aperçus parce qu'ils étoient demeurés dans l'escalier, entrèrent, sur un coup de pied assez fort qui fut frappé pour signal, et l'un d'eux, ôtant le manteau du premier et lui endossant en la place une grand'robe de palais, pendant que le second aveignoit de sa poche un petit bâton brisé qui se remboîtoit à l'aide d'une vis et d'un écrou, je reconnus bientôt que ceux que j'avois pris un peu auparavant pour des curieux de belles-lettres, étoient un commissaire et un exempt.

Ces deux vénérables députés m'ayant exposé leur commission et fait entendre qu'ils étoient là pour saisir mes planches par un ordre d'en haut, comme m'étant rendu criminel, je leur témoignai mon étonnement, vu que j'étois muni d'un privilége. Ils doutèrent d'abord de la vérité de ce que j'avançois : « Un « privilége! me dirent-ils; et où est-il? — Vous le verrez bien- « tôt, leur repartis-je, en me mettant en devoir de sortir de ma « chambre pour monter en mon cabinet; mais eux : — Non, non, « Monsieur, vous ne sauriez désormais passer cette porte; don- « nez votre clef à madame votre femme, et l'un de nous mon- « tera avec elle : aussi bien, nous sommes chargés de visiter « tous vos écrits. » Ma femme donc les accompagna, et ils trouvèrent le privilége, qui étoit bien plus dans les formes qu'ils ne s'attendoient qu'il fût; mais ils ne le voulurent pas rendre, et me dirent, après être descendus et s'être aussi emparé de mes originaux, que cette pièce, à la vérité, étoit une espèce de justification pour moi, mais qu'il leur falloit la montrer aux puissances qui les avoient mis en besogne. Là-dessus, le commissaire (il se nommoit *Guinet*) se retira, laissant auprès de moi l'exempt (nommé *Desgrais*) avec deux gardes qui ne me quittèrent point de tout le reste du jour; seulement, vers la fin, l'exempt se contenta de me laisser à la vigilance de ses deux suppôts, qui passèrent la nuit dans ma chambre; et pour lui, il s'alla mettre en liberté jusqu'au lendemain matin, qu'il re-

vint voir en quel état étoit sa proie. Je fis cependant apporter une bouteille et du pain à mes deux geôliers, qui, moins dégoûtés que moi, s'en accommodèrent, pendant qu'après m'être bien recru le corps en bigarrant ma chambre et ruminant sur mon aventure, je me jetai sur mon lit tout habillé que j'étois, après en avoir tiré les rideaux; car ma femme, dès le départ du commissaire, s'étoit mise en carrosse pour Saint-Germain, accompagnée de M. Tessereau, qui, averti de ce qui se passoit chez moi, y étoit aussitôt accouru, et nous voulut bien rendre cet office. Dès qu'ils furent arrivés à la cour, ils virent M. de Montausier, qui les reçut selon sa générosité ordinaire, en témoignant néanmoins quelque mécontentement de ma conduite. Il leur dit qu'il ne m'abandonneroit pourtant pas, mais qu'il falloit qu'ils vissent M. de Meaux, afin de le ramener, s'il y avoit moyen, parce qu'il lui avoit paru être fort mécontent de moi. Mais M. de Meaux ne fut visible qu'à dix heures du soir, de sorte que ma femme et mon ami allèrent chercher chacun une chambre dans l'auberge où ils étoient d'abord descendus. Ainsi je ne les revis que le lendemain, vers midi. Ils me dirent qu'ils étoient plus que satisfaits de la réception de M. de Montausier, mais que M. de Meaux les avoit fort rabroués : « Com-« ment, leur dit-il d'abord, après qu'ils eurent prononcé mon « nom, prétendez-vous me rendre protecteur d'un hérétique? « Vous vous adressez fort mal. — Monseigneur, lui dit ma « femme, Votre Grandeur a honoré mon mari de son approba-« tion et de sa table, ce qui nous fait espérer qu'ayant paru « être content de lui et de son ouvrage, vous ne l'abandonne-« rez pas dans la persécution que ses ennemis, ou plutôt des « jaloux de toutes les grâces que vous lui avez faites, ont mali-« cieusement intentée contre lui. — Votre mari, repartit-il « aussitôt, ne m'avoit pas dit qu'il étoit huguenot, et je ne par-« lerai jamais pour lui. » Conclusion, qu'on ne put rien gagner auprès de M. l'évêque, et que mon ami et ma femme retournèrent le lendemain matin, avant que de partir, prendre congé

de M. de Montausier, et lui rendre grâces, en même temps que compte du traitement que M. de Meaux leur avoit fait. M. de Montausier répéta à ma femme la promesse de ne m'abandondonner point; mais lui recommanda de ne point faire sonner trop haut, et cela pour notre propre intérêt, la bonne disposition de son cœur; qu'il falloit, dans une telle affaire, se conduire avec beaucoup de prudence, et que seulement on le laissât faire.

Je viens ici à faire une remarque sur cette déclaration si formelle de M. de Meaux, qu'*il ne me connaissoit pas pour huguenot;* ce qui est fort contradictoire à cette excuse enjouée qu'il m'avoit faite quelques mois auparavant, et dont j'ai parlé ci-dessus; car cette excuse, qu'on ne s'avisera jamais de demander entre catholiques-romains en occasion de jours maigres, m'avoit été adressée d'un air souriant qui montroit assez qu'on savoit bien à qui on parloit, ce qui fut aussi le sujet de ma réponse. Je retourne à M. le duc de Montausier.

Fort peu après le voyage de ma femme auprès de lui, je me donnai l'honneur de le remercier par une lettre où je touchois deux mots, mais fort en passant, sur ce qui pouvoit servir à ma justification, et voici ce qu'il eut la bonté de me répondre :

« A Saint-Germain, ce 7e décembre 1675.

« Vous vous êtes attiré votre malheur par votre conduite ; « mais je ne laisse pas d'en être extrêmement fâché, et je vou- « drois bien pouvoir empêcher qu'il ne fût plus grand qu'il « n'est. J'écris à M. de la Reynie, afin qu'il voie s'il y a moyen « de satisfaire aux ordres du roi sans rompre les planches de « vos quatre dernières Tables chronologiques, puisque vous « en pouvez ôter ce que vous n'y deviez pas avoir mis, et je « lui marque que je lui serai obligé d'y apporter tout ce qui « dépendra de lui. Je souhaite que ma recommandation ne vous « soit pas inutile; car j'ai beaucoup de considération pour « vous, et vous en devez être persuadé.

« MONTAUSIER. »

Le 27e novembre 1675, sur les onze heures du matin, le commissaire Guinet et son adjoint, l'exempt Desgrais, revinrent chez moi, qui étois toujours gardé par leurs suppôts; ils enlevèrent mes planches et environ 35 exemplaires restés sur ma table, d'environ 50 que j'avois fait tirer depuis quinze jours, et me dirent que pour ce qui me regardoit, ils avoient ordre de me mener chez M. de la Reynie, par qui je devois être examiné. Nous descendons, et ils me firent monter dans un carrosse, où, après m'avoir enfermé dans le fond, ils se contentèrent d'occuper les deux portières. Je jetois attentivement l'œil sur toutes les rues par où nous passions, et, parvenus en un endroit fourchu par l'entrecoupure de deux chemins dont l'un conduisoit, à la vérité, chez M. de la Reynie, mais l'autre en la rue Saint-Antoine, je vis clairement par là que j'aurois l'honneur de coucher cette nuit-là en maison royale. Nous arrivâmes effectivement bientôt à la Bastille, et mes deux conducteurs me menèrent d'abord à l'appartement de M. de Besmaux, qui était pour lors en ville. Son lieutenant, à la vue d'une lettre de cachet qui lui fut livrée, se chargea du reste de ma conduite, et les autres prirent congé de moi, disant que là finissoit leur commission.

Le lieutenant de la Bastille, après plusieurs passages de cour en cour, qui me donnoient déjà une affreuse idée de la prison, me fait entrer dans la cage, où une des deux sentinelles me dit qu'il me falloit lui laisser mon épée, et qu'on m'en rendroit bon compte. Conclusion, qu'après m'avoir encore, de là, fait passer deux autres cours, dont la première, qui est la plus grande, m'a paru depuis (si j'ose faire une telle comparaison) être comme le *parvis des Gentils* dans la structure du tabernacle juif, et l'autre, plus réservée, comme le *lieu saint*, parce que c'est là que sont cachés les plus abstrus mystères de cette vénérable maison. Enfin, on me mit dans une tour plus enfoncée encore que tout le reste, comme si c'eût été le *saint des saints*.

Ici cloche fort ma comparaison; car au lieu que, dans l'ancien tabernacle, cette partie, la plus reculée des trois, étoit la plus richement garnie, dans la chambre qu'on me donna, je ne trouvai pour tout meuble qu'une petite chaise de paille, et la seule fenêtre par où entroit le jour étoit une double grille sans la moindre vitre ni châssis. M. le lieutenant, nommé *La Grizolle*, m'ayant introduit dans ce beau domicile, me dit que j'avois la liberté, mais pour cette seule fois, d'écrire chez moi, afin de me faire venir un lit, une table et quelque vaisselle, parce que le roi me faisoit bien, à la vérité, la grâce de me nourrir et de me loger, mais qu'il falloit que je me meublasse; et qu'après ces petits besoins spécifiés à ma femme, il ne m'étoit pas permis de joindre aucune autre particularité dans ma lettre. Aussitôt il me fit apporter encre, papier et plume, et ayant vu ce que portoit ma lettre, il me quitta en me disant qu'il l'alloit envoyer sur l'heure; qu'au reste, le garde-clefs m'apporteroit incessamment à manger, et que de temps en temps il auroit soin, quant à lui, de me rendre de petites visites pour me désennuyer.

Après qu'il m'eut laissé ainsi seul, je m'abandonnai aux réflexions sur l'état où je me trouvois, chose à quoi, jusque-là, cent sortes d'autres objets m'avoient ôté le temps et les moyens de penser; et la première chose que je fis fut de me jeter à genoux, les coudes appuyés sur cette petite chaise, mon unique meuble dont j'ai parlé. On peut croire que ma prière fut accompagnée d'une fort sérieuse et très soumise attention : c'étoit assurément plus le cœur que la langue qui exhaloit ses soupirs; mais cependant il me parut, ou, pour mieux dire, je sentis que ce cœur se trouvoit insensiblement tout soulagé; et comme si, dès lors, ma prière eût été tout à fait exaucée, je me relevai l'esprit dans une assiette fort tranquille. Mais à peine eus-je fait deux pas pour me promener dans ma chambre, que j'ouïs une voix qui m'appeloit, dont je fus fort étonné, parce qu'outre que cette voix avoit quelque chose de fort creux et éloigné, je

voyois, et du côté de ma double grille, et du côté de ma porte fort épaisse, que ce n'étoit d'aucun de ces endroits-là que cette voix partoit. Aussitôt je me mis dans l'esprit que peut-être Dieu, que je venois de prier si ardemment, me vouloit favoriser de quelque vision; mais, revenant bientôt de cette erreur, et me traitant moi-même et tout seul de visionnaire, il me vint une autre pensée, savoir, qu'il n'étoit pas impossible que ce ne fût là quelque stratagème de Bastille, à peu près comme ceux qu'on nous dit être si ordinaires dans les lieux d'Inquisition; en un mot, des moyens artificieux pour tirer les vers du nez aux malheureux prévenus, et les faire d'eux-mêmes donner, comme on dit, dans le panneau. « Monsieur, Monsieur, me disoit donc « cette voix, approchez votre chaise trois pas à droite, vous « serez à portée de notre ouïe, et peut-être quelques mots d'en- « tretien vous soulageront-ils. » Je reconnus alors que c'étoient des gens d'une chambre au-dessus de la mienne qui me parloient, et qui étoient là prisonniers aussi bien que moi; ils me dirent de monter sur ma chaise, et que je m'apercevrois d'un petit trou, qu'ils avoient fait au plancher qui séparoit nos deux chambres, et qu'ils me désignèrent encore mieux par un brin de paille pris de leur lit; tout cela sur le petit bruit qu'on avoit fait en ouvrant la forte serrure de la porte par où l'on m'avoit introduit là, et ensuite sur tout ce que le lieutenant La Grisolle m'avoit dit jusqu'au moment où il me quitta. Comme je ne savois si tout ce qu'on me disoit n'étoit point quelque piége que les geôliers me tendoient, je dis à ceux qui me parloient (car ils le faisoient comme au pluriel) que je me sentois encore comme tout étourdi du bateau, et que je les priois de me donner un peu le temps de reprendre mes esprits. Ils se doutèrent à peu près de mes soupçons, et me dirent que je reconnaîtrois bientôt qu'il n'y avoit point lieu de me défier d'eux, qu'ils s'intéressoient en moi plus que je ne croyois, quoique nous fussions également inconnus les uns aux autres; mais que je m'étois de moi-même donné un peu plus à connoître à eux. « Nous avons

« vu, Monsieur, continuèrent-ils, ce que vous venez de faire,
« et voyons clairement que vous êtes un homme de bien : plût
« à Dieu qu'il en fût de même en ce qui nous regarde! car nous
« n'en avons pas fait autant en pareil état; mais, désormais,
« nous tâcherons d'en faire notre profit. Dieu vous bénisse!
« Apparemment, vous ne pourrirez pas ici; car vous ne sau-
« riez être un grand criminel. Nous vous laissons, de nous-
« mêmes, en repos comme vous l'avez demandé; car voici
« l'heure qu'on va vous apporter à manger, aussi bien qu'à
« nous, et il ne faut pas qu'on nous surprenne en pareille con-
« versation. Vous avez là ces rondins de falourde qu'on vous a
« apportés pour faire du feu; prenez-en un, et quand vous boi-
« rez, donnez-en un coup au haut de votre plancher : ce sera
« un signe que vous buvez à notre santé; et, de notre part,
« nous ne manquerons pas à vous faire raison en frappant du
« pied : ce sont là les petites consolations dont on peut se sou-
« lager dans un état comme celui où nous sommes, vous et
« nous. »

Nous dînâmes en effet chacun dans nos chambres, et selon notre engagement saluâmes réciproquement nos santés; après quoi, La Grisolle, suivant sa promesse, me vint rendre une visite. Tout prévenu que je pouvois assez légitimement être contre lui par rapport à l'espionnage (car je ne trouve pas d'autre terme), il me parut entrer assez sincèrement dans mes intérêts, et à dire le vrai, cela ne venoit que de ce que j'étois fort particulièrement recommandé au gouverneur de la Bastille et par M. de la Reynie et par M. le duc de Montausier. Enfin, dans une seconde visite que me rendit le même jour le lieutenant La Grisolle, il me dit que mon billet avoit été répondu par ma femme, laquelle m'envoyoit les meubles et ustensiles que je lui avois demandés, et qui effectivement furent aussitôt apportés dans ma chambre. Cétoit principalement un pavillon qu'on tendit aussitôt, et dans lequel je me couchai vers les onze heures du soir de ce même jour. Je passai cette

nuit assez tranquillement, et je me levai le lendemain en assez bon état pour apprendre dans l'espace de ce deuxième jour de ma détention les dix premières pauses du psaume CXIX, dans un petit volume de l'impression de Sedan in-64 (*sic*), lequel je portois toujours dans mon bourson et qui m'étois comme une espèce de *vade mecum*. La nuit qui suivit ce deuxième jour-là fut fort fâcheuse pour moi, à cause d'un vent et d'un froid extraordinaire, qui par le défaut de vitres de mon ouverture grillée ne parvinrent que trop aisément jusqu'à moi; un violent rhume me saisit aussitôt, en sorte que, quand je pensai me lever lorsque l'heure en fut venue, je me trouvai fort défait. La Grisolle me vint voir sur les neuf heures et pensa me méconnaître ; nous nous promenâmes quelques pas sans rien dire, et lui enfin ouvrant la bouche pour apprendre quelques raisons du changement de situation où il trouvoit et mon corps et mon esprit (car j'étois encore en un déshabillé fort peu séant) : « Qu'est-« ce que c'est, Monsieur, me dit-il, je vous trouve tout autre que « vous ne me paraissiez hier; vous trouvez-vous mal? il n'a pas « fait un trop bon temps cette nuit, seroit-ce cela qui vous auroit « dérangé?—Monsieur, lui dis-je, le temps dont vous parlez n'a « pas en effet été fort propre à me divertir, mais ce n'est pas « de là que vient mon plus grand mal. — Quel mal donc, « Monsieur, continua-t-il, pourroit si fort vous travailler? — « Monsieur, lui dis-je (et cela le cœur tout gros et les yeux « prêts à débonder), je puis bien dire comme le bon Jacob..... » Et en même temps deux ou trois soupirs se donnèrent l'essor, de sorte que je ne pus achever; il me voulut donner le temps de me remettre par quelque petit silence qu'il garda, après quoi reprenant la parole : « Eh bien, Monsieur, que disoit « donc le bon Jacob? — C'est, répondis-je, que les jours « de son pèlerinage avoient été courts et mauvais. » Et en même temps n'étant plus maître de mes yeux je leur laissai la liberté de montrer toute leur faiblesse. « Monsieur, me dit enfin La « Grisolle, il y a pour vous deux sortes de jours; les bons, s'il

« plaît à Dieu, ne finiront pas si tôt, et pour les mauvais, si le « traitement que vous avez reçu ici est ce qui a contribué à les « rendre tels, les voilà dès à présent terminés. Habillez-vous, « le roi vous donne la liberté de la cour, et je ne suis venu ici « que pour vous mener joindre la compagnie de plusieurs mes- « sieurs, qui véritablement sont arrêtés ici aussi bien que vous, « mais avec une entière liberté de communiquer les uns avec « les autres, et d'être même visités de tous leurs amis. J'ai « même déjà envoyé chez vous annoncer cette bonne nouvelle, « et sans doute que vous verrez bientôt ici ce que vous avez « de plus cher. »

Nous sortîmes donc, M. de La Grisolle et moi, de cette chambre, où j'avois passé une si mauvaise nuit, sans que je pusse prendre congé de confabulateurs à travers trou, et desquels je n'ai jamais ouï parler depuis.

Ce seroit ici le lieu de parler des nouvelles connaissances que je fis au sortir de mon espèce de cachot, par ma jonction avec messieurs les *bastillards* (car ainsi appeloit-on tous les malheureux détenus en cette triste demeure, toute royale qu'elle étoit) ; mais, comme la peinture que j'ai à faire, un peu en détail, de quelques-uns des principaux d'entre eux, soit pour le mérite réel de deux ou trois, soit pour le ridicule des autres, m'arrêtera quelque temps ; je passerai d'ici à la réception de ma femme, qui ne tarda pas beaucoup à me venir voir, accompagnée de quatre ou cinq de nos plus chers parents et amis. Ce fut une entrevue fort consolante pour nous tous ; mais elle ne put être de longue durée, à cause de la grande brièveté des jours de la saison, et je restai enfin en la seule compagnie de mes nouveaux consorts.

Ces consorts, si je puis les qualifier ainsi, étoient environ quinze, de fort différents caractères, aussi bien que de différente qualité, mais dont je n'en spécifierai que six sur le pied de singularité, savoir : le marquis de *Poménar*, le chevalier d'*Aigremont*, le père *Ancheman*, les deux *Montandré* père et fils,

et une espèce de demi-fou qu'on n'a jamais, au moins de ma connaissance, appelé que *le prophète*. On s'étonnera sans doute de cette disparité d'assortiment; mais c'est que le premier et le plus considérable est celui de qui j'aurai le moins de choses à dire, et le dernier et plus indigne, celui sur qui (nonobstant cette indignité) il y aura à faire le plus de remarques dignes d'une singulière attention.

Le marquis de Poménar (1) avoit beaucoup d'esprit, mais étoit un athée de profession. Il étoit détenu là pour quelque mécontentement qu'il avoit donné à M. de Louvois, homme qui, comme chacun sait, vouloit que tout fléchît devant lui; le marquis de Poménar n'avoit jamais pu se ranger à cette soumission. Une violente attaque de pierre lui fit obtenir sa liberté environ le temps que j'eus la mienne, et tout ce que j'ai pu savoir de sa fin (car il mourut de l'opération), c'est que, de son lit, on l'entendoit dans les rues crier de toute sa force : « Ah! mon Dieu!... » On ne sauroit dire si c'étoit par simple façon ordinaire de parler que ces paroles sortoient ainsi de sa bouche sans la participation du cœur, ou bien si Dieu, lui faisant miséricorde, se servit de l'extrémité de son mal pour l'appeler à lui. Quand, malheureusement, ce seroit le premier de ces deux cas, toujours en résulteroit-il que cette grande et éternelle vérité, qu'*il y a un Dieu*, est si convaincante et si forte, que ses propres ennemis sont, malgré qu'ils en aient, contraints de la confesser.

Le chevalier d'Aigremont (2) étoit un gentilhomme des li-

(1) Il est plusieurs fois question, dans les lettres de Madame de Sévigné, d'un marquis de Pomenars, gentilhomme breton. Il avait enlevé mademoiselle Bouillé, fille de René de Bouillé, comte de Créance, qui, après avoir passé quatorze ans avec lui, s'avisa tout à coup de le poursuivre pour crime de rapt. Peut-être est-ce le même personnage dont parle notre auteur. (Voir les Lettres de Madame de Sévigné à Madame de Grignan, 7 juin, 26 juillet et 11 novembre 1671.)

(2) Il était accusé d'avoir cédé à l'influence de la dame de Villars en levant des cavaliers pour le soulèvement projeté en Normandie. A son interrogatoire, il déclara se nommer Jacques de Guersans, sieur d'Aigremont, aide de camp des armées du roi, servant près de M. de Navailles, âgé de vingt-neuf ans ou environ,

sières de Normandie, qui s'étoit vu embarrassé dans l'affaire du chevalier de Rohan (1), à cause de madame de Villars, dont Aigremont étoit depuis quelque temps devenu amoureux. Il avoit bien été arrêté avec les principaux complices, mais, les preuves ne s'étant pas trouvées assez fortes contre lui, à cause que c'étoit de simples billets équivoques, qui, parlant d'intrigues en termes fort généraux, pouvoient à la vérité s'expliquer de pur amour, mais en conjecture d'affaires d'Etat, pouvoient

faisant profession de la religion catholique apostolique et romaine, demeurant ordinairement à Tournebus, près Gaillon en Normandie.

Il résulte d'un autre interrogatoire qu'on lui fit subir, qu'il était à l'armée lorsque le chevalier de Rohan fut arrêté, et d'après sa déposition, il s'en retournait à Paris pour donner quelques détails sur cette conspiration à M. de Louvois lorsqu'il fut lui-même arrêté à Arras.

« Lecture faite en présence dudit de Guersans d'Aigremont, des confrontations respectives faites tant de lui à la dame de Vilars (*sic*), que de ladite de Vilars à lui, il dit que la dame de Vilars et lui étaient brouillés ensemble, qu'il avait de la jalousie de ce qu'elle voyait le chevalier de Préaux. » (Procès de Mre Louis de Rohan et de ses complices fait en l'année 1674. Mss. de la Bibl. Imp., 68, HARL., fonds Saint-Germain-Harlay.)

(1) Nous rappellerons d'après la *Biographie universelle* (article Louis de Rohan, l'origine et le but de cette conspiration:

« Perdu de dettes, méprisé à la cour, ne sachant plus quelle ressource se créer et susceptible d'idées vastes, le chevalier de Rohan trouva, dans un certain Latréaumont, ancien officier, débauché et ruiné comme lui, un homme capable de l'entraîner dans une conspiration contre la sûreté de l'Etat. Cet ami dangereux, doué de beaucoup plus d'esprit et d'énergie que Rohan, espérait se servir de ce seigneur comme d'un instrument, et rétablir sa fortune, en livrant aux Hollandais Quillebeuf, pour les introduire dans la Normandie qu'il promettait de faire révolter. Les complices étaient tout à fait dignes d'un complot aussi mal concerté, et que le président Hénault appelle avec raison une folie. C'étaient Préault, jeune officier sans expérience, la marquise de Villiers Bordeville (*sic*), femme galante et un maître de pension, établi au faubourg Saint-Antoine, à Paris, nommé Van den Enden, homme qui ne manquait pas de savoir et qui avait enseigné l'athéisme à Spinosa.

Louis XIV ayant eu bruit de l'affaire, l'arrestation de Rohan et de Latréaumont fut ordonnée; ce dernier, en se défendant contre les gardes chargés de le prendre, fut atteint d'une blessure dont il mourut quelques heures après. — Quant à Rohan, lorsqu'on le conduisit à la Bastille, il s'abandonna à de tels emportements qu'on fut obligé de l'enchaîner, de peur qu'il n'attentât à ses jours. — Le procès fut bientôt instruit: Rohan fut condamné et exécuté avec ses complices, devant la Bastille, le 27 novembre 1674. Van den Enden et la marquise de Villiers (*sic*) moururent, dit Basnage, avec la constance de philosophes matérialistes, qui croient que tout meurt avec le corps. »

aussi être entendus criminellement. Ces preuves, dis-je, étant insuffisantes, on s'étoit contenté de punir au moins le prévenu d'une longue et étroite prison. Cette affaire si intriguée avoit fait une fort grande échancrure à l'esprit du chevalier, qui, quelque temps après avoir obtenu sa liberté de cour, et par là rétabli sa cervelle ébréchée, s'étoit fait une affaire de s'attacher à moi plus qu'aux autres bastillards, auxquels il dédaignoit de prendre garde. M. de Poménar et lui étant venus à se brouiller, et le père Ancheman affectant une grande retraite, j'eus bientôt lieu de connoître à quel coin il étoit marqué. Deux jours ne se passèrent pas sans qu'il entrât avec moi en de très étroites confidences, dont je ne m'arrêterai qu'à deux articles : son application à la langue espagnole, dont la fantaisie lui prit sur ce qu'un valet qu'on lui avoit donné ne parloit presque que cette langue; et ses amours avec la dame de Villars, dont je reconnus bien vite qu'il avoit été la dupe, aussi bien que du sieur Preau, qui possédoit tout autrement le cœur de la dame; tous les deux le jouèrent afin de le porter plus aisément à les rendre maîtres de sa petite gentilhommière; ils tenoient en derrière de lui leurs conférences les plus secrètes, ce qui aussi embourba le plus ce pauvre malheureux dans l'espèce de complicité dont j'ai parlé ci-dessus.

Ce que je trouvai de singulier dans son attachement à l'espagnol, est qu'encore que, jusque-là, il n'eût eu aucune connaissance de cette langue, cependant, en moins de deux mois, sans règles, sans dictionnaire ni grammaire, et seulement à force de parler et de répondre a son valet, il vint à la parler si facilement, qu'elle lui étoit aussi à main que le français, et que, n'ayant auprès de lui qu'un seul livre en espagnol, qui étoit la traduction d'un *Philippes de Comines*, avec des commentaires, le tout en castillan, il s'étoit enfin rendu capable de parler et d'écrire fort raisonnablement en cette langue.

Mais, pour revenir à l'autre passion du chevalier, savoir, celle pour la dame de Villars, je ne saurois oublier une par

ticularité qu'il me conta sur la dernière catastrophe de cette dame.

Comme tous les complices de cette affaire étoient enfermés séparément, il ne put rien savoir de précis touchant l'exécution des quatre condamnés *Rohan*, *la Villars* (1), *Preau* et le Flamand *Van den Eynde;* mais, sur quelque doute d'inquiétude

(1) Il règne une certaine confusion relativement aux complices de la conspiration du chevalier de Rohan, due probablement à ce que les historiens qui en ont parlé n'ont pas eu connaissance des pièces de l'instruction de l'affaire.

Le marquis de La Fare, dans ses *Mémoires,* le président Hénault, dans son *Abrégé chronologique de l'Histoire de France,* et d'après eux l'auteur de l'article sur le chevalier de Rohan, dans la *Biographie universelle,* adoptent le nom de Villiers (la marquise de Villiers Bordeville) sans être complétement d'accord sur le nom et l'histoire du complice Van den Enden. Le marquis de Beauveau, qui paraît avoir été mieux renseigné sur ce point, l'appelle la marquise de Villars, mais il se trompe d'un jour pour la date de l'exécution des complices, qu'il porte au 28 novembre 1674 au lieu du 27 (Voir ses *Mémoires,* concernant ce qui s'est passé de plus mémorable sous le règne de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar).

Dreux du Radier s'est aperçu de ce désaccord, et a voulu le rectifier dans ses *Récréations historiques.*

Voici ce qu'il en dit :

« A l'égard de la dame complice, que les uns appellent Villars et les autres Villiers, il est certain que son nom était Villars, ou du moins que ce nom était celui de son mari, qui s'appelait Jacques de Malorties, seigneur de Villars Boudeville (et non pas Bordeville), Belleville et la Saucelle.

« (Jacques de Mallorties, seigneur de Villars Boudeville, etc., marié à Louise de Bellau de Cortonne, complice du chevalier de Rohan, femme d'un esprit supérieur et d'une beauté peu commune. On ne dit rien des circonstances de sa mort, parce qu'elle mourut protestante.)

« Villars est donc le nom où il faut s'en tenir, et ceux qui nomment cette dame Villiers ou Bordeville, comme l'ont fait La Fare, Réboullet et M. le président Hénault d'après eux, se sont trompés. »

Ce redressement ne nous paraît pas satisfaisant, car nous lisons dans les pièces de l'instruction (Interrogatoire de la dame de Villars) :

« A dit se nommer Anne Sarrau, veuve en premières noces de François de Cajuremont, sieur d'Heudreville et en secondes noces de François de Malorty, chevalier seigneur de Villars, âgée d'environ trente-quatre ans et demeurante ordinairement dans sa terre d'Heudreville, au baillage d'Evreux, et qu'elle est catholique, apostolique et romaine. »

Dreux du Radier se trompe en disant que la dame de Villars mourut protestante; elle déclare dans son interrogatoire qu'elle est catholique, c'est un prêtre, le père Porcher, qui l'accompagne jusqu'à l'échafaud; enfin le procès-verbal de la prononciation et de l'exécution de l'arrêt de mort, nous apprend qu'elle aurait dit à la personne venue pour lui annoncer l'arrêt : « Qu'elle le considéroit comme un juste châtiment de Dieu, parce qu'elle avoit été longtemps dans une fausse reli-

ou de pressentiment, il avoit fait un petit échafaudage dans sa chambre pour parvenir à la hauteur d'une demi-fenêtre fort élevée, qui donnoit sur la rue Saint-Antoine, où deux ou trois échafauds étoient dressés, et à quelques pas de là, une potence; et justement, comme en montant il arrivoit à la portée de vue de tout ce qui se passoit sur cette place remplie de monde, le premier objet qui se présenta à ses yeux fut la tête de sa belle maîtresse, qui tomboit de dessus ses épaules au même temps que le bourreau l'en eût séparée. Son effroi fut tel, qu'il tomba lui-même de dessus son propre échafaud, presque aussi mort que la belle défunte, qui régnoit uniquement dans son cœur. Il se releva, néanmoins, après quelques

gion, ayant été huguenote, et que Dieu la vouloit punir d'y avoir demeuré si longtemps. »

Nous voyons qu'il est plusieurs fois question dans la procédure de Renée Maurice d'O, autrement la demoiselle de Vilers, détenue par ordre du roi au château de la Bastille, âgée de vingt-sept ans, demeurant à Herbeville. Cette ressemblance de noms chez deux personnes impliquées dans la même affaire a peut-être contribué à la confusion dont nous venons de parler.

Voici les noms et qualités des deux autres complices, suivant les réponses faites à leur interrogatoire:

Guillaume du Chesne, chevalier de Préaux, vingt-quatre à vingt-cinq ans, déclare avoir fait deux campagnes volontaires avec M. de Rohan en Hollande.

François-Affinius Van den Enden, âgé de soixante-treize ans, docteur en médecine, dit qu'à Paris il enseignait les langues, qu'il demeurait au faubourg Saint-Antoine, qu'il professait la religion catholique, était natif d'Anvers, n'habitait Paris que depuis trois ans, et qu'auparavant il a demeuré à Amsterdam pendant vingt-neuf ans, où il a fait les mêmes exercices d'enseigner.

C'est du manuscrit déjà cité de la Bibliothèque impériale, intitulé: *Procès de M. Louis de Rohan et de ses complices, fait en l'année* 1674 (beau volume de 1175 pages in-folio), que nous avons tiré ces éclaircissements; il existe une autre copie des procédures, sous le numéro 870 (supplément français); enfin, la même Bibliothèque possède un troisième monument (numéro 1948, supplément français), relatif à la conspiration du chevalier de Rohan. Il porte le titre suivant:

« Extrait (fait en 1735) du procès fait au chevalier de Rohan et à ses complices d'une conspiration pour soulever la Normandie et livrer Quillebeuf aux Espagnols.»

« (Cet extrait a été fait par M. de Chavanes, lors procureur-général des requestes de l'hôtel et depuis conseiller au parlement, et aussi par M. Berryer, aujourd'hui ministre de la marine et alors conseiller au parlement.) »

Nous signalerons enfin parmi les manuscrits conservés à la Bibliothèque de l'Arsenal une « Histoire du chevalier de Rohan, composée par une femme et contenant plusieurs anecdotes sur sa mort et celle de ses complices. » C'est un volume in-8° du dix-septième siècle, de 121 feuillets, coté H. F. 207.

moments de défaillance, et je l'ai ouï plusieurs fois faire, et à moi et à d'autres, la description de ce funeste spectacle plus d'un an après l'affaire passée, avec de si étranges émotions, que les syncopes de son esprit attaqué le replongeoient aussitôt dans les mêmes égarements qui l'avoient si fort dérangé.

Il n'auroit guère été moins frappé à la vue d'un autre spectacle, concernant encore la même dame, et qu'il n'apprit que longtemps depuis : ce fut la manière dont le lieutenant de la Bastille vint, le mardi 27 novembre 1674, vers les huit heures du matin, dans la chambre de cette dame, qui n'étoit pas encore levée, et cela pour lui rendre sa dernière visite (1). Pour être bien capable de se représenter cette scène, il faudroit que le lecteur sût que la figure du lieutenant La Grisolle étoit telle, qu'en un seul sujet et en un seul corps, il y avoit à proprement parler deux La Grisolle : celui de ces deux, qui entra alors dans la chambre de madame de Villars n'étoit pas le La Grisolle ordinaire, qui n'avoit rien que d'assez serein et d'assez doux en son abord : c'étoit au contraire un visage morne et tout propre à jeter l'effroi dans l'âme la plus intrépide ; il étoit capable, en un mot, d'épargner à des criminels la douleur de mon-

(1) Nous avons pensé qu'à côté des détails que nous donne Jean Rou, il serait intéressant de présenter quelques fragments du récit des dernières heures de la marquise de Villars et du chevalier de Rohan, tels que nous les extrayons du « Procès-verbal de la prononciation et de l'exécution de l'arrêt de mort, et de questions contre les accusés et des circonstances qui s'y sont passées. »

« L'an mil six cent soixante-quatorze, le mardy 27e jour de novembre; nous, Louis Le Maxier, conseiller, secrétaire du roy, greffier en chef des requestes de son hostel et greffier commis par Sa Majesté, de messieurs les commissaires députez par ledit seigneur roy, par ses lettres patentes du 31 octobre dernier; nous nous sommes transportez, sur les huit heures du matin, au château de la Bastille, pour prononcer l'arrest donné le jour d'hier par mesdits sieurs les commissaires, auxquels monseigneur le chancelier a présidé, portant condamnation à mort contre le sieur Louis de Rohan et les nommés Guillaume du Chesne, chevalier de Préaux, Anne Sarau de Villars et François-Affinius Van den Enden, et estant entrez dans la seconde cour dudit château, le sieur de la Grisiolle, lieutenant, nous auroit prié d'attendre quelque temps dans une salle basse où nous serions entrez, et sur les neuf heures du matin, estant allez dans ledit château, nous aurions prié ledit sieur de la Grisiolle de faire descendre dans la chapelle dudit château ledit sieur

ter à la potence où sur l'échafaud, en leur ôtant la vie de son seul aspect. « Ah! mon Dieu, Monsieur La Grisolle, s'écria ma- « dame de Villars, que me venez-vous dire à l'heure qu'il est? — « Ha-bil-lez-vous, Madame, lui dit-il d'une voix traînante et d'un « froid à glacer les âmes les moins timides. — Mais encore, Mon- « sieur de La Grisolle, qu'y a-t-il? est-ce que je serois jugée? — « Ha-bil-lez-vous, Ma-da-me, et me suivez. — Ah! mon Dieu et « mon Sauveur! à quoi me réservez-vous? Seigneur, ayez pitié « de moi! Une telle, dit-elle à sa femme de chambre, habillez- « moi vite, « car je ne puis me soutenir. » Conclusion, que La Grisolle mena cette pauvre dame à la chapelle, à la sortie de laquelle l'exécuteur, qui parut, lui lia les mains et la mena sur

de Rohan et les trois autres condamnés, et à l'instant seroit descendue dans ladite chapelle ladite Anne Sarrau, dame de Villars, à laquelle ayant dit que nous étions fâchez que le devoir de notre charge nous obligeât de lui annoncer une aussy méchante nouvelle que celle de la mort, elle nous auroit dit qu'elle venoit d'apprendre sa condamnation, que nous ne devions pas de peine de la luy prononcer, que c'estoit un juste châtiment de Dieu, parce qu'elle avoit esté longtemps dans une fausse religion, ayant été huguenote, et que Dieu la vouloit punir d'y avoir demeuré si longtemps. »

« La prononciation finie, ledit sieur de Rohan et Anne de Villars se seroient levez, et ledit sieur de Rohan ayant demandé s'il ne devoit pas estre lié, l'exécutant se seroit approché de luy, qui lui auroit dit qu'ouy, mais que s'il vouloit, il le lieroit avec un de ses rubans. Sur quoy ledit sieur de Rohan auroit dit : « Non, non, mon ami, Jésus-Christ a été lié de cordes, je le veux estre aussy; » et auroit été lié de cordes, et ensuite il auroit demandé à quelle heure se devoit faire l'exécution, sur quoy luy auroit été dit, que ce seroit sur les trois heures après-midy, et s'adressant au Père Bourdaloue lui auroit dit : « Bon, mon père, j'ai encore du temps pour me réconcilier et m'entretenir avec vous. » Ladite dame de Villars ayant esté pareillement liée et se trouvant seule auroit dit au sieur de Rohan : « Monsieur, vous avez assez d'un de ces bons pères (parlant des pères Talon et Bourdaloue), permettez que j'en aye un. » Sur quoy le sieur de Rohan lui auroit répliqué : « Madame, je n'ay pas trop de tout. » Et nous aurions dit à la dame de Villars qu'il y avoit dans le château un docteur en Sorbonne, qui alloit venir, et le sieur Porcher seroit aussytost entré qui ce seroit assis auprès d'elle. »

(*Procès de M. Louis de Rohan et de ses complices.* Mss de la Bibl. imp.)

Voir aussi « les Particularités sur la conspiration et la mort du chevalier de Rohan, de la marquise de Villars, de Van den Ende, etc., tirées d'un manuscrit de l'abbaye royale de Sainte-Geneviève, publiées dans les *Variétés historiques et littéraires*. Tome II, dans la collection P. Jannet, 1855; et la Lettre de Bayle à Minutoli, du 18 décembre 1674.

l'échafaud, où le pauvre d'Aigremont lui vit finir sa carrière de la manière que j'ai dit.

Je laisserai ici ce gentilhomme pour quelque temps, afin de passer à la description de mes quatre autres confrères bastillars, dont le plus considérable étoit le père *Ancheman*.

Je commencerai son article par une circonstance nécessaire, mais j'expédierai en deux mots : c'est que dès que cette liberté de cour m'eut été accordée, il y eut une permission entière à tous mes amis de me venir voir, et que, dès ce moment-là, ma chambre ne se désemplissoit point, en sorte que j'ouïs dire plusieurs fois aux plus anciens hôtes de cette royale demeure, que jamais ils n'avoient vu pour eux tous autant de visites en un mois qu'on en voyoit à chaque jour pour moi seul, ce qui, outre la considération du grand nombre d'amis que j'avois, venoit sans doute de l'intérêt, que généralement tous les frères en Christ prenoient en mon affaire qui n'étoit qu'une affaire de religion. Je reviens au sieur Ancheman.

Ce père étoit un ex-jésuite, qui ayant à devenir assez connu par tout ce que j'ai à dire de ce qui se passa entre lui et moi depuis le lendemain de ma sortie de geôle jusqu'à mon entier élargissement, je suis d'avis, pour être plus court, d'entamer ici le détail de notre connaissance réciproque.

Une des premières visites donc que je reçus, depuis qu'il y eut permission de m'en faire, fut une de M. Ancheman, que je ne qualifierai pas autrement désormais, parce qu'à cause de son *ex-jésuitisme*, dont je dirai bientôt les raisons, on ne l'appeloit point autrement à la Bastille même. D'abord qu'il m'eut fait demander la permission de cette visite, j'avoue que j'y sentis en moi quelque répugnance. J'ai toujours été fort *anti-jésuite*, par la connaissance que j'ai de longue main de toutes les pratiques de ce corps. Je m'imaginai d'ailleurs que le principal but de celui qui me recherchoit avec tant d'empressement étoit de me sonder sur la religion, comme quelques émissaires avoient déjà fait. Mais le chevalier d'Aigremont qui étoit au-

près de moi, et à qui j'insinuai une partie de mon embarras, par la petite confidence que nous avions déjà liée, me dit que je ne connaissois pas le personnage; que je n'avois rien à appréhender de sa part, et qu'il n'étoit rien moins que ce que je pensois, mais un homme droit, officieux et de bon conseil, de qui, en un mot, j'aurois tout sujet de me louer, dès que je l'aurois un peu vu; il vous fait même là, continua M. d'Aigremont, une distinction, qui ne lui est pas fort ordinaire; car il ne fréquente personne de tout ce que voyez ici de gens, et il faut qu'il ait quelque raison d'estime sur ce qu'on lui a dit de vous qui ne vous fait pas déshonneur. Cela me fit donc répondre à celui qui m'avoit été député, que je tenois à honneur l'obligeante offre qui m'étoit faite, et que je tâcherois de ne m'en pas montrer ingrat. Ainsi M. Ancheman ne fut pas longtemps sans entrer, M. d'Aigremont étant premièrement sorti afin de nous laisser dans une liberté plus entière. Après plusieurs honnêtetés réciproques et quelques discours vagues sur divers sujets mendiés de part et d'autre, pour ne pas faire languir la conversation, je pris la liberté de demander à M. Ancheman d'où venoit qu'un homme de sa distinction, et dont toutes les manières me prévenoient déjà si favorablement pour lui, se trouvoit dans un tel lieu; et j'appris par sa réponse que c'étoit justement parce qu'il avoit paru à ses supérieurs trop éloigné du caractère que j'appréhendois si fort en lui. Je vis, en un mot, que la candeur dont il faisoit profession n'accommodoit pas une société où ne règne que déguisement, fourberie et mauvaise foi, et je remarquai même bientôt qu'en fait de religion, le bon M. Ancheman n'étoit pas trop entêté des fadaises de la superstition romaine. Il me dit donc qu'il avoit déjà passé par quatre ou cinq de ces vœux par lesquels on éprouve les pères inférieurs, et on initie les plus avancés de la profession dans les plus augustes mystères de la sainte société; mais que comme les plus profonds secrets ne s'en découvrent qu'à mesure qu'on monte de degré en degré, la surprise qu'il fit pa-

raître sur de certaines propositions à lui faites (où la duplicité de cœur lui sembloit être trop indispensable), commença à donner de violents soupçons de lui; à cause de cela, il fut épié et sondé avec les plus grandes précautions; enfin la persécution ouverte commençoit à éclater contre lui, lorsque madame de Longueville qui l'estimoit, étant avertie du sort qui lui étoit préparé, vint obligeamment à le retirer auprès d'elle. Les bons pères qui, à cause de leur célèbre confrère de cette illustre maison, étoient obligés à de grands ménagements envers cette princesse, n'osèrent lui refuser la liberté de celui qu'ils vouloient traiter si impitoyablement. Cette générosité cependant de la charitable princesse ne procura pas au bonhomme Ancheman un repos de fort longue durée. Ce que cette vénérable société ne peut faire par une voie, elle en vient à bout par une autre. Les jésuites, enfin, mirent tant d'indignes pratiques en œuvre, qu'ayant gagné quelqu'un des ministres d'Etat, et fait agir surtout le père La Chaise ou peut-être son prédécesseur Ferrier, ils firent mettre le pauvre M. Ancheman à la Bastille, où il étoit encore depuis plus de douze ou treize ans, lorsque j'y entrai; et je l'y laisse pour quelque temps, afin de parler de mes autres collègues de Bastille. Ce sont les deux *Montandré* père et fils, et après eux le *Prophète*.

Montandré le père étoit de ces gens tout de salpêtre qui, à défaut d'autres persécuteurs, se rendent plutôt eux-mêmes leurs propres bourreaux que de manquer à se faire bien du mal sans aucune nécessité. Il étoit à la Bastille depuis plusieurs années, pour des gazettes à la main, dont il faisoit sa plus ordinaire occupation, comme étant son unique gagne-pain. C'étoit, d'ailleurs, un homme tellement coiffé du jésuitisme, que, si on lui eût présenté une chenevière affublée d'un bonnet à trois cornes et couverte d'une robe noire sans collet blanc, il se seroit agenouillé devant elle; homme, d'ailleurs, sinon tout à fait dénué de génie, au moins d'un esprit si borné, qu'il n'étoit supportable que par le divertissement que donnoient quel-

quefois ses saillies. Elles étoient toutes singulières, comme par exemple de lui entendre faire la description du bouleversement de toutes ses entrailles, quand, tous les soirs, sur les dix heures, le porte-clefs venoit, selon la coutume usitée à la Bastille, fermer toutes les chambres à double tour, de crainte qu'à la faveur des ténèbres les prisonniers ne trouvassent quelque moyen de se sauver, ou du moins de faire du vacarme et des querelles, en profitant de la liberté qu'ils ont pendant le jour (mais de laquelle ils ne sauroient abuser alors, comme ils le pourroient faire pendant la nuit). Il disoit donc que tout ce qu'on peut s'imaginer des tourments de l'enfer n'eût pas pu lui donner tant d'horreur que ce qu'il sentoit dans les agitations de son corps, et dans les angoisses de son âme, au tintamarre de tous ces tours de clefs qui continuoient de le bourreler plus d'une heure après que ce malheureux geôlier avoit cessé tout son bruit.

Le fils de cet étrange personnage avoit quelque chose de beaucoup plus modéré dans l'humeur et dans l'esprit; son esprit même étoit assez agréable, naturel et vif; de sorte que si sa prison, déjà fort surannée, n'eût pas interrompu ses études, il fût apparemment devenu tout autre chose; mais ils étoient là tous depuis dix ou douze ans, et le jeune homme n'en avoit environ que vingt-deux. Je viens au Prophète.

C'étoit un simple soldat, qui, sans avoir jamais eu aucune teinture de lettres, sinon qu'il savoit assez bien lire, s'étoit mis l'amour de la Bible dans la tête, jusqu'au point qu'avant qu'il fût ainsi resserré, il l'avoit tellement feuilletée, qu'y ayant trouvé quantité de choses qui, selon lui, ne s'accordoient pas avec son catéchisme à la romaine, il était toujours en dispute avec quelqu'un, ne fût-ce que pour chercher à s'instruire et à mettre en repos sa conscience, qui ne s'accommodoit pas de tant de dogmes si opposés à un livre qu'on lui avouoit être la Parole de Dieu. Ceux de sa famille qui prenoient le plus d'intérêt à sa conduite avoient tâché plusieurs fois de le rame-

ner de son entêtement; et, n'y ayant pu réussir, ils prirent l'occasion de quelque sottise qui lui échappa pour le faire coffrer : une prison ordinaire leur eût coûté trop cher, car cette détention auroit été sur leur dos; la Bastille, d'un autre côté, n'est que pour des crimes d'Etat, et on ne met là que des gens un peu distingués; mais ils trouvèrent quelque appui auprès du gouverneur, lequel consentit à l'admission de ce nouvel hôte comme par un esprit de charité, pour lui laisser avoir quelque plat de desservice pris du rebut de tout le commun. La prêtraille, que les parents de ce malheureux avoient intéressée au fait de sa prétendue hérésie, recommanda fort qu'on ne lui laissât aucun livre, et surtout cet étrange et dangereux qu'on appelle *la Bible*, comme n'étant propre, selon eux, qu'à perdre les gens, au lieu que, selon d'autres docteurs, c'est la porte et le chemin du salut, témoin cet endroit du Psaume CXIX, v. 14 :

> Ta parole est ainsi comme un flambeau
> Guidant mes pas, et comme une lumière,
> Pour me montrer le chemin sûr et beau.

Notre soldat fut donc, pendant un temps fort considérable, privé de toute sorte de livres; de quoi étant tout désolé et tourmentant un chacun pour obtenir une Bible, enfin on résolut de lui en donner une latine, dans la pensée que cet homme, n'ayant jamais étudié, n'y pourroit rien comprendre, et qu'ainsi il n'y avoit aucun risque à se débarrasser de lui par cet expédient. Il dit d'abord qu'on se moquoit de lui; mais toutes ses plaintes furent inutiles, de sorte que, ne pouvant faire autre chose, il se mit, à force de temps, à lire de bout en bout, ce livre où il n'entendoit pas un mot; et il le relut tant de fois, qu'enfin il lui arriva comme à ceux qui, entrant dans un lieu fort obscur, d'abord ne voient goutte, mais insensiblement viennent à distinguer un peu les objets; car, à l'aide de quelque légère réminiscence de ce qu'il avoit lu autrefois dans une Bible de Louvain, il vint à entendre à peu près certains endroits dont

le gros lui étoit demeuré dans la tête, et cela lui servit à pénétrer dans d'autres chemins moins battus, à la vérité, mais qui, aussi, n'étoient pas tout à fait inaccessibles.

L'issue de tout ceci fut que notre entêté de la Bible vint à la posséder si bien, que, dès les premiers jours que je vins à avoir sa connaissance, après avoir d'abord rejeté tout ce qu'on me disoit de cette singularité, je fus témoin oculaire et auriculaire de la vérité dont j'avois témoigné tant de doutes; car, ayant voulu examiner le personnage, je ne le jetai point sur les endroits historiques de la Bible, comme par exemple sur la Genèse, sur les livres de Samuel et des Rois; sur les Evangiles et sur les Actes; mais je l'examinai sur les endroits les plus abstrus des Prophètes, et sur la profonde théologie des épîtres de saint Paul, et je trouvai qu'il étoit prêt à répondre sur tout, de sorte que j'entrai de moi-même dans la raison qui lui avoit acquis le sobriquet de *Prophète* (qui en effet ne lui fut donné que parce que son intelligence dans la Bible parut à tout le monde comme tenir quelque chose de l'inspiration). Aussi se savoit-il bon gré de ce titre, et il étoit le premier à dire qu'il ne pouvoit pas avec raison se regarder sur un autre pied que celui de prophète, et que c'étoit comme une rémunération dont le bon Dieu l'avoit gratifié, à cause de son bon désir de méditer sa Parole et d'en faire son principal aliment, comme étant la vraie manne céleste, et, après Jésus-Christ notre Seigneur, l'unique pain descendu du ciel. Sur quoi, applaudissant à quelques-unes de ses pensées et de ses expressions, je lui représentois par voie de redressement sur ce qui pouvoit d'ailleurs s'y rencontrer d'abus, ou tout au moins de trop outré, je lui représentois, dis-je, que depuis notre Seigneur Jésus-Christ il n'étoit plus question de prophètes ni de prophéties; que tout cela étoit passé, de même que tous les échafaudages et les cintres de l'économie mosaïque avoient été abattus par le même Jésus-Christ, qui étoit le corps et la vérité de toutes ces ombres; depuis cela, disois-je, le don de prophétie avoit cessé, et par con-

séquent les prophètes aussi. « Oh! Monsieur, s'écria-t-il, que « me dites-vous là, qu'il n'y a plus de prophètes depuis Jésus- « Christ? Et le prophète Agabus, que deviendra-t-il? » J'avoue que cette saillie me fit rire, et cependant je lui expliquai comment l'affaire du prophète Agabus se devoit entendre, et lui dis en deux mots, ne jugeant pas à propos de pousser là cette matière jusqu'au plus loin, que le mot de prophète se pouvoit prendre en plus d'un sens; que le temps de prophètes et de prophétie se pouvoit ranger sous quatre classes : 1° le temps avant Jésus-Christ manifesté en chair, avant Jean-Baptiste, etc.; 2° ce temps de Jésus-Christ, de Jean-Baptiste, etc.; 3° le temps des apôtres, et de cette sorte de prophètes dont il est parlé dans les Actes (XI, 27 et 28); 4° et enfin, le temps de la nouvelle économie, en laquelle le nom de prophète est conféré généralement à tous les ministres de l'Evangile. Que, suivant cela, quand j'avois dit que « le temps des prophètes avoit ces- « sé, » je n'entendois parler que de la dernière de mes quatre classes, en laquelle, effectivement, il ne se trouve plus de prophètes de l'ordre des trois premières. Et, pour ne pas aller plus loin que je prétendois, en cas que M. le Prophète se voulût comprendre dans cette quatrième classe, je prétendois, dis-je, l'en exclure suffisamment en lui représentant que la principale marque de véritable prophète étoit de savoir prédire l'avenir, comme par exemple avoit fait Agabus, qui signifia par l'Esprit la famine qui devoit arriver sous Claude César (Actes XI, 28); sur quoi je lui disois : Si vous voulez, Monsieur, que je vous regarde comme un véritable prophète, prédisez-moi l'avenir, etc. Et comme il eut la bouche close, j'en demeurai là avec lui. Je dois pourtant, avant que d'aller plus loin, ajouter ici deux mots par rapport à *Agabus*, et sur ce que j'avois avancé que depuis Jésus-Christ il n'y avoit plus eu de prophètes. C'est que j'entendois parler de ces prophètes dans toutes les formes, comme sont ceux dont nous avons les livres ramassés dans le corps du Vieux Testament, ce qui est un ordre

de prophètes (1), lequel n'est point parvenu jusqu'au temps de Jésus-Christ, et qu'en un mot le prophète Agabus ne nous avoit point laissé de ces sortes d'écrits qui caractérisent les grands et véritables prophètes, au rang desquels on ne sauroit mettre Agabus, qui est tout ce que j'avois voulu dire.

On a vu jusqu'ici quelques traits qui ne caractérisent pas mal notre prophète; peut-être ne sera-t-on pas fâché que j'y en ajoute deux autres. Comme tous les Bastillars lui avoient laissé prendre la liberté d'entrer à toute heure dans leur chambre, quelque considérable compagnie qui pût venir à chacun sur le pied de visite, jamais il ne manquoit de s'y rendre, sans aucune demande de permission (ce qu'on lui laissoit faire tant pour ne se pas commettre à quelque vacarme avec une espèce de fou, que parce que sa présence et ses farces étoient une espèce de divertissement que chacun étoit bien aise de donner aux personnes qui lui rendoient visite). Comme il n'avoit pas grande habitude avec l'argent, l'habit qu'il avoit sur le corps étoit fort délabré, faute de moyen pour s'en donner un plus honnête; cette réduction faisant une espèce de honte à son petit orgueil, dont il ne manquoit pas, il s'avisa un jour, et cela dans deux vues en même temps, de se faire faire une longue chemise sans aucunes fentes aux deux côtés, laquelle lui pendant depuis le cou où elle étoit boutonnée, jusqu'au plus bas des pieds, lui procuroit tout à la fois deux grandes commodités, savoir, que par là toute la malpropreté de ses guenilles était cachée, et que d'ailleurs cette parure sembloit tenir quelque air de la majesté des prophètes qui d'ordinaire sont représentés avec des robes blanches, lesquelles même pour monter à quelque chose de plus haut et de plus auguste, sont dans la

(1) Et que deviendra donc l'apôtre saint Jean, qui a écrit l'Apocalypse, qui est un livre tout plein de prophéties, et écrit, selon l'opinion commune, sous l'empire de *Domitien*, et longtemps après *Agabus*? Sans parler de saint Paul et de saint Pierre qui ont aussi laissé des prophéties par écrit. [Cette note est probablement du fils de l'auteur.]

gloire du paradis, l'appareil des justes sanctifiés et des vingt-quatre anciens (ch. IV, p. 4) dont parle l'Apocalypse. Voilà un des traits que j'avois promis : en voici un autre. On a pu remarquer que le prophète, nonobstant son espèce de folie, n'étoit pourtant pas tout à fait destitué de sens et d'esprit; mais son esprit avoit parfois quelque chose de malin ; je me contenterai d'en rapporter cet exemple. Comme il mettoit toujours son nez partout, un jour qu'il aperçut de sa fenêtre le marquis de Pomenar assis sur un banc de la cour avec la célèbre Madame de Bretonvilliers qui lui étoit venue rendre visite, et qui avoit mieux aimé prendre l'air en ce lieu-là, à la faveur d'un beau temps qu'il faisoit alors, que d'être enfermée dans une chambre avec un homme, il se mit à une de ses fonctions de prophète, et ouvrant sa vitre, témoigna que l'Esprit lui avoit mis au cœur de parler des choses magnifiques de Dieu (Act. II, 4 et 11); et là-dessus il prit un texte pour servir de matière à sa prédication, qui fut celui de saint Paul sur les devoirs du véritable évêque (1 Tim. III, 2), « que l'évêque soit irrépréhensible. » Il ne dit pas là-dessus des choses tout à fait méprisables; car comme dans ses heures de loisir il lisoit perpétuellement non-seulement sa Bible, mais quantité d'autres livres qu'il se faisoit prêter par le premier venu, et que d'ailleurs il avoit une mémoire admirable, cette lecture et cette mémoire lui fournissoient quantité de bonnes choses. Mais enfin son esprit malicieux lui ayant fait lâcher quelques traits qui firent craindre au marquis de Pomenar que ce fou, en allant plus loin, ne fît de la peine à madame de Bretonvilliers : « Prophète, lui cria-t-il, qu'est-ce que tu nous viens prôner là, et quel texte mal entendu as-tu pris? Il n'y a point ici d'évêque pour profiter de tes leçons, et quant à nous, nous n'en avons que faire. — Oh! Monsieur, répondit le prophète, je sais bien ce que je dis : s'il n'y a point ici d'évêques, il peut y avoir des évêchesses. » Je laisse à penser ce que devinrent M. de Pomenar et madame de Bretonvilliers; mais ils voulurent montrer qu'ils ne faisoient pas

grande attention à ce qui venoit d'être dit. Madame de Bretonvilliers surtout dit au marquis qu'il se faisoit tard, et ils se séparèrent.

J'ai à dire un mot sur la singularité des divertissements que quelques-uns se donnoient dans la cour de la Bastille, lorsqu'on n'avoit rien de meilleur à faire; je n'en choisirai qu'un, tant pour n'être pas trop ennuyeux dans mes descriptions, que parce que celui que j'ai en vue fut l'occasion d'une petite brouillerie entre le jeune Montandré et moi, laquelle, au bout de quelques semaines, donna matière à une réconciliation, qui, le plus heureusement du monde, fut suivie de mon élargissement.

Dans un état de prison, on se fait des plaisirs, dont on auroit honte en toute autre situation; le marquis de Pomenar, Montandré le fils et quelques autres se divertissoient à faire monter sur la terrasse (qui ce jour-là avoit été libre à cause de quelques dames qui avoient témoigné de la curiosité pour cette vue), un grand barbet tout au haut d'une des tours, et de là le précipiter dans le fossé qui environne le château, pour voir si à la faveur de l'eau dont ce fossé étoit rempli, il se pourroit sauver. Le barbet revint de là d'un air triomphant, et Montandré le rejette une seconde fois; il se sauve encore et revient tout joyeux, comme pour renouveler ce beau plaisir tant à lui qu'à ceux qui se le donnoient à ses dépens; il revint encore cette seconde fois; mais à la troisième il y demeura. Je ne pus m'empêcher de témoigner mon étonnement d'un jeu de cette nature, et Montandré voulant assez mal à propos me faire comme une leçon sur le peu d'égards que je témoignois pour M. le marquis, lequel étant mêlé là aussi bien que lui, ne se montroit pourtant pas si délicat que moi, ne l'en ayant pas repris comme je m'étois ingéré de le faire, je lui répliquai que quand je lui verrois faire des actions où un marquis se pourroit raisonnablement plaire, je n'y trouverois jamais rien à redire, mais que je ne pouvois pas avoir la même complaisance pour

des divertissements de page. Il me repartit là-dessus quelque sottise sur laquelle m'étant contenté de lui marquer mon mépris, au grand plaisir de tous ceux qui nous écoutoient, et qui ne feignirent point de lui dire que ce n'étoit pas à une jeune barbe comme lui à traiter de la sorte un homme comme moi, qu'il voyoit bien être considéré et recherché d'un chacun. Je cessai dès lors de me plus mêler avec lui. On verra ci-après, comme je l'ai déjà insinué, à quoi tout ceci servit, et je passe à deux mots que j'ai à dire sur la distinction du traitement, qui, à la faveur des obligeantes recommandations de M. de Montausier, me fut fait à la Bastille tant que j'y fus arrêté. J'ai déjà parlé du grand nombre de visites que j'avois la liberté de recevoir; mais outre cela, j'avois celle de la terrasse, que ni le chevalier d'Humières (1), ni le marquis de Pomenar n'avoient point, encore moins par conséquent tous les autres beaucoup inférieurs à ceux-là. Enfin, s'il venoit à faire mauvais temps, depuis l'arrivée de ma femme (qui ne manquoit pas de se rendre auprès de moi tous les matins, et y demeuroit jusqu'à onze heures du soir, le maître d'hôtel de la Bastille et toute sa séquelle (2) la ramenant avec eux, par la commodité du hasard, qui les avoit rendus mes voisins porte à porte), si, dis-je, il survenoit du mauvais temps, j'avois la liberté de la retenir toute la nuit avec moi, ce qui ne se pratiquoit pour aucun autre prisonnier. Je viens présentement au jour le plus agréable que j'eus jamais à la Bastille.

Le vendredi 3e d'avril 1676, il y eut à Charenton un jeûne que le dernier synode de l'Ile-de-France avoit indiqué. Comme je ne pouvois être présent de corps avec mes frères en Christ dans cette action solennelle, je voulus du moins y assister par voie de fonction particulière et en esprit. Dès les premiers

(1) Dans le dénombrement des six principaux *Bastillars* fait ci-dessus, le chevalier d'Humières ne paraît point, parce que sa détention ne fut que de trois ou quatre jours; ainsi je n'ai pas eu matière de rien dire de lui. (*Note de l'auteur.*)

(2) Tous ses gens (*Note du manuscrit.*)

jours de l'étroite confidence qui s'étoit liée entre le chevalier d'Aigremont et moi, nous étions convenus de manger toujours ensemble, en joignant les plats qu'on devoit nous servir à chacun en particulier ; car depuis quelques années les prisonniers mangeoient séparément chacun dans sa chambre, à cause de quelque bruit qui arrivoit souvent entre eux, lorsqu'on les servoit en commun. Nous obtînmes sans beaucoup de peine, le chevalier et moi, la permission dont je viens de parler, et cela avoit toujours continué ainsi tout le temps que ce gentilhomme resta prisonnier; mais depuis huit ou quinze jours il avoit été élargi, à condition de servir le roi à ses dépens pendant la prochaine campagne, et il y fut tué à deux pas du marquis de Rénel, son commandant, ce qui a été regardé de la plupart des gens, comme un coup aposté, pour faire trouver à ce pauvre malheureux, par une voie plus sûre, la punition à quoi il n'y avoit pas eu moyen de le condamner par celle de justice.

Deux autres gentilshommes, qui vers ce temps-là avoient été arrêtés et conduits à la Bastille, et qui savoient le plaisir que nous nous étions fait, le chevalier d'Aigremont et moi, de cette communauté de repas, me prièrent de vouloir bien continuer avec eux la même société, à quoi je consentis en leur marquant que je tenois leur recherche à honneur. C'étoit donc avec ces nouveaux hôtes que je me trouvois lié lors du jeûne dont je parle. Dès le jeudi au soir, je fis connaître à ces messieurs, que je ne pourrais pas le lendemain avoir l'honneur de leur compagnie, parce qu'à dîner, je ne mangerois pas, et que quant au soir, je craindrois qu'il ne fût trop tard pour leur commodité. « Oh! Monsieur, si ce n'est que cela, me dirent-ils, nous vous attendrons jusqu'à dix et onze heures du soir. » Nous nous séparâmes là-dessus, et cependant je dis à mon petit valet d'avoir soin de retirer dès ce soir même ma vaisselle de la cuisine où il avoit accoutumé de la laisser, afin d'être toute portée là pour les besoins du lendemain. Il le dit ainsi aux gens de la cuisine qui, ayant su de lui que je ne dînerois pas ce jour-là par la rai

son du jeûne : « Ah ! par sainte Vierge, s'écrièrent-ils tous avec de grands ris, cela est tout à fait drôle ; ces huguenots, quand ils jeûnent, ils ne mangent point. » Cependant, après avoir lavé ma vaisselle, ils la livrèrent selon mon ordre, après quoi je me mis au lit.

Le lendemain, je me préparai de bonne heure à mes dévotions, et après m'être mis à genoux, puis relevé, je préparai toutes les lectures que je me proposois de faire tant à l'égard des trois sermons de neuf heures, de midi et de trois heures, que pour les chapitres et les psaumes d'intervalle qui devoient partager ces trois actions. Mes chapitres étoient pris tant en Esaïe qu'en Jérémie, Prophéties et Lamentations ; et mes psaumes étoient ceux qu'on chante ordinairement en de pareilles solennités. Je m'étois déjà agenouillé une seconde fois, pour commencer mes fonctions à l'égard d'un tel jour, parce que la première n'étoit que pour la pratique accoutumée de tout fidèle, selon le quatrain si connu :

> Avec le jour commence ta journée,
> De l'Eternel le saint nom bénissant, etc.

ou, pour puiser dans des sources plus pures que celle-là :

> Au point du jour je quitterai ma couche,
> Et ton honneur partout, mon Dieu, mon roi,
> Je chanterai des doigts et de la bouche.

Je m'étois donc, dis-je, déjà mis en état de commencer mes fonctions de jeûne, lorsqu'un scrupule me passa par l'esprit au sujet de ce qui s'étoit passé depuis quelques jours entre Montandré et moi. Que prétends-je faire ? me disois-je ; notre Seigneur ne nous a-t-il pas dit : « Si tu apportes ton offrande à l'autel, et que là il te souvienne que ton frère a quelque chose contre toi, laisse-là ton offrande, et t'en va, réconcilie-toi premièrement avec ton frère et alors viens et offre ton offrande. » (Matth. V, 23, 24.) La réflexion que je fis sur ces divines paroles m'arrêta quelque temps ; car je me disois : Je sens bien que par la grâce de Dieu je suis tout disposé à obéir à ce pré-

cepte ; mais je ne suis pas assuré de réussir. Que sais-je, si celui à qui j'ai à faire sera homme à prendre les choses par la bonne anse, et si, pendant que j'ai une bonne action en vue, il n'en résultera point une mauvaise? peut-être mon homme regardera-t-il cela tout au moins comme une affectation d'hypocrite, se moquera de moi, et qui plus est, en triomphera, prétendant que je me reconnois tout le premier être dans le tort, moi, dis-je, qui cependant ai tout seul sujet de me plaindre. J'étois donc là-dessus en grande perplexité ; mais tout d'un coup il me vint dans l'esprit de consulter mon bon ami Ancheman, en qui j'avois reconnu et une grande droiture et une possession entière de tout ce qui regarde les cas de conscience. Je montai donc à son appartement et lui fis confidence du scrupule qui me travailloit ; aussitôt il me regarda d'un œil de satisfaction, et se jetant à mon cou avec une tendre embrassade : « Je vous reconnois toujours, me dit-il, dans tout ce que vous faites, je suis bien éloigné de trouver à redire à votre scrupule, et il n'est pas juste que vous vous commettiez le moins du monde ; retournez dans votre chambre ; à peine y serez-vous, que je me fais fort d'amener votre homme à vos pieds, de la manière dont j'ai résolu de lui parler. » Je retourne donc chez moi, et à peine avois-je fait deux tours de chambre avant que de me mettre sur mes livres, que je vois entrer M. Ancheman, suivi de Montandré, lequel me tendant la main d'une manière fort soumise : « Monsieur, me dit-il, il y a longtemps que je n'ai eu une aussi grande joie que celle que M. Ancheman vient de me donner ; il y a déjà quelques jours que, réfléchissant sur la faute que je reconnais avoir commise envers vous, j'avois résolu de vous en demander pardon, et l'aurois exécuté, si je vous eusse cru disposé à me recevoir en grâce ; de sorte que M. Ancheman m'en ayant donné l'espérance, j'y recours de tout mon cœur, et vous promets de vous en marquer ma reconnaissance par toutes les voies que je croirai vous être les plus agréables. » Ayant répondu à cette honnêteté par une pareille,

ces messieurs se retirèrent là-dessus, et je fournis toute ma dévote carrière selon mon projet, mais avec une sérénité de cœur et d'esprit que je ne suis pas capable de représenter.

Ma journée faite, j'ouvris ma porte, appelai mon petit garçon, à qui j'avois recommandé de guetter quand j'aurois fini, en se divertissant dans la cour avec ses camarades. Je lui dis d'aller avertir ces messieurs qui m'attendoient, et de dire à l'office qu'on vînt nous servir dès qu'on seroit en état de le faire. Cela ne tarda pas beaucoup, et à peine étions-nous aux premiers morceaux, que nous vîmes entrer d'un air tout ému le sous-lieutenant de la Bastille avec un papier à la main, qui nous dit : « Quand il plaira à M. Rou, il ira coucher avec sa chère épouse. » A cette agréable nouvelle, je sentis bien qu'un peu de couleur me montoit au visage, mais je ne voulus pas faire paraître que cela fût capable de me déranger, et remerciant mon évangéliste, à qui un de ma compagnie avoit déjà présenté un verre, je le saluai du mien et lui dis qu'avant que nous pussions sortir de table il seroit trop tard pour me retirer ; qu'il me suffisoit de me savoir libre, et que le lendemain je songerois à toutes choses nouvelles, puisque aussi bien je ne trouverois pas ma femme, laquelle devoit coucher à Charenton jusqu'à dimanche au soir. « Oh! non, Monsieur, me dit-il, cela ne se peut pas faire ; il y a un quart d'heure qu'on ne vous eût pas laissé passer cette cage, mais présentement on ne vous souffrira pas davantage ici, et cela pour votre propre intérêt, et en vue de votre bien. Ce ne seroit pas la première fois qu'il est arrivé des contre-ordres ; profitez de l'occasion ; quand il en arriveroit un immédiatement après votre sortie, on ne courra pas après vous. Ainsi mettez-vous en plein état de sûreté. » Je lui dis que, puisqu'on me chassoit, je ferois comme j'en avois toujours usé, depuis que j'étois au lieu où nous nous trouvions, savoir que je n'y avois jamais appris qu'à obéir. « Monsieur, me dit-il, vous ne sauriez mieux faire ; mais oserois-je vous demander une chose? N'irez-vous pas dire adieu à M. le gou-

verneur? » Il me faisoit cette question, parce que depuis cinq ou six jours quatre gendarmes, que M. le prince de Soubise avoit fait emprisonner pour quelques mauvais déportements, ayant enfin obtenu leur élargissement, s'en étoient allés sans faire aucune civilité à M. de Bezemaux, par ressentiment de ce que, sur quelques paroles peu respectueuses, il les avoit fait renfermer dans leur chambre: cette imprudente conduite, nonobstant le peu de cas que M. de Bezemaux faisoit de pareilles gens, n'avoit pas laissé de lui déplaire, par cette seule raison qu'une conduite indiscrète choque le bon sens, comme un vilain objet choque la vue, et une puanteur l'odorat. Ce fut donc là pourquoi on me faisoit la question dont je viens de parler; à quoi je répondis que je n'étois nullement gendarme, et que d'ailleurs j'avois toujours été si bien traité par les obligeants ordres de M. le gouverneur, que je n'avois garde de manquer à lui en faire mes très humbles remerciments. Je fus donc mené à M. de Bezemaux (1), et dès qu'on m'eut ouvert la porte de sa chambre, il me fit l'honneur de venir au-devant de moi, avec

(1) « M. de Bezemaux étoit un gentilhomme d'une ancienne famille de Gascogne. — Il rendit quelques services au cardinal Mazarin, qui le fit capitaine de ses gardes, et lui procura ensuite le gouvernement de la Bastille. Il mourut immédiatement après la paix de Ryswick, généralement regretté de tous ceux qui le connaissoient, principalement des prisonniers.

« Je n'en ai pas connu un seul qui n'en ait dit du bien.

« Voici les justes souhaits que l'on a fait pour M. de Bezemaux après sa mort:

Madrigal.

Bezemaux, tes vertus t'ont mis au rang des sages:
Vois tes durs successeurs au nombre des tyrans,
Dans le temps, qu'on est près d'encenser tes images.
Tous te voudroient encore au nombre des vivants,
La mort, qui s'est méprise, a fait un coup injuste;
Elle a pris l'honnête homme et laissé le fripon!
Reviens, cher Bezemaux, grossir la cour d'Auguste,
Et que Bernaville aille accompagner Néron.

« M. de Bezemaux étoit humain, doux, poli, civil et honnête, au rapport même de Braillard et encore mieux de Francillon. Il rendoit souvent de très bons offices aux prisonniers, quand il les croyoit innocents, et il a procuré la liberté de plusieurs. — Sous M. de Bezemaux, les prisonniers un peu distingués avoient la liberté de se communiquer et se voyoient au moins dans les cours. (*L'Inquisition de la Bastille*, par Constantin de Renneville. Amsterdam, 1724. T. II, p. 75, et T. IV, p. 1.)

ces obligeantes paroles : « Monsieur, je sais bien que c'est un bruit répandu dans la Bastille que j'ai toujours de la joie quand il y entre un prisonnier, et du chagrin quand il en sort; je ne discuterai point avec vous, Monsieur, le vrai ou le faux de cet indigne soupçon; mais je vous prie très sincèrement de croire que j'ai reçu avec un singulier plaisir la lettre dont le roi m'a honoré pour l'ordre de vous faire sortir. » Le gouverneur accompagna ces paroles de l'obligeante demande qu'il me fit, si j'étois content de toutes les manières dont ses gens m'avoient traité depuis ma détention; à quoi ayant répondu comme je le devois, il me pria d'en vouloir bien rendre témoignage à M. le duc de Montausier, puis me présentant la main : « Il est fort tard, dit-il, et je ne juge pas à propos de vous laisser aller seul à l'heure qu'il est. Qu'on mette les chevaux au carrosse, dit-il à ses gens, et qu'on ramène Monsieur chez lui. » Je descendis donc, après une nouvelle présentation de mes respects, et trouvai le carrosse qui m'attendoit avec deux flambeaux, que deux valets de pied portoient; mais avant que d'y entrer, j'allai prendre mes hardes de nuit dans ma chambre, laissant tout le reste jusqu'au lendemain, que je les envoyai quérir; et repassant par la cour pour la dernière fois, j'y trouvai tous les Bastillards attroupés et s'entretenant avec la plus singulière attention de tout ce qu'ils voyoient se passer. Tous me vinrent faire de grandes embrassades, et alors leur rendant toutes les civilités qui leur étoient dues, et me souvenant des ris que quelques idiots avoient fait de ma petite dévotion : « Messieurs, dis-je à tous en général, voilà ce que valent les jeûnes des huguenots. » Sur quoi tous s'écriant : « Ah! parbleu! dirent-ils, Monsieur, vous avez bien raison, et à ne vous point mentir, c'est de quoi nous raisonnions quand vous nous avez joint. » Je les embrassai tous, et montai dans le carrosse, qui aussitôt prit le chemin de mon logis.

Dès le lendemain matin, avant que d'aller à Charenton trouver ma femme, ou pour mieux dire y rendre grâces à Dieu de

la liberté qu'il m'avoit accordée, et lui dire, selon le psaume XXXV, 27 et 28;

> Bénite soit la grand' puissance
> De toi, ô Seigneur Dieu, qui fais
> Vivre ton serviteur en paix,
> Par une entière délivrance; etc.

avant, dis-je, que de me transporter en ce lieu, je retournai à la Bastille avec une voiture, pour emporter mes meubles, lesquels ayant laissés sous la conduite de quelques domestiques, je continuai le chemin que j'avois dans l'esprit.

En entrant dans le temple, où plusieurs fidèles étoient déjà assemblés pour le catéchisme, je me jetai d'abord à genoux dans ma place ordinaire, qui me fut bientôt cédée par une personne qui l'avoit toujours occupée pendant ma prison. A peine fus-je relevé, que plusieurs amis m'ayant reconnu avec une agréable surprise vinrent m'embrasser, et une tante de ma femme, qui n'étoit pas encore sortie de sa chambre, courut vite vers elle pour la préparer, de crainte qu'une trop grande joie point attendue ne lui donnât quelque émotion dangereuse. Effectivement, elle se contenta de lui dire d'abord qu'un bruit couroit que je sortirois bientôt de prison; ensuite, que ce seroit peut-être dès ce même jour, et que si cela arrivoit, elle ne doutoit pas que je ne vinsse moi-même apporter les nouvelles de ma délivrance, et ainsi d'approche en approche, elle lui laissa entendre qu'elle m'alloit bientôt voir. Ma femme là-dessus descendit, et entrant dans le temple, comme j'en sortois pour l'aller chercher, elle ne put s'empêcher de jeter quelques cris de joie, auxquels elle s'abandonna avec d'autant moins de retenue, qu'encore qu'il y eût déjà là, comme j'ai dit, du monde assemblé, cela ne pouvoit pourtant pas aller à un grand nombre de gens, et encore tous dispersés selon leurs différentes places; nous sortimes un moment pour nous saluer plus à l'aise, puis rentrâmes quand nous sûmes que l'action (1) alloit commencer.

(1) On appelait ainsi le service religieux.

Nous passâmes là tout ce jour et le suivant (c'est-à-dire le samedi et le dimanche) jusque vers le soir que nous retournâmes à Paris.

Il est juste ici, avant que d'aller plus loin, de dire deux mots sur l'occasion de mon élargissement et comment cette grâce m'étoit précisément arrivée en un temps comme celui-là. La dévotion de ce jour n'étoit pas particulière à nous autres réformés ; messieurs de l'Eglise romaine se font tous les ans une grande affaire de piété en la fête du vendredi saint ; c'est d'ailleurs la solennité de Pâques, vénérable à tous les chrétiens ; et ceux de la communion romaine ont toujours à la bouche en ce temps-là les mots célèbres de *faire son bon jour*. Il n'y avoit pas longtemps que je m'étois donné l'honneur d'écrire à monsieur le duc de Montausier, pour le prier de penser à moi ; et il m'avoit répondu de le laisser faire, qu'il y pensoit assez de lui-même ; mais qu'il étoit obligé de prendre son temps. Ce temps qu'il avoit en vue étoit celui des bonnes fêtes, lesquelles approchoient, temps auquel il est bien plus sûr de toucher le roi. M. de Montausier lui parla donc et le mit sur le chapitre des bonnes œuvres, auxquelles il faut particulièrement s'appliquer dans ses dévotions, et peut-être lui mit-il devant les yeux ce que Dieu dit en Esaïe (LVIII, 5, etc.): « Est-ce là ce que je demande « que l'homme afflige son âme pendant un jour? Est-ce en « courbant sa tête comme le jonc, etc.? Appelleras-tu cela jour « acceptable à l'Eternel? n'est-ce pas plutôt que tu dénoues « les liens, que tu délies les cordages... que tu laisses aller « francs ceux qui sont foulés? » Quoi qu'il en soit, mon illustre patron, mon éloquent *exorateur* (qu'on me pardonne ce mot) obtint en ma faveur la lettre de cachet sur laquelle je sortis, comme je l'ai marqué, et il l'envoya dès le même jour, ce qui fit que M. de Bezemaux la reçut si tard ; car M. de Montausier, n'ayant pas voulu attendre au lendemain, fit sur les trois heures après-midi partir un de ses gens en poste tout exprès pour cela.

On peut croire que dès le lundi matin je partis pour me rendre incessamment auprès de celui à qui j'avois de si étroites

obligations. Le valet de chambre (le sieur Robin) ne me vit pas plus tôt que, sans aucun avertissement, il m'ouvre la chambre de son maître, à qui je ne dis pas autre chose sinon que j'étois là pour le remercier. « Me remercier! me dit-il, et savez-vous « bien que c'est moi qui vous avois fait mettre là? — C'est aussi, « Monsieur, lui repartis-je, justement pour cela que je vous re- « mercie. — Ah! reprit-il, vous le prenez bien, et je vous en « sais bon gré; oui, c'étoit en effet pour votre bien que j'avois « pris le coup sur moi; il falloit nécessairement que vous allas- « siez là, et j'aimois bien mieux que ce fût de ma main que vous « y fussiez mené que de celle de tout autre, parce qu'au moins « étois-je sûr de vous en tirer en temps et lieu. Au reste, con- « tinua-t-il, comment vous a-t-on traité là, car je vous avois « bien recommandé? — Parfaitement bien, Monsieur, et c'est « un second article de remercîment que j'allois toucher, si vous « m'en aviez donné le temps. Aussi M. de Bezemaux m'a-t-il « fort chargé en me congédiant de lui rendre ce témoignage « auprès de vous, et de vous assurer fort de ses respects. » Je voulus là-dessus prendre congé de mon bienfaiteur; mais il voulut que j'eusse l'honneur de dîner avec lui, et j'eus en effet celui de me trouver à sa table parmi des chapeaux rouges et des cordons bleus, non sans quelque admiration de tous les assistants, qui savoient fort bien qui j'étois et de quel lieu j'étois fraîchement sorti.

Lorsque je quittai cet obligeant seigneur, il eut la bonté de me dire qu'il n'étoit pas content de ne me voir encore jouir que de ma liberté, et que s'il y avoit moyen, il vouloit aussi tirer de clôture d'autres captifs qui me regardoient, entendant parler de mes cuivres; mais que cela ne se pouvoit pas faire tout d'un coup, et qu'après quelques jours de patience il en parleroit au roi. Il le fit enfin; mais la tentative ne lui réussit pas, et il m'en témoigna obligeamment son chagrin par une lettre que je me dispenserai de rapporter ici, parce que j'en ai assez d'autres plus importantes, qu'il me faudra plus indispensablement in-

sérer dans ces Mémoires, et qu'il n'est pas raisonnable de les trop charger.

Le lendemain de ma visite vers M. de Montausier, j'en allai pareillement rendre une à M. de la Reynie, qui, à la sollicitation de ce seigneur, m'avoit aussi fort recommandé au gouverneur de la Bastille; je lui dis qu'un des principaux chagrins que j'avois eus, pendant les premiers jours de ma détention, étoit de n'avoir pas eu l'honneur de le voir pour être examiné par lui, comme je m'en étois flatté, espérant qu'intègre magistrat, comme il étoit, il feroit justice à mes raisons, que je prétendois être fort bonnes, par rapport aux injustes accusations qu'on me faisoit. Il me répondit qu'il n'ignoroit pas une bonne partie de ce que je lui disois; qu'il avoit appelé auprès de lui un abbé de ses parents fort éclairé et fort équitable, pour lui faire examiner mon ouvrage et lui en dire son sentiment, et il me fit connaître que cet ecclésiastique le regardoit à peu près du même œil qu'on verra tout à l'heure que fit depuis le savant M. Petitpied, dont je parlerai ci-après. Que cependant j'étois toujours blâmable de n'avoir pas assez considéré que je travaillois pour M. le dauphin, ce qui devoit m'obliger aux plus grandes précautions. Sur quoi je lui dis que j'avois observé dans tous les endroits un peu délicats de mon ouvrage, de marquer mes autorités et les sources où je puisois, et qu'on voyoit par-ci par-là que les articles qui pouvoient faire le plus de peine étoient cités tantôt de Baronius, tantôt du jésuite Labbé, tantôt de M. de Mézeray; que si donc on consultoit par exemple Baronius, on trouveroit qu'il dit de plusieurs papes des choses encore bien plus outrées que celles dont je les taxois, et sur lesquelles je gardois bien plus de modération que lui. « Oh! « Monsieur, me dit M. de La Reynie, croyez-vous que cela vous « mette à couvert? Baronius est comme un enfant de la mai- « son, il peut dire hardiment ce qu'il lui plaît, ne pouvant être « suspect; au lieu que vous êtes un étranger. Un père, mécon- « tent de son fils, le traite de maraud et de coquin, mais il ne

« voudroit pas qu'un autre que lui se donnât la même liberté. » Je ne voulus pas par respect insister trop là-dessus auprès de M. de la Reynie. Mais il voyoit suffisamment par quelle barrière j'étois retenu, et il m'en sut bon gré, me disant qu'il n'ignoroit pas tout à fait ce que je pouvois alléguer pour ma justification ; m'apprit lui-même le témoignage que son savant abbé lui en avoit rendu, et qu'aussi, tant par un principe d'équité que pour faire plaisir à mon illustre patron, il s'étoit abstenu de faire rompre mes planches, se contentant, pour l'obéissance qu'il devoit aux ordres du roi, de les tenir en lieu où il n'en pourroit pas être fait aucun abus ; et qu'il avoit pris ce parti-là en ma faveur, afin que, comme la volonté des rois, aussi bien que celle des autres hommes, est ambulatoire, si les puissants amis qu'il voyoit bien que j'avois en cour, pouvoient obtenir de Sa Majesté la révocation de ses ordres, il eût en son particulier la satisfaction d'avoir contribué par la prudence de ses précautions au rétablissement de mon ouvrage et à la restitution de mon bien. Cela dit, et moi le remerciant de toutes ses bontés, en prenant congé de lui, il me reconduisit à travers sa cour jusqu'à la porte de la rue.

Tous ces devoirs ainsi préalablement rendus à ceux à qui je les devois, et moi attendant le secours qu'il plairoit au bon Dieu de m'envoyer, suivant le précepte de David :

> Or donc, attends toujours patiemment
> Le Seigneur Dieu ; soutiens jusques au bout, etc.

mes amis me firent songer aux innocents moyens de suppléer par tout ce que je pourrois trouver en moi de talents et d'industrie à la nudité, où ma persécution m'avoit réduit. Ils me témoignèrent que plusieurs personnes de considération les avoient sondés pour savoir si, dans le fâcheux loisir où je me trouvois, je ne serois pas bien aise de donner de mon temps à quelque belle jeunesse de qualité, qui, sans que je fusse mis sur le pied de maître d'école, pût recevoir de moi une raisonnable teinture, par voie de conversation et de simples visites de plai-

sir, sur plusieurs parties des belles-lettres (où j'étois regardé comme ayant tout le fonds nécessaire à ce but, par exemple, l'histoire, la géographie, la généalogie, le blason, etc.). Je dis mes amis, en les remerciant de leurs obligeantes vues, et me rangeant à leurs conseils, que, par la grâce du Seigneur, « je « savois m'accommoder à celui qui hausse et baisse le degré « comme il lui plaît » (Ps. LXXV, 7), et que je ne trouvois rien indigne de moi que l'oisiveté et d'être à charge à personne. Conclusion, qu'on me donna bientôt trois demoiselles, belles, jeunes et de qualité (1), qui se firent un plaisir de prendre de mes leçons; et j'eus pareillement huit ou dix messieurs de grande considération, tant français qu'étrangers (2), de sorte que, tirant d'un chacun une reconnaissance assez honnête, la première année que je les eus me valut toute seule plus de 1800 livres.

L'année qui suivit celle-là continuoit à peu près le même train, parce que si un ou deux de mes écoliers venoient à cesser, leur vide étoit bientôt remplacé par de nouveaux survenants. M. Gauthier (3), célèbre avocat au conseil, et de mes intimes amis, me vint un jour rendre visite à l'occasion d'une autre qu'il venoit tout fraîchement de faire chez M. Petitpied avec qui il s'étoit longtemps, et fort à fonds, entretenu de moi, s'engageant même auprès de lui à me faire trouver bon que cet illustre vint prendre un éclaircissement avec moi au sujet de mes Tables. Voici ce que c'étoit.

M. Petitpied (4) étoit une personne également vénérable par

(1) 1° Mademoiselle du Plessis-Rambouillet, depuis cela madame Temple; 2° mademoiselle de Ciré; 3° une Rochelloise, dont j'ai oublié le nom. [*Note de l'auteur.*]

(2) Entre autres le baron de Schwerin, fils aîné du premier ministre d'Etat de l'électeur de Brandebourg; 2° M. de Geldermalsen, depuis cela envoyé extraordinaire en Angleterre; 3° un grand seigneur polonais, très bel esprit; 4° l'abbé de Bourbonne; 5° un seigneur anglais, fort distingué par son esprit; 6° le sieur de Germain le Coq et quelques autres Français assez distingués. [*Note de l'auteur.*]

(3) Voir sa biographie, dans Taisand, *Vie des plus célèbres jurisconsultes.*

(4) Nicolas Petitpied naquit à Paris vers 1630; il fut reçu docteur de Sorbonne en 1658; en 1662, il obtint la charge de conseiller clerc au Châtelet, et fut pourvu

sa vertu, par son savoir, et par les postes distingués dont il se trouvoit revêtu; car il étoit docteur de Sorbonne, conseiller clerc du Châtelet, garde des sceaux de cette justice, et curé d'une des paroisses de Paris. M. Gauthier étoit de longtemps son intime ami, comme le mien, et ils se visitoient assez souvent, nonobstant leur différence de religion, parce que M. Petitpied n'était pas de ces zélés indiscrets qui n'entendent jamais raison. M. Gauthier donc, étant allé chez lui, fut surpris de trouver mes Tables étalées dans son cabinet, et, se tournant vers lui : « Est-ce une bonne ou mauvaise marque pour l'auteur de cet « ouvrage que je le rencontre ici? En un mot, oserois-je vous « demander si vous en avez bonne ou mauvaise opinion? — « Pourquoi, s'il vous plaît, me demandez-vous cela? répon- « dit M. Petitpied, est-ce que vous le connaissez, cet auteur? « — Non-seulement je le connais, repartit M. Gauthier, mais « c'est un de mes intimes amis. — J'en suis ravi, reprit M. Pe- « titpied, et je vous prie, pour son propre bien, de le faire con- « sentir à ce que nous nous voyions; j'ai un bon avis à lui don- « ner, et me sens tout disposé à lui rendre service; menez-moi « chez lui, après que vous aurez pris son jour et son heure; car « j'y veux aller, et qu'il n'en fasse point de façon. » Ce fut donc ce que M. Gauthier me vint dire de la part du docteur, conseiller et curé. Sur quoi je répondis, que je n'avois garde de laisser faire un tel pas à une personne de la distinction de M. Petitpied. « En un mot, Monsieur, continuai-je, je vous prie « de me mener chez lui. » Mais il me dit qu'il voyoit bien que M. Petitpied n'en démordroit pas, et qu'il me conseilloit de me ranger à son désir. Conclusion, qu'il arrêta le jour et l'heure avec moi pour dès le lendemain qu'ils viendroient tous deux chez moi. La chose arriva ainsi, et je vis entrer dans ma chambre un vénérable vieillard en habit long et très propre (1), qui,

peu après de la cure de Saint-Martin à Paris. Il mourut en 1705. (*Biographie universelle.*)

(1) Il étoit en soutane et manteau de parfaitement belle moire. (*Note de l'auteur.*)

après les communes civilités, me dit en peu de mots qu'il avoit examiné tout mon ouvrage avec une entière application, et même avec plaisir; qu'il n'étoit pas fort étonné des gloses qu'on avoit fait là-dessus; mais qu'on étoit allé trop loin; qu'il y avoit eu là de la passion et de l'acharnement; qu'à regarder cela avec un œil de justice, il n'y avoit pas là de quoi fouetter un page; qu'ainsi une trentaine de mots redressés par-ci par-là, et seulement sur des tours d'expression qu'il seroit fort aisé de changer, mettroient l'ouvrage à l'abri de toute censure. Il s'offrit de me donner deux ou trois après-dînées chez lui en différentes semaines (parce que, à cause de ses divers emplois, il n'en avoit qu'une de libre tous les huit jours), pour que là nous parcourions ensemble toutes mes Tables, sur lesquelles il me marqueroit les endroits à changer, sans rétractation formelle de ma part, ce qui étant fait, il seroit aisé d'obtenir du roi qu'il me reçût aux adoucissements dont, de son approbation, nous serions convenus. Qu'il avoit regret de voir le public frustré d'un ouvrage si utile, et cela sur un malentendu; que c'étoit pour cela qu'il avoit désiré de me voir. Je remerciai, comme on peut croire, M. Petitpied, et de son bon cœur et de la peine qu'il s'étoit donnée. Nous nous assignâmes donc pour le jeudi suivant. Quatre séances firent notre affaire, après quoi il se chargea de parler à M. l'archevêque, comme en effet il le fit. Il lui parla donc après m'avoir mené avec lui. Je l'attendis dans l'antichambre, mais fus fort étonné de le voir sortir de cette entrevue le visage blanc de pâleur comme son rabat et tout confus du traitement que le prélat lui avoit fait. « En quel pays, mon « cher Monsieur, et en quel siècle sommes-nous! me dit-il; si « vous saviez de quel air M. l'archevêque m'a reçu et m'a parlé, « vous en auriez compassion. » En un mot, le prélat avoit fait une indigne honte à ce saint personnage (car il faut que je le traite ainsi) de ce qu'étant docteur de Sorbonne, comme il étoit, et curé d'une considérable paroisse, il entreprenoit la protection d'un hérétique. Nous nous séparâmes; je le voulus

accompagner et le remener en son logis; mais il me pria de le laisser à lui-même, parce qu'il ne se connaissoit plus, et que la solitude pourroit, seule, le rétablir. Je le saluai respectueusement, et il m'embrassa en me disant qu'il ne pouvoit néanmoins se repentir de son entreprise, parce qu'il la savoit bonne, et que Dieu, qui le connaissoit, lui en rendoit témoignage dans le fond de son cœur.

Il n'y avoit pas plus de sept ou huit jours que tout ceci s'étoit passé, lorsque M. de L'Angle (1), l'un de nos pasteurs, et qui m'honoroit de son amitié, me vint rendre visite, comme il le faisoit de temps en temps, et principalement depuis mes fâcheuses affaires, tant pour me consoler que pour apprendre (sur la connaissance qu'il avoit eue des bonnes intentions que M. Petitpied avoit pour moi) s'il étoit résulté quelque succès dont nous fussions contents. Je lui dis comment toute cette affaire avoit échoué. Il en haussa les épaules et me dit obligeamment : « Je sais bien que ce n'est pas à moi une petite entre-« prise que celle qui me vient présentement dans l'esprit; et sans « doute qu'il y a quelque chose de fort singulier à voir un mi-« nistre espérer de réussir dans une affaire où un curé de dis-« tinction a manqué son coup. Mais M. l'archevêque (2) m'a « toujours témoigné tant de bonne affection dès le temps que « nous étions à servir dans nos fonctions différentes deux « Eglises opposées, dans une seule et même ville, savoir, celle « de Rouen, où nous nous voyions du moins une fois par se-« maine, qu'il faut que j'éprouve s'il est encore envers moi le

(1) Samuel de L'Angle, fils de Jean-Maximilien de L'Angle, l'un des pasteurs les plus distingués qu'ait eus l'Eglise de Rouen, lui fut adjoint comme collègue, et prêta ses soins à cette Eglise, jusqu'à ce qu'en 1671 il fut appelé à Paris par le synode de Charenton. Les lettres de Claude nous apprennent que dès l'année 1683 il était retiré en Angleterre; il y mourut à l'âge de soixante et onze ans. (Voir la *France protestante* de MM. Haag.)

(2) François II de Harlay-Champvallon, succéda en 1632 à son oncle, François Ier Harlay-Champvallon, dans l'archevêché de Rouen, et mourut archevêque de Paris le 6 août 1695, âgé de soixante et dix ans. (Voir la note des éditeurs des *Historiettes de Tallemand des Réaux*, édition Techener. T. IV, p. 87.)

« même qu'il m'a toujours paru en ce temps-là. La politique a « voulu que depuis notre commune transplantation, sans chan- « ger de sentiments envers lui, je changeasse, tout au moins, « de conduite en ce qui regarde le commerce d'entretiens et « de visites. Je suis ici bien plus exposé aux soupçons que je « n'étois à Rouen, où de longue main on étoit accoutumé aux « innocentes visites que je rendois à M. l'archevêque, sans en « prendre aucun scandale; ici ce n'est pas de même, et dans « les deux différentes communions, on ne manqueroit pas de « tirer de là des conséquences fort opposées à nos réciproques « vues. C'est aussi ce que j'ai fait entendre à M. l'archevêque, « lorsque dans les petites visites que je lui fais de loin à loin, « il m'a fait d'obligeants reproches de ce que nous nous voyions « si rarement. J'ai donc dessein de prendre occasion de ces « mêmes obligeants reproches que je viens de dire m'avoir été « faits par lui tant de fois, pour lui parler de vous; et je lui « prépare un filet dont il ne lui sera pas facile de se dépê- « trer. »

M. de L'Angle me laissa là-dessus, mais en me faisant entendre que le lendemain ne se passeroit pas sans qu'il vît M. l'archevêque, et cependant il me recommanda de lui dresser un mémoire instructif sur toute mon affaire, afin d'être plus en état d'amener M. l'archevêque à son but; sur quoi je lui envoyai dès le lendemain l'écrit que voici :

Ans de J.-C.	ENDROITS DE MES TABLES QUI ONT ÉTÉ LE PLUS ATTAQUÉS (1).	RAISONS ET AUTORITÉS.
161 165	Commencement de la distinction entre évêque et prêtre.	J'ai suivi en cela le sentiment de saint Jérôme, celui d'Hilaire, diacre de Rome, et même celui de saint Augustin, qui rapporte cette distinction à l'usage de l'Eglise.

(1) L'exemplaire des *Tablettes chronologiques* de Rou, qui se trouve à la bibliothèque Mazarine (n° 5,030 A), paraît avoir servi à la censure, car tous les passages rapportés ici comme ayant été le plus contestés, et plusieurs autres, y sont soulignés au crayon rouge.

ment ce qu'emporte le πενθερά grec et le *socrus* latin, tant de l'original que de la traduction Vulgate, qu'emploient ces deux évangélistes. Saint Ignace (épître aux Philadelphiens) et saint Ambroise sur le chapitre XI de la 2e aux Corinthiens, disent que presque tous les apôtres se sont joints en mariage et ont eu des femmes. Clément Alexandrin au IIIe livre de ses Tapisseries, dit que Pierre et Philippe ont engendré des enfants, et que Philippe a marié ses filles à des maris; et, en effet, le XXIe chapitre des Actes, verset 9, dit en termes exprès que Philippe, évangéliste, avoit quatre filles. Enfin Platine, en la vie de Clète Ier, dit que saint Luc étoit marié, et avoit eu sa femme en Bithynie.

1215 XIIe concile général, 4e de Latran, où la transsubstantiation fut définie.

C'est une chose de fait. Il n'y a qu'à voir le concile même; et c'est en en parlant que le père Pétau dit dans son *Ratione temporum*, parte I, lib. IX, cap. I. *In eo concilio Transsubstantiationis cum vocabulo dogma firmatum.*

906 942 928 et 9 931 1033 etc. J'ai eu beaucoup d'endroits parlé désavantageusement de quelques papes, comme de Serge III, Jean X, Etienne VIII, Jean XI, Benoît IX, etc.

Si on consulte Baronius et tous les écrivains sincères de la communion romaine, on trouvera que j'ai eu sur ces articles une très grande modération, car ils emportent la pièce au prix de moi.

1535 J'ai mis les protestants comme dans une même colonne avec les Pères et autres hommes illustres ecclésiastiques.

Cette colonne qui n'étoit qu'une au haut de la Table, se partage en deux vers le temps de la Réformation prétendue. Ainsi les protestants sont à part; et j'ai cru au reste que pour rendre l'histoire plus entière, il falloit faire mention des protestants.

1660 J'ai mis M. Claude dans mon ouvrage.

Je l'ai fait quoique M. Claude soit vivant, parce que j'ai voulu

A. de J.-C.

porter mon histoire jusqu'au temps présent, afin de la rendre plus complète; mais je ne l'ai mis qu'au rang des auteurs protestants, de même que j'ai mis M. Arnaud et autres catholiques vivants dans la colonne ecclésiastique.

Outre ces raisons, je supplie M. de L'Angle d'insister particulièrement sur trois choses.

La première, que le mal de mon ouvrage n'est pas ce qu'on a voulu faire croire; le mémoire qu'on en a donné s'étant trouvé faux, comme MM. de Condom et de la Reynie l'ont eux-mêmes reconnu.

La deuxième et qui regarde ce qu'on m'a dit que M. l'archevêque demande, à savoir, que je mette le contre-pied de ce qui est dans mon ouvrage, c'est que n'y ayant dans mes Tables aucune chose de controverse, mais étant tous faits historiques, on ne sauroit exiger de moi cette condition; étant indubitable que toute la satisfaction qu'il y a à donner en des choses de fait qu'on désapprouve, c'est de les ôter et de n'en rien dire; en voici la raison.

Tout ce qu'on condamne dans mon ouvrage n'est que de deux espèces : ou des choses qui sont dans Baronius, etc., ou des choses qui n'y sont pas.

A l'égard des choses qui n'y sont pas, ce sont toutes affirmations, et l'on sait que quand une affirmation est contestée, le parti qu'il y a à prendre n'est pas de la changer en négation, parce qu'au lieu d'avoir ce que vous prétendez, vous tomberiez dans l'inconvénient d'un renvoi qui ne seroit pas moins dangereux. Par exemple, j'ai dit que le pape Silvestre *est auteur de l'extrême-onction;* voudroit-on que je disse : *Silvestre n'est pas l'auteur de l'extrême-onction?* J'insinuerois par là que si elle n'est pas de lui, cela n'empêche pas qu'elle ne puisse être d'un autre, et ce n'est pas ce qu'on prétend. J'ai donc raison de dire que le meilleur est de n'en point parler.

A l'égard de ce que j'ai dit conformément à Baronius et autres historiens approuvés, on en doit encore moins exiger le contre-pied de ma part, puisque ce seroit me faire mentir contre le témoignage formel de tous ces auteurs. J'ai dit par exemple que *le pape Serge III est un méchant homme au dire du Père Labbé, jésuite.* Voudroit-on que je disse *qu'il est un honnête homme?* Je serois contredit tant par le jésuite Labbé que par Baronius et tous les autres historiens. Il en est ainsi de tous les autres chefs. En un mot, ce qu'on a blâmé dans mon ouvrage n'est pas qu'il y ait des fausseté; mais c'est, dit-on, que toutes vérités ne sont pas bonnes à dire, et particulièrement elles ne sont pas bien reçues de la part d'un huguenot, et d'un homme qui écrit pour un prince comme monseigneur le dauphin.

La troisième chose sur laquelle je désirerois qu'on insistât auprès de M. l'archevêque, c'est de l'écarter absolument du parti neutre, c'est-à-dire de l'offre qu'il a déjà faite de ne me point faire de mal; car je n'aurai jamais rien par cette voie. Il s'agit de ramener l'esprit du roi qu'on a malignement prévenu, et il n'y a que M. l'archevêque qui le puisse faire; c'est lui qui de bonne foi (je le veux croire ainsi) et à bon dessein, a fait tout le mal; il n'y a que lui qui le puisse guérir; et il le peut, sans se faire tort, puisque les choses ayant changé de face, par la même raison qu'il a dû traverser mon ouvrage, lorsqu'il y avoit, si l'on veut, du crime, il y auroit de l'injustice de le perdre lorsque ce crime est effacé, et que punition d'un côté, et réparation de l'autre, s'en sont ensuivies. Je dis bien plus : l'intérêt même de la religion, qui a d'abord fait interdire mon ouvrage, veut aujourd'hui qu'on le rétablisse, puisqu'un motif aussi pur que celui-là demande plutôt une réformation qui vienne à la connaissance du public, qu'un prétendu anéantissement, qui n'empêchera pas qu'on ne contrefasse la chose dans les pays étrangers, ce qui la fera paraître aux yeux de tout le monde de la manière qu'on ne veut pas; au lieu que me permettant de la corriger, elle paraîtra avec éclat de la manière

qu'on le désire; et ainsi personne n'en osera entreprendre une nouvelle édition. Cette considération est si forte, que c'est la seule qui avoit porté M. Petitpied à travailler de bonne foi à ce rétablissement, et c'est par ses soins que le changement de tout l'ouvrage est tel, qu'aucun docteur n'y sauroit refuser son approbation.

Enfin, si l'on représente fortement que cet ouvrage est le fruit d'un travail de quinze ans, et sa dépense l'épuisement de tout le bien de son auteur; que cet auteur n'est pas si méprisable qu'il n'ait mérité l'amitié de plusieurs personnes illustres, comme son ouvrage l'estime de quantité de savants; et qu'enfin cette perte le ruine de fond en comble, sans qu'il en revienne aucun profit à personne, peut-être que la vertu et le cœur charitable de M. l'archevêque se laisseront toucher à la désolation d'une famille, qui n'a pour chef et pour appui qu'un malheureux, qui tombera dans la dernière misère sans le secours de sa protection.

Trois ou quatre jours n'étoient pas passés depuis la promesse à moi faite par M. de L'Angle, de voir incessamment M. l'archevêque, que je reçus ce billet de lui.

« Je vous supplie, Monsieur, de prendre la peine de venir « chez moi aujourd'hui, parce que j'ai à vous dire quelque « chose dont il est bon que vous soyez informé au plus tôt. Il « seroit de mon devoir de vous l'aller apprendre chez vous; « mais le lundi est un jour auquel je me suis engagé à ne point « sortir de la maison. Je vous donne le bon jour, Monsieur, et « suis de tout mon cœur,

« Votre très humble et très obéissnt serviteur,

« De L'Angle. »

La lettre étoit datée: *ce lundi après-midi*, sans quantième du mois ni même sans spécification de mois ni année. L'année étoit assurément 1677, et pour le mois, il ne peut être que septembre, octobre ou novembre.

Je ne manquai pas, comme on peut croire, de me rendre à

cette assignation, et je sus que M. de L'Angle, ayant été introduit dans la chambre de l'archevêque, si tôt qu'il eut déclaré son nom, le prélat l'avoit reçu de l'air du monde le plus riant, et qu'après les premiers témoignages de civilité réciproque, l'archevêque, le questionnant plus en particulier : « Eh bien « donc, lui avoit-il dit, d'où vient, notre cher, que l'on ne vous « voit presque plus? Est-ce que vous me regardez comme un « serviteur inutile, et seroit-il possible qu'il n'y eût rien en « quoi l'on pût vous marquer combien on vous considère et « le désir que l'on auroit de vous obliger? — Monseigneur, lui « avoit répondu M. de L'Angle (en profitant de la planche qui « lui étoit faite), c'est déjà m'obliger infiniment que de me dire « ce que je viens d'entendre, et pour m'arrêter précisément à « vos dernières paroles, oui, Monseigneur, il y a en effet quel- « que chose en quoi vous pouvez m'obliger, et même m'obliger « sensiblement. — Ah! reprit l'archevêque, il n'y a assurément « rien que vous n'obteniez de moi, pourvu qu'il soit en ma « puissance; mais de quoi donc s'agit-il? » Que là-dessus M. de L'Angle avoit répondu qu'il avoit appris par occasion la visite que M. Petitpied lui avoit faite, et de quelle manière il avoit été reçu; que cela l'avoit affligé par le cordial intérêt qu'il prenoit en la personne pour qui il lui avoit parlé, et qu'il croyoit fortement que si M. Petitpied eût eu le temps et la liberté de lui faire connaître toute l'innocence de ma cause, les choses, pour n'en pas dire davantage, seroient allées tout autrement. Que là-dessus il lui avoit présenté le mémoire qu'on vient de voir, en lui disant qu'il en avoit fort attentivement examiné toutes les raisons, et qu'il ne comprenoit pas comment on pouvoit fermer les yeux à une justice si bien démontrée.

Ce qui résulta de cette visite, fut que M. l'archevêque dit à M. de L'Angle de m'envoyer dès le lendemain midi pour lui parler, et qu'il y auroit ordre de m'ouvrir sa chambre sitôt que j'aurois dit de quelle part je venois; et ce fut là la raison de cet empressement si marqué par le billet de M. de L'Angle.

J'eus donc l'honneur de voir M. l'archevêque le mardi..... 1677. Il ne me dit pas autre chose sinon qu'il savoit bien pourquoi j'étois là; que je n'avois qu'à aller de sa part trouver les trois docteurs de Sorbonne préposés à l'examen des ouvrages où la religion étoit intéressée; et leur dire qu'il m'envoyoit vers eux afin qu'ils examinassent le cahier que je leur remettrois entre les mains, qu'ils y fissent donc leurs remarques, et qu'après cela, il leur en demanderoit compte, afin de voir ce qu'il auroit à faire en ma faveur auprès du roi.

J'allai donc voir ces trois docteurs, qui étaient MM. *Grandin*, *Pirot* et *du Bois*. Je voulus commencer par M. *Grandin*, qui étoit le plus ancien des trois; mais comme il avoit bien de l'occupation au collége de Cambrai, où étoit aussi sa demeure ordinaire, il ne se fit pas un point d'honneur d'être mis le premier en date dans mon affaire, et me pria de faire en sorte que ses deux collègues défrichassent les plus grandes épines avant qu'il y portât la main. J'allai donc en Sorbonne, où je demandai à voir M. *Pirot*, qui étoit le premier des deux autres docteurs. Il ne se peut rien de plus honnête que la manière dont je fus reçu par lui. Je trouvai en sa personne un esprit doux, éclairé, judicieux, et un cœur bienfaisant; c'étoit en un mot un second M. *Petitpied;* aussi se fit-il d'abord un scrupule de rien revoir après qu'un tel collègue, qu'il faisoit profession d'honorer, avoit témoigné n'avoir rien davantage à dire. En un mot, après deux ou trois petites additions qu'il fit aux précédentes remarques de M. Petitpied, seulement pour faire voir à M. l'archevêque qu'il avoit fait attention à ses ordres, il me rendit mon cahier comme étant désormais à l'épreuve de toute censure.

Au sortir de sa chambre, je me fis mener à celle de M. *du Bois*, en qui je trouvai bien un autre homme, et cela me remit dans l'esprit ce qu'on dit ordinairement des soldats qui se trouvent en pillage après quelque victoire; c'est que, si d'aventure ils se trouvent deux auprès de quelque malheureux

tombé entre leurs mains, ils affectent deux personnages différents, l'un se montrant bon, pendant que l'autre est tout mauvais. De mes deux docteurs, qui pouvoient fort bien passer pour être à peu près de ce caractère, je n'avois encore passé que par les mains du bon; mais alors je me trouvai entre celles de son antipode : en un mot, autant que M. Pirot m'avoit paru un bon ange, le sieur du Bois me parut comme un diable incarné. « Que prétendez-vous de moi? me dit-il d'un air tout renfrogné. « Je vois bien que je ne suis pas connu de vous, ni guère plus « de ceux qui vous envoient à moi ; en un mot je ne veux point « prendre connaissance de l'ouvrage d'un hérétique, et je n'ai « que faire du cahier que vous me montrez là. » Je fus fort étonné de cette réception, ou, pour parler plus juste, de ce traitement, qui étoit bien plutôt une réjection; je lui représentai que ce n'étoit pas de ma tête que je m'étois rendu auprès de lui; qu'il avoit pu voir par mon début que je venois de la part de M. l'archevêque ; ainsi que je lui avois déclaré d'abord, que je serois tenu de lui rendre compte de tout ce qui seroit résulté de ma visite, et qu'encore qu'il ne m'eût pas obligé par la manière de son accueil à garder de grandes mesures auprès de lui, j'étois pourtant bien aise de savoir s'il consentoit que je rapportasse mot pour mot à M. l'archevêque tout ce qu'il venoit de me dire? Le grand sang-froid de ma demande le fit comme rentrer en lui-même. « Oh! me dit-il d'un « air moins échauffé, cela n'est pas tout à fait nécessaire; don- « nez-moi votre papier, et quand je l'aurai vu, j'en dirai mon « sentiment à qui il appartiendra. Cependant vous n'avez qu'à « revenir dans deux jours pour ravoir votre cahier. » Il me le rendit effectivement autour de ce temps-là, mais sans entrer davantage en aucun raisonnement avec moi; et depuis cela je ne l'ai pas revu.

Je viens présentement à ma comparution devant M. Grandin; ce qui se passa entre lui et moi fut encore une toute autre scène. Il ne me garda mon papier que deux jours, et me dit, lorsque

je l'allai reprendre au bout de ce terme, qu'après tant de révisions précédentes, il ne falloit pas s'étonner s'il n'avoit pas trouvé là grand sujet de critique. « Seulement, me dit-il, je ne « comprends rien à deux dates qui se contredisent dans votre « ouvrage, et je ne conçois pas comment ces messieurs qui « m'ont précédé ne vous en ont rien dit. — Monsieur, lui ré- « pondis-je, sans la considération de ce silence dont vous parlez « par rapport à ces messieurs, votre objection me mettroit « dans une terrible peine, puisque je serois très mortifié de me « voir surpris en contradiction; mais encore, Monsieur, s'il « vous plaît, ayez la bonté de me faire voir en quoi donc je puis « m'être contredit? — Eh! Monsieur, me dit-il, vous faites « mourir saint Denis vers l'année de Jésus-Christ 91, et près « de 160 ans depuis cela, savoir en 249 et 250, vous le faites « évêque de Paris! » J'avoue que ce fut un grand bonheur pour moi, qui ne suis pas toujours maître de mes premiers mouvements, de ce qu'il ne m'arriva pas d'éclater de rire. Nonobstant ma confiance en ce que ces autres messieurs ne m'avoient rien dit sur la matière, je ne laissois pas d'être un peu en peine; mais quand je vis à quoi tout cela aboutissoit, le calme se remit dans mon esprit, et je me contentai de hausser les épaules en moi-même, puis prenant la parole : « Véritablement, Monsieur, « dis-je à M. Grandin, je ne vous attendois pas là; j'avoue que « vous m'aviez un peu alarmé, mais me voilà tout remis. — « Comment l'entendez-vous donc? me dit-il, et par quelle dé- « faite pourriez-vous sauver la contradiction dont je parle? Un « homme à qui vous n'attribuez aucun miracle de résurrection, « peut-il être évêque 160 ans après sa mort? — Non, sans « doute, lui dis-je, cela ne sauroit arriver à un seul et même « homme; mais vous ne me nierez pas, je pense, Monsieur, que « cela ne soit très possible à l'égard de deux hommes diffé- « rents? Le saint Denis que je dis mort en l'an 91 de Jésus- « Christ était Denis l'Aréopagite, et celui que je fais évêque de « Paris n'avoit aucune relation avec Athènes et son Aréopage.

« — Oh ! mais, me répondit M. Grandin, nous sommes en pos-
« session de croire que le premier évêque de Paris était saint
« Denis l'Aréopagite. — Monsieur, lui dis-je, je ne veux point
« alléguer de prescription contre votre possession ; mais je vous
« dirai seulement qu'afin que des possesseurs puissent éviter
« la prescription, il faut que leur possession soit de bonne foi ;
« or, vous savez bien que ce ne sont pas ceux de ma religion
« seulement qui sont de l'avis que je soutiens, et que des plus
« habiles de vos propres docteurs, comme par exemple M. de
« Launoy et une infinité d'autres que je pourrois nommer,
« tiennent hautement ce parti. » Nous nous séparâmes là-dessus sans pousser la chose plus loin, parce que sans doute M. Grandin n'avoit fait naître cet incident que pour me tendre un piége, et voir si je ne serois point quelque homme aisé à déferrer. En quoi j'eus le bonheur de lui faire sentir qu'il n'avoit pas tout à fait trouvé son compte dans l'entretien qu'il avoit eu avec moi.

Pendant que nous agitions tout ce que dessus, MM. les examinateurs de Sorbonne et moi, M. le duc de Montausier, à qui j'avois fait savoir toutes ces diverses allées et venues, me fit l'honneur de m'écrire pour me témoigner l'impatience où il étoit de voir l'effet que tout cela produiroit. Voici sa lettre :

« Ce 28 novembre 1677, à Saint-Germain.

« Je suis bien aise que M. l'archevêque de Paris ait trouvé
« bon que vous missiez vos Tables entre les mains des docteurs
« préposés à l'examen des ouvrages, pour les corriger. Je ne
« doute pas qu'après la correction elles ne soient fort utiles au
« public. Ainsi je souhaite que vous ayez bientôt l'approbation
« dont vous avez besoin et la permission de donner votre ou-
« vrage ; et je désire encore plus de vous témoigner solidement
« quelle est la considération que j'ai pour vous.

« MONTAUSIER.

« *P. S.* Je vous prie de me faire savoir le succès de votre
« affaire *quand la correction sera faite.* »

Ce succès fut fort différent de ce que M. de Montausier et moi en attendions. J'avois rendu compte à l'archevêque de tout ce qui s'étoit passé entre les examinateurs et moi. Il me dit qu'il les appelleroit incessamment auprès de lui, ensuite de quoi il ne manqueroit pas de parler au roi, et qu'il feroit savoir à M. de L'Angle tout ce qui en seroit résulté. Je dis cela dès aussitôt à cet illustre ami qui, au bout de deux jours, ne manqua pas de l'aller voir ; et au sortir de l'archevêché il vint chez moi qu'il trouva à table avec ma femme. Dès en entrant, son air triste me fit connaître, avant qu'il parlât, que toutes nos espérances étoient perdues (1), et rien n'étoit mieux conjecturé. « M. l'archevêque parla hier au roi, me dit M. de « L'Angle, mais Sa Majesté lui a paru inflexible. Montausier, « lui dit ce prince, m'a déjà importuné plusieurs fois à ce sujet- « là ; c'est une affaire qui a trop fait de bruit pour pouvoir être « r'habillée, quelque pièce qu'on y pût coudre ; qu'on ne m'en « parle plus. » Ma femme, là-dessus, comme bien moins disposée que moi à tout événement, s'abandonna aux pleurs. M. de L'Angle la consola autant qu'il put, et s'en retourna chez lui, un peu remis de la douleur que les cris de ma femme lui avoient causée, par la considération du parti plus raisonnable qu'il voyoit que je prenois, et dont il me témoigna sa satisfaction. Ainsi je songeai à prendre d'autres mesures.

M. Claude (2), qui fut des premiers à qui je fis savoir le méchant biais que mon affaire avoit pris, s'en entretint peu de jours après avec M. le marquis de Ruvigny, à qui il étoit allé rendre visite tant pour d'autres sujets que principalement pour celui-là, qui lui tenoit fort au cœur. J'avois déjà, depuis quelque temps, l'honneur d'être connu et aimé de M. de Ruvigny (3);

(1) *N. B.* Toutes les apparences sont que l'archevêque nous avoit joués, M. de L'Angle et moi. [*Note de l'auteur.*]

(2) Jean Claude, l'adversaire bien connu de Bossuet. (Voir sa biographie dans la *France protestante* de MM. Haag.)

(3) Il doit être question ici du premier marquis de Ruvigny, nommé par le roi, en 1653, député général des Eglises réformées de France et ambassadeur de

ces deux messieurs convinrent qu'il me falloit procurer quelque poste sortable en Angleterre; et comme il n'y avoit guère que M. le comte de Sunderland avoit prié M. de Ruvigny de lui choisir quelqu'un pour être gouverneur de milord Spencer, l'aîné de ses fils, M. de Ruvigny lui écrivit aussitôt pour m'obtenir cet emploi. Une affaire proposée par une personne telle que M. de Ruvigny ne pouvoit pas manquer; ainsi j'eus bientôt commission pour passer la mer, et me rendre à Whitehall, où le comte et la comtesse faisoient leur demeure ordinaire par une politique de cour, laissant toute leur famille et le gros de leurs domestiques dans leur belle terre d'Althrop (1), province de Northampton, et à 50 milles de Londres. Ce lieu seigneurial est fort ancien, mais le bâtiment est à la moderne, du moins pour ce qui regarde le château; car en y mettant les ouvriers, on conserva tous les édifices de la basse cour. Ce fut le dernier comte de Sunderland (Robert Spencer, II[e] du nom), si distingué par son esprit et sa politique sous les rois Charles et Jacques seconds, qui, après la mort de son père Henri, et ne faisant que sortir de dessous la tutelle de sa mère (Dorothée

Louis XIV à la cour de Jacques II, en Angleterre. (Voir Benoît, *Histoire de l'Edit de Nantes*. T. III, p. 161.)

(1) La terre d'Althorp appartenait à la famille des Spencer depuis le règne de Henri VII; Robert I[er], lord Spencer, en avoit été le premier propriétaire; son fils Guillaume lui succéda en 1627, et la terre passa quelques années plus tard, à son petit-fils, Henri Spencer. Ce dernier fut créé comte de Sunderland, après la bataille d'Edgehill en 1642; mais il ne jouit guère de son nouveau titre, car la même année il fut tué au combat de Newbury. De son mariage avec Dorothée Sydney, fille de Robert, comte de Leicester, naquit Robert II, comte de Sunderland, dont il est question dans ces Mémoires.

Robert II fit plusieurs fois partie du conseil, sous les rois Charles II et Jacques II. L'historien anglais Hume l'accuse d'avoir fait preuve d'une grande souplesse de caractère et d'avoir plié sa conscience politique aux exigences du moment. Il mourut en 1702. Son second fils Charles lui succéda et épousa une des filles du célèbre duc de Malborough; Charles Spencer, deuxième du nom, fils de Charles I[er], devint, au droit de sa mère, duc de Malborough. La terre d'Althorp passa à une branche cadette; John Spencer, créé en 1765 comte Spencer et vicomte d'Althorp, en était le possesseur à cette époque. (*Britannia, or a chorographical description of the flourishing Kingdoms of England, Scotland and Ireland*, by William Camden. Edition de 1789.)

Sidney), fit abattre l'ancien château, pour en construire un autre à la manière d'aujourd'hui. Afin d'avoir plus tôt fait, il y fit mettre le feu pendant toute une nuit, ne se pouvant donner la patience d'une démolition ordinaire, qui auroit retardé sa satisfaction d'une quinzaine de jours. Il fut même lui seul l'architecte de son nouvel édifice, comme étant un seigneur qui avoit orné son esprit de plusieurs belles connaissances dans les plus nobles arts, et c'est de lui-même que je sais qu'il dressa le plan dont je parle.

Après avoir donc eu l'honneur de saluer le comte et la comtesse à Withehall, dès le moment de mon arrivée à Londres, je fus au bout de deux jours conduit par un de leurs gens à Althrop par la diligence de Northampton (1), où j'arrivai le soir assez tard, de sorte que je ne vis Althrop que le lendemain; mais comme il y avoit pour une bonne heure de chemin, j'y arrivai avec mon conducteur, vers les neuf heures du matin, sur deux bons chevaux qu'on avoit eu le soin de nous faire venir. Je ne saurois mieux décrire ce que je trouvai à Althrop et la manière agréable dont j'y fus reçu, que par une lettre que, dès le lendemain de mon arrivée, je me donnai l'honneur d'écrire à madame la comtesse, et que je rapporte ici pour éviter des redites.

« Madame,

« Je manquerois à mon devoir si je tardois plus longtemps « à vous rendre compte de tout l'honneur que j'ai reçu à Al- « throp. Ce ne sauroit être, Madame, qu'un effet de quelque « forte recommandation renfermée dans la lettre dont vous « m'aviez chargé, et je vous en rends mes très humbles actions « de grâces. Je crois aussi, Madame, ne vous devoir pas de « moindres témoignages sur les beautés de votre maison. Elles « sont telles que j'ai cru voyager dans quelque île enchantée, « et me trouver au pays des métamorphoses, à plus forte rai-

(1) Espèce de *carrosse de poste*, faisant 50 lieues (*sic*) de France par jour. [*Note de l'auteur.*]

« son lorsque, entrant dans le palais même, puisqu'on ne sau-
« roit appeler autrement une si magnifique demeure, je l'ai
« trouvé habité par un petit héros et deux nymphes ; je dis
« plus, madame, car milord Spencer m'a paru un grand Apol-
« lon et mesdames ses sœurs de jeunes déesses. J'ai été charmé
« de leur beauté à tous, de leur sagesse, de leur savoir et de
« leur esprit ; et ce n'a pas été sans beaucoup de surprise que
« j'ai trouvé tant d'avancement en si peu d'âge. La douceur du
« frère m'a particulièrement plu ; et comme je serois moi-
« même le premier martyr de ma sévérité, s'il falloit que j'en
« eusse, j'ai été bien aise de trouver des inclinations confor-
« mes aux miennes dans mon illustre pupille. Ce sont là, ma-
« dame, les principales choses que j'ai cru être obligé de vous
« dire, et auxquelles vous me permettrez, s'il vous plaît, d'a-
« jouter l'humble protestation que je fais à vous et à milord,
« de mon éternel attachement et du profond respect avec le-
« quel je suis,

« Madame, etc.

« Ce ... mai 1677. »

Environ quinze jours après mon arrivée, milord et sa femme vinrent faire un tour à leur terre, où ils s'enquirent de moi, comment je m'y trouvois, et de leurs gens tout de même comment ils se trouvoient de moi? Il n'y eut que marques de contentement de part et d'autre, et un matin que milord m'avoit pris pour nous promener dans le parc, il me fit quelques questions sur les matières auxquelles j'occupois les heures de son fils ; il fut fort satisfait du compte que je lui en rendis, et me dit obligeamment qu'il n'en demandoit même pas tant de moi. Entre autres, il me dispensa de mes soins pour la langue grecque. Mais il y eut un article où nous arrêtâmes, sur lequel il me témoigna un sentiment si particulier, que je ne puis jamais m'en souvenir sans un renouvellement d'admiration sur le génie anglais, sur l'entêtement où se trouve cette nation en ce qui est de sa préférence à toutes les autres, et sur le mépris

qu'elle affecte généralement pour elles toutes, mais principalement pour la française. Voici ce que c'étoit.

Dans la crainte où j'étois que milord ne s'accommodât pas entièrement de mon peu de pratique dans la langue anglaise, je lui dis que je m'y appliquois fort aux heures de loisir que me pouvoit laisser mon principal attachement auprès de son fils, et que je ne désespérois pas d'y montrer quelque avancement avant qu'il fût peu. « Oh! me dit-il aussitôt, ce n'est pas ce que « j'attends de vous; c'est, au contraire, ce que j'appréhende- « rois plus que je ne le désirerois; mon dessein est que tous « mes enfants, et principalement mon fils (1) et ma fille aî- « née (2), ne parlent que français avec vous et vous avec eux. « — Cela est bien glorieux pour la langue française, milord, « lui dis-je, et... — Oh! ne vous y trompez pas, interrompit-il « aussitôt, ce n'est pas une grande estime que nous fassions « de cette langue et de ceux à qui elle est naturelle; car, au « contraire, nous méprisons et la langue et la nation; mais « c'est que nous ne voulons pas qu'il soit dit qu'ayant à la « parler quelquefois nous y faisons des fautes, encore moins « que nous l'ignorons, toute méprisable qu'elle nous est. » J'avoue qu'à une telle ingénuité mon étonnement fut tel que je ne jugeai pas à propos d'en rien témoigner. Nous changeâmes bientôt de discours, et milord ne laissa pas de me faire beaucoup d'honnêtetés.

Il ne demeura là que trois jours, après lesquels sa femme et lui retournèrent à Londres, c'est-à-dire à Whitehall. Au bout d'environ deux mois, le comte, fut envoyé ambassadeur extraordinaire en France, et cette conjoncture donna lieu à ce

(1) Il y avoit bien encore un autre fils qui est le comte de *Sunderland* d'aujourd'hui; mais il n'étoit pas à Althrop. Et pour ce qui est de l'aîné (mon élève), il mourut depuis, savoir, en 1688, le 15 septembre, et cela à Paris, âgé d'environ vingt-quatre ans. [*Note de l'auteur.*]

(2) Milady *Anne*, comtesse d'Arran, mariée en 1688, à Jacques Douglas, comte d'Arran. [*Note de l'auteur.*]

que j'y retournasse bientôt moi-même ; mais ce départ ne fut pas peu favorisé par une bagatelle qui arriva.

La comtesse étoit idolâtre de son fils, que j'avois bien de la peine à réduire par la trop grande indulgence à laquelle je l'avois accoutumé ; j'en fis quelques légères plaintes à cette dame, qui d'abord se mit dans l'esprit que je n'aimois pas son fils, et dans la pensée qu'elle eut, d'ailleurs, que je ne prendrois pas si fort la balle au bond, elle me mit comme le marché au poing, m'écrivant que, si mon emploi me causoit quelque chagrin, elle ne prétendoit pas me retenir de force. Je ne cherchai pas un plus long éclaircissement, et quittant Althrop par la même voie qui m'y avoit amené, et à quoi la comtesse avoit mis ordre au cas où je la prisse au mot, je repris le chemin de Londres, et me rendis auprès de la comtesse. Elle me parut surprise de ma si prompte arrivée, car elle ne m'avoit écrit de la manière que j'ai insinuée, qu'afin de me ranger plus aisément à tout ce qu'elle voudroit, ce qui n'étoit pas mon dessein ; ainsi je gagnai Paris. J'avois cependant averti de tout par deux lettres, tant le comte que M. de Ruvigny, leur mandant comment les choses s'étoient passées. Ils me répondirent l'un et l'autre ; mais je ne reçus que la lettre de M. de Ruvigny, parce que celle de milord Sunderland avoit été interceptée par la comtesse, qui l'avoit pour ses vues trouvée un peu trop favorable aux miennes, ainsi qu'on le peut inférer de deux ou trois mots qui se trouvoient dans celle de M. de Ruvigny, qui étoit telle :

« A Paris, 27 août 1678.

« Votre lettre, Monsieur, m'a bien surpris, et je ne me se-
« rois jamais attendu de recevoir la nouvelle que vous m'avez
« envoyée. Je vis hier mademoiselle Rou, qui fut témoin de la
« surprise que je reçus par votre lettre. J'ai vu ce matin M. le
« comte de Sunderland, qui voudroit bien que la chose ne fût
« pas arrivée. Il m'a témoigné beaucoup d'estime pour votre

« personne, et il souhaite de tout son cœur que vous rentriez « près de son fils. Il vous en écrit, et je crois d'une manière « que vous ne pourrez pas le refuser. Il m'a dit le sujet qui a « obligé madame sa femme de vous écrire comme elle a fait; « c'est qu'après avoir fait à son fils les leçons que vous jugiez à « propos, vous n'étiez pas assez souvent avec lui; du reste, « qu'elle est très satisfaite de votre conduite. Il est vrai qu'elle « aime ce fils plus qu'elle-même, et qu'elle s'imagine souvent « que des accidents funestes lui doivent arriver, lorsque l'on « n'est pas près de sa personne. Ce sont des tendresses de « mère, qui vont quelquefois trop loin; elles sont pardonnables, « et il y a un tempérament, que les gens sages y peuvent ap- « porter. Milord Sunderland l'est beaucoup et vous aussi; je « ne doute point que tout ne s'ajuste par ce moyen. Votre « honneur est à couvert, puisque votre mérite est connu et es- « timé. Tout ne dépend que d'un peu plus d'assiduité, que « vous donnez sans doute, mais qui n'a pas été connue par le « passé, comme elle le sera à l'avenir. Si vous ne trouvez rien « de mieux, donnez les mains à l'accommodement, puisque le « comte de Sunderland vous y convie. Je suis bien aise que « vous ayez été arrêté à Londres par une aussi bonne raison « que celle de rendre une visite à M. de Londres; ce devoir si « légitime donnera temps à nos lettres d'arriver en vos mains, « et de réconcilier toutes choses. Quoi qu'il en soit, soyez assuré, « Monsieur, que je vous estime au dernier point, et que vous « devez attendre de moi tous les services dont je serai capable. « Je suis avec passion et vérité, Monsieur, votre très humble « et très affectionné serviteur.

« RUVIGNY. »

Je ne puis me résoudre à sortir d'Althrop sans parler de deux lettres que je reçus avec beaucoup d'agrément : l'une fut de M. le duc de Montausier, qui, me sachant en Angleterre, m'y voulut faire connaître que l'éloignement ne m'avoit pas chassé de

son esprit; l'autre de M. *du Fayan*, écuyer de milord Duras (1) (comte de *Feversham*), et frère de M. *Boisguyot*, attaché depuis longtemps auprès du vicomte de Turenne. Je ne puis mettre ici que la lettre du premier, ne trouvant plus parmi mes papiers celle de l'autre. Je ne m'en trouve privé qu'avec regret, parce qu'elle étoit très bien écrite, et qu'une de moi qui l'avoit précédée, ne la valoit pas à beaucoup près, quelque éloge qu'il en fît, ce qui ne m'empêchera pas de la rapporter ici pour des raisons dont le lecteur n'a que faire. Voici donc premièrement celle de M. de Montausier.

« Ce 6 juillet 1678, à Saint-Germain.

« J'ai eu beaucoup de joie d'apprendre de vos nouvelles par « votre lettre du 12e du mois passé. Vous ne devez pas être « surpris des sentiments que j'ai témoigné à mademoiselle votre « femme avoir pour vous; car vous savez bien que je vous ai « toujours considéré particulièrement, et que je n'ai pas ac- « coutumé de changer. Mais cela ne valoit pas la peine que « vous m'en fissiez un remercîment. Je souhaite que le voyage « que vous avez fait soit heureux, et d'avoir lieu de vous pou- « voir faire plaisir en quelque chose. Vous pouvez vous assurer « que je n'en perdrai aucune occasion, et que je voudrois bien « qu'il s'en rencontrât où je pusse vous marquer que je vous « estime, et que j'ai beaucoup de considération pour vous.

« MONTAUSIER. »

Voici à l'égard de M. du Fayan, quelle fut la réponse que je lui fis.

« Je n'ai qu'un moment pour vous remercier de toutes vos « bontés, mon très cher Monsieur, et vous voulez bien d'ail- « leurs que ce ne soit pas directement à vous que je dise tout « ce que je pense de vous-même, il y en a trop, et vous trai- « teriez cela d'affectation; cependant ce seroit dommage de « profaner des vérités de cette force. C'est donc à M. de Ger-

(1) Voir dans la *France protestante* de MM. Haag, l'article *Durfort*.

« main (frère de M. *le Coq*) et à mademoiselle des Forges (sœur « de madame *du Plessis-Rambouillet*), à qui je m'adresserai pour « cela. Aussi bien leur suis-je redevable de l'honneur de votre « amitié et de celle de M. de Boisguiot. Ils m'ont pourtant d'un « autre côté fait du mal en cela même, puisqu'ils ont augmenté « mes chagrins par la connaissance qu'ils m'ont donnée d'un « mérite dont je n'ai joui qu'afin de le perdre aussitôt. Fran- « chement je me serois bien passé d'une vue de si peu de durée, « puisqu'elle me devoit coûter tant de regrets. C'est acheter « les biens un peu trop cher. Je ne vous ai vu que comme on « voit les joyaux de la Tour de Londres. Cependant je n'avois « pas besoin de cette conformité pour vous regarder comme « un trésor. Je ne sais à quoi il tient que je ne vous dise que le « jeu n'en vaut pas la chandelle. Pardonnez-moi ce méchant « quolibet en faveur de tant de bijoux qu'on ne montre qu'à la « lueur d'une bougie (1). Au reste, souvenez-vous, mon cher « Monsieur, que vous m'avez promis un voyage à Althrop. Cela « me tient fort au cœur; car je trouverai le terme bien long « d'ici à ce que j'aille à Londres. Je suis, etc.

« Rou.

« A Althrop, le ... juin 1678. »

Peu de jours avant l'envoi de cette lettre, j'en avois écrit une de toute autre longueur à mademoiselle du Plessis, aujourd'hui madame Temple (2), qui aussi bien que sa tante mademoiselle des Forges, m'avoit engagé, lors de mon départ de France, à leur faire une ample relation de tout mon voyage. Je ne me

(1) On ne montre en effet ces trésors qu'avec une bougie, parce qu'ils sont dans un lieu fort obscur. Cela peut faire excuser ce qu'il y a ici d'un peu trop plébéie (*sic*). [*Note de l'auteur.*]

(2) On lit dans le *Dictionnaire* de Chauffepié (article Guillaume Temple) : « Jean Temple, fils du célèbre chevalier Temple, se noya sous le pont de Londres, au mois d'avril 1689, quelques jours après avoir accepté du roi Guillaume la charge de secrétaire de la guerre. Il avoit épousé Mademoiselle du Plessis-Rambouillet, demoiselle française d'une grande piété et d'une vertu distinguée, dont il eut deux filles, à qui le chevalier (qui n'aimait pas la France) donna son bien sous la condition expresse qu'elles n'épouseraient point de Français.

justifierai point ici du *sans façon* avec lequel je la produis en cet endroit. Chacun sait que les personnes les plus graves se donnent de grandes libertés dans ces sortes d'écrits. Voiture et quelques autres héros du bel esprit m'en seroient de bons garants, et à la réserve de ce que je ne puis ni près ni loin me montrer auprès de si grands originaux. Liberté de plume néanmoins pour liberté de plume, et égayement pour égayement, ma relation, quoique nullement comparable aux leurs, pourra être excusée. Quoi qu'il en soit, la voici : les gens de difficile goût n'ont qu'à ne la pas lire.

RELATION DU VOYAGE D'ANGLETERRE

A MADEMOISELLE DU PLESSIS-RAMBOUILLET.

« Mademoiselle,

« Je m'adresse à vous seule pour faire savoir de mes nouvelles à toute votre famille. Il me semble que cette témérité m'est plus pardonnable à votre égard à cause des relations qu'il y a eu entre vous et moi (1), que si je l'eusse portée jusqu'à madame votre mère ou à mademoiselle des Forges. Cependant il me falloit de nécessité faire l'un ou l'autre, ne pouvant résister davantage à la tentation de les remercier en forme de toutes les grâces qu'elles m'ont faites; et je vous avoue même que je n'aurai point de véritable repos tant que je ne les sache informées de ma reconnaissance et de mon respect. Permettez-moi donc, s'il vous plaît, Mademoiselle, de faire ici une digression en leur faveur avant que de m'arrêter à vous seule; la promenade sera un peu longue, mais je vous promets toujours quelque petit mot en passant; car je commence à quitter le sérieux, afin que vous le sachiez, et je vais égayer ma plume à mon ordinaire, moins pour m'épargner la fatigue d'une trop grande contention, qu'à vous celle d'une ennuyeuse lecture. J'ai résolu pour cet effet de diviser ma lettre en trois parties.

(1) Jean Ron avoit donné des leçons à Mademoiselle du Plessis-Rambouillet. (Voir page 793.)

savoir : l'état de mes affaires en ce pays; l'histoire de mon voyage avec le détail de mes divertissements; et enfin le portrait de deux petits amours qui occupent chaque jour une bonne partie de mes heures. J'ai consacré le premier article à madame du Plessis, comme plus conforme, ce me semble, à sa solidité; le second est pour mademoiselle des Forges, dont l'inimitable enjouement demande plutôt un pareil caractère que tout autre; et je vous garde les amours, Mademoiselle, comme vous pouvez croire, fâché seulement de ce qu'il n'y en a que deux, vous qui méritez l'encens et les hommages de tout le cortége de Cupidon.

« Madame du Plessis saura donc que, si un palais enchanté pour demeure, une campagne de jardins naturels pour promenade, de perpétuels festins pour nourriture, guère de peine, et beaucoup de liberté d'action et de vie, étoient des choses capables de réparer la perte de sa vue, rien ne manqueroit à ma félicité. Milord Sunderland, chez qui je suis, est un des plus grands seigneurs d'Angleterre, généreux comme un prince, savant et universel comme un Pic de la Mirande (1), et qui a une bonté pour tous ses domestiques, que l'air fastueux et superbe de la nation ne laisse guère d'ordinaire aux personnes de son rang. Madame la comtesse est un digne assortiment de milord son mari; ses manières sont insinuantes, sa vertu, sa piété, le soin de sa famille et principalement de l'éducation de ses enfants, la parfaite intelligence du monde et des affaires, beaucoup de discernement et de pénétration, et enfin mille autres grandes qualités que vous me dispenserez, Mademoiselle, de vous dire, lui font avoir peu ou point de semblable dans l'enceinte de trois royaumes, et il faut que je traverse la mer et repasse en France pour lui chercher un parallèle; mais en ce cas, je l'aurai bientôt trouvé en madame du Plessis; c'est

(1) Jean Pic de la Mirandole vivait dans la dernière moitié du quinzième siècle; c'est un des hommes les plus remarquables qui aient existé, par la précocité et l'étendue de son savoir.

à peu près un caractère et un tour d'esprit comme le sien, grand, ferme, universel, capable des plus grandes entreprises, et surtout aisé et naturel, en un mot, qui *coule de source* pour rapporter chez vous des termes qui en sortent. Voilà, mademoiselle, quant à mon premier point; ainsi ce qui va suivre est en faveur de mademoiselle votre tante, quoique je continue toujours à vous adresser la parole.

« Pour bien traiter l'histoire de mon voyage, il faut remonter jusqu'à mon départ de Paris, et là-dessus, Mademoiselle, vous ne manquerez pas de vous imaginer qu'un homme qui vous avoit tant promis de choses, ne vous laissa point sortir de sa mémoire? Rien moins que cela. Je suis de bonne foi. La première chose que je fis fut de vous oublier. A quoi bon se faire un magasin d'ennui par des réflexions terrassantes sur le malheur de ses pertes? Mais, hélas! que cette précaution fut inutile! Vous revîntes bientôt à mon imagination que vous aviez si bien remplie, et cette triste idée de votre absence, jointe à une pluie continuelle qui ne me quitta point depuis Beaumont jusqu'à Abbeville, fut la punition de l'attentat commis contre vos droits. Le passage de Calais à Douvres augmenta encore mon supplice, et la vue de ce terrible élément dont j'avois tant ouï dire de choses, me saisit de crainte, car je ne l'avois jamais vu; je pense, Mademoiselle, qu'il en est ainsi de vous; et en ce cas, vous ne serez peut-être pas fâchée que je vous en fasse une petite peinture. C'est un grand corps, qui va, qui vient, qui est tantôt doux, tantôt furieux, et avec qui on ne sait quelles mesures prendre; sourd du reste et inexorable aux prières, comme les rochers qu'il renferme, et qui, non plus que vous, n'a aucune pitié des cœurs. Ce n'est pas que je ne puisse dire que je tins assez bon contre ses insultes; il ne fit pas assurément sur moi ce que je le voyois opérer sur d'autres, et si quelque chose me fit mal dans le plus fort du trajet, ce fut la pensée de ce qu'il me séparoit de vous. Au reste, ma surprise ne fut pas petite sur la différence que sept heures d'intervalle firent paraître à mon es-

prit entre des figures également humaines; le lundi à dix heures du soir j'entendois tout le monde et tout le monde m'entendoit; le mardi à cinq heures du matin, je trouvais bien des animaux faits à peu près comme le reste des hommes, mais ils m'étoient barbares comme des Iroquois ou des Topinambous; mon oreille distinguoit des sons, mais ma raison ne découvroit point de sens; c'étoit, en un mot, l'image de ce bouleversement qui surprit autrefois les architectes de la tour de Babel, dont vous savez si bien l'histoire. Quand je pensois demander un verre de vin, on me donnoit une cane de bière, et pour dessert une pipe de tabac. L'étrange chose que de changer ainsi tout d'un coup de langage, de mœurs, de vivre, de relations et d'habitudes! Bien me prit, mademoiselle, de n'avoir pas été accoutumé à de trop grandes aises pendant ma vie; je conçois aisément qu'il est dangereux de se délicater trop, et qu'un homme qui n'auroit jamais été nourri que de mets exquis et de vins délicieux, seroit bien surpris de se voir borné sur une route, à une grosse viande mal cuite et à la petite aile. Je ne puis mieux vous expliquer cela qu'en disant que c'est à peu près comme qui se trouveroit réduit à la compagnie des bêtes et des arbres, après avoir goûté la délicatesse de l'entretien de mademoiselle des Forges.

« Après m'être reposé à Douvres quelques cinq heures et dîné deux, (car les traites de panse sont longues en ce pays) je pris la poste sur le midi. Mon dessein et celui de mes camarades étoit d'aller coucher le même jour à Londres, quoi qu'il y ait près de vingt-cinq de nos lieues; mais la fatigue des cinq journées précédentes sur des chevaux de messager, le trajet de la mer pendant toute la nuit, et une pluie épouvantable qui ne cessa point depuis les quatre ou cinq heures, nous forcèrent de demeurer à Gravesend. Ainsi ce ne fut que le lendemain sur les huit heures du matin que je jouis de la vue de cette superbe ville qui après avoir été ruinée de fond en comble en huit jours, par d'impitoyables flammes, est renée plus magnifique que jamais

de ses propres cendres en l'espace de deux ans. J'aurois mille choses à vous dire de la campagne d'Angleterre qui est un jardin perpétuel, chaque héritage étant partagé par des haies vives dont la verdeur des feuilles et l'odeur de la noble épine et des rosiers de buisson, joints au chant de plusieurs oiseaux, récréent tout à la fois deux ou trois sens. Mais je suis appelé à la description d'un autre spectacle, savoir : dix ou douze mille mâts qu'on aperçoit sur la droite six lieues avant que d'arriver à Londres, et qui sont portés par autant de vaisseaux qui couvrent la Tamise depuis là jusqu'au pont, faisant comme une espèce de forêt sur les eaux, qui la rendent toute flottante, ce qui, joint à tout le reste de l'attirail maritime, comme les voiles, les banderoles, les cordages, l'artillerie et la charpente, donne une idée assez agréable de toute cette pompe de la mer qui, comme dit Voiture, est si belle quand on ne la voit que du rivage.

« Je ne fus pas plutôt arrivé à Londres, que changeant les crottes et la barbe de six journées de voyage contre un rafraîchissement de toutes choses, j'allai déjeûner avec deux anciens amis que j'avois d'abord fait avertir de ma venue. Je passai la matinée avec eux à confronter du vin de Canarie avec plusieurs autres de toute sorte; l'après-dinée fut employée en la visite de deux ou trois belles de la connaissance de mes amis, avec qui j'allai à la comédie que j'entendis aussi peu que j'avois fait toute leur conversation, et je passai les deux jours suivants à écrire quelques lettres ou à rendre les visites que je devois à M. de Ruvigny le fils et à milord Sunderland. Le samedi septième de mai, j'allois voir la synagogue des juifs, où je vis l'ordinaire de leurs cérémonies. Ce qui me parut de plus singulier est que tous les hommes jusqu'aux petits garçons qui sont hors de ce que nous appellerions la bavette, se voilent la tête, dès qu'ils ont pris place, d'une grande tavayole blanche, qu'ils mettent par-dessus leur chapeau, lequel ils n'ôtent ni en entrant ni en sortant, non plus par révérence à Dieu que par civilité

pour les hommes, ayant sans doute pour cela quelque autre mode, et que le chant de leurs psaumes ou de leurs hymnes se fait par de grands cris sans harmonie, du moins à mon oreille, mais dans une vitesse si précipitée, qu'on croiroit qu'ils se moquent au lieu qu'en effet ils sont là au plus fervent de leur dévotion. Une espèce de sermon prononcé par un gros rabbin à grand front, et qui avoit la mine de n'être pas sans savoir ni sans cervelle, suivit de près cette mélodie, et quand il eut parlé environ une heure, le tout en portugais (ce qui me fit comprendre quelque chose à son discours, à cause de la conformité de cette langue avec l'espagnole), deux scribes qui étoient auprès de lui, allèrent ouvrir une espèce d'armoire en guise d'autel, d'où ils tirèrent deux gros roulcaux de bois doré, sur lesquels étoit entortillé un grand morceau de satin ou de vélin, qu'ils développèrent en l'air à la vue de tout le peuple, lequel y témoigna une grande vénération ; car c'étoient les Tables de la Loi, à ce que me dit un jeune juif italien, auprès de qui j'étois, et qui m'expliqua en sa langue une partie de tous leurs mystères, voyant que j'en témoignois de la curiosité. Le dimanche j'allai à l'église française, au sortir de laquelle je passai à celle des *Coacres* ou *Trembleurs* (1). Ce n'est point une fable que ce que vous avez ouï dire de leurs enthousiasmes et autres bizarres égarements. J'en ouïs deux ou trois se succéder l'un à l'autre dans leurs sermons, selon qu'ils se prétendoient inspirés de l'esprit d'en haut. Ils n'ôtent le chapeau à personne, à l'église, à la maison ni dans les rues, tutoieroient le roi lui-même s'ils avoient quelque chose à lui dire, mais sont d'une fidélité de pa-

(1) Les détails qui suivent sur la secte des quakers, tirés d'un mémoire sur l'état de la religion en Angleterre, en 1659, peuvent donner lieu à un rapprochement curieux :

« Les Quacres ou Trembleurs sont les derniers qui n'ont fait corps que depuis « trois ou quatre ans; on leur a donné le nom de Trembleurs, parce que dans leurs « premières assemblées, ils trembloient et frémissoient comme des enthousiastes, « disant qu'il falloit faire son salut avec crainte et tremblement. » — « Les Trem- « bleurs affectent une plus grande probité et simplicité de mœurs et d'habits que « tous les autres sectaires, et ce qu'ils ont de plus particulier dans l'extérieur,

role si inviolable dans toutes leurs affaires, que j'ai ouï conter d'un d'entre eux qui avoit été condamné à être pendu pour quelque meurtre dans une dispute, qu'ayant obtenu la permission d'aller à sept ou huit lieues pour quelque chose qui regardoit sa famille, sous la caution d'un de ses amis qui se fit fort de le représenter à terme en l'une ou en l'autre personne, l'heure de la courte-haleine étant survenue avant qu'il fût de retour, l'autre consentoit déjà de payer pour lui, qui, ayant à la fin terminé ses affaires, prit la poste et creva deux chevaux pour aller délivrer son compagnon.

« Midi ayant sonné au sortir du lieu que je viens de dire, je pris un carrosse pour aller à Whitehall voir dîner le roi; ce que je fis fort à mon aise, quoique encore à jeun, et j'eus tout loisir d'envisager leurs majestés et le duc d'York. Le lundi, j'allai voir l'assemblée du parlement dont je ne vous dirai pas grand'chose, puisque je n'y entendis rien, et que du reste vous savez aussi bien que moi, qu'il est composé de deux chambres, dont la première, qui est la haute, n'est remplie que des principaux seigneurs de la nation tant séculiers qu'ecclésiastiques, qui vont là, les uns en grand'robe d'écarlate par-dessus l'épée, les autres en leurs habits pontificaux; la seconde, qu'on appelle basse ou des communes, est pour les chevaliers et pour les députés des provinces, qui représentent le tiers état ou le corps des bourgeois, lesquels sont presque tous marchands, mais la plupart si riches que, lors de la réédification de Londres, un seul d'entre eux, nonobstant ses pertes particulières dans la désolation publique, fit présent à la ville d'un palais qu'il fit

« outre leur triste contenance, c'est qu'ils soupirent et gémissent souvent, soit par « le sentiment de leur propre faiblesse, ou par la réflexion qu'ils font sur leurs pé- « chés. » — Ils tutoient indifféremment tout le monde, sans distinction d'âge, de « rang, de qualité, et ne veulent pas même se découvrir devant les magistrats de « la terre, les réputant tous pour profanes, et la coutume de saluer pour super- « stitieuse; enfin, à quelques égards, on peut dire que ce sont comme les capucins « ou les chartreux des protestants, autant à plaindre qu'à blâmer. » (*Relation véritable et désintéressée de l'état de la religion d'Angleterre en* 1659. Mss. Conrart. Tome XIV de la collection in-fol., à la bibliothèque de l'Arsenal.)

construire exprès pour lui servir de bourse, et qui n'est guère moindre que le Palais-Royal.

« Le reste de la semaine me servit à parcourir les principaux endroits de la ville et ses plus grandes beautés dont je me contenterai de vous alléguer celles-ci : la symétrie et la largeur des rues, l'égalité et l'enjolivement des maisons, que cette nouvelle restauration dont je vous ai parlé rend encore toutes brillantes du rouge et du blanc de la brique et de la chaux; le règne perpétuel et compassé des balcons dont la moindre boutique est couverte au lieu d'auvent, comme seroit chez nous le palais d'un prince, et qui s'avançant hors d'œuvre dans les rues par une raisonnable saillie, font au-dessous comme un porche qui sert d'abri aux passants contre les pluies fort fréquentes en ce climat; cinq ou six places, comme la Royale du quartier Saint-Antoine, et qui ne sont composées, comme elle, que de grands hôtels pour les personnes de qualité; deux ou trois bourses, qui sont à peu près là ce qu'est à Paris notre galerie du Palais ou la foire Saint-Germain; quantité de belles fontaines; des figures à cheval, des aiguilles, des obélisques et des colonnes; et enfin les promenades de la Tamise et du jardin de Saint-James; les deux édifices de Whitehall et de Wesminster, les joyaux de la couronne enfermés dans la Tour, et le cours d'Hyde-Park, toutes choses qui demanderoient chacune une description particulière, si je ne craignois d'abuser de votre patience.

« Au reste, Mademoiselle, je crois que vous me ferez la justice de reconnaître, par la date de mes journées, que j'ai assez bien su les mettre à profit; mais que cela ne vous surprenne point; ç'a toujours été là ma méthode, quand j'ai trouvé quelque chose de rare. Du temps que j'avois l'honneur d'être auprès de vous, je ne perdois pas un moment; je vous étudiois depuis les pieds jusqu'à la tête, mes yeux ne partoient point de dessus les vôtres, et je n'avois pas assez d'oreilles pour tous les oracles qui sortoient de votre bouche. Cependant, je

crois n'avoir plus rien à ajouter à ma description, puisque tout ce que je viens de dire fut suivi de mon départ pour Althrop, d'où je prends la liberté de saluer très humblement mademoiselle des Forges.

« A vous le dé, la belle enfant, car voilà les amours qui me pressent; sans doute que c'est qu'étant comme nés avec vous, ils ne sauroient vous perdre de vue. Vous êtes peut-être surprise de ce que je vous traite si familièrement. C'est que je prends ma bisque pendant que vous n'êtes encore qu'une jeune demoiselle, mais qui en valez bien une douzaine d'autres; car un de ces matins, quand quelque seigneur de la haute volée vous aura rendue madame gros comme le bras, vous ne voudrez pas seulement me regarder, bien loin de vous souvenir de m'avoir autrefois fait de la façon. Pour venir au fait, vous jugez bien, Mademoiselle, que ces petits amours dont je veux parler, sont les enfants de milord Sunderland; cela est vrai aussi, car il ne se peut rien voir de plus aimable ni de plus beau. Le petit Spencer a douze ou treize ans, et milady sa sœur n'en a qu'un de moins que lui. Quoique le premier, tout garçon qu'il est, soit d'une beauté qui pourroit faire l'ornement et la gloire d'une fille, sa sœur en a tant pour sa part, et il est, quant à lui, si rempli d'autres dons plus convenables à son sexe, que je me contenterai de les exalter tous deux par les qualités qui leur sont les plus propres. Le petit milord est bien fait, plein d'esprit, avancé dans ses études au delà de son âge, est déjà à cheval comme un Saint-Georges, et a tant de disposition à toute sorte d'exercices, que quand il est à Londres, le roi et le duc d'York ne lui discontinuent point leurs caresses. Milady Anne est de ces beautés qui semblent créées pour l'anéantissement de toutes les autres. Un misérable brûla il y a 12 ans, en 1666, la capitale ville de l'Angleterre par son imprudence, en sorte qu'il n'y eut que le quartier du roi qui en réchappa; cette lumière naissante espère d'achever bientôt tout ce qui reste, et laissant là la ville en repos, moins par

égard à sa récente ruine, que parce que la chose est au-dessous d'elle, elle réduira en cendres Whitehall et toute la cour avec la chambre haute du parlement, et mettra le feu aux quatre coins du royaume. Eh bien, Mademoiselle, que dites-vous de ceci? Ce tableau vous a-t-il plu? Oui, sans doute, et ce que vous n'eussiez peut-être jamais pu croire, je gagerois bien que j'ai trouvé le secret de vous faire prendre plaisir à une description d'amour. Voilà ce que c'est : chacun aime son semblable, et de plus vous jugez peut-être de vous-même que ces portraits sont faits d'après vous. Cela est vrai encore; quelque admirables que soient les sujets que j'avois entrepris, je n'aurois pas été si loin, si je n'avois été animé du feu de vos yeux et éclairé des réflexions que je fais incessamment sur votre esprit. Aussi me serois-je laissé surprendre moi-même aux propres coups de mon pinceau, s'il avoit pu atteindre jusqu'à son objet; car quelque chose que je dise, nous en montrez cent fois davantage.

« Et je prendrois pour vous, comme j'ai déjà dit,
Ces miracles d'amour dont j'écris la louange,
Si l'on voyoit en eux éclater le mélange
D'une beauté plus grande et d'encor plus d'esprit. »

—

Pendant plus d'une semaine que je passai à Londres, depuis le jeudi 18 août que j'y arrivai, jusqu'au 30e ou environ, que je partis pour Douvres, je vis le docteur Louis du Moulin (1), dont la dame de Varennes, veuve du libraire Olivier de Varennes de Paris, qui se précipita une nuit du haut d'une fenêtre, me procura la connaissance. Ce savant, mais qui étoit d'un caractère tout singulier, me fit de grandes caresses, et croyant m'obliger beaucoup, me dit qu'il avoit traduit toutes mes Tables en anglois à la sollicitation d'un milord qui lui devoit fournir tout l'argent nécessaire pour la gravure, après quoi on les

(1) Second fils du fameux Pierre du Moulin. — Voir une notice sur lui dans la *France protestante*.

donneroit incessamment au public. Je me fis voir au docteur Louis du Moulin fort éloigné (1) du contentement qu'il pensoit me donner, et lui représentai vivement les grandes conséquences à quoi cela tireroit. Il entra dans toutes mes raisons, et me promit, qu'il n'y songeroit pas davantage, comme en effet je n'en ai pas ouï parler depuis.

Une autre connaissance que je fis vers ces mêmes jours-là, ce fut celle de M. Louis de Compiègne de Veil (2), savant juif mais converti à la foi chrétienne, et dont deux frères ses cadets avoient aussi embrassé la même religion. L'aîné de ces deux derniers avoit depuis peu fait ce changement en France par les soins de M. de Meaux (3), qui avoit goûté ses talents et son esprit, mais il fut bientôt désabusé des erreurs et des superstitions romaines, aidé sans doute en cela des lumières de son aîné; et c'est de lui dont j'ai parlé dans mon petit livre de *la Séduction éludée*, page 80 (4). Pour ce qui est du troisième des *de Veil*, sa conversion se fit, je crois, en Hollande, où je l'ai aussi connu, et cela dès le temps qu'il étoit pasteur de Spyck (5)

(1) Mon père fit en cela une grande faute, à mon avis; car s'il avoit laissé faire M. Dumoulin, cet ouvrage lui auroit fait honneur et toute la gloire lui en seroit revenue, parce qu'on auroit fait mention du nom de l'auteur de ces *Tables*, au lieu que quelque temps après, les Anglais, voulant absolument avoir un pareil ouvrage en leur langue, le docteur *Tallents* fit les siennes d'après celles de mon père, et ne fit aucune mention de lui. V. ces *Mémoires*. [*Note du fils de l'auteur.*]

(2) Il se nommoit *Daniel de Veil* du temps qu'il étoit juif, mais lors de sa conversion qui se fit en France, le roi, qui fut son parrain, lui imposa son nom de *Louis* avec le surnom de *Compiègne*, ville où se fit la cérémonie de son baptême. Il étoit natif de Metz, et d'abord suivit la religion romaine, mais embrassa bientôt la protestante en se retirant en Angleterre. [*Note du fils de l'auteur.*]

(3) Voir sur les deux frères Charles-Marie et Louis de Compiègne de Veil, les détails que donne M. Floquet, dans sa *Vie de Bossuet*. Tome I, p. 234-294, et le *Nouveau Supplément* de Moreri. Paris, 1749. T. II, p. 621.

(4) Bou publia dans sa *Séduction éludée*, et sans l'accompagner de remarques, une lettre de Bossuet à Louis de Compiègne de Veil, avec le titre qui suit:

« *Lettre de M. l'évêque de Meaux à un savant Juif retiré en Angleterre, lequel après avoir été converti au christianisme, mais au christianisme romain, avoit enfin quitté cette religion pour embrasser la protestante, ayant été mieux instruit.*

(5) C'est une terre appartenant à la maison de Sommelsdyck. [*Note du fils de l'auteur.*]

près de Gorcum. L'aîné de ces trois frères me fit mille honnêtetés chez lui, quand je l'allai voir sur le désir qu'il avoit témoigné à la Varenne de me connaître, et où je voulus le prévenir. Il me régala magnifiquement en la compagnie de son frère et de sa femme, qui étoit une demoiselle française d'un tour d'esprit fort agréable, et qui étoit aussi fort considérée par le savant M. Justel, pour qui elle me donna une lettre, sachant que je partois le lendemain. Mais M. de Compiègne me fit un autre régal bien plus considérable que son magnifique repas, en me faisant présent de son excellent traité *De cultu divino*, à la tête duquel il mit un court éloge en ma faveur, mais en très beau latin et que je ne rapporterai point ici, pour éviter l'affectation.

J'arrivai à Paris au commencement de septembre (1678), et dès le lendemain de cette arrivée j'allai à Fontainebleau, où étoient également et M. l'ambassadeur et M. de Ruvigny. Je vis celui-ci le premier afin qu'il me présentât à l'autre; et en effet il me mena aussitôt à son auberge, car tout le monde sait qu'on est là fort à l'étroit quand la cour y est. Son excellence me témoigna tout ce que M. de Ruvigny m'avoit mandé dans sa lettre, touchant le regret que milord avoit eu de tout ce qui s'étoit passé. Si vous aviez pu recevoir ma lettre, me dit-il obligeamment, je ne doute pas que vous ne fussiez retourné auprès de mon fils, vu la pressante instance que je vous en faisois; mais puisque vous voilà ici, il n'y a pas d'apparence de vous renvoyer, puisque ce seroit comme brusquer madame la comtesse, et vous ne voudriez pas apparemment être cause d'une brouillerie entre elle et moi; mais cela ne me fait pas changer de sentiments pour vous. Je vous procurerai un poste bien plus avantageux que celui que vous aviez chez moi; car j'ai dessein de vous faire établir gouverneur d'un des fils du roi. Cela fera assez connaître à tout le monde que je suis plus que content de vous. Mes hommages rendus à l'occasion de tant de bontés et mes très humbles remercîments faits à M. de Ruvigny, je

m'en revins à Paris, où je renouvelai mes anciennes habitudes jusqu'à ce que milord Sunderland fût retourné en Angleterre et eût parlé de moi à Sa Majesté Britannique conformément à ses vues. On en verra l'effet ci-après; et en attendant je dirai à quoi je m'occupai pendant tout cet intervalle.

Une des premières choses à quoi je pensai fut de continuer ma cour auprès de M. le duc de Montausier, et de voir aussi fort assidûment M. et madame de Ruvigny. Je trouvai bien de l'occupation en tous les deux côtés, et pour embarrasser moins ces Mémoires, je commencerai par ce qui regarde M. et madame de Ruvigny.

Ils avoient retiré chez eux une jeune et belle demoiselle de leurs parentes, qui étoit demeurée orpheline de père et de mère depuis peu de temps; et madame de Ruvigny aimoit cette jeune beauté avec d'autant plus de tendresse, qu'elle n'avoit plus de fille parmi ses enfants, et que ses deux fils (1) étant déjà poussés dans le monde, elle se trouvoit dans une espèce de solitude. Cette aimable parente de M. et de madame de Ruvigny étoit la belle mademoiselle de Ciré, morte depuis..... ans, et qui étoit d'un mérite tout singulier, mais dont je ne dirai rien davantage pour cette heure, parce qu'un billet dont j'aurai occasion de parler ci-après la fera assez connaître. Il suffit de dire présentement que madame de Ruvigny, bien loin de se tenir fatiguée des visites assez fréquentes que j'avois l'honneur de lui faire et dans lesquelles, par occasion, il se glissoit quantité de traits sur toutes les parties des belles-lettres en général (choses auxquelles elle prenoit beaucoup de plaisir); bien loin, dis-je, que madame de Ruvigny se rebutât de ces sortes de visites, qui n'étoient tout au plus qu'hebdomadaires, elle m'engagea insensiblement à les rendre journalières. Mademoiselle

(1) On trouve dans l'*Histoire des réfugiés protestants*, de M. Ch. Weiss, T. I, p. 313-316, d'intéressants détails sur la carrière glorieuse des deux fils du marquis de Ruvigny. Voir aussi Benoît, *Histoire de l'Edit de Nantes*. T. IV, p. 887; T. V, p. 898.

de Ciré se rendoit exactement dans la chambre de madame de Ruvigny ; dès qu'elle savoit que j'y étois, et que cette dame étoit ou dehors, ou occupée, ou indisposée, il y avoit ordre de me mener à l'appartement de mademoiselle de Ciré, qui me faisant de grandes excuses de la liberté qu'elle prenoit, et les autorisant, en tout cas, de la permission qui lui en avoit été donnée, je connus bientôt que la grande vue de toute la maison étoit que la fête se fît principalement pour mademoiselle de Ciré, et que, sans rien expliquer davantage avec moi, on me la livroit en quelque façon pour écolière. Je redoublai donc mes soins, et ces exercices durèrent jusqu'au temps des nouvelles que M. de Ruvigny reçut de la part du comte de Sunderland touchant ce qu'il avoit fait pour moi auprès du roi d'Angleterre. Mais avant que d'entrer dans ce détail, il est à propos de dire ce qui se passa auprès de M. le duc de Montausier.

Un peu avant le carême de l'année 1679, ces nouvelles d'Angleterre dont je viens de parler étant arrivées et M. de Ruvigny m'en ayant averti, savoir, que mon affaire avoit été arrêtée entre le roi et le comte, qu'incessamment le jeune comte de Northumberland devoit entrer à l'académie, et qu'alors on ne manqueroit pas de m'installer dans le poste promis, je me rendis à Saint-Germain pour donner connaissance de cette affaire à M. le duc de Montausier, qui m'en avoit donné commission dès la parole à moi donnée par milord Sunderland. Il me témoigna d'abord une obligeante surprise du long temps qu'il avoit été sans me voir, et qu'il avoit eu plusieurs fois envie d'envoyer de ses gens chez moi pour savoir si ce ne seroit point quelque fâcheux accident qui en fût cause, et cela non-seulement par l'intérêt qu'il prenoit en moi, mais pour quelque chose qui le regardoit en particulier ; qu'il avoit affaire de moi en une occupation où il ne connaissoit que moi qui lui fût propre. Mais, continua-t-il, la nouvelle que vous m'apprenez et dont je me réjouis pour l'amour de vous, ne s'accommode pas trop avec ce que j'ai en vue ; je n'y trouve, en tout cas, qu'un expédient.

Votre petit homme, selon ce que je recueille de tout ce que vous me venez de dire, ne sera point ici avant les fêtes; pourriez-vous me donner tout ce carême, en venant prendre ici une chambre que je vous ferois donner dans mon hôtel, où vous savez que tous mes petits enfants sont élevés, et où est logé tout le reste de ma maison? Il y a, Monseigneur, lui répondis-je, tant de gloire pour moi dans la proposition dont vous m'honorez, que, quand je n'écouterois que l'amour-propre, je ne pourrois pas y balancer. Vous savez, Monseigneur, que je suis à vous. Le carême ne commencera que la semaine qui vient; ainsi j'aurai, sous le sceau de votre permission, le temps d'aller seulement dire chez moi qu'il ne m'y faut plus attendre désormais jusqu'à ce que Pâques soit passé. M. de Montausier me témoigna la satisfaction qu'il avoit de mon obéissance, et me pria de ne pas oublier la parole que je lui donnois de mon prompt retour. Je revins donc à Paris, et cinq jours après, savoir, le 15e février (1679), je repris le chemin de Saint-Germain, où m'étant rendu auprès de mon illustre patron pour recevoir plus précisément ses ordres, il me dit que l'affaire pour laquelle il m'avoit demandé, étoit pour mettre en ordre tous les papiers que, depuis dix à onze ans qu'il étoit honoré de la conduite de monseigneur le dauphin (1), il avoit recueillis de ses diverses méditations, pour mieux remplir tous les devoirs d'un si glorieux poste (2). Que tout ce qu'il avoit pu apporter d'ordre à toutes les pensées qui lui étoient venues sur ce sujet ne consistoit qu'en la précaution qu'il avoit eue de mettre chacun de tous ses préceptes dans un quart de papier séparément de

(1) Le duc de Montausier fut choisi, en 1668, pour être gouverneur du dauphin, et continua de remplir ces fonctions jusqu'au mariage du fils du roi, en 1680; il voulait alors se retirer, mais Louis XIV exigea qu'il conservât auprès du dauphin la même autorité avec le titre de premier chambellan de la chambre de ce prince. Ce ne fut que deux ans après que Montausier se retira tout à fait; il mourut en 1690, à l'âge de quatre-vingts ans.

(2) Le Père Nicolas Petit, dans sa *Vie du duc de Montausier*, nous apprend que le recueil de maximes que ce seigneur laissa par écrit au dauphin, se trouvait divisée en trois parties : la première, traitant des devoirs d'un prince à l'égard de

tous les autres, afin de les pouvoir transposer, comme on feroit des cartes à jouer, pour les arranger selon qu'il seroit le plus à propos, et d'éviter ainsi la confusion. Qu'il avoit tout une grande cassette remplie de ces papiers-là, auxquels il ne connaissoit plus rien lui-même, et que c'étoit afin que je les examinasse qu'il me souhaitoit auprès de lui. Qu'il s'agissoit de donner une forme raisonnable à tout ce chaos, et que par l'arrangement si bien entendu qu'il avoit remarqué de toutes les diverses matières dont mes Tables étoient remplies, il avoit jugé que j'étois tout propre au débrouillement qui lui étoit nécessaire pour faire un plan uniforme qui pût porter le glorieux titre d'*Education d'un grand Prince*.

J'avoue que je fus un peu surpris de cette proposition. Le cœur ne me manquoit pas, mais je doutois de mes forces, et je le voulus témoigner à M. de Montausier ; mais il ne voulut regarder ce que je lui disois que comme un effet de cette modestie dont M. Conrart m'avoit loué dans sa deuxième lettre. Sans s'arrêter davantage à mes scrupules, il donna ordre sur l'heure à deux de ses valets de pied d'aller quérir sa cassette qu'il ouvrit aussitôt, et où il me parut plus de six à sept mille papiers d'un quart de feuille chaque, comme il m'avoit dit, puis fit aussitôt transporter le tout dans la chambre qu'il m'avoit destinée, et où en même temps l'on me mena.

Comme peut-être on ne se fera pas trop de chagrin à voir de quelle manière je me pris à ce débrouillement du chaos dont j'ai parlé, j'hésite d'autant moins à le mettre ici que j'espère de le dépêcher en peu de mots.

La première chose que je fis, fut de me donner la patience de lire tous ces morceaux l'un après l'autre, et de mettre un titre

bien ; la seconde, comprenant ses obligations envers ses sujets, et la troisième prescrivant les règles de sa conduite à l'égard des princes et des Etats voisins.

La première partie de ce dessein paraît avoir été seule exécutée ; « le temps et sa santé, suivant le biographe déjà cité, ne lui permirent pas de mettre la dernière main aux deux dernières parties d'un ouvrage dont il ne s'est trouvé dans ses papiers que des lambeaux détachés et mal assortis. »

à la tête de chaque, lequel titre n'étant que d'un mot ou deux tout au plus, donnoit l'idée de ce que contenait en substance tout ce feuillet. Cela m'épargnoit déjà une répétition de lecture qui, sans cette précaution, n'auroit jamais eu de fin ; et d'ailleurs cela me mettoit en état de ranger sous de certaines classes distinctes tous ces différents matériaux, et ensuite de rapporter le tout au but principal, savoir, à ce glorieux titre d'*Éducation d'un grand prince*. Par exemple (et ce sera là, sans aller plus loin, tout mon débrouillement de chaos), par exemple, dis-je, tout ce grand nombre de méditations ramassées de M. le duc de Montausier se trouvoit ne rouler que sur quatre grands articles : la *religion*, la *morale*, la *politique* et la *guerre*. Ces quatre grandes parties faisoient ma première et plus simple division.

La seconde résultoit d'une subdivision de chacune de ces quatre grandes parties en un certain nombre d'autres ; par exemple, la religion étoit considérée par moi à quatre égards, *Dieu*, l'*Église*, la *conscience du prince*, et les *devoirs du même* à tous ces trois premiers égards.

Dans la morale, je faisois considérer six choses : les *habitudes*, le *tempérament*, les *mœurs*, les *passions*, les *vertus* et les *vices*.

Dans la politique, je faisois entrer la *science de régner*, le *gouvernement* tant en général qu'en particulier, la *conduite du prince* aux deux mêmes égards, et les *préceptes généraux*.

Dans la guerre, je proposois ce qui regarde le *dedans* de l'Etat, ce qui ne le touche qu'au *dehors*, et les *maximes* tant générales que particulières.

Ma troisième subdivision étoit tirée 1° (et en ce qui est de la religion) de l'article qui regarde *Dieu*, c'est que le prince le serve lui-même ; 2° qu'il le fasse servir par les autres ; et 3° qu'il observe tout de même, et qu'il fasse observer ses ordonnances et ses lois.

J'observois la même distribution en ce qui regarde l'article

de la *conscience,* celui de l'*Eglise*, et enfin celui des *devoirs.*

Je m'abstiens de parcourir les trois autres parties de ma première et plus simple division, de peur d'être trop ennuyeux; on les jugera assez de soi-même, en supposant que j'y avois gardé la même économie.

En un mot, tout cela faisoit cinq colonnes tant de divisions que de subdivisions, chacune desquelles se multipliant à mesure qu'on passoit de la première colonne à la seconde, de la seconde à la troisième, et ainsi jusqu'à la dernière et cinquième, il se trouvoit que tous mes six ou sept mille papiers de méditations se trouvoient appliqués à chacun de mes articles de subdivisions, au bout de chacune desquelles je marquois l'endroit où il le falloit chercher. Pour comprendre cela, il faut savoir : 1° que j'avois fait partager ma cassette en quatre carrés, qui faisoient comme autant de boîtes, dont la première étoit pour les choses de la *religion,* la seconde pour celles de la *morale*, et ainsi des deux autres pour la *politique* et pour la *guerre;* 2° que chacun de ces carrés ou boîtes renfermoit un gros *portefeuille;* chaque portefeuille certain nombre de *cahiers;* chaque cahier un plus grand nombre de *sous-cahiers;* et chaque sous-cahier les papiers simples qui étoient tous distinctement numérotés par 1, 2, 3, etc., jusqu'à quelquefois 100, 200, etc., selon que les matières étoient plus ou moins abondantes et étoffées.

Avant que d'aller plus loin, et afin d'aller au-devant du désir que pourra témoigner le lecteur de voir quelque échantillon de tous ces divers préceptes qui occupoient un si prodigieux nombre de papiers, j'estime être assez à propos d'en mettre ici sept ou huit qui me sont demeurés dans la mémoire, et par lesquels on pourra juger de tous en général.

Ces préceptes ou méditations (car les papiers dont je parle ne contenoient pas autre chose) étoient conçus en forme de questions ou d'examen de soi-même, qu'on fait faire au jeune prince, de l'éducation duquel il s'agit. Par exemple :

SUR CE QUE LES ROIS ET PRINCES SOUVERAINS NE DOIVENT POINT ATTENDRE D'ÊTRE SOLLICITÉS POUR FAIRE DU BIEN A TOUT LE MONDE.

1re QUESTION, ou *Examen de soi-même.*

« S'il ignore que Dieu a mis les rois dans les Etats pour y faire du bien et y répandre des grâces sur tous ceux qui en ont besoin, comme il a mis le soleil dans le monde pour éclairer, et afin de répandre des biens sur toutes les créatures; et que, comme le soleil n'attend pas d'être prié et sollicité par les vœux des hommes pour se lever et leur fournir sa lumière pour les conduire, les rois ne doivent point attendre non plus d'être priés, sollicités ni pressés, pour aider, soulager et gratifier leurs sujets; mais il suffit qu'ils en connaissent les besoins, pour leur être utiles et pourvoir à leurs nécessités? »

2e QUESTION, etc... *Sur ce que le prince ne doit pas discontinuer l'exercice des bienfaits.*

« S'il ne comprend pas que les bienfaits d'un prince font sur ceux qui les reçoivent le même effet que la pluie sur la terre, lorsque y tombant doucement et souvent, elle la rend fertile; mais avec quelque abondance qu'elle tombe, encore que les champs soient entièrement abreuvés, si elle ne recommence fréquemment, et qu'elle les laisse longtemps exposés au hâle du soleil et du vent, la sécheresse y cause la stérilité, les collines et les campagnes ne produisent ni fruits ni fleurs, et ne se souviennent plus de la pluie ni du ciel même qui les avoient si abondamment arrosées. De même un prince a beau donner avec excès, s'il ne renouvelle souvent ses grâces, le cœur humain porté à l'ingratitude, oublie les grands biens passés, et ne produit pas la moindre marque de reconnaissance? »

3e QUESTION, etc... *Sur ce qu'il doit, comme Dieu, faire du bien à tous ses sujets.*

« Si dans l'épanchement des grâces et des biens dont se doivent ressentir ses sujets, il n'a point quelque réserve, et n'est point avare envers ceux dont il ne peut recevoir aucune reconnaissance, et qui sont inutiles à son service, et s'il ne fait pas réflexion au contraire, qu'étant le lieutenant de Dieu dans son royaume et l'y devant représenter, il est obligé de faire du bien à tous, de donner sa protection généralement à tout le monde, de faire tomber ses grâces et les influences de sa bonté de tous côtés et sur tous; d'en faire part aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches, aux faibles comme aux puissants, aux éloignés comme aux plus proches; ainsi que Dieu départ son soleil, ses pluies et ses rosées aux montagnes comme aux vallées, aux bois comme aux prairies; procure l'abondance et la fertilité aux blés, aux vignes, aux fruitiers des méchants comme à ceux des bons; donne la naissance, la vie et la subsistance aux uns comme aux autres, etc., mais toujours avec prudence, égard, justice, poids et mesure, et selon qu'il est à propos pour sa gloire et pour le bien du monde ?

4e QUESTION, etc... *Sur ce que les auteurs de révoltes sont seuls punissables, et non pas tous les complices.*

« S'il se met bien dans l'esprit que les auteurs des soulèvements et des rébellions, et les personnes puissantes qui y sont entrées, sont principalement et même uniquement ceux qu'il faut châtier, mais non pas tous les complices, et cela pour l'exemple seulement, parce que ce sont toujours les premiers qui sont cause du mal, les peuples étant comme la mer, et eux comme les vents, celle-ci demeurant toujours tranquille si ceux-là ne remuent? »

5e QUESTION, etc... *Sur ce qu'il doit répandre en bienfaits sur ses sujets tout ce qu'il tire d'eux par les subsides.*

« S'il ne prend pas plus de plaisir à faire du bien qu'à en recevoir ; et s'il ne trouve pas que c'est une marque de la faiblesse et de l'impuissance des rois, que d'avoir besoin du secours de leurs sujets pour pouvoir faire du bien aux autres, et pour subsister eux-mêmes ; mais puisque une nécessité indispensable et attachée au salut de l'Etat, les oblige à se servir de ce secours, s'il ne croit pas du moins être obligé d'en user comme la mer, qui rend à la terre par des conduits souterrains toute l'eau qu'elle reçoit d'elle par les ruisseaux et par les rivières ; et faire de son épargne comme le soleil fait des nues, lorsque après les avoir formées des vapeurs qu'il attire de la terre, il les lui rend toutes avec un avantage pour elle par des pluies douces et fécondes qui la rendent fertile? »

6e QUESTION, etc... *Sur les devoirs à quoi l'obligent les qualités d'*HOMME, *de* ROI *et de* CHRÉTIEN.

S'il ne se ressouvient pas incessamment qu'il est HOMME, ROI et CHRÉTIEN, et s'il ne se représente pas en toutes occasions à quoi ces trois qualités l'obligent ; savoir celle d'HOMME à être humain, bon, doux, compatissant à tous les hommes, à regarder leurs infirmités comme y étant sujet, et que par sa nature il n'est point au-dessus d'eux, etc. Que la qualité de ROI l'oblige à considérer qu'il est établi pour régir et gouverner les autres, pour les protéger, les défendre, leur faire justice, les rendre heureux, etc. Et la qualité de CHRÉTIEN l'oblige à connaître, à aimer et à servir Dieu, à le faire honorer par les autres, à venger ses injures, à prendre sa cause en main, à bannir l'impiété, à faire fleurir la religion, à reconnaître les grâces qu'il a reçues de lui, à en bien user, etc.? »

7e QUESTION, etc... *Sur ce qu'il doit imiter Dieu, dont il est le lieutenant dans son Etat.*

« S'il ne tient pas pour la plus grande prérogative que lui donne la royauté, de ce qu'elle le fait lieutenant de Dieu dans son État, et une de ses images en terre ; et si pour mériter cet honneur, il n'essaye pas d'imiter le vrai Dieu, tout bon, tout sage, tout libéral, tout bienfaisant, gouvernant le monde par ses soins et par sa providence, toujours veillant pour la conservation des siens ; ou bien s'il veut prendre pour modèle le dieu des épicuriens, toujours oisif et endormi, sans soin et sans action ; ou les dieux des poëtes, adultères, incestueux, ivrognes, voleurs, trompeurs, fourbes, violents, ravisseurs, jaloux, envieux, malfaisants, et adonnés à toute sorte de vilenies, de vices et de crimes ? »

8e QUESTION, etc... *Sur ce qu'il doit, comme Dieu, recevoir les prières des misérables.*

» S'il n'est point persuadé que, comme il est le lieutenant de Dieu dans son État et qu'il l'y représente, son palais doit être, comme les temples, toujours ouvert aux prières et aux vœux des misérables, qui viennent se prosterner aux pieds des autels ; et qu'il doit défendre que ses gardes et ses huissiers n'en empêchent l'entrée aux gens qui viennent réclamer sa justice, implorer sa protection, demander ses grâces, et chercher les remèdes nécessaires à leurs misères ? »

9e QUESTION, etc... *Sur ses égards pour la cour de Rome.*

« Si quand le pape et les évêques demeurent dans les bornes ecclésiastiques, et ne se mêlent que des choses qui regardent la foi et la religion, il n'a pas pour eux un très profond respect et une obéissance filiale ; mais si dans les affaires de religion ils veulent mêler de la politique humaine, et se conduire par ses

faisant élever dans la religion réformée et en lui donnant pour gouverneur un homme qui s'étoit si fort distingué par son attachement au protestantisme (1). Ces messieurs m'avoient dit positivement que je n'avois rien à craindre sur ce sujet, et qu'au contraire, ne fût-ce que par un principe de politique, c'étoit justement ce qu'on attendoit de moi.

Etant affermi là-dessus, je vins à réfléchir sur un inconvénient qui se présentoit, par opposition à mes vues. Comme mon petit homme étoit tout nouveau venu à l'académie et n'étoit encore qu'à peine meublé, il n'avoit point eu jusque-là d'équipage. Les carrossiers, les bourreliers et selliers avoient véritablement été mis en train, et notre écuyer ne parloit que de la peine qu'il avoit à trouver des chevaux comme il les falloit; mais enfin cela ne pouvoit pas encore réussir de plusieurs semaines. Cela me fit soupçonner que peut-être y avoit-il quelque chose de caché là-dessous, et j'en fis confidence à M. Savile, qui voyoit presque tous les jours la duchesse, et qui ne s'éloigna pas de mes sentiments. Il parla donc à cette dame de l'embarras où je me trouvois, faute d'équipage, à mener le comte en un appareil digne de lui, et il tira parole d'elle, que lorsque je jugerois absolument nécessaire de conduire son fils à Charenrenton, je n'avois qu'à l'avertir la veille, et que le lendemain elle ne manqueroit pas de nous envoyer son équipage. Je le fis dès le vendredi suivant, et le même jour j'eus des marques que M. de Ruvigny et M. Savile m'avoient déjà obligeamment prévenu en parlant eux-mêmes sur ce sujet à la duchesse; car comme je me disposois à voir M. Savile, je reçus ce billet de M. de Ruvigny :

« Madame la duchesse de Cleveland a dit à M. Savile que « vous envoyassiez demain chez elle pour savoir si elle « pourra donner son carrosse à M. le comte de Northumber-

(1) J'avois plusieurs fois fortement résisté à la proposition du rétablissement de mes planches, à condition de me faire ce qu'on appelle *catholiqué* (sic). [*Note de l'auteur.*]

« land pour aller dimanche à Charenton. En ce cas-là, il faut « que le carrosse soit à l'académie avant huit heures. »

Je me rendis donc dès le lendemain samedi à l'hôtel de Jars, où logeoit alors la duchesse, et elle me promit que j'aurois toute satisfaction, ce qui arriva; car le 14e mai, jour de dimanche (1), le carrosse à impériale de velours cramoisi et attelé de six beaux chevaux de gris pommelé nous vint prendre et nous mena à Charenton. Le Consistoire qui avoit su par M. Tessereau, l'un de ses membres, que le comte de Northumberland devoit venir ce jour-là entendre la prédication, fit trouver deux des principaux anciens (M. de Massanes étoit le premier, je ne me souviens plus du nom de l'autre), pour le complimenter à la descente de carrosse. Je puis dire n'avoir aucune connaissance que pareille chose fût jamais arrivée en ce lieu-là, où tout au plus on n'avoit accoutumé de voir que des ambassadeurs ordinaires ou extraordinaires, mais point de fils de roi.

Cette piaffe cependant ne plut pas à la duchesse, qui n'avoit consenti à la chose que comme y étant forcée; et dès que l'équipage du comte fut en état, et que dans ma qualité de gouverneur j'en étois maître (l'écuyer n'ayant l'inspection que sur ce qui regardoit l'écurie et l'entretien des harnais), sans davantage me mettre en peine d'une permission, j'avertissois seulement l'écuyer tous les samedis, d'avoir soin que tout fût prêt le lendemain, et cela continua ainsi tant que je fus conservé dans mon poste.

Je reviens à M. le duc de Montausier, pour dire comment je sortis d'affaires avec lui. Dès que je fus de retour à Paris (ce qui fut le 11e avril), je repris l'ouvrage auquel je n'avois pas encore mis la dernière main, et dressai une grande table de trois pieds de haut sur deux de large, où je rangeai les cinq colonnes mentionnées ci-dessus. Au bout de chacune desquelles

(1) Si ce ne fut pas ce dimanche-là précisément, car ma mémoire pourroit me tromper, ce fut en tout cas ou le dimanche précédent ou le suivant, c'est-à-dire le 7 ou le 21. [*Note de l'auteur.*]

se voyoit le renvoi à tous mes 6 ou 7000 petits papiers numérotés comme j'ai dit, ce qui fut fait en deux ou trois jours, au bout desquels, savoir, le samedi 15e avril, j'entrai à l'académie, de quoi j'avertis aussitôt M. de Montausier (savoir, le mercredi 19), lui témoignant que j'avois encore pour trois ou quatre jours besoin de sa cassette, avant que de la lui renvoyer, sur quoi il me répondit ceci :

« Ce 21 avril 1679, à Saint-Germain.

« Puisque vous avez encore besoin du reste de cette semaine « pour revoir mes petits papiers que vous avez, employez-y ce « temps-là, et après que vous aurez fait, rapportez-les moi vous-« même; car par d'autres voies, quand même ce seroit par « l'hôtel de Rambouillet, ils pourroient s'égarer, et vous com-« prendrez que je veux éviter bien cela. Je vous prie donc d'y « mettre la dernière main, et de me les apporter dès que vous « pourrez. Vous me ferez plaisir, et de croire que j'ai beaucoup « de considération pour vous.

« MONTAUSIER. »

Tout mon ouvrage étant prêt, et moi disposé à le reporter à Saint-Germain, selon le désir de M. de Montausier, je fus bien aise d'aller la veille tout au soir, après avoir fait mettre mon petit homme au lit, rendre une visite à M. Claude, faisant porter chez lui ma table pour lui en demander son avis. J'y trouvai ma femme avec M. Tessereau selon l'ordinaire de nos veillées, car nous étions tous fort voisins. Je lus à M. Claude, après lui en avoir fait un grand éloge, les neuf morceaux de M. de Montausier qu'on a vus ci-dessus, et lui montrai ensuite ma table avec l'entière distribution de tous mes petits papiers numérotés comme j'ai dit. Il goûta fort le tout, et dit quelque chose en particulier à ma femme, pendant que je continuois quelque discours à M. Tessereau sur un éclaircissement qu'il m'avoit demandé; je ne sus donc rien, pour l'heure, de ce que M. Claude et ma femme s'étoient dit; mais au sortir de notre veillée, comme je reconduisois ma femme jusque chez nous,

accompagné de M. Tessereau : « Savez-vous bien, nous dit-« elle, quel jugement M. Claude m'a témoigné faire de ce que « que vous lui avez montré ? » Cela me fit un peu de peur, et sur ce qui lui en parut : « Rassurez-vous, me dit-elle en conti-« nuant, voici ce qu'il m'en a dit : Je trouve très beau, aussi bien « que fait votre mari, les préceptes de M. de Montausier, mais « j'aimerois cent fois mieux être auteur de la table qui nous a « été montrée. On trouvera fort aisément cent beaux esprits « capables de dresser des préceptes aussi judicieux et aussi « délicatement tournés que ceux qui sont dans les petits pa-« piers que nous avons vus, mais entre ces cent beaux esprits « à peine en trouvera-t-on deux capables de faire la table où ils « sont si artistement rangés. Votre mari montre par là qu'il a « un esprit de plan, et il n'y a rien de plus difficile à trouver « qu'un esprit capable de bien faire un plan. »

Le lundi 24 avril, j'allai trouver à Saint-Germain M. le duc de Montausier, à qui je fis rapporter sa cassette, et lui montrai ma Table. Il m'en parut agréablement surpris, et étant en peine si mon dessein étoit de lui laisser cette pièce si ajolivée de divers traits faits à plaisir, et dont l'écriture étoit fort peinte. « Mais, me dit-il, est-ce pour moi cela? — Si vous ne le « trouvez pas indigne de vous, Monseigneur, lui dis-je, vous « pouvez bien juger que je ne puis pas avoir d'autre dessein « que de vous le laisser; aussi bien

Tua sunt hæc opera tanta ;

« et sans les excellentes matières que vous m'avez fournies, je « n'aurois pas pu faire la pièce que vous voyez et qui a le bon-« heur de ne vous pas déplaire. — Vous faites bien de l'hon-« neur, reprit M. de Montausier, à ce que vous appelez mes « matières, et je ne fais que rendre justice à la forme que vous « leur avez donnée. » Il me mena dîner avec lui, et s'étant ar-rêté un peu dans son cabinet avec son secrétaire, il rentra bien-tôt dans sa chambre où je l'attendois pour prendre congé de

lui. Il me renouvela encore ses remercîments, qu'il accompagna d'une tendre embrassade, et me reconduisant jusqu'à son antichambre : « Mon secrétaire, me dit-il en me quittant, vous « dira encore deux mots de ma part dans ce passage. » Effectivement le sieur....., comme voulant aussi me dire adieu, me mit en main un rouleau de papier assez gros, qu'il me dit avoir ordre de me donner, et j'y trouvai 39 louis d'or, sur l'imparité desquels je ne pus m'empêcher de faire quelque réflexion suspecte. Je ne m'explique point autrement ici sur la matière; mais on ne me mettra jamais dans l'esprit qu'une personne comme M. le duc de Montausier, voulant faire une reconnaissance dans toutes les formes, se soit fixé à 39 louis d'or; le droit du jeu, tout au moins, seroit de dire qu'il y avoit eu ordre pour 40. Mais je suis persuadé que comme du vu et du su de M. de Montausier, j'avois employé cinquante jours entiers à mon ouvrage, son dessein n'avoit pas été autre que de me compter mes journées sur le pied d'un louis d'or chacune. Quoi qu'il en soit, je retournai à Paris, c'est-à-dire à l'académie, où je continuai mes fonctions ordinaires, mais pas pour longtemps, ainsi qu'on va voir.

La duchesse de Cleveland, auprès de qui le sieur de la Chénaye me rendoit sourdement de très mauvais offices, par un effet du chagrin qu'il couvoit dans son cœur de ce que je l'avois en quelque façon débusqué; cette dame, dis-je, qui n'étoit déjà que trop disposée à recevoir ces sortes d'impressions par la répugnance qu'elle avoit pour mes soins sur l'instruction de son fils, résolut dans cet état d'inquiétude de faire un voyage en Angleterre, pour animer Sa Majesté contre moi, chose à quoi de simples lettres ne pouvoient suffire. D'ailleurs elle avoit plus d'un martel en tête, et elle vouloit tâcher de faire d'une pierre deux coups (1). La duchesse de Ports-

(1) On lit dans l'*Histoire d'Angleterre* de Hume : « La maîtresse favorite du roi étoit, en 1662, Madame Palmer, créée plus tard duchesse de Cleveland; c'étoit une femme prodigue et rapace, de mœurs dissolues et d'un caractère violent et

mouth, qui lui avoit enlevé le cœur du roi, la tenoit en cervelle. Elle crut que si sous le prétexte d'entretenir ce prince sur les affaires de son fils, elle pouvoit obtenir la permission d'une entrevue avec lui (chose que depuis son nouvel engagement il lui avoit toujours constamment refusée), elle pourroit, par ses minauderies, où elle n'avoit guère d'égales, se raccrocher avec ce prince de qui elle avoit reçu tant de bienfaits. Mais Charles, qui n'étoit pas content de la vie qu'elle menoit en France, et qui en particulier ne savoit que trop toute l'histoire du chevalier de Châtillon, ne la voulut point voir, et pour se dépêtrer d'elle, qui lui avoit voulu persuader qu'elle ne venoit uniquement que pour ce qui regardoit son fils : « Puisque vous ne « venez que pour cela, lui fit-il dire, votre affaire est faite, vous « n'avez qu'à vous en retourner; Savile, à qui j'en écris, vous « dira le reste et fera ce que vous demandez. » Effectivement elle n'étoit pas encore arrivée, que je reçus la lettre de M. Savile qu'on va voir, et cela par les mains de la Chénaye même, à qui elle avoit été délivrée en mon absence, milord et moi étant sortis pour aller à la promenade, où il ne nous suivoit pas toujours.

« implacable. Elle eut une grande part à la disgrâce du chancelier Clarendon. »

Les Mémoires de Grammont fournissent de curieux détails sur ses intrigues à la cour de Charles II. La duchesse de Portsmouth la supplanta dans l'affection du roi; cette nouvelle favorite était Française; elle était issue d'une famille noble de Bretagne et avait fait partie de la suite de la duchesse d'Orléans, lorsqu'en 1670, elle vint en Angleterre. Le père Anselme nous apprend que son véritable nom était Louise-Renée de Keroualle (ou Querouaille) de Penencoet; en 1673, elle fut créée duchesse de Portsmouth, et pour récompenser les services politiques qu'elle lui avait rendus auprès de la cour de Charles II, Louis XIV lui conféra, par lettres patentes du mois de janvier 1684, à elle et à Charles Lennox, son fils, le duché-pairie d'Aubigny. L'auteur d'un écrit anglais (*The secret history of the dutchess of Portsmouth, giving an account of the intreagues of the court, during her ministry, and of the death of king Charles II; London,* 1690) raconte qu'elle s'appelait Francelia Querouaille, qu'elle était la seconde fille d'un marchand de fer de Paris, et qu'elle dut sa première élévation au duc de Bellame (*sic*), qui en fit sa maîtresse et l'emmena avec lui au siége de Candie, où il fut tué. Louise de Kéroualle avait un frère, Sébastien, comte de Kéroualle, qui, en qualité de lieutenant de vaisseau, accompagna le duc de Beaufort au siége de Candie. Mais l'anecdote nous paraît peu vraisemblable, et nous aimons mieux nous en rapporter au témoignage plus digne de foi du père Anselme.

Lettre de M. Savile.

« J'espère, Monsieur, qu'à mon exemple, vous aurez appelé « toute votre philosophie à votre secours; sérieusement la « mienne a assez de peine à me servir de consolation au cha- « grin extrême que me donne l'ordre que j'ai reçu d'Angleterre « de vous dire que l'on n'a plus besoin de votre service au- « près de M. de Northumberland, et que jusqu'à ce qu'on en- voie un Anglais auprès de lui, il restera sous le soin de « M. la Chénaye.

« Franchement, Monsieur, je suis si outré de cette affaire, « que je n'ai pas osé vous la dire, peur de vous montrer des « faiblesses que vous trouveriez trop violentes, même en votre « faveur, tant j'en suis touché. J'ai donc pris le parti de vous « l'écrire, et de vous supplier en même temps de croire que « tout ce que je pourrai faire au monde pour vous adoucir ou « pour vous réparer cet accident, sera assurément fait de bon « cœur, tellement que je vous donne toute permission de vous « servir de moi ou de mon nom de telle manière qu'il vous « plaira; et à mon retour de la cour, je trouverai quelque « moyen de témoigner à tout le monde la distinction que je « fais à votre égard; car je participe si fort avec vous de cette « mortification, que tout ce qu'il y a d'affront je le prends en- « tièrement sur moi. Il faut un peu voir comment nous nous « en pourrons faire raison avec le temps; pour le présent, « puisque j'ai reçu cette dure commission, il faut que je m'en « acquitte; vous aurez la bonté, Monsieur, d'avoir la même « résignation à cet avis; Dieu nous en console tous deux. Je « suis avec une vérité que je ne saurois exprimer, Monsieur, « votre très humble et très obéissant serviteur,

« SAVILE.

« Ce 28 septembre 1679. »

Je sortis donc le mardi 3e octobre d'auprès du jeune milord, à qui depuis cinq ou six semaines le roi son père avoit accordé l'érection de son comté en duché, sur une lettre que je lui avois dictée pour obtenir cette faveur, qui lui avoit été promise lors de son départ d'Angleterre (1). A peine fus-je hors de ce poste, que M. Claude, qui n'en avoit pas conçu moins de chagrin que M. Savile et tous mes autres amis, me proposa celui d'entrer auprès de trois comtes allemands, à qui il avoit lui-même (sur la commission qu'il en avoit reçue) donné pour gouverneur depuis deux ou trois mois le fameux auteur (2) du petit roman intitulé *Histoire des Sévarambes;* mais ce dernier s'étant très mal gouverné lui-même, M. Claude, qui étoit encore revêtu du même pouvoir, me confia ce poste. J'avertis aussitôt M. Savile de cette proposition qui m'étoit faite, et voici la réponse qu'il fit à ma lettre :

« Monsieur,

« Je viens de recevoir la vôtre du 4, et comme je n'ai jamais « douté que vous ne manqueriez pas d'offres très avantageuses, « j'avoue avoir écrit ma dernière (3) pour vous empêcher de « vous engager, ayant en vue quelque chose (4) dont je vous « donnerai la réponse certaine à Paris, jeudi qui vient, et qui « assurément vous conviendra bien mieux que la proposition « que l'on vous a faite de ces messieurs allemands. Ayez donc, « je vous en prie, Monsieur, la patience d'attendre jusque-là, « et je ne doute nullement que M. Claude, aussi bien que vous-« même, croira que j'ai eu assez de soin de vos affaires en vous

(1) *Nota bene* qu'en prenant congé du nouveau duc, il me fit présent des deux premiers tomes de l'*Histoire ecclésiastique* de M. Le Sueur. [*Note de l'auteur.*]

(2) Je crois que c'est M. *Simon de la Loubère,* qui a été depuis de l'Académie française. Voyez *Harangues de l'Académie.* T. II, p. 300. [*Note du fils de l'auteur.*]

(3) Elle étoit datée du 1er octobre. [*Note de l'auteur.*]

(4) C'étoit pour m'engager avec la marquise de Gouvernet. [*Note de l'auteur.*]

« demandant ce peu de temps; vous assurant que je suis le der-
« nier homme du monde qui porteroit le moindre obstacle à vos
« affaires, si je ne croyois vous rendre un service plus avan-
« tageux. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant
« serviteur,

« SAVILE.

« A Fontainebleau, ce 6 octobre 1679. »

Cette affaire, que M. Savile avoit en vue, étoit pour aller voyager avec le jeune marquis de Gouvernet (1), à qui on vouloit faire voir le monde, et qu'on étoit bien aise de ne pas abandonner à sa propre conduite. Les appointements étoient considérables; car, comme on sait, ce jeune seigneur étoit de maisons puissamment riches de côté paternel et maternel, et l'on avoit dessein que ce voyage se fît avec éclat. Comme le départ ne se devoit pas faire encore si tôt, et que les comtes de Witgenstein (2) n'avoient plus que six mois à rester en France, M. Savile et Madame de Gouvernet jugèrent que les deux propositions pouvoient fort bien s'accommoder.

J'entrai donc auprès d'eux le lundi 16 octobre, et cela au grand chagrin de mon prédécesseur congédié; il ne parloit pas moins que de faire une insulte publique à Mademoiselle Claude, et de m'assassiner; mais c'étoit justement le ridicule de ces menaces qui nous mettoit l'esprit en repos, par cette grande raison que ceux qui ont un véritable dessein de faire quelque méchant coup se donnent bien garde d'en avertir, et effectivement il n'en fut rien davantage.

Lorsque j'entrai dans ce nouveau poste, le comte et la comtesse, père et mère de ces jeunes seigneurs, n'avoient point

(1) Elie Benoît nous apprend qu'à la révocation de l'Edit de Nantes, la marquise de Gouvernet obtint avec beaucoup de peine la permission de se retirer en Angleterre, où une de ses filles était établie. (*Hist. de l'Edit de Nantes.* T. V, p. 898.)

(2) Des trois comtes de Witgenstein, il n'y en avoit que deux qui fussent frères; le troisième, le comte de Sayn n'étoit que leur cousin germain; il étoit le plus jeune et n'avoit que vingt ans. [*Note de l'auteur.*]

encore paru dans l'engagement, se reposant uniquement sur la prudence de M. Le Blanc, conseiller au présidial de Sedan (1), qu'ils avoient autorisé de toute la conduite et dépense de leurs enfants; Madame la comtesse de Witgenstein me prévint. M. Le Blanc fut le premier à recevoir de mes lettres, parce que j'avois à le remercier d'un très favorable empressement qu'il avoit témoigné à M. Claude pour me porter à l'acceptation de cet emploi (2). Voici la réponse dont M. de Beaulieu honora le remercîment dont je viens de parler :

« Je ne sais, Monsieur, comment répondre à l'honnêteté que « vous me faites par la lettre que je reçus hier de votre part. « Je vous en fais mes très humbles remercîments, et vous « assure que je n'ai point eu plus de joie que quand j'ai appris « de M. Bayle que MM. de Witgenstein pouvoient espérer de « vous avoir pour gouverneur. Vous êtes, Monsieur, le pre- « mier sur qui nous avions jeté les yeux; mais vos emplois « vous appelaient ailleurs, et nous ne pûmes pour lors avoir « ce que nous désirions. A présent je loue Dieu de ce que sa « bonne providence a tellement disposé des choses, que nos « souhaits à cet égard se trouvent accomplis et que je vois ces « jeunes seigneurs, qui me sont chers comme mes propres « enfants, entre les mains d'une personne comme vous, en la « capacité, piété et affection de qui je puis entièrement me « reposer. Je souhaite qu'ils reçoivent, avec la déférence qu'ils « doivent, vos bons avis et instructions, et en fassent leur

(1) Pierre Le Blanc, écuyer, sieur de Beaulieu, conseiller du roi au présidial de Sedan, étoit frère du célèbre professeur de théologie dans l'académie de la même ville, Louis Le Blanc de Beaulieu, mort à Sedan en 1675. A la révocation de l'Edit de Nantes, la femme et les quatre filles de Pierre Le Blanc se réfugièrent à Berlin. Bayle nous apprend que Pierre Le Blanc lui-même chercha deux fois à se sauver en Hollande, après avoir abjuré, mais qu'il fut deux fois découvert et ramené en son pays; il ajoute que le roi lui remit la peine des galères, à laquelle il avoit été condamné. (Erman et Reclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats de Brandebourg*. T. III, p. 187. *Dictionnaire de Bayle*, article *Louis Le Blanc de Beaulieu*.)

(2) Sa lettre insinue assez ce que je dis là. [*Note de l'auteur.*]

« profit. . . . . .

« . . . (1) Je vous demande, Monsieur, l'honneur de votre « amitié, et vous prie d'être bien persuadé de mon estime et « affection tout entière, et que je suis bien sincèrement « votre, etc.

« LE BLANC.

« A Sedan, le 30 novembre 1679. »

Près de trois mois après la réception de cette lettre, le comte Henri, l'aîné des comtes de Witgenstein, me remit entre les mains la lettre de sa mère, dont j'ai parlé ci-dessus. La voici :

« A Clétenberg, ce 19 février 1680.

« Monsieur,

« Le grand embarras d'affaires où je me suis vue obligée de « vaquer depuis quelque temps m'a empêchée jusqu'à présent « de vous pouvoir écrire comme j'en avois l'intention. A pré- « sent que j'ai un peu plus de loisir, je vous dirai, Monsieur, « que le comte de Witgenstein et moi avons eu une joie tout à « fait grande de l'heureux choix que nos amis ont fait de vous « pour l'éducation de nos enfants, et que nous avons été ravis « de trouver en la peinture qu'ils me font de votre personne, les « qualités les plus essentielles et les plus requises que nous avions « désirées à un gouverneur, à savoir la piété, la capacité et la « bonne conduite, qui ne se trouvent que rarement toutes « ensemble en une même personne. Mon déplaisir est que nous « n'ayons pas eu plus tôt le bonheur de votre connaissance ; « nos enfants auraient mieux employé le temps qu'ils n'ont « fait ; mais j'espère qu'ils remplaceront celui qu'ils ont perdu, « par leur diligence et assiduité à suivre vos bons préceptes, à « quoi je les exhorte et le leur enjoins. Pour vous, Monsieur, « il n'est pas besoin que je prescrive rien pour leur conduite, « sachant mieux que personne comment il faut agir avec la

(1) Cette lacune pointée ne roule que sur les moyens de percevoir l'argent nécessaire pour la dépense des comtes. [*Note de l'auteur.*]

« jeunesse. Tout ce que je puis faire en cette rencontre est de « vous prier de ne leur épargner pas vos soins, dont je veux « espérer qu'ils profiteront, et qu'ils en auront un singulier à « les bien reconnaître, aussi bien que moi, qui rechercherai « soigneusement les occasions de vous témoigner que je suis « véritablement, Monsieur, votre bien affectionnée servante,

« Anne-Hélène DE MACHAUT. »

Je ne juge pas à propos de laisser ici l'affaire de mes comtes, sans les quitter eux-mêmes tout à fait, puisqu'à peine eus-je répondu à la lettre qu'on vient de voir, que mon terme se trouvant expiré, il fallut nécessairement que nous nous séparassions (1) ; j'en eus plus de regret pour la perte de leur présence que pour celle de mon poste ; mais j'eus du moins la consolation de voir qu'ils me regrettoient aussi de leur côté. Le sieur Textor, resté leur conducteur en mon absence, et homme de mérite, qui étoit comme l'homme de foi de toute cette maison, et principalement leur secrétaire, m'écrivit de leur part pour me faire leurs remercîments, qu'ils ne jugeoient pas à propos d'entreprendre eux-mêmes, à cause de la langue où ils ne se croyoient pas assez forts ; et peu d'années après, toute la famille ayant voulu faire une promenade en Hollande où j'étois passé six mois après notre séparation, madame la comtesse me fit chercher d'abord, et étant allé la trouver aussitôt, elle me pria à dîner le lendemain, où je reçus d'un chacun de leur compagnie toute sorte d'honneur et de caresses. La comtesse entre autres me fit confidence d'une lettre qu'elle étoit obligée d'écrire en France à un des quatre secrétaires d'État pour quelques affaires particulières de leur maison, de la composition de laquelle elle ne se vouloit pas fier à elle-même ; et de quelque honnête manière que je m'en pusse défendre, elle voulut absolument que je la lui dressasse ; et pour n'en rien dire davantage, elle

(1) Cette séparation par le départ des comtes fut le vendredi 12 avril 1680. Ils ne partirent cependant que le lendemain samedi, par le coche de *Sedan*. [*Note de l'auteur.*]

en parut très contente. Je crois, autant que ma mémoire m'en laisse d'idée, que le secrétaire d'Etat étoit M. de Croissy, car je ne l'ai pas marqué sur mon brouillon dont voici la copie :

« Monsieur,

« Vous m'avez toujours obligée d'une manière si franche « dans toutes les rencontres, que je ne cesserai jamais de vous « témoigner aux occasions combien j'y suis sensible ; et comme « une disposition d'esprit si favorable doit être précieusement « cultivée, et que M. le comte et moi n'avons pas été assez « heureux jusqu'ici pour trouver les moyens d'y travailler par « les actes formels de notre reconnaissance, permettez-nous « au moins, Monsieur, de le faire par la présentation de nou- « veaux moyens de nous continuer les effets de votre inclination « généreuse. Il s'en offre aujourd'hui un qui nous importe beau- « coup ; c'est l'envoi que nous faisons du sieur Textor, notre « secrétaire, pour travailler à quelques affaires que nous avons « en France, et dans la plupart desquelles, l'appui, les bons « offices, les conseils, et le puissant crédit d'une personne de « votre poids et de votre rang, et d'ailleurs si encline à nous « favoriser, ne peuvent être que d'une aide fort considérable. « Nous l'envoyons particulièrement, Monsieur, pour la vente « de notre terre de Verrière, que nous avons en vue depuis « longtemps à cause de la disposition particulière de nos affaires. « L'impossibilité où nous nous sommes trouvés presque tou- « jours d'y avoir l'œil par nous-mêmes, nous la rend beaucoup « plus onéreuse qu'utile, et pour ce sujet nous vous supplions « instamment de vouloir favoriser cette vente par toutes les « facilités dont vous pourrez être le maître ; et si par hasard il « s'y rencontroit quelques difficultés, il vous plaira, après les « avoir prévenues par votre prudence, de les aplanir et de les « lever entièrement. Le même Textor est aussi chargé de solli- « citer à la cour ce qui peut être dû à M. le comte des années « d'une pension dont Sa Majesté a bien voulu reconnaître les

« services de sa maison et les siens en particulier. Cette consi-
« dération nous doit rendre l'accomplissement de tous nos des-
« seins d'autant plus facile ; et nous espérons que vous aurez
« la bonté de la faire valoir dans les rencontres. Vous pouvez
« sans doute, Monsieur, nous être d'un grand secours à tous ces
« égards, et nous vous prions d'y contribuer tout ce qui dé-
« pendra de votre faveur et de vos obligeants soins. Pour cet
« effet, il vous plaira d'ajouter une foi et une créance entière à
« tout ce que ledit sieur Textor aura l'honneur de vous présenter
« de notre part, comme dans cette vue nous l'avons muni de
« tous les pouvoirs et de toutes les procurations nécessaires.
« Mais vous nous obligerez particulièrement, Monsieur, si après
« l'avoir aidé de vos conseils et de votre crédit, comme nous
« vous en prions, vous le croyez fortement sur les assurances
« qu'il vous donnera, selon nos ordres, des sincères sentiments
« de notre considération et de notre reconnaissance, et en mon
« particulier, de l'ardent désir que j'ai de vous prouver combien
« je suis, Monsieur, votre, etc.

« Anne-Hélène DE MACHAUT-WITGENSTEIN. »

Je reviens à mes soins auprès de mademoiselle de Ciré, que j'ai laissée ci-dessus. Je continuai cet attachement jusqu'au carême requis de moi par M. le duc de Montausier, et depuis cela, tout autant de fois que mes fonctions tant à l'académie qu'auprès des comtes de Witgenstein me le pouvoient permettre. Lors d'une longue maladie dont le comte Henri fut attaqué jusqu'au péril de la vie, me croyant obligé à m'absenter moins de la maison, pour ne le pas abandonner dans cet état, j'allai à l'hôtel de Ruvigny pour y faire trouver bon que nous en demeurassions là. Madame de Ruvigny, après que j'eus pris congé d'elle, me laissa exprès entre les mains de mademoiselle de Ciré, qui ne voulut point recevoir là mes derniers adieux, mais me reconduisit jusqu'à la rampe de l'escalier qui se trouvoit au sortir de l'antichambre ; elle me voulut présen-

ter quelque chose, et comme je ne voulois point du tout entendre, elle me suivit jusqu'à la première marche du degré, où elle fit subtilement et sans que je m'en aperçusse, tomber dans la poche de ma veste, ce que j'avois refusé de sa main; puis rentra en me disant le dernier adieu.

Je retournai chez moi, et fus fort surpris, lorsque pensant aveindre mon mouchoir, j'ouis tomber quelque chose à terre, qui se trouva être un louis d'or, que je savois bien n'avoir pas mis sur moi. Cela me fit enfoncer la main plus avant dans ma poche, où j'en trouvai encore six autres, ce qui me fit appréhender que pareil inconvénient ne fût déjà arrivé dans les rues, où je pouvois avoir fouillé plusieurs fois dans mes chausses, n'étant guère croyable que, quelque mystérieux et sacré que soit le nombre de sept dans l'Ecriture, on eût voulu chez M. de Rubigny relever la valeur d'une reconnoissance par une dignité de cette nature, nonobstant tout honneur à se voir payé au poids du sanctuaire.

La rencontre de ce petit manége avec celle du bruit que faisoit alors dans Paris cette recherche si échauffée des devins et des enchanteurs, me mit dans l'esprit la momerie que voici : savoir, d'écrire à mademoiselle de *Ciré* (qui, si je voulois m'abaisser aux quolibets, eût pu, en cette rencontre, passer auprès de moi pour une *Circé*) le billet que voici :

« Vous êtes intéressée aussi bien que moi, Mademoiselle, à « tout ce qui se passe chez madame la marquise; avertissez-la « qu'il y a une magicienne retirée chez elle, et faites bien visi- « ter partout; n'exceptez pas même votre propre chambre, elle « me paraît aussi suspecte que pas une de la maison. Voici « quelques traits auxquels on pourra la reconnaître. C'est une « jeune blonde qui pense se cacher à la faveur de sa mine, « laquelle est fort trompeuse, car elle a le port et la majesté « d'une reine, les yeux, la bouche, le teint et en général toute « la beauté d'un ange; mais particulièrement l'égalité et la sou- « plesse d'un esprit, comme aussi elle l'est toute depuis les

« pieds jusqu'à la tête. Pour ses manières, les voici : c'est d'at-
« traper les gens tout au rebours des autres, c'est-à-dire les
« couvrir de confusion en les accablant de bien, embarrasser
« leur raison et leur pudeur, jeter des scrupules dans leur
« conscience sur la possession d'un bien mal acquis, et employer
« en un mot autant d'adresse à leur emplir la poche que les
« autres en mettent à la vider. Vous jugez bien, Mademoiselle,
« par le mélange de tant de qualités qui se contredisent, qu'il
« y a grand sujet de soupçonner tout cela d'enchantement et
« de magie. Quel désordre, si Des Grais (1) mettoit une fois le
« pied dans l'hôtel de Ruvigny ! Hélas ! je crois déjà l'aperce-
« voir, il faut craindre pour tout le monde ; Mademoiselle,
« cachez-vous. »

Je chargeai mon porteur de recommander au suisse qu'on servît ce poulet justement lorsque tout le monde seroit à table, ce qui fut ponctuellement exécuté. Le jeune marquis de Ruvigny mit aussitôt la main dessus, comme pour faire en riant un reproche à mademoiselle de Ciré de se laisser ainsi porter des morceaux de cette friandise ; et après l'avoir ouvert lut tout haut lui-même la pièce qu'on vient de voir et dont il fut bien ri.

Près de quatre mois après le départ des comtes de Witgenstein et c'est-à-dire le lundi 5 août (1680), je reçus de M. de Sommerdick et de mademoiselle Du Moulin (2), deux lettres par lesquelles j'étois appelé en Hollande, pour être gouverneur des fils dudit seigneur de Sommerdick, dont voici la lettre :

« A la Haye, ce 25 juillet 1680.

« Monsieur,

« Comme je ne doute pas que votre réputation n'ait fait jus-
« tice à votre mérite, vous pourrez être persuadé qu'il y a des
« endroits dans le monde où le savoir, l'honneur et la vertu

(1) Huissier fameux par ses captures. [*Note de l'auteur.*]

(2) Veuve de Cyrus Du Moulin. Son nom particulier étoit *Marie de Marbais*. *Note de l'auteur.*]

« sont estimés et honorés, et encore plus passionnément sou-
« haités et désirés pour fondement et colonnes des familles; et
« comme de la bonne éducation dépend toute la félicité de l'une
« et de l'autre vie, aussi est-ce infailliblement le meilleur héri-
« tage que l'on puisse laisser à ses enfants. C'est là l'intention
« et le but de la proposition qui vous a été faite de ma part; et
« votre lettre du 19 de juillet m'a mis l'esprit en repos, m'assu-
« rant que vous vous disposiez à ce voyage, où étant une fois,
« j'espère que vous n'aurez pas de sujet de vous repentir du
« choix que vous avez fait en notre faveur, par le soin que l'on
« prendra dans la famille et de votre personne et de vos inté-
« rêts. Quant au mois que vous demandez, je ne m'ingère pas
« de vous le fixer ou déterminer; mais je le remets entièrement
« à votre commodité, laquelle j'attendrai avec beaucoup de joie
« et d'impatience, pour vous assurer que je suis, Monsieur,
« votre très humble et très obéissant serviteur,

« Cor. d'Aersen de Sommelsdyck. »

La lettre de mademoiselle Du Moulin, qui accompagnoit celle de M. de Sommerdick (1), n'est point mise ici, parce que, aux trois premières lignes près, lesquelles regardent mon affaire, tout le reste ne rouloit que sur des commissions qui n'auroient pas de grâce ici. Mais comme il n'en est pas de même de deux précédentes, lesquelles furent proprement l'unique cause de mon engagement, je crois ne pouvoir pas me dispenser d'en mettre au moins ici seulement ces deux extraits:

« De la Haye, le 18 juin 1680.

« Je n'ai pas de peine à croire, Monsieur, qu'une lettre que
« je m'étois donné l'honneur de vous écrire, il y a environ un
« mois, ne vous a pas été rendue, puisqu'il ne m'en est point
« venu de réponse; car assurément je ne suis pas morte en
« votre souvenir; il est cependant vrai que je n'ai rien vu de

(1) L'orthographe est *Sommelsdyck*, mais la prononciation est *Somerdic*, et cela dans la maison même. *Note de l'auteur.*]

« vous depuis votre billet de Douvres; mais quoi qu'il en soit, il « falloit que je vous écrivisse, madame de Sommerdick m'y ayant « indispensablement engagée en arrivant ici. On a parlé de vous « à monsieur son mari et à elle d'une manière à leur faire ar- « demment désirer de vous mettre en main messieurs leurs fils, « parce qu'ils souhaitent qu'ils aient une éducation extraordi- « naire, étudiant bien davantage le monde et y faisant de plus « grands progrès qu'en tout ce qui s'appelle *science*, chose utile « aux personnes de leur condition. Je dis dès lors à cette dame « que des engagements de cette nature vous avoient été offerts « de si bonne grâce ci-devant, et avec tant d'avantages, que je ne « vous croyois pas capable de relâchement là-dessus; qu'appa- « remment aussi vous vous en étiez retiré pour n'y plus ren- « trer; cependant, comme elle avoit une vue pour vous au sujet « de votre malheureuse affaire (1), la liberté pour tous se trou- « vant en ce pays, elle crut que vous pourriez être plus en état « d'écouter la proposition, et désira que je vous en fisse l'ou- « verture..... »

Le deuxième extrait est d'une autre lettre du 4 juillet de la même année, 1680, en ces mots :

« Dieu soit loué, Monsieur, de ce que j'ai été assez heureux « pour vous faire une proposition qui vous établira ici; car « c'est présentement une affaire faite. Vous êtes engagé sous « ces conditions d'être extrêmement considéré de M. et de ma- « dame de Sommerdick, et fort respecté de messieurs leurs fils; « vos appointements ne seront que de 600 livres : c'est bien « moins qu'il ne vous a été donné chez milord Sunderland (2), « et depuis, auprès d'un des fils du roi d'Angleterre; mais ceci « sera d'une plus longue durée, et j'espère que votre entrée « dans cette maison vous sera agréable et que vous y serez atta- « ché pour votre vie. La liberté que vous m'avez donnée de

(1) Elle veut parler du méchant succès de la tentative de M. de L'Angle auprès de l'archevêque, et des espérances données par ce dernier. [*Note de l'auteur.*]

(2) J'avois dans ces deux derniers postes 1,800 livres chacun. [*Note de l'auteur.*]

« régler votre condition sans vous conseiller abrégera fort l'af-
« faire; et vous viendrez avec M. Boreel, l'un des ambassa-
« deurs de cet Etat en France, lequel doit s'en revenir ici aux
« premiers jours. Je prierai madame de Sommerdyk d'obliger
« monsieur son mari (1) à lui écrire un mot en votre faveur, afin
« que vous en fassiez le voyage plus agréablement. Ne balancez
« point, si vous m'en croyez; le parti en soi est bon, mais sur-
« tout dans ces mauvais jours il ne doit point être refusé; et
« vous me saurez bon gré de près, si les 600 livres ne vous sa-
« tisfont pas de loin; une médiocre somme, donnée de bonne
« grâce, est, à mon avis, préférable à beaucoup d'argent qui
« seroit comme extorqué; enfin, vous serez content, je vous en
« réponds.....

« M. DE M. DU MOULIN. »

La principale des réponses que je fis à ces deux lettres de mademoiselle Du Moulin regarde la première, et comme ce fut sur cette réponse qu'elle conclut entièrement mon affaire, je la mettrai ici :

« Vous me faites justice, Mademoiselle, quand vous inférez
« de mon silence que votre lettre d'il y a un mois a été perdue;
« c'est à mon grand regret que je n'ai rien vu de vous depuis
« mon départ de Londres, et je vous proteste que ce ne fut pas
« sans mortification que je vous manquai en passant par Can-
« torbéry. Je ne vous dis plus, Mademoiselle, que je vous suis
« bien obligé de tous vos bons sentiments; comme il n'y a pas
« de nouveauté pour moi dans les marques de votre tendresse,
« il ne vous en doit point paraître dans celles de ma reconnais-
« sance. Tout ce que vous me dites au sujet de M. et de ma-
« dame de Sommerdick ne sert qu'à me faire retrouver partout
« la généreuse mademoiselle Du Moulin; et je croirois répondre
« mal à toutes ses bontés, si je ne lui disois qu'elle a sur moi un
« empire absolu, et que ce n'est pas un faible aimant pour m'at-

(1) Cela n'eut pas de lieu, M. de Sommerdik n'ayant pas voulu se commettre avec M. Boreel. [*Note de l'auteur.*]

« tirer à la Haye, que de m'apprendre que j'y retrouverai une « si illustre amie. M. Jurieu m'avoit fait cette proposition dès « l'an passé ; mais mon engagement auprès du fils du roi d'An- « gleterre m'en avoit rendu l'acceptation impossible. Cet enga- « gement ayant cessé, je ne fus pas plutôt sorti d'auprès de « mon petit prince, que notre cher M. Bayle m'embarqua avec « les comtes de Witgenstein, auprès desquels j'ai passé si peu « de temps qu'il leur restoit à demeurer à Paris. Il n'y a que « deux mois qu'ils s'en sont retournés à Sedan, où ma conduite « leur étant inutile, et ayant affaire auprès de M. le duc de « Montausier, cette affaire terminée, je me suis trouvé en état « de penser à un nouvel établissement. J'y travaillois encore « ce matin quand votre lettre m'a été rendue, car je revenois « de chez un de mes amis, qui veut m'envoyer en Brandebourg, « auprès d'un des petits princes ; mais je vous avoue qu'une si « terrible transplantation m'effraye, et que je manque un peu « d'haleine pour une course de trois cents lieues. Je vous parle « ainsi de ma personne même, Mademoiselle, parce qu'il me « semble que vous ne m'en demandez une autre (1) que dans la « supposition qu'il n'y a rien à espérer de ma part ; mais cela « n'est point, pourvu que je trouve un bon poste. Agissez donc, « ma chère demoiselle, comme votre cœur et votre prudence « vous le dicteront, car mes intérêts sont en vos mains ; je suis « persuadé que vous ne voudriez pas m'engager que sous des « conditions avantageuses, et, en un mot, le parti dont vous « m'écrivez dépend de celles qu'on vous accordera. Je sais, au « reste, le rang et le mérite des illustres personnes dont vous « me parlez, et je m'estimerai heureux si elles se peuvent accom- « moder de mes services. Je suis aussi ravi d'apprendre le succès « de votre voyage, que j'ai été affligé de la fâcheuse maladie de

(1) Dans la lacune du premier des deux extraits ci-dessus, il y a une prière à moi faite de la part de madame de Sommerdick (puisqu'on lui ôtoit l'espérance de m'avoir moi-même) de lui choisir au moins un gouverneur de ma main. [*Note de l'auteur.*]

« mademoiselle Suzon (1) ; mais, comme je l'apprends, grâces « à Dieu, rétablie, et que je ne crois pas que la malignité de ce « venin ait osé rien attenter contre une beauté si privilégiée, « vous me permettrez de consacrer la fin de cette lettre à l'é- « gayement du récit d'une nouvelle à laquelle ni l'une ni l'autre « vous ne vous seriez peut-être pas attendues. Ma femme, con- « sidérant combien nous sommes tous mortels, et craignant « qu'une gratitude comme la mienne, qui doit être éternelle, « ne vienne à finir en ma personne, faute de successeur en qui « la provigner de génération en génération et d'âge en âge, « s'est enfin résolue à me donner un héritier des respectueux « sentiments qui me feront être toute ma vie, Mademoiselle, « votre, etc. »

« A Paris, le 28 juin 1680. »

Comme ce fut donc sur cette lettre que ma vocation fut résolue et que la lettre de M. de Sommerdick en fut comme le sceau, je ne reculai mon départ que jusqu'aux couches de ma femme, que j'étois bien aise de voir entièrement relevée ; elle accoucha, le 14 août 1680, d'une fille, qui fut nommée Marie-Elisabeth.

Sur ces entrefaites, il arriva que la marquise de Gouvernet s'étant ravisée, pria M. Le Coq de me porter à un renouement, et voici un billet dont il m'honora sur ce sujet :

« Ce mercredi...

« On me vient, Monsieur, prier de vous parler d'une affaire « de conséquence et qui vous regarde, Mandez-moi, je vous « prie, si, au sortir du Palais, je vous pourrois trouver chez « vous sur les six heures ; je ne manquerai pas de m'y trouver, « pour m'acquitter de ma commission et vous témoigner en « même temps la reconnaissance que j'ai de mille honnêtetés « que j'ai reçues de vous en bien des occasions, qui n'est pas

(1) Susanne Du Moulin, fille de Cyrus Du Moulin et de Marie de Marbais, épousa en 1684 le célèbre Jacques Basnage. (Voir la *France protestante* de MM. Haag.)

« moindre que l'estime que j'ai pour vous, et que l'envie de « vous servir en tout ce qui me sera possible.

« LE COQ. »

Comme je ne jugeai pas à propos de donner à M. Le Coq la peine de venir chez moi, je lui offris de me rendre chez lui à l'heure qu'il me marqueroit; mais voulant aussi me rendre la pareille de son côté, il trouva un milieu, qui est que, sachant que je devois me trouver vers ces mêmes six heures chez madame Du Plessis Rambouillet, qui lui en avoit dit quelque chose, il me fit dire qu'il s'y rendroit aussi, et que là il m'expliqueroit le tout.

J'aurois sans doute prêté l'oreille à la recherche de madame de Gouvernet, tant par considération pour elle que principalement pour faire honneur à la médiation de M. Le Coq; mais mon embarquement tout arrêté rendoit la chose absolument impossible. Ainsi l'on ne se tint point désobligé par mon refus, dont jusque-là on avoit ignoré la cause. Et ma femme étant venue à relever de ses couches, je partis pour la Hollande le 14 septembre 1680, qui étoit un samedi, et cela par le coche de Sedan, où je voulois voir mon cher et ancien ami, M. Jurieu, qui. après m'avoir bien régalé pendant quatre ou cinq jours, jusqu'au lundi 23 septembre, que je partis pour Liége, et principalement m'avoir procuré la connaissance et la précieuse amitié de son illustre tante, la célèbre mademoiselle Marie Du Moulin (qui me l'a conservée jusqu'à la mort), me confia le manuscrit de son excellent ouvrage de *la Politique du Clergé*, qu'au bout de trois mois je fis imprimer à la Haye; ce qui porta bien des gens à me l'attribuer (1).

(1) Jurieu avait épousé Hélène Du Moulin, autre fille de Cyrus Du Moulin (*France protestante* de MM. Haag). La demoiselle Marie Du Moulin, dont il est ici question, était fille du fameux Pierre Du Moulin, et s'était retirée vers 1635 en Hollande, chez son oncle André Rivet, qui avait lui-même épousé en secondes noces (1621) une Marie Du Moulin, sœur de Pierre Du Moulin.

Mademoiselle Marie Du Moulin était femme d'esprit, et de connaissances étendues; elle était l'amie de la savante Anne-Marie A'Schurman, qui l'appelait sa sœur (Voir

Je finis ici cette première partie de mes Mémoires, réservant pour matière d'un second volume tout ce qui m'est arrivé en Hollande, depuis trente ans qu'il y a que j'y suis.

ses *Lettres* imprimées, édition elzévirienne, 1651), et entretenait une correspondance suivie avec plusieurs littérateurs célèbres de l'époque, tels que Conrart, mademoiselle de Scudéry (*Papiers d'André Rivet*, archives de l'Etat à la Haye). C'est à mademoiselle Marie du Moulin qu'on est redevable du petit volume intitulé : *Les dernières heures de M. Rivet* (Lettre de Paul Ferry, 28 mai 1651), et c'est probablement elle qui devint plus tard, dans un âge avancé, directrice de la maison de refuge, fondée par la princesse d'Orange, en faveur des demoiselles réfugiées sans fortune.

La *Politique du clergé de France* est un tableau énergique des persécutions exercées en France contre les protestants, présenté en deux dialogues rapides et incisifs. Ce livre parut en 1680, à la Haye, in-12, et fit grande sensation. Il fut réimprimé à Amsterdam en 1682, et à la Haye, même année, 3e édit., avec des pièces additionnelles.

FIN DU PREMIER VOLUME DE MES MEMOIRES.

MÉMOIRES

OU

JOURNAL DE MA VIE

DEUXIÈME PARTIE

SAVOIR, DEPUIS MON ARRIVÉE EN HOLLANDE.

Le partage qu'en cet endroit de ma vie j'ai fait des présents Mémoires est, à mon avis, fort à propos, et même très naturel; c'est à peu près le milieu de la carrière que j'ai à fournir ici-bas, supposez qu'il plaise à Dieu de me l'accorder si longue; car de la vigueur et de la plénitude de santé dont je jouis par sa grâce, il n'est nullement impossible que j'aille jusqu'au deuxième période de quarante-deux ans que j'avois quand je partis de France (1), et je suis d'une race où l'on passe son siècle,

(1) Mon père mourut un an et quelques mois après qu'il eut écrit ceci, étant mort le 3 décembre 1711, n. s., âgé seulement de soixante-treize ans quatre mois et vingt-trois jours, étant né le 10 de juillet 1638; par conséquent il s'en falloit dix ans qu'il n'ait été aussi loin qu'il espéroit. Cela fait voir que toutes les espérances que l'on fonde sur le prolongement de la vie sont fort incertaines.

Vitæ summa brevis spem nos vetat
Inchoare longam.

Horat. *Od.*, l. I, od. 4ª; conf. T. I, p. 29. [*Note du fils de l'auteur.*]

mon grand-père n'étant mort qu'âgé de plus de cent un ans, et mon tempérament étant entièrement le même qu'étoit le sien. Cela étant, je ne juge pas à propos de reprendre le fil de mon histoire sans me tourner d'une façon toute particulière vers celui à qui je suis redevable de tant de bienfaits; afin que comme la première partie de cet ouvrage a commencé par des sentiments de piété, il en soit de même de cette seconde.

Je dirai donc en assurance
Tous les merveilleux faits,
Seigneur, que tu m'as faits;
Et maintiendrai la souvenance
De tes seules justices
Et très grands bénéfices.

Enseigné m'a dès ma jeunesse;
Tes merveilles aussi
J'ai dites jusqu'ici;
Par quoi en ma blanche vieillesse
Ne me délaisse encore,
O mon Dieu que j'adore (1).

Il ne m'est guère arrivé de faire réflexion sur les divers accidents dont ma vie a été bigarrée (et ces réflexions n'ont pas été en petit nombre), mais particulièrement sur ces deux patries que je puis dire avoir eues, contre l'ordinaire des hommes de n'en avoir qu'une (1), que je ne me sois remis dans l'esprit la transplantation d'Abraham, qui ayant, vers le milieu de son pèlerinage terrien, été tiré par les ordres de Dieu, du pays de sa naissance pour aller dans un autre où il n'avoit jamais eu aucune habitude, y éprouva premièrement le bonheur de plusieurs bénédictions personnelles, et outre cela, la consolation d'une heureuse postérité. Dieu m'a traité comme il fit autrefois Joseph : il m'a chassé de ma terre natale par une persécution

(1) Psaume LXXI, p. 2, v. 2 et 3.

(2) *N. B.* Dix ou vingt mille autres réfugiés comme moi ne se peuvent pas dire, comme moi, avoir ces bienheureuses provinces pour seconde patrie; je suis naturalisé par une charge noble, et je n'ai point de compagnon en cela. [*Note de l'auteur.*]

des plus injustes qui se puissent voir; on m'avoit dépouillé du plus apparent de mon bien, comme ce patriarche le fut de son hocqueton chamarré; je vins ici, en un mot, il y a trente ans, sans avoir guère de plus doux chevet que la pierre sur laquelle Jacob s'endormit. J'étois comme Moïse obsédé dans une séduisante Egypte, où la tentation étoit grande par les promesses qu'on me faisoit de grands honneurs auxquels ma fragilité eût pu me faire succomber, comme cela est arrivé à tant d'autres; Dieu m'en chasse, comme il fit les Israélites, et ma fuite étoit comme un naufrage de toute sorte de fortune; mais c'étoit pour me conduire à un véritable port de salut, c'est-à-dire dans une terre découlante de lait et de miel, et abondante en toute sorte de délices. J'avois, comme Job, été dépouillé de tous mes biens; mais parce que Dieu m'avoit mis dans la bouche ces paroles de résignation de son patient serviteur : « Le Seigneur l'a » donné, le Seigneur l'a ôté, son saint nom soit béni » ; il m'a rendu au double et avec un assaisonnement d'honneurs qui ne se rencontroient point dans mon premier état, tout ce que l'injustice des hommes m'avoit ravi. Ainsi je puis dire à tous égards, comme j'ai déjà fait (1), que *j'étois perdu si je n'eusse pas été perdu*. Et avec David :

Si le Seigneur pour moi n'eût point été,
Si le Seigneur mon droit n'eût point porté,
Quand tout le monde à grand' fureur venant
Pour me meurtrir dessus moi s'est jeté,
J'allois sans doute être mis à néant (CXXIV, 1).

Mais :

Comme un oiseau du filet se défait
De l'oiseleur, je me vois échappé,
Rompant le lacs qui m'eût tôt attrapé;
Voilà comment le grand Dieu qui a fait
Et terre et ciel, m'a tout développé (CXXIV, 7).

En partant de Paris pour Sedan, je me trouvai avoir pour

(1) T. I (ci-dessus, p. 40).

principale compagnie M. Le Faucheur (1), pasteur de Maëstricht, qui ayant à retourner chez lui, devoit passer à Liége aussi bien que moi. Nous y arrivâmes le jeudi 26 septembre, vers midi. J'employai une bonne partie de l'après-dînée à une visite chez les jésuites, à laquelle m'avoit engagé un de leurs novices qui, s'étant trouvé dans la même voiture avec nous depuis Sedan, s'étoit fait une fête de me donner la connaissance de quelques-uns de ses supérieurs. Sur ce qu'il leur dit de moi (à cause de plusieurs controverses que nous avions eues par le chemin, et où je l'avois un peu embarrassé), ils se firent de leur côté une affaire de me traiter avec beaucoup de circonspection mais sans dispute, à cause sans doute de ce que le novice leur avoit rapporté de mon trop grand attachement à mes principes pour en être aisément ramené.

Au sortir de cette maison, dont on me fit voir toutes les curiosités, j'allai à la comédie, et comme j'avois mis sur moi un habit assez propre qu'en partant de Paris je m'étois fait faire dans la plus galante mode d'alors, la considération de ce que je paraissois là un nouveau venu, et encore d'une cour sur qui les yeux de toute l'Europe sont tournés, fit que m'étant fait donner une place sur le théâtre parmi tout ce qu'il y avoit là de gens des plus distingués, ceux d'entre ces messieurs qui se trouvoient le plus proche de moi m'engagèrent bientôt en conversation, d'abord sur les nouvelles du temps, ensuite sur les ouvrages d'esprit. Comme je fus assez heureux pour ne leur pas donner des idées de moi fort désavantageuses, un d'entre eux ayant su mon auberge, s'offrit obligeamment de m'y remener, disant que c'étoit aussi la sienne, et qu'il se faisoit un plaisir de continuer, en soupant ensemble, la conversation que nous avions eue à la comédie dont nous sortions ; et je sus bientot que le gentilhomme avec qui j'étois, étoit fils d'un des prin-

(1) Il s'appelait Frédéric Le Faucheur (*Actes des synodes des Eglises wallonnes*) nous ignorons si quelque degré de parenté l'unissait au célèbre ministre de Charenton, Michel Le Faucheur, mort à Paris en 1657.

cipaux députés de la noblesse de Hollande aux états généraux des Provinces-Unies, savoir, M. de Werkendam, qui était alors à Maestricht. Ce jeune seigneur donc (qui depuis est mort à Batavia), retournant de Liége à Maestricht retrouver ses parents, m'offrit obligeamment une place dans sa calèche, et deux ou trois jours après j'arrivai à la Haye par les barques de Bois-le-Duc, Dordrecht, Rotterdam et Delft.

Mademoiselle Du Moulin, que je cherchai d'abord, me présenta le lendemain à madame de Sommerdick, qui témoigna beaucoup de joie de mon arrivée, me fit aussitôt donner un appartement, et pour mieux cimenter notre nouvelle connaissance, retint mademoiselle Du Moulin à dîner avec nous, car dès lors elle me tint pour entièrement domicilié chez elle. Ce fut le mardi 1^er^ octobre que j'entrai chez cette dame, dont le mari pour lors étoit absent et qui ne revint qu'au bout de quatre ou cinq semaines. A peine commencions-nous à nous connaître, elle et moi, qu'ayant pris plaisir à m'entendre discourir de plusieurs nouvelles de France, selon que chacun est naturellement avide de ce qui regarde sa nation, qu'elle me questionna fort sur la réputation de nos plus distingués pasteurs de Paris, et principalement sur celle de M. Claude qu'elle n'avait jamais pu voir ni ouïr, cet excellent serviteur de Dieu, n'ayant été installé à Charenton que depuis qu'elle avoit été transplantée en Hollande par son mariage (1). Je lui sonnai fort haut le bon goût que M. Claude avoit encore plus répandu dans l'auditoire de Charenton que tous ses prédécesseurs n'avoient pu faire jusqu'alors, quelques semences qu'ils en eussent jetées ; car de vieilles habitudes ne se déracinent qu'à force de temps. Les admirables *Le Faucheur*, *Mestrezat* et *Daillé* ne prêchoient sans doute qu'avec beaucoup de solidité; mais s'ils étoient incapables de donner par eux-mêmes dans l'esprit faux, ils ne se faisoient pas d'ailleurs une sérieuse affaire de sonner

(1) Ce mariage eut lieu au 1^er^ juin 1664, et M. Claude ne fut établi à Paris qu'en 1666. [*Note de l'auteur.*]

le tocsin contre le clinquant et la hapelourde des passe-volants, et se contentoient d'en hausser les épaules dans le tête-à-tête avec leurs amis (1). Je sais entre autres que sur le bruit que M. *Gaches* (2) vint à faire au commencement de sa vocation, principalement dans les ruelles et parmi les dames que son agréable prestance, son œil vif, ses dents blanches, ses belles mains et son accent gascon avoient fort prévenues, M. Le Faucheur, dans une conversation célèbre de savants et de beaux esprits, n'ayant pu s'empêcher de faire sentir la grande différence qu'il savoit mettre entre le vrai or et le simple oripeau, il arriva que M. Gaches, à qui cela fut bientôt rapporté, ne manqua pas de dire, dans une occasion à peu près semblable, et où l'on parloit des beaux talents de M. Le Faucheur, *qu'à la vérité ç'avoit été autrefois une assez belle fleur, mais qu'il y avoit déjà du temps qu'elle étoit fanée ;* ce qui montre, pour le dire en passant, qu'on ne sauroit trop prendre garde à ce qu'on dit en l'absence des gens, dans toutes sortes de conversations.

M. Claude donc, pour revenir à lui, avoit eu occasion de faire plus que ses collègues pour ce qui regarde cet épanchement du bon goût dont j'ai parlé, en ce qu'à la faveur de certaines conférences théologiques qu'il tenoit assez souvent dans des censures de propositions où il étoit appelé, et où il prenoit plaisir d'étaler toutes ces excellentes règles dont il a rempli son admirable traité *De la composition d'un sermon* (3) ; à la faveur, dis-je, de tant d'excellentes leçons dont nos principaux réduits de bel esprit furent bientôt abreuvés, la chaire de Cha-

(1) Nous renvoyons pour tout commentaire à l'intéressant chapitre que M. Sayous a consacré, dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger*, à l'étude de l'éloquence dans les chaires protestantes au dix-septième siècle, et où il parle de la prédication des Le Faucheur, des Mestrezat, des Daillé, des Claude, etc.

(2) La réputation que Raimond Gaches s'était acquise, comme prédicateur, dans sa ville natale, le fit appeler à Paris en 1654, et il desservit l'église de Charenton jusqu'à sa mort, arrivée en 1668. (Haag, *France protestante.*)

(3) Ce traité a été publié dans les *Œuvres posthumes de Claude*, Amsterdam, 1688-89, 5 vol. in-8°, et traduit plus tard en anglais avec des notes par Robinson. Cambridge, 1778, 2 vol. in-8°. (Haag, *France protestante.*)

renton se trouva comme tout d'un coup entièrement épurée, de sorte qu'on peut dire que depuis cela il ne fut plus permis de penser faux dans cet auditoire-là. Je fis donc à madame de Sommerdick un grand plat de cette délicatesse et de cette pureté, et cela lui donna occasion de me vanter fort aussi un certain prédicateur qui étoit son grand ami et dont elle me parut être enchantée : « Il faut que vous entendiez cet homme-là, me « dit-elle, et que vous m'en disiez votre sentiment; car je vois « bien que vous n'êtes pas tout à fait novice sur la matière, « et je serai bien aise de voir si nos goûts se rapporteront. » Madame de Sommerdick me témoigna donc pendant toute la semaine une grande impatience de nous voir au dimanche matin suivant, auquel son coryphée devoit nous faire parade de toutes les merveilles dont elle m'avoit fait tant de fête. Enfin ce dimanche si désiré arrive, et au sortir de l'église, à peine étions-nous montés en carrosse, que se tournant vers moi qu'elle avoit fait mettre dans le fond à côté d'elle : « Eh bien, « que dirons-nous? commença-t-elle. Je vous avoue que j'ai dé « la peine à vous questionner, parce que toute prévenue que « je crois vous avoir paru jusqu'ici, je me trouve à peu près « dans l'état où Corneille nous représente qu'étoit Cinna, lors- « que sur le point de mettre sa conspiration à effet, Maxime lui « ayant dit :

Vous n'aviez point tantôt ces divers mouvements,

— Ah! (lui répond Cinna,)

On ne les sent aussi que quand le coup approche.

« Car, continua madame de Sommerdick, je crains que vous « ne soyez pas aussi satisfait que je m'étois promis. — Madame, « lui dis-je, on ne peut pas asseoir un fort sain jugement sur « une seule pièce. Il y a des matières plus riches les unes que « les autres, et notre esprit lui-même n'est pas toujours dans « la même assiette. Je voudrois donc du moins entendre « votre prédicateur une seconde fois, j'en parlerois plus har-

« diment. — Je vous avoue, me dit-elle, que je ne suis pas si « contente de l'action d'aujourd'hui que je le suis d'ordinaire « de celles du personnage que nous venons d'entendre. » Nous nous assignâmes donc pour le dimanche suivant, après dîner. Effectivement, nous retournâmes le 13 d'octobre suivant pour ouïr l'action du catéchisme de ce jour-là ; et étant encore interrogé au sortir du prêche : « Madame, dis-je, je crois pré- « sentement vous pouvoir dire mon avis avec plus de certi- « tude qu'il y a huit jours ; je vois désormais à quel coin votre « prédicateur est marqué. Tout homme qui est capable de dire « à Dieu dans la prière qu'il lui adresse pour la guérison d'un « malade : Fais, Seigneur, sonner l'heure de sa délivrance à « l'horloge de ta Providence ; et, en parlant de la conception « du Saint-Esprit dans le sein de la bienheureuse Marie, que « les fidèles ne doivent plus espérer désormais que de bénignes « influences, vu que le soleil de justice a quitté le signe du « Lion pour entrer dans celui de la Vierge ; quand, dis-je, un « orateur se chatouille de ces sortes de beautés-là, je ne le sau- « rois regarder que comme un pauvre malade abandonné des « médecins. »

M. de Sommerdick revint enfin chez lui la première semaine de novembre, et comme il témoigna bientôt prendre goût à quelques lectures que nous faisions les soirs avant que chacun se retirât, et dans lesquelles je mêlois ordinairement des réflexions et des traits d'histoire ou des temps passés ou de choses de nos jours, ce qui étoit un divertissement que M. et madame de Sommerdick n'avoient jusque-là pas eu occasion de prendre, il arriva au bout d'environ trois semaines depuis le retour de M. de Sommerdick, qu'un des plus fameux prédicateurs français (1) qu'il y eût alors dans les sept provinces, et qui y étoit établi dès avant le refuge (le sieur *Le Moine*), vint prêcher à la

(1) Etienne Le Moine desservit pendant plusieurs années l'Eglise réformée de Rouen, dont il était un des pasteurs ; quelque temps avant la révocation de l'Edit de Nantes, il fut appelé à une des chaires de théologie de l'Académie de Leyde.

Haye en présence du prince et de la princesse. On ne manqua pas, au sortir de cette action, de me demander au logis ce que j'en pensois, parce qu'ordinairement mes remarques dans ces rencontres ne respiroient pas un air de critique de profession; qu'en un mot, je ne paraissois pas être de ces censeurs malins qui ne demandent qu'à mordre, mais un esprit qui cherche la justesse et la solidité plutôt que le brillant; on voulut donc, dis-je, avoir ma pensée sur cette action, ce qu'ayant fait sans autre préparation qu'un petit recueillement en moi-même, et selon que ma mémoire me représentoit les principaux endroits qui m'avoient frappé, M. et madame de Sommerdick souhaitèrent que je leur rédigeasse par écrit toutes les remarques que je leur venois de faire, et auxquelles ils avoient pris quelque goût; et voici ce que je rappelai de mes idées, et que j'adressai principalement à madame de Sommerdick:

« Madame,

« En me demandant compte de ce que je remarquai hier sur l'action que nous venions d'entendre, vous me réduisez à l'une ou à l'autre de deux nécessités très fâcheuses, ou à l'incivilité de faire des refus à une dame à qui je dois toutes choses, ou à la présomption de m'ériger en censeur d'un homme que je dois tenir pour mon maître; il y auroit sans doute plus de charité à ne pas commettre la dernière faute, mais quand il s'agit de vous marquer son obéissance, on oublie aisément les autres devoirs.

« Je pris dès hier, Madame, la liberté de vous dire en général, que le prédicateur s'étoit fait une trop grande affaire de son esprit, et que son action étoit trop longue de beaucoup, principalement puisqu'il étoit sorti de son sujet, ce qui arrive presque toujours à ceux qui passent leur heure; il n'y a point de texte dans l'Ecriture qui ne puisse fort bien être traité dans cet espace, et j'ai ouï dire aux plus grands théologiens que même les abondantes matières de la grâce et de la justification

y peuvent être aisément renfermées. Pour être court, suivant le précepte d'un grand homme (M. Claude), il ne faut qu'éviter les superfluités et les redites, les périphrases, les synonymies et ce qu'on appelle *selle à tous chevaux*; c'est se prêcher uniquement soi-même que de prêcher si longtemps aux autres.

« Je ne m'arrêterois pas à ce qui regarde la langue, si je n'avois remarqué que pour un homme qui d'ailleurs y paroît assez intelligent, l'orateur dont nous parlons tombe souvent dans une considérable faute, c'est de confondre les termes qui doivent être pris au pied de la lettre avec ceux qui tendent à d'autres vues; *superficie*, par exemple, ne s'emploie guère que dans le style figuré, et se dit presque toujours en mauvaise part; *surface*, au contraire, est le terme qu'on emploie dans le propre, et lorsqu'on parle avantageusement des choses. Comme on dit *un esprit superficiel*, on dit *n'aimer que la superficie; cet homme n'a que la superficie des sciences*, etc., partout ailleurs on dit *surface : la surface de la terre, la surface des eaux*, et ainsi du reste; s'il y a quelque cas où ce terme paraisse rude, il ne s'ensuit pas de là qu'il faille dire *superficie*, il faut plutôt chercher un autre tour.

« *Lycurgus* ne se dit point depuis plus de trente ans, il faut dire *Lycurgue;* la *tutelle de Lycurgue*, les *lois de Lycurgue;* l'oreille est juge de ces différences, car on ne peut leur assigner de classe; on dit bien *Erato, Ero; Argus, Ochus; Epiménès, Xerxès;* mais on dit *Platon, Cicéron, Lycurgue, Plutarque, Démosthène, Artaxerce;* toute la règle générale qu'on peut donner là-dessus, c'est que les termes qui sont dans la bouche de tout le monde, ou qui ont plus de deux syllabes, se sont insensiblement francisés, au lieu que les autres ayant moins d'usage ou étant fort courts, sont demeurés dans la terminaison de leur langue naturelle.

« Quoique le style doive être uniforme, il y a un certain caractère qui est si affecté à chacune des parties du sermon, qu'il ne se peut répandre dans les autres sans une espèce d'é-

garement. Le caractère de l'*exorde* est d'être uni, simple et tranquille; celui de l'*application*, au contraire, doit être enflammé et ému, si ce n'est sur la fin, où il faut reprendre la douceur qui avoit régné au commencement de l'action. Le caractère de la *tractation* doit être dogmatique, quoique égayé en quelques endroits; je dis *en quelques endroits*, parce qu'il ne faut pas faire un capital de l'accessoire; on jette quelques poignées de fleurs sur les bords d'un bassin, mais tout le fond doit être plein de fruit. On ne saurait nier cette règle de la nécessité des distinctions entre les caractères, et c'est pécher contre elle que d'anticiper dans la tractation des élans d'exhortation qui doivent être gardés pour l'application seule, et de rabattre dans l'application des définitions et des divisions qui ont déjà paru dans la tractation ou qui y devoient paraître; on appelle cela courir inutilement devant soi, pour retourner ensuite sur ses pas; et ce qu'on peut dire de plus doux à ceux qui repassent ainsi plusieurs fois dans une même route, c'est que d'un lieu de promenade ils font un labyrinthe.

« Il ne faut pas trop presser les comparaisons ; un bon orateur doit savoir qu'elles sont d'un emploi très délicat, et comme il est rare d'en rencontrer de bien justes, il ne faut s'arrêter qu'à celles qui ont cette perfection; l'excellent homme que vous et moi, Madame, avons ici en vue, pèche quelquefois contre cette remarque.

« De même, cette affectation de pensées parallèles, qui pour la plupart sont fausses, doit être soigneusement évitée. Quel rapport y a-t-il, je vous supplie, entre les douze enfants de Jacob et l'assemblage de toutes les vertus, pour se faire fête de les opposer l'un à l'autre à la faveur du mot de *famille*, qu'on leur appliquera également, outre que je ne me souviens pas d'avoir jamais ouï parler de *la famille des vertus?* Il en est ainsi des douze chatons de l'éphod, à l'égard desquels c'est oublier la désignation typique que Dieu lui-même en avoit faite, pour en chercher une autre, à laquelle les saints auteurs n'ont ja-

mais pensé; car ils représentoient uniquement les chefs des douze lignées d'Israël, et non pas douze vertus. S'attacher si curieusement à ces vétilles, c'est quitter le bon sens pour courir après le bel esprit, qui même, pour nommer les choses par leur nom, n'est bien souvent qu'un faux esprit. Je ne sais, entre les autres pensées de cette nature, si celle du grand tendre des yeux de la féconde *Léa*, opposé à la vivacité de ceux de la stérile *Rachel*, ne péchoit en rien contre la gravité de la chaire évangélique; mais je doute fort en tout cas qu'elle vînt bien à propos devant le banc d'une princesse à l'égard de laquelle Dieu n'a pas encore exaucé tous nos vœux. »

Il n'y avoit pas plus de quinze jours que j'étois chez M. de Sommerdick, et M. de Sommerdick toujours absent, que le sieur d'Allonne, à qui dès mon arrivée à la Haye j'avois rendu une lettre de M. Tassin, son oncle, par laquelle je lui étois fort recommandé, et qui dès au bout de deux jours m'avoit rendu ma visite, revint m'en faire une seconde, dès les premiers mots de laquelle il s'ouvrit à moi d'une pensée qui lui étoit venue, en conformité des grandes recommandations que son oncle lui avoit faites en ma faveur. « Vous m'avez témoigné, me « dit-il, que vous vous trouvez bien dans votre poste, et je m'en « réjouis; mais vous savez bien que ces sortes de stations sont « peu fixes; et ceux qui s'intéressent en vous pensent à quelque « chose de plus permanent. Il se trouve même avec assez de bon- « heur une occasion très favorable pour cette vue. Son Altesse « (le prince d'Orange) a besoin d'un gouverneur pour ses pages, « parce que celui qui y a été jusqu'à cette heure (le sieur de la « Martinière) n'y peut plus rester pour des raisons qu'il n'est « pas nécessaire de dire. Voulez-vous qu'on pense à vous pour « ce poste? — Monsieur, répondis-je à M. d'Allonne (1), je ne « saurois assez vous remercier de vos obligeants soins; mais je « ne suis nullement en état d'en profiter; il n'y a que trois

(1) Le manuscrit porte tantôt d'Allon, Dallon ou d'Allonne; nous adoptons un peu au hasard cette dernière orthographe.

« jours que je suis ici; on m'y fait mille honneurs, et toutes les « fortunes du monde se présenteroient à moi, dans l'état où je « suis, que je leur tournerois le dos. — Monsieur, me dit « M. d'Allonne, tous ces sentiments sont beaux et généreux, « ils sont même nobles; mais quelque obligé que vous veuilliez « bien vous reconnaître envers M. et madame de Sommer- « dick, vous ne le devez pas être jusqu'au point de leur sacri- « fier votre fortune; ils vous font bien des honnêtetés, je n'en « suis pas surpris, ils ont affaire de vous, et quand cette affaire « cessera (ce que vous jugez bien ne pouvoir pas aller loin), « ils se croiront fort raisonnablement dégagés d'avec vous « par un *tant tenu tant payé;* or, je vous prie, ce traitement, « dont au bout du compte et à toute rigueur, vous ne pourrez « pas vous plaindre, mérite-t-il que vous fermiez entièrement « les yeux à tous vos intérêts? Croyez-moi, Monsieur, si, « comme je viens de dire, vous n'auriez pas à vous plaindre de « M. et de madame de Sommerdick, lorsqu'ils penseront plus « à eux qu'à vous, M. et madame de Sommerdick non plus « n'auront pas à se plaindre lorsque vous penserez plus à vous « qu'à eux. Mais quand j'y songe, continua M. d'Allonne, peut- « être ne me résistez-vous si fort que dans la pensée que tout « ce que je vous propose n'est que de ma tête; si cela est, dés- « abusez-vous; je ne suis pas homme à vous parler comme je « fais sans être autorisé; ce que je vous dis est par un ordre « d'en haut; vous êtes déjà connu à la cour; vous y accompa- « gnez tous les jours madame de Sommerdick et messieurs ses « fils; en un mot, dans le besoin où l'on est d'un homme tel « que vous paraissez, on a jeté les yeux sur vous, et c'est à « vous maintenant à parler. — Monsieur, répondis-je, on me « fait trop d'honneur, mais de la manière dont je suis tourné, « je ne crois pas pouvoir avec honneur quitter M. et madame « de Sommerdick quinze jours ou un mois après avoir été reçu « d'eux comme j'ai été reçu. » Nous en demeurâmes là, M. d'Al- lonne et moi; mais après l'instante prière que je lui fis de ne

parler à personne de tout ce qui venoit de se passer, parce que, supposé qu'il y eût jamais quelque chose de plus que tout cela à arriver de cette affaire, je ne voulois pas au moins que ce fût sans aucun concert entre madame de Sommerdick et moi, bien résolu comme j'étois de ne rien dire à cette dame de toute cette affaire, puisque je l'avois entièrement rompue en ce qui dépendoit de moi, et que dès lors je la voulois tenir comme chose non arrivée. Parole donc ainsi donnée de part et d'autre, M. d'Allonne et moi nous nous séparâmes.

Nonobstant tout ce silence ainsi promis et que de ma part j'observai très religieusement, je fus fort surpris que dès au bout d'environ quinze jours un de mes intimes amis (1), pour qui je n'avois guère de secret caché, me vint faire un obligeant reproche de ce qu'une affaire d'importance pour moi étant aussi avancée qu'il la prétendoit, étoit venue à sa connaissance par un autre canal que le mien, et deux jours après, le gouverneur des pages lui-même, qui depuis quelque temps avoit recherché mon amitié, et qui me venoit voir assez souvent, me vint faire le même reproche; je leur protestai à tous deux, chacun en son temps, que par rapport à une connivence de ma part, il n'y avoit rien de plus mal fondé que leur plainte, et comme il étoit impossible que nous n'en vinssions pas aux éclaircissements, ils furent fort contents des miens; et la Martinière lui-même, qui avoit le principal intérêt dans l'affaire (et qui en avoit fait confidence à l'autre), se trouva l'esprit moins inquiet qu'il ne l'avoit eu en m'abordant; je les priai, au reste, en nous séparant, d'assoupir tous ces bruits autant qu'ils pourroient, en cas qu'on persistât à leur donner cours, et ils m'en donnèrent leur parole.

Si en cet endroit l'on est en peine de savoir d'où pouvoient venir tous ces bruits, puisque j'avois refusé tout plat M. d'Allonne et que M. d'Allonne m'avoit si fort promis de ne parler

(1) C'étoit le docteur *Poitevin*, que je connaissois dès Saumur, lieu de sa naissance où j'étudiois comme on a vu. [*Note de l'auteur.*]

de rien, je n'en saurois rendre d'autre raison que celle que j'allégueraï bientôt à l'occasion d'un autre bruit répandu qui parvint encore jusqu'à moi, et dont voici le détail.

Au bout d'environ quinze jours après la conversation entre M. d'Allonne et moi sur la proposition qu'il m'étoit venu faire; comme, un soir, madame de Sommerdick s'alloit mettre à table, elle me fit l'honneur, à l'ordinaire, de me prendre la main pour laver avec elle; je lui laissai un moment prendre l'eau, et lorsqu'elle alloit tirer la serviette de dessus l'épaule de son maître d'hôtel, je m'en saisis le premier et la lui déployai sur les mains, après quoi je m'essuyai aussi à l'un des bouts; elle me continua obligeamment selon sa coutume le petit air de refus du service que je lui rendois, et me regardant avec une toute autre attention qu'à l'ordinaire : « Je ne « sais, me dit-elle, comment me prendre à un éclaircissement « que j'ai à faire avec vous et qui m'embarrasse. — Un éclair- « cissement à faire avec moi, Madame, répondis-je aussitôt, « et un éclaircissement qui vous embarrasse? Serois-je assez « malheureux pour avoir à cela une part criminelle? — Oh! « me dit-elle, soupons premièrement, puis nous parlerons « d'affaires. » Elle me fit l'honneur là-dessus de me servir une aile et une cuisse de poulet, et moi aussitôt : « Ah! Madame, « ces délicats morceaux ne me serviront que de peste et de « poison, si vous n'avez la bonté de me tirer de la peine où vos « paroles m'ont mis. — Eh bien, dit-elle, puisque vous le vou- « lez, voici ce que c'est : on dit partout que vous nous allez « quitter. — Moi, Madame, je vous vais quitter! voilà qui me « surprend, car, jusqu'ici, je puis vous protester que je ne « sais ce que c'est; et cependant, puisque cela me regarde si « fort, je ne devrois pas être le dernier à en savoir des nou- « velles. Mais encore, Madame, oserois-je vous demander où « l'on prétend donc que j'aille au sortir d'ici? — On dit, reprit « madame de Sommerdick, que vous allez être secrétaire de « M. le prince. — Moi, madame, ce fis-je, secrétaire de M. le

« prince ! Ceux qui fagotent de semblables nouvelles n'ont « pas beaucoup de sens ; et que deviendra donc M. de Zuyle- « com ? (1) car je n'ai pas ouï dire qu'il soit mort ; et d'ailleurs « un tel poste seroit-il pour un misérable comme moi ? — Oh ! « me dit madame de Sommerdick, si ce n'est pas pour M. le « princé, c'est donc pour madame la princesse. — Ah ! ma- « dame, repris-je, voilà déjà bien du rabais, mais il n'y a en- « core là guère plus d'apparence, car madame la princesse a « pour secrétaire M. d'Allonne ; et quoiqu'à ce dernier égard « la disproportion ne fût pas si terrible, toujours est-il constant « qu'un homme comme M. d'Allonne n'est pas facile à débus- « quer ; et quand cela seroit, ce ne seroit toujours pas par moi « qui fais trop profession de l'honorer pour le traverser en la « moindre chose du monde. — Oh ! bien ; mais, quoi qu'il en « soit, continua madame de Sommerdick, il y a quelque poste « à la cour dont il est grand bruit à votre égard, et je m'étonne « que vous en fassiez tant le fin, puisque tout cela ne peut pas « être à votre insu. — Madame, dis-je alors, j'ai eu jusqu'ici « toute sorte de raison de vous parler comme j'ai fait, et outre « la raison, il est encore très constant que je ne vous ai rien « dit qu'en toute vérité. D'abord, Madame, je n'ai rien compris « à votre discours ; bientôt après j'ai reconnu qu'une certaine « proposition, qui m'avoit été faite depuis quelques semaines, « et que j'avois absolument rejetée, pourquoi aussi je ne vous « en avois point parlé, avoit fait plus de bruit que je ne m'y « étois attendu. Et je vois bien, Madame, que c'est de cette « affaire-là que vous voulez parler, mais que je ne reconnaissois « nullement aux circonstances que vous y marquiez. » Là-des- sus je fis à Madame de Sommerdick le détail de tout ce qui s'é- toit passé entre M. d'Allonne et moi, et la visite que Poitevin et la Martinière m'avoient faite sur ce sujet, avec mes prières

(1) Constantin de Zuylichem succéda à son père dans la charge de secrétaire de M. le prince d'Orange, et continua à exercer cet emploi jusqu'à sa mort, en 1697 (*Dict. de Bayle*, art. *Zuylichem.*)

envers eux trois de contribuer tout ce qu'ils pourroient à l'étouffement de tous ces bruits qui ne faisoient que m'embarrasser. Madame de Sommerdick parut contente de tout ce que je lui dis, et nous en demeurâmes là.

Je viens à la solution que j'ai promise ci-devant sur la cause de tous ces divers bruits répandus au sujet d'une affaire que je croyois avoir amortie. M. d'Allonne m'avoit sans doute tenu parole, mais comme ce n'étoit pas lui qui avoit conçu en chef le dessein de ce changement du gouverneur des pages, ceux qui y avoient travaillé d'original ne s'en étoient pas apparemment fort cachés; en un mot, on avoit chuchoté de cette affaire dans l'antichambre du prince et dans celle de la princesse, entre les gentilshommes de l'un et les filles d'honneur de l'autre. Un des principaux pages (M. *Képel*, aujourd'hui *comte d'Albemarle*), qui se trouvoit assez ordinairement dans l'antichambre du prince, avoit eu le vent de quelque chose, et l'avoit communiqué à ses camarades, qui en avoient jasé chez la Martinière même, lequel par là en eut connaissance et l'avoit aussitôt dit à Poitevin. Madame de Sommerdick, de son côté, en avoit été informée par les filles de la princesse, qui lui en firent confidence. En voilà beaucoup plus qu'il n'en falloit pour ce qui regarde la connaissance que Poitevin, la Martinière et madame de Sommerdick m'en donnèrent à moi-même, ainsi qu'on a vu.

On pourroit s'imaginer qu'ici prit fin toute cette belle histoire, mais les choses n'en demeurèrent pas là; seulement faut-il que, pour en rendre compte, je dise deux mots du voyage que ma femme vint bientôt faire en Hollande, et sur lequel je ne m'arrêterai pas longtemps.

Au printemps de l'année 1681, je lui mandai, après en avoir eu permission de M. et de madame de Sommerdick, qu'elle pouvoit se donner le divertissement de cette petite promenade, et elle y consentit. Elle arriva à Bois-le-Duc, où je l'étois allé attendre le samedi dernier mai 1681; et le mardi suivant, étant tous deux rendus à la Haye, je la présentai à madame de Som-

merdick, qui ne voulut pas que je lui retinsse une chambre ailleurs que chez elle, et elle y resta dix jours.

Ces dix jours ne furent pas mal employés de part et d'autre. Madame de Sommerdick goûta bientôt le petit babil de ma femme, dont même elle fit en peu de temps sa confidente; car, dès au bout de trois jours, je fus fort surpris qu'au sortir de table, après dîner, madame de Sommerdyck, ayant emmené ma femme dans sa chambre, elle lui conta, comme je l'appris bientôt, toute l'affaire de d'Allonne, mais tout autrement qu'elle s'était passée; en un mot, rien moins que comme une vision que je m'étois de moi-même mise dans la tête. Ma femme, qui ne reconnaissoit nullement mon personnage dans ce rôle, voulut aussitôt prendre congé de madame de Sommerdick pour me venir joindre, dans l'impatience de voir ce que j'aurois à dire; de quoi cette dame, ne faisant nul doute : « Ah! mon « Dieu, lui dit-elle, vous voulez aller redire tout cela à votre « mari; mais je vous prie de n'en rien faire. — Rien que tout « de ce pas, Madame, avec votre permission, lui dit ma femme; « je ne reconnais point du tout là mon mari, et je suis bien aise « de lui donner lieu de se faire mieux connoître à vous-même. » Ma femme vint donc incontinent me retrouver, et d'abord : « Quelle belle affaire, me dit-elle, est-ce donc que celle que ma- « dame de Sommerdick me vient d'apprendre? M. d'Allonne « nie comme beau meurtre tout ce que vous lui faites dire et « faire; seroit-il bien possible que vous eussiez imaginé une « telle chose? M. d'Allonne, m'écriai-je, nie de m'avoir parlé de « rien! nous allons voir beau jeu. » Et là-dessus je me mets en train de quitter ma femme comme elle venoit de faire auprès de Madame de Sommerdick; elle me voulut retenir, comme Madame de Sommerdick lui avoit fait, et le tout pour les mêmes raisons, savoir que tant d'éclaircissement ne feroit que gâter les affaires; que d'Allonne, étant un homme ancré de longue main à la cour, et moi un inconnu et sans appui, ce seroit *pot de terre contre pot de fer*, etc. Mais je ne voulus rien écouter non plus

que ma femme n'avoit fait, et je passe aussitôt à l'appartement de madame de Sommerdick, qui, m'ayant confirmé la chose, « Madame, lui dis-je, je ne laisserai jamais là une affaire de « cette nature; toute la grâce que je vous demande, c'est de « faire en sorte que M. d'Allonne et moi vidions notre différend « en votre présence; vous verrez bientôt qui aura perdu ou « gagné. » Madame de Sommerdick fit tout ce qu'elle put pour me faire changer de dessein, mais je n'en voulus jamais démordre. Je parlai à M. de Sommerdick, qui s'étoit déjà moqué de l'affaire, jugeant bien d'où le coup partoit, et que monsieur son beau-frère ne s'étoit pas fait grand scrupule de lui enlever un domestique dont il étoit content pour en faire sa cour à leur commun maître. Je me fis présenter à M. d'Owerkerke lui-même pour le supplier de me mettre en état de me justifier devant lui; mais ce seigneur, qui étoit le véritable et premier ressort de tout ce mouvement, se donna bien de garde d'en venir avec moi à un si entier éclaircissement, et se contenta de me dire que je n'avois que faire de me mettre en peine, et qu'il ne seroit pas davantage parlé de tout cela, comme en effet il n'en fut rien dit depuis. M. d'Allonne se donna bien de garde de se trouver jamais tête à tête avec moi, et ce froid dura cinq ou six ans. On verra par la suite comment nous nous rapprochâmes, et depuis cela nous ne nous fuyons plus aux occasions. A dire le vrai, je portois fort impatiemment dans l'abord le refus qu'on me faisoit de nous faire paroître, M. d'Allonne et moi, l'un devant l'autre; mais je me remis bientôt par la considération de ce que les fuites de ma partie étoient un visible gain de cause pour moi, car le peu de ménagement que M. d'Allonne me gardoit étoit une preuve toute visible que, s'il eût eu de quoi me couvrir de confusion, il ne m'auroit nullement épargné, et qu'au contraire la science certaine, ou pour mieux dire la conviction qu'il avoit de son tort, l'empêchoit de me donner sur lui une victoire si assurée; mais, pour le justifier autant qu'il se peut, de toute cette conduite, et principalement afin

de montrer qu'aujourd'hui je ne conserve pas le moindre chagrin de cette affaire, je déclare que non-seulement je le reconnois pour un très galant homme, mais que même de la manière dont chacun sait qu'on vit dans les cours, il lui étoit presque impossible de s'empêcher de faire ce qu'il fit ; l'éclaircissement que je demandois ne pouvoit se faire sans que toutes choses, étant bien éclaircies, M. d'Owerkerke et M. de Sommerdick en vinssent au coupe-gorge; ce grand inconvénient étoit éludé par un démenti à moi donné de tout ce que j'avois dit et fait ; ainsi on y obligea M. d'Allonne, qui ne put pas s'en défendre: tout ce qu'à la plus grande rigueur on pourroit lui reprocher, seroit cette terrible hardiesse de démenti contre sa conscience; mais la cour et la théologie ont des principes entièrement opposés. En un mot, j'ai pour mon particulier seul quatre exemples de personnes de grande qualité, toutes fort sages, fort vertueuses, et d'une singulière piété, personnes d'ailleurs qui n'ont jamais eu aucune relation ensemble, lesquelles, en des occasions très délicates, m'ont également dit, en me confiant de certains secrets : « Au reste, ne dites cela à personne, car, « à toute extrémité, je vous déclare que, si vous le faisiez, je « vous en donnerois le démenti. » Voilà donc comment le monde est tourné, et M. d'Allonne, dans toute cette histoire, ne me fit que ce que presque tout le monde fait, et, encore une fois, je ne lui en garde aucun ressentiment.

Ma femme, comme j'ai dit, ne demeura que dix jours avec moi ; je la reconduisis jusqu'à Rotterdam, où je lui dis adieu en la mettant dans la barque de Bois-le-Duc, le vendredi 13 juin ; et quinze jours après, j'allai à Spyk avec toute la famille de M. de Sommerdick, où je restai jusqu'au 29 septembre que je retournai seul à la Haye, huit ou dix jours avant que la famille y revînt.

Dans le petit voyage que j'avois fait à Rotterdam pour y embarquer ma femme de la manière que j'ai dit, je restai trois ou quatre jours dans cette ville, qui furent employés à voir

M. Paetz, à qui le sieur de Beaumont, l'un de mes intimes amis, avoit fort parlé de moi au sujet de M. Jurieu dont je lui avois dit mille biens ; et ce fut pendant ces trois ou quatre jours que je jetai, avec ce même M. Paetz, les premiers fondements de l'érection de l'école illustre de Rotterdam, en faveur de MM. Jurieu et Bayle, dont voici, en peu de mots, toute l'histoire.

Comme j'avois fort exalté au sieur de Beaumont tous les grands talents de M. Jurieu, et le bruit qu'avoit déjà fait en France la première édition de son excellente réponse (1) à M. Arnaud sur son prétendu *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les calvinistes*, et depuis cela encore, les deux célèbres dialogues de la *Politique du clergé* (2), dont j'avois seul favorisé l'édition, le sieur de Beaumont, qui avoit un accès tout particulier auprès de M. Paetz, et qui avoit remarqué en lui un grand désir d'appeler dans l'Eglise française pour successeur à M. de Rochefort, quelqu'un de nos plus habiles ministres de France, à la faveur des terribles persécutions qui s'enflammoient tous les jours de plus en plus contre nous, et qui en chassoient chaque jour un grand nombre l'un après l'autre; M. Paetz, dis-je, ayant appris du sieur de Beaumont les anciennes et étroites liaisons (3) qu'il y avoit entre M. Jurieu et moi, et qu'en un mot j'étois son unique correspondant en ces provinces, souhaita de me voir, et Beaumont me mena chez lui.

(1) *Apologie pour la morale des réformés, ou Défense de leur doctrine sur la justification, la persévérance des vrais saints et la certitude que chaque fidèle peut et doit avoir de son salut.* Quevilly, 1675, in-8°. — « Au jugement de Claude, c'était un des plus beaux livres qui eussent paru depuis la Réformation. » (Haag, *France protestante.*)

(2) *La Politique du clergé de France.* la Haye, 1680, in-12. (V. la note ci-dessus, p. 164.)

(3) J'ai plus de cent lettres de M. Jurieu sur des affaires du plus grand secret desquelles cent lettres, les sept, depuis la vingt-deuxième jusqu'à la vingt-huitième (le tout inclusivement), font foi de toute ma manœuvre tant en la vocation de M. Jurieu à Rotterdam qu'en l'érection de l'*Ecole illustre*. [*Note de l'auteur.*]

J'entrai avec M. Paetz en de très grands détails sur tout ce qui regardoit M. Jurieu; et M. Paetz, à qui cet illustre étoit déjà un peu connu de réputation, m'engagea à lui proposer la vocation de Rotterdam. Je témoignai à M. Paetz que par les propres intérêts de mon cœur et de mes affaires, aucune proposition ne me pouvoit être plus agréable que celle-là, mais que je n'y prévoyois pas de petites difficultés. « M. Jurieu, disois-je « à M. Paetz, est actuellement dans une académie célèbre où il « tient sans contestation le premier rang; il est appelé à Gro- « ningue, autre illustre académie, où on lui promet des postes « fort distingués; il a refusé Rouen (1), l'une de nos plus consi- « dérables Eglises en France, où on lui faisoit aussi espérer de « très grands honneurs; ainsi, je n'oserois lui proposer une vo- « cation de simple pasteur à Rotterdam, où même, selon la cou- « tume reçue dans ces provinces, il lui faudroit céder le pas à « un M. Piélat que, sans doute, vous m'avouerez, Monsieur, être « fort au-dessous de lui; ainsi, je ne me trouve pas peu embar- « rassé. — Si c'étoit, me dit M. Paetz, le dernier de tous ces in- « convénients qui fût principalement capable d'arrêter M. Ju- « rieu, il ne seroit pas impossible d'y remédier. Je ne suis « pas véritablement en état d'ériger une académie en cette « ville, et même pareille chose est comme absolument impos- « sible par toute la Hollande; mais je me ferois bien fort de « faire établir ce qu'on appelle une *école illustre* (2), et cela,

(1) Nous lisons dans la *France protestante*, que Jurieu accepta d'abord la vocation qui lui fut adressée par l'Eglise de Rouen, et qu'il se disposait à aller occuper la chaire qui lui était offerte, lorsqu'il reçut de divers côtés le conseil de sortir de France, pour échapper à la vengeance du clergé catholique, que ses derniers écrits avaient tout à fait exaspéré contre lui. C'est dans ces circonstances qu'il fut appelé à Rotterdam.

« Le départ de M. Jurieu de Sedan, son arrivée en Hollande, sa vocation à Groningue et son établissement à Rotterdam, sont des événements qui se suivent avec tant de rapidité et qui sont si fort enclavés les uns dans les autres, qu'on a de la peine à les arranger. » (*Dict. de Chauffepié*, art. *Jurieu*, note K.)

(2) C'est ainsi qu'on appelle en ce pays ce qui a le nom d'académie en France; car pour être appelé académie ici, il faut pouvoir conférer le degré de docteur en

« pour ainsi dire, du jour au lendemain. Il n'y aurait à cela « qu'une difficulté, mais à laquelle vous-même dès cette heure, « pourrez peut-être nous indiquer un dénoûment, vu les « grandes habitudes que je vois que vous avez parmi tous vos « Français; c'est que jusqu'ici il ne me paraît jour qu'à l'égard « d'un seul professeur, et il en faudroit tout au moins deux; « M. Jurieu est tout trouvé en ce qui regarde la théologie, « pourriez-vous de même fournir quelqu'un pour la philoso- « phie? — Oh! vraiment, Monsieur, repris-je, s'il ne tient « qu'à cela, je crois dès à présent avoir tout ce qu'il vous faut; « je connois encore, à Sedan, un des plus habiles hommes non- « seulement dans toutes les parties des belles-lettres, qui se « puisse trouver en France et peut-être partout ailleurs; car, « pour ce qui regarde la philosophie, M. Bayle, qui est le per- « sonnage que j'ai en vue, se distingua avec tant de gloire, il « y a environ cinq ou six ans, dans la concurrence qu'il eut, « pour sa promotion, avec deux ou trois assez habiles compéti- « teurs, et en ce qui concerne les humanités, il parle et écrit si « purement et si facilement tant en grec qu'en latin, que je ne « crois pas qu'on pût aisément trouver son pareil sur tous ces « deux articles. — Eh bien, me dit M. Paetz, si vous pouvez « me mettre en état de compter sur ces deux messieurs, je « m'engage de ma part à procurer l'érection d'*école illustre* « dont je vous ai parlé. » La chose fut donc dès l'heure comme arrêtée entre M. Paetz et moi, et j'écrivis dès le même jour à M. Jurieu, lui remettant le soin d'agir auprès de M. Bayle, qui étoit le philosophe et le philologue que j'avois en vue. Ma sollicitation réussit; j'en fis le rapport à M. Paetz, dans une nouvelle promenade que je fis exprès de Spyk à Rotterdam, pour mettre la dernière pierre à l'édifice que j'avois si heureusement commencé et avancé; car tout ce manége de ci-dessus avec M. Paetz ne se fit pas dans une seule entrevue, mais en

toutes facultés, et être ce que vous appelez université. » (Lettre inédite de Bayle à son père, citée par A. Sayous, *Hist. de la littérature française à l'étranger.*)

plusieurs, à diverses reprises; conclusion, que j'eus ordre de mander tout à fait M. Jurieu et M. Bayle (1), qui, en effet, arrivèrent à Rotterdam avant la fin de l'année 1681.

A peine M. Jurieu étoit-il arrivé et établi à Rotterdam, aussi bien que son illustre collègue, avec qui il étoit alors étroitement uni d'estime et d'amitié (état bien éloigné de ce qui arriva depuis), que madame de Sommerdick et moi nous nous brouillâmes pour des sujets assez légers, et pour l'éclaircissement desquels il fallut que M. Jurieu intervînt.

Quelque délicate que soit la tractation d'une matière comme celle-ci, les règles de sincérité que je me propose d'y suivre, font que je ne balance point à y entrer; mais pour cela il me faut employer deux mots à donner ici le véritable caractère de M. et de madame de Sommerdick (2).

Le premier étoit de ces hommes roides et comme tout d'une pièce, qui ne savent ce que c'est que de gauchir ni de fléchir; brave, mais un peu téméraire; homme de bien sans doute, mais qui n'étoit pas de la morale la plus rigide; de très bon sens et d'assez grand esprit, mais sans façon, et à qui la nature toute seule, sans l'aide d'aucun art, avoit donné presque tout ce qu'il

(1) Des Maizeaux, dans sa *Biographie de Bayle*, ne présente pas les choses de la même manière; il dit qu'un jeune homme de Rotterdam, M. Van Zoelen, parent de M. Paëtz, qui avait logé avec Bayle à Sedan, fut la cause de son appel à Rotterdam, et que ce fut Bayle à son tour qui fit venir Jurieu, alors son ami et son collègue à l'académie de Sedan. — M. Sayous a inséré dans son *Histoire de la littérature française à l'étranger* une lettre inédite de Bayle, écrite à son père peu de temps après son arrivée en Hollande; nous y lisons : « M. Van Zoelen a mis tellement M. Paëts dans nos intérêts, qu'il travailla à faire une place de ministre pour M. Jurieu dans l'Eglise française, et à faire naître l'envie au magistrat d'ériger ici une école illustre. » ..... « Il fit si bien qu'il fit déclarer par le magistrat au consistoire qu'il falloit appeler M. Jurieu, ce qui a été exécuté. A mon égard, il m'a fait donner le titre de professeur en histoire et en philosophie, dans la nouvelle école illustre. »

Il nous paraît difficile de faire concorder exactement le récit de notre auteur avec les témoignages également dignes de foi que nous venons de rapporter; aussi, sans mettre en doute sa véracité, sommes-nous disposé à croire qu'il s'est exagéré à lui-même la part d'influence qu'il a pu avoir dans ces pourparlers.

(2) Voir la note de Bayle sur M. et madame de Sommerdick, dans son *Dictionnaire*, art. *Aarsens*.

y avoit de bon en lui; homme entièrement ennemi de la bagatelle et du faste, jusque-là qu'il alloit, sur cet article, à un excès qui ne se pouvoit pas aisément approuver; j'en marquerai deux ou trois traits, après avoir dit au préalable qu'il n'étoit nullement propre à la cour, à cause de ces qualités roides dont j'ai parlé, ce qui faisoit qu'il n'y étoit guère aimé, et que pour lui il ne s'y plaisoit point du tout; homme au reste absolu dans ce qu'il vouloit, sans que personne eût le crédit de lui en faire rien rabattre et qu'il étoit fort âpre sur le point de l'intérêt, toutes qualités qu'on reconnaîtra dans les deux ou trois traits que j'ai promis et que voici:

Comme six ou sept mois après ses noces, faites en France, il emmenoit sa nouvelle mariée dans son pays, il y eut une gelée si forte que tout le Rhin étoit glacé jusqu'à pouvoir souffrir les plus pesants charrois. M. et madame de Sommerdick arrivèrent avec tout leur train sur les bords de la Meuse, dans l'endroit où cette rivière est le plus au large, savoir, vers Rotterdam et Yzelmonde, et étant sur le point de la passer dans leur carrosse à six gros chevaux en un temps où le dégel approchoit, en sorte que plusieurs trains avoient déjà renoncé à l'entreprise de ce passage, madame de Sommerdick, quoique tout effrayée et en pleurs, ne put jamais obtenir de son intrépide époux qu'on prît un autre chemin. « Vous vous moquez, « Madame, répondit M, de Sommerdyck, il ne faut pas avoir « de ces faiblesses; allons, allons, touche, cocher, etc. » Le cocher toucha donc, mais en tremblant lui-même, voyant la glace trembler et craquer sous les roues du carrosse et les pieds des chevaux; et la vérité est que dès le lendemain matin il n'y avoit pas un seul glaçon sur toute la Meuse. Voilà le premier trait, et qui regarde la valeur téméraire. Le second que je vais dire regarde l'aversion de toute sorte de parure, et l'empire absolu dans toutes ses volontés. M. de Sommerdick étant arrivé en Hollande, mesdames ses sœurs mirent dans l'esprit de sa femme (qu'elles voyoient aimer autant le faste et l'é-

clat qu'il les haïssoit) de lui faire faire un magnifique manteau d'écarlate avec une riche broderie d'or le long des pentes et sur les bords du collet; et de faire mettre ce nouvel ajustement, par le valet de chambre, en la place d'un vieux bouracan qu'il n'avoit point honte de mettre tous les jours sur ses épaules, et cela au grand haussement des épaules de tout le monde; et d'abandonner cette vilaine houppelande aux valets, en cas qu'ils ne rougissent pas eux-mêmes de s'en revêtir. Le riche manteau s'achève, et on procède à sa substitution en la place de la vieille mandille. Cela se fit le soir, après que M. de Sommerdick fut couché; le lendemain il se lève et vit sans doute l'éclatante étoffe et la superbe broderie, mais ne fit pas semblant de rien (1); puis s'étant fait habiller auprès d'un grand feu et étant prêt à sortir : « Donnez-moi mon manteau, » dit-il à son valet de chambre. Le valet lui apporte le manteau qui lui étoit destiné; sur quoi M. de Sommerdick : « Je vous demande « mon manteau, vous dis-je. — Monsieur, je n'en trouve pas « d'autre que celui-là. — Allez me le chercher, reprend M. de « Sommerdick, je veux qu'il se trouve. » Le valet, fort embarrassé, revient dire « qu'il ne se retrouve nulle part. » Alors M. de Sommerdick, prenant le riche manteau, le jette tout brandi dans le feu, sans que le valet de chambre osât y porter la main, et ainsi le manteau fut entièrement consumé. . . . . (2).

(1) Notre auteur paraît avoir ici oublié la règle de grammaire que Bélise démontre si doctoralement à Martine :

> De *pas* mis avec *rien* tu fais la récidive,
> Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.

Rou eût, sans doute, à l'impression, corrigé cette faute et quelques autres que nous laissons subsister d'après le manuscrit.

(2) Rou rapporte ici un autre trait fort propre à montrer en effet que, comme il l'avait avancé, « la morale de M. de Sommerdick n'était pas des plus rigides, » et il donne naïvement à ce sujet quelques détails qu'il serait impossible de ne pas omettre sans choquer les bienséances modernes, sauf, bien entendu, à restituer le passage (pour un certain nombre d'exemplaires), dans une feuille additionnelle spéciale, s'il y a lieu. Nous aurons ainsi concilié notre devoir d'éditeurs fidèles avec le respect des convenances que nous impose une notable partie de nos lecteurs.

Comme la transplantation de M. de Sommerdick en pays éloigné, et la tragique fin qu'il y fit ont quelque chose de trop singulier pour n'en rien dire ; et que les motifs qui contribuèrent à l'un et à l'autre, achèveront ce qui manque à l'espèce de portrait que je viens de tracer de ce seigneur hollandais, je finirai par là son article.

J'ai déjà fait voir comment M. de Sommerdick ne se plaisoit point à la cour, et je dirai à cette heure que cette aversion lui avoit fait prêter l'oreille à une proposition qui lui fut adressée pour aller en France en qualité d'ambassadeur des Etats; madame sa femme en particulier souhaitoit passionnément que cette affaire réussît. Le charmant faste d'aller paraître en France, sa patrie, en qualité de madame l'ambassadrice, avoit quelque chose qui flattoit agréablement en elle le petit amour-propre; mais une difficulté se rencontroit dans cette affaire, qui ne fut pas un léger obstacle à son succès. Encore que M. de Sommerdick eût assez de penchant pour l'ambassade, il ne la vouloit cependant accepter qu'à condition d'être installé dans le corps des nobles de Hollande, et c'est à quoi ce corps ne vouloit nullement consentir.

On ne contestoit pas à M. de Sommerdick sa noblesse particulière : son grand-père, *François d'Aerssen*, autrefois ambassadeur extraordinaire en France, avoit été anobli par le roi Henri IV (1), et dans les lettres de créance qu'il eût fallu expédier au petit-fils, on ne lui auroit pas refusé le titre de *marquis de la Nocle* (2) ; mais il s'agissoit d'une agrégation au corps des nobles de Hollande, qui est d'un grand éclat dans les sept

(1) François d'Aersens succéda en 1598 à Levin Caluard, comme résident des Etats de Hollande auprès du roi Henri IV, et continua à occuper cette charge jusqu'en 1609, où il fut reconnu en qualité d'ambassadeur. Henri IV l'anoblit et le fit chevalier et baron, ce qui fut cause qu'ensuite il fut reçu en Hollande entre les nobles de la province. (Du Maurier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Hollande.*)

(1) Son père même, Corneille Aersens, deuxième du nom et gouverneur de Nimègue, avoit été fait noble de Hollande ; mais comme cette dignité n'est point héréditaire, elle avoit fini en lui et n'étoit point passée jusqu'au marquis de la Nocle, son fils. [*Note de l'auteur.*]

provinces, et c'est un honneur que les intéressés ne lui vouloient pas conférer, parce que plus le nombre est grand dans le corps, moins ce corps est considéré. Madame de Sommerdick avoit du chagin de cet entêtement de son mari, et elle ne souhaitoit rien davantage que de le voir s'en désister; elle me fit un jour l'honneur de s'en ouvrir à moi, et sur ce qu'elle avoit remarqué qu'il m'écoutoit assez volontiers et même déféroit quelquefois à mes avis, elle me pria de le vouloir tourner là-dessus. Je me hasardai donc de lui en dire quelque chose, mais sa roideur fut inflexible; en un mot, l'ambassade n'eut pas de lieu, et elle tomba sur la tête de M. *de Wassenaer Sterrenberg*.

Ce coup ayant donc manqué de la sorte, l'affaire de Surinam se présenta. Il y avoit longtemps qu'on travailloit pour y envoyer un gouverneur, et M. de Sommerdick, ou tâté sur l'article, ou peut-être ayant lui-même recherché ce poste, l'obtint fort aisément. Il se trouvoit là trois choses qui ne le chatouilloient pas peu : le faste de gouverneur, l'éloignement d'une cour où il avoit à essuyer mille déboires, et enfin l'espérance d'un gain considérable, ce qui n'étoit pas un faible aimant pour un homme aussi intéressé que lui.

Ce fut, si je m'en souviens bien, vers la fin de juillet 1683, que M. de Sommerdick s'embarqua pour Surinam (1), malgré tous les efforts de sa belle épouse à l'en détourner, et qui aussi, en revanche, refusa constamment de le suivre, quoiqu'il fit assez mine de l'en solliciter, ce que j'exprime de la sorte parce que je crois avoir de bonnes raisons pour croire que, sur ce fait, il y avoit de sa part plus de grimace que de véritable empressement.

Au bout d'environ cinq ans, depuis l'arrivée de M. de Sommerdick au lieu de son gouvernement, s'étant, par ses manières hautaines et dures, fait perdre le respect par la plupart

(1) Le docteur *Poitevin* mourut dans ce voyage; on jeta le corps en mer, un boulet de canon aux pieds. [*Note de l'auteur.*]

de ceux qui avoient le plus affaire avec lui, la soldatesque principalement, qui en étoit la plus irritée, fit complot contre lui, et l'ayant épié lorsqu'il ne se défioit de rien, mais qu'au contraire il se disposoit à quelque nouveau châtiment de cette canaille, qui peut-être avoit exprès attenté une récidive de désobéissance contre lui pour en prendre occasion d'exécuter son détestable projet, ces misérables, dis-je, l'ayant épié, lui tirèrent quarante-sept coups de mousquet, dont il fut bientôt mis à mort, vers le milieu de l'année 1688. Quelques-uns des coupables furent pris, et peu de temps après roués ou pendus.

Je passe à l'article particulier de Madame de Sommerdick (1). Cette dame étoit fille aînée du fameux Alexandre du Puy, marquis de Saint-André-Montbrun (2), que les Vénitiens élurent leur général en l'année 1668, au fameux siége de Candie, où il se signala glorieusement, puis mourut au mois d'août 1673. Madame de Sommerdick n'avoit qu'une sœur, mariée à leur cousin germain, le marquis de Montbrun, fils de Charles, aîné d'Alexandre. Madame de Sommerdick, lors de son mariage, étoit d'une taille haute et déliée, et lorsque quelques années après, par le nombre d'enfants, qui ne lui manquoient point tous les ans, et par la manière de nourriture qui règne en Hollande, elle vint à prendre plus d'embonpoint, ce ne fut point

(1) Voici comment s'exprime un autre réfugié, M. de Bostaquet, sur le compte de Madame de Sommerdick, dont il fit la connaissance quelques années plus tard. Nous extrayons ce passage de ses Mémoires restés jusqu'à présent inédits, et qui nous sont communiqués par le révérend Charles Vignoles, doyen d'Ossory (comté de Kilkenny, Irlande) à qui ils appartiennent :

(Juin 1687.) « Je fus après voir la marquise de Sommerdick, qui ayant prié M. Basnage de dîner, voulut que j'eusse cet honneur. Je trouvai cette dame d'un très grand mérite, toute pleine d'esprit et de civilité; elle est fille de M. le marquis de Saint-André Montbrun, illustre par sa naissance et par mille belles qualités qui ont rendu sa vie glorieuse. Cette digne fille d'un père de cette réputation tient un des premiers rangs à La Haye, et cette bonne mine qu'elle conserve et son air français la rendent très agréable : elle paraît avoir été d'une grande beauté; toutes ces belles qualités du corps jointes à un esprit sublime et engageant lui attirent les respects et l'estime de tous ceux qui ont l'honneur de la connaître. J'en reçus beaucoup de civilités qui m'ont engagé à lui rendre mes respects avec assiduité. »

(2) Voyez la *France protestante*, art. *Dupuy-Montbrun*.

au préjudice de sa beauté que ce changement arriva, étant certain qu'elle l'a conservée jusqu'à la mort (1). En voilà assez pour l'extérieur de madame de Sommerdick; ce qui regarde l'âme et l'esprit me donnera un peu plus d'occupation, et d'abord je dirai que, distinguant comme je fais ces deux parties, en ce qui regarde l'intérieur de cette dame, ce que j'ai à dire de l'âme ne lui sauroit être qu'avantageux, puisqu'elle avoit au fond et de la piété et une véritable crainte de Dieu; et que si, dans ce que j'aurai à toucher du caractère de son esprit, il vient à se rencontrer quelque chose qui semble contraire à ce que j'avance là, cet inconvénient ne résulte que de cette distinction que je prétends qu'il faut faire entre cœur et esprit, puisqu'ici par l'âme j'entends le cœur, et tout le monde convient qu'autres sont les vices du cœur et autres les vices de l'esprit. Madame de Sommerdick, donc, avoit de l'esprit, mais cet esprit n'étoit pas juste, et il y entroit bien du faux; ce qui venoit d'un manque de bons modèles, cette dame ayant toujours été élevée en province auprès d'une mère qui n'avoit jamais, ou du moins que fort peu pratiqué la cour, et que pour ce qui la regarde en particulier, lorsqu'elle vint en Hollande, elle se laissa trop aisément prévenir d'estime en faveur d'un homme qui n'avoit que du brillant et point de solide, toutes choses dont on a eu des preuves dans les traits qui ont été marqués ci-devant (2). Voilà déjà un des côtés défavorables de l'esprit de madame de Sommerdick, et voici l'autre : C'étoit une légèreté de langue qui, sans qu'elle eût un véritable dessein de faire du mal aux gens, lui faisoit dire d'eux au premier venu tout ce qu'elle en savoit; étant entièrement du caractère de ceux qui, ne trouvant personne sur qui mordre, se donneroient plutôt le coup de dent à eux-mêmes que de le manquer le moins du monde sur qui que ce fût. Je ne fus pas longtemps sans que cette dame, si

(1) Bayle nous apprend qu'elle mourut à la Haye, l'an 1695 ou environ.

(2) Témoin *l'horloge de la Providence* et *l'entrée du soleil dans le signe de la Vierge*. Voyez page 172 ci-dessus. [*Note de l'auteur.*]

confidente, me donnât des marques de ce faible, et elle y fut principalement portée par le désir de faire plutôt pencher mon admiration vers elle que du côté de son mari, à qui elle ne pouvoit souffrir que je donnasse aucun encens. Aussi est-ce proprement d'ici qu'il faut prendre l'époque de la brouillerie qui enfin nous sépara; car, pour ne pas renvoyer cela plus loin, comme un jour que nous étions à table, M. de Sommerdick fut venu à tenir un discours qui me charma, ne pouvant retenir en moi-même ce que j'en sentois : « Monsieur, lui dis-je, il y a là « et de la délicatesse d'esprit, et de la grandeur d'âme, et de « la droiture de cœur; et ce n'est pas la première fois, si vous « voulez bien me permettre de le dire, que j'ai, avec plaisir, « remarqué en vous cette noblesse de sentiment. » Et comme, en disant cela, croyant plaire à la femme de celui de qui je paraissois avoir si bonne opinion, je me tournai vers elle comme pour en remporter son agrément, je la vis, au contraire, rougir et m'aperçus bientôt de mon erreur. J'en doutai encore bien moins, lors qu'étant tous levés de table, et moi étant resté seul avec madame de Sommerdick, dont le mari étoit passé à son appartement : « Vous croyez, me dit-elle, avancer fort vos « affaires en cajolant comme vous faites M. de Sommerdick; « mais vous n'y entendez rien, car, quand une fois vous m'au- « rez mise en état de ne me plus soucier de vous, il ne faut pas « que vous vous imaginiez que M. de Sommerdick se brouille « avec moi pour vous garder contre mon agrément. — En vé- « rité, Madame, répondis-je, je suis bien éloigné des bas senti- « ments dont je vois avec douleur que vous me croyez capable; « car, bien loin que j'aie dessein entre vous et monsieur votre « mari de plaire à l'un aux dépens de l'autre, qu'au contraire j'ai « cru me concilier réciproquement par un seul trait vos bonnes « grâces à tous deux, comme ne doutant pas, que tout de « même que M. de Sommerdick n'est pas plus aise que lorsque « j'exalte devant lui votre esprit et votre beauté, je ne pouvois « de même, Madame, mieux faire ma cour auprès de vous qu'en

« rendant justice, en votre présence, à son grand cœur et à sa « droiture. » Au travers de toute l'apparence flatteuse qu'il y avoit là en faveur de madame de Sommerdick, elle sentit bien le trait lardant qui étoit caché dessous, et depuis cela nous ne fîmes plus que nous tenir chacun sur nos gardes ; et enfin, comme madame de Sommerdick ne cherchoit qu'occasion de me faire querelle, elle se plaignit un jour que je traitois trop son fils en enfant, ne l'entretenant que de prières, de psaumes et de catéchisme, au lieu qu'elle s'attendoit que je lui apprendrois la philosophie, et surtout les mathématiques, sa principale partie; sur quoi je répondis que M. de la Platte (1) étoit encore bien jeune, et principalement bien novice dans la religion, qui cependant doit être la plus grande affaire d'un chrétien ; que, par conséquent, j'avois cru qu'avant que de lui embarrasser l'esprit de choses au-dessus de sa portée, il étoit à propos de lui faire connaître son Créateur, et l'accoutumer à le prier, le craindre et le servir; que c'étoit là, selon moi, la première et principale base d'une bonne éducation, et sur laquelle, par-dessus toutes choses, il falloit fonder, après quoi tout l'édifice ne pouvoit manquer d'être ferme; que, cependant, je n'avois pas laissé de lui donner déjà quelques leçons de logique les moins abstruses, et que le reste viendroit ensuite. « Mais, « me dit madame de Sommerdick, je m'étonne qu'entre les par- « ties de la philosophie vous ayez commencé par la logique que « j'apprends être fort épineuse; j'aurois cru que les mathéma- « tiques devoient aller devant, après quoi on iroit aux autres « parties. — Madame, répondis-je, nous parlons de philo- « sophie et non pas de mathématiques, qui sont des choses « bien différentes. — Mais, reprit madame de Sommerdick, « les mathématiques ne sont-elles pas une des principales par- « ties de la philosophie? — Non, Madame, à prendre le mot « de philosophie de la manière qu'il se prend dans les écoles. — « Ah! vraiment, dit-elle, vous me tenez là un plaisant dis-

(1) Seigneur de la Plaate, c'était un des titres de la famille Aersens.

« cours : les mathématiques ne sont pas une des parties de la « philosophie! Vous montrez bien que vous ne vous y entendez « guère vous-même, et je ne m'étonne pas que vous vous en « fassiez si peu d'affaire auprès de mon fils. — Madame, re- « pris-je, je ne me pique pas d'être en état de monter en chaire « pour dicter un cours de philosophie dans les formes; mais, « du moins, n'ai-je pas oublié que quand on me fit faire le mien « on me fit commencer par la *logique,* continuer par la *physique* « et finir par la *morale* et par la *métaphysique,* le dernier des- « quels termes vous a peut-être imposé, à cause de quelque res- « semblance qui, sans doute, vous a fait prendre *mathématique* « pour *métaphysique.* »

Le silence, qu'en rougissant un peu, madame de Sommerdick vint à garder tout d'un coup, me fit comprendre qu'elle avoit encore senti ce nouveau trait, et que je lui avois mis le doigt sur la plaie, c'est-à-dire l'avois fait apercevoir elle-même de sa bévue.

Il étoit difficile que nous durassions longtemps dans une situation si gênante : M. Jurieu, qui étoit arrivé depuis peu pour remplir le poste que je lui avois ménagé à Rotterdam, ne fut pas longtemps sans venir à la Haye, et par conséquent sans voir madame de Sommerdick, qui aussitôt ne manqua pas de s'ouvrir à lui sur le dégoût qu'elle avoit pris de moi; mais j'avois eu le soin de le préparer à un tel entretien, et ainsi le coup ne porta pas comme on s'y attendoit. M. Jurieu ne laissa pas cependant de me marquer les principaux sujets de plainte que l'on faisoit contre moi : savoir que je ne songeois qu'à mes études particulières, et négligeois entièrement celles de mes jeunes élèves; sur quoi je priai M. Jurieu d'offrir à madame de Sommerdick de m'obliger à rendre compte devant elle de la manière dont j'occupois le temps de messieurs ses fils. Elle donna dans l'innocent piége que je lui tendois; je dis *innocent,* parce que j'étois fondé en raison, et qu'il n'y a rien de plus légitime que de prouver notre droit lorsqu'on nous veut mettre dans le

tort. Sitôt que madame de Sommerdick et M. Jurieu se furent joints au rendez-vous qu'ils s'étoient donné, on me vint dire que M. Jurieu désiroit de me parler ; et d'abord qu'il eût, à mon arrivée, mis la matière sur le tapis : « Je n'ai, dis-je, rien « à répondre moi-même sur les faits qu'on m'objecte ; cela pas- « seroit pour marchandise de contrebande, personne ne pou- « vant être écouté dans sa propre cause. Vous plaît-il, Madame, « que M. de la Platte réponde pour moi ? il ne vous sauroit « être suspect, je ne l'ai point préparé, et c'est une vérité que « vous pouvez savoir de lui. » On le fait descendre, et moi, alors, prenant la parole : « Monsieur, lui dis-je, madame votre « mère est bien aise de savoir par vous-même à quoi je vous « occupe tous les jours, monsieur votre frère et vous, depuis que « vous êtes levés ; dites-le hardiment, vous souvenant toujours « de ce que je vous ai tant recommandé : qu'*il ne faut jamais* « *mentir*. » Alors ils répondirent l'un après l'autre, selon mes diverses demandes, tous les articles que, pour éviter ce qu'il y auroit de trop languissant dans un narré plus à la lettre, je vais rapporter tout d'une suite : savoir que je les faisais prier Dieu, puis lire un chapitre qui, étant achevé, je leur en faisois rendre compte, leur expliquant moi-même, après cela, les endroits difficiles qu'ils n'eussent pas pu entendre tout seuls et sans cette aide ; qu'ensuite je prenois occasion sur chaque matière de leur donner des leçons générales pour la conduite de la vie ; de leur enseigner l'histoire, la fable (1), la géographie, etc., selon que les textes donnoient lieu à chacune de ces choses ; qu'après cela je leur faisois rendre raison de leur catéchisme, leur expliquant par son moyen les principaux points de la religion, leur marquant, selon que cela se rencontroit, ce qu'il y a de pernicieux dans les fausses sectes, et l'excellence toute visible de la véritable religion par-dessus elles toutes ; que tout

(1) La Fable ne se trouve point dans la Bible, mais elle a été imaginée sur quantité de faits véritables mentionnés dans la Bible : témoin *Deucalion*, *Iphigénie*, etc. [*Note de l'auteur.*]

cela, fait avant aucune réfection prise, je les faisois déjeuner, puis se divertir un moment avant que de retourner au travail. après quoi je les exerçois sur la philosophie proportionnément à la capacité de leur esprit, et ainsi de l'histoire, de la fable et de la géographie, en la manière qu'il a été dit ci-dessus.

M. Jurieu se doutant bien que toute cette kyrielle faisoit de la peine à Madame de Sommerdick : « Reposez, reposez-vous, « Monsieur, dit-il au petit M. de la Platte; un si long discours « ne pourroit que vous incommoder, et on ne vous en deman- « doit pas tant. » Sur cela, je pris congé de la compagnie, et n'ai jamais pu savoir ce qui s'était passé entre madame de Sommerdick et M. Jurieu après cette divertissante scène; mais, comme quelques jours avant que la pièce se jouât, madame de Sommerdick et moi (à l'occasion de quelque autre malentendu qui me fit faire offre de me retirer si on ne s'accommodoit pas de moi) nous étions demeurés d'accord qu'a la fin de janvier (1682) nous nous séparerions, on ne manqua pas, précisément au dernier jour de ce mois, de m'en envoyer le payement sans me faire dire le reste, mais que je compris fort bien; de sorte que le lendemain matin j'allai prendre congé du mari et de la femme séparément, chacun d'eux étant dans sa chambre particulière. M. de Sommerdick ne balança point à me témoigner qu'il me regrettoit, et que, de tout son cœur, il eût désiré que madame sa femme et moi n'en fussions pas venus à ces extrémités, mais qu'il ne doutoit pas que je ne jugeasse assez aisément de moi-même qu'il n'étoit pas obligé à se brouiller avec sa femme à mon occasion. Pour ce qui est de madame de Sommerdick, elle me traita à la vérité assez honnêtement, jusqu'à souhaiter que je trouvasse quelque chose de plus avantageux pour moi que ce que j'avois eu chez elle; « comme, en effet (me dit- « elle d'un ton dont je ne fus pas la dupe), je ne doute pas « qu'un homme de votre mérite ne restera pas longtemps sur « le pavé. — Madame, lui répondis-je aussitôt, il est vrai « que vous m'avez comme jeté par terre, et que, comme on

« parle, je suis cassé; mais, ce qui me console, c'est qu'heu-
« reusement les morceaux en sont bons. »

Quelque chose d'approchant de cela ne fut pas longtemps sans paraître; non-seulement je ne couchai pas sur le pavé, comme quelques gens l'eussent peut-être bien voulu; puisque dès le premier jour je fus généreusement recueilli par un honnête homme de mes anciennes connaissances à Paris, que j'avois avec plaisir retrouvé à la Haye en y arrivant, et chez qui je fréquentois volontiers, parce qu'outre son mérite personnel, la femme qu'il y avoit épousée ayant l'esprit un peu au-dessus du commun, rendoit leur commerce assez agréable. Ces obligeantes personnes donc, ou par leur inclination bienfaisante, qui est leur véritable caractère, ou parce qu'ils savoient bien qu'il n'y avoit rien à risquer avec moi, m'offrirent chez eux le plus amiablement du monde, et leur plus belle chambre et leur table; de sorte que de la manière qu'ils s'y prirent, il ne me fut pas possible de les refuser. Le sieur et la demoiselle de la Fosse sont ceux de qui je parle, tenant, comme je fais, qu'il y auroit de l'ingratitude à taire leur nom. Je passai chez eux neuf mois et demi avant que de changer d'état, quoique dès le commencement de ce dernier j'eusse tout sujet de bonnes espérances, Son Altesse sérénissime Monsieur le prince d'Orange ayant promis à M. Jurieu, qui lui avoit dit quelque bien de moi, de penser à un établissement lorsqu'il s'en présenteroit occasion, de quoi je n'aurois qu'à le faire avertir. Ce prince, en effet, ne manqua pas à sa parole; et comme il avoit eu la bonté de me faire dire qu'afin qu'il pût mieux réussir au dessein qu'il avoit de me procurer quelque emploi un peu considérable dans l'Etat, il étoit à propos de commencer par quelque autre moindre pour me fortifier dans la langue, une place de *clerc* dans le greffe de Leurs Hautes Puissances étant venue à vaquer, savoir celle du sieur Spanheim (1), promu au secrétariat de la

(1) Fils du fameux professeur à Leyden, et neveu de l'ambassadeur du roi de Prusse à la cour d'Angleterre. [*Note de l'auteur.*]

cour de Hollande, j'en fis avertir Son Altesse, qui, dès le lendemain, me la procura. Je prêtai serment de ce petit poste le 20 novembre 1682, et m'y fis si heureusement distinguer, que le greffier Fagel m'ayant voulu essayer par la révision d'une pièce que le translateur d'alors n'avoit pas, à son avis, mise dans un assez bon état, les corrections que j'y fis lui plurent assez pour le déterminer dès l'heure à me faire à l'avenir repasser de la sorte toutes les autres pièces qui suivroient celle-là.

Peu de temps après il se présenta encore une plus favorable occasion de me faire connaître, savoir le besoin qu'on eut au greffe d'une lettre de créance à Monseigneur le duc de Bourgogne, en faveur du sieur Heinsius, alors pensionnaire de Delft, que l'Etat avoit fraîchement député en France en qualité d'envoyé extraordinaire au sujet des affaires de la principauté d'Orange. Cet habile ministre de Leurs Hautes Puissances étoit parti pour cette fonction vers le commencement de l'année 1683, muni de toutes les lettres de créance qui lui étoient nécessaires, tant pour le roi que pour les principales têtes de sa cour; mais lorsqu'on croyoit à la Haye recevoir des nouvelles de son audience, on fut bien étonné d'apprendre que cette audience avoit été reculée par le défaut d'une lettre pour le duc de Bourgogne, à qui l'on n'avoit pas songé pour cette cérémonie, ne l'ayant regardé que comme un prince qui, lors de la délibération prise pour l'expédition de ces lettres, n'avoit pas encore cinq mois; et le sieur Heinsius, en prenant langue, fut averti de ne se pas présenter avant que d'avoir parmi ses lettres celle qu'il falloit pour le prince nouveau-né. L'Etat, averti de cet inconvénient, résolut aussitôt d'envoyer la lettre requise; mais celui qui la devoit dresser, le sieur Van der Meulen, ne trouvant dans l'espèce de protocole qui se garde dans le greffe aucun modèle de lettre pour une occasion de cette nature, cela fit d'abord quelque petite peine. Le greffier, là-dessus, pensa à moi et en parla à l'assemblée, qui le chargea

de savoir de moi si je pouvois entreprendre la composition de cette lettre ; je répondis qu'avant qu'il fût une heure on sauroit si je serois en état de contenter mes maîtres, et effectivement, le terme que j'avois pris n'étoit pas encore expiré que je portois au sieur Fagel le projet de lettre que j'avois dressé, lui disant que les deux ou trois mots de distinction qu'il trouveroit insérés dans le dispositif ordinaire me paraissoient suffisants, par la raison qu'il ne s'agissoit pas là de faire un grand étalage de style oratoire, et il se trouva être de mon avis, qui fut aussi goûté par l'assemblée, de sorte que je fus chargé de mettre moi-même cette lettre au net, afin d'être incessamment envoyée, comme elle le fut, et écrite de ma main ; et depuis cela, il ne fut plus expédié de lettres au greffe que de ma façon, quoique mon prédécesseur dans le poste que j'ai aujourd'hui vint à vivre encore plus de six ans, comme on verra dans la suite. Cependant comme je fus obligé d'aller rendre mes respects de reconnaissance à Son Altesse pour l'obtention de mon premier poste, ce prince eut la bonté de me dire que je ne devois regarder ce petit début de ses bonnes intentions pour moi que comme un *intérim*, et que, lorsque je me serois plus fortifié dans la langue, je n'aurois qu'à l'avertir de la première charge compétente qui viendroit à vaquer, et qu'il ne m'y oublieroit pas. On verra ci-après les effets de cette obligeante parole ; mais avant quoi il est bon de voir de quelle généreuse manière M. de Montausier se prit en France pour m'obtenir du roi la permission de faire venir à la Haye ma femme et mes enfants (1), ce qu'en effet cet illustre patron m'obtint par un brevet tout singulier, de quoi ayant été averti, je lui en écrivis cette lettre de remercîment :

« Monseigneur,

« Je ne sais d'où vient la peine que je trouve qu'il y a pour

(1) J'en avois alors deux à cause du voyage que ma femme avoit fait ici en mai 1681. Voy. page 26 de cette 2e partie. [*Note de l'auteur.*]

« moi à vous remercier; naturellement je suis sensible aux « bienfaits, et le dernier que j'ai reçu de vous est de lui-même « une ample matière de pensées et de paroles; cependant ja- « mais je ne me suis vu si muet, et plus je pense, moins je « trouve de quoi m'exprimer. Achevez, s'il vous plaît, Monsei- « gneur, ce que vous avez commencé si obligeamment, c'est-à- « dire agréez jusqu'à mon silence, et ayez la bonté de le prendre « pour la plus grande marque que je vous puisse donner de ma « gratitude. Si mon cœur avoit été en défaut de ce côté-là, il « auroit été bien fortifié depuis deux jours par les grands sen- « timents que quelques illustres amis que j'ai ici ont fait pa- « raître en votre faveur, sur le bruit qui s'est répandu de ce « que vous avez fait si généreusement en la mienne. Ces per- « sonnes, Monseigneur, qui sont fort distinguées, les unes par « la naissance (1), les autres par d'éminentes charges (2), et « tous généralement par la solidité de leur piété et de leur « vertu, vous ont à l'envi donné mille bénédictions, et j'en « connois même de capables d'avoir, en leur particulier, poussé « d'ardentes prières au ciel pour la conservation d'une vie qui « fait un si grand honneur à notre siècle, et tant de bien aux « malheureux qui sont dans l'affliction. Pour moi, Monsei- « gneur, je ne suis pas un moment sans penser à tout ce que je « vous dois; je le fais dans ma retraite, je le fais dans mes oc- « cupations publiques et particulières; je le faisois, par exemple, « il n'y a encore qu'un quart d'heure, en préparant une cham- « bre à la chère moitié que je puis dire que vous m'avez ren- « due, puisque le premier meuble dont je l'ai ornée a été votre « portraït. Je l'avois apporté ici dès que je partis de France, « comme un trésor qui est inséparable de moi; mais j'en ai « encore un autre qui vous ressemble infiniment mieux, c'est « celui que je porte gravé dans le cœur, avec le vif ressenti-

(1) *Le prince et la princesse, mademoiselle de Bréderode, et madame de Sommerdick.*

(2) *M. Alwyn, M. de Bleeswyck,* etc. [*Note de l'auteur.*]

« ment de tous vos bienfaits; il y demeurera tant que je serai « au monde, et après moi il passera dans celui de mes enfants, « que j'élèverai dans une extrême vénération pour vous, et « avec lesquels, aussi bien qu'avec leur mère, la plus grande « joie que je me fasse de me voir rejoint, c'est pour nous unir « tous ensemble dans la reconnaissance du repos et des biens « dont nous vous sommes redevables, et qui, en particulier, « me feront être toute ma vie,

« Monseigneur, etc.

« Rou.

« A la Haye, ce 1er juillet 1683. »

Faute des gazettes de ce temps-là, lesquelles je n'ai point, depuis ma sortie de France jusqu'au 27 août 1691, qu'elles ne me manquent plus jusqu'à présent, je ne saurois dire à quelle occasion la cour de France se trouvoit à Verdun (1), lorsque M. de Montausier y reçut cette lettre que ses gens lui envoyèrent de Paris; mais enfin il falloit que du moins le Roi et Monseigneur le Dauphin y fussent, puisque c'est de là qu'est datée la réponse dont cet obligeant seigneur m'honora et que voici :

« A Verdun, ce 12 juillet 1683.

« Vous m'avez écrit une si belle lettre, qu'un service beau- « coup plus grand que celui que je vous ai rendu en seroit bien « payé. Vous pouvez vous assurer que j'ai été fort aise de faire « donner à Mademoiselle Rou le passe-port dont elle avoit be- « soin pour vous aller trouver, et que, quand je pourrai vous « faire plaisir, je vous témoignerai toujours que je le désire « fort, et que j'ai beaucoup de considération pour vous.

« Montausier. »

Ce fut le 18 août 1683 que ma femme arriva en Hollande avec les deux seuls enfants que nous eussions encore alors, qui étoient nos deux filles *Marie* et *Louise*, dont la dernière

(1) Louis XIV fit alors un voyage en Alsace et en Bourgogne, et il passa par Verdun. (Sismondi, t. XXV, p. 448.)

n'avoit que dix-huit mois, étant seulement née à Paris le 12 février 1682. Deux ans après cette arrivée, jour pour jour, la célèbre, mais honteuse, *Révocation de l'Edit de Nantes* fut mise au sceau, savoir le 18 octobre 1685, ce qui fut comme un tocsin sonné par toute la France pour la fuite de tout autant de fidèles zélés, qui purent échapper à la barbare vigilance de mille satellites mis aux aguets par toutes les frontières du royaume, dont la sortie n'avoit été laissée libre qu'aux seuls pasteurs, par la politique raffinée qui faisoit craindre que la présence de ces fidèles bergers, en affermissant tous leurs troupeaux, ne fût un trop grand obstacle au pernicieux dessein qu'on avoit de les réduire.

Parmi ces pasteurs, il s'en trouva ici un que j'avois déjà commencé, il y avoit environ cinq aus, de connaître à Paris, mais seulement pendant huit ou dix jours qu'il avoit à passer dans cette ville pour la sollicitation de quelques affaires de son Eglise de Roussy à la cour de France. Cet excellent serviteur de Dieu étoit M. *Du Vivier* (1), qui, dès deux ou trois jours après son arrivée (vers Pâques de l'an 1686), m'ayant rencontré à la sortie de l'église, me joignit obligeamment, et me rappela les idées de l'entrevue que nous avions eue ensemble cinq ans auparavant, comme j'ai dit. Depuis ce jour ou fort peu d'autres suivants, ce qui n'avoit été entre nous qu'une simple connaissance, devint bientôt une amitié parfaite, ce qui ne pouvoit pas manquer de nous arriver, parce que, de sa part, il se trouva beaucoup de mérite et des qualités peu communes; et de la mienne, beaucoup de sensibilité à des talents aussi considérables que sont encore aujourd'hui les siens.

Quelques mois après cette arrivée de M. Du Vivier, qui fut avant Pâques de l'année 1686, comme on vient de voir, j'appris deux choses, l'une par lui-même, l'autre par le sieur Bayle. La première fut que mon dit sieur Du Vivier, se trouvant à

(1) Voir dans la *France protestante* la notice que MM. Haag ont consacré à *Abraham Couet Du Vivier.*

Paris avec les sieurs Benoît et la Placette un peu devant la révocation de l'Edit de Nantes, ils allèrent, par curiosité, voir le cabinet des médailles du roi, dont M. Rainssant (1) avoit la garde, que là ils furent fort étonnés de voir mes Tables fort curieusement tendues, regardant ce malheureux ouvrage comme triomphant en pays même d'inquisition; sur quoi le sieur Rainssant leur avoit ingénûment déclaré comment cet étrange phénomène paraissoit là, savoir que lui Rainssant ayant su tout le fracas arrivé au sujet de cet ouvrage, dont il faisoit un tout autre jugement que les ignorants et les faux zélés, il avoit regretté les fâcheuses suites d'un si grand malentendu. Que pour ce sujet, profitant un jour de la visite que M. de Louvois étoit venu faire dans la bibliothèque du cabinet des médailles, il lui avoit parlé d'un grand tort qu'on avoit fait au public par la proscription d'un ouvrage qui lui pouvoit être utile, et dont, en son particulier, il faisoit un très grand cas; qu'il y avoit cependant un très innocent moyen de ramener le roi là-dessus, et que, si mon dit sieur de Louvois lui vouloit laisser un billet pour le sieur de la Reynie, portant pouvoir de faire transporter dans la bibliothèque les planches de cet ouvrage avec un ouvrier et une presse pour tirer seulement deux ou trois exemplaires, dont un seroit donné à quelques docteurs de Sorbonne pour en faire la correction, laquelle ne pouvoit aller qu'à quelque peu de mots par-ci par-là; il y avoit tout sujet d'espérer que le roi reviendroit de lui-même de la prévention où on l'avoit jeté. Que là-dessus M. de Louvois avoit accordé le billet requis, sur lequel six exemplaires (2) avoient été tirés, dont

(1) Pierre Rainssant, né à Reims vers 1640, étudia d'abord la médecine avec beaucoup de succès. Nommé directeur du cabinet des Médailles du roi, il fut admis l'un des premiers à l'Académie des inscriptions, qui portait alors le titre d'Académie des Médailles. Un jour qu'il se promenait seul dans le parc de Versailles, il se laissa tomber dans la piece d'eau dite des Suisses et s'y noya le 7 juin 1689. (*Biographie universelle.*)

(2) Il est probable que les 6 exemplaires des Tablettes de Rou, tirés à la Bibliothèque du roi, ne furent pas les seuls qui échappèrent au naufrage, car nous en connaissons déjà 6 exemplaires (2 à la Bibliothèque impériale, 2 à l'Arsenal, 1 à la

M. de Louvois en avoit gardé deux pour sa curiosité particulière, qu'un troisième avoit été destiné à la bibliothèque, le quatrième laissé au sieur Rainssant comme pour son droit d'avis, et que les deux autres avoient été livrés aux docteurs afin d'y faire leurs remarques; et que c'étoit là l'unique raison pourquoi cet ouvrage étoit là ainsi étalé. Qu'au reste lui Rainssant ayant déjà obtenu des docteurs les corrections nécessaires, il ne doutoit pas que son dessein ne réussît, parce que monsieur le chancelier à qui il s'en étoit ouvert, en devoit incessamment parler au roi. Voilà pour ce qui regarde le premier des deux avis de ci-dessus, savoir celui de M. Du Vivier (1).

L'autre me fut donné par le fameux M. Bayle, de qui, pour abréger, il suffira de rapporter les trois ou quatre billets que voici :

A M. de Marcilly, etc.

« Le 27 juillet 1685.

« J'ai cru, Monsieur, que vous seriez bien aise que je n'attendisse pas la commodité d'un ami pour vous envoyer l'incluse « que j'ai reçue ce matin ; ainsi, je vous l'envoie par la poste. « Vous direz s'il vous plaît à M. Rou, que lui écrivant, il y a « deux jours, j'oubliai de lui marquer que M. Rainssant me demandoit s'il étoit vrai qu'il fît regraver ses Tables, et qu'il « ajoutoit qu'il avait fait coller les siennes sur de la toile, et

bibliothèque Mazarine, 1 au British Museum, et il nous en a été signalé 1 ou 2 autres exemplaires sur des catalogues de vente. Du reste, Rou nous apprend lui-même (page 58) que sur une cinquantaine d'exemplaires qui se trouvaient chez lui lors de la saisie de ses planches, on en avait pris 35. On pourrait supposer que les 15 autres furent sauvés; mais alors comment expliquer ce qu'il dit plus loin, qu'il ne put emporter avec lui en Hollande qu'un seul exemplaire. — L'auteur de l'article sur Rou, dans le supplément de la *Biographie universelle*, nous apprend qu'il existait un exemplaire de ses *Tables* dans la bibliothèque de l'abbé Rive, achetée en 1793 par Chaussard et Colomby.

(1) Tout le détail ci-dessus n'est pas tiré de M. Du Vivier seul; il l'est aussi de M. Benoit, qui m'en fit instruire par mon frère dont j'ai la lettre du 7e mars 1686. Or, M. Benoit, comme il a été dit, accompagnait M. Du Vivier dans cette visite chez M. Rainssant. [*Note de l'auteur.*]

« étendues dans sa bibliothèque, qui est le cabinet des Mé-
« dailles du roi.

« Je suis, etc. « BAYLE. »

Voici l'article même de M. Rainssant :

« On m'assure que M. Rou se dispose à faire graver de nou-
« veau ses Tables chronologiques. Il en aura sans doute vu de
« certaines qui ont été depuis peu imprimées à Londres et
« écrites en anglois. On dit qu'elles sont fort bonnes et fort
« amples. Pour moi, je suis très content de celles de M. Rou,
« et je les ai fait tendre sur de la toile dans ma bibliothèque,
« qui est celle du cabinet des médailles du roi.

« Ce ..... juillet 1685. « RAINSSANT. »

Autre billet du même M. Bayle au sieur Rou.

« 10 avril 1686.

« Voici, mon cher Monsieur, ce que M. Rainssant me répondit
« le 19e de mars dernier. Je n'ai reçu la lettre que ce matin,
« parce qu'elle étoit sous le couvert d'un homme qui n'étoit
« pas à la Haye lorsqu'elle y arriva.

Extrait de la lettre de M. Rainssant (1).

« Il y a environ huit jours que je parlai au roi de l'ouvrage
« de M. Rou, dont je lui montrai même une planche, lui faisant
« entendre le mérite de cet ouvrage et le sujet qui en avoit
« causé la suppression. Il m'ordonna d'en parler à M. le chan-
« celier, chez lequel je fus dès le lendemain; il nomma en même
« temps un docteur de Sorbonne pour revoir ces planches et y

(1) Cet extrait a été imprimé textuellement dans le recueil des lettres choisies de Bayle avec des remarques par Desmaizeaux et Prosper Marchand. Edition de 1714, t. I, p. 210-211. — On lit en note : « Ce qu'il y a de certain, c'est que les planches sont toujours restées à Paris, et que M. Rou a revu et augmenté un exemplaire de ses Tables, qu'on se dispose à faire graver en ce pays-ci. Elles sont en bien meilleur ordre encore que n'étaient celles de Paris. »

Rien ne nous a appris qu'il ait été donné suite à ce projet.

« corriger ce qui ne s'accorde point avec notre créance, après « quoi on les mettra entre les mains d'un graveur qui en fera « le débit, cet ouvrage étant trop beau pour en frustrer le pu- « blic. Ce que je voudrois tâcher de faire en cette rencontre, « seroit qu'il en revînt quelque profit à M. Rou, et c'est à quoi « je travaillerai tout de mon mieux; car d'espérer qu'on pût « jamais retirer ces planches pour les rendre à l'auteur, c'est ce « qu'on ne pourroit faire à présent qu'on voudroit pouvoir sup- « primer tout ce qui regarde une religion contraire à la nôtre. « Obligez-moi d'informer M. Rou de tout ceci, et de l'assurer de « mes bonnes intentions pour lui; je lui écrirai lorsque j'aurai « quelque chose à lui mander.

« Ce 19 mars 1686. « RAINSSANT. »

Ce dernier extrait des lettres de M. Rainssant avoit été précédé depuis peu par une des miennes, pour le remercier de ses bonnes dispositions en mon endroit, et l'y engager de plus en plus; aussi paraît-il par le dernier extrait, que son dessein étoit de m'écrire; mais comme j'ai été convaincu depuis que quelque intérêt beaucoup plus proche que le mien étoit le principal ressort de tous les mouvements qu'il se donnoit, je ne fais nul doute que la scène qui se passa bientôt entre M. le duc de Montausier et lui, lui fit perdre de vue le dessein d'en venir plus avant avec moi, et voici ce que c'étoit que cette scène :

En même temps que j'écrivois à M. Rainssant le remercîment dont je parle, j'écrivis aussi à M. de Montausier pour lui donner connaissance de tout ce qui se passoit à son insu; et je ne lui dissimulai point ce que je soupçonnois des vues particulières et intéressées de M. Rainssant, le suppliant d'obliger le personnage à venir conférer sur cette affaire avec lui. M. de Montausier, qui ne me manqua jamais, satisfit aussitôt à mes prières (1);

(1) En effet, M. de Montausier témoigna sans détour au sieur Rainssant que s'il persistoit dans ses brisées, il le désobligeroit sensiblement, à quoi ledit Rainssant témoigna bien fort ne vouloir pas s'exposer. [*Note de l'auteur.*]

et voici le compte qu'il me fit l'honneur de m'en rendre dès les premiers jours :

« A Versailles, le 9 juin 1686.

« Si j'ai tant tardé à faire réponse à deux de vos lettres, « comme il paraît, Monsieur, que vous en êtes en peine (par « votre dernière du 30 de l'autre mois), ce n'est pas pour avoir « négligé la recommandation que vous me faites de vos « planches; car j'ai fait tout ce qu'il m'a été possible pour vous « en procurer la main levée et la délivrance, et ne l'ayant pu « obtenir, j'ai demandé du moins qu'elles fussent en lieu sûr « pour les retrouver. Je vous ai mandé comme j'en avois écrit « à M. de la Reynie dont vous avez su la réponse. J'ai sollicité « depuis et vu M. le chancelier, à qui j'ai représenté le tort « qu'on vous faisoit de ne vous pas rendre ce qui vous appar- « tenoit, où vous aviez mis tout votre temps et employé tout « votre bien, et je l'ai pressé là-dessus d'une manière très « forte, mais qui n'a point été efficace pour vous, ne m'ayant « dit que les mêmes choses que M. Rainssant m'a dites en « deux conférences que j'ai eues avec lui; que vos Tables « étoient un trop bel ouvrage pour en frustrer le public, et « que l'intention du roi étoit qu'elles fussent corrigées pour « les rendre publiques. Je vous dirai qu'à leur sujet on nous a « fait la guerre, à M. de Meaux et à moi, qui étions auprès de « Monseigneur le Dauphin, de ne nous être pas aperçus des « choses qui y étoient contre la religion. M. Rainssant m'a fait « voir les corrections qu'on y avoit faites, et il y en a un « cahier. Il se présente un graveur qui veut les entreprendre « et qui promet d'ôter et de substituer ce qu'il faut, sans qu'il « y paraisse. Voilà, Monsieur, où en sont les choses, dont j'ai « d'autant plus de déplaisir à votre égard, que j'espérois tou- « jours dans la suite quelque changement favorable pour vos in- « térêts, lesquels je n'ai cessé de représenter; sur quoi l'on m'a « fait entendre qu'il n'y aurait que votre retour qui seroit « capable de vous le procurer. Vous en savez la condition sans

« vous le dire. Mais Dieu, qui fait tout pour le mieux et qui se « sert de tout moyen pour le tourner à sa gloire, ne vous pré- « senteroit-il point celui-ci pour vous faire revenir au giron de « l'Eglise? Je le prie de tout mon cœur qu'il veuille bien vous « éclairer, et je vous conjure, Monsieur, d'être bien persuadé « qu'on ne peut avoir pour vous plus d'estime et de considéra- « tion que j'en ai.

« MONTAUSIER. »

« P. S. Si vous reveniez, comme je le souhaite, M. le chan- « celier m'a assuré que vous trouveriez encore des avantages « considérables; ne les négligez pas. »

Avant que de venir à la réponse que je fis à cette lettre, il est bon de parler de celle de M. de la Reynie qui y est mentionnée, et que M. de Montausier m'avoit déjà fait tenir depuis près de trois mois, et cela par cette autre lettre de lui-même, du 31 mars 1686, écrite à Versailles.

« Vous avez ici une lettre de M. de la Reynie que je vous « envoie et qui vous apprendra quel est son sentiment sur « votre sujet, et ce que vous avez à espérer au regard des « planches de vos Tables chronologiques. Je souhaite, Mon- « sieur, qu'elles vous soient bientôt rendues, vous promettant « de m'y employer, et qu'en cette occasion comme en toute « autre, je serai ravi de vous pouvoir donner des marques de « l'estime et de la considération particulière que j'ai pour vous.

« MONTAUSIER. »

Cette lettre de M. de la Reynie étoit telle :

A Monseigneur le duc de Montausier.

« Monseigneur,

« Je n'ai aucune connaissance des poursuites qu'on dit être « faites contre M. Rou, à cause de sa retraite dans les pays « étrangers. Je sais qu'il n'est sorti du royaume qu'avec congé « du roi, et qu'ainsi il ne peut être regardé comme compro-

« mis dans le cas de la loi qui a été faite depuis. Je sais aussi, « Monseigneur, que vous l'honorez de votre protection, et je « ne puis l'ignorer, non plus que son mérite personnel. Ses « planches sont toujours en la garde du commissaire qui en a « fait la saisie, et il n'est pas impossible que M. Rou ne les « recouvre un jour avec l'agrément du roi.

« Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très « humble et très obéissant serviteur,

« De la Reynie. »

Je viens présentement à la réponse que je fis à la grande lettre de M. de Montausier qu'on a vue ci dessus; la voici :

« Monseigneur,

« Si j'eusse cru, il y a huit jours, recevoir présentement la « lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je vous au- « rois épargné la fatigue d'une nouvelle importunité. Je vois, « Monseigneur, par cette dernière marque de votre inclination « généreuse, qu'il n'y a point à appréhender de votre part ni « changement ni repentir; et une âme si noble et si épurée est « un trésor bien rare dans un siècle comme celui-ci. Je vous « parle de la sorte, Monseigneur, nonobstant le petit article « des trois ou quatre lignes qui font la clôture de toutes vos « bontés précédentes, et qui, si je m'arrêtois à des apparences « et à des dehors, feroient à votre égard un changement dans « mes idées auquel je n'ai pas regardé jusqu'ici. Je vous dirai « là-dessus, Monseigneur, que je me flatte de l'honneur d'être « assez connu de vous pour ne pas douter que vous n'ayez bien « jugé de vous-même, que ce qu'on a exigé de votre plume en « cela ne porteroit à mon égard aucun coup, et que, sans cette « forte persuasion, vous ne m'en eussiez jamais rien dit, de peur « d'avoir vous-même quelque reproche à vous faire sur ce sujet(1);

(1) On sait que le duc de Montausier était né protestant. Le désir de faire son chemin et sa passion pour mademoiselle de Rambouillet le décidèrent facilement à changer de religion.

« aussi vous protesté-je, Monseigneur, que, quand la crainte « de Dieu et le sérieux intérêt de mon salut ne seroient « pas les principaux motifs qui me font ranger à mon devoir, « au moins, ne fût-ce que pour ne me rendre pas indigne de « l'honneur de cette précieuse estime dont il vous plaît de « m'assurer si obligeamment, je me donnerois bien de garde « de tomber dans une faute qui ne pourroit vous inspirer pour « moi que le dernier mépris, et me faire déchoir à jamais de « tout l'honneur qu'il vous a plu de me faire jusqu'ici. Ce qui « me fait raisonner de la sorte, Monseigneur, c'est, d'un côté, « que vous ne sauriez douter que de quelque manière que « puisse être envisagée ma religion par ceux qui en professent « une autre, pour ce qui est de moi, du moins, je ne la croie « bonne, et même la seule bonne; de sorte que l'abjuration « qu'on m'en feroit faire, si malheureusement j'en étois capa- « ble, ne pourroit être regardée que comme la plus infâme « apostasie et un renoncement à toute sorte d'honneur, conseil « qu'une personne de votre probité et de la pureté comme de « l'élévation de votre vertu, n'étoit pas capable de me donner « d'elle-même si l'on n'eût pas exigé cela d'elle avec une par- « ticulière instance; et je trouve en effet, d'ailleurs, que vous « ne me touchez cela que d'une manière fort délicate, non par « voie de sollicitation, mais par voie de simple souhait, ce qui « me fait admirer l'obligeant tour de votre ménagement, et « m'est un nouveau sujet de la plus humble reconnaissance. Je « ne vous cèle pas, Monseigneur, que la perte de mes Tables « m'est sensible : c'étoit le doux fruit de plusieurs laborieuses « veilles, l'épuisement de mon bien et de mon esprit, le seul mor- « ceau de pain, en un mot, que je pensois laisser à mes pauvres « enfants. Le tort qu'on me fait à cet égard est une injus- « tice criante dont l'étonnement ne peut cesser que par la fami- « liarité des exemples dont notre siècle est rempli. Mais, heu- « reusement, je m'y suis préparé de longue main, et enfin j'ai « d'autres Tables bien plus précieuses que celles-là à conserver :

« ce sont les Tables de la Loi, Monseigneur ; et j'ai au moins
« cette consolation que celles-là ne me seront pas ravies comme
« les premières, parce que la gravure en est dans mon cœur du
« propre doigt de Dieu, au lieu que les autres ne sont qu'un
« ouvrage de main d'homme sur du cuivre. Je prévariquerois
« trop visiblement contre cette divine loi, si, par un lâche
« esprit d'intérêt, je quittois une communion qui la suit pas à pas
« sans s'en détourner, ni à droite ni à gauche, pour en prendre
« une chargée d'un chaos de traditions humaines, qui, bien
« loin de l'accomplir, l'anéantissent tout entière ; en sorte que
« rien n'est plus diamétralement opposé à l'esprit de la véri-
« table religion chrétienne que celle qui se dit aujourd'hui
« catholique. Je vous demande pardon, Monseigneur, de ces
« deux mots : la bienséance d'une explication de ce que je
« viens de dire les a en quelque sorte rendus nécessaires, car
« je vous respecte trop pour entrer en controverse avec vous ;
« permettez-moi seulement d'y ajouter ceci, Monseigneur, que
« nonobstant le dévouement entier qui m'attachera éternelle-
« ment à vous, au milieu de toute l'admiration que j'ai pour
« vos éminentes vertus, et malgré la disposition où je me sens
« à vous sacrifier toute sorte de sentiments et d'intérêts,
« excepté ce qui regarde Dieu et mon honneur, je suis peut-
« être l'homme du monde le moins susceptible des impressions
« que les dernières lignes de votre lettre semblent me vouloir
« donner, puisque, par la grâce de Dieu, je sens dans mon cœur
« le témoignage du Saint-Esprit même, d'être éclairé de la
« seule lumière qui conduit au salut. Je laisserai donc à part,
« Monseigneur, ces termes spécieux mais équivoques du giron
« de l'Eglise, et je me contenterai de vous dire, qu'entre tant
« d'Eglises qui se disent toutes la véritable, et dont il n'y en a
« pourtant qu'une qui la soit, la seule marque à laquelle je la
« puis et la veux reconnaître, c'est la conformité de son culte
« aux préceptes et à la parole de notre divin Maître, et cette
« confrontation ne sera jamais favorable à la communion

maine. Pardon encore une fois, Monseigneur; je prie Dieu
loir être lui-même le rémunérateur des obligeants
vous avez la bonté de lui présenter pour moi. Il
tant de grâces, que, comme il ne laisse jamais
rfait, je ne puis me résoudre à vous regar-
elu des vaisseaux de son élection. Après quel-
s d'un côté, il n'est pas impossible que nous ne
trouvions en même chemin, et n'arrivions enfin à
ne but. Dieu veuille, s'il lui plaît, Monseigneur, que nous
nous y rencontrions. C'est ce qui fait tous les jours un des
« principaux articles de mes prières; car vous ne partez point
« de mon cœur : il est pénétré de vous, il en est rempli, il en
« est presque animé. Je serai, en un mot, tant que j'aurai un
« souffle de vie, et avec le profond respect et l'humble recon-
« naissance qui vous sont dus, Monseigneur, etc.

« A la Haye, le 27 juin 1686. « Rou. »

Huit ou quinze jours après que cette lettre fut partie, M. Jurieu, qui était venu faire un tour à la Haye pour quelques affaires qu'il avoit auprès du prince, s'enquérant de l'état des miennes, me donna occasion de lui montrer cette lettre, laquelle ayant lue : « Elle est très belle et très bonne, me « dit-il, mais je voudrois que vous ne l'eussiez pas envoyée. « — Par quelle raison, lui dis-je? — C'est que vous risquez « de perdre cet illustre patron-là. — Oh! repris-je, vous « ne le connaissez pas si bien que je fais; je suis sûr qu'il ne « m'en aimera que mieux, et j'espère, dans quelque temps, de « vous en donner des marques. Je dis dans quelque temps, « parce que je crois bien qu'il ne m'écrira pas sitôt, et princi- « palement ne répondra jamais à ceci; mais, quand les idées « de tout cela seront comme perdues, souvenez-vous qu'il m'é- « crira tout comme auparavant. » Cela ne manqua pas d'arriver, et l'on en aura bientôt des preuves en son lieu (1).

(1) Voy. page 292.

On a vu ci-dessus les deux mots de M. Rainssant sur les Tables anglaises ; M. Bayle, en faisant mention de cet ouvrage dans le Janvier 1686 de ses *Nouvelles de la république des Lettres* (1), prit occasion de ces Tables pour rafraîchir la mémoire des miennes, et, outre ce qu'il en avoit déjà dit dans le journal dont je parle, il m'en toucha encore quelque chose en particulier dans une de ses lettres ; mais comme il n'avoit eu cet ouvrage que par emprunt et seulement pour deux ou trois jours, et que d'ailleurs il est dans une langue que M. Bayle n'entendoit pas, il ne put s'apercevoir, non plus que M. Rainssant, que les Tables anglaises ne sont (par rapport à l'économie) qu'une pure et toute visible imitation des miennes ; je dis *par rapport à l'économie*, car je sais bien que cet ouvrage, dans le fond, n'est pas une traduction du mien ; mais pour le plagiarisme d'économie, il saute aux yeux (2). Or, tout le prix que je prétends se pouvoir trouver dans mes Tables n'est que l'artifice de l'économie, qui a plu à tout le monde, et qui est uni-

(1) Voici ce qui en est dit :

« A propos de chronologie, nous dirons ici que les Tables historiques et chronologiques de M. Tallents, membre du collége de la Magdelaine à Cambridge, sont toujours fort estimées. Il a ménagé le terrain avec tant d'art qu'il est impossible de le faire davantage, ni d'embrasser avec plus d'ordre plus de choses différentes, ni de faire entrer un plus grand nombre de particularités dans tous les compartiments des colonnes. La gravure est d'ailleurs fort nette, et on a pris soin de marquer les liaisons des Etats, les dépendances des familles, les mariages, etc., par divers traits qui frappent la vue agréablement et distinctement. L'ouvrage a été gravé sur 16 grandes planches de cuivre, et s'étend depuis la création du monde jusqu'à l'année 1680. Il seroit à souhaiter que pour l'instruction de plus de gens il fût mis en une langue connue par toute l'Europe. On sait, sans que j'en renouvelle le souvenir, que M. Rou avoit fait un semblable ouvrage en France avec un succès extraordinaire, mais que les esprit superstitieux, fléau perpétuel de la République des Lettres, ennemis jurés des sciences et des beaux-arts, conspirèrent de telle sorte contre cet auteur qu'ils le firent mettre à la Bastille, et qu'ils ruinèrent ses Tables sans ressource au grand regret de tous les honnêtes gens. A peine en a-t-il sauvé un exemplaire quand il est venu s'établir en ce pays-ci. » (*Nouvelles de la République des Lettres*, janvier 1686.)

(2) Après avoir comparé les Tables de Tallents avec les Tables de Rou, il nous serait impossible de ne pas partager l'opinion de l'auteur de ces Mémoires. Tallents fit en 1670 un voyage en France, comme précepteur de deux jeunes gens dont l'éducation lui avait été confiée. Il y resta deux ans et demi, et ce fut probablement

quement de mon invention; aussi fut-ce ce que je trouvai à propos d'en répondre à l'article de la lettre de M. Bayle, qui étoit tel :

« J'ai été ravi que les Tables de M. Tallents m'aient fourni « une occasion naturelle de parler des vôtres. Comme elles « sont en anglais, je n'ai pu les lire ; on me les a laissées quel- « ques jours ; mais depuis cela on me les a redemandées. Je ne « doute pas que, comme vous êtes le premier en date, on ne « vous ait copié, etc. (1)

« Le 9 février 1686. « BAYLE. »

Extrait de la réponse que je fis à l'article ci-dessus de M. *Bayle :*

« Je ne saurois me plaindre du procédé de M. le docteur

pendant son séjour à Paris, qu'il eut connaissance du travail de Rou. Il paraît que ce fut pour l'instruction de ses élèves, et pour leur faciliter l'étude de l'histoire, que Tallents avait d'abord conçu le projet de ses Tables. Ses amis voulaient qu'il les publiât en latin, mais il préféra le faire en anglais, pour qu'elles fussent à la portée d'une classe plus nombreuse de lecteurs.

Voici le titre général qu'il a adopté :

« A view of Universal History from the Birth of Jesus-Christ our Lord, to the year 1680. » — Avec cette devise : « *Magna est veritas, prævalebit.* »

Il est facile de voir qu'il a suivi pour l'ordonnance de ses Tables les idées et le plan général de celles de Rou; elles sont en même nombre et partagées à peu près de la même manière pour les dates et l'arrangement des faits. Les Tables de Tallents contiennent quelques détails qui ne se trouvent pas dans celles de Rou. Il s'y trouve des colonnes additionnelles : l'Histoire sainte et celle des Religions chrétiennes y sont plus développées; l'histoire particulière de l'Angleterre et de l'Ecosse y occupe assez naturellement une plus grande place; il semblerait aussi que Tallents cite plus souvent ses autorités. Sous le rapport de la gravure, de l'exécution générale et du travail d'ensemble, les Tables de Rou nous paraissent certainement supérieures.

Tallents mourut en 1709 à un âge très avancé, à Shrewsbury, où il avait exercé pendant la majeure partie de sa vie les fonctions de ministre. On peut consulter à son sujet le petit écrit qui suit que nous avons trouvé au British Museum et où nous avons puisé quelques-uns des détails qui précèdent. Il est intitulé : « *A sermon preached at the funeral of the Rev. M. Francis Tallents, minister of the Gospel in Shrewsburg, with a short account of his life and death,* by Matthew Henry, minister of the Gospel. » London, 1709.

(1) Cet extrait et la réponse qui suit sont insérés dans la collection des Lettres choisies de Bayle. Edition de 1714, t. I, p. 208.

« Tallents dans la publication de ses Tables. Il y a deux inno-
« centes manières de se servir du travail d'autrui sans courir
« risque de passer pour plagiaire : l'une est de nommer fran-
« chement les auteurs qu'on imite et sur les pas de qui l'on
« marche ; l'autre est de supprimer, à la vérité, leur nom, mais
« en copiant leur méthode d'une manière si visible, qu'il pa-
« raît de là qu'on n'a aucun dessein de les priver de la gloire
« de l'invention. M. le docteur Tallents a choisi à mon égard
« la dernière de ces deux conduites.

« Le 10 février 1686. » « R.

Pendant que je me trouve sur l'année 1686, je ne la dois pas quitter sans toucher deux articles qui la regardent en ce qui est de mes affaires, savoir la détention à Tournay du plus jeune de mes frères, comme il pensoit se sauver de la persécution ; et une espèce de dispute dans laquelle un de mes amis m'engagea contre M. de Meaux, qui le vouloit porter à un changement de religion. Voici le sujet du premier de ces deux articles. Le sieur Salomon Rou (1), qui est le frère dont je parle, avoit deux dragons logés chez lui à Poitiers, où il s'étoit marié depuis peu d'années, qui, dans les premiers jours, le traitèrent assez civilement, à cela près qu'ils gaspilloient comme à dépêche-compagnon tout ce qu'il pouvoit y avoir de provisions dans le logis. Ces honnêtes gens, ne voyant plus rien sur quoi exercer leur gloutonnerie, s'avisèrent de lui faire insulte un matin qu'il étoit encore au lit avec sa femme. Il se jeta sur eux si à propos qu'il arracha l'épée de l'un et saisit celle de l'autre avec tant de force, que le dragon ne put jamais la dégager (2) ; il les battit tous deux tant qu'il voulut, aidé de sa femme (3)

(1) « Le dimanche 28 janvier 1646, a esté baptisé par M. Mestrezat, Salomon Rou, fils de Jacques Rou, procureur au parlement, et d'Elisabeth Toutin ; présenté par Jean Mutel, procureur au parlement, et mademoiselle de Nogent. » (Reg. in-fol. des baptêmes faits au temple de Charenton, de mars 1639 à janvier 1650.)

(2) L'un des deux eut les jambes cassées, et l'autre fut près d'un mois sur la litière. [*Note de l'auteur.*]

(3) Ce qui est ajouté ici de la femme de mon oncle, doit être retranché. Je sais

qui tenoit l'un des deux à la gorge. Le commandant, au lieu d'avoir pitié de ce combat inégal, et de faire réprimande à ses dragons qui s'étoient eux-même attiré cette vengeance par leur insulte, se jeta sur mon frère, le coucha par terre demi-mort de coups de canne, tout en chemise qu'il étoit, et après cela fit encore informer contre lui, comme s'il eût été fort coupable (1). On le traîna en prison, dans un état où il ne pouvoit se servir de ses pieds ni de ses mains, et il y demeura longtemps; après quoi, ne pouvant ni obtenir justice de ces violences, ni trouver un lieu où il pût vivre en repos, il songea à se retirer du royaume, mais fut arrêté à Tournay, comme j'ai dit, et ayant trouvé moyen de m'en faire avertir ici à la Haye, cela me donna lieu de lui écrire la lettre que voici (2) :

« A la Haye, ce 19 mars 1686.

« J'ai reçu, mon très cher frère, la triste nouvelle de ta dé-
« tention, et j'en suis encore tout saisi, d'autant plus que je
« ne vois pas, jusqu'à présent, aucun moyen de secours hu-
« main. Je te fis hier recommander aux prières publiques, et tu
« peux croire si les miennes en particulier furent ardentes et
« sincères; je ne les discontinuerai point que Dieu ne t'ait
« rendu à elles; et cependant, afin de ne pas attendre l'aide
« du ciel les bras croisés, j'écrirai jeudi, s'il plaît à Dieu, à
« M. le duc de Montausier.

« Au reste, n'attends pas de moi aucuns conseils dans des ex-
« trémités si fâcheuses; je ne veux ni ne dois point t'en donner
« qui aillent à la lâcheté et à la mollesse; et pour ceux de cou-
« rage et de fermeté, j'ai peur d'avoir lieu de me reprocher à

le contraire de mon oncle lui-même qui m'a assuré que sa femme ne se mêla point dans le combat. M. Benoît a fait la même faute dans son *Histoire de l'Edit de Nantes*, et c'est peut-être de lui que mon père avoit pris cette circonstance. [*Note du fils de l'auteur.*]

(1) Voir l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, t. V. p. 908, où les faits sont racontés de la même manière et à peu près dans les mêmes termes.

(2) Cette lettre se trouve imprimée dans la *Séduction éludée*, sous le titre suivant : *Lettre d'un particulier à son frère, arrêté à M..... comme il pensoit se sauver de la persécution.*

« moi-même qu'il est bien aisé à ceux qui sont à couvert du « mal de prêcher la patience aux autres. Tout ce qu'il y a, c'est « que je sais certainement que l'espérance en Dieu et la résignation aux ordres de sa providence sont le plus sûr et même « le seul bon parti. Songe, mon cher frère, que les hommes et « tout leur pouvoir sont la vanité, la faiblesse, l'impuissance et « le néant même; que Dieu, au contraire, voit tout et peut tout, « qu'il est le rémunérateur à ceux qui le craignent et qui se « tournent vers lui, et que, quand on ne manque pas à son de- « voir, jamais il ne manque à sa fidélité et à sa miséricorde. « Nous ne sommes plus, il est vrai, dans ces premiers temps « de miracles, où les portes des prisons s'ouvroient d'elles- « mêmes aux saints confesseurs de la vérité; mais s'il ne se « fait plus de miracles palpables et soumis à la juridiction des « sens, il s'en fait encore tous les jours de spirituels et qui ne « sont aperçus que des yeux et touchés des mains de la foi. Les « premiers étoient nécessaires à l'enfance de l'Eglise dont la « vue étoit infirme, et qui ne marchoit, pour ainsi dire, qu'à « tâtons; mais les lumières dont Dieu nous a éclairés dans cette « plénitude des temps, nous doivent ouvrir les yeux de l'es- « prit pour reconnaître les miracles perpétuels de sa sagesse « dans toute l'économie qu'il tient en notre gouvernement. « Ainsi, quoique nous ne devions plus espérer qu'un ange nous « vienne tirer par le bras, et une lumière surnaturelle nous « éclairer dans la nuit de nos cachots, nous ne devons pour- « tant pas douter que Dieu ne nous en puisse faire sortir par « mille moyens, dont l'occulte vertu, au lieu de la pompe « éclatante des miracles anciens, ne nous permettra pas de mé- « connaître les caractères de leur divinité. Pense d'ailleurs, « mon cher frère, que puisque nous sommes tous enveloppés « du péché comme d'un manteau, et qu'il faut que la justice « divine, tôt ou tard, et soit par un moyen soit par l'autre, se « fasse connaître, tu dois, et cela soit dit sans conséquence « d'aucune application particulière, tu dois, dis-je, trouver fort

« légère cette petite rétribution de tous les tiens, et il ne tien-
« dra même qu'à toi de t'en faire un sujet de bénédiction et de
« grâce, c'est-à-dire, si tu la diriges au bon usage d'une pa-
« tience chrétienne, et surtout d'un sérieux amendement de
« vie. Songe pour cet effet, que comme Dieu, dans notre régé-
« nération, ne demande pas le déracinement entier de nos
« passions, mais seulement leur rectification et leur réduction
« à un bon emploi, tu dois, aussi bien que tous les autres hom-
« mes, ramener au but de ta conversion toute la nature de ton
« tempérament, et que, comme les avaricieux doivent faire
« servir leur amour pour les trésors à la seule acquisition de la
« perle de grand prix; les ambitieux, leur désir des honneurs
« à la recherche du royaume des cieux; et enfin les timides et
« les lâches, leur crainte des périls et des maux passagers à la
« fuite des peines éternelles; tu dois, à plus forte raison, toi à
« qui la nature a donné du courage et de la force, sanctifier ton
« impétuosité par l'entreprise courageuse de la milice spiri-
« tuelle et de la lutte avec le Seigneur, afin qu'après avoir
« perdu dans les assauts de ce saint combat la hanche du pé-
« ché, enfin, à l'aube du jour, c'est-à-dire lorsque Dieu aura
« arrêté l'heure de ta délivrance, avec elle tu remportes sa bé-
« diction. Tu as fait voir plus d'une fois, dans des occasions
« qui n'étoient pas de l'importance de celle-ci, que les hommes,
« quels qu'ils fussent, n'étoient pas capables de t'intimider ni
« ni de te faire fléchir, et tu as toujours soutenu ce que tu as
« cru être de tes droits et de ton honneur, au péril de tout ce
« qui pouvoit arriver. Ah! mon cher frère, qu'il ne soit pas dit
« qu'en qualité d'enfant de ce siècle, tu aies été plus généreux
« et plus fort qu'en qualité d'enfant de lumière. Mets plutôt en
« usage, pour la conservation de ton âme et l'acquisition de
« ton salut, cette intrépidité que tu as montrée en tant d'au-
« tres occasions, et ne refuse pas à Dieu un zèle que tu as ac-
« cordé quelquefois à l'idole de quelque passion humaine; ce
« sera relever, par le secours de la grâce, ce qui étoit en toi

« un défaut de la nature, et dépouiller l'Égypte d'un trésor « étranger dont Dieu voudra bien que tu honores son sanc- « tuaire.

« Je te demande un peu d'indulgence pour ce petit sermon, « il mérite quelque excuse par cette seule raison que tu n'en « peux plus entendre d'autres; la circonstance d'ailleurs est « extraordinaire; mon esprit n'est pas libre et mon cœur est « fort chargé, c'est lui qui parle ici au lieu; Dieu veuille, s'il « lui plaît, que nous nous entendions. Je ne sais si tu seras « encore à Tournay quand cette lettre y arrivera; si cela est, et « que tu croies y être encore assez pour recevoir de moi la pite « de la veuve, afin de la joindre au pain du roi, fais-le moi savoir « en m'indiquant une voie par le moyen des mêmes personnes « qui facilitent le commerce de nos lettres, et j'y satisferai « aussitôt, car je ne connais personne à Tournay, ni aucun « d'ici non plus, qui ait de la relation là (1).

« Je t'embrasse et suis, etc., « Rou. »

Voilà pour ce qui concerne l'affaire de mon frère. Je viens à ma dispute avec M. de Meaux, dont voici l'occasion : Le sieur de Vrillac (2), bailli de La Ferté-au-Col (3) et mon ami depuis

(1) Il est probable que Salomon Rou finit, comme tant d'autres, par racheter sa liberté, en signant son abjuration; car nous voyons figurer son nom, à la date du 30 septembre 1688, parmi ceux des personnes admises à la sainte cène, dans l'église wallone de la Haye, après avoir manifesté leur repentance du péché qu'elles avaient commis en reniant leur foi. (*Registres de l'Eglise wallone de la Haye.*)

(2) Quoiqu'il y ait plusieurs de Vrillac qui sont devenus successivement baillis de La-Ferté-au-Col, nous pensons qu'il doit être question ici de Pierre de Vrillac, avocat, bailli de La-Ferté-au-Col, fils de Pierre de Vrillac, sieur de Marsain (*sic*), et de Jacqueline de Roque, qui en décembre 1664 épousa Marguerite de Besset. (Registres de mariages du temple de Charenton.) Son frère, Jacques de Vrillac, épousa deux ans après Catherine de Besset, sœur de Marguerite. Nous voyons, d'après une intéressante notice sur les registres de l'ancienne Eglise réformée de La-Ferté-sous-Jouarre, insérée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. II, p. 411-415, que la famille de Vrillac était alliée aux Le Sueur, et que Pierre de Vrillac signa, en qualité de bailli de la ville, les registres des baptêmes et mariages de l'Eglise réformée de La-Ferté-au-Col, pour l'année 1676.

(3) Ville de Brie sur la Marne, autrement dite *La-Ferté-sous-Jouarre*. (*Note de l'auteur.*)

longtemps, s'était sauvé ici (à la Haye) des persécutions qu'on lui faisait en France, laissant et son bien et sa femme, de qui à cet égard il avait encore plus à souffrir que de tout le reste des persécuteurs. Je fus un des premiers de sa connaissance qu'il chercha en arrivant à la Haye; et peu de jours après cette arrivée, il reçut une lettre de M. de Meaux, enfermée dans une de sa femme, laquelle il me communiqua, mais en me témoignant qu'il se trouvait embarrassé sur la manière dont il devait tourner sa réponse. Enfin il me pressa instamment de vouloir bien la lui dresser moi-même, et je ne pus m'en défendre. Voici donc et la lettre de M. de Meaux (1) et la réponse que j'y fis pour M. de Vrillac, mais sous son nom :

Lettre de M. l'évêque de Meaux à M. de Vrillac, ci-devant bailli de La Ferté-au-Col.

« A Meaux, ce 17 octobre 1685.

« Monsieur,

« Autant que j'eus de joie quand M. le bailli de la Ferté (2), « votre parent, me vint dire de votre part que vous vouliez « rentrer dans l'Eglise, autant fus-je surpris et affligé, quand « j'appris qu'au lieu d'exécuter ce pieux dessein, vous étiez « sorti du royaume. Est-il possible que vous ayez cru qu'on ne « pût se sauver dans une Eglise, où vous êtes forcé d'avouer « que vos pères se sauvoient avec les nôtres avant votre réfor- « mation? Ce seroit une malheureuse manière de réformer « l'Eglise, si, avant qu'on pensât à la réformer, tous les chré- « tiens pouvoient se sauver dans l'unité, et qu'après la Réfor-

(1) Cette lettre et celle du 8 avril 1686 qui va suivre ont été publiées parmi les lettres diverses de Bossuet (Ed. de 1846, in-12, t. XXVI). Mais l'éditeur, tout en indiquant qu'elles provenaient du volume intitulé : *La Séduction éludée*, paraît avoir ignoré que Rou était l'auteur des réponses de M. de Vrillac. S'il l'avait su, il n'aurait sans doute pas attaché tant d'importance au langage plein de courtoisie que Rou employait habituellement dans toutes ses correspondances, et à plus forte raison en écrivant à Bossuet.

(2) Le bailli, parent de Vrillac, avoit été mis en sa place par punition de ce qu'il n'avoit pas voulu abjurer, au lieu que son parent n'avoit pas été si difficile. [*Note de l'auteur.*]

mation on ne puisse plus se sauver que par le schisme. Mais « je ne veux point me jeter sur la controverse, je vous écris « seulement pour vous inviter à revenir et à ramener ceux que « vous pourrez, même M. Le Sueur (1); vous me trouverez « toujours les bras ouverts, et je n'oublierai rien de ce que je « pourrai faire pour votre service. Je joins mes prières avec les « larmes de mademoiselle de Vrillac ; vous avez assez donné à « vos anciens préjugés, revenez à la Pierre dont vous avez été « séparé, et songez qu'il ne faut point se complaire quand on « souffre persécution, si l'on n'est bien assuré que ce soit pour « la justice. Vous trouverez dans l'Eglise catholique avec Dieu « et Jésus-Christ tout le bien spirituel que vous pouvez sou- « haiter; vous y trouverez l'unité et l'autorité de l'Eglise uni- « verselle, et vous éviterez des maux que Dieu ne vous comp- « tera pas, pour ne rien dire de pis. Revenez donc, encore une « fois, je vous en conjure; je ne cesserai de vous rappeler par « mes vœux et par mes prières, étant cordialement et avec « l'esprit d'un véritable pasteur, Monsieur, votre très affec- « tionné serviteur,

« JACQUES BÉNIGNE, *évêque de Meaux.* »

Réponse à la lettre précédente.

« Monseigneur,

« Si l'on ne m'avoit point rendu si tard la lettre que vous « m'avez fait l'honneur de m'écrire, je me serois donné plutôt « celui de vous en remercier et d'y répondre. Le motif, Mon- « seigneur, qui vous a fait prendre cette résolution, est chari- « table, et il ne se peut rien de plus obligeant que la manière « dont vous l'avez exécutée. Mais comme les bonnes inten-

(3) François Le Sueur avait été adjoint à son père Jean Le Sueur, l'auteur bien connu de l'*Histoire de l'Eglise et de l'Empire*, comme pasteur de l'Eglise de La-Ferté-au-Col. Lorsque Jean Le Sueur mourut en janvier 1681, il le remplaça définitivement. (Voir le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français*, t. II, p. 413.) — Nous avons déjà eu occasion de remarquer dans une note précédente que la famille Le Sueur était alliée aux de Vrillac.

« tions ne suffisent pas toujours pour donner du poids aux « desseins, j'espère que vous ne trouverez pas mauvais, Mon- « seigneur, que je vous déclare dans toute la liberté qu'un « grand respect me peut permettre, que votre générosité n'a « touché mon cœur que d'une profonde reconnaissance, sans « que vos raisons aient eu la force de le persuader. Je ne me « jetterai pas sur la controverse non plus que vous, Monsei- « gneur, mais par un autre principe. Vous n'en avez été « retenu que parce qu'avec raison vous n'avez pas jugé à propos « de descendre jusqu'à moi; je m'en abstiens par le respect qui « me fait connaître que je ne dois pas m'élever jusqu'à vous. « Après vous avoir donc protesté d'abord, Monseigneur, qu'on « s'est mépris lorsqu'on vous a voulu faire croire que j'avois « donné quelque parole, je me contenterai de presser un seul « point sur lequel vous avez insisté particulièrement, afin de « vous faire connaître que si j'ose vous résister, ce n'est par « opiniâtreté, et sans savoir que vous dire; c'est, Monseigneur, « cette surprise où vous paraissez être de ce que *nous croyons*, « dites-vous, *qu'on ne peut se sauver dans une Eglise où nous « sommes contraints d'avouer que nos pères se sauvoient avec les « vôtres avant notre réformation.* J'ai, Monseigneur, deux choses « à dire là-dessus; l'une que l'état de nos pères étant différent « du nôtre, il ne s'ensuit pas que ce qui pourroit les justifier, « nous pût justifier de même; l'autre, que sans avoir égard à « cette raison, nous ne demeurons pas d'accord absolument et « dans une idée générale, qu'avant la Réformation nos pères « se sauvassent avec ceux de MM. de la communion romaine; « nous disons seulement qu'il n'est pas impossible qu'un pe- « tit nombre d'hommes entre tous ceux qui vivoient alors, « aient trouvé grâce auprès de Dieu, c'est-à-dire ceux qui pro- « testant hautement contre les erreurs sous lesquelles la véri- « té étoit ensevelie, et poursuivant par toute sorte de moyens « et d'efforts une réformation dans le culte et dans la doctrine « sans avoir pu être écoutés, ont du moins renoncé quant à

« eux aux faux dogmes de ce temps-là; il n'en est plus de même « aujourd'hui que cette réformation qui avoit été refusée à « nos pères par l'endurcissement des hommes, nous a été ac- « cordée par un effet de la miséricorde de Dieu et par un mi- « racle de sa puissance. Avant que Dieu eût préparé une arche « pour garantir sa famille élue du déluge des superstitions et « de la corruption de toute chair, on pouvoit comme Noé se « sauver par foi, encore qu'on fût mêlé parmi la foule des mon- « dains, gardant sa pureté dans son cœur, et son cœur à Dieu; « mais depuis que cette arche a été une fois bâtie, il a été « d'une nécessité indispensable de s'y retirer, et il n'y a point « eu de salut hors d'elle. Or il en est de notre réformation « comme de l'arche de Noé. Après cela, permettez-moi, Mon- « seigneur, pour passer à un autre endroit de votre lettre, de « vous dire qu'il n'y a pas de communion où les préjugés que « vous me reprochez aient moins de lieu que dans la nôtre, et « que, si quelques-uns de nos auteurs l'ont défendue par cette « sorte d'armes, ce n'a été qu'en récriminant et par une espèce « de rétorsion (1). Pour ce qui regarde la persécution à « laquelle vous m'exhortez de ne me point complaire, je m'y « plais en effet si peu, que ç'a été pour l'éviter dans les lieux « où elle règne, que selon le précepte de l'Evangile, je me suis « enfui dans d'autres. C'est là, Monseigneur, que par la faveur « du ciel, je jouis d'un repos d'esprit que la conservation de « quelques commodités temporelles au prix de mon salut m'eût « entièrement fait perdre, et s'il rejaillit encore sur moi quel- « ques étincelles de l'embrasement dont je me suis sauvé, j'ai « au moins cette consolation d'être fortement convaincu, que « je ne souffre que pour la justice, puisque la première et « souveraine justice est de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. « Mais laissant là, Monseigneur, mes intérêts particuliers, « j'avoue que pour ceux de votre cause, vous faites fort bien

(1) Ce mot ne se trouve point dans les dictionnaires, mais il est difficile de s'en passer, et je connois de grands puristes qui le hasardent. [*Note de l'auteur.*]

« de me détourner des préjugés dans le même temps que vous « me représentez les souffrances de la persécution; car rien « ne seroit plus préjudiciable à la religion romaine, que si « ceux qui professent la nôtre se conduisoient par cet esprit- « là; nous ne pourrions en effet juger que très désavantageu- « sement d'elle, par votre propre aveu, et la regarder que « comme une fausse Eglise, si en prêtant l'oreille aux préjugés, « nous jetions les yeux sur l'inhumanité dont elle tyrannise les « consciences, et impose un joug au cœur contre les lumières « de l'esprit. Tout le monde demeure d'accord que la douceur « est le véritable caractère du christianisme, que la religion se « persuade, mais qu'elle ne se force point; et dans tous les « siècles, il se trouvera bien que les fidèles ont été persécutés, « mais jamais qu'ils aient été persécuteurs. Vous m'exhortez, « Monseigneur, à retourner et à ramener ceux que je pourrai, « même M. Le Sueur; Dieu me garde, s'il lui plaît, d'une telle « prévarication; si j'avois jamais à remettre le pied en France, « ce seroit pour en emmener ce que j'y ai de plus cher et de « plus aimable, bien loin d'y remener personne, et je suis « assuré en tout cas que M. Le Sueur ne voudroit point être de « ce nombre. Vous me dites que je revienne à la Pierre dont « j'ai été séparé; je vous répondrai, Monseigneur, mais en « suivant l'Ecriture un peu plus à lettre que vous n'avez fait, « que j'ai seulement à me bien tenir à cette *pierre dont j'ai été « tiré*, et que je n'ai pas besoin d'y revenir, puisque par la « grâce de Dieu, je n'en ai jamais été séparé. Il n'est donc pas « nécessaire, Monseigneur, que j'aille chercher l'Eglise de « Rome pour trouver Dieu et Jésus-Christ, l'unité et l'autorité « de l'Eglise universelle, afin de me servir de vos termes; je « doute que j'y trouvasse Dieu qui n'est point partout où n'est « point la vérité, la bonne foi, la douceur et la justice; et pour « Jésus-Christ, je suis fort assuré du moins que je ne le trou- « verois jamais sur les autels de l'Eglise romaine. Je cherche- « rois aussi vainement l'unité dans cette Eglise, puisqu'elle

« est autant divisée en sectes qui se déchirent, qu'aucune « autre branche du christianisme, cette bienheureuse unité ne « se devant espérer sur la terre que dans le temps de l'accom- « plissement de toutes choses, et lorsque Dieu sera tout en « tous. Pour ce qui regarde l'autorité, je n'en reconnais point « d'autre que celle de l'Ecriture sainte, que l'Eglise romaine « combat et renverse dans tous les points de doctrine qui la « séparent d'avec nous. Vous me dites, Monseigneur, que Dieu « ne me comptera pas les maux auxquels je m'expose, et vous « tâchez de me faire craindre quelque chose de pis; ma religion « contraire à la présomption du mérite, n'a garde de me faire « attendre des récompenses de Dieu; et pour ses châtiments en « tant qu'homme, et par conséquent pécheur, même le premier « des pécheurs, je sais que je n'ai que trop de comptes à rendre « à mon juge, mais non pas sur ma résistance à changer. Bien « loin d'appréhender rien de la justice de Dieu de ce côté-là, « je suis persuadé au contraire que c'est ce qui m'attirera « sa miséricorde sur tout le reste de ma conduite. Vous me « parlez enfin, Monseigneur, des larmes de ma femme que vous « avez la bonté d'accompagner de vos prières; je vous rends « grâces de votre charité, et à ma femme de sa tendresse, mais « quelque grande que soit la mienne pour elle, ses larmes ne « me toucheront point, à moins qu'elle ne fasse comme saint « Pierre, c'est-à-dire, qu'elle ne sorte dehors pour pleurer son « péché amèrement.

« Voilà, je crois, Monseigneur, tout ce que contient votre « lettre, et à quoi je vous supplie de ne trouver pas mauvais « que je n'acquiesce point; le reste sont des vœux que je re- « garde à la vérité, selon que j'ai déjà dit, comme quelque « chose de généreux et de fort obligeant, et que je reçois aussi, « non pas comme de mon pasteur, mais comme d'un prélat « illustre que Dieu (dont l'immense libéralité n'a non plus « d'égard à l'apparence des religions qu'à celle des personnes) « a orné et enrichi d'une infinité de merveilleux dons, pour

« lequel aussi j'ai une vénération toute particulière, et de qui « je suis, avec un profond respect, Monseigneur, le très humble « et très obéissant serviteur. « N. »

M. de Meaux ne répondit pas positivement et directement à cette lettre; mais il en écrivit néanmoins une seconde que voici, et à la fin de laquelle on verra, par une remarque qui la suit immédiatement, comment et pourquoi elle n'est qu'indirectement une réponse à celle qu'on vient de voir.

Deuxième lettre de M. l'évêque de Meaux à M. de Vrillac (1).

« A Meaux, le 3 avril 1686.

« Monsieur,

« Je continue à vous écrire sans me rebuter de la réponse « que vous avez faite à ma première lettre; j'y ai trop reconnu « un caractère étranger et un style de ministre pour vous l'at- « tribuer; en un mot, j'ai senti qu'elle ne venoit pas d'un esprit « comme le vôtre; mais, quand elle en seroit venue, je ne ces- « serois pas pour cela de vous inviter au retour. J'ai vu, dans « une lettre que vous écrivez à mademoiselle de Vrillac (2), « que la vraie Eglise ne persécute pas. Qu'entendez-vous par là, « Monsieur? entendez-vous que l'Eglise par elle-même ne se « sert jamais de la force? Cela est très vrai, puisque l'Eglise n'a « que des armes spirituelles. Entendez-vous que les princes, « qui sont enfants de l'Eglise, ne se doivent jamais servir du « glaive que Dieu leur a mis en main pour abattre ses ennemis? « L'oseriez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs mêmes, « qui ont soutenu par tant d'écrits que la république de Genève « avoit pu et dû condamner Servet au feu pour avoir nié la « divinité du Fils de Dieu? Et sans me servir des exemples et

(1) Cette deuxième lettre de Bossuet se trouve insérée dans la première des Lettres pastorales de Jurieu. (Voir les Remarques dont elle est l'objet dans la 1re lettre pastorale.)

(2) Voyez la Remarque qui est à la fin de la présente lettre. (*Note de l'auteur.*)

« de l'autorité de vos docteurs, dites-moi en quel endroit de « l'Ecriture les hérétiques et les schismatiques sont exceptés « du nombre de ces malfaiteurs, contre lesquels saint Paul a « dit que Dieu même a armé les princes? Et quand vous ne « voudriez pas permettre aux princes chrétiens de venger de « si grands crimes en tant qu'ils sont injurieux à Dieu, ne pour- « roient-ils pas les venger en tant qu'ils causent du trouble et « des séditions dans les Etats? Ne voyez-vous pas clairement « que vous vous fondez sur un faux principe? et s'il étoit « véritable, c'étoit donc les ariens, les nestoriens, les péla- « giens, qui avoient raison contre l'Eglise, puisque c'étoit eux « qui étoient les persécutés et les bannis, et que les princes « catholiques étoient alors ceux qui persécutoient et qui ban- « nissoient; et à présent encore, les catholiques, qu'on punit « de mort en Suède et en tant d'autres royaumes, auroient rai- « son contre ceux qui se disent évangéliques, et chacun à son « tour auroit raison et tort : raison en un endroit et tort en un « autre; et la religion dépendroit de ces incertitudes. Mais « c'en est trop sur cette matière pour convaincre un aussi bon « esprit que le vôtre; connaissez seulement que lorsqu'il plaît « à Dieu de nous abandonner à nos propres pensées, les meil- « leurs esprits sont touchés par les moindres apparences. La « crainte que vous avez, qu'on ne vous fasse adorer du pain, « a dans votre prévention plus de vraisemblance; considérez « cependant, sans entrer dans cette controverse qui passe les « bornes d'une lettre, considérez, dis-je, que c'est une crainte « pareille qui faisoit dire aux ariens et aux disciples de Paul « de Samosate, qu'ils ne vouloient pas rendre les honneurs « divins à un homme, à un enfant, à une créature, pour par- « faite et privilégiée qu'elle fût. C'étoit la raison humaine, c'é- « toient les sens, c'étoit la prévention qui leur inspiroient ces « vaines terreurs. Prenez garde que votre religion n'ait, à leur « exemple, trop appelé les raisonnements et les sens humains « à son secours, et que votre peine ne vienne de l'habitude de

« les suivre. Quoi qu'il en soit, vous voyez que vos réforma-
« teurs n'ont fait autre chose que renouveler des querelles ter-
« minées il y a déjà six cents ans, quand Bérenger les émut ;
« et, si vous révoquez en doute le jugement qui a été rendu
« contre lui, les autres douteront avec autant de raison de tous
« les conciles précédents, et nous voilà à examiner de nouveau
« tout ce qui a été décidé, comme si nous commencions à être
« chrétiens, et que tout ce que nos pères ont résolu ne servît
« de rien. Cela veut dire, en un mot, que si les chrétiens,
« quand ils ne seront pas d'accord sur le sens de l'Ecriture, ne
« reconnaissent une autorité vivante et parlante, à laquelle ils
« se soumettent, l'Eglise chrétienne est assurément la plus
« faible de toutes les sociétés qui soient au monde, la plus
« exposée à d'irrémédiables divisions, la plus abandonnée aux
« novateurs et aux factieux. C'est à quoi vos ministres, avec
« toutes leurs subtilités, n'ont jamais pu trouver aucune ré-
« ponse, et ils se contentent de nous apporter des exemples où
« ils prétendent que les conciles n'ont pas toujours bien décidé,
« tous exemples ou faux ou mal allégués. En un quart d'heure
« de temps, vous qui avez de l'esprit, vous en seriez convaincu,
« et vous recevez ces choses avec trop de crédulité, sans les
« avoir jamais pu examiner. Mais sans vous jeter dans ces dis-
« cussions, considérez seulement s'il est vraisemblable que
« Dieu, qui a permis qu'il y eût tant de profondeurs dans
« l'Ecriture, et que de là il soit arrivé tant de schismes entre
« ceux qui font profession de la recevoir, n'ait laissé aucun
« moyen à son Eglise de les pacifier ; de sorte qu'il n'y a plus
« de remède aux divisions, que de laisser croire chacun à sa
« fantaisie, et conduire par là insensiblement les esprits à l'in-
« différence des religions, qui est le plus grand de tous les
« maux. Songez, Monsieur, songez à cela ; écoutez votre bon
« sens et non pas les subtilités des ministres, qui, à quelque
« prix que ce soit, veulent défendre leurs préjugés et ne passer
« pas pour des docteurs de mensonge. C'en est assez, pesez ces

« choses; excusez les endroits où l'Ecriture vous paraîtra un « peu brouillée; il vaut mieux que vous voyez la simplicité « d'un frère qui cherche à gagner son frère que la politesse « d'un discours étudié; venez, et assurez-vous que je ferai tout « pour votre personne que j'estime et qui m'est chère, et que « je suis cordialement, Monsieur, votre très affectionné ser- « viteur. « J. BÉNIGNE, *évêque de Meaux*. »

Remarque promise ci-dessus sur la précédente lettre.

Il est bon de ne pas laisser passer cet endroit sans y faire une remarque qui, peut-être, ne déplaira pas aux lecteurs. C'est que M. de Meaux étant bien aise, en écrivant tout ce que dessus, de dissimuler la force de certaines raisons auxquelles il ne savoit pas bien comment répondre, a pris prétexte du soupçon qu'il témoignoit avoir que la lettre de M. de Vrillac n'avoit pas été dressée par lui-même, afin de se dispenser d'entrer en matière en répliquant précisément et formellement à cette lettre; mais que voulant néanmoins retourner à la charge sans se commettre d'une manière si sensible, et trouvant que son diocésain, en même temps qu'il lui avoit répondu, avoit aussi écrit à sa femme et lui avoit rebattu à peu près les mêmes choses, dont cette première lettre étoit déjà remplie, il affecta de s'attacher à cette lettre de M. de Vrillac à sa femme, et non pas à celle que M. de Vrillac lui écrivoit à lui-même, qui est pourtant ce qu'il falloit faire; c'est qu'en le faisant il eût trop montré sa faiblesse par les omissions et le silence, à quoi l'auroit réduit l'injustice de sa cause, et il trouvoit bien mieux son compte à se prendre à une pièce vague et aussi négligée que l'est d'ordinaire une lettre de mari à femme, pièce en un mot où il étoit maître de prendre et de laisser ce qu'il jugeoit le plus à propos dans son embarras. En effet, pourquoi affecter de dire : Je vois par la lettre que vous écrivez à mademoiselle de Vrillac, au lieu de dire : Je vois par la lettre que vous m'écrivez; car cette même chose que voyoit M. l'évêque dans la

lettre à mademoiselle de Vrillac, était traitée bien plus authentiquement et en original dans celle qu'on lui avoit écrite à lui-même. Mais le prélat étoit bien aise de ne se pas commettre, comme en effet il s'est tu tout court dès la seconde réplique, quelques sommations qui lui en aient été faites, car on n'appréhendoit en aucune manière de se mesurer avec lui.

Je viens présentement à la réponse que je fis à la seconde lettre de M. l'évêque de Meaux, et toujours sous le nom de M. de Vrillac.

« A la Haye, le 8 mai 1686.

« Monseigneur,

« Votre lettre m'a fait deux honneurs tout à la fois, et par la « peine qu'il vous a plu de prendre, et par l'obligeante pensée « que vous avez eue que la mienne étoit de main de maître. Je « puis vous protester, Monseigneur, que ce que vous pensez là-« dessus n'est point; mais, sans vous importuner de cet éclair-« cissement, puisque je suis comme engagé à vous repartir en-« core une fois, permettez s'il vous plaît que, pour ne pas « abuser de votre patience, j'entre d'abord en matière.

« Il me suffiroit déjà, Monseigneur, de vous voir tomber « d'accord que les persécutions ne sont pas du droit de l'E-« glise pour en tirer cet avantage contre la communion ro-« maine, qu'elle n'est donc point la véritable Eglise, comme « elle s'en vante, n'y ayant rien de plus avéré, qu'elle persé-« cute en chef, et par elle-même, les princes de l'épée desquels « elle se sert, ne la dégaînant qu'à instigation de son clergé « et de ses suppôts; les violentes requêtes présentées au roi « en si grand nombre contre nous depuis tant d'années ayant « été les seuls soufflets qui ont excité l'ardeur dont ce prince, « naturellement paisible et ennemi du sang, paraît aujourd'hui « allumé et embrasé contre nous.

« Mais quand je vous accorderois, Monseigneur, que ce n'est pas votre Eglise qui persécute, et que c'est seulement le roi,

« ce que vous en prétendez se trouveroit tout à fait sans fon-
« dement, puisqu'on ne sauroit montrer aucun titre valable
« pour autoriser les rigueurs qu'on emploie contre les fidèles
« sous le prétexte affecté de les regarder comme des héré-
« tiques, je soutiens avec votre permission, Monseigneur, qu'il
« n'y en a aucun précepte dans l'Ecriture, ni aucun exemple
« concluant dans l'histoire.

« Pour le premier, vous alléguez le passage de saint Paul,
« comme s'il portoit que Dieu a armé les princes contre les hé-
« rétiques et les schismatiques, ce qui, avec votre permission
« encore une fois, n'est point du tout, saint Paul ne parlant
« en cet endroit que du pouvoir qu'ont ceux qui gouvernent,
« de punir les méchants en général, chose qui ne regarde que
« la politique et nullement les affaires de religion. Là-dessus,
« Monseigneur, vous exigez de moi un passage de l'Ecriture,
« par lequel les hérétiques et les schismatiques soient exceptés
« du nombre des malfaiteurs contre lesquels l'Apôtre parle. Ce
« n'est pas à moi, Monseigneur, à vous montrer qu'une telle
« chose n'est point; c'est à vous, qui prétendez qu'elle est, à
« justifier comment elle est; si vous voulez que saint Paul ait
« compris en cet endroit les gens dont vous parlez, c'est à vous
« à me faire voir qu'effectivement ils y sont compris; pour
« moi, qui ne le crois pas, il me suffit de m'arrêter au texte,
« qui, de vrai, n'en dit pas un mot; et comment est-ce, en
« effet, que saint Paul auroit osé avancer une pareille propo-
« sition, lui qui, vivant sous le joug d'un empire qui faisoit flé-
« chir et trembler toute la terre, ne pouvoit douter que c'étoit
« là armer contre lui tous les princes païens qui, sans doute,
« le traitoient encore pis que d'hérétique, puisque sa religion
« n'allant pas à moins qu'à l'anéantissement de tous leurs dieux,
« c'étoit être à leur égard blasphémateur, impie et sacrilége
« tout ensemble? Mais quand ce que vous dites seroit vrai,
« Monseigneur, qu'est-ce que cela fait à notre cause, nous qui
« ne sommes point hérétiques, comme je vous en convaincrai

« bientôt? Toute la conduite de notre Seigneur, pour revenir « à mon sujet, et la pratique de ses bienheureux disciples et « apôtres, font voir que le christianisme ne doit point s'établir « par la violence. Notre Seigneur est un prince de paix; lui et « ses fidèles témoins ont versé leur sang, bien loin de répandre « celui de personne; son Evangile ne prêche que la débon- « naireté et la patience; il veut que l'on remette l'épée dans « le fourreau, et il dit que celui qui tuera du glaive périra « par le glaive; et saint Jean, saint Jacques et saint Paul, qui « ont tant parlé contre l'hérésie des nicolaïtes, des gnostiques « et de ceux qui nioient la résurrection, en marquant les voies « qu'il falloit tenir pour les abattre, n'ont jamais dit un seul « mot touchant les armes, soit ecclésiastiques, soit séculières. « Que si l'on objecte qu'ils n'en ont usé ainsi que parce que « de leur temps les chrétiens n'étoient pas maîtres de l'épée, « je répondrai avec un savant moderne que, puisque on ne peut « pas nier que les apôtres n'eussent l'esprit de prophétie, ils « savoient bien qu'il y auroit un jour des princes chrétiens, et « par conséquent ils devoient donner dès ce temps-là des direc- « tions pour l'inquisition à venir.

« Vous nous citez aussi, Monseigneur, notre propre conduite « à cet égard, prétendant que le fait de Calvin contre Servet « est un témoignage que nous supposons le même principe. « Mais j'ai à dire là-dessus qu'il y a bien de la différence entre « le châtiment qu'on fait d'un particulier comme perturbateur « du repos public, blasphémateur et rebelle aux ordres et aux « lois de l'Etat, et les supplices cruels dont on martyrise des « millions d'âmes innocentes, qui professent de bonne foi une « religion qui leur est contestée, sans qu'on les ait jamais pu « convaincre qu'elle fût fausse, et dont l'exercice leur avoit été « accordé par des traités et par des édits irrévocables et so- « lennels; on punit les blasphémateurs comme on punit les vo- « leurs et les meurtriers, on les punit comme des pestes pu- « bliques qui troublent la société civile et qui la déshonorent,

« avec lesquels aussi on n'entre jamais en aucun traité, et « à qui l'on n'accorde aucuns édits; mais oseroit-on bien « nous mettre de ce rang-là? Si cela étoit, pourquoi a-t-on « traité avec nous? pourquoi nous a-t-on favorisés comme le « reste de nos concitoyens pendant plus de cent ans? Pour- « quoi nos rois, dans la cérémonie de leur sacre, ont-ils tou- « jours déclaré en termes exprès (1) que, lorsqu'ils promet- « tent de travailler à l'extirpation des hérétiques, leur inten- « tion n'est point de nous y comprendre, et qu'ils n'entendent « point de parler de nous en cet endroit-là? C'est, Monsei- « gneur, la conviction que je vous avois promise. Avant que « de finir cet article, il est bon que je touche une autre accusa- « tion que vous nous faites, puisque naturellement elle le re- « garde : c'est, Monseigneur, que nous sommes, dites-vous, des « séditieux et des perturbateurs de l'Etat, auquel cas vous pré- « tendez qu'on pourroit toujours nous punir, supposé qu'on « ne fût pas en droit de le faire en qualité d'hérétiques. Je « vous avoue, Monseigneur, que cet endroit de votre lettre m'a « étrangement surpris, et je n'en suis pas encore bien revenu; « je recevrois cela sans beaucoup d'étonnement de la part de « tel membre de certaines sociétés qui sont assez connues; « mais d'un homme de la probité et de la conscience de M. de « Meaux, c'est ce qui ne se peut lire sans chercher M. de « Meaux dans M. de Meaux même, ou, pour mieux dire, sans « appeler du moins de M. de Meaux à M. de Condom; je veux « dire à ce sage prélat qui, dans ses premiers démêlés avec « nous, nous avoit donné tant de sujet de nous louer de son « honnêteté et de sa bonne foi. Par quelle de nos démarches « donc, s'il vous plaît, Monseigneur, pouvons-nous être accusés « de troubles et de sédition? Le règne de Sa Majesté étoit, « grâce à Dieu, depuis trente-cinq ans fort tranquille, et avant « ce triste deuil que la catholicité a tendu contre nous par tous « les quatre coins du royaume depuis quelque temps, et où

1) * *Mercure français*, t. IV, p. 136 de l'an 1616. (*Note de l'auteur.*)

« nous sommes la partie souffrante et attaquée et non pas la « persécutrice et l'attaquante, il ne se trouvera pas dans l'his- « toire de fort grands désordres; en tout cas, le peu qu'il y en « aura ne nous regardera point. Avons-nous eu quelque part, « je vous prie, ni près ni loin, aux séditions de Nantes et de « Bordeaux? (1) En avons-nous eu dans l'affaire du chevalier de « Rohan (2) ou dans celle des empoisonneurs (3), dans laquelle « on peut dire que des milliers de gens, de tout âge, de tout « sexe, de tout rang et de tout ordre dans l'Etat, se sont trouvés « compris, excepté les nôtres, dont il ne s'est trouvé pas un « seul? A-t-on jamais découvert aucun acte de nos consistoires « ou de nos synodes semblable au décret que la Sorbonne donna « du temps d'Henri IV (4), portant permission à chacun de se « révolter et de prendre les armes contre lui? Et dans ces « légers brouillards qui avoient obscurci les premières années « de la minorité du roi, ne nous sommes-nous pas distingués « par une fidélité qui ne s'est trouvée entière et à toute épreuve « que parmi nous, et par des services (5) qui seuls ont affermi « sur la tête de ce prince une couronne qui sans cela en alloit « visiblement tomber, comme lui-même plusieurs fois, et par « des actes authentiques en est demeuré d'accord? D'ailleurs, « Monseigneur, la question n'est pas si l'on doit punir les per- « turbateurs du repos public; nous sommes des premiers à en « convenir, et nous l'avons pratiqué nous-mêmes contre nos « propres frères, quand, par un emportement de zèle déréglé,

(1) Ces soulèvements à Bordeaux, à Nantes, et dans quelques autres villes du Midi et de la Bretagne eurent lieu, en 1675, à l'occasion de l'introduction de nouveaux impôts. (Voir Sismondi, *Histoire des Français*, t. XXV, p. 313-320.)

(2) Voir 1re partie, p. 65.

(3) Les accusations d'empoisonnements devinrent tellement nombreuses, vers 1680, qu'une chambre de justice spéciale fut créée pour juger les empoisonneurs. (Voir Sismondi, t. XXV, p. 401-406.)

(4) La date de ce décret est du 10 février 1590. Voyez de Thou, liv. XCVIII, t. V, p. m. 47 et la *Chronologie novennaire*, t. I, p. m. 359; idem, l'*Abrégé de Mézeray*, t. VI, p. m. 22; *Mihi autem*, t. VII, p. 37, édit. Paris. [*Note de l'auteur.*]

(5) L'histoire du service rendu à la couronne, par M. de Belleau, père de M. de Jaupitre. (*Politique du clergé*, p. 166.) [*Note de l'auteur.*]

« ils ont pillé des églises et abattu des images, quoique dans le « fond ces images soient condamnées par nous; la question est « si l'on doit envoyer aux galères, enfermer dans des fours et « rôtir au feu, comme les dragons l'ont fait, de paisibles brebis « qui pensoient paître sûrement à l'ombre et sous la houlette « de leur grand prince, et qui, bien loin d'être des pertur- « bateurs de l'Etat, étoient ses plus fermes colonnes et les plus « incorruptibles sujets de Sa Majesté. La question est s'il faut « faire un cercueil ou une prison de tout un vaste royaume, et « cela à la face des nations, à la moquerie des unes, au gémisse- « ment des autres, et généralement à la condamnation de toutes; « car enfin, Monseigneur, il ne faut pas que vous vous imposiez « là-dessus; ce ne sont pas seulement nos frères d'Angleterre, « de Hollande et de Suisse, qui haussent les épaules de cette « honteuse conduite, ce sont les Espagnols et les Italiens qui « s'en étonnent; et je dirai bien plus, ce sont les païens et les « infidèles, les Indiens et les Turcs, qui s'en scandalisent et « qui de là prennent occasion de détester encore plus qu'ils ne « faisoient la brutalité et l'extravagance d'une religion qui « commet de telles barbaries; je dirai plus encore : la France « elle-même, qui est présentement dans les ardeurs de sa « fièvre, lorsque cet accès de fureur qui la transporte sera « passé, se cherchera elle-même en elle-même, aura son délire « en abomination, et s'arrachera les cheveux d'avoir été capable « d'une pareille frénésie. Je ne parle point des jugements de « Dieu qui tôt ou tard ne démentiront point sa vengeance ordi- « naire; ce n'est pas à moi à marquer les temps et les jours.

« Je viens, Monseigneur, au second chef que j'ai posé, et qui « regarde les faits d'histoire; ce que j'ai à y dire servira en « même temps de réponse à deux choses que vous prétendez « dans votre lettre : l'une, qu'il y a eu de fréquents exemples « de persécution par les princes temporels, sur quoi vous citez « ce qui s'est passé à l'égard des ariens, des nestoriens et des « pélagiens, auxquels nous joindrons encore, si vous voulez,

« les manichéens et les donatistes; l'autre est cette consé-
« quence que vous tirez de là, que les princes ont donc droit
« de faire servir leur épée à l'avancement de la religion. J'ai à
« vous dire là-dessus, Monseigneur, que dans toute l'histoire
« ancienne et moderne, tout ce qu'il y a eu de voies de fait
« exercées par les princes en matière de religion n'a jamais été
« regardé que comme des spectacles d'horreur, et que le nom
« de ces princes-là ne se profère encore aujourd'hui qu'avec
« exécration. Tout le monde sait que le fameux supplice de
« Priscillien et de ses compagnons, sur la fin du quatrième
« siècle, fut généralement désapprouvé, au rapport de Sulpice
« Sévère; au reste, je ne nommerai point ces princes persécu-
« teurs, car, outre que j'aurois mauvaise grâce à faire une pa-
« rade de quelque science d'histoire devant un prélat qui m'en
« feroit lui-même des leçons, je ne veux point être soupçonné
« de vouloir faire des comparaisons et des applications odieuses.
« Je prévois là-dessus, Monseigneur, que vous voudrez sé-
« parer ces malheureux princes, qui ne sont regardés que
« comme des monstres, d'avec ceux dont la mémoire est en
« bonne odeur et en bénédiction, et que vous demanderez qu'on
« ne confonde pas les Pharaon et les Antiochus avec les Con-
« stantin, les Théodose et les Marcien; mais je vous dirai,
« pour me retrancher dans vos seules citations, de peur de vous
« être trop importun, que les ariens et leur secte n'ont point
« été éteints par voie de persécution et de carnage; d'où il
« s'ensuit qu'on n'en peut rien inférer de louange ou de blâme
« à l'égard d'aucune puissance; comme c'étoit une fausse
« Eglise, elle est tombée d'elle-même, et les seuls rayons de la
« vérité du soleil de justice ont dissipé tous ces nuages de ténè-
« bres de la superstition et de l'erreur. Voici comment :

« De tous les peuples de l'empire, depuis qu'il avoit été con-
« verti au christianisme sous le grand Constantin, aucun ne
« s'étoit laissé infecter si fort du venin de l'hérésie arienne
« que celui des Goths, et comme ils étoient partagés en deux

« branches, celle d'Espagne et celle d'Italie, ces deux nations « avoient été les deux grands théâtres où ces malheureux « avoient également répandu le poison de leurs pernicieuses « erreurs et le sang de leurs persécutions outrées. Je continue « à dire, Monseigneur, qu'en l'une et en l'autre ils étoient les « insultants et les persécuteurs, comme, en effet, leurs souve- « rains faisoient profession de cette secte, qui par là étoit la « religion dominante; que les catholiques ont toujours été, à « leur égard, les insultés et les persécutés, et que, tant la puis- « sance ecclésiastique que la temporelle, ne les ont attaqués « que par le bras de la chair. L'arianisme a pris fin chez l'un « et chez l'autre de ces deux peuples, mais imperceptiblement « et sans massacre, comme sans abjurations forcées; ou si les « armes mondaines y ont eu lieu, ce ne fut que comme il arrive « d'ordinaire dans tous les grands mouvements des Etats, où « les grands et ceux qui gouvernent font entrer la religion « parmi la politique, pour servir de prétexte à leur ambition « et de leurre aux peuples. L'empereur Justinien, qui, aussi « bien que ses prédécesseurs, ne voyoit qu'avec douleur l'en- « vahissement qui avoit été fait de l'Italie par les Ostrogoths, « ayant enfin trouvé leurs affaires en assez grand désordre « pour en espérer l'achèvement de leur ruine et la réunion de « ce beau morceau à l'empire, y envoya Narsès, qui, comme « étant un capitaine accompli, exécuta bientôt ce grand des- « sein par plusieurs vaillants exploits; les Goths se rendirent à « sa discrétion, et comme généralement tous ceux qui ne péri- « rent pas à la guerre furent envoyés par lui à Constantinople, « et qu'il n'en demeura pas un en Italie, ce royaume y prit fin, « et, par même moyen, l'arianisme y cessa aussi.

« Pour ce qui regarde l'Espagne, il est d'une notoriété re- « connue que la plupart des rois Wisigoths ne se sont distin- « gués que par les fureurs et les barbaries qu'ils exerçoient « contre ceux qui ne vouloient pas embrasser leurs sentiments. « jusque-là qu'on s'entr'égorgeoit pour ainsi dire de frère à

« frère, que le fils se révoltoit contre le père, et que le père se « rendoit le bourreau de son fils. En effet, Leudevigilde ayant « associé ses deux fils au royaume, l'un des deux, savoir Her- « mevigilde, étant venu à se faire catholique, et ayant refusé « de recevoir la communion de la main d'un évêque arien, son « père lui fit trancher la tête, ce qui l'a fait mettre au rang des « martyrs; sur quoi il est à remarquer qu'il y avoit là un autre « motif que celui de la religion, et qui sert à prouver ce que « j'ai dit ci-dessus; ce motif étoit que le fils machinoit inces- « samment contre son père, sous prétexte qu'il étoit héré- « tique; mais pour montrer que l'esprit de l'Eglise ne doit pas « favoriser ces emportements, Grégoire de Tours, faisant le « récit de ce fait dans son Histoire, condamne hautement ce « malheureux fils, disant en termes formels : *Nesciebat miser*, « *judicium sibi imminere divinum, qui contra genitorem quamvis* « *hæreticum talia cogitaret* (1). Et par la même raison, l'on peut « dire qu'il condamna aussi le père même des violences qu'il « avoit déployées contre les orthodoxes sous prétexte de les « regarder comme des hérétiques. Enfin Leudevigilde étant « venu à la dernière vieillesse, se repentit des violences dont « il avoit persécuté son fils et tous les autres fidèles; c'est « pourquoi ayant fait venir vers lui Récarède, son autre fils, il « recommanda de rappeler d'exil les catholiques qu'il avoit « chassés, de les ouïr dans une conférence *amiable* avec les « ariens, et de juger lui-même *avec douceur* de leurs différends, « ce que ce prince exécuta peu après, son père n'ayant pas « vécu beaucoup depuis. Il embrassa la religion catholique, la « fit provigner dans ses Etats, et cela, comme dit Grégoire de « Tours, *plus par douceur que par sévérité;* et ainsi l'arianisme, « en peu d'années, fut éteint en Espagne, comme nous avons « vu que cela étoit arrivé ci-devant en Italie. Tout cela, comme

(1) Le malheureux ne savoit pas qu'un prompt jugement de Dieu lui pendoit sur la tête, pour avoir tenu une telle conduite contre son père, quelque hérétique qu'il fût. [*Note de l'auteur.*

« on voit, est bien éloigné de ce qu'on prétend de l'extinction « de l'arianisme par voie de carnage et de violence.

« Je viens, Monseigneur, aux autorités dont on se peut pré- « valoir, tirées des constitutions des empereurs et de la con- « duite des autres rois et princes, qui est cette conséquence de « la seconde partie de votre lettre, que je me suis engagé de « traiter. Sur quoi je vous dirai, Monseigneur, premièrement « que ces autorités sont des autorités humaines qui ne font « point de conviction, parce que les princes qui ont fait ces « constitutions ont d'autant plus aisément pu se tromper, « qu'ils étoient trop fraîchement sortis de ces affreuses téné- « bres du paganisme sanguinaire et persécuteur, où des quatre « et cinq siècles de massacres avoient inculqué ce préjugé dans « les esprits, qu'il étoit permis d'ensanglanter la religion, et « c'est une raison à peu près semblable qui fit que du temps « de nos réformateurs, dont le papisme avoit fait tant de cruel- « les boucheries, ces bonnes gens en avoient conservé cette « opinion, qu'en matière de cas comme celui de Servet, on pou- « voit en venir à l'exécution de pareils châtiments ; car, comme « a dit un grand homme, on ne revient pas ainsi tout d'un « coup de ses préjugés. De plus, Servet étoit, comme j'ai dit, « un blasphémateur, un chef de secte qui n'étoit point autori- « sée par traités ni par édits, et, en un mot, un perturbateur « du repos public.

« Je dis en second lieu, Monseigneur, que ces lois ne con- « damnoient pas généralement tous les hérétiques, mais seule- « ment ces abominables comme les manichéens, qui, par leurs « pratiques et leurs doctrines plus que diaboliques, si cela se « peut dire, ruinoient l'essence du christianisme, blasphé- « moient contre le Sauveur, disputoient contre la vérité de son « divin corps, nioient la résurrection, se plongeoient dans tou- « tes sortes de voluptés brutales, et qui, encore une fois, n'a- « voient point d'édits ; pour les autres hérétiques, on se con- « tentoit de les censurer, de les séparer de la communion des

« fidèles, de les bannir et de confisquer leurs biens. Théodose « et Valentinien disent expressément qu'on ne doit pas punir « tous les hérétiques avec la même sévérité, et si la loi de Mar- « tien fait mention du dernier supplice, ce n'est qu'à l'égard « de quelques sectaires particuliers et distingués par un tel en- « durcissement, qu'on craignoit qu'il ne gâtât tous les autres; « de sorte qu'il étoit de la prudence d'en faire des exemples « pour tenir tout le reste en bride par la crainte; car il faut « bien distinguer entre la punition de deux ou trois chefs de « parti et celle de deux millions d'habitants de tout un royaume. « Dans les plus grands crimes d'Etat et de lèse-majesté au pre- « mier chef, on ne punit que les auteurs principaux, et non « pas tous leurs complices, parce que ce sont toujours les pre- « miers qui sont cause du mal, les peuples étant comme la mer, « et eux comme les vents, celle-là demeurant toujours tran- « quille si ceux-ci ne remuent. En effet, il ne se trouvera point « dans l'histoire qu'on ait brûlé ni massacré les ariens et autres « hérétiques; c'étoit eux qui, comme j'ai dit, étoient les perse- « cuteurs et les boute-feu contre les catholiques. Il en est de « même des donatistes, dont les horribles tragédies contre les « fidèles sont si fameuses du temps des Vandales, et devant et « après, en un mot dans l'Afrique et ailleurs. On fait à leur « sujet un grand triomphe d'un passage de saint Augustin dans « ses *Rétractations*, sur lequel je dirai en deux mots, premiére- « ment que saint Augustin, tout grand homme que nous le re- « connaissons, a pu tomber en erreur aussi bien qu'un autre; « en second lieu, qu'il n'étoit tombé dans ce sentiment que « par une trop grande préoccupation de zèle, à cause du res- « sentiment où il étoit de l'excès des fureurs que les donatistes « exerçoient contre les fidèles, de sorte qu'il n'est pas étonnant « qu'il ait été d'avis qu'on leur rendit le change et qu'on don- « nât *dent pour dent*. Cependant il faut remarquer que saint « Augustin ne consentoit point à la mort des donatistes, puis- « que son épitre L^e^ à Boniface porte qu'il les falloit seule-

« ment châtier de peines modérées ; ce qui se justifie par le « titre même de la lettre, qui est *De moderate coercendis hæreticis*. Je tiens cette seconde remarque du même savant dont « j'ai tantôt parlé.

« Je viens, Monseigneur, aux nestoriens et aux pélagiens, dont « votre lettre fait mention. A l'égard des uns et des autres, je prétends faire voir les mêmes deux circonstances que j'ai justifiées « déjà au sujet des ariens : l'une, que c'étoit eux, et non pas les « catholiques, qui étoient les persécuteurs et que ceux-ci étoient « les persécutés ; l'autre, qui en est une conséquence, c'est qu'ils « n'ont point été détruits par la force de ces armes temporelles « dont on se veut prévaloir. Il est bon là-dessus de remarquer, « qu'à commencer par Nestorius lui-même, il est constant et « avéré, qu'après avoir fait prêcher son hérésie par le prêtre « Anastase, puis par l'évêque Dorothée, tous les auditeurs ayant « frémi de l'anathème que cet évêque prononça dans une église « de Constantinople contre ceux qui traiteroient la bienheureuse vierge Marie de *mère de Dieu*, Nestorius ne laissa pas de « le recevoir à sa communion, et qu'il passa jusqu'à persécuter « ceux de son Eglise qui avoient témoigné d'en être offensés ; « que lorsque au concile d'Ephèse, qui est le troisième des généraux, on travailla à la déposition de cet hérésiarque, outre « que les Pères qui le composaient et qui y signèrent ne passèrent point les bornes d'une déposition simple, il ne parait « point que les lettres par lesquelles ils rendoient compte de leur « conduite à Théodose exigeassent de lui qu'il joignit ses foudres à ceux de l'Eglise. Ces lettres ne demandoient à l'empereur qu'une approbation des actes du concile : elles furent « d'abord interceptées, mais enfin on fit tant qu'elles tombèrent entre ses mains. Il fut ensuite surpris et trompé par le « parti des hérétiques ; mais ayant après tout reconnu la vérité « du fait, il fit justice aux orthodoxes. Cependant, tout ce qui « arriva de sa détermination, en ce qui concerne les hérétiques, fut une simple confirmation du jugement du concile

« au sujet de la déposition de Nestorius, en la place duquel un « moine nommé Maximin fut établi; et, en tout cela, pas une « goutte de sang. Nestorius, abusant de la grâce qu'on lui avoit « faite de le renvoyer en son monastère, continua de répandre « le venin de ses hérésies. On ne le tua point cependant; on « se contenta de le reléguer et de confisquer ses biens, et enfin « il mourut en exil d'une chute qu'il fit, après bien de la lan- « gueur. Qu'est-ce que firent après lui ses partisans, et qu'est-ce « qu'ont fait ensuite ses sectateurs? Ils n'ont point été éteints, « comme on prétend; l'exil et la mort de l'hérésiarque n'ont pu « étouffer l'hérésie : elle est encore aujourd'hui répandue « presque dans tout l'Orient, et elle a pénétré jusqu'aux Indes, « comme il paraît par toutes les histoires de ces pays, et par « toutes les relations des voyageurs.

« Il me reste à parler des pélagiens, qui ne me tiendront pas « longtemps. Une de leurs plus considérables hérésies étoit au « sujet de la grâce. Pélage, leur chef et l'auteur de la secte, « excita une furieuse persécution contre saint Jérôme; mais il « fut terrassé par saint Augustin, et cela non point par armes, « mais par de savants écrits. Honorius le chassa de Rome, mais « il ne le fit point mourir, ni ne logea chez lui aucunes troupes « prétoriennes : on le laissa finir sa vie en repos parmi les « siens. Ses sectateurs furent condamnés depuis par divers « synodes, et ensuite par le concile d'Ephèse, duquel nous « avons parlé; saint Augustin fut commis pour écrire contre « eux, et, en tout cela encore, point de persécuteurs ni de « persécutions.

« Comme je m'aperçois, Monseigneur, d'avoir un peu étendu « ces matières, je tâcherai de me resserrer à l'égard de celles « qui me restent. La première qui se présente est une objection « que vous nous faites de ce que vous prétendez qui se com- « met, en Suède et ailleurs, contre ce que vous appelez les ca- « tholiques. Je suis surpris, Monseigneur, que l'Angleterre et « la Hollande, étant un peu plus à nos portes, et moi particu-

« lièrement que vous honorez de vos lettres, étant tout porté « dans cette dernière, vous ne me les opposez pas plutôt que « les glaces du Nord qui sont comme un pays perdu, et dont « on ne peut pas avoir des nouvelles si faciles et si débrouillées « que le seroient celles du pays d'où je me donne l'honneur de « vous répondre. Que puis-je inférer de là, Monseigneur, sinon « que vous cherchez à vous sauver à la faveur des ténèbres, et « que vous craignez l'éclat du grand jour. Je ne suis pourtant « pas, grâce à Dieu, si peu instruit de se qui se passe dans le « monde, que je ne sache fort bien ce qu'il y a à dire sur l'af- « faire de Suède, et en deux mots voici ce que c'est : première- « ment, il n'y a jamais eu de massacre ; il s'y est fait tout au « plus quelques exécutions particulières ; si l'on en veut savoir « la raison, c'est qu'il n'est pas permis à un naturel habitant du « pays d'embrasser la religion de Rome, et comme c'est une « loi fondamentale de l'Etat on punit ceux qui l'enfreignent, il « n'y a rien de plus naturel. Mais étions-nous en France sur « ce pied-là, Monseigneur ; n'avions-nous pas, au contraire, un « établissement fondé sur un édit authentique, et cet édit ne « devoit-il pas être notre bouclier et notre rempart?

« Je trouve après cela, Monseigneur, que vous semblez re- « connaître un peu plus de vraisemblance à la crainte que nous « nous faisons d'adorer un morceau de pain, au lieu d'adorer « le Dieu du ciel et de la terre ; et là-dessus vous dites, Mon- « seigneur, que c'est une crainte pareille qui faisoit dire aux « ariens et aux disciples de Paul de Samosate, qu'ils ne vou- « loient pas rendre les honneurs divins à un homme, à un en- « fant, à une créature, etc., après quoi vous criez fort contre « les préjugés des sens et les lumières de la raison humaine. « Mais, mon Dieu! quelle comparaison! Les ariens et les sa- « mosatiens étoient des hérétiques formels, dont les opinions « criminelles n'avoient pas d'autre fondement que les creuses « imaginations d'un cerveau démonté ou les entêtements d'une « raison opiniâtre et corrompue ; ces opinions étoient haute-

« ment combattues par des passages nombreux et formels de la « sainte Ecriture, et cette même Ecriture qui leur étoit si di- « rectement contraire en ces endroits, ne leur en laissoit pas « un seul autre qui étant bien pris et dans son véritable sens, « leur fournît au moins un prétexte apparent de quelque expli- « cation prétendue en opposant passage à passage, et en com- « battant un lieu par l'autre. Nous sommes, quant à nous, des « gens à qui vous même, Monseigneur, avez rendu cette jus- « tice, que toute notre croyance étoit si bonne dans le fonds, « que pour nous rendre la vôtre moins odieuse, vous avez cru « ne pouvoir mieux faire que de tâcher de nous persuader « qu'elle n'étoit pas si éloignée que nous voulions le faire « croire de celle que nous professons; que la vôtre conservoit « tous les fondements de la nôtre, et qu'ainsi toutes nos dis- « putes et notre opiniâtreté ne rouloient que sur des formalités « et des dehors, en un mot sur un malentendu entre les parties. « Nous sommes des gens à qui l'Ecriture est favorable dans « tous ses passages, et auxquels, supposez encore une fois « qu'on ne fasse point de violence au sens, elle n'est contraire « en aucun. Nous sommes des gens à qui votre Eglise, pour « persuader que ce qui se prend dans le sacrement de la sainte « Eucharistie est le corps réellement transsubstantié de notre « Seigneur Jésus-Christ, ne nous donne qu'un passage tronqué « et falsifié tout à la fois, au lieu de nous le donner entier et « fidèle; vous nous dites : Notre Seigneur a dit : *Ceci est mon « corps, ceci est mon sang*, et là-dessus vous voulez que ce *corps* « et ce *sang* soient transsubstantiés; or le texte ne porte point « cela; le texte de saint Luc (XXII, 19, 20) porte en termes « exprès : *Ceci* est *mon corps donné* ou *livré*, et celui de saint Paul « (1 Cor. XI, 25) : *Mon corps rompu. Cette coupe,* disent saint « Paul et tous les autres évangélistes, est la nouvelle alliance en mon sang répandu. Ces mots livré, rompu, répandu, sont « des choses qu'ordinairement vos missionnaires et vos con- « troversistes laissent en arrière, et quand ils sont contraints

« par nos instances de les représenter, en la place du tronque-
« ment qu'ils avoient fait, ils substituent une falsification, ils
« donnent un futur pour un présent, et traduisent *qui sera*
« *livré, qui sera rompu, qui sera répandu*, au lieu que le grec
« porte *qui est livré, qui est rompu, qui est répandu;* διδόμενον et
« non pas δοθησόμενον; et ainsi de κλώμενον et d'ἐκχυνόμενον, pour
« lesquels, selon vous, il devroit y avoir κλασόμενον et ἐκχυθησό-
« μενον. Voilà le nœud gordien de toute la dispute; car, si c'est
« un corps livré et rompu, et un sang répandu dans le temps
« présent, Jésus-Christ ne pouvoit dire cela dans l'institution
« de la sainte Cène que dans un sens figuré, puisque la chose
« n'arriva que le lendemain; et lorsque saint Paul (1), quel-
« ques années depuis, appeloit encore ce pain le *corps rompu* de
« Jésus-Christ dans un temps présent, ce ne pouvoit être en-
« core que d'une manière figurée, puisqu'il n'étoit plus vrai
« que ce corps fût rompu réellement, Jésus-Christ étant alors
« glorieusement ressuscité; en un mot, il s'agit dans l'eucha-
« ristie du corps mort de Jésus-Christ, de son sang répandu et
« de ce sang séparé du corps, ce qui ne se peut trouver que
« dans un état de mort; or, l'eucharistie ne me peut donner
« aujourd'hui le corps mort de Jésus-Christ que d'une manière
« sacramentale et figurée, et non pas dans un sens au pied de
« la lettre. Si l'Eglise romaine a en cela d'autres vues, et pré-
« tend nous donner un corps glorieux au lieu d'un corps mort
« et dans un état d'ignominie, ce n'est plus la sainte Cène de
« notre Seigneur, elle a d'autres objets et d'autres intentions;
« et cela étant, elle trouvera bon que nous allions chercher une
« autre communion que la sienne. Enfin, quand la nature es-
« sentielle des choses, quand les lumières de la raison, quand
« le témoignage des sens, quand l'autorité de l'Ecriture, quand
« l'explication des Pères, quand la pratique constante de trois

(1) 1 Corinth. XI, 23, 24, 25-29. Notez que saint Paul n'a point appelé le pain le *corps rompu de Jésus-Christ*; mais il rapporte seulement les paroles du Seigneur qui l'avoit appelé ainsi. [*Note de l'auteur.*]

« ou quatre siècles de pureté dans l'Eglise, suivis de quatre ou « cinq autres moins purs à la vérité que ces premiers-là, mais « qui le sont toujours assez pour le fait dont il s'agit; quand, « dis-je, toutes ces choses, par un concours bien unanime, au- « ront convaincu des gens comme les ariens et les samosatiens, « que Jésus-Christ n'est qu'un homme, qu'un enfant, qu'une « créature, je ne les insulterai pas sur le refus de leurs adora- « tions; mais quand la nature essentielle d'un sacrement qui « veut que les expressions qu'on y emploie soient figurées et « non littérales; quand ma raison, qui me dit qu'il n'est ni juste « ni apparent que le corps de notre Seigneur soit incessamment « exposé à des ignominies sans nécessité, puisque présente- « ment tout est accompli; quand ma vue, quand mon goût, « quand mon tact, quand mon odorat, tous sens auxquels notre « Seigneur a montré positivement qu'il ne vouloit point faire « d'illusion; quand l'autorité de l'Ecriture qui éclaircit, dé- « veloppe et décide en cent endroits ce qui étoit un peu moins « expliqué dans un seul autre (1); quand des Pères de la pri- « mitive Eglise, sur ce *qui-vive* de la question, s'il m'est permis « de parler de la sorte, me diront : *Prenez garde, ne vous y trom-* « *pez pas;* ce n'est pas réellement, mais en figure, que le pain « est le corps de Jésus-Christ; quand enfin la pratique de huit « ou dix siècles, pendant lesquels on n'a su dans l'Eglise ce que « c'étoit que de transsubstantiation et d'adoration, puisque la « définition de l'un de ces termes et le commandement de « l'autre ne sont que de l'an 1215 et de l'an 1220; quand, dis- « je, toutes ces choses concourront ensemble pour fixer et dé- « terminer une créance, si par respect ou quelque autre raison « je ne fais pas pis à ceux qui me mettent en parallèle de pré- « vention avec les ariens et les disciples de Paul de Samosate,

(1) Il n'y a que saint Matthieu qui dise simplement : *Ceci est mon corps;* car saint Marc ne doit pas être compté à cet égard, puisque son évangile n'est qu'un abrégé de celui de saint Matthieu. [*Note de l'auteur.*]

« ils me pardonneront au moins, si je dis que j'ai de la compas-
« sion pour les préjugés qui les aveuglent eux-mêmes.

« Il ne me reste plus, Monseigneur, que ce que vous dites
« au sujet de Bérenger; mais son histoire, à mon avis, n'est
« nullement avantageuse à l'Eglise Romaine, puisqu'il est
« constant et avéré, qu'il ne tomba dans l'apostasie que par
« fragilité de sa part, et par violence du côté de ses ennemis;
« et quant à cette autorité vivante et parlante, sans la recon-
« naissance de laquelle vous prétendez que l'Eglise chrétienne
« seroit la plus faible et la plus malheureuse de toutes les
« sociétés du monde, je vous dirai, Monseigneur, qu'il ne faut
« point d'autre autorité que celle du Vivant aux siècles des
« siècles, lequel parle clairement à nous dans toute son Ecri-
« ture à l'égard des choses qui concernent le salut, et qu'il ne
« faut point d'autre autorité pour l'explication de cette Ecri-
« ture que l'Ecriture elle-même, puisque partout où une cer-
« taine religion seroit dominante, soit fausse, soit vraie, il est
« certain que ceux qui la professent prétendront toujours que
« leur autorité y soit seule reconnue, et par là il arriveroit que
« l'Eglise romaine elle-même perdroit en Angleterre, en Hol-
« lande, en Brandebourg et ailleurs ce qu'elle gagneroit en
« France, en Espagne et en Italie, et ce seroit encore pis chez
« les Indiens et chez les Turcs, pour toute la chrétienté en gé-
« néral, puisqu'on seroit forcé d'y être païen et mahométan.
« Cela étant, il ne faut pas conclure que l'on viendra donc à
« vivre sans religion et à sa fantaisie; si nous n'avons pas une
« autorité cléricale et mondaine, c'est assez que nous ayons
« une chrétienne obéissance à ce que Dieu nous prescrit dans
« sa Parole.

« Je ne crois pas, Monseigneur, que vous vous plaigniez que
« j'aie rien dissimulé de la force de vos raisons; et si cette fois
« non plus que l'autre, ce n'est pas un ministre qui me prête sa
« plume, comme je vous le proteste encore, j'en tirerai contre
« vous ce nouvel avantage, que, puisqu'un simple particulier

« sans autre caractère d'aucune autre profession que celle du « barreau, mais aidé de son seul petit sens, ou tout au plus de « quelque teinture qui lui est restée des lectures par lesquelles « il tâche de charmer les heures de sa solitude, a suffisamment « trouvé en lui de quoi vous répondre, que ne seroit-ce point, « Monseigneur, si tel docteur que vous et moi pouvons con- « naître, avoit été chargé de cette commission?

« Je suis, avec tout le respect que je vous dois, Monsei- « gneur, votre, etc.

« VRILLAC. »

Ces deux réponses à M. de Meaux que je fis pour M. de Vrillac et à sa prière furent bientôt imprimées à la Haye (1), mais comme si ce n'eût été que la copie d'une première édition faite en Suisse, et cela pour des raisons qui ne subsistent plus. Mais avant cette unique impression en Hollande, la vérité est qu'elles avoient été envoyées manuscrites en Suisse à un vénérable pasteur, qui, après avoir passé quelque temps à la Haye et m'avoir fait l'honneur d'y rechercher ma connaissance, s'étoit retiré à Berne, où une de ses intimes amies d'ici, et qui étoit aussi la mienne, lui avoit envoyé mes lettres, dont pour cet effet je lui délivrai une copie. M. Modenx, qui étoit le vénérable pasteur dont je parle, fit un authentique remercîment à

(1) *La Séduction éludée ou Lettres de M. l'évêque de Meaux à un de ses diocésains, qui s'est sauvé de la persécution, avec les réponses qui y ont été faites, et dont la principale est demeurée sans réplique. Sur la copie, imprimée à Berne, en Suisse.* Petit livret in-18 de 96 pages. On y a joint une complainte en vers intitulée: *Plainte des fidèles persécutés, mais qui marque leur résignation à la Providence divine.* Rien ne nous montre que Rou soit l'auteur de cette pièce de vers. Bayle nous apprend (lettre du 24 février 1689) que la *Séduction éludée* de Rou fut critiquée dans la *Réponse d'un nouveau converti à la lettre d'un réfugié, pour servir d'addition au livre de don Denis de Sainte-Marthe, intitulé Réponse aux plaintes des protestants. Sur l'imprimé à Paris, chez Etienne Noël,* 1689, *in*-12. Cette réponse fut d'abord attribuée à Pélisson, mais il paraît plus probable que Bayle lui-même en fut l'auteur, car il y a une certaine analogie entre les sentiments exprimés dans cet écrit et ceux qu'on trouve dans l'*Avis aux réfugiés*: Desmaizeaux l'a placée dans son édition des *Œuvres diverses* de Bayle.

notre amie commune de l'envoi qu'elle lui avoit fait, et dans l'édition que je vins à publier quelques mois après, je me servis de cette ample lettre pour en faire comme une dédicace de la part de M. Modeux à Mademoiselle Husson (1), qui étoit cette commune amie dont je viens de parler. Cette lettre est, mot à mot, copiée de l'original que je garde encore, à la réserve des quinze ou vingt lignes de la fin que j'ajoutai de moi-même pour couvrir le jeu de la feinte édition en Suisse. Voici cette lettre de M. Modeux à Mademoiselle Husson.

« Mademoiselle,

« Je vous suis bien obligé de la bonté que vous avez eue de « m'envoyer les lettres que vous m'aviez promises. C'est votre « ordinaire de me combler toujours de nouvelles faveurs; le « mien est de vous être inutile, de vous être même à charge, et « de ne vous pouvoir témoigner ma très humble reconnais- « sance que par les vœux que je fais à Dieu pour votre pro- « spérité. L'excellent M. Rou a fait voir mes nouvelles à « MM. Claude et Jurieu, et moi j'ai fait voir ces lettres à « tout ce qu'il y a de plus distingué dans Berne pour l'esprit « et pour le cœur; elles ont été longtemps entre les mains de « M. l'Avoyer d'Erlach, et ensuite en celles de M. Torman, le « ministre, qui a eu l'honneur de connaître l'auteur à Paris et « de le voir depuis en Hollande. Sans mentir, il y a de quoi « bénir Dieu de ce que nous avons d'autres personnes parmi « nous que des ministres à qui Monseigneur l'évêque de Meaux « donne du lustre, et ce ne m'est pas un petit plaisir qu'un des « hommes du monde pour qui j'ai le plus d'estime et de ten- « dresse est celui qu'il a plu à la Providence de choisir pour « cela. Je souhaiterois bien que la plume ne tombât pas des « mains de l'évêque, et qu'elle voulût bien fournir à l'illustre

(1) Elle s'est depuis cela retirée à la Haye, et demeure présentement à Bois-le-Duc. *Note de l'auteur.*

« laïque les occasions de nous faire voir de nouvelles merveilles ; « mais, à vous dire la vérité, je pense que dans la colère où le « clergé de France est à présent contre les réformés, il ne « plaira pas à Monseigneur de Meaux de nous faire goûter une « si grande douceur. Assurez, s'il vous plaît, cet illustre ami « de mes très humbles respects, et dites-lui que quoi qu'il fasse « de grand et de beau, je le défie de me jamais surprendre. Je « vous supplie très humblement, Mademoiselle, de lui présen- « ter M. Steigner et son camarade M. de Ver lorsqu'ils seront « arrivés, et de les lui recommander de ma part.

« Je suis avec plus d'estime et de tendresse que je n'en sau- « rois exprimer, Mademoiselle, votre très humble et très obéis- « sant serviteur.

« MODENX. »

« De Berne, le 19 d'août 1686. »

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici aux lecteurs, qu'avant que de faire imprimer tout ce que dessus, je fus bien aise de m'assurer du suffrage de M. Bayle, sans quoi j'hésitois à rien tenter, quoique j'eusse déjà celui de M. Jurieu et même celui de M. Claude, le père, dont le dernier particulièrement me sollicita fort à cette impression. Voici là-dessus deux extraits de lettres dudit sieur Bayle, des 9 février et 24 mai 1686 (1) :

« (2) J'ai lu avec un plaisir extrême, mon cher Monsieur, « tous les manuscrits que vous m'avez communiqués ; ils sont « écrits et avec beaucoup de pureté et avec force et avec zèle ; « j'en pourrois dire beaucoup plus de bien si je voulois égaler, « par mes expressions, ce que j'en pense (3). Mais j'ai à vous

(1) Ces deux lettres sont imprimées dans la collection des *Lettres choisies* de Bayle.

(2) C'est la 33e du sieur Bayle. [*Note de l'auteur.*]

(3) Cela est dans la 29e lettre, savoir du 9 février 1686. [*Note de l'auteur.*]

Ces numéros (29 et 33) correspondent probablement à ceux de la classification que Jean Rou aura probablement faite des lettres que Bayle lui a écrites ; nous voyons, en effet, d'après une note marginale de sa main (page 185), qu'il avait classé et numeroté les lettres de Jurieu reçues par lui.

« dire, sur votre scrupule de nommer et votre dessein de sup-
« primer les noms et les dates, en cas que vous en veniez à
« l'impression, que je ne suis point du tout de ce sentiment,
« parce que les lecteurs seront tout autrement curieux, quand
« ils sauront que cela regarde Monseigneur l'évêque de Meaux. »

Voici un autre extrait du vendredi 10 janvier 1687 et du même M. Bayle.

« Depuis le commencement de cette année je cherche une
« voie d'ami, tant pour vous renouveler les assurances de mon
« amitié et de mon estime singulière à ce renouveau d'an que
« pour envoyer les nouvelles de décembre avec une réitération
« d'excuses sur la table alphabétique, qui m'a contraint de
« renvoyer au journal suivant la mention de votre ouvrage. Je
« ne vous saurois exprimer le déplaisir que j'ai du juste sujet
« que vous avez eu de ne savoir que penser de ma conduite
« pendant le long temps que vous avez ignoré le dénoûment.
« Je vous prie d'en tirer cet usage à mon intention et profit,
« que si à l'avenir pareils sujets vous étoient donnés de réflé-
« chir sur moi, vous soyez inébranlable sur la persuasion que
« je suis toujours pour vous ce que je dois être, c'est-a-dire
« plein d'une véritable amitié fondée sur une estime particu-
« lière que votre excellent mérite me demande, et que vous te-
« nant ferme là, vous attendiez tranquillement un dénoûment
« semblable à celui de ces jours passés; j'en reviens toujours
« là, que je ne saurois songer sans douleur à ce que vous aviez
« pensé de moi pendant plus d'un mois; ce qui me console,
« c'est qu'enfin vous avez vu mon innocence. Vous me donnez,
« au reste, une confusion qui en vérité me fait honte, quand
« vous me traitez d'*illustre*; au nom de Dieu, plus de cérémo-
« nie, je vous en montre l'exemple, quoi que je pusse, avec
« plus de raison que vous, la garder et vous donner de magni-
« fiques épithètes; cependant, pour vous donner un plus fort

« exemple, je ne finirai que par la familiarité cordiale d'ami « qui est tout à vous.

« BAYLE. »

J'ai marqué ci-devant, qu'étant encore dans mon précédent poste, j'avois été mis sur le pied de dresser toutes les lettres que l'Etat écrivoit aux puissances étrangères, ce qui, en effet, n'a jamais manqué depuis ce temps-là, c'est-à-dire dès le commencement des six années de ma vacation au greffe de LL. HH. PP.

Sur la fin de cette sixième année, savoir en décembre 1688, la feue reine Christine de Suède ayant eu dessein d'établir le sieur Brémont en qualité de son résident auprès de Leurs Hautes Puissances, elle leur écrivit à cet égard une très obligeante lettre, qui aussitôt me fut mise entre les mains pour y faire une réponse d'acceptation respectueuse. Je puis dire en toute vérité que je rompis le coup; et voici comment. Je m'étois trouvé en Angleterre dans un temps où Brémont y avoit fraichement répandu de lui un bruit de conduite qui ne lui faisoit pas d'honneur, et principalement sur des pratiques sourdes contre le gouvernement, qui ayant été découvertes, il avoit eu le bonheur d'échapper au dessein qui étoit tout formé de se saisir de lui; de là il s'étoit intrigué auprès de la reine Christine, et ensuite étoit passé dans ces provinces, d'où il avoit mendié auprès de cette princesse le poste dont je viens de parler, à la faveur des bonnes grâces qu'il s'étoit ménagées dans son esprit par de petites galanteries qui étoient son fort, comme aussi elles étoient assez du goût de Christine (1).

Quoi que je n'eusse aucune habitude avec Brémont, je savois néanmoins, par des gens qui le pratiquoient, une bonne partie de sa conduite, du moins assez pour me croire obligé d'en avertir mes maîtres. Je m'en ouvris donc à M. le greffier (le père de

(1) Il s'étoit insinué auprès d'elle à peu près de la maniere qu'avoit fait Bourdelot. [*Note de l'auteur.*]

celui d'aujourd'hui, lui disant que, dans le poste où je me trouvois, non-seulement je me croyois obligé de dire ce que je savois, mais que je me croirois même criminel si je ne le faisois pas; que mon inclination n'étoit nullement de nuire à personne; que d'ailleurs je ne prétendois point m'ériger en délateur, d'autant plus que dans le fond je n'avois pas de formelles preuves à produire, mais seulement des préjugés légitimes et des bruits qui de plusieurs endroits étoient venus à mes oreilles; sur toutes lesquelles choses je m'étois cru obligé de m'en ouvrir à une personne de la prudence de M. le greffier, afin qu'il en usât selon que cette même prudence le lui dicteroit. M. le greffier me remercia et fit rapport de tout à l'assemblée, laquelle aussitôt, changeant d'avis, me donna ordre de dresser une réponse toute contraire à celle que d'abord on avoit eu en vue, c'est-à-dire une lettre d'excuse, mais dans la manière du monde la plus honnête et du tour le plus délicat que je serois capable d'y donner. Je me mis donc en devoir d'exécuter mon ordre du mieux qu'il me fut possible. La lettre que je fis eut le bonheur d'être approuvée; et on verra, par la deuxième lettre que la reine écrivit à l'Etat sur ce sujet, que Sa Majesté même en fut contente, jusqu'à exalter fort le tour qu'on avoit donné au refus qu'on lui faisoit. Voici la première de ces deux lettres, savoir la mienne :

« *A la reine Christine.*

« Le 18 decembre 1688.

« Madame,

« Il y a quelque chose de si obligeant dans l'honneur qu'il « plaît à Votre Majesté de nous faire par l'offre d'un résident « de sa part auprès de cet Etat, et nous sommes si disposés à « regarder cela comme une marque incontestable de son incli- « nation à entretenir avec nous une bonne correspondance, « que nous ne pouvons y répondre que par de très humbles « actions de grâces, et par l'assurance de la résolution où nous

« sommes de nous conserver un si grand bien par toutes sortes « de démarches. Mais, Madame, comme Votre Majesté, pour « revêtir quelqu'un de ce caractère, a jeté les yeux sur la per- « sonne du sieur de Brémont, nous nous trouvons obligés de « représenter à Votre Majesté que c'est un sujet naturel du roi « de France, lequel attaque cet Etat d'une manière illégitime « et par une guerre tout à fait injuste; que, suivant cela, nous « ne pouvons le regarder que comme un homme qui étant dans « la dépendance de notre ennemi, seroit plutôt porté par un « zèle naturel à nous desservir qu'à travailler à ce louable des- « sein de la conservation d'une bonne intelligence avec Votre « Majesté, duquel nous venons de parler. La persuasion où « nous sommes, Madame, que cela est entièrement contre votre « intention royale, et que, même dans le temps que Votre Ma- « jesté a eu cette vue pour ledit sieur de Brémont, elle ne savoit « aucunement la déclaration de guerre du roi de France, ou « du moins que cet homme fût né son sujet, nous fait espérer « de son équité et de sa haute prudence, qu'elle voudra bien « que nous la suppliions de ne pas trouver mauvais que nous « n'admettions point le susnommé en la qualité de résident, et « ainsi donnions lieu à ce que se mettant à couvert de votre « protection royale, il nous desserve contre l'intention même « de Votre Majesté, à qui nous protestons que nous ne refuse- « rons point la reconnaissance de ce caractère pour telle autre « personne qu'il lui plaira de choisir, et à l'égard de laquelle « de pareils inconvénients ne se rencontreront point.

« Nous prions Dieu, Madame, etc., de Votre Majesté, etc.

« LES ETATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES-UNIES. »

Réponse de la reine Christine.

« Hauts et puissants Seigneurs,

« Vous avez l'art d'obliger en refusant, et votre lettre du « 18 passé est si pleine d'honnêteté pour moi, qu'au lieu de

« m'offenser de votre refus, je me trouve engagée à vous re-
« mercier de me l'avoir donné avec tant d'honnêteté. Cepen-
« dant, je vous dirai que le choix que j'ai fait du sieur de Bré-
« mont étoit fondé sur ce qu'il m'a servi quelques années avec
« beaucoup de fidélité, et qu'il étoit un Français exilé sans re-
« tour, qui a passé une si grande partie de sa vie parmi vous,
« que je le croyois naturalisé. J'ignorois aussi la déclaration de
« la guerre, et, quelques lumières que Dieu m'ait données pour
« prévoir de fort loin tous les grands mouvements de l'Europe,
« je vous avoue que je ne croyois pas que la France, quelque
« puissante qu'elle soit à présent, vous déclarât la guerre en
« un temps où elle se trouve tant d'ennemis sur les bras, qui
« ne sont pas à mépriser; et, bien que je pusse vous être ga-
« rante de la fidélité du sieur Brémont, j'entre toutefois dans
« vos justes sentiments en une matière si délicate, parce que
« je serois inconsolable si un homme dépendant de moi vous
« pouvoit donner quelque ombre de soupçon, quoique fort éloi-
« gné de la vérité. Ce doute m'oblige à souscrire au refus que
« vous m'avez fait, sans m'en offenser, puisque ma grandeur et
« votre honnêteté me rendent invulnérable; vous priant de
« faire la grâce au sieur Brémont de ne lui pas faire souffrir
« aucune autre mortification que celle de ce refus, dont je le
« consolerai par d'autres emplois qui ne lui seront pas moins
« honorables. Je connais ma faute, qui est d'avoir pris cette
« résolution en un temps où la gloire et la fortune avoient éloi-
« gné de vous mon cousin, M. le prince d'Orange. Son auto-
« rité m'auroit peut-être obtenu de vous la grâce pour le sieur
« Brémont, que je n'exigerai plus, entrant entièrement dans
« vos sentiments, et priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte et
» digne garde.

« Messieurs, votre bien bonne amie,

« CHRISTINE-ALEXANDRE.

« Et plus bas : ANDRÉ GALDENBLAD.

« Rome, ce 22 janvier 1689. »

Me voici au temps de ma dernière installation, dont voici l'histoire en peu de mots : Comme Son Altesse monseigneur le prince d'Orange avoit eu la bonté de me permettre de l'avertir du premier poste compétent qui viendroit à vaquer, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, je pris, un peu avant l'expédition d'Angleterre, occasion de quelque occurrence de cette nature pour aller faire un tour à Loo (1), où toute la cour étoit alors, afin de rafraîchir à Son Altesse le souvenir de ses obligeantes promesses. M. Bentinck, qui fut depuis comte de Portland, m'obtint une audience particulière du prince, vers qui je fus introduit sur les sept heures du soir. Son Altesse étant seule auprès de son feu, et m'étant approché sur un signe qu'elle m'en fit : « Monseigneur, lui dis-je, il y a environ six ans que « Votre Altesse, en me procurant le poste dont je jouis encore « par sa grâce, me fit l'honneur de me dire qu'elle ne le faisoit « que par provision, et jusqu'à ce qu'il se présentât quelque « chose de plus proportionné aux bonnes intentions dont il lui « plaisoit de m'honorer, et que j'eusse seulement le soin de lui « en donner avis. Une telle occasion, Monseigneur, est comme « toute prête, et la liberté avec laquelle je me présente ici n'est « qu'un effet d'obéissance aux ordres qu'il vous a plu de me « donner. Je ne crois pas que le sieur Van der Meulen (2) aille « désormais bien loin, selon ce que tout le monde en dit. — « Demain matin, me dit Son Altesse, Zuylem vous donnera une « lettre de moi au Pensionnaire ; ayez soin de la retirer. » Le sieur de Zuylem (3) me donna en effet dès le lendemain la lettre de Son Altesse, que je montrai au sieur greffier sitôt que je fus de retour à la Haye, et il m'offrit obligeamment de la livrer

(1) Maison royale dans le *Veluwe* ou *Vélau*, au nord d'*Arnheim*, et magnifiquement bâtie par le prince. [*Note de l'auteur.*]

(2) Il ne mourut pas de cette attaque-là ; mais il avoit des rechutes fréquentes, et la mortelle ne tarda pas beaucoup. [*Note de l'auteur.*]

(3) Il étoit fils de M. de Zuylichem, et lui avoit succédé en la charge de secrétaire du prince. [*Note de l'auteur.*]

lui-même au pensionnaire son frère (1), qui mourut bientôt après, savoir, en décembre 1688. Dès le commencement du mois de février qui suivit, Van der Meulen (2) mourut lui-même, et aussitôt je présentai une requête à Leurs Hautes Puissances, par laquelle je leurs représentois que j'avois un droit reconnu légitime par le sieur Fagel même, leur greffier, qui ne manqueroit pas de leur témoigner que depuis plus de six ans toutes les lettres généralement que l'Etat avoit eu occasion d'écrire aux puissances étrangères, tant en françois qu'en latin, et cela au nombre de plus de *deux cents*, étoient de ma composition ; qu'outre cette principale partie de la charge dont je les suppliois, et dont par tous ces ouvrages je me trouvois déjà en possession, j'avois de plus, dans des conjonctures de maladie ou d'absence du traducteur défunt, traduit un très grand nombre de résolutions d'une longueur considérable, et avois fait la correction de toutes les autres, ce qui prouvoit suffisamment que j'étois plus qu'en état de les faire toutes. Que pour toutes ces raisons j'espérois de l'équité de Leurs Hautes Puissances qu'elles auroient égard à la justice de mes prétentions et à la possession dont je me trouvois revêtu; qu'elles ne se prévaudroient pas de ma qualité d'étranger, puisque j'étois plus que naturalisé par mes services, ni de la médiocrité de mon poste présent, pour m'en refuser un plus proportionné à l'état où je m'étois toujours vu avant mes malheurs, puisque au fond j'étois un homme gradué depuis trente ans, et avois acquis quelque nom parmi les gens de lettres ; qu'elles permettroient encore moins que mes services demeurassent sans récompense, n'ayant jamais rien porté dans mes déclarations de la composition de toutes les lettres susmentionnées; et, bien plus que

(1) Gaspard Fagel, nommé greffier des états généraux, le 5 novembre 1670, accepta en 1672 l'emploi de grand pensionnaire; il mourut le 13 décembre 1688, et eut pour successeur en cette charge le sieur ..... *Ten Hove.* (*Note de l'auteur.*)

(2) Gérard Van der Meulen, nommé en juin 1675, translateur des états généraux; il avait remplacé dans ces fonctions le célèbre Abraham Wicquefort. (*Archives de la Haye.*)

tout le reste, qu'elles auroient un sérieux égard à ce qu'un grand prince, avec qui elles étoient si étroitement liées, leur avoit là-dessus marqué de ses désirs, et au témoignage que Son Altesse royale madame la princesse elle-même, sur le point de son départ, venoit tout fraîchement de leur faire rendre sur le même sujet, ayant envoyé exprès le sieur d'Allonne, son secrétaire, en parler au sieur greffier depuis deux jours. Qu'enfin j'espérois que Leurs Hautes Puissances seroient touchées du malheureux état où m'avoit réduit la persécution de France, si peu qui me restoit de bien m'ayant été confisqué depuis la dernière déclaration de guerre, et de la charge de cinq petits enfants qui ne savoient presque encore prononcer d'autres termes que ceux de bénédiction et de prières à Dieu, auxquels je les instruisois pour la prospérité de Leurs Hautes Puissances.

Cette requête fut traversée dans la salle des états par un grand nombre d'autres de divers prétendants, dont même quelques-uns étoient d'un nom illustre (1), et quelques autres revêtus déjà d'autres charges très considérables dans l'Etat, et dont entre autres un des principaux (2) fut, fort peu de temps après, honoré d'un envoi extraordinaire dans une des premières cours de l'Europe. Tous ces concurrents si distingués (3) firent assez longtemps balancer le succès de ma requête, selon que quelques membres de l'assemblée se trouvoient prévenus et

(1) Le sieur *N. Heinsius*, par exemple, qui, après s'être allé consoler de sa réjection à Batavia, mourut enfin à la Haye, le ..... 1706. Voyez ci-après, page 267. [*Note de l'auteur.*]

(2) M. de Vrybergen, conseiller de la cour de Brabant, mort depuis, savoir le 14 juillet 1711, et cela à Londres. [*Note de l'auteur.*]

(3) « M. Basnage de Beauval avait souhaité d'obtenir la charge d'interprète des états généraux; il s'adressa à M. Jurieu pour le prier d'employer son crédit en sa faveur, et toute la famille joignit ses sollicitations à celles de M. de Beauval. M. Jurieu fit voir qu'il était engagé pour un autre, pour lequel S. A. S. monseigneur le prince d'Orange avait promis de s'intéresser. Cet autre était M. Rou, et il était vrai que M. Jurieu avait agi pour lui depuis longtemps.

« M. Rou obtint effectivement cette charge au commencement de l'année 1689; M. de Beauval et sa famille furent piqués contre M. Jurieu; c'est au lecteur de décider si c'était avec raison. » (Chauffepié, article *Jurieu*, note G. G.)

étoient sollicités par leurs parents et par leurs amis; mais heureusement tous ceux qui étoient libres de ces sortes d'engagements et de préoccupations tinrent bon pour l'équité qui leur paraissoit être dans ma cause; de sorte que nonobstant les tentatives de plusieurs pour faire en sorte que la princesse se déportât de ses sollicitations en ma faveur (1), jamais elle n'en voulut démordre; et j'ai su par le marquis de Langey, qui s'étoit obligemment offert à moi pour faire entendre toutes mes raisons à cette princesse, et à qui elle fit récit du petit combat qu'elle avoit eu à soutenir contre ceux de ces messieurs qui m'étoient le plus opposés, qu'elle leur avoit dit ceci en propres termes : « Avant, Messieurs, que de vous rien dire en faveur « du prétendent, contre qui vous me sollicitez, je me suis en- « quise de tout le particulier de cette affaire, et principalement « auprès de M. votre greffier, que cette fonction regarde plus « que qui que ce soit. Il rend bon témoignage du suppliant, et « dit n'en connaître point d'autre qui lui soit si propre. J'ai, « outre cela, été assurée par lui qu'il avoit eu entre les mains « et livré lui-même à son frère le pensionnaire défunt une « lettre de M. le prince écrite au même pensionnaire, par la- « quelle il lui recommandoit fort d'obtenir de votre assemblée « le poste en question au profit de celui pour qui je vous parle. « Ni M. le prince ni moi ne prétendons point, Messieurs, vous « faire la loi, puisque au contraire nous la recevrons toujours de « vous : vous êtes les maîtres; M. le prince vous a seulement « marqué ses désirs par sa lettre, et moi je n'insiste présente- « ment auprès de vous que dans les mêmes vues; c'est d'ail- « leurs la seule chose que je vous aie jamais demandée. Je pars « dans deux jours, comme vous savez, et apparemment nous « ne nous reverrons plus; c'est à vous de voir si vous êtes ré- « solus à me refuser. — Ah! Madame, dirent alors ces mes-

(1) La princesse ayant su, par le marquis de Langey, que le prince m'avoit promis sa recommandation et son suffrage pour ce poste, elle se fit une affaire d'empêcher qu'il en eût le démenti. [*Note de l'auteur.*]

« sieurs, en voilà trop de beaucoup, et dès à présent Votre « Altesse royale peut compter que la charge est à elle, puis- « qu'il ne sera jamais dit qu'une si grande et si aimable prin- « cesse ait reçu un refus de la part d'un Etat qui a pour elle « une si parfaite vénération. »

Ces messieurs parloient si déterminément, quoi qu'ils ne fussent que trois (et peut-être même par simple permission de leurs collègues, et non pas par une députation formelle); ils parloient, dis-je, ainsi, parce qu'ils savoient la plus commune disposition de tout le corps, qui ne pouvoit être éludée qu'en cas que ces trois membres particuliers obtinssent de la princesse le désistement de sa poursuite. Ils retournèrent donc joindre leurs confrères et rendirent compte de tout ce qui s'étoit passé. Ainsi la chose dès l'heure fut résolue. Mais quoique ces messieurs eussent témoigné leur entière résignation à la princesse, ils ne laissèrent pas de s'en dédommager, du moins au préjudice du sieur Fagel, du suffrage de qui Son Altesse royale s'étoit si fort prévalue; et ils voulurent lui en faire une grosse affaire dans l'assemblée. Ils s'échauffèrent et l'échauffèrent; car il se sentoit bien fondé, la charge, à proprement parler, relevant de lui seul. Il sortit en soutenant toujours ses droits, mais pâle comme son rabat, à cause de la dispute qu'il avoit eue et qui faisoit peine à sa douceur et à sa bénignité naturelles; et me touchant dans la main : « Je viens, me dit-il, « d'avoir de grosses paroles à votre occasion; mais je n'ai rien « à me reprocher, d'autant plus que tous les impartiaux de l'as- « semblée ne vous étoient pas contraires comme les trois (1) « qui s'étoient engagés de parole en faveur d'autres, de quoi « ils eussent bien voulu n'avoir pas le démenti; cependant, je « ne laisse pas d'être en peine : il n'y a pas encore une heure « que je croyois votre affaire faite, mais présentement je ne sais

(1) *Bentinck*, président, *Haersolte* et *Gerlacius*, présidents lors de la résomption. [*Note de l'auteur.*]

« plus qu'en dire. Tournez-vous du côté du bon Dieu; il n'y a « que lui qui vous puisse aider, vu l'acharnement que je re- « marque en quelques-uns qui prétendent s'attirer le suffrage « du prince de Frise. » M. le greffier m'embrassa sur ces paroles, et, pour ne rien dire de plus, il me parut fort attendri.

Je m'en retournai chez moi dans un état que je ne saurois décrire; car je croyois tout perdu. Il étoit plus d'une heure après-midi quand j'arrivai à la maison, où l'on m'attendoit pour dîner; mais j'en avois aussi peu d'envie que de m'aller noyer. Je me jetai dans mon fauteuil, au coin du feu, et m'enfonçai la tête entre les deux mains sur mes deux genoux, après néanmoins les avoir d'abord jetés à terre pour me résigner à la volonté et à la conduite du Seigneur, et lui disant dans mon angoisse :

Mon âme en tes mains je viens rendre,
O mon Dieu! car je suis
Tout accablé d'ennuis.

Puis, faisant réflexion sur cet acharnement dont je me voyois accueilli par ceux qui m'étoient contraires, et m'appliquant quelques autres endroits du même psaume dont j'en viens d'alléguer un : Je m'entends, disois-je,

Je m'entends blâmer à outrance;
Ma personne est de crainte
De toutes parts étreinte.
Car tout leur conseil délibère,
Et fait tout son effort
Pour me mettre à la mort.
Mais, Seigneur Dieu, en toi j'espère,
Mon cœur dit en soi-même :
Tu es mon Dieu suprême.

Ma femme, qui me voyoit dans cet abattement, ne m'osoit rien dire, d'autant plus qu'elle entroit pour son compte même dans toutes mes peines. Cependant, elle en fut un peu soulagée par une visite que le premier clerc du greffe (le sieur Cunes,

nous vint faire, et qui lui dit en particulier qu'elle ne s'affligeât point si fort ; que mon affaire n'étoit pas si désespérée qu'on me l'avoit fait entendre ; mais qu'il ne m'en falloit rien dire, parce que jusqu'à la résomption du lendemain il n'y avoit pas si fort à compter sur le succès, qu'il ne pût encore arriver du changement à la résolution qu'on avoit prise en ma faveur ; et que jusque-là, si l'on me donnoit trop d'espérance, un revers qui n'étoit pas tout à fait impossible seroit capable de me jeter dans une désolation bien pire ; qu'ainsi il étoit à propos de me laisser dévorer mon chagrin, après quoi mon esprit n'en seroit que plus tranquille.

Je demeurai donc dans ce triste état jusqu'à huit heures du soir, qu'un valet de M. le greffier me vint dire que son maître souhaitoit de me parler. Je me rendis chez lui tout aussitôt, et arrivai comme il étoit à table pour souper ; il vint à moi la serviette sous le bras, et me dit qu'il étoit encore incertain de mon sort, mais qu'il avoit un avis à me donner, qui étoit que le sieur *Gerlacius*, président du lendemain, étoit intéressé par une affaire qui le regardoit de près et dont le succès dépendoit entièrement de la princesse, à ne la pas désobliger ; qu'il me conseilloit de l'aller voir le lendemain avant l'heure du prêche et qu'en lui demandant humblement son suffrage je lui fisse adroitement entendre que, s'il m'étoit favorable, madame la princesse ne lui en sauroit pas mauvais gré ; et que, comme j'espérois d'avoir l'honneur de lui parler sur le soir pour lui rendre compte de ce que j'aurois avancé dans la journée, je ne manquerois pas de rendre témoignage auprès de Son Altesse du bon visage et de l'accueil favorable dont il lui plaisoit de m'honorer. Ce fut l'obligeant conseil qu'il plut à ce généreux patron de me donner et que je lui promis de suivre ; après quoi, continuant de me parler : « Avez-vous, me dit-il, quelque accès auprès du prince de Frise? c'est encore une ressource ; il aura, comme il doit, tout obsédé qu'il est et prévenu par vos contraires, de grands égards pour les désirs de madame la prin-

cesse; tâchez encore de le voir avant midi; si on lui fait bien entendre le risque où il s'exposera en résistant trop au penchant de Son Altesse royale, on l'arrêtera tout court (1). Je ne vous saurois rien dire de meilleur; cependant prenez courage et ne vous affligez point trop, il n'y a encore rien de désespéré; je vous laisse là-dessus et prie Dieu de tout mon cœur de nous vouloir aider. » Ce furent les douces paroles sur lesquelles M. le greffier me laissa.

Je passai la nuit avec assez d'inquiétude, à cause des tentatives que j'avois à faire le lendemain. La première de mes visites fut auprès du président *Gerlacius*, qui entroit en semaine ce jour-là (c'était le dimanche 13 février 1689). Il m'écouta assez favorablement à cause du tour que, sans faire semblant d'y toucher, je donnai au petit compliment que je lui faisois; et après l'avoir quitté je me rendis à l'Eglise, où j'avoue, à la honte de ma fragilité, que je n'y fis pas grand profit; n'ayant fait, tout au plus, qu'élever incessamment mon cœur à Dieu pour implorer son assistance dans un si grand besoin. Au sortir du prêche je joignis le marquis de Langey, selon que nous en étions convenus la veille, et nous allâmes ensemble chez le prince de Frise, dans l'antichambre duquel étant entrés, mon étonnement ne fut pas petit d'y trouver le député Haersolte qui m'étoit si contraire, s'entretenant en particulier avec l'agent Roseboom, appuyés tous deux contre les fenêtres; car j'appréhendai fort que ce membre de l'assemblée ne fût là pour travailler contre moi. Cependant, ces messieurs nous ayant aperçus, l'agent s'avança vers moi d'un visage fort ouvert, et me félicita de ma promotion. « Monsieur, lui dis-je, oserois-je vous demander si c'est que vous voulez divertir M. Haersolte à mes dépens; car il ne me cacha point à moi-même lorsque je me

(1) C'étoit le marquis de Langey qui devoit faire entendre cet endroit délicat au prince, dont il avoit l'oreille, et qui devoit être mon introducteur auprès de Son Altesse. [*Note de l'auteur.*]

donnai l'honneur, il y a deux jours, de lui aller demander son suffrage, qu'il étoit hors d'état de me l'accorder, ayant déjà donné sa parole à M. Heinsius; et pour ce qui vous regarde en particulier, Monsieur, vous savez encore mieux que moi que mon affaire est toute désespérée. — Monsieur, me répliqua-t-il, je n'en juge pas de même, et M. Haersolte dont vous parlez, peut, s'il veut, vous en dire autant que moi. » Je remerciai cependant le sieur Roseboom à telle fin que de raison; et comme nous en étions là, le gentilhomme du prince, qui nous avoit fait entrer, le marquis de Langey et moi, nous vint dire que le prince dîneroit en ville et qu'il nous étoit inutile d'attendre davantage. Nous nous séparâmes tous là-dessus, et moi ayant pris congé du marquis, dont l'auberge étoit à deux pas de là, il me vint dans l'esprit de passer par la cour afin de voir si M. le greffier, qui devoit être allé faire un tour à son bureau au sortir de l'Eglise pour travailler à la résomption dont j'ai parlé, n'y seroit point encore, et en effet, heureusement je l'y trouvai; ce fut là que je trouvai mon vrai baume de Galaad, et le parfait dénoûment de toutes les intrigues qui m'étoient contraires. D'abord que M. le greffier me vit, il m'aborda d'un air gai et me tendant obligeamment le bras. « C'est, me dit-il, la main d'association que je vous donne, et (je vous proteste) avec une très grande joie; dites surtout à *madame Rou* que je prends grande part à la sienne, comme je tâchai hier de lui en donner des marques secrètes par l'envoi que je lui fis du sieur Cunes. » — Je remarquai fort bien, pour le dire en passant, la délicatesse de l'obligeant tour que prenoit là M. le greffier, à faire entrer ainsi tout exprès dans la pièce comme par machine, ma femme, dont hors cela il ne s'agissoit ni près ni loin, uniquement pour me chatouiller de la petite réflexion sur les différences titulaires de mes deux postes, le précédent et celui-ci.

M. le greffier ajouta à tout ce qu'il venoit de me dire d'obligeant, qu'il avoit expressément recommandé au premier clerc de me faire expédier au plus vite mon acte d'installa-

tion (1), afin de me le pouvoir lui-même livrer dès le lendemain. Ainsi je m'en retournai chez moi dans un état bien différent de celui ou je m'étois vu la veille (2), ce qui me fit aussitôt songer à cet endroit du psaume XXX, 5 :

Ainsi très souvent il avient
Que deuil au soir chez nous se tient,
Puis, sitôt que le jour se montre,
Matière de joie on rencontre.

Et c'est aussi pourquoi me tournant comme j'avois fait vers Celui à la volonté de qui je me résignois, mais par des élans d'une toute autre nature, je lui dis avec la joie d'un esprit affranchi et tout soulagé :

Enfin, mon Dieu, tu me remets
De deuil en joie, et me revêts
Au lieu d'un sac, de plaisir vrai,
Dont sans fin ton lot chanterai,
Partout publiant ta puissance,
Seigneur Dieu de ma délivrance.

C'est ici que doit être placée une réflexion qu'il y a longtemps que j'ai en vue, parce que depuis le premier moment de sa conception jamais elle n'est sortie de ma mémoire; réflexion aussi d'une telle importance qu'il n'y a personne qui ne se la doive appliquer en propre, mais que vous en particulier, mes chers enfants, ne sauriez jamais graver assez profondément dans votre cœur : c'est que, de ma propre expérience, et une expé-

(1) Voici les noms des députés qui composoient l'assemblée des états généraux lors de mon installation, savoir le samedi 12 février 1689:

Henri Bentinck, président lors de la résolution d'installation; — Bergestein; — baron d'Heeckeren; — Hinlope; — Wynbergen; — Groenendyck; — Oosthuysen; — Cuper; — Haersolte; — Van Els; — Gerlasius, président lors du serment prêté, savoir le 16 février 1689. [*Note de l'auteur.*]

(2) Voici ce que Bayle écrivait à Rou, au sujet de sa nouvelle promotion:

« Dès hier au soir, mon très cher Monsieur, j'aurois eu l'honneur de vous écrire, pour vous témoigner ma joie de ce qu'on vous a accordé si justement la charge dont on m'avoit parlé chez M. Jurieu le jour précédent, et pour vous assurer de l'intérêt intime que je prends à cette justice qu'on a rendue à votre mérite, si le mauvais temps ne m'eût empêché de revenir assez tôt au logis, ayant été dîner à un quart de lieue d'ici. (Lettre du 24 février 1689.)

rience confirmée par une infinité de répétitions d'en haut, j'ai reconnu, depuis que j'ai été capable de quelque méditation solide, que quand on cherche Dieu, très assurément on le trouve; et qu'encore qu'il n'y ait rien de plus commun dans l'Ecriture que de dire *que Dieu est invisible,* j'ai eu plus de vingt occasions dans autant de traverses dont ma vie a été agitée, de m'écrier *que pour certain j'avois vu Dieu face à face;* et de reconnaître qu'il n'y a rien de si restaurant et de si capable d'établir fermement dans l'âme la plus inquiète une parfaite tranquillité, que de se résigner entièrement à la sainte conduite de la sage Providence, et de s'y tenir fortement collé par une vive et inébranlable foi, persuadé que, quand on s'acquitte bien de ce devoir, jamais Dieu ne manque de le rétribuer, je ne dirai pas au double, mais au centuple, ses bénédictions ne pouvant être limitées. C'étoit sans doute un prodigieux terrassement pour moi que de me voir en un jour enlever tout mon bien par la plus criante des injustices, et d'être à la veille, ou de mendier mon pain, ou de périr de misère. On m'offrit par plus de vingt fois de me rendre non-seulement tout ce qu'on m'avoit ôté, mais même de me combler d'honneurs, selon ce qu'en insinue le *post-scriptum* de la lettre de M. de Montausier, sur la parole de M. le chancelier même, mentionné ci-dessus; mais tout cela en me marquant sous quelles conditions et à quel prix je me pouvois uniquement procurer ce bonheur. Je ne balançai pas le moins du monde sur l'article, et je dis à tous ceux qui me parlèrent sur ce *ton,* que j'avois quelque chose d'encore bien plus assuré que tout ce qu'ils me promettoient, savoir ma résignation entière à tout ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner de moi; que toute la parole des plus grands hommes, même celle des princes et des rois, n'avoit pas plus de solidité que le sable, mais que je me fondois sur le Rocher des siècles; et que j'étois fortement persuadé que Dieu, qui paroissoit alors m'éprouver si rudement, ou me rendroit un jour ce qu'il venoit de permettre qu'on me prît, ou me donneroit quelque autre chose d'infini-

ment meilleur; qu'en un mot, j'étois entièrement résolu d'attendre tranquillement l'heure qu'il avoit destinée à mon soulagement, et que, par sa sainte grâce, je me sentois incapable d'abandonner son bras tout-puissant pour me tourner indignement vers ceux de la chair. Or, voici où j'en veux venir pour justification de tout ce que dessus; c'est que Dieu m'a tenu tout ce que je me promettois de lui; il est même allé jusqu'au miracle pour me soulager, puisque c'en est un aussi manifeste qu'inouï que la manière dont il m'a procuré, dans ses miséricordes, le glorieux poste dont j'ai été revêtu dans ces bienheureuses Provinces; merveille si grande, que tous les Flamands, qui n'ont envisagé ce fait que dans les vues humaines, sans songer que cela étoit d'une direction toute divine, sont encore dans l'étonnement, comment un étranger nouveau venu, et ne paraissant avoir aucune particulière distinction, avoit emporté à la barbe de leurs plus huppés prétendants et à leur exclusion, un emploi (1) qui n'étoit ordinairement rempli que par des sujets naturels du pays, favorisés et soutenus des plus puissantes recommandations.

(1) Il nous a paru utile de présenter ici quelques détails sur la nature et les prérogatives de la nouvelle charge occupée par Jean Rou; nous devons les renseignements qui suivent à l'extrême obligeance du savant archiviste en chef des Pays-Bas, M. Backuizen van den Brink, qui a bien voulu, dans ce but, se livrer à des recherches dans les archives de la Haye :

« Le titre officiel de Jean Rou était : « Translateur de Leurs Hautes Puissances. » Les états généraux n'avaient pas de secrétaire proprement dit; leur premier ministre ou secrétaire était le greffier, personnage d'une haute position dans l'ancienne république néerlandaise, et dont les attributions se comparent habituellement à celles d'un ministre des affaires étrangères de nos jours. Les affaires de l'intérieur avaient moins d'étendue dans l'assemblée des états généraux; grâce à l'ancien fédéralisme, chaque province soignait pour elle-même ses intérêts. Pour régler les relations mutuelles des provinces ou quelques affaires de l'intérieur qui étaient du ressort de la généralité, le greffier était assisté quelquefois par un second greffier, plus régulièrement par le commis de l'assemblée de Leurs Hautes Puissances (personnage chargé des fonctions de premier clerc du greffier, et qui même devait le remplacer en cas d'absence).

« Quelque distinguée que fût la position de translateur, il n'était toutefois qu'un commis en sous-ordre et d'un rang moins élevé que le commis de l'assemblée de

Pour revenir à cette heure ou j'en étois, je ne puis raisonnablement passer de cet endroit de mon histoire à de nouvelles matières sans faire honneur, par quelque peu de lignes, à la mémoire du greffier défunt (1), à qui j'ai des obligations si étroites, puisqu'il est certain qu'avec tout le bon cœur dont le prince et la princesse étoient portés à me faire du bien, jamais leurs obligeantes vues pour moi n'auroient réussi si ce troisième et généreux patron (qui, dans la vérité, n'embrassa mes intérêts avec tant de chaleur qu'afin de leur complaire) ne s'y fût pas pris avec autant d'affection qu'il fit. Aussi est-ce la considération de ces grands bienfaits qui me fait de la peine dans les vérités que j'ai

Leurs Hautes Puissances. En dehors du translateur, un clerc aux chiffres et un clerc pour l'expédition de lettres patentes se trouvaient attachés au greffe.

« Un des prédécesseurs de Rou, le célèbre Abraham Wicquefort, avait, par son extrême habileté, rehaussé considérablement l'importance de la charge de translateur des états généraux ; nommé à cet emploi, le 11 décembre 1666, il n'avait d'abord joui que d'un traitement de 1,200 florins ; en récompense de ses travaux extraordinaires, à l'occasion de la triple alliance, ses appointements furent augmentés de 400 florins, par résolution du 30 janvier 1670. Gérard van der Meulen, qui le remplaça depuis juin 1675, jouit du même traitement, et rien ne fut changé à cet égard pour Jean Rou, qui reçut, pendant la durée de ses fonctions, les appointements de 1,600 florins par an ; c'était le traitement accordé au commis de l'assemblée de Leurs Hautes Puissances (résolution du 7 août 1670), avec cette différence que les copies qu'il délivrait lui procuraient un profit considérable.

« Grâce à la grande habileté de Wicquefort, sa mission était devenue une mission de confiance ; il paraît qu'il rédigeait souvent lui-même les réponses à faire ; c'est probablement pour cette raison que lui et son successeur Van der Meulen, dans le serment qu'ils devaient prêter aux états généraux, étaient tenus de promettre qu'ils ne communiqueraient à personne ni les pièces dont ils feraient la traduction, ni les *ingrédients secrets qui leur seraient subministrés de par les états généraux, pour en former des lettres, réponses, etc.*

« Le serment prêté par Rou, en sa qualité de translateur, fut en tout point conforme à celui de ses prédécesseurs, Wicquefort et Van der Meulen. Après la mort de Jean Rou, la charge de translateur n'eut plus la même importance ; son successeur, Daniel Louis, avocat devant la cour de Hollande, ne put obtenir les mêmes appointements ; les états généraux décidèrent, le 29 décembre 1714, qu'il serait payé à raison des traductions qu'il serait appelé à faire. Les états généraux arrêtèrent enfin, par résolution du 17 juillet 1717, que dans les cas où les traductions qu'il aurait à faire rapporteraient moins que 600 florins par an, on y suppléerait jusqu'à concurrence de cette somme. C'est à ces gages que Philippe Saurin succéda à Daniel Louis en 1737, et Pierre Lionet à Philippe Saurin en 1738, dans l'emploi de translateur. »

(1) Il mourut le 11 février 1690, à .... heures après midi. [*Note de l'auteur.*]

à dire, ayant regret d'exposer une justice aussi bien fondée qu'est celle-là aux soupçons qu'on se pourra mettre dans l'esprit que ce que j'ai à produire sur ce sujet n'est qu'un pur effet d'intérêt et de politique; c'est ce qui fera que je ne dirai pas là-dessus tout ce que je pense et tout ce que je sais, mais me retrancherai à deux ou trois coups de pinceau sur lesquels je suis sûr que personne ne me donnera le démenti : c'est que je dirai toujours, dans la sincérité de mon cœur, que Henri Fagel, greffier de Leurs Hautes Puissances, tout revêtu qu'il étoit de gloire et d'honneur par un poste si distingué dans l'Etat, étoit encore plus considérable par son mérite personnel, par une vertu universelle et accomplie, par une piété solide et sans faste, par une âme naturellement bienfaisante et par une charité jetée dans le moule de celle que nous a caractérisée saint Paul. Aussi Dieu a-t-il béni cet illustre défunt de plusieurs héritiers non-seulement de ses grands biens, mais de toutes les vertus dont il leur a donné l'exemple, n'y ayant guère personne dans cette sainte maison qui ne soit un vrai modèle de probité et de sage conduite (1). Le greffier d'aujourd'hui principalement a encore renchéri sur la gloire de son père, puisqu'on peut dire de lui hardiment ce qu'on ne pouvoit pas tout à fait si bien dire du défunt, qu'il est de ces génies supérieurs que Dieu ne suscite qu'extraordinairement pour la conduite et pour le salut des Etats dans des temps difficiles, et lorsqu'ils ont besoin d'un secours surnaturel; étant certain que quoique cette florissante république ne manque pas d'excellents sujets, et capables de remplir les plus hautes fonctions, peut-être seroit-il malaisé d'en montrer encore trois pareils au grand pensionnaire, au secrétaire Slingeland et au greffier d'aujourd'hui (2).

Le principal devoir auquel je me crus obligé, après une si

(1) Le général Fagel, ancien ministre des Pays-Bas à Paris, descend du greffier Fagel; ceux qui ont connu cet excellent et estimable vieillard, nous disent qu'on retrouve chez lui les mêmes qualités que Rou reconnaît à ses ancêtres.

(2) La maison de Fagel porte *de gueules, à deux chevrons abaissés d'or, accompagné vers le chef de deux pigeons d'argent affrontés.* [*Note de l'auteur.*]

heureuse révolution, fut d'aller remercier très humblement la princesse, et ce fut le sieur d'Ablancourt qui lui en demanda pour moi la permission. Dès que j'eus fléchi le genou devant elle, lorsque en passant par sa galerie elle me fit l'honneur de s'arrêter à moi : « Eh bien, me dit-elle en me relevant, tout est-« il bien allé ? — Aussi bien, dis-je, Madame que toutes choses « iront toujours lorsqu'une aussi grande princesse que votre « Altesse royale voudra bien s'en mêler. — Je suis bien aise, « repartit son Altesse, que vous soyez content, il y a long-« temps que je n'avois fait aucune chose avec tant de plaisir. » — La princesse continua là-dessus son chemin pour entrer dans son appartement, et, jetant les yeux sur un exemplaire de mes Tables que j'avois fait mettre sur un siége pour lui être présenté de ma part par un de ses officiers, qui étoit d'intelligence avec moi aussi bien que le sieur d'Ablancourt, afin qu'elle fît moins difficulté de le recevoir, elle demanda aussitôt ce que c'étoit ? et le sieur d'Ablancourt lui ayant dit que sur ce que j'avois appris de l'honneur que son Altesse royale avoit fait à mon ouvrage d'en témoigner quelque estime, je prenois la hardiesse de la supplier qu'il lui plût de souffrir que cet exemplaire, que j'avois sauvé comme de l'embrasement, trouvât un asile dans sa galerie. — « Oh ! dit la princesse, je sais « qu'il n'a que cet exemplaire, et je n'ai garde de l'accepter, « quelque plaisir que je me fisse de l'avoir ; ainsi je dirai comme « David dit au sujet de l'eau de ses trois preux : Qu'il ne m'ar-« rive jamais, ô Eternel, de faire une telle chose ; car n'est-ce « pas là le sang de cet homme que cet ouvrage qu'il a fait, « comme au péril de sa vie ? » — C'est du sieur d'Ablancourt même que j'ai su cette particularité, car je n'étois plus là présent.

La princesse s'embarqua pour l'Angleterre le 20 février 1689, et étant arrivée le 22 à Whitehall, elle fut couronnée le 21 avril suivant (1), sept semaines après que le prince son mari et elle

(1) Mon père aurait dû dire huit semaines ; car depuis le 24 de février auquel il

eurent été proclamés roi et reine par les deux chambres assemblées du Parlement, ce qui avoit été fait le 24 février. La joie que j'eus de cet heureux succès ne pouvant être renfermée dans mon cœur, et ce cœur voulant encore moins négliger aucune occasion de renouveler ses très humbles actions de grâce à Leurs Majestés, je pris occasion d'une lettre que j'avois à répondre à un ami que j'avois à la cour, pour tourner cette réponse de manière qu'elle pût servir au dessein de ma juste reconnaissance. Mais comme j'étois bien aise de m'assurer du suffrage d'un bon juge en telles affaires, j'envoyai ma pièce au sieur Bayle, mon ami, accompagnée d'un billet que voici, lequel fera mieux connaître le but et l'économie de tout ce petit manége. Voici donc ce que je lui écrivis le... février 1690

A M. Bayle, professeur en philosophie et en histoire à Rotterdam.

« Je n'interromprois pas les graves occupations du cher « M. Bayle par une bagatelle comme celle-ci, si je n'espérois « qu'il entrera dans les raisons qu'il y a pour moi à m'assurer « de son sentiment sur la manière dont je me prends à exécu- « ter un dessein qu'il y a longtemps que j'ai dans l'esprit. Les « grandes obligations que j'ai à la reine me pèseront toujours, « tant que je n'aie eu l'honneur de lui marquer combien mon « cœur y est sensible. Si je pensois aller de plain-pied jusqu'au « trône, je ne parviendrois pas seulement à passer la salle des « gardes ; j'ai donc imaginé une espèce de momerie, et comme « à la faveur d'un masque on entre en tel palais, d'où l'on se- « roit assurément repoussé sous un habit de cérémonie, j'ai « cru que par le tour que je donne à une réponse que j'étois « d'ailleurs obligé de faire à la lettre d'un de mes amis qui a « l'honneur d'être de ses officiers, il ne seroit pas impossible « que Sa Majesté elle-même ne m'entendit. Ses domestiques « familiers lui cherchent avec empressement toutes les petites

dit que le roi Guillaume et la reine Marie furent proclamés jusqu'au 21 d'avril, il y a nécessairement huit semaines. (*Note du fils de l'auteur.*)

« pièces qui peuvent donner une innocente occasion de rire, et « qui sait si, sans aller jusqu'au marquis de la Muce, à l'aide seule « de la première femme de chambre, l'heure du petit coucher « ne pourra pas être pour ma lettre une espèce d'heure du « berger? La question n'est donc plus que de savoir si, comme « ce n'est pas une petite entreprise que de faire rire les sages, « j'aurai été assez heureux pour attraper ce secret-là. Taillez, « rognez, mon très cher Monsieur, coupez bras et jambe, je « vous croirai de tout, jusqu'à consentir à une suppression en- « tière; ou, si vous ne voulez retrancher que quelques parties, « jetez un grain de sel sur tout le reste, et y répandez deux ou « trois de ces fleurs que vous savez cueillir à poignées.

R...

M. Bayle ne manqua pas de répondre à mon billet, et voici ce qu'il m'écrivit le... février 1690 : (1)

« Vous m'avez fait un très insigne plaisir, mon très cher « Monsieur, de m'avoir communiqué le dialogue de vos Ariston « et Eugène; leur entretien m'a fort plu, et je souhaite de toute « mon âme qu'il plaise autant aux grands objets que vous avez « en vue. Si cela arrive, je vous regarde à coup sûr déjà dans « une élévation éclatante, et posté en un lieu d'où vous pour- « riez regarder au-dessous de vous bien des gens caractérisés. « Je puis vous dire avec sincérité, et comme notre ancienne « amitié et le droit que vous voulez bien m'accorder par votre « lettre me le permettent, que je trouve la pièce admirable et « voudrois seulement que, puisque on pourra la montrer à la « reine, il y fût plus tôt parlé d'elle; qu'il y eût presque après « les premières lignes quelque trait vif et singulier qui se rap- « portât à l'éloge de ses vertus extraordinaires, et que sortant « de là pour débiter ce que vous faites dire à vos deux interlo- « cuteurs, on y revint justement au temps que vous commen-

(1) Voir la lettre 77e de la collection des *Lettres choisies* de Bayle. Edition de 1714.

« cez d'en parler ; mais je voudrois m'y arrêter un peu plus,
« faisant toujours semblant, comme vous le faites si bien, de
« n'avoir pas envie d'entamer un si grand sujet. Mille et mille
« grâces de l'honneur que vous me faites de me consulter ;
« votre amitié vous fait avoir meilleure opinion de moi que je
« ne mérite quant aux lumières ; mais quant à la cordialité et
« au zèle pour votre service, vous ne pourriez jamais, mon cher
« Monsieur, aller par vos idées au delà du vrai. C'est votre très
« humble et très obéissant serviteur.

« B... »

Après avoir fait une sérieuse attention aux deux choses que M. Bayle me marquoit par cette lettre, je retouchai ma pièce entièrement dans ses vues, et la lui ayant renvoyée dans ce nouvel état, voici comme il m'en écrivit, mais en n'y exigeant rien de plus, car pour le léger scrupule du petit vers : « *Il en auroit jusqu'à demain*, » il se rendit à la remarque que je lui fis que cette expression ne se devoit pas prendre au pied de la lettre et par sous-entente d'un temps si borné, mais pour une équivalence de cette autre expression : « *Il n'auroit jamais fait*, » qui, bien loin de signifier un temps court, emporte une espèce d'*éternité*. Ainsi M. Bayle approuva ma pièce telle qu'il la reçut après cette révision. Voici donc la deuxième lettre de M. Bayle sur cet article ; elle est du commencement de mars 1690 :

« C'est me traiter avec des cérémonies, mon très cher Mon-
« sieur, qui pourroient passer pour des défiances de mon goût,
« que de me faire des excuses de la révision de votre charmant
« dialogue. L'importunité ne seroit pas à craindre à la dixième
« lecture, selon la maxime *Decies repetita placebunt*, quand ce ne
« seroit que la même chose ; à plus forte raison ne l'est-elle
« pas lorsqu'il s'agit de revoir une seconde fois une bonne
« pièce refondue et très différente du premier état. J'ai été,
« je vous le proteste, encore plus charmé de cette nouvelle

« forme que de la première, et c'est une marque que vous avez « su retoucher partout comme il le falloit, car autrement ceux « qui ajoutent à une première production, et qui retiennent « des morceaux entiers de cette première, courent risque de « faire un ouvrage beau à la vérité, à ne le considérer qu'en « ses parties, mais mal entendu et mal assorti quand on le « considère en son tout, parce qu'on n'attrappe pas aussi aisé- « ment la convenance qui doit être entre les parties qui avoient « déjà été ajustées avec d'autres, et de nouveaux morceaux, que « celle qui doit être entre des parties formées en même temps.

« Je vous donne à examiner un scrupule qui m'est venu d'a- « bord sur ce vers de la 184e page : « *Il en auroit jusqu'à* « *demain.* » Il me semble que cela ne donne pas une assez « grande idée, et que le lecteur étant plus frappé du petit « espace de temps qui n'est que du soir au matin, qu'il ne l'est « de ce qu'au fond cet espace est plus que suffisant pour par- « courir un nombre innombrable de vertus, ne trouvera pas « l'éloge représenté par des traits assez relevés. D'autre côté, « ce seroit tomber dans le froid et le *cacozèle* (pour me servir « de ce terme des anciens rhéteurs), que de vouloir métamor- « phoser *demain* en *un siècle*. Ainsi il vaudroit mieux peut-être « prendre la chose ainsi, qu'en vain on voudroit donner aux « vertus de la reine les éloges qui leur sont dus, puisque pour « compter seulement ses excellentes qualités « *on en auroit* « *jusqu'à demain.* »

« L'opposition est plus sensible entre compter et donner les « justes éloges, qu'entre *éplucher* et *parcourir*; et, de plus, un « chicaneur vous diroit fort bien que, s'il ne tient qu'à être oc- « cupé du soir au matin, ce ne seroit pas en vain qu'on entre- « prendroit un ouvrage, n'y ayant rien de plus aisé que de « s'engager à un travail aussi court que celui-là. J'avoue néan- « moins que, comme il faut plus de temps pour éplucher que « pour parcourir, on répondroit pour vous, s'il le falloit, per- « tinemment à ce chicaneur. Je ne vous marquerois pas ces

« petites bagatelles, si je ne voulois vous convaincre entière-
« ment que l'approbation que je donne à tout le reste est avec
« une sincérité tout à fait sans flatterie.

« Je suis, mon très cher Monsieur, etc. « B. »

Pendant que je me trouve sur les consultations que je pris pour m'assurer du prix tel quel de cette pièce, je ne saurois oublier celle qu'entre autres je tirai de l'illustre et savant M. *Gousset* (1), mon ancien ami du temps de nos études à Saumur, parce qu'avec la solidité de ses graves et profondes études, il avoit une délicatesse pour les ouvrages d'esprit dont les gens doctes ne sont pas toujours capables. Cet excellent ami étoit venu faire un tour à la Haye pour quelques affaires particulières, et son bon cœur ne lui ayant pas permis de s'en retourner sans me voir, il m'avoit fait l'honneur de me chercher. La confiance réciproque que nous avions l'un envers l'autre pour tout ce qui regardoit nos occupations, fit que je lui communiquai mon Dialogue, et comme il étoit sur le point d'aller prendre la barque pour s'en retourner chez lui, il me pria de lui laisser cette pièce pour le désennuyer par le chemin, me promettant de me la renvoyer sitôt qu'il seroit arrivé, et avec les remarques que je lui avois demandées dans toute la sincérité de son cœur.

Comme M. Gousset n'étoit pas tout à fait bien entré dans ma pensée, il parut dans ce qu'il m'écrivit un peu plus difficile que M. Bayle, qui après ma révision n'avoit pas trouvé véritable matière de glose. C'est ce qui me détermina avec moins de peine à combattre les petites difficultés qu'il me fit ; de sorte

(1) Jacques Gousset desservait l'Eglise réformée de Poitiers, lorsque la révocation de l'Edit de Nantes le força à se retirer d'abord en Angleterre, puis en Hollande ; il devint l'un des pasteurs de l'Eglise de Dordrecht, puis, quelques années plus tard, il fut appelé à l'académie de Groningue, comme professeur de grec et de théologie ; c'est là qu'il mourut en 1704. (Haag. *France protestante.*)

que, soit par complaisance ou autrement, il se rendit à mes raisons (1). Voici nos deux écrits, chacun en son rang :

« A Dort, le 20 mai 1690.

« Je vous renvoie, Monsieur, votre aimable écrit, qui m'a « doucement entretenu dans la barque. Il ne se peut rien de « plus pur, de plus naturel et de plus animé que le style, et il » répond à la naïveté et à la vivacité des pensées. Mais, puis- « que vous m'avez engagé à vous dire tout ce que j'en pense, « j'ajouterai à ces vérités que les parties dont il est composé « ne semblent pas assez proportionnées. Il y en a deux, l'en- « tretien d'innocente débauche et les louanges de Leurs Ma- « jestés ; leur longueur est trop égale. La première n'est re- « gardée par le lecteur que comme un préambule, et la seconde « est attendue comme le corps de la pièce : d'où il s'en suit que « celle-ci devoit être beaucoup plus étendue que l'autre, et, à « faute de cela, on n'en est pas bien rempli. Je vous dirai aussi « que la suscription est trop négligée : c'est le moindre en- « droit de tout l'ouvrage, et c'est pourtant celui qui fait la « dernière impression dans l'esprit. Mais vous rirez de m'en- « tendre faire le savant sur votre métier. Je passe donc à un « autre sujet, qui est sur la recette que je vous avois promise...

« Je suis de tout mon cœur à vous, et je garde une recon- « naissance profonde de toutes vos honnêtetés.

« GOUSSET. »

Réponse.

« La première de vos remarques, Monsieur, est si juste, et je

(1) Voici, en effet, ce que m'en écrivit M. Mutel dans sa lettre du 3 juillet 1690 : « A l'égard des observations de M. Gousset sur votre Dialogue, il m'a chargé de « vous dire qu'après les éclaircissements que vous lui avez donnés, il est satisfait, « il acquiesce, et il vous confesse de plus qu'il reconnaît que c'est une chose as- « sez difficile que de vouloir critiquer des auteurs qui vivent encore. » [*Note de l'auteur.*]

« l'observe moi-même si soigneusement dans les rencontres, « que je n'aurois pas manqué de la suivre, principalement en « cette occasion, si je n'avois eu en vue une chose tout autre- « ment essentielle, et qui, selon moi, est tout le secret et comme « l'âme de la pièce, je veux dire ce dessein de cacher mon jeu, « dont j'instruisois M. Bayle par le billet que je vous ai com- « muniqué, et dont je m'étonne que vous ne vous soyez pas « souvenu en travaillant à votre judicieuse critique; car je ne « vous l'avois montré que dans cette vue-là; en un mot, je n'ai « pas voulu donner lieu à la reine de croire que ma pensée fût « en aucune façon que cet écrit dût jamais avoir l'honneur de « paraître devant Sa Majesté; je feins au contraire que ce n'est « que par rencontre qu'il y est parlé d'elle, afin d'éloigner toute « idée d'affectation, ce qui énerve toute l'efficace des plus justes « louanges, et qui s'appelle populairement parmi nous *donner « de l'encensoir par le visage*. C'est donc proprement une lettre « à un ami, lequel doit par conséquent en faire presque tout le « sujet, mais dans laquelle deux mots de reconnaissance s'étant « glissés comme par hasard, j'ai seulement pu espérer qu'il ne « seroit pas impossible que par hasard aussi la grande princesse « qu'ils ont pour objet en eût connaissance. Cela étant, mon « cher Monsieur, j'ai plutôt lieu d'appréhender d'avoir encore « fait un trop grand plat de cet accessoire, et de m'être plus « montré que je n'avois prétendu, puisque c'est cela seul qui « vous a donné lieu de croire que je faisois de ce simple épi- « sode mon affaire principale.

« Cette manière détournée de couler sans bruit une louange « a été, comme vous savez, embrassée généralement par tous « les grands maîtres, et je suis persuadé que Virgile n'avoit en- « trepris les dix mille vers (*vic-à-vic*, 9,900) de son admirable « *Enéide* que pour ces deux et demi-ci seulement :

Hic vir, hic est, tibi quem promitti sæpius audis,
Augustus Cæsar, divum genus; aurea condet

Sæcula qui rursus Latio, [regnata per arva
Saturno quondam,] (1)

« et si, en quelques autres endroits du poëme, le même prince « est encore loué en la personne d'Enée, ce n'est que sous un « voile et comme à la dérobée : autre suite du même dessein de « ne louer qu'en n'en faisant pas semblant.

« Tout de même notre Despréaux n'a, selon quelques gens, « fait son *Lutrin* que pour avoir occasion de dire du roi, par la « bouche de la Mollesse :

Qu'est devenu ce temps
Où les rois s'honoroient du nom de fainéants?...
Ce doux siècle n'est plus; le ciel impitoyable
A placé sur le trône un prince infatigable, etc.

et en un autre endroit :

Ainsi, lorsque tout prêt à briser cent murailles,
Louis, la foudre en main, abandonnant Versailles, etc.

« Vous connaissez vous-même, mon cher Monsieur, cent « pareilles imitations de cette indirecte manière de donner des « louanges qui porte coup d'autant plus qu'elle paraît n'y tou- « cher pas; car qui s'aviseroit jamais de croire que *Louis le « Grand* pût trouver son éloge dans la petite dispute de deux « chanoines au sujet d'un *Lutrin ?*

« Je conclus de tout cela, mon cher Monsieur, que mon épi- « sode, bien loin de n'être pas assez rempli, n'est encore que « trop chargé, et tient plus de place qu'il ne devroit dans ma « lettre à Criton, laquelle, selon vos vues, auroit été unique- « ment pour la reine, au lieu que je veux qu'elle paraisse n'a- « voir été écrite qu'à un de mes plus familiers amis. C'est pour « cela que je l'ai tournée tout exprès sous une idée d'*innocente « débauche*, et m'y suis servi de plusieurs expressions fami- « lières, afin d'écarter encore d'autant plus la pensée d'avoir

(1) *Enéide*, VI, 791.

Le voilà ce héros né de race divine,
Qu'on te dit si souvent que le ciel te destine,
Cet auguste César, qui sur le Tibre encor
Où Saturne a regné produira l'âge d'or.

« une si grande princesse en vue; et c'est ce que j'appelle mon « *masque* dans le même billet à M. Bayle, duquel je vous ai déjà « parlé.

« Je pourrois, Monsieur, justifier aussi la négligence dont « votre autre remarque accuse ma suscription, en disant que « cette seule raison qu'il ne s'agit que d'une souscription et « d'une suscription de lettre, demande qu'on n'y cherche pas « d'ornement. Vous n'approuveriez pas, sans doute, que je « chaussasse le cothurne et entonnasse la trompette pour dire à « un ami que *je suis son serviteur,* et pour mettre sur une enve- « loppe : *A M. un tel à Windsor* ou *à Londres?* Je vous connais « trop judicieux pour une pareille prétention, car ce seroit, « comme dit Horace, *fumum dare ex fulgore;* au lieu que, selon « lui, il faut *ex fumo dare lucem,* ou, pour me servir d'une com- « paraison de votre métier, ce seroit *donner à David les armes de « Saül,* au lieu qu'il ne lui falloit que *la malette du fils d'Isaï,* « c'est-à-dire un accoutrement de berger. Vous savez trop, « vous qui êtes un maître, qu'il faut avoir la discrétion de pro- « portionner les expressions aux sujets; que les grands mots « sont pour les grandes choses, mais que les idées communes « doivent être proposées sans ornement et avec naïveté :

Versibus exponi tragicis res comica non vult.

« C'est aussi la raison pourquoi je n'appelle cela qu'un *griffon- « nage;* sans, dis-je, aller plus loin, je me contenterai dès à pré- « sent de griffonner par avance, en guise d'enveloppe, ce petit « mot d'adresse et de souscription : *A Criton,* etc.; et c'est « ainsi qu'en usa le poli Sarrasin dans ce billet d'enterrement « si naïf de la fameuse pompe funèbre de Voiture, dont la sim- « plicité a été si fort célébrée par les connaisseurs :

De par le fils de Jupiter,
Vous êtes prié d'assister
Aux funérailles de Voiture
Qui demain, mardi, se feront
Au Parnasse, sa sépulture,
Où les Muses se trouveront.

Voici maintenant cette pièce ou ce dialogue :

ARISTON ET EUGÈNE.

Dialogue (1).

ARISTON. — C'est nouveauté que de vous voir. Quel bon vent vous amène? Ne vous êtes-vous point égaré en venant ici, et avez-vous bien pu trouver le chemin de cette maison?

EUGÈNE. — Je répondrai à votre surprise par une autre. D'où vient, s'il vous plaît, toute cette légende d'interrogations chagrines? Je lis dans votre pensée; la rareté de mes visites vous tient au cœur. Mais, quoique je n'ignore pas les petits devoirs auxquels notre amitié m'oblige, croyez-vous, de votre côté, que je sois sans affaires?

ARISTON. — Je ne doute nullement qu'un homme comme vous n'en ait toujours de fort considérables; mais encore, oseroit-on vous demander quelles sont celles qui vous ont tant occupé?

EUGÈNE. — Mille tracas domestiques : notre deuil, l'équipage de mon petit homme, les lettres que nous avons eues à écrire, toutes les visites qu'il nous a fallu rendre, et plusieurs autres de cette nature-là.

ARISTON. — Je reprends mes esprits. A vous entendre d'abord, je croyois que vous aviez les plus difficiles affaires du monde dans la tête, et qu'il ne s'agissoit pas de moins que de traiter en grand volume l'histoire miraculeuse du roi d'Angleterre, ou de faire le dénombrement des vertus de son illustre épouse.

EUGÈNE. — Vous parlez bien à votre aise; mais vous, qui regardez aux autres de si près, pensez-vous qu'il n'y ait rien à vous dire? et, sans aller plus loin, croyez-vous que je n'aie pas sur moi de quoi vous payer en même monnaie, et que vous ne puissiez trouver, dans ce paquet que j'ai à vous rendre, des reproches aussi forts du moins que tous ceux que vous me venez de faire? Tenez, connaissez-vous bien cette écriture?

ARISTON. — Ah! certes, ne fût-ce qu'en faveur de ce passeport, je vous pardonne tout. Il ne me pouvoit guère rien arriver de plus agréable qu'une lettre du cher Criton; et quand j'aurois une véritable querelle avec vous, je couperois broche à toute dispute pour en venir plus promptement au plaisir

(1) Nous rappellerons que cette manière d'écrire sous forme de dialogue a été souvent employée vers la fin du dix-septième siècle; c'est ainsi que le père Bouhours adopta pour un de ses ouvrages (*les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*) le titre même dont se sert ici notre auteur. On connaît les *Conversations* de mademoiselle de Scudéry, celles de l'abbé de Bellegarde, la *Réponse aux Lettres provinciales du sieur de Montalte*, ou *Entretiens de Cléandre et d'Euloxe* (Bruxelles, 1697, in-8°, par le père Daniel); les *Entretiens sur les sciences*, etc. (Lyon, 1684, in-12); l'*Esprit de cour ou les Conversations galantes, dédiées au roy*, par René Barry, ainsi que le *Nouveau Journal de conversations, où les plus belles matières du temps sont agitées de part et d'autre*, par le même (Paris, 1675, in-12), etc., etc

que je me propose dans la lecture de ce que vous m'apportez; je m'assure même que vous ne serez pas fâché d'en avoir votre part, et ne prendrez pas pour une incivilité si je lève ce cachet en votre présence?

ARISTON. — Bien loin de cela, je vous le demande comme une grâce; et, pour continuer dans votre pensée, cela sera de ma part regardé comme le sceau de notre paix.

[*Ariston lit sa lettre, puis reprend ainsi :*]

Si vous ne m'avez point fait la supercherie d'ouvrir cette lettre avant que de me la rendre, vous avez un vrai esprit de python; car voilà justement, comme vous m'en aviez menacé, un procès dans toutes les formes.

EUGÈNE. — Il n'étoit pas besoin de recourir à l'oracle pour faire une pareille prophétie. Ne vous ai-je pas déjà dit, il y a plus d'un mois, qu'on étoit fort scandalisé de votre silence, et qu'on se plaignoit hautement de ce que vous n'aviez point encore répondu à une grande lettre qu'on prétend de vous avoir écrite? Je crois bien, comme vous me l'avez dit, que vous ne l'avez pas reçue; mais enfin, puisque on vous l'a fait dire, cela ne méritoit-il pas un bien petit mot de remercîment; et quand tout cela ne seroit pas, entre amis, se tient-on si fort sur le *qui-vive?*

ARISTON. — Si je ne me sers pas de l'excuse légitime dont vous-même me fournissez l'idée, c'est que j'ai des raisons bien plus solides à vous donner de mon silence; et pour sortir de toute la petite chicane que nous nous venons de faire, sachez, notre cher, que Criton, en nous quittant, a emporté toute ma belle humeur et mon esprit, qu'il m'a laissé dans une consternation dont je ne suis pas encore bien revenu, et que, d'ailleurs, j'ai une grande honte que, faute d'occasion ou de moyens, il ne me soit pas encore arrivé de répondre à toutes les marques réelles que j'ai eues de son amitié, autrement que par de vaines paroles,

> Sans jamais rendre, avoir toujours sa poche
> Des biens d'autrui pleine depuis le fonds,
> C'est faire comme la cloche,
> Couverte et mise en haut, mais qui vous paye en sons.

EUGÈNE. — Si de pareilles raisons sont recevables, il n'y a rien à quoi l'on ne puisse trouver des excuses; en un mot, voilà le refuge universel de tous les négligents. La plupart des amis sont comme les miroirs, qui ne conservent les images que de ce qui se tient devant eux; ou, pour me servir d'une de vos pensées, ils ne regardent les gens qu'en perspective, et (à leur égard) :

> Dès qu'un objet s'éloigne de la vue,
> Tout aussitôt il diminue.

ARISTON. — J'appréhendois, pour le compte de mes amis paresseux, une application un peu plus forte, et il me sembloit déjà sentir quelque odeur de melon.

EUGÈNE. — Qu'entendez-vous par-là? Songez-vous que nous sommes

tantôt à la fin de décembre, et qu'il n'y a plus que de la neige à cueillir sur nos couches ?

ARISTON. — Mais vous-même, ne vous souvenez-vous plus de ce quatrain que je vous chantois il y a quelque temps :

Il en est, cher Eugène,
Des vrais amis ainsi que du melon,
On en éprouve une douzaine,
Avant que d'en trouver un bon (1).

EUGÈNE. — Chansons que tout cela. Si vous n'avez rien de meilleur à me dire, je ne vois pas une si grande apparence que vous pensez à notre réconciliation; ainsi, je vois bien que c'est à moi à en chercher l'expédient. En voici un que j'imagine. Laissons là, si vous m'en croyez, vous les justifications, moi les censures; et, sans discontinuer l'entretien que nous avons commencé au sujet d'un si parfait ami, prenez votre épée, et allons décoiffer quelque part une bouteille à sa santé.

ARISTON. — Il n'est pas nécessaire d'aller chercher un autre champ de bataille pour répondre à votre défi. Encore que je ne puisse pas dire, comme le gras chanoine du *Lutrin*, que

Vingt muids rangés chez moi font ma bibliothèque,

il y a derrière ce gros in-folio que vous voyez une pucelle qui, si je ne me trompe, vaut bien la peine qu'on la courtise; je puis même vous dire qu'elle sort de très bon lieu, et ce n'est pas un préjugé fort désavantageux pour son bonheur que d'être venue jusqu'ici aussi pure et entière qu'elle est encore au sortir d'un magnifique sérail.

EUGÈNE. — Quel apologue me contez-vous là ? Tout ce que vous dites est un mystère pour moi.

ARISTON. — Si ceci vous semble une énigme, j'en serai bientôt l'Œdipe. Vous n'ignorez pas, sans doute, que le roi a sacrifié toutes ses provisions de cave pour être bues ici à sa santé, et que Sa Majesté a donné ordre qu'on en fît une espèce de libéralité publique. Il est tombé chez moi quelques légères gouttes de cette abondante pluie, et l'obligeant Acis m'a ménagé trois

(1) Saint-Amant, dans sa pièce du *Melon*, veut qu'il soit

Aussi bon qu'il a belle monture,
Et qu'on ne trouve point en lui
Le défaut des gens d'aujourd'hui...

(*Œuvres complètes de Saint-Amant*, éd, Ch.-L. Livet, coll. Jannet, Paris, 1855, t. I, p. 199.)

Mais notre auteur cite plutôt ici ce quatrain connu:

Les amis de l'heure présente
Ont le naturel du melon :
Il faut en éprouver cinquante
Avant d'en rencontrer un bon.

ou quatre bouteilles, dont voici la dernière : je ne la saurois vider dans une plus agréable occasion, et puisque je vous l'ai indiquée d'abord sous l'idée d'une donzelle, vous voulez bien que nous fassions ici les funérailles de sa virginité? Holà! petit garçon, rince-nous deux verres, et m'apporte ici cette langue et ce chanteau de Roquefort qui sont au fond de la cave. Tenez, notre cher, prenez-moi ce bouillon; s'il vous empoisonne, je ne vous survivrai pas de beaucoup ; allons,

Sans tarder il nous faut boire
A celui qui, si souvent,
Nous fit d'heureuse mémoire
Chanter et trinquer d'autant.

EUGÈNE. — Il n'y a rien de plus raisonnable; car je vous jure que c'est un galant homme, et si l'heureux temps de nos petites fêtes passées revenoit encore, elles devroient toutes se célébrer en son honneur. Mais je crains fort que nous ne revoyions plus de ces pâtés si friands que nous ne connoissions, pour le dire ainsi, que par son moyen, et que tant de perdrix dodues ne soient des oiseaux à jamais envolés pour nous.

ARISTON. — Ne songeons plus au passé ni à ce qui est de nos intérêts propres; réjouissons-nous seulement de ce que nous n'avons perdu notre excellent ami que pour son bien et pour l'établissement de sa fortune, dont nous devons souhaiter de plus en plus l'augmentation; ou, afin de remonter plus haut, songeons que, s'il nous a été enlevé, ce n'a été que par le tourbillon du plus miraculeux événement qui se soit jamais vu dans le monde, et pour la glorieuse exaltation d'un prince et d'une princesse qui font aujourd'hui le bonheur et l'admiration de l'Europe, comme ils sont l'ornement et la gloire de leur siècle.

EUGÈNE. — Puisque insensiblement vous avez élevé la simplicité de notre conversation jusqu'à la majesté du trône, il est bien raisonnable que nous saluions la santé des augustes têtes qui le remplissent avec tant d'éclat.

ARISTON. — Si je vous dédis, que ce soit là mon dernier verre. Allons, *pavillon bas!*

Buvons à ce couple royal
Qui de Minerve et Mars les merveilles rassemble;
Que béni soit leur lien conjugal!
Que d'eux naisse bientôt quelqu'un qui leur ressemble!

EUGÈNE. — Vous voilà dans votre élément, car j'ai toujours remarqué que vous n'êtes pas plus aise que quand on vous donne matière à célébrer les vertus du *grand Guillaume* et de l'*incomparable Marie*. Je ne sais si je me trompe, mais je gagerois bien qu'un homme à qui la plume démange si fort n'est pas sans avoir déjà quelque ouvrage sur le métier à l'honneur de personnes si accomplies. Dites-moi tout de bon, ne pensez-vous point à laisser quelque monument de votre zèle, aussi bien que de votre admiration, pour ne rien dire des engagements particuliers de votre reconnaissance?

ARISTON. — Raillez-vous de ma plume tant qu'il vous plaira ; mais croyez que, si je me sentois les ailes assez fortes, je ne voudrois pas prendre un moindre vol ; qu'ainsi ce sera plus manque d'esprit que manque de cœur, si je ne fais rien paraître, et que mes écrits, s'il ne tenoit qu'à l'ardeur de ma passion,

Des plus fameux auteurs de Grèce et d'Italie
Surpasseroient autant les éloges plus hauts,
Que s'élève le prix de GUILLAUME et MARIE
Au-dessus de celui des plus grands des héros.

EUGÈNE. — Ce que vous dites là est assez juste ; mais ce n'est pourtant pas me répondre, et cela seroit bon si je ne me souvenois pas d'un certain jour que je vous surpris le pinceau, pour ainsi dire, à la main, et l'esprit fort attaché sur l'un des deux grands objets dont nous parlons ; croyez-vous donc que j'aie oublié cette première stance d'une ode dans laquelle vous entrepreniez de faire le portrait de la reine ?

Fidèle et chaste Renommée,
Endosse l'aile, prends le cor,
Chante à la cour, sonne à l'armée,
Qu'on va revoir le siècle d'or ;
Répands de l'illustre Marie
Tout ce que l'univers publie,
Et fais connaître à nos neveux
Que son mérite et que sa gloire
Ont de la Fable et de l'Histoire
Terni l'éclat le plus pompeux.

ARISTON. — Quelles idées me rappelez-vous là ? L'ouvrage dont vous parlez n'est qu'un avorton, duquel on peut dire aussi bien que de celui du fameux sonnet, mais à un tout autre égard,

Qu'il mourut avant que de naître ;

ce que j'avois commencé de cette pièce ne me satisfit point moi-même, et de plus vous avez peut-être su par quelle singulière aventure j'abandonnai tout ce dessein.

EUGÈNE. — Je ne me souviens point d'en avoir jamais ouï parler, et vous m'obligerez de me l'apprendre.

ARISTON. — Je vous avouerai, puisqu'il le faut, qu'ayant été toute ma vie passionné pour les vertus extraordinaires, je n'eus pas plus tôt, à mon arrivée dans ces provinces, connu toutes celles du prince et de la princesse, que je me mis en tête d'en faire une espèce de peinture ; et, comme la promenade fournit à la rêverie une plus grande abondance de pensées que toute autre sorte d'état, je pris un jour le chemin de cette charmante maison du Bois, dont les nouveaux embellissements, s'ils n'avoient pas été à nos yeux agencés de la propre main des Grâces, seroient capables de la faire passer en notre esprit pour un pur enchantement des fées. La solitude du lieu, la

forte application de mon esprit, le petit exercice que j'avois fait pour arriver jusque-là, le gazouillement de quelques oiseaux qui se disputoient le prix à quelques pas de moi, tout cela, dis-je, m'assoupit insensiblement comme je repassois quelques stances qui étoient déjà fort avancées. J'avois déjà parcouru la majesté du port de cette princesse, la richesse de sa taille, cet air aisé, quoique grand, qui accompagne toutes ses actions; et, comme il faisoit alors un des plus beaux jours du monde, et que le soleil jetoit dans ce moment-là un feu extraordinaire, je m'abandonnois avec plaisir à la contemplation de ce bel astre, comme pour puiser dans la source même de ses rayons quelques traits vifs qui pussent se rapporter mieux à ceux de l'éclatante beauté que j'avois en vue; en un mot, j'avois déjà représenté l'extérieur de sa personne, et allois entrer dans le détail des trésors de son âme et de son esprit : sa pureté, sa modestie, sa candeur, sa charité, et généralement toutes ses autres perfections, lorsque, en étant comme englouti, insensiblement la profondeur de ma méditation me jeta, comme je vous ai marqué, dans celle d'un véritable sommeil; et, à peine Morphée eut-il versé sur moi le premier de ses pavots, que, l'imagination prévenue des agréments du lieu que j'avois choisi pour ma retraite, il se fit tout d'un coup une espèce d'enchantement en mon esprit. Une petite éminence au pied de laquelle je m'étois assis, sur le bord du canal qui environne ce beau pavillon dont je vous ai parlé, me fut d'abord un Hélicon, le canal lui-même un Permesse; une pauvre rosse cadenassée, que j'avois vue brouter l'herbe il n'y avoit qu'un moment, me parut un Pégase avec ses ailes; en un mot, je me vis transporté sur les terres d'Apollon : ce dieu lui-même s'apparut à moi, et me trouvant des tablettes à la main, me demanda, comme par une espèce de droit seigneurial, le sujet de ma rêverie. Je ne lui en fis pas de mystère; mais lui aussitôt, me regardant avec un air d'indignation et de mépris : « Téméraire! » me dit-il,

Quelle audace est la tienne,
De toucher aux attraits d'une divinité?
Laisse à Clio ton entreprise vaine,
Et te repens de ta témérité.

Conclusion, qu'il me fit connaître que ce n'étoit point à un mortel comme moi à entamer les éloges de la reine; que lui-même, tout Apollon qu'il étoit, n'étoit point un trop habile peintre pour travailler à un tableau de cette importance-là, qu'il prenoit donc sur lui le soin de cette entreprise; et, m'emportant mes tablettes, il disparut de devant moi, me laissant dans une telle surprise, que m'en étant réveillé, je reconnus à la vérité l'erreur de mon songe; mais je demeurai néanmoins si convaincu de la témérité de mon dessein, que je résolus fortement de ne penser pas davantage ni au portrait de la princesse, ni à la célébration de ses vertus, mais de me contenter d'en être toute ma vie l'admirateur.

Les vertus de MARIE
S'éplucheroient en vain;
Si de les parcourir quelqu'un avoit envie,
Il en auroit jusqu'à demain.

EUGÈNE. — Voilà des sentiments aussi dignes de vous que des deux grands objets qui vous les inspirent, et c'est dommage que le marquis de la Muce, de qui je vous entends tous les jours dire tant de bien, et pour son propre mérite, et principalement à cause du zèle dont vous dites qu'il est pénétré pour son illustre reine, n'est témoin présentement de ce qui se passe entre nous, il trouveroit bien moyen d'en faire un grand plat à cette charmante princesse; car, quoiqu'elle ait encore cette vertu, entre mille autres, de n'être point du tout avide d'encens, il y a toujours quelque innocente satisfaction à se voir bénir d'un chacun.

ARISTON. — Je vous avouerai, puisque le nom de ce gentilhomme, dont, pour le dire en passant, vous voulez bien que je vous porte la santé, vous est venu si à propos dans l'esprit, que j'ai été tenté cent fois de lui écrire, tant pour lui marquer en particulier combien je l'honore, que pour le supplier de trouver une occasion naturelle de représenter à Leurs Majestés la mortification où je suis de ne pouvoir regarder que comme une témérité trop audacieuse la pensée de leur faire connaître que mon cœur est pénétré de la plus vive et de la plus humble reconnaissance, et que, après ce que je dois à Dieu, je ne pense rien qu'à ce que je leur dois.

EUGÈNE. — Cette pensée est fort innocente, et je ne doute pas que si vous en touchiez deux mots à Criton dans la lettre que je veux bien me promettre que vous lui écrirez, ce seigneur venant à le savoir, comme sans doute Criton ne manqueroit pas de le lui dire, il ne vous rendit ce bon office avec joie. Dans cette pensée, je consens de bon cœur à vous faire raison de sa santé.

ARISTON. — Vous ne sauriez m'obliger davantage. Allons, vivat!

Qu'à l'honneur de LA MUCE,
Sans qu'il en reste rien,
Ce rouge bord se suce;
Il le mérite bien.

EUGÈNE. — Tout cela est le plus joli du monde, mais, ne vous en déplaise, il me semble que voilà tantôt bien sucé.

ARISTON. — Franchement, vous ne vous en avisez pas mal à propos; car je m'aperçois qu'insensiblement nous avons enfin mis notre belle à la raison, et que la voilà à peu près dans l'état que nous nous étions proposé.

EUGÈNE. — Cette petite défaillance ne s'accorde pas mal avec le dessein que j'avois déjà formé depuis quelques moments de vous laisser en repos; il se fait tard, et je serois bien aise que le peu qui vous pourra rester de cette soirée fût employé par vous à dresser un petit narré de tout ce que nous venons de dire; car, si vous m'en croyez, voilà une occasion fort na-

turelle de mettre fin, sans trop de fatigue, à votre long silence, puisque, si vous voulez seulement donner quelque ordre à toute cette conversation, je vous garantis que Criton vous tiendra quitte de toute autre lettre.

ARISTON. — Ne pensez pas vous moquer, je roulois déjà ce projet dans mon esprit; et, sans aller plus loin, je me contenterai dès à présent de griffonner par avance, en guise d'enveloppe, ce petit mot de superscription et d'envoi :

A Criton, le fidèle,
Dont est de tout son cœur,
Ariston, plein de zèle,
Très humble serviteur.

R. (1)

Je ne cherchai point d'autre finesse pour le succès, tel quel, de cette lettre, en ce qui regardoit l'honneur d'être vue de la reine que de l'envoyer tout droit à celui à qui, dans le fond, elle étoit écrite, laissant à sa discrétion d'en user comme il jugeroit à propos, et de prendre ses mesures, son temps et ses introducteurs ou médiateurs, puisque, quant à lui, il ne pouvoit pas aller de plain-pied jusqu'au dais; et l'on peut croire que les choses étant dans cette situation je n'étois pas sans impatience de recevoir des nouvelles. Cependant je ne saurois dire, sans douleur pour mon ami, par quel accident le coup manqua; mais enfin il manqua, et, comme je ne savois rien du véritable dénoûment, je me mis dans l'esprit que peut-être Criton, en voulant prendre langue, se seroit adressé à de ces sortes d'esprits qui n'entendent rien au secret de savoir rire à propos. Dans cette incertitude, étant un jour en visite chez M. d'Ablancourt, à

(1) *N. B.* Sur le *jusqu'à demain* [de la page 289]. — Ce *jusqu'à demain* n'est pas *à la lettre*, mais *dans un sens figuré*, pour dire *in æternum. Il en auroit jusqu'à demain*, c'est-à-dire *il n'auroit jamais fait*. Demain ne veut pas dire seulement l'espace d'un jour à l'autre, il veut dire *un long avenir*; on dit par exemple : *le demain des prisonniers*, pour dire *un jour qui est longtemps à venir*, parce que les prisonniers croient sortir de jour en jour. Ajoutez que sans cette raison, l'opposition précédente des termes *éplucher* et *parcourir* suffit pour donner un sens raisonnable au *demain*, pris même à la lettre; parce que pour *éplucher* quelque chose *ad amussim*, il faut un long temps, au lieu que pour ne faire que *parcourir*, c'est-à-dire *passer légèrement les yeux dessus*, il suffit d'un temps fort court. [*Note de l'auteur.*]

qui je ne m'étois pas fait fête de communiquer mon dialogue, je ne pus m'empêcher, par une occasion qui s'en présenta, de lui dire la petite inquiétude où je me trouvois; et sur le désir qu'il me témoigna de voir cette pièce qu'à cause de la nouveauté j'avois encore sur moi, nous nous mîmes à la lire ensemble : « Vous « avez fort grand tort, me dit M. d'Ablancourt après notre lec- « ture faite, de ne vous être pas adressé à moi; vous m'eussiez, « en mon particulier, obligé sensiblement en me fournissant « cette innocente occasion de faire plaisir à la reine, qui, comme « j'en suis sûr, en auroit eu un très grand à voir une aussi jolie « pièce que celle-là; et pour ce qui vous regarde, vous avez « perdu un moyen naturel et immanquable de renouveler à « cette grande princesse, d'une manière qui vous eût fait hon- « neur, le souvenir de votre personne et de vos intérêts. Si ce « que vous soupçonnez de la crainte de certaines personnes « consultées, que cette pièce ne fût pas bien reçue, est véri- « table, ce que je ne crois pas, j'ose vous dire que ces gens-là « n'y entendent rien; je connois la reine tout autrement qu'eux; « encore une fois, elle auroit été ravie de voir cela. » Enfin, au bout de quelque temps, j'appris que mon ami, par une banqueroute qui lui étoit survenue et qui avoit mis toutes ses affaires dans le dernier désordre, avoit eu à songer à bien d'autres choses qu'à des matières qui n'étoient que pour rire, et que, si j'avois à lui envoyer des lettres, il les falloit tourner sur le pied de complaintes. Mon ami fut longtemps dans une réduction qui n'a jamais eu de retour, et après bien de la langueur, tant de corps que d'esprit, je n'appris sa délivrance que par sa mort, qui apparemment le mit en possesion des véritables et éternelles félicités, puisque la probité, dans laquelle il a toujours vécu, ne me permet pas de douter qu'il ne fût mort de la mort des justes; et je finis par là cet article.

Ma nouvelle promotion ayant été sue de toutes les personnes qui s'intéressoient en moi, il y en eut peu qui ne m'en témoignassent leur joie, et M. le duc de Montausier entre autres me

fit l'honneur de m'en écrire cette lettre pour réponse à celle par laquelle je l'avois informé de mon installation :

« A Versailles, le 31 mars 1689.

« J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous avez pris la peine de « m'écrire le 24 de ce mois. Elle me fait voir que vous conti- « nuez toujours d'avoir de l'amitié pour moi; je vous en suis « tout à fait obligé, vous assurant qu'on ne peut en avoir pour « vous plus que j'en ai, ni souhaiter davantage que je fais de « vous en donner des marques. Je ne saurois assez me réjouir « avec vous de la charge que MM. les Etats généraux vous ont « donnée. Ils ont reconnu votre mérite, et ils ne pouvoient « faire choix de personne qui fût capable de s'en acquitter « mieux que vous. Il ne vous arrivera jamais tant de bonne « fortune que je vous en souhaite. C'est de quoi je vous prie, « Monsieur, d'être bien persuadé et de l'estime et de la consi- « dération particulière que j'ai pour vous.

« MONTAUSIER. »

Cette lettre, comme je l'avois promis ci-devant (page 215), justifie assez celle pour laquelle M. Jurieu avoit tant de crainte, ainsi que je l'ai fait voir au même lieu.

Environ un mois avant cette lettre de M. de *Montausier*, j'en avois reçu deux autres sur le même pied de félicitation, de la part de MM. *Ménage* et *Bayle*, que je me crois obligé de rapporter ici par reconnaissance de l'honneur que ces deux illustres amis m'y font; voici celle de M. Ménage :

« A Paris, ce vendredi 25 février 1689.

« Vous ne doutez pas, je m'assure, Monsieur, après toutes « les obligations que je vous ai, que je ne prenne toute la part « que je dois dans votre nouvelle dignité; et ce n'est que pour « satisfaire à la coutume que je vous écris pour vous le témoi- « gner, et pour vous dire que si vous aviez toutes les dignités « que je vous souhaite, vous auriez à peu près toutes celles que « vous méritez. Je pense vous avoir mandé que mon Malherbe

« est achevé d'imprimer, que je vous en destine un exemplaire « et que je suis seulement en peine d'une voie pour vous le faire « tenir. Quand mon Anti-Baillet sera en état d'être publié, je vous « prie d'en donner de ma part à mes amis de Hollande, parmi « lesquels M. Cuper (1) ne sera pas oublié. Adieu, mon cher « Monsieur, honorez-moi toujours de votre bienveillance; je « crois, Monsieur, n'en être pas indigne, si c'est la mériter que « d'avoir pour vous toute sorte d'estime et de considération. « Le tout vôtre à l'ordinaire.

« MÉNAGE. »

J'ai plus de trente autres lettres de M. Ménage, dans plusieurs desquelles il se trouve bien des traits de littérature, que je ne mets point ici, parce que ce seroit couper le fil de ma narration ; mais je pourrai les donner ci-après par voie de supplément avec quelques autres pièces que le défaut de mémoire m'a fait oublier. Je viens à la lettre de félicitation de M. Bayle.

« A Rotterdam, le 24 février 1689.

« Dès hier au soir, mon très cher Monsieur, j'aurois eu l'hon- « neur de vous écrire pour vous témoigner ma joie de la charge « qui vous a été donnée si justement, et de quoi j'avois été « averti chez M. Jurieu le jour précédent; je vous eusse, dis-je, « témoigné dès hier au soir l'intérêt intime que je prends à « cette justice qu'on a rendue à votre mérite si le mauvais « temps ne m'eût empêché de revenir assez tôt au logis, ayant « été dîner à un quart de lieue d'ici. Je trouvai à mon retour « votre lettre qui me fut d'autant plus agréable que vous m'y « confirmâtes la bonne nouvelle que j'avois déjà apprise. Ce « fut un très sensible surcroît de joie pour moi que de con- « naître que vous êtes persuadé que je prends part d'une façon « singulière à tout ce qui vous concerne. Jouissez longtemps, « mon cher Monsieur, et avec tous les agréments et tous les

[1] C'est probablement Gisbert Cuper, bourgmestre de Deventer, dont il est question dans les *Lettres* de Bayle, et qui passait pour un grand latiniste.

« avantages possibles, de votre nouvelle dignité, qui est égale-
« ment un témoignage de la bonne opinion que nos souverains
« ont conçue de votre capacité et de votre probité.

« On vient de nous critiquer à Paris vous et moi, mais moins
« que M. Jurieu, dans une Réponse d'un nouveau converti à la
« lettre d'un réfugié, laquelle Réponse on prétend être d'un
« élève ou prosélyte de M. Pélisson..... L'ouvrage dont je vous
« parle est court et assez mal écrit, mais outrageant pour le
« parti; on l'a réimprimé en ce pays. Je suis *animitus* et *me-*
« *dullitus*, mon très cher Monsieur, votre très humble et très
« obéissant serviteur.

« BAYLE. »

Cette Réponse d'un nouveau converti, etc., dont parle M. Bayle, ne roule que sur la prétendue réfutation de trois des principaux auteurs (comme il parle) d'entre les réfugiés (lesquels, pour cet effet, cet auteur de Réponse appelle en plus d'un endroit *leurs oracles*), en ce qui concerne le supplice infligé à Servet par MM. de Genève. Ces trois auteurs sont M. *Bayle*, à l'occasion de sa *Critique générale;* M. *Jurieu*, par rapport à son *Apologie de la Réformation*, et *moi*, au sujet de ma *Séduction éludée*. Non-seulement je suis de l'avis de M. Bayle que cet ouvrage est mal écrit, mais je trouve de plus, pour ce qui me regarde, que cet auteur me reproche, mais à faux, ce dont lui seul est très certainement coupable, se contentant de dire en termes généraux et sans aucune preuve que je me suis écarté du véritable point de la question, ce que je lui nie fortement, comme tout lecteur impartial s'en pourra convaincre, puisque je ne juge pas à propos de disputer contre des gens sans pudeur et sans aucune bonne foi. J'aimerois mieux que cet auteur ne m'eût point mis au rang des *oracles* de nos réfugiés, ni ne m'eût point traité d'*un de leurs meilleurs auteurs*, et qu'il ne m'eût pas accusé avec aussi peu de fondement qu'il a fait, d'*avoir éludé le véritable point de la question*. Mais tant pis pour lui, s'il est un calomniateur.

Pendant que je suis sur M. Bayle, je dirai des lettres que j'ai de lui, comme j'ai fait à l'égard de celles de M. Ménage, que j'en ai un très grand nombre qui concernent la littérature et la critique, dont je pourrai parler ci-après par voie de supplément à ces Mémoires, et qui s'en doute seront fort bien reçues des lecteurs; cependant je passe à de nouvelles matières.

Vers le milieu de l'année 1690, M. Mutel (1), ministre réfugié à Dort, le plus ancien de mes amis, et avec qui j'ai toujours eu un assez grand commerce, m'écrivit une lettre fort obligeante sur quelques ouvrages de ma façon qu'il m'avoit demandés, et voulant se justifier d'une complaisance trop flatteuse que je lui reprochois pour tout ce qui sortoit de ma plume, il prit de là occasion de s'éclaircir avec moi sur un scrupule qui lui étoit venu d'une apparence de *quiproquo* de ma part, au sujet de l'*ambrosie* que je lui paraissois confondre avec le nectar des dieux, et voici comment il s'en expliqua :

« Pour moi (dit M. Mutel dans sa lettre du 3 juillet 1690), « puisqu'il vous plaît de me taxer un peu d'*honnête flatterie*, « contre mon naturel, laissant à part la complaisance, je vous « dirai que je n'aurois jamais en effet donné mon approbation « à ce que j'ai lu s'il ne m'en avoit paru digne. Et afin de vous « faire mieux voir que ce n'est pas trop mon humeur d'encen- « ser les gens à tout propos, lisez ces lignes : Prenez garde, « mon cher Monsieur, que vous, qui accusez les autres si aisé- « ment de mauvais goût, ne vous fassiez à la cour une affaire « considérable, de parler si bassement que vous faites de ce « qui se sert pour être présenté devant la première et la meil- « leure reine du monde. Dites-moi encore, je vous prie, si « votre palais est fort fin lorsque vous prenez de *l'ambrosie* « pour *du nectar*. Nous autres, qui ne sommes nullement poëtes, « y mettions toujours quelque petite différence; et j'avois cru,

[1] Parmi les ministres protestants réfugiés présents au synode tenu à Rotterdam en 1686, on voit le nom de François Mutel, pasteur de l'Eglise de Coussy (Ile de France); c'est probablement celui dont il est ici question.

« en mon particulier bonnement, avec le bonhomme Homère
« au livre IV de l'*Iliade* et au V[e] de l'*Odyssée* que la première
« de ces deux choses étoit le manger des dieux, et la seconde
« leur breuvage qui leur étoit versé par Hébé. Je vous supplie
« de m'apprendre si je me trompe, et je vous en remercierai
« de tout mon cœur, comme je le fais dès à présent de la grâce
« que vous avez bien voulu me faire de me communiquer vos
« belles productions, et de me continuer votre précieuse bien-
« veillance. Je suis, etc.

« MUTEL. »

Cette petite critique de M. Mutel me donna lieu de lui faire l'espèce de dissertation que voici :

DISSERTATION SUR L'AMBROSIE (1).

A M. Mutel.

Vous donnerez les mains plus que jamais, mon cher Monsieur, à la réflexion de notre illustre ami, le cher M. Gousset, *qu'il est malaisé de critiquer un auteur vivant*, après que vous aurez vu ce que j'ai à dire sur votre censure de ma prétendue méprise au sujet de l'*ambrosie;* car je ne doute nullement que, comme votre observation est, principalement à un égard, très judicieuse, vous n'ayez cru que, si jamais aucune critique pouvoit être à l'abri de toute réfutation, ce devoit être une aussi bien fondée en apparence qu'est la vôtre ; et cependant, je crois vous en pouvoir opposer une qui vous fera peut-être renchérir sur la remarque de notre ami, et dire de plus que lui, mais sur le ton de votre humilité ordinaire, *qu'il est dangereux d'en savoir tant quand on ne sait pas tout*. Voici en deux mots ce que c'est :

Je n'ignorois pas, Monsieur, comme vous pouvez croire, ni le πότνια Ηβη Νέκταρ ἐῳνοχόει du IV[e] livre de l'Iliade (v. 2 et 3), ni le Ἀμβροσίης πλήσασα, etc., du V[e] de l'Odyssée (v. 95), à quoi, si vous voulez, j'ajouterai par surabondance de droit ce que Lucien a dit, *que le nectar étoit le breuvage des dieux, et leur manger de l'ambrosie;* et je tombe d'accord, pour couper court, qu'en pays grec et latin ambrosie ne signifie que la viande des dieux; mais n'auriez-vous point ignoré, vous, mon cher Monsieur, qu'en *bachiquois*, et selon l'usage auquel nos fins gourmets ont transplanté ce mot, il

[1] Il y a peu de temps qu'une discussion toute semblable et roulant sur les mêmes points s'est élevée entre la *Revue des Deux-Mondes* et l'*Athenæum français*, et a donné lieu à une polémique assez vive (Voir l'*Athenæum français* du 26 mai 1855). Il y aurait là un rapprochement curieux à faire, et l'érudition de notre auteur aurait pu être de quelque poids dans la question.

signifie *breuvage* aussi bien que *viande?* Je prendrai donc la liberté de vous dire qu'*ambrosie*, en français, s'emploie en deux sens, le *propre* et le *figuré*. Dans le *propre*, il ne veut dire que *viande;* mais dans le *figuré*, il emporte également *viande* et *breuvage :* ce *distinguo*, au reste, n'est point de ma tête, et j'ai mes auteurs en main. *Figurément*, dit Furetière dans son dictionnaire, *on appelle ambrosie quelque manger ou boisson excellente : C'est du nectar, dit-on, c'est de l'ambrosie. La moindre de ses boissons*, dit Montreuil, page 421, *passoit l'ambrosie*. Et avant Furetière, Montreuil, ni pas un de nos gourmets, Pline avoit donné au raisin l'épithète d'*ambrosiaque*, *ambrosiaca uva* (Plin. XIV, 3).

Il est bon de savoir encore, autant du moins qu'on peut raisonner sur des fables, que, même en prenant l'*ambrosie* pour une *viande*, cette *viande* n'a été imaginée que comme un mets liquide, à peu près comme nos blancmanger, nos brouets et nos gelées, lesquels, avant que d'être reposés, ne sont qu'une espèce de liqueur, ce qui a fait que presque tous les poëtes qui ont parlé de l'*ambrosie*, l'ont représentée sous l'idée d'un *suc*, parce qu'en effet une essence spirituelle, comme celle des immortels, ne devoit pas se nourrir d'une viande grossière comme font les humains. Examinez, de grâce, ce qu'ils en disent tous.

...SPARGIT*que* (il est bon de remarquer bien la propriété de ce terme)
SPARGIT*que salubreis*
Ambrosiæ SUCCOS, etc..... (Virg. *Æneid.*, XII, 418.)
Hæc ait, et LIQUIDUM *ambrosiæ* DIFFUDIT *odorem.* (*Georg.* IV, 415.)
Ambrosiæ SUCCO *saturos præsepibus altis,* etc. (*Metamorph.* II, 120.)
Hujus et ambrosios avida bibit aure lepores. (Balzac, sur la mort de madame Des Loges.)
NECTAREUM *ambrosiæ dulcis quæ spirat odorem.* (Quint., Stoa.)
AMBROSIOQUE SINU *puerum complexa ferocem,* etc. (Claudianus, *De nupt. Honorii.*)

sur lequel endroit *Faber* remarque, dans son *Thesaurus*, etc., qu'AMBROSIUS SINUS est comme qui diroit AMBROSIA DIFFLUENS; et le père la Rue, dans son Virgile *ad usum Delphini*, dit, sur le 71e vers de la 5e églogue, *que le nectar, a la vérité, est communément le breuvage des dieux, comme l'ambrosie est leur manger, mais que souvent, néanmoins, on les prend l'un pour l'autre*. De là vient *ambrosius* SUCCUS et *comæ ambrosiæ*, sive UNGUENTO *deorum oblitæ*, comme dit le docte *Servius*, en faisant à peu près la même remarque dont je me prévaux ici; je veux dire, en montrant que les anciens employèrent le mot d'*ambrosie* à d'autres usages qu'à celui de *viande*, et ces usages en matières liquides. C'est ce qui a fait dire à quelques poëtes que Thétis, pour consumer tout ce qu'il pouvait y avoir de mortel en Achille, le mettoit la nuit sous la cendre chaude, et le jour l'*oignoit* d'ambrosie; et à Plutarque, que Minerve lui *coula* des *gouttes* de nectar et d'ambrosie, voyant qu'il ne vouloit point manger. Enfin, c'est dans cette vue que Desportes a dit de l'passerat :

Passerat, dont les vers COULENT comme ambroisie,
Si tu vis de ton temps naître la poésie,
Je puis dire, à ta mort, l'avoir vue au tombeau.

Régnier, tout de même, a dit depuis : une *liqueur* ambrosienne; voyez son *Lit de la cour*, p. m. 179 de ses poésies, vers 11. Et M. Du Moulin, chanoine de Cantorbéry, avoit dit autrefois, dans sa *Magdelon endormie*, stance pénultième :

Je SUÇAI donc l'ambroisie
De sa bouche cramoisie,
Que je pressai bellement, etc.

Tout cela, Monsieur, est si vrai, qu'il y a encore je ne sais quel vin, lequel croît je ne me souviens plus où, que, par excellence, on appelle de l'*ambrosie;* ou, si cette expression n'est point affectée à aucun vin particulier, toujours est-il vrai qu'elle règne entre les marchands pour exalter la délicatesse des vins exquis, et trois, que depuis ceci commencé j'ai rencontrés par hasard ce matin dans les rues et consultés tout exprès, en profitant de l'occasion, pour voir si je ne me trompois point, m'ont assuré qu'il n'y avoit rien de plus usité parmi eux; et ce sont eux aussi qui m'ont remis en mémoire que le vin et le vignoble dont je ne me souvenois plus sont ceux de Crète, aujourd'hui Candie, suivant ce couplet de chanson fait à l'occasion de la guerre où enfin l'île et la ville furent enlevées aux chrétiens par les Turcs :

Allons en Candie,
Allons, nous y boirons du vin Muscat,
Du plus fin et plus délicat,
Nous y boirons de l'*ambroisie*.

Je crois, pour moi, que ces messieurs, dont la bibliothèque n'est qu'en tonneaux et en barils, et qui savent bien mieux boire que lire, n'ont fait cela que par *quiproquo*, et qu'ils se sont laissé tromper par le voisinage d'*ambrosie* à *ambre*, à cause que cette dernière expression est assez propre à désigner l'embaumant parfum d'une précieuse liqueur. Remarquez s'il vous plaît, en passant, que c'est pour cette distinction que j'avois ci-devant écrit AMBROISIE, et non pas AMBROSIE, parce que la première de ces deux orthographes a uniquement rapport à notre usurpation française, au lieu que l'autre est purement grecque et latine, et je ne voulois viser ni à latin ni à grec.

Voilà, mon cher Monsieur, ce que j'avois à dire sur votre remarque, et je puis, à cette heure, vous protester que je ne l'ai fait uniquement que pour vous divertir, et pour me divertir moi-même; car, à parler dans un grand sérieux, je serois très fâché si je vous avois donné, ni à M. Gousset, lieu de soupçonner le moins du monde que je fusse de ces esprits jaloux de tout ce qu'ils font, auxquels c'est autant que renouer un bras ou une jambe, que de transposer la moindre syllabe de leurs écrits, ou qui croient qu'on rogne quelque chose de leur taille, lorsqu'on ne fait que leur rafraîchir les cheveux et les ongles. Assurément, Monsieur, vous prendriez vous-même ter-

riblement le change, et me feriez à moi une grande injustice, si vous aviez une telle opinion de mon humeur et de mon esprit; *innocuis ludimus verbis*. Je cherche partout à me chatouiller pour me faire rire; je suis même ravi quand on me pince, afin d'avoir lieu de me dégourdir dans mon oisiveté, puisque, sans cela, je tomberois en léthargie : taillez donc et rognez, coupez même bras et jambes, je ne m'en porterai que mieux, et je bénirai encore la main qui aura appliqué jusqu'au fer et au feu, puisque je serai persuadé qu'elle ne l'aura fait que pour ma santé et pour mon bien (1).

Je suis, etc. R.

Environ le temps où je me trouve (car je ne puis dater plus précisément l'affaire dont je vais parler), un prosélyte qui s'étoit insinué dans les bonnes grâces de M. du Vivier, et qui, dénué, par son refuge vers nous, de tous moyens de subsistance, cherchoit à s'occuper utilement et d'une manière honnête sans être à charge à personne, fut proposé au comte et à la comtesse de Frise, pour être gouverneur de leur fils aîné. Sa personne et ses manières ne déplurent pas; mais, comme on étoit bien aise de ne s'engager pas avec lui légèrement, on requit de lui un petit plan par écrit de la manière dont il prétendoit se conduire en cet emploi. Il promit d'y travailler, et demanda quelques jours de temps. Comme la proposition l'avoit un peu plus embarrassé qu'il n'avoit osé le faire paraître, il eut aussitôt recours à son bon patron, je veux dire à M. du Vivier (2), et il lui avoua qu'il ne savoit pas bien comment exécuter ce qu'on avoit exigé de lui; qu'ainsi, il le supplioit de lui vouloir lui-même dresser ce plan, afin que du moins il fût mieux en état de le remplir. Soit que M. du Vivier, à qui son ministère emportoit assez de temps, ne pût pas s'engager à ce travail, soit que, comme il le dit pour excuse à celui qui lui faisoit cette prière, il ne sût pas bien lui-même comment y satisfaire,

(1) Dans une de ses lettres, Bayle félicite Rou de cette dissertation, qu'il qualifie de savante et pleine d'esprit; il ajoute : « Je garderai cet ouvrage d'autant plus précieusement que ce sera un jour une pièce-anecdote, que les curieux chercheront pour assortir l'histoire des différends littéraires de toutes ses dépendances. » (Lettre de Bayle à Rou, du 21 septembre 1690, dans ses *Œuvres diverses*.)

(2) Il était un des ministres de l'Eglise française de la Haye.

n'ayant jamais vaqué à de telles fonctions, il offrit à son client de lui fournir un substitut qui avoit souvent passé par ces sortes d'emplois ; et je fus celui sur qui il jeta les yeux, donnant à cet homme un billet pour m'être rendu, et par lequel j'étois prié de dresser le projet requis. Je fis ce que je pus pour m'en défendre ; mais enfin je ne pus résister ; et voici ce que je fis :

PROJET DRESSÉ POUR L'ÉDUCATION D'UN JEUNE SEIGNEUR.

Ma pensée seroit d'inspirer particulièrement à mon élève la crainte de Dieu et l'amour de la religion, non dans un esprit de partialité et de controverse, mais dans celui d'une piété sincère et solide ; en quoi pourtant je n'entrerois qu'autant que le père et la mère le jugeroient à propos, et suivant leurs propres vues (1).

Pour cet effet, j'accoutumerois le jeune homme, non-seulement à prier soigneusement Dieu tous les matins et les soirs, et à lire sa Parole ; mais le matin, après cette lecture faite, je lui ferois rendre compte du profit qu'il en auroit fait, ajoutant à ses remarques particulières une explication succincte, mais moelleuse, du but général du saint auteur dans chaque chapitre, dont je tirerois divers enseignements propres à former l'esprit et les mœurs, et à édifier et nourrir la conscience, faisant de perpétuelles applications par rapport tantôt à la *religion*, tantôt à la *morale*, tantôt à l'*histoire*, tantôt à la *politique*, tantôt à la *philosophie*, etc., selon la nature des différents sujets que la matière me présenteroit.

Cet exercice achevé, j'y joindrois, du moins pour les premières années, une demi-heure de catéchisme raisonné, mais encore sans affectation de controverse, et regardant toujours la religion comme purement chrétienne, afin d'inculquer et d'affermir puissamment dans un jeune cœur cette grande et importante vérité, qu'il y a un Dieu qui voit tout, qui peut tout, et à qui tout se doit rapporter, et de graver profondément son amour et sa crainte sur cette tendre écorce.

Après le déjeuner, que ces deux articles précéderoient toujours, je destinerois une couple d'heures à ce qui s'appelle *les études*, pour donner au jeune homme une raisonnable connaissance de la langue latine, dont je lui ferois parcourir, selon ses forces, et à proportion de son avancement, les auteurs les plus graves et les plus polis ; non d'une manière pédante, et de collége, mais par rapport aux usages solides qu'un homme bien né en peut faire, soit pour l'intelligence des meilleurs ouvrages des anciens, soit pour l'exercice des emplois et des charges à quoi l'on peut être appelé : des *négociations*, des *ambassades*, et (outre ces grandes vues) pour fournir agréable-

(1) C'est que le père et la mère étoient de communion différente, le père luthérien et la mère calviniste. [*Note de l'auteur.*]

ment à une conversation solide, sans affectation de latin et de grec, en sorte qu'on paraisse plutôt un homme raisonnable qu'un homme savant, un esprit bien fait qu'un docteur; étant une chose constante, qu'il est beaucoup moins nécessaire de savoir les livres que de savoir le monde; et là-dessus, je voudrois en particulier ne point accoutumer une jeunesse à s'entêter de ses sentiments, et à vouloir toujours soutenir sa thèse, mais à chercher uniquement la vérité et le bon sens partout.

L'après-dînée seroit employée à l'étude de l'*histoire*, de la *géographie*, du *blason*, des *mathématiques*, et à la *lecture des poëtes;* sur le premier desquels articles je ferois faire de perpétuelles réflexions et applications pour la conduite de la vie et pour la formation des mœurs, inspirant toujours à mon élève des sentiments d'amour pour la vertu, et d'horreur pour l'injustice et pour le vice; je tâcherois, en un mot, d'élever son cœur à la belle gloire, et d'éclairer son esprit des connaissances les plus convenables à la noblesse. Je me servirois principalement de la *géographie* pour faire repasser sur chaque endroit, ou de *ville* distinguée, ou de *fleuve*, ou de *lac*, ou de *montagne*, et ainsi du reste, tout ce qu'il y a de plus curieux dans l'histoire ancienne et moderne et dans les *poëtes*, même dans la *Fable*, puisqu'elle a aussi ses usages, et qu'il ne la faut pas ignorer. Je ferois à mesure passer en revue tout ce que chacune de ces choses a jamais eu de plus mémorables et de plus singuliers événements; montrant à l'occasion, et par la situation des lieux, les divers étages par lesquels le monde a passé, les différentes monarchies et républiques qui se sont élevées, avec la variété de leur *gouvernement*, de leurs *lois*, de leurs *coutumes*, de leurs *mœurs*; les divers *intérêts* des nations et des princes; quels sont les principaux de ces derniers qui subsistent présentement, ce qu'il y a de plus distingué dans leurs maisons; les grandes actions qui s'y sont faites, mais particulièrement les grands exemples de vertu ou de vice par lesquels chacun d'eux s'est fait remarquer, afin d'enflammer le cœur de l'amour de l'une et de l'exécration de l'autre, mais bien moins par l'envisagement des récompenses et des peines, dont la proposition n'est pourtant pas inutile, que par de vifs sentiments de conscience et une forte persuasion de cœur.

Il n'y a pas d'autre usage à faire du *blason* et des *mathématiques* que celui auquel ces choses sont naturellement destinées; mais pour les *poëtes*, je tirerois en partie de leur lecture le même fruit que de l'application à la *géographie*, aux différences près d'une étude à l'autre, et selon leurs divers égards.

Comme il faut donner du relâche à l'esprit dans toute sorte d'emplois, d'occupations et d'états, je voudrois, sans doute, laisser au jeune homme les heures nécessaires à un délassement raisonnable; mais comme un prudent économe sait mettre tout à profit, et que d'ailleurs c'est de l'abus des plaisirs qu'on en vient quelquefois à dégénérer dans la débauche et dans les vices, je tâcherois de rendre à mon élève ses propres divertissements utiles. Pour cet effet, je les lui dispenserois de sorte, par ces manières de cartes si

ingénieuses qui ont été inventées à diverses fois pour l'instruction des souverains, comme celles de *Desmarets,* de *Brianville* et de l'*abbé de Dangeau*, qu'ils seroient au jeune homme plutôt un déguisement d'étude qu'un jeu véritable; en sorte que, même en se reposant, il ne laisseroit pas de courre et avanceroit toujours chemin dans la carrière de la vertu, suivant le précepte du philosophe (Aristot. *Pol.*, VII, 17), qu'un *prince ne doit avoir aucun* jeu ni amusement dans sa jeunesse qui ne soit une image de ce qu'il doit dans la suite pratiquer sérieusement dans un âge plus avancé.

Quoique dans ces divertissements mêmes, pour ne pas trop gêner mon petit homme par une perpétuelle présence qui pourroit insensiblement lui faire regarder ma personne comme une espèce d'esclavage pour lui, je jugeasse bien être assez à propos de lui abandonner quelques heures pour son recueillement particulier, ce ne seroit pourtant pas de sorte que, sans faire semblant de rien, je n'eusse toujours en quelque façon les yeux sur sa conduite la plus cachée, dont j'aurois soin tous les soirs, avant l'heure du coucher, de lui faire rendre une espèce de compte, comme par manière de conversation, et, prenant occasion sur chaque chose de lui faire des leçons et de lui donner des avertissements, lui faisant remarquer en quoi il pourroit avoir failli, et lui remontrant ce qu'il devoit avoir dit ou fait, afin que cela lui servît de correctif en d'autres rencontres.

Mais au milieu de cette petite sujétion, je me ferois une si grande affaire de ne point traiter mon pupille d'un air magistral et austère, que nonobstant la différence d'âge et ma qualité de gouverneur, je voudrois agir avec lui comme d'*ami à ami* ou de *frère à frère*, ne procédant point par voie d'ordre et de commandement, mais par voie d'avis et de conseil; en un mot, je le traiterois avec tant de cordialité et d'attachement à ses petits intérêts, que, s'il y avait moyen, il seroit le premier à croire de n'être nulle part si bien qu'avec moi. J. R.

Vers le mois de juin de l'année 1691, croyant ne rendre qu'une simple visite à un de nos ministres réfugiés qui étoit de mes plus intimes amis, il se trouva que, sans y penser, j'avois pris le jour auquel la plupart des pasteurs de la Haye, ordinaires et autres, s'assembloient réglément toutes les semaines pour s'entretenir de matières de leur profession; ce qu'ayant su, et voulant, par discrétion, me retirer, ceux de cette honorable compagnie qui l'un après l'autre, et de fort près après, s'étoient rendus à l'heure destinée à ces exercices, me firent l'honneur de s'opposer à ma retraite, disant qu'encore que je ne fusse pas de leur profession, je m'étois assez distingué dans celle des belles-lettres en général pour ne gâter rien dans les

matières qui alloient être agitées, et qu'il n'y avoit aucun d'eux à qui je ne fisse plaisir en restant là. Ils insistèrent tous là-dessus d'une manière si obligeante que je me rendis à leur empressement; et M. de La Devéze (1), qui étoit des principaux de la compagnie, ayant à la recevoir le lundi suivant (25 juin), me pria de me trouver aussi chez lui ce jour-là; ce que je fis. A toutes ces deux séances, on me fit l'honneur, quand le tour des opinions vint à moi, de me demander aussi mon sentiment, à quoi j'acquiesçai après deux mots d'excuse sur ce que je n'étois pas du rang des prophètes; et ainsi j'opinai d'une manière dont on se contenta assez pour qu'à la troisième séance suivante, laquelle se tenoit chez M. Claude (2) (2 juillet), on arrêtât que désormais je serois agrégé dans les formes et aurois régulièrement mon tour comme les autres, lequel tour, pour être mieux arrêté, commenceroit dès le lundi suivant (9 juillet 1691), auquel en effet toute cette vénérable compagnie se rendit chez moi. Mais comme j'allois commencer à ouvrir la conférence, M. de La Devéze demanda à la compagnie si elle ne jugeoit pas à propos de mettre désormais ces sortes d'entretiens et de conférences sur un pied un peu plus académique qu'ils n'avoient été jusque-là; d'établir pour cet effet un secrétaire qui tînt registre des propositions et des résultats, et de dresser en même temps des statuts que chacun seroit obligé de suivre, afin que tout se fît dans les règles et de la manière ordinairement usitée dans toutes les assemblées académiques. Cette proposition étoit trop judicieuse pour n'être pas applaudie, et M. Carnéli voyant les excuses que plusieurs de la compagnie alléguoient pour se dispenser de la petite sujétion de cette charge, s'offrit obligeam-

(1) Abel Rodolphe de La Devèze, pasteur de l'Eglise réformée de Castres, se réfugia en Hollande lors de la révocation de l'Edit de Nantes et se fixa à la Haye. On lui doit un *Abrégé de la vie de Jean Claude* (Amsterdam, 1687). Il est aussi l'auteur d'une *Apologie des réfugiés* (la Haye, 1688).

(2) Savoir, M. *Claude le fils* (Isaac), pasteur de la Haye; car le père, savoir, le fameux Jean *Claude*, ministre de Charenton, étoit mort en 1687, et ceci se passa en 1691. (*Note de l'auteur.*)

ment à la remplir, sa modestie lui faisant dire qu'il ne faisoit cela que pour s'instruire mieux lui-même en recueillant les savantes considérations de personnes si éclairées; et alors il me pria de lui donner une plume et du papier, sur lequel dès l'heure il écrivit les principales choses qu'il entendit dire à chacun sur la matière que j'avois préparée. Ainsi ce fut chez moi proprement que commencèrent, sur le pied académique, comme j'ai dit, les conférences qui subsistoient depuis déjà quelques années, à la louable suggestion et par les bons soins de M. du Vivier qui en avoit été le premier promoteur.

Ce fut aussi à cette première conférence dans les formes que, pour installer dans la compagnie plus d'un laïque, on y reçut aussi M. des Forges-Acéré, mais avec cette clause immuable, que l'on n'admettroit jamais un plus grand nombre de laïques que celui de deux; et cela afin d'ôter à une infinité d'autres survenants le désir et la recherche d'une pareille grâce, parce que la chose par là n'auroit jamais de fin, ou qu'on se feroit de trop grandes affaires avec le tiers et le quart, en donnant l'exclusion à tels qui se pourroient présenter.

La pratique constante qu'avoient toujours tenue jusque-là ces messieurs et qu'ils gardent encore à présent, est que, sans aucun discours prémédité et couché par écrit, comme seroit une action publique, le modérateur du jour (c'est-à-dire celui de la compagnie dont le tour est de recevoir l'assemblée, tenir la conférence et proposer les matières) choisit en son particulier, la veille ou le matin même de la conférence, quelque sujet à sa discrétion, pour être agité l'après-dinée par toute la compagnie, ce que ces messieurs avoient ainsi établi d'abord, à cause que toutes les matières dont on avoit à traiter, étant uniquement du ressort et de la profession des personnes de ce corps, toutes accoutumées à parler sur-le-champ et dans les plus nombreuses assemblées, ce ne pouvoit pas être une affaire pour eux que d'entrer d'abord en matière et sans davantage de préparation. Mais pour moi, qui ne me sentois pas si rompu à

cette pratique que tous ces messieurs; qui n'étois pas théologien de profession comme eux, et qui d'ailleurs me suis toujours reconnu, aussi bien que Moïse, mal partagé de la langue, je pris le parti, dès le commencement de mon installation, de songer de bonne heure à mon fait, de travailler fort toutes mes matières et de les lire en présence de tous, afin de faire moins de peine à chacun par cette voie que je n'eusse fait sans doute par des bégayements et par des hésitations perpétuelles. Ce qui est arrivé de là est que, bien souvent, le secrétaire de la compagnie, ou chargé par elle, ou porté de lui-même à se soulager d'autant, m'a demandé mon écrit et l'a copié mot à mot dans son registre, et que bien plus, sur ce qui s'en étoit dit en certaines compagnies par des rapports innocents, M. de Beauval, si célèbre par ses excellents *Ouvrages des savants,* en travaillant à ses journaux, m'a sollicité plusieurs fois de lui abandonner quelques-unes de ces sortes de pièces, que je n'aurois jamais produites sans cet obligeant empressement. Ainsi, je suis l'unique de la compagnie, quoique le moindre de tous, à qui il soit arrivé d'exposer au public des matières *conférenciales,* s'il m'est permis d'user de ce terme.

Depuis l'honneur qu'on me fit de m'agréger ainsi dans cet illustre corps, la conférence, jusqu'ici, s'est tenue chez moi plus de cent fois, puisque le premier de ce présent mois de septembre 1710, la cent-unième s'y tint, et il n'y a jamais eu de séance où je n'aie tout au moins proposé deux matières, jusque-là que bien souvent il y en a eu trois; de sorte que c'est tout au moins, comme je dis, que j'aie fait agiter deux cents questions, dont plusieurs sont fort travaillées, du moins selon mes forces. Cependant, je n'ai eu jusqu'ici occasion d'en publier que quatre, savoir celle d'*Assuérus* (1), celle des *Soixante-dix*

(1) « Mémoire de M. Rou sur la question : Quel des rois de Perse il faut entendre par l'Assuérus mentionné au livre d'Esther, chapitre Ier, verset 1, et chapitres suivants. Car quoi qu'on demeure d'accord qu'il le faut chercher parmi les rois de Perse et de Médie, on ne convient pas qu'il est ce roi de Perse-là; les uns voulant

semaines de Daniel (1), celle des *Catons* (2), et celle par laquelle je réponds à quelques difficultés à moi proposées par M. de La Placette, imprimées dans le Février 1709 des *Nouvelles de la république des lettres* de M. Bernard, laquelle réponse se voit dans le Mars suivant du même journaliste.

Il n'y avoit pas tout à fait six mois que j'étois incorporé dans cette vénérable compagnie, qu'elle reçut une lettre de M. Jurieu au sujet de certains écrits d'un confrère, M. Daillon (3), accusé de quelque hétérodoxie. Mais, par un malentendu de la part de ceux qui l'entreprenoient, pourquoi aussi M. Jurieu le prétendoit innocent, et en représentoit vivement les raisons, les accompagnant, quant au reste, d'une très obligeante, mais surtout très excellente lettre, adressée à toute la compagnie pour la rendre juge de ses sentiments et de ses prétentions? La lettre fut admirée par toute la compagnie, après que le secrétaire, à qui elle fut remise entre les mains, lui en eût fait la lecture; et aussitôt il fut résolu qu'on y feroit une réponse dans la meilleure forme qu'il seroit possible; mais comme on alloit délibérer touchant celui qu'on chargeroit de cette réponse, M. Isaac Claude, dont les manières (comme tous ceux qui l'ont connu en conviendront) étoient assez tranchantes, dit de son chef qu'il me falloit prier de vouloir bien accepter cette commission. M. de La Devèze, M. du Vivier et M. Olivier donnèrent aussi-

que ce soit Astyage, roi des Mèdes, d'autres que c'est Cambyse, d'autres Darius Hystaspide, d'autres Xercès, d'autres Artaxerce, et d'autres enfin Darius Ochus. »

Dans l'*Histoire des ouvrages des savants*, par Basnage de Beauval. Mars 1706.

(1) *Dissertation sur les septante semaines de Daniel.* (*Ouvrages des savants*, juillet 1706.)

(2) Dissertation de M. Rou sur les deux Catons, le Majeur ou le Censeur, et le Mineur ou le Prêteur, autrement d'Utique. (Dans l'*Histoire des ouvrages des savants*, mars 1708.)

(3) Benjamin de Daillon, ministre réfugié à Londres, avait avancé quelques opinions particulières touchant le diable, dans un sermon imprimé en tête de son ouvrage, intitulé : *Examen de l'oppression des réformés en France, où l'on justifie l'innocence de leur religion.* Amsterdam, 1691. Il s'en suivit quelques disseutiments avec plusieurs de ses collègues, mais de nouvelles explications les satisfirent. (Voir, à ce sujet, la *France protestante* de MM. Haag et la lettre de Bayle à Constant, du 18 février 1692.)

tôt leur consentement : M. de La Devèze, parce qu'il évitoit toujours de contredire à M. Claude ; M. du Vivier, parce qu'il étoit bien aise que d'autres lui eussent fait une planche de déclaration en ma faveur, qu'il eût peut-être eu peine de se dresser lui-même, notre amitié réciproque lui paraissant le rendre trop suspect ; et M. Olivier (1), parce que son esprit politique le faisoit ordinairement (en matières indifférentes) ranger du côté des plus forts. Quoi qu'il en soit, la chose passa comme elle avoit été proposée ; et voici la lettre que je fis, et qui fut agréée et envoyée :

A M. Jurieu, professeur en théologie et F. M. D. S. E. en l'Eglise française de Rotterdam.

Monsieur,

J'ai été chargé par la compagnie de vous remercier en son nom de l'obligeante part que vous lui avez faite des écrits de M. Daillon. Elle a cru, Monsieur, y trouver un sujet assez général de se tenir satisfaite ; et son sentiment a été que le mérite, à plusieurs égards, de la personne en elle-même, se trouvant accompagné de beaucoup de docilité et de modestie, et même de soumission, si cela se peut dire, elle doit être ménagée, quoiqu'il eût été à souhaiter que la lettre qui vous regarde en particulier se trouvât resserrée dans des bornes aussi étroites que sont celles de la déclaration générale. On l'a pourtant excusée en quelque sorte, cette lettre, dans la pensée que l'auteur avoit moins eu en vue l'opiniâtreté de soutenir sa thèse que l'innocent désir d'en exténuer les conséquences. On a aussi, Monsieur, été communément de cet avis, et même dans la persuasion du vôtre, qu'il ne faut point pousser cette affaire au prochain synode, et que, s'il en prend connaissance de lui-même, on doit tâcher de faire valoir auprès de lui les démarches qu'on a obtenues, et de le porter à s'en tenir aussi content que l'a paru être cette compagnie, bien entendu pour ce qui regarde la personne, sans préjudice de l'intérêt de la chose au fond. Toute l'assemblée, Monsieur, accompagne le remercîment qu'elle vous fait ici par ma plume, du témoignage particulier qu'elle continue de rendre à votre grand zèle, aussi bien que des prières ardentes qu'elle fait à Dieu pour votre précieuse conservation. Je ne saurois me faire un plus grand honneur que d'y joindre mes vœux particuliers, comme étant, Monsieur, votre, etc. Rou.

« Ce 21 janvier 1692. »

(1) Jourdain Olivier, pasteur de l'Eglise réformée de Pau en Béarn, se réfugia, comme beaucoup d'autres de ses coreligionnaires, en Hollande, lorsque les persécutions les forcèrent à quitter leur patrie. Il devint successivement ministre à Bréda et à la Haye.

Pendant que je suis sur cet article des conférences, je juge a propos d'ajouter à ce que j'ai dit ci-dessus, mais en trop peu de mots, de l'ordre qu'on y garde, ce que j'en écrivis un jour a un pasteur de mes plus anciens amis, réfugié à Londres, et que voici :

Extrait d'une lettre écrite à M. F....., à Londres (1).

Le ... février 1692.

..... Depuis sept ou huit mois, Messieurs nos pasteurs m'ont fait l'honneur de m'admettre en une espèce de petite académie qu'ils érigèrent il y a tantôt deux ans, et dont les assemblées se tiennent réglément deux fois par semaine, grâce à laquelle je rends tant de justice, que, tenant cette admission d'une tout autre dignité que celle au rang des *lyriques*, dont Horace se faisoit tant de fête, je me tiens à bien meilleur titre que ce poëte

Sublimi ferire sidera vertice.

Je ne puis, en tout cas, vous exagérer assez le plaisir que je trouve à ces exercices, quoique, suivant une des obligations de nos *statuts*, je sois réduit à y montrer mon faible, puisqu'à mon rang je dois opiner comme les autres, et que

ipse semipaganus
Ad sacra vatum carmen affero nostrum.

Vous jugerez vous-même, mon cher Monsieur, de la satisfaction dont je parle, par le petit crayon que je vous en vais faire.

La compagnie s'assemble tour à tour chez chacun des membres dont elle est composée; et celui dont le tour est de la recevoir est, ce jour-là, *modérateur*, et propose les matières qu'il a délibéré en lui-même de mettre sur le tapis. Sa proposition faite, il en dit le premier son sentiment, et est suivi après cela de tous les autres, en commençant et continuant toujours par la main droite. On ne doit point s'interrompre ni se chagriner l'un l'autre, quoiqu'il y ait pleine liberté de combattre les avis de ceux qui ont *préopiné*, parce que cela se fait d'une manière si honnête, que ceux dont on rejette les sentiments ont souvent plus lieu de se louer des correctifs dont ces sortes de contradictions sont assaisonnées, qu'ils ne l'auroient été de la nudité d'une pure complaisance.

Pour ce qui est de la qualité des conférences en elles-mêmes, outre que toutes les matières sont de la plus haute dignité, étant presque toutes *théologiques*, ou tout au moins *physiques*, *historiques* et *morales*, j'ai à vous dire qu'encore qu'à la réserve de celui qui, ayant le droit de *proposition*, a eu par conséquent la liberté de quelque méditation précédente, tous soient réduits à parler sur-le-champ et sans aucune préparation, il se

(1) Je crois que c'étoit M. *Farel*. *Note du fils de l'auteur.*

dit toujours là, néanmoins, des choses si sensées et d'une si savante critique, par l'heureux génie ou la belle érudition des uns et des autres, que, chacun observant discrètement de laisser plutôt passer son rang, lorsqu'il se sent pour le coup n'avoir rien de nouveau à dire que d'amuser inutilement le tapis par de froides répétitions ou des avances puériles, il se trouve que vous n'entendez guère rien là que de trié, de curieux et de recherché; de la délicatesse, en un mot, du bon sens et de l'esprit. Je dirai plus, c'est qu'à l'égard de l'édification et du fruit, il se donne des leçons si instructives pour la conduite de la vie, et l'épurement ou le *redressement* du cœur, si j'ose me servir de ce terme; et tant de cas de conscience sont, dans l'occasion, si scrupuleusement mais si sagement approfondis, que je suis persuadé qu'il y auroit peu de personnes qui ne trouvassent à ces exercices, en moins de deux ou trois mois, plus de lieu à leur correction et à leur amendement qu'elles ne feroient dans le cours de vingt années de prédications en forme.

Voici l'ordre des noms, lequel est uniquement né de l'enchaînure des premières séances, personne n'ayant jugé à propos de déranger ce que le hasard avoit une fois disposé : MM. du Vivier, Carnéli, Bayle, Olivier, Guéman, Brun, La Devèze, Claude, Rou, des Forges, Gohin, Bernard et La Grange.

M. des Forges et moi sommes seuls laïques; tous les autres sont pasteurs. Si un ministre passager désire d'être admis aux conférences, il en a comme un droit d'académicien-né, et gardant la seule mesure de se faire mener par un confrère, il est reçu et même remercié, au nom de l'assemblée, par le modérateur de jour, et selon la place où il se trouve par le plus tôt ou le plus tard de son arrivée, il opine, à la prière du même modérateur, qui, en cela, est encore secondé de toute la compagnie; on observe même, par civilité, en cas que le nouveau venu soit arrivé d'assez bonne heure, de lui offrir de proposer lui-même la première des questions qui se doivent agiter ce jour-là.

Les laïques ne sont admis qu'après une délibération préalable, et seulement pour une fois; et quant à de nouvelles réceptions ou agréments au corps, il est arrêté qu'on n'en fera plus, l'exception qu'on a faite en faveur des deux marqués ci-devant ayant été, dès l'abord, déclarée sans conséquence et sans imitation.

M. du Vivier paraît là-haut à la tête de tous, par une autre raison encore que celle que je vous ai insinuée; c'est-à-dire, non-seulement parce que les assemblées ont commencé chez lui, mais aussi parce qu'il en est comme l'instituteur et le fondateur, en ayant le premier inspiré la pensée et pressé l'exécution. Vous savez pour le dire en passant, qu'elle est l'agréable variété de ses dons, qui ne vont pas à moins, sinon qu'un de ces jours

Amictus syrmate longo
Lictorumque adeo magna stipante caterva,
Aures alliciat, celsa de sede Lycæi.

D'abord, et pendant plus d'un an, l'on n'avoit point songé à tenir de registre; mais lors de l'admission des deux laïques, la compagnie, semblant comme reprendre un nouveau feu, proposa la création d'un secrétaire; et M. Carnéli y ayant obligeamment offert ses soins, il fut remercié et agréé d'un consentement unanime, comme en effet il remplit cette charge d'une manière dont tous paraissent fort contents.

Pendant que je suis en train de rendre justice aux particuliers qui ont contribué quelque pièce du leur à ce petit tabernacle, je dois vous dire que l'ingénieux et solide M. de La Devèze en a comme doublé les appartements, ou, pour parler plus juste, qu'il a augmenté les solennités de la fête, puisque, par la proposition d'une deuxième conférence par semaine, cet illustre confrère, à qui plusieurs beaux ouvrages qu'il a donnés au public font mille fois plus d'honneur qu'il n'en pourroit jamais recevoir de tous mes éloges.

alter
Cœtibus antiquis Numa mox superaddit unum.

Et tout de même l'ouverture faite par l'éloquent et moelleux M. Claude, de qui je me contenterai de dire, parce que ce sera en dire tout, que

superabilem
nullâ arte parentem
Ipse velox non tam sequitur, quam passibus æquat.

L'ouverture, dis-je, faite par lui d'un règlement salutaire, qui ne peut qu'également procurer de l'honneur à la compagnie et de l'utilité au public, ayant été généralement applaudie et arrêtée, savoir, de faire une révision de toutes les pièces recueillies dans les registres et de les enrichir de nouvelles considérations, on peut dire, pour ne point sortir de la métaphore employée ci-dessus, que, si M. Du Vivier a posé la première pierre de ce bâtiment, et si M. de La Devèze, y a ajouté quelques étages, M. Claude en a fait le comble.

Je suis, etc. R.

Mais je songe avec douleur que Dieu ne nous laissa pas jouir longtemps du commerce d'un si illustre confrère : la mort nous le ravit au bout d'environ quatre ans; et ce fut comme la première perle par laquelle le collier de notre union commença à se défiler. Il fut aussitôt arrêté, dans la séance, qu'on feroit une mention honorable de cette perte dans les registres, ce qui fut ponctuellement exécuté par le secrétaire; mais, comme ma douleur particulière ne me permit pas de demeurer muet dans une si triste conjoncture (je parle ainsi à cause de l'étroite amitié qui étoit entre nous), je dressai un éloge en l'honneur

du défunt, dont la compagnie ayant eu connaissance, et m'ayant prié de lui communiquer cette pièce, elle lui plut si fort qu'elle chargea le secrétaire de l'insérer dans ses cahiers; mais, comme par quelque raison que ce puisse être, il ne me la demanda point, et que, de mon côté, je ne jugeai pas à propos d'y témoigner de l'empressement, elle demeura ensevelie dans mes papiers, d'où maintenant je la tire, à la faveur de cette occasion naturelle qui s'en présente; et la voici :

Eloge de M. Claude le fils.

L'Eglise française de la Haye ne se préparoit qu'à des actions de grâce pour les heureux succès des armes de l'Etat, lorsqu'elle se vit obligée de verser des larmes pour la perte d'un de ses plus chers pasteurs, Isaac Claude, digne fils du fameux Jean Claude, dont la mémoire est en si bonne odeur à toute la Réformation. Il y avoit cinq mois qu'il languissoit d'une maladie d'abord assez équivoque, mais dont l'issue ne fut que trop certaine pour les intérêts de l'édification et de la consolation de son troupeau. C'étoit proprement une phthisie; mais il ne faut pas douter que les grands efforts du défunt pour la prédication n'eussent beaucoup contribué à le réduire dans ce fâcheux état. Il avoit de très beaux talents pour la chaire, un extérieur agréable, une prononciation distincte, le geste naturel, la diction pure, les expressions grandes et nobles; mais il s'agitoit un peu trop pour une poitrine aussi délicate qu'étoit la sienne, et qui lui avoit été gâtée dès la jeunesse par quelques remèdes trop violents. Pour sa doctrine, elle étoit très saine, et jamais on n'y trouva rien à reprendre. Aussi avoit-il puisé dans des sources trop pures pour s'être laissé entacher du moindre poison d'hétérodoxie. Ses idées aussi étoient assaisonnées de tant de bon sens, et il étoit si naturellement ennemi des manières trop affectées, qu'il ne pouvoit souffrir ceux qui donnoient tant soit peu dans ce défaut. Bon juge, au reste, de tous les ouvrages de délicatesse et d'esprit, mais surtout d'un cœur admirable, et qui étoit fort tendre envers les nécessiteux. Sa piété étoit intérieure et éloignée du faste, son discours fluide et propre, son entretien facile et agréable, sa taille grande et droite, son visage d'une beauté mâle, son port majestueux, sa contenance grave et douce. Son jugement, qui étoit sa principale pièce, comme c'étoit aussi celle de son illustre père, étoit sain, clair et rassis, et qu'on lisoit dans ses yeux, où il avoit une vigueur et une douceur extraordinaires. On ne sauroit lui refuser la justice d'un désintéressement dont peu de gens de lettres seroient capables : c'est que son savant père, l'ayant laissé maître du trésor de plusieurs excellents ouvrages, qu'on sait même qu'il n'avoit composés que pour les études de ce cher fils, celui-ci, sans se laisser tenter du désir de se faire un ornement propre de

ces riches dépouilles, mais rapportant tout cet honneur à sa source naturelle, s'en étoit dessaisi pour en enrichir l'Eglise. Il mourut enfin, le 29 juillet 1695, sur les six heures et demie après midi, âgé de 42 ans, 4 mois et 24 jours (étant né le 5 mars 1653), après avoir donné à un illustre pasteur de ses plus intimes amis (M. de La Devèze), qui reçut ses dernières paroles, toutes les marques d'un chrétien fortement persuadé des grandes vérités qu'il avoit si solidement et si éloquemment annoncées, et laissant à son cher troupeau des regrets fort sincères, à toute sa parenté une douleur inconcevable, et à une société de gens de lettres, dont il étoit membre, un souvenir éternel de son mérite.

—

J'arrête et termine ici la deuxième partie de ces Mémoires, quoi qu'il me reste encore plusieurs choses à y ajouter, mais qui ayant à me mener trop loin, et à rendre par là cette partie trop inégale à l'autre, se trouveront dans les Suppléments dont je me propose de faire comme un troisième volume, mais sous cette simple idée de *Suppléments*, afin que la proportion entre ces trois sortes de parties soit plus exactement gardée; et afin de finir cette seconde par un retour vers Celui que je veux toujours avoir en vue dans toutes mes actions, je lui dirai, avec le même Psalmiste dont j'ai déjà tiré tant de traits d'élévation d'âme et de soumission à ses saints décrets :

Louange au Seigneur soit donnée,
Lequel m'est entre tous
Si benin et si doux,
Et m'a telle grâce accordée
Que de voir à fin mise
Cette mienne entreprise. (Ps. XXXI, p. 3 et 4.)

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE

AUX DEUX PREMIÈRES PARTIES

DES

MÉMOIRES ET OPUSCULES DE JEAN ROU

APPENDICE

Au tome I

DES MÉMOIRES ET OPUSCULES DE JEAN ROU

---

ayant pas voulu joindre des notes trop nombreuses ni trop étendues à celles l'auteur avait lui-même enrichi son texte, et n'ayant pas pu nous procurer ırs à temps les renseignements qui nous manquaient, nous avons complété t que possible ou rectifié nos annotations dans cet appendice.]

—

— INTRODUCTION. PAGE X. —

ici quelques-uns des principaux griefs articulés dans le réquisitoire de :at général Le Guerchois, contre les Tablettes chronologiques publiées e jésuite Tanquerel :

Dans la colonne, où sont les noms des souverains Pontifes, on nomme -Christ, après lui on place saint Pierre et les autres papes, qu'on au- lû appeler ses vicaires. Et, par cet ordre, l'auteur de ces Tables fait ıdre qu'il approuve cette proposition que le pape est le successeur lé- ıe de Jésus-Christ, proposition qui, en 1614, fut déclarée hérétique par rbonne.

Dans la colonne des Pères et Docteurs de l'Eglise, il place Molina, ez, Vasquès, Bellarmin, et plusieurs autres jésuites, qui n'ont jamais dans aucun concile un titre si glorieux, et dont la doctrine est con- e à celle de notre Eglise gallicane, aux lois et aux maximes reçues dans ıyaume.

3° Dans la colonne des Hérétiques, on trouve Guillaume de Saint-Amour, sans doute parce qu'il a soutenu que les religieux doivent être soumis aux évêques et aux curés.

4° Dans la colonne des Rois de France, il ne donne point à Henri IV le titre de roi de Navarre. Son silence marque la crainte qu'il a de faire de la peine au roi d'Espagne, qui s'arroge des prétentions sur la Navarre, etc., etc.

(Voy. le *Mercure français* de 1630; Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, T. IV. p. 423-427.)

—

— INTRODUCTION. PAGE XI. —

Les Tables de D. Pierre de Sainte-Catherine sont au nombre de cinq (in-folio).

En voici les titres:

I. Table chronologique, généalogique et historique contenant les Patriarches, Prophètes, Pontifes, Monarques, et autres personnes illustres, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ.

Adressée aux studieux de l'Escriture sainte, par D. P. de Sainte-Catherine, religieux feuillant.

II. Table chronologique et historique contenant les souverains Pontifes, Conciles, SS. Pères, Docteurs, et autres choses plus illustres avenues en l'estat de l'Eglise, depuis la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ, jusqu'à la présente année MDCL.

III. Table chronologique et historique contenant l'estat des quatre Patriarchats d'Orient, les Hérésies et les Persécutions qui ont affligé l'Eglise catholique depuis sa naissance jusques à la présente année 1656.

Recueillie des bons autheurs, par D. Pierre de Sainte-Catherine, religieux feuillant.

IV. Table chronologique, généalogique et historique contenant les Empereurs, Roys, Personnes illustres et autres choses remarquables avenues en leurs Estats depuis la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ jusqu'à la présente année 1648.

V. Table chronologique, généalogique et historique, contenant les Empereurs, Roys, Personnes illustres et autres choses remarquables avenues en leurs Estats, depuis la mort de nostre Seigneur Jésus-Christ jusqu'à la présente année 1685.

Recueillie par D. Pierre de Sainte-Catherine, religieux feuillant, et augmentée de nouveau par le sieur A. M. F. S. D.

—

PREMIÈRE PARTIE.

— PAGE 35, LIGNE 15. —

Le *Pastor fido* (Le Berger fidèle) est l'ouvrage de Jean-Baptiste Guarini, gentilhomme, né à Ferrare l'an 1538, et mort à Venise en 1613. Cette pastorale célèbre est son chef-d'œuvre. Le monologue d'Amarillis (Amaryllis) forme la 4e scène du 3e acte.

L'article, d'ailleurs excellent, de la *Biographie universelle*, ne mentionne pas parmi les œuvres de Rou sa traduction de cette fameuse pièce de théâtre. Il est vrai qu'elle n'a peut-être jamais vu le jour. Le texte de Rou nous laisse dans le doute à cet égard, et nos recherches bibliographiques ont été infructueuses.

—

— PAGE 35, LIGNE 19. —

Au lieu de *Célimaure de Brignol Sal*, il faudrait *Célimante*, de *Brignole Sale*.

Histoire de Célimante et de Télesmène, Paris 1644, 2 vol. in-8°. — Roman peu recherché, dit Longlet-Dufresnoy. Hérissant, rédacteur du Catalogue de Madame de Pompadour, a su qu'il était de Jean Rou, et le lui a attribué. Barbier, d'après Van Thol, nomme à tort notre auteur *Le Rou* (*Dict. des Anonymes*, n° 7376) (1).

Ce roman est tiré de *Le instabilità dell' ingegno, divise in otto giornate*, recueil de nouvelles en prose et en vers (Bologne, 1635, in-4°; 1637, in-12; Venise, 1644 et 1652, in-12), ouvrage d'Antoine Jules Brignole Sale, fils d'un doge de Gênes, qui se fit jésuite. Il était né en 1605 et mourut en 1665.

—

— PAGE 36, LIGNE 3. —

Je voulus passer aussi en Espagne... — D'après ce que dit notre auteur, dans le dernier de ses suppléments (Voy. t. II, p. 314), le goût si vif dont il s'éprend pour la langue espagnole venait, vraisemblablement, de ses

(1) Voici comment le titre en est donné dans le « *Dictionnaire bibliographique et critique des livres rares, qui n'ont aucun prix fixe, etc.*, Cailleau et l'abbé Duclos. Paris, 1790:

Histoire de Célimaure (*sic*) *et de Telismène* (*sic*), par *Le Rou* (*sic*), Paris, 1665, 2 tomes en 1 vol. in-8°, vendu 8 livres en mar. bl. chez madame la comtesse de Verrue.

relations antérieures avec le malheureux Claude Le Petit, qui dit lui-même, dans la préface de sa traduction de l'*Ecole de l'intérêt*, avoir une passion pour cette langue.

—

— PAGE 36, NOTE 1. —

Claude Le Petit, sur lequel notre auteur donne plus loin (t. II, p. 311) des détails curieux, et jusqu'ici complétement inconnus, dit, dans la préface de sa traduction de l'*Ecole de l'intérêt*, « *galanterie morale* » de l'auteur espagnol Pietra Buena (Paris, 1662, in-12), que cette traduction devait être suivie du chef-d'œuvre de don Diego Saavedra Fajardo : *Idea de un principe christiano politico representada en cien empresas* (l'Idée d'un prince chrétien et politique représentée en cent emblèmes). On ne sait ce qu'est devenue cette traduction. Elle a peut-être donné à Rou l'idée de la sienne. Le Petit avait été brûlé vers 1664, et ses papiers, saisis par la police, avaient sans doute disparu.

—

— PAGE 39, LIGNE 20. —

Nous avons donné en note le relevé de l'acte d'annonces ou publications de mariage entre Jean Rou et Louise Elle-Ferdinand. Voici la teneur de l'acte même de mariage :

« Ce même jour (1er décembre 1669) a esté béni le mariage d'entre Me Jean « Rou, advocat en parlement, fils de deffunt Me Jacques Rou, vivant pro- « cureur en parlement, et d'Elisabeth Toutin, sa femme, d'une part, et da- « moiselle Louise Ferdinand, fille de deffunt Pierre Elle-Ferdinand, vivant « peintre du roy, et d'Anne Catier, sa femme, d'autre part, et a ledit espoux « dit estre âgé de trente ans ou environ, et ladite espouse de dix-huit « ans ou environ, et estre sous la direction de Louis Elle-Ferdinand, pro- « fesseur de l'Académie royale de peinture et sculpture, à la célébration du- « quel mariage ont assisté Me Jacob Joly, procureur en parlement, ami de « l'espoux, Me Pierre Joly, advocat en parlement, aussi ami de l'espoux, le- « dit Louis Elle-Ferdinand, oncle paternel de ladite espouse, de l'advis du- « quel a esté traité ledit mariage, et Jean Beeck, résident de monseigneur « l'électeur de Brandebourg, cousin de ladite espouse, et ont signé.

« Rou (avec paraphe).

« *Louise* Elle.

« Joly. *Louis* Elle-Ferdinand. Beeck. »

(*Registre in-fol. des Baptêmes, Mariages et Enterrements faits a Charenton pendant l'année* 1669.)

—

— PAGE 52, NOTE 1. —

... *Doit avoir dédié un de ses ouvrages à Elie Bouhereau.* — Le professeur Taneguy Le Fèvre a adressé *ad Eliam Boherellum* un grand nombre de ses épîtres latines. (Voyez *Tanaq. Fabri Epistolæ*, Salm, in-4°, 2 vol.)

—

— PAGE 64, NOTE 1. —

... Rien ne prouve mieux la licence et le relâchement des mœurs du temps de la Fronde, que de trouver dans les lettres de madame de Sévigné, l'aveu du plaisir qu'elle avait à recevoir les visites du marquis de Pomenars, du *divin* Pomenars, ainsi qu'elle l'appelle, parce que cet homme l'amusait par la gaieté et les saillies de son esprit. Ce gentilhomme breton, effrontément dépravé, passait sa vie sous les coups d'accusations et même de condamnations criminelles. Si le roi avait ordonné qu'on tînt en Bretagne les *grands jours*, comme autrefois en Auvergne et en Poitou, Pomenars n'aurait certainement pas échappé aux châtiments infligés par les juges de ces redoutables assises. Il avait été accusé de fausse monnaie, il fut absous, et paya les épices de son arrêt en fausses espèces (1). Il paraît qu'un nouveau procès s'était renouvelé contre lui, peut-être pour ce dernier méfait; et de plus, il se trouvait encore poursuivi pour avoir enlevé la fille du comte de Créance. Tout cela ne le rendait pas plus triste et ne l'empêchait pas de venir aux Etats, et d'y montrer tant d'audace et d'impudence que « journellement, dit Madame de Sévigné, il fait quitter la place au premier président, dont il est l'ennemi, aussi bien que du procureur général (2). » Il allait chez la duchesse de Chaulnes, aux Rochers, partout où il pouvait s'amuser (3). Il sollicitait galement ses juges avec une longue barbe, parce que, avant de se donner la peine de la raser, il fallait, disait-il, savoir si sa tête, que le roi lui disputait, lui resterait. Il est probable que quand il parlait ainsi, c'est de l'accusation de fausse monnaie qu'il était question. L'autre accusation était d'une nature moins grave. Il s'agissait de la demoiselle de Bouillé, fille de René de Bouillé, comte de Créance, et cousine de la duchesse du Lude; cette demoiselle qui, après avoir vécu quatorze ans avec Pomenars, s'avisa un jour de le quitter, de se rendre à Paris, et de le faire poursuivre pour crime de rapt (4). « Pomenars, dit madame de Sévigné à sa fille, qui s'inté-

(1) Sévigné, *Lettres* (11 novembre 1671).
(2) Sévigné, *Lettres* (7 et 19 août 1671).
(3) Sévigné, *Lettres* (26 juillet 1671).
(4) Amelot de La Houssaye, *Mémoires* (1737, in-12, t. II, p. 107).

ressait beaucoup à ce gentilhomme qu'elle connaissait, ne fait que de sortir de ma chambre. Nous avons parlé assez sérieusement de ses affaires, qui ne sont jamais de moins que de la tête. Le comte de Créance veut à toute force qu'il l'ait coupée, Pomenars ne veut pas : voilà le procès (1). »

Il fut jugé et condamné par contumace cinq mois après, et fit aux Rochers une nouvelle visite à madame de Sévigné, qui raconte ainsi ce fait à sa fille : « L'autre jour, Pomenars passa par ici ; il venait de Laval, où il trouva une grande assemblée de peuple ; il demanda ce que c'était : C'est, lui dit-on, que l'on pend un gentilhomme qui avait enlevé la fille du comte de Créance. *Cet homme-là, sire, c'étoit lui-même* (2). Il approcha, il trouva que le peintre l'avait mal habillé ; il s'en plaignit ; il alla souper et coucher chez les juges qui l'avaient condamné. Le lendemain, il vint ici se pâmant de rire ; il en partit cependant de grand matin le jour d'après (3). » Il se rendit ensuite à Paris, et nous le retrouvons assistant à une représentation de *Bajazet*, où était madame de Sévigné. « Au-dessus de M. le Duc, dit-elle, était Pomenars avec les laquais, le nez dans son manteau, parce que le comte de Créance le veut faire pendre, quelque résistance qu'il fasse (4). »

Pour qui ne connaît pas ces temps, tout paraît mystérieux dans la vie de ce don Juan breton, et dans l'indulgence dont il était l'objet. Les témoignages d'amitié que ne craignaient pas de lui donner des personnes recommandables sont une chose si étrange, qu'ils ont besoin de quelques explications. Nous apprenons que, huit jours après cette représentation de *Bajazet*, Pomenars fut taillé de la pierre ; qu'il reçut la visite de la duchesse de Chaulnes et de madame de Sévigné. Elle écrit à sa fille : « Madame de « Chaulnes m'a donné l'exemple de l'aller voir. Sa pierre est grosse comme « un petit œuf : il caquette comme une accouchée ; il a plus de joie qu'il n'a « eu de douleur ; et, pour accomplir la prophétie de M. de Maillé, qui dit à « Pomenars qu'il ne mourrait jamais sans confession, il a été, avant l'opéra- « tion, à confesse au grand Bourdaloue. Ah ! c'était une belle confession que « celle-là ! il y fut quatre heures ! Je lui ai demandé s'il avait tout dit ; il m'a « juré que oui, et qu'il ne *pesait pas un grain*. Il n'a point langui du tout « après l'absolution, et la chose s'est fort bien passée. Il y avait huit ou dix « ans qu'il ne s'était confessé, et c'était le mieux. Il me parla de vous, et ne « pouvait se taire, tant il est gaillard (5). »

On ne peut douter que madame de Sévigné et la duchesse de Chaulnes

(1) Sévigné, *Lettres* (26 juillet 1671).
(2) Allusion à l'épître de Clément Marot au roi, *Pour avoir été dérobé*.
(3) Sévigné, *Lettres* (11 novembre 1671).
(4) Sévigné, *Lettres* (15 janvier 1672 et 29 septembre 1675).
(5) Sévigné, *Lettres* (12 janvier 1680).

ne fussent parfaitement instruites de la vie scandaleuse de Pomenars. Madame de Sévigné, quinze jours après la lettre que nous venons de citer, ayant à demander à sa fille cet affreux procès de la Voisin l'empoisonneuse, dans lequel tant de grands personnages se trouvèrent compromis, lui dit : « Pomenars a été taillé; vous l'ai-je dit? Je l'ai vu; c'est un plaisir que de « l'entendre parler de tous ces poisons; on est tenté de lui dire : Est-il pos- « sible que ce seul crime vous soit inconnu? (1) »

Ceci nous apprend que Pomenars parlait avec chaleur contre la duchesse de Soissons, dont la fuite prouvait la complicité avec la célèbre empoisonneuse, et que cette ardeur contre de tels coupables étonnait madame de Sévigné, sans que pourtant elle crût Pomenars capable d'un tel crime. Ce qu'elle a dit de lui, démontre qu'elle le connaissait depuis longtemps (2). Il était probablement, avec Tonquedec, au nombre de ces gentilshommes bretons qui, au temps de la Fronde, fréquentaient sa maison comme amis de son mari, devenus ensuite les siens. Il est évident qu'il était protégé à la cour par des hommes puissants, contre les ennemis qu'il s'était faits dans sa province et contre les juges qui l'avaient condamné. Le procès qui lui fut intenté pour fausse monnaie était ancien, et datait probablement de cette époque où, en haine de Mazarin, tout paraissait permis contre le gouvernement, alors que les auteurs ou complices de tels brigandages ne perdaient pas pour cela la qualification d'honnêtes hommes. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que madame de Sévigné dit que Pomenars se mettait peu en peine de son affaire de fausse monnaie (3).

Louis XIV, qui exilait le mari de madame de Montespan, ne pouvait apprendre avec plaisir que mademoiselle de Bouillé, pour se venger d'un amant dont l'amour était éteint, l'eût fait poursuivre comme ravisseur, et que des juges de province eussent osé prononcer la peine capitale contre un gentilhomme, pour un fait de galanterie avec une femme non mariée.

Lorsque la duchesse de Chaulnes et madame de Sévigné allèrent voir Pomenars à Paris, on lui avait fait grâce ou il avait purgé sa contumace, car madame de Sévigné n'en parle plus. A Vitré et aux Rochers, Pomenars, par sa gaieté, ses manières, son langage, lui rappelait sa folle jeunesse et les aimables factieux d'une époque de joyeux désordres. Pomenars lui avait aidé à supporter les ennuis d'une ville de province et de la tenue des Etats.

(Walckenaer, *Mémoires sur Madame de Sévigné*, t. IV, p. 14 à 17.)

---

(1) Sévigné, *Lettres* (26 janvier 1680).
(2) Sévigné, *Lettres* (12 août 1671).
(3) Sévigné, *Lettres* (24 juin 1671).

— PAGE 79, LIGNE 32. —

... *Il peut y avoir des évêchesses...* — Ce mot prouve combien était public le scandale causé par les relations de l'archevêque de Paris (Voy. p. 96, note 2) avec madame de Bretonvilliers, que les ouailles du prélat surnommaient *la Cathédrale*. François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, mourut à Conflans, près de Paris, d'une attaque d'apoplexie, le 6 août 1695, à l'âge de soixante-dix ans. Il ne put même recevoir ses sacrements. « Il s'agit maintenant de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du mort. On prétend qu'il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile : c'est la vie et la mort. » (Madame de Coulanges à madame de Sévigné, 12 août 1695.) Cette oraison funèbre fut faite par le P. Gaillard, qui ne s'en chargea qu'à la condition de très peu parler du mort. « Il a imaginé de faire un sermon sur la mort au milieu de la cé-
« rémonie, de tourner tout en morale, d'éviter les louanges et la satire, qui
« sont deux écueils bien dangereux ; tout le prélude des oraisons funèbres
« n'y sera point ; il se jettera sur les auditeurs pour les exhorter ; il par-
« lera de la surprise de la mort, peu du mort ; et puis Dieu vous conduise à
« la vie éternelle. » (Madame de Coulanges à madame de Sévigné, 15 septembre 1695.)

« Vous me faites souvenir de cette sottise que je répondis pour ne pas
« aller chez madame de Bret..... *que je n'avois qu'un fils ;* cela fit trem-
« bler vos prélats. » (Lettre de madame de Sévigné, du 15 juin 1680.) Voir aussi : Lettre de madame de Scudéry à Bussy, du 12 juillet 1675. Suppl. de Bussy, 1re partie, p. 189.« On dit que Sa Majesté se lasse de M. de Pa-
« ris et de sa vie : il sera quitté comme les maîtresses. » (30 juin 1680. —
« On croit M. de Paris interdit, il ne dit plus la messe : il faut un sacrilége
« au peuple pour remettre le prélat en bonne réputation. » (24 juillet 1680. —
Du reste, Harlay de Champvallon était doué d'un esprit très brillant ; il improvisait avec une facilité extraordinaire. Un religieux prêchant devant lui le jour de la Conception, se trouva mal, et fut obligé de descendre de chaire après avoir établi ses divisions. M. de Harlay, alors archevêque de Rouen, prit sa place, se renferma dans le plan qui venait d'être tracé, et prononça le discours sans aucune préparation. (Note de M. Monmerqué.)

—

— PAGE 84, NOTE 1. —

Balthazar de Crevant d'Humières, chevalier de Malte, commandeur de Villiers au Liége, abbé de Saint-Maixant et de Preuilly, mort en septembre

1684. Madame de Sévigné écrit le 27 septembre de cette année : « La mort « de madame de Cœuvres est étrange. et encore plus celle du chevalier « d'Humières ; hélas ! comme cette mort va courant partout et attrapant de « tous côtés ! »

—

— PAGE 83, LIGNE 17. —

C'est le 3e des 126 Quatrains du seigneur de Pibrac, dont voici les deux autres vers :

Le soir aussi, ton labeur finissant,
Loue-le encore, et passe ainsi l'année.

On voit combien étaient familiers à nos pères ces quatrains de Pibrac et les doctes Tablettes du conseiller Mathieu, que Gorgibus recommande à Célie comme « ouvrage de valeur, »

Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

—

— PAGE 93, NOTE 3. —

Tout le monde connait sur l'avocat Gauthier ces vers de Boileau (satire IX) :

Dans vos discours chagrins, plus aigre et plus mordant,
Qu'une femme en furie ou Gautier en plaidant.

—

— PAGE 108, LIGNE 3.

« Enfermé à Saint-Médard de Soissons, puis réfugié à Saint-Denis, Abeilard fut obligé de fuir cet asile. Il s'était avisé de douter que saint Denis l'Aréopagite fût jamais venu en France. Toucher à cette légende, c'était s'attaquer à la religion de la monarchie. Dès lors la cour, qui le soutenait, l'abandonna. » (Michelet, *Histoire de France*, t. II, p. 291.)

Le même fait est rapporté dans la biographie d'Abeilard (*Encyclopédie des gens du monde*, t. I. 33).

Voyez aussi les *Mémoires de l'abbé de Marolles*. pag. 236-241, édit. de 1656.

—

— PAGE 118, LIGNE 3. —

Ce pastiche de Voiture motive et justifie assez bien la mauvaise pointe

qui termine le dizain de Claude Le Petit, qu'on trouvera plus loin (t. II, p. 318) :

Si tu n'es tout à fait *Voiture,*
Rou, du moins tu l'es à moitié.

Ces sortes de lettres étaient, comme l'on sait, dans le goût du temps. On en trouve un échantillon curieux dans les œuvres de Matthieu de Montreuil (Paris, 1680, in-12, p. 267). C'est une lettre de quatorze pages à mademoiselle ***, dans laquelle il lui raconte son voyage à la frontière d'Espagne, et tout ce qui se passa à Fontarabie, à Saint-Jean de Luz, et à l'île de la Conférence, lors des cérémonies du mariage de Louis XIV, en mai et juin 1660.

—

— PAGE 121, LIGNE 18. —

Grosse viande mal cuite et petite aile. — Il eût fallu écrire *aile* ou *ale*, signifiant alors, dans la pensée de Rou, *petite bière*, ou mauvaise boisson.

—

— PAGE 126, LIGNE 9. —

Je prends ma bisque, pendant que vous n'êtes encore qu'une jeune demoiselle... — Au jeu de paume, le joueur a le droit de prendre une *bisque*, c'est-à-dire un *quinze*, dans le cours de la partie, quand il le juge à propos ; il s'agit de savoir la prendre, de bien saisir son moment, de tirer parti de cet avantage. De là l'expression figurée, pour dire : profiter habilement d'un avantage quelconque. Voici quatre vers de Matthieu de Montreuil *A un rival qui avait envoyé un bouquet à une dame* de ses amies :

Quoi donc, vous me jouez, faux ami que vous êtes ?
Allez en d'autres lieux débiter vos douceurs !
N'était-ce pas assez de me passer en fleurs,
Sans me donner encor *quinze* et *bisque* en fleurettes ?

—

— PAGE 129, LIGNE 7. —

Henri Justel, succéda à son père, Christophe Justel, dans la charge de secrétaire du roi à Sedan. Le commerce intime qu'il entretenait avec beaucoup de savants de son époque, a rendu son nom célèbre dans le monde protestant de la dernière moitié du dix-septième siècle. Quelques années

avant la révocation de l'Edit de Nantes il se réfugia en Angleterre, devint bibliothécaire du roi, et mourut à Londres en 1693.

(Voir les *Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la République des lettres*, par Ch. Ancillon; la *France protestante* de MM. Haag.)

—

— PAGE 146, NOTE. —

La duchesse de Portsmouth..... — Elle avait été conduite à Londres en 1670, par Henriette d'Angleterre.

« Charles II, allié de Louis XIV, lui était dévoué, et se conduisait par ses conseils... Ce fut lui qui donna à ce roi faible, et dominé par la volupté, une maîtresse française, mademoiselle de Kerouel, que Charles II fit duchesse de Portsmouth. Louis XIV la dota de la terre d'Aubigny sur Nière, et fixa d'avance le sort des enfants que le roi d'Angleterre pourrait en avoir, comme il aurait fait des siens propres. » (Voy. Lettres patentes du mois de décembre 1673, portant donation de la terre d'Aubigny sur Nière à mademoiselle de Kerouel.) Telle fut l'origine des ducs de Richmont et d'Aubigny.

Louis XIV écrivit à M. de Kerouet (*sic*), pour essayer de lui faire retirer sa malédiction donnée à sa fille, reconnue maîtresse de Charles II.

Voici cette lettre curieuse, dont l'autographe est en la possession de la famille de Trogoff. M. de Kerouet était frère du grand-père de madame de Trogoff :

« Mon féal et cher sujet, les *services importants* que la duchesse de Portsmouth a rendus à la France m'ont décidé à la créer pairesse, sous le titre de duchesse d'Aubigny, pour elle et toute sa descendance.

« J'espère que vous ne serez pas plus sévère que votre roy, et que vous retirerez la malédiction que vous avez cru devoir faire peser sur votre malheureuse fille. Je vous en prie en ami, mon féal sujet, et vous le demande en roy.

« LOUIS. »

(Walckenaer, *Mém. sur Madame de Sévigné*, t. IV, p. 268-364.)

En 1675, le parti anglais voulut opposer la duchesse de Mazarin à la duchesse de Portsmouth.

—

— PAGE 157, NOTE 1. —

Des Grais, huissier fameux par ses captures. (Voir aussi page 55, ligne 30.)

On sait que cet exempt fut dépêché en Hollande pour y opérer l'arresta-

ion de la marquise de Brinvilliers. Madame de Sévigné, témoin oculaire, raconte que lorsqu'il escortait ensuite cette célèbre empoisonneuse au supplice, « elle dit à son confesseur, par le chemin, de faire mettre le bourreau devant elle, *afin*, dit-elle, *de ne point voir ce coquin de Desgrais qui m'a prise*. Desgrais était à cheval devant le tombereau. Son confesseur la reprit de ce sentiment; elle dit : « Ah! mon Dieu! je vous en demande pardon; qu'on me laisse donc cette étrange vue. » (*Lettre* du 22 juillet 1676.)

— PAGE 162, LIGNE 19. —

« Ce jourd'huy, vingt-cinquiesme aoust 1680, a esté baptisé Marie-Elisabeth Rou, fille de Jean Rou, advocat au parlement, et de demoiselle « Louise Elle-Ferdinand, sa femme, présentée par le dit sieur Rou et de- « moiselle Marie Elle-Ferdinand, qui ont dit que l'enfant est né le quator- « ziesme de ce mois, et ont signé : Rou (avec paraphe). *Marie* ELLE-FERDINAND. »

(*Registre in-Folio des baptêmes faits à Charenton*, année 1680.)

DEUXIÈME PARTIE.

— PAGE 170, LIGNE 1. —

Le clinquant et la happelourde des passe-volants... — ***Happelourde*** [illegible]e signifiait autrefois *pierre fausse*, et ici, au figuré, *apparence trompeuse* [illegible]. Les *passe-volants* étaient de faux soldats (hommes de paille), portés [illegible]n fraude sur le cadre d'une compagnie, pour en grossir l'effectif en apparence [illegible], et en réalité la paye. Ce sont ici les superfluités oratoires, les phras[illegible]s creuses.

— PAGE 176, LIGNE 14. —

On lit dans le Journal manuscrit du marquis d'Ausson (Archives de [illegible] - [illegible] Haye) :

« M. d'Allone est fils du prince d'Orange, père du feu roi Guillaume, [illegible] d'une mademoiselle Brunier, que M. Van Beuninghe a longtemps entre[illegible]- nue, et, en étant las, elle revint à un M. d'Allone, officier français, frère de M. Tassin, à Paris, bourgeois de la ville d'Orléans. Van Beuninghe a voulu obliger ce d'Allone de le reconnaître pour neveu, à quoi il ne voulut point consentir. Mais après sa mort, son frère Tassin a eu cette complai-

sance de le reconnaître pour neveu, à condition pourtant que cela ne tirât pas à conséquence pour l'héritage, etc. »

Nous laissons au marquis d'Ausson la responsabilité de ses assertions

—

— PAGE 202, LIGNE 13. —

Presque toutes les minutes de la correspondance française des Etats généraux, à cette époque, sont de la main de Jean Rou ; on trouve plusieurs de ces pièces aux archives de la Haye ; nous donnons comme échantillon la pièce suivante, qui nous a été communiquée. C'est la minute d'une lettre des Etats généraux à la reine d'Angleterre :

« *A la reine de la Grande-Bretagne.*

« Le 23 octobre 1689.

« Madame,

« Comme nous embrasserons toujours avec joie les moindres occasions « de renouveler à V. M. nos respects, celle de l'envoi que nous faisons du « sieur Hop, en qualité d'envoyé extraordinaire auprès de Vos Majestés ne « se sauroit passer sans que nous nous en servions à assurer V. M. des « grands soins que nous apporterons toujours à nous conserver l'honneur « de Sa Royale bienveillance par toutes sorts de démarches ; et comme « c'est là, Madame, une des principales recommandations dont nous avons « chargé notre dit envoyé extraordinaire, nous supplions très humblement « V. M. de le vouloir recevoir en cette qualité et de luy ajouter pour cet « effet toute la créance et la foy que son caractère exige. Nous prions Dieu « ardemment, Madame, qu'il lui plaise de combler le glorieux règne de « Vos Majestés de ses plus précieuses bénédictions, et sommes, Ma- « dame, etc., etc. »

—

— PAGE 277, LIGNE 34. —

Sur cet alinéa, le premier éditeur de la Correspondance de Bayle (Des Maizeaux) a donné la note suivante, qui confirme les précédentes observations de Rou :

« Voici la remarque que M. Rou fit sur cette critique de M. Bayle, lorsqu'il m'envoya une copie de cette lettre :

« La critique de M. Bayle sur ce vers de mon dialogue, *il en auroit jusqu'à demain*, n'étoit pas autrement bien fondée. Aussi se rendit-il à la remarque

que je lui fis, que cette expression ne se devoit pas prendre au pied de la lettre, et par sous-entente d'un temps aussi borné qu'est celui d'un jour à l'autre; mais aussi pour une équivalence de cette autre expression : *Il n'auroit jamais fait*, qui, bien loin de signifier un temps court, emporte une espèce d'*éternité*. *Demain*, en un mot, emporte souvent *un long avenir*. On dit, par exemple, *le lendemain des prisonniers*, pour dire un jour qui est bien longtemps à venir, parce que les prisonniers croient sortir de jour en jour. »

—

— PAGE 278, LIGNE 3. —

Dans la Correspondance de Bayle, cette lettre se termine par une phrase que Rou a supprimée, et que nous ajouterons ici, bien qu'elle concerne un détail de pure politesse :

« Au reste, je ne saurois ne point me fâcher de ce que vous affranchissez « vos lettres : je vous supplie de n'en user pas ainsi à l'égard de votre, etc.

—

— PAGE 305, LIGNE 30. —

« J'ai lu le *Traité des soixante et dix semaines*, par M. Rou, et je souhaite de savoir quelle est la force majeure qui a fait supprimer ses nouvelles *Tablettes historiques*, que je n'ai jamais vues. » (Lettre de Gisbert Cuper à Leclerc, datée de Deventer, 16 novembre 1708, dans les *Lettres critique*, *de littérature*, *d'histoire*, etc., par feu Gisbert-Cuper. Amsterdam, 1743.)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU TOME I.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

TOME I.

—

ious laissons subsister, avec quelques légères modifications, la table des ma-s, telle qu'elle a été dressée par Rou lui-même ou par son fils, et en vue l'impression; nous nous bornons à établir la concordance des pages de l'im-ié.]

A

Pages

ous. 77
emont (le chevalier d'). 65
— Ses intrigues avec la dame de Villars. 67
— sort de la Bastille. 82
— Sa mort 82
isie (dissertation sur l'). 296
ut 16, 17, 19, 20, 21, 22
an, ex-jésuite 71-73
vêque de Paris demande à voir Rou. 104
envoie Rou vers les trois examinateurs de Sorbonne. . 105
joue et M. de l'Angle et Rou. 109
Pætus 4

B

a description et à quoi elle est ironiquement comparée. . 58
Singularité des divertissements qu'on y prenoit. . . . 80
lé à Rotterdam par Rou, autorisé en cela de M. Paëtz. . 187
Son jugement sur la *Séduction éludée* de Rou. . . . 254
gouverneur de la Bastille. 58
renvoie Rou dans son carrosse éclairé de deux flambeaux. 87
oufleur de droit . . . . . 15 et 30

Pa
Bonneau, procureur du roi au Châtelet, tâche de sauver les meurtriers de Jacques Rou . . . . . 9 et
Bouhereau félicite le sieur Rou de son succès à la cour. . . . .
Brémont. . . . . 255.
Bretonvilliers (la dame de) est traitée d'évêchesse par le prophète de la Bastille. . . . . .

C

Cappel, recteur de l'Académie, oblige Rou à faire le thème de prix. .
Chénaye (La), écuyer de milord Northumberland . . . . . .
Ciré (mademoiselle de) fait une reconnaissance au sieur Rou par un tour de souplesse . . . . . .
— est remerciée. . . . . .
Claude (Isaac). Son éloge 341,
Cleveland (la duchesse de), mère du comte de Northumberland. .
— accorde, mais à regret, son carrosse pour aller à Charenton. . . . . .
Compiègne de Veil . . . . . .
Conrart et Chapelain s'engagent à recommander Rou au duc de Montausier. . . . . .
— écrit au duc de Montausier dans cet esprit . . . . .
Coq (M. Le) et Rou étudient ensemble . . . . . .
— — apprennent le droit ensemble . . . . . .
— lit le grec de Théophile tout courant comme si c'eût été du français, et cela à l'âge de dix-sept ans . . . .
— est reçu conseiller. . . . . .
Couteau (le) d'un fainéant, etc. . . . . .

D

D'Allonne sollicite Rou pour lui faire accepter la charge de gouverneur des pages du prince et de la princesse d'Orange.
D'Allonne (l'histoire de) est contée à la femme de Rou avec toute sorte de déguisement . . . . . .
D'Allonne et Rou se rapprochent. . . . . .
— est excusé par Rou . . . . . .
Démentis, quoique condamnables, quand ils sont donnés à faux, se pratiquent néanmoins dans le monde par de très honnêtes gens . . . . . .
Dialogue ou Momon . . . . . .
Dissertation sur l'ambroisie. . . . . .
Doull, régent de première à Saumur et professeur en éloquence. 17

Pages.

Druet, professeur en philosophie, reçoit le thème de Rou un quart d'heure après qu'il eut été dicté et le reprend de cette précipitation 19

E

Ecole illustre de Rotterdam, érigée par les soins et empressements de Rou, auprès de M. Paëtz . . . . . 185 *et suiv.*

F

Fagel (éloge du greffier Henri) 272
Faucheur (Le), pasteur de Maëstricht 168
Forges-Acéré (Le sieur des) est installé aux conférences pastorales de la Haye, comme laïque 304

G

Gâches, ministre à Charenton, bon mot de lui. 170
Gauthier, avocat du conseil, est employé par M. Petitpied, pour une entrevue avec Rou 93
Guinet, commissaire, arrête Rou et le mène à la Bastille 58
Gouvernet (La marquise de) 150
Greffier Fagel (Le) insiste fortement dans l'assemblée des états en faveur de Rou, lui donne des conseils sur ce sujet, et fut pour ainsi dire la seule cause, après le prince et la princesse, du succès de cette affaire 259-267
— Délicatesse du 267
— (Eloge du) et de son fils. 272
— François Fagel, (greffier d'aujourd'hui). 272
Grisolle (La), lieutenant de la Bastille. 60

H

Hugues, professeur en philosophie à Saumur, donne par deux fois à son disciple Rou, une des quatre et cinq harangues pour remercier l'auditoire 25
Humières (Le chevalier d'). 84

I

Issali, avocat, critiqué, mais par pure présomption 35

Pages.

J

Juigné (Les deux frères) remportent le prix sur Rou. 2
Jurieu et Rou se voient à Sedan 16
— fait confidence à Rou de sa *Politique du clergé*, que celui-ci fit bientôt imprimer à la Haye 16
— fort exalté par Rou auprès de M. Paëtz, d'où résulte l'école illustre de Rotterdam 18
— appelé par Rou, en cela autorisé de M. Paëtz, pour venir à Rotterdam. 1
— écrit une lettre à l'assemblée pastorale de la Haye ; on charge Rou de lui répondre 3 07

L

L'Angle (De), ministre de Charenton, va voir l'archevêque de Paris, et le sollicite en faveur de Rou 97, 103, 104
Leçons de collége, vrais coups de poignard 5
Lettre de Tessereau à Rou; il le mène chez M. Conrart. 44
— de M. Conrart au duc de Montausier en faveur de Rou . 45
— du duc de Montausier à M. Conrart 47
— de M. Conrart au duc de Montausier. 47
— de Bouhereau à Rou 50
— de Rou à Bouhereau 51
— du duc de Montausier à Rou sur sa détention 57
— du duc de Montausier à Rou, pour connaître le succès de la démarche faite par M. de l'Angle, auprès de l'archevêque de Paris 108
— de Rou à la comtesse de Sunderland 111
— de M. de Ruvigny à Rou, pour l'engager à retourner à Althorp 114
— du duc de Montausier à Rou 116
— de Rou à M. Du Fayan 116
— — à mademoiselle Du Plessis ; il lui fait une description de son voyage en Angleterre . . . 118
— du duc de Montausier à Rou, pour lui laisser la cassette renfermant ses papiers 144
— de M. Saville à Rou, pour le remercier de ses services auprès du duc de Northumberland, de la part du roi d'Angleterre 148
— du même au même, pour l'engager auprès de la marquise de Gouvernet 149

Pages.

— de M. Le Blanc, conseiller à Sedan, à Rou, sur l'affaire de Witgenstein 151
— de la comtesse de Witgenstein à Rou. 152
— de Rou à M. de Croissy, secrétaire d'Etat du roi de France, pour la comtesse de Witgenstein 154
— de Rou à mademoiselle de Ciré 156
— de M. de Sommerdick à Rou 157
— de mademoiselle Du Moulin. 158
— de Rou à mademoiselle Du Moulin. 160
— de M. Le Coq à Rou, sur l'affaire avec madame de Gouvernet. 162
— de M. de Montausier à Rou 204
— de Rou au duc de Montausier 202
Lettres de Bayle et Rainssant, touchant les *Tables* de Rou. . . 207-209
Lettre du duc de Montausier à Rou 210
— de Rou au duc de Montausier 212
— de M. de La Reynie au duc de Montausier, favorable à Rou 214
— de Rou à Bayle, sur les *Tables* anglaises du docteur Tallents 218
— de Rou à son frère, prisonnier à Tournai 219
— — à M. de Meaux pour M. De Vrillac. 224
— de Rou, pour l'état des Provinces-Unies, à la reine Christine, au sujet de Brémont. 256
— de la reine Christine, qui, quoiqu'on lui refuse sa demande, se loue des formes données au refus . . . 258
— de Rou à Bayle, au sujet du Dialogue qu'il a composé pour la reine d'Angleterre 274
— de Bayle à Rou sur le même sujet. 275
— de M. Gousset à Rou. 279
— de Rou à M. Gousset, pour répondre à ses objections . 280
— du duc de Montausier, pour féliciter Rou de sa nomination de secrétaire-interprète des Etats généraux . . 292
— de Ménage, à la même occasion 292
— de Bayle, — — 293
— Critique de M. Mutel sur l'ambroisie. 295
— de Rou en réponse à cette critique. 296
— — à Jurieu, au nom de l'assemblée pastorale de la Haye. 307
— de Rou, par laquelle il fait une description des séances des conférences pastorales de la Haye. 308

Pages.

M

Machaut, comtesse de Witgenstein 152
Maitre (Le), critiqué sur ses citations affectées de passages des Pères. 34
Martinière (La), gouverneur des pages du prince d'Orange. . . . 176
Matrone d'Ephèse. 4
Meaux (L'évêque de) retient Rou à dîner 54
— reçoit durement la femme de Rou et se contredit lui-même 56
— et Rou entrent en controverse à l'occasion du sieur de Vrillac. 223-251
Ménage et ses aménités du droit. 30
— félicite Rou sur sa nomination de secrétaire-interprète des Etats généraux. 292
— Son distique grec sur les sept auditeurs d'une harangue. 36
Mézeray (M. de) en approuvant les *Tables* de Rou, lui fait par un seul mot changer tout son plan. 1
Modenx (M.) remercie la dame qui lui avoit envoyé la *Séduction éludée*, c'est-à-dire les lettres de controverse entre l'évêque de Meaux et Rou 25
Moine (Le) prêche à la Haye 1
— Critique de son sermon 1
Momon ou dialogue 2
Montandré (Père et fils). Peinture de leur caractère 3
— Le fils se brouille avec Rou 81
— Leur réconciliation 84
Montausier (Le duc de) présente Rou au dauphin. 46
— — — — au roi 49
— le rappelle à Saint-Germain. 47
— lui recommande de profiter de l'engagement pris par le roi. 53
— reçoit la femme de Rou d'un air bien plus humain que ne fait M. de Meaux 57
— obtient la lettre de cachet pour l'élargissement de Rou, et comment 89
— reçoit ses remerciments 90
— le retient à dîner parmi des chapeaux rouges et des cordons bleus 90
— l'engage à lui donner tout un carême pour repasser et mettre en ordre tous les papiers de l'éducation du dauphin 132
— Echantillons des préceptes qui avoient servi à l'éducation du dauphin. 136-139
— le renvoie obligeamment à Paris en lui confiant ses papiers 141

Pages.

Moulin (Le docteur Du) et Rou se revoient à Londres 127
— traduit en anglais les *Tables* de Rou. 127
— (Mademoiselle Du) l'appelle en Hollande. 157
Mutel (madame) écrit deux célèbres passages sur les Tablettes de Rou. 2
— (M.) le critique sur l'ambroisie 295
— est critiqué à son tour 296

N

Northumberland (Le duc de) est placé sous la conduite de Rou . . 141
— Rou le conduit à Charenton. 142
— Sa réception. 143
— Rou cesse d'être son gouverneur 149
— est créé duc sur une lettre que Rou lui avoit dictée . . 149
— fait cadeau à Rou, en le quittant, de l'*Histoire ecclésiastique* de M. Le Sueur. 149

O

Olivier, pasteur de la Haye. 307

P

Paëtz (M.), l'un des plus considérables de Rotterdam, fait ériger l'école illustre de cette ville, à la suite d'un entretien avec Rou 185
Paetus et Arrie. 4
Pères anciens, moins Pères que quantité de modernes 34
Petitpied, conseiller clerc au Châtelet et docteur de Sorbonne, rend visite à Rou, afin de lui être utile dans l'affaire de ses *Tables*. 94
— est mal reçu par l'archevêque de Paris 95
Philosophie (La) péripatéticienne ne paye pas de raisons si solides que la philosophie cartésienne . . . . . 24 et 25
Pierre (Le jeune de La) remercie Rou au nom des élèves de philosophie à Saumur, pour le congé qu'il a obtenu . . . 22
Poitevin, médecin. . . . . 178 et 181
— meurt sur mer dans le voyage de Surinam 192
Poménar (Portrait du marquis de) 64
Princesse d'Orange (La) sollicite en faveur de Rou pour sa dernière installation 262
— Belles paroles prononcées par elle, en refusant les *Tables* que Rou lui avoit offertes. 273
— Elle s'embarque pour l'Angleterre. 273

Procureur du roi au Châtelet, voyez Bonneau. 9
Prophète de la Bastille. Son portrait et son histoire. . . . . .
— Comment il vint à entendre la Bible latine sans savoir le latin . . . . . .
— allègue le prophète Agabus, etc. . . . . .
— (Deux nouveaux traits du) . . . . . .

R

Rou, sa naissance. . . . . .
— lit à quatre ans. . . . . .
— est à cinq ans envoyé au collége . . . . . .
— Ses terreurs sur ses premières leçons . . . . . .
— Ses préceptes à ses enfants . . . . . .
— perd son père, qui est assassiné . . . . . .
— Description de cette mort tragique . . . . . .
— empêche le père des meurtriers de monter à sa chambre, et le renvoie du haut de l'escalier. . . . . .
— continue ses études chez M. Le Coq. . . . . .
— perd sa mère . . . . . .
— va étudier à Saumur . . . . . .
— manque le prix à Saumur 4
— félicite, par une harangue, M. Amyraut le fils, sur la naissance de son premier enfant . . . . . .
— est cause par là d'un congé à toute l'académie. . . . .
— ne réussit pas si bien à sa philosophie qu'à ses humanités . . . . . .
— est chargé pendant chaque année de sa philosophie de l'une des harangues . . . . . .
— repasse ses études, mais se laisse charmer aux lectures galantes . . . . . .
— est doucement censuré par son tuteur de ses amusements puérils. . . . . .
— Sa plaisante imagination d'expédient pour donner de grandes idées de lui . . . . . .
— Son entêtement pour les romans est cause qu'il entreprend ses *Tables* . . . . . .
— Ses réflexions sur la bénignité de Dieu, qui fait tourner au bien des hommes jusqu'à leurs propres folies. . .
— Titre fastueux d'un ouvrage entrepris sans être en état de l'exécuter. . . . . .
— retourne à Paris étudier le droit, et cela chez M. Le Coq. . . . . .

Pages.
se reconnaît n'être pas propre à l'étude du droit . . . 30
prend ses licences à Orléans 30
harangue ses examinateurs 31
prête le serment et est reçu avocat 33
se livre à l'étude de l'italien. 35
fait imprimer trop légèrement sa traduction de Célimante 35
étudie l'espagnol et en traduit deux grands ouvrages : *Savédra* et *Mariana* 36
présente son *Savédra* à monseigneur le dauphin . . . 36
écrit des lettres d'apparat 37
Cela lui tourne à bien, par la bonté de Dieu. Réflexions à ce sujet 37, 38
quitte tout à fait le palais, lors du mariage de sa sœur . 38
se marie. 39
s'applique à la chronologie et autres fondements de l'histoire pour faire ses *Tables* 39
étant prêt à faire graver ses *Tables*, est retardé par un scrupule de M. Mézeray 41
présente ses *Tables* à monseigneur le dauphin. . . . 46
— — au roi 48
reçoit du roi un ordre de continuer ses *Tables* et aussitôt s'y met. 53
est gratifié par le roi de deux ordonnances d'ensemble 1,800 livres 53
présente ses *Tables* modernes à monseigneur le dauphin. 54
est retenu à dîner par M. de Meaux, qui lui fait excuse de ce qu'il ne le régale que de poisson 54
est arrêté et mis à la Bastille; ses planches sont confisquées. 54-56
envoie sa femme à Saint-Germain. 56
Ses premières réflexions en prison 59
Il croit avoir une vision, mais est bientôt détrompé . . 60
Il est entretenu par d'autres prisonniers, dont la chambre était au-dessus de la sienne 60
passe une nuit fort fâcheuse 62
reçoit la liberté de la cour et est aussitôt visité de sa femme et de tous ses amis 63
Il est visité de tous les autres bastillards, et fait le portrait de quelques-uns d'entre eux . . . . . 63 *et suiv.*
obtient le droit d'aller sur la terrasse. 80
est brouillé, puis réconcilié avec le jeune Montandré. 80 et 84
célèbre en son particulier le jeûne solennel qui se faisoit à Charenton 81

Pages.

— est arrêté dans sa dévotion par un scrupule, dont le père Anchemann le délivre 83
— obtient son élargissement au sortir de ce jeûne. . . . 85
— est renvoyé par le gouverneur dans son carrosse, et avec deux flambeaux 87
— est embrassé par tous les bastillards, qui admiroient le succès de son jeûne 87
— se rend à Charenton, où il trouve sa femme encore ignorante de sa liberté 88
— va remercier M. de Montausier 90
— est retenu à dîner par le duc, qui avoit à sa table chapeaux rouges et cordons bleus 90
— va remercier M. de La Reynie 91
— On lui conseille, en attendant mieux, de donner des leçons à des jeunes gens de qualité 92, 93
— reçoit la visite de l'abbé Petitpied. 95
— et M. Petitpied travaillent ensemble à la révision des *Tables*. 95
— dresse un mémoire pour être présenté à l'archevêque de Paris par M. de L'Angle 97-103
— se rend chez l'archevêque sur un billet de M. de L'Angle. 103
— est adressé par l'archevêque aux trois examinateurs de Sorbonne. 103
— est fort diversement reçu par ces trois docteurs . . 106-108
— est joué, aussi bien que M. de L'Angle, par l'archevêque 109
— est recommandé au marquis de Ruvigny par M. Claude. 109
— part pour l'Angleterre, pour être gouverneur du fils du comte de Sunderland 111
— écrit d'Althorp à la comtesse de Sunderland 111
— est rappelé par la comtesse et retourne en France . . 111
— On l'exhorte, de l'aveu du comte, à ne pas donner sa démission 113
— Son retour à Paris; il voit le comte de Sunderland et M. de Ruvigny 129
— Il va à la cour pour voir M. de Montausier 130
— M. et madame de Ruvigny lui confient l'éducation de leur parente, mademoiselle de Ciré 130
— est arrêté gouverneur du comte de Northumberland. . 131
— M. de Montausier le charge de classer les papiers concernant l'éducation du dauphin 132
— Il fait un plan pour l'arrangement de tous ces papiers, au nombre de plus de 6,000. 133-139
— est averti de l'ordre arrivé d'Angleterre au chevalier Sa-

Pages.

vile de l'établir gouverneur du comte de Northumberland 141
— Le duc de Montausier lui permet d'emporter à Paris ses papiers, pour y achever son travail de classement. . 141
— entre à l'Académie en qualité de gouverneur du fils du roi d'Angleterre. 141
— conduit son royal pupille à Charenton. — Réception qui leur est faite. 143
— Il communique à M. Claude la table de son plan pour l'arrangement des papiers du duc de Montausier. — Jugement qu'en fait M. Claude 144,145
— présente son travail au duc de Montausier, et en est récompensé. 145,146
— est retiré d'auprès du comte de Northumberland, par les pratiques de la duchesse de Cleveland et de l'écuyer La Chénaye. 147,148
— devient gouverneur des comtes de Witgenstein. . . . 150
— Le précédent gouverneur menace de l'assassiner . . . 150
— Il se sépare des comtes de Witgenstein, qui, s'en retournant dans leur pays, le quittent avec chagrin. . . . 153
— Il rencontre plus tard à la Haye la famille Witgenstein et dîne chez la comtesse, qui le charge de lui dresser une lettre pour M. de Croissy. 153-155
— reçoit les remercîments et un présent de mademoiselle de Ciré, et lui écrit un billet galant. 156,157
— Il est appelé en Hollande par M. de Sommerdick et mademoiselle Du Moulin. 157-160
— répond à mademoiselle Du Moulin 161
— Sa femme accouche de son premier enfant, qui fut une fille. 162
— est recherché derechef par la marquise de Gouvernet, qui y emploie M. Le Coq. 162
— part pour la Hollande, et s'arrête à Sedan pour voir Jurieu. 163
— Il entre chez M. de Sommerdick 169
— Madame de Sommerdick lui demande son opinion d'un prédicateur dont elle était prévenue, mais qui avoit l'esprit faux; il lui en dit son sentiment 171-173
— fait des remarques sur un sermon de M. Lemoine, et les adresse à madame de Sommerdick 173-176
— est sondé pour être gouverneur des pages du prince d'Orange . . . . . 176 *et suiv.*
— Arrivée de sa femme à la Haye 181
— Explications avec madame de Sommerdick au sujet de la

Page
proposition qui lui avoit été faite de devenir gouverneur des pages du prince d'Orange. . . . . 179 et 18
— Il procure l'érection de l'école illustre de Rotterdam, et de quelle manière . . . . . 185 *et suiv.*
— se brouille avec madame de Sommerdick, mais sans que le tort fût de son côté 195,19
— répond assez adroitement à un reproche de madame de Sommerdick 19
— Il justifie sa conduite devant M. Jurieu 197,19
— Il se retire de chez madame de Sommerdick. 19
— Le sieur de La Fosse le reçoit chez lui. 20
— Le prince d'Orange lui donne une place dans le greffe des Etats généraux 20
— Il dresse une lettre de créance au nom des Etats, pour le duc de Bourgogne, âgé seulement de cinq ans . . . 20
— Il écrit une lettre au duc de Montausier, qui l'en remercie et le loue. 203,20
— Sa femme vient s'établir en Hollande 20
— Il apprend tout ce qui s'étoit passé dans le cabinet des médailles du roi, en présence de M. de Louvois, à l'égard de ses planches 205-20
— Il est instruit de tout ce qui se brassoit à son préjudice touchant ses planches. 20
— M. de Montausier, averti de tout ce manége, l'arrête, mais il fait entendre à Rou qu'un changement de religion peut seul lui procurer la restitution de ses planches. Rou rejette hautement cette insinuation . . 210-21
— Il apprend que des persécutions ont été dirigées contre un de ses frères. 21
— Il écrit des lettres de controverse à M. de Meaux. . 223-3
— Bayle les approuve 25
— Il est chargé par les Etats généraux d'écrire à la reine Christine de Suède une lettre sur un sujet assez délicat 255-25
— devient secrétaire-interprète des Etats généraux . . 259-27
— Il est présenté à la princesse d'Orange par M. d'Ablancourt, et lui offre un exemplaire de ses *Tables*, que la princesse refuse par un mot excellent tiré de David. . 27
— Il imagine une espèce de Momon ou dialogue pour remercier la princesse devenue reine d'Angleterre . . . 27
— est félicité sur sa dernière promotion par le duc de Montausier, Ménage et Bayle. 292-29
— est critiqué sur sa *Séduction éludée*. 29
— est aussi comme critiqué sur l'ambroisie. 29

Pages.
— répond à M. Mutel par une dissertation sur l'ambroisie. 296-299
— dresse un projet pour l'éducation d'un jeune seigneur. 300-302
— est installé dans l'assemblée pastorale de la Haye. . 302-307
— fait une description de cette assemblée 308-310
— fait l'éloge d'Isaac Claude, fils du grand Claude . . 311,312
Raccois (Les), père et fils, assassinent son père . . . . . 6 et 12
— Les fils sont rompus vifs. 11
— Le père inquiète la veuve Rou 12
— Le père vient demander un reste de payement à Rou le fils 13
Reynie (M. de la) est remercié par Rou. 91
— écrit au duc de Montausier. 211
Rovigny (Le marquis de) écrit à Rou pour l'engager à retourner chez le comte de Sunderland. 115
— et la marquise sa femme confient l'instruction de mademoiselle de Ciré à Rou 130

S

Satile, envoyé extraordinaire du roi d'Angleterre, introduit Rou auprès du comte de Northumberland. 141
— l'en retire 147
— veut l'établir chez la marquise de Gouverhet 150
Séduction éludée. 223-253
— critiquée par un élève de M. Pélisson, mais sans fondement et d'une manière en tout cas, qui ne fait pas déshonneur à l'auteur 294
Séverambes (L'auteur des) 149
Sommerdick (M. de) appelle Rou auprès de lui, pour lui confier l'éducation de ses fils. 157
— Son portrait et son caractère 188
— fait passer sa femme dans leur carrosse à six chevaux, sur la Meuse glacée, et cela à la veille d'un entier dégel 189
— jette dans le feu un manteau d'écarlate richement brodé et tout neuf 190
— refuse d'accepter le poste d'ambassadeur en France, à moins de certaines conditions 191
— s'embarque pour Surinam. 192
— assassiné à Surinam 193
Sommerdick (madame de), enchantée d'un pasteur qui avoit l'esprit faux, consulte Rou à ce sujet 173

Pages.
— s'éclaircit avec Rou sur l'affaire du gouverneur des pages. 479
— conte toute cette affaire, mais déguisée, à la femme de Rou. 484
— et Rou se brouillent 496
— Son portrait et son caractère 493-495
— Elle confond les mathématiques avec la métaphysique. . 497
Sorbonne (Les trois examinateurs de) auxquels Rou est envoyé par l'archevêque de Paris, étoient à peu près entre deux méchants un bon 405
Sunderland (le comte) chez qui Rou est placé 443
— Sa naïve déclaration du peu de cas qu'il faisoit de la langue et de la nation françaises 443
— est envoyé comme ambassadeur extraordinaire en France. 443
— (La comtesse) reçoit une lettre de Rou 444
— — le rappelle. 444

T

Tablettes, où madame Mutel écrit les passages de Salomon sur la crainte du Seigneur 2
Tallents (*Tables* du docteur) 208
— (Jugement de Rainssant sur les *Tables* de 208
— (Bayle parle des *Tables* de) dans ses *Nouvelles de la République des lettres* 216
Tardieu, lieutenant criminel tâche de sauver les meurtriers du père de Rou 9
Tessereau et Rou font connaissance ensemble. 52
— quittant généreusement le dessein d'une chronologie par lui entreprise depuis vingt ans, pour favoriser le succès des *Tables* de Rou, en parle avantageusement à MM. Conrart et Chapelain 43
— accompagne la femme de Rou à Saint-Germain. . . . 56
Textor remercie Rou au nom des comtes de Witgenstein 153

V

Veil (Les trois frères de) 128
Vilars (Histoire de la dame de) et du chevalier d'Aigremont . . . 65
Vivier (M. Du), arrivé depuis peu en Hollande, et Rou se voient. . 205
— est le premier qui commença les assemblées pastorales de la Haye 309
— (Eloge de M. Du, ... 309
Vrillac. Voyez Meaux 223-251

Pages.

W

Witgenstein (Rou entre chez les comtes de) 150
— (Les comtes de) quittent Paris, puis la France 153
— (Toute la famille de) se trouvant à la Haye, demande à voir Rou et le régale : 153
— (La comtesse de) prie Rou de lui dresser une lettre pour le secrétaire d'Etat, Croissy. 154

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES DIVISIONS

DU TOME Ier.

—

Pages.

DÉDICACE. v

INTRODUCTION DE L'ÉDITEUR. . . . . vij

AVIS AU LECTEUR . . . . . xxvij

MÉMOIRES OU JOURNAL DE LA VIE DE JEAN ROU. Ire PARTIE . . 1

IIe PARTIE, SAVOIR, DEPUIS L'ARRIVÉE DE L'AUTEUR EN HOLLANDE. 165

APPENDICE 313

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES. 334

ERRATA DU 1er VOLUME.

—

Page 32, ligne 30 : ce fut le 29 juin 1639, *lisez :* 1659.
— 35, ligne 35 : Célimaure de Brignol-Sal, *lisez :* Célimante de Brignol-Sal.
— 44, ligne 6 : Chappelain, *lisez :* Chapelain.
— 68, note 1, ligne 21 : monument, *lisez :* document.
— 91, ligne 25 : Labbé, *lisez :* Labbe.
— 102, ligne 6 : Labbé, *lisez :* Labbe.
— 111, ligne 11 : Withehall, *lisez* : Whitehall.
— 117, note 1, ligne 3 : plébée, *lisez sans doute :* plèbe.
— 117, note 1 : page 793, *lisez :* page 93.
— 262, ligne 13 : prétendent, *lisez :* prétendant.
— 268, ligne 16 : lot, *lisez :* los.

N. B. *Les personnes à qui la lecture du présent ouvrage suggéreront des remarques et indications, sont priées de vouloir bien les adresser au président de la* Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis et Cie, rue des Grès, 11. — 1857.

MÉMOIRES INÉDITS ET OPUSCULES

DE

JEAN ROU

EXTRAIT DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ :

Art. 18. Le Comité publiera :

1° Un BULLETIN, ou compte rendu périodique de ses travaux ;

2° Un RECUEIL, contenant en tout ou en partie les documents, mémoires et rapports, dont le Comité aura décidé la publication.

Le *Bulletin* sera adressé à tous les membres de la Société.

Le *Recueil* sera adressé, à prix réduit, à ceux des membres de la Société qui en feront la demande...

Le Comité, après avoir pris connaissance du projet de publication d'un manuscrit inédit intitulé MÉMOIRES ET OPUSCULES DE JEAN ROU, tiré des Archives de l'Etat à la Haye, et présenté à la *Société de l'Histoire du Protestantisme français* par M. FRANCIS WADDINGTON, l'un de ses membres, adopte ce projet, et décide que ledit ouvrage sera édité par les soins de M. Fr. Waddington, avec le concours du président de la Société, pour former la première des publications du RECUEIL.

Paris, le 15 mars 1856.

Le président : CHARLES READ.

Le secrétaire : EUG. HAAG.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis et Cie, rue des Grès, 11. — 1857.

MÉMOIRES INÉDITS

ET OPUSCULES

DE

JEAN ROU

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS (1659);
PAIRE-INTERPRÈTE DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE HOLLANDE DEPUIS L'ANNÉE 1689
JUSQU'A SA MORT (1711)

(1638-1711)

PUBLIÉS

PAR LA *SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS*

d'après le manuscrit conservé aux Archives de l'Etat à La Haye

PAR

FRANCIS WADDINGTON

II

PARIS
ENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 30, RUE SAINTE-ANNE
ET AUX LIBRAIRIES PROTESTANTES.
A LA HAYE, CHEZ NYHOFF

1857

Tous droits réservés.

MÉMOIRES

OU

JOURNAL DE MA VIE

TROISIÈME PARTIE

CONTENANT PRINCIPALEMENT MES OPUSCULES
ET QUELQUES SUPPLÉMENTS.

Afin de ne point interrompre le cours de ces Mémoires, je remets pour quelque temps les additions ou suppléments que j'ai à faire de plusieurs choses oubliées dans les deux parties précédentes ; ce que je fais d'autant plus volontiers que ces choses ne pouvant plus paraître qu'hors de leur place naturelle, il est fort indifférent de voir quelle autre on leur substituera, et que même le plus court est de les renvoyer sans plus de mystère jusqu'à la fin de tout l'ouvrage.

Ces deux premières parties, dont je viens de parler, ont roulé principalement sur les diverses aventures dont ma vie a été agitée, et que je ne saurois mieux comparer qu'à ces divers coups de vent dont un vaisseau se trouve incessamment porté çà et là, jusqu'à ce qu'il soit heureusement arrivé au port fixe

et permanent auquel il tendoit dès en se mettant en mer. Je n'ai proprement touché à ce véritable port que lors de ma dernière promotion ; ainsi, tout ce qui va suivre ne regardera que diverses occupations qui me sont survenues ou que je me suis moi-même suscitées, afin de ne pas demeurer sans rien faire, sachant qu'il n'y a rien de plus indigne que l'oisiveté, qui d'ailleurs est la mère des vices et de toute sorte de péchés.

Un libraire de cette ville avec qui j'ai eu le plus de commerce, ayant été sollicité d'entreprendre une nouvelle édition des *Psaumes* du roi de Portugal, traduits depuis quelques années par du Ryer (1), me pria, vers le milieu de l'an 1690, de faire quelques changements à cet ouvrage, savoir de tourner en singulier toutes les expressions qui dans l'original se trouvoient être au pluriel; en un mot, de parler à Dieu par *Tu* et *Toi,* selon notre pratique ordinaire, au lieu que, dans la communion romaine, on croiroit tomber dans la dernière irrévérence si on lui disoit autrement que *Vous*.

La dissertation que je fis là-dessus explique plus particulièrement, dès ses premières lignes, tout ce qui regarde l'occasion et les raisons de cette pièce; ainsi, je n'en amuserai pas davantage le lecteur, et voici le discours que tout cela me donna lieu de faire :

Dissertation sur le VOUS *et le* TU, *en parlant à Dieu.*

Quelques personnes pieuses ayant désiré qu'on réimprimât ici les *Psaumes* de dom Antoine, roi de Portugal (2), ont mar-

(1) Les *Psaumes de dom Antonio, roi de Portugal*, etc., furent imprimés à Paris en 1595, sous ce titre : *Psalmi confessionales, inventi in scrinio Antonii Portugalliæ regis.* Du Ryer en donna une traduction en 1657. M. Rou fit imprimer cette traduction avec un discours préliminaire, où il justifiait la liberté qu'il avait prise de l'accommoder à l'usage des protestants, qui, en parlant à Dieu, s'expriment par *tu* et *toi*, au lieu que les catholiques se servent de *vous*. Cette édition a pour titre : *Les Psaumes de dom Antoine, roi de Portugal, avec une dissertation préliminaire sur le* vous *et le* tu *en parlant à Dieu.* La Haye, 1691, in-12. (Note de l'éditeur des *Œuvres complètes de Bayle*, t. IV, lettre CXI.)

(2) Dom Antoine était fils de dom Louis, second fils du roi de Portugal dom Emmanuel ; il fut proclamé roi en 1580, mais bientôt il dut se retirer devant l'armée

qué en même temps de la répugnance pour cette manière de s'entretenir avec Dieu à la façon des hommes, laquelle est si affectée par messieurs de l'Eglise romaine, et elles ont désiré qu'en rejetant les *Vous* et *Vôtre* de cette communion, on revînt à nos *Ton* et *Tu*. On leur a représenté que cet enfant étant une espèce d'incirconcis dans le pays de Canaan, nous n'étions engagés ni n'avions droit de procéder à son égard à aucunes lettres de naturalité, et que ceux chez qui il avoit pris naissance le revendiqueroient en vertu de leur préjugés. Cela n'a point satisfait ces personnes, et nous avons pris le parti, en leur accordant cette complaisance, de marquer seulement aux autres que nous n'avions pas dissimulé ce qu'il y a de plus spécieux dans cette objection. Nous voulons bien même, puisque nous sommes sur la matière, qui toute commune et même triviale qu'elle pourra paraître, a pourtant cela de singulier qu'elle n'a jamais été traitée dans les formes, dire ici deux mots des pensées qui sont venues à quelqu'un sur ce sujet.

Messieurs de Rome croient dire quelque chose de bien fort, quand ils insistent sur le respect du *Vous*, par opposition à la prétendue irrévérence du *Tu*. Où est, disent-ils, non pas le roi ni le prince, mais la moindre personne qui se croie quelque chose d'un peu plus qu'une autre, qui ne se choque pas d'un tutoiement? Cela a de l'apparence; mais, dans le fond, c'est ne rien dire du tout, et nous détruisons tout cela en distinguant.

Il y a dans la plupart des langues deux sortes de *Tu* et de *Toi* : l'un de familiarité et sans façon; l'autre grave et plein de grandeur et de majesté; le premier, comme bas et simple, est ren-

de Philippe II, roi d'Espagne, conduite par le duc d'Albe, et qui revendiquait le royaume de Portugal au droit de l'infante donna Isabelle, sa mère. Dom Antoine s'enfuit en France et y mourut en 1695, à l'âge de soixante-quatre ans.

« Sa piété et sa vérité, écrit son biographe, se montrent clairement par les psaumes confessionnaux qu'il a laissés après sa mort. » (*Briefve et sommaire description de la vie et mort de dom Antoine, premier du nom et dix-huitième roy de Portugal.* — Avec plusieurs lettres servantes à l'histoire du temps. Paris, 1629.)

fermé dans le domestique, et il emporte même bien souvent du mépris ; le second a toujours été en usage auprès des grands, et c'est le sentiment du célèbre Vaugelas, *que le singulier est plus majestueux et a plus de dignité que le pluriel* (Préface de Quinte-Curce). Jusqu'à ces derniers temps, il n'étoit résulté aucune équivoque de ce mélange, et le *Tu*, pour être également partagé entre grands et petits chez toutes les nations, n'avoit donné aucun lieu de crainte à ceux-là de se trouver en trop grand compromis avec ceux-ci.

Cette dignité et cette grandeur du *Tu* s'est particulièrement observée dans les choses de religion, et il est si vrai qu'il y a parmi les peuples un *Tu* de dévotion et de piété, que la poésie, qui chez les païens étoit le langage des dieux, conserve encore aujourd'hui ce *Tu* de gravité et de majesté en parlant à Dieu :

O sagesse éternelle, à qui cet univers
Doit le nombre infini des miracles divers
Qu'on voit également sur la terre et sur l'onde,
Mon Dieu, mon Créateur,
Que *ta* magnificence étonne tout le monde,
Et que le ciel est bas au prix de *ta* hauteur !

dit Malherbe en sa paraphrase du psaume VIII. Et sans aller si loin, tous les psaumes de Godeau se chantent sur ce ton-là :

Mais quel esprit peut concevoir
Les merveilles de *ta* nature ?
Quelles couleurs ont le pouvoir
D'en faire la vive peinture ?
Tu trouves tous *tes* biens en *toi*,
Ton être ne craint point la loi
D'une corruptible matière ;
Ta beauté ne vieillit jamais ;
Ton trône est le soleil, *ton* habit la lumière,
Ton marchepied la terre, et le ciel *ton* palais. (Ps. CIII, 2.)

Les grands eux-mêmes, qu'en prose l'on ne traite plus que par *Vous*, sont, comme par excellence, généralement tutoyés en poésie ; il ne faut que voir toutes les épîtres de Despréaux au

roi de France, et principalement cette belle apostrophe à un des premiers princes de son sang :

C'est ainsi, grand Condé, qu'en ce combat célèbre
Où *ton* bras fit trembler le Rhin, l'Escaut et l'Ebre,
Lorsqu'aux plaines de Lens nos bataillons poussés
Furent presque à *tes* yeux ouverts et renversés,
Ta valeur arrêtant les troupes fugitives,
Rallia d'un regard leurs cohortes craintives,
Répandit dans leurs rangs *ton* esprit belliqueux,
Et força la victoire à *te* suivre avec eux. (*Lutrin*, chant 3.)

Mais ce n'est pas en vers seulement que le *Tu* a de la grandeur, par rapport aux matières de piété; des auteurs d'un très grand nom, comme le même M. Godeau, que nous avons cité déjà, ont gardé ce *Tu* dans la prose même; cela paraît dans la *version expliquée du Nouveau Testament*, où ce prélat a constamment observé, aussi bien que nous, de ne parler jamais à Dieu qu'en singulier, et la critique que le père Simon a faite de cette méthode, ne peut être regardée que comme une chicane sur laquelle aussi nous insisterons d'autant moins que ce qu'elle a de moins faible sera réfuté ci-après, quoique sous une idée générale et seulement par occasion.

Mais M. Godeau n'a été ni le premier ni le seul qui en ait usé ainsi ; il est constant qu'encore au siècle passé on se servoit fort indifféremment au singulier du *Vous* et du *Tu*, en parlant aux rois et aux princes, dans des pièces et des discours d'apparat; témoin l'épître dédicatoire d'un religieux de Saint-Victor au roi Henri II, laquelle se trouve au devant d'un de ses livres intitulé *Le Bouclier de la foi*, et dans laquelle ce religieux parle toujours au roi en singulier.

Outre cette raison, qui est assez convaincante, il est bon de remarquer que nous n'approuvons pas les changements en fait de religion; or, avant que personne d'entre nous eût travaillé à aucune version de la Bible, ni rien publié en français sur les matières de piété et de théologie, l'usage étoit tout commun dans l'Eglise romaine de ne parler à Dieu que par *Tu* et *Toi;* de

sorte que nos réformateurs n'ont fait qu'entrer dans la possession d'un style que les docteurs romains avoient eux-mêmes établi, puisque la Bible d'Anvers, où le *Tu* est employé, est de 1530, au lieu que notre première édition, qui est celle d'Olivétan, n'est que de 1535 (1); et outre que toutes les Bibles de Louvain, que nous avons vues, sont sur le même pied, cet emploi se trouve de même en d'autres livres de religion encore plus anciens, comme il seroit aisé de le justifier par quantité de légendes que nous avons en lettres gothiques.

Nos réformateurs ayant donc reçu cet usage de leurs ancêtres, et un usage qu'aucune raison ne les obligeoit d'improuver; ils n'ont eu garde de le changer dans la suite, d'autant plus qu'ils ont cru avec raison être autorisés en cela par rapport à la divinité même. En effet, quelles qu'aient été les vues de Dieu, quand il s'est voulu communiquer aux hommes, il est certain qu'il n'a, sous prétexte d'un plus grand respect, rien changé dans leur formule ordinaire de locution, et cela tant sous les deux temps que dans les deux langues de sa différente économie; le Père s'est fait dire : Tu *es mon Dieu* (Osée II, 23), par tous les patriarches, sous la loi; et le Fils nous a appris à dire : Ton *nom soit sanctifié*, sous l'Evangile; il ne nous en faut pas davantage; les hommes ont eu beau changer leurs manières depuis ce temps-là en deux ou trois petits coins du monde, cela n'est que dans l'ordre de leur variation et de leur inconstance naturelles, mais il n'en est pas ainsi de Dieu : *Il est toujours le même hier et aujourd'hui.* Et en vain l'on prétendroit éluder la force de cette raison en disant par exemple qu'elle ne pourroit avoir lieu qu'au cas que dans les langues anciennes le *Vous* eût été en usage de l'inférieur au supérieur, comme il est aujourd'hui, ce qui n'ayant pas eu lieu, le *Tu* des anciens se doit regarder comme une expression équivoque qui peut recevoir les deux sens, et y être également rendue en fait de tra

(1) Voir le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*. T. I, p. 76-82

duction; cette objection, dis-je, seroit inutile, puisque Dieu, tout un qu'il est, s'étant bien pluralisé en première personne contre l'usage ordinaire de la locution humaine, lorsqu'il a dit par exemple : *Descendons et confondons*, etc.; *Faisons l'homme*, etc.; *Adam est devenu comme un de* NOUS, etc.; *Jetons-le hors*, etc.; et cela pour la raison que nous allons dire; il eût bien pu de même, dans la vue d'un plus grand caractère de respect, faire la même chose en deuxième personne, nonobstant l'usage contraire de la même locution humaine, et s'établir un *vous* parmi les fidèles si cette vue eût été de son intention.

Que savons-nous donc, si ce grand Dieu en qui il se trouve unité d'essence et pluralité de personnes, par la même raison qu'il a semblé vouloir marquer cette pluralité aux patriarches, qui, après avoir renoncé au paganisme eussent pu d'abord avoir de la peine à le regarder autrement que dans une vue d'unité lorsqu'il a fait commencer le sacré dépôt de sa Parole par ces termes célèbres : BARAH ELOHIM (*Dieu créa*) afin de porter l'attention de nos premiers parents à cette idée de pluralité, qui n'étoit pas alors si clairement révélée; que savons-nous, dis-je, si par la même raison, mais une raison opposée, ce ne seroit point entrer dans ses propres vues que d'insister, comme nous faisons, à ne l'appeler que par un pronom de singularité, puisque nous ne conservons cet usage ancien qu'afin de caractériser mieux la simplicité de son essence, et d'écarter de l'esprit des hommes l'idée d'une pluralité de dieux, ou les empêcher de confondre avec son adorable Majesté, par une approche trop indigne, la bassesse de cette foule innombrable de médiateurs et d'intercesseurs que l'Eglise romaine a introduits dans la religion?

L'erreur de MM. de Rome dans l'usage du *Vous* en matière de dévotion vient sans doute de cet abus qui leur est si ordinaire, d'habiller toujours la Divinité à la mode humaine; une preuve de cela est toute visible, non-seulement dans la pratique universelle de leurs peintres, qui représentent toujours Dieu sous

des images corporelles; mais même dans celle de leurs prédicateurs, qui, comme les en a fort agréablement raillés quelqu'un des nôtres (Jurieu, *Préjugés*, II, 141), ne se font pas une affaire d'introduire, par exemple, notre Seigneur s'entretenant avec le centenier de l'Evangile comme feroient deux courtisans polis qui savent leur monde, et se font une cérémonieuse dispute de compliments. C'est encore ainsi que parmi eux on se fait un scrupule d'aller à Dieu de plain-pied, et qu'on se cherche auprès de lui des introducteurs, sous ombre que l'accès des grands du monde ne s'obtient pas d'autre sorte; mais notre Seigneur a assez fait connaître qu'il ne l'entend pas de cette manière. *Venez à moi*, dit-il, sans parler d'aucune médiation. Dieu sait bien conserver les priviléges de sa grandeur en même temps qu'il l'enveloppe dans les *entrailles* de sa charité paternelle: il a dit lui-même par ses prophètes, qu'il nous veut *tirer à lui par des cordeaux d'humanité;* mais avec tout cela, c'est l'entendre mal que de penser lui faire honneur en le traitant à tous égards comme nous nous traitons nous-mêmes; le bon sens dicte qu'il faut lui réserver quelque chose qui nonobstant une apparence vulgaire ne soit pourtant que pour lui seul, et c'est ce que remplit parfaitement le *Tu* de gravité et de majesté dont nous nous servons; en un mot, nous ne l'employons auprès de Dieu que dans une vue et par un principe de respectueuse distinction.

Tout ceci suffit sans doute pour la justification de notre conduite en ce qui regarde la nouvelle édition des *Psaumes* de dom Antoine de Portugal; mais parce qu'ayant ainsi entamé cette matière, quelques personnes pourront être bien aises de la voir pousser plus avant, nous ajouterons ici en deux mots tout ce que nous trouverons concerner l'emploi du *Vous* en singulier parmi quelques langues modernes, et comment la latine elle-même y a enfin dégénéré contre la pratique constante de ses anciens maîtres.

Il est certain que cela ne s'est pleinement établi qu'au temps

des empereurs de la basse latinité, et principalement dans le siècle de Justinien et des compilateurs du *Digeste* et du *Code*, quoiqu'on en eût vu quelques semences jetées dès celui de Pline le Jeune, et que cette distinction de flatterie pour les grands eût encore augmenté sous l'empereur Théodose, comme il paraît par les *Epîtres* de Symmaque. Cela a été suivi depuis par tous les peuples du Nord, et il l'est encore aujourd'hui par les politiques qui traitent en latin avec ces sortes de puissances, lesquelles même se formaliseroient si on leur écrivoit autrement; témoin ce qui arriva au sieur André de Witt, ambassadeur extraordinaire de MM. les Etats généraux en Pologne, l'an 1670. Ce ministre avoit harangué le roi dans le plus pur style de Cicéron, et par conséquent n'avoit parlé que par *Tu;* on lui en fit une espèce de plainte, mais il répondit qu'ayant eu l'honneur de complimenter Sa Majesté en langue latine il n'avoit pas cru lui pouvoir marquer un plus grand respect qu'en se servant des termes les plus polis, et en même temps les plus majestueux de cette langue-là.

Mais enfin, quel que soit le goût du Nord à cet égard, il est bon de remarquer que le roi de France ne se traite pas sur ce pied-là, et que, tant les savants polis de son royaume que ceux qui sont tout hérissés de grec, ne pluralisent jamais Sa Majesté dans les plus guindées de leurs harangues ou de leurs dédicaces en matière de langues mortes. Ce prince si fier, et qui a tant de penchant à l'adoption des honneurs divins, ne trouve pas que ce soit déroger à sa grandeur que de recevoir un *Tu* en latin ou en grec. Le *Vous*, en un mot, n'est guère d'usage que dans notre Occident latin; toutes les langues anciennes ne s'énonçoient pas autrement, comme il paraît par l'*Attah* des Hébreux et par le Σὺ des Grecs; et parmi les modernes, si vous en exceptez la française, l'italienne et l'espagnole, on garde le *Tu* pour tout ce qui est au nombre singulier, ou bien l'on se sert d'une particule équivoque, comme le *Ghy* des Flamands et quelques autres semblables. Que si vous sortez de notre Eu-

rope, vous trouverez qu'à commencer par le Grand Seigneur, qui, aussi bien que tous les autres potentats des deux Indes, est d'une vanité si superbe, le *Tu* est comme un caractère de distinction auguste auprès de Sa Hautesse et généralement de tous ces princes. Aussi est-ce ce qui a porté de nos jours le même traducteur célèbre (1), dont nous avons déjà parlé, à tourner par le *Tu* la plupart des harangues qui se trouvent dans Quinte-Curce, pour tout ce qui regarde l'Orient; n'observant pas la même chose avec tant de scrupule à l'égard des nations plus penchantes du côté de la civilité grecque (laquelle civilité ce judicieux critique insinue n'être rien qu'un effet de mollesse), ce qui, pour le dire en passant, fortifie encore notre prétention de la gravité du *Tu*.

Pour revenir à la poésie, sur laquelle nous avons appuyé d'abord, on objecteroit en vain contre ce que nous avons avancé, qu'elle singularise toutes ses apostrophes; que cela n'est pas si absolu que nous prétendons, puisque toutes les pièces héroïques de théâtre emploient généralement le *Vous*, au lieu que le *Tu* n'est réservé que pour les comiques; car il se faut souvenir qu'encore que ces sortes d'ouvrages soient habillés en vers, ils ne sont pourtant pas poétiques à proprement parler: ce n'est qu'une peinture rimée d'un entretien en prose; ils supposent toujours en effet une conversation naturelle, et naturellement on ne parle pas en vers; il en est, en un mot, des vers d'une tragédie comme de ceux des *Lettres* et des *Discours* d'Horace, qui, comme il le dit lui-même, sont plutôt de la prose que des vers :

Neque si quis scribat, uti nos,
Sermoni propiora, putes hunc esse poetam.
(Horatius, *Sermon.* I, 4.)

Nous ne croyons pas, au reste, que personne se scandalise de nous voir adopter cet ouvrage de nos adversaires sou

(1) Vaugelas.

ombre que c'est, comme nous avons dit, une espèce d'enfant étranger, vu notre séparation. Dieu permit bien sous la Loi qu'on ornât son tabernacle des dépouilles des Egyptiens, et ni Salomon, ni Zorobabel, ne firent pas difficulté depuis, de recevoir : celui-là du roi de Tyr, et celui-ci du roi de Perse, les bois de cèdre et de sapin, l'or, l'argent, et généralement toutes les autres choses nécessaires à la construction des deux temples; sous l'Evangile, tout de même, personne n'a trouvé mauvais que Justin, martyr, et saint Irénée, aient fortifié la religion chrétienne des raisonnements tirés de la philosophie des païens, et qu'ils se soient parés des ornements de l'éloquence des Grecs. Enfin les docteurs orthodoxes se sont heureusement servis des armes qu'ils avoient arrachées aux hérétiques; et, pour nous rapprocher de notre sujet, la musique de nos propres psaumes, qu'au siècle passé nos pères empruntèrent en partie des litanies des Portugais, quoique catholiques-romains (particularité qu'on jugera peut-être assez curieuse), justifie la même conduite à l'égard de nous autres réformés, par rapport aux gens de cette communion.

Ceci prouvera, pour le dire en passant, que nous ne sommes pas travaillés de cette scrupuleuse délicatesse de nos adversaires, qui leur fait rejeter jusqu'aux meilleures choses plutôt que de les partager avec ceux qui ne veulent pas donner dans leurs opinions avec aveuglement; faiblesse qui, pour leur honneur, n'a que trop paru dans le mépris qu'ils ont toujours fait des psaumes mêmes de David, tout divins que l'Eglise les a toujours reconnus, seulement parce que nous semblions, au prix d'eux, nous être fait une plus grande affaire de cette adoption ; sur quoi le lecteur ne sera peut-être pas fâché qu'on le divertisse par le récit d'une petite histoire-anecdote, mais très véritable, que voici :

Urbain VIII, célèbre pape de Rome, n'étant encore que *Maphée Barberin*, fit un voyage en France vers le commencement du siècle que nous allons finir. Un jour qu'il étoit dans

une compagnie de divertissements honnêtes, on le voulut régaler de l'ouïe de quelques belles voix mêlées de symphonie; la musique des psaumes de Marot étoit alors ce qu'il y avoit de plus fin dans ce bel art, et c'étoit cela principalement qu'on chantoit en présence de Barberin. Quelques dévots qui l'accompagnoient lui firent une espèce de scrupule de se plaire si fort à des pièces hérétiques, et le portèrent à demander qu'on changeât de note. On mit aussitôt sur le tapis plusieurs airs de cour des plus galants; mais rien de tout cela n'ayant paru, au délicat organe du prélat, de la justesse des quatre parties de *Claudin,* il ne put se tenir qu'on n'en revînt là ; de sorte que, se tournant vers les musiciens : *S'en scandalise qui pourra,* dit-il, *il n'y a hérésie qui tienne ; redonnez-nous le Psautier.* Ainsi les dévots de Barberin préférèrent les impuretés d'une chanson profane à l'onction sacrée des louanges de Dieu, et Barberin lui-même, tout destiné qu'il étoit à remplir un jour le siége de celui qui se dit le lieutenant de Dieu en terre, fut plus porté à la préférence contraire par la puérilité d'un vain charme d'oreille, que par l'auguste majesté des oracles du Saint-Esprit.

Comme j'ai toujours eu assez soin de communiquer à M. Bayle, dans les occasions, tous ceux de mes ouvrages dont je me faisois le plus d'affaire, je lui envoyai bientôt un exemplaire de cette dissertation (1), accompagné d'une assez ample lettre qui lui demandoit son avis touchant une dispute qui s'étoit élevée entre un de mes amis et moi sur le genre du mot *foudre,* savoir s'il étoit masculin ou féminin; et dans laquelle lettre j'avois inséré quantité de remarques et d'autorités, tant sur cette matière que sur quelques autres qui y avoient du rapport. La réponse que M. Bayle fit à tout cela et que je me con-

(1) Rou avait déjà eu occasion de communiquer son travail manuscrit à Bayle, et de le consulter sur divers points historiques. (Voir dans la collection des *Lettres choisies* de Bayle, ses lettres à Rou, en date des 10 et 15 octobre et 1er novembre 1690.)

tente de produire ici, dira de meilleure grâce que je ne pourrois faire, tout ce qu'en pensa le célèbre ami dont je parle; ainsi la voilà (1):

« A Rotterdam, ce 20 décembre 1690.

« Je vous remercie très humblement, mon cher Monsieur, « de la curieuse et belle préface que vous m'avez envoyée sur « les *Psaumes* de dom Antonio. Je l'ai lue avec encore plus de « plaisir que la première fois, qu'elle n'étoit ni imprimée ni si « étendue, et je ne doute pas que le public ne la reçoive avec « beaucoup d'estime. Ces traits-anecdotes dont elle est par- « semée en relèvent l'éclat, et celui d'*Urbain VIII* paraitra des « plus curieux.

« Quant à la dispute sur laquelle on me fait l'honneur de « me prendre pour arbitre, honneur dont je suis d'autant plus « indigne que j'ai toujours été assez négligent par rapport aux « contestations de nos subtils grammairiens français; le peu « que j'ai d'intelligence de la langue consistant plutôt en sen- « timent qu'en raison, je veux dire que je discerne plutôt le « bon d'avec le mauvais par routine, ou par coutume d'oreille, « que par l'examen des raisons. Mais enfin, puisqu'on a meil- « leur opinion de moi que je n'en ai moi-même, je vous dirai :

« Qu'il me semble que, s'il ne s'agissoit que de comparer ces « deux expressions : *Son foudre en main*, — *sa foudre en main*, « afin de savoir laquelle vaut mieux, il faudroit donner l'avan- « tage à la dernière. Mais je vois que ce n'est point là le vrai « état de la question; il ne s'agit pas du plus ou du moins, il « s'agit de savoir s'il n'y a que l'une des deux qui soit bonne « l'autre étant mauvaise et condamnée par les dernières déci- « sions, et en ce cas-là je dis que l'affirmative va trop loin et « que la négative l'emporte.

« Vous en donnez des preuves si expresses et si convain- « cantes, vous faites voir tant d'autorités qui montrent que

(1) Cette lettre se trouve imprimée en entier dans la collection des *Œuvres complètes de Bayle*.

« le masculin *foudre*, au pis aller, n'est que le moins bon, et « que néanmoins il est bon; vous alléguez des auteurs si for- « mels en ces matières, et si revêtus d'autorité, que je ne vois « point qu'on puisse condamner l'expression *son foudre*, tout « au plus que de n'être pas aussi bonne que *sa foudre*.

« Pour la distinction de foudre *sceptre de Jupiter*, et foudre « *effet de ce sceptre*, je la trouve bien subtile, et je ne voudrois « pas trop m'y appuyer, vu que ceux qui ont mis la foudre à « la main de ce dieu ont prétendu que son effet étoit semblable « à celui des dards, et que ce *sceptre*, puisque *sceptre* y a, ne « produisoit quelque effet qu'en sortant de la main de Jupiter, « et tombant sur le patient; de sorte que ce qui étoit le sceptre « et ce qui venoit frapper étoit réellement le même être.

« Je vous remercie bien fort, mon cher Monsieur, de tant « de belles autorités qui sont dans votre lettre; c'est un re- « cueil que je garderai précieusement. Je ne sais ce que c'est « que cette nouvelle *Histoire poétique du sieur Vallier de la « Martinière;* j'en ai vu autrefois une qui étoit, ce me semble, « anonyme, mais docte et d'un homme qui promettoit une tra- « duction de *Pétrone*. A votre loisir, vous m'en donnerez, s'il « vous plaît, instruction (1). Je suis intimement votre, etc.

« BAYLE. »

N. B. Voyez une lettre du sieur *Teroud*, dans la 4e partie.

Je reçus de cette manière, et environ ce même temps, quantité d'autres lettres de plusieurs savants de mes amis, que je ne rapporte point ici, comme je viens de faire celle de M. Bayle, par la raison que certains éloges qu'elles renferment pour moi, compte particulier ne se trouvant pas du moins entremêlés de tous ces traits de curieuse littérature si familiers à M. Bayle et dont le public peut tirer beaucoup de fruit, l'étalage qu'

(1) L'instruction que je donnai là-dessus étoit que mon *Vallier de la Martinière* étoit le même que M. Bayle disoit avoir promis Pétrone. *Note de l'auteur.*

j'en ferois ne pourroit être regardé que comme une vaine ostentation dont je suis bien aise de ne me pas faire soupçonner.

C'est dont principalement dans cette vue de l'utilité et de la satisfaction publique que je joindrai encore ici quelques autres lettres dont ce savant ami m'a régalé en diverses occasions, et dont la première qui se présente à mes yeux dans l'ordre du recueil que j'en ai fait, regarde une *Histoire*, dans toutes les formes, *de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (1), à laquelle je m'occupai, il y a quelques années, en faveur d'un illustre

(1) M. A. de Montaiglon a publié en 1853 (Collection Jannet), d'après un manuscrit de la bibliothèque impériale, des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis* 1648 *jusqu'en* 1664, qu'il attribue à Henry Testelin. De son côté, M. Paul Lacroix vient de publier, dans la *Revue universelle des arts* (numéros d'août 1856 et suiv.), un autre manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Arsenal (H. n° 822 *bis*), portant le même titre, et qu'il considère comme le texte original des mêmes mémoires. Le savant bibliothécaire de l'Arsenal, sur quelques extraits que nous lui avions communiqués, a pensé que Jean Rou pouvait être l'auteur de cette première rédaction.

Cette hypothèse a de prime abord beaucoup de vraisemblance, puisque Jean Rou fut employé comme secrétaire adjoint de l'académie, et qu'il eut de fréquents et d'intimes rapports avec plusieurs de ses membres, notamment avec son secrétaire perpétuel, Henry Testelin, qu'il retrouva plus tard en Hollande, et qui lui confia, évidemment dans un but personnel et intéressé, tous les registres de l'académie. Il y a en outre une certaine connexion entre le plan général du manuscrit, publié dans la *Revue universelle des arts*, et la première partie du travail de Rou.

Mais ces indices ont contre eux des objections qui nous paraissent insurmontables. Aucun des deux manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal n'est de la main de Rou ; l'orthographe n'est pas la même et la dissemblance du style est frappante : le style de Jean Rou est beaucoup plus fleuri et sa relation contient plus de rapprochements et de comparaisons historiques. Sa préface est toute différente de celles des manuscrits publiés, et les citations qu'il nous donne de son propre travail ne se trouvent pas reproduites dans ces Mémoires.

Il est probable (et quelques fragments d'une lettre de Jacques Gousset, page 22, tendraient à nous confirmer dans cette supposition) que l'auteur (ce serait alors Henry Testelin) ou un des auteurs des manuscrits publiés, se soit servi des matières préparées par Jean Rou, en s'écartant de sa rédaction, quoique, d'après les extraits qu'il nous fournit lui-même et la correspondance de Bayle, son ouvrage présente les caractères d'un travail complet et homogène.

En attendant que cette question soit décidée, nous préférons n'admettre aucune solution prématurée, et peut-être qu'à notre époque de recherches historiques, la découverte de cette précieuse *Histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris*, qui obtint l'approbation de Bayle, viendra éclaircir le mystère.

membre (1) de ce célèbre corps avec qui, depuis longtemps, j'étois lié d'une amitié fort étroite, et qui étant secrétaire perpétuel de cette compagnie, m'abandonna dans cette vue tous ses registres, sur lesquels je dressai l'histoire dont je parle. Je m'attache d'autant plus à cette lettre, qu'elle renferme un point de critique à la lecture duquel les curieux de ces matières pourront bien ne pas se déplaire. C'est sur le style qui est gardé dans le prélude de cette histoire que M. Bayle trouvoit être un peu trop fleuri, mais à quoi, sans opiniâtreté, je crois avoir suffisamment de quoi répondre. Voici cette lettre de M. Bayle (2), ou pour mieux dire un fragment, parce que tout ce qui suit les dix ou douze premières lignes qu'on va voir, roule sur ses démêlés avec M. Jurieu, lesquels n'ont que faire ici.

« A Rotterdam, ce 18 mai 1691.

« Je vous renvoie, mon très cher Monsieur, le morceau que « vous m'avez communiqué de l'histoire que vous avez entre- « prise. Je suis ravi que vous vous soyez chargé d'un travail « si curieux et si instructif, et où vous êtes si capable de réus- « sir; notre siècle et les suivants vous en seront fort obligés. « J'ai lu avec beaucoup de satisfaction votre début et votre « plan; je voudrois néanmoins diminuer un peu les figures trop « fréquentes du style, et puisque vous voulez que je vous en « dise mon sentiment, mon avis que je soumets et que je dois « soumettre au vôtre, seroit que vous prissiez, même dans « l'introduction, un style moins fleuri, moins peint et moins « travaillé; vous savez que c'est le goût de notre siècle d'aimer « le naturel dans le discours. »

(1) Henry Testelin, dont il est question ici, succéda en 1650 à son frère Louis Testelin, dans la charge de secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, et conserva ses fonctions jusqu'en 1681. Placé dans l'alternative d'abjurer sa religion ou de quitter son pays, il préféra le dernier parti, et se retira à la Haye, où il mourut en 1695, âgé de quatre-vingts ans.

(2) Elle se trouve imprimée en entier sous le n° 93 des *Lettres choisies* de Bayle.

J'eusse épargné à M. Bayle la peine de faire cette petite critique, toute judicieuse et bien fondée qu'elle est, puisque j'ai toujours été moi-même convaincu de sa justesse, si je m'étois avisé d'anticiper auprès de lui les raisons qui m'avoient porté à donner à ma pièce le tour dont il parle, et sur lequel sa remarque roule; c'est que comme le bon sens dicte qu'il faut proportionner les sujets qu'on traite, et qu'un peintre par exemple serait ridicule, comme dit Horace, s'il lui arrivoit de faire voir une tête d'homme sur un cou de cheval, je crus, en travaillant à mon *Histoire de l'Académie de peinture et de sculpture,* laquelle est toute remplie de descriptions riantes et d'un ornement achevé, que je devois donner à mon ouvrage un prélude de véritable assortiment; en un mot, que toute la magnificence des matières que j'avois à traiter étant comme un superbe palais, où il me falloit étaler un frontispice, il eût été de mauvaise grâce de dresser ce portail dans un ordre toscan, pendant que tout le corps de l'édifice auroit été d'ordre corinthien.

Après cette espèce d'apologie, je ne feindrai point d'exposer ici le début glosé en quelque sorte par M. Bayle, à une nouvelle pierre de touche, et d'en rendre juge tout lecteur qui en voudra connaître. Voici la pièce :

Introduction à l'Histoire de l'Académie royale de la peinture et de la sculpture.

Je ne me souviendrai jamais qu'avec une espèce de regret du plaisir indicible que je goûtai un des plus beaux jours de cette aimable saison qui semble donner une nouvelle vie à toute la nature, et ce fut, si ma mémoire ne me trompe, le 23 d'avril 1667, lorsque traversant le Palais-Royal où quelques affaires m'avaient attiré, je me trouvai inopinément au milieu d'un embarras de plusieurs carrosses qui occupoient tout le bas de la vaste rue de Richelieu. Paris est si véritablement un petit monde, qu'il s'y passe tous les jours, comme dans le grand, mille choses curieuses dont il est impossible que la plus grande partie ne soit pas ignorée de ceux-là même qui l'habitent. J'étois donc comme le seul au milieu d'une connaissance presque universellement répandue, qui ne savois rien d'un célèbre concours de plusieurs personnes de tout âge, de tout ordre et de tout sexe, lesquelles s'étoient rendues dans la grande cour du palais Brion pour y admirer les riches ta-

bleaux et les superbes statues que l'Académie royale de la peinture et de la sculpture y avoit étalés ce jour-là par ordre exprès de Sa Majesté. On ne sauroit dire quel agréable spectacle ce fut pour moi de voir tout à la fois une si prodigieuse quantité de toute sorte d'ouvrages dans toutes les diverses parties de la peinture, je veux dire l'*histoire*, le *portrait*, le *paysage*, les *mers*, les *fleurs*, les *fruits*; et par quelle espèce de magie, comme si j'eusse été transporté en des climats étrangers et dans des siècles tout à fait reculés, je me trouvois spectateur de ces fameux événements dont les surprenants récits m'avoient si souvent jeté dans l'admiration. J'avois de la peine à comprendre comment je pouvois me trouver en état de m'entretenir avec de célèbres morts qui jusqu'alors ne m'étoient connus que par l'éclat de leur renommée, ou par quel changement de théâtre je pouvois trouver tantôt la solitude des plus affreux déserts, tantôt la fertilité des plus riantes campagnes, tantôt l'horreur des tempêtes et des naufrages, au milieu des rues de la ville du monde la plus peuplée, et qui est éloignée de la plus prochaine mer de plus de 40 lieues. Enfin je ne pouvois sans beaucoup de plaisir voir l'art disputer à la nature par d'innocentes fictions la vérité de ses propres originaux, et tromper agréablement mes yeux en leur faisant voir comme une transplantation anticipée de l'automne au printemps, et leur étalant parmi les boutons des premières fleurs toute la maturité des derniers fruits.

Le contentement extraordinaire que j'eus à parcourir tant de beautés m'ayant insensiblement fait entrer en conversation avec un curieux de ma connaissance du sujet d'une fête si magnifique, et un des professeurs de cette savante Académie qui se trouva aussi être de mes amis, nous ayant en même temps joints, j'eus lieu, par un assez long entretien que nous eûmes ensemble, de m'instruire également et de l'occasion de toute cette cérémonie et de l'établissement de cet illustre corps.

Le goût que je pris à cette conversation ayant étreint comme par de nouveaux nœuds l'ancienne union qui étoit entre nous, ce qui n'avoit été jusque-là qu'une amitié assez ordinaire, devint bientôt un commerce régulier par la curiosité qui me prit de pénétrer tous les secrets d'un des plus nobles de tous les beaux-arts, d'autant plus que je m'aperçus bientôt d'une erreur qui, toute grossière qu'elle est, n'a pourtant que trop de vogue dans le monde, où la plupart des gens, même les savants et les plus beaux esprits tombent dans le faible de s'ériger de leur propre autorité en juges compétents des mystères d'une profession dont il n'y a que les initiés qui aient une véritable connaissance; trompés par cette pensée que cet art n'ayant souvent pour objet que les plus communs sujets de la nature, ses copies semblent être d'autant plus du ressort de leur jugement que les originaux en sont tous les jours exposés à leurs yeux.

Comme cet excellent ami avoit sa profession d'autant plus à cœur, qu'il s'y distinguoit glorieusement entre ses plus illustres confrères, il ne put sans quelque sorte de joie me voir entrer dans une si sérieuse enquête des particularités de ce bel art; et comme il avoit l'honneur de tenir le registre

des délibérations de toute la compagnie en qualité de son secrétaire, il m'offrit généreusement la communication de tous ses cahiers, afin de mieux remplir les empressements de ma curiosité.

C'est donc après les avoir soigneusement étudiés que je me suis insensiblement trouvé en état d'entreprendre l'ouvrage que je publie aujourd'hui, et que je diviserai en ces quatre parties :

Dans la première, je ferai une narration simple mais fort fidèle de l'érection de ce célèbre corps et des obstacles qui le traversèrent au sujet de sa jonction avec la *maîtrise*, jusqu'à la réformation de cette jonction et à l'entier établissement de l'Académie, dont je donnerai en même temps les statuts, et dirai par quels règlements cette compagnie fut policée.

La deuxième traitera de l'établissement des conférences et des fêtes du palais Brion, et elle embrassera dans le seul réduit de six discours prononcés en présence de feu M. Colbert, protecteur de l'Académie, tout le recueil des divers et nombreux entretiens tenus régulièrement par semaine dans le cours de plusieurs années, sur les principaux préceptes de la peinture et de la sculpture, et qu'on peut dire contenir en abrégé tous les plus beaux secrets de ces nobles arts (1).

(1) Les premières séances de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris eurent lieu dans la maison de son président, Charmois ; en 1648, on loua un grand appartement à l'hôtel de Clisson, situé rue des Deux-Boules : l'Académie y tint ses séances pendant cinq ans. Lors de sa jonction avec la maîtrise, elle prit un autre local dans une maison communément appelée Sainte-Catherine, dans la rue des Déchargeurs. Un brevet du roi, du 28 décembre 1654, affectait la galerie du collége royal de France pour le logement de l'Académie : ce logement étant alors occupé par une société de libraires, l'Académie s'installa aux galeries du Louvre, dans un appartement où habitait Sarrazin : elle y resta sept ans et vint s'établir ensuite dans un grand atelier, situé près de là et devenu vacant par la mort d'un tapissier, nommé Du Bourg.

« Au mois de septembre 1661, M. de Ratabon (directeur de l'Académie), étant de retour à Paris, fit convoquer précipitamment une assemblée de l'Académie, où il déclara que le roi avait résolu de se servir du logement qu'elle occupait pour y établir l'imprimerie royale, et qu'il fallait en déloger incessamment, donnant le choix à l'Académie ou d'en prendre un en ville, dont il promettait de payer les loyers, ou de s'aller établir en une des galeries du Palais-Royal. La compagnie, après avoir marqué sa respectueuse soumission aux ordres du roi, pria le surintendant des bâtiments de lui continuer l'honneur d'être logée dans une des maisons royales, et à l'instant même il la conduisit dans *la galerie du palais Brion*, en laquelle l'Académie a tenu son école et ses assemblées pendant trente-un ans, n'en étant sortie que le 2 février 1693, pour être transférée au vieux Louvre, où elle reprit ses séances le 15 avril suivant et où elle continue encore aujourd'hui. » (Piganiol de La Force, *Description de Paris*, t. I.)

« Les Académies de peinture et de sculpture se tiennent l'une et l'autre dans le palais Brion, qui fait partie du Palais-Royal et qui a sa porte dans la rue Richelieu. » (*Les Adresses de la ville de Paris avec le trésor des almanachs*, par Abraham du Pradel. Paris, 1691.)

Dans la troisième, je traiterai de l'établissement des Gobelins et des principales fêtes qui ont été solennisées dans cet hôtel, soit aux réjouissances anniversaires, soit aux visites royales, ou aux bouquets des particuliers, et autres occasions publiques.

Enfin la quatrième et dernière partie contiendra la liste des principaux membres qui ont eu part à cet établissement, et elle traitera de leur extraction, de leurs talents, de leurs ouvrages, de leur fortune et de leurs mœurs; mais en s'imposant cette loi, de marquer avec soin tout ce qui, à ce dernier égard, pourra servir à l'instruction des vivants, sans permettre à l'esprit de médisance de troubler les cendres des morts.

Pendant que je suis sur cet article de l'Académie royale etc., dont l'histoire ne peut pas trouver ici sa place, je ne crois pas le devoir quitter sans produire quelques échantillons des petits ornements dont j'ai tâché de la revêtir, afin qu'on puisse, par ces morceaux détachés, juger de la manière dont je me suis pris à cet ouvrage, et du style que j'y ai gardé. Je n'en donnerai ici que quatre seulement, par lesquels on pourra juger de tout le reste.

Le premier regarde les obstacles dont quelques esprits brouillons tâchèrent de traverser le noble dessein de l'établissement académique. Voici comme je tombe sur cet article :

Comme la même activité de chaleur qui dans la force du renouveau produit l'émail et le parfum des fleurs, engendre en même temps divers insectes qui leur font la guerre et les détruisent, il arriva aussi que dès les premiers jours qu'on vit éclore ce fameux établissement, la malignité de ses anciens ennemis se réchauffant lui suscita de nouvelles traverses, et que les jurés, revenus de leur étourdissement, se roidirent plus que jamais contre les progrès de cet illustre corps, etc.

Le second roule sur l'extrême application de chacun des membres de l'Académie à répondre dignement par tous ses soins à la grande attente, tant de la cour que généralement de tous les curieux, touchant les effets d'une institution de cette importance. J'avoue pour moi, dis-je sur ce sujet, que je ne pense point à tout cet agréable mouvement sans me former quelque image de cette fameuse école d'Athènes, dont l'inimitable Raphaël, sur les idées de saint Paul, nous a laissé une si vive peinture, et qui étoit remplie de géomètres, de philosophes, et en un mot de toute sorte de savants; ce qui aussi porta sans doute le grand apôtre dont je viens de parler, à choisir ce lieu plutôt qu'aucun autre, pour semer partout sa doctrine, dont ces

grands esprits si généralement estimés eussent pu être de très heureux propagateurs.

Le troisième morceau regarde les magnificences du palais Brion. Là, partant de l'espérance dont je me flattois qu'une description de cette nature ne pourroit être que très agréable au lecteur, je tourne ainsi le début de ce morceau.

On a dit en pays grec et latin que, lorsque Apollon tient ses grands jours, le Parnasse est orné d'une décoration extraordinaire, et qu'il semble que les Muses, dans ces occasions, ne se contentant pas de leurs beautés naturelles, cherchent encore à les rehausser d'une parure toute magnifique. L'Académie royale de la peinture et de la sculpture est une espèce de Parnasse réel qui a cet avantage incontestable sur le fabuleux, que tout y est effectif et solide, et n'est pas un pur enfantement de l'imagination et du caprice. Mais il a pourtant cela de commun avec celui des poëtes, que, comme on a fort bien dit que la peinture et la poésie étoient sœurs, il semble que les nourrissons de la première ne cherchent pas moins que ceux de l'autre la parure et le faste. C'est là une vérité que la description des solennités du palais Brion que nous allons tâcher de faire, mettroit dans tout son jour, et que celle des fêtes de l'hôtel des Gobelins qui la suivra de près rendroit encore plus sensible, si notre plume pouvoit répondre à la dignité et à la magnificence des sujets qu'elle aura à traiter. En effet, on verra dans l'une et dans l'autre, quantité de décorations très pompeuses, un nombreux étalage d'immenses richesses, en un mot tout ce que la nature peut faire voir de plus précieux et de plus rare, et ce que les beaux-arts ont jamais produit de plus ingénieusement imaginé et de plus artistement mis en œuvre.

Le quatrième, enfin, traite de la manière dont le sieur Coypel se procura la nomination au rectorat de l'Académie française de Rome, et voici comment je maniai cet article.

Le temps prescrit pour le changement du recteur dans l'Académie française de Rome étant expiré, on fit choix d'un officier pour aller remplir ce poste-là. M. Coypel, peintre distingué et particulièrement très bon dessinateur, avoit été indiqué par M. Errard même pour lui succéder en cette commission, et il s'y engagea volontiers; mais il est bon de dire qu'une autre recommandation encore plus forte fut proprement ce qui fit l'affaire, je veux dire celle de M. Le Brun. M. Coypel lui-même ne s'y étoit pas tenu immobile et sans action; comme il a de l'habileté ailleurs qu'aux doigts, et que par toutes les choses qui s'étoient passées dans le dernier établissement de l'Académie, il ne pouvoit ignorer le puissant crédit de M. Le Brun dans tout ce qui regardoit les affaires de ce corps, il s'attacha régulièrement à lui et en fit comme son patron; son assiduité même ne fut pas une simple cour de grimaces; il alla d'abord au solide, et comme il savoit qu'il n'est rien de plus sûr que de prendre les choses par leur véritable anse, on peut dire que, s'il n'entra pas tout à fait par la porte d'or dans la maison de son Mécène, il s'en ouvrit au moins le passage par une magnifique allée d'oran-

gers, qu'un beau matin de sa fête il fit trouver pour bouquet à point nommé dans la basse-cour de son agréable lieu de Montmorency; il n'en fallut pas davantage pour mettre bientôt M. Coypel en passe de tout prétendre; au bout de quelques jours, la belle allée d'orangers le conduisit tout droit dans le grand chemin de Rome.

Le dernier de ces quatre morceaux a été assez heureux pour ne pas déplaire à quantité de personnes d'un très bon goût, et voici entre autres ce que M. Gousset m'en écrivit de Groningue (où depuis peu il avoit été appelé professeur), le 14 juin 1693.

A Groningue, le 14 juin 1693.

« Vous êtes, Monsieur, incomparable dans le commerce; je « vous envoie une lettre fort médiocre et vous me l'habillez en « lettre de conséquence; non content de cela, vous joignez aux « éloges des richesses rares; il ne s'est jamais rien vu de plus « obligeant. Si pour achever de m'enrichir vous me donniez « aussi le secret d'écrire comme ce que vous m'avez fait lire, « c'est là ce qu'il faudroit précisément pour vous rendre grâces « comme je le devrois, et c'est justement ce qui pourroit ren- « dre mon esprit content dans le juste désir que j'aurois de me « bien acquitter de ce devoir. Mais il vous appartient de bien « écrire; c'est assez pour moi que de savoir un peu bien lire, « pour goûter la douceur et l'excellence de vos écrits. J'en ai « aussi fait part à M. Jaudouin qui en est charmé, et qui s'est « fait un honneur de dire que vous êtes amis, et m'a chargé de « vous assurer de son estime et de son service. Il mérite d'être « régalé de vos mets, car il a le goût bon. Mais il y a des gens « qui l'ont surprenant, je dis des gens qui paraissent éclairés « en bien des choses, qui ont lu, qui ont de l'étude. Je dis cela « à l'occasion de vos petits vers; croiriez-vous qu'ils ont été « une énigme à de telles gens? Que non-seulement quelques- « uns ont eu besoin de les repasser plusieurs fois pour les en- « tendre, mais que d'autres se sont rendus comme ne les pou-

« vant deviner. J'étois tout étonné; car je les avois lus comme
« le premier Psaume, sans soupçonner qu'on y trouveroit de
« l'obscurité. Je vous dirai, mais sans doute vous le jugez bien
« de vous-même, que M. Jaudouin n'est pas de ceux pour qui
« ils ont été difficiles. Ils sont si nets dans les conceptions, si
« purs dans l'expression, si coulants dans toute la suite, si par-
« faitement soutenus dans toutes les parties de l'allégorie, si
« naturels en tout, que je ne me puis lasser de les lire; et j'ai
« voulu que ma fille les apprit par cœur. Mais il ne faut pas
« s'épuiser sur ce sujet, vous m'avez présenté d'autres sujets
« de louanges; ces traits de votre histoire des peintres que vous
« m'avez transcrits sont d'une grande beauté, et celui de l'al-
« lée d'orangers a quelque chose de si délicieux, que j'y ai
« admiré votre sobriété aussi bien que votre abondance; il faut
« être judicieux pour en être demeuré dans les bornes que
« vous avez observées; un autre n'auroit pu se lasser d'y pas-
« ser et de s'y promener, la tentation étoit forte. J'en vois
« souvent qui succombent en de semblables rencontres; vous
« avez gardé un juste milieu. Vous avez démêlé les questions
« d'histoire savamment et nettement, et avec des termes bien
« commodes, et je suis persuadé que votre ami en a été très
« satisfait. Il doit par reconnaissance produire ces traits histo-
« riques sous votre nom, et vous en rendre un hommage pu-
« blic, s'il fait un livre sur ces matières. Que vous dirai-je de
« la pièce du Poussin, et de vos ingénieuses réflexions? Je suis
« assez malicieux pour croire que cet ouvrage ne peut-être si
« beau que vous le faites, et qu'il paraît plus dans votre écrit
« qu'il ne fait en lui-même. Je remarque, au moins, qu'en fai-
« sant semblant de découvrir ses défauts avec franchise, vous
« en dissimulez deux qui auroient eu autant de besoin de vos
« excuses que ceux que vous avez touchés. L'un est que le
« peintre ne devoit pas représenter des gens si affamés, puis-
« que les cailles étoient tombées le soir si abondamment, que
« chacun en pouvoit avoir assouvi sa faim; le second est, que

« la rosée tomboit du ciel d'une manière qui ne se voyoit pas
« à l'œil, et que par conséquent on ne doit pas entreprendre
« de peindre, faisant partie de la rosée, et ne paraissant que
« sur la terre, après que la rosée étoit exhalée. Au reste, à
« mesure que je lisois, j'admirois à chaque période, comment
« vous faisiez entrer tous ces termes de la peinture dans de
« belles constructions et dans de douces cadences ; votre
« plume, assurément, vaut bien le pinceau du Poussin. Je
« vous dis mes pensées naïvement, et pour vous montrer com-
« bien je suis éloigné d'être flatteur, je vais vous critiquer sur
« des pieds de mouches. Dans cette période : *Comme la même*
« *activité de chaleur*, etc., *activité* est en même temps inutile
« et rude. Dans celle-ci : *De géomètres, de philosophes, et en un*
« *mot de toute sorte de vertueux*, le terme de *vertueux* est mis
« là comme s'il étoit le genre dont les géomètres et les philo-
« sophes, fussent les espèces, ce qui n'est pas; si ce n'est que
« vous preniez les *vertueux* pour tous ceux qui ont quelque
« mérite considérable, et alors ce sera parler *italien* et non pas
« *français*. J'ai aussi un petit scrupule sur cet endroit des rai-
« sonnements de peinture où le Poussin ayant dit que certaine
« attitude étoit du *mode corinthien*, vous ajoutez, *qu'aussi voit-*
« *on qu'elle tient beaucoup de la Diane d'Ephèse*. Mon scrupule
« est que la ville d'Ephèse étoit en Ionie bien loin de Corin-
« the, et avoit un mode à part, distingué du corinthien. Peut-
« être que vous avez lu que la statue étoit faite à Corinthe, et
« qu'on l'en avoit portée à Ephèse, ou que l'ouvrier s'étoit
« proposé le mode corinthien, en sorte que vous n'en jugez
« pas par le lieu même, lequel feroit penser que le mode se-
« roit plutôt ionien. Je pousse tout ceci un peu loin pour un
« homme qui n'y a nulle science, mais c'est pour causer avec
« un ancien ami. Madame R..., qui est habile dans ces matières
« d'esprit, vous aidera à vous moquer de moi ; mais je veux
« bien la divertir avec vous, pourvu qu'elle lise jusqu'à cet
« endroit, où je marquerai mon respect particulier pour elle.

« et les vœux que je fais pour votre bonheur commun et pour « celui de votre famille.

« Je suis très sincèrement, etc.,

« GOUSSET. »

Il n'y auroit aucune excuse pour moi à laisser passer sans réponse les quatre petits points de critique qui font presque la clôture de la lettre qu'on vient de voir. Je n'ai point été convaincu de la raison du premier; et tant d'autres bons juges que j'ai consultés sur la matière, ont insisté à ce que je laissasse à la *chaleur* dont je parle en cet endroit, l'*activité* qui est l'unique cause des effets que je lui attribue, que je me suis tenu à leur décision.

Le second endroit critiqué eût pu tout de même être laissé dans l'état où je l'avois mis, par la raison que l'expression qu'on attaque en qualité d'*italienne* est excusable, lorsqu'on parle d'une profession où les maîtres sont accoutumés à ne s'énoncer pas autrement; les peintres, les sculpteurs, les architectes, etc., ne prendront jamais le change sur le mot de *vertueux* qu'ils verront appliquer à un amateur des beautés de leur art. Cependant j'ai adhéré en quelque sorte au sentiment de M. Gousset, puisqu'on ne voit plus dans ma pièce le terme de *vertueux* en la place duquel j'ai mis celui d'*habiles gens*.

Le scrupule pris sur le *mode corinthien* prétendu mal attribué à la *Diane d'Ephèse*, vu que cette ville étoit en Asie et non pas en Grèce, n'a aucun fondement, puisque rien ne peut empêcher qu'un ouvrier qui sera à deux mille lieues d'un pays où règne une certaine manière de travailler, ne fasse un ouvrage dans ce goût et dans cette manière-là, sans qu'il change pour cela de situation et de pays. Le palais de Luxembourg à Paris est selon l'ordre toscan; cependant les pierres dont il est construit, n'ont été taillées ni assemblées dans le voisinage de Florence ou de Sienne.

Enfin, la censure faite de cette faim si avide des Israélites,

lorsque la manne leur fut envoyée du ciel, laquelle avidité, selon M. Gousset, ne pouvoit guère bien convenir à des gens qui s'étoient gorgés de cailles quelques heures avant ce présent miraculeux; cette censure, dis-je, n'est qu'un effet du peu de connaissance des mystères de la peinture dont mon illustre ami étoit fort excusable de n'en paraître pas mieux informé. Je ne veux point ménager si peu sa mémoire que de lui appliquer sur cet article le fameux *Ne sutor ultra crepidam*, dont il se devoit un peu mieux souvenir qu'il ne faisoit en étalant sa critique avec tant d'apparat. Les peintres en traitant un sujet sur le papier ou sur la toile, ne se tiennent pas obligés d'envisager ce sujet dans toutes ses faces, comme un théologien le peut, et même le doit faire. Arrêtons-nous par exemple sans sortir de notre matière au sujet dont il s'agit ici. La tractation de la manne par un peintre, soit dans un dessin, soit dans un tableau, ne demande pas qu'il recherche soigneusement toutes les circonstances de ce sujet-là; il y auroit même du ridicule à s'y opiniâtrer, par la raison qu'en peinture on peut aussi bien pécher contre l'unité de temps et de lieu, qu'on le fait quelquefois en poésie au sujet d'une pièce de théâtre, puisque les mêmes spectateurs, aussi bien que les mêmes acteurs, ne peuvent pas être tout à la fois en deux temps et en deux lieux tout à fait différents. De plus, un peintre travaillant à son tableau s'y propose une circonstance principale, et n'en entreprend point plusieurs dans lesquelles il se pourroit trouver certaines contradictions fort possibles, quant à la vérité de l'histoire, mais absolument impraticables dans l'exécution d'un tableau. Cela ainsi posé, le Poussin, sans faire aucune attention au fait des cailles du soir qui précéda la manne, s'est uniquement fait une affaire de représenter énergiquement tous les divers caractères d'une faim canine, tant sur les visages que dans tous les mouvements du corps de ses figures, beauté et énergie, qui lui eussent été impraticables s'il avoit envisagé ses personnages comme des gens tout à fait rassasiés. Mais je

passe plus avant; c'est qu'en admettant même cette circonstance des cailles, l'avidité que je prétends convenir aux Israélites, n'en est pas pour cela moins réelle, et le rassasiement que M. Gousset suppose, n'en résulte pas mieux; car comme on ne se contente pas de manger de la chair toute seule et qu'on y veut aussi joindre du pain, les Israélites n'avoient point ce pain pour assaisonner leurs cailles, et c'est sur quoi leurs plaintes sont si fort étalées par Moïse (Exod. XVI, 3, 8, 12); ces malheureux étoient soûls de cailles, mais ils enrageoient après du pain; et ce fut pour cela que Dieu, dont la patience est inépuisable, après leur avoir donné de la viande sur le déclin du jour, voulut bien dès le matin suivant achever de satisfaire leur gloutonnerie, en leur donnant le pain qu'il fit exprès tomber du ciel.

Je reviens seulement à ce que j'ai insinué et non pas mis dans tout son jour, qu'un même sujet peut fort bien recevoir deux envisagements d'une très grande différence, et je le vais faire voir d'une manière des plus palpables par la proposition d'un fait historique auquel je me suis autrefois trouvé présent, et par où il est visible qu'une matière envisagée par les plus habiles gens du monde, mais qui seront de profession différente, est susceptible de jugements tout à fait opposés. Je me trouvois un jour à l'Académie royale de la peinture et de la sculpture, lorsque, par occasion, on vint à y agiter la question de la préférence qui devoit être adjugée entre les deux statues équestres de la place Royale et du Pont-Neuf. De ces statues, il ne s'agissait que du cheval et non pas du cavalier. Presque tous les professeurs qui donnèrent là-dessus leur avis, prononcèrent en faveur du cheval de la place Royale; mais un écuyer de la grande écurie et un des trois maîtres de la célèbre Académie de Coulon, s'étant trouvés à l'examen de cette question, jugèrent en faveur du cheval de bronze, qui est celui du Pont-Neuf (1). Ces deux sortes de partisans alléguèrent

(1) L'Académie de Coulon, dont il a déjà été question (T. I, p. 141) à propos du

chacun de très bonnes raisons, quoique dans des vues fort différentes et sur une grande variété de principes. Les académistes écuyers s'arrêtoient à ce qui étoit du ressort de leur juridiction et de leur connaissance en fait de chevaux, et qui résultoit des secrets de leur profession; sur quoi ils trouvoient que la nature est plus exactement suivie dans toutes les parties de cette figure du Pont-Neuf, qu'elle ne l'est dans celle de la place Royale. Les académistes peintres, au contraire, laissant là cette considération, trouvoient que le cheval de la place Royale, est désigné d'une manière plus *pittoresque* (pour me servir de cette expression, qui est le vrai terme de l'art) et qu'en un mot il y a plus de *goût* dans cette *attitude* que dans l'autre. Cela fait voir ce que c'est en général que le jugement des hommes; car ce n'étoit pas là de ces disputes qui sont entre des ignorants et des savants ; c'étoit, au contraire, une diversité d'envisagement entre des personnes également pourvues de capacité et de connaissance, mais de différentes professions. Outre qu'il faut remarquer que les deux sujets de

comte de Northumberland, était une de ces écoles où les jeunes gens de familles nobles apprenaient à monter à cheval et se perfectionnaient dans les autres exercices du corps.

Nous lisons dans un almanach du temps :

« Les académies où l'on instruit la noblesse dans les sciences et dans les arts qui regardent la discipline militaire, et dans tous les exercices de la danse, sont au nombre de cinq (*sic*), savoir : celle de M. Coulon, rue Ferrou, près Saint-Sulpice; celle de M. de Longpré, au carrefour Saint-Benoît; celle de M. Bernardi, rue de Condé, et celle de M. de Rocquefort, dans la rue de l'Université. (*Les Adresses de la ville de Paris, avec le trésor des almanachs,* par Abraham du Pradel. Paris. 1691. (Bibl. de Rouen, coll. Leber.)

L'Académie Coulon avait probablement succédé à l'Académie de Mesmon, appelée quelquefois *la Royale,* située à peu près au même endroit, et qui, en changeant de maître, aurait pris le nom de son nouveau chef.

Claude Malingre en parle ainsi, dans ses *Antiquités de la ville de Paris,* éd. de 1640 :

« Dans ce fauxbourg (du Pré-aux-Clercs) sont plusieurs académies, où la noblesse apprend à monter à cheval ; la plus fréquentée est celle de M. de Mesmon, où il y a un prince de Danemark et un des princes palatins du Rhin et quantité d'autres seigneurs étrangers. Cette académie est au bout de la rue des Canettes, proche Saint-Sulpice. »

la dispute avoient chacun, quoique à différents égards, et un véritable prix et une véritable beauté, étant également d'une main de grand maître, de sorte que la recherche d'une préférence de l'un à l'autre n'en étoit que plus curieuse; le cheval de la place Royale (1) est imité de celui de Marc-Aurèle, qui est une des plus fameuses antiques de Rome; le cheval du Pont-Neuf (2) est du célèbre Bolognèse et de l'excellent sculpteur Piétro Tocca, tous deux d'une grande réputation.

Pendant que par cette longue discussion d'affaires de la peinture par rapport à l'Académie royale, je me trouve insensiblement comme repassé en France, je crois que, cette troisième partie de mon journal étant destinée non-seulement à la continuation de mon histoire, mais aussi au supplément de toutes les omissions que je puis avoir faites dans les deux parties précédentes, je crois, dis-je, qu'il ne sera pas mal à propos d'embrasser cette occasion naturelle pour reprendre plusieurs singularités assez considérables qui me sont arrivées au sujet de cette académie.

Quoique bien des gens ne me regardent que sur le pied d'homme de lettres, j'ai par plusieurs raisons, soit de naissance soit d'inclination pour toute sorte de curiosités, une teinture assez raisonnable de toutes les parties qui constituent l'excel-

(1) « Les rois dont tous les desseins et toutes les pensées ont toujours été fort vastes et extraordinaires, n'ont jamais fait ni même songé à faire un cheval d'une taille si grande et si épouvantable. Le cheval est d'une grande science, fait par Daniel Ricciarelli; la statue n'a pas tant d'approbateurs et est de Biart le fils. » (Sauval, *Histoire et antiquités de la ville de Paris.*)

(2) « La figure équestre d'Henri IV, qui fait la plus belle partie du Pont-Neuf, est venue d'Italie, et passe pour un des meilleurs ouvrages que nous voyons de Jean Boulogne. Le grand-duc Ferdinand Ier la fit jeter en bronze à Florence; mais étant demeurée imparfaite par la mort de ce grand-duc et tout ensemble par celle de ce grand sculpteur, Come II la fit achever par Pietro Iocca (*sic*) et présenter à la reine régente par le chevalier Pescholini. »

« Le cheval n'est pas si estimé que la figure; à la vérité, c'est un coursier de Naples fort noble et bien conditionné, etc., etc. » (Sauval, *Histoire et antiquités de la ville de Paris.* T. I, p. 236. Voir aussi la *Description de la ville de Paris,* par G. Brice. Tome III, p. 240 et s.)

lence des beaux arts. J'ai particulièrement toujours aimé le dessin et la peinture; et dans la maison maternelle d'où je suis sorti, j'ai eu pour principaux parents des personnes qui se sont louablement distinguées à l'égard de ces deux talents (1). Je me suis donc dès mes premières années trouvé comme nourri dans le sein et entre les bras de la peinture, et ne me jouant qu'avec des crayons et des pinceaux, et lorsque je commençai à être homme fait, je m'alliai dans une famille où je ne voyois que curieux tableaux et estampes très rares, toutes choses de la principale beauté desquelles cette naturelle curiosité dont j'ai fait mention, me faisoit avidement rechercher toutes les instructions qui m'étoient nécessaires pour discourir pertinemment de la dignité de ces professions, et pénétrer dans le plus secret de leurs mystères; conclusion, qu'il se trouvera peu de personnes qui, jetant les yeux sur quelques ouvrages que j'ai composés en assez bon nombre sur ces matières, ne croient, en ne me connaissant pas d'ailleurs, que je suis, sinon un véritable peintre, du moins un passable nourrisson de la peinture et de tout ce qui en dépend.

Dans cette situation d'habitudes et de commerce, je me trouvai bientôt comme naturellement mêlé parmi les principaux membres de l'Académie royale, dont même les plus distingués, après M. Le Brun, étoient de mes plus intimes amis. Ces messieurs m'invitèrent tant de fois à me trouver à leurs assemblées, qu'à la fin il s'en passa fort peu des plus solennelles où je n'assistasse; et, lorsque je fus un peu générale-

(1) Mon père veut parler ici de M. *Jean Toutin*, son aïeul maternel, inventeur de la peinture en *émail*. V. le Dictionnaire de *Moréri*, au mot *émail*, et le dernier supplément au mot *Toutin*. V. aussi Félibien, *Principes des arts*. Confér. aussi les *Etrennes mignonnes pour l'année* 1726, imprim. à Paris, dans le *chapitre des curiosités diverses*, etc. *Note du fils de l'auteur.*

Nous rappellerons ici que par son mariage avec Louise Elle-Ferdinand, fille de Pierre Elle-Ferdinand, Jean Rou se trouvait allié à une famille de peintres distingués. Les registres de Charenton nous ont en outre appris que le célèbre peintre Sébastien Bourdon l'avait choisi pour parrain de son fils, Pierre-Jean Bourdon, inhumé, le 6 novembre 1676, au cimetière de Saint-Père.

ment connu de tous, sitôt que je me présentois dans la salle des conférences, sans affecter une trop grande approche, mais me contentant de me mêler parmi le nombre de quelques curieux, qui ordinairement se rendoient là, on ne manquoit pas de me venir offrir un siége autour de la table, et je m'y suis trouvé plusieurs fois même en la présence de MM. Colbert et Perrault (1), qui, à la fin, furent comme accoutumés à m'y voir. Enfin, un jour que M. Le Brun, sur la conception de quelque chagrin contre le célèbre Félibien, qui s'étoit un peu trop, à son gré, impatronisé dans la compagnie à la faveur du choix que M. Perrault avoit fait faire de sa personne, pour repasser les principales résolutions de l'Académie, pour le recueil desquelles il ne trouvoit pas la plume du secrétaire assez bien taillée; sur ce chagrin, dis-je, conçu par M. Le Brun, il arriva que le secrétaire lui-même, qui étoit M. Testelin, se trouvant pareillement intéressé là par la jalousie de sa charge, sur les fonctions de laquelle on anticipoit à vue d'œil, il lui vint dans l'esprit de porter M. Le Brun, dont il avoit l'oreille, à me faire nommer pour secrétaire adjoint, projet qui, supposé qu'il réussît, ni M. Lebrun, ni M. Testelin n'eussent plus rien eu à appréhender de la part de Félibien, dont l'esprit entreprenant ne les accommodoit pas. M. Le Brun donna d'autant plus là dedans, que, depuis quelques années, j'étois assez connu et approuvé de lui, jusqu'à en être venu à faire des lettres en son nom, ou à sa recommandation, dans des occasions de la plus grande importance, comme, sans aller plus loin, deux que je vais rapporter ici en font foi, d'une manière qui ne peut être suspecte, vu le témoignage authentique qui résulte d'un billet de M. Testelin même que je rapporterai pareillement, et dont je garde l'original. Voici, en attendant, quelle fut l'occasion de toutes ces trois pièces.

(1) Il doit être ici question de Charles Perrault, nommé par Colbert premier commis de la surintendance des bâtiments du roi; Colbert l'avait chargé de dresser un mémoire sur l'Académie de sculpture et de peinture.

Vers l'an 1675 ou 76, les professeurs de l'Académie royale de Saint-Luc, à Rome, après avoir vu les belles estampes gravées d'après les six plus beaux tableaux de M. Lebrun, lesquels font encore aujourd'hui un des principaux ornements du cabinet du roi, et sur lesquels on a tant fait de riches tapisseries (1), firent l'honneur à l'illustre auteur de toutes ces excellentes pièces, de l'élire pour protecteur de leur compagnie, et lui écrivirent à ce sujet une très honorable lettre, que M. Lebrun, sur l'indication de M. Testelin, de qui il avait pris langue, me fit, par lui, remettre entre les mains pour en dresser la réponse (2). Je n'ai pu garder aucune copie de cette lettre de MM. de l'Académie de Saint-Luc, parce que, après m'avoir été laissée assez longtemps pour cette réponse, elle me fut redemandée à une heure qui ne souffroit pas de remise; mais, quoiqu'il en soit, avec cette lettre originale, qui m'étoit redemandée, je livrai la réponse dont j'avois été requis; et comme environ le même temps auquel cet honneur fut déféré à M. Le Brun, le chevalier Mal-

(1) On lit dans Florent le Comte, *Cabinet des singularités*, etc., t. I:

« Il y a cinq grands tableaux du cabinet (du roi) peints par feu M. Le Brun, savoir : la *Bataille d'Arbelles gagnée par Alexandre*, le *Passage du Granique*, la *Défaite de Porus*, le *Triomphe d'Alexandre*. Ces tableaux sont encore dans le vieux Louvre, avec plusieurs autres, en la garde et possession de M. Blanchard, peintre et professeur de l'Académie royale.

« Le cinquième des tableaux de M. Le Brun, c'est la *Famille de Darius* : ce tableau fut peint à Fontainebleau en 1661, et est à Versailles dans les appartements. »

Le Comte ne parle pas du sixième tableau mentionné par Rou ; et en effet il n'existe, à notre connaissance, que cinq sujets représentant les batailles d'Alexandre et, par conséquent, que cinq gravures de Gérard Audran.

(2) « L'Académie romaine, surnommée de Saint-Luc, ayant connaissance de l'établissement de celle de France, et du mérite de ceux dont elle était composée, souhaita faire avec elle un commerce d'amitié et d'instruction pour la perfection de cet art, et, afin de l'obtenir, elle commença par l'élection de M. Le Brun, qu'elle nomma son chef ou son directeur, et par honneur prince de l'Académie; et il est à remarquer que ce titre n'a jamais été donné qu'à ceux qui sont originaires romains. Le progrès considérable de cette union obligea le roi d'accorder, au mois de novembre 1676, des lettres de jonction de ces deux corps, dont la vérification a été faite en parlement, à la forme accoutumée. » (*Cabinet des singularités d'architecture, peinture, sculpture et gravure*, par Florent Le Comte. Paris, 1699. T. III, p. 80.)

vasia, gentilhomme romain, et de très grande réputation (1), après avoir mis au jour un excellent ouvrage concernant la vie et les éloges des plus fameux peintres d'Italie, etc., en envoya un exemplaire magnifique à l'Académie royale de Paris, accompagné principalement d'un autre pour la bibliothèque de Sa Majesté, et d'une lettre fort élégante pour la même Académie. M. Le Brun, consulté par ce corps, sur la plume à qui l'on devoit confier un remercîment de cette conséquence, et qui avoit été fort satisfait de celui que j'avois depuis peu dressé pour lui-même, me fit encore rechercher pour la composition de cette nouvelle réponse. Je l'exécutai encore, et elle fut approuvée, comme cela paraît par le billet de M. Testelin, dont j'ai parlé ci-dessus. Voici présentement les deux premières de ces trois pièces, parce que, avant que de produire le billet de M. Testelin, qui fait la troisième, j'ai à dire deux ou trois mots sur une autre occupation à l'Académie, dont je fus encore chargé, et dont parle aussi le même billet de M. Testelin, pourquoi je le remets jusque-là.

Remercîment de M. Le Brun, fait à MM. de l'Académie royale de Saint-Luc, à Rome, sur l'élection par eux faite de sa personne à la dignité de protecteur.

« Messieurs,

« Je me trouvois si élevé par l'honneur que vous m'aviez « déjà fait, et dont je vous avois aussi témoigné ma recon- « naissance, que je ne pensois pas que la gloire qui m'en étoit « revenue pût être augmentée. Cependant, Messieurs, je vois « que vos faveurs ont plus d'une sorte de grandeur, et que « leur prix consiste également en étendue et en nombre; je « dirai même que, comme les derniers bienfaits sont d'ordi- « naire le couronnement de ceux qui les ont précédés, je suis

(1) Voyez une notice sur Malvasia, dans la *Biographie universelle*.

« d'autant plus redevable aux vôtres, que toute grande qu'étoit « la première grâce, elle semble, à cette heure, n'avoir été que « le degré et comme la préparation de la seconde. Je ne touche « point en cela aux éloges dont l'obligeante lettre de M. votre « secrétaire est remplie. Je sais bien que, d'un côté, c'est l'hon- « nêteté qui les lui dicte, et que, de l'autre, ils me sont plutôt « une leçon de ce que je dois m'efforcer d'être, qu'un témoi- « gnage de ce que je suis. C'est aussi là, Messieurs, le principal « usage que j'en veux faire, bien loin d'en abuser à aucune « présomption, c'est-à-dire qu'en conservant un ressentiment « éternel de tant de biens, je songerai principalement aussi à « remplir tous les devoirs à quoi ils m'obligent; je tâcherai « de répondre par mes soins à l'éclat du rang auquel votre « illustre et célèbre Compagnie m'appelle, j'aurai une estime « particulière pour toutes les personnes qui la composent, et « d'une bonne partie desquelles je connais déjà le mérite sin- « gulier, ce qui m'est un préjugé très avantageux pour tous les « autres; et enfin, je serai généralement de tous,

« Messieurs, etc.

« A Paris, le... décembre 1676. »

Lettre du secrétaire de l'Académie royale de la peinture et de la sculpture à Paris, au chevalier MALVASIA, *gentilhomme romain, pour le remercier et de l'exemplaire de sa* Vie des Peintres, *et de l'obligeante lettre dont il étoit accompagné.*

« Monsieur,

« Je suis chargé par Messieurs de l'Académie royale de vous « remercier du magnifique présent que vous leur avez fait, et « de l'obligeante lettre que vous leur avez écrite. Toute la « Compagnie a témoigné être très sensible à cet honneur; « mais elle tient qu'il n'y en a guère moins pour vous même, « Monsieur, dans la grande réputation qui ne vous peut man- « quer après un si bel ouvrage, et l'ingénieuse devise qu

« l'orne ne se sauroit mieux appliquer qu'à celui qui l'a imagi-
« née avec tant de délicatesse. Tous ont dit unanimement sur ce
« sujet que, pendant que vous exposiez à la lumière la gloire
« de tant de grands hommes, en travaillant vous-même à la
« vôtre, vous faisiez *ombre* à celle des Vazari, des Ridolfi, et gé-
« néralement de tous les autres écrivains qui vous ont précédé
« sur cette matière. L'Académie, Monsieur, vous a aussi une
« extrême obligation d'avoir bien voulu enrichir sa biblio-
« thèque du même trésor qui fait aujourd'hui un des orne-
« ments de celle du Louvre, et elle ne manquera pas de le
« placer au rang de tout ce qu'elle a de plus précieux, faisant
« en cela pour sa propre gloire ce que votre honnêteté lui a fait
« demander comme une grâce; mais ce ne sera, Monsieur,
« qu'après qu'elle aura tout lu votre excellent livre, comme
« elle a déjà commencé de le faire. Ce sont là, Monsieur, les
« sentiments d'une Compagnie qui a pour vous une très sin-
« cère reconnaissance et qui saura toujours rendre également
« justice à votre savoir et à votre mérite, comme elle vous en
« donne ici des marques par la plume de celui qui est en par-
« ticulier, Monsieur, votre, etc.

« TESTELIN, *Secrétaire de la Compagnie.* »

Pour bien entendre l'endroit de cette lettre qui roule sur cette devise si exaltée, il faut savoir comment elle étoit exprimée. Le *corps* étoit un soleil dans un cartouche de palmes et de lauriers, d'où pendoit une palette de couleurs, entrepassée de pinceaux, avec ce mot pour *âme :*

Hinc LUMEN *et* UMBRA.

ce qui convenoit admirablement à tout le corps de la devise, soit qu'on le regarde en général, soit qu'on en applique les parties aux sujets dont elles sont symboles, c'est-à-dire au roi, qui est représenté par le soleil, et à la peinture qui est désignée par la palette.

En effet, comme à un égard c'est du soleil que viennent la

lumière et l'ombre, puisque sans lui il n'y a point de lumière, et que sans lumière il n'y a point d'ombre; c'est de la palette de couleurs que la peinture tire la lumière et l'ombre, qui font sa principale essence. Et à l'autre égard, on peut dire que si le roi, représenté par le soleil, qui est sa devise, remplit tout le monde de l'éclatante lumière de sa gloire, d'un autre côté, la peinture, désignée par la palette, est l'ombre de la nature, puisqu'il n'y a rien qu'elle ne copie; car quoiqu'elle embrasse tout, elle n'est pourtant pas les choses mêmes qu'elle représente, elle n'en est que l'image et l'ombre.

Je viens présentement au billet de M. Testelin qui justifie ce que j'ai avancé ci-dessus, touchant les écrits où j'ai été employé pour l'Académie royale, et même par ordre d'en haut; car lors qu'on termina l'affaire de la jonction des deux Académies, savoir celle de Paris et celle de Rome, je fus chargé de mettre en ordre les statuts de cette jonction et de dresser la patente du roi qui en devoit faire toute la validité; et ces deux pièces ayant été approuvées, je reçus un second ordre de mettre tout cela en latin, et les originaux de ces deux pièces, qui furent signées du roi, étoient même écrits de ma main (1). C'est de quoi le billet qui suit rend un témoignage authentique, comme de toutes les autres choses de cette nature que j'ai avancées.

Billet du sieur Testelin, secrétaire de l'Académie royale, etc., au sieur Rou.

« Le 20 décembre 1676.

« Monsieur,

« J'ai montré à M. Le Brun le projet dont il a témoigné d'être « très satisfait, et tout à fait conforme à sa pensée. Je le lui ai

(1) Les lettres patentes du roi, pour la jonction des deux Académies, furent données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de novembre 1676, et furent suivies d'un arrêt du conseil, du 22 décembre 1676, autorisant l'union de l'*Académie de peinture et de sculpture de Paris avec celle du dessin de Rome*. (Félibien. T. III. Pièces justificatives, p. 224.)

« laissé pour y marquer précisément ce qu'il désirera y chan-
« ger, ce qui sera, comme je le puis connaître, quelques mots
« seulement. Il souhaite avec impatience de voir la lettre ita-
« lienne, laquelle il eût bien voulu montrer à l'assemblée d'hier,
« et qu'il m'a fait demander deux fois depuis ; c'est ce qui
« m'oblige à vous prier de nous l'envoyer par le présent por-
« teur. Toute la Compagnie a été charmée de la lettre que vous
« nous avez dressée pour l'Académie de Rome, aussi bien que
« M. Le Brun qui en fait beaucoup d'estime, jusqu'à la vouloir
« faire voir à M. Perrault, auquel j'ai montré les traductions
« latines, qu'il a trouvées fort belles, et qu'il m'a prié de lui
« laisser sur quelque difficulté qu'il a trouvée à l'endroit des
« qualités de M. Colbert, et à celui où il est parlé des *maîtres des*
« *requêtes de notre hôtel,* ou ce mot d'*hôtel* que vous avec tra-
« duit fidèlement, lui a semblé un peu mesquin ; sur quoi je lui
« ai fait entendre l'observation que vous m'avez faite pour la
« conservation des termes de chancellerie, ce qu'il a approuvé
« en disant qu'en cela il étoit fort peu instruit.

« Je suis, etc., TESTELIN. »

Ces lettres patentes du roi avec les statuts dressés pour la jonction mentionnée, toutes pièces latines et de ma façon, comme il a été dit, après avoir été scellées du grand sceau à queue, enfermé dans une boîte d'argent, le tout fut enveloppé d'une tavayole de taffetas blanc, et mis dans une grande boîte couverte de maroquin bleu fleurdelisé, et fermée par des crochets d'or, puis envoyé à Rome sous l'adresse du sieur Errard (1) qui y étoit retourné depuis peu avec le même caractère de son poste précédent, afin qu'il présentât ce magnifique pa-

(1) « Il plut encore au roi d'établir, en 1665, une autre Académie à Rome, pour instruire et perfectionner les étudiants de l'Académie de Paris, qui en ayant remporté des prix, sont en même temps envoyés à Rome, pour jouir du bénéfice de la pension que sa Majesté leur accorde. M. Errart fut choisi pour être le directeur de cette Académie et y a resté assez longtemps ; M. Coypel a aussi eu cette qualité. (Le Comte, *Cabinet des singularités d'architecture, peinture,* etc. Paris, 1699. T. III, p. 75.)

quet dans toutes les formes à MM. de l'Académie de Saint-Luc; ce qui fut exécuté.

Avant que de retourner à l'endroit où j'ai laissé le fil historique de ce présent volume ou troisième partie de mes Mémoires, je crois devoir dire quelque chose d'une perte considérable que je fis, environ le temps où je me trouve, mais en remontant jusqu'à l'an 1675, auquel arriva la mort du célèbre M. Conrart, à qui j'avois des obligations si étroites. Ce triste accident me causa une véritable douleur, et comme j'avois le cœur pénétré des sentiments de reconnaissance qui étoient si légitimement dus à cet illustre défunt je me crus obligé d'en produire quelque monument public, sans néanmoins me faire fête de donner la chose sous mon nom. Une occasion fort naturelle s'en présentoit comme d'elle-même; il y avoit peu de temps que le fameux *La Fons* qui s'est rendu si célèbre par ses ingénieuses gazettes hollandaises dont il étoit l'unique inventeur, et l'original de toutes celles qui ont suivi depuis, m'avoit annoncé d'une manière très avantageuse à l'occasion de mes Tables; ce qui m'ayant porté à lui en faire quelque remercîment, je me servis de cette conjoncture pour le porter à faire une mention un peu étendue de cette fâcheuse mort que je lui apprenois, et au sujet de laquelle je dressai l'article qu'on va voir, afin qu'il l'insérât dans ses Nouvelles que tout le monde recherchoit avec empressement, et voici la lettre que je lui en adressai (1) :

(1) Il existe une magnifique et célèbre gravure de Pierre Lombard, qui représente le journaliste La Fond, tenant d'une main une plume et de l'autre la *Gazette ordinaire d'Amsterdam*, du lundi 5 décembre 1667. M. G. Duplessis, de la Bibliothèque impériale, a eu l'obligeance de nous signaler cette pièce dans la collection De Bure, au département des estampes. On lit au bas cette inscription:

In effigiem Domini de La Fond, Galli, festivissimi apud Batavos ephemeridum historicarum scriptoris, distichon.

MILLE OCULIS VIDET HIC FONDUS, MILLE AURIBUS AUDIT;
PLUS AUDIT NASO, PLUS VIDET ILLE SUO.

A Monsieur de La Fons, etc.

« Monsieur,

« Si j'eusse eu une voie commode, ou plutôt si je n'eusse pas « craint de vous faire coûter un port bien cher pour un ouvrage « que je reconnais moi-même ne mériter pas cette dépense, il y « auroit déjà longtemps que je me serois acquitté du remercîment « que je vous dois pour la grâce que vous m'avez faite, et vous « aurois donné des marques de l'estime que je fais avec tous les « honnêtes gens, de votre mérite et de votre esprit. Je ne vous « dis ceci, Monsieur, ni par affectation, ni par intérêt, et si « jamais vous revoyez notre illustre ami, M. Rumpf, il vous té- « moignera combien de fois nous nous sommes agréablement « entretenus de vous. Je n'avois pas besoin, à la vérité, de son « suffrage pour vous estimer du côté de la délicatesse, du bon « sens et de l'éloquence; vos ouvrages, qui sont avidement « courus de tout le monde, m'avoient assez instruit de ces qua- « lités publiques; mais il a achevé de vous gagner mon cœur « par tout ce qu'il m'a dit de votre sagesse, de votre savoir et « de votre vertu, qui sont des parties qui ne peuvent être con- « nues que de ceux qui ont le bien d'être auprès de vous. Je « vous supplie, Monsieur, de me vouloir compter au rang de « vos amis, comme je vous mets en celui des personnes que « j'honore le plus; d'être persuadé de mon estime et de ma re- « connaissance, et me croire, etc.

« *P. S.* Je ne sais, Monsieur, si vous approuverez la liberté « que je prends de vous demander une grâce. Nous avons perdu « ici l'illustre M. Conrart; comme j'avois des obligations toutes « particulières à ce grand homme et que je voudrois contribuer « quelque petite chose à l'honneur de sa mémoire, j'ai dressé « une vingtaine de lignes que je serois bien aise qui parussent « dans votre première gazette: vous trouverez peut-être l'ar- « ticle un peu long; cependant mon zèle et la dignité du sujet

« ne m'ont pas permis de le faire plus court, et j'ose même « vous prier que le petit caractère où vous pourrez réduire « quelques-uns de vos articles pour faire place à celui-là ne « tombe pas sur lui. Le voici :

M. Conrart, conseiller et secrétaire du roi et de l'Académie française, mourut ici lundi 23 du courant (1). On n'a guère vu d'illustres, qui pour une vie particulière aient acquis une réputation si générale et si peu contredite; aussi n'étoit-ce pas par quelques belles qualités séparées qu'il avoit fait bruit dans le monde, mais par un assemblage de toutes. La piété, la probité, le bon sens, la sagesse, la fermeté d'âme, l'esprit, la délicatesse, la justesse et l'humeur bienfaisante étoient les vertus par lesquelles cet homme rare s'étoit attiré le cœur et l'estime de tous les honnêtes gens, tant dedans que bien loin hors du royaume. Sa chambre étoit le rendez-vous ordinaire de tout ce qu'il y avoit à Paris de plus trié et de plus poli, et elle a été souvent honorée de la visite des plus grands seigneurs, même de princes et de princesses. La langue française perd en lui, pour ainsi dire, son réformateur, l'Académie son père, et tous les plus célèbres auteurs en général leur maître ou leur conseiller (2). On remarque de lui une chose qui toute seule fait un grand éloge, c'est qu'au lieu que de tout temps les manières de penser et d'écrire ont été très différentes, le commun consentement de tous les plus beaux esprits à recourir depuis plus de 40 ans à son jugement et à s'y conformer, a produit une uniformité de goût dans l'empire des lettres, qui fait que de longtemps on ne pensera et on n'écrira en France, que du goût et comme par l'esprit de ce grand homme, qui ainsi, tout mort qu'il est, vivra autant par la communication qu'il nous a laissée de ses propres lumières, que par la bonne odeur de sa mémoire et de sa renommée.

Ce qu'il y a de divertissant à savoir sur cet article, est l'embarras où se trouva toute la parenté de M. Conrart, lorsque cette gazette vint à être répandue dans Paris. On ne pouvoit

(1) Il était âgé de soixante-quatorze ans. [*Note de l'auteur.*]

(2) « Conrart n'était pas utile seulement aux savants de son temps, en ce qu'il lui examinait leurs ouvrages. Il était pour ainsi dire le lien qui les unissait entre eux; il était l'âme qui les animait; il était le centre auquel eux et leurs ouvrages aboutissaient. C'était lui qui les faisait connaître les uns aux autres et qui, par le bien qu'il en disait, leur donnait envie de contracter ensemble une honnête amitié. (*Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la république des lettres*, par Charles Ancillon.)

L'histoire de la vie de Jean Rou semble confirmer la justesse de ce jugement.

comprendre, comment d'un côté les étrangers pouvoient être si particulièrement instruits de tant de singularités de cette nature, et de l'autre, se faisoient une si grande affaire de les étaler avec tant d'affection, et même d'affectation; le dernier même de ces deux égards portoit l'embarras dont je parle, jusqu'à une espèce de chagrin; car les plus graves d'entre ces messieurs appréhendoient qu'on n'accusât la famille de s'être fort remuée de son chef pour s'attirer elle-même tant d'encens. On cherchoit donc de tous côtés quelques éclaircissements dans cette sorte de ténèbres. *Est-ce vous?* se disoit-on, *Ne seroit-ce point un tel?* et ainsi du reste. Comme on étoit dans cette peine, on en fut enfin tiré par M. Tessereau. Il étoit entré dans mon cabinet justement lorsque après avoir mis au net les brouillons de tout ce que dessus, j'allois cacheter mon paquet pour prier M. Rumpf de l'enfermer dans le sien; je suspendis mon cachet, et développant mes papiers je lui témoignai être bien aise puisqu'il se rencontroit là si à propos, de le rendre juge d'une pensée qui m'étoit venue, afin que, soit qu'il la condamnât en général, soit qu'il y trouvât du moins quelque changement à faire, je me réglasse sur ce qui lui paraîtroit de meilleur à suivre. Il approuva entièrement mon dessein, et même m'y confirma par quantité de louanges, et dès le soir, étant à la veillée chez M. Claude, il lui en fit confidence, et le trouva dans les mêmes sentiments d'approbation qu'il avoit déjà conçus.

Ces deux messieurs se contentèrent pour lors de garder entre eux ce qu'ils savoient de cette affaire; mais quand l'éclat arriva au bout de quinze jours, M. Claude s'étant rencontré dans une compagnie où des plus intéressés de la famille Conrart se trouvoient mêlés, et où l'on raisonnoit sur l'embarras que je viens de dire, il tira tout le monde de cette peine en nommant le véritable auteur, et disant comment la chose s'étoit passée. Ce qui résulta de là fut qu'au bout de deux jours, toute la maison du défunt vint chez moi, comme en robe

détroussée, pour me faire ses remercîments. Ces messieurs même exigèrent de moi un petit office qui renferme une particularité, dont sans doute les curieux ne seront pas fâchés d'être instruits. Comme ils avoient recueilli d'une partie de notre conversation, que je devois aller incessamment à la cour, à cause des fréquentes relations que j'avois avec M. le duc de Montausier, ils me prièrent que, comme apparemment nous ne manquerions pas, ce seigneur et moi, dans la conjoncture d'une si récente mort de l'illustre défunt, de faire quelque honneur à sa mémoire, c'est-à-dire de nous entretenir de ses excellentes qualités; ces messieurs, dis-je, me prièrent de savoir de M. de Montausier, ce qu'il jugeoit à propos qu'on fît de plusieurs pièces qu'on avoit trouvées parmi les papiers du défunt, et s'il approuvoit qu'on les donnât au public? « Qu'ils « s'en donnent bien de garde, me dit aussitôt M. de Montau- « sier, ce seroit tout perdre. Vous savez, et ils le savent aussi « bien que vous, combien j'aimois et considérois celui dont « nous parlons. La plupart de nos amis communs rendront « témoignage du cas que j'ai toujours fait de tout ce qui sortoit « de sa plume, parce qu'en effet il y avoit en tout cela bien du « prix; mais la réputation que cet illustre s'étoit acquise, est « allée si loin que, quand tout ce qu'on pourroit publier de lui « auroit été dicté par un ange, cela ne seroit pas capable de « soutenir la dignité d'un bruit aussi extraordinaire, et il s'en « faut tenir là; des oracles même ne paraîtroient que des ro- « gatons. Il y a de certaines conjonctures qui sont si fatales « à la réputation des plus grands hommes qu'on les peut com- « parer à ces constellations bénignes qui font toute la félicité « des naissances les plus heureuses; ç'a été sous une constel- « lation de cette nature que la réputation de notre ami est « née, il faut se contenter d'en garder la coiffe; dites-leur que « c'est le meilleur conseil que je leur puisse donner. »

Je borne ici toutes mes digressions, et reprends le fil de mes Mémoires que j'ai laissés à l'an 1693.

s la 12 février de cette année-là il me vint dans l'esprit
ıprendre une traduction de l'histoire d'Espagne du célèbre
ıa qu'il y avoit vingt-cinq ans que j'avois commencée en
ɜ, puis abandonnée à l'occasion de mes Tables qui vin-
lors à se saisir de tout mon temps. Cet ouvrage ayant
hevé au bout de trois ans, savoir sur la fin de 1695,
été imprimé dès l'heure sans la méprise qu'un libraire (1)
avoit engagé à ce travail, se trouva avoir faite sur la
e de ses forces, lorsqu'il fut question de conclure ;
-dire qu'il n'avoit pas assez essayé, suivant le conseil
ıce,

> ..... ce que ses deux épaules
> Pouvoient ou ne pouvoient porter.
> (*Art poétique*, vers 39 et 40.)

ı mot, il se trouva avoir trop légèrement compté sur
sociation, où il échoua contre son attente, et cependant
le seul qui pâtis de cet abus, tout innocent que j'en étois,
que les confrères de celui qui m'avoit manqué, préten-
riompher à mes dépens du faux bond qui m'avoit été fait,
la résolution de ne vouloir seulement pas rechercher
d'entre eux, de sorte que l'ouvrage, tout en état qu'il
paraître, croupit encore parmi mes papiers (2). Il avoit

st sans nul doute le libraire Leers, de Rotterdam, dont il est question dans
ı lettres de Bayle à Rou, au sujet de la traduction de Mariana.
ı rapport de Prosper Marchand, voici quel devait être le titre de cette tra-
:

oire générale d'Espagne, traduite tant du latin que de l'espagnol, de Jean
iana, jésuite; avec des notes historiques, chronologiques, géographiques
alogiques; et une préface dans laquelle on fait la critique et l'apologie de
ıa; par Jean Rou, interprète des états généraux à la Haye; » non im-

r Marchand ajoute : « Cette traduction, touchant laquelle feu M. Bayle a
ntes fois consulté, et que l'auteur avait fait annoncer au public dès l'année
ı faite avec beaucoup de soin et de recherches. Le manuscrit, très pro-
et très exactement écrit de l'auteur, après avoir passé par les mains de
s libraires, se trouve aujourd'hui dans celles de François L'Honoré, à Am-
. Cela devait être vers l'année 1750. » (*Dictionnaire historique* de Prosper
ıd. Article *Peregrinus*, notes sur Mariana.)

cependant été annoncé d'une manière assez honorable par feu M. de Beauval (1), et M. Bayle, pareillement défunt, n'en avoit pas conçu une idée moins avantageuse, à cause de quelques remarques critiques que je lui avois communiquées sur quelques endroits à reprendre selon moi dans ce fameux historien nonobstant toute sa réputation ; et comme ces morceaux ont paru assez curieux à bien des gens très capables qui les ont vus, peut-être ne sera-t-on pas fâché de les trouver ici.

DISSERTATION CRITIQUE SUR L'*Histoire d'Espagne*, DE MARIANA.

Je me suis fort longtemps étonné de ce qu'après tant de belles traductions que les Français ont données au public de tout ce qu'il y a de plus excellents originaux dans toutes les parties des belles-lettres, personne ne s'étoit encore avisé de travailler sur un historien d'aussi grande réputation qu'est Mariana, jusque-là qu'un très grand homme n'a point fait difficulté de le mettre en parallèle avec Mézeray, ce qui n'est pas un petit éloge; car je compte pour rien deux versions de cet auteur que l'on me dit avoir été faites, parce que de la manière dont de très bons juges en parlent, l'une n'a pas été jugée digne de l'impression, et que l'autre est depuis longtemps trop surannée. Mais l'étonnement dont je viens de parler a de beaucoup diminué depuis, lorsque ayant formé le dessein de travailler moi-même à ce que j'eusse bien voulu voir entreprendre par d'autres (2), j'ai découvert dans l'exécu-

(1) « Le public ne sera pas fâché d'apprendre que M. Roux (*sic*) secrétaire et interprète des langues étrangères de MM. les Etats généraux, bien connu dans la république des lettres et en particulier par ses *Tables chronologiques*, qui lui ont attiré des chagrins honorables, travaille à une traduction française de Mariana. On sait que cet auteur espagnol a d'abord écrit son *Histoire d'Espagne* en latin et d'un style fort concis et fort serré. Il l'a traduite lui-même en espagnol; il est un peu plus diffus dans sa langue, et même il pousse le cours de son histoire bien plus loin que dans le latin. M. Roux, dans son travail, compare le latin et l'espagnol, afin de mieux rendre le sens de son auteur ; il l'enrichit de réflexions politiques, de notes de critique, de remarques de géographie, d'histoire et de chronologie et de diverses particularités qui concernent la vie des hommes illustres. Et afin que l'on ne soit point embarrassé dans la narration par le changement des noms, M. Roux a dressé lui-même avec une extrême exactitude une carte géographique, pour le parallèle entre la géographie ancienne et moderne. Il y aura aussi un indice très ample. » (*Histoire des ouvrages des savants*, par Basnage de Beauval. Novembre 1693.)

(2) Quinze ans après la mort de Rou, il parut une traduction française assez complète de l'*Histoire d'Espagne* de Mariana, par le père Charenton ; c'est celle qui de nos jours encore paraît être la plus usitée. En voici le titre : *Histoire générale du père Jean de Mariana, de la compagnie de Jésus; traduite en français.*

de cette entreprise d'aussi grandes difficultés que celles qui se sont ıvées sous mes pas, à mesure que j'avançois dans la carrière. Je ferai z connaître toutes ces difficultés dans la suite de cette dissertation, r n'en pas faire présentement un plus long article. Chacun sait quel est ge dont je viens de parler, et qui est d'autant plus considérable qu'il t d'une personne qui est elle-même au-dessus de tout éloge, je veux celui de M. le chevalier Temple, dans la préface de sa belle *Introduction Histoire d'Angleterre.*

ais si, laissant là le témoignage de ce grand homme, vous entendez er les Espagnols eux-mêmes, ce sera encore bien autre chose. Le moins ls vous diront, c'est que pour l'histoire d'Espagne il n'y a non plus de salut ; de celle de leur Mariana, que le célèbre M. de Vaugelas n'en trouvoit ; de celle de Coëffeteau pour la romaine, et tout cela, comme on voit, t pas un médiocre panégyrique. Cependant que dira-t-on lorsque j'avan- i, pour l'aplanissement des difficultés dont je parle, que j'ai trouvé dans :eur dont je donne aujourd'hui une nouvelle traduction, un aussi grand bre d'achoppements que ceux d'une petite partie desquels je ferai bientôt ste, et dont quantité de gens très habiles, mais qui n'étoient pas obligés regarder de si près, ne se sont pas aperçus ; en sorte que, si ce que je ose se trouve appuyé sur de bons fondements, ce ne sera plus un . d'histoire aussi singulier qu'il l'est jusqu'à cette heure, que la remarque bre de M. de Méziriac sur le *Plutarque* d'Amiot, savoir qu'il s'y pouvoit pter plus de deux mille fautes, puisque à proportion de la taille de ces t auteurs, peu s'en faut que je ne dise que je pourrois bien ici me rendre teur d'autant de chefs d'accusation contre les originaux de Mariana, que le Méziriac faisoit contre la traduction d'Amiot. Au reste, je ne prétends

des notes et des cartes, par le père Joseph-Nicolas Charenton, de la même ɔagnie. (Paris, chez Le Mercier et autres, 1725, 5 vol. in-4°.)

ıivant Prosper Marchand, « la méthode de cette traduction, le caractère des s qui l'accompagnent et le dessein de la préface qui la précède, ressemblent rt à la méthode, au caractère et au dessein de la traduction, des notes et de réface de M. Rou, qu'on serait tenté de croire qu'un des auteurs aurait eu que communication du travail de l'autre, ce qu'il serait d'autant plus aisé de ersuader que le manuscrit de M. Rou a été assez longtemps entre les mains des plus zélés faciendaires des jésuites en ces provinces. » (*Dictionnaire histo-* e de Prosper Marchand, article *Peregrinus*, notes sur Mariana.)

ous devons cependant dire qu'en comparant les extraits que Rou nous a donnés loin de sa traduction de Mariana, avec les passages correspondants de la tra- ion faite par le père Charenton, nous n'avons vu rien qui justifie à nos yeux nion émise par Prosper Marchand.

ı lit dans le *Journal des savants* (juin et novembre 1725) que la traduction du Charenton eut tant de succès qu'elle empêcha la publication de deux autres ions françaises, l'une de Leroux, que Gosse allait imprimer à la Haye, et re de l'abbé de Vairac, dont le prospectus était répandu depuis deux ans.

pas, par tout ce que je viens de dire, rien diminuer de la gloire et de l'estime que Mariana s'est si pleinement acquise auprès de tous les savants; cette gloire est juste, et si j'étois en état d'y contribuer moi-même encore quelque chose, je me ferois un honneur et un plaisir de mêler ma voix au concert de ses louanges et d'ajouter de nouveaux fleurons à sa couronne. Si j'ai remarqué quelques faibles dans Mariana, et si même ces faibles paraissent en assez grand nombre, pour un défaut il a mille beautés et une infinité d'endroits éclatants. J'ai cent fois admiré sa grande et curieuse littérature, sa pénétration, son bon sens, sa fécondité, son esprit, l'abondance de ses riches matériaux et le judicieux choix qu'il en a fait pour la construction d'un si grand édifice; mais enfin, si tout ce que je viens de dire est bien fondé, comme je le prétends, ce que j'ai avancé en premier lieu n'est pas moins incontestable. Tout ce qu'on sauroit inférer de l'un et de l'autre, c'est que la perfection ne se trouve point dans tout ce qui se passe sous le soleil; le soleil lui-même n'est pas sans défaut, et si l'on en croit quelques nouveaux philosophes, il a ses vides et ses taches. Tous ceux qui sans trop outrer la critique liront avec une sérieuse application les plus célèbres ouvrages dont on ait jamais eu connaissance, avoueront à la confusion de l'orgueil humain, que rien n'est plus capable d'établir avec solidité le pyrrhonisme historique, et prouver en même temps l'insuffisance des plus laborieuses veilles, que les bévues fréquentes et même quelquefois grossières qui se découvrent dans les ouvrages des auteurs de la plus grande réputation. Tout ce que je prétends donc ici, c'est de faire sentir l'espèce de nécessité qu'il y avoit de voir une histoire d'un si grand prix revêtue des faibles lumières que j'ai tâché d'y répandre, persuadé qu'il y aura peu de personnes qui, après avoir jeté les yeux sur les remarques dont je vais mettre ici la liste, ne préjugent quelque chose de favorable pour mon travail, et ne se promettent quelque utilité et quelque plaisir de cette traduction. Voici, pour me borner au plan le plus succinct qu'il m'est possible, huit ou neuf classes de difficultés que j'ai découvertes dans ce fameux auteur, et desquelles je ferai autant d'articles.

1. — Mariana est quelquefois si concis qu'il en est obscur, en sorte qu'il faudroit presque courir au devin pour attraper sa pensée, et quelquefois si prolixe, et son style si embarrassé de parenthèses et même de parenthèses enclavées l'une dans l'autre, à peu près comme ces boîtes de Dieppe dont MM. de Lisieux et Costar ont fait une comparaison des plus naïves, que le poumon manque avant qu'on soit au bout de ces sortes de périodes.

2. — Mariana est rempli d'expressions douteuses et qui font un sens louche, ce qui vient du fréquent usage de plusieurs termes équivoques qui lui sont fort familiers. Voici ce que j'ai à dire sur ce défaut. Il consiste ou dans les *termes* ou dans les *phrases*. Les *termes*, comme *vérano*, par exemple, qui veut dire, selon notre auteur même, tantôt *printemps* et tantôt *été*; *San Francisco*, qui veut dire ou *les Cordeliers*, ou *l'église de Saint-François*; *Santa-Maria*, qui signifie ou *Notre-Dame*, ou *l'église de*

Sainte-Marie ; car il y a des lieux appelés *Saint-François* et *Sainte-Marie*, et non pas les *Cordeliers* et *Notre-Dame*, et d'autres appelés les *Cordeliers* et *Notre-Dame*, et non pas église de Saint-François et église de Sainte-Marie. Les *qui* faisant confusion entre lequel, laquelle, lesquels et lesquelles. Les *dicunt*, *currunt*, etc., qui font qu'on ne sait s'il faut rendre ces sortes d'endroits par *on dit*, *on court*, ou par *ils disent*, *ils courent*; en un mot, rapporter cela ou à quelques personnes auparavant désignées, ou l'appliquer généralement au public.

Pour ce qui est des phrases, on en a un exemple dans le XXX^e^ Livre sur la fin du chapitre XXII, où en disant du château de la Lanterne, qu'il tomba en la puissance du Doge, etc., l'on ne sait pas si ce fut le château qui se donna lui-même, ou bien s'il fut pris de force, ou s'il fut vendu, soit par le gouverneur, soit par quelqu'un des habitants. Autre exemple, chapitre XXIII du même livre, où les originaux s'expliquent avec tant d'ambiguïté qu'on ne sauroit dire lequel fut noyé de deux animaux dont il s'agit en cet endroit, savoir l'*éléphant* ou le *rhinocéros*; je mets le *rhinocéros*, mais peut-être fut-ce l'*éléphant*. Voici encore un troisième exemple tiré du VIII^e^ livre, chapitre XIV : on ne sait là si les moines élisent un évêque ou un abbé, et ainsi de plusieurs autres.

Pour cent exemples de défauts de cette nature, dont j'eusse pu faire une critique raisonnable, je n'ai voulu parcourir ici que ces deux ou trois et encore bien légèrement, parce qu'ils ne regardent que le style et la diction, et d'ailleurs ce ne seroit guère par ces endroits que je voudrois prouver que Mariana n'est pas fort aisé à traduire; mais en voici six autres qui regardent l'essentiel des matières, et qui par cette raison sont bien d'une plus grande conséquence.

3. — En troisième lieu, Mariana est sujet à de grandes méprises et confond souvent en un les lieux et les temps, les personnes et les choses, c'est-à-dire qu'il pèche également contre la géographie, contre la chronologie, contre la généalogie et contre l'histoire; à quoi l'on peut ajouter les fautes qui se trouvent aussi contre le blason. Voici quelques exemples sur chacun de ces cinq articles.

Bévues contre la Géographie.

§ 1. Confusion des deux caps, le Non et le Boïador. — Mariana (I, 89, 28 et 30) parlant du cap *Non*, dit positivement *que c'est le même qu'on nomme présentement* Boïador; après quoi il ajoute immédiatement que, néanmoins d'autres estiment que le *Non* et le *Boïador* sont deux caps différents, ce qui montre que quant à lui il n'est pas de l'avis de ces derniers. Cependant ces autres-là ont raison, et selon tous les géographes d'aujourd'hui, ce n'est pas le *Boïador* qui est vis-à-vis de l'île de Palme, et à 28 degrés de latitude, comme le dit notre auteur (ligne 30), c'est le cap *Non*; et le *Boïador* est vis-à-vis de la grande Canarie, et à 26 degrés. Cela est si vrai, que Mariana

lui-même (XXVI, 75, 35), ne se souvenant plus de ce qu'il avoit avancé dans son premier livre à l'endroit que nous examinons, parle là d'une toute autre manière, séparant absolument ces deux caps et en faisant deux différents promontoires; mais, cela supposé, il fait une autre faute dans ce dernier passage, quand il continue de dire que *Boïador* est à 28 degrés, puisque c'est la place du *Non*; car en ce cas il falloit dire 26, qui est effectivement la véritable situation de *Boïador*.

§ 2. Sur le promontoire CRONIEN (I, 77, 1, etc.) — Mariana parlant d'un soulèvement des Carthaginois contre les Gaditains, dit de ces premiers : « Que ne s'étant pas assez tenus sur leurs gardes, plusieurs d'entre eux « furent tués sans résistance, et que les autres s'enfuirent dans une place « qu'ils avoient fait fortifier à l'extrémité de l'île, et vis-à-vis du promon- « toire CRONIEN. »

Ce n'est point ici proprement une décision que je fais; c'est seulement un doute que je propose, comme je l'observai dans toutes les autres matières géographiques, suivant un avis du judicieux M. Bayle, qui paraîtra dans une lettre que je produirai de lui à la fin de cette dissertation, et qui fut écrite à son sujet immédiatement après que je la lui eus communiquée. Pour en venir présentement à ma remarque, je ne sais où l'auteur prend ce promontoire *Cronien*; je ne le trouve ni dans les lexicons, ni dans toutes les cartes qui ont passé par mes mains en assez grand nombre. M. Bochart n'en fait aucune mention dans son *Phaleg*, et Mérula, qui a donné dans un chapitre fait exprès le catalogue de tous les promontoires d'Espagne, ne dit pas un mot de celui-ci. J'ai consulté un grand nombre de savants, qui ne m'ont pas donné plus d'instruction sur cet article, et ce promontoire leur a été aussi bien qu'à moi une espèce de *cap Non*, s'il est permis en passant de se divertir de ce petit mot. Je trouve bien vis-à-vis de Carthagène un promontoire de Saturne qui pourroit être appelé Cronien, puisque Saturne est appelé Chronos et Chronios; mais outre qu'on ne voit point d'exemples, que je sache, que ce nom de Cronios qui a été donné à une mer, et peut-être encore à une montagne, ait été donné de même à un promontoire, c'est qu'en tout cas ce promontoire n'est pas vis-à vis de Cadix, et c'est ce qu'il faudroit en cette occasion; ainsi j'aurois assez de penchant à croire qu'il s'agit ici du promontoire *Cunien* (*Promontorium Cuneum*), aujourd'hui *Cabo de Santa Maria*, qui est précisément dans une situation convenable à cet endroit, de sorte que l'auteur pourroit bien avoir fait sur ce terme une espèce de *quiproquo*, et mis *Cronium* pour *Cuneum*; mais encore une fois je ne donne ceci que comme une conjecture sur laquelle même je ne veux pas insister.

§ 3. Sur les *Aphrodises*, et sur la *Junonia*. (I, 68, 30, etc.) — Voici en propres termes le texte de Mariana sur cet article. « Le reste de leurs « compagnons alla en Espagne et à *Tartesse*, où ces gens s'étant habitués « du temps d'Arganton, on dit qu'ils embellirent de plusieurs beaux édifices « à la grecque, certaines îles situées vis-à-vis de *Tartesse*, et nommées

« *Aphrodises* (1), ce qui fit que ces lieux qu'on négligeoit auparavant, de-
« vinrent les délices des peuples ; mais aujourd'hui nous n'en avons aucune
« connaissance, presque toutes ayant péri par le temps excepté une qu'on
« nommait *Junonia*. »

On ne sauroit ici disconvenir de trois choses. Premièrement, que Mariana ne parle de plusieurs îles renfermées toutes sous un même nom, qui est celui d'*Aphrodises*, en sorte qu'il eût été d'elles, à cet égard, à peu près comme des *Cyclades*, des *Orcades*, des *Maldives*, des *Antilles*, des *Canaries*, etc.; en un mot, on ne peut douter que l'*Aphrodisias* espagnol de Mariana, tout grec qu'il est d'origine, ne fasse en cet endroit, à peu près l'effet d'un accusatif pluriel latin (comme par exemple : *substantias* qui répond au nominatif pluriel *substantiæ*) et non pas celui d'un nominatif singulier grec, comme *Ilias*, *Chilias*, *Myrias*, etc., ce qui est justifié par son latin même, où ayant tourné son expression par le nominatif pluriel, il dit *Aphrodisiæ*, au lieu que s'il eût eu l'idée grecque dans l'esprit, il eût fallu dire *Aphrodisiades* et non pas *Aphrodisiæ*. Secondement, que *Junonia* ne soit une de ces îles, mais une île distincte de l'*Aphrodise* particulière, supposé même que, comme l'auteur l'eût pu fort raisonnablement faire, il eût entendu laisser ce nom, par excellence, à l'une d'entre elles préférablement à toutes les autres, comme on en a quelques exemples, savoir : dans les *Canaries*, dans les *Maldives*, etc. En troisième lieu, enfin, que cette *Junonia* ne soit une île qui subsiste encore aujourd'hui au lieu que les autres ont été entièrement absorbées, ou au moins réunies à la terre ferme. Ces trois suppositions, qui résultent nécessairement des paroles de Mariana, se détruisent par les considérations suivantes :

Tartesse, *Gades* et *Erythie* étoient autrefois trois îles, dont la dernière a porté toute seule quatre noms différents, *Erythia*, *Aphrodisias*, *Astarté* et *Insula Junonis*. De deux choses l'une, ou Mariana a mal à propos donné à ces trois premières îles le nom général d'*Aphrodises* qui ne convient qu'à la dernière seule, ou bien il a fait quatre îles différentes d'une seule de ces trois qui a eu les quatre noms différents que je viens de marquer. Sur cela, je dis en premier lieu qu'*Aphrodisias* est un nominatif singulier grec, qui fait le nom d'une ville ainsi appelée, soit qu'elle eût été dédiée à *Vénus*, soit pour quelque autre raison que ce puisse être ; que cette île étoit unique de ce nom, et qu'il n'y en avoit point plusieurs aux environs de *Gades* qui portassent ce nom-là en commun, ainsi que font les *Canaries*, les *Maldives*, et toutes ces autres îles en peloton que nous avons nommées ci-devant ; et enfin, que ce qui a pu tromper Mariana, est que cette île, outre son principal nom d'*Aphrodisias*, en a eu divers autres, comme celui d'*Erythia*, celui d'*Astarté*, et celui qui regarde *Junon*, dont il est fort croyable que Mariana a fait autant d'îles différentes, comme le montre sa supposition de la *Junonia*, subsistante encore selon lui, au lieu que *les autres*, dit il,

(1) Le père Charenton donne à ces îles le nom d'*Aphrodysies*.

ont péri entièrement. Je dis en second lieu, que la *Junonia*, que notre auteur eût pu avec plus de justesse nommer *Junonis Insula* avec tous les anciens et les modernes, n'étoit pas une île différente de celle qui portoit le nom d'*Aphrodisias*, ou plutôt d'*Astarté* : nom également commun à *Vénus* et à *Junon*, à cause, comme le savant M. Bochart l'a justifié, que les habitants du lieu, voyant que les Phéniciens avoient employé ce nom d'*Astarté* dans la vue d'*Aphrodite* ou *Vénus*, le donnèrent à *Junon*, trompés par l'alternative de cette usurpation équivoque (1). Troisièmement, et enfin, que des trois îles susnommées : *Tartesse*, *Gades* et *Erythie*, il n'y en a plus qu'une qui subsiste, savoir, celle de *Gades*, aujourd'hui *Cadiz ;* encore n'est-elle plus île, puisqu'elle se trouve jointe à la terre ferme : les deux autres ne sont plus ; *Erythie* a été absorbée par la mer, et des deux embouchures du Guadalquivir, l'une ayant été couverte de terre, *Tartesse* a été par cette obstruction réunie au continent. Cela étant ainsi, la prétendue *Junonia* qui n'étoit pas une autre île qu'*Aphrodisias*, ou *Astarté*, ou *Erythie*, ne subsiste plus, puisque cette Erythie a été absorbée ; cependant Mariana insinue le contraire. *N. B.* que ma prétention de l'unité d'*Aphrodite* contre la pluralité prétendue par notre auteur, est fondée sur le témoignage de *Pline*, de *Strabon*, d'*Etienne de Byzance*, des notes de *Pinédo* et du fameux M. *Bochart*.

§ 4. Sur la confusion d'Oléron avec Saint-Bertrand-de-Cominges (XIV, 66, 12). — Voici le texte de Mariana : « Ces rois convinrent d'une entrevue dans « la ville d'Oléron, appelée anciennement *Lugdunum* sur les frontières de « France, dans le pays des Coquènes. Cette ville est aujourd'hui dans la « principauté de Béarn au pied des Pyrénées, et c'est celle qui a été appelée « *Illuro* par l'empereur *Antonin*. »

Il y a bien de l'obscurité dans cet endroit : les *Coquènes* ne se trouvent aujourd'hui ni dans les cartes ni dans les lexicons ; mais je n'insiste pas là-dessus : je me contenterai de dire, qu'*Iluro* ou *Illuro* est autre chose que *Lugdunum*, au lieu que Mariana visiblement n'en fait qu'une seule et même ville. *Iluro* (car c'est ainsi qu'il faut lire, afin d'éviter l'équivoque avec *Mataro*, en Catalogne), *Iluro*, dis-je, est *Oléron* à six lieues sud-ouest de Pau en Béarn, et *Lugdunum* est *Saint-Bertrand-de-Cominges*, dans le comté de ce nom, évêché suffragant d'*Auch*.

§ 5. Sur l'île Prochite (XIV, 29, 4). — Mariana, dans son quatorzième livre, chapitre VI, parlant de Jean Prochite au sujet des Vêpres siciliennes, dit que *ce gentilhomme étoit seigneur de l'île Prochite, qui est*, dit-il, *proche de la Sicile*, etc. ; ce qui est parler fort improprement, puisque cette expression n'est juste qu'en tant que Naples et la Sicile n'ont quelquefois fait qu'un seul et même royaume, ce qui n'a pas de lieu ici, puisque alors on ne disoit pas *roi* ou *royaume de Sicile*, mais *roi* et *royaume de Naples ;*

(1) Cela se rapporte à la première et deuxième ligne de cette page. [*Note de l'auteur.*]

car dans le fond, et par rapport à la Sicile seule, Prochite en est éloignée de près de quatre-vingt lieues; c'est ce qui m'a porté dans ma traduction à dire *que cette île est sur les côtes de Naples. N. B.* que l'auteur dans cet endroit a pu parler à la manière de ceux qui, divisant le royaume de Sicile en deux, donnent à la Pouille le nom de *Sicile au deçà du Far;* mais cette division de la Sicile en deçà et en delà du Far, a été inconnue aux Romains et aux empereurs de Constantinople, et aux Sarrasins, et aux Normands, qui tous ne connaissoient point d'autre Sicile que celle que la mer renferme dans l'île de ce nom, sans y avoir compris les provinces qui sont dans l'Italie.

§ 6. Sur *Maine* pour *Le Mans.*— Mariana (XVIII, 94, 25), parlant de la vengeance que le roi Charles VI voulut prendre de l'assassinat commis en la personne du connétable Olivier de Clisson, dit que *ce prince, pour se mettre en état d'y travailler, se rendit au Maine* (1); sur quoi, de deux fautes l'une: car ou l'auteur a confondu un nom de province avec un nom de ville, ou bien il a pris la ville de Mayenne-la-Juhel pour celle du Mans. Quoi qu'il en soit, le texte espagnol est fautif en cet endroit, et le latin est beaucoup plus juste, qui mettant *Urbs Cenomanorum*, s'accommode entièrement avec nos histoires, qui disent toutes Le Mans et non pas Mayenne. L'auteur a donc raison dans le latin, mais il a erré dans l'espagnol, et l'espagnol est le dernier de ses deux ouvrages.

§ 7. Sur les deux Atelles (XXVI, 46, 7). — *Les ennemis*, dit Mariana, *se jetèrent dans Atelle, nommée autrement* Averse, *capitale de la principauté de Melfi.* Il y a ici une bévue toute visible dans la confusion que Mariana fait de deux villes du nom d'*Atelle*, l'une dans la *Basilicate*, autrefois *Lucanie*, qui est l'*Atelle* de la principauté de *Melfi;* l'autre dans la *Terre-de-Labour*, autrefois *Campanie*, qui est *l'Atelle d'Averse*, parce qu'*Atelle* lui a succédé dans l'évêché, et a été bâtie des ruines de cette dernière *Atelle*, qui est éloignée de l'autre de plus de vingt-cinq lieues. La bévue consiste en ce qu'il est bien vrai qu'*Averse* peut être appelée *Atelle;* mais il ne s'ensuit pas que d'autre côté toute *Atelle* puisse être appelée *Averse*, ce qu'il faudroit qui fût pour la justification de ce que Mariana avance ici: car sa narration roule sur la *Basilicate*, et ce qu'il dit ne convient qu'à la *Terre-de-Labour*. En un mot, il y a *Averse* et *Atelle* dans deux différentes provinces du royaume de *Naples*, savoir : *Averse* entre *Naples* et *Capoue*, et *Atelle* entre *Melfi* et *Muro* dans la *Basilicate*. *Averse* peut être appelée *Atelle*, mais *Atelle* ne peut pas être appelée *Averse*, et c'est ce que fait notre auteur.

§ 8. Sur *Tarsis* et *Ophir* (XXVI, 77, 9, 11). — Mariana dit en cet endroit *que quelques-uns croient que Zofala est le Tarsis*, où, comme le dit la sainte Ecriture (2 Chron., IX, 21), comme aussi en XX, 36, et en 1 Rois, X, 22, et IX, 28, *Salomon envoyoit ses flottes par la mer Rouge lui*

(1) On lit dans la traduction du père Charenton, que Charles VI s'avança jusqu'au Mans.

chercher de l'or et mille autres richesses. Sur quoi je dis qu'ou bien Mariana n'a pas bien entendu ces *quelques-uns* dont il parle, ou que ces *quelques-uns*-là ont pris au pied de la lettre une expression figurée qui n'est qu'une manière de parler dont on se sert en fait de navigations éloignées. Je m'expliquerai plus clairement dans la suite. Quoi qu'il en soit, je tiens qu'il falloit plutôt dire *Ophir* que *Tarsis*, et en voici la raison : *Tharsis* est un terme trop équivoque à cause de la diversité des lieux qu'on veut avoir porté ce nom, et sur lesquels les géographes ne s'accordent point. Mais *Ophir* étant constamment un lieu d'où la flotte de Salomon lui apportoit de l'or, jusqu'à la quantité de 420 talents (1 Rois, IX, 28), il est d'autant plus croyable que c'est lui qui est *Zophala* préférablement à *Tarsis*, qu'il y a beaucoup moins de rapport du terme de *Zophala* à *Tarsis*, que du même mot à celui d'*Ophir*, qui est appelé *Zophira* par les Septante, ressemblance si grande que cela ne fait presque qu'une même chose. Ajoutez à cela qu'on peut dire que la flotte de Tarsis qui (1 Rois, X, 22) *apportoit de l'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes et des paons*, n'est pas une autre flotte que celle d'*Ophir* même ; ce mot de *Tarsis*, comme l'a fait voir le père Lubin dans la petite dissertation de ses *Tables géographiques sacrées*, signifiant toute sorte de pays d'outre-mer, et généralement *les mers*, de sorte qu'*aller en Tarsis* est autant comme *aller en navigation lointaine*. Si cela est ainsi, il est assez vraisemblable de dire, ainsi que le prétend notre auteur, que puisque *Zophala* abondoit en *or, ivoire, singes*, etc... et que la flotte de Salomon partoit d'Esiongéber, qui est sur la mer Rouge ; il est sans difficulté que *Zophala*, sur les côtes d'Afrique, est un des plus proches lieux où on la pût faire aller querir des richesses si différentes, et qui ne se trouvent guère toutes dans un seul et même lieu, comme à *Zophala*. En un mot, quand l'Ecriture, en plusieurs endroits, parle d'aller en *Tarse*, elle n'entend pas d'ordinaire aller dans une ville du nom de *Tarse*, mais elle veut dire *aller en quelque navigation éloignée*. Une remarque, au reste, que j'ai faite ailleurs (savoir en XXVI, 79, 5) sur ce qui est dit des trois ans de cette flotte (1 Rois, X, 22), savoir qu'on n'est pas obligé par ce texte d'entendre que le voyage duroit trois ans, mais qu'il suffit d'avouer que cette navigation se faisoit tous les trois ans une fois, cette remarque, dis-je, écarte absolument la nécessité d'aller chercher aussi loin qu'on fait d'ordinaire les lieux de *Tarsis* et d'*Ophir*.

§ 9. Sur *Diu* confondu avec *Diul* (XXVI, 78, 3).— Mariana parlant de la situation de l'île d'*Ormus*, dit qu'*elle est à vingt-six degrés de latitude septentrionale, et que presque à la même élévation se trouve l'île et la citadelle de Diu*, etc.

Tous nos géographes disent *Diul*, car il ne faut pas confondre *Diul* et *Diu*. *Diul*, qui est la citadelle dont il s'agit ici, est à l'embouchure du fleuve Inde ; *Diu* est de quatre degrés plus méridional et près de cinq plus oriental, faisant une espèce de cap proche le golfe de *Cambaye*.

§ 10. Sur la ville de Sinigalle (XXVII, 3, 27). — Mariana parlant de *Sini-*

galle, dit que *c'est une ville de la Marche*, etc., ce qui n'est pas la véritable situation de ce lieu ; il falloit dire *sur les frontières de la Marche ;* car *Sinigalle* est dans le duché d'*Urbin.*

§ 11. *Regge* dit pour *Corrége* (XXX, 7, 16). — Mariana parlant de la mort du grand maître de France, *Charles d'Ambroise*, seigneur de Chaumont, la fait arriver à *Regge*, en quoi il s'est trompé ; il falloit dire *Corrége*, qui est à trois ou quatre lieues de *Regge*, sur le chemin de *Carpi*. Cette faute, au reste, peut n'être pas regardée comme une faute de *géographie*, mais au moins en sera-ce une d'*histoire*.

Bévues contre la CHRONOLOGIE.

§ 1. Sur le règne des Géryons, etc. (I, 42, 22). — Voici mot à mot le texte de Mariana, tant selon le latin que selon l'espagnol : « Plusieurs con-« jectures me font croire que les Géryons parurent en Espagne et y régnè« rent vers le quatrième ou le cinquième âge, depuis le déluge, et que Sicu-« lus fleurissoit plus de deux cents ans avant la guerre de Troie. »

Cet endroit est beaucoup plus difficile qu'il ne paraît d'abord ; car qu'entend notre auteur par son *Edad* espagnol et par son *Ætas* latin ? Est-ce *siècle*, ou est-ce ce que les Latins entendoient ordinairement par *ævum*, c'est-à-dire le temps que peut vivre un homme, comme par exemple quatre-vingts ans ? Si ce sont des *siècles*, il ne faut pas dire que les Géyrons *ont paru au quatrième ou cinquième siècle*, mais *sur la fin du huitième*, ce qui feroit un mécompte de trois ou quatre cents ans. Car y ayant douze siècles depuis le *déluge* jusqu'à la *guerre de Troie*, il s'ensuit que *Siculus*, selon le propre sentiment de Mariana, ayant fleuri seulement environ deux siècles avant cette fameuse guerre, et *Géryon* n'ayant pu être tout au plus que deux autres siècles avant ce *Siculus* (encore est-ce beaucoup pour le règne de six rois seulement, dont les uns sont morts jeunes et les autres n'ont commencé qu'en leur vieillesse, savoir : *Géryon*, *son fils de même nom*, *Hispal*, *Hercule*, *Hespérus* et *Atlas*), il s'ensuit, dis-je, que *Géryon* ne pouvoit vivre qu'au huitième siècle après le déluge. Que si l'on veut expliquer la chose par l'*ævum* des anciens Romains, la difficulté sera encore augmentée d'environ cent ans, chaque *ævum* ne faisant que quatre-vingts, au lieu que le siècle fait cent. Ainsi pour le quatrième ou cinquième siècle de Mariana, et pour le huitième que je pose, il en faudroit compter dix qui étant de quatre-vingts ans chacun reviendroient toujours aux huit cents ans que je demande. Que si l'on veut dire, en suivant cette idée de l'*ævum*, qu'il faut compter cet *ævum* sur le pied de l'âge que les hommes vivoient dans les premiers siècles qui ont suivi le déluge, la difficulté résultera encore bien plus grande à un autre égard, puisque les cinq premières générations qui se trouvent après celle de Noé font plus de deux mille ans, au lieu que je n'en demande que huit cents. Je persiste donc à dire que cet endroit de Mariana n'est pas sans difficulté.

§ 2. Sur le jour de Noël et le commencement des années (IX, 31, 4 et 23). —Mariana, après avoir fait entrer le roi Ferdinand Ier, dit *le Grand*, dans la ville de Léon, le premier jour de janvier 1075 (1), qui étoit, dit-il, *un samedi*, parle ensuite de sa mort au bout de quelques jours, et il fait tomber cette mort au troisième jour de Noël, fête de saint Jean l'Evangéliste.

Il paraît en tout ceci bien du malentendu. Premièrement à l'égard de la date de 1075. L'auteur se trompe ou sur le chiffre de soixante-quinze ou sur le jour de *jeudi*. Secondement, en ce qu'il dit *jour de janvier* au lieu de dire *jour de l'an*. A l'égard du premier, son latin est plus juste que son espagnol, puisqu'il porte 1065. Car cette année commençoit effectivement par un samedi, au lieu que 1075 commençoit par un *jeudi*. A l'égard du second, il faut se souvenir que ce 1er janvier n'étoit pas le premier jour de l'année, mais le huitième, puisque en ce temps-là les années commençoient dès Noël. Il y a donc ici une nouvelle faute, et au lieu de dire que *Ferdinand entra dans Léon le 1er jour de janvier*, il falloit dire qu'*il entra au 1er jour de l'an*, savoir à *Noël*, époque du commencement des années d'alors, et c'est ainsi qu'on pourra entendre ce que l'auteur dit à quelques lignes de là des *Matines de Noël* et de la fête de *saint Jean l'Evangéliste*, car ces deux choses ne suivent pas le 1er de janvier, elles le précédent. Il y a donc là, encore une fois, bien de la confusion, et qui ne sauroit être ôtée qu'en adoptant la remarque que je fais ici. Cette manière de commencer les années à Noël est à la façon de l'Eglise romaine. Voyez *Labbe* à l'an 1170 de son *Chronologue français*.

§ 3. Sur la dernière expédition de saint Louis (XIII, 83, 23). — Mariana, parlant de la dernière expédition du roi saint Louis, c'est-à-dire de son deuxième voyage dans la Terre-Sainte, dit qu'*il partit de Marseille et y mit à la voile le 1er de mars* 1270 (2), endroit que, pour remédier à une confusion qui se trouve dans l'original, j'ai un peu changé, non-seulement par le tour que j'ai donné dans le corps du texte, mais principalement par la note que j'ai mise en marge, savoir que ce n'est pas le 1er *de mars*, mais le 1er *de juillet* qu'il faut entendre ici. Mézeray, et nos meilleurs chronologistes sont formels là-dessus. Mais voici comment on doit prendre la chose, si l'on veut accorder les deux opinions. Le départ de Paris se fit *le 1er de mars*, et le roi fut quatre mois, tant par les chemins qu'aux environs d'*Aigues-Mortes*, attendant que ses vaisseaux fussent prêts ; après quoi il s'embarqua à Marseille *le 1er de juillet*, c'est pourquoi j'ai ajouté au texte, *peu de temps après*. Au reste, ce moyen de conciliation que je prête à Mariana ne diminue rien de sa bévue, qui est toujours la même de sa part, puisqu'il a confondu, par le tour de sa narration, deux époques qui devoient être soigneusement distinguées.

(1) Le roi Ferdinand arriva à Lyon un samedi 24 décembre 1075. (*Traduction du père Charenton.*)

(2) Le père Charenton a conservé dans sa traduction la date du 1er de mars 1270.

Bévues contre la GÉNÉALOGIE.

§ 1. Sur *Ponthieu* confondu avec *Poitiers* (XIII, 1, 25). — Voici précisément ce qui se trouve au commencement du treizième livre de Mariana, au sujet du mariage de Ferdinand III, dit *le Saint*, dixième roi de Castille.

« Le roi Ferdinand, de son côté, étoit occupé à Burgos aux affaires de « son nouveau mariage. La reine Bérangère qui, comme une mère pleine « de tendresse, appréhendoit que le roi son fils n'altérât la vigueur de son « bel âge, par des plaisirs déshonnêtes, quoiqu'elle sût bien qu'il n'y avoit « personne dans le royaume en plus grande odeur de sainteté et de sagesse « que ce prince, ne se donna point de repos qu'elle n'eût fait arrêter ce ma- « riage. La princesse Jeanne, fille de Simon, comte de Poitiers (1), et de sa « femme Adélaïde ou Alix, mais que les généalogistes appellent Marie, pe- « tite-fille de Louis, roi de France, et de la reine Isabelle, ou Constance, fille « de l'empereur Alphonse, vint exprès de France pour être mariée au roi « Ferdinand. De ce mariage naquirent *dom Fernand* dit *de Poitiers* (2), « *Léonor*, et *dom Louis*. »

Il y a dans la substance de ces six ou sept dernières lignes, trois fautes que l'on ne saurait défendre. Premièrement la confusion de *Poitiers* (3), mis au lieu de *Ponthieu*, qui sont deux lieux et deux maisons, les uns et les autres fort différents, comme chacun sait : *Poitiers* est une ville en *Poitou*, *Ponthieu* est un petit pays dans la *Picardie*, portant le titre de comté. La maison de *Poitiers* se considère ou du côté des *comtes de Poitou et d'Aquitaine*, ou du côté des *Valentinois* et des *Saint-Valier*, visiblement distincts, tant les uns que les autres, du *Ponthieu* et de la *Picardie*, et qui n'ont aucune relation avec ces derniers. La maison de *Ponthieu* descend de *Guillaume Ier*, qui vivoit dans le Xe siècle, et dont un petit-fils au neuvième degré, qui fut *Guillaume IV*, ayant épousé *Alix*, fille de *Louis* le Jeune, roi de France, et d'*Alix* de Champagne, sa troisième femme, en eut une fille nommée *Marie*, laquelle fut comtesse et héritière de Ponthieu, et mère de *Jeanne*, comtesse aussi et héritière de la même terre, et femme du *roi Ferdinand III*.

La seconde faute consiste en ce que Mariana fait descendre cette *Jeanne de Ponthieu*, dont je viens de parler, de la deuxième femme de Louis VII, au lieu qu'elle descendoit de la troisième (4), faute qui vient de ce que, par une

(1) Voir la note qui suit.

(2) J'ai corrigé ces deux endroits dans la traduction en mettant *Ponthieu* au lieu du *Poitiers* des originaux. [*Note de l'auteur.*]

(3) L'auteur, dans son espagnol, dit *Potiers*, et dans son latin, *Pictaviensis*; ainsi aucun lieu de doute.

Ponthieu, au contraire se tourne en latin par *Pontus*, *Ponticum* et *Pontinia*. Le deuxième des trois est le plus usité. [*Note de l'auteur.*]

(4) Le père Charenton relève dans une note les deux premières inexactitudes

nouvelle erreur, qui est la troisième que je prétends, il a pris une *Alix*, fille en second lit de Louis VII (mais laquelle mourut jeune, et ne fut point mariée), pour *Alix* du troisième lit, fille du même Louis VII et de sa troisième femme *Alix de Champagne* (1), dont nous avons parlé. La petite obscurité qui pourra paraître ici, chose inévitable dans des discussions généalogiques, sera entièrement levée par l'inspection de la *généalogie des Ponthieu*, qu'on trouvera à la fin de cet ouvrage (2).

§ 2. Sur Charles Ier, roi de Naples, confondu avec Charles, comte de Valois (XIV, 30, 13, 14). — La deuxième bévue, en fait de généalogie, consiste en ce que Mariana confond *Charles Ier*, roi de Naples, et frère de saint Louis, avec *Charles comte de Valois*, petit-fils du même prince, faisant épouser l'héritière de Constantinople au premier de ces deux Charles, au lieu que cela regarde l'autre (3). Voici comme je justifie cette accusation.

Il est certain que l'auteur ayant quatorze lignes plus haut, savoir page 29, ligne 31, parlé de *Charles, roi de Sicile*, et du pape *Nicolas III*, la répétition qu'il fait ici du nom de *Charles* sans queue, comme on dit, fait voir que c'est le même *Charles*, roi de Sicile, sur lequel, jusque-là, toute la matière a roulé; autrement, s'il en vouloit entendre un autre, comme, par exemple, *Charles*, deuxième des fils de *Philippe III*, dit *le Hardi*, roi de France, alors il eût fallu dire *Charles, comte de Valois*, pour éviter toute équivoque. Il est donc constant que c'est le même *Charles Ier*, roi de Naples et de Sicile, puisque c'est un *Charles* régnant sous le pontificat de *Nicolas III*. Or, ce *Charles* eut bien deux femmes, mais dont aucune ne fut fille de *Baudouin*, empereur de Constantinople, lequel même n'avoit point de filles à donner en mariage, n'ayant jamais eu qu'un fils unique de son unique femme, *Marie de Brienne*, savoir *Philippe Ier*, empereur titulaire de Constantinople; car la première femme de *Charles Ier* étoit *Béatrix de Provence*, et la deuxième étoit *Marie de Bourgogne*. Il est donc très certain que l'auteur a confondu *Charles Ier, roi de Naples et de Sicile*, avec *Charles, comte de Valois*, père de *Philippe VI, roi de France*, lequel *Charles de Valois* eut effectivement deux femmes, dont la dernière étoit *héritière titulaire de Constantinople*. Mais ce *Charles*-là n'a que faire ici, puisque l'endroit que nous examinons précède les *Vêpres siciliennes*, c'est-à-dire l'année 1282, et que ce mariage ne fut fait qu'en 1300. Outre que le même *Charles* n'alla jamais en Sicile qu'en l'année 1301. Voyez la généalogie rapportée ci-après.

§ 3. Sur la troisième et dernière femme de Charles le *Hardi*, dernier duc

signalées par Rou, et il remplace dans le texte le titre de comte de Poitiers par celui de comte de Ponthieu.

(1) Louis VII eut trois filles du nom d'*Alix*. [*Note de l'auteur.*]

(2) Voir à la fin du livre.

(3) Le père Charenton a traduit ici sans commentaire le texte original de Mariana.

E DE CHARLES Ier, ROI DE NAPLES,

QUE AVEC CHARLES, COMTE DE VALOIS (LIV. XIV, 30, 13 ET 14).

(*Mém. de J. Rou, t. II, p.* 56.)

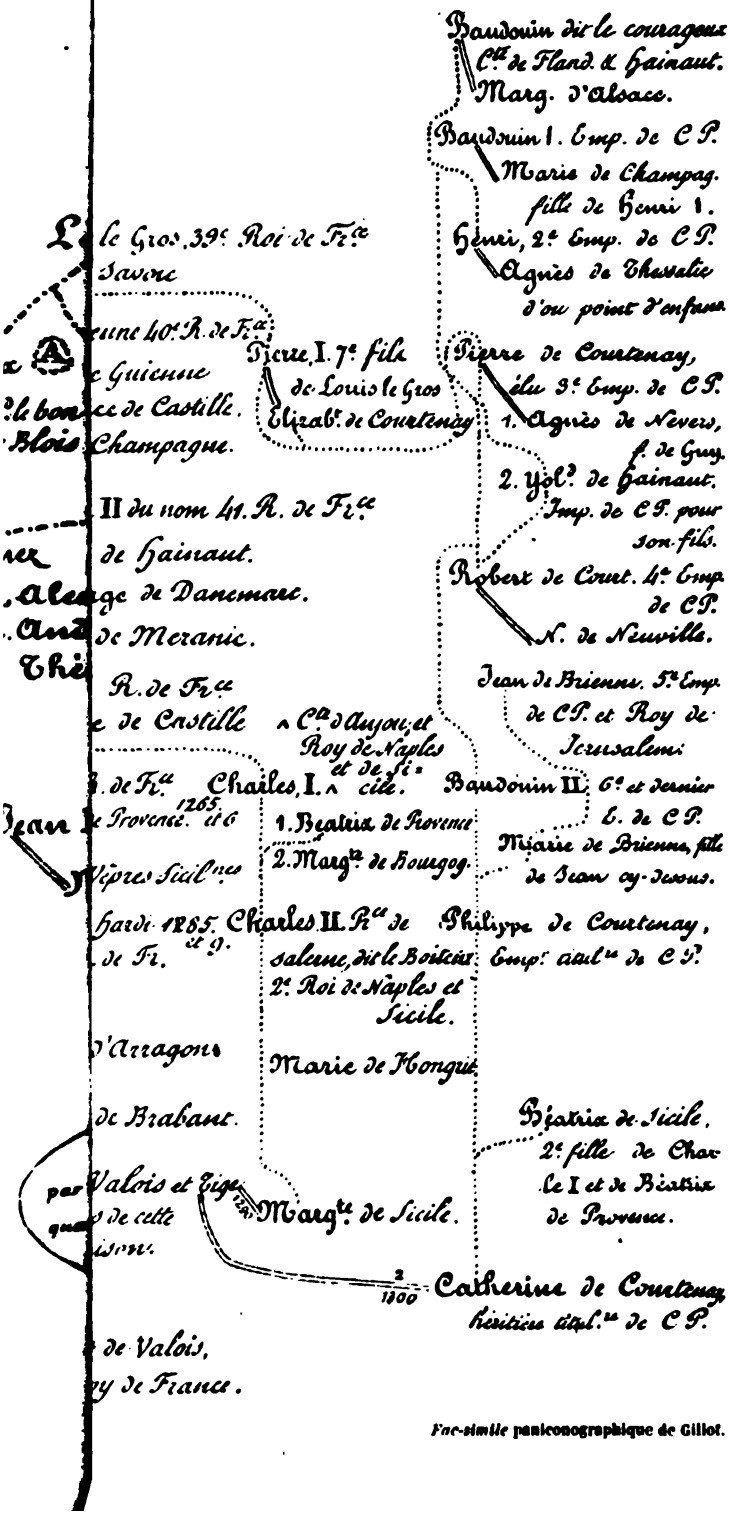

Fac-simile paniconographique de Gillot.

de Bourgogne, que l'auteur dit deuxième (XXVII, 23, 19). — Une troisième bévue de notre auteur, en matière généalogique, est au sujet de la duchesse de Bourgogne, qui tint *Charles-Quint* sur les fonts en l'an 1500. Mariana, parlant de ce baptême, dit en propres termes ce qui suit : « Huit jours après « cette naissance, la princesse Marguerite arriva à Gand, et elle le (Charles-« Quint) tint sur les fonts avec la duchesse Marguerite, deuxième femme « du duc Charles (1). »

Il y a là une erreur toute visible. La duchesse *Marguerite* n'étoit pas la deuxième femme du duc de Bourgogne, elle étoit sa troisième et dernière, et c'est ainsi que je l'ai corrigé dans la traduction; car Charles le Hardi, dernier duc de Bourgogne, n'eut pas seulement deux femmes, il en eut trois; et, lors de la naissance de Charles-Quint, il y avoit déjà trente-cinq ans que la deuxième femme étoit morte; et c'est de cette seconde (*Isabelle de Bourbon*) que *Marie de Bourgogne*, grand-mère de Charles-Quint, étoit née. La première des trois femmes étoit *Catherine de France*, fille de Charles VII. Le latin *posteriori*, de Mariana, n'est guère meilleur; car, en tout cas, il faudroit dire *postrema*.

§ 4. Sur le grand-maître de France, *Charles* d'Amboise, mal nommé *Louis* (XXIX, 67, 8). — Mariana parlant de l'entrée de Louis XII dans *Milan*, le premier de mai 1509, dit « que ce prince avoit pour général de ses troupes « et pour gouverneur de tout le Milanais *Louis* d'Amboise, etc. »

L'auteur se trompe sur ce nom de Louis, car le nom du grand-maître étoit Charles (2). Le latin, en cela, est plus juste que l'espagnol, mais cela ne diminue point la faute, vu que l'espagnol est postérieur au latin, et qu'on peut le regarder comme une correction de celui-ci.

*Bévues contre l'*HISTOIRE.

De cent exemples que je pourrois alléguer sur ce quatrième article de bévues, aussi bien que je l'eusse pu faire sur les trois précédents, je me contenterai des cinq que voici :

§ 1. Sur les antipapes d'environ l'an 1177 (XI, 53, 23). — Le texte de Mariana porte ceci en propres termes : « Cette année (1177) ne fut pas seu-« lement remarquable par cet événement, savoir la prise de *Cuenca*, par les « infidèles, mais aussi par le bonheur dont la vertu du pape Alexandre fut « couronnée dans l'extinction du schisme qui ravageoit l'Eglise depuis si « longtemps, étant heureusement arrivé que l'antipape Innocent, succes-« seur de Victor, renonça de lui-même au pontificat. »

Ce fait est très mal exposé par l'auteur. *Innocent*, en tout cas, n'étoit pas successeur de *Victor* dans le schisme dont il est ici parlé. *Alexandre* n'eut proprement que trois compétiteurs : *Victor IV*, nommé auparavant *Octavien; Pascal III*, qui étoit *Guy de Crême;* et enfin *Calixte III*, ci-

(1) Ici encore le père Charenton n'a rien changé au texte original.

(2) On lit dans la traduction du père Charenton, *Charles d'Amboise*.

devant *évêque de Frescati*, sous le nom de *Jean*. On ne donne ordinairement que ces trois compétiteurs à *Alexandre*, et ainsi notre *Innocent* n'auroit même point de lieu ; mais quelques-uns ajoutent un quatrième antipape à ces trois, lequel fut *Lando*, qu'on nomma *Innocent III*, comme si ce nombre de *trois*, pour le dire en passant, eût été fatal aux faux pontifes, et heureux, au contraire, aux papes légitimes, puisqu'il y en eut sept consécutifs qui portèrent ce nom sous ce nombre de *trois*. Ce dernier antipape est sans doute l'*Innocent* que Mariana veut dire, mais il l'a très mal placé.

§ 2. Sur les titres de François Ier, avant qu'il fût roi. — Mariana (XXIX, 40, 12), parlant du mariage arrêté entre *François Ier*, alors *duc de Valois*, ou, pour parler plus juste, encore *comte d'Angoulême*, et madame *Claude de France*, fille du roi *Louis XII*, donne à ce prince les titres de *duc d'Angoulême* et de *dauphin de France*, deux fautes qui marquent une grande ignorance des particularités de notre histoire. Car, pour commencer par la dernière, jamais *François Ier* n'auroit pu être dauphin que par son avénement à la couronne, et on n'appelle pas cela être dauphin, cette qualité de *dauphin* étant absorbée par celle de *roi ;* en tout cas, il ne l'étoit point alors. En un mot, Mariana paraît visiblement supposer que la qualité de *dauphin* est attachée à celle d'*héritier présomptif de la couronne* en général, et cela est faux. Il n'y a suivant la stipulation passée entre *Philippe de Valois* et le dernier *dauphin Humbert*, que les fils aînés de France qui soient capables de ce titre. L'autre faute des deux dont je parle, est que Mariana donne aussi à *François Ier* le titre de *duc d'Angoulême*, au lieu qu'il devoit dire, ou bien *comte d'Angoulême*, ou bien *duc de Valois ;* car avant que Louis XII donnât la terre de *Valois* à ce prince, son titre étoit de *comte* et non pas de *duc d'Angoulême*, et quand le même prince fut fait *duc*, ce fut sous le nom de *Valois*, qui, pour cet effet, demeura à tous ses descendants (Voyez aussi XXX, 16, 17).

§ 3. Sur le cartel que Mariana (XIV, 35, 4 et 6) attribue à Charles, roi de Naples, et qu'il fait postérieur à la levée du siége de Messine. — L'erreur qu'il peut y avoir ici est moins un effet d'ignorance, qu'un intérêt national et de parti. Quoi qu'il en puisse être, ceci demeurera pour constant, que non-seulement selon les historiens français, mais sur de très bonnes preuves qu'on en pourroit produire, le siége de Messine ne fut levé qu'après le cartel que Mariana attribue à Charles de Naples, ce qui, en effet, a bien plus d'apparence. Ce cartel aussi fut de l'*Aragonais*, et non du *François*. Voici le fin de toute cette affaire. *Charles*, brave de sa personne, et irrité des *Vêpres siciliennes*, avoit assiégé Messine ; il avoit de belles troupes, et il lui arrivoit incessamment de nouveaux secours ; *D. Pèdre* appréhendoit donc le succès du siége. Pour cet effet, il s'avisa de la ruse du *cartel*, se doutant bien que la bravoure française ne permettroit jamais à *Charles* de le refuser ; et quant à lui, il ne couroit aucun risque, sachant bien de quelle manière il se tireroit d'affaire. Charles, plus courageux que prudent, donna dans le piége qui lui étoit tendu ; il leva le siége de Messine, ce que l'Ara-

gonais demandoit; après quoi, celui-ci manque au rendez-vous, ne se présentant que lorsque le péril fut passé, et ainsi il fut le plus fin et le plus habile des deux princes, mais aussi le moins brave et le plus fourbe.

§ 4. Sur le titre du *comte de Charolais* (XXIII, 54, 8). — Cet exemple et le suivant sont de la même espèce que le deuxième que nous avons déjà vu au sujet des dauphins de France. Mariana, parlant de la guerre civile que le roi Louis XI avoit avec les ducs de Berri et de Bourgogne, donne au dernier le nom de *Charles*, qu'il fait, par ce moyen, duc de Bourgogne, ce qui n'est pas. Charles n'étoit alors que *comte de Charolais*, car son père, *Philippe le Bon*, vivoit encore lors de cette guerre, dite *du Bien public*, et même lors du traité de paix, qui fut celui de *Conflans*, passé le 5 octobre 1465. Or, Philippe le Bon ne mourut que le 5 juin 1467. Donc, lors de la fin de la guerre civile dont est question, *Charles le Hardi* n'étoit point encore *duc de Bourgogne*, mais seulement *comte de Charolais*.

§ 5. Sur le titre de *prince de Viane* (XXIV, 46, 10). — Notre auteur, parlant de *Gaston*, père de *François Phœbus*, qui fut roi de Navarre, lui donne la qualité de *comte de Foix*, mais mal, puisque ce prince ne la porta jamais, étant mort avant son père; mais son titre étoit de *prince de Viane*, à cause de sa mère *Eléonore de Navarre*. S'il eût été *comte de Foix*, il ne faudroit pas dire *Gaston* (tout court), *comte de Foix*, mais *Gaston V, comte*, etc. Or, on n'a jamais dit *Gaston V*, mais *Gaston* (tout court), *prince de Viane*.

Bévues de BLASON.

De deux ou trois exemples dont il me reste une idée confuse, je ne me souviens présentement que de celui-ci.

Mariana (XI, 8, 34) donne pour armes aux comtes de Barcelone, *d'or à quatre bandes de gueules*; et dans (XI, 16, 17) parlant de D. Sanche le Sage, roi de Navarre, il dit *que ce prince prit pour armes*, DE GUEULES A UNE BANDE D'OR *avec deux lions qui de part et d'autre la dépeçoient à l'envi*, se servant dans tous ces deux endroits des termes de FASCIA latin et de FAXA ou VANDA espagnol, qui constamment veulent dire une BANDE et non pas un PAL, quoique cependant le PAL fût la principale pièce de l'un et de l'autre de ces deux écussons. Sur cela je dis que soit que du temps de Mariana les termes latins du blason ne fusseut pas encore bien fixés ou qu'il les ignorât, il paraît, quoi qu'il en soit, ici ou ailleurs, qu'il les confond; et ce qui me fait pencher du côté de l'ignorance, c'est qu'il les confond aussi bien en espagnol qu'en latin; car *fascia* latin et *faxa* ou *vanda* espagnol ne veulent pas dire un *pal*, ils veulent dire une *bande*, et même *fascia* en latin signifie proprement une *fasce* en matière de blason. Pour distinguer ces termes il falloit, à l'égard de *pal*, dire *palus* ou *sublica*, comme pour *bande* il fallait dire *tænia*. Il est vrai que notre auteur s'est en quelque sorte expliqué en ajoutant *ad perpendiculum;*

mais c'est un détour qu'il eût pu éviter en employant tout d'un coup le terme propre. Je dis à l'égard du second endroit, que j'explique encore son *fascia* latin et son *vanda* espagnol d'un *pal* plutôt que d'une *bande*, comme effectivement il a appelé *les quatre pals de gueules* des armes de Barcelone dans l'endroit qu'on vient de voir, VANDAS ROXAS et FASCIAS RUBRAS; car outre cette raison, comment entendre ici ce qu'il dit de ces deux lions de chaque côté qui se disputent cette pièce, si cette pièce étoit couchée comme une BANDE? Assurément il est plus vraisemblable d'entendre cette pièce d'un PAL que d'une BANDE, puisqu'un PAL étant droit et perpendiculaire, il est plus propre et convient beaucoup mieux à deux lions qui sont élevés sur leurs pattes de derrière, qu'une BANDE qui ne les pourroit faire supposer que couchés et renversés, et même celui de dessous, la tête en bas et les pieds en haut.

Bévues sur les NOMS PROPRES.

Mariana déguise tellement la plupart des noms propres, soit d'hommes, soit de villes, etc., qu'on ne sait le plus souvent de quoi il veut parler, et qu'il semble qu'on soit ou parmi une bande de masques ou dans quelqu'une des terres inconnues. Je me contenterai d'indiquer quelques exemples qui feront juger de tout le reste.

§ 1. Sur la ville de *Provins* appelée *Pervin* (XIII, 51, 19). — Mariana parlant de la mort de *Marguerite*, mère de *Thibaud, roi de Navarre*, dit qu'elle arriva à *Pervino*, travestissant ainsi le nom de la ville de *Provins*, que je suis fort persuadé que bien des gens ne reconnaîtroient pas sous ce déguisement: d'autant plus que le latin qui devroit éclaircir toute cette obscurité, la laisse dans son entier, l'auteur ne se servant pas du véritable terme latin de cette ville qui est ou *Provini* ou *Prucini*, mais conservant l'idée du *Pervino* qui se trouve dans l'espagnol. V. *B.* que ces terminaisons en *ini* du nom latin de cette ville, soit *Prorini* soit *Prurini*, qui constamment sont plurielles, conservent leur analogie dans le français *Provins*, *S* faisant pluriel en français, comme *I* le fait en latin; analogie qui ne se trouve pas dans *Pervino* dont l'*O* au contraire marque un singulier.

§ 2. Sur *Millau* en *Rouergue* (X, 54, 5). — Mariana parlant de *Gilbert comte de Provence*, au commencement du chapitre de la guerre de Majorque, lui ajoute la seigneurie d' *Iymillan* qu'il appelle en latin *Iimillianum*, au lieu que le véritable mot est ou bien *Imilhanum* ou *Imilianum*, changement qui, quoique en apparence assez léger, ne laisse pas d'être assez considérable, pour empêcher qu'on ne reconnaisse là la ville de *Millau* en *Rouergue* dont il est question en cet endroit. Il est inutile d'alléguer pour excuse, ni le prétexte de chercher des terminaisons analogiques à la langue dans laquelle on écrit, ni l'exemple de M. de *Thou* qui de la plupart des noms propres qu'on trouve dans son histoire, a fait autant de métamorphoses; si l'on cherche d'un côté à contenter l'oreille, il faut d'ail-

leurs dédommager l'esprit par quelques adminicules qui le remettent sur les voies que l'intérêt de cette délicatesse lui avoit fait perdre; et c'est ce qu'on a été obligé de faire pour M. de *Thou*, lorsqu'on a eu le soin d'avertir par un Index mis à part (1), que son *Interamnas* veut dire *Entragues*, et que son *Quadrigarius* se doit entendre d' *Alain-Chartier*.

§ 3. Sur le lieu de la naissance de la Pucelle d'Orléans (XX, 84, 7). — Mariana appelle *Saint-Remi* le village où étoit née la Pucelle qui délivra la France sous le règne de *Charles VII*, au lieu qu'il devoit dire *Dam-Rémi;* et c'est une faute visible de cet auteur qui n'a pas bien su une particularité que je tâcherai de mettre ici dans tout son jour. Il faut savoir sur ce sujet qu'autrefois on disoit en France *Dam* au masculin, comme on dit encore *Dame* au féminin, pour dire *Dominus* et *Domina* (Monsieur et Madame). Ce *Dam* s'écrivoit *Damp* par quelques ignorants en orthographe, d'où vient qu'on dit encore *Damp-martin;* quelquefois aussi on disoit *Dom* et *Don*, d'où viennent *Domfront* et *Doncheri;* et ces *Dom, Don, Dam* et *Damp*, dont les deux premiers sont encore usités en Espagne, vouloient dire 1° *seigneur*, et ensuite *chevalier*, après quoi le *Dom* passa jusqu'aux religieux, comme encore aujourd'hui les *Chartreux* le retiennent en France, où avec les *Feuillants* et les *Bénédictins*, ils sont les seuls du royaume, chez qui il soit en usage. Il ne faut pas s'arrêter sur ce qu'en latin *Dam-Remy* s'appelle *Damnum Remigii*, car cela ne s'est dit que par corruption pour *Dominium Remigii;* d'où vient que quelques-uns disent *Dom-rémi* et non pas *Dam-rémi*.

§ 4. Sur la ville de *Tauris*, en Perse. — Mariana parlant de la ville de *Tauris* en Perse, l'appelle en espagnol *Tarvisio*, ce qui (par rapport à sa coutume de suivre souvent les dénominations latines en espagnolisant les noms propres des lieux étrangers dont il traite) fait une trop grande équivoque, ou avec la ville de *Trévigio*, capitale de la Marche-Trévisane en Italie, puisque cette ville s'appelle en latin *Tarvisium;* ou avec *Tarvis* capitale de Moldavie, vu la grande ressemblance de ces deux noms; au lieu que le nom latin de *Tauris* étant *Taurésium*, il devoit dire *Taurésio*.

§ 5. Sur les noms propres d'hommes et de femmes (XVII, 41, 48, 20 et 26; et XX, 84, 8). Voyez aussi XVIII, 18, 1, 3 et 11. — Pour ne pas conduire tout ceci à une plus grande longueur, les noms de *Glakin* pour dire le connétable du *Guesclin;* de *Labrit* pour dire le Seigneur d'*Albret*, et de *Durci* pour dire la pucelle Jeanne d'*Arc;* des *Biamontais* et *Agramontais* pour les *Beaumont* et les *Grammont;* sans parler de *Carbolayo* pour Hugues de *Caurelée;* sont des déguisements si incommodes, que je ne suis par surpris qu'un des traducteurs dont j'ai parlé au commencement

(1) Cet *Index* est de M. *du Puy*, prieur de Saint-Sauveur; et il fut imprimé sous le nom de *Pierre Bessin*, qui étoit un valet de chambre du président *de Thou*. (*Note de l'auteur.*)

de cette dissertation, eût fait, à tous ces égards, d'aussi grandes bévues que celles dont j'ai connaissance.

Je pourrois faire un grand article des contradictions de Mariana; mais comme cela me mèneroit trop loin, je me contenterai d'en donner cet exemple entre plusieurs autres. Au XVIII^e^ livre, page 25, ligne 13, l'espagnol et le latin ne s'accordent point sur le lieu d'une seconde revue qui se fit en l'année 1582. L'espagnol dit que ce fut à *Simancas*, qui selon l'indice d'évaluation publié par notre auteur est le latin *Septimancæ* et non pas *Sentica*. Le latin cependant dit *Sentica*, qui selon le même indice est *Zamora*, et non pas *Simancas*. Je tiens pour l'espagnol *Simancas* à cause de la double analogie qui s'y trouve, savoir la syllabe *man* qui est commune à *Septi*MANCÆ et à *Si*MANCAS, et des terminaisons CÆ et CAS qui sont également deux pluriels, les *æ* latins se tournant d'ordinaire par *as* en espagnol, comme *Domin*Æ, *Duen*AS; *Olg*Æ, *las Huelg*AS; *Fossæ Marian*Æ, *Agu*AS *Muert*AS, et ainsi *Septimanc*Æ, *Simanc*AS. La même contradiction avoit déjà paru à la page 23, ligne 28. Mais il suffira de voir la chose dans l'endroit même sans s'en embarrasser davantage ici.

N. B. Remarquez sur le *Glakin* de ci-dessus, que depuis ceci écrit, j'ai trouvé dans le *Vita Petri Ærodii* de M. Ménage, page 118, ligne 17, que le nom du connétable du Guesclin se trouve écrit de quatorze manières différentes, entre lesquelles celle de *Glaquin* ne se trouve pas, du moins, par rapport à l'orthographe; l'espagnol de Mariana dit *Claquin*, son latin dit *Clakinus*, et ces deux seroient ainsi une quinzième manière dont M. Ménage ne se seroit pas souvenu dans sa curieuse énumération; mais M. Ménage ne parloit que de ce qui se trouvoit en français, et ceci est espagnol et latin.

Remarquez pareillement au sujet du *Labrit* pour *Albret* que ce mot pourroit être justifié par la considération qu'autrefois et dans les plus anciens auteurs qui parlent de cette illustre maison, le nom de *Labrit* est celui que portoient ces seigneurs; mais on n'est pas pour cela moins en droit de reprendre Mariana d'avoir employé une dénomination si cachée dans les ténèbres de l'antiquité, puisque lorsqu'il écrivoit, cette maison ne s'appeloit plus ainsi, et que dès ce temps-là peu de gens avoient connaissance de cette distinction. Au reste, depuis (pareillement) ceci écrit, j'ai appris de quelques Béarnais, que dans leur pays, en parlant de la terre d'*Albret*, on prononce aussi communément le *Lebrit* ou le *Lebret* que l'*Albret*, prononciation fondée sur ce que ce pays est ainsi nommé, comme qui diroit le *pays des lièvres*, parce qu'il abonde en ces sortes d'animaux, et qu'en patois du pays on les appelle des *lébrès*; mais cette seule raison que cela n'est usité qu'en patois, suffit pour condamner Mariana qui n'a pas dû écrire en patois.

Au reste, si après toutes les difficultés que j'ai touchées ci-dessus, je voulois pousser la critique jusqu'à quelques autres accusations qu'on pourroit légitimement faire à Mariana, nonobstant les éloges par lesquels je lui ai

fait justice à d'autres égards, que n'aurois-je point à dire sur l'excès de prévention qu'il y a lieu de lui reprocher en quelques endroits de son histoire, et dont il ne faut point chercher d'autres preuves que la manière insultante dont il traite les pauvres Vaudois (XII, 1, 2 et 3), contre le témoignage authentique de l'histoire universelle dans des sources qui sont à l'abri de tout soupçon; et un pire outrage qu'il fait avec encore plus d'injustice, à la mémoire du célèbre M. de Thou (1) dont la vertu et le grand mérite que cet illustre historien s'est acquis auprès de tous les savants, sont en bonne odeur par toute l'Europe? Mais je dois prendre garde à ne pas tomber dans le même défaut que je reproche à mon auteur; il ne faut point troubler le repos des morts, et le même tombeau qui conserve leurs cendres doit servir d'asile à leur réputation.

—

Comme depuis assez longtemps je me suis fait une espèce de loi de ne rien publier de mes écrits sans l'avoir soumis à l'examen des plus habiles de mes amis, je ne manquai pas dès que j'eus dressé cette dissertation de la communiquer aux principaux d'entre eux, qui, selon que je les en avois instamment priés, m'y firent quelques remarques dont deux ou trois m'ayant convaincu de leur justesse, je fis quelques petits changements à ces sortes d'endroits, mais qui n'alloient pas à une vingtaine de mots par-ci par-là, et à quelques suppressions d'articles qui étoient également et fort peu essentiels à ma matière, et d'ailleurs en très petit nombre. Deux ou trois de ces messieurs me firent leurs observations ou de bouche seulement et dans le tête-à-tête, ou sur de simples morceaux de papier volant, c'est-à-dire tout cela sans aucune réponse en forme qui puisse être produite ici. Mais il y en eut deux qui m'honorèrent de lettres assez amples, pour ne pouvoir pas me dispenser d'en régaler les lecteurs, à cause du profit qu'ils en pourront tirer; de si judicieuses et si savantes critiques ne pouvant jamais manquer de plaire aux personnes de bon sens et de bon goût. Feu M. de La Devèze fut le premier des deux illustres amis dont je parle à qui je communiquai ma disserta-

(1) Supplément, page 102, ligne 25.

tion, et qui aussitôt m'y fit la réponse qu'on va voir; M. Bayle, pareillement défunt, fut le second, et m'envoya à divers ordinaires consécutifs les trois lettres qui suivront celle de M. de La Devèze. Voici donc celle de ce dernier:

« *Pour M. R**.*

« Je vous renvoie, Monsieur, la belle dissertation et les « doctes remarques que vous avez faites sur votre traduction « de l'*Histoire d'Espagne*, par Mariana. Votre ouvrage n'a pas « besoin de recommandation après cet heureux passeport que « vous mettrez sans doute à la tête; on aime naturellement de « connaître d'abord le fort et le faible d'un auteur qu'on veut « lire, et c'est à quoi vous avez parfaitement pourvu par l'écrit « que vous m'avez mis en main. Je l'ai lu avec un plaisir ex- « trême, car vous avez eu l'habileté d'unir ensemble deux « choses qui produisent cet effet, je veux dire le savoir et la « politesse, d'où naît l'*utile* et l'agréable.

« Je n'ai pas, Monsieur, fait de remarque qui mérite d'aller « jusqu'à vous, pour altérer tant soit peu la beauté de votre « ouvrage, et ce n'est que pour m'éclaircir moi-même que je « vous propose ici mes doutes sur quelques expressions dont « vous vous servez dans cette espèce de préface.

« Vous y parlez de la traduction de Mariana qu'un de vos « amis avoit faite et qui n'a pas vu le jour; vous dites *qu'elle* « *étoit fort défectueuse*. Il me semble que c'est en dire assez, et « je ne voudrois pas enchérir encore, comme vous faites par « ces termes: *Pour n'en parler pas plus désavantageusement*. L'a- « mitié a quelque chose de sacré dans le tombeau même.

« Dans la même page, parlant de l'histoire de Mariana, vous « faites dire aux Espagnols, sur le sujet de cet ouvrage, *qu'il* « *n'y a pas de salut hors l'histoire de Mariana*. Je les crois ca- « pables de cette expression, et même d'autres plus outrées; « mais je doute que notre langue l'admette en pareil cas: ce-

« pendant vous l'adoptez, et qui plus est, vous la mettez en la « bouche de Vaugelas, le grand maître de notre langue. Vous « me direz, s'il vous plaît, là-dessus votre sentiment.

« Dans la deuxième page, parlant d'Amiot et de Méziriac, « vous dites *qu'à proportion de la taille de ces deux auteurs,* etc. « Cette figure, Monsieur, n'est-elle pas trop hardie? On dit « bien *de grands auteurs*, mais on ne dit pas des auteurs d'une « grande taille. Dans la conversation, on se sert quelquefois « de ce terme pour exprimer les grandes qualités d'un homme; « l'expression même est un peu cavalière : mais je ne l'ai pas « vue encore dans aucun de nos bons auteurs en ce qui est du « sérieux; vous en jugerez vous-même.

« Ne comptez pour rien, Monsieur, ces minuties, et soyez « persuadé que j'ai été charmé de votre ouvrage. Vos remar- « ques m'ont plu infiniment; elles sont judicieuses, elles mar- « quent un profond savoir dans l'*histoire,* dans la *géographie* et « dans la *généalogie;* c'est là votre fort. J'ai été enchanté de « la petite dissertation que vous avez faite sur *Zophala,* et du « dénoûment que vous avez donné à cette difficulté, en pré- « supposant nos voyages de long cours sur mer.

« Les chartreux vous doivent la meilleur carpe et le meilleur « brochet de leurs viviers pour l'honneur que vous leur avez « fait en déterrant l'origine du *dom* qu'ils mettent au devant de « leurs noms, et que bien des gens ignorent à mon avis.

« Que ne dirois-je point, Monsieur, de tout le reste si j'étois « capable d'en connaître toutes les beautés? Je ne saurois m'em- « pêcher de vous dire que vous m'avez fait un très grand plai- « sir de relancer Mariana sur le sujet des *Vaudois* et de l'illustre « M. *de Thou;* vous ne pouviez pas mieux choisir ni finir « plus heureusement que par l'éloge de ces deux excellents « sujets.

« Souffrez que je vous demande ici un éclaircissement sur ce « que vous dites de la ville de *Milhau en Rouergue.* Vous pré- « supposez, après Mariana, qu'elle appartenoit à Gilbert, comte

« de Provence. *Milhau* est une dépendance de la province de « Guyenne, éloignée de vingt-cinq ou trente lieues de la *Pro-* « *vence ;* il faut traverser le Bas-Languedoc pour entrer dans la « Provence. Il est vrai que de ce temps-là les princes, tout « souverains qu'ils étoient, ne se faisoient pas une affaire d'a- « voir des domaines particuliers sous la domination d'autres « souverains. Mon sentiment n'est qu'une pure conjecture qui « s'évanouira d'abord, si vous voulez prendre la peine d'entrer « dans la question de fait.

« Encore un coup, Monsieur, je vous remercie de l'honneur « que vous m'avez fait, et je vous exhorte à donner au plus tôt « au public le fruit de tant de veilles. »

Si l'on me voit ici alléguer quelques raisons sur les quatre remarques de M. de La Devèze, ce n'est pas par aucun mépris que je fasse de ses objections que j'ai déjà reconnues pour très judicieuses, mais seulement afin de faire voir que comme il y a diverses manières d'envisager les objets, il ne s'ensuit pas que ce qui paraît condamnable à certain égard, n'ait quelque autre face par laquelle il se peut fort bien disculper. Si l'on ne voit point aujourd'hui dans ma dissertation le premier des quatre articles attaqués par M. de La Devèze, c'est qu'encore que j'eusse une assez bonne raison pour le défendre, savoir, que mon ami n'étant ni nommé, ni même désigné dans mon écrit, son honneur ne couroit aucun risque, puisque les plus sévères droits de l'amitié la plus sacrée ne nous obligent pas à l'aveuglement sur les faibles de ceux à qui nous la donnons ; encore, dis-je, que j'eusse pu me défendre par cette excuse, j'ai mieux aimé supprimer entièrement l'article par déférence pour M. de La Devèze.

Il n'en est pas tout à fait de même à l'égard de l'expression sur le *salut hors de l'Histoire d'Espagne*, etc. Comme elle n'est pas de moi, cette expression, supposé qu'elle soit *critiquable*, elle doit être mise sur le compte de ce grand maître de notre langue, *M. de Vaugelas*, et non pas sur le mien, quelque adop-

tion que je puisse en avoir faite, puisque son autorité est assez grande pour me servir de justification.

J'ai laissé tout de même la taille dont j'avais rehaussé les différents volumes d'Amiot et de Mariana (car on ne me contestera pas sans doute que ce mot de taille regarde les livres et non pas les personnes des deux auteurs que je mets en parallèle l'un avec l'autre) ; j'ai, dis-je, laissé cet article tel que je l'avois couché d'abord, parce que M. Bayle et d'autres habiles juges, par moi consultés depuis cela, ne se firent aucun scrupule de cette expression.

Pour ce qui regarde l'article de *Milhau*, comme M. de La Devèze en fournit lui-même le moyen de justification, je m'en tiens là.

Je viens présentement aux trois lettres de M. Bayle, dont on jugera aisément que toute la substance ne pouvoit pas être conçue en un seul et même écrit, parce que leur contenu résultoit de quelques changements par moi faits à diverses reprises selon les mutuelles réponses que nous nous faisions l'un à l'autre. Voici la première de ces trois lettres ; elle fut écrite le 13 février 1696 (1) :

« Je vous suis infiniment obligé, mon cher Monsieur, de « l'honneur que vous me faites de me communiquer le plan de « votre travail sur Mariana. J'en avois conçu une grande idée « par le mémoire que M. de Beauval en inséra dans son mois « de novembre en l'année 1693. Mais la lecture de votre dis- « sertation m'a fait connaître que je n'en avois pas conçu toute « l'importance. Je souhaite qu'un si beau travail et si capable « d'immortaliser votre nom qui est déjà si célèbre, paraisse « bientôt aux yeux du public. Je me servirai du droit que vous « me donnez de vous dire ma pensée, sachant par ma propre « expérience combien un auteur est obligé aux amis qui lui « communiquent leurs vues ; et quoique je sente de plus en

(1) Elle se trouve imprimée sous le numéro 131, dans la collection des *Lettres choisies* de Bayle.

plus ma faiblesse, je ne laisserai pas de vous communiquer, comme notre ancienne amitié l'exige, quelques petits avertissements.

En premier lieu, vous pouvez être assuré que Mariana [illegible] regardé chez les jésuites comme un de leurs plus grands hommes, et les Espagnols en général, comme vous le remarquez, faisant un cas infini de son histoire, il se trouvera sans doute des gens qui le justifieront autant qu'ils pourront de votre critique: c'est pourquoi il ne le faut critiquer qu'à coup sûr, et vous devez prévoir les ressources que pourront avoir ses apologistes.

Parmi les remarques que j'ai lues dans votre écrit, il y en a plusieurs qui ne pourront pas être parées; mais celles qui concernent la vieille géographie, pourront être une matière de procès, à moins que vous ne preniez la peine de consulter tous les anciens géographes; car il s'est trouvé des critiques qui, ayant nié une chose parce qu'ils ne la trouvoient ni dans *Strabon*, ni dans *Ptolomée*, ni dans *Méla*, etc., se sont echaudés: car on leur a fait voir qu'un Dionysius Périégetes, par exemple, et quelques fragments d'anciens auteurs ou quelques restes d'itinéraire en parlent. Si vous relisez l'apostille que M. Huet (1) vous a communiquée, vous verrez, Monsieur, que Mérula n'a point fait un traité exprès de tous les promontoires, mais qu'il a donné dans un chapitre particulier le catalogue des promontoires d'Espagne. Mérula, professeur à Leyde, a publié une cosmographie, où il traite fort amplement de l'Espagne et de la Gaule; il fait des chapitres particuliers des fleuves, des montagnes, des promontoires: je consultai sur l'heure le chapitre où il donne la liste des promontoires d'Espagne, et je n'y en trouvai point qui s'appelât *Cronion*. Voilà, ce me semble, à quoi vous devez rendre le témoignage de *Mérula*.

(1) Monsieur Huetius, refugié à la Haye.

« Le troisième des exemples d'équivoques dont vous accu-
« sez Mariana ne me semble pas bon; car comme les moines
« n'élisent jamais leurs prélats, mais seulement leurs abbés, un
« lecteur intelligent ne peut point hésiter sur le sens de Ma-
« riana, et remarquez bien qu'il écrivoit dans une langue qui
« a le privilége de la latine, et qui n'est point assujettie aux rè-
« gles sévères de nos grammairiens français. Toutes les lan-
« gues mortes, et les vivantes aussi, à la réserve de la nôtre,
« parlent selon les scrupules du P. Bouhours, souffrent qu'on
« sous-entende dans une même période, tantôt l'un des antécé-
« dents, tantôt l'autre; il faut que la suite du discours et la na-
« ture des choses nous déterminent; si on critiquoit Cicéron
« selon les règles du P. Bouhours, il n'auroit point de période
« qui pût passer à la montre.

« Je vous avertis que ce n'est point M. de Thou qui a fait
« le *Dictionnaire des noms propres* qu'il a latinisés. Voyez l'*Anti-*
« *Baillet*, tome I, page 108.

« Ce que je viens de dire de notre langue me fait déplorer
« la dure loi sous laquelle nous vivons nous autres, qui écri-
« vons en français; mille tortures d'esprit nous sont prépa-
« rées quand nous voulons éviter les équivoques, et ranger nos
« mots de telle sorte que le relatif soit toujours lié avec son an-
« técédent plus prochain. Selon cette règle, mon cher Monsieur,
« il vous faudra retoucher le commencement de votre disser-
« tation. Cela me paraît d'autant plus nécessaire, qu'on juge
« du style d'un auteur par les premières périodes qu'on en lit
« à la préface. Ce sont donc les endroits qu'il faut le plus tra-
« vailler afin de préoccuper le lecteur. Je m'en vais vous mar-
« quer mon doute. Vous dites que *vous comptez pour rien* deux
« versions, et vous en donnez pour raison 1° le jugement d'un
« bon maître; 2° les défauts que vous-même y avez trouvés;
« ces deux raisons sont très bonnes, mais elles sont enfermées
« dans un *puisque* et dans un *parce que* qui n'ont pas pour leur
« prochain antécédent le *je compte pour rien;* car entre *je compte*

« *pour rien* et *puisque* il se trouve deux ou trois propositions, « savoir: *me paraissent avoir été faites; une traduction qui est « très ancienne*, et *j'en ai ouï parler à un fort bon juge*. Vous « m'avouerez qu'un *puisque*, séparé de son antécédent par trois « propositions auxquelles il se devroit rapporter, plutôt qu'à « cet antécédent, brouille le lecteur et l'oblige de remonter et « de relire; le style français ne souffre plus qu'on engage les « lecteurs à cela. Que sera-ce si nous comparons le *parce que* « qui est trois ou quatre lignes après, avec le *je compte pour « rien*, son antécédent? Je suis donc d'avis que vous refondiez « cet endroit de telle sorte que la raison de votre mépris pour « ces deux versions soit tout auprès de la proposition où vous « exposerez ce mépris. Je ne vous marque que ce seul endroit à « l'égard du style; un bon entendeur comme vous juge *ex « ungue leonem*.

« Je vous demande si l'on peut dire que François I^er^ fut « dauphin par son avénement à la couronne? Vous avez raison « dans tout le reste de votre critique en cet endroit-là; mais je « crois que la qualité de roi de France absorbe celle de dau- « phin. Je sais bien que dans certains actes qui regardent la « province de Dauphiné, les rois de France prennent la qualité « de dauphin; mais simplement parlant, les dauphins cessent « de l'être dès qu'ils sont rois, et ceux qui, comme François I^er^ « ne l'étoient pas avant que de régner, ne le deviennent pas « en régnant.

« Vous voyez, Monsieur, que je descends jusqu'à la chicane; « je ne le ferois point si je ne voyois que votre ouvrage est « d'une grande importance, et que je m'en fais une idée très « forte; j'y admire vos lumières et votre pénétration, et je « voudrois pour mon intérêt particulier, sans compter celui du « public, qu'il fût déjà imprimé; j'y trouverois de beaux mor- « ceaux pour mon dictionnaire, ou, comme vous savez, je re- « cueille les fautes que d'autres ont censurées, et j'aurois sou- « vent lieu de vous citer. Hâtez, je vous prie, la publication

« de ce bel ouvrage; j'avois ignoré jusqu'ici qu'il y en eût eu « une version, et je serois bien aise de savoir le nom de ce tra- « ducteur, et de celui dont l'ouvrage n'a pas été imprimé.

« Je vous écris ceci fort à la hâte, et je vous renvoie inces- « samment votre dissertation sans attendre une commodité « d'ami que je ne trouverois peut-être d'assez longtemps, et je « songe que peut-être il vous importe d'avoir au plus tôt cet « écrit pour le donner à lire à d'autres amis; je le reçus hier à « midi, et je le ferai porter demain au Marschut (de Mark- « schuit), si M. Leers n'envoie rien à la Haye. Je suis avec « toute sorte d'estime et d'attachement, Monsieur, votre très « humble et très obéissant serviteur,

« BAYLE.

« A Rotterdam, le lundi 13 de février 1696. »

La déférence que je rendis aux obligeantes et judicieuses remarques de M. Bayle, empêchera sans doute le lecteur de bien reconnaître leur place dans l'état où ma dissertation se trouve aujourd'hui, et qui est celui-là même où on la vient de voir. Mais outre ce que je dis ici en général sur ce sujet, on va voir tout le reste de cette petite obscurité absolument écarté par les particularités d'éclaircissement que je vais répandre sur chacun des cinq articles à l'égard desquels M. Bayle jugea à propos de me donner des avertissements.

Le premier regarde la grande bride qu'il se faut donner en matière de censures géographiques, où l'on pourroit, comme dit M. Bayle, *s'échauder*. J'y satisfis dès lors entièrement, en protestant en général et une bonne fois pour toutes, que je ne donnois point mes remarques sur cette matière comme des décisions, mais comme de simples doutes que je proposois; car cela ainsi posé et si formellement déclaré, je n'ai plus aucun échaudement à craindre.

Le deuxième, qui regarde les équivoques, et cela au sujet de l'élection des abbés par les moines, a été absolument écarté

par le retranchement entier que j'ai fait de tout cet article, dont on ne voit plus un seul mot dans ma dissertation, quoique j'eusse une très bonne raison pour soutenir ma thèse en cet endroit contre la trop positive assertion de M. Bayle, si je n'eusse mieux aimé garder le silence dont je parle, que de faire, comme on dit, le coup de poing avec mon ami, à qui je me contentai de faire, au bout de quelques jours qu'il se trouva ici, ma réplique dans le tête-à-tête, sur laquelle aussi il ne fit point difficulté de se rendre, me remerciant même des particularités que je lui apprenois sur cette matière, et voici ce que c'étoit.

Je ne disputois pas à M. Bayle l'allégation qu'il me faisoit que les moines n'élisant pas d'ordinaire (1) leurs prélats, mais seulement leurs abbés, il s'agissoit, dans l'endroit de *Mariana*, de l'élection d'un abbé, et non pas de celle d'un évêque; je ne disputois, dis-je, pas cela à M. Bayle, puisque bien loin de cela, je l'avois décidé de la sorte dans ma traduction; mais je lui représentois que j'avois toujours raison de dire que *Mariana* s'étoit mal exprimé dans cet endroit, et qu'il n'avoit pas tenu à lui qu'un lecteur, quelque intelligent qu'il fût, ne s'y trouvât embarrassé; car disois-je à M. Bayle, s'agissant d'un privilége accordé aux moines de cette abbaye, qui empêchera que je ne me fasse un doute, si ce privilége ne va point à la levée de l'exclusion des moines dans l'élection de leurs prélats, puisque pour celle de leurs abbés en particulier, ils n'en ont pas besoin, ce droit leur étant tout acquis et d'un usage ordinaire et naturel? Dira-t-on qu'on ne leur donne pas le privilége d'élire un abbé en général, mais d'élire pour abbé un tel évêque en particulier? En ce cas-là, ce n'est pas leur donner une permission, c'est peut-être leur prescrire un ordre; au moins le puis-je entendre ainsi à la faveur de l'expression équivoque

(1) *N. B.* que je me renferme à dire *d'ordinaire*, au lieu que sa critique tranche le mot de *jamais*, qui est ce que j'ai dit ci-dessus être *une assertion trop positive*, et où je prétends qu'il s'étoit lui-même trop *échaudé*. (*Note de l'auteur.*)

dont l'auteur s'est servi. Remarquez aussi, disois-je encore à M. Bayle qu'y ayant un exemple *de droit de mitre,* donné par le pape aux abbés de Cluny dans le concile de Plaisance de l'an 1095 (1), par quelle raison ce privilége qui a bien pu échoir à des abbés, ne pourroit-il pas échoir aussi à des moines qui, *sede vacante,* les représentent? Mais sans tout cela, le seul privilége du pape *Etienne III* aux religieux de l'abbaye de Saint-Denis, près Paris, est ici décisif, puisque ce pape leur donne là un droit particulier d'élire quelqu'un d'entre eux pour être sacré évêque, et exercer dans cette abbaye les fonctions épiscopales, avec pouvoir de leur administrer les ordres. J'ai donc raison encore une fois de prétendre qu'il y a ici une grande matière d'embarras, et particulièrement mon instance auprès de M. Bayle sur le *trop grand positif de son assertion* étoit bien fondée.

A l'égard du troisième et du quatrième article, je n'ai rien à en dire ici, puisqu'il est visible par l'état où l'on a vu qu'est présentement ma dissertation, que j'ai également profité, et des avertissements et des corrections de M. Bayle.

Et pour ce qui est du cinquième, quoique sur la remarque de M. Bayle, je l'ai tourné beaucoup plus clairement que je n'avois fait d'abord, il est toujours constant que dans mon premier tour, je n'avois donné aucune idée de négation que la qualité de dauphin fût absorbée par celle de roi; mais je blâmois seulement Mariana, et cela avec raison, d'avoir donné à François I^er^ ce titre de dauphin dès avant qu'il fût roi. Je viens aux deux autres lettres de M. Bayle; la première n'est postérieure que de huit jours à la précédente, mais il n'eut occasion de m'écrire l'autre qu'au bout de six mois.

A Monsieur Rou, etc.

« Vous faites trop d'honneur à ma lettre, mon cher Mon-

(1) Des Maizeaux a inséré cette réplique de Rou, en forme de note, dans son édition des *Lettres choisies* de Bayle. Rotterdam, 1714.

« sieur, et vous faites en même temps trop peu à votre grand « discernement. Je vous écrivis il y a huit jours fort à la hâte, « et sans croire qu'autre que vous me dût voir ainsi en déshabillé. Je n'ai point en vue aucun endroit particulier de votre « excellente dissertation, quand j'ai dit qu'un bon entendeur « comme vous, juge *ex ungue leonem;* j'ai seulement voulu dire, « qu'en voyant ce que je trouvois à redire à la distance trop « grande que vous aviez laissée entre les particules causales, « ainsi que les appellent les grammairiens, *puisque, parce que,* « et la proposition à laquelle elles servent de preuve, vous connaîtriez ce qu'il faudroit éviter, soit dans tous les lieux de la « traduction où une semblable distance se trouveroit entre le « relatif et l'antécédent, soit dans toutes les périodes où d'autres relatifs pourroient être rapportés à divers antécédents. » Vous savez mieux que moi que le caractère de notre langue, « et ce qui la distingue de toutes les autres, est une manière « nette, coulante et débarrassée de ranger les mots, qui fait « qu'un lecteur ne balance point à quoi il doit rapporter les « particules *qui, le, il, sont, que,* etc. Dans les autres langues, « on se détermine par la nature des sujets; dans la nôtre, on « épargne au lecteur cette recherche; la seule situation des « mots, où l'on évite deux antécédents susceptibles de la « relation, fait juger de la pensée. Ceux qui se servent du « style coupé ont moins de peine à ôter les équivoques; ils « recommencent une période presque à chaque ligne; c'est « prendre le parti le plus facile; un paresseux s'accommode « fort de cela. Vous et moi, Monsieur, qui nous sommes accoutumés au style lié, et qui enfermons le plus de pensées que nous pouvons dans une période, nous sommes « en effet plus courts que ceux qui se servent du style coupé, « et néanmoins les mauvais juges s'imaginent que nous employons plus de paroles. Ils ne savent pas qu'il n'y a guère « d'écrivains dont le verbiage soit plus grand que celui de Sénèque. Cicéron mettroit dans une période de six lignes, ce

« que Sénèque dit dans six périodes qui tiennent huit ou neuf « lignes. Mais, quoi qu'il en soit, nous avons ce désavantage, « nous autres sectateurs du style lié, que nous avons mille « peines à ôter les équivoques. Soyez sûr que je n'ai eu en vue « aucun endroit particulier de la dissertation, ni par consé- « quent celui qui concerne l'éloge donné à Mariana par « M. Temple.

« La manière dont vous avez retouché l'endroit que je « vous avois marqué, ôte tout le fondement de mes objections; « je vous renvoie la feuille.

« Vous avez raison de trouver étrange que je n'aie pas été « content de l'explication que vous donniez vous-même tout « aussitôt à cette expression : *François I^er^ n'a été dauphin*, etc.; « mais je ne suis pas fâché de vous avoir proposé ce doute, « puisque cela vous a fait changer quelque chose. Voyez, je « vous prie, si vous ne pourriez pas retenir votre premier terme « de *dauphin*, en vous servant, non pas de l'*indicatif : N'a été « dauphin*, qui a toujours l'air d'une affirmation, mais du mode « que les grammairiens nomment *optatif* ou *subjonctif;* par « exemple : *François I^er^ n'auroit pu être dauphin que par son « avénement, etc., mais on n'appelle pas cela être dauphin.*

« Je vous remercie très humblement de ce que vous m'ap- « prenez des deux versions de Mariana. Je tâcherai de savoir « des circonstances de la version imprimée; et je crois que vos « lecteurs ne seroient pas fâchés que vous leur apprissiez qui « et quand a publié cet ouvrage. Vous savez que dans les pré- « faces, les traducteurs et les commentateurs font volontiers « l'histoire du livre, de ses *éditions, versions, critiques*, etc. « Vous ne savez pas peut-être qu'un certain *Petrus Mantuanus* « publia l'an 1611, en espagnol, un recueil des fautes de Ma- « riana. Elles concernent, presque toutes, ce qu'il a dit sur « l'ancienne histoire; il y en a une entre autres sur ce qu'il a « dit de la patrie du poëte *Prudence*. Ce critique a étalé une « grande montre d'érudition. Un ami de Mariana, nommé

« *Tamayo*, répondit à ce critique. J'ai lu autrefois le premier de « ces deux ouvrages, mais jamais je n'ai pu trouver le second. « Je suis, mon cher Monsieur, tout à vous et votre très humble « et très obéissant serviteur.

« BAYLE.

« Le 21 février 1696. »

Je n'ai que deux mots à dire sur cette seconde des trois lettres de M. Bayle. Elle justifie entre autres, comme on voit, ce que j'ai avancé ci-dessus de l'espèce de malentendu que ce savant avouoit y avoir eu entre nous sur l'article de François I^er^ en qualité de dauphin. M. Bayle m'avoit assurément pris un peu trop au pied de la lettre; mais d'un autre côté il me donna lieu par son aheurtement de m'expliquer avec plus de précision.

Pour ce qui regarde le *Petrus Mantuanus*, de qui il croyoit me donner la connaissance, j'avois depuis longtemps parmi mes livres, non-seulement l'ouvrage de cet auteur, mais aussi celui de son antagoniste *Tamayo*, que M. Bayle n'avoit jamais pu déterrer; mais je n'ai jamais voulu entrer dans les démêlés de ces deux champions, parce que cela m'auroit mené trop loin, et j'ai mieux aimé que mes critiques, quelles qu'elles pussent être, parussent, (comme aussi c'est la vérité) ne venir que de moi, afin, au moins, d'éviter l'accusation de porter ma faucille dans le champ d'autrui. Je viens à la troisième lettre de M. Bayle, qui étoit du 25 août 1696, et conçue en ces termes (1) :

« Il y a quelques jours, mon cher Monsieur, que M. Leers « de la Haye, me remit un manuscrit contenant ce que vous « m'aviez déjà fait la grâce de me communiquer de votre « excellent ouvrage, et outre cela, la version du premier des « trente livres de Mariana. Quelque occupé que je sois, je n'ai

(1) Lettre 133^e^ de la collection de ses *Lettres choisies*.

« pas laissé de lire divers endroits de la traduction; en un autre « temps j'aurois lu tout, ligne après ligne; mais on peut con- « naître ici *ex ungue leonem*. J'en ai rendu un beau et glorieux « témoignage à M. Leers, libraire de cette ville, qui reporte « aujourd'hui à la Haye ce manuscrit, et je ne doute point « que si les grands engagements qu'il a déjà contractés avec « plusieurs auteurs pour des impressions de longue ha- « leine, ne l'en empêchent, il ne soit ravi de contracter avec « vous.

« Je n'ai qu'un petit avis à vous donner, que je vous prie « de prendre en bonne part, c'est qu'il me semble que quel- « quefois il y a trop de brillant et trop de tour recherché dans « la traduction. Par exemple, ce que vous dites de ce jeune « enfant exposé aux bêtes sur la mer et toujours conservé, est « conçu en des termes qui ne me semblent pas assez simples et « naturels pour la narration historique, selon le goût d'aujour- « d'hui. Cela seroit admirable dans une pièce d'éloquence, ha- « rangue, ou telle autre chose; mais je suis sûr que les lecteurs « qui se sont formé le goût sur les narrés historiques de « M. Fléchier, par exemple, qui est un grand modèle, trouve- « ront trop d'esprit et trop de figures étudiées dans l'endroit « que je vous marque. Comme il n'y a apparemment dans vo- « tre ouvrage que peu de tels endroits, et que le reste est de la « gravité naturelle qui m'a paru dans ce que j'en ai lu après, il « ne vous sera pas difficile d'y remédier, mais le tout en cas « que de meilleurs juges que moi que vous consulterez, soient « de cet avis.

« J'ai été ravi de voir tant de notes marginales, instructives « et curieuses, et qui donneront à votre version un très beau « relief. J'en ai remarqué une sur laquelle je crois que vous « ferez bien de réfléchir. Vous dites que *Darès Phrygien* et *Dictys « de Crète*, sont des pièces forgées par *Annius de Viterbe;* je « doute que vous ayez raison; faites des recherches sur cela. Il « est bien vrai que ces deux ouvrages sont supposés, mais ils

« sont plus vieux qu'*Annius*. Je suis avec toute la sincérité et « l'estime imaginables, mon très cher Monsieur, votre très hum- « ble et très obéissant serviteur.

« BAYLE.

« Ce 25 d'août 1696. »

Ce que j'ai à dire sur les deux avertissements que M. Bayle me donnoit dans cette lettre, est pour le premier, que ce trop d'ornement qu'il trouve dans le chapitre d'Abidès, qui est le treizième du premier livre de l'histoire d'Espagne, n'est pas proprement une chose qui vienne de moi; il est visible par la lecture de l'original espagnol, que Mariana s'est délecté dans cette riante description. Ainsi, il eût fallu pour m'en écarter, que je m'ingérasse de redresser mon auteur, et je n'en avois pas le droit. Avec tout cela, je n'ai pas laissé, sur la remarque de M. Bayle, d'aplatir quelques boucles de la frisure que Mariana paraît avoir affectée, et je ne crois pas que dans cet endroit qui, comme M. Bayle même l'avoue, n'a pas beaucoup de pareils dans tout l'ouvrage, on trouve présentement rien de trop attifé.

Pour ce qui regarde l'article d'Annius de Viterbe, que j'avois tourné d'une manière trop positive, il est certain que je ne l'avois fait que sur l'autorité de plusieurs garants dont les écrits subsistent encore; mais sur la remarque de M. Bayle, j'ai restreint la chose de sorte qu'on n'y peut plus rien gloser.

Pendant que le lecteur a l'idée remplie de ce blâme des trop grands ornements du style, il me vient dans l'esprit que peut-être ne sera-t-il pas fâché d'être lui-même rendu juge de ce qu'il en doit penser, et de trouver ici ce chapitre d'*Abidès* dans l'état où (à la faveur de quelques petits adoucissements, comme j'ai dit) je l'ai arrêté sur le délicat scrupule de M. Bayle. Le voici :

Chapitre XIII (1) *du premier Livre de l'*Histoire d'Espagne, *du* R. P. Jean Mariana,

Savoir : Des exploits d'Abidès et de la sécheresse générale de l'Espagne.

Environ ce même temps, Gargoris, roi des Curètes, à ce que dit Justin, régnoit dans la forêt de Tartesse, où les anciens ont feint que les Titans firent autrefois la guerre aux dieux. Ce prince ternit le lustre de toutes les grandes vertus qu'ont dit avoir été en lui, par la seule cruauté dont il usa envers son petit-fils Abidès. Cet enfant étoit né de sa fille par un commerce clandestin, de sorte que pensant effacer cette tache de sa maison, il le fit exposer aux bêtes sur une montagne; mais elles, quittant leur férocité, eurent pour ce pauvre innocent l'humanité que lui refusoit son grand-père; elles le nourrirent longtemps de leur propre lait. Cependant ce reproche muet fait par des bêtes mêmes, ne fut pas capable de l'attendrir; il commanda qu'on le mît dans un chemin fort étroit, afin que les bestiaux le foulassent aux pieds en passant; mais le ciel, au contraire, le destinoit à une grande élévation, et il échappa de ce péril, comme il avoit fait du précédent. On eut donc recours à une autre malignité : c'est qu'après avoir laissé des chiens et des pourceaux sans manger pendant quelques jours, on exposa cet enfant à leur gloutonnerie, afin qu'ils le dévorassent, et tout cela sans aucun effet; sa bonne fortune le délivra de ce danger aussi bien que des deux autres. Les chiennes même, comme touchées de compassion, l'allaitèrent, et il n'y eut pas jusqu'à la mer où on l'avoit précipité enfin, qui le soutint sur ses flots, et lui en faisant comme un berceau, le rendit sain et sauf sur le rivage, où une biche le nourrit de son lait. La qualité des aliments, principalement dans la jeunesse, contribue merveilleusement au changement du naturel; le corps et l'esprit s'y refondent, pour ainsi parler. On ne sauroit croire combien cette nourriture de lait de biche rendit le jeune Abidès dispos de tous ses membres; sa course égaloit celle des plus

(1) Nous pensons qu'il doit y avoir erreur dans l'indication du chapitre, car dans la traduction du père Charenton, le récit des exploits d'Abidès se trouve au chapitre XV, du 1er livre; le père Charenton adopte l'orthographe *Habide* au lieu d'Abidès. Voici du reste comment il traduit le commencement de ce chapitre :

« Le roi Gargoris, au rapport de Justin, régnoit sur les Curètes, qui étoient des peuples situés vers la forêt des Tartessiens ou de Tariffa. C'est là que les poëtes ont feint que les Titans avoient fait la guerre aux dieux. Gargoris ternit par sa cruauté l'éclat de ses grandes qualités qui l'auroient, sans cela, rendu les délices des peuples. La fille de Gargoris avoit eu, avant son mariage, un enfant que l'on nommoit Habide. Le roi commanda que l'on exposât cet enfant sur une montagne, pour y être dévoré des bêtes, comme s'il eût voulu anéantir le souvenir du crime de la fille, et effacer l'infamie de sa maison; mais les bêtes plus humaines que cet aïeul dénaturé, semblèrent se dépouiller de leur férocité naturelle et oublier ce qu'elles étoient, etc., etc.

Ces deux traductions sont trop dissemblables dans leur forme, pour qu'on puisse admettre, avec Prosper Marchand, que l'une ait été calquée sur l'autre.

légers animaux, et la confiance qu'il avoit en cette agilité, jointe à son tempérament vif et hardi, le porta à des brigandages si fréquents, si universels et si faciles, à cause de son adresse et de ses forces, qu'il se rendoit maître de tout et partout sans aucune résistance. Mais à la fin, néanmoins, ceux du pays lassé de ses insultes, résolurent de lui tendre des piéges, où, s'étant laissé prendre, il fut amené comme un criminel devant son grand-père. Ce prince n'eut pas sitôt jeté les yeux sur lui, que par un certain mouvement secret mais naturel, dont en semblables rencontres tous les hommes sont assez souvent saisis, sans en connaître la cause et peut-être par la force de quelque air de grandeur qui reluisoit sur son visage et qui démentoit ses habits, il le considéra avec beaucoup d'attention, et s'étant particulièrement attaché à quelques marques qu'on avoit appliquées sur son corps pendant son enfance (1), il reconnut la vérité de tout ce merveilleux événement; que ce criminel étoit son petit-fils, et que ce n'étoit pas sans le ressort de quelque haute Providence qu'il étoit échappé de tant de périls. Aussitôt sa haine se changea en amour; il lui donna lui-même le nom d'Abidès, le tint auprès de lui tant qu'il vécut avec tout le bon traitement et les démonstrations de tendresse d'un père, et à sa mort le nomma pour successeur de sa couronne et héritier de tous ses biens. L'habitude à la fatigue dès les premières années de la jeunesse, est un merveilleux préservatif contre les plus grandes adversités, et l'élévation du génie semble donner naturellement à un homme quelque droit d'autorité sur tous les autres. Abidès donc, qui avoit ces deux grands avantages, surpassa de bien loin tous les rois ses prédécesseurs; il porta ses sujets, que la rusticité de leurs mœurs avoit toujours jusque-là dispersés par les champs, à se ramasser dans les villes, leur remontrant l'importante utilité qui résultoit de cette communication réciproque tant pour la sûreté commune par le moyen des lois et des statuts que pour la connaissance des beaux-arts et pour le profit du commerce. La férocité de ces peuples s'humanisa par ce moyen, leurs mœurs furent plus traitables, et toutes les commodités de la vie s'établirent chez eux; on se remit aux diverses façons de la vigne et à la culture des champs, choses entièrement dépéries par la négligence des hommes, qui depuis longtemps se contentoient de l'eau des fontaines, et des simples fruits que la terre produisoit d'elle-même, et qui venoient sans plant ni semence. Abidès institua des lois, établit des tribunaux, nomma des juges et créa des magistrats, ce qui mit une parfaite intelligence entre toutes les parties de son royaume, et lui gagna l'affection de ses sujets et l'estime des étrangers. Il vécut longtemps quoiqu'il mourût trop tôt, parce que la douceur de sa domination fit que la durée en parut courte. Mais bien que son corps périt, sa réputation s'est conservée dans tous les siècles. On dit que ses successeurs ont longtemps

(1) Ou bien « à quelques seings qu'on avoit remarqués sur, etc. » Ou encore « à quelques-unes de ces marques qu'on apporte quelquefois du ventre de la mère. » (*Variantes du manuscrit.*)

possédé son royaume, mais on ne fait aucune mention ni de leurs noms ni de leur âge; seulement on tient que les années et les exploits d'Abidès sont du temps de David, roi des Juifs. Justin veut qu'il ait été contemporain des Géryons, et le fait régner non dans toute l'Espagne, mais seulement dans quelqu'une de ses parties. Voilà pour ce qui concerne Abidès.

Il ne s'est rien passé dans les années suivantes de fort remarquable, si ce n'est une grande sécheresse tant d'air que de terre, qui dura l'espace de plus de vingt-six ans, et qui commença environ le temps dont nous venons de parler. La plupart des historiens tombent d'accord qu'elle fut si prodigieuse, qu'excepté l'Ebre et le Guadalquivir, toutes les rivières et les fontaines d'Espagne tarirent, et que l'humidité qui lie la terre étant par ce moyen entièrement évaporée, elle s'entr'ouvrit toute, jusqu'à former de profonds abimes qui empêchoient le passage à ceux que la nécessité d'aller chercher de quoi vivre obligeoit à s'enfuir dans d'autres pays. Cela fit que toute l'Espagne, principalement vers le milieu, fut dépouillée de la beauté des arbres et des plantes, si vous exceptez quelques endroits des bords du Guadalquivir, et qu'il s'épandit une mortalité générale tant sur les hommes que sur les bêtes. La race des rois et des grands de l'Etat faillit entièrement, car quant au menu peuple que la médiocrité de sa fortune rend plus portatif, il se retira de bonne heure dans les provinces voisines et sur les côtes de la mer; mais enfin, après une quantité prodigieuse d'épouvantables vents qui suivirent cette sécheresse et qui déracinèrent tous les arbres, un torrent de pluies qui succéda rétablit tellement la terre que ceux qui s'étoient enfuis de tous côtés, retournant à leur ancienne demeure, renouvelèrent la race des Espagnols qui étoit presque entièrement dépérie. Voilà ce que la plupart disent: mais d'autres auteurs, gens de bon sens, de savoir et d'esprit, tâchent de décréditer cette narration toute fondée qu'elle est sur le témoignage de nos histoires, par les raisons que nous allons dire. C'est, par exemple, que pas un des historiens grecs et latins, ni même aucun de notre nation, à ce qu'ils prétendent, n'ont jamais rien écrit d'une particularité si remarquable, eux qui rapportent jusqu'aux moindres, qu'il n'est resté aucune trace de cette fuite et de ce retour des Espagnols, et qu'on ne voit aucune inscription, aucuns monuments qui en favorisent seulement la conjecture, toutes choses qui n'ont jamais manqué pour de bien moindres sujets. Enfin ils soutiennent qu'il est impossible qu'une sécheresse si forte et si longue comme on veut qu'ait été celle-ci, ait laissé non pas des filets d'eau seulement dans l'Ebre ou dans le Guadalquivir, mais même une seule apparence d'humeur, puisqu'on éprouve tous les étés combien la force du soleil dessèche toutes choses s'il arrive la moindre faute de pluie, jusque-là que les plus profondes rivières s'y tarissent, principalement si quelque force de constellation rend la sécheresse extraordinaire. Ils ajoutent de plus, que par une durée si considérable, non-seulement la terre s'ouvriroit, mais que même elle se réduiroit toute en poussière, puisque, comme chacun sait, c'est le propre de l'humidité de coaguler les corps et celui de la sécheresse de les résoudre, comme il se voit par

l'exemple de l'Afrique et de la Lybie, où la force du soleil ayant absorbé toute l'humeur de la terre, le moindre tourbillon de vent fait soulever de continuelles montagnes de poussière. Voilà ce que disent ceux dont nous venons de parler; mais pour nous, nous ne croyons pas qu'une tradition qui a toujours été si bien reçue, et le consentement universel de toutes nos histoires, soient des choses à rejeter légèrement: tout ce qu'il y a à faire pour excuser les anciens, c'est de croire que la renommée déclare seulement les choses en gros, sans tenir compte ni de leurs raisons ni de leur ordre; qu'elle confond même les personnes, les temps et les lieux, et attribue à l'un ce qui est arrivé à l'autre, en un mot amplifie les choses et les fait plus grandes qu'elles ne sont en effet, à peu près comme les rivières qui croissent toujours plus elles s'éloignent de leur source, et qui changeant en toutes leurs parties ne retiennent que leur premier nom, car c'est le propre non-seulement de la distance des temps, mais aussi de celle des lieux, d'altérer la mémoire de toutes choses. Ainsi je crois, au sujet de cette grande sécheresse, que premièrement elle ne fut ni si forte ni si longue qu'on dit; en second lieu, que de temps en temps la terre fut empêchée de se réduire en poudre par de petites pluies, et que les rivières ne tarirent pas entièrement, mais qu'aussi tout cela ne donnoit pas assez d'humeur à la terre pour lui permettre de faire germer ses fruits, et refermer ces grandes crevasses que la première sécheresse avoit ouvertes. Enfin on peut croire que la même chose, qui étoit déjà arrivée en d'autres pays, du temps où l'on suppose que vivoit Phaéton, c'est-à-dire cet embrasement de la terre à cause des ardeurs du soleil, qui a donné lieu à la fable, ce même inconvénient, dis-je, étoit arrivé en Espagne, dont le climat y est naturellement assez sujet.

Comme cette troisième partie de mes Mémoires, outre la continuation des journaux précédents, est destinée à deux autres sortes d'articles, savoir aux suppléments de tout ce que je puis avoir oublié, et à la mention de quelques opuscules que, sans l'occasion de ces mêmes Mémoires, je ne me serois jamais avisé de recueillir, je juge à propos (avant que de porter plus loin la *continuation journaliste* dont je viens de parler, et dont la poursuite se trouvera suffisamment enclavée dans la déduction des deux autres chefs) de commencer dès ici le chapitre général de tous ces suppléments promis; après quoi je passerai à un second qui renfermera de la même manière le total des opuscules dont j'ai aussi fait mention, et c'est ce qui fera la clôture entière de ces présents Mémoires.

SUPPLÉMENTS

DE TOUT CE QUE JE PUIS AVOIR OUBLIÉ

DANS LES DEUX PARTIES PRÉCÉDENTES.

I. — Article de M. de Marolles.

Lorsque j'eus achevé la traduction de Savédra, mentionnée ci-devant (tom. 1, pag. 36), la connaissance du célèbre M. de Marolles, abbé de Villeloin, me fut procurée par des amis communs, ce qui réussit avec d'autant plus de facilité, que nous étions lui et moi fort voisins, demeurant également vis-à-vis les salles du collége des Quatre-Nations. Comme ce savant, auprès de qui l'on avoit sans doute un peu trop fait valoir mon attachement à tout ce qui regarde les belles-lettres, voulut obligeamment s'enquérir de mes principales occupations, et qu'entre autres ouvrages, je vins à lui parler de mon Savédra, qui n'étoit point encore sous la presse, il en désira voir quelques échantillons. En les parcourant, il s'aperçut que partout où mon auteur citoit des passages de vers latins, je me contentois de les rapporter comme lui dans leur idiome naturel, quoique son ouvrage fût en langue espagnole, ce qui ne m'avoit point fait hésiter à laisser ces endroits dans le même latin original, quoique ma traduction fût française. M. de Ma-

rolles me demanda les raisons de ce si grand scrupule que je me faisois de tenter la structure de deux ou trois vers qui ne pouvoit tirer à de fort grands embarras, et il ne goûta aucune des deux que je lui alléguai. La première, celle que j'ai déjà insinuée, et qui résulte de l'exemple de mon auteur même, lequel n'en a pas usé autrement. La seconde, une maxime qu'on ne m'ôtera jamais de l'esprit, savoir, que quand on ne se sent pas cet heureux naturel, si indispensablement nécessaire à la poésie, il ne faut point s'opiniâtrer à vouloir être poëte en dépit des muses. M. de Marolles me dit, contre la première de mes deux raisons, qu'il n'en étoit pas des François comme des Espagnols, en fait de livres et de pièces d'esprit; qu'en Espagne, il n'y avoit guère que les hommes, et même les hommes d'étude, qui se fissent une affaire de mettre le nez dans les livres; que cela étant, un auteur trouvant en son chemin des citations et des autorités de passages anciens, n'étoit pas obligé de se rompre la tête à mettre en langue vulgaire toutes ces diverses citations; mais qu'il n'en étoit pas de même en France, où les dames, sans se piquer de science grecque ni latine, se font une sérieuse affaire de toute sorte de lecture en leur langue naturelle; et que comme on ne peut pas honnêtement se dispenser d'avoir toute sorte d'égards pour ce beau sexe, ce seroit lui faire mal sa cour que de lui présenter un livre tout larde de latin et de grec.

A l'égard de ma seconde raison, M. de Marolles la combattoit par le blâme qu'on devoit faire, en général, de cette indigne paresse si ordinaire à la plupart des hommes, qui les empêche de s'éprouver eux-mêmes en fait de talent. Que bien souvent tel se défie de sa capacité faute de l'avoir sondée; qu'il en est de plusieurs pensées et de plusieurs traits d'esprit, comme de ces étincelles cachées sous la cendre, lesquelles s'éteignent si l'on n'écarte point ce qui les couvre, mais souffla nt dessus, s'allument bientôt en grand feu.

Toutes ces représentations de M. de Marolles, de la justesse

desquelles je n'étois pourtant pas trop bien convaincu, furent néanmoins cause que, pour ne pas trop paraître mépriser ses avis, je m'appliquai peu à peu à la traduction française de quelques-unes des plus courtes de ces citations dont je parle ; et comme on dit d'ordinaire qu'en forgeant on devient forgeron, je me trouvai en fort peu de jours parvenu tellement quellement à la métamorphose que j'avois entreprise.

Mais, pendant que je suis sur cette matière, il me souvient d'une ou deux scènes qui, à divers égards, se passèrent entre M. de Marolles et moi, et dont, sans craindre de préjudicier le moins du monde au respect dû à la mémoire de M. de Marolles, je ne crois pas devoir refuser le divertissement à mon lecteur.

M. de Marolles n'est pas le premier grand homme et habile homme en qui plusieurs excellentes qualités ont été accompagnées de quelques petits faibles ; bien des gens, d'ailleurs, faute de se bien connaître, se font une affaire de ce qui ne leur convient point du tout, pendant qu'ils négligent telles perfections cachées qui seroient capables de leur attirer l'admiration d'un chacun. Tout le monde se plaît à voir dans l'*Art poétique* de l'illustre M. Despréaux l'agréable peinture qu'il y fait de ce Florentin, qui

> De méchant médecin devint bon architecte.

On peut dire à peu près quelque chose de semblable du fameux M. de Marolles. Il étoit universellement savant, et quoique entre autres parties des belles-lettres il possédât les poëtes grecs et latins en un degré considérable, il n'avoit nullement le génie des vers. C'étoit assurément la moindre de ses qualités littéraires, et le barbier si grand railleur du roi Midas, dont parle ce même illustre, dans un autre endroit de ses ouvrages (1), ce barbier, dis-je, en enflant ses roseaux sur un autre

(1) J'irai creuser la terre, et, comme ce barbier,
Faire dire aux roseaux, par un nouvel organe :
Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne. (Boileau. *Satire IX.*)

ton qu'il ne fît, eût pu leur faire dire avec guère moins de justesse qu'à cet autre égard :

Enfin, malgré Phébus, Marolles veut rimer.

M. de Marolles donc, pour en venir à la première des scènes que j'ai eu vue, se mit un jour dans l'esprit, après s'être plusieurs fois essayé sur de petits fragments poétiques, que l'entreprise d'un poëme dans toutes les règles n'étoit point au-dessus de ses forces. S'il eût pris pour l'exécution de son dessein quelque endroit célèbre tiré de l'histoire ou de la fable, on n'auroit en tout cas point d'autre reproche à lui faire que de n'avoir pas assez contre-pesé ses épaules avec son fardeau; mais ce qu'on ne peut assez admirer, est qu'il choisit justement pour son sujet la matière du monde la moins propre à un poëme, je veux dire les révélations de l'Apocalypse, entreprise pour l'exécution de laquelle il ne s'agit pas des enthousiasmes fougueux d'un Apollon ou d'une Clio, divinités fantastiques et fausses, mais des célestes inspirations de cette Sagesse éternelle qui est l'unique esprit de vérité.

Je ne fus pas des derniers à voir cet ouvrage. M. de Marolles qui m'avoit pris en amitié, me fit l'honneur de m'en envoyer d'abord un exemplaire; quelque estime que je fisse de tout ce qui sortoit de la plume de ce grand homme, j'avoue que je n'eus pas lu une vingtaine de ces vers apocalyptiques, que je ne pus gagner sur moi d'aller plus avant, et toute la peine que je ne pus m'épargner fut celle du compte que j'aurois à rendre de mes pensées sur le présent que j'avois reçu. Jusqu'ici il ne paraît rien de fort comique dans le fait dont je parle; mais voici où commence la scène promise. Il fallut aller faire mes remerciments à M. de Marolles, et dès les quatre ou cinq premiers jours je me rendis chez lui pour m'acquitter de ce devoir; mais mon compliment n'entra dans aucune reddition de compte sur ce que je pensois de tout ce qui m'avoit été envoyé. M. de Marolles cependant, qui m'attendoit venir de moi-même sur cet article,

n'entama aucune matière d'entretien, et ce fut à moi à en chercher non-seulement le début, mais à remplir incessamment les vides continuels d'une conversation languissante qui expiroit à tout bout de champ. Enfin, témoignant de ne vouloir pas abuser d'un temps précieux, comme devoit être celui de M. de Marolles, je me levai pour prendre congé de lui; il me rendit ma salutation, mais en me disant avec un air tout chagrin, qu'il étoit surpris du silence que je gardois sur mes sentiments au sujet de son ouvrage. Il y avoit là, sans doute, de quoi embarrasser un plus habile homme que moi; cependant je pris la balle au bond avec assez de bonheur, par une défaite qui me vint dans l'esprit. « Monsieur, dis-je à M. de Marolles, je « n'appréhende pas que vous preniez pour incivilité ce qui n'est « qu'un effet de respect et de prudence. Vous jugez bien de « vous-même, Monsieur, que ce n'est pas à un petit écolier « comme moi à juger des ouvrages de mon maître; je révère en « silence un mérite aux louanges duquel je ne puis atteindre, et « je baisse la lance, reconnaissant qu'il ne m'appartient pas « d'entrer en lice. — Oh! Monsieur, à d'autres, me dit M. de « Marolles, je ne serai pas la dupe de votre ingénieuse défaite, « je vous entends sans doute beaucoup plus que vous ne voudriez, et je vois fort bien que ce que je vous ai envoyé ne vous « a pas plu; c'est à moi à profiter de votre correction muette. » Nous nous séparâmes là-dessus, et dès le soir de ce même jour, étant allé veiller chez M. Claude, notre commun voisin, je lui fis récit de la peine où je m'étois trouvé : « Votre embarras, me « dit-il, ne vous est pas particulier; j'en ai ma bonne part aussi « bien que vous, et tout le profit que je ferai de ce que vous « me venez de dire, est que je prendrai prétexte du peu de « loisir que me laissent les diverses fonctions de ma charge pour « ne lui faire mes remercîments que par procureur: aussi bien « est-il accoutumé désormais à l'irrégularité de mes visites. « Enfin je ne puis me résoudre ni à le louer contre ma pensée, « ni à le redresser avec trop de franchise. Il prendra mon pro-

« cédé comme il le jugera à propos. » C'est ce que me dit M. Claude. Je passe à ma seconde scène.

Mais avant que de l'entamer, il est bon de dire quelque chose d'une particularité domestique qui lui sert de fondement; voici ce que c'est :

Le sieur *Jean Toutin*, mon aïeul maternel, orfévre joaillier, demeurant d'abord à Châteaudun, et de qui le célèbre *Félibien*, dans le Traité de ses *Principes*, etc., le *continuateur de Moréri* dans son volume de *Supplémens*, et le sieur *Le Comte*, dans le troisième tome de son *Cabinet d'architecture*, ont fait une mention assez honorable (1), étoit allé un jour à une de ses métairies pour y faire relever une grange que le temps avoit entièrement ruinée; et comme entre autres ouvriers qui travailloient à cette réparation, mon grand-père en avoit fait venir de ceux qu'on appelle *scieux de long* (2), pour séparer une grosse poutre en plusieurs planches, il prit plaisir à les voir travailler dans sa basse-cour, assis sans façon sur un tronc d'arbre qui se trouvoit là abattu depuis quelque temps. L'attitude naturelle de ces deux hommes, dont l'un grimpé sur la poutre élevée tenoit la scie par en haut pendant que son compagnon la conduisoit en dessous, tenue et maniée par le bras, plut si fort à mon aïeul qui savoit dessiner fort galamment, que tirant de sa poche une paire de tablettes qu'il y portoit ordinairement, il fit avec la pointe sur une des feuilles de ces tablettes, un dessin tres mignon de ces deux figures, dont étant plus satisfait qu'il ne s'étoit proposé d'abord, il se mit au bout de quelques semaines (dans ce temps de loisir que le séjour de la campagne lui four-

(1) L'abbé de Marolles, dans le 86e quatrain de son *Livre des peintres et graveurs*, fait aussi figurer comme

. . . honorant sa patrie
Dans l'art du serrurier et de l'orfevrerie,
JEAN TOUTIN, grand orfevre au canton de Dunois.

(Voir le *Livre des peintres*, etc. Nouvelle édition, revue par G. Duplessis. Paris, 1855. Collection Jannet.)

(2) On écrit *scieurs*, mais on prononce *scieux*. (*Note de l'auteur.*)

nissoit), à graver cette petite pièce à l'eau forte. Etant allé peu après s'établir à Paris, où sa réputation l'avoit fait appeler pour être joaillier du roi, il fit tirer quelques épreuves de cette petite pièce, dont deux ou trois seulement furent par lui abandonnées à quelques curieux de ses amis, sans que ce petit ouvrage fût plus authentiquement exposé au grand jour. J'avois dès ma première jeunesse ouï parler plusieurs fois de cette petite histoire dans notre famille, et mon oncle (1), fils du bonhomme, dont je viens de parler, m'en avoit, plusieurs années depuis, souvent fait un grand plat, exaltant la petite gravure, dont cependant il ne pouvoit me montrer la moindre épreuve, parce que son plus jeune frère, à qui la planche, parmi quelques autres nippes, étoit échue en partage, l'avoit emportée en Suède, où il étoit allé faire voyage pour être peintre en émail de la reine Christine. Je reviens présentement à ma scène.

Elle regarde ce bruit assez universellement répandu parmi les curieux au sujet du fameux cabinet d'estampes que M. de Marolles s'étoit amassé en plusieurs années avec beaucoup de soin et de dépense (2), et où l'on disoit comme un fait constant qu'il n'en manquoit aucune de celles qui avoient jamais été gravées soit en bois, soit en cuivre, soit au burin, soit à l'eau-

(1) Je crois qu'il s'appelait *Henry Toutin;* il était frère de ma grand-mère. *Note du fils de l'auteur.*]

(2) L'abbé de Marolles publia en 1666 un catalogue de ses livres d'estampes et figures en taille-douce. Il nous apprend, dans la préface, qu'il avait recueilli 123,100 pièces de plus de 6,000 maîtres en 400 grands volumes et plus de 120 petits. Ayant vendu au roi, moyennant 32,800 livres cette immense collection, il travailla depuis à en former une autre, dont il publia le catalogue en 1672. (Voir au *Livre des peintres*, etc. Edition précitée, préface, p. 10.)

Déjà, en 1656, il écrivait dans ses Mémoires:

« Dieu m'a fait la grâce que pour aimer les images, je n'y ai point mis de superstition, et j'en ai fait un recueil si prodigieux, qu'elles se montent à plus de 70,000; mais c'est d'images en taille-douce sur toutes sortes de sujets. Je commençai à m'adonner en cette sorte de curiosité dès l'année 1644; et je l'ai si bien cultivée depuis ce temps-là, et avec si grande dépense pour moi qui n'ai pas beaucoup de biens, que je puis dire sans exagération en avoir de tous les maîtres qui se sont pu trouver, tant graveurs que dessinateurs et inventeurs, qui sont au nombre de plus de quatre cents.

forte. Un jour que M. de Marolles et moi nous nous entretenions de la prétendue universalité de cette collection, je lui demandai si ce que j'en avois ouï dire avoit un solide fondement, et s'il étoit lui-même si fort persuadé de la perfection de son recueil, sur quoi il m'assura qu'on ne l'avoit jamais pu convaincre du contraire; et moi, alors, étant bien aise de me donner le divertissement du petit embarras où je me doutois bien que je le jetterois par le récit d'un fait historique qui étoit incompatible avec sa prétention, je pris la liberté de lui dire que je croyois le pouvoir faire entrer en quelque défiance sur cet article. Il me parut un peu étonné de cela, et me pria de m'expliquer plus au net; sur quoi je lui contai tout ce que j'ai dit ci-dessus de mon estampe des *scieux de long*. M. de Marolles, après quelque petit recueillement qu'il fit en lui-même, me pria de vouloir bien, vu les incommodités de son grand âge qui le rendoient comme immobile, monter sur un petit gradin destiné à atteindre jusqu'aux plus hautes de ses tablettes, et d'en tirer un grand *in-folio* qu'il me marqua. Il ne l'eut pas plutôt entre les mains, qu'à la troisième ou quatrième ouverture de feuillet il me fit voir parmi une cinquantaine de petites pièces de la taille de celle dont je lui avois parlé, le morceau que je croyois lui devoir être absolument inconnu, et ainsi me donna à moi-même la vue qui jusque-là m'avoit été cachée, nonobstant toute la connaissance domestique que d'ailleurs j'en avois, et dont je croyois que quant à lui cela lui devoit être entièrement lettre close (1).

Je ne puis gagner sur moi de quitter cet article sans marquer que M. de Marolles, qui autant qu'il pouvoit déterrer de particularités des talents et de la vie des illustres dont il avoit si soigneusement ramassé les ouvrages, en faisoit des extraits pour être insérés dans les feuillets où toutes ces estampes

(1) L'abbé de Marolles, en parlant de l'importance de sa collection d'estampes, cite, dans ses Mémoires, les noms d'une centaine d'artistes français, entre autres celui de Jacques Toutin. Il est probable que ce Jacques Toutin n'est autre que l'aïeul de Rou, quoiqu'il ne nous soit connu qu'avec le prénom de Jean.

étoient légèrement collées par un des coins. Il se donna la peine d'en travailler un à plaisir à l'honneur de mon grand-père, sur tout ce que je lui dis de la réputation qu'il s'étoit acquise, comme l'unique auteur du merveilleux secret des portraits et des tableaux en émail, et dont pour écarter le soupçon de partialité et d'intérêt qu'on pourroit prendre contre moi, de m'en être un peu trop fait accroire sur ce chapitre, je me contenterai de rapporter ici un autre témoignage revenant à celui-là, et qui écarte absolument toute sorte de défiance sur l'article. C'est celui du sieur *Félibien* à la page 429 de ses *Principes*, etc., savoir dans le troisième Livre qui traite de *la Peinture ;* voici ce qu'on y trouve.

« Avant l'an 1630, ces beaux ouvrages qu'on voit aujourd'hui sur l'or, et où l'on fait en émail des portraits aussi bien peints qu'à l'huile, étoient encore inconnus ; car ce ne fut que deux ans après, que JEAN TOUTIN, orfévre de Châteaudun, qui émailloit parfaitement bien avec les émaux ordinaires et transparents, et qui avoit pour disciple un nommé GRIBELIN, s'étant mis à rechercher le moyen d'employer des émaux qui fissent des couleurs mates, pour faire diverses teintes, parfondre le tout au feu, et conserver une même égalité et un même lustre, en trouva enfin le secret, qu'il communiqua à d'autres ouvriers, qui tous contribuèrent ensuite à le perfectionner de plus en plus » (1).

Je ne sais si je ne pourrois point encore qualifier de scène une conversation grave où j'assistai un jour, en rendant visite à M. de Marolles. Je trouvai auprès de lui quatre ou cinq ecclésiastiques d'un ordre distingué, tous gens de savoir et d'esprit,

(1) « Dubié, orfévre, qui travaillait dans les galeries du Louvre, fut un des premiers élèves de Jean Toutin ; Morlière, natif d'Orléans, mais qui demeurait à Blois, le suivit de près ; s'étant appliqué particulièrement à peindre en émail sur les bagues et sur les boîtes de montres, il se mit en grand crédit. Morlière eut pour disciple Robert Vauquer de Blois, qui a surpassé tous les autres à bien dessiner et à donner de belles couleurs. Il mourut en 1670. » (Félibien, *Principes de l'architecture, de la sculpture et de la peinture*. Livre III, p. 430.)

lesquels continuant une conversation sur laquelle ils étoient quand j'entrai, ne me causèrent pas un petit étonnement de la liberté qu'ils se donnoient à fronder de tout leur cœur contre les superstitions romaines. Ils ne disoient rien qui ne fût tout à fait de mes sentiments; mais j'étois huguenot, et je ne les regardois que comme papistes. M. de Marolles qui me connaissant à fonds ne me cachoit rien de ses sentiments, appréhenda du moins, par rapport à ces messieurs, lesquels n'étoient pas obligés d'avoir en moi la même confiance dont il m'honoroit, qu'ils ne trouvassent mauvais qu'il les laissât plus longtemps s'épanouir le cœur sur leurs sentiments les plus secrets, sans leur faire quelque signe de la religion que je professois, afin qu'ils y prissent leurs mesures. Il s'acquitta donc envers eux de ce petit devoir par quelques mots qu'il dit à l'oreille du plus proche de lui. Je ne m'aperçus de ce signal que par le silence que la compagnie vint à garder tout d'un coup, et au changement de propos sur lesquels on se jeta, après quoi tous ces messieurs bientôt se retirèrent.

Dès qu'ils furent sortis, M. de Marolles me développa tout le mystère. « Vous avez eu là, me dit-il, une confirmation et « des exemples de ce que je vous ai avoué plusieurs fois de « mes sentiments en fait de religion (1), et de la protestation

(1) La largeur et la libéralité, qui distinguaient les vues religieuses de l'abbé de Marolles, se font souvent jour dans ses Mémoires. Citons entre autres les passages suivants:

« De là (de la contradiction) sont nées en partie les grandes animosités pour la doctrine, qui n'ont pas encore cessé; mais si nous avions un peu plus de charité, nous serions moins colères; et au lieu de parler de lassets et de tirer l'épée, chacun se donneroit la main d'association, et nous serions tous frères, parfaitement unis dans la famille du Père céleste, qui, par sa seule miséricorde, nous a élevés à la dignité de ses enfants et d'être héritiers de son royaume. Je me souviens qu'alors ayant dit quelques choses approchant de cela, un bon pere capucin, qui étoit à Forges, me répliqua que le zele de la maison de Dieu ne permettoit pas toujours d'user d'une si grande douceur, et qu'il ne falloit rien partager avec les adversaires du pape en matière de religion. Je lui repartis que nous ne disions rien de Sa Sainteté, et qu'il n'étoit pas question de cela; mais que la charité étoit bénigne et qu'elle enduroit toutes choses patiemment; qu'au reste c'étoit une chose étrange que nous voulions toujours juger sans être informés de l'état de la

« entre autres que je vous ai faite, de n'être pas le seul dans la « communion extérieure de l'Eglise romaine, qui en blâmoit « les superstitions et le faux culte. Vous n'avez vu ici que qua- « tre ou cinq personnes du caractère dont on s'est si bien dé- « peint, mais il faut que vous sachiez que j'en connais, de pa- « reils, plus d'une centaine dans Paris. Tous sont aux aguets, « n'attendant que le premier coup de cloche pour travailler « vigoureusement à une réformation après laquelle tous sou- « pirent. Nous nous traitons nous-mêmes de lâches tous tant « que nous sommes, de n'avoir pas le courage de répandre nos « lumières, puisque c'est à ceux qui ont le plus reçu de faire « part de leur bien aux autres; et nous confessons avec gé- « missement, que nous n'aurons, un jour, qu'un plus grand « compte à rendre. C'est ce que tous pensent, et reconnais- « sent qu'il faudroit faire; mais il n'y a personne d'assez hardi « pour prendre sur soi *d'aller attacher le grelot*, et voilà notre « mal. » Ce fut ainsi que se passa la conversation dont j'ai parlé; et ce fut (puisque cela se trouve en mon chemin) dans quel- que autre de cette nature, que j'ouïs conter un jour au même

question, et qu'il falloit interpréter avec charité le sens des paroles qui n'ont pas assez de clarté. » (Ed. de 1666, page 146.)

« La superstition s'attacha depuis à une autre petite image de la Vierge, qui étoit contre une muraille dans la rue Saint-Honoré, auprès du couvent des Capucins; de sorte qu'on y venoit de toutes parts, et des gens y faisoient des pèleri- nages pieds nus, et passoient des journées entières à genoux devant elle. Mais en- fin les pères capucins l'ôtèrent de là, et par ordre de M. de Paris, ils la mirent dans une chapelle de leur église. Ce ne seroit jamais fait, si l'on vouloit dire toutes les sottises du peuple en ces matières-là, quand il n'est pas éclairé de la Parole de Dieu; et s'il y est tant soit peu secondé, il ne faut pas douter qu'en ce genre-là, il ne se porte bientôt à d'étranges excès. (*Ibid.*, p. 154.)

Enfin, voici comment l'abbé de Marolles raconte les derniers instants de son père :

« Approchant de la fin, il prit en bonne part ce que je lui dis de la misère de cette vie et de la consolation que les gens de bien doivent prendre quand ils se voient proches d'en être bientôt délivrés, pourvu qu'ils mettent leur espérance en Dieu seul, qu'il falloit adorer et aimer de tout son cœur, et lui demander en toute humilité les grâces de ses miséricordes par les mérites de son Fils, qui lui avoit offert et qui lui offre encore tous les jours son corps et son sang en perpétuel sa- crifice pour la remission de nos péchés. (*Ibid.*, p. 100.)

M. de Marolles, une particularité, qu'on m'a assuré d'ailleurs, lorsque j'en faisois le récit, se trouver dans ses *Mémoires* (1), savoir qu'étant en voyage vers Lyon, si ma mémoire ne me trompe, avec une princesse fort dévote, et cette princesse ayant su qu'à quelques lieues de son passage il y avoit un endroit fameux par un grand nombre de diverses reliques, elle ne voulut pas manquer l'occasion de les voir. Comme après avoir rendu ses hommages à un prétendu chef de saint Jean-Baptiste, elle remarqua avec étonnement que M. de Marolles non-seulement ne s'approchoit point, mais que même il n'avoit pu s'abstenir de quelque souris dédaigneux : « Eh! quoi, « Monsieur l'abbé, lui dit-elle, est-ce que vous manquez ou de « foi, ou du moins de quelque soumission respectueuse? — Ah! « Madame, rien moins que cela, dit-il à la princesse, j'y suis « au contraire tout accoutumé, et en ai toujours donné de « bonnes marques aux occasions; car voici le troisième pré- « tendu chef de saint Jean qu'en divers lieux j'ai eu l'honneur « de baiser en ma vie. — Oh! monsieur, lui dit aussitôt le sa- « cristain, je sais bien qu'en tels et tels lieux (qu'il nomma) « on prétend avoir le chef de saint Jean-Baptiste, mais celui-ci « est le véritable et incontestable, et en voici une preuve à « quoi il n'y a point de réplique; car prenez bien garde à ce « côté du front : vous y voyez encore la marque de la four- « chette dont se servit la fille d'Hérodias (2) pour tourner cette

(1) V. le *Dictionnaire de M. Bayle*, dans l'article de *Siris*, remarque *C*, où il rapporte les propres paroles des *Mémoires de M. de Marolles*; mais il marque que ceci se passa à *Amiens* et non pas vers *Lyon*, comme mon père le croyait: la princesse dont il est parlé était *Marie de Gonzague*. M. Bayle fait encore mention de cette histoire dans ses *Nouvelles de la République des lettres*, septembre 1685, p. 988. L'endroit des *Mémoires de M. de Marolles* qu'il cite, est, selon lui, de la p. 132, ad ann. 1641. Notez que M. de Marolles dit à cette princesse que c'étoit le cinquième ou sixième et non pas le troisième chef de *Saint-Jean-Baptiste* qu'on lui avait montré. Il dit que les autres étaient à Saint-Jean de Lyon, à Saint-Jean de Maurienne, à Saint-Jean d'Angely en Saintonge, à Rome, en Espagne, en Allemagne et en plusieurs autres lieux. [*Note du fils de l'auteur.*]

(2) Cette fille d'Hérodias étoit née de son premier mariage avec *Philippe*, roi et tétrarque d'*Iturée*. [*Note de l'auteur.*]

« tête dans le plat en la présentant à sa mère. » . . . . .
. . . . . (1).

Après un si grand détail de tant de particularités de la vie de M. de Marolles, peut-il être hors de propos de dire quelque chose de la manière dont il envisageoit cette vie en elle-même, et jusqu'à quel âge il l'a prolongée? A quelque degré d'éloge que le célèbre M. de Montmor, maître des requêtes, ait porté la piété et la vertu de ce grand homme dans le beau dystique latin qu'il fit un jour pour être mis au bas de son portrait :

Nobilitas, virtus, pietas, doctrina Marolli
Debuerant sacrâ cingere fronde comam.

Et en quelque vénération que me soit à moi-même encore aujourd'hui sa mémoire, je ne puis m'empêcher de le regarder comme trop prévenu et trop rempli des idées de la félicité temporelle, et fort peu pénétré des uniquement souhaitables de la vie éternelle et céleste. Le bonhomme ne songeoit qu'à vivre ci-bas le plus longtemps qu'il pourroit; et il me l'avoua lui-même un jour le plus ingénûment du monde, dans une visite l'occasion que son intendant me força, pour ainsi dire, de lui rendre à une heure des plus indues, savoir à quatre heures du matin, comme je passois devant sa porte, une veille de saint Jean, si je ne me trompe, dans la vue d'aller traverser l'eau, du quai des Quatre-Nations à celui des galeries du Louvre, pour quelques affaires qui m'appeloient en ce quartier-là. Je fus fort étonné de trouver cet illustre *factotum* de M. de Marolles, droit comme un cierge sur le pas de sa porte et dans le même ajustement où il auroit pu être cinq où six heures après avoir quitté le lit. Comme je lui témoignois quelque chose de cet étonnement de ma part: « Oh! vraiment, Monsieur, me dit-il, c'est encore bien autre » chose à l'égard de M. l'abbé, qui, dès il y a près d'une heure, » est encore plus tiré à quatre épingles que moi, comme vous le

(1) Nous renvoyons à la feuille supplémentaire les trois paragraphes suivants, par les mêmes raisons que nous avons exposées ci-dessus, t. I, p. 190.

« verrez vous-même s'il vous plaît de monter. — Je n'ai garde de « le faire, lui dis-je, cette occasion n'étant nullement heure de « visite, et ne pouvant que lui être à charge ; faites-moi seule- « ment la grâce de lui présenter mes respects. — Non, Monsieur, « me dit l'intendant, je suis sûr que vous ne lui sauriez faire « un plus grand plaisir, et je vous prie de monter. » Je le fis donc, ce fidèle domestique m'ouvrant de lui-même la chambre de son maître sans plus grand mystère d'avertissement. Mon étonnement témoigné à M. de Marolles avec mes plus humbles civilités, il me répondit que ce qui me paraissoit si étrange, lui étoit tout familier. « Je fais tout ce que je puis, me dit-il, pour « allonger la vie et les jours, mais ils me paroissent également l'un « et l'autre s'enfuir comme une ombre. Je me lève le plus matin « qu'il m'est possible, et me couche le plus tard de même ; ce- « pendant le temps me semble trop court, et l'assiduité de mes « occupations me le fait paraître comme un trait d'arbalète ou « un vol d'oiseau. » Ce fut ce que me dit en propres termes le bon M. de Marolles, que je quittai bientôt pour continuer ma course.

J'ai donné au petit début de cette narration, un air de vie voluptueuse et purement charnelle, en ce qui regardoit M. de Marolles, parce que, dans ce moment où il me parloit de ses occupations les plus attachées, je voyois bien devant lui un grand volume d'estampes où il faisoit toujours de nouveaux arrangements, et même quelques notes curieuses ; mais il ne me paraissoit en aucun endroit de sa table, qui étoit fort longue, ni Bible ni bréviaire, ce qui ne me faisoit pas juger trop favorablement du véritable point de vue dont il envisageoit cet unique nécessaire dont notre Seigneur louoit la prudente Marie, au préjudice de sa sœur, l'inquiète et trop affairée Marthe. Car que dire là-dessus ? et sera-ce une trop grande témérité que de se faire à soi-même cette demande sur le sujet et pour le compte de M. de Marolles ? Ce grand homme, veux-je dire, ne tâchoit-il point d'éloigner de sa pensée, le plus qu'il pouvoit, le formi-

dable jour de ce terrible compte qu'il faudra enfin que tous aillent rendre de l'emploi des talents qui leur avoient été confiés, et de la lumière qu'ils auront ensevelie sous le boisseau? Car, enfin, M. de Marolles n'a guère changé de train de vie, jusqu'à l'âge passé de quatre-vingts ans qu'il avoit lorsqu'il mourut, savoir le 6 mars 1681.

—

II. — M. Chevreau.

Quoique je n'aie pas eu l'occasion d'aucunes liaisons fort étroites avec feu M. Chevreau, il est très vrai néanmoins que dès plus de vingt-cinq ans avant que lui et moi nous nous vissions, il y avoit dans mon esprit de très grandes dispositions à une forte estime pour lui. Ses premiers ouvrages, comme par exemple : son *Tableau de la Fortune*, et sa traduction des *Considérations fortuites de Joseph Hull*, m'avoient inspiré ces sentiments-là, et autour de ce même temps, savoir en l'année 1655, il étoit arrivé par je ne sais quel hasard que les brouillons manuscrits de ses petits opuscules traduits du *Testi*, du *Camoëns*, etc., m'étoient tombés entre les mains sans que son nom y parût, ni que je susse de quelle main étoient ces écrits. Je fus charmé de la naïve beauté de ces petites pièces, ce qui augmenta mon estime pour M. Chevreau, quand en l'année 1663 je vins à connaître par la toute récente impression de ces pièces, qu'elles étoient de lui. Je ne saurois, à mon avis, donner une idée plus naïve du mérite de ces petits ouvrages que par l'exemple d'un seul que j'ai dessein de rapporter ici, ce que je fais d'autant plus volontiers que l'édition dont je parle a été absorbée, et qu'on n'en a pas, que je sache, refait une seconde. Cet exemple roule sur le malheur qu'eut une jeune beauté de la connaissance du *Testi*, de se noyer dans une fontaine. Voici comme ce fameux poëte traita en sa langue ce tragique

Leggi l'incise note
O tu che passi, e intanto
Versa fior da la man, da gli occhi pianto
Lidia sepolta è quì : per dura sorte
Caddè in quest' onde, e vi beuvè la morte.
Fu vaga e bella tanto
Che dir si può : nè l'acque
Una Vener mori, s' un' altra nacque.

Et voici comme M. Chevreau le rendit en français :

Ici Lidie a fait sa sépulture :
Arrosez-la pour le moins de vos pleurs ;
A pleines mains répandez-y des fleurs,
Passants, qui dans ces vers lisez son aventure.
En tombant dans cette eau par un funeste sort,
Cette merveille y but la mort ;
Mais voyez l'étrange puissance
Et le bizarre effet de l'eau :
Une Vénus y prit naissance,
Une autre y trouve son tombeau.

Cette favorable préoccupation d'estime pour M. Chevreau me fit assez aisément prêter l'oreille à la proposition qu'il me fit faire par une amie commune de lui dire mes sentiments sur son grand ouvrage de l'*Histoire du Monde* qu'il étoit sur le point de faire imprimer. Conclusion, que nous nous vîmes, et cela chez lui, c'est-à-dire dans l'appartement que le marquis de Dangeau lui avoit généreusement offert dans son hôtel de la place Royale. Nous en vînmes bientôt au fait, M. Chevreau et moi, parce que, comme il s'attendoit à ma visite, son ouvrage étoit étalé seul en deux grands in-folio, sur sa table, sans aucun autre, ni livres ni papiers ; de sorte que je vis bien que ces deux gros volumes manuscrits n'étoient là qu'afin que je les ouvrisse. Ayant donc feuilleté le premier de ces deux tomes en quatre endroits différents : « Monsieur, dis-je à M. Che-« vreau, vous jugez bien que ce que vous me faites l'honneur « d'attendre de moi, ne sauroit réussir de la manière que vous « l'entendez, par une simple inspection passagère, telle qu'une

« visite de demi-heure ou environ la pourroit permettre; ainsi, « tout ce que je puis faire pour le présent est de vous deman- « der une légère instruction sur votre plan, et principalement « de savoir de vous si vous vous êtes fait un système particulier « de chronologie, ou si, comme plusieurs des plus grands maîtres « ne s'en sont pas fait une affaire, vous vous êtes contenté, à « leur exemple, d'en adopter un de ceux qui ont déjà été éta- « blis, comme vous paraissant le plus plausible et le mieux « fondé. » Cette question me parut embarrasser celui à qui je la faisois, et je tirai de là un augure presque aussi certain que si j'eusse eu le loisir d'examiner l'ouvrage plus à fond. Pour ne pas tirer ceci à une plus ennuyeuse longueur, je fis voir à M. Chevreau, que faute de s'être réglé par la période Julienne, dans la distribution de toutes ses diverses années, il étoit tombé dans plusieurs variations de principes et autres bévues, qui, lorsqu'on en est capable, font voir qu'on n'est pas chronologiste. M. Chevreau reconnut si bien l'importance de mon avertissement, que la presse qui, pour le dire ainsi, rouloit déjà comme je l'ai insinué, fut arrêtée tout d'un coup, et le *Monde* de M. Chevreau, qui étoit prêt à éclore, rentra encore dans son chaos pour plus de six ans, l'auteur ayant été obligé, sur mes remontrances, de refondre presque toute sa matière, redressant les principaux de ses calculs, non pas sur le pied de la période Julienne, comme je lui en avois donné le conseil (parce qu'à moins de retourner à l'école en fait de chronologie dont il ne savoit pas les moindres et premiers éléments, cette voie de véritable reformation lui étoit absolument fermée), mais en se réglant sur quelques conciliations chronologiques, puisées çà et là comme il put, ce qui ne le mettoit nullement en état de faire une correction parfaite, mais le réduisit au triste abandonnement d'un reste presque infini de bévues dont les connaisseurs s'apercevront assez d'eux-mêmes sans que je m'embarrasse d'en étaler ici une conviction plus entière. Si je passe jusqu'à la montre de quelque léger échantillon de ce que j'a-

vance, ce n'est qu'afin d'ôter tout prétexte au procès qu'on me pourroit intenter de ne faire le critique qu'en termes généraux et vagues (chose du monde la plus aisée) sans donner aucune preuve particulière de mes accusations. Voici donc une de ces preuves dont je parle.

M. Chevreau parlant de la *Chronologie de Funccius* (t. I, p. 337 et suivantes), paraît ne pas donner à cet auteur d'autres années du monde que celles qu'il suit lui-même dans tous ses cinq tomes, savoir celles de Bucholcère; cependant il y a sept ans de différence d'un système à l'autre, Funccius commençant le monde à 3963 ans avant Jésus-Christ, et Bucholcère à 3970. C'est donc là un terrible abus sur le compte du sieur Chevreau, n'y ayant personne qui ne juge (à la vue de sa susdite page 337 et des suivantes) que les années du monde dont il parle en cet endroit, comme pour le compte et au nom de Funccius (sans aucun avertissement préliminaire de différence entre les deux systèmes), sont les mêmes années du monde qui règnent dans tous ses propres cinq tomes (1). Je crois qu'on trouvera ce petit écart plus que suffisant pour ma prétention, de sorte que je m'y arrête sans aller plus loin.

Pour dire la vérité et à parler net, l'*Histoire du Monde* de M. Chevreau est un pur salmigondis auquel on ne comprend rien,

(1) Preuve indubitable que Chevreau, dans sa *Table chronologique de Funccius*, a confondu les deux systèmes.

C'est qu'à la page 35 du 1er de ses 5 tomes, ligne 23, la 1re année du règne de Nimrod paraît appliquée à l'an du monde 1708 (1); d'où résulte que la 15e année de ce prince tombe en 1803, ce qui est aussi ce que dit Chevreau, page 337 du même 1er tome, lignes 11 et 13.

Or, ce calcul est selon le système de *Chevreau* et de *Bucholcère*: par conséquent, j'ai raison de dire que Chevreau, dans sa *Table chronologique de Funccius*, a confondu les deux systèmes, au lieu qu'il les falloit distinguer. Car pour dater Nimrod suivant les véritables années mundanes de Funccius, au lieu de 1708 (2) et de 1803, il falloit mettre 1795 et 1810. [*Note de l'auteur.*]

(1) Il faut que dans ces deux dates mon père ait voulu marquer 1788, au lieu de 1708; autrement on ne saurait trouver la différence de 15 ans dont il parle entre cette année et 1803. [*Note du fils de l'auteur.*]

(2) Même observation qu'à la note ci-dessus.

quand on en veut approfondir la moindre chose, et c'est assurément la partie la moins noble de tous ses ouvrages, quoiqu'il ne soit que trop visible pour l'honneur de sa mémoire, que c'est cependant celui dont il se caressoit le plus (1).

Longtemps après cette affaire, et moi étant déjà transplanté dans ces bienheureuses provinces depuis plusieurs années, il s'en passa indirectement une autre entre M. Chevreau et moi; je dis *indirectement* à cause que d'abord j'étois le seul qui eusse la clef du secret, au lieu que M. Chevreau ne savoit nullement à qui il avoit affaire, et n'en fut informé qu'après coup; voici comme je m'explique. Lorsqu'en l'année 1700 on fut venu à imprimer les *Chevræana*, et que j'en eus lu le premier tome, je trouvai que ce fameux auteur avoit, par méprise, confondu en une deux princesses du nom de *Constance*, lesquelles cependant étoient éloignées l'une de l'autre de plus d'un siècle, et même l'une la grand'mère, l'autre la petite-fille; savoir : l'impératrice *Constance*, femme de l'empereur Henri VI et fille de Roger I^er^, premier roi de Sicile, et la reine d'Aragon, *Constance*, femme de Pierre III, dixième roi d'Aragon, et fille du bâtard *Mainfroy*. Je fis avertir M. Chevreau de cette petite erreur par feu M. *Des Forges*, notre commun ami, et voici un extrait de la réponse qu'il lui fit pour le remercier de la communication qu'il lui avoit donnée de mon avertissement, sans me nommer, parce que je ne m'étois pas voulu faire de fête auprès de M. Chevreau pour si peu de chose :

(1) « Le grand et principal ouvrage de Chevreau est son *Histoire du Monde*. Elle parut pour la première fois, imprimée à Paris, en l'année 1686, en deux vol. in-4°. Il falloit, pour composer un livre d'une si vaste étendue et qui embrasse tant de matières, avoir une bonne bibliothèque et savoir en faire un bon usage, soit par l'assiduité du travail, soit par les talents que l'on peut avoir reçus de la nature. On peut dire que toutes ces choses ont concouru à la production de cet ouvrage. » (*Mémoires concernant les vies et les ouvrages de plusieurs modernes célèbres dans la république des lettres*, par Charles Ancillon, Amsterdam, 1709.)

L'*Histoire du Monde* de Chevreau fut réimprimée à la Haye en 1687, 4 vol. in-12; Paris, 1689, 5 vol. in-12; la Haye, 1698, 5 vol. in-12. Cette dernière édition, publiée par Jacques Bernard, passe pour être la meilleure.

« C'est, Monsieur, un fort grand office que vous m'avez « rendu, que de m'avoir envoyé l'observation de votre ami sur « *Constance*, reine d'Aragon, et j'ai consulté en même temps « l'histoire d'Espagne qui ne dit rien que ce qu'il en dit. Après « cela je suis revenu de ma bévue que j'ai corrigée, n'y ayant « rien de plus beau que de se rendre à la vérité..., etc.

« CHEVREAU.

« A Loudun, le 14 juillet 1700. »

M. Chevreau mourut au bout de six mois, comme porte le Mars 1701 de M. de Beauval, page 141. Ainsi la correction de M. Chevreau est demeurée dans son exemplaire de révision, sans qu'il ait pu s'en faire honneur devant le public, comme c'étoit son dessein, car il mourut au commencement de l'année 1701.

Comme je ne juge pas à propos de finir cet article de M. Chevreau sans dire quelque chose de ce qu'il a laissé entrevoir de ses sentiments sur la religion, je dirai que comme il étoit trop honnête homme pour s'être mis sur le pied d'athée ni de déiste, mais qu'il a donné des marques particulières et publiques d'avoir quelque crainte de Dieu dans le cœur, et que d'ailleurs son bon sens étoit trop solide, et son esprit éclairé de trop grandes lumières pour donner dans les fadaises et dans les superstitions de Rome, on peut fort raisonnablement s'assurer qu'il n'étoit nullement entêté du papisme, et que sans cette malheureuse honte que tant de gens se font de quitter une communion régnante et tout environnée de l'éclat du trône, il n'auroit pas professé d'autre religion que la protestante; le petit volume qu'il fit imprimer à Paris en l'année 1696 comme étant, en fait de piété, son *vade-mecum*, si cette expression me peut être permise, ne souffre pas qu'on ait d'autres sentiments de lui; et cet ouvrage se trouve encore présentement chez *Jean Petit, marchand libraire, rue Saint-Jacques;* c'est proprement, comme l'auteur l'avoue lui-même dans son avertissement, une espèce de

plat réchauffé du fameux trésor de prières du sieur J. F. (1), lequel se déguisa vers le commencement du siècle passé sous le titre de *Curé de Saint-Nicolas-des-Champs*. Or ce recueil de pièces pieuses, quel que bon qu'il soit, n'a jamais eu de vogue que parmi nous, nos adversaires ayant trop reconnu là l'*air du fagot*, et ayant toujours regardé ce trésor, selon nous, comme pièce de contrebande pour eux, ainsi qu'ils en ont usé à l'égard des *Psaumes* de Marot et des *Quatrains* de Pibrac.

—

III. — Chapelain et Ménage.

Je ne ferai qu'un seul article de ces illustres avec qui j'ai eu l'honneur de quelques assez étroites relations, parce que plusieurs choses que j'ai à en dire les regardant également l'un et l'autre, je ne pourrois éviter l'inconvénient de tomber dans plusieurs répétitions.

M. Chapelain fut le premier des deux de qui je vins à avoir la connaissance, laquelle me fut procurée par un de ses intimes amis avec qui je me trouvois être en alliance, savoir : M. Beck (2), résident de Brandebourg, dont la femme étoit cousine de la mienne au premier degré. Dès les premières visites que je rendis à M. Chapelain après cette connaissance ainsi liée, il remarqua avec quelque sorte de plaisir que je m'intéressois fort sérieusement à l'injustice que le fameux Despréaux lui avoit faite en le poussant si fort à outrance sur des bagatelles, dont le sieur Chapelain même étoit le premier à

(1) Bien des gens, par ce J. F., entendent *Jean Ferrier*. [*Note de l'auteur.*]

(2) « L'Eglise française de Berlin a compté parmi ses membres les plus distingués M. Jean de Beck, nommé dans nos registres *Conseiller de Sa Sérénité électorale et son résident à Paris avant la guerre*. Quoiqu'il ne fût pas Français d'origine, il s'était sans doute joint à l'Eglise française, lorsqu'en 1660 et les années suivantes il faisait à Paris les fonctions de résident de Brandebourg. Ce vénérable vieillard mourut à Berlin le 2 février 1695, âgé de quatre-vingts ans. » (*Mémoires pour servir à l'Histoire des réfugiés français dans le Brandebourg*, par Erman et Reclam. T. III, p. 87.)

passer, de bonne foi, condamnation; et cela sans que ledit Despréaux parût le moins du monde jeter les yeux sur une infinité de beaux talents qui lui avoient acquis un nom considérable parmi tous les gens de lettres, et généralement auprès des plus beaux esprits (1). Mais dans cette conversation je remarquai, pour l'honneur de M. Chapelain, un si grand fonds de probité et une telle droiture de bon sens et de cœur, qu'au lieu que je le croyois assez légitimement aigri et indigné du mauvais traitement qui lui avoit été fait, il m'assura que non-seulement il n'y avoit en son esprit aucun venin de ressentiment à cet égard, mais qu'il avoit été assez heureux pour entendre raison sur l'article, et reconnaître de bonne foi qu'il n'avoit que trop donné lieu de lui-même à quelques justes critiques que son adversaire avoit faites de lui. Voilà pour ce qui regarde la connaissance que j'eus de M. Chapelain, et voici pour celle de M. Ménage.

Il y avoit plusieurs années que je fréquentois assez réglément ses conférences hebdomadaires, vulgairement dites *Mercuriales*, mais sans que cela tirât à aucune fréquentation plus particulière, en sorte qu'encore que je lui fusse assez connu de visage, je ne saurois dire s'il savoit seulement mon nom. Mais enfin, comme j'eus été placé auprès du duc de Northumberland, fils naturel du roi d'Angleterre Charles II, il m'arriva un jour de mener chez M. Ménage ce jeune seigneur à qui j'étois obligé, par les devoirs de mon poste, de faire voir les plus honorables compagnies, et M. Ménage me sut si bon gré de l'honneur qu'il trouvoit que je lui avois procuré par cette visite, que depuis cela il me considéra avec beaucoup plus d'attention, et me donna plusieurs marques d'une singulière amitié.

Je viens présentement aux particularités que j'ai à dire de ces

(1) On sait comment Boileau le traite dans sa 9e *Satyre*; c'est lui que désignaient les fameux vers que nous avons déjà cités plus haut, page 85 :

Et s'il ne m'est permis de le dire au papier, etc.

deux messieurs. Il n'y en aura qu'une où M. Chapelain ait part, mais elle est si curieuse et si singulière par le sérieux intérêt qu'y prit toute une académie célèbre, savoir celle de la *Crusca,* qu'encore que M. Ménage ait dressé comme un *inventaire de production* dans toutes les formes, du procès que j'ai en vue, j'estime que l'on aura plus de plaisir à voir le précis ou abrégé qui m'en est demeuré dans l'esprit, sur une conversation que j'eus un jour là-dessus avec M. Chapelain qui étoit une des parties intéressées, et lequel abrégé j'ai illustré depuis sur le long narré de M. Ménage, qui étoit l'autre partie, que de se fatiguer de la visite trop ennuyeuse de tant de *dits* et de *contredits.* Voici le fait que je ne rapporte ici qu'à cause de la grande érudition, et principalement de l'extrême délicatesse, que les parties contendantes firent paraître dans toute cette fameuse dispute. C'étoit une contestation qui s'étoit élevée depuis déjà quelque temps entre les deux grands hommes qui, comme a on vu, font tout le sujet de cet article, sur la manière dont il falloit entendre cet endroit du 173e (1) sonnet de Pétrarque qui commence par *Rapido fiume,* et qui consiste en ces mots de la fin du premier tercet :

Forse (o che spero) il mio tardar le dole;

et pour l'explication duquel ils consultèrent l'Académie *della Crusca.*

Voici comment M. Chapelain entendoit ce vers : *Peut-être (au moins l'espéré-je ainsi) que mon retardement fait de la peine à ma maîtresse.*

M. Ménage, de son côté l'expliquoit ainsi : *Peut-être (ah! qu'est-ce que j'espère là?) que mon retardement fait,* etc.

Les principales raisons de M. Chapelain étoient :

1° Qu'il n'y a point dans tous les exemplaires de sa connaissance, lesquels ne sont pas en petit nombre, aucune mar-

(1) C'est le 174e, car il y a faute dans mon édition qui porte 173. [*Note de l'auteur.*]

que, soit d'interjection admirative, soit de point interrogant, et que, par conséquent, il ne faut point se tourner vers une explication de si grand mouvement, mais prendre la chose dans une idée plus simple.

2° Que cette façon de parler *o che spero*, dans le sens français, et pour dire simplement, *au moins l'espéré-je ainsi*, est un de ces *florentinismes* ou *toscanismes* qui ne sont intelligibles qu'aux oreilles délicates des gens de la nation, et qui échappent à tous les étrangers, même aux Italiens du commun ; qu'à cet égard le *o*, par où commence la parenthèse, n'est pas une interjection exclamatoire répondant au *heu!* ou *heus!* (ou *ah!* ou *eheu!*) de la langue latine, mais une particule corrective ou disjonctive répondant au *vel* ou *aut* de la même langue. Que tout de même le *che* n'est pas le *quid* des latins, puisque ce *che* n'est pas suivi du point interrogant nécessaire en telle occasion, mais qu'il sert seulement là ou de particule ornative, comme le *gia* et le *pur* des Italiens, ou comme le μὲν, le γὲ et le τὲ des Grecs, tous termes superflus, à cet ornement près dont on vient de parler, c'est-à-dire inutiles, quant à la rigueur de la signification littérale; ou, qu'en tout cas, il ne répond qu'au *quod* ou *quia* des Latins, et que c'est comme s'il y avoit *aut quod ita sperem*, ou *aut quia ita spero*. C'étoit aussi dans la vue de ce *toscanisme* que M. Ménage, ayant d'abord proposé à M. Chapelain de prendre pour juges de leur démêlé quelques Français de leurs amis qui entendoient admirablement l'italien, M. Chapelain avoit rejeté absolument cette proposition, disant que là-dessus il ne s'en vouloit rapporter, non-seulement à aucun Français, mais pas même aux Italiens, excepté les Florentins, à qui la délicatesse dont il s'agissoit là étoit toute particulière, et qu'ainsi il ne prétendoit pas moins que de s'en remettre au jugement unique de l'Académie florentine, ou *della Crusca*.

3° Enfin, la troisième raison de M. Chapelain étoit, que de très habiles commentateurs et traducteurs avoient entendu le

passage en question de la manière simple qu'il l'entendoit lui-même, témoin le *Maldeghen*, illustre poëte flamand, qui entendant assez bien le français et parfaitement bien l'italien, avoit traduit en vers français ce passage de Pétrarque en le prenant au même sens que lui Chapelain l'entendoit : *Peut-être (ainsi j'espère) elle attend ma venue.* Témoin encore M. l'évêque de Montpellier *Fenouillet* (1), qui traduisant la même pièce de Pétrarque, en très beau latin, l'a tournée encore au même sens de M. Chapelain :

Fors (ea spes) longum redeuntis tædia torquent.

Les principales raisons de M. Ménage, pour en venir maintenant à lui, étoient :

1° Que dans la parenthèse en question, l'*o*, est une interjection admirative, et que tout de même le *che* est un pronom interrogant qui signifie *quanto* ou *quale*, comme si le poëte disoit : *Hélas ! ô quelle grande chose est celle que j'espère !* ou bien : *Quelle chose espéré-je ! Hélas ! j'espère des choses trop élevées !* en la même manière que le Tasse a dit : *E forse (ahi spero troppo alte cose !)*, et que le Casa, dans la chanson qui commence : *Amor, i piango*, en parlant des yeux de sa maîtresse, a dit :

E forse (o desir cieco ove m' adduci ?) etc.;

passages qui tous deux, au moins celui du Tasse, ont en vue le vers de Pétrarque dont il s'agit dans cette dispute. Or, qui ne voit, disoit M. Ménage, que ce sens, qui est celui que je prétends, est non-seulement bien plus passionné que celui de M. Chapelain, et marque beaucoup mieux les mouvements de l'âme, par l'entremise des interjections et des points interrogants, mais qu'il est aussi bien plus noble, bien plus beau, et bien plus respectueux, et, par conséquent, beaucoup plus conforme au caractère de Pétrarque, poëte également grave et

(1) Voir sur cet évêque un article de M. H. Bordier dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. V, p. 33.

délicat, mais surtout amant plein de passion, et d'une passion accompagnée d'un respect sans bornes, respect qui n'est pas à beaucoup près si marqué dans l'explication de M. Chapelain, laquelle semble au contraire diminuer en quelque sorte l'honnêteté de la réservée et pudique Laure, quand il espère si aisément d'elle, que son retardement lui fera de la peine ? Pour moi, au contraire, dit M. Ménage, je trouve que le sens de M. Chapelain est, en quelque façon, injurieux à la sage *Laure*, que Pétrarque nous représente dans toutes ses œuvres si retenue, si scrupuleuse et si sévère.

2° M. Ménage disoit, en second lieu, que ce prétendu *florentinisme* ou *toscanisme* dont M. Chapelain se faisoit une si grande affaire, lui paraissoit, quant à lui, si caché et si peu connu des personnes les plus versées dans la langue italienne, qu'il ne l'avoit jamais vu employé par aucun écrivain considérable et de réputation, jusque-là que posé qu'on pût le prétendre avoir lieu dans l'endroit de question, il étoit comme assuré qu'en tout cas on ne le trouvera pas employé dans aucun autre endroit de Pétrarque ; *car si cela étoit*, dit M. Ménage, *d'où vient que tous les commentateurs de Pétrarque n'en ont jamais fait mention ?* d'où vient, par exemple, que le délié *Castelvétro*, le pénétrant et exact *Tassoni* et le délicat *Bembo*, n'ont jamais rien dit de cet occulte et inusité *toscanisme* ou *florentinisme*, eux qui ne laissent jamais passer sous silence les moindres de toutes les façons de parler tant soit peu extraordinaires? comme, par exemple, et sans sortir de ce sonnet, le *render dritto al mare* du 7ᵉ vers, que *Tassoni* regarde comme une expression provençale, le *à* de ce même vers que Castelvétro remarque être mis en cet endroit pour *dove*, et le *rendi*, dernier mot du vers précédent, que *Bembo* assure tenir la place de *rende* (*Mescolanze*, pag. 18, lig. 5). Le même M. Ménage, pour preuve de l'interjection admirative dont il a été parlé ci-dessus, allègue que plusieurs des commentateurs de Pétrarque, et entre autres le *Giésualdo* et le *Thomasini*, regardent l'*o* de la parenthèse (*oche*

spero) comme une interjection admirative, et tout de même le *Daniello*, tenu pour un des plus raffinés connaisseurs du style et du génie de Pétrarque, explique ce vers *Forse* (*o che spero*), etc., de la manière que voici : *Cio è ammirativamente*, O CHE COSA SPERO : *quasi dicesse cosa impossibile*, etc.

3° Le troisième point de la réponse de M. Ménage, ou, si vous voulez, sa troisième raison, est que la prétendue autorité du sieur Maldeghen, auteur flamand, qui s'est ingéré d'écrire en français, est de fort peu de valeur auprès de lui, qui regarde cet écrivain comme n'ayant aucune réputation; en un mot, comme un écrivain qui de la manière dont il a rendu ce vers de Pétrarque : *Forse* (*o che spero*), etc., montre n'y avoir bien entendu et expliqué que le *forse*, qui en effet veut dire *peut-être*, puisque tout le reste du vers ne se trouve point dans Pétrarque ; comme en effet ces mots : *elle attend ma venue*, sont fort différents de ceux de l'original italien, *il mio tardar le dole;* et tout de même ces autres mots qui précèdent, et qui sont le véritable sujet de la question, savoir la parenthèse en dispute (*ainsi j'espère*), ne sont point non plus le (*o che spero*) de Pétrarque ; de sorte que M. Chapelain, qui veut se prévaloir de cette prétendue autorité, parce que ce sens-là n'est pas autre que le sien, n'a qu'à chercher quelque autre meilleur appui, puisqu'on lui montre la faiblesse de celui-là. Et quant à ce qui regarde M. Fenouillet, dont on ne condamne point absolument le beau sonnet latin, M. Ménage (si un ouvrage qui n'étoit point encore composé, mais qui le fut dans la suite, eût été sous ses yeux quand il écrivoit tout ce qu'on a vu ci-dessus), il eût pu contrebalancer le suffrage de ce prélat par celui d'une autre espèce de prélat, mais huguenot, savoir le fameux M. *Morus*, excellent poëte latin, comme chacun sait, et qui possédoit fort l'italien, puisque cet excellent serviteur de Dieu a rendu ainsi le vers de Pétrarque, absolument selon les vues de M. Ménage. dans son beau poëme latin adressé au sieur *Carlo Dati*.

Forsitan, ah! quid spero? illi mora nostra dolori est.

Dans ce même troisième point de M. Ménage que je viens de traiter, cet illustre adversaire de M. Chapelain (pour rendre raison du *che* que ledit sieur Chapelain disoit n'être pas le *quid* des latins, sous ombre qu'il est destitué du point interrogant nécessaire en pareille occasion), cet illustre adversaire, dis-je, nie que cet *interrogant* soit aussi nécessaire que sa partie prétend, le *che* n'étant mis là que par manière d'admiration ou d'exclamation, et non pas par manière d'interrogation, ce qu'il prouve par cet endroit de la *Phillis de Scire*, Acte III, scène IV.

L'ebbi à pegno d'amor : d'amor, ch'altrove
Perduto, in questi campi (oime che spero)
Alla mia pena antica
I'o cercando il restoro.

Dans lequel passage, dit-il, on ne touve point la marque d'interrogation, quoique cet endroit soit tout pareil à celui de Pétrarque; et M. Ménage alléguoit encore là-dessus quantité d'exemples de la même nature.

Le résultat de toute cette affaire fut que MM. de la *Crusca*, après s'être par des réponses très obligeantes qu'ils firent d'abord aux deux lettres que les parties contendantes leur avoient écrites, engagés à prendre connaissance de leur démêlé, jugèrent enfin, qu'en admettant dans la parenthèse, comme il le faut, disent-ils, nécessairement faire, un point admiratif apres l'*o*, et un interrogant après le *spero*, lequel interrogant doit être censé appartenir au *che* qui le précède, l'explication du passage doit être comme M. Ménage l'entend. Sur quoi M. Chapelain remerciant pour sa part, cette illustre et obligeante compagnie, il lui témoigne ne regarder sa décision que comme favorable à sa cause, puisque la différence de son explication d'avec celle de M. Ménage ne résultoit que de la destitution ou privation du point admiratif que l'Académie avoue y être nécessaire. De sorte qu'il prétend que la décision de cette savante

compagnie lui est du moins aussi favorable qu'à son illustre adversaire.

Tel fut le succès de la dispute de MM. Chapelain et Ménage, à l'égard de quoi j'ai une réflexion à faire de mon chef sur la prétendue validité de la raison représentée par M. Chapelain à MM. de la *Crusca* touchant le *florentinisme* ou *toscanisme* dont ledit Chapelain se faisoit un si grand bouclier. M. Ménage, véritablement regardoit bien cela comme une chose si abstruse et si peu reconnue que selon lui elle ne méritoit aucune attention. Mais comme tout ce qu'il a produit dans son *Inventaire de Dits et Contredits* précéda le jugement décisif de l'Académie florentine, et qu'il en est demeuré là sans avoir pu rien toucher de la réflexion que j'ai en vue, et qui par conséquent est uniquement de moi, je la rapporterai ici.

C'est que MM. de la *Crusca* dans tous les raisonnements dont ils appuyèrent leur décision, n'ayant paru avoir aucun égard à ce prétendu *toscanisme* si inculqué par M. Chapelain, eux qui étoient les uniques juges naturels d'un fait relevant si fort de leur tribunal, il est constant que tout l'avantage qu'en prétendoit tirer M. Chapelain tombe absolument à terre, et ne lui vaut pas un fétu.

Mais avant que de quitter cette matière, j'ai un incident si curieux à rapporter sur ce qui suivit de bien près la conclusion de toute cette affaire, et qui en est comme un naturel appendice, que je ne balance point à le mettre ici.

Histoire d'une hapelourde présentée à M. Chapelain, par M. Ménage.

Le fait est que M. Ménage ayant reconnu par tous les raisonnements de M. Chapelain, que cet illustre adversaire étoit tout engoué de sa prétendue délicatesse, et de sa parfaite connaissance en tout ce qu'il y avoit de plus mystérieux dans les secrets de la langue italienne, voulut par une innocente su-

percherie le convaincre de la vanité de sa prétention. Pour cet effet, il se mit en tête de composer de son cru un madrigal entièrement dans l'esprit et du style le plus naturel au fameux Tasse (1), dont il possédoit parfaitement le génie et les manières les plus fines; ce qui étant fait, il envoya, comme par curiosité, ce madrigal accompagné de deux autres, qui n'étoient point de lui, à la célèbre mademoiselle de la Vergne, depuis cela comtesse de la Fayette, et cela parce que ces trois pièces rouloient également toutes sur une même matière, savoir *Un regard refusé par une Maîtresse*. Après quoi il apprit à cette belle personne, qui entendoit admirablement l'italien, que celui de ces trois madrigaux qu'il lui donnoit comme de la façon du Tasse, étoit d'autant plus curieux qu'il ne se trouvoit que dans une seule de toutes les éditions de ce fameux poëte qu'il avoit heureusement déterrée dans la bibliothèque de M. de Thou (fort persuadé, comme il l'étoit, qu'on ne s'aviseroit jamais d'aller faire une descente sur les lieux pour se

(1) Tallemant des Réaux raconte ainsi cette plaisanterie:

« M. Chapelain se picque de sçavoir mieux la langue italienne que les Italiens mesmes. Il perdit pourtant une gageure contre Ménage, au jugement de l'Académie de la Crusca, à qui ils escrivirent tous deux en italien, et qui les fit tous deux de leur corps. Depuis peu il arriva encore une chose plaisante sur l'italien. Raincys avoit fait un madrigal dont voici la fin, car il n'y a que cela de bon:

Si vous ne voulez voir que j'aime,
Voyez pour le moins que je meurs.

Ce monsieur estoit le plus satisfait du monde de son madrigal, et tout le samedy (jour de réunion chez mademoiselle de Scudéry) en avoit bien battu des mains. Ménage, qui en est un peu, s'avisa, pour rire, de faire un madrigal italien, en style pastoral, qui disoit à peu près la mesme chose; il le donna et dit qu'il l'avoit trouvé dans les rimes du Tasse. Après que Raincys eut bien fait des serments qu'il n'avoit volé cette pensée à personne, Ménage lui avoua la malice; mais pour s'en divertir d'autant plus, il envoya le français et l'italien à M. Chapelain, afin d'en avoir son jugement. M. Chapelain, qui est tousjours pour les vivans, estoit bien empesché. Il honore la mémoire du Tasse, et M. des Raincys est en vie et il est du samedy; il trouve une eschappatoire; il dit que le style pastoral estant de beaucoup au-dessous du style galant, le madrigal de M. des Raincys l'emportoit, mais qu'à proportion celuy du Tasse estoit assez beau. Et voylà cet homme qui est un lynx en langue italienne! (*Historiettes de Tallemant des Réaux*, article *Chapelain*. Ed. Techener, 1855.)

convaincre du vrai ou du faux de son assertion). Mademoiselle de la Vergne fit bientôt courir ces trois madrigaux parmi tous les beaux esprits, et M. Costard (1) qui environ ce même temps lui étoit allé rendre visite, fut un des premiers qu'elle en régala. Il trouva les trois madrigaux fort à son gré, mais exalta surtout le prétendu du *Tasse*, disant qu'à son avis, cet auteur n'avoit jamais guère rien fait de plus beau. Voici, avant que d'aller plus loin, quels étoient ces trois madrigaux. Le premier est français et de la façon de M. de Rinci (2); le second est du fameux *Guarini*, auteur du *Pastor fido*; et le troisième est le proposé comme du Tasse.

MADRIGAL DE M. DE RINCY.

Chers ennemis de mon repos,
Beaux yeux, dont mon amour prend sa force et son être;
Hélas! pourquoi mal à propos
Le méconnaissez-vous après l'avoir fait naître?
Sans doute, vous craignez de paraître plus doux,
Si vous me permettez d'exposer devant vous
Les violents transports de mon ardeur extrême.
Mais, ô trop aimables vainqueurs,
Si vous ne voulez voir que j'aime,
Pour le moins, voyez que je meurs.

—

MADRIGAL DU GUARINI.

Occhi, un tempo mia vita,
Occhi, di questo cuor dolci sostegni,
Voi mi negate aita?
Questi son ben de la mia morte i segni,
Non più speme, o conforto.
Tempo è sol di morire. A che più tardo?
Occhi, ch' a si gran torto
Morir mi fate, a che torcete il guardo?
Forse, per non mirar come v'adoro?
Mirate almen ch'io moro.

(1) Il est l'auteur d'une défense de Voiture, qui fit quelque bruit à l'époque. (Voy. Tallemant des Réaux.) Chapelain eut beaucoup à se plaindre de lui.

(2) Jacques Bordier, sieur des Raincys, conseiller du roi, second fils de l'intendant des finances du même nom. Tallemant des Réaux fait de lui une assez triste peinture : il le représente comme un joueur et un extravagant.

MADRIGAL SUPPOSÉ DU TASSE,

MAIS VÉRITABLEMENT DU SIEUR MÉNAGE.

Questa Bella d'amor nemica; questa
A nuocermi si presta; la mia tenera Iole.
Alle prime parole
Che d'amor muovo, torce fiera il guardo,
E lieve più che pardo
Fugge : nè udire i miei mesti lamenti,
Nè veder vuole i gravi miei tormenti.
Dura più che le selve,
Cruda più che le belve,
Del tuo fido Pastore
S'udir non vuoi l'amore,
(Ahi dolorosa sorte)
Vedi, vedi la morte.

La vérité de tout ce petit jeu étoit que le madrigal de M. de Rincy est le vrai original de celui que M. Ménage vouloit faire passer sous le nom du Tasse, quoiqu'il ne fût que de lui seul, qui ayant été charmé de la mignardise de cette petite pièce du Rincy, se fit un plaisir de la tourner en italien, et causa un terrible embarras à l'auteur lorsqu'il lui fit le compte de la prétendue découverte faite par lui dans la bibliothèque de M. de Thou; car Rincy, dans la peur que Ménage ne le regardât comme un plagiaire, lui fit mille serments qu'il n'avoit jamais vu, non-seulement ce madrigal du Tasse, mais pas même le recueil de ses *rimes diverses,* où M. Ménage le disoit inséré. Ce fut donc de ce naïf embarras du Rincy que Ménage forma le dessein de pousser plus loin sa petite tromperie, et d'y enlacer M. Chapelain même; car voyant que Rincy, Costard, et tant d'autres grands maîtres avoient donné dans le piége qu'il leur avoit tendu, il ne douta nullement que M. Chapelain n'en usât de même, comme en effet, mademoiselle de Scudéri, à la connaissance de qui tout ce débat des plus beaux esprits sur la préférence entre les trois pièces étoit parvenu dès l'abord, lui en fit un grand plat, et cela avec d'autant plus d'empressement, que cette illustre et savante muse française, ne se montrant

pas si dupe que tous les autres, étoit entrée, par sa sagacité toute singulière, dans de très grands soupçons de la vérité, se doutant bien que tout cela n'étoit rien qu'une machine jouée exprès par Ménage, de qui aussi elle en exigea l'aveu à la première visite qu'il lui rendit en ce temps-là, et qui, en effet, par la plus grande considération qu'il avoit pour cette admirable personne, ne lui en voulut pas faire de mystère. M. Chapelain à qui mademoiselle de Scudéri n'avoit conté l'affaire qu'historiquement, parce qu'elle n'avoit pas alors les madrigaux auprès d'elle, ne manqua pas d'aller au plus vite chez M. Ménage pour s'instruire de toute l'affaire plus à fond. M. Ménage, pour mieux couvrir son jeu, dit à M. Chapelain qu'il y avoit une considérable gageure entre le chevalier de Méré et lui, sur la préférence entre les deux madrigaux du Tasse et du Rincy, l'un d'eux soutenant que l'italien étoit bien plus beau que le français, et l'autre, au contraire, que le français étoit préférable à l'italien; et que, puisqu'il se trouvoit là si à propos, il le prenoit volontiers pour juge du différend. M. Chapelain, après avoir relu les deux pièces : « A quoi songe, s'écria-t-il, le che-
« valier de Méré, et qu'a-t-il fait de sa délicatesse, pour balan-
« cer un moment là-dessus? Je n'ai garde, continua-t-il, de
« prendre ainsi le change, voilà le Tasse tout pur, et par consé-
« quent, c'est déjà un grand préjugé contre M. de Rincy; tous
« les deux madrigaux, à la vérité, se soutiennent avec grâce
« depuis le commencement jusqu'à la fin; et tout ce qu'on
« pourroit dire en faveur du français, c'est que le madrigal du
« Tasse étant en style bucolique, et celui du Rincy en style
« galant, il semble que ce dernier devroit être préféré à l'autre,
« le style galant ayant toujours quelque chose de plus élevé
« que le style pastoral. Mais, quoi qu'il en soit, il faut né-
« cessairement convenir que le madrigal du Tasse a pour lui
« toute la gloire de l'invention et qu'il est un véritable ori-
« ginal. »

On peut juger du plaisir que M. Ménage sentoit en son cœur

de voir ainsi son ancien adversaire lui donner de lui-même un si entier gain de cause; et il faut aussi admirer en même temps à quelles faiblesses les plus grands hommes sont sujets, et reconnaître combien chacun se doit tenir sur ses gardes pour éviter les jugements trop téméraires, n'y ayant rien de plus vrai que la réputation fait dans le monde la principale partie du mérite, et qu'en matière de louanges et de préférence, on donne bien plus aux noms qu'aux faits. M. Chapelain, au reste, lorsque au bout de quelque temps il vint à savoir la pièce que M. Ménage lui avoit jouée, n'en conçut pas de petits chagrins, et il ne fallut pas moins que des années entières pour les rapprocher l'un de l'autre après de considérables éloignements.

—

IV. — M. Ménage seul.

Je viens à ce qui ne regarde que M. Ménage seul, mais par rapport aux relations que je continuai d'avoir avec lui; elles furent bientôt renouvelées après ma transplantation en ces bienheureuses provinces, par un petit service que je pris occasion de rendre à M. Ménage, sans pourtant lui en rien dire, mais qu'il apprit bientôt d'ailleurs, ce qui l'obligea à m'écrire le premier pour m'en faire son remercîment. Voici quelle fut l'occasion et la nature de ce petit office :

M. Ménage se voyant indignement traité par les outrageantes attaques du sieur Baillet, qu'il ne connaissoit cependant ni de nom ni de vue, et avec qui il n'avoit jamais rien eu à démêler, se crut obligé de repousser les injures de ce malhonnête adversaire, que par bonheur pour son dessein il trouvoit lui donner mille matières de terribles critiques sur ses perpétuelles marques d'ignorance. Mais comme cet antagoniste avoit la faveur de M. l'avocat général Lamoignon, dont il étoit bibliothécaire, et de plus précepteur de son fils, M. Ménage non-seulement trouva de grands obstacles à l'impression de

son livre, mais se vit enfin réduit à se contenter d'une édition en pays étranger; et comme il avoit quelque commerce avec feu M. Basnage de Beauval, passé depuis peu en Hollande, il lui envoya son manuscrit, dont il lui recommandoit fort la correction; mais comme ce confident, sur les soins de qui il se reposoit, ne put pas, à cause de ses occupations particulières, donner à l'acquit de cette commission toute l'exactitude à quoi M. Ménage s'attendoit, je fus sondé par ledit sieur de Beauval pour savoir si je voudrois bien le soulager dans son embarras, et je m'y offris assez aisément sans en rien communiquer à M. Ménage, à qui j'étois bien aise de trouver occasion de faire plaisir; et comme il fut bientôt informé de mon obligeante offre, il me fit l'honneur de m'écrire le premier pour m'en faire ses remercîments, et voici deux extraits de ce que je reçus de lui sur ce sujet, auxquels je me bornerai parce que tout le reste de ce que contenoient ces deux premières lettres ne pourroient être que hors d'œuvre par rapport à la satisfaction des lecteurs.

Extrait de la première lettre de M. Ménage au sieur R...

« Monsieur,

« Ayant appris de M. Basnage la peine que vous voulez bien « prendre de corriger les épreuves de mon *Anti-Baillet*, je « prends la liberté de vous écrire pour vous en témoigner mon « extrême reconnaissance, pour vous en faire mes très humbles « remercîments, et pour vous dire que, de mon côté, je vous « en rendrai dans toutes les occasions tout le service dont je « serai capable..... Il ne me reste, Monsieur, qu'à vous de- « mander votre amitié, en vous protestant que j'ai pour vous « toute l'estime et toute la considération que vous méritez, et « que je serai toute ma vie et de toute ma passion, Monsieur, « votre très humble et très obéissant serviteur,

« MÉNAGE.

« A Paris, le 18 juillet 1688. »

Avant que de passer au deuxième extrait, il est à propos que je fasse voir la réponse que je fis à cette première lettre de M. Ménage ; la voici :

Lettre du sieur R... à M. Ménage.

« Monsieur,

« Quand je consentis, il y a environ un mois, à faire la révi-
« sion des feuilles de votre *Anti-Baillet*, je ne songeois pas que
« vous en dussiez jamais rien savoir, et bien moins encore que
« cela me dût valoir l'honneur d'une de vos lettres. Je ne
« puis cependant, Monsieur, que me savoir bon gré de la li-
« berté que j'ai prise, et de laquelle il ne sera peut-être pas
« hors de propos de vous rendre raison. La passion que j'ai
« conçue pour vous depuis longtemps, m'avoit fait regarder
« avec indignation le procédé de M. Baillet à votre égard ; et
« sachant que vos amis vous avoient porté au châtiment de son
« injustice, j'avois quelque sorte d'impatience de voir comment
« vous le traiteriez. Votre imprimeur n'ayant pas fait grande dif-
« ficulté de me communiquer les premières feuilles de son tra-
« vail, j'eus lieu de remarquer que cette édition ne s'exécute-
« roit pas tout à fait de la manière que vous pourriez l'entendre,
« de sorte que tant par le regret que j'avois qu'une aussi bonne
« pièce que la vôtre fût si défectueuse, que par la disposition
« où je me trouvois à vous rendre service, je m'offris à l'inspec-
« tion dont je vois que vous avez eu connaissance. Il me paraît,
« Monsieur, que vous êtes en peine de ce qu'on aura fait de
« quelques additions que vous avez recommandées depuis l'en-
« voi de votre manuscrit. J'ai visité les endroits qu'elles re-
« gardent, et je trouve qu'à quelqu'une près, elles y ont été
« rangées selon votre désir. De cet éclaircissement que vous
« m'avez demandé, permettez-moi, Monsieur, de passer à un
« que je prends la liberté de vous demander à mon tour : c'est
« sur la généalogie de *Joachim du Bellay*, où je trouve quelque
« chose qui m'embarrasse, un article de votre page 166 le fai-

« sant fils de *Jean de Gonnor*, fils d'un autre *Jean*, chef du nom « et des armes de *Bellay*, au lieu que la page 168 le fait fils de « Jean, fils d'Eustache : ce sont les propres termes des deux « articles, du moins selon l'impression, car je n'ai pu disposer « de votre copie que depuis que je suis entré en révision, ce « qui, à mon grand regret, n'est arrivé qu'à la lettre *M* du « premier tome, en sorte que je n'aurai examiné que six feuilles « de cette première partie. M. le marquis de Langey, chez qui « je veillois hier au soir, comme étant un seigneur avec qui, « par l'amitié dont il lui plaît de m'honorer depuis vingt ans, « j'ai toujours eu en quelque sorte comme un commerce de « belles-lettres, mais qui, particulièrement dans ce fait, est « une partie intéressée, comme étant sorti par les femmes de « cette illustre maison, ne put me lever cette difficulté lorsque « je lui en fis part; mais il m'exhorta fort à vous en écrire, me « marquant même que vous vous étiez quelquefois entretenus « de cette matière, jusque-là que vous ayant parlé d'un brouil- « lon de généalogie que M. de la *Courbe-Bellay* avoit entre les « mains, vous lui dites avoir encore trois degrés par delà ceux « de ce papier de M. de la Courbe; et là-dessus il me pria de « savoir de vous, si, pour un dessein particulier d'histoire qu'il « a en vue depuis longtemps, vous ne pourriez point lui faire « avoir cette esquisse que ledit sieur de la Courbe lui avoit déjà « prêtée ci-devant, et qu'il ne retira que pour la lui faire « mettre plus au net, depuis quoi, par plusieurs traverses sur- « venues, il n'a pas eu plus de connaissance de cette affaire. « Nous nous intéressons également à cela, M. le marquis de « Langey et moi, par de diverses raisons, en ce que de mon « côté, il y a plus de quinze ans que j'ai travaillé moi-même à « cette généalogie : le dessein de mes *Tables de l'Histoire uni-* « *verselle* m'ayant engagé par occasion à creuser dans la source « de plusieurs maisons, cette science et celle de la chronologie « étant, comme on dit, les deux yeux de l'histoire; et ce qui « est assez singulier sur le fait dont il s'agit, c'est que la prin-

« cipale difficulté que j'ai trouvée dans l'arrangement des bran-
« ches de cette maison est la même qui m'embarrasse dans
« votre article. En un mot, je désirerois savoir la relation qu'il
« y a entre les deux branches de Langey et de Gonnor, en sorte
« que, faisant remonter par des générations bien suivies les
« sieurs de *Langey*, de *Gonnor* et de *Thouarcé* à une même tige,
« je pusse particulièrement connaître les degrés précis de pa-
« renté qui se trouvent entre Guillaume de Langey et le poëte
« Joachim. Voilà, à mon grand regret, Monsieur, un entretien
« bien ennuyeux dont je vous importune; je vous en demande
« très humblement pardon, comme je vous rends aussi très
« humbles grâces de l'honneur que vous m'avez fait, et des ter-
« mes obligeants dans lesquels vous me l'avez fait. Je puis,
« Monsieur, vous faire une très sincère protestation, je ne di-
« rai pas de cette amitié qu'il vous plaît de me demander, mais
« d'une vénération entière telle que je l'ai conçue depuis très
« longtemps pour un savant fort distingué que je regarde
« comme le *Varron* de notre siècle, sans contredit, mais parti-
« culièrement pour un sage d'une éminente et d'une solide
« vertu. Je suis avec tout le respect imaginable et qui ne vous
« peut être contesté, Monsieur, votre, etc. »

Extrait de la deuxième lettre de M. Ménage à moi.

« Monsieur,

« Je ne puis vous remercier comme je le voudrois de toutes
« les obligations que je vous ai, mais je vous prie de croire,
« Monsieur, que je les ressens comme je dois, et qu'il ne se peut
« rien ajouter à ma reconnaissance, etc..... Je ne sais pas pré-
« sentement si Joachim du Bellay étoit fils de Jean fils de Jean,
« ou fils de Jean fils d'Eustache; je m'en informerai à M. de la
« Courbe, et, selon sa réponse, nous corrigerons l'endroit de
« mon livre qu'il faudra corriger. M. de la Courbe n'est plus à
« Paris; il est à Brissac en Anjou, où il a été exilé par ordre du

« roi. Si M. le marquis de Langey me veut envoyer un mé-
« moire des choses qu'il désire de lui, je le lui ferai tenir, et je
« lui en ferai avoir réponse. J'ai produit dans mon *Histoire de*
« *Sablé*, l'origine de la maison de Montreuil-Bellay, de laquelle
« maison, selon l'opinion de plusieurs généalogistes, descend
« celle de Du Bellay. M. Grævius a un exemplaire de cette his-
« toire, et vous pouvez l'emprunter de lui ; mais puisque vous
« vous attachez si fort aux généalogies, je vous ferai moi-même
« présent de cette histoire; car elle est remplie de plusieurs
« généalogies très curieuses, et entre autres de celle de *Craon*.
« J'écris à notre libraire de vous mettre toute ma copie entre
« les mains (1). J'oubliois à vous dire que je ne suis pas assez
« informé de la maison de Du Bellay pour vous éclaircir de vos
« doutes; il faudra en faire un article dans le Mémoire de
« M. de Langey pour M. de la Courbe. Je vous demande tou-
« jours, Monsieur, la continuation de vos soins, et surtout celle
« de votre amitié. Tout à vous, et de tout mon cœur et sans ré-
« serve, et avec toute l'estime qui vous est due,

« MÉNAGE.

« A Paris, ce 6 août 1688.

« *P. S.* Tout le grec des premières feuilles que vous n'avez
« pu voir, est rempli de fautes, ce qui fait que je vous recom-
« mande particulièrement le grec des feuilles suivantes. »

Dans la suite du commerce qui se continua entre M. Ménage et moi, et parmi les lettres dont il m'honora toujours constamment jusqu'à sa mort, il s'en trouve plusieurs où il y a des traits de critique littéraire que les gens de bon goût ne jugeront pas indignes de leur curiosité. Je n'en mettrai pourtant ici que fort peu, parce que d'autres lecteurs ne s'en accommoderoient pas de même, ou trouveroient au moins que cela ne leur apprend pas quelque chose d'assez nouveau.

Le premier de ces traits qui se présente à ma mémoire re-

(1) J'ai encore toute cette copie par-devers moi. R. [*Note de l'auteur.*]

garde l'accentuation des pronoms *notre* et *votre;* voici ce que M. Ménage m'en avoit déjà écrit, dans sa troisième lettre, par rapport à une faute de son imprimeur, qu'il avoit plusieurs fois remarquée dans ces premières feuilles que je n'avois pas vues.

« Dites, s'il vous plaît, au compositeur qu'il suive ma copie, « elle est très exacte ; il met toujours nôtre, vôtre, etc.; il faut « toujours écrire notre, votre ; la pénultième de ces mots est « brève, et il la fait longue par ces accents circonflexes, etc. »

Sur quoi je présentai à M. Ménage une exception, pour laquelle je lui citai cet endroit de l'*Ecole des Maris* du fameux Molière : *Je suis votre valet*, dit Ariste à son frère, *et moi*, lui répond Sganarelle, *je ne suis pas le vôtre*, entre lesquels deux *votre* il y a nécessairement une différence considérable de prononciation longue et brève. Cette remarque donna lieu à M. Ménage de faire une restriction qui se trouve dans sa cinquième lettre à moi du 10 octobre 1688, dont voici les propres termes :

« La distinction que vous m'avez marquée sur Notre et Votre « sans circonflexe et Nôtre et Vôtre ainsi accentués est très « juste, et je ne m'étois pas assez expliqué d'abord. La pre- « mière syllabe de Votre, etc., est brève quand ce mot ne finit « pas la période; par exemple : Je suis *votre* serviteur, et elle « est longue quand elle la finit, par exemple : Et moi je suis le « *vôtre*, qui est proprement ce que vous m'avez allégué, et en « ce cas il faut un circonflexe sur l'*ô*.

Cette règle de M. Ménage, comme on voit, n'étoit qu'un pur effet ou résultat de ce que je lui avois objecté.

Une seconde remarque critique de M. Ménage, et qu'il me fit dans cette même cinquième lettre dont je viens de parler, regarde la véritable orthographe du verbe *sçavoir*, où il ne vouloit point de ç. « J'ai oublié, me dit-il, de vous dire qu'il ne « faut point de ç à savoir. » Sur quoi je trouvai étrange que M. Ménage soutînt cela si positivement contre l'usage pratiqué, et suivi par MM. de l'Académie même, et cela sans en alléguer de raison ; mais je la tirai bientôt de ses *Origines de la*

langue française, de la première édition ; c'est que *sçavoir* ou *savoir* vient de *sapére*, qu'on a dit pour *sâpere ;* c'est pourquoi il faut écrire *savoir ;* et en effet, M. Ménage lui-même me confirma dans cette opinion par ces mots de sa septième lettre du 24 septembre 1688.

« Pour le mot *savoir*, me dit-il, quoique MM. de l'Académie « y mettent un *ç*, il n'y en faut point, il vient constamment de « *sapére*, qu'on a dit au lieu de *sâpere*, et non pas de *scire*, comme « je l'ai démontré dans mes *Origines de la langue française*, et « dans celles de la *langue italienne*, aussi bien que dans mes « observations sur la langue *française*.

Une troisième remarque de M. Ménage est sur le *vedessi* ou *vedesti qui dentro*, etc., de la belle *scène d'Amarille*, dans le fameux *Pastor fido* du Guarini, sur lequel j'avois représenté à M. Ménage que je ne trouvois point de sens dans la leçon du *vedesti* que portent la plupart des éditions de cette admirable pièce ; et que je trouvois un sens bien plus net dans la leçon *vedessi ;* car, disois-je, n'y a-t-il pas plus de raison à lire : Ah ! si tu voyois ce qui se passe ici dans mon cœur, etc., que de lire : Si tu as vu, etc., car, visiblement, *vedesti* est la deuxième personne singulière du *prétérit* parfait *viddi*, *vedesti*, *viddè*, *j'ai vu*, *tu as vu*, *il a vu ;* au lieu que *vedessi* est la deuxième personne du subjonctif *se vedessi*, *se tu vedessi*, *s'egli videsse*, *si je voyois*, *si tu voyois*, etc.

Sur quoi M. Ménage me répondit :

« Dans mon *Pastor fido*, qui est in-16, édition de Venise, en « 1611, *presso Bernardo Giunti*, il y a *Se vedessi*, que je préfère, « aussi bien que vous, à *Se vedesti*, mais l'un et l'autre est bon : « *Si tu voyois mon cœur, tu ne dirois pas cela ; Si tu avois vu mon « cœur, tu ne dirois pas*, etc. »

Ce fut toute la raison que me donna M. Ménage, dont je ne demeurai pas autrement satisfait, car pour admettre la dernière de ses deux interprétations, savoir, *Si tu avois vu*, il faudrait qu'il y eût dans l'original *Se tu travessi veduto*, ce qui n'est

point. Mais comme je ne voulois pas faire le coup de poing avec M. Ménage, j'en demeurai là.

Afin de ne pas tirer à de trop grandes longueurs tout ce que je pourrois ramasser des autres lettres que j'ai conservées de M. Ménage en fait de critiques littéraires, je bornerai ce que ma mémoire m'en présentera à quelques paragraphes succincts, selon la méthode ordinairement pratiquée dans les *Analyses*.

—

§ 1. Comment entendez-vous, écrivois-je un jour à M. Ménage, le τῇ de votre distique à l'honneur de M. de Saumaise ?

Πάντ' ἀναγνοὺς, καὶ πάντα μαθὼν, καὶ πάντα διδάξας,
Τῇ μέγας ἐν μικρῷ μνήματι Σαλμάσιος.

Τῇ, me répondit M. Ménage, se prend adverbialement pour *hîc;* je vous en chercherai des exemples.

§ 2. Je vous ai promis, par une de mes précédentes lettres, de vous dire plus précisément de qui Joachim du Bellay étoit fils ; j'ai présentement de quoi m'acquitter ; il étoit fils de *Jean*, seigneur de Gonnor, fils d'*Eustache* et de Catherine de Beaumont, dame Du Plessis-Méré.

§ 3. L'homme savant dont parle M. *Fermat*, qui m'a traité de *Varron*, c'est le père *Maimbourg;* et le premier qui m'en a traité, puisque vous le voulez savoir, c'est M. *Féramus* (1), dans une épigramme latine, imprimée dans mon livre adoptif, page 46. M. de Saumaise m'a régalé ensuite du même éloge, selon le témoignage d'un Suisse qui a fait la préface du Térence de M. Guyet ; et ensuite M. de la Monnoye, dans l'épigramme que vous avez fait imprimer à la page 69 du deuxième tome de l'*Anti-Baillet*. Ce que vous me dites que vous lisez quelquefois de mes poésies, fera que je vous enverrai quelque jour plusieurs vers que j'ai faits depuis la dernière impression.

§ 4. Je vous suis bien obligé de la peine que vous voulez bien

(1) Charles Féramus. On a de lui de spirituelles attaques contre le parasite Montmaur, qui ont été recueillies par de Sablengre.

prendre de faire vous-même la table de mon livre, et je vous en rends un million de très humbles actions de grâces.

§ 5. Je vous envoie l'élégie de M. Francius, et la fable de *la Citrouille et de la Palme*, du père Commire. On écrit *appeler*, *appelant*, mais on écrit *appellations* et *il s'appelle*. Votre *Index*, vu le plan que vous m'en faites, sera un *opera*, et je vous en remercie encore une fois avec toute sorte d'estime et de reconnaissance.

§ 6. Je reviens à Robert Estienne; je viens d'apprendre que la première édition de son *Trésor* est de 1531 et non pas de 1536, comme je le croyois, et qu'elle a pour titre *Dictionarium, seu Latinæ linguæ Thesaurus;* et j'apprends de la préface que ce furent ses amis qui l'obligèrent à lui donner le titre de *Trésor de la langue latine*, etc. Il dit dans cette préface qu'il fut deux ans à composer cet ouvrage; qu'il y travailloit jour et nuit; qu'il consultoit sur ses doutes tous les gens savants; et qu'il n'y a pas un mot qu'il n'ait écrit de sa main.

§ 7. Votre lettre latine à M. Grævius est fort bien; voici seulement ce qu'on pourroit y trouver à redire en chicanant.

La première période est trop longue, le style épistolaire doit être concis.

Delphensis est équivoque; vous voulez dire que M. votre frère demeure à Delft, et *Delphensis* signifie plus ordinairement *un homme né à Delft* (1).

(1) *Nota bene.* — M. Ménage avoit raison de traiter cette critique de pure chicane, car le contraire de ce qu'il dit là est incontestable; je pris d'abord ce qu'il avance en cet endroit pour bonne monnaie, comme on parle; mais ayant depuis bien examiné la chose, je trouve que bien loin que la terminaison en *ensis* dénote la naissance en certain lieu, elle fait tout le contraire, et en marque seulement l'habitation, et c'est la terminaison en *us* qui désigne la naissance; *Romanus* (outre d'autres égards, comme droit de *bourgeoisie*, dépendance, etc.) signifie qu'on est né à Rome, et *Romanensis* s'entend de celui *qui, natus alibi, Romæ habitat.* Caton est formel là-dessus dans son dernier chap. *de Re rust.* Voyez le *Thesaur. Fabri*, édition de 1687. Et, en effet, chez tous les historiens ecclésiastiques, saint Augustin est dit AURELIUS AUGUSTINUS HIPPONENSIS, parce qu'étant évêque d'Hippone, il faisoit ordinairement sa demeure en cette ville-là, et cela ne vouloit pas dire qu'il y fût né, puisque le lieu de sa naissance étoit *Tagaste*, dans la Numidie.

Je finis ici mes paragraphes pour passer à deux ou trois lettres dont M. Ménage m'honora depuis tout ceci sur des choses qui me regardoient plus en particulier.

La première de ces lettres, qui est du 25 février 1689, est sur ce que je lui avois mandé de ma nouvelle promotion de la part et grâce de MM. les Etats Généraux; la voici :

« Vous ne doutez pas, je m'assure, Monsieur, après toutes « les obligations que je vous ai, que je ne prenne toute la part « que je dois dans votre dernière dignité; et ce n'est que pour « satisfaire à la coutume, que je vous écris pour vous le témoi- « gner, et pour vous dire que si vous aviez toutes les dignités « que je vous souhaite, vous auriez à peu près toutes celles que « vous méritez.

« Je pense vous avoir mandé que mon Malherbe est achevé « d'imprimer; que je vous en destine un exemplaire; et que « je suis seulement en peine d'une voie sûre pour vous le faire « tenir. Adieu, mon cher Monsieur, honorez-moi toujours de « votre bienveillance; je crois, Monsieur, n'en être pas indigne, « si c'est la mériter que d'avoir pour vous toute sorte d'estime « et de considération,

« MÉNAGE.

« Paris, ce vendredi 25 février 1689.

« *P. S.* — Quand mon *Anti-Baillet* sera en état d'être publié, « je vous prie d'en donner de ma part à mes amis de Hollande, parmi lesquels M. *Cuper* ne sera pas oublié. Je vous envoie « la liste de ceux à qui je désire d'en donner; *munus meum or- « nato verbis*, c'est-à-dire, Monsieur, que je vous prie d'accom- « pagner le tout d'un compliment de ma part. »

La deuxième des lettres de M. Ménage que j'ai eu vue est telle, et du 13 mai 1689:

« Monsieur,

« M. Heinsius est un homme d'un grand mérite, et pour le- « quel j'ai toute sorte de vénération, et je suis bien aise que vous « lui ayez donné de vous-même un exemplaire de mon livre:

« je tiendrai compte de cet exemplaire au sieur Foulque, etc...

« Si j'eusse prévu que M. le duc de Montausier vous eût dû « écrire, je l'aurois prié de m'aider à vous remercier des obli- « gations que je vous ai : ce qu'il auroit fait bien volontiers ; « car il prend toute sorte de part dans mes intérêts. Je lui ai « fait parler de vos planches par M. de Court, petit-neveu de « M. de Saumaise. Il ne sait ce qu'elles sont devenues. Tout à « vous à l'ordinaire,

« MÉNAGE. »

La troisième lettre enfin de M. Ménage regarde la communication que je lui avois donnée d'une nouvelle lettre latine écrite au roi de Suède, par fonction de mon nouvel emploi, sur la mort de la reine *Christine*, et voici ce que M. Ménage m'en écrivit le 24 juin 1689 :

« Monsieur,

« Votre lettre latine est très bien écrite, et je ne puis dire le « plaisir que vous m'avez fait de m'en faire part. Vous m'avez « aussi fort obligé de m'envoyer la belle ode de M. Francius. « Ç'a été par inadvertance que j'ai attribué son épigramme sur « les feux de joie à M. Grævius. Je suis très affligé de l'afflic- « tion de M. Cuper. [*J'ai reçu aussi la lettre qu'il vous a plu « m'envoyer de lui ; son remercîment vaut mieux que mon présent, « et je lui dois bien du reste de ce côté-là* (1).] Les vers de « M. Francius que vous m'avez envoyés sont parfaitement « beaux, et je vous suis bien obligé de la grâce que vous m'a- « vez faite de m'en faire part. Je suis toujours très fidèlement « et très tendrement et très passionnément votre très humble « et très obéissant serviteur,

« MÉNAGE. »

Je finirois ici ce long article de M. Ménage, sans une parti-

(1) Ce souligné de vert est d'une précédente lettre du 10 juin, de laquelle je n'ai rien dit ci-dessus. [*Note de l'auteur.*]

(*Nota.* Nous avons mis entre crochets la phrase dont il est ici question, et qui est soulignée de vert dans le manuscrit.)

cularité qui le regarde, et où sa réputation en qualité de *savant*, et particulièrement dans les langues, étoit en quelque sorte intéressée. Ce que j'ai ici en vue est une scène qui se passa ici à la Haye, chez milord *Pembroke*, lorsqu'il y étoit ambassadeur extraordinaire de la part du feu roi Guillaume III, après son entier établissement sur le trône d'Angleterre. Le marquis de Langey, qui lui faisoit assez réglément sa cour, et qui lui avoit remarqué une grande inclination pour les belles-lettres et pour tous les curieux qui les cultivoient, étoit venu par occasion à lui parler de moi d'une manière à faire désirer ma vue à ce seigneur, et il lui promit de me mener chez lui ; ce qu'il exécuta dès le lendemain. Son Excellence, après une conversation où elle parut ne se pas déplaire, nous retint à dîner, et nous ayant, au sortir de table, fait passer dans sa chambre pour la continuation d'une matière qui avoit été entamée, il n'y avoit guère que nous y étions, lorsqu'on vint annoncer au milord une visite de M. Frémont d'Ablancourt, qui aussitôt fut introduit, ce qui fit qu'en peu de temps on changea de discours. Pour rendre plus intelligible la scène que j'ai promise ci-dessus, il est bon de donner deux ou trois coups de crayon à la légère esquisse d'un portrait de caractère et de l'esprit de M. Fr. d'Ablancourt, parce que c'est par cette ébauche qu'on jugera mieux de ce qu'il faut penser de la petite dispute qu'on va voir.

M. Frémont d'Ablancourt, avec tout son mérite, qui sans difficulté n'étoit pas commun, avoit cela de singulier qu'il se faisoit beaucoup plus goûter par les jolis contes dont il avoit eu sa mémoire une source intarissable, que par la solidité d'un véritable et profond savoir (1). C'étoit aussi par ce talent qu'il s'étoit en cent lieux agréablement insinué dans l'esprit des personnes de la plus grande distinction, et enfin dans celui de madame la princesse d'Orange, depuis cela reine d'Angleterre.

(1) A la suite de la traduction de Lucien donnée par son oncle, le célèbre Perrot d'Ablancourt, on trouve de Frémont un curieux et fort spirituel *Jugement des lettres de l'alphabet*, qui y tient la place de l'intraduisible *Jugement des voyelles* de l'auteur grec.

laquelle n'étoit pas plus aise que quand elle l'avoit auprès d'elle à ses heures de récréation. Mais comme le faible de ce merveilleux talent, qui faisoit le principal mérite de M. d'Ablancourt, est que presque tous ceux qui s'y laissent aller s'arrêtent plus à la gaillardise du *mot pour rire* qu'à la vérité et à la solidité des choses mêmes, et qu'ils *gobent,* pour me servir de ce terme commun, tout ce qu'on leur présente à droite et à gauche, et le font de même avaler à tous ceux à qui ils veulent plaire. M. d'Ablancourt étoit, sur ce chapitre, un des hommes du monde qui tomboit le plus dans ce défaut. On en va voir une preuve dans ce que j'ai à dire de la petite dispute que nous eûmes lui et moi en présence de M. le comte de Pembroke, qui parut y prendre assez de plaisir. Comme la conversation étoit tombée sur le mérite de quelques-uns de nos plus beaux esprits français (auxquels Son Excellence, par la droiture de son cœur et par la délicatesse de son bon goût, ne faisoit pas difficulté de rendre justice, contre le génie assez ordinaire à sa nation), on s'étendit beaucoup en particulier sur les louanges de M. Ménage; mais ce ne fut pas M. d'Ablancourt qui montra le plus d'empressement sur cet article; au contraire, il s'égaya, d'un air moqueur, sur le compte d'une prétendue railleric qu'on avoit faite chez cet illustre même, et à sa barbe, de son entêtement mal conçu, tant pour la parade de plusieurs langues que pour ses *Origines de la langue italienne;* sur le premier desquels deux articles il ne manqua pas d'alléguer l'épigramme maligne de M. *Le Goux-Louvigny* que j'avois déjà ouï réciter plusieurs fois et que voici:

Je tiens, quant à moi, que Ménage,
Qui tranche du grand personnage,
Et dont quelques-uns ont fait cas,
Dans ses vers et dans ses harangues,
Parle quatre sortes de langues,
Pour montrer qu'il ne les sait pas.

Et pour ce qui est du second article, savoir, les *Origines*, etc.,

voici le joli conte dont M. d'Ablancourt voulut divertir Son Excellence pour appuyer ce qu'il venoit de dire contre M. Ménage, en renvoyant bien loin les louanges qu'au rebours de tout cela j'avois données à cet homme illustre, et principalement par rapport à ses *Origines italiennes*. Il disoit donc comme une chose qu'il prétendoit courir partout, qu'un bel esprit gentilhomme italien, étant en visite chez M. Ménage, et ayant, après plusieurs discours, aperçu sur sa table un exemplaire de ses *Origines*, mais encore incomplet, à cause qu'il en restoit encore quelques feuilles à imprimer, et faisant semblant de ne pas regarder cet ouvrage comme ouvrage de celui-là même à qui il parloit, s'étoit mis à rire de la pauvreté de certains esprits qui se mêloient d'écrire de choses qu'ils n'entendoient pas, et que ce galant homme, comme pour mieux autoriser ce qu'il avançoit là, jetoit particulièrement, et comme tout exprès, les yeux sur un certain article, où selon le jugement de M. d'Ablancourt, la marque d'ignorance, dont le bel esprit italien parloit, étoit toute visible.

Je haussois de temps en temps les épaules sur le ridicule de cette fable, lequel me paraissoit devoir sauter aux yeux de tout le monde; et lorsque M. d'Ablancourt eut achevé : « Si Son Ex-« cellence, dis-je en m'adressant à elle, veut bien me per-« mettre deux mots de réplique à monsieur qui vient de par-« ler, je ne désespère pas de détruire tout le conte qu'il vient « de faire. » Milord, étant bien aise de voir à quoi cette scène aboutiroit, m'ordonna de dire ce que je trouverois à propos: sur quoi, continuant d'adresser mon discours au comte de Pembroke : « Si M. d'Ablancourt, dis-je, dans la seule vue de diver-« tir Son Excellence, avoit eu la précaution d'avertir la compa-« gnie qu'il ne prétendoit donner son histoire que pour le prix « qu'il l'avoit reçue, je n'aurois rien à lui reprocher; mais je « m'étonne comment, du bon sens qu'il est, il adopte le pre-« mier, puis veut faire adopter aux autres de petits contes « bleus, qu'avec sa permission, je soutiens être destitués de

« toute vraisemblance ; car je prétends, pour n'aller pas chercher plus loin des preuves de mon dire, qu'il est hors de toute « apparence de raison, et que ce seroit même une action imprudente et tout à fait folle à un gentilhomme qui nous est proposé comme sage et sachant le monde, d'aller de but en blanc « rompre en visière à un illustre de la plus belle et de la mieux « établie réputation qui se puisse voir, et chez qui il va faire « des visites purement de bienséance et d'honneur; dessein « tout opposé à une aussi impertinente incartade que celle dont « monsieur vient de faire un si grand plat. Mais j'ai à dire quelque chose de plus convaincant encore que tout ceci : c'est « que non-seulement il n'est pas vraisemblable, mais qu'il est « même absolument impossible que le fait dont il est question « soit jamais arrivé; car puisqu'il s'agit d'un véritable Italien, « et d'un Italien, homme de naissance et d'esprit, je soutiens « qu'un tel homme ne sauroit prendre le change jusqu'au point « de prétendre trouver des fautes grossières dans un ouvrage « auquel, bien loin de là, toute une académie célèbre, assemblée exprès en corps, a donné les plus grandes marques d'approbation; et bien plus, a chargé son secrétaire d'office de « sceller ces témoignages authentiques d'une lettre expresse « au nom de tout le corps. Car de dire que ce sont là de simples honnêtetés qu'il faut toujours prendre au rabais, je soutiens que cela ne peut avoir de lieu ici, parce qu'une compagnie de cette haute volée, et qui en cette seule qualité de « compagnie et de corps assemblé, l'emporte toujours de bien « loin sur un seul particulier, de quelque mérite qu'il puisse « être; une telle compagnie, dis-je, n'a garde de s'aller commettre, par une lettre authentique, à donner des louanges graves et du plus grand sérieux, à un ouvrage qui, bien loin « d'en être digne, seroit aussi ridicule qu'on veut faire passer « celui-ci. Or, j'ai en main cette lettre authentique et ces éloges « graves et sérieux de l'académie dont je parle, qui est celle de « Florence ou *della Crusca*. »

Je fortifiai tout ce que je venois de dire d'un précis de l'histoire que j'ai déjà faite ci-devant, touchant la dispute de MM. Chapelain et Ménage, portée au tribunal de cette fameuse académie, qui fit bien voir jusqu'à quel point elle estimoit et combien elle reconnaissoit la grande capacité de ces deux messieurs, et principalement celle de M. Ménage, en faveur de qui elle sembloit s'être le plus déclarée. Je fis même, à l'aide d'un peu de mémoire, quelque petit abrégé des plus considérables endroits de diverses lettres, dont, tant l'Académie que quelques-uns de ses membres et autres savants illustres, avoient honoré M. Ménage, et par elles exalté, sans presque aucune restriction, non-seulement son ouvrage des *Origines italiennes*, mais généralement tous ses vers italiens, et ses observations sur l'*Aminte* du Tasse; en un mot, j'établis si bien tout le contraire des prétentions de M. d'Ablancourt qu'assurément les rieurs ne furent pas de son côté.

Comme le lecteur, après tant d'étalage que je lui ai fait de tous ces éloges donnés par tant de personnes illustres, et à M. Ménage et à ses écrits, pourroit n'être pas content de la suppression que je lui en ferois si j'en demeurois là, je donnerai ici des échantillons de quelques-uns des principaux.

Le premier sera tiré de la première lettre de l'Académie florentine à MM. Ménage et Chapelain, en commun; en voici la traduction, car l'original est italien :

« Il seroit, Messieurs, très difficile de vous bien exprimer « l'applaudissement général avec lequel vos lettres ont été re- « çues de notre Académie, et avec quel plaisir et quelle admi- « ration elle les a lues et relues, tant pour l'obligeante confi- « dence et l'estime extraordinaire que vous nous y avez « témoignées, que pour la pureté, l'éloquence et la connais- « sance parfaite que vous y faites paraître de tout ce que notre « langue a de plus fin et de plus délicat, et qui nous ont jetés « dans l'admiration, non sans une espèce de petite gloire, de

« voir notre langue si parfaitement enracinée dans le cœur de « la France.

« Votre dispute, Messieurs, est noble et soutenue par toute « sorte d'érudition et d'esprit; elle a pour fondement une ma- « tière de très grand prix; et la cause est défendue avec une « force sans rudesse et avec une franchise sans offense. C'est « ce qui a fait qu'encore que, d'abord le dénoûment de la dif- « ficulté proposée ne parût pas devoir donner de la peine, à « force néanmoins de bien peser les subtilités et savantes rai- « sons dont chacun de vous soutient sa cause, et les considé- « rables exemples dont il les appuie, nous en avons été comme « embarrassés et confus, douteux en un mot sur le jugement « que nous en devions prononcer, et presque résolus d'en « abandonner l'entreprise et de laisser à chacun l'entière « liberté de son sentiment, nous trouvant d'autant plus portés « à ce parti que nous voyions plusieurs de nos académiciens « fort partagés à cet égard, les uns tenant pour l'une des deux « opinions, et les autres pour l'autre. Mais cette résolution, à « ce que vous désiriez de nous, à l'estime principalement que « vous avez témoigné faire de cette Académie, et encore « plus aux devoirs de notre reconnaissance, nous nous efforce- « rons, avec le dernier attachement, de pénétrer dans la plus « probable intention du poëte, sur le sens duquel vous êtes en « peine, et vous en recevrez au plus tôt notre avis, dont jusque- « là nous vous prions d'excuser le retardement, à cause que la « quantité et la diversité des opinions de toute l'Académie ne « nous permet pas une prompte diligence. Nous vous souhai- « tons, Messieurs, toute sorte de prospérité et de bonheur, et « sommes, Messieurs, vos très affectionnés et très obligés ser- « viteurs.

Ainsi signé :

« L'ARCHICONSUL ET LES ACADÉMICIENS DELLA CRUSCA.

« LO SMUNTO, *secrétaire*.

« A Florence, le 22 août 1654. »

Le second échantillon que j'ai à produire est un extrait que j'ai à donner d'une lettre française du fameux M. Costard à M. Ménage, que voici :

« Monsieur,

« Vos poésies italiennes ont été lues dans la petite famille ; « ç'a été avec un plaisir sensible. Si je m'y connais, il n'est « rien de plus pur et de plus chaste que votre élocution ; rien « de plus fin et de plus subtil que vos pensées ; et rien de plus « harmonieux que la structure de vos vers. Vous inventez très « heureusement et vous imitez avec un pareil succès. Vos ori- « ginaux méritent d'être copiés en toutes les langues ; et vos « copies passeront quelque jour pour originaux, tant elles ont « de naïveté, de génie et de hardiesse. Enfin, Monsieur, ce « que vous venez de publier, pourra donner de la jalousie à vos « confrères de l'Académie *della Crusca*. Feu M. de Nancel m'a « conté, qu'étant à Rome, un de ses amis l'avertit de ne plus « faire de si bons vers italiens ; et que, s'il continuoit, il savoit « de bonne part que les beaux esprits de ce pays-là étoient ré- « solus de le poignarder. Prenez, Monsieur, vos mesures là- « dessus, et que cet exemple vous fasse sage si vous allez « jamais à Florence. »

Je tirerai pareillement mon troisième échantillon d'une lettre de la même Académie florentine à M. Ménage seul, et au sujet de ses observations sur l'*Aminte du Tasse*. Et voici ce que je me contenterai d'en produire :

« Monsieur,

« Vos remarques sur l'*Aminte du Tasse* sont si heureusement « conçues, et elles sont ornées d'une diction si élégante et si « pure, qu'il est impossible de ne pas reconnaître que vous y « avez employé tout ce que notre langue a jamais renfermé de « la plus raffinée délicatesse ; de sorte que, joignant l'érudition « dont elles sont enrichies à la naïveté du style dont elles sont

« parées, on ne peut s'empêcher de regarder cette composition « comme un ouvrage dont la France a sujet de se glorifier « d'avoir donné la naissance à son auteur, l'Italie d'en avoir « fourni les expressions, et notre Académie en particulier de « se voir honorée de la dédicace que vous lui en avez faite. « Voici, Monsieur, quelques petites notes, qu'uniquement pour « vous complaire, nous y avons faites, afin de vous écarter la « pensée de donner à notre silence, si nous le gardions, une « autre cause que celle qu'il pourroit fort innocemment « avoir, etc... Ce ne sont là, Monsieur, comme vous voyez, « que de pures grammatications, qui, étant plus scrupuleuse- « ment observées que vous n'avez fait, auroient peut-être dé- « tourné une infinité de grâces naturelles, que, sans doute, « vous leur avez judicieusement préférées, comme étant in- « compatibles avec tant d'épines, au lieu desquelles vous n'avez « présenté que des roses. Vous les attribuerez donc, s'il vous « plaît, Monsieur, ces légères notes, au pur dessein qu'a eu « de vous obliger, sans aucune vue de réelle critique, notre « reconnaissante Académie, qui, n'ayant tiré son nom *della* « *Crusca* que de l'idée d'un *bluteau* et de l'action de *bluter*, a « voulu faire voir, qu'en sassant si rigoureusement vos écrits, « elle ne vous traitoit que comme une tendre mère qui ne veut « pas épargner plus ses enfants qu'elle ne feroit des étrangers. « Aussi vous rend-elle mille grâces, Monsieur, cette Académie « si sensible à toutes vos honnêtetés, de l'honneur que vous « lui avez fait, vous protestant qu'elle embrassera toujours « avec ardeur les occasions de vous rendre tous les services « dont elle sera capable et qui vous seront le plus à gré, « comme étant, Monsieur, vos très affectionnés et très obligés « serviteurs.

« Ainsi signé :

« L'ARCHICONSUL ET LES ACADÉMICIENS DELLA CRUSCA.

« LO SMUNTO, *secrétaire*.

« A Florence, le 14 de mars 1656. »

Le quatrième extrait que j'ai à produire sera tiré d'une très honorable lettre du prince *Léopold*, frère de Ferdinand II, cinquième grand-duc de Toscane, et qui fut peu après honoré de la pourpre et fait cardinal par le pape Alexandre VII, le 7 mars 1666 (1). Le sieur Ménage lui avoit écrit, le premier, pour lui rendre grâces de la faveur qu'il lui avoit faite de faire examiner soigneusement ses *Observations sur l'Aminte* par MM. de l'Académie *della Crusca*, et de ce qu'il lui avoit même fait l'honneur d'assister régulièrement en personne à cet examen. Voici l'extrait français de la réponse italienne que ce prince fit au sieur Ménage :

« Monsieur,

« Les vertueuses veilles, que vous avez employées toute « votre vie à diverses études et entre autres à celles de la lan- « gue italienne, ont tellement mérité de toute la république « des lettres, que vos écrits sont plus propres à faire des rè- « gles pour le beau style qu'à en demander et à en recevoir; « et je n'ai pas eu d'autre but, en l'assiduité de mes comparu- « tions dans notre assemblée, lorsqu'on y faisoit la lecture de « vos *Observations sur l'Aminte*, que de profiter moi-même de « toute l'érudition qu'elles renferment, etc... J'attendrai, Mon- « sieur, mais avec une grande impatience, tous les autres ou- « vrages que vous faites espérer au public, et dont même vous « me flattez de l'espérance de m'en voir honoré par une dédi- « cace, sous prétexte de répondre par cet honneur à l'estime « toute singulière que je fais de votre vertu, etc... Je suis, etc.

Ainsi signé : « *Le prince* LÉOPOLD. »

« A Florence, le 26 mai 1657. »

J'aurois un cinquième extrait à donner d'une lettre de l'abbé de Saint-Laurent au sieur Ménage, où il se trouve quelque

(1) Selon Coronelli, car Sainte-Marthe dit 15 mars 1668, mais mal à propos puisque Alexandre étoit mort dès 1667. (*Note de l'auteur.*)

chose d'assez curieux; mais, crainte de fatiguer trop le lecteur, en pensant lui faire plaisir, je me contenterai de cet endroit, qui marque, avec tout ce que dessus, combien et avec quel empressement tous les écrits de M. Ménage étoient désirés et recherchés par les plus beaux esprits d'Italie.

« J'ai, écrit-il à M. Ménage, fait venir de Paris, pour M. le « comte *del Maestro*, toutes vos œuvres : vos *Origines de la* « *Langue française*, vos *Miscellanea*, etc. Il a déjà lu deux fois la « *Vie de Mamurra*, et il la veut encore lire une fois avant de la « prêter à M. *Carlo Dati* et à M. *Valerio Chimentelli*, etc... »

Cette mention, que l'abbé de Saint-Laurent fait avec tant d'éloges du *Mamurra* de M. Ménage, et duquel M. de Balzac, monté à son ordinaire sur ses échasses, a dit, dans une de ses lettres (laquelle se trouve dans le volume de ses *Œuvres diverses*), que cette histoire étoit *digne de Rome triomphante et du siècle des premiers Césars*, m'a fait naître l'envie de finir tout ce long chapitre de M. Ménage, par la traduction, que quelques curieux de mes amis (mais qui ne pouvoient pas entendre assez couramment toutes les grâces de l'original latin) m'obligèrent, il y a quelques années, d'en faire en langue française; et, comme cette traduction eut le bonheur de leur plaire, ainsi qu'il est arrivé depuis à l'égard de quelques autres personnes de bon goût, je ne feindrai point de la placer ici : d'autant plus que ces deux dernières parties de mes Mémoires sont, en partie, destinées à la collection de mes principaux opuscules (1).

(1) Bien que ce morceau ne semble pas présenter un intérêt en rapport avec son étendue, nous ne croyons pas pouvoir prendre sur nous de l'omettre ici. Nous renvoyons pour tout commentaire à l'article de Bayle sur *Pierre de Montmaur*, où la satire de Ménage est appréciée à sa juste valeur, et à l'*Histoire de Pierre de Montmaur, professeur royal en langue grecque dans l'Université de Paris*, par De Sallengre. La Haye, 1715.

LA VIE

DE

GARGILIUS MAMURRA

Pédant-Parasite,

TRADUITE DU LATIN DE M. MÉNAGE.

Gargilius Mamurra, dit le *Pédant-Parasite*, naquit à *Péda*, dans le pays latin. On ne sait pas bien qui fut son père. Il y a des gens qui croient que ce fut *Bibère-Méron;* d'autres que ce fut *Marc-Edace;* quelques-uns *Manlius Opsonius;* d'autres, enfin, *Lucius Vulturius Capito*, ou le *Vautour* et le *Têtu*. Cherche maintenant qui voudra quel fut le père du roi *Ancus*, et quelle étoit la mère de *Servius*. Qu'on déterre ainsi, chacun à sa manière, d'autres origines cachées dans les ténèbres des temps les plus reculés, ceci toujours demeurera pour constant que le père de Gargilius nous est inconnu, Gargilius, dis-je, qu'il n'y a présentement aucun de nous qui ne connaisse et qui n'ait pratiqué. Il n'est pas moins vrai qu'il eut pour mère une nommée *La Mâchoire*, femme à la vérité très peu accommodée des biens de fortune, mais qui étoit d'une ancienne et grande famille fort célèbre, surtout parmi les gens de théâtre. Cette bonne dame étant grosse, et ayant songé qu'elle mettoit au monde un enfant tout semblable à une écrevisse, c'est-à-dire, qui marchoit avec les dents, et dont tout le corps n'étoit que ventre et yeux, de quelque côté qu'on le regardât, accoucha effectivement le lendemain, dans la cuisine, sous le signe du Cancer, et aussitôt des mouches se vinrent placer dans la bouche de ce bel enfant. Les interprètes des songes et autres devins consultés là-dessus, répondirent tout d'une voix qu'il seroit un jour un grand parasite. Il fut nourri du lait d'une chienne, chez la *Sans-Pudeur*, et passa son enfance dans le sein de sa mère, qui, après cela, le fit instruire dans toutes les connaissances propres à la jeunesse.

A peine Mamurra avoit-il atteint l'âge de douze ans, qu'ayant perdu sa mère, il se rendit à Bourdeaux, où les jésuites le reçurent dans le collége qu'ils tenoient là avec beaucoup de réputation. Mais comme il ne lui étoit échu de la succession de sa mère que fort peu de bien, ou plutôt point du tout, de même qu'autrefois Cléante, s'étant mis à louage, s'occupoit la nuit à puiser de l'eau, à arroser un petit jardin, et à bluter de la farine, afin de pouvoir donner tout le jour suivant à ses études sous Zénon; et que Plaute, prince de la comédie latine, pour gagner sa vie, tournoit la meule à la journée chez un boulanger; lui, tout de même, afin de gagner de quoi s'entre-

tenir, se mit, sans tarder, au service d'un jeune enfant de famille, pour porter ses livres en classe. Il avoit la mémoire non-seulement très heureuse, mais presque divine, et il saisissoit d'abord, non-seulement les choses qui lui étoient présentées, mais celles même qui ne l'étoient pas, et les ayant une fois saisies, il les retenoit constamment; c'est pourquoi il étoit regardé avec une extrême distinction entre tous ses camarades; car, en fait d'enfants, la mémoire est une des plus grandes marques d'esprit, et les commencements de l'étude ne consistent presque qu'en cela. C'étoit aussi pour cela même que les jésuites, qui avoient d'abord conçu une haute espérance de ce jeune homme, l'avoient admis parmi eux. Incontinent après, ls l'envoyèrent à Rome, où il enseigna la grammaire pendant trois ans sous e titre de *Père des cadets de haut appétit*, et cela dans une très grande éputation; mais il sortit enfin de là à cause de son peu de santé, et ce ne fut pas seulement lui qui assura fortement à plusieurs de ses amis que 'étoit là la seule cause de sa sortie; mais le P. Sirmond lui-même, témoin bien plus authentique, nous a dit la même chose, afin que les médisants achent que ce qu'on a voulu dire là-dessus est très faux, savoir qu'il s'éoit dérobé sourdement pour avoir contrefait des lettres de recommandation tous les recteurs des divers colléges de la Société, au nom du père provinial. La pauvreté est ingénieuse, c'est la source des arts; et, comme a ort bien dit quelqu'un, *c'est elle qui anime les arts et les sciences*. Mamurra donc, qui avoit ouï dire qu'Aristote avoit, en qualité d'opérateur, endu des drogues, et qui n'ignoroit pas que tout charlatan qui a tant soit eu de caquet, quelque ignorant médecin qu'il puisse être, vient bientôt à asser pour grand docteur, résolut (par son prodigieux penchant à courir à et là, et vu principalement que son nom ne différoit que d'une lettre d'avec celui de *Mazurra*, l'un des plus célèbres bateleurs qu'on ait jamais vu) l'aller faire le métier d'empirique dans un lieu inconnu; et ainsi il exerça la profession vagabonde dans Avignon, où l'on n'avoit jamais entendu parler le lui, et ce fut là que débitant un certain remède, qu'il appeloit son *panhy magogue*, il y amassa une somme considérable, c'est-à-dire,

Qu'il mit au tombeau creux
Plusieurs gens des plus vigoureux.

Mais comme le gouverneur de la ville, lors d'une sédition qui s'étoit élevée peu après son établissement, eut commandé à tous les étrangers de sortir de la ville, il s'en vint à Paris, se faisant fort de son art. Ce fut là qu'il se fit connaître à quelques petits savants qui lui conseillèrent de se jeter dans la plaidoirie, à laquelle il leur paraissoit assez propre; et certainement il l'étoit, du moins autant que bien d'autres; car, comme nous avons dit, il excelloit dans la mémoire qui, à bon titre, est appelée le trésor de l'éloquence. C'est pourquoi il étoit aussi fort propre à la profession du droit, que les maîtres de l'art oratoire ont toujours estimé nécessaire à tous ceux qui parlent en public; car, comme la mémoire est principalement re-

quise dans cette discipline, il pouvoit en trois jours, comme on dit, passer pour jurisconsulte. Il présumoit terriblement de sa capacité à répondre aux clients qui le consultoient sur les diverses matières de droit, ce qui seul, comme a fort bien dit dans ses écrits l'excellent empereur Adrien, est suffisant à cela. D'ailleurs il étoit doué de cette hardiesse qui manquoit à Isocrate et à Cicéron, hardiesse, dis-je, que ni la crainte n'abattoit, ni le bruit n'épouvantoit; à tout cela se joignoient d'autres qualités de hasard, comme la haute taille, l'ardeur des yeux, et enfin une voix plus forte que celle de Trachallus et de Stentor; et la voix, comme on sait, est toute seule capable de donner du prix à l'éloquence, ou du moins de la soutenir considérablement. Si donc à cet heureux naturel se joignoit encore l'exercice, il n'y avoit aucun lieu de douter qu'en fort peu de temps il ne devînt grand avocat. Mais ce prudent et avisé personnage appréhenda sans doute que si quelqu'un venoit à déterrer qu'il avoit exercé la profession vagabonde, il ne fût honteusement chassé du barreau par ceux qui en faisoient tout l'honneur, c'est pourquoi il se contenta d'être du nombre de ces praticiens qui, comme dit Fabius (*lib.* XII, *cap.* 3), se rangent autour des piliers, et fournissent des moyens de chicane aux plaideurs, quoique j'aie vu des gens qui soutenoient qu'il n'étoit avocat que de nuit, chose que comme je ne voudrois pas nier tout à fait, aussi ne l'oserois-je pas trop opiniâtrément soutenir. On dit que Caton le Censeur, lors de cette célèbre ambassade des trois principaux sages d'Athènes, après qu'il eut ouï parler Carnéade, fit d'avis qu'on renvoyât au plutôt ces ambassadeurs, parce que, selon lui, tant qu'un tel homme porteroit la parole, il seroit absolument impossible de reconnaître la vérité d'un fait (Plin., *lib.* VII, *cap.* 30). Ce que Caton remarquoit dans les discours de Carnéade, nous l'avons plus d'une fois vu dans ceux de Mamurra; et à dire la vérité, je tiens en cela MM. du Parlement de Paris fort heureux, et qu'il n'en est que mieux allé pour leur bonne foi, de ce que cet homme n'a jamais plaidé devant eux, parce que, tant qu'il auroit eu la bouche ouverte, il leur auroit été très difficile de découvrir la vérité.

C'étoit en ce temps-là l'ordinaire des avocats de Paris, lorsqu'ils avoient allégué contre leur partie adverse quelque passage des anciens qui lui convenoit assez à propos, d'ajouter immédiatement après ce célèbre mot d'Horace (*Serm.*, I, Sat. I, v. 69 et 70) :

Sous un nom déguisé, c'est toi-même qu'on joue.

Mais notre praticien qui ne se contentoit pas de cette ressemblance et de ce rapport à l'affaire dont il s'agissoit, alloit jusqu'à rechercher même les noms des parties qui étoient en dispute, dans les livres des anciens, et c'est de quoi je ne puis m'empêcher de rapporter ici deux ou trois exemples. Il y eut par hasard une plaideuse nommée *Tessier;* Mamurra avertit l'avocat de cette femme qu'il étoit parlé de son affaire dans la loi *Titix* (Digest. *de Verbor.*, I).

Il y en eut une autre, du nom de *Néra*, femme connue dans tout le barreau par la quantité de ses procès ; il apprit à l'avocat de la partie adverse qu'il falloit entendre de cette femme certains vers de Tibulle sur *Neæra*. Tout cela le rendit recommandable à la plupart des jeunes avocats à qui ces sortes de jeux de mots et d'allusions de noms plaisoient ; et toutes les fois qu'il leur arrivoit de faire ensemble quelques petites débauches ; car il n'est pas extraordinaire aux avocats

De chamailler ensemble et de trinquer ensemble,

ils ne manquoient guère de l'associer avec eux ; et à peine en eût-on trouvé un qui en quelque sorte ne tint à honte de n'avoir pas quelque place dans l'amitié de Mamurra, tant ces petits *mamurrins* (car c'est ainsi qu'on les appeloit) plaisoient à chacun. Mais enfin la cruelle disgrâce arrivée à ce plaisant homme, les chassa enfin du palais. Comme les juges d'un certain lieu eurent un jour déclaré exempt de taille un certain nommé *Méaudre* dont la noblesse étoit un peu douteuse, mais qui avoit rendu plusieurs services à sa patrie, les gens de la paroisse en appelèrent à la Cour des aides. Comme la ressemblance des deux lettres *n* et *u* est assez grande et le changement de l'une en l'autre très facile, il avint par hasard que sur l'étiquette du sac et même dans plusieurs des pièces qui y étoient enfermées on avoit écrit *Méandre* et non pas *Méaudre*. L'avocat des paroissiens qui croyoit que la partie adverse s'appeloit effectivement ainsi, avoue que *Méandre*, à la vérité, avoit très bien mérité de ses concitoyens, mais il nie cependant qu'il doive pour cela être exempté du tribut, et il commence à confirmer son dire par un exemple tiré du fleuve *Méandre*, lequel lui avoit été fourni par Mamurra, savoir que ce fleuve ayant un jour voulu être mis au nombre des dieux, quoiqu'il fût d'une fort grande commodité à toute la Lydie, qu'il rendoit non-seulement très fertile par la graisse de son limon, mais qu'il paraissoit de plus aimer avec tant de passion qu'on eût dit qu'il ne s'éloignoit d'elle que malgré lui, ainsi qu'il le montroit par ses divers tours et retours, cependant, à cause de la prodigieuse somme à quoi auroit monté cette apothéose, les habitants de cette province s'y opposoient. Pendant que l'avocat des paysans étale avec chaleur tous ces beaux traits, un certain sot de procureur de *Méaudre* qui croyoit que tout le fort du procès consistoit en cette homonymie, interrompit le harangueur, et avertit les juges que son client ne s'appeloit pas *Méandre*, mais *Méaudre*, ce qu'il cria et recria plusieurs fois d'un ton fort animé, d'où s'éleva sur l'heure une si grande risée, qu'à peine l'avocat put-il achever son discours ; et depuis ce temps-là personne n'a plus eu envie de faire le *mamurrin*. Dès que notre homme eut fait cette remarque, il quitta prudemment le barreau ; et ayant ouï dire que le cardinal de Richelieu, ce grand génie qui ne songe pas moins à l'avancement des arts et des sciences qu'à celui des frontières de l'Etat, cultivoit sérieusement la poésie et honoroit de ses faveurs tous ceux qui s'y attachoient, il tourna ses vues vers elle, et s'y abandonna tout entier, et cela avec d'autant plus, je

ne dirai pas de hardiesse, mais d'audace, que son dos n'ayant pas été pour une fois chargé de coups de gaule, il avoit éprouvé depuis longtemps, suivant le conseil d'Horace (*Art poétique*, v. 39 et 40)

... ce que ses deux épaules
Pouvoient ou ne pouvoient porter.

Certainement, il n'y a rien qu'un travail opiniâtre ne surmonte. Le génie de cet homme étoit plus éloigné de la poésie qu'esprit d'homme ait jamais été. Cependant, par un travail assidu et par une application sans relâche, il parvint enfin à pouvoir faire des acrostiches, des devises, des énigmes, des logogriphes, des vers en flûte, en cercle, en écrevisse, en écho; des vers numéraux, léonins, rhopaliques, et généralement toutes ces ridicules sortes de poésie dont il est beaucoup plus aisé de se moquer que de les imiter, et tout cela en dépit d'Apollon, de Minerve et des Muses, tant est faux ce qui se dit d'ordinaire qu'on naît poëte et qu'on ne le devient pas. Il fit aussi des élégies telles quelles, comme le témoignent celles qu'il a mises en lumière et qui, selon le caractère de cette sorte de poëme excitant la dernière pitié (1), sont tout à fait pitoyables. Nous avons encore vu de lui une tragédie en laquelle il avoit admirablement exprimé ces deux caractères qu'Aristote recommande si fort à ses lecteurs, le *pitoyable* et *l'horrible*. Or, quoiqu'il se distinguât dans toutes ces choses, cependant ce fut dans la science des anagrammes qu'il le fit le plus; et véritablement je croirois dérober quelque chose à la réputation d'un si grand homme si je passois sous silence cette admirable de *Marazur*, dont il tiroit d'autant plus de gloire, qu'outre son allusion toute visible au nom de ce célèbre bateleur *Mazurra*, dont il affectoit si fort d'imiter la conduite, à la faveur d'un seul changement de lettre, il n'avoit été, disoit-il, que sept heures à la mettre en état.

Mais ce qui passe toute créance, il n'avoit pas encore alors la moindre teinture de la langue grecque; car ce surnom de Grec que ses envieux lui donnoient en ce temps-là n'étoit que par antiphrase, à cause qu'il ne l'étoit point du tout. Ce reproche, sans doute, le piqua et le porta à l'étude de cette langue. Il y fut encore porté par ses amis qui ne cessoient de lui dire qu'un homme qui ne savoit pas le grec ne pouvoit jamais passer pour savoir aucune chose. Mais Mamurra qui étoit fort ingénieux trouva sur ce sujet une méthode abrégée et tout à fait nouvelle. Car ayant ouï dire que Plutarque, par la connaissance qu'il avait des affaires de Rome, étoit parvenu à l'intelligence des termes latins, il se mit tout de même dans l'esprit que si, une fois, il se pouvoit façonner aux mœurs et aux manières des Grecs, il acquerroit aisément la connaissance de la langue grecque (*Vide Compar. Demosthen. et Cicer.*). Il commença donc dès lors à banqueter à la grecque, à me-

(1) ... *Elegia flebile carmen.* (*Ovid. in Sappho Phaonæ*, v. 7 de l'épître XXI.
... *Miserabiles elegos.* (*Horat. Odar.* I, 33, 2 et 3.)
Ἐλεεινὸν ἐλεγεῖον.

tir à la grecque, aimer à la grecque, contracter d'une foi grecque, payer aux calendes grecques; que dirai-je enfin? Il ne faisoit plus rien qu'à la grecque; et l'espérance ne trompa pas l'homme; car de cette manière, en très peu de mois, il fut aussi savant en grec qu'il l'étoit en latin; il devint enfin un si grand Grec, qu'après marché fait à une certaine somme il succéda au fameux *Goulu* en la chaire de professeur royal en langue grecque, et ainsi, presque en même temps, ce qui ne se peut assez admirer, il apprit et il enseigna le grec. La plupart des professeurs aiment à se voir une foule d'auditeurs, jusque-là que bien souvent ils en ont à gages; Mamurrra, quant à lui, se contenta d'un petit nombre, comme un homme qui n'étoit pas exorbitamment avide de gloire; bien loin de cela, souvent un seul lui suffisoit, duquel il avoit coutume de dire : *Cet homme et moi sommes l'un et l'autre un assez grand théâtre* (*Cicero, de Claris Orator.*). C'est ainsi qu'Antimaque de Claros, après avoir prié quelques amis de venir entendre un de ses poëmes, voyant que tout ce monde, excepté Platon, l'avoit abandonné : *Eh bien*, dit-il, *je ne laisserai pas de continuer, car Platon et moi en valons mille autres.* Il y a bien plus, c'est que lors même qu'il n'avoit personne il en avoit encore assez, car quand il n'y auroit eu pas une âme dans son auditoire, il n'en montoit pas moins en chaire, se parlant du moins à lui-même et aux murailles. C'est ainsi que le joueur de flûte Antigénide (*Cicero, in Bruto*), lorsque le peuple bâilloit et se morfondoit à l'entendre, commandoit à son disciple Isménias de chanter pour lui et pour les muses. C'est aussi de cette sorte qu'Antisthène étant interrogé sur le gain qu'il avoit fait à l'étude de la philosophie : *C'est*, répondit-il, *de me pouvoir parler à moi-même* (1). Ainsi avons-nous appris que Pyrrhon s'entretenoit quelquefois avec lui-même, et que d'ailleurs comme ses auditeurs l'eurent un jour abandonné avant qu'il eût fini son discours, il ne laissa pas de le continuer. Mais pour ne point parler des *soliloques* de saint Augustin, Démosthène, en quelque endroit, est repris par Cicéron de ce qu'il avoit bien appris à parler aux autres, mais fort peu à lui-même. Ceux-là donc n'étoient-ils pas tout à fait ridicules et ignorants de l'antiquité de blâmer comme un vice en la personne de Mamurra cette synautologie dont nous parlons, et de le tourner en ridicule à cause d'elle ? Car on sait que c'étoit leur ordinaire de l'appeler, par raillerie, *la voix de celui qui crie dans le désert*; et ils disoient en comptant les bancs et les murailles de son auditoire qu'il avoit sept disciples, dont le silence étoit merveilleux, quoiqu'on dise d'ordinaire que les *murailles parlent*, et il avoit de coutume en entrant de les saluer ainsi :

Bonjour de Mamurra tous les sept écoutants,
Quatre murailles et trois bancs.

Ce n'est avec guère plus de justice et de raison qu'ils lui ont reproché d'avoir quelquefois eu son cheval pour auditeur, car on a bien publié qu'Am-

(1) *Valer. Maxim.*, lib. III, cap. VII. *Laërtius in eorum vitis.*

monien (et quel personnage, je vous prie!) avoit d'ordinaire son âne pour auditeur de ses discours sur la sagesse (1).

Mais aux heures de loisir, Mamurra s'appliquoit à ce qui regarde la vie parasitique, d'où lui vint le surnom de *Pédant-Parasite*, qui lui est constamment demeuré jusqu'à la mort; et c'est pour cela qu'il fréquentoit avec grand soin les maisons des grands hommes qui, vivant splendidement, tiennent toujours table ouverte; entre lesquels se distinguoient principalement les Séguier, les De Mesmes, les Le Bailleul, les De Valencé, évêque de Chartres, les Despesses, les De Berni, les De Morangis, les De Barillon et les Bonneau. Aussi, ne manquoit-il guère à se trouver chez tous ceux qui, préférant l'étude des richesses à celle des belles-lettres, ne faisoient, pour ainsi dire, qu'un carnaval de toute l'année, comme sont, par exemple, Saint-Martin et Montauron. Mais préférablement à tous, il s'attachoit à M. de Mesmes, grand homme, ou plutôt très grand homme et dont la naissance et les dignités sont ce qu'il y a en lui de moins considérable, tant il y a d'autres grandes choses à considérer; mais homme, surtout, si amateur des sciences, que s'il souffre des parasites à sa table, au moins n'y en souffre-t-il point d'ignorants; car il arrive rarement qu'on mange chez lui sans que quelque savante dispute soit mise sur le tapis, et les gens qu'il appelle ou qu'il reçoit à ces sortes de régals, n'y trouvent pas de moindres délices pour leur esprit que pour leur goût et pour leur palais. De là vient qu'ils donnent ordinairement à sa table le nom de *Musée*, et à ses conviés celui de *Trapesorhetores* (savants de table). Et comme Mamurra étoit d'une mémoire si heureuse, qu'il pouvoit, sur-le-champ, rapporter tout ce qu'il avoit jamais vu dans les livres, l'illustre De Mesmes ne pouvoit haïr un homme de si bonne mémoire, et il lui donnoit à sa table la même place que Platon et Xénophon donnoient à Aristophane et à Philippe dans leurs festins. Mais Barillon, qui, parmi ses éminentes qualités et talents d'esprit avoit principalement celui de juger des hommes en perfection, étoit néanmoins (par je ne sais quelle fatalité) tellement disposé à l'égard de Mamurra, qu'il souffroit plutôt sa présence qu'il ne la désiroit. Mais je leur ai ouï dire à eux-mêmes qu'il avoit souvent apporté à leurs tables plusieurs devises et bons mots; tant ceux-là se trompent qui lui ont voulu reprocher que jamais on ne lui avoit vu payer son écot.

Au reste, comme il étoit, en ce temps-là, logé au haut de la montagne de Sainte-Geneviève, et cela pour pouvoir plus commodément, de ces lieux élevés, juger, par les différentes fumées des cuisines, qui lui servoient comme d'augures, quelles étoient les meilleures tables, et qu'ainsi ces grands hôtels étoient un peu trop éloignés de son hôpital; afin de s'y rendre de meilleure heure, il résolut de se donner un cheval, qui, à cause que l'écurie qu'il lui destina se trouvoit dans le collége de Boncourt, que Ronsard appeloit d'ordinaire le *Parnasse de Paris*, fut appelé *Pégase* (*Binetus*

(1) *Suidas in* Ἀμμωνιάνος.

in Vita Ronsardi); sur quoi D'Espesses a fait le poëme que chacun sait. Ce Pégase ou cette haridelle de Mamurra n'avoit jamais fait perdre à son maître le moindre dîner ou souper, comme le parasite Libanius en avoit souvent perdu par la faute du sien. D'ailleurs, c'étoit le plus modeste de tous les bidets de son âge, de sorte qu'il avoit toujours les yeux fichés en terre. Il étoit aussi des plus sobres qu'on ait jamais vu et n'avaloit guère que les rues et le pavé ; il fut de même très endurci au travail et n'avoit presque point de repos, car, depuis qu'il fut au service de notre homme, on ne le vit presque jamais sans avoir son maître sur le dos et le frein aux dents. Mais enfin, comme dans ce monde

Tout passe et tout s'en va, rien ferme ne demeure,

il mourut, comme on dit, du mal de ventre, c'est-à-dire de faim. Gargilius alors, à l'exemple d'Alexandre, d'Auguste et d'Adrien, témoigna l'extrême regret qu'il avoit de sa digne monture, par des obsèques dont il honora son tombeau. Nous aussi avons composé sur sa mort cette parodie de Catulle (1).

Pleurez, pleurez, *Séguier*, vous aussi, les *De Mesme*,
Faye, Bailleul, montrez tous un teint blême;
Bernis, Bonneau, Barillon, Morangis,
Et tout ce que la ville a de gens plus polis.
Il est mort, le bidet de mon cher camarade,
Ce bidet qui jamais ne lui fit d'escapade,
Qu'il chérissoit bien plus que les meilleurs écrits
De tous les plus fameux d'entre nos beaux esprits.
Car il étoit, ce cher, plus frugal que Cléante,
En tout l'an ne mangeoit ni foin, ni grain, ni plante;
Content, heureux d'avoir une paille, un chardon,
Ou tout au plus, parfois, un picotin de son;
Benin, d'ailleurs, clément, et qui savoit connaître
Aussitôt son patron, que connaissoit son maître
(Alexandre le Grand) ce fameux Bucéphal
Que n'égala jamais aucun autre cheval;
Car son homme jamais il ne mit hors de selle,
Mais en rôdant tout doux de ruelle en ruelle,
Il le portoit, cherchant parmi les embarras
Un doux et tendre appel à quelque grand repas.
Mais maintenant, ô sort! par une route obscure,
Il s'en va dans ces lieux d'où ne revient monture.
Je ne le verrai plus, le matin ni le soir,
Mordre, ronger son frein, dans son triste manoir.
Que maudits soyez-vous, cruels soupirs de panse,
Qui de mon cher Pégase avez privé la France.

(1) *Lugete, ô Veneres*, etc. Epigr. III.

Pleurez, pleurez, *Séguier*; pleurez, vous, les *Bernis*,
Les *Faye*, les *Bonneau*, *Barillon*, *Morangis*,
D'Espesses, *Valencé*, *Saint-Martin* et *De Mesme*,
Et sur ce triste sort montrez tous un teint blême;
Le bouffon Mamurra, qui fut votre jouet,
Ce fameux affamé, privé de son bidet,
Comme il faisoit jadis, ne vous fera plus rire,
Et vos plats désormais le trouveront à dire;
O triste et rude sort! ô trop tôt mort bidet;
Mon ami par ta perte est réduit au filet (1).

Comme il se voulut pourvoir d'un nouveau cheval, et que le maquignon à qui il s'adressa lui en vantoit un qui, disoit-il, mangeoit et buvoit comme deux autres (car ceux qui trafiquent de cette marchandise font toujours ces sortes de promesses (*Ulpianus*, lib. XI, § 4. D. *de action. empt., etc., vend.*), il refusa, quant à lui, de l'acheter, en demandant au contraire un fort sobre, et se moquant de tous ceux qui disent que l'avoine sert d'éperon au cheval, et il en usoit ainsi à l'exemple des Sarmates que Pline (*lib.* VIII, *cap.* 42) témoigne préparer leurs montures par la diète lorsqu'ils ont à faire quelques longs voyages, et ne leur donner de même que fort peu à boire, quoique d'uneseule traite ils fassent dessus des 150 milles de chemin sans débrider.

Mais comme les travaux sont enchaînés ensemble, à la mort du malheureux Pégase fut jointe une grande calamité, savoir que

A sa table jamais aucun Dieu ne l'admit,
Ni la moindre déesse à l'honneur de son lit. (*Virg. Egl.*, IV, 63.)

Car un sévère observateur des lois du banquet le chassa honteusement de son dîner pour je ne sais quelle insolence; malheur, comme on sait, le plus grand qui puisse jamais arriver à un parasite. Denis, à la vérité, cracha un jour au nez d'Aristippe, et voulut qu'il ne s'assît que le dernier à sa table; mais enfin il le fit asseoir à sa table, et Aristippe, quoi qu'il en soit, ne fut pas comme Mamurra, chassé de la table de Denis.

. . . . . (2)

Mais tous ses affronts tournèrent à sa gloire, tant il les endura avec constance, car, comme dit fort bien le comique,

L'estime est pour celui, par préciput à tous,
Qui sait mieux supporter les affronts et les coups.

Οὗτος κράτιστος ἐστ' ἀνήρ, ὦ Γοργία, ὅστις ἀδικεῖσθαι πλεῖς ἐπίσταται ῥᾳστα.
(*Menander.*)

(1) Allusion au *Tristi Domicœnio* de Martial, V, 79, 1.

(2) Nous croyons devoir omettre ici un alinéa que nous restituerons dans la feuille supplémentaire, comme celui ci-dessus, t. I, p. 190.

t pourquoi les Lacédémoniens, peuples sans doute les plus sages qui amais été, demandoient à Dieu par des prières publiques de pouvoir :r les injures. Or, c'est le propre de l'art parasitique dont notre homme une sérieuse profession, non-seulement de recevoir les affronts d'un i, mais de digérer même avec une noblesse de cœur toute spartaine, aux soufflets et aux coups de bâton (ἀδικεῖσθαι δύνασθε); car, comme dit (*in Capt.* act. I, sc. 1, 1),

> Sans se plaindre, sans dire mot,
> Un parasite doit souffrir les rebuffades,
> Les nasardes, les bastonnades,
> Et parfois quelques coups d'une cuiller à pot.

mme Gargilius avoit une envie démesurée de connaître à fond toute nerveilleuse discipline, et qu'il faut nécessairement ou que l'âme soit ée ou que du moins elle se fatigue extraordinairement par l'application ieurs choses qui ont des fins toutes différentes auxquelles ni l'esprit corps ni même le jour ne suffisent pas, laissant là la charge de pro- r en grec, il se tourna entièrement à celle de parasite.

nt donc été prié de l'enseigner, il ouvrit son école dans cette fameuse ui a tiré son nom de toutes ces boutiques de rôtisseurs qu'on y voit; sitôt il eut plusieurs disciples qui de son nom furent nommés *ma-iens*, comme autrefois d'autres avoient été nommés *gnathoniciens* du le *Gnathon*, dont il tiroit son origine de par sa mère (*Terentius*, *Eu-*.). On dit que Zeuxis, après que les Crotoniates eurent fait prix avec lui leur faire un portrait d'Hélène, qui fut d'une beauté parfaite, il jeta ux sur une quantité de jeunes filles toutes nues, dont il choisit tout ce hacune avoit de plus beau pour le mettre en peinture, car il n'estimoit ue tout ce qu'il demandoit pour une beauté achevée se pût rencontrer un seul corps (*Cicero*, 2 *de Invent. Plin.*, *lib.* XXXV, *c.* 9). Ainsi notre ne voulant établir une secte considéra diligemment les dogmes de tou- es sectes, et choisit de chacune d'elles ceux qui lui plaisoient le qui est ce qu'on dit qu'avoit fait autrefois un certain *Potamon* xandrie, dont la secte, à cause de cela, fut appelée éclectique (*Laert. in em*).

', voici presque toutes les choses que notre sage prit de chacune des prin- es sectes.

s *Epicuriens* (*in Epicuro*) : Que la volupté est le souverain bien.

s *Cyrénaïques* (*in Aristippo*) : Qu'en tout temps, en tout lieu, et à rd de toutes personnes, il faut être esclave. Que c'est pour l'intérêt faut se chercher un ami, et que cet ami peut vivre et somptueusement en, c'est-à-dire dans toutes les règles de la plus sévère morale.

tira *des Cyniques* l'impudence dont il fit toute sa vie profession, et it qu'il falloit mépriser les beaux-arts.

s *Stoïciens* (*In Zenone Citiæo*) : Qu'il falloit vivre conformément à la

nature ; ne souffrir ni la faim, ni la soif, ni le froid. Que le sage pouvoit quelquefois boire un peu largement, sans pour cela passer pour ivrogne (*Cic., Ep., lib.* IX, *Epist.* 22). Que la liberté de parler sans ménagement aucun, et celle de blesser l'ouïe et l'odorat d'une compagnie par toute sorte de vents malhonnêtes, n'étoient point défendues; d'où il conjecturoit que l'empereur Claude étoit un franc stoïcien (*Sueton. in Claudio*, c. 32), lui de qui on dit qu'il avoit médité un édit par lequel il donnoit permission, lorsqu'on étoit à table, de chasser tous les vents dont on se sentoit chargé. Au reste, à l'égard des possibilités, il en jugeoit selon *Diodore* et non pas selon *Chrysippe* (*Vid. Cic., lib.* IX, *Epist.* 4) : car, disoit-il, si vous deviez venir souper, il est *d'une nécessité absolue* que vous veniez; si au contraire vous n'avez pas à venir, assurément votre venue *est impossible*. Pour ce qui est des pyrrhoniens il n'en prit rien que je sache, par la raison que ces gens doutoient de tout, au lieu que quant à lui, qui, sans contredit, étoit le plus savant de tous les hommes, jamais il ne douta d'aucune chose, si ce n'étoit de son père. Il y a pourtant quelqu'un qui a dit que Mamurra tenoit des pyrrhoniens l'*incompréhensibilité* (ἀκαταληψίαν). Mais quoi qu'il en soit, il n'a rien emprunté de Pythagore qu'il haïssoit d'une haine mamurrienne (*vatinienne* veux-je dire), parce qu'il avoit défendu qu'on rompît le pain (*Laert. in Pythag.*), et qu'il vouloit que les traces d'une marmite ne parussent point dans la cendre, mais principalement à cause qu'il avoit enjoint le silence et la séparation d'avec les vivants (ἐχεμυθίαν καὶ τῶν ἐμψύχων ἀποχήν. Car cet homme qui à table étoit d'un courage extraordinaire, et qui avoit plusieurs fois fait un débris de plats inconcevable, ne se plaisoit nullement aux repas non sanglants, et parce qu'il avoit ouï dire que le silence avoit autrefois causé la perte des Amycléens, il s'abandonna volontiers à la démangeaison naturelle qu'il avoit de causer (1); d'où vient, comme j'estime, qu'il ne se servoit jamais de cette figure de rhétorique que les Grecs appeloient *aposiopèse* et les Latins *réticence*.

Quant à la *parasitique*, il la définissoit avec Lucien : un art qui roule sur tout se qui se boit et qui se mange, et qui sert à l'acquisition de toutes les choses dont la volupté est la fin principale (2); et il soutenoit qu'il n'y avoit que cet art-là qui dût proprement être appelé libéral, tant parce qu'il étoit le plus digne d'un homme *libre*, que parce qu'il ne pouvoit subsister sans Bacchus, lequel, comme on sait, portoit ce nom-là (*Bacchus* et *liber* ne sont qu'un).

Or, il établissoit deux parties de cette science, l'une qu'il appeloit *la cuisinière* (ὀψοποιητικήν), l'autre *l'adulatoire* (κολακευτικήν). Il définissoit celle-ci, avec Platon, *l'art qui concilie la bienveillance ou les douceurs* ; τέχνη ἡδυντικήν (*Plato in Thæætete*); celle-là, avec Jules Scaliger, la *science du goût*

(1) Voyez le *Pervigilium Veneris*, de Catulle, v. 91.

(2) Παρασιτική ἐστι τέχνη ποτέων καὶ βρωτῶν, καὶ τῶν διὰ ταῦτα κτητέων· τέλος δὲ αὐτῆς τὸ ἡδύ. (*Lucianus in Parasito.*)

d'autrui. Il enseignoit *l'adulatoire* le matin et la *cuisinière* le soir; mais tant l'une que l'autre dans une monstrueuse marmite qui égaloit la hauteur des chaires d'auditoire.

Mais, aux discours qu'il faisoit sur l'art *adulatoire*, il n'admettoit, non plus qu'Aristote à ses leçons acroamatiques (*ad auditionem pertinentes*. Voyez Plutarque, en la Vie d'Alexandre, p. m. 444, lig. 2), que les seuls auditeurs de sa science la plus subtile, c'est-à-dire ceux qui s'étoient entièrement dévoués à lui. C'est à ces disciples-là que, discourant de l'utilité de la flatterie, il disoit qu'il n'y avoit rien de plus puissant qu'elle pour gagner le cœur des grands et s'en rendre absolument maître; c'est pourquoi il l'appeloit, avec Diogène, un *rets* (lacet) *de miel*. Car, comme la principale partie de la sagesse est de se connaître soi-même, le flatteur, par ses cajoleries (choses dont les hommes se laissent aisément infatuer), fait si bien, qu'il les empêche de se connaître eux-mêmes. Il avertissoit donc, avec un grand soin, ses auditeurs d'user d'hyperboles autant qu'ils pourroient, et de remplir leurs entretiens avec un chacun de tous ces termes doucereux, qui assaisonnent la conversation si fort au gré des esprits vains, comme Votre *Révérence*, Votre *Grandeur*, Votre *Excellence*, Votre *Sérénité*, Votre *Altesse* et autres semblables, et de s'écrier sur chaque mot, quelque commun qu'il pût être, mais qui sortoit de la bouche de quelque homme un peu distingué, et principalement sur ces actions d'apparat que ces premières têtes-là ont quelquefois à réciter en public; s'écrier, dis-je : *Courage! Fort bien! Sagement dit! Bon cela! Il ne se peut rien de mieux! Ah! le joli mot! Ah! la belle pensée!* en un mot, applaudir à tout et célébrer, par les éloges de la plus grande admiration, leur prudence, quelque modique ou même nulle qu'elle puisse être; mais, principalement, de ne disputer jamais de paroles avec aucun de ces sortes de gens, quelque chose qu'ils pussent affirmer; et tout de même, s'ils nioient ensuite cette même chose, la nier aussi; pleurer avec eux, rire avec eux, se couvrir d'une robe fourrée au cœur de l'été si, d'aventure, ils avoient froid; suer en hiver s'ils avoient chaud; enfin, leur complaire en tout et partout; et, quand les premières complaisances n'auroient pas réussi, ne s'en pas abstenir néanmoins; car, disoit-il, elles ont cela de naturel, qu'elles plaisent lors même qu'on les rejette, et, souvent après que les premières ont été rebutées, les secondes sont reçues. Mais, entre tous ceux qui ont le mieux réussi dans la flatterie, il donnoit le prix à Cynéthus, ce grand flatteur du fameux Démétrius Poliorcète, qui, après avoir épuisé toutes les manières de flatter les plus outrées, en vint jusqu'au point de louer Démétrius, affligé d'un cruel rhume, de ce qu'il crachoit avec beaucoup de grâce et toussoit mélodieusement.

Il permit à chacun, ainsi qu'Aristote le faisoit aux étrangers, d'assister aux discours qu'il prononçoit sur l'art de cuisine (ou cuisinier). Or, il se trouvoit là tous les jours, non-seulement tous les maîtres et chefs des plus grandes cuisines de Paris, mais aussi tous les traiteurs, pâtissiers et autres gens de cette sorte, de façon que cet homme, qui fort peu auparavant avoit

à peine un ou deux auditeurs, en avoit bien alors quelquefois mille, plus ou moins. Ainsi avons-nous appris que Diogène, voyant que lorsqu'il discouroit des vertus et des vices, personne ne l'écoutoit, montrant enfin un poisson bien dessalé (apprêté, assaisonné. *Terent.*, *Adelph.*, III, III, 26, ou selon Madame Dacier, sc. IV, v. 17), ramena tous les assistants vers lui. Et, en effet, il ne doit pas paraître étonnant à personne si ce docteur en soupe salée a eu une si grande foule d'auditeurs, lui dont toutes les paroles et les actions étoient assaisonnées de poivre et de gingembre (ou bien de sel et de poivre, *Petron.*, p. m. 2, lig. 2).

Et il ne faut pas qu'aucun, trompé par le nom, méprise la science cuisinière, comme quelque chose de bas et d'abject. Il y a véritablement bien des praticiens de cuisine, c'est-à-dire qui savent préparer les viandes; mais il se trouve très peu de véritables cuisiniers ; en effet, tel qui saura souffler le feu, cuire, assaisonner, orner et découper une pièce de viande, ne pourra pas pour cela être dit cuisinier; et, comme porte le proverbe : Tout homme qui a une cuiller et un couteau n'est pas pour cela cuisinier. Disons la chose comme elle est : il faut que le cuisinier considère le *lieu*, le *temps*, les *personnes*, celui qui est convié et celui qui convie ; ainsi, il doit avoir connaissance de presque toutes les disciplines : de l'*impératoire*, de la *médecine*, de l'*astrologie*, de l'*architecture*, de la *peinture*, de l'*arithmétique;* et de quelles ne parlerons-nous pas ? Il doit savoir l'*impératoire*, afin de pouvoir placer toutes choses dans les lieux convenables ; car, en effet, *c'est à une même personne*, comme disoit Paul-Émile (*Plutarchus in Æmilio*), *qu'il appartient d'arranger à propos une bataille et de bien ordonner un banquet.* Il faut aussi que le cuisinier sache la *médecine ;* car, des viandes, les unes chargent, les autres se digèrent mal, et il faut remédier à tous ces inconvénients. Il ne faut pas non plus qu'il ignore l'astrologie, car toutes les viandes ont en elles des délices d'une grande diversité, selon les diverses constellations et selon que tourne la machine de l'univers. Mais le cuisinier surtout doit aussi être expert en architecture, afin de bien construire et disposer la cuisine; en arithmétique, tout de même, pour savoir faire le calcul des conviés; enfin, il ne doit pas ignorer la peinture, afin de pouvoir dessiner et représenter diverses figures sur ses tartes, ses pâtés et ses gâteaux. Il faut aussi qu'il connaisse les mœurs des hommes; car le principal secret de la science cuisinière est de bien connaître le goût des gens, tant est vrai ce qu'a dit Cratinus :

Qu'à tous n'est pas donné de bien faire une sauce.

Or, comme il faut qu'un parasite, outre l'art cuisinier, sache plusieurs autres choses, il est certain que rien n'est plus difficile à trouver qu'un parfait parasite. Cependant, quelques gâte-métiers, quoique ignorants de la plupart de ces choses, se sont impudemment attribué le nom et la profession de parasite, et ce sont ces sortes de gens qui ont entièrement corrompu la gloire de ce bel art.

La mort prévint Mamurra lors qu'il méditoit le rétablissement de cette illustre profession en sa première splendeur; mais, avant que de rien dire des particularités de cette mort, il ne sera pas hors de propos d'exposer sommairement ce qui regarde son air, ses manières, ses occupations, son esprit et ses mœurs; car, enfin, ce n'est pas par quelque petit seing ou bouton sur le visage, ou sur la main, mais par tout le corps, par tout l'esprit, en un mot par la vie tout entière qu'un si grand homme doit être connu.

Il étoit de haute taille, avoit les épaules larges, le visage comme celui d'un barbet, le front ridé, la tête dure, la bouche en courcaillet (torse), le nez crochu sans être pourtant aquilin, la langue double, les sourcils hérissés et fort élevés, le cou long et tel que Philoxène s'en souhaitoit un. Sa voix étoit comme de fer, ses oreilles flasques, ses mains crochues; la peau, les dents, les yeux, les cheveux et la barbe de couleur noire; enfin, il n'y avoit rien en lui qui sentît la candeur. Il avoit coutume de marcher débraillé et couvert d'un manteau à peu près comme celui dont les comédiens habillent leurs parasites sur le théâtre; son chapeau étoit si grand et si large, qu'il le faisoit paroître un champignon, tant cette platine le couvroit tout entier.

Cet homme en son enfance, en son adolescence, en sa jeunesse, fut toujours, comme nous avons dit, doué d'une mémoire fort heureuse, et il n'oublioit ordinairement rien, si ce n'étoit les injures. Et il ne faut pas s'en étonner, car ce qu'il avoit une fois appris le matin, il le répétoit mille fois le jour; c'est ce qui fit qu'il savoit tant de langues : le *gascon*, l'*auvergnat*, le *poitevin*, le *périgourdin*, le *breton*, le *normand*, le *manceau* et l'*angevin*. Mais parce qu'il avoit la mémoire si heureuse, les gens malins et médisants publioient qu'il ne disoit jamais rien qui fût proprement de lui, mais tiroit tout des autres; et ils lui reprochoient de vérifier le proverbe :

> Rien ne se dit présentement
> Que l'on n'ait dit dès ci-devant.

Lorsqu'il fut plus avancé en âge, il n'eut plus tant de mémoire; mais, en récompense, il eut beaucoup plus d'effronterie.

Ses envieux, ses ennemis, les jaloux de sa gloire ont voulu dire qu'il n'avoit pas grand jugement; mais ce qui les réfute de reste, c'est qu'il attaqua Busbéquius dès qu'il le vit mort, et lorsqu'il n'étoit plus en état de lui répondre.

Etant encore jeune, il fut piqué par cette espèce de vipère qui engendre la soif, blessure qui le rendit altéré pour toute sa vie. Il fut aussi mordu d'un chien enragé, par où il conçut une telle aversion pour toute sorte d'eau, que jamais il ne put seulement goûter de celle d'Hélicon.

Qu'il ait eu peu de santé pendant qu'il demeura chez les jésuites, c'est ce qu'eux-mêmes témoignent; mais depuis qu'il fut sorti de là, il se porta toujours assez bien, et, pour dire la vérité, jamais il ne sortit de table sans appétit; ce que les médecins recommandent avec tant de soin.

Quelquefois néanmoins, il étoit travaillé de ce mal que les Latins nom-

ment *domicène*, aussi bien que de l'*anargyrie* et de la faim canine, mais particulièrement du *domicène*, auquel il ne trouvoit point de remède, parce que le temps, qui en sert à la plupart des autres maux, ne fait qu'aggraver celui-là. Il remédioit à l'*anargyrie* par le débit de quantité d'emblèmes, d'anagrammes, d'inscriptions et de devises; à la faim canine par les fréquentes visites qu'il avoit soin de rendre à une copieuse marmite remplie de toute sorte de franches lippées; et il usoit toujours du vin le plus pur, à la façon des chameaux, il se gorgeoit pour le jour et pour le lendemain, *pour le présent et pour l'avenir;* car il savoit qu'un tel plastron sur le cœur, comme l'a écrit le divin Hippocrate (*Aphor.*, sect. 2), emportoit absolument ce mal.

S'il n'eût point été travaillé de cette malheureuse faim canine, il auroit composé sans doute une bien plus grande quantité de livres qu'il ne nous en a laissés; car, dès que quelqu'un est attaqué de ce mal, il faut qu'il s'abstienne de tout travail, comme ce fameux *vieillard de Cos* l'a dit dans ses Aphorismes (*Hippocr., Aphor., sect.* II, 16). Or, entre ceux qui ont été mis en lumière, et sur lesquels il y a de très savantes et très curieuses notes de *Marc Denton*, il en a écrit un grand nombre d'autres qui, si le ciel le permet, seront quelque jour publiés par les soins et le zèle du plus cher de ses disciples, Q. Popinius Lurcon.

Mais, cependant, je n'estime pas tout à fait hors de propos de donner ici par avance les titres de tous ces ouvrages, avec l'analyse de ce qui y est traité.

I. *Notes curieuses* sur les titres *De edendo* des Pandectes et du Code. Dans cet ouvrage, il avoue bien en passant que le mot *edere*, chez les auteurs qui traitent du droit, toutes les fois qu'il s'agit d'actions privées et de comptes particuliers, est souvent employé fort à propos; mais il avertit qu'il est bon d'examiner si le jurisconsulte Paulus (1), dans le V^e^ livre de ses Sentences (Tit. XV, § 14), a écrit *edere crimina* dans le même sens que les sacrificateurs d'Israël sont dits *manger les péchés du peuple* (*Osée*, IV, 8), chez les interprètes des livres sacrés. Il nie, au reste, que personne jusqu'ici ait senti la véritable énergie de cette expression : *edere instrumenta*, qu'on a toujours tournée par celle-ci : *produire des pièces en justice* contre quelqu'un, jusqu'à la véritable explication qu'il en donna lui-même un jour par son exemple, lorsque étant poursuivi par un de ses créanciers, et lui disant qu'il produisît sa cédule, sous prétexte de lui compter de bonne foi la somme due, il ne l'eut pas plutôt entre les mains qu'il l'avala d'une bouchée, et l'acquitta de cette manière.

II. *Dissertation* sur la *Novelle* de l'empereur *Léon*: *Qu'il ne doit point entrer de sang dans le manger*. Dans cette pièce, il observe que c'est prin-

(1) Julius Paulus, vivant dans le deuxième siècle. Il fut conseiller d'Etat avec Ulpien et Papinien, sous l'empire de *Pescennius Niger*.

cipalement à cause de cette constitution que les *Novelles* de Léon ne sont d'aucune autorité dans le droit.

III. Autre *Dissertation* sur la 69e loi du Digeste, *Pro socio*. Là il retient opiniâtrément, et sans en démordre, l'ancienne leçon *epulas* contre le grand Saumaise (*Vide Salmas. ad Vopisc. et Herald. Observ., cap.* 13), qui, au lieu de ce mot *epulas*, substitue en cet endroit celui d'*empulas*, et il confirme cette leçon par l'autorité des livres Basiliques, où les interprètes grecs ont exprimé cet endroit par le mot ὠώχῆσαι; mais par occasion, il exalte fort une autre conjecture du même Saumaise (*Lib. de Usuris*, et *Præfat., lib. de modo usur.*), qui lit dans Pétrone que ceux qu'on élève de la sorte sont aussi peu capables de parvenir à la délicatesse du goût qu'il est possible de sentir bon en fréquentant les tanneries (1); *tannerie*, dit-il, et non pas *cuisine*, ainsi qu'on lisoit autrefois, mais sans fondement et sans raison ; car il prouve si bien que ceux qui demeurent dans une cuisine ne peuvent sentir mauvais, que si Heinsius est d'un autre sentiment, il faut dire que Heinsius n'a en tout aucun sentiment.

IV. *Des Agapes des anciens chrétiens*. Là, il ramasse de saint Augustin plusieurs belles choses et très dignes d'être lues, contre les manichéens et autres ennemis des agapes; et il soutient que les pères du concile de Gangres (2) ne firent alors rien de plus sage que de lancer contre eux les foudres de leurs anathèmes (ce fut dans le onzième canon).

V. *Du surnom de M. Valère Martial*. Là, il retient savamment la leçon vulgaire de Lampridius, qui attribue à Martial le très honorable titre de *cuisinier*, comme la véritable et la plus naturelle; et cela sur l'autorité des plus anciens manuscrits du poëte même, des gloses antiques, et de *Jean de Salisbury;* et il soutient qu'il mérita d'être ainsi surnommé pour avoir toujours mené une vie de parasite, et parce que ses épigrammes se lisoient çà et là parmi la viande et les pots. Il confirme aussi, en passant, l'opinion du jurisconsulte *Gaïus* (L. 18, § 1, D, *de Ædil. Edicto*), par laquelle il a estimé que le vendeur qui aura dit que tel esclave qu'il livre est excellent cuisinier, ne doit effectivement en livrer qu'un très bon. Mais il soutient aussi, que le même Gaïus s'est fort trompé, lorsqu'il a décidé que celui qui aura simplement dit qu'un tel étoit *cuisinier* tout court, semble faire assez encore qu'il ne livre qu'un cuisinier médiocre, parce que, dit-il,

> Aux cuisiniers, aux poëtes de mise,
> La médiocrité ne fut jamais permise.

et comme dit Horace (*Art poétique*, v. 374) :

> ... *Mediocribus esse poetis*
> *Non homines, non Di, non concessere columnæ.*

(1) Pétron., p. m. 2, lig. 4. *Sapere* en latin a deux significations, *sentir* et *avoir le goût fin*. Pétrone, dans ce passage, fait allusion à l'une et à l'autre.

(2) Ce concile fut tenu vers 370.

Hommes ni dieux, auvent, ni pilier de boutique,
Telle chose jamais ne mirent en pratique.

VI. *Diatribe* (ou dispute) sur la *Mensétité* et la *Cyathétité*. Dans cette controverse, il loue extrêmement le dire de Platon, qui, disputant un jour au sujet des idées, comme il eut plusieurs fois employé les termes de *Tablétité* et de *Tasséité*, et que Diogène le Cynique lui eut dit qu'à la vérité il voyoit bien une *table* et une *tasse*, mais qu'il ne voyoit nulle part ni une *tablétité* ni une *tasséité* : Oh! répondit Platon, cela n'est pas fort étonnant; car pour voir une *table* et une *tasse*, vous avez des yeux; mais pour voir la *tablétité* et la *tasséité*, qui sont des choses spirituelles, vous n'avez pas le moindre grain d'esprit.

VII. *Apologie pour les charlatans*. Il enseigne là, contre les médecins de Paris, que les coureurs çà et là sont les véritables disciples d'Hippocrate, comme gens qui, selon qu'il l'ordonne, se promenant par les villes, se montrent médecins de discours et de pratique, et qu'aussi Modestin a été de ce sentiment, lorsque, dans le deuxième livre de ses *Excuses* (L. 6, § 1, D, *de Excusat. tutor.*), il a répondu qu'à la vérité les médecins, non-seulement ceux qui vont et viennent, c'est-à-dire ceux qu'on appelle *circulateurs*, sont exempts de tutelles et de curatelles, tout ainsi que des autres charges.

VIII. *Indignation contre les cabaretiers qui mêlent de l'eau dans le vin*. Là, il observe que Xénophon doit être entendu comme parlant du vin pur, lorsqu'il dit que le vin éclaire l'esprit, et que le divin Homère, dans la neuvième Iliade, introduit de très bonne grâce et fort à propos Achille, commandant à Patrocle de donner du plus pur vin aux princes grecs Ulysse et Phénix qui avoient été dépêchés vers lui. Mais qu'Aristote se trompe et trompe ses lecteurs, lorsqu'il croit que le terme grec ξωρότερον est mis là, non pour du *vin pur*, mais pour un comparatif ou pour un adverbe signifiant *hâte*. Certainement, il montre par de très forts arguments que le vin trempé rend l'esprit insipide et qu'il donne la lèpre, soit qu'on le prenne bientôt ou longtemps après la mixtion. Que la vérité, non plus, n'étoit pas cachée dans le fond d'un puits, ainsi que Démocrite l'estimoit sans raison, mais qu'elle se trouvoit dans le vin, comme *Platon*, *Théocrite*, *Horace* et *Pline* l'ont doctement enseigné avec le commun peuple. C'est ainsi qu'il réfute puissamment le *Traité de Cardan touchant l'eau* et le *Livret de Turnèbe sur le vin*. Mais le même auteur remarque aussi sur le cantique de Moïse (Deutér. XXXII, 14), que Dieu, entre les bienfaits dont il avoit gratifié le peuple d'Israël, *l'avoit établi sur une terre élevée, afin qu'il mangeât les fruits des champs et qu'il bût le pur sang de la grappe*, qui est le vin.

IX. *Traité du rôti et du bouilli*. Dans cet ouvrage il prouve contre Servius que les héros avoient accoutumé de ne se nourrir pas moins des viandes bouillies que des rôties.

X. *Impromptu sur le pays de Cocagne*, par lequel ouvrage il enseigne

qu'il y a un certain lieu dans l'Ethiopie rempli de mets tout préparés, et qui pour cela est appelé la *Table du Soleil;* que là il est permis à un chacun de manger comme le cœur lui en dit, et que tout ce qui est servi là vient d'abord comme tombé du ciel, en sorte qu'il n'y a qu'à se baisser et en prendre. (*Herodot. in Thalia. Mela, lib.* III, *cap.* 10. *Hieron., ep.* 103. *Solis mensam.*)

XI. *Du raisonnable nombre des conviants, des conviés*, etc. Là il observe que par certaine loi des Athéniens il avoit bien été pourvu à ce que le nombre des conviés ne passât pas trente, et c'est là-dessus qu'il se jette sans mesure sur les louanges du parasite *Chærephon*, qui s'étant un jour, sans en être prié, rendu à une noce où il y avoit trente conviés, et étant à la dernière place, comme l'officier dont la fonction étoit de veiller à l'observation de cette loi, lui eut fait signe de se retirer comme surnuméraire: *Recomptez, je vous prie*, lui répondit-il assez agréablement, *et commencez par moi* (*Lynceus Samius in Apophtegm.*). Mais il tient, selon la pensée de Varron, que pour le calcul des gens de table, il faut commencer par le nombre des grâces et finir par celui des muses, c'est-à-dire selon l'interprétation de Gellius, qu'il faut partir du point de trois et s'arrêter à celui de neuf, en sorte que si l'on n'a à être à table qu'un petit nombre on ne soit pas moins de trois personnes, et lors qu'on a à être beaucoup on ne soit pas plus de neuf, d'où est à peu près venu le vieux quolibet : *A sept, ébat; à neuf, débat.*

XII. *Traité de la diversité des goûts.* Dans lequel il prouve que les anciens s'entendoient beaucoup mieux et apportoient bien plus de soin à la recherche des poissons et des oiseaux qu'à celle des animaux à quatre pieds, et principalement encore à l'égard des poissons, d'où vient que les grammairiens pour dire de *petits poissons* se servoient du mot ὀψάρια, qui se prend indifféremment pour *obsonia*, c'est-à-dire des mets par excellence.

XIII. *Commentaire sur le cinquième Aphorisme de la première section d'Hippocrate.* Là il discourt de plusieurs choses contre *Erasistrate* et les *Diatritaires*, qui de quelque cause que vînt une maladie ordonnoient constamment à leurs malades une abstinence de trois jours; comme aussi contre le Vénitien *Cornaro* et le jésuite *Lessius*, qui tous deux recommandoient si fort la sobriété et la diète; car il estimoit avec *Celsus* (*lib.* I, *cap.* 1), qu'un ample repas ne nuisoit jamais, pourvu qu'on fît une bonne concoction, et avec *Sextus l'Empirique* (*lib.* I, *Pyrrh. Hypoth.* 6, 14), que même sans concoction le corps se purge souvent par les crudités.

XIV. *De l'antiquité et de l'excellence des anagrammes.* Il remarque là que *Lycophron* et *Cujas* ne se sont pas rendus si fameux, l'un par les vers, l'autre par la jurisprudence, que par la perfection où ils avoient porté la science des anagrammes, comme par exemple, l'ἀπομέλητος et le τὸν Πρωτ que le premier de ces deux illustres agença tant sur le nom de Ptolomée que sur celui d'Arsinoé; le *Si non vino tactus*, le *Sero in orbe natus* et l'*Andius sine bono*, que l'autre imagina en faveur *d'Antoine Contius*, de *Jean Robertet* et de *Jean Bodin* (*Oneiroc., lib.* IV, *cap.* 25). Mais il soutient contre Artémi-

dore que ceux qui interprètent les songes par la voie des anagrammes sont et ont toujours été tenus pour les plus excellents et les plus sûrs interprètes des songes; et cela par l'exemple de celui qui répondit à l'empereur *Constant* (fils d'*Héraclius*) qui lui faisoit le récit d'un songe par lequel il lui avoit semblé qu'il entroit triomphant dans Thessalonique, et qui le consulta là-dessus pour savoir ce qu'il en devoit juger: *Ah! plût à Dieu, Seigneur*, lui répondit le devin, *que vous n'eussiez ni dormi, ni songé;* car *Thessalonique* ne signifie autre chose que: *Laisse la victoire à un autre* (θὶς ἀλλῳ νίκην, *pone in alio victoriam*); réponse dont l'événement ne justifia que trop la vérité, puisque à fort peu de temps de là le même Constant fut vaincu en Lydie par les Sarrasins dans un combat naval.

XV. Il a écrit aussi l'*Histoire des Parasites* en beau style de *Tite-Live*, mais sans sa *patavinité*. Or, il n'y a rien de plus agréable que ces sortes de livres pour tous ceux qui aiment la connaissance des hommes illustres. Ces livres commencent par une préface fort étudiée, touchant le nom de *Parasite*, l'origine de cette profession qu'il fait remonter jusqu'à Jupiter, et en un mot sa dignité qui la met au-dessus de tous les autres arts. Ensuite il traite savamment des dieux *Epulons* et des *Parasites de Jupiter et d'Apollon*. Enfin il prouve par de savantes recherches que *Nestor*, *Idoménée*, *Patrocle*, *Eschine le Socratique*, *Aristippe le Cyrénien*, *Platon*, *Euripide* et *Aristote* étoient eux-mêmes des Parasites (*Lucianus in Parasito*). Mais entre tous ces grands hommes il donne les principales louanges à *Tithymallus*, qui, non content de manger en ville aux dépens d'autrui, se faisoit encore payer grassement de la peine qu'il avoit prise à bien boire et bien manger (*Juvénal*, *Sat.* V, *v.* 2).

XVI. *Trois livres en langue vulgaire sur les cuisines et sur les bonnes tables de Paris*, à chacune desquelles il donne la palme qu'elle mérite; et il dit que celle de De Mesmes est la plus savante, celle d'Hennequin la plus curieusement servie; que celle de Bonneau l'emportoit pour la chair et celle de Saint-Martin pour le poisson.

XVII. Il fit aussi un *traité des mets et de tous les morceaux de ragoût*, dans lequel il comprend toutes les plus exquises manières d'apprêter délicieusement chaque viande, et où il marque les endroits distingués, d'où il les faut faire venir. Voici ce que notre mémoire a pu retenir de tout ce que nous avons appris sur ce sujet: Les langues tant de bœuf que de porc de la province d'*Anjou*, les jambons de *Mayence*, la moutarde de *Dijon*, les andouilles de *Troyes*, le fromage de *Roquefort*, les chapons et poulardes du *Mans*, les poires, les prunes, les melons de *Tours*.

XVIII. Il mit en latin *le dialogue de Lucien*, *du Parasite*, et tout ce qui regarde le parasitique. Il fit la même chose de la *Louange de la Mouche* du même auteur, le tout exactement conféré avec les plus curieux manuscrits qui sont conservés dans la bibliothèque du roi.

XIX. Il montre dans un autre ouvrage que les livres qu'on a d'Apicius touchant ce qui regarde la cuisine sont véritablement de cet auteur; et il

les a illustrés de diverses remarques, aussi bien que le *Banquet* de Platon et de Xénophon et le traité de Platine *touchant l'art cuisinier*.

XX. Il traduisit en français les *livres des Deipno-sophistes d'Athénée* et les redressa en plusieurs endroits, correction qui étant bien considérée, on ne s'avisera guère de souhaiter des commentaires de Casaubon.

Outre cela il avoit recherché de toutes parts, et avec beaucoup de diligence, plusieurs manuscrits d'anciens ouvrages qui n'avoient point encore été mis au jour, tout cela dans le dessein de les donner au public, ce qu'il n'eût sans doute jamais fait sans les enrichir de commentaires ou de notes très dignes de son esprit et de sa doctrine, comme par exemple :

Nicon, *de la Polyphagie*.

Les *Compagnons de Table*, de Sophocle.

La *Grenouillerie*, de Praxille de Sicyon ou Praxille la Sicyonienne.

La *Satire*, de Varron, sur *le boire et le manger*.

Le *Saturion*, de Plaute.

Le *Parasite paresseux*, du même auteur.

Le *Banquet*, d'Epicure.

M. Antoine, *sur l'Ivrognerie*.

Les *Lois symposiaques*, d'Aristote et de Xénocrate.

La *Science du ventre*, de Terpsion et de Cléostrate de Ténédos.

Archestrate, *de la Magirique* ou *science cuisinière*.

La *Gastronomie*, du même.

Harpocrate de Mende, touchant les *Galettes*.

Lyncée et Callimaque, *de la Vie voluptueuse*.

Cléarque, *de la Science de bien appréter un souper*.

Les *Friandises*, d'Héraclide et de Glaucus.

Théophraste, *sur la Flatterie*.

Les *Flatteurs*, d'Eupolide.

Aristippe (ou bien *A celui qui est attaché aux verres*) sur tout ce qui regarde les verres et les pots.

Le même, contre ceux qui le blâmoient de ce qu'il avoit provision de vin vieux et entretenoit des mignonnes.

Le même, contre ceux qui le blâmoient de ce qu'il se traitoit magnifiquement.

Il y a des gens qui croient qu'il laissa des lieux communs sur l'art adulatoire ; mais cela n'est pas, car ce personnage, qui ne se regardoit pas comme un homme vulgaire, n'eut jamais rien de commun avec le reste des humains, pas même le sens.

Il n'eut, ni comme Platon, trois valets ; ni comme Zénon, aucun ; mais, à l'exemple d'Homère, il en eut un tout seul (*Senec., Consol. ad Helviam*) ; c'est, sans doute, qu'il avoit connaissance du proverbe usité chez les Turcs : *Que celui-là n'est pas pauvre qui du moins a un valet* (*Busbecq. in Epist.*). Ils vécurent tous deux dans une admirable concorde, se donnant le pas tour à tour par une charité réciproque ; que, si quelquefois il rencon-

troit dans les rues d'autres valets que le sien s'amusant ou à jouer avec leurs semblables, au lieu d'aller querir à la taverne le vin pour lequel leurs maîtres les avoient envoyés, ou à regarder les enseignes des boutiques, aussitôt, à l'exemple du fameux Panurge de Rabelais, il les réveilloit et les hâtoit d'aller avec deux ou trois coups de fouet ou de canne; et soutenoit, contre *Vénuléius*, que, par le droit romain, il les falloit rendre à celui de qui on les avoit achetés (*L.* 65, *D.*, *de Ædil. Edicto*).

Certainement, il fut fort peu maître de sa colère. On dit qu'un jour, discourant de l'art de cuisine, il s'échauffa si fort contre quelqu'un de ses auditeurs, qui avoit bâillé avec un peu trop de bruit, à cause, disoit-il, que cela étoit une marque d'un esprit distrait et qui pense ailleurs, qu'il jeta une cruche à la tête d'un marmiton qui faisoit de la farce, et poursuivit jusque dans le marché le cuisinier lui-même avec une broche pleine de rôti tout fumant; car c'est ainsi que ce redoutable critique avoit accoutumé de pointiller (ὀβελίζειν) les méchants cuisiniers, ses plus grands adversaires.

Ce fut en toute sa vie un homme fort obligeant, à tous hommes et à toutes heures; et, ce qui passe toute croyance, que chacun trouvoit partout, à tout moment et en même temps : dans les palais, dans les cabinets, dans les académies, dans les rues, à la cour, au barreau, à la comédie, au marché, dans les cercles, dans les places, d'où vient que plusieurs l'appeloient l'Ubiquitaire, et que d'autres, non-seulement disoient, mais soutenoient fortement qu'il y avoit plusieurs Mamurras à Paris, où c'étoit même une merveille de ce qu'il s'y en trouvoit seulement un. Mais, par-dessus toutes choses, il étoit fort officieux; de sorte, que souvent il se présentoit volontiers de lui-même, sans en être prié; aussi, ne doutai-je pas que ce ne fût pour cette raison que le maréchal de Brezé, tout galant homme qu'il étoit et fameux pour son habileté aux affaires, tant de guerre que de paix, ne lui revenoit point du tout; seulement, parce qu'il avoit fait mettre au-dessus de son hôtel : *Hors d'ici qui n'y est appelé.*

Il n'étoit point de ces gens qui arrêtent en chemin ceux qui sont priés à dîner en ville, ces gens, dis-je, que les Grecs appeloient élégamment κωλυσ-δείπνους, parce qu'ils sont en obstacle aux affaires de régal et de festin. Je me souviens, là-dessus, qu'il avoit accoutumé de nous dire, qu'un jour il avoit fait procès à un homme et l'avoit appelé en justice, pour l'avoir arrêté dans les rues comme il se hâtoit d'aller dîner chez quelqu'un. Dans ces occasions-là, sa coutume étoit de mettre à sa montre une corde fort bandée, de peur d'arriver trop tard au rendez-vous. C'est là qu'il montroit publiquement à chacun combien il avoit le palais délicat et raffiné; car il décernoit d'abord de quel coteau étoient tous les vins; et connaissoit, par la finesse de son goût, de quelle province étoient les bécasses et les perdrix; et, comme dit Juvénal (*Sat. IV*, *v.* 140) :

> Des huîtres, il savoit reconnaître, à la dent,
> Si du côté d'aurore, ou bien si du couchant,

Si du roc (1) Circéen, ou si de l'eau Lucrine,
Sans fraude elles avoient passé dans sa cuisine.
Sur quelle rive (2) enfin avoit été pêché
Le friand hérisson sur sa table couché.

Nous avons dit, ci-devant, que par les diverses fumées des cheminées il pressentoit et jugeoit quelles étoient les meilleures cuisines; mais il devinoit encore par le gobelet, aussi bien que le patriarche *Joseph* (*Genèse*, XLIV, 5.), mais un gobelet de la plus grande capacité, et qu'il appeloit, pour cela, tantôt son *cache-front*, tantôt sa *coupe d'Hercule*.

Nous l'avons ouï plusieurs fois accuser la nature de ce que nous ne pouvions pas manger et boire tout à la fois; car il étoit homme qui mangeoit et buvoit beaucoup, ce qu'admiroient ceux qui avoient lu dans Hippocrate, le plus grand des médecins, qu'un même homme ne pouvoit pas être mangeur et buveur οὐκ (*sic*) οἷον τε ἅμα πολυβόρους τε εἶναι καὶ πολυπότας (*Lib. de aere, aquis et locis*). Que, si quelqu'un l'avertissoit que le trop grand manger nuisoit aux forces, tant du corps que de l'esprit, il se moquoit de lui et le réfutoit aussitôt par l'exemple de l'archevêque de Bourges (Renaud de Beaune), qui, quoiqu'il fît sept repas par jour, et tous fort copieux, passa néanmoins l'âge de 80 ans sans que son esprit, qui étoit admirable, s'en sentît le moins du monde (*Thuanus, lib. III, de vita sua;* et Teissier, t. II, p. 379).

Il louoit incessamment la république de Lacédémone, par les lois de laquelle il étoit ordonné que la table de leurs rois seroit couverte et servie au double de toutes les autres (*Hérodot., lib. VI, cap.* 57). Et tout de même les anciens Germains, qui ne traitoient jamais des plus grandes affaires qu'à table et en faisant bonne chère; comme, par exemple, lorsqu'il s'agissoit de réconcilier ensemble des ennemis, de faire des alliances, de convoquer des assemblées de prince; en un mot, de délibérer des affaires de la paix et de la guerre, comme l'esprit humain n'étant jamais, ainsi que dit Tacite, *mieux ouvert pour les simples pensées ou plus animé pour les grandes que dans un temps de régal et de banquet;* il disoit, là-dessus, que le seul Gallien avoit su ce que c'étoit que de régner, et qu'il étoit aussi le seul qui eût eu des soins véritablement dignes d'un prince, ayant accoutumé de s'enquérir de ses courtisans : *Qu'avons-nous à dîner? Quel ragoût nous donnera-t-on? De quoi souperons-nous ce soir?* Car, dans certain passage de Trébellius Pollion, il aimoit mieux lire *cena* avec les gens du commun que *scena* avec le docte Saumaise. Il regrettoit fort, au reste, de n'avoir pas été du temps d'Héliogabale, qui, comme dit, Lampridius, envoyoit aux parasites, par ses maîtres d'hôtel, des *appointements annuels, des vases*, etc.; car il rejetoit entièrement la pensée de Joseph Scaliger, qui, en la place de ces

(1) Ou bien *cap.* Car *Circé* étoit un promontoire de la campagne de Rome. Voy. Dacier, T. VII, p. 337, et Baudrand au mot *Circarius*.

(2) Ou bien

Savoit sur quelle côte avoit, etc.

appointements ou *salaires*, comme il les appelle, qu'il condamnoit comme une faute grossière, vouloit qu'on lût *vases salajariens*, non qu'il ne soit assez constant, par la lecture d'une ancienne inscription (*apud Gruterum*, pag. 283, 4), qu'il y a eu autrefois un corps ou société de *Salajariens*, c'est-à-dire de gens qui vendoient des viandes *salées;* mais, quoi qu'il en soit, il préféroit, quant à lui, les *salaires annuels* aux *vases salajariens*.

Il aimoit fort et lisoit d'ordinaire les livres d'Athénée; mais il faisoit moins de cas de Pindare, que cependant Horace trouvoit inimitable; et il disoit que lui, qui avoit si hautement prononcé que le commencement de tout ouvrage devoit être excellent, avoit lui-même fait une lourde faute dès les premières lignes du sien, ayant dit que *l'eau étoit quelque chose de fort bon*, pourquoi il le comparoit à ces pilotes malhabiles qui échouent dès la sortie du port, et sur quoi nous avons fait ce dystique :

Gargile a mis Pindare au plus bas du lyrique
Pour avoir traité l'eau de boisson angélique.

Ses discours les plus ordinaires étoient toujours assaisonnés de quelques vers remarquables, comme par exemple :

Gens de bien volontiers mangent chez gens de bien.

Et ces deux autres :

C'est un zéro que ton plus grand savoir,
Si ton voisin ignore ce savoir.

Ces autres encore :

Ne te fie à la cour,
Mais aux cuisines fais l'amour.

Comme, encore, ce célèbre mot de l'empereur Claude : *Le moyen, je vous prie, de se passer d'une bonne soupe ?* (*Sueton. in Claudio, cap* 40). Toutes les fois qu'il refusoit de s'appliquer à quelque chose : *Je ne ferai point cela*, disoit-il, *quand vous me présenteriez des faisans;* et, lorsqu'il vouloit exprimer la grande promptitude d'une action : *En moins de temps*, disoit-il, *qu'il n'en faut pour cuire une botte d'asperges* (*Sueton. in Augusto. c.* 87).

De peur que le *Démon du Midi*, dont les théologiens ont tant disputé, ne fût entendu d'un *parasite*, il l'expliquoit et le faisoit entendre de la *faim*. Dans ses lettres, au lieu de *portez-vous bien*, il mettoit d'ordinaire *mangez bien*.

Ses plus remarquables paroles sont celles-ci : Un jour, comme quelqu'un lui eut demandé quelle étoit la première chose dans les affaires de la vie civile? L'*audace!* répondit-il. Quel étoit la seconde? L'*audace!* continua-t-il

et ainsi de la troisième, jusqu'à ce qu'on eût cessé de le questionner. A un autre, qui lui demandoit quel étoit le meilleur de tous les vins ? *Celui qui ne me coûte rien*, dit-il. Quel étoit le plus grand bonheur de la vie? *De souper en ville*. Il disoit aussi que les Romains s'étoient, avec bien plus de raison, servi du mot de *convivium*, que les Grecs de celui de συμπόσιον ou de celui de σύνδειπνον (*compotatio*, *concenatio*), parce que c'est proprement dans les festins et banquets que l'on *vit en société*, plutôt que dans les assemblées, où l'on ne fait que *buvotter* (*potitare*, *pitissare*); mais, en revanche, il louoit extrêmement la sagesse des Grecs, qui avoient donné au *dîner* le nom d'*ariston*, mot par lequel ils exprimoient ce qu'il y a de *meilleur* dans les choses. Que, pareillement, la même nation avoit très à propos donné le nom d'*acratisme* au *déjeuner*, parce que ceux qui sont encore à jeun ne doivent jamais boire que du *vin pur*. Un jour, que quelqu'un alléguoit la maxime des médecins de Grèce, qui tenoient qu'il faut dîner légèrement, mais souper à ventre déboutonné ; que, selon les Arabes, au contraire, il faut souper médiocrement et dîner à fond de cuve ; il arrêta aussitôt qu'il dîneroit désormais avec les Arabes et souperoit avec les Grecs. Lorsque le grand Richelieu, ayant reçu le chapeau rouge, commença à se vêtir d'écarlate : *Il a rougi* (*Terentius*, *Adelph. IV*, v, 9), dit notre homme à quolibets; *c'est bon signe*. Lorsque les frères de Lavalette furent mis à la tête de nos armées (1), il ne manqua pas de dire, en se jouant sur leur nom : *Spes et Fortuna, valete* (2). Après que ces deux grands ornements du barreau, *Le Maître* et *Bataille*, eurent plaidé pendant plusieurs séances, au sujet de la porte de l'église du Sépulcre, il leur appliqua cet endroit du Ps. V, 9 : *Leur gosier* (est) *un sépulcre ouvert*. Il n'entendoit jamais parler du comte d'Alais, qu'il ne dît aussitôt : *Jovis armiger ales;* du comte de Torigny, qu'il ne lui appliquât le *Torrens igneus* (3), de Virgile; ni du premier président Molé, lequel exerce sa charge avec tant d'honneur, qu'il ne le régalât d'un *Hac stat* MOLE *Themis*. Comme il eut appris la mort d'un autre premier président, savoir *Le Goust*, qui étoit revêtu de cette dignité dans le parlement de Dijon : O les plus malheureux de tous les hommes, s'écria-t-il, pauvres habitants de Dijon, d'avoir ainsi perdu *le goust*, chose du monde la plus douce et la plus délicieuse. Parole dont il se fit honneur exclusivement à qui que ce fût, comme une chose qu'il approuvoit d'autant plus qu'outre l'allusion au nom, il se rencontroit là un trait de parasite. Comme quelqu'un lui reprochoit le désert de son auditoire : *Oh!* disoit-il, *plus de solitude, moins d'inquiétude*. Il disoit que Mécénas avoit tiré son nom de

(1) *Henri*, duc de Candale et son frère *Louis*, cardinal de la Valette, commandoient conjointement l'armée du roi en Picardie, vers l'an 1637. (Voy. la *Vie du duc d'Epernon*, t. III, p. 396.) [*Note de l'auteur.*]

(2) « Espérance et fortune, je me moque de vous. » Ce mot est de Périclès. [*Note de l'auteur.*]

(3) Voyez les *Géorgiques*, IV, 425 et 426, où il faut remarquer que l'*igneus* ne se rapporte pas à *torrents*, mais à *sol*. [*Note de l'auteur.*]

ce qu'il avoit accoutumé de dire à ses parasites lettrés : ***Mecum cenate*** (soupez avec moi). Il disoit que le ***Limosin*** étoit ainsi appelé parce que ce pays étoit pour faire mourir de faim, comme qui diroit λιμὸς ἦν; et tout de même la capitale ***Limoge***, comme λιμοῦ γαῖα, ainsi que Bodin l'assure (***Bodinus, lib. V, de Repub.***). Il tenoit aussi pour constant que les pâtés n'avoient tiré leur nom que de ce qu'ils ***appâtoient*** les gens; et les gâteaux, en latin ***placentæ***, que par ce qu'ils ***plaisoient*** au goût; d'où vient le dit commun, que, pour plaire à tout le monde, il faudroit être ***gâteau feuilleté***. Que le mot de ***gobelet*** venoit de ce que ce qui étoit dedans étoit ***bon à gober;*** et, celui de ***vigne***, de ce qu'elle faisoit mener une ***vie digne***. Il donnoit de la divinité au vin, et disoit particulièrement de celui d'***Ai*** que son nom ne venoit que de ce qu'il étoit un vrai ***vinum Dei***. Ces grands repas, qu'en France on nomme ***festins***, n'étoient pas, selon lui, appelés des jours de ***fête***, vu que, pour s'y abandonner, il n'étoit pas besoin d'avoir égard, ni à fastes, ni à néfastes, comme disent les Romains, mais de la ***festination***, si l'on pouvoit se servir de ce terme, ou la diligence qu'il falloit y avoir à bien boire et bien manger, mais en n'y apportant pas néanmoins une telle précipitation qu'on en vînt à finir trop tôt; ***festin***, disoit-il, ***a festinando, sed*** LENTE. Il ne faut pas oublier son quolibet sur le garde des sceaux Marillac; chacun sait qu'il étoit ennemi outré des huguenots. Comme en ce temps-là le commun des médecins se trouvoit en dispute sur la cause d'un ***érésipèle***, dont ce magistrat étoit cruellement travaillé, Mamurra, arrivant là-dessus, prononça aussitôt que ce mal venoit ***ab heresi pellenda;*** et c'est sur un semblable jeu de mots qu'il donnoit aux cuisiniers le titre de ***juris periti***, non pour dire qu'ils régloient le droit et l'entendoient, mais qu'ils savoient assaisonner le jus et les sauces, ***non quod jura conderent, sed condirent***. Au reste, il n'étoit nullement un homme du commun; car, en la plupart des choses, il avoit du rapport avec les plus fameux personnages de l'antiquité, ce qui se trouvera vrai si l'on compare ce que nous allons dire avec tout ce que nous avons déjà représenté ci-dessus; car, par exception, l'incertitude où il étoit à l'égard de son père, c'est-à-dire de savoir au vrai à qui il devoit le jour, il la tenoit de *Télémaque;* l'obscurité qui régnoit dans tous ses discours, d'*Héraclite;* sa finesse de langue à reconnaître le terroir de tous les vins, de *Démocrite;* son emprisonnement, de *Socrate;* sa force à bien porter le vin, de *Caton*; sa réduction au métier de poëte à cause de sa pauvreté, d'*Horace;* ce que ses vers sembloient être faits en dépit des Muses, de *Cicéron;* son habileté à contrefaire toutes sortes de signatures, de l'*empereur Tite;* ce qu'il avoit jeté le froc aux orties, d'*Érasme*, de *Rabelais*, de *Jules Scaliger*, de *Monluc*, de *Buchanan*, de *Theret* et de *Bodin ;* il tenoit aussi d'*Hector* de n'avoir jamais quitté l'*Iliade*.

Il fut grand sectateur et grand admirateur du style de *Gorgias*, ce fameux rhétoricien, qui se vantoit de pouvoir sur-le-champ parler de toutes choses; et cela se recueille généralement de tous ses discours et écrits; mais, du reste, il ne pouvoit approuver sa façon de vivre, car Gorgias s'abstint toute

sa vie de dîner en ville (*Lucianus in Macr.*); et il attribuoit à cette frugalité le bonheur d'une aussi longue vie que la sienne. Effectivement, il alla jusqu'aux 107 ans complets; mais Mamurra, au contraire, n'étoit pas plus aise que quand il mangeoit ailleurs que chez lui, et, s'il eût été réduit à faire autrement, il disoit qu'il n'auroit pas vécu deux jours.

Mais, enfin, Mamurra nous fut enlevé tout d'un coup; mais ayant encore cette destinée commune avec de très grands hommes, d'être mort entre les plats et les pots, ainsi que Platon, Chrysippe et Arcésilas. Et, puisque nous sommes tombés sur cet article, il ne faut pas dérober à ceux qui viendront après nous,

Encor qu'au souvenir ce coup soit effroyable, (*Énéide*, II, 12.)

les particularités d'un accident aussi merveilleux que funeste et tragique. Je dirai donc que, comme les cuillers dont on a coutume de se servir dans les plus grands festins lui paraissoient de beaucoup trop petites, il en fit faire une fort grande pour lui en particulier, qui, afin d'être portée plus commodément, s'emboîtoit entre bassin et manche, par le moyen d'une vis et d'un écrou. Or, il arriva que le jour que ce rare homme finit ses courses parasitiques, étant à table, vis-à-vis d'une bisque excellente, et en ayant enlevé une bonne lippée; soit que l'emboîtement se fût relâché de lui-même sans qu'il s'en aperçût, à cause de sa trop grande hâte; soit que les deux pièces de l'assemblage eussent été toutes délabrées par le trop fréquent service qu'elles lui avoient rendu, il avala avec la lippée de soupe tout le bassin de la cuiller, qui étoit venu à se séparer par l'effort de la main, et ainsi s'étrangla tout d'un coup, sans donner d'autre signe de vie dans ces derniers abois,

Que le cuisant regret d'abandonner Argos.
de laisser tant de plats. (*Énéide*, X, 782.)

Il fut fort regretté de la plupart de ceux qui le connaissoient, à cause du divertissement qu'il leur donnoit par toutes ses plaisanteries; mais il le fut principalement de tous ses disciples, ce qui parut bien par les magnifiques obsèques qu'ils lui firent. Le poêle qui couvroit le corps du défunt étoit environné de guirlandes, de tasses bosselées, de brocs dont les anses étoient à demi rompues et de plats vides encore tout dégouttants. Tous les parasites en général, tant de la ville que des environs, accompagnoient les deux côtés du brancart, étant précédés par tous les candidats de la profession qu'il avoit embrassée, portant tous les enseignes de ce digne art; et le convoi étoit fermé par les traiteurs, par les vendeurs de marée, par les rôtisseurs, cuisiniers, poulaillers, pâtissiers, poissonniers, boulangers, jardiniers, fromagers, confituriers et cabaretiers. Cette lugubre cérémonie ayant cessé, M. Lurconius de la Mouche prononça aussitôt l'oraison funèbre, qu'à cause de sa longueur nous ne mettrons point ici, mais dans laquelle les plus beaux traits qu'on peut dire ne furent pas épargnés. Il fut enterré dans la

place Maubert, entre la Boucherie et le Marché au poisson, et voici l'épitaphe qu'on mit sur sa tombe, qui est la même qu'il avoit dressée de sa propre main, lorsqu'il étoit encore parmi nous; on la grava en lettres d'or sur un grand marbre, comme une pièce qui méritoit d'être lue, non seulement là, mais partout :

GARGILIUS MAMURRA
D'HEUREUSE MÉMOIRE
ATTENDANT LE JUGEMENT.

Nous voici insensiblement tombés sur le testament de Mamurra, qui étoit tel :

Je, nommé GARGILIUS MAMURRA, sain de corps et autant aujourd'hui que je le fus jamais, d'entendement et d'esprit; déclare ici avoir dressé ce mien testament et déclaration de dernière volonté, avec le plus de soin et d'exactitude qu'il m'a été possible, le tout *idiocheiriquement*, c'est-à-dire de ma main propre. Lorsque la mort, qui tout le monde mord, aura mis fin à mes jours, et que la renommée vous aura appris, mon cher Pansart, que je suis allé prendre logis au spacieux quartier de l'Université, je vous fais héritier d'une moitié de mon bien dont je fus obligé de faire cession l'an passé, et je donne le reste à *Popinius Lurcon*, à qui je laisse de plus, tant mon école que ma bibliothèque, mais à la charge qu'il fera imprimer toutes mes œuvres avec une ample révision de sa part. Je laisse mon *cache-front* (i. e. *gobelet*, κρυφομέτωπον) à l'altéré *Trois-Pintes*, mon principal ami de bouteille, et à *Stéphanion du Coteau, ma cuiller et mon couteau. Court-Table*, mon voisin, aura seul et par indivis,

Mon bénin Rocinante,
Selle, mors, bride et mante;
Je ne demande à tous mes auditeurs,
Libations ni fleurs;
Mais que soigneusement tous les jours sur ma tombe,
De perdrix et faisans on fasse une hécatombe;
Qu'au lieu d'hysope enfin, le pampre verdoyant,
Autant qu'il se pourra, ma bière aille arrosant;
Et si dans quelque point ce testament vacille,
Que mon vouloir, du moins, serve de codicille.

Le nombre des disciples de Mamurra ne se sauroit compter, mais les principaux d'entre eux furent : *Lurcon*, dit *la Mouche*, *Robert Vinot*, *La Crapule*, *Biberon*, *L'Affamé*, *Pansart*, *Avale-Tout*, *Vide-Bouteille*, *La Grand'-Dent*, *La Galette*, *Souffre-Douleur*, *Grand-Gosier*, *Dine-Matin*, *Le Goulu*, *La Mâchoire*, et *Soupart*.

Tant qu'il vécut il défendit à ses disciples de lui dresser aucune statue :

mais dès qu'il fut mort, ils célébrèrent sa mémoire par ce monument en style lapidaire :

A LA MÉMOIRE ÉTERNELLE
DE GARGILIUS MAMURRA.
CI-DEVANT JÉSUITE,
TOUJOURS PARASITE.
SAVANTASSE DES PLUS CÉLÈBRES ;
PERSONNAGE DE LA PLUS GRANDE DILIGENCE A MANGER,
DE LA DERNIÈRE FIDÉLITÉ A BOIRE.
EXPERT EN TOUTES SAUCES,
CHAIR ET POISSON.
FIN GOURMET S'IL EN FUT JAMAIS.
GRAND FAISEUR D'ACROSTICHES,
GRAND ARTISAN D'ANAGRAMMES ;
MAGASIN DE QUOLIBETS.
TRIBUN A VERGE ET A BATON.
RESTAURATEUR DE L'ART PARASITIQUE.
GRAND FALOT DU GENRE HUMAIN.
LA TROUPE DE SES AFFLIGÉS DISCIPLES
A DRESSÉ CE MONUMENT AVEC LARMES (1).

(1) *Cymbalum mundi*, la « gazette du genre humain », étoit un sobriquet que Tibère, au rapport de Pline, dans la préface de son *Histoire naturelle*, avoit donné à Appien le rhéteur, lequel vivoit sous son règne.

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE.

MÉMOIRES

OU

JOURNAL DE MA VIE

QUATRIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

CONTENANT PRINCIPALEMENT MES OPUSCULES
ET QUELQUES SUPPLÉMENTS.

Le marquis de Langey.

Comme en deux ou trois endroits différents de ces Mémoires j'ai eu occasion de parler du marquis de Langey, et que j'ai bien d'autres particularités plus importantes à dire de ce vénérable seigneur, je ne crois pas pouvoir entamer plus dignement cette dernière partie des présents Mémoires, que par un article qui, préférablement à toute autre chose, soit consacré aux particularités dont je viens de faire mention, et qui sont d'autant plus curieuses, que je les sais d'original, à cause de l'honneur que cet illustre marquis m'a toujours fait, depuis plus de cinquante-cinq ans, de vouloir bien descendre jusqu'à moi, et de me favoriser des plus étroites marques d'une véritable confidence, et, si je l'ose dire, d'une sincère amitié.

Je commencerai par ce qui regarde le plus éclatant, à mon avis, de la véritable noblesse dont je parle.

René de Cordouan, marquis de *Langey* (1) et seigneur de *Mimbré* (2), *Téligny*, *La Roche* et autres lieux, est sans doute du côté paternel, d'une maison très noble (3) et très considérable; et par les femmes, c'est-à-dire du côté maternel, il descend premièrement de cette illustre maison de *Bellay* (4), dont quatre frères, tout à la fois, se distinguèrent d'une façon toute glorieuse sous le règne du grand roi *François I^er^*. En second lieu, de celle de Lavardin (5), et en troisième, d'une autre maison, que je tiens encore plus illustre que ces deux-là, savoir de celle du fameux La Noue *Bras de Fer* (6), dont le seul nom fait le plus grand éloge dont les hommes les plus vains se puissent glorifier.

Le marquis de Langey naquit le 27 janvier 1628, et ayant, dans les premières années de sa jeunesse, passé par tous les degrés d'exercice convenables à sa naissance, il se distingua de bonne heure dans le métier des armes; ayant, entre autres, glorieusement servi le roi dans ses armées, premièrement en qualité de volontaire, sous le grand prince de Condé, lors

(1) Voir sa généalogie à la fin de l'ouvrage. [*Note du fils de l'auteur.*] *Histoire du marquis de Langey.*

(2) Mimbré est dans le Maine, marquisat à trois lieues d'Alençon, tirant vers le Mans, dont il est éloigné d'environ sept lieues. [*Note de l'auteur.*]

(3) Jacques de Cordouan étoit chevalier de l'ordre du roi sous François I^er^, et premier gentilhomme de la chambre de Louis XII. Guillaume, son petit-fils, marquis de Langey, premier gentilhomme de la chambre de Henri IV, étoit lieutenant-général de ses armées, et Jacques, son fils, qui avoit le régiment de Champagne, est descendu de l'autre seigneur de Mimbré, tué à la journée de Bordeaux. Voyez de Serra, *Histoire de France*. (*Note en marge du manuscrit, d'une troisième main.*)

(4) Savoir par *Catherine*, fille de Martin du Bellay, si fameux par ses *Mémoires*, roi d'Yvetot, et frère du cardinal. [*Note de l'auteur.*]

(5) Savoir, par *Elizabeth*, fille de Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, chevalier des ordres du roi, gouverneur de la province du Maine et père du maréchal de Lavardin. [*Note de l'auteur.*]

(6) Savoir, par Anne de la Noue-Téligny, petite-fille de *François*, dit *Bras de Fer*, qui eut le brevet de maréchal de France. [*Note de l'auteur.*]

Nota. On a remplacé par des lignes différentes les quatre couleurs dont Rou s'est servi dans son Ms.

1\. Jean du Bellay, Card.al et év. de Paris, né 1492 mort 1560.

Jean Françoise de Mailly duquel mariage sont sortis les Barons de la Flotte, finis en Renée du Bellay, femme de Charles, Marquis de Hautefort en Périgord.

...ers.

Jean, Seigr. de Gonnor Renée Chabot, Dame de Liré.

N. Seigr. de la Mauvoisinière.

15\. Lou...

Joachim du B.lay Sr. de Liré Chanoine de Paris, fameux par ses Poésies, né en 1523 ou 1525.

Magd.leine du B.lay hérit.re de tous les biens de sa Branche par la mort de son neveu Claude.

René, Sr. de Gonnor. Cath.ne de Malestroit

Claude mort sans être marié.

16\. Jac...

17\. Re...

1653

25 ...

1661.

7\. Jacqueline, née vers 1665 et morte au bout de 8 jo...

René, Sr. ...roue, Guidon ...endarmes. ...vers 1666.

2\. Diane-Judith, Dem.lle de Langey, née vers 1663.

6\. Anne-Henriette née vers 1667.

N. marq.s de Houel, originaire Écossois, capit.ne aux Gardes, Brigad.r aussy des armées du Roy, Cheval.er de l'ordre de St. Louis; Marquis de St. Marie, et Gouverneur de la Gardeloupe.

Fac-simile panicon...

GÉNÉALOGIE

DE

DE CORDOUAN, MARQUIS DE LANGEY,

SEIGNEUR DE MIMBRÉ, TÉLIGNY, LA ROCHE ET AUTRES LIEUX.

MÉM. DE J. ROU. T. II. P. 168.

de la bataille de Lens, en 1648, puis sous le vicomte de Turenne, auquel temps il obtint son premier régiment; après cela sous le comte d'Harcourt, puis en Catalogne, sous le prince de Conti (en 1655), et, enfin, dans la campagne de ....., en 1656 (ou 1657), où il fut fait le plus ancien colonel de la cavalerie étrangère.

Peu d'années avant cette dernière campagne du marquis de Langey (et c'est-à-dire en l'année 1653), le seigneur de Mimbré, son père, à la faveur des grands biens qui, de deux ou trois endroits différents, devoient tomber sur sa seule tête, comme étant fils unique, et héritier de plusieurs riches successions, songea de bonne heure à lui en procurer encore de plus grandes par un mariage des plus avantageux qui se trouvassent alors être de sa compétence, savoir avec la belle et jeune Marie de Saint-Simon, marquise de Courtaumer, riche et unique héritière aussi de son côté de plusieurs grands biens, et qui alloient à plus de 30,000 livres de rente, de sorte que cela joint à une plus grande somme qui pareillement le regardoit encore de son estoc, il se voyoit comme maître de 70,000 livres de revenu. On ne pouvoit pas voir un plus glorieux assortiment que celui de ce beau couple; car si la marquise de Courtaumer étoit belle et parfaitement bien faite, le marquis de Langey étoit l'homme du royaume de la plus belle apparence, et pour la riche taille, et pour la beauté mâle du corps, et pour la délicatesse de l'esprit, toutes particularités que je ne marque avec tant de précision qu'à cause des tristes suites dont les agréables fleurs de ces commencements, en apparence si heureux, ont à la fin été flétries, et dont je parlerai plus amplement ci-après.

. . . . . (1).

(1) L'auteur entre ici dans de longs développements que nous renvoyons à la feuille supplémentaire, comme nous avons fait précédemment (t. I, p. 190 et ci-dessus, p. 95 et 146).

Le marquis toujours circonspect dans sa conduite, avoit eu la discrétion de laisser faire le premier pas, en fait de remariage, à celle qui l'avoit si indignement abandonné, et cela pour la mettre dans le tort à tous égards ; et ce ne fut qu'après l'avoir vue convoler la première à de secondes noces, qu'il pensa aussi aux siennes de pareil nombre ; et même, avant cela, il étoit allé faire un fort court voyage à Saumur, pour y voir, et l'illustre madame la marquise de la Muce (1), aïeule du marquis de Vérac, et le marquis de Vérac lui-même, époux, soit devant cela, soit depuis, de mademoiselle Le Coq, sœur de M. Le Coq d'aujourd'hui.

Ce voyage étoit afin de conférer amiablement avec eux et avec tout le reste de cette parenté, de tous les intérêts qu'il y avoit à démêler entre lui et sa femme de ci-devant. En un mot, ce ne fut qu'après le retour de ce voyage de Saumur, qu'il conclut finalement son nouveau mariage.

Si les étroites bornes d'un Journal comme celui-ci pouvoient souffrir une histoire plus entière et plus circonstanciée de tout ce qui regarde le marquis de Langey, ce seroit ici le lieu de parler de toutes les procédures de Palais dont on le persécuta pour lui faire rendre compte de toute la gestion qu'il avoit faite, pendant la subsistance de son premier mariage, des biens de la marquise de Courtaumer ; mais comme ce détail seroit trop ennuyeux, je me contenterai de dire, qu'on ne ménagea le marquis dans quoi que ce soit, et qu'il souffrit beaucoup, jusqu'à être réduit à de très grandes incommodités par cette violente persécution (2). Enfin, la marquise de Boisse, après fort peu d'années de mariage avec son dernier mari, fut attaquée d'une

(1) On l'appeloit communément et par singularité LA GRAND'MERE A 22 ANS, parce qu'elle n'avoit que cet âge lors de la naissance de son petit-fils, le marquis de Vérac, marié à mademoiselle Le Coq. Elle portoit, aussi bien que la mere du marquis de Langey, le nom d'*Anne de la Noue*, étant également toutes deux petites-filles du fameux *La Noue Bras de Fer*. [*Note de l'auteur.*]

(2) Par un arrêt du ... septembre 1675, contenant la liquidation de toutes les sommes particulières de la gestion du marquis de Langey, il fut jugé redevable de 2 à 300,000 livres. [*Note de l'auteur.*]

maladie qui ne finit que par une assez prompte mort, sans avoir eu le temps de goûter les douceurs de cette couronne ducale dont elle s'étoit si fort entêtée, et qui l'avoit portée à une aussi étrange entreprise que celle dont on a vu de si tristes effets (1). Dans cet état qui cause d'admirables révolutions dans les cœurs de tous ceux à qui Dieu ne veut pas refuser miséricorde, elle eut un véritable remords de tout le mal qu'elle avoit fait au marquis de Langey, son premier mari; elle reconnut son péché, et l'avoua hautement avec tous les regrets qu'on sauroit s'imaginer. On lui avoit donné pour avocat et pour conseil dans les soins de son procès, le fameux Jacques Caillard, qui, par son habileté extraordinaire, s'étoit acquis un crédit dans le parlement auquel nul homme de sa profession n'étoit jamais parvenu, jusque-là que toute la cour, présidents et conseillers, s'en reconnaissoient comme mis par lui dans des entraves par l'ascendant que, pied à pied, ils lui avoient laissé prendre sur eux, et au sujet de quoi ils disoient aussi qu'il n'auroit jamais de successeur dans cet extraordinaire crédit (2).

Ce fameux avocat donc, avoit été donné, comme j'ai dit, à la marquise de Boisse, et il avoit embrassé ses intérêts avec la dernière chaleur. Mais cette dame, sentant que sa dernière heure approchoit, lui manda de la venir voir incessamment pour ce qui la regardoit dans les affaires de cette vie, comme

(1) L'aîné de ses enfants, quelques années après sa naissance, devint marquis de Boisse, par la succession de son père au duché de la Force, et il épousa sa cousine, fille aînée du marquis de Saint-Simon, mariage par lequel ils se trouvent encore aujourd'hui réciproquement marquis et marquise de Courtaumer, parce qu'encore que le premier de ces deux jeunes époux fût véritable héritier de ce marquisat, à cause de sa mère, le père néanmoins de la jeune épouse, aussitôt après la mort de sa nièce de Boisse, avoit pris le titre de marquis de Courtaumer. [*Note de l'auteur.*]

(2) J'ai vu plus de vingt fois, en l'allant solliciter pour mes propres affaires, des trois et quatre carrosses de présidents et conseillers étendus dedans tout de leur long, et attendant, au cœur de l'hiver, dès les sept heures du matin, que sa porte s'ouvrît, ce qui ne se faisoit tout au plus tôt qu'à huit heures, et tout cela pour le consulter sur leurs affaires particulières. [*Note de l'auteur.*]

d'autre côté elle avoit fait faire à M. Daillé (1), l'un de ses pasteurs, à peu près la même prière, pour ce qui concernoit les affaires du salut. Le premier de ces deux messieurs à qui elle parla, fut le sieur Caillard, afin que les intérêts mondains, comme les moindres, étant les premiers expédiés, elle se pût donner tout entière à ceux du ciel, comme les principaux. Elle dit donc au sieur Caillard que Dieu lui ayant fait la grâce de changer entièrement son cœur, elle reconnaissoit le péché qu'elle avoit commis et contre Dieu et contre le marquis de Langey, son premier mari, et qui n'avoit pu cesser de l'être, nonobstant toutes ses injustes poursuites contre lui; qu'elle lui recommandoit, sur toutes choses, de lui rendre une justice entière et de mettre ordre à ce qu'il ne pût être lésé en rien. Après cela, elle se tourna vers M. Daillé, entre les mains de qui elle demanda encore une fois pardon à Dieu de tous ses péchés, et principalement du grand qu'elle avoit commis contre le marquis de Langey, à qui elle le conjuroit instamment d'aller rendre visite pour lui être témoin et de sa sincère repentance et des fortes recommandations qu'il lui avoit vu faire au sieur Caillard de lui rendre toute sorte de justice.

Ce fut là le dernier acte de la vie de *Marie de Saint-Simon, marquise de Courtaumer et Boisse;* elle ne passa pas deux jours après la déclaration de dernière volonté qu'on vient de voir (2); mais cette déclaration n'eut pas à beaucoup près tout l'effet que la mourante avoit désiré. Quelque réputation de droiture et d'équité que le sieur Caillard eût acquise pendant tout le cours de sa vie, les adversaires du marquis de Langey surent si bien le tourner du côté de leur intérêt, qu'on ne lui rendit rien moins que la justice tant recommandée par la défunte; et c'est

(1) Le célèbre Jean Daillé, un des pasteurs de l'Eglise réformée de Charenton. (Voyez Haag, *France protestante.*)

(2) Elle mourut en 1670, à l'hôtel de Hollande, célèbre auberge sur le quai Malaquais, proche le collége des Quatre-Nations, dans le même appartement où mourut peu après le landgrave de Hesse, *Guillaume*, le 1er novembre 1670. *Note de l'auteur.*]

proprement ce qui fit ce grand désordre des affaires du marquis de Langey, dont nous avons parlé ci-dessus. Il se retira tantôt dans l'une de ses terres, tantôt dans l'autre, et principalement dans celle de la Roche (à une lieu de Châteaudun), où sa grand'-mère, madame de Téligny, étant morte depuis peu, il en étoit entré par là en possession, d'autant plus qu'il y espéroit trouver, dans quelque cache souterraine, des trésors que tout le monde estimoit devoir être comme infinis, parce que cette dame ayant, outre de considérables sommes ramassées depuis longtemps, plus de 15,000 liv. de rente, dont très assurément elle ne dépensoit pas par an 400 écus, tous ces domestiques disoient qu'elle enterroit tout cela à mesure des payements qui lui étoient faits, tant par ses fermiers que par tous les autres engagistes qui manioient son bien.

Le marquis de Langey donc s'enferma pendant longtemps dans un grand enclos qu'il avoit fait faire autour du château de la Roche, et à l'aide de gens affidés fit déterrer et fouiller partout, mais enfin abandonna toutes ces recherches, sans avoir jamais pu trouver rien de ce dont il s'étoit flatté si fort. L'on a cru qu'une vieille confidente de la bonne dame défunte, laquelle devoit avoir la principale connaissance de toutes les niches et cachettes de sa maîtresse, les avoit vidées avant que le marquis pût venir à la Roche ; mais tout cela n'est que soupçon, sur quoi il y a d'autant moins de fondement à faire, qu'il n'a jamais paru que cette domestique, depuis sa retraite, ait fait plus grande piaffe dans le monde, mais qu'au contraire elle est morte dans sa médiocrité ordinaire.

Le marquis cependant venoit de temps en temps faire des courses à Paris pour les procès qu'on continuoit incessamment de lui faire, et jamais il n'y venoit qu'il ne me fît l'honneur de m'en avertir, afin que j'allasse au-devant de lui avec un carrosse jusqu'à Montrouge (1), d'où il renvoyoit son équipage

(1) *Montrouge* est à une lieue de Paris, sur le chemin de *Bourg-la-Reine*. [*Note de l'auteur.*]

chez lui, et montant tous deux dans celui que je lui avois amené, nous nous en retournions souper à Paris.

Ce fut à l'un des derniers de ces voyages qu'ayant depuis quelque temps et dans le loisir de sa retraite, autant que peuvent s'appeler *loisir* les occupations dont on le traversoit incessamment, travaillé à deux ouvrages, l'un touchant le métier de la guerre, l'autre sur l'abrégement de la chicane, où on ne l'avoit rendu que trop intelligent, et sur lesquels ouvrages il m'avoit souvent fait l'honneur de me consulter pour ce qu'on appelle le *mettre en œuvre* en fait de compositions; il me pria (quoiqu'il fût parent de feu madame de Montausier, et très estimé du duc, son mari); il me pria, dis-je, voyant le grand crédit que j'avois auprès de M. le duc de Montausier, de présenter à cet illustre seigneur ses écrits, afin de soumettre ces deux ouvrages à son jugement, et voir ensuite ce qu'on en pourroit faire, tant auprès du roi, qui depuis peu s'étoit fait une grande affaire de ses deux codes, qu'auprès de monseigneur le Dauphin à qui ces autres instructions militaires pouvoient être utiles. Le marquis de Langey eut d'autant plus lieu de se promettre un heureux succès de son entreprise, que M. Conrart, dont je lui avois procuré la connaissance, avoit donné un fort grand applaudissement aux deux ouvrages dont je viens de parler et dont j'avois fait la lecture devant lui. Nous allâmes donc ensemble à Saint-Germain pour voir M. le duc de Montausier, de qui j'avois obtenus la permission de cette visite. Je lui fis la lecture des principaux endroits de nos deux pièces, après un exposé préalable de tous les deux plans. Comme généralement parlant non-seulement l'assiette d'esprit de différentes personnes produit des envisagements fort divers, mais que même une seule et même personne se trouve quelquefois en des situations d'esprit tout à fait différentes, il arriva que M. de Montausier, dont tout le monde sait que l'humeur étoit des plus singulières, ne trouva pas la première de ces deux pièces, quoiqu'il l'estimât en état d'être par lui produite et

recommandée à Sa Majesté, qu'il se doutoit pouvoir bien ne la pas regarder du même œil que lui. M. de Montausier se contenta donc de donner beaucoup de louanges au marquis, mais en continuant toujours de battre la retraite. Ce résultat chagrina sans doute le marquis, quoique je tâchasse de lui représenter qu'il portoit sa vue trop à gauche.

Etant dès le même jour retournés ensemble à Paris, nous allâmes le lendemain faire nos condoléances à M. Conrart, qui aussitôt nous marqua son étonnement, et deux jours après s'en expliqua plus particulièrement par une lettre qu'il jugea à propos d'écrire au marquis sur l'article. Voici quelle étoit cette lettre, mais en forme de billet, parce que M. Conrart, pour certaines raisons, dans lesquelles je n'entre point, n'écrivoit guère des lettres dans toutes les formes.

A Monsieur le marquis de Langey.

« 3 octobre 1673.

« On réitère volontiers, Monsieur, les remèdes dont on s'est « bien trouvé une fois. J'ai donc reçu avec joie et avec respect « celui que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et comme « il a trouvé ma tête moins ébranlée qu'elle ne l'étoit quand « vous m'envoyâtes le premier, je ne doute pas qu'il ne la raf- « fermisse entièrement. Je n'ose toutefois me promettre qu'elle « le soit assez dès aujourd'hui pour répondre juste à une chose « fort délicate que j'ai lue dans votre lettre; car quelque parti « que je prenne, je ne puis m'empêcher d'offenser en quelque « sorte une personne de grande qualité, de rare mérite, et pour « qui j'ai une extrême vénération. Comment donc me sauverai- « je, Monsieur, entre ces deux précipices? Je ne saurois chan- « ger d'avis sur ce qui vous regarde, non pas tant de peur de « me faire tort, en paraissant inconstant, que de peur de vous « en faire, en jugeant moins favorablement de vous que je ne « devrois. Je ne puis aussi condamner le jugement d'un des « hommes du royaume qui en a le plus, et qui m'a donné sujet

« de l'admirer tant de fois. Pour me tirer de cet embarras, voici « ce que j'ai résolu de faire, si vous le trouvez bon; je ne blâ- « merai ni le marquis, ni le duc, ni l'ouvrage, ni celui qui en a « jugé avec précipitation; mais je blâmerai la cour où l'on ne « peut presque jamais rien faire avec application, et où l'on « passe légèrement par-dessus les choses qui se présentent en « foule ou qui ne sont pas appuyées d'une forte recommanda- « tion. Vous savez mieux que moi, Monsieur, que c'est un pays « où la fortune règne aussi bien que les monarques, et quel- « quefois même plus absolument qu'eux; qu'elle a part à toutes « les choses qui s'y font, et que comme les jugements d'une « aveugle ne peuvent être éclairés ni solides, il ne faut pas s'éton- « ner si elle en rend qui ne sont pas toujours équitables. C'est « en une occasion comme celle dont il s'agit qu'on peut appeler « de son juge endormi ou inappliqué à lui-même éveillé ou at- « tentif. Je suis tellement persuadé qu'il auroit jugé très avan- « tageusement de la pièce dont il falloit qu'il jugeât, si vous en « eussiez été le porteur vous-même (2), que je ne craindrai « point de dire que nous ne sommes pas, lui et moi, de contrai- « res sentiments; et qu'ainsi sans lui déplaire je puis demeurer « dans ma première pensée, aussi bien que dans la résolution « de tâcher, par mes respects, à mériter l'honneur de votre « amitié, et l'avantage d'être avoué de vous, Monsieur, pour « votre très humble et très passionné serviteur,

« CONRART. »

L'étroite confidence, dont par tout ce que dessus il paraît que le marquis de Langey m'honoroit, l'avoit porté dès l'année 1668 ou 1669 à me faire confidence d'un dessein, qu'à l'occasion de la guerre de Candie, il avoit de reprendre les armes pour dissiper les chagrins dont les contiuuelles poursuites de ses ennemis l'accabloient tous les jours de plus en

(1) M. Conrart avoit oublié (ou en faisoit semblant) que le marquis et moi étoïs ensemble à cette visite. [*Note de l'auteur.*]

plus. Il m'en écrivit une grande lettre, par laquelle il me faisoit l'honneur de m'en demander mon avis, me disant même obligeamment qu'il ne se détermineroit que sur ma réponse. La lettre dont je parle demeura, je ne sais comment, en France lors de mon départ pour ici, parmi plus de cinquante autres que je gardois de lui fort précieusement; de sorte, que je ne la saurois rapporter en ce lieu, ni par conséquent la réponse que j'y fis, laquelle tendoit à le détourner de ce dessein, comme avoit déjà fait aussi M. le duc de Navailles, son beau-frère, ainsi que je l'appris bientôt par lui-même.

Le marquis de Langey se rendit, non pas sans doute aux raisons à lui représentées par ma lettre, mais bien plutôt, comme il le faut croire, aux dissuasions de M. le duc de Navailles; et, après avoir resté quelque temps auprès de sa famille, il revint à Paris, où il fit toujours, pendant dix ou douze années, plusieurs voyages pour ses procès, et dont j'étois toujours averti, avec ordre de lui chercher logement en mon quartier, parce qu'il ne serroit tout son argent que chez moi, où il venoit tous les jours en prendre dans mon armoire, ce qu'il lui en falloit pour ses besoins; et, enfin, le terme de mon voyage pour Hollande étant expiré dans le temps qu'il se trouvoit en province, tantôt en l'une, tantôt en l'autre de ses terres, je partis sans lui en avoir pu donner avis, à cause que je ne savois où le prendre; mais, comme ma femme, à mon défaut, s'étoit acquittée de ce devoir incontinent après mon départ, voici ce qu'il me fit l'honneur de m'en écrire le premier par deux différentes lettres que voici :

« De Mimbré, ce 16 juillet 1684.

« Encore qu'il me semble que voilà bien du temps passé « sans avoir de vos nouvelles, je n'aurois pu, Monsieur, vous « témoigner tout ce que je pense là-dessus, sans un de mes « parents et un de mes bons amis, nommé M. de Thouars, qui « a un régiment en Hollande, lequel m'a dit que je n'avois qu'à

« vous adresser mes lettres à la Haye, tout comme si j'écri-
« vois à Paris. C'est donc ce bon ami qui me donne lieu de
« vous demander comment vous avez pu être si longtemps sans
« me mander comment vous vous trouvez de votre changement
« d'Etat, ce que vous faites, ce que vous dites et ce que vous
« ferez. Pour moi, Monsieur, je n'ai jamais pu savoir de (1)
« [vos nouvelles, et je vous croyois en Dauphiné, pour lequel
« voyage vous m'aviez mandé, il y a déjà du temps, que vous
« partiriez dans quinze jours; il est vrai que vous m'écriviez
« que vous ne me disiez pas encore le grand adieu; mais, après
« tous les empressements de madame la marquise de ***, je
« n'aurois jamais cru qu'elle eût marchandé l'honneur et la
« vertu de son fils, et qu'elle se fût fait une affaire de lui don-
« ner un gouverneur tel que vous, Monsieur, qui n'avez point
« de prix]. Je n'ai donc eu aucune de vos nouvelles depuis que
« vous me mandâtes, mais longtemps après, que vous vous en
« alliez par Sedan, où vous pourriez recevoir de mes lettres
« encore une fois; mais je reçus votre lettre trop tard pour
« vous y pouvoir écrire, et notre commerce a fini là, à mon
« grand regret. Je n'ai pas même ouï parler de votre *Charles le*
« *Sage* (2), que vous nous laissiez comme en dépôt; il est vrai
« que je n'ai pas vu le duc, entre les mains de qui vous l'avez
« laissé. Et, quand vous saurez que M. et madame la duchesse
« de Navailles se sont déchaînés pour la religion contre nous,
« vous ne vous étonnerez pas que nous nous soyons tenus clos
« et couverts tant que nous avons pu. Néanmoins, comme les
« affaires obligent toujours d'aller à Paris, et qu'il a fallu que
« madame la marquise de Langey y soit allée, et qu'elle n'a pu

(1) Ces 11 lignes [entre crochets] sont d'une lettre précédente, savoir, du 30 juin 1680, qui étoit trop longue et remplie de trop de particularités qui n'ont que faire ici, de sorte que je n'en ai conservé ici que cet extrait que j'ai incorporé à la présente pour plus grande brièveté. [*Note de l'auteur.*]

(2) C'est une histoire que le duc de Montausier m'avoit dit de dresser moi-même pour l'usage de Monseigneur le dauphin; elle demeura imparfaite par mon départ pour Hollande, et je n'en ai proprement mis au net que ce qui regarde la régence de ce prince; elle est ici parmi mes autres manuscrits. [*Note de l'auteur.*]

« y aller sans y mener quelques-uns de mes enfants, il est ar-
« rivé que jamais on n'a vu agir comme ils ont fait avec mon
« fils aîné ; et c'est un miracle comme il s'en est sauvé jusqu'à
« cette heure, et vous pouvez croire si je l'y laisserai plus long-
« temps. Cependant, il est en âge de faire quelque chose et
« d'être assujetti par quelque chose ; si M. de Thouars eût été
« en état de s'en retourner bientôt, je l'aurois prié de se join-
« dre avec vous pour lui trouver quelque femme où vous êtes ;
« mais il ne s'en ira de longtemps. Voyez donc, vous seul,
« Monsieur, si vous ne nous trouveriez point une fille de nais-
« sance et qui ait bien du bien ; il est assez bien fait ; il a assez
« de cœur et d'esprit pour entrer dans l'emploi et pour y bien
« faire son devoir ; il a l'âge à pouvoir aller et venir partout où il
« voudra, qui est aujourd'hui une circonstance à mettre en
« ligne de compte. Enfin, Monsieur, vous ne sauriez obliger
« davantage le meilleur de vos amis, et qui vous souhaite plus
« de bonheur et de contentement que personne. Vous êtes dans
« une maison *(celle de M. de Sommerdick)* où l'on connaît le fort
« et le faible de tout le monde ; ainsi, rien ne vous sera in-
« connu. Je vous prie que je sache promptement si vous aurez
« reçu cette lettre, et croyez, Monsieur, que vous n'en rece-
« vrez jamais de personne qui soit plus que moi votre très
« humble et très obéissant serviteur.

« LANGEY. »

Voici ce que je répondis à cette lettre, sur la fin de juillet, c'est-à-dire fort peu après que je l'eus reçue :

A M. le marquis de Langey.

« A Spyck, proche Gorcum, le 25 juillet 1681.

« Monsieur,

« Je viens de recevoir votre lettre, et je n'ai qu'un moment
« pour y répondre, si je le veux faire dès ce voyage. Cela vient,
« Monsieur, de ce que nous sommes à la campagne, où les let-
« tres ne nous arrivent que deux heures avant que la poste re-

« parte. Je vous jure que je n'ai jamais guère eu plus de joie « que quand j'ai reconnu votre main à l'ouverture de mon pa- « quet, car vous ne diriez jamais combien j'étois en peine de « vous; je croyois que vous ne vous souciiez plus de moi, ne « comprenant point pourquoi vous ne répondiez pas à ce que « je vous avois écrit en partant de France. Je gronde fort la « petite femme de ce qu'elle n'a point satisfait à vos obligean- « tes enquêtes, si c'est à elle que vous vous êtes adressé, « comme la raison le veut; ce que j'ai pourtant de la peine à « croire, vu ce prétendu refus, qui n'est point du tout d'elle, « car elle ne me cède en aucun des égards qui vous sont dus. « Je prends part, au reste, Monsieur, à tous vos intérêts et à « tous vos chagrins. Je conçois bien que votre piété et votre « tendresse ont de grands combats à rendre dans des temps « aussi difficiles que ceux auxquels la Providence nous expose; « mais il est inutile de vous représenter que la couronne n'est « réservée qu'à celui qui soutiendra jusqu'au bout. Dieu, dont « l'esprit vous a inspiré des mouvements si saints, les bénira « en toutes leurs circonstances; et je l'en supplie de tout mon « cœur. Cependant, je consens fort que, nous subordonnant à « la sagesse de sa conduite selon votre pensée, nous ne lais- « sions pas de travailler nous-mêmes; et, dans cette vue, je « penserai fort sérieusement à ce que vous désirez de moi; « mais il faut, pour cela, que je sois de retour à la Haye, car « présentement nous sommes dans un désert, où l'on ne s'en- « tretient qu'avec des oiseaux et des arbres; c'est là, Monsieur, « qu'on travailleroit à la continuation de l'histoire dont vous « voulez bien conserver le souvenir, si l'accablement où l'on « est de voir plus de tempêtes que le siècle de *Jean* et de *Char- « les* n'en ont jamais produit, n'ôtoit le courage de penser à « d'autres maux qu'à ceux qu'on souffre soi-même; je souhaite « fort en particulier, Monsieur, la fin de tous les vôtres, et « suis, etc.

R...

L'autre lettre du marquis de Langey, répondant à celle qu'on vient de voir, étoit telle :

« De Mimbré, ce 21 août 1684.

« Je suis bien aise de savoir que MM. les E... aient soin des « frais de notre commerce ; j'avois du chagrin de voir qu'une « petite lettre, où on ne vous eût pas mandé la moitié de ce « qu'on pense, vous eût tant coûté. Cela me va, Monsieur, don- « ner moyen de me bien récompenser du temps perdu. Mon « fils vient de revenir de Paris, où il a bien soutenu des as- « sauts, quoiqu'il fût avec madame sa mère, qui y est encore. « Vous ne sauriez croire de quelles machines on s'est servi pour « me le corrompre ; mais, Dieu merci ! le voilà revenu, et je « vais bien travailler à le mettre encore en meilleur état qu'il « n'a jamais été. Vous savez qu'on ne peut prévoir toutes « choses ; mais on peut profiter de ce qui est arrivé. Cependant, « comme les biens, les charges et les mariages entrent dans les « arguments qu'on nous fait, et qu'on nous persuade plutôt « par la volonté que par l'entendement, je vous prie, Mon- « sieur, de penser à ce que je vous ai mandé, encore que M. de « Thouars dise que c'est la mode aux lieux où vous êtes, que « les filles demandent les cavaliers, et qu'il faut y aller avant « que de penser à se marier. Je voudrois bien que votre désert « ne retardât rien de ce côté-là et que vous y pussiez faire « quelque chose d'ailleurs. Je croyois que vous aviez achevé « votre Vie de Charles ; et néanmoins il semble, par votre let- « tre, que cela n'est pas : quoi qu'il en soit, ce seroit grand « dommage que vous la laissassiez imparfaite. Je regrette tous « les jours la perte que j'ai faite de vos Tables de l'Histoire mo- « derne, cela étant d'un secours admirable pour l'histoire, que « je voudrois que mes enfants sussent. Je leur ai mis la philo- « sophie de Descartes dans une Table ; j'y ai même mis quel- « chose plus au jour qu'il n'avoit fait ; et j'ai enchéri au-dessus

« de lui, à l'égard de la toute-puissance de Dieu et de notre li-
« berté; en sorte, que j'y ai déclaré le moyen dont Dieu nous
« gouverne sans faire préjudice à cette liberté, ce qu'on n'avoit
« pas encore imaginé; et tout cela si naturellement, que je ne
« crois pas qu'on le puisse mettre en doute, et que les catholi-
« ques-romains le puissent nier. Un de mes amis, ayant trouvé
« un vieux bouquin de livre, où il y avoit un Traité, touchant
« la manière de bien écrire des lettres, m'a obligé d'y faire un
« commentaire qu'il a trouvé assez joli pour l'estimer plus que
« le sujet du commentaire même. Je m'aperçois trop tard que
« mon papier et mon encre ne valent rien; mais je les estime-
« rai tout autant que s'ils étoient bons s'ils ne vous font point
« renoncer à notre commerce, et si j'en puis obtenir un détail
« de votre vie et de ce que vous faites; mais je vous prie de ne
« m'écrire point à la hâte, et que je sache si vous trouvez, où
« vous êtes, des *Becks*, des *De Sèves*, des *Bordiers* et la liqueur
« de la *Féret*. Je suis toujours persuadé que vous n'y trouverez
« jamais personne qui vous honore tant que moi; et comment,
« Monsieur, aviez-vous pu vous imaginer que je ne songeois
« plus à vous et que je vous négligeasse? Je vous assure que
« j'en ai écrit tant de fois et à tant de gens, qu'on ne peut vous
« assurer davantage par là que je suis votre très humble et
« très obéissant serviteur,

« LANGEY. »

Trois mois après la réception de cette lettre, j'en reçus une autre du marquis, par laquelle il me paraissoit être dans une grande désolation au sujet de M. son fils, ce qui ne l'empêchoit pourtant pas de passer à d'autres matières, dont je lui avois écrit en réponse de la lettre qu'on vient de voir, et, entre autres, *mes remarques sur un sermon*, lesquelles on a vues dans la deuxième partie de ces Mémoires. Voici cette deuxième lettre de moi au marquis de Langey :

A M. le marquis de Langey.

« Le ... septembre 1681.

« Monsieur,

« Je ne me suis pas donné l'honneur de vous répondre plus « tôt, parce qu'en même temps que je reçus votre dernière « lettre j'appris, par une de ma femme, qu'il vous étoit arrivé « quelque déplaisir au sujet de M. votre fils, sur quoi je m'at- « tendois d'être instruit par vous-même ; et depuis cela, je n'ai « rien appris de part ni d'autre. Cela fait que je ne vous en dis « rien davantage. Vous savez en tout cas, Monsieur, que tout « ce qui vous regarde me touche jusqu'au cœur. J'aurois, Mon- « sieur, une joie parfaite si je pouvois vous rendre ici quelque « petit service; mais, à tout le moins, je m'estimerai heureux « si notre commerce peut contribuer en quelque chose à votre « divertissement. Je ne puis vous dire de grandes particula- « rités de l'Histoire de *Charles le Sage*, parce que ces sortes « d'ouvrages veulent être vus dans leur entier. Il en est de « cela comme des machines dont les pièces séparées ne font « aucune figure hors de l'assemblage de leur tout. Au défaut de « cette production, je vous en envoie ici une par laquelle vous ju- « gerez à peu près de quelle manière ma plume est taillée pré- « sentement. C'est une petite critique sur certain sermon qui « fut prononcé ici il y a quelque temps, par un prédicateur de « réputation, mais à qui il arriva, du moins à mon avis, comme « à ces beautés contraintes qui plaisent d'autant moins qu'elles « ont plus d'ajustement. Si ce morceau ne vous déplaît pas, je « me servirai de cette espèce de surcroît étranger pour recom- « penser le défaut de matière qui pourra quelquefois arriver à « mes lettres. Mais je ne songe pas, Monsieur, qu'il y a de « l'imprudence à vous fatiguer de mes apprentissages, quand « votre lettre me donne si beau jeu à parler de vos chefs-d'œu- « vre. Je ne doute point que la Table cartésienne ne soit

« quelque chose de fort curieux, et je n'ai pas une moindre « opinion du Commentaire épistolier. Mais que direz-vous, « mon illustre Monsieur, de la présomption que je vous vas « faire paraître ? Sans vanité, j'aurois bien mieux réussi que « vous si j'avois eu à illustrer le petit *Traité des Lettres;* car, « sans davantage d'amplification, je ne voudrois que proposer « le modèle de tout ce que je garde précieusement des vôtres.

« Je passe, Monsieur, au détail de ma vie, que vous me de- « mandez si obligeamment. Elle ne peut être fort agréable ici, « ne fût-ce que parce qu'on ne sauroit espérer de vous y voir. « Joignez à cela qu'on n'y trouve pas non plus cette liqueur « de chez la *Féret*, qui détrempe si bien le ciment nécessaire à « l'union des cœurs et des esprits; c'est ce qui fait qu'on y « trouve aussi peu des *De Sèves*, et autres bons frères de cette « trempe; car, comme vous pouvez juger, quel esprit peut-on « tirer d'une canne de bière ou d'un pot de vin blanc qui pue « le soufre? l'un ne peut que donner le scorbut, et l'autre en- « gendrer la gravelle. Mais ce qui me paraît de plus extrava- « gant, c'est, Monsieur, la bizarrerie de la propreté flamande. Il « y a tel cabaret (si même un nom si auguste est dû à des trous « où l'on ne vend que de l'eau bouillie), il y a, dis-je, tel caba- « ret où l'on vous feroit volontiers quitter vos souliers, de peur « d'en salir le plancher, pendant qu'on servira votre table sans « nappe et sans serviette; et fussiez-vous vingt en un repas, « vous buvez tous dans un même verre, quoique chaque vache « ait sa crèche dans une étable, et chaque cochon son auge et « son têt. Je finis par une remarque, qui vous surprendra sans « doute : j'ai vu, au pied de la lettre, des servantes descendre « les tuiles d'une maison, l'une après l'autre, les laver et les « frotter avec des décrottoires, puis les remettre sur les lattes « où elles ne tiennent qu'avec un clou, sans aucun maçon- « nage, afin d'être ainsi dérangées et remises sans peine deux « ou trois fois par an. Pour les vitres, on a des seringues de « bois, qui, du milieu des rues portent de l'eau jusqu'aux fenê-

« tres du second étage; et telle cuisine est si propre, qu'il y « en a une seconde pour manger et pour boire, afin d'épargner « la première. On emboîte, à peu près pour la même raison, « le pied des tables dans une espèce d'étui, fait tout exprès, « de peur que les souliers ne les crottent; et les crémaillè- « res sont si fourbies, qu'elles peuvent servir de miroir aux « cambrouses (1). J'achèverai ma description au premier ordi- « naire, si ce commencement ne vous déplaît pas, et suis, Mon- « sieur, etc.,

« R. »

Je viens présentement à la lettre de désolation du marquis de Langey.

« De Mimbré, ce 13 novembre 1681.

« Il n'y a point de jour, d'heure, ni de moment, Monsieur, « que le meilleur ami que vous ayez au monde ne fonde en « larmes; et jamais père affligé ne l'a tant été que celui qui « vous écrit. J'avois prié mademoiselle Rou de vous le faire « savoir, et comme j'avois vu qu'elle appréhendoit que mon « commerce ne vous fît du tort, j'avois cru, Monsieur, devoir « attendre de vos nouvelles avant que de vous écrire. Chaque « pays ayant ses maximes, je m'en étois fait une loi pour vous « comme pour moi. Je m'émanciperai donc; j'interromprai le « cours de mes larmes, et je suspendrai la continuelle atten- « tion que j'ai aux douleurs que Dieu m'envoie, pour me dé- « tourner de mes péchés, qui ont si fort irrité Dieu, que vous « voyez où j'en suis, pour vous remercier de la part que vous « prenez au malheur qui m'est arrivé (2). Quand je serai tout

(1) L'hyperbole qui paraît dans cette folâtre description vient de ce qu'alors n'étant pas encore bien instruit, je prenois pour tuiles du haut des maisons ce qui n'étoit que tuiles d'auvent de boutique, lesquels auvents sont disposés de sorte que d'en bas on n'en sauroit voir le dessus, ce qui est tout au rebours de ceux de Paris. Quand j'ai aussi parlé ci-dessus des cabarets d'une manière si méprisante, c'est que je n'avois pas encore vu les bonnes auberges, où l'on est traité aussi somptueusement qu'à Paris. [*Note de l'auteur.*]

(2) On lit en marge de la main de l'auteur : *C'est à l'occasion de son fils.*

« à fait converti à Dieu, et que j'aurai tout à fait tourné mon « esprit de son côté, ce me sera une grande joie de voir que « vous ne m'abandonnez pas, que je peux toujours faire fonds « sur vous, et vous trouver partout où vous serez. Bien loin « de désespérer de vous voir, je l'espère si bien que j'y con- « tribuerai de mon côté de telle façon, qu'il ne tiendra pas à « moi que vous n'en voyiez bientôt des effets. Je vous prie de « ménager le mariage dont vous me parlez, s'il y a du mérite, « de la naissance et du bien. Vous savez que ces choses-là se « réduisent à la coutume du pays, et que je les entends ainsi. « Tout ce que vous me mandez est le mieux pensé et le mieux « dit du monde. S'il n'y avoit pas bien d'autres charmes dans « le pays, ceux de la bonne chère ne m'y attireroient pas, à en « voir le tableau que vous m'en envoyez, toutes mes pensées « étant présentement tournées d'un autre côté, encore que je « n'aie pas perdu le goût mais le désir. Vous voyez, Monsieur, « que je suis plus disposé que vous ne croyez à vous aller voir, « et vous ne devez pas douter que je n'aie une grande joie de « vous embrasser; mais je ne sais si, ne vous menant rien de « chez la *Féret*, je serai le bienvenu; je ne laisserai pas de m'y « hasarder, dussé-je entendre le même sermon dont vous m'a- « vez envoyé une critique si judicieuse et si délicate que je ne « crois pas qu'on y puisse répondre. Il ne faut plus prêcher « devant vous, ni devant ceux à qui vous en aurez fait part, « s'ils l'ont bien étudiée; je vous suis extrêmement obligé de « m'en avoir envoyé une copie. Pour moi, je ne saurois faire pour « vous ce que vous avez fait pour moi; mon Commentaire est « si petit qu'on n'en sauroit faire d'abrégé, lui-même étant un « abrégé, à considérer la grandeur de l'ouvrage et sa nature. Les « lettres, qui doivent être fort courtes, ne peuvent pas donner « une matière extrêmement étendue, et l'on donne en très peu « de mots l'idée de ces sortes d'ouvrages, pour ne les pas con- « fondre avec toutes les autres matières d'écrire. Il est vrai « que c'est un Commentaire, mais il l'est d'un si petit ouvrage

« qu'il ne peut être plus grand sans être monstrueux. Si vous « voulez achever le mariage que vous me proposez, il faut me « mander ce que c'est, et que mademoiselle Rou en parle à « mademoiselle de la Suze, en même temps que vous m'en écri- « rez. Ce n'est pas par air de dévotion ce que j'en fais; mais « elle a tant pris de part en mon affliction, et s'est tant donné « de peine à me fournir des consolations, que je lui en serai « obligé toute ma vie, et, par reconnaissance, je ne ferai jamais « rien que je ne lui en demande avis. Je vous prie, Monsieur, « que je reçoive souvent de vos nouvelles, et, de mon côté, je « vous écrirai aussi et vous ferai réponse ponctuellement. Mais « vous ne trouveriez pas votre compte dans des lettres comme « celle-ci, à donner des règles pour bien écrire. Je prends cela « aussi comme je dois, et comme la personne du monde qui est « davantage votre très humble et très obéissant serviteur,

« LANGEY. »

A peine deux mois s'étoient-ils passés depuis cette lettre écrite, que le fils aîné du marquis que (dans la vue de le dépayser) il avoit mis en voyage pour l'Angleterre, après l'avoir tiré des griffes, pour ainsi dire, du duc de Navailles, fut comme dévalisé par un homme qu'on croyoit lui donner seulement pour compagnie et pour aide, et tellement dépouillé de toutes choses, que, se trouvant enfin arrivé à la Haye, où il me savoit établi, il ne crut pas trouver une plus prompte ressource, dans son pitoyable état, que de se jeter entre mes bras, dans l'espérance que, vu les grandes liaisons qu'il savoit être entre M. son père et moi, je ne lui refuserois pas le secours dont il avoit besoin.

La bienséance ne me permettant pas de faire ici un étalage de tout ce que je fis, dans cette occasion, pour le fils de celui à qui j'étois si fort dévoué, je me contenterai de mettre ici une copie de la lettre de remercîment qu'il jugea à propos de m'en faire, et que voici :

« De Mimbré, ce 25 janvier 1682.

« J'ai su, mon très illustre ami, tout ce que vous avez fait « pour moi; j'en ai toute la reconnaissance imaginable, et si « les choses ne fussent allées comme mademoiselle Rou me les « mande, madame la marquise de Langey, qui est à Paris, eût « fait ce qu'il eût fallu faire d'un côté, mais du côté du cœur; il est « tout à vous, comptez sur cela, mais comptez y d'une manière « que jamais il n'y en a eu si fort à vous que tous les nôtres. Je « ne sais si vous avez reçu toutes les lettres que j'ai écrites où « il y avoit toujours un bon morceau pour vous; je ne sais « même (puisqu'on me mande que vous avez fait une généalo- « gie dont une des branches regarde notre maison) si quel- « ques-unes de mes lettres vous ont fait pênser à *Marguerite de* « *Téligny,* sœur de *Charles*, qui étoit gendre de M. l'amiral, « dont la veuve, après qu'il eut été tué à la Saint-Barthélemy, « épousa *Guillaume I^er^, prince d'Orange.*

« Je sais bien, pour revenir à mon premier sujet, qu'il ne « s'est rien remué, ni rien fait, dont vous ne soyez le premier « moteur, et s'il faut dire l'agent universel; mais, encore que « cela soit, ne trouveriez-vous pas à propos que j'écrivisse une « lettre de remercîment à M. le prince d'Orange, quoique en « vous mettant en état, comme il a fait, de me faire tant de « bien, il semble, quant à lui, s'être voulu cacher? Mais, ce- « pendant, je ne puis le méconnaître; enfin, voyez ce qu'il y « a à faire et me le mandez en grande diligence, afin que je ne « tarde pas à mon devoir; car vous me donnerez par là un « grand soulagement, n'y ayant que vous qui me puissiez con- « tenter sur un sujet de cette conséquence. Je vous écris fort à « la hâte, j'épargne même le papier, et qui plus est je passe « par-dessus la bienséance, étant plus que personne du monde

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« LANGEY. »

Depuis toute cette affaire, et après que j'eus, par mes soins,

mis le jeune marquis de Mimbré (1) en état d'exécuter le dessein de son passage en Angleterre, il se passa un assez long temps, sans qu'occupé comme j'étois dans mon poste au greffe des états, je fusse absolument obligé de continuer avec le marquis un commerce aussi lié que celui que j'avois entretenu jusque-là, et le terme étant venu d'appeler ma femme auprès de moi, la connaissance qu'il en eut le porta obligeamment à m'écrire la lettre que voici :

« De Mimbré, le 9 juin 1683.

« J'ai su, Monsieur, que mademoiselle Rou vous va trouver « avec votre famille, et je prends cette occasion pour vous as- « surer qu'encore que vous m'ayez oublié jusqu'au point de n'a- « voir pas daigné me faire savoir votre établissement, et qu'ainsi « je sois le dernier à m'en réjouir, néanmoins j'en ai plus de « joie que qui que ce soit, et d'une manière qui vous fait un peu « reproche d'avoir ainsi négligé le meilleur de vos amis; mais « c'est pourtant avec la même tendresse, que si c'étoit à moi à « qui vous l'eussiez mandé le premier. Et quoique ma fortune « ne soit pas grande, et qu'elle ne puisse jamais l'être ici, je « puis dire à M. Rou, que je n'oublierai jamais M. Rou, quel- « que chose qui arrrive, c'est-à-dire du côté des biens de la « terre; car pour les célestes, les cieux et la terre peuvent « changer, mais la Parole de Dieu ne changera jamais.

« Que vous êtes heureux, Monsieur, si vous jouissez de votre « bonheur comme vous devez, d'avoir le pain céleste en abon- « dance et à souhait, comme vous l'avez; car pour votre em- « ploi, je ne vous en parle pas, n'y ayant aucune proportion « entre des choses si différentes. Jouissez donc de votre bon- « heur, mais en priant Dieu pour toute ma maison, elle en a

(1) Ce *marquis de Mimbré* porte aujourd'hui le titre de *marquis de Langey*, ce qui ne devroit pas être, son père, qui s'est toujours affecté ce nom, vivant encore; mais c'est le roi qui, chagrin et irrité de sa résistance sur le fait de religion, l'a, par un effet de ressentiment, voulu regarder comme mort au monde, et a commandé au fils de prendre son nom et son titre. [*Note de l'auteur.*]

« grand besoin; j'en reviens toujours à notre éloignement:
« quelque résigné qu'on soit à la volonté de Dieu, il faut pour-
« tant avouer, Monsieur, qu'on a bien de la peine, et qu'on
« souffre beaucoup quand on songe qu'on ne verra peut-être
« jamais ses bons amis. Où est le cœur qui pût soutenir si long-
« temps une si rude et si longue séparation sans chagrin? Dieu
« veuille pourtant nous assister et nous en donner les moyens;
« je vous assure, Monsieur, qu'il n'y a rien que je ne fisse
« pour cela. Je vous prie de me donner de vos nouvelles; je
« vous en ai donné des miennes par un de mes bons amis qui
« m'a mandé vous être allé voir... Si je vous voyois un mo-
« ment, que je vous dirois de choses, et que vous me soulage-
« riez par vos conseils et vos avis! Mais on n'a plus personne
« et je suis seul comme un ermite, c'est-à-dire réduit à penser;
« mais quelque chose qui arrive, je penserai toujours à vous,
« comme votre très humble et très obéissant serviteur,

« LANGEY. »

Je finis ce long déduit des principales lettres que le marquis de Langey et moi nous sommes écrites pendant un assez long cours d'années; et je n'y suis entré que pour la justification de ce que j'ai avancé tant de fois de la grande liaison et de l'étroite confidence dont cet illustre seigneur m'a toujours honoré.

Je reviens donc présentement à ce qui ne regarde que la suite particulière de ses affaires. Comme elles étoient fort délabrées par la persécution sans relâche de ses ennemis, le duc et la duchesse de Navailles ne conçurent pas de petites craintes qu'une famille si nombreuse et dans la dernière des incommodités, ne vînt (leur étant si proche) à tomber, comme on dit, sur leur dos, et à leur être tout à fait à charge. Dans ces inquiétudes et se trouvant considérés et ménagés par les premières têtes du parlement, qui avec tout le public étoient depuis longtemps plus que convaincus du peu de fondement

qu'avoit ci-devant eu ce suprême tribunal à casser le premier mariage du marquis, le duc et la duchesse, dis-je, se voyant en si grand crédit, pensèrent qu'il ne leur seroit pas impossible d'obtenir par une requête civile la révision de tout l'ancien procès. Effectivement, ils l'obtinrent, et afin de ne point traîner ceci à une plus grande longueur, cet auguste corps du premier parlement de France, se donnant pour ainsi dire un démenti à soi-même, cassa tout d'une voix le jugement inique et mal entendu qui avoit séparé des conjoints qui, selon Dieu, ne devoient jamais avoir été désunis.

Ce dernier jugement si singulier et si inouï apporta quelque petit amendement aux fâcheuses affaires du marquis, mais ne fut pas capable de les rétablir tout à fait; et enfin, au bout de quelques années, cet autre terrible et jamais assez déploré arrêt de la Révocation de l'Edit de Nantes ayant été signé et scellé à Fontainebleau, le 18 octobre 1685, et tous les plus distingués d'entre ceux de la religion qui ne voulurent pas obéir aux ordres du roi en désobéissant à ceux de Dieu, ayant été ou emprisonnés, ou enfermés dans des couvents, ou relégués en divers endroits du royaume, le marquis de Langey en son particulier fut confiné à la Bastille, et au bout d'environ cinq mois (savoir, le 24 mars 1687), transféré à l'abbaye de Saint-Victor, où il resta quelques dix-huit mois, mais d'où enfin, sa fermeté se soutenant jusqu'au bout, il obtint permission de sortir du royaume (1). Il me fit aussitôt l'honneur de m'en avertir et de

(1) Nous lisons dans la *France protestante* (article *Cordouan*):

« Fermement attaché à la religion de ses pères, le marquis de Langey fut jeté, en 1686, dans les prisons de la Bastille, avec son fils, qui ne tarda pas à se convertir; sa femme fut enfermée dans le couvent de Panthemont, et sa fille aux Récollettes. Madame de Langey suivit bientôt l'exemple de son fils, mais le marquis et sa fille restoient inébranlables. En 1687, M. de Langey fut transféré dans le couvent de Saint-Victor et sa fille dans la maison des Miriamionnes. Toujours opiniâtre, il fut envoyé à Mons en 1688; cependant il paraît qu'il finit par céder » (le témoignage de Rou, que la fermeté du marquis de Langey se soutint jusqu'au bout, peut nous faire espérer le contraire), « tandis que sa femme parvint à fuir et se retira en Hollande. On lit en effet dans les additions aux *Mémoires de Dangeau*, par

me dire qu'ayant choisi la Hollande pour son lieu de refuge, il me prioit de lui chercher logis à la Haye, tant pour lui que pour mademoiselle de Langey, sa fille aînée, qui ne vouloit pas l'abandonner, le tout en attendant que madame la marquise son épouse, après quelque ordre mis à leurs affaires, pût venir aussi elle-même, comme elle fit depuis (1).

Le marquis de Langey arriva donc à la Haye le 19 mars 1688, et d'abord se rendit chez moi, où après lui avoir donné un fort léger repas, je le conduisis en un appartement que sur sa lettre d'avis je lui avois retenu dans mon voisinage.

Dès les premiers jours de son arrivée, il ne manqua pas d'aller saluer leurs Altesses royales, M. le prince et madame la princesse d'Orange ; et bientôt le prince lui obtint une pension de Leurs Hautes Puissances, mais qui ne pouvant suffire que fort modiquement à l'entretien d'une maison de ce rang-là, les enfants du marquis y suppléent (2).

Les malheurs de son premier mariage me remettent en mémoire ce que je lui ai ouï dire plusieurs fois à lui-même de certaine horoscope à lui faite dès son jeune âge et dont voici tout ce que j'en puis dire. Comme il étoit un jour à se divertir avec plusieurs amis de son père et de sa mère dans une de leurs

Lemontey, sous la date du 8 septembre 1712 : *Madame Langeais* (Langey), *sœur de madame de Noailles* (Navailles), *réfugiée en Hollande, avait plus de quatre-vingts ans lorsqu'elle perdit son mari qui était resté en France* (?). Dangeau ajoute que ses enfants obtinrent la permission de la faire revenir dans sa patrie, et qu'elle se convertit. Qu'on juge de la sincérité de semblables conversions ! En récompense de son apostasie, Louis XIV accorda à la marquise de Langey une pension de 4,000 livres. Sa fille Judith en obtint une autre de 2,000, ce qui prouve qu'elle aussi avoit fini par succomber. »

(1) Nous trouvons en effet sur les registres de l'Eglise wallonne de la Haye le nom de Diane de Montault-Navailles, marquise de Langey ; elle fut admise, le 30 septembre 1688, à la communion, après avoir rétracté l'acte d'abjuration qu'elle avoit signé en France.

(2) Depuis la mort du roi Guillaume, à qui ils avoient l'honneur d'appartenir par la maison de Chateaubriant, dont ils descendoient, ainsi que le roi Guillaume, par femmes et par l'alliance de Louise de Coligny, veuve de Charles de Teligny, [illegible] en secondes noces du grand Guillaume, prince d'Orange. (*Note de l'auteur.*)

principales terres où bon nombre de parents et amis les étoient venus voir, il se trouva, soit de hasard, soit du dessein de quelqu'un de la troupe, un de ces diseurs de bonne aventure qui se fourrent si librement dans toutes les assemblées de plaisir, lequel après avoir exercé tous ses talents auprès des plus enjoués de cette belle compagnie, s'adressa enfin au marquis de Langey, âgé seulement alors de quinze ou seize ans, et lui demanda sa main, l'année, le mois, le jour et l'heure de sa naissance, pour lui donner quelques lumières sur sa future destinée ; le jeune marquis, après quelque petite résistance, ayant enfin satisfait à la demande du tireur d'horoscope, lui dit que tout le temps de sa belle jeunesse seroit heureux et florissant, mais qu'il seroit à jamais malheureux par une femme. Il est aisé d'en faire l'application. Je rapporte l'horoscope telle que je la tiens du marquis de Langey même, que je ne vois jamais dans l'état où il est présentement, que je n'en sois également et mortifié et tout attendri ; car quand je confère ce corps admirable, autrefois si dodu et si bien nourri, et qui présentement n'a pas sur soi dix onces de chair, ce front, ces joues, ce teint en un mot si frais et si uni, tout cela, dis-je, riolé aujourd'hui et piolé comme une chandelle des Rois ; cette chevelure de la beauté et du sicle de celle d'Absalom, convertie à l'heure qu'il est en une perruque mal tressée ; ces jambes et ces cuisses, autrefois si agréablement partagées entre gros et menu à la manière d'un sceptre, et présentement plus bâtons encore, nonobstant leur tremblement et leur débilité, que les deux béquilles dont il a bien de la peine à se soutenir ; quand, dis-je, je compare tout cela avec cet air majestueux et cette riche taille que je me souviens d'avoir tant admirée et dont la grande Mademoiselle, fille de Gaston, avoit accoutumé de dire qu'elle ne connaissoit que le roi en France qui pût disputer de bonne mine avec le marquis de Langey, et que peut-être encore l'éclat de la couronne ne contribuoit pas peu au soutien de la comparaison ; tous ces merveilleux avantages, dis-je, si opposés à l'état où ce pauvre

seigneur paraît aujourd'hui font que je cherche le marquis de Langey dans le marquis de Langey même; et que c'est pour moi comme un songe qui, me fascinant autant l'esprit que les yeux, fait que je ne le reconnais plus du tout, et m'écrie :

Hei mihi! qualis nunc! quantum mutatus ab illo! (1)

Je n'ai plus qu'un mot à dire, tant sur l'ancienneté de la maison de *Cordouan*, que sur ses grandes alliances dont j'ai déjà cité celles des Langey et des Lavardin, et sur le blason de ses armes.

Le quatorzième aïeul du marquis de Langey, nommé Pierre de Cordouan, et mis au rôle de la chambre des comptes de Paris, parmi les chevaliers du règne de Philippe-Auguste, roi de France, vivoit en l'an 1200 de Jésus-Christ, et le prince de Condé d'aujourd'hui se trouve, aussi bien que le marquis de Langey d'à présent, avoir également pour sixième aïeul maternel, le grand-père du fameux Anne de Montmorency, connétable de France et grand-maître de la maison du roi (2).

Les armes de Cordouan sont d'or, à la croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre lionceaux de gueules, armés et lampassés de sable.

Diane de Navailles, femme aujourd'hui du marquis, est fille de Philippe de Montault, duc de Bénac, premier baron de Béarn et de Bigorre, et de Judith de Gontaut-Biron, héritière de Saint-Geniez et dame de Badefol. La marquise de Langey avoit pour

(1) Hélas! quel changement
Ah! combien aujourd'hui me paraît-il divers
De ce charmant Langey, l'amour de l'univers!
[*Note marginale de l'auteur.*

(2) *N. B.* que c'est dans la ligne collatérale de *Charles de Téligny*, premier mari de *Louise de Coligny*, fille de l'amiral, que se trouvent aussi les princes d'Orange. Marguerite, sœur dudit Charles et son héritière, ayant épousé le fameux *Le Nain Bras de Fer*, bisaïeul de notre marquis.

Voyez, art. *Châtillon* (*France protestante*), une note où est indiquée la descendance de Louise de Coligny jusqu'au comte de Paris, fils de la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwérin, duchesse d'Orléans.

frère Philippe II de Montault-Bénac, duc de Navailles, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi. Leurs armes sont: « écartelé, au premier, contre-écartelé d'or et de gueules, « qui est de Gontaut-Biron; au deuxième, de Navarre; au troi- « sième, de Foix pur, savoir d'or à trois pals de gueules; au « quatrième, de Béarn, qui est d'or, à deux vaches passantes « de gueules, accornées, accollées et clarinées d'azur. Et sur « le tout, écartelé, aux premier et quatrième, d'azur à deux « mortiers d'argent mis en pal l'un sur l'autre, qui est de *Mon-* « *tault,* parti de *Cominges*, qui est de gueule à quatre otelles « d'argent posées en sautoir : aux deuxième et troisième, à « deux lapins d'or en forme, qui est de *Bénac*. »

M. Maturin.

Je viens à reprendre la suite de mes Mémoires, ou, pour mieux dire, de mes *Opuscules,* puisque, désormais, je n'ai plus guère à traiter que de cela. La première matière qui se présente est un examen que je fus prié de faire d'un manuscrit de piété, entrepris par un excellent serviteur de Dieu pour la consolation et l'affermissement des pauvres réfugiés et pour la censure des tièdes qui avoient de la peine à se venir mettre à couvert contre la persécution, en quittant leurs commodités temporelles et leur chère patrie. Voici comment cet ouvrage, dont l'auteur m'étoit absolument inconnu et qui ne me l'avoit adressé que par le conseil de quelques-uns de ses amis, me tomba entre les mains.

Vers la fin de l'année 1685, un gentilhomme que je ne connaissois point, m'apporta un assez gros paquet comme de lettres, mais de la taille d'un petit livre. J'y trouvai, en effet, huit ou dix feuilles manuscrites dont on pouvoit faire un raisonnable volume; et, parmi ces feuilles, une lettre si obligeante, que je me donnerois bien de garde de la produire, si je ne me trouvois pas comme obligé de rendre un compte

fidèle et naturel de toute l'ingénuité des circonstances qui regardent l'ouvrage que je publiai, au bout de quelque temps, à la prière de l'auteur. Voici donc cette lettre :

« 1er août.

« Vous ne vous attendiez pas à cette corvée, Monsieur, n'en « accusez cependant que votre mérite. Si vous n'aviez pas au- « tant de lumière, de pénétration et de discernement que vous « avez, l'on ne se seroit pas avisé de vous prier de vouloir exa- « miner cet écrit. Ce sont des objections que l'on m'a faites à « peu près en France, et ce sont ces illusions qui en retien- « nent un grand nombre dans l'apostasie. Si vous croyez, Mon- « sieur, que cet écrit puisse être de quelque utilité, je vous « supplie d'avoir la bonté de le lire avec soin, et de le corriger « sans flatterie. Les égards que l'on a pour les enfants, à cause « des pères, m'obligent à taire mon nom. Ainsi, je vous prie « d'éclaircir ce qui est obscur, de fortifier ce qui est faible, de « rectifier ce qui approche de l'égarement, et de mettre les « choses dans leur jour; augmentez, diminuez, l'on vous en « croira par la haute opinion que l'on a de vos lumières. Je « vous prie de mettre vos remarques sur une feuille de papier. « et de marquer la page et les sections. Le gentilhomme qui « vous délivrera cet écrit le reprendra au temps que vous lui « marquerez, et je vous prie, en le lui rendant, qu'il soit ca- « cheté. J'espère, Monsieur, que vous aurez cette bonté, et comme l'on doit tout attendre d'un homme habile et pieux, « j'ai cette confiance que vous entreprendrez ce travail en fa- « veur de votre très humble et très obéissant serviteur. »

Je suis persuadé qu'on trouvera quelque chose de si modeste et de si chrétien, et en même temps de si naïf et de si sincère dans cette conduite, qu'on ne s'étonnera pas que j'aie facilement acquiescé à ce qu'on exigeoit de mes soins, et que j'aie sollicité la publication d'un ouvrage où l'on ne peut manquer de voir régner de si beaux caractères. Quoique c'en

soit, j'accordai ce qu'on me demandoit, c'est-à-dire que j'envoyai mes observations, avec cet article au bas, pour toute réponse à l'auteur, au lieu d'une plus en forme à son obligeante lettre, pour des raisons qu'on me permettra de ne dire point.

« Si l'auteur de cet écrit est surpris de la quantité des remarques qu'on y a faites à sa prière, qu'il ne croie pas pour « cela que l'ouvrage en soit moins estimé de celui-là même à « qui il a fait cet honneur; ce ne sont pas, pour la plupart, de « grandes fautes; ce ne sont, tout au plus, que de petites négligences qui ne préjudicient point au fond de la matière « dont la tractation est excellente; il y a du savoir, du génie, « un beau feu, un grand ordre, et en général un fonds de piété « et une onction si édifiante qu'il ne m'est pas arrivé depuis « longtemps de tomber sur une plus agréable lecture. On en « peut juger par l'exactitude de mon examen, car je n'ai pas « ainsi du temps de reste, pour faire aisément de pareilles « anatomies; cependant j'ai fait ceci avec un plaisir indicible; « et si l'auteur ne désapprouve pas les petites remarques qu'il « trouvera ici, et qu'il veuille bien me confier l'édition de son « livre, je m'offre d'y contribuer tout ce qui dépendra de mes « soins, une pièce aussi bonne et aussi utile que me paraît « celle-là, ne pouvant voir le jour trop tôt; je réponds, si je « l'ose dire, du succès qui ne peut manquer d'être glorieux à « l'auteur, et d'une grande édification à l'Eglise de Dieu.

« A la Haye, ce 12 septembre 1686. »

L'ouvrage dont il est parlé dans tout ce que dessus me fut renvoyé au bout de quelque temps, mais remis entièrement au net par l'auteur qui eut la déférence de suivre mot à mot toutes les remarques que je lui avois dressées, et lesquelles, en conservant tout l'excellent fonds de la matière, ne rouloient que sur quelque plus grande exactitude et netteté de style; et le même auteur me pria de le donner moi-même à l'imprimeur et

de vouloir bien veiller à la correction des épreuves; ainsi je le donnai au public sous le titre de *Feuilles de figuier,* à cause de la vanité des excuses dont les déserteurs de la vérité contre qui cet ouvrage étoit écrit, tâchaient de pallier leur énorme faute.

Le renvoi au reste qui me fut fait de cet ouvrage étoit accompagné d'une seconde lettre de l'auteur à moi, en laquelle sa modestie, sa piété et son zèle lui font un si grand honneur, que je ne crois pas pouvoir sans ingratitude me dispenser de la mettre ici.

A Monsieur Rou, etc.

« Le 16 novembre 1686.

« En m'adressant à vous, Monsieur, je croyois m'adresser à « une personne d'une habileté plus étendue que la vôtre, et « moins sujette à l'erreur et aux méprises. Vous donnez votre « jugement sur l'ouvrier et sur l'ouvrage. Je vous assure, Mon- « sieur, que vous vous êtes trompé sur le premier, et que vous « faites de l'auteur un éloge dont il se reconnaît indigne. Vous « me faites l'honneur de me dire que vous me voudriez con- « naître ; mais qu'il est avantageux pour moi de vous être in- « connu! et comme l'orgueil est notre péché originel, je me « sens, à mon avis, par un de ses mouvements, porté à demeu- « rer dans l'obscurité, puisqu'elle m'est plus avantageuse que « la lumière. Si cette découverte pouvoit faire quelque hon- « neur à votre mérite, et si par là je vous donnois des témoi- « gnages plus sensibles de mon respect, je sacrifierois volon- « tiers mon intérêt à votre gloire et à mon devoir ; mais comme « cela seroit inutile, et que j'ai une répugnance invincible à me « faire connaître pour auteur, agréez, s'il vous plaît, Monsieur, « que je reste dans ma caverne et sous le voile.

« Si vous vous êtes trompé sur mon sujet, j'avoue qu'à l'é- « gard de l'ouvrage votre connaissance ne pouvoit pas faire pa- « raître plus de discernement, plus de pénétration, ni plus de

« finesse. Je n'ai jamais vu une critique si solide, si délicate et « si débarrassée; et quoique vous cribliez mes termes, mes « phrases, mes raisons, et que vous y trouviez bien de la paille « et de la poussière, je ne saurois me plaindre de la rudesse du « crible; son agitation est douce, ses mouvements plaisent, et « je vous assure, Monsieur, que dans toutes ces secousses, je « n'ai fait autre chose qu'admirer vos talents; et je me sais bon « gré de ce que l'amour-propre a été en cette rencontre sans « force et sans vigueur; car je me sers de toutes vos remarques, « et je suis convaincu qu'elles sont solides.

« Un de nos illustres (M. Jurieu) consulté, à ma prière, par « un de mes amis, sur l'impression à laquelle vous m'exhor- « tiez, embrassa le même parti. Ainsi, Monsieur, ayant son avis « et le vôtre, c'est-à-dire l'approbation de deux grands hom- « mes, j'abandonne cet enfant, mais non pas sans vous le re- « commander; car que deviendroit-il sans vos soins?

« Je vous demande pardon, Monsieur, si je me sers si facile- « ment de la liberté que vous m'avez donnée; le service que « vous dites que je rendrai à mes pauvres frères me rend hardi; « et que ne doit-on pas entreprendre en faveur de gens qui « sont la victime de la fureur, et Dieu veuille qu'ils ne le soient « pas de l'erreur. Quoique à cet égard vos soins et vos travaux « soient récompensés du ciel, puisque vous travaillerez pour « ses intérêts, je ne laisserai pas de vous en être éternellement « obligé; croyez, Monsieur, s'il vous plaît, que j'ai de toutes vos « honnêtetés toute la reconnaissance que je dois, et que votre « habileté, votre zèle, votre générosité et votre mérite produi- « sent en moi des sentiments d'estime, d'amitié, de respect et « d'admiration, et qu'en tout temps et en tout lieu vous aurez « en moi une personne qui sera entièrement à vous. »

Avant que de passer à deux mots que j'ai encore à dire de M. *Maturin*, qui est l'excellent homme à qui tout ce chapitre est destiné, je m'imagine que le lecteur ayant tant ouï parler

ci-dessus des remarques critiques que j'accordai aux pressantes instances de cet illustre serviteur de Dieu, trouveroit à redire que je ne lui donnasse pas quelque échantillon de ces sortes de pièces où il y a plus d'instruction à espérer que dans toutes les lettres dont peut-être s'est-il vu plus fatigué qu'il n'en a été diverti. Dans cette pensée, je mettrai ici quelques-unes des plus distinguées de ces remarques et qui sont les plus séparées du *lieu commun*, d'entre tant d'observations qu'on a faites jusqu'ici sur la langue française. Mais je n'en prendrai qu'environ une quarantaine de près de deux cents dont elles ont été tirées et choisies, afin de ne pas fatiguer le lecteur.

Remarques critiques sur la langue française,

ET PRINCIPALEMENT SUR LA NETTETÉ DU STYLE.

TEXTE. Le renoncement à Christ *donne des atteintes* à tous nos devoirs, etc.

REMARQUES. Cette phrase *donner atteinte* ne signifie en bon français que trois choses, *attaquer*, *approcher de quelque chose qu'on veut avoir* et *commencer à violer*. Si cela est comme je le prétends, l'emploi qui en est fait ici cause de l'obscurité. Pour les deux premiers de ces trois points, je ne crois pas que l'auteur y veuille insister, et pour le dernier, qui est sans doute sa pensée et son dessein, je lui représenterai que l'on ne dit *violer* et *commencer à violer*, qu'à l'égard des choses qui font comme une espèce de *commandement* et de *loi*, et non pas de celles qui dépendent de cette loi, ou qui y sont sujettes ; la loi engage les devoirs et les met en obligation; les devoirs sont dépendants de la loi et assujettis à la loi. Quand donc les devoirs ne répondent pas à la loi, on peut fort bien dire qu'ils lui donnent des atteintes ; mais dire qu'on donne des atteintes aux devoirs mêmes, c'est ce qui donne de ces sens vagues qui embarrassent et obscurcissent le discours; et en un mot on ne voit pas aisément ce que cela veut dire, il faut le deviner; cependant ce n'est là que la quatrième ligne de tout l'ouvrage, et je ne voudrois pas débuter ainsi.

—

TEXTE. Disons que la doctrine de leur Christ est *aussi* différente, etc.

REMARQUE. Cet *aussi*, de la manière qu'il est placé, fait une équivoque: car il y a de deux sortes d'*aussi*, l'un qui répond à l'*æque ac* des Latins, l'autre qui répond à leur *quoque*. Pour ôter donc ce qu'il y a de louche dans

cette expression, je commencerois ainsi l'article : *Disons aussi que la doctrine de leur Christ est fort différente de celle que le nôtre nous enseigne.*

—

TEXTE. *Je réserve*, etc.

REMARQUE. Tout cet article roule sur une objection et sur la réponse qu'on y fait ; mais il y a ce défaut, à mon avis, que l'objection est bien plus forte que la réponse ; ce qui rend tout l'article non-seulement inutile, mais préjudiciable à la cause qu'on traite. Voici donc comment je voudrois le tourner :

Je réserve mon cœur à Jésus-Christ, dis-tu? je le veux croire ; mais ne sais-tu pas que si cela est vrai aujourd'hui, il peut ne l'être plus demain, parce que Dieu, qui veut le dehors aussi bien que le dedans, et de qui nous tenons le *vouloir* et le *parfaire*, selon qu'il lui plaît, toute bonne donation descendant de lui, te punira du vol que tu lui as fait de ton corps, par la privation de son esprit, et permettra que pour châtiment de ce que tu as commencé à le renier de bouche, tu viennes enfin à le renier absolument de cœur ; je veux que tu ne lui aies pas soustrait ce cœur tout entier, mais peux-tu nier que ce ne soit ce cœur séduit qui lui a soustrait ta langue et tes mains dans la fausse vue de te conserver ?

—

TEXTE. *Vôtres.*

REMARQUE. Mettez *tiennes.* C'est une négligence qui règne presque dans tout cet ouvrage, que dans un même article l'auteur prend incessamment le change au sujet des *vous* et des *tu* ; et qu'après avoir commencé par l'un il continue ou finit par l'autre, les entrelaçant sans aucune distinction. Je veux croire, au reste, que ce sont à son égard de simples inadvertances.

—

TEXTE. *Aux sacrifices.*

REMARQUE. Mettez *au sacrifice.* Il faut, en cet endroit, s'exprimer plutôt par le *singulier* que par le *pluriel ;* car nonobstant la désignation qu'on voit bien que l'auteur veut faire de cette multitude de lieux où l'on fait ce prétendu *sacrifice*, il vaut toujours mieux rapporter l'expression au *sacrifice* même, qui en soi est toujours un singulier et non pas un pluriel.

—

TEXTE. *Y a-t-il donc rien de plus impertinent et de plus insoutenable*, etc.

REMARQUE. Mettez : *Y a-t-il donc rien de plus mal à propos et de plus insoutenable*, etc. ; car ce terme d'*impertinent* est trop injurieux, et ce ne sont pas les grossièretés qui donnent de la force, ce sont les raisonnements.

—

TEXTE. *Que ton père n'y a adoré que Dieu, et que tu y adoreras la créature.*

REMARQUE. C'est une maxime générale dans toutes les langues que toutes les fois qu'on peut faire une antithèse juste et surtout naturelle, c'est-à-dire sans donner dans l'affectation, ni sortir des termes qui naissent, comme d'eux-mêmes, du sujet que vous traitez, il faut l'embrasser. L'auteur en a manqué ici une de cette sorte, en mettant *Dieu* au lieu de *Créateur*. Qu'il dise donc : *Que ton père n'y a adoré que le Créateur, et que tu y adoreras la créature.*

—

TEXTE. *Salomon devint idolâtre par le commerce qu'il eut avec des femmes idolâtres.*

REMARQUE. Dites : *Salomon tomba dans l'idolâtrie par le commerce qu'il eut avec des femmes idolâtres.* Car cette opposition d'*idolâtre* avec *idolâtrie* est plus agréable à l'oreille que celle d'*idolâtre* avec *idolâtres*, à cause de la *cacophonie* et de la *rime*.

—

TEXTE. *Tu es le froment, l'arbre et la maison de Dieu.*

REMARQUE. Voilà qui est bien laconique, et il y a des laconismes qui n'ont pas tant de grâce que quelque chose d'un peu plus étendu, particulièrement dans la langue française que l'on sait être un peu plus diffuse que la latine; j'allongerois donc ceci par une petite répétition de la nature de celles qui font une figure et non pas un vice, et je dirois : *Tu es le froment, tu es l'arbre, tu es la maison de Dieu*, etc.; cela réussira d'autant mieux en cet endroit, que premièrement cette petite période est opposée à une trop grande qui la suit, disproportion qu'il est bon d'éviter; et qu'en second lieu cette petite période a, par son laconisme, ses trois parties si proches l'une de l'autre qu'elles semblent n'en faire rien qu'une, au lieu que la période suivante a, au contraire, les trois siennes fort distinctes et entièrement séparées.

—

TEXTE. *D'habitation.*

REMARQUE. Mettez : *de l'habitation;* car les autres articles qui suivent étant définis, celui-ci ne doit pas être seul indéfini, ou si vous voulez que celui-ci soit indéfini, il faudra que les autres le soient aussi; et, en effet, quand j'y fais bien réflexion, je serois plutôt pour ce dernier; je dirois donc : *Non-seulement d'habitation, mais de repas; non-seulement de repas, mais de salutation; non-seulement de salutation, mais de regards*, etc

—

TEXTE. *La doctrine de Dieu.*

REMARQUE. Dites : *La loi de Dieu.* On dit bien *la doctrine de Christ*, soit parce qu'effectivement il a enseigné et prêché sur la terre, soit pour quelque autre raison; mais je n'ai jamais ouï dire *la doctrine de Dieu ;* ce n'est pas qu'il y ait rien là contre le bon sens, mais c'est que cela est hors de l'usage.

—

TEXTE. *Sortez*, dit l'Eternel, *hors de Babylone, fuyez arrière*, etc.

REMARQUE. Mettez : *Sortez de Babylon*, dit l'Eternel, *fuyez*, etc. *Babylon* et *Babylone* ne sont qu'une seule et même ville, et il est vrai qu'on dit aujourd'hui *Babylone* et qu'on ne dit pas Babylon; mais quand il s'agit de la citation de ce passage et de quelques autres qui ont une pareille désignation typique, le mot de *Babylon* semble y être consacré, et il se doit retenir; cela est si vrai que dans la suite, lorsqu'il ne s'agit point de citations, ni de passages typiques de l'Ecriture, je laisse *Babylone* et ne mets pas *Babylon.*

—

TEXTE. *Mais nous y sommes d'*AUTANT PLUS *obligés*, etc.

REMARQUE. Lorsque d'AUTANT PLUS ne finit pas une période, il demande nécessairement un régime, et l'oreille attend toujours un QUE. Dites donc : *Mais il semble que nous y soyons encore plus obligés*, etc.

—

TEXTE. *Des disgrâces*, etc.

REMARQUE. Le propre de la *gradation* est d'aller toujours en augmentant; et pour ne point sortir des idées de notre article, les préparatifs d'une chose ne sont pas tant que la chose même, et tout ce qui tient lieu de précurseur, afin de me servir des propres termes de mon texte, est moindre que ce qui vient après lui; cependant l'on fait ici tout le contraire, puisque de l'effroi des châtiments l'on tombe sur la simple disgrâce, ce qui est baisser au lieu de monter; dites donc : *Des épouvantables supplices.* Au reste, ne dites pas : *Prépare contre les*, etc. ; dites : *Prépare aux.*

—

TEXTE. *Qu'il y en a d'*AUTRES.

REMARQUE. Ce D'AUTRES fait une équivoque avec DANGER qui le précède, pouvant être rapporté à lui; car c'est une erreur de prétendre que D'AUTRES, tout seul, signifie et emporte D'AUTRES PERSONNES ou D'AUTRES GENS à moins que ces mots GENS et PERSONNES ne précèdent en effet; dites donc : *qu'il y a des misérables*, etc.

—

TEXTE. *Votre ris soit converti en pleur.*

REMARQUE. Dites : *Vos ris soient convertis en pleurs;* car *ris* et *pleurs* ne se disent plus au singulier ; cela étoit bon au temps de la vieille version.

—

TEXTE. *Moïse*, QUI,... *s'est opposé à ce retour* QUI, etc.

REMARQUE. Ces deux QUI, si proches l'un de l'autre, font une expression louche. Pour l'éviter, dites : *Moïse, qui, comme une puissante digue, s'est opposé à ce retour, dont la précipitation, comme un torrent, alloit*, etc.; et ôtez l'épithète de *damnable*, qui ne convient point à torrent, quelque damnable que l'action des Israélites fût en soi.

—

TEXTE. *Ils n'avoient pas* PEU.

REMARQUE. Dites : *Ils n'avoient* PU ; le *pas*, nécessaire ailleurs, est inutile en cet endroit; et ce PEU, ainsi orthographié, fait équivoque avec le PEU de *parum* ou de *paucus*, au lieu qu'il s'agit de *potuit* ou de *potuerunt*.

—

TEXTE. *Exils les plus cruels et les supplices les plus horribles*, etc.

REMARQUE. Dites : *Exils les plus insupportables et les supplices les plus cruels;* car cette dernière épithète convient mieux au mot de *supplice* qu'à celui d'*exil*, pour lequel l'idée de cruauté a trop de force, ayant bien plus de rapport avec les souffrances du corps qu'avec celles de l'esprit. Et, notez en général, au sujet des épithètes, qu'il les faudroit choisir d'une si grande propriété qu'elles ne pussent, si cela étoit possible, être appliquées à aucun autre sujet.

—

TEXTE. *Que l'on y appuie.*

REMARQUE. Dites : *Que l'on y insiste fortement;* car on ne dit pas *appuyer* A, on dit appuyer *sur;* or, le relatif *y* suppose toujours la préposition *à*.

—

TEXTE. *Il n'y ait pas retourné.*

REMARQUE. On ne dit pas *j'ai retourné, tu as retourné*, quand il s'agit de *reversus sum;* cela n'est bon qu'à l'égard de *revolvi, revolvisti;* on dit : Je suis retourné, tu es retourné, etc. Dites donc : *Il n'y soit pas retourné.*

—

TEXTE. *Paroles ambiguës, dont l'abjuration est conçue.*

REMARQUE. Il y a là deux fautes; car *ambiguës* et *conçue* font une rime trop sensible; et, d'ailleurs, on ne dit pas *conçu de termes*, on dit *conçu en des termes*. Or, le relatif *dont* vaut autant qu'un *de*, et il faut un *en des*. Pour éviter tout cela, je dirois : *A la faveur des termes ambigus dans lesquels l'abjuration est conçue;* ou bien : *Des paroles ambiguës, dont l'abjuration est composée.*

—

TEXTE. *Ses amis l'exhortoient, qu'apportant*, etc., *il feignit*, etc.

REMARQUE. *Exhorter*, régit un *infinitif* précédé de la préposition *à*. Exemple : *Exhorter à faire, exhorter à dire*, etc. Dites donc : *Ses amis étoient de ce sentiment, qu'apportant*, etc., il feignit, etc. Et notez, en passant, que le retranchement affecté des *S* qui ne se prononcent pas, fait souvent donner dans l'équivoque; car, *feignit* orthographié comme vous l'avez mis, fait équivoque avec *finxit*, et il s'agit ici de *fingeret;* écrivez donc *feignist*, selon l'ancienne orthographe, que plusieurs retiennent pour cet effet ou du moins usez d'un circonflexe, comme vous voyez que je l'ai pratiqué.

—

TEXTE. *Sous la lueur de cette enveloppe.*

REMARQUE. Il y a ici une contradiction qui fait une espèce de galimatias; car *enveloppe* présuppose *obscurité* et *cachette;* et *lueur*, au contraire, emporte *évidence* et quelque chose de *découvert*. Que veulent donc dire, je vous prie, ces hardies phrases : *Sous la clarté de ces ténèbres,* et *Etre à l'abri d'une lueur?* Je dirois tout d'un coup : *Sous cette enveloppe.*

—

TEXTE. *D'autres*, etc.

REMARQUE. Tout cet article est si obscur, que je n'y comprends rien, si ce n'est beaucoup de contradiction. *On n'a point vu de prêtres*, cependant *on leur a parlé; on leur a fait des promesses*, cependant *on n'est entré en aucun engagement avec eux*. Je pense bien que l'auteur, qui est assurément un très habile homme, trouveroit quelque débrouillement à ce chaos; mais il faudroit donc, ou sa présence, ou du moins son commentaire; et cela suffit pour conclure que l'endroit doit être retouché.

—

TEXTE. *Ces procureurs.*

REMARQUE. Où est-ce qu'il a été fait mention jusqu'ici du mot de *procureurs* pour se servir ainsi du relatif *ces?* car l'auteur n'en a encore dit pas un mot. Est-ce par *sous-entente*, à cause de ce qu'on vient de dire, que l'on n'est pas entré par soi-même dans aucun engagement, ce qui insi-

nue qu'on peut l'avoir fait par l'entremise d'autrui? Mais une pareille induction ne mérite pas qu'on dise positivement *ces procureurs*, comme si effectivement on avoit déjà employé ce terme.

—

TEXTE. *Ou ils n'y ont pas été*, etc.

REMARQUES. Cette expression est équivoque, et tout au plus le sens le moins douteux, et que tout le monde suivra d'abord, est justement celui qui n'est pas de l'intention de l'auteur. Car, ou cela veut dire *qu'au pied de la lettre personne n'a été chez les prêtres*, et c'est ainsi que tout le monde le prendra, contre l'intention de l'auteur; ou il veut dire *qu'on y est bien allé, mais qu'on l'a fait sans ordre;* et c'est sans doute ce que l'auteur veut dire, mais que personne n'entendra, puisqu'il n'est pas exprimé; or, les pensées ne doivent pas demeurer ainsi au bout de la plume. Je dirois donc: *Ou ces procureurs sont allés chez les prêtres par ton ordre, ou ils y sont allés sans ton ordre,* etc.

Mais, il y a ici une autre remarque à faire : c'est que, des deux alternatives qui ont été avancées, on n'en examine qu'une. Qu'est devenue l'autre : *Ou ces procureurs sont allés par ton ordre, ou ils sont allés sans ton ordre?* On satisfait bien au dernier *ou*, et tout le reste de l'article ne roule que là-dessus; mais il n'est pas dit un mot de l'autre; cependant, l'oreille et l'esprit s'y sont attendus, et on les laisse à cet égard sans satisfaction.

—

TEXTE. Tu vois, tu parles, tu caresses ton messager.

REMARQUE. Quand plusieurs termes ainsi entassés n'ont rien qu'une relation, ils ne doivent être tous que d'un même régime; c'est-à-dire que si ce sont des verbes ils doivent tous, ou demander un accusatif, ou demander tous un datif, *tu vois, tu parles, tu caresses ton messager;* cet accusatif *ton messager* s'accorde bien avec *tu vois* et avec *tu caresses*, mais il ne s'accorde point du tout avec *tu parles*; car on ne dit pas *parler quelqu'un*, on dit *parler à quelqu'un*. Dites donc : *Tu vois ton messager, tu lui parles, tu le caresses, tu vas à la messe*, etc.

—

TEXTE. Saint Paul qui *vous* crioit, etc.

REMARQUE. Que fait là ce *vous* tout seul à la suite de tant d'*tu* et de *toi*? D'ailleurs, pourquoi cet *imparfait* CRIOIT, plutôt que l'*indicatif* CRIE? Car un imparfait ne se doit jamais employer sans marquer quelque temps, soit fixe et défini, comme *hier, il y a huit jours, il y a un mois, il y a un an*, etc., ou bien vague et indéfini, comme *autrefois, au temps passé*, etc. Dites donc, tant pour l'un que pour l'autre égard : *Saint Paul qui nous*

crie; car un homme, quoique mort, nous parle encore tous les jours par ses écrits.

—

TEXTE. *Vous imitez plutôt Urie*, etc.

REMARQUE. Un *plutôt* entraîne ordinairement un *que*, et l'oreille ne sauroit s'empêcher de l'attendre; cependant il n'y en a point ici, comme, en effet, le sens n'y en demande pas; ôtez donc le *plutôt*, et dites tout court : *Vous imitez Urie*, etc.

—

TEXTE. *Sous la faveur*, etc.... *amertume d'abjuration.*

REMARQUE. On dit *à la faveur*. D'ailleurs, que veut dire cela, *se sauver sous* ou *à la faveur des lénitifs et des amertumes d'abjuration?* Ces phrases sont trop licencieuses, et j'aimerois mieux tourner la chose ainsi : *Se sauver à la faveur de ces correctifs dont ils croient avoir réparé le scandale de leur abjuration.*

—

TEXTE. *Ont-ils fait quelque fraude aux prix de nos possessions*, etc.

REMARQUE. Cela n'est point français; et d'ailleurs *prix* n'a guère de pluriel dans notre langue, du moins *prix* qui répond à *pretium*, car pour ce qui est de *prix præmium* on en convient, et c'est autre chose; dites donc : *Ont-ils usé de fraude sur le prix de nos possessions?*

—

TEXTE. *Toucher l'arche*, etc.

REMARQUE. On ne dit pas *toucher quelque chose* si ce n'est en matière d'argent, *toucher de l'argent*, *toucher quelque chose d'une somme due*, etc. On dit encore *toucher les malades*, et ainsi de quelques autres phrases privilégiées; mais hors cela *toucher* gouverne un *datif;* dites donc : *Toucher à l'arche.*

—

TEXTE. *Dans la nécessité*, etc.

REMARQUE. Dites : *A la nécessité.* On dit réduire *à* et non pas *réduire dans*, outre qu'il y a un autre *dans* à trois mots de là, qui feroit une répétition louche.

—

TEXTE. *Mais ce n'est*, etc...., et *mais c'est*, etc.

REMARQUE. Voilà deux *mais* qui sont trop proches l'un de l'autre; dites : *Mais ce n'est pas en suivant mon conseil, c'est en suivant celui de mes amis*, etc.

—

TEXTE. *L'on ne t'y verroit plus*, etc.

REMARQUE. Dites : *L'on ne te verroit plus dans de pareils lieux*; car cet *y* est trop éloigné de son corrélatif *église*, y ayant entre-deux plusieurs interrogations qui donnent d'autres idées.

—

TEXTE. *N'as-tu pas donné ton* SEING, N'Y *as-tu pas été depuis ?*

REMARQUE. Qui est-ce qui ne diroit pas que ce relatif *n'y* se rapporte à *seing*, qui est tout proche de lui, selon l'exigence des relations ? Cependant il se doit rapporter à *église* qui est à trois ou quatre lignes de là ; transposez donc vos interrogations, et dites : *N'y as-tu pas été depuis ? n'as-tu pas donné ton seing ?*

—

TEXTE. *Et pardonnez-moi si je vous dis avec l'Apôtre : Etes-vous*, etc ?

REMARQUE. Voilà encore un de ces mélanges de *pluriels* avec des *singuliers*, dont nous avons tant parlé ; l'auteur l'a fait sans doute à cause du passage suivant, qui est sous une idée de pluriel, mais il faut acheminer la préparation d'une autre manière, et je dirois : *Et ne trouve pas étrange si avec l'Apôtre, je dis et à toi et à tes semblables : Etes-vous*, etc.

—

TEXTE. *De*, etc.

REMARQUE. Mettez *des*, et vous souvenez premièrement de l'emploi qu'il faut faire, tantôt du premier, tantôt du second, savoir : que l'on se sert de l'article indéfini *de*, lorsque l'*adjectif* précède le *substantif ;* et quand il le suit on se sert de l'article défini *des ;* ainsi l'on dira *de savants hommes, d'habiles maîtres,* et au contraire *des hommes savants, des maîtres habiles.*

Remarquez en second lieu que dans cet article, qui commence par ces mots : *Il est vrai*, etc., il y a une opposition trop vicieuse entre ces termes : *gauchir* et *monstre*, *lâche* et *damnable ;* je veux dire, pour m'expliquer mieux, qu'on ne doit pas traiter de simple *gauchissement*, ce qu'on regarde comme une action *monstrueuse,* et n'appeler que *lâche* ce qu'on trouve *digne de l'enfer.*

—

TEXTE. *Donnons encore quelque* ATTEINTE, etc.

REMARQUE. Cette phrase par laquelle j'ai commencé ces remarques n'est pas si mal placée là qu'elle l'étoit au commencement du traité que j'examine ; mais il y a pourtant encore quelque chose à redire, parce que cette expression n'est pas assez forte ; et j'aimerois mieux dire : *Portons encore quelques coups*, etc. La raison est qu'atteinte ne veut dire qu'*un coup fort léger* et le mot de *coups*, quoique seul, emporte de *grands coups.*

—

TEXTE. *Inclus.*

REMARQUE. Il faut dire *enclos*. Inclus ne se dit qu'au féminin, et à un seul égard, savoir en parlant d'une lettre (1), comme par exemple : *Je vous prie d'envoyer l'incluse à son adresse ; si l'incluse ne peut partir par le premier ordinaire, je vous prie de ne pas manquer le second*, etc. Sur quoi vous noterez que comme la langue française est une espèce de dialecte de la latine, la première tire de l'autre la plupart de ses termes, mais avec cette observation que le français s'écarte ordinairement de l'économie latine dans les termes *simples* et *primitifs*, et qu'il s'en rapproche dans les *dérivés* et *composés*.

Exemple :	*Damnum*,	dommage,	*indemniser*.
	Ecclesia,	église,	*ecclésiastique*.
	Fructus,	fruit,	*infructueux*.
	Frater,	frère,	*fraternité*.
	Immutabilis,	immuable,	*immutabilité*.
	Impossibilis,	impossible,	*impossibilité*.
	Infernum,	enfer,	*infernal*.
	Includere,	enclore,	*inclus* et *inclusivement*.
	Melior,	meilleur,	*améliorer*.
	Pater,	père,	*patrie* et *rapatrier*.
	Clavis,	clef,	*enclaver*.
	Fulmen,	foudre,	*fulminer*.
	Paganus,	païen,	*paganisme*.
	Turbare,	troubler,	*turbulent*.

Et une infinité d'autres semblables, comme :

Thesaurus,	trésor,	*thésauriser*.

—

Je n'ai plus qu'une chose à dire touchant M. Maturin, mais qui me navre le cœur. Fort peu de temps après la publication de son ouvrage, il disparut tout d'un coup dans ces provinces ; et, à l'heure qu'il est, je ne puis, nonobstant toutes mes enquêtes, dire positivement s'il est mort ou vif (2). L'on a cru,

(1) Par la même raison, il se dit aussi d'un *billet*, dans le genre masculin, à cause que *lettre* et *billet* ont quelque sorte d'analogie. [*Note de l'auteur.*]

(2) Il paraît, d'après les papiers d'Antoine Court (Bibliothèque de Genève), que Mathurin obtint la liberté, à la paix d'Utrecht, sur les réclamations des puissances protestantes. Il était depuis vingt-cinq ans en prison et en dernier lieu aux îles Sainte-Marguerite. (Voyez Haag, *France protestante*.)

Voir les documents inédits que M. Charles Read a rassemblés sur Mathurin, Brousson, etc., dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. III, p. 590.

pendant un long temps, qu'étant passé en France par quelque raison que ce puisse être (peut-être dans le même esprit que le sieur *Brousson*) (1), on mit enfin les mains sur lui et on l'enferma; bien des gens même ont cru qu'il avoit passé par les oubliettes; mais d'autres, qui doivent le mieux savoir de ses nouvelles, disent qu'il est encore en vie. Lorsqu'il disparut, il y avoit fort peu qu'il m'avoit écrit; mais d'une manière si tendre et si pleine d'onction, que j'ai toujours regardé cette excellente pièce comme les derniers chants d'un cygne tirant sur sa fin, tant elle est passionnée; et je ne crois pas pouvoir mieux finir ce long chapitre qu'en la produisant ici.

Lettre du sieur Maturin, pasteur réfugié, au sieur Rou, etc.

« Monsieur,

« M. Bragère m'a dit que vous étiez sous un joug extrê-
« mement incommode par l'application à quoi il vous assu-
« jettit, ce qui rend l'obligation que je vous ai beaucoup plus
« grande, et ce qui interrompt le commerce que j'aurois avec
« vous par quelqu'une de mes lettres; car seroit-il juste que je
« vous surchargeasse, et n'y auroit-il pas de la cruauté à ren-
« dre plus pénible une vie dans la conservation de laquelle les
« honnêtes gens se doivent tous intéresser? Ainsi, Monsieur,
« si je n'ai pas répondu à la lettre que vous me fîtes l'honneur
« de m'écrire il y a quelque temps, ce n'est que par un prin-
« cipe de discrétion et de tendresse. Je vous écris néanmoins,
« aujourd'hui, et j'espère que vous ne croirez pas que je viole
« ni l'une ni l'autre, quand je vous dirai que c'est sans consé-
« quence, et que, d'ailleurs, je n'ai pu m'empêcher de vous
« souhaiter une bonne année. Quand je vous dirai encore que
« je désire qu'elle soit heureuse pour vous et pour les vôtres
« en santé, en biens et telles autres bénédictions, je sais que je
« vous ferai plaisir; mais je suis sûr que vos désirs ne seroient

(1) Voyez l'article *Brousson* dans la *France protestante* de MM. Haag.

« pas satisfaits par cela seul. Vous êtes, Monsieur, un bon « chrétien, et il faut pour de telles gens quelque chose de spi- « rituel ; agréez donc que je me serve des mêmes paroles que « saint Jean employa pour Gaïus : *Bien-aimé, je désire que tu « prospères en toutes choses et que tu sois en santé, selon que ton « âme est en prospérité.* C'est cette prospérité de l'âme que je « vous souhaite particulièrement : la sainteté, la piété, le zèle, « avec de grands progrès en toutes ces choses et avec tous les « délices qui accompagnent ces vertus. O Dieu quelle prospé- « rité! Est-il possible, Monsieur, que nous prenions tant de « peine pour acquérir quelque prospérité du monde, ce qui « n'est que se tempêter en vain, pour me servir des paroles du « Prophète; et que nous négligions si lâchement cette prospé- « rité spirituelle dans laquelle nous trouvons actuellement la « paix et la joie, et une certitude infaillible d'un bonheur éter- « nel! Quel aveuglement et quelle corruption! Je ne doute pas « que vous ne les connaissiez; mais je m'assure aussi que vous « travaillez heureusement à corriger ces malheureux penchants « qui naissent avec nous; et que, si vos travaux vous obligent « à imiter Marthe, votre recueillement vous transporte aux « pieds de votre Sauveur, afin que là, comme Marie, vous y « trouviez la bonne part qui ne vous sera pas ôtée. Renouve- « lez, Monsieur, renouvelez avec cette nouvelle année vos for- « ces, afin que vous vous avanciez plus rapidement vers le « ciel, que je vous souhaite, et à vous et aux vôtres, comme « votre très humble et très obéissant serviteur.

« MATURIN.

« Ce 26 janvier 1688. »

En continuant l'histoire et le détail de mes principaux opuscules, je suis obligé de passer tout d'un coup de l'année 88 à la 95, où je fus engagé par un de mes amis à faire une devise pour un sujet des plus importants qui se puisse dire, et à donner aussi par écrit mes sentiments sur la nature des *Devises*.

L'ami dont je parle étoit M. Rumpf, le fils, aujourd'hui résident en Suède, à la place de son illustre père, mon ancien ami, lequel vivoit encore alors. Voici cette lettre :

Lettre de M. Rumpf, le fils, au sieur R...

« A Stockholm, ce 19 novembre 1695.

« Monsieur,

« Je ne doute pas que je ne passe dans votre esprit pour un « homme peu reconnaissant de toutes les honnêtetés dont je « vous suis redevable, ayant tardé si longtemps à vous assurer « de mon très humble service; mais je vous proteste, Monsieur, « que cela ne vient que de la crainte d'interrompre vos occu- « pations importantes, dont je me suis aperçu, à mon dernier « voyage de Hollande, que vous étiez tellement accablé, que « j'ai admiré comment vous pouviez fournir seul à tant de tra- « vail, et résolus en même temps de ne plus abuser de votre « facilité à obliger vos amis, de peur de vous dérober des mo- « ments que vous employez avec tant de bonheur pour le pu- « blic. J'espère, Monsieur, que ces considérations me justifie- « ront entièrement auprès de vous et me procureront une « favorable réponse à la grâce que j'ai à vous demander. « M. Cavalier, médailliste de Sa Majesté Britannique, ayant « dessein de faire graver ici, en acier, par le célèbre M. *Carel « Steen,* médailliste du roi de Suède, la médaille de la défunte « reine Marie, qu'il a faite lui-même en ivoire, il m'a prié très « instamment de vouloir consulter mes amis sur l'emblème ci- « joint, qui lui a été donné pour servir de revers à la médaille « susdite ; et, comme je ne connais personne qui soit plus en- « tendu que vous, Monsieur, dans ces sortes d'ouvrages, j'ose « prendre la liberté de vous envoyer cet emblème (1) avec les

(1) NOTA BENE. Le corps de cet emblème étoit la figure de la reine même s'élevant vers le ciel, et laissant tomber de la main gauche la couronne d'Angleterre, pour recevoir de la droite, qui est élevée, la couronne du ciel, qui signifie la félicité éternelle. Et pour âme l'on étoit en peine de savoir choisir de ces trois mots : *Cum immutabili commutavit* : — *Hanc solam supra meritum* : — *Oh fidem servatæ*

« paroles qu'on voudroit y ajouter, pour en savoir votre senti-
« ment, vous suppliant très humblement, en cas qu'il vous
« vienne quelque pensée dans l'esprit sur ce sujet, comme je
« n'en doute pas, de nous en faire part au plutôt; vous oblige-
« rez par là tous ceux qui ont de la vénération pour la défunte
« reine, et le roi même, qui ne manquera pas de s'informer de
« l'auteur de l'emblème, vous en saura bon gré. Continuez-
« moi, s'il vous plaît, mon cher Monsieur, l'honneur de vos
« bonnes grâces, et soyez persuadé que, de tous les hommes
« du monde, il n'y en a point qui soit tant à vous que moi. Mon
« père et ma mère m'ont chargé de vous faire leurs compli-
« ments, aussi bien qu'à Madame R..., à qui je serai toujours,
« comme à vous, Monsieur, très humble et très obéissant ser-
« viteur.

« H.-W. RUMPF. »

Ma réponse, sans que j'abuse de la patience du lecteur par un détail qui ne pourroit être qu'ennuyeux, fera voir suffisamment l'effet et la suite de toute cette petite sollicitation. La voici :

A M. Rumpf, le fils.

« Monsieur,

« Puisque vous me voulez bien faire l'honneur de demander
« mon avis sur la médaille dont vous me parlez, je voudrois
« que vous vous y fussiez pris de meilleure heure, c'est-à-dire
« avant que le revers de la médaille eût été gravé; car voici ce
« que j'ai à dire, tant sur le *corps* que sur l'*âme* de cet emblème.
« La pensée des deux couronnes, l'une tombante ici-bas, l'au-
« tre qu'on va recevoir là-haut, est désormais tout usée et,
« pour ainsi dire, traîne les rues, témoin le fameux *Manet ul-*
« *tima cœlo* de la devise d'Henri III, dont on a déjà fait cin-
« quante copies pour la reine que nous pleurons. Je voudrois
« donc quelque idée plus originale; et, s'il étoit encore

« temps, et que vous me voulussiez continuer l'honneur que vous « me faites, je vous pourrois chercher quelque autre chose, soit « *devise*, soit *emblème*. Mais, supposé qu'il n'y ait plus de re- « mède, je vous dirai, sur les trois mots pour âme que vous « m'avez envoyés, que le dernier, *Ob fidem servatam*, ne répond « pas assez sensiblement au corps, que, pour ainsi dire, il doit « animer; et que, pour les deux autres, ni le premier, ni le « second, ne sont ni bout ou portion de vers, ni mot connu « d'ancien auteur célèbre, deux caractères qui se doivent trou- « ver l'un ou l'autre, sinon tous les deux ensemble, dans une « parfaite devise, et, qu'à l'égard de ce premier mot en parti- « culier, le sens est trop complet; en sorte, que je voudrois, « en tout cas, ôter le *commutavit* et retenir seulement le *cum* « *immutabili;* car c'est, selon un grand maître, un des secrets « de la belle devise, que les paroles, pour être fort justes, doi- « vent avoir un sens suspendu et laisser quelque chose à devi- « ner, comme par exemple *Si tangar* sous un pistolet bandé, ou « *Potius mori* sous une *hermine*, qui se laisse plutôt tuer que de « se sauver dans un bourbier qui est tout proche d'elle. Car, « qui doute qu'*occidam*, par exemple, ajouté au premier, et « *quam fœdari* au second, ne fussent l'un et l'autre un *superva-* « *caneum* fort languissant, et qui émousseroit toute la pointe de « cet esprit qui vous saisit si agréablement à la simple ouïe ou « vue des seuls mots *si tangar* et *potius mori?* Rien ne plaît « tant à l'esprit de l'homme que de trouver quelque chose de « lui-même dans les objets qu'on lui présente; et, au contraire, « rien ne le choque davantage que de lui donner sujet de « croire qu'on se défie de sa capacité et de sa pénétration en « lui montrant tout.

« Un autre charme qu'on doit faire entrer dans les devises, « autant qu'il se peut, c'est le jeu de mots, non-seulement dans « les syllabes, mais aussi dans le sens; car le jeu de mots, qui « est puéril et rejetable dans toute autre sorte de pièces, est « une beauté réelle dans les inscriptions et dans les devises:

« tels sont le fameux *cominus et eminus* du porc-épic de Louis XI,
« et le *dolet et silet* du poisson percé d'une flèche, qu'un amant
« fit graver un jour sur son cachet, pour marquer à sa maî-
« tresse quelle étoit la discrétion qui accompagnoit sa flamme.
« Je suis, etc.

« R. »

M. Rumpf n'eut pas plus tôt reçu cette lettre qu'il m'en écrivit une autre pour remercîment, accompagnée d'une nouvelle prière, et le tout étoit conçu en ces termes :

Deuxième lettre de M. Rumpf à moi.

« Monsieur,

« Je vous rends très humbles grâces de la promptitude avec
« laquelle vous avez satisfait à la prière que j'ai pris la liberté
« de vous faire au sujet du revers qu'on a eu dessein de don-
« ner à la médaille de la défunte reine d'Angleterre qu'on doit
« faire ici. Tous ceux qui ont vu votre lettre ont si bien goûté
« le raisonnement que vous faites, tant sur le corps que sur
« l'âme de l'emblème que je vous avois envoyé, qu'ils ont jugé
« unanimement qu'on devoit profiter de l'obligeante offre que
« vous nous faites de nous envoyer quelque bel emblème
« ou devise de votre façon; d'autant plus que le revers n'est
« pas encore commencé. Vous l'apprendrez par la lettre ci-
« jointe de M. Cavalier.

« Vous avez rendu un grand service au public par la belle
« traduction de Mariana que vous venez d'achever (1). Je vous
« en félicite, mon cher Monsieur, et les curieux d'ici auxquels
« j'en ai parlé, en font de même; particulièrement, M. le baron
« de Heeckeren et mon père, qui m'ont chargé de vous assurer
« de leurs services, souhaitant tous fortement que l'imprimeur

(1) M. Rumpf avoit appris cela par de nos amis communs d'ici qui lui en avoient écrit de cette manière obligeante. [*Note de l'auteur.*]

« se dépêche de donner ce bel ouvrage au jour, afin de pou-
« voir profiter des fruits de vos veilles. Nous voici dans une nou-
« velle année ; je vous la souhaite, Monsieur, et à toute votre
« famille, heureuse en toutes choses, vous priant de me con-
« tinuer l'honneur de vos bonnes grâces. Je suis, etc.,

« H.-W. RUMPF.

« A Stockholm, 14 janvier 96. »

Avant que de venir à la réponse que je fis à cette lettre, il est à propos de faire un extrait de celle du sieur Cavalier, dont elle parle, puisqu'elle donna lieu à une partie de la matière que cette réponse traite. Voici donc cet extrait, parce que l'original touche quantité de choses dont le détail n'a que faire ici.

Lettre du sieur Cavalier, médailliste de Sa Majesté Britannique, au sieur R.

« Monsieur,

« J'ai eu l'honneur de voir la lettre qu'il vous a plu d'écrire à M. Rumpf au sujet de la devise pour la médaille de la feue
« auguste reine Marie. Je suis, Monsieur, si peu entendu dans
« la connaissance des médailles, tant à l'égard du goût ancien
« qu'à celui du moderne, excepté ce qui regarde la pratique
« de mon art, que je ne puis faire là-dessus aucun raisonne-
« ment solide. Toutefois, votre discours m'a semblé si juste et
« si conforme au goût des savants que j'ai entendus sur ce même
« sujet, que je ne doute pas que vous ne m'accordiez un em-
« blème qui réponde, autant qu'il se pourra faire, à un sujet si
« souverainement digne; vous suppliant très humblement,
« Monsieur, d'avoir la bonté de conférer sur cela avec tous
« ceux que vous en trouverez les plus capables, afin que nous
« ne laissions à la postérité aucun sujet de reproche..... Je vous

« prie, Monsieur, de faire toute votre diligence pour m'envoyer « la devise, etc. Je suis, etc.,

« CAVALIER.

« A Stockholm, le 1er (vieux style) de l'an 1696. »

Je viens présentement à ma deuxième lettre à M. Rumpf, et qui touche aussi quelque chose de ce que porte celle qu'on vient de voir du sieur Cavalier.

A Monsieur Rumpf.

« Ce 4 février (n. st.)

« Monsieur,

« Je suis ravi que mes petits soins sur la matière dont vous « m'entreteniez dans votre lettre précédente, ne vous aient pas « déplu, mais je ne sais si je serai aussi heureux à l'égard de ce « que vous exigez présentement de moi.

« Quoiqu'il ne s'agisse ici que d'une pensée et de deux ou « trois mots, l'un et l'autre demandent, en récompense, tant « de raffinement et de justesse, que je suis presque tenté de « prendre le parti d'une rétractation. En tout cas, ne croyez « point que je regarde la devise que je vous vais mettre ici comme « quelque chose qui puisse être fort agréé ni de vous, ni de vos « illustres et savants amis, mais comme un acte de bienséance, « afin de ne pas tomber dans l'incivilité d'un trop désobligeant « refus. Je prendrois donc pour corps de la devise demandée, « *un Oiseau de Paradis* (*Apus Indica*), et pour âme NATA POLO.

« On trouve assez là, si je ne me trompe, tout ce qu'on cher- « che. Le corps est noble, il n'est d'ailleurs nullement usé. Je « ne me souviens pas au moins de l'avoir jamais vu mis en œu- « vre, en fait de devise; et, pour ce qui est de l'âme, elle con- « vient si bien, et au corps, considéré en lui-même, et à la « grande princesse qu'on a en vue, que je ne sais si l'on peut « souhaiter rien de plus noble et de plus juste. Si vous trou-

« vez quelque chose de plus heureux, employez-le hardiment; « je n'en serai point jaloux, tant je songe uniquement à votre « entière satisfaction. Si, au contraire, vous jugez à propos de « vous accommoder de ce que je vous présente, voici comme je « tiens qu'il faudroit se prendre à l'exécution. La figure de « l'oiseau devant être placée tout au haut de la médaille, le « grand vide qui régneroit dans tout le reste du disque est ca- « pable de faire de la peine; car voici la contradiction qui se « trouve entre l'inventeur d'une devise et le sculpteur ou gra- « veur qui l'exécute en médaille : c'est que le premier ne « cherche que la simplicité, chose toujours désavantageuse « au jeu de la sculpture et du dessin, et que l'ouvrage de l'au- « tre demande au contraire bien du fracas par l'intérêt de « l'ornement; ce qui fait que bien des gens aiment beaucoup « mieux, dans un revers de médaille, se tourner du côté de « l'emblème que de celui de la devise (1), en quoi ils er- « rent, la devise étant incomparablement plus noble que l'em- « blème. Voici donc l'expédient que je trouve pour la concilia- « tion de ces deux espèces d'incompatibilités.

« L'oiseau de paradis n'est point une fiction, comme bien « des gens l'ont voulu croire, le mettant au rang du *phénix* et « de la *salamandre*, qu'ils disent que personne n'a jamais vus. « L'oiseau de paradis est une espèce de *martinet indien* (*Apus* « *indica*), qui a des pieds si petits, que cela a fait dire à plusieurs « qu'il n'en avoit point du tout; aussi, ne se peut-il reposer « dessus; mais à ce défaut, il a, aux deux côtés du derrière « de sa tête, deux crins fort longs en forme de lacets dont le « bout d'en bas a la vertu de se recoquiller si bien, qu'il se « pend de là aux branches des arbres, lorsqu'il veut prendre « du repos, s'appuyant, quant au reste, fort légèrement sur ses « pieds qui seuls ne seroient pas capables de le soutenir.

(1) Il paraît ici que je distingue fort entre *emblème* et *devise*, au lieu qu'il paraît par les lettres de MM. *Rumpf* et *Cavalier* qu'ils ne font qu'un de ces deux choses. [*Note de l'auteur.*]

« après quoi, il se décroche à l'aide de cette même vertu du « lacet. Tout ceci, encore une fois, n'est point une fable; on « voit, depuis quatre ou cinq mois, à Honslaerdyck, chez « M. Desmarets, quatre de ces oiseaux tels que je les viens de « décrire, lesquels arrivèrent des Indes tout embaumés, par « les derniers vaisseaux venus d'Amérique sur la fin de cet « été.

« Cela étant ainsi posé, je représenterois au bas du revers « de médaille dont l'oiseau occuperoit le haut, un bout de ter- « rain, et dans l'un des côtés, un morceau d'arbre aux bran- « ches duquel paraîtroit attaché le bas bout d'un crin volti- « geant dont le haut seroit resté au côté gauche de la nuque du « cou de l'oiseau, qui seroit supposé fraîchement parti de l'arbre « où il se tenoit attaché pour prendre son repos, n'ayant pas, « comme j'ai dit, des pieds propres à lui procurer ce soulage- « ment; l'autre crin restant dans son entier sur le corps du « même oiseau, à peu près comme le montre la figure d'ici à « côté.

« Mes très humbles remercîments et respects, je vous sup- « plie, mon très cher Monsieur, à Son Excellence monseigneur « le baron d'Heeckeren. Ma femme et moi, saluons très hum- « blement M. et madame Rumpf, et soupirons si fort après « leur chère vue, que nous prendrions volontiers pour devise « à cet égard : *Nunquam ne?* puisque le sujet de cette lettre « semble n'inspirer que des pensées symboliques. Je suis, etc.

« R.

« *P. S.* Il m'est venu, cette nuit, deux autres pensées pour « sujets de devise, l'une du *Kikajon de Jonas* (*cucurbita*), avec « ces mots : *Non data, sed ostensa*, tirés du VI^e^ de l'*Enéide*, « v. 869, au sujet de *Marcellus;* l'autre, le *Chariot d'Elie*, mais « vide, afin de pouvoir (en sortant de l'idée d'Elie), symboliser « la reine, représentée de l'autre côté dans la médaille même, « avec ces mots : *Sic ivit ad astra* (*Enéid.*, IX, 641).

En voici une troisième, qui me vient dans ce moment : *La manne dans le désert*, avec ces mots : *Omnia et omnibus*, tirés de saint Paul (2 Cor. IX, 22).

« Je ne vous propose ces trois nouveaux symboles que par ma-
« nière d'acquit, car le premier, je veux dire celui de l'*Oiseau*
« *de Paradis*, est incomparablement plus juste; ainsi, je m'y
« arrêterai.

La réponse de M. Rumpf à cette lettre, ne contenant que de grandes louanges de tout ce quelle contenoit, je ne la rapporterai point ici. Mais, comme le sieur Cavalier, à qui M. Rumpf avoit communiqué tout ce que je lui avois écrit, en me répondant aussi de son côté, à cause de la part qu'il avoit en la matière, toucha quelque chose d'une diversité de sentiments que M. Robinson lui avoit fait paraître sur la préférence que je donnois à la première de mes quatre devises, cette considération me porte à la copier ici :

Lettre du sieur Cavalier au sieur Rou.

« Monsieur,

« Plusieurs personnes distinguées ont admiré les devises
« que vous avez eu la bonté de nous envoyer; mais, je me crois
« obligé de vous dire que M. Robinson a paru plus porté pour
« la devise de la manne tombée au désert que pour celle que
« vous avez préférée à toutes les autres. Peut-être que cet il-
« lustre étant comme il est, protecteur des livres sacrés, je veux
« dire ministre du saint Evangile aussi bien que ministre d'Etat,
« il aura été plus porté pour ce qui sort de cette source. Cepen-
« dant, Monsieur, comme je fais l'ouvrage à mes dépens, je
« suivrai plutôt ce qui aura une approbation générale qu'un sen-
« timent particulier, etc.

CAVALIER.

« A Stockholm, le 30 mai (n. st.) 1696. »

Fragment de la réponse que je fis à cet extrait de la lettre du sieur Cavalier.

« Monsieur,

« Quand vous ne m'auriez pas fait confidence de la cause à « laquelle vous attribuez la préférence que M. Robinson donne « à la devise de la *manne*, je n'en eusse pas fait un autre juge- « ment que le vôtre, et vous avez frappé au but en rapportant « cela au caractère théologique. J'aurois, tout le premier, donné « moi-même dans le sentiment de M. Robinson ; mais l'intérêt « de la cause, je veux dire l'*esprit de devise*, l'a emporté dans « mon esprit par-dessus toutes autres considérations. Il s'agit « de choisir, entre toutes les devises proposées, celle sur la- « quelle il y a le moins à gloser et à reprendre ; or, constam- « ment des quatre que j'ai produites, c'est celle que j'ai préfé- « rée, à qui cet avantage convient le mieux. Elle est noble, « elle est simple, et elle est intelligible par elle-même ; les au- « tres, et particulièrement celle qui a eu le bonheur de plaire « à M. Robinson, ont bien quelque chose de chatouillant à « cause de la sainteté de leur source, mais elles ont chacune « un faible que cette première n'a point. Le *Kikajon de Jonas* a « en soi de la bassesse, et si je ne l'ai pas rejeté entière- « ment, cela ne vient que de ce que l'emploi qu'en a fait le « Saint-Esprit relève en quelque sorte ce qu'il semble y avoir « d'abject dans cette image ; mais, enfin, cette image est tou- « jours basse en elle-même. Le *Chariot d'Elie* a un vide qui de- « mande absolument un commentaire, et la devise doit porter « d'elle-même toute son explication ; de prétendre remplir ce « char de la figure de la reine, ce seroit (si j'ose m'exprimer « ainsi) comme placer deux prédicateurs dans une chaire, « c'est-à-dire faire une répétition et tomber dans le pléo- « nasme ; car le portrait de la reine est originalement dans la « médaille même, et le revers ne doit ramener votre sujet qu'en

« symbole. La *manne,* enfin, a deux faibles : premièrement la « peinture qu'on en peut faire dans un aussi petit terrain que « seroit le disque d'une médaille, présentera plutôt à l'esprit « des spectateurs l'image d'une *neige* que celle d'une *manne*, par « cette raison que la première est un météore que nous voyons « immanquablement plusieurs fois tous les hivers, au lieu qu'il « y a près de 4,000 ans que l'autre ne se voit plus du tout (1) ; et, « en second lieu, le mot que j'ai donné pour âme à cette devise « n'est ni vers, ni portion de vers, condition que j'ai dit ci-de- « vant être une de celles qui contribuent le plus à la perfec- « tion d'une devise. Ces deux inconvénients sont incontesta- « bles et ne se trouvent point dans la devise de l'*Oiseau de Pa- « radis*. Si, néanmoins, nonobstant toutes ces raisons, vos amis « persistent dans leur sentiment, je ne m'y opposerai pas, « parce que je vous avoue encore une fois que j'ai d'abord eu « le même penchant que M. Robinson, et vous pouvez vous « déterminer d'autant plutôt à cette préférence que le mot « que j'ai choisi pour âme, est tiré de ce célèbre endroit de « saint Paul (1 Cor. IX, 22), qui fait comme toute celle de ce « saint apôtre, et sur quoi aussi quelqu'un (*Paul Thurius*) a « fait autrefois cet excellent distique, en forme d'épitaphe « pour son tombeau :

Quis jacet hic ? NULLUS ; *tumulo quis conditus ?* OMNIS ;
OMNIBUS OMNIS *erat*, *qui sibi* NULLUS *erat.*

« Je suis, Monsieur, etc.

« R... »

Il m'a paru, par des lettres subséquentes de M. Rumpf, que l'on se rangeoit à mon opinion, et que ma devise de l'*Oiseau de Paradis* seroit frappée au derrière de la médaille de la reine ; mais je ne saurois dire si cela fut exécuté, à cause d'un départ tout subit du sieur Cavalier, précédé d'une petite brouillerie

(1) La manne des apothicaires est d'une tout autre nature. (*Note de l'auteur.*)

entre le sieur Carelsteen et lui, laquelle peut-être fit échouer tout le dessein et l'accord fait entre eux; car le sieur Cavalier m'avoit promis fort sérieusement une épreuve bien conditionnée de cette médaille avec plusieurs autres de sa façon, comme principalement celle de M. le baron d'Heeckeren et celle de M. Rumpf, le père; et, de tout cela, je n'ai reçu que celle du baron, que j'ai encore auprès de moi, et laquelle est d'une beauté qui n'a guère d'égales; elle me fut apportée par un gentilhomme de très grande distinction, nommé M. de Frisendorf, qui me fit l'honneur de me la vouloir délivrer lui-même lors d'un voyage qu'il fit ici pour une importante commission dont il avoit été honoré par la cour de Suède. Le départ du sieur Cavalier étoit pour un voyage en Perse avec un envoyé de Sa Majesté Suédoise, laquelle vint à mourir presque aussitôt; et, depuis cela, je ne sais ce que ledit sieur Cavalier est devenu.

L'espèce de conformité et de rapport qu'il y a entre l'esprit de la devise et celui de l'énigme, me donne lieu de placer ici un billet instructif que j'écrivis un jour à un de mes amis sur le *mot* d'une énigme où il se trouvoit embarrassé, pourquoi il étoit bien aise d'avoir mon avis. Le sujet de l'énigme regardoit la manœuvre d'un barbier, et l'auteur avoit choisi pour *mot* le terme même de *barbier;* je n'approuvai pas cela, et voici ce que je lui en écrivis le lendemain, après y avoir plus mûrement pensé :

« Si M. **** m'en veut croire, il prendra pour *mot* de l'é-
« nigme qu'il m'a communiquée le *rasoir* plutôt que le *barbier;*
« ma grande raison est que dans l'*énigme*, non plus que dans
« la devise, les *personnes* ne doivent jamais entrer, mais seule-
« ment les *choses*. C'est la beauté de l'*énigme*, comme c'est la
« beauté de la *devise;* et cette beauté consiste en ce que, dans
« vos images, tant pour l'un que pour l'autre, vous donnez
« agréablement le change à votre lecteur ou auditeur; inno-
« cente tromperie qui ne peut jamais manquer de plaire à l'es-
« prit. On propose une *chose*, et on la fait parler comme si elle

« étoit une *personne*, c'est-à-dire quelque corps animé et rai-
« sonnable ; cependant, c'est seulement une *chose* et une chose
« inanimée ; ou si cette chose est un animal, ce n'est au moins
« qu'un animal déraisonnable ; cependant tout ce qu'on lui fait
« dire convient également à l'un et à l'autre. Une seconde rai-
« son de la beauté prétendue, c'est que de la manière que je
« l'entends, vous faites un jeu perpétuel entre le *propre* et le
« *figuré*, entre la *vérité* et l'*image*, entre le *corps* et l'*esprit*. Or
« tous ces agréables jeux ne se rencontrent point quand on fait
« parler les *personnes* dans les énigmes ; le sens est tout simple,
« tout vide, et par conséquent plat et insipide. Il y a une troi-
« sième raison pourquoi les *choses* seules et non pas les *per-*
« *sonnes* doivent entrer dans les énigmes, c'est que ceux qui sa-
« vent ce que c'est que la nature et l'esprit de l'*énigme*, ne la
« devineroient jamais si vous leur proposiez pour sujet une
« *personne* au lieu d'une *chose* ; parce que leur esprit ne cher-
« chant le sujet proposé que parmi les *choses*, jamais une *per-*
« *sonne* ne se présenteroit à lui ; bien au contraire, ces gens-là
« la rejetteroient aussitôt si elle se présentoit à leur imagina-
« tion. Supposé par exemple qu'en lisant l'énigme d'hier, l'idée
« de *barbier* se fût présentée à mon esprit, et que j'eusse pu ne
« point penser à *rasoir*, j'aurois rejeté cette idée de *barbier*, par
« la raison que c'est une *personne*, et j'aurois dit en moi-même :
« Ce ne peut pas être là la pensée de l'auteur, car l'auteur est
« habile homme, il sait ce qu'il fait, ainsi il ne peut pas être
« tombé dans cette faute ; et ainsi j'aurois manqué à deviner
« l'énigme. Une quatrième raison vient encore de se présenter
« à moi : c'est que si vous faites parler une *personne*, il n'y a là
« aucun sujet d'étonnement et de surprise, au lieu qu'en faisant
« parler une *chose*, la considération de ce que cette chose est
« par elle-même incapable de raisonnement et de discours,
« flatte agréablement votre imagination, et vous donne immanquablement cette même espèce de plaisir qui se trouve par
« exemple dans la lecture des fables, où l'on fait agir et raison-

« ner des bêtes brutes et des souches, des pierres en un mot « et des arbres ; exécution qui demande nécessairement un tour « d'esprit dont on n'a aucun besoin quand on fait parler des « sujets capables par eux-mêmes de raisonnement et de dis- « cours. »

Pendant que je suis encore sur ce long article des devises, je ne puis en laisser ici passer une de ma façon, qui, ayant été par manière d'entretien alléguée par moi à un de nos beaux esprits de qualité, eut assez le bonheur de lui plaire pour le porter à une instante prière qu'il me fit de lui en faire un sacrifice ; tout cela d'autant plus volontiers que je lui avois témoigné que c'étoit un enfant encore tout chaud de sa naissance, et dont je n'avois pas eu le loisir de faire aucun usage. Je me tins trop honoré de cette demande pour la refuser, et si je parais ici comme rétracter mon don en rompant enfin un silence que j'ai fidèlement gardé près de quarante ans, c'est qu'outre qu'il n'est plus désormais question de cela, le gentilhomme bel esprit qui m'avoit fait la demande étant mort il y a plusieurs années, aussi bien que la dame pour qui il en fit tout exprès graver un cachet d'or ; outre cette raison, dis-je, c'est que je ne nomme ici ni ne désigne en aucune manière les deux personnes dont je parle. Voici quelle étoit cette devise, savoir pour le *corps* un *miroir ardent*, sur lequel un soleil opposé dardant ses rayons, il s'en faisoit une réflexion sur un cœur posé comme à terre, et qui en étoit tout embrasé avec ce mot pour *âme* : D'UNE LUMIÈRE UN FEU.

L'année 1699 me fut si heureuse par l'acquisition que j'y fis d'un nouvel ami de très grand mérite, que je me suis fait un plaisir de la mettre au rang d'un certain nombre d'autres que de dix ans en dix ans, j'ai remarqué m'avoir été fatales en bonheur (1). Je veux parler de la connaissance que je fis avec

(1) *Fatal* se peut dire en fait de bonheur. Voyez Vaugelas, et notez que Bouhours n'ayant point touché à cette remarque, c'est un témoignage qu'il l'approuve. *Note de l'auteur.*]

M. de Thoiras-Rapin, retiré, à mon grand regret, depuis quelques années à Wézel; mais avec qui je me console d'entretenir toujours un commerce assez régulier. Il débuta auprès de moi par une offre si généreuse, que me fit de sa part, avant que nous nous vissions, feu M. de la Devèze, notre commun ami, que je n'y songe jamais sans des sentiments d'admiration, n'y ayant rien qui mette une plus grande borne à l'amitié que la bourse; et ce fut cependant par là qu'il ne tint pas à lui de commencer, si je l'en eusse voulu croire, et cela à l'occasion de mes *Tables* enlevées depuis si longtemps, et dont il croyoit que je ne négligeois une seconde édition que faute de moyens suffisants à une entreprise de cette force; mais je lui fis connaître, en le remerciant de sa générosité, que j'avois d'autres raisons encore plus pressantes qui me détournoient de cette pensée, et que je n'allègue point ici. Quoi qu'il en soit, voilà par où nous commençâmes à nous connaître, M. de Rapin et moi. L'année suivante, son bon cœur le tourna vers une autre pensée pour moi.

Il étoit en ce temps-là gouverneur du fils aîné de milord Portland, et c'étoit Sa Majesté même, le grand Guillaume, roi d'Angleterre, qui l'avoit obligé à se charger de cette commission par le grand intérêt qu'il prenoit à une éducation toute distinguée de ce jeune milord, à cause de son père qu'il honoroit depuis longtemps du premier degré de sa faveur. M. de Rapin qui attendoit de jour à autre, selon les promesses de ce prince, un poste distingué dans les armes, auxquelles il s'étoit glorieusement signalé, fut d'abord un peu surpris de la proposition; mais le roi, qui avoit depuis bien du temps connu sa sagesse, sa conduite réglée, son bon sens, même la délicatesse de son esprit, et surtout un certain air du beau monde, et ces manières nobles et aisées qu'on n'attrape qu'avec les gens de qualité, ne crut pas pouvoir trouver personne si capable de remplir les vues qu'il avoit fort à cœur pour la culture de cette jeune plante; en un mot, il fit entendre à M. de Rapin que s'il avoit cette

complaisance pour lui, cela lui vaudroit beaucoup au delà de ce qu'il pouvoit avoir espéré de ses promesses précédentes; ainsi l'engagement dès lors fut arrêté, et c'étoit dans le temps qu'il remplissoit encore cette vacation que je vins à le connaître par les généreuses avances de sa part dont j'ai déjà parlé.

La seconde pensée obligeante que, selon que j'ai dit ci-dessus, M. de Rapin eut pour moi fut telle. M. Le Vassor, célèbre auteur de l'*Histoire de Louis XIII*, s'étoit depuis quelque temps engagé à donner quelques-unes de ses heures à milord Woodstock (1), fils aîné du comte de Portland, sur des entretiens de belle littérature, non point par voie de leçons magistrales, mais comme par simple conversation, mais une conversation triée, et sur toute sorte de sujets, curieux, savants et nobles, choses dont l'esprit de cet homme rare étoit amplement meublé et enrichi. M. Le Vassor, après avoir vaqué un temps assez considérable à cette fonction, fut obligé de passer en Angleterre pour des raisons dans lesquelles je n'ai que faire d'entrer; et la grande amitié qui s'étoit insensiblement mais fortement cimentée entre M. de Rapin et moi, me donna la liberté de m'ouvrir à lui sur une pensée qui m'étoit venue à l'occasion du départ de M. Le Vassor. J'avois en ce temps-là beaucoup plus de loisir que de matière d'occupation, et j'ai toujours aimé le travail. Je lui demandai si nonobstant la grande différence que je reconnaissois y avoir entre les talents de M. Le Vassor et les miens, faute néanmoins de quelqu'un plus capable de succéder à M. Le Vassor, ce ne seroit point à moi un peu trop de présomption que de lui demander s'il jugeroit à propos de me proposer à milord de Portland. M. de Rapin me dit là-dessus que je me moquois en lui parlant ainsi; que dès avant que M. Le Vassor parut en ces provinces, je lui étois plusieurs fois venu en l'esprit au sujet de ce poste, mais qu'il avoit banni cette

(1) C'est le duc de *Portland*, mort depuis à la *Jamaïque*, dont il étoit gouverneur. [*Note du fils de l'auteur.*]

pensée à cause de ma charge et des travaux continuels de mon cabinet, qui l'avoient détourné de me faire lui-même cette proposition. « Dès l'heure qu'il est, me dit-il, j'ose vous assurer « que l'affaire est faite ; milord vous connaît, et je suis per- « suadé que cette ouverture lui fera plaisir; dès demain ma- « tin je ne manquerai pas de lui en parler. » L'obligeant M. de Rapin n'y manqua pas en effet, et dès le lendemain, il me vint prendre en carrosse et me mena à Zorg-Vliet (1), où, après qu'il m'eut présenté au milord, j'eus tout lieu d'être content de l'offre de mes services, ce seigneur m'ayant fait l'honneur de me dire qu'il m'auroit recherché lui-même, s'il eût cru que ce poste eût été à ma bienséance. Ici, je ne dirai pas que j'entrai donc en la place de M. Le Vassor; car comme cet illustre, en qualité de fugitif (2) en ces provinces, n'avoit ni feu ni lieu, milord Portland l'avoit tout à fait retiré auprès de son fils, au lieu que moi, étant domicilié et vivant au milieu de ma famille, je n'avois aucunement besoin d'une semblable retraite, mon occupation ne devant être par jour que d'une heure ou deux tout au plus, mais auxquelles je me rangeois fort ponctuellement tous les jours, m'ayant été promis que pour peu qu'il fît mauvais temps, on ne manqueroit pas de m'envoyer un carrosse qui auroit pareillement soin de me ramener, comme en effet jamais cela ne manqua.

Dans l'éclaircissement pris avec M. de Rapin, et qui fut aux derniers jours du mois d'août 1700, il m'avoit déclaré que comme au bout d'environ six mois toute la famille de milord Portland devoit passer en Angleterre, il se croyoit obligé de savoir de moi si dans ce court intervalle de temps il me seroit bien possible de faire parcourir à notre jeune élève toutes les particularités les plus remarquables de l'histoire des deux der-

(1) Maison de plaisance du comte de Portland sur le chemin de Scheveling. [*Note de l'auteur.*]

(2) Le mot de *réfugié* ne conviendroit pas en cet endroit, et l'on en sent bien la raison. [*Note de l'auteur.*]

niers siècles, puisque dans les étroites bornes d'un terme si resserré, il étoit impossible de remonter plus haut? Je promis à M. de Rapin de satisfaire à sa demande dès le lendemain; et en effet le lundi 30 août, m'étant rendu chez milord Woodstock, je commençai ma fonction dès ce jour par le petit discours dont voici le titre :

Projet d'une introduction à l'histoire des deux derniers siècles, par anticipation de quelques particularités des quatre ou cinq précédents.

« Messieurs,

« On peut dire de chaque période un peu considérable de « l'histoire universelle, qu'il en est, à peu près, ou comme des « ruisseaux et des rivières qui ont toujours une source certaine « à laquelle on est nécessairement contraint de remonter, si on « les veut parfaitement connaître, ou comme des parties du « corps humain, qui ont entre elles une si étroite enchaînure « de nerfs, de muscles et d'emboîtements, qu'encore qu'on « s'arrêtât à la plus simple de toutes, toujours seroit-on obligé « de reconnaître ou la dépendance ou la liaison que chacune « a avec quelque autre.

« Cela fait que si l'on choisit dans l'histoire générale, ou un « certain siècle dont on veuille embrasser tous les événements, « par rapport aux histoires particulières; ou un certain fait, « simple à la vérité, mais si considérable que l'économie ordi- « naire de quelque partie du monde en ait été dérangée, il « faut nécessairement, dans tous ces cas, pousser plus avant « que le point auquel on sembloit d'abord s'être fixé.

« Supposons par exemple qu'une louable curiosité ait pris « à quelqu'un de connaître l'état présent de l'Europe, et de sa- « voir la raison et les enchaînures de tout ce qui s'y est passé « de plus mémorable dans le siècle que nous allons finir, il y « trouvera de certaines complications d'intérêts si éloignés,

« par rapport à leur première origine, que pour en bien com-
« prendre la nature et en démêler tous les nœuds, il lui faudra
« recourir jusqu'à une époque de plus de trois cents ans. J'in-
« diquerai par un seul trait la vérité de ce que j'avance ici,
« c'est la disposition aux guerres et aux disputes où se trou-
« vent encore aujourd'hui les deux grandes monarchies de
« France et d'Espagne; cela n'est pas d'une source moins éloi-
« gnée de notre âge que l'intervalle de près de trois siècles,
« puisque cela avoit commencé par le meurtre du duc d'Orléans,
« *Louis*, que le duc de Bourgogne, *Jean sans Peur*, son cousin
« germain, fit assassiner dans Paris le 23 novembre 1407.

« Que si au lieu d'un siècle, le curieux dont nous parlons en
« veut embrasser deux, afin de se donner plus de carrière, il
« trouvera vers le commencement de cette époque qu'il se sera
« proposée, l'extinction et pour ainsi dire le cercueil de ces
« sanglantes factions d'Angleterre, que les odieux noms de
« *Rose blanche* et de *Rose rouge* ont rendues si célèbres : ce qui
« l'engagera à en aller chercher le berceau dans la nais-
« sance d'Edouard I^er^, vingt-neuvième roi d'Angleterre, qui,
« par la dispute qu'il eut à quelques années de là avec son frère
« Edmond, duc de Lancastre, donna lieu à la première (1) des
« deux origines de ces fameuses discordes, et qui est éloignée
« de nous de plus de quatre siècles.

« Afin donc de dresser un plan commode pour l'intelligence
« des deux siècles dont je viens de faire mention et dont nous
« allons bientôt finir le dernier, je dis qu'étant besoin pour y
« bien réussir, d'anticiper une légère perquisition de quatre
« ou cinq autres siècles qui ont précédé ces deux-là (mais en
« ne les parcourant que comme un éclair, et à des égards fort
« bornés quant au nombre), nous aurons à examiner, par

(1) Cette première origine prétendue est regardée comme quelque chose de trop *suspect*, pour ne pas dire *fabuleux;* cependant il y a des auteurs qui la soutiennent, comme cela paraît dans Vignier, *anno* 1273, et dans Rosemond, *Guerres civiles d'Angleterre*, partie II^e^, page 153, ligne 2. [*Note de l'auteur.*]

« exemple, pour ce qui est de l'histoire ecclésiastique : 1° l'é-
« lection des papes par les seuls cardinaux, ce qui commença
« par Célestin II, en 1143; 2° le transport du siége papal de
« Rome à Avignon, où il fut relégué pendant soixante-dix ans,
« ce que les Italiens, pour cet effet, appellent la *Captivité de*
« *Babylone*. En troisième lieu, le grand schisme d'Occident, qui
« dura cinquante ans et dix mois, et où l'on vit quelquefois
« jusqu'à trois papes en même temps se disputer la tiare, et
« partager dans leurs différents intérêts tous les Etats et
« princes de l'Europe. En quatrième lieu, les grands démêlés
« de Jules II et de Louis XII, roi de France. En cinquième
« lieu, l'abolissement de la Pragmatique sanction sous Léon X;
« 6° les intrigues frauduleuses du Concile de Trente, sous
« Paul III qui le commença et Pie IV qui le conclut; 7° ce qu'il
« y eut de principal et de plus curieux dans la vie et sous le pon-
« tificat de Sixte V; 8° les démêlés de Paul V avec la république
« de Venise; 9° la guerre de Candie et la pyramide de Créqui,
« sous Alexandre VII; 10° et enfin les chagrins réciproques
« entre Innocent XI et Louis le Grand, au sujet de la Régale.

« A l'égard de l'empire, tout de même, on pourra s'exercer
« sur les factions des Guelfes et des Gibelins; sur l'institution
« des sept électeurs; sur la grande querelle des empereurs
« avec les papes au sujet des investitures; sur la ligue de Smal-
« kalde; sur les guerres de Bohême et de Hongrie; sur la con-
« stitution de la célèbre *Bulle d'or;* sur les différentes révolu-
« tions de l'électorat palatin; et enfin sur les grands attentats
« de Charles-Quint et de son frère Ferdinand I^er, pour l'oppres-
« sion de la liberté germanique.

« Pour ce qui concerne la France, il y aura à examiner :
« 1° l'origine des douze pairies, et à voir ce que les six laïques
« sont devenus; cette époque remonte jusqu'à Louis VI, dit
« *le Gros*, mais on n'insistera sur son règne que par rapport à
« cette fameuse institution, dont la connaissance est, quant à
« elle, indispensable pour l'entière et parfaite intelligence de

« plusieurs faits importants, comme par exemple et 2° les « guerres d'Angleterre, et pourquoi les rois de cette nation se « qualifient aussi rois de France; 3° et enfin les différentes « guerres pareillement tant en Italie qu'avec l'Espagne, et la « première origine de l'antipathie qui se trouve entre ces deux « nations.

« Dans l'histoire d'Angleterre : 1° les factions, par exemple, « des deux Roses, blanche et rouge, c'est-à-dire les fameux « démêlés au sujet de la couronne entre les deux maisons « royales de Lancastre et d'York; 2° les massacres d'Irlande, « et si l'on veut remonter quelques siècles plus haut, ce qu'il « y a de plus remarquable dans la conquête de cette couronne; « 3° les guerres avec l'Ecosse ; 4° l'état républicain sous Crom- « well; 5° les secousses données à la liberté de la nation par « Jacques le détrôné ; 6° et enfin l'affranchissement héroïque « de cette même nation par le grand prince qui y règne glo- « rieusement aujourd'hui.

« Dans l'Espagne, nous aurons à voir la jonction de la Cas- « tille avec l'Aragon en la personne des rois Ferdinand et Isa- « belle; l'expulsion des Maures par les mêmes princes; la dé- « couverte du Nouveau Monde et les diverses conquêtes dans « les deux Indes; les sept quenouilles de Castille, les trois d'A- « ragon et les deux de Portugal; les diverses disputes de cou- « ronne en Portugal et en Aragon, quatre pour l'un et cinq « pour l'autre; l'usurpation du Portugal par Philippe II, et « enfin le recouvrement qui en fut fait soixante ans après par « la maison de Bragance, qui est présentement maîtresse de ce « trône.

« Mais en traitant toutes ces matières, chacune dans son « ordre, il y aura principalement à examiner les divers intérêts « des princes, et leurs prétentions sur les Etats des uns et des « autres, ce qui est presque l'unique semence de toutes les « guerres.

« On examinera toutes ces matières à mesure que les sujets

« s'en présenteront ; et c'est ce qu'il y aura de plus important « et de plus solide dans tous ces exercices, par la raison que « cela regarde uniquement la *politique*, qui est la plus véritable « pierre philosophale et le *grand œuvre*, pour ainsi dire, de « l'esprit humain.

« Mais comme en se proposant quelque ouvrage de broderie, « il faut premièrement et toujours avoir un canevas, qui serve « comme de base et de fond, nous prendrons pour le nôtre « la lecture abrégée de quelque histoire suivie que nous dres- « serons à mesure pour ce dessein, afin qu'elle puisse égayer « en même temps qu'elle instruira, et qui tiendra toujours nos « divers compartiments dans la symétrie d'une juste propor- « tion. »

—

Ce fut donc ainsi que commencèrent nos exercices, et ce que je trouve qu'il y eut d'assez singulier dans mon économie, est qu'au lieu que M. de Rapin, dans cette considération d'un terme si court, n'ayant exigé de moi que la tractation des deux siècles dont le dernier étoit près de finir, m'étant mis, dès le soir de notre première séance, à calculer mes journées, et à faire la distribution des matériaux dont chacune pouvoit être remplie, je trouvai qu'à la faveur du grand amas que de longue main j'avois fait d'une infinité de choses pour la composition de mes *Tables*, et avois encore toutes auprès de moi dans divers portefeuilles rangés en bon ordre, et à la faveur, encore plus, de tout le système que j'avois profondément imprimé dans la tête, des principales matières de toute l'histoire, tant en général qu'en particulier ; je trouvai, dis-je, que je pouvois fort aisément n'employer que les deux derniers mois de nos six à la tractation de ces deux siècles principaux qui m'étoient demandés ; de sorte que les quatre autres qui seroient les premiers de notre carrière me pouvoient suffire à parcourir, sur mes *Tables*, généralement tout ce qui se pouvoit trouver de plus

curieux dans toute l'histoire universelle, tant ancienne que moderne; plan qui ne m'ayant pas paru indigne d'être proposé à M. de Rapin, comme en effet je le fis, il en fut encore plus content que moi, et me pria fort de ne me pas départir de ce plan.

Le lecteur ne comprendra pas aisément comment je pus exécuter un tel projet dans un si court espace, si, outre ce que j'ai déjà dit de l'amas tout préparé de mes matériaux, je ne lui rends encore compte de la manière dont je me prenois tous les jours à ce travail, et voici comment:

Sitôt que j'étois retourné chez moi au sortir de chacun de nos exercices, j'amassois les matières qui devoient servir à la conférence du lendemain, et j'employois à cette collection tout le reste de cette journée-là, puis, dès les quatre ou cinq heures du matin suivant, je mettois au net tout ce que j'avois seulement broché la veille; transcription qui finissoit à peu près vers l'heure à laquelle j'avois accoutumé de partir pour la séance du jour.

Cet ouvrage fut donc précisément exécuté dans le temps dont nous étions convenus, et outre la satisfaction que je donnai à tous ceux à qui j'avois affaire, et c'est-à-dire principalement à milord Portland que M. de Rapin informoit de toutes nos occupations, j'eus le plaisir d'exécuter par même voie un dessein que j'avois conçu dès le temps de la composition de mes *Tables*, mais duquel n'ayant pu pendant plus de vingt-cinq ans trouver l'occasion d'en entamer le moindre mot, je désespérois dorénavant d'y pouvoir jamais mettre la main. L'ouvrage que j'ai ici en vue regarde ces suppléments tant de fois promis à tous les articles de mes *Tables*, où les étroites bornes du terrain me forçoient nécessairement à laisser tant de lacunes, qui heureusement se trouvent aujourd'hui entièrement remplies par ce dernier travail; et ce qui s'y trouve de principalement curieux, ce sont quantité de dissertations, tant sur les plus difficiles endroits de l'histoire en général, que sur le génie, le style, le caractère et

les talents de tous les hommes illustres, soit dans les armes, soit dans les lettres, ce qui sans doute n'est pas d'une petite utilité, non-seulement pour une jeunesse qui étudie, mais aussi pour plusieurs personnes faites, qui ayant plus de bon sens et d'esprit que de savante étude, sont bien aises d'être informées de mille belles critiques, lesquelles, à proprement parler, ne sont familières qu'aux gens les plus savants de profession dans les belles lettres.

L'idée que je viens de donner ici d'une espèce de mérite en ces dissertations, fera peut-être souhaiter au lecteur d'être mis en état, par la production de quelques-uns de ces morceaux, de pouvoir juger par lui-même si l'on en doit faire tant de cas. Suivant cela, j'ai envie d'en mettre ici quelques-uns de chacune des trois espèces que j'ai marquées, savoir, des *faits historiques*, des *auteurs de réputation*, et des *grands hommes en fait de guerre*. La digression sera un peu longue, mais peut-être se trouvera-t-on dédommagé par la curiosité des matières; j'en ferai environ une douzaine d'articles, savoir la dissertation historique sur les deux Denis, l'*Aréopagite* et le *Parisien;* et celle sur la *fameuse papesse Jeanne;* les portraits ou caractères de *Sapho*, d'*Anacréon*, de *Pindare*, de *Plaute*, de *Térence*, de *Lucain* et de *Florus;* le comte de Dunois enfin avec la Pucelle d'Orléans et Georges Pogébrac avec Mathias Corvin.

Sur la papesse Jeanne.

[*An de J.-C.* 855.] — Ici est la place de la fameuse *papesse Jeanne*. Matière fort délicate, fort embarrassée, fort disputée, mais sur laquelle néanmoins on peut remarquer quelques points incontestables; et premièrement qu'encore que dans les exemplaires imprimés du bibliothécaire Anastase, qui paraissent aujourd'hui, il ne soit fait aucune mention de cette femme *pape*,

il est certain néanmoins que l'histoire s'en trouve dans les anciens manuscrits de cet auteur, comme entre autres dans celui qui, selon le témoignage de MM. *Sarrau* et *Blondel*, étoit de leur temps gardé dans la bibliothèque du roi de France, où l'on trouvoit la vie de la papesse très expressément rapportée; jusque-là que ces messieurs avoient eu la curiosité l'un et l'autre de copier l'exemplaire dans cet endroit-là; et tout de même encore dans deux autres qui furent envoyés d'Heidelberg par M. Fréher, conseiller du prince palatin, aux jésuites de Mayence. Or cette autorité d'Anastase est irréprochable parce qu'il vivoit dans le temps même dont il s'agit, c'est-à-dire sous *Léon IV* et *Benoît III*, et que tout le monde peut voir par ses écrits, qu'il favorisoit la cause des papes et le siége de Rome tant qu'il pouvoit. En second lieu, depuis Anastase jusqu'aux premiers auteurs après lui qui parlent de la papesse, comme véritable, il y a deux cents ans de silence sur cette matière, à quoi apparemment n'ont pas peu contribué les *tronquements* et les suppressions que les moines ont été entièrement maîtres de faire en qualité de dépositaires naturels et ordinaires de la plupart des bibliothèques; mais nonobstant quoi, enfin, il n'a pas été en leur pouvoir d'user de pareille supercherie à l'égard de *Marian Scot*, de *Martin Polonais*, de *Thierri de Niem*, et de *Baptiste Platine*, qui parlent tous fort nettement de cette histoire comme véritable; car les exemplaires de ces quatre écrivains étoient répandus en trop d'endroits dans le monde, pour laisser aucune liberté de fraudes à tous ceux qui d'ailleurs en eussent été assez capables. En troisième lieu, il faut joindre à cette considération ce que le fameux Mézeray avoue sur ce fait, dans le même temps qu'il tâche de le faire envisager comme une fable, savoir que cinq cents ans durant on l'a tenu dans le monde pour une vérité constante. Une quatrième considération sera tirée de trois témoignages de MM. *Blondel*, *Rivet* et Du Vivier, dont les deux premiers ont une réputation toute acquise, et l'autre avance

encore la sienne tous les jours. Voici ce que dit M. *Blondel* (1), qui, après le parti qu'il a pris sur la matière, ne peut être aucunement suspect : « Marc Velser, l'un des principaux magis- « trats d'Augsbourg, ayant envoyé, l'an 1601, aux jésuites de « Mayence, le manuscrit d'Anastase pour le faire mettre sous « la presse, ils prièrent Marquard Fréher, conseiller de « S. A. E. à Heidelberg, de les aider en ce sujet; sous la pro- « messe qu'ils faisoient de donner de bonne foi au public ce qui « leur seroit communiqué. Il leur envoya donc deux manuscrits « d'Anastase, où la vie de la prétendue papesse se trouvoit; « mais eux, se contentant de faire tirer deux exemplaires de « cette sorte, ils supprimèrent dans le reste de l'édition ce qui « leur avoit été fourni, tellement qu'il n'a point paru; et « M. Fréher a été contraint de se plaindre, par une espèce de « manifeste imprimé, du tour qui lui avoit été joué. » Voici, tout de même, le témoignage de M. Rivet (Lenfant, page 164): c'est que ce théologien, également connu par son savoir et sa probité, avoit écrit de sa propre main, sur son exemplaire d'Anastase ces propres paroles que M. Spanheim témoigne y avoir lues lui-même : « Le célèbre M. de Saumaise m'a assuré que la « papesse Jeanne se trouvoit parmi les papes dans l'exemplaire « d'Anastase qu'avoit Fréher. Ceux qui ont imprimé cet ou- « vrage à Mayence avouent eux-mêmes que cet exemplaire leur « avoit été communiqué. En le renvoyant, ils envoyèrent en « même temps à Fréher deux exemplaires imprimés où cette « histoire se trouvoit, mais ils la supprimèrent dans les autres, « comme elle l'est dans le mien. Et le même M. de Saumaise « m'a dit que Fréher s'est plaint publiquement de cette four- « berie. » Sur quoi est à noter que non-seulement M. de Saumaise racontoit ainsi l'affaire (Lenfant, page 165), mais ce qui est encore très considérable d'un homme qui se connaissoit

(1) V. l'extrait de la lettre qui est au devant de son livre sur la papesse. P. m. 3. *Note de l'auteur.*

parfaitement en manuscrits, c'est qu'il étoit garant de l'antiquité, et si on ose le dire, de l'authenticité de celui-ci.

Pour ce qui regarde M. du Vivier, voici ce que c'est. Cet excellent serviteur de Dieu se trouvant à Paris en l'année 1685 (un peu avant la révocation de l'Edit de Nantes) avoit été, par sa curiosité de savant, porté jusqu'à la fameuse bibliothèque de Saint-Victor; il y vit, entre plusieurs rares manuscrits, un fort curieux et très ancien d'Anastase le bibliothécaire, dans lequel il trouva en très bonne forme toute l'histoire de la papesse; comme il étoit accompagné d'un autre curieux de ses amis, ils raisonnèrent tous deux assez longtemps en se parlant bas, mais d'une manière qui montroit beaucoup d'application, et cela fut remarqué du père bibliothécaire, qui retira de leurs mains l'exemplaire assez promptement.

A quelques jours de là, M. du Vivier s'étant rencontré avec M. de la Placette, si connu par ses excellents traités de morale, qui à parler sans exagération, ne sont que son propre portrait au naturel; il lui conta ce qu'il avoit vu à l'abbaye de Saint-Victor; M. de la Placette lui proposa d'y retourner ensemble, afin de se pouvoir dire aussi lui-même témoin oculaire. Etant entrés, ils demandèrent à voir Anastase; on leur en présenta un exemplaire, mais qui étoit imprimé; ils prièrent qu'on leur montrât le manuscrit; mais le père, qui sans doute reconnut M. du Vivier pour cet examinateur si attentif de la visite précédente, leur dit qu'on ne le montroit plus, parce que tant d'inspections et de *feuillettements* ne faisoient que le gâter. Voici maintenant le récit historique du fait de la *papesse*, tel qu'il se trouve dans les véritables Anastase . . . . . (1).

N. B. sur ce que je viens d'inférer dans ces trois dernières lignes que voici comme on doit envisager la chose. Jeanne étoit sans doute *Jean VIII*, puisque le Jean antérieur, plus prochain.

(1) Passage renvoyé à la feuille supplementaire comme ceux ci-dessus. t. I p. 190 et t. II, p. 95 et 156.

étoit constamment *Jean VII*. Suivant cela, le pape qu'on dit *Jean VIII* étoit de même *Jean IX*, et il en fut de même des subséquents papes qui ont porté le nom de *Jean*. En un mot, il est constant, par l'examen qu'on peut faire de la différente manière de compter des historiens ecclésiastiques, selon qu'ils admettent ou qu'ils rejettent la papesse, que depuis le temps où on la place, de tous les auteurs, l'un dit, sur un même pape, Jean VIII, pendant qu'un autre dit Jean IX, et ainsi de tous les autres, jusqu'aux Jean XXI, XXII et XXIII, qui sont les derniers de ce nom-là; or, d'où cela peut-il venir que de l'inconvénient de la papesse contestée? car de dire que cela vient de ce qu'il y a eu deux *Jean* de non comptés, savoir le XVI et le XVII, la défaite est prise d'un cas trop postérieur pour être valable; puisque la diversité de calcul n'a pas commencé aux *Jean* XVI et XVII seulement, mais plus de cent ans avant cela, savoir, dès *Jean VIII*, que la plupart des historiens du temps ont nommé *Jean IX*. Ajoutez à cela que la raison qu'on allègue de la suppression de *Jean XIV*, de *Jean XVI* et de *Jean XVII* est si frivole qu'un juge sincère ne peut s'empêcher de la regarder comme un pur effet de l'embarras où se sont trouvés ceux qui ont voulu cacher la honte du véritable *Jean VIII* qui est la *papesse*. On a même eu la ruse, pour embrouiller davantage la matière, de faire exprès, sans autre nécessité, deux et trois suppressions au lieu d'une, parce que s'il n'y en eût eu qu'une seule, la fourberie eût trop sauté aux yeux; au lieu qu'en en faisant paraître plusieurs on fait si bien que les quêteurs perdent la piste parmi tant de broussailles.

Voici les propres paroles de *Ciaconius* sur le pape *Jean XXI*, qui fut élu en 1276 et ainsi compté *XXI*, ce qui ne put se faire, à moins que d'avoir présupposé comme certain le pontificat de la personne qu'on tient avoir porté le nom de Jean VIII. *Jean XX* (dit Ciaconius) *a été appelé XXI par ceux qui ont imaginé une femme au nombre des papes*. Voilà donc un pape, et même un pape qui a passé pour un pape des plus ha-

biles, qui suppose qu'il y a eu un *Jean VIII*, car il voulut lui-même être appelé *Jean XXI*, et il le fut en effet (voyez Lenfant, page 95). Aussi ce pape, qui siégeoit en 1276, n'est-il appelé par Bellarmin que *Jean XX*. Sur quoi ce cardinal, qui n'a pas voulu reconnaître la papesse, fait cette réflexion : *Il est surprenant*, dit-il, *que ce pape ait voulu être appelé* JEAN XXI, *puisqu'il n'y a point eu de* JEAN XX *avant lui*. A quoi l'on peut répondre qu'il est encore plus surprenant que Bellarmin lui-même prétende savoir mieux le nombre des papes qui ont porté le nom de *Jean*, que ni toute l'Eglise qui appela *Jean XXI* le pape dont il s'agit, ni que ce pape-là lui-même, qui, comme on l'a dit, voulut être appelé ainsi.

—

Sur les deux Denis,

L'ARÉOPAGITE ET LE PARISIEN (1).

[*An de J.-C.* 91.] — Saint Denis l'Aréopagite, premier évêque d'Athènes, est martyrisé cette année, selon le plus vraisemblable calcul, quoique Baronius diffère cette mort jusqu'en 119, ce que lui et les autres auteurs de sa communion ont été obligés de controuver, pour soutenir, comme ils font, que les écrits qui portent le nom de Denis l'Aréopagite sont véritablement de lui, parce qu'il y est nommément parlé du martyre de saint Ignace, qui n'arriva que vers la 12e année de *Trajan*, c'est-à-dire la 108e ou la 109e de J.-C., de sorte que, selon leur présupposition, il faut de nécessité que saint Denis ait vécu quelque temps depuis cela.

[*An de J.-C.* 250.] — Saint Denis, premier évêque de Paris, arrive en France, suivant le témoignage de Grégoire de Tours (l. Ier, ch. XXVIII), lequel s'appuie lui-même de celui de l'auteur de la *Passion de saint Saturnin*, ce qui est authentique et irréfragable contre ceux qui veulent à toute force que le saint

(1) Voir T. I, p. 107 et 108.

Denis, évêque de Paris, soit l'Aréopagite saint Denis que nous avons dit ci-dessus, et allons encore invinciblement prouver ci-après être mort, tout au plus tard, en l'an 91. Cette fable n'a été imaginée que dans la vue de faire plus d'honneur à l'Eglise de Paris. Le premier qui a eu cette pensée et qui, dans la vue que nous disons, a confondu tout exprès les *deux Denis*, a été *Hilduin*, abbé de Saint-Denis, lequel ne vivoit que plus de 600 ans depuis le temps où nous nous trouvons ici, et c'est-à-dire dans l'obscurité des siècles d'ignorance; car je ne compte point Paschase Ratbert, parce qu'outre qu'il ne vivoit que dans ces mêmes temps ténébreux, il n'a fait, en tout cas, que suivre Hilduin, et n'est que son copiste. Ainsi c'est un témoignage bien faible que celui d'Hilduin. Et contre cette fragile autorité, on a, outre l'alléguée de Grégoire de Tours, la décision des plus illustres et des plus sincères docteurs de la communion romaine même, comme *Laurent Valle, Erasme*, le *cardinal Caïétan*, le *jésuite Sirmond*, *Morin*, prêtre de l'Oratoire, *M. Hubert*, évêque de Vabres, et M. de *Launoy*, docteur de Sorbonne, dont la plupart vont jusqu'à prouver par les vieux martyrologes de Paris (lesquels distinguent deux Denis, fêtant Denis le Parisien au 3^{e} jour d'octobre, et l'Aréopagite au 9^{e} du même mois) que les deux Denis ne doivent pas être confondus en un. En un mot, c'est une chose qui a été tenue pour constante, depuis la fin du premier siècle jusqu'au milieu du neuvième (car Hilduin étoit abbé vers 842), que Denis l'Aréopagite a été martyrisé sous Domitien. Nous ne mettons sa mort qu'à la dixième année de cet empereur, mais il y a des auteurs qui la mettent dès la deuxième, c'est-à-dire en l'an 83. Qu'on voie pour preuve les Actes de saint Rufin dans *Ratbert*.

Sapho.

SAPHO, illustre fille native de MITYLÈNE, en l'île de LESBOS, surnommée la 10^{e} MUSE, à cause de ses inimitables vers admi-

rés de toute l'antiquité. Mais avant que d'aller plus loin, il est bon d'avertir que quand on parle de Sapho, on ne sait pas proprement de qui on parle ; car on prétend qu'il y en a eu deux, également beaux esprits, également grandes friponnes, toutes deux d'un même temps, toutes deux d'un même pays, et qui ont laissé également des ouvrages d'une grande réputation. Ainsi l'on ne peut guère déterminer si le peu de pièces qui nous sont restées sous ce nom de Sapho, sont d'une seule et même Sapho, ou si chacune des deux y a seulement quelque portion qui lui soit particulière ; et en ce cas, on ne sauroit dire s'il ne seroit point d'elles comme des Heures que le célèbre ACANTHE a si galamment décrites, et dont le discernement est si malaisé à faire que bien souvent

Tel pense appeler Ortésie,
Qu'on lui répond : Je suis Marie.

Mais une tout autre chose embarrasse encore bien des gens au sujet de Sapho ; c'est que, et anciens et modernes poussent l'encensoir au plus haut, quand ils parlent des vers de Sapho. *Il n'y eut jamais rien de si admirable*, disent DENYS D'HALICARNASSE, STRABON et LONGIN, *que ce qu'a fait cette merveilleuse fille ;* en un mot, ces grands maîtres n'avoient encore rien remarqué dans tout le sexe qui méritât d'être comparé à ses écrits. M. LE FÉVRE, madame DACIER, sa fille, et M. de LONGEPIERRE ont fait sonner bien haut ce qu'en sa faveur on avoit augmenté le nombre des muses, et que tout un genre de poésie (les vers saphiques) avoit tiré son nom du sien. Cependant, à moins que le goût de *beauté* n'ait souffert de terribles changements, quantité de gens ont bien de la peine à remarquer où est ce si merveilleux *beau* des poésies de la 10^e^ MUSE, et ils sont tentés de dire que c'est par un esprit de vanité et pour se donner de grands airs qu'on se jette si à corps perdu dans les exclamations ; car outre qu'à proprement parler, on n'a que deux pièces entières de cette fameuse Grecque, c'est que, comme

on l'a fort bien remarqué, ces deux pièces même ont trop souffert de l'ignorance des copistes et du faux goût des critiques par les mains de qui elles ont passé, pour n'avoir pas reçu de là de très grandes altérations. Aussi demeure-t-on d'accord qu'il n'est pas si facile de juger avantageusement de Sapho par les ouvrages que nous avons d'elle que par les glorieux témoignages que quelques illustres anciens lui ont rendus. D'ailleurs, CATULLE, OVIDE et M. DÉPRÉAUX ont tant mis du leur dans ce qu'ils ont publié sous le nom de Sapho, que, encore une fois, ce n'est plus Sapho que ce qui paraît être Sapho. Ne trouvant donc pas lieu d'entrer en aucun raisonnement sur les talents et les écrits de cette personne si vantée, nous nous bornerons à ces deux ou trois caractères qui lui sont particuliers, outre ceux que nous avons déjà touchés, savoir, que sa dialecte [*sic*] étoit éolique; qu'elle avoit pris ARCHILOCUS pour le modèle de son style; qu'elle avoit été mariée à un nommé CERCOLA, riche citoyen de l'île d'ANDROS, de qui elle eut une fille nommée CLÉIS, et qu'elle étoit petite et laide. Si l'on veut qu'à la faveur de quelque enveloppe, nous expliquions un peu plus en quoi consistoit ce qu'il y avoit de si outré dans sa galanterie, c'est que ne se bornant pas aux PHAONS, elle avoit transporté dans son sexe le même déréglement qui fit autrefois changer quatre ou cinq villes en un lac de soufre et de bitume. Sapho eut encore ceci de singulier qu'elle ne put trouver d'autre remède contre son terrible penchant à l'amour qu'en se précipitant du haut d'un rocher (*Leucade*).

—

ANACRÉON.

ANACRÉON, poëte lyrique, qui ne pouvant garder sans inquiétude 9 ou 10,000 francs qu'il avoit reçus de Polycrate, souverain de Samos, les rendit à ce prince, et mourut d'un

pepin de raisin qui l'étrangla. Il étoit de Téios, ville d'Ionie. Ce que nous avons de ce poëte si adonné aux plaisirs ne roule que sur le vin et sur l'amour. Sapho et lui avoient cela de commun, chacun en son temps, qu'ils ne songeoient qu'à satisfaire leur penchant. Toute la différence est que Sapho n'en avoit qu'un, au lieu qu'Anacréon en avoit deux, et que bien plus il s'y abandonnoit tout entier; si bien que selon un assez bon critique moderne (Longepierre), mais qui n'a fait que suivre les principaux des anciens, de tous les témoignages qui ont jamais été rendus de lui, il n'y en a presque pas un où l'on n'ait remarqué cette étrange pente qui l'entraînoit dans l'une ou dans l'autre des deux espèces de débauche dont on vient de parler. Encore si Anacréon, dans celle de ces deux passions, qui étoit principalement son péché mignon, n'eût fait, comme SAINT-AMANT, que borner sa régénération à trente pintes par jour; et cela encore uniquement *pour boire à la santé de sa folâtre maîtresse* (Saint-Amant, dans l'*Enamouré*); ou que par rapport à son tempérament enflammé, il eût pu alléguer pour excuse comme ce fameux évêque (Pontus de Thiard), qu'il avoit un estomac capable de tarir les plus grandes cuves; on ne tourneroit ses reproches que contre la subtilité du feu de ses entrailles; mais ce que les oreilles chastes ne peuvent pardonner à Anacréon, nonobstant la douceur et les naïvetés de sa poésie, c'est qu'il a souillé les mignardises semées çà et là dans ses *Odes bachiques* par des saletés qui le rendent insupportable aux honnêtes gens (voyez l'Ode 18); comme en effet Horace (*Epod.* V, 14, 9) reproche à sa mémoire *d'avoir déshonoré les Muses en chantant sur sa lyre les infâmes amours où il étoit engagé contre les sentiments de la nature.* Tous ces reproches faits si souvent à Anacréon et par anciens et par modernes, n'empêchent pas qu'on ne puisse avouer en sa faveur qu'il y a dans la plupart de ses pièces une douceur admirable, et que ses Odes, comme dit le *P. Rapin*, ne sont rien que fleurs, que beautés et que grâces perpétuelles, et qu'à la réserve de quel-

que peu plus d'élévation qu'il trouve lui manquer, la naïveté lui est si naturelle, il a un air si délicat, si agréable et si aisé, qu'il n'y a dans toute l'antiquité rien de comparable à la manière qu'il a prise, et au genre d'écrire qu'il a suivi. *Madame Dacier* qui, par cette sagacité si connue, ne se contente pas de donner à ses auteurs des louanges vagues et superficielles, mais sait enfoncer le burin, et en véritable savante, entrer dans le plus précis détail des réponses aux objections les plus embarrassantes, *madame Dacier*, dis-je, nous apprend que la grande beauté d'Anacréon consiste principalement en ce qu'il a imité la nature et suivi la raison; qu'il n'a présenté à l'esprit que des images naïves, et qu'il a toujours eu grand soin d'éviter les pointes qui se sont introduites dans les temps postérieurs contre la pratique de tous les plus excellents poëtes de l'antiquité. Son illustre père, *T. le Févre*, nous fait regarder Anacréon par des endroits d'une bien plus grande importance que ne peut être la réputation d'excellent poëte, mais comme un homme qui savoit faire autre chose que des billets doux, des odes sur les yeux de Philis, ou quelques chansons à boire; M. le Févre, dis-je, nous propose Anacréon comme un homme recherché généralement pour son grand mérite par les princes de la plus haute vertu et de la plus grande probité qui vécussent de son temps; par les *Hipparque d'Athènes*, par les *Polycrate de Samos*, et autres pareils grands seigneurs, tous juges incontestables du vrai mérite. Les divers genres de poésie sur lesquels Anacréon s'étoit le plus exercé, mais dont tout le recueil n'est pourtant pas parvenu jusqu'à nous, sont des *odes* qui regardent l'amour, des *chansons à boire*, des *hymnes* et des *élégies*. Sa dialecte étoit ionienne, et il mourut, selon les plus exacts chronologistes, vers la quatrième année de l'olympiade 72, et 489 ans avant Jésus-Christ, selon l'ère vulgaire, ce qui est précisément le calcul de M. le Févre.

—

Pindare.

PINDARE, prince des poëtes lyriques et Thébain de nation, apprit l'art poétique d'une dame grecque très savante, nommée *Myrtis*. Toute la Grèce eut tant de respect pour lui, que même 130 ans après sa mort, Alexandre le Grand, mettant tout à feu et à sang dans la ville de Thèbes, recommanda d'épargner la maison où ce poëte avoit fait sa demeure. Nous avons déjà marqué plusieurs traits de ce grand homme en parlant d'Horace; voici pour achever de le faire connaître. Le P. *Rapin* prétend qu'il est le seul des Grecs qui ait acquis de la gloire en fait d'odes; il le trouve grand dans ses desseins, vaste dans ses pensées, hardi dans ses imaginations, heureux dans le tour qu'il leur donne, éloquent dans ses discours, etc. Voilà sans doute de grands éloges; mais n'est-ce point les faire payer bien cher à Pindare, que de l'accuser, comme le fait le Père, de *perdre quelquefois le jugement et d'avoir l'imagination déréglée?* On a beau dire que ce déréglement fait une partie du caractère de l'ode; Horace a fait des odes merveilleuses, mais il n'est point tombé dans ce désordre. On peut dire la même chose de nos *Malherbes* et de nos *Racans;* tous ces grands hommes ont su se soutenir dans l'élévation, sans se perdre, soit en se guindant, soit en se laissant aller dans le précipice. Disons la chose comme elle nous paraît; Pindare est trop enflé, et l'enflure n'est pas de l'embonpoint. Mais dédommageons Pindare en le regardant par un autre endroit. On lui a rendu cette justice, *qu'il avoit beaucoup de piété envers ses dieux;* dès là tous ses traits de morale ne peuvent être suspects, parce que, comme a fort bien dit quelqu'un, *le culte de la Divinité en général, fût-il mal conduit et mal appliqué, paraît toujours moins insupportable que l'impiété et l'athéisme;* sans compter que souvent tel se montre comme un saint qui, dans le fond, n'est rien qu'un hypocrite; or, l'hypocrisie est incompatible

avec la crainte d'une divinité. Pour revenir présentement à la poésie de Pindare et nous y arrêter, disons, que soit pour les *pensées*, soit pour la *diction*, les maîtres lui trouvent, en ce qui est des premières, de la *grandeur*, du *nerf*, de l'*étendue*, de l'*adresse pour les figures*, et de la *fécondité;* et pour ce qui regarde la dernière, de l'*art*, de la *liaison* et du *talent pour représenter les caractères et les mœurs*. Un des ouvrages de Pindare à l'égard duquel on l'a le plus entrepris, c'est celui des *Dithyrambes*, mais lequel ne se trouve plus ; sur quoi il est bon de dire à ceux qui ne le savent pas, que par *dithyrambes* on entend cette hardiesse de traits et de figures, soit pour les pensées, soit pour les expressions, qui va presque jusqu'à la fureur et à la témérité. Cet air de fureur et d'emportement règne fort dans les figures de Pindare; ce poëte est plein d'hyperboles outrées et de digressions poussées si loin, que ses plus grands admirateurs d'aujourd'hui et qui seroient le plus capables de l'imiter, s'en donnent bien de garde en ce qui est de ceci. Pindare avoit encore une autre sorte de hardiesse, savoir, celle d'*inventer des mots;* il n'étoit pas esclave de l'usage, et c'est encore ce dont on ne s'accommoderoit pas aujourd'hui; nous ne parlons point de ses fautes contre la *physique*, contre l'*histoire* et contre la *chronologie ;* la licence poétique aussi bien que la charité chrétienne met bien des péchés à couvert, et des poëtes bien plus châtiés et plus réglés que Pindare, comme *Virgile* et *Ovide* par exemple, ont leur bonne part au besoin de lecteurs indulgents; mais voici encore une excuse bien plus grave et plus importante pour Pindare : c'est que dans tous ses ouvrages il règne une liberté naturelle qui est d'un d'autant plus grand prix qu'elle ne convient qu'aux génies de la plus haute élévation. Il semble, en effet, que ces sortes d'esprits se regardent comme une espèce de créateurs qui, dans leurs productions, n'ont besoin d'aucun secours étranger; aussi est-ce là le principal caractère du *sublime* qu'on vante si fort, savoir, de naître avec nous, et de ne s'apprendre point,

comme dit *Longin*. Pindare l'entendoit bien ainsi; il traitoit les poëtes vulgaires de *corbeaux*, et il se regardoit comme un *aigle*. Or, l'*aigle*, comme on sait, *ne chasse pas aux mouches*. La dialecte de Pindare étoit *dorique*, mais mêlée d'*éolique*; et une des plus estimées de ses éditions est celle d'*Erasme Schmidt*, en l'année 1616. Pindare mourut (V. sur sa mort *Valer. Max.*, l. IX, ch. XII, p. m. 323) à ce qu'on croit vers la fin du règne de *Xerxès*, âgé d'environ cinquante-cinq ans, étant né au commencement du règne de *Darius Histaspide*, c'est-à-dire vers l'an du monde 3,533, et 521 avant Jésus-Christ, selon l'ère vulgaire.

—

Lucain.

LUCAIN, poëte latin, fameux par sa *Pharsale* qui est un poëme, où il décrit les guerres civiles de César et de Pompée, naquit à Cordoue en Espagne, et étoit neveu de Sénèque. Il étudia à Rome sous Palémon, Virginius et Cornutus, maîtres du satirique *Perse*; et sous eux il fit de grands progrès dans les belles-lettres et dans la philosophie; mais il a tiré sa plus grande réputation du poëme dont on vient de parler. Voici le jugement qu'on peut faire de cet ouvrage et du style de son auteur; il y a sans doute de l'élévation et de l'esprit, mais cela est trop guindé, et l'on y souhaiteroit plus de vérité et de naturel; Lucain est trop enflé; sa plénitude est de la bouffissure plutôt que de l'embonpoint; ses épisodes, dans la plupart desquelles il fait de grandes dissertations scolastiques et des disputes de pure spéculation sur les choses naturelles, ont je ne sais quoi de contraint et d'affecté, et l'on diroit qu'il a voulu éblouir la postérité par le faux brillant de ses vers sentencieux, et par des maximes souvent peu justes et mal placées. On peut dire encore qu'il a contrevenu aux principales règles de l'épopée, et qu'au lieu de faire un beau poëme épique, comme sans doute

il le prétendoit, il n'a fait qu'une méchante histoire, pleine de fables absurdes et de fictions mal inventées.

—

Florus.

FLORUS, historien romain, étoit de même famille que *Lucain* et les *Sénèque*, c'est-à-dire de la famille des *Annæés*, et par conséquent d'origine espagnole. L'histoire romaine que nous avons de lui, n'est proprement qu'un abrégé de quelque autre plus grand ouvrage, et peut-être de Tite-Live, dont aussi l'on croit qu'il a fait les *épitomes*. On ne sauroit guère faire cas de sa lecture que pour la latinité et pour l'élégance, car pour la manière d'écrire, elle est trop fleurie, et est plutôt le style d'un poëte que celui d'un historien; ce ne sont que pointes et pensées brillantes que les gens de bon goût n'aimeront jamais, et qui sont plus capables de gâter un jeune esprit que de le bien dresser; cette façon d'écrire si déclamatoire et si poétique fait qu'on ne doute nullement que Florus, l'historien dont nous parlons, ne soit le même poëte Florus que l'empereur Adrien railloit si agréablement dans la réponse qu'il fit à quelques vers assez familiers que cet historien poëte avoit pris la liberté de faire sur les continuels voyages de l'empereur. Florus avoit écrit contre toutes ces courses:

Je ne veux point être Adrien,
Par cent courses voulant être ou *César* ou *rien;*
Toujours en butte aux fureurs de la guerre,
Et ne se donnant paix ni sur mer ni sur terre.

A quoi Adrien répondit sur-le-champ:

Je ne veux point être Florus,
De verres et de brocs se faisant un chorus;
Toujours rôdant de taverne en taverne,
Et tout mangé de poux, n'attendant que la berne.

—

Plaute et Térence.

PLAUTE étoit un excellent poëte comique, mais qui ayant perdu tout son bien dans le négoce dont il s'étoit voulu mêler, fut réduit à se louer à un boulanger pour tourner la meule de son moulin. Il avoit composé plusieurs pièces de théâtre, dont il ne nous en reste que vingt. De toutes ces comédies, celle d'*Amphytrion*, généralement parlant, est la plus estimée; ce n'est pas qu'elle n'ait trouvé des critiques, et ces critiques sont allés jusqu'à des accusations de grandes fautes de jugement. Ils veulent entre autres, qu'au lieu que le temps prescrit, comme d'un consentement universel pour les pièces de théâtre, n'est que de vingt-quatre heures, la durée au contraire de l'*Amphytrion* est de plus de neuf mois, et qu'*Alcmène* y conçoit et y accouche; mais cela ne vient que d'un malentendu de la part des censeurs de Plaute, puisqu'il est très certain qu'Alcmène étoit grosse de plus de dix mois quand la comédie commence. Ce qui a fait tomber ces critiques dans une si grande erreur, vient apparemment de la mention que Plaute fait de cette longue nuit qui en dura trois, dans laquelle Hercule ayant été conçu, ils ont cru qu'il l'avoit aussi été dans cette comédie, sans se souvenir que Plaute y a corrompu la fable, et qu'il a pris cette longue nuit pour celle de la naissance de ce héros. Mais pour en venir à quelque chose de plus universel, sur ce qu'on doit juger du génie et du style de Plaute, il faut premièrement considérer que cela ne se sauroit faire d'une manière plus sensible, que par une comparaison de lui avec Térence, puisque ces deux poëtes comiques sont regardés l'un et l'autre comme les meilleurs modèles en fait d'ouvrages dramatiques, et ceux qui ont remporté le prix sur tous les autres. Ceux qui ont préféré Térence à Plaute n'ont eu égard qu'à son style qui est plus doux et plus châtié que celui de Plaute; mais si cet avantage de Térence ne peut être nié, Plaute, en récompense, paraît à presque tous les connaisseurs avoir beaucoup plus de génie; en un

mot, Térence a plus d'art que Plaute, mais Plaute a plus d'esprit que Térence; Térence fait plus parler qu'agir, et Plaute fait plus agir que parler. Cela suffit, ce me semble, pour faire pencher la balance du côté de Plaute; car puisqu'il s'agit de mérite entre auteurs de pièces de théâtre, et que le véritable caractère de la comédie consiste beaucoup plus dans l'action que dans le discours, il résulte de tout ce qui vient d'être dit que la vivacité de l'action et le nœud des incidents et des intrigues, régnant entièrement dans les pièces de Plaute, au lieu qu'ils ne paraissent presque point dans celles de Térence, tout ce qu'on peut dire en faveur de ce dernier est qu'il doit être estimé comme un auteur parlant fort juste, au lieu que Plaute doit être admiré comme un véritable poëte comique. Il y a dans Horace un passage fort célèbre sur la préférence entre ces deux auteurs à l'égard duquel les critiques se trouvent fort partagés, c'est celui de l'*Art poétique* (v. 270), où les admirateurs des prétendus bons mots de Plaute sont comme traités de sots; mais cela vient encore de ce qu'on ne s'entend guère bien sur cet article, non plus que sur celui dont nous avons déjà traité; on demeure d'accord que Plaute a quelquefois des railleries froides, des jeux de mots et des quolibets, qui ne pouvant plaire à un siècle et à une cour aussi polis qu'étoient le siècle et la cour d'Auguste (au lieu que cela étoit supportable dans un état républicain, et en un siècle comme celui de Plaute), il ne faut pas s'étonner si Horace, qui étoit fait à ce bon goût-là, rejettoit des traits si insipides; mais ces quolibets et ces fades plaisanteries de Plaute, étant récompensés d'ailleurs par une infinité d'autres traits, véritablement beaux et délicats, il faut de toute nécessité rendre cette justice à Horace, qu'à cet égard il ne refusoit nullement à Plaute la louange qui lui étoit due, et que si d'un côté la censure d'Horace, comme on ne sauroit en disconvenir, est bien fondée, il faut avouer d'ailleurs qu'elle ne tombe pas tant sur Plaute que sur ceux qui n'admiroient en lui que ces sortes de fadaises, et

qui n'alloient à ses comédies que pour ses méchantes plaisanteries, qui aussi étoient faites tout exprès pour eux ; à peu près comme de nos jours on voyoit le petit peuple de Paris et les courtauts de boutique être sur les pièces du fameux Molière, beaucoup plus sensibles à la représentation des *Fourberies de Scapin* qu'aux peintures admirables qui se trouvent dans le BALLET DES FACHEUX, dans le TARTUFE et dans le MISANTHROPE. Or, c'est là le véritable sens du passage d'Horace qui n'a point voulu par là mettre Térence au-dessus de Plaute, comme quelques savants l'ont prétendu. Cela n'empêche donc point qu'on ne puisse dire que ce qui a donné le plus de réputation à Plaute, c'est son style et sa manière de dire des plaisanteries ; en effet, le style de Plaute est très latin, et de très bons juges, du siècle même de la belle latinité, l'ont regardé comme le plus élégant de tous les auteurs latins, et même comme le maître de cette langue. Varron, le savant Varron, assuroit *que si les Muses avoient voulu parler le langage des hommes, elles auroient choisi celui de Plaute pour s'en acquitter avec plus de grâce ;* et il lui donnoit le prix de l'expression au préjudice des autres comiques latins ; Cicéron, qui avoit un goût si fin pour tout ce qui regarde le bel esprit, attribue à Plaute une délicatesse toute particulière pour la fine raillerie et pour les rencontres ingénieuses ; une adresse singulière à jeter du sel dans toutes ses plaisanteries, un air enjoué et cette *urbanité romaine* pour laquelle notre langue ne nous a point encore donné de terme équivalent. Plaute et Térence ont été non-seulement les principaux, mais presque les uniques parmi les Romains qui aient réussi sur le théâtre ; mais quoiqu'ils aient eu tous deux dessein de plaire à leurs auditeurs, Plaute, dit-on, a mieux réussi que Térence à divertir le peuple, parce qu'il est beaucoup plus facétieux. Quand donc, nonobstant cela, on préfère aujourd'hui Térence à Plaute, cela vient de ce que depuis qu'on a été obligé d'étudier la langue latine, comme étant devenue étrangère, on a jugé la pureté de Térence préférable à toutes les

pointes et à toutes les plaisanteries de Plaute. Plaute, comme il a déjà été insinué, doit être admiré comme un véritable comédien, et Térence doit être considéré seulement comme un homme qui savoit bien parler, au lieu que Plaute, tout beau parleur qu'on demeure d'accord qu'il est aussi, a un grand nombre de vieux mots qu'on ne peut s'abstenir de lui reprocher; mais quoi, c'étoit l'usage de son temps. Plaute a surpassé Térence par la variété de ses matières et de ses expressions; mais Térence a surpassé Plaute par la prudence et par l'exactitude dont il a traité et ménagé le peu qu'il a choisi de matières, et par la noblesse, la pudeur et la dignité qui règnent dans ses expressions, parce que le premier paraît s'être donné tout entier au divertissement de la populace, au lieu que Térence s'est réservé pour un petit nombre d'esprits choisis, dont il s'est contenté d'avoir l'approbation. Enfin au lieu qu'il se trouve beaucoup de désordre dans la suite des pièces de Plaute, où des actes se trouvent confondus les uns avec les autres, celles de Térence au contraire sont assez réglées, et peuvent encore aujourd'hui servir de modèle, ce qu'on ne peut pas dire de celles de Plaute. Plaute est ingénieux dans ses desseins, heureux dans ses imaginations, fertile dans l'invention, mais les dénoûments de Térence sont plus naturels que ceux de Plaute. Plaute non plus n'est pas si fort à imiter que Térence, parce qu'il s'est donné des libertés qu'on ne pourroit souffrir aujourd'hui que dans la bouche des bouffons; au lieu qu'il n'y a presque rien dans Térence qu'on ne puisse fort bien employer dans les sujets les plus graves et les plus sérieux. A tout cela près, on peut dire que Plaute a mieux entendu le jeu de théâtre que Térence; mais que Térence en a un peu plus exactement observé les règles. Au reste, Plaute et Térence ont eu une égale habileté à bien dépeindre et soutenir le caractère de tous leurs personnages (1).

(1) Voyez plus loin une lettre de moi au sieur Rapin, sur tous les six articles précédents. [*Note de l'auteur.*]

Anecdote curieuse sur le comte de Dunois, etc.

C'est qu'on est fort persuadé que tout le fait si surprenant de la Pucelle, ne fut qu'une intrigue ménagée adroitement par le comte de Dunois, dont cette vaillante fille étoit une espèce de maîtresse; lequel comte ayant découvert en elle un esprit et un courage propres à exécuter des desseins extraordinaires, et voyant d'autre côté avec un très grand chagrin que les affaires si décousues des Français n'étoient qu'un effet de terreur panique, dont on les pouvoit faire revenir à l'aide de quelque innocent stratagème, il emboucha si bien cette fille sur la pièce qu'il avoit imaginée, et des rôles de laquelle il lui vouloit faire jouer le principal personnage, qu'aussitôt qu'elle y eut donné les mains et que les autres machines nécessaires furent en état d'agir, il la fit paraître sur le grand théâtre de la cour, la produisant et la présentant lui-même au roi.

—

Catastrophe surprenante en Hongrie et en Bohême,

Et réflexion très importante sur le passage d'un gouvernement à l'autre, entre le règne du roi Ladislas tant en Hongrie qu'en Bohême, et ceux de Mathias Corvin et de George Pogébrac, entre lesquels, après la mort de ce grand prince, ces deux couronnes furent partagées.

Le fait est, que Ladislas, roi de Hongrie et de Bohême en l'année 1444, étant au plus haut faite de sa gloire, il la ternit d'une manière si indigne et en même temps si cruelle, que, contre sa parole donnée, il fit trancher la tête à l'aîné des deux jeunes Corvin, fils du fameux Jean Hunyade, à qui il avoit les dernières obligations. Le malheureux décapité y fut pour son

compte; mais son frère Mathias, qui, en attendant un pareil sort, fut jeté dans une affreuse prison (parce qu'on vouloit couronner cette dernière exécution d'un appareil plus authentique que n'avoit pu être celui de la première), fut miraculeusement délivré par un coup tout subit de la justice divine, dont voici le dénoûment :

Le roi Ladislas ayant fait emprisonner Mathias Corvin, de la manière et pour le sujet que nous avons dit, l'avoit envoyé, sous sûre garde, à Vienne, en Autriche, de peur que, par les pratiques de ses amis, il ne trouvât moyen de se ressentir de sa détention et de venger la mort de son frère; il l'avoit ensuite fait conduire avec lui à Prague, pour le faire ainsi exécuter plus sûrement loin de son pays. Ce prince étant en cet état, dénué de toute espérance et n'attendant que le supplice, il arriva que Ladislas, en moins de 36 heures, fut enlevé du monde à la veille pour ainsi dire de ses noces qui devoient être solennisées de la manière du monde la plus pompeuse, et cela si fort contre l'attente universelle qu'on a toujours cru que c'étoit du poison. Les deux royaumes, tant de Hongrie que de Bohême, furent obligés par là de penser, chacun de son côté, à se pourvoir d'un successeur. Les Bohèmes, pour des raisons qui leur étoient particulières (1), élurent Georges Pogébrac qui, depuis plusieurs années, étoit leur gouverneur; et les Hongrois, par le souvenir des biens que Jean Hunyade avoit autrefois fait à leur couronne, résolurent d'élever à la même dignité son fils, l'infortuné *Mathias*, qui se croyoit si près de la mort. Ainsi, tout absent et prisonnier qu'il étoit, ils l'élurent pour leur roi; et les nouvelles en étant bientôt arrivées à Pogébrac, qui, dès avant la mort de Ladislas, tenoit, par son ordre, ce jeune seigneur en sa garde, il le fit venir devant lui et le fit asseoir à sa table en la plus honorable place. Mathias prit d'abord cette extraordinaire

(1) C'est que tenant pour la plupart la doctrine de *Jean Huss*, ils craignoient de retomber dans les mêmes dangers, où l'animosité du feu roi contre ceux de cette opinion les avoit jetés. [*Note de l'auteur.*]

cérémonie à très mauvais augure; mais Georges le prie de faire seulement bonne chère, et d'attendre après le repas les grandes nouvelles qu'il avoit à lui dire; en effet, étant levés de table, il lui montra les dépêches qu'il avoit reçues, le salua roi de Hongrie, lui quitta entièrement la rançon dont ils étoient convenus, et lui donna la princesse Catherine sa fille en mariage. Voici maintenant la réflexion que j'ai promise :

Réflexion sur le passage d'un gouvernement à l'autre, tant en Hongrie qu'en Bohême.

Ceux qui tâchent toujours de dérober, à la providence divine, la gloire de sa conduite dans toutes les affaires du monde, voyant, par l'histoire précédente, comment ces deux florissants royaumes de Hongrie et de Bohême, après avoir été gouvernés si longtemps par tant de nobles et d'illustres races, tombèrent enfin comme dans la fange de la roture, en la personne de Mathias et de Georges, ne manqueroient pas volontiers de dire que ce sont là de ces caprices ordinaires de la fortune dont il y a partout tant d'exemples; mais disons aussi, en rejetant une erreur si grossière, que d'un côté tant d'impiétés de ces deux peuples, et encore plus de barbaries de leurs princes, n'avoient guère moins mérité de la justice divine, que de déchoir un peu d'une si grande gloire; et que de l'autre, le transport de cette splendeur étoit dû à la vertu et au zèle de Pogébrac et des Corvin, pour relever le défaut apparent ou réel de leur naissance ambiguë. Georges, pour n'être pas d'un lieu tout à fait obscur, étoit en tout cas d'une origine assez commune; et quoique Jean Hunyade descendît, à ce qu'on prétend, de l'illustre famille des Corvins romains, une si grande ancienneté néanmoins, au lieu d'augmenter la gloire de cette noblesse, l'ayant au contraire presque effacée, à cause que les descendants s'étoient insensiblement appauvris, les Corvin, du temps de Jean et de son père, étoient tenus en Hongrie pour gens de

bas lieu. Le père de Corvin étoit de Valachie, sorti d'un reste de ces colonies romaines qui avoient été envoyées pour peupler le pays des Daces et des Gètes ; et, quant à sa mère, on tient qu'elle étoit Grecque et de la race du grand Théodose. Jean Corvin releva cette noblesse ensevelie de sa maison, et après s'être élevé lui-même au faîte de la gloire par les degrés de sa vertu, il donna lieu à son fils de monter jusqu'au trône même, par la reconnaissance qu'il inspira à ses compatriotes pour tant de bienfaits, et des obligations si étroites.

On peut juger à peu près, par ces échantillons, de quelle manière et dans quel esprit je m'acquittai de mon engagement de six à sept mois auprès de mylord Woodstock, et comment je remplis le plan par la proposition duquel je débutai à ma première séance, et qu'on a vu ci-dessus. L'obligeant M. de Rapin fut si satisfait de tout cet ouvrage, et en fit un rapport si avantageux au comte de Portland que ce seigneur lui déclara dès lors, que son dessein n'étoit plus d'abandonner cela à son fils, et qu'il le vouloit garder premièrement pour lui-même, et que son fils le retrouveroit toujours assez quand il en auroit fait la lecture avec toute application et plaisir. Je fus chargé pour cet effet de faire relier proprement tous mes cahiers en maroquin de Levant avec les armes du comte sur les deux côtés de la couverture, ce qui fut exécuté et moi assez honorablement récompensé ; peut-être même cette récompense auroit-elle été plus loin si je ne m'étois pas taxé moi-même dès l'abord sans songer à la longueur du travail à laquelle, par honneur, je m'engageai insensiblement dès les premiers jours : car pour la simple exécution de mon plan, il n'étoit nullement nécessaire de m'embarrasser de tant de curieuses recherches ; mais je serai toute ma vie ainsi tourné, partout où il s'agira de l'honneur, je n'aurai jamais d'égard à l'intérêt.

Environ le temps de toutes ces occupations, M. de Rapin étoit venu à se marier, et fut assez heureux pour trouver, à tous égards, une aide semblable à lui, jeune, belle, riche, et surtout

vertueuse ; mais ce qui, peut-être, n'est pas moins à considérer que tout le reste, de l'humeur du monde la plus complaisante et la plus douce ; il fut néanmoins obligé, au bout de peu de temps, à s'en séparer pour quelques mois, à cause de ce voyage d'Angleterre où j'ai dit qu'il devoit accompagner le comte et toute sa famille, et même après le retour de cette première course, il lui en fallut recommencer une bien plus longue, à cause des voyages que le comte de Portland vouloit faire faire au jeune mylord son fils dans plusieurs des principales cours de l'Europe, et où il n'avoit garde de priver ce jeune seigneur, d'un guide et compagnon de voyage de l'importance de M. de Rapin. De toutes ces promenades, celle d'Italie ne fut pas celle qui flatta le moins le goût curieux et délicat du galant homme qui fait le principal sujet de cet article ; il vit non-seulement les personnes de la plus éminente dignité, mais tous les savants et les curieux en toute sorte de professions et de beaux-arts, dont la réputation et l'abondance rend l'Italie si recommandable par toute l'Europe savante et polie ; il parcourut les plus fameuses bibliothèques, les cabinets les plus rares et les mieux assortis et meublés ; il fit faire des copies dessinées de toutes les plus curieuses médailles, et revint à nous, enrichi de quantité de pièces d'un choix tout à fait exquis, ayant laissé, quant au reste, dans tous les lieux par où il avoit passé, une estime généralement répandue de sa politesse, de son bon goût, de ses lumières, en un mot, et de son esprit.

Lorsqu'il revint de ce dernier voyage, il trouva que nous avions arrêté, trois ou quatre amis triés que nous étions, savoir : M. de la Devèze, M. Du Vivier, M. des Forges et moi, de nous assembler réglément à un certain jour fixe de la semaine, pour la révision de quelques nouveaux psaumes auxquels le premier des quatre amis que je viens de nommer s'occupoit depuis quelque temps, et qu'il étoit bien aise de faire passer par cette espèce d'étamine. M. de Rapin donc, s'étant trouvé, dès les premières de ses visites, à une de nos séances, parut y prendre un tel goût

qu'il rompit notre partie carrée en se proposant pour cinquième; il fit plus, car ayant remarqué que M. de la Devèze qui étoit celui qui nous assembloit chez lui de la sorte, ne nous laissoit jamais partir sans nous présenter une tasse de café suivie de quelques verres de joli vin; M. de Rapin, dis-je, nous pria de vouloir bien que désormais notre petite assemblée se tînt chez lui, ce qui fut exécuté, et il nous régaloit toujours fort galamment.

Les charmes de cette innocente société, parvenus bientôt aux oreilles de nos plus délicats esprits ne manquèrent pas de les enchanter, et ils nous prièrent fort de les vouloir bien incorporer parmi nous, ce que leur mérite ne nous permettoit pas de leur refuser. Ils étoient trois, M. de *Beauval*, M. *Térond* et M. *Martel;* mais ce dernier ne se présenta que quelques mois après les deux autres; et jusqu'à ce qu'il vînt à être installé, notre nombre se trouvant borné au septénaire, nous donnâmes à notre petite académie le nom de *Pléiade*; mais le principal titre dont nous ayons paru nous faire la plus sérieuse affaire, fut celui que nous imposa notre galant instituteur même, savoir : celui de la *Féauté*, à cause des qualités dont nous nous faisions tous le plus d'honneur, savoir, la probité, la candeur, la droiture, la complaisance et surtout l'attachement inviolable aux intérêts de toute la société, tous caractères que notre spirituel fondateur renferma au bout de quelques jours dans ce quatrain qu'il mit à la tête de neuf autres, lorsque après le décès de M. des Forges que nous perdîmes autour de ce temps, savoir le 22 janvier 1706, âgé de 74 ans 7 mois, MM. Basnage et Lassara eurent été installés à leur obligeante réquisition, ce qui nous porta, en quittant notre premier titre de *Pléiade*, à prendre celui des neuf muses; voici quel étoit ce quatrain de notre illustre instituteur :

CARACTÈRES DE LA FÉAUTÉ.

Un féal, c'est un honnête homme,
D'un esprit droit, doux et poli,
Qui fréquente Athènes et Rome,
Sans y prendre aucun mauvais pli.

Ce seroit ici le lieu de donner quelque idée de la manière dont cette petite académie de la *Féauté* remplissoit toutes ses fonctions; et je pourrois dire là-dessus que cela se passoit à peu près, comme dans les fameuses mercuriales de feu M. Ménage, c'est-à-dire que sans qu'il y eût aucune matière préparée pour chaque conférence, insensiblement la conversation de tant de personnes savantes et polies faisoit naître des sujets de dissertation curieuse, où chacun, selon qu'il se trouvoit en état de dire son sentiment avec quelque succès, étaloit tout ce que, ou la fécondité de son esprit ou le bonheur de sa mémoire lui présentoit de plus à propos; mais une lettre de M. de Rapin que je vais produire par plus d'une raison, satisfera encore bien mieux le lecteur sur cet article, que tout ce que je pourrois imaginer là-dessus; et voici ce qui donna lieu à cette lettre :

Vers le commencement de mai 1707, M. de Rapin fut obligé pour le bien de ses affaires de quitter la Haye et de se transporter à Wézel avec toute sa famille. Si tôt qu'il se vit délivré de tous les embarras de son nouvel emménagement, il nous écrivit une lettre générale sur l'état où il se trouvoit depuis notre séparation, et qui est cette même lettre dont je viens de parler; ce fut M. Martel qui nous la présenta de sa part à l'une de nos séances, la mettant sur la table dont nous nous servions, afin qu'on en fît l'ouverture. M. de la Devèze, qui étoit notre doyen, demanda si l'on ne jugeoit pas à propos que ce fût moi qui en fisse la lecture, ce qui ayant été consenti, j'ouvris la lettre dont la suscription étoit telle :

A Messieurs de l'illustre et savante Féauté, s'assemblant à la Haye.

Messieurs,

« Quoique je ne doute pas que M. Martel ne vous ait assurés « de ma part de la continuation de tout mon estime et de ma

« plus tendre amitié, comme je l'en ai prié plusieurs fois, je ne « puis pourtant me priver du plaisir de vous en assurer moi- « même par cette lettre. Quelque sensible que je fusse à l'hon- « neur de me trouver dans vos assemblées, pendant que « j'étois à la Haye, je n'ai pourtant jamais si bien reconnu le « prix de mon bonheur, que depuis que je m'en trouve privé ; « et je puis vous dire avec vérité, que quoique absent de corps, « mon esprit se trouve pourtant avec vous. Quand je repasse « en moi-même ces douces conversations, libres, savantes, déli- « cates, sur la théologie, sur la philosophie, sur les belles- « lettres, sur la poésie ; où l'on examine avec tant de discer- « nement et de bon goût, tant de bon sens et de droiture, tout « ce qui a jamais été dit par les meilleurs auteurs, je ne puis « assez déplorer mon malheur qui m'a obligé de me séparer « de vous. Ma vie est ici douce et tranquille, mais elle le seroit « bien plus si je n'en avois connu une autre, qui avec la « même douceur, et la même tranquillité, avoit un piquant et « un relief, que je ne puis trouver ici, et qu'on auroit bien « de la peine à trouver dans aucun autre lieu du monde ; car « (soit dit sans blesser votre modestie) où pourroit-on trouver « rassemblées en un aussi petit nombre de personnes, toutes « les belles qualités qui se trouvent parmi vous? Je ne parle « pas seulement de celles de l'esprit ; quelque brillantes « qu'elles soient, j'ose pourtant dire que ce sont celles qui me « frappent le moins, parce que j'en connais en vous de plus « estimables, je veux dire celles du cœur ; et c'est sans doute « leur union avec celles de l'esprit, qui distingue essentielle- « ment *la Féauté*, de toutes les autres sociétés de cette nature. « On peut trouver ailleurs sept ou huit personnes, savantes, « spirituelles, de bon goût, qui peuvent former une raison- « nable assemblée ; on en peut trouver autant qui seront esti- « mables par leur vertu ; mais où trouvera-t-on, hors de la pré- « cieuse *Féauté*, une société composée de membres également « savants, spirituels, d'un sens droit, et d'une vertu distin-

« guée? C'est ce qui fait qu'elle est unique, cette heureuse « *Féauté*, et qu'elle le sera toujours. Dieu veuille la conserver « longtemps dans le bonheur dont elle jouit. Ne croyez pas, « Messieurs, que ce peu de louanges dont mon cœur n'a pu « s'empêcher de se décharger, soient un effet de ma vanité, « comme si en vous louant je voulois adroitement me louer « moi-même; non, c'est un épanchement de mon âme *féale;* « et je veux seulement vous faire comprendre par là, que je con- « nais parfaitement le bonheur dont je jouissois en vous possé- « dant, le malheur que j'ai eu de vous perdre, et combien je suis « sensible à l'honneur que j'ai d'être encore, quoique absent, « *membre de la Féauté*. Permettez-moi seulement de vous recom- « mander, en cette qualité, de n'admettre dans votre société que « des personnes dignes de vous. Je vous suis infiniment obligé « de l'honneur que vous me faites de vous souvenir de moi, et je « vous prie en même temps de me continuer l'honneur de votre « amitié, dont je reconnais parfaitement le prix; car si on peut « dire de vos grâces, comme quelques-uns l'ont dit de celles « du Ciel, qu'on les mérite, quand on en reconnaît parfaitement « la valeur, jamais homme ne les mérita mieux que moi. C'est « par là que M. Pélisson, mon oncle, commença son compli- « ment à l'Académie française, et c'est par là qu'avec autant « de sincérité que lui, je finirai aussi cette lettre, en vous « assurant encore une fois, que je suis d'une âme toute *féale*, « Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

« THOYRAS-RAPIN.

« A Wézel, le 21 juin 1707.

« Lue par moi, dans l'assemblée le 29 juin 1707. »

Je n'eus pas plutôt achevé la lecture de cette lettre, que je fus chargé d'y répondre au nom de toute la compagnie, et voici comment je m'en acquittai :

« Monsieur,

« Il est difficile d'exprimer avec quelle satisfaction la *Féauté* « a reçu les témoignages de votre obligeant souvenir; chaque « ligne de votre belle lettre dont la compagnie m'avoit chargé « de lui faire la lecture, a été ouïe et pesée avec un plaisir sin- « gulier et un applaudissement parfait : on croyoit vous voir « en vous lisant; et si votre présence a manqué à l'assemblée, « toute l'assemblée a reconnu dans ce que vous lui avez envoyé, « et votre cœur et votre esprit. Cette satisfaction générale, « Monsieur, a été en même temps suivie d'un renouvellement « de douleur pour la perte qu'on a faite par votre éloignement, « et l'on reconnut alors qu'au milieu du plaisir que votre lettre « donnoit à chacun, on eût encore mieux aimé ne l'avoir point « reçue et vous avoir embrassé. Ce mouvement, Monsieur, « ayant fait désirer à toute la compagnie que je recommençasse « ma lecture, lorsque je vins à repasser sur cette exhortation, « entre autres, que vous faites à la *Féauté* de ne remplacer « votre vide que d'un sujet digne d'elle, on ne manqua pas de « dire, que vous fournissiez en cela une excuse fort légitime de « ce que ce vide n'étoit point encore rempli, d'autant que par « cette raison même qu'il s'agissoit de vous donner un succes- « seur, quelle espérance d'en trouver un qui méritât de tenir « votre place? Après, Monsieur, que chacun eut ainsi fait ses « remarques particulières, qui toutes se rapportoient à votre « gloire en vous rendant justice, on reconnut l'obligation où « l'on étoit de vous répondre, et la difficulté ne fut que sur la « manière de s'y prendre; chacun reconnaissoit la délicatesse du « choix; et sans que j'entre dans les raisons du parti auquel « on se détermina, qui fut de me charger seul de l'honneur de « vous remercier pour tous, quelque obligé que je me recon- « nusse de refuser une commission si hasardeuse, il me fut « impossible d'obtenir ma dispense. Si je me fusse cru obligé à « dresser une lettre pour tout le corps de la *Féauté*, jamais

« je n'eusse consenti à l'acceptation d'uue telle charge, sachant « qu'un particulier comme moi ne doit pas entreprendre si lé- « gèrement de prêter des pensées et des expressions à plu- « sieurs personnes de tant de bon sens et d'un esprit si déli- « cat; mais comme il y a deux voies dans ces rencontres, j'ai « trouvé qu'en me bornant à une lettre particulière, à l'oc- « casion de laquelle je vous témoignerois les sentiments de la « *Féauté* en général sur l'obligation qu'elle vous a de toutes « vos honnêtetés, vous vous contenteriez aussi bien qu'elle, que « la reconnaissance dont je parle vous fût marquée par la « plume toute simple de, Monsieur, votre etc.,

« Rou.

« A la Haye, ce 30 juin 1707. »

Comme cette lettre, quoique écrite au nom de toute la Féauté, étoit néanmoins visiblement de ma seule composition, M. de Rapin se crut en quelque sorte obligé de m'en faire un remercîment particulier et voici ce qu'il m'en écrivit aussitôt :

A Monsieur Rou, secrétaire-interprète de LL. HH. PP. Messieurs les Etats généraux.

« De Wézel, le 15 juillet 1707.

« Monsieur,

« J'ai cru que je devois ce respect à la Féauté que de lui « témoigner une fois pour toutes, l'estime très particulière « que je fais d'elle et de tous les membres qui la composent, « et cela au hasard d'en recevoir quelque reproche que vous « avez peut-être voulu m'épargner dans votre belle réponse, « de laquelle je vous rends mille très humbles grâces. Après « cela je me crois en droit de n'insister plus sur cet article, et « de supposer que vous me croyez tous véritablement de vos « amis, comme je le suis sans doute; c'est pourquoi vous ne « trouverez plus d'ici en avant aucun compliment dans mes

« lettres, et je prendrai la liberté de vous écrire naturellement, « tantôt à l'un tantôt à l'autre, tout ce qui me viendra dans « l'esprit. Je souhaite de savoir si vous vous êtes accordé avec « le sieur L..... touchant votre *Histoire diplomatique*, etc., et « en cas que cela soit, si votre ouvrage est déjà bien avancé, « de quoi je ne doute pas, vu votre diligence extraordinaire à « faire tout ce que vous entreprenez. Je ne puis m'empêcher « de vous réitérer ici que j'ai souvent déploré le temps que « vous avez perdu, et que vous perdez tous les jours, et qu'un « homme qui est aussi capable que vous l'êtes, de faire de « beaux et bons ouvrages qui pourroient être utiles au public, « se soit laissé rebuter par les difficultés que vous avez trou- « vées de la part des libraires, pendant que NN. reçoit une pis- « tole par feuille pour un livre qui, à mon avis, n'est guère au- « dessus du médiocre (1). Je suis persuadé que si vous vouliez « vous appliquer à faire quelque ouvrage suivi, vous trou- « veriez dans vos recueils assez de matière pour en faire qui « seroient très bien reçus du public, puisque avec les connais- « sances que vous avez, vos livres et votre plume, et par-des- « sus cela les avis de la chère Féauté, il n'y auroit rien qui fût « au-dessus de vos forces. Je laisse à M. Du Vivier à vous dire « le reste. Vous m'obligerez de me donner de temps en temps « de vos nouvelles; c'est un plaisir pour moi que je ne puis « assez bien vous exprimer, que de recevoir des lettres des « personnes que j'aime et que j'estime, et particulièrement des « vôtres, puisque je suis très sincèrement, etc.

« THOYRAS-RAPIN.

« A Wézel, le 15 juillet 1707. »

En satisfaisant à l'obligeante enquête portée par cette lettre de M. de Rapin, je jugeai à propos de lui marquer que je savois prendre par la bonne anse ce qu'il avoit touché d'une manière

(1) Je crois qu'il veut parler ici de M. Le V..., qui recevoit autant de chaque feuille de son *Histoire de Louis XIII*. [*Note du fils de l'auteur.*]

un peu équivoque pour d'autres gens que lui et moi, sur cette perte de temps dont il me plaint ; et il me parut en effet, par une seconde lettre qui suivit bientôt cette première, qu'il ne me savoit pas mauvais gré du sens auquel j'avois pris son expression, car voici comment il s'en expliqua plus clairement avec moi le 12 août suivant :

A Monsieur Rou, secrétaire, etc.

« Monsieur,

« Vous avez fort bien jugé que je n'avois nullement en pensée de vous dire que vous perdiez votre temps faute de vous occuper; car outre que c'eût été à moi une impolitesse très grande, je puis vous assurer que rien n'étoit plus éloigné de ma pensée que de vous accuser de cela. Peut-être que mon amitié m'a empêché de faire attention à l'équivoque qu'il pourroit y avoir dans mes paroles, parce qu'il ne me seroit jamais venu dans l'esprit que vous pussiez les prendre en un mauvais sens. Vous m'avez donc rendu justice, mon cher Monsieur, en leur donnant tout le sens favorable qu'elles sont capables de recevoir. J'ai voulu seulement vous marquer combien je suis touché de ce que vous travaillez continuellement et que votre travail ne vous rapporte aucun avantage qui puisse vous encourager à le continuer ; et en cela je ne vous ai rien dit de nouveau ; je crois avoir eu l'honneur de vous le dire quelquefois, et plus souvent encore à M. Du Vivier, votre ami particulier et le mien. Je vous avoue que je suis extrêmement surpris de ce que la traduction de l'*Histoire de Hongrie* en est demeurée là, où peut-être de ce que par des intrigues secrètes dont je me doute un peu, on a fait, sous prétexte de charité mal entendue (1), passer cet ouvrage en d'autres mains dont peut-être on aura tout sujet de se re-

(1) Il veut parler d'un ministre sans emploi, à qui on étoit bien aise de faire gagner un morceau de pain, et de qui on auroit eu bien meilleur marché que de moi. [*Note de l'auteur.*]

« pentir; car enfin je ne doutois nullement que vous ne dussiez « achever la traduction que vous aviez commencée, et j'avois « toujours compris que si vous ne la continuiez pas, ce seroit « parce qu'on ne voudroit pas assez reconnaître votre peine; « mais je ne puis m'empêcher d'être surpris que ce livre soit « sorti de vos mains sans qu'on soit entré en aucune condi- « tion avec vous; il me tarde de savoir si mes conjectures se « trouveront bien fondées.

« Je crois que le recueil de pièces fugitives que vous avez « fait ne pourroit pas manquer d'être bien reçu du public, « aussi bien que les anecdotes littéraires, si vous trouviez « moyen de vous en accommoder avec quelque libraire. Quant « au *Mariana*, vous savez mes sentiments là-dessus, ainsi je n'y « puis rien ajouter présentement; seulement je vous dirai que « je frémis de dépit, quand je pense que *Van der Aa* fait « une dépense prodigieuse pour imprimer les livres d'un « M. *Rogissart;* que les livres de Châtelain s'imprment et se « gravent à grands frais; et qu'une bonne traduction de Ma- « riana demeure au croc par la stupidité des libraires. *O sœcu- « la! ô mores!* Où sont les *Vascosan*, les *Estienne*, les *Plantin*, « et autres libraires capables de juger des livres! il ne reste « plus que des *Mortiers* et des *Van der Aas*, qui semblent avoir « pris à tâche de ruiner la république des lettres, en faisant « occuper dans les bibliothèques, par une foule de mauvais li- « vres, les places qui devroient être réservées pour les *Maria- « nas français* et autres livres de cette nature.

« Vous me ferez plaisir de me communiquer vos deux dis- « sertations; M. Martel, qui doit me venir voir dans peu de « temps, voudra bien s'en charger; je me ferai toujours un très « grand plaisir de voir les productions de mes amis, et surtout « celles qui partent d'un ami pour qui j'ai toute l'estime et la « considération possibles. Je suis, etc.

« THOYRAS-RAPIN.

« A Wézel, le 12 août 1707.

« *P. S.* (1) — J'ai eu du plaisir à voir dans les journaux de « M. de Beauval les savantes dissertations que vous avez faites « sur des matières dont peu de personnes sont capables de pé- « nétrer les difficultés, et moins encore de les dénouer avec la « clarté et la facilité dont vous le faites. Je ne doute pas qu'elles « ne vous fassent honneur parmi le monde savant; — tout est « là plein de bon sens, de netteté et de science, et vous pour- « riez dire à plus juste titre que M. Ménage, qu'il y a plus de « dix éruditions dans chaque page. — Nous lûmes ensemble « votre dernier cahier, mon frère et moi, et le trouvâmes fort « bien écrit et avec beaucoup de discrétion; et nous con- « clûmes qu'il seroit très avantageux au public d'avoir les ca- « ractères de tous les hommes distingués dans l'antiquité, de « la même main. »

Un ouvrage très important que M. de Rapin avoit entrepris dans la vue de ne pas demeurer oisif dans ce grand loisir de sa retraite dont j'ai parlé, l'occupa tellement vers le temps des lettres, dont on vient de voir qu'il m'honoroit, que toute une année se passa sans que j'en reçusse aucune de lui. Enfin, cet ouvrage étant comme achevé, il me fit l'honneur, non seulement de m'en communiquer tout le plan, mais de me consulter même, et de me demander mon avis sur des difficultés, des doutes et des scrupules qui l'embarrassoient, m'assurant qu'il n'attendoit que mes décisions pour se déterminer. Je n'eus garde de prendre au pied de la lettre tout ce que M. Rapin me disoit d'obligeant sur cet article; mais je lui dis du moins tout ce que je pensois de son dessein et des fragments qu'il

(1) *N. B.* Tout ce morceau que j'ai mis sous l'idée d'un *P. S.* est tiré de trois différentes lettres de M. Rapin, qu'il eût été hors d'œuvre de mettre ici dans toute leur étendue. Ce qui forme le premier tiers est tiré d'une lettre du 18 septembre 1708; le second tiers est d'une autre du 25 *septembre* 1707; et le troisième tiers est d'une du 1er *janvier* 1709.

N. B. que par une espèce d'inadvertance ou d'oubli, ces trois extraits et même la lettre entière qui les précède, se trouvent comme répétés en un endroit ultérieur de cette 4e partie de mes Mémoires.

m'en communiquoit, avec d'autant plus de sincérité, que je ne feignis pas de lui dire que j'avois une espèce de chagrin de n'avoir que des applaudissements à lui donner, lui avouant ingénûment que je n'eusse pas été fâché de trouver, du moins par intervalles, de petites matières de critique discrète et ménagée pour assaisonner de quelque saupiquet la réponse toute simple que je lui envoyois, laquelle ne lui paraissant rouler que sur des louanges perpétuelles, ne pourroit aussi lui être qu'insipide.

Ici, je suis empêché de donner au lecteur la satisfaction d'un détail plus circonstancié de tout cet excellent ouvrage (1) de M. de Rapin, par l'instante prière qu'il m'a faite de ne rien révéler à personne de tout ce qu'il me confioit là-dessus, me faisant entendre que trop d'éclat sur ce projet ne pourroit lui être que nuisible.

Ce long silence de M. de Rapin, dont je viens de parler, fut enfin rompu par une lettre très obligeante qu'il m'écrivit au commencement de cette présente année 1711, et qui me vint fort à propos pour adoucir les chagrins d'une très fâcheuse maladie, dont j'avois été accueilli environ ce temps-là, et qui n'étoit pas encore bien passée. Cette lettre, dis-je, me fit tellement revenir le cœur, qu'aussitôt je lui en dépêchai la réponse que voici :

A Monsieur Thoyras-Rapin.

« C'est, mon très cher Monsieur, comme du fond d'un cer-
« cueil que je vous tremblote ce peu de lignes, n'ayant pas en-
« core la main assez sûre, moins l'esprit assez réveillé pour
« vous bien dire tout ce que pense mon cœur, qui est la seule
« pièce (comme la dernière mourante de notre misérable com-
« posé) dont je pourrois un peu faire parade auprès de vous.

(1) C'étoit sans doute son *Histoire d'Angleterre*, qui a paru depuis en dix volumes. [*Note du fils de l'auteur.*]

« Il a été agréablement touché, ce pauvre cœur, à la récep-
« des obligeants témoignages du vôtre, d'autant plus que j'é-
« tois un peu en peine de votre long silence, quoique, dans la
« vérité, je n'aie jamais eu garde de vous soupçonner du moin-
« dre refroidissement en mon endroit; mais vous savez que plus
« on aime plus on est inquiet; et comme dit le poëte, que vous
« connaissez si bien :

Res est solliciti plena timoris amor.

« ou, comme dit l'Italien :

Amor fù sempre un fier tormento.

« Mais, à propos de poëtes et de passages poétiques, j'ai une
« très humble prière à vous faire. Il n'est pas que vous n'ayez
« connaissance du 173e sonnet de Pétrarque (1) :

Rapido fiume, etc.

« qu'une infinité de beaux esprits de toutes nations ont pris
« plaisir de tourner chacun en sa langue. J'ai une raison de
« désirer le voir en beau français, et je ne connais que vous
« propre à bien faire cela de la manière que je l'entends. Voici,
« pour vous donner moins de peine à en déterrer le sens, dont
« tout les interprètes ne conviennent pas, en ce qui regarde
« la fin du premier tercet, voici, dis-je, comment quelqu'un,
« qui ne se vouloit pas commettre à faire des lignes rimées de
« douze ou treize syllabes, l'a expliqué en prose française :

§ 1. Fleuve rapide qui, au sortir des Alpes où tu prends ta source, tirant principalement ton nom de la violence dont tu ronges les bords de ton rivage, ne témoignes rien désirer si fort que de descendre avec moi nuit et jour aux lieux où tu es mené par la seule nature, et moi uniquement par mon amour.

§ 2. Prends les devants, puisque ta course n'est arrêtée ni par la lassitude ni par le sommeil, et avant que d'aller payer à la mer le tribut de tes eaux, arrête-toi à l'endroit où tu verras l'herbe la plus verte et l'air le plus serein former un séjour délicieux.

§ 3. C'est là que mon doux soleil, ornant tes rives par ses benins rayons,

(1) Ou plutôt 174e, y ayant faute dans mon édition, comme je l'ai déjà dit dans III, 141. [*Note de l'auteur.*]

y fait fleurir un printemps éternel, et que peut-être (mais quelle espérance!) mon retardement lui fait de la peine.

§ 4. Va donc vite baiser son pied d'ivoire et sa main d'albâtre, et dis-lui en ton langage que la pesanteur de mon corps ne sauroit suivre l'impétuosité et l'ardeur de mes désirs.

« N'allez pas, au reste, mon cher Monsieur, vous imaginer « que je vous envoie ceci pour un aide à entendre l'original, « je sais de reste que vous n'en avez pas besoin ; mais je le fais « pour vous épargner la peine de rêver sur certains endroits « où les plus habiles ne pénètrent pas d'abord. Je vous demande « pardon, mon cher Monsieur, de cette corvée ; mais surtout « ne m'alléguez point d'excuse, puisque, de la capacité dont « je vous connais, je suis sûr que vous ne m'en sauriez alléguer « de valable. Je suis, etc., R.

« A La Haye, le 20e janvier 1711. »

P. S. « Ce que je vous ai insinué ci-dessus de la diversité de « sens que les interprètes donnent à un endroit de ce petit « poëme de Pétrarque, résulte d'un *varia lectio* de la fin du « premier des deux tercets que les uns (comme, par exemple, « l'évêque de Montpellier *Fenouillet* et le célèbre M. Chapelain) « expliquent ainsi :

Fors (ea spes) longum redeuntis tædia torquent.
(Fenouillet.)

Et Chapelain ;

Peut-être (ainsi j'espère) elle attend ma venue.

Mais que les autres (comme par exemple M. *Morus* et M. *Ménage*) (1), entendent de la manière que voici :

Forsitan, ah! quid spero! illi mora nostra dolori est.
(Morus.)

Peut-être, ah! quel espoir! mon séjour la chagrine,
(Ménage.)

(1) Il ne faut pas entendre ici que M. *Morus* ait fait un sonnet latin, ni M. *Ménage* un français. M. Morus a rendu ainsi cet endroit de Pétrarque dans un long poëme sur d'autres matières ; et M. Ménage n'a traduit que ce seul vers pour faire entendre sa pensée. [*Note de l'auteur.*] — Voir ci-dessus, pages 103 et 109.

« La matière, au reste, que je vous propose ici n'est pas si « bagatelle qu'elle vous pourroit paraître d'abord; il y a près de « 60 ans qu'elle fit un très grand bruit parmi tous les beaux « esprits, tant en France qu'en Italie; et le procès qui, là- « dessus s'éleva entre MM. Chapelain et Ménage, fut porté jus- « qu'au tribunal de l'Académie florentine, qui fut même long- « temps avant que de prononcer; et ce qu'il y eut de rare, à « mon avis, c'est qu'il en fut à peu près de cette réponse comme « de celles des oracles anciens; c'est-à-dire qu'elle fut fort équi- « voque, car cette illustre compagnie, étant apparemment bien « aise de *conserver* (comme on dit) *la chèvre et le chou*, et de ne « désobliger aucune des deux parties, s'énonça dans sa déci- « sion, d'une manière si partagée, qu'encore que l'arrêt parût « être entièrement favorable à M. Ménage (qui aussi ne manqua « pas tout aussitôt d'en chanter le *Te Deum*), cependant ce ne fut « que sous le bénéfice de certaine supposition dont M. Chapelain, « de son côté, ne manqua pas de se prévaloir, jusqu'au point « de remercier ces messieurs de leur jugement comme préten- « dant qu'il lui donnoit un entier gain de cause. Il fut de cela, « en un mot, comme de ces batailles *hermaphrodites* (*Senaffe* par « exemple, et, *novissime*, *Villa-Viciosa*), où chaque parti ne re- « garde que l'endroit qui lui a été le plus favorable, de sorte « qu'à proprement parler *adhuc sub judice lis est*.

« Puisque je vous ai parlé du sonnet latin de M. Fenouillet, « (évêque de Montpellier), peut-être serez-vous bien aise (pour « la diversité des tours qu'on peut donner à une même pensée) « de le voir ici joint à la prose française de ci-devant; dans « cette vue, le voici :

Gurgite saxoso, rapida qui concitus unda,
Circumerrans vario (sortito hinc nomina) flexu,
Nocte, dieque, avidus mecum delabere, quo me
Urget amor, te sola vocat natura fluentem.
I, notam præcurre viam, nullo obice tardus.
Sed, prius æquoreas quam sis diffusus in undas,
Siste gradum; attentus cœlo qua parte sereno
Luxuriat viridis fecundo cespite tellus.

Sol meus hic radiat; dulci qui lumine læva
Mille tua varios compinxit margine flores.
Fors (ea spes) longum redeuntis tædia torquent.
Tu niveos artus pura veneraberis unda,
Blandaque vocali dans basia murmure, dices :
Spiritus est promptus, sed tarda est sarcina carnis.

—

Réponse de M. de Rapin.

(1re lettre de M. Rapin-Thoyras sur *Alpestre.*)

« M. Martel m'a épargné un très grand chagrin, mon cher « Monsieur, en ne m'apprenant votre maladie qu'avec votre « convalescence, dont je suis bien aise d'apprendre la confirma- « tion par vous-même. Je prie Dieu qu'il vous conserve en santé « longues années, tant pour vous-même que pour votre chère « famille à laquelle je fais mes très humbles compliments.

« Je vois bien que, depuis votre maladie, vous cherchez à « vous occuper par des lectures qui ne fassent que vous di- « vertir sans vous attacher; c'est du moins ce que me fait penser « la demande que vous me faites dans votre lettre. Vous devez « être persuadé, mon cher Monsieur, que je souhaite autant « que qui que ce soit de contribuer à votre divertissement, j'a- « jouterois, *si j'en étois capable*, mais vous m'avez prévenu là- « dessus, en me défendant de m'excuser sur mon incapacité. « Je prendrai donc mon incapacité non pour excuse, mais pour « raison, en vous faisant voir par des effets, que je suis effective- « ment incapable de faire ce que vous demandez de moi; mais en « même temps je vous donnerai des preuves convaincantes, que « je ne puis vous refuser rien de ce que je suis capable de faire « pour votre service. Vous me demandez un sonnet français « qui soit une traduction du 173e (174e) sonnet de Pétrarque; « c'est ce qui m'est impossible; outre que les vers de ce poëte « sont extrêmement serrés et son style concis, je n'ai pas ma

« propre langue assez à commandement pour trouver les expres-
« sions propres, et les rimes riches, qui sont nécessaires à un son-
« net. D'ailleurs, il y a longtemps que je n'ai fait de vers, ce qui
« fait que je manque d'une certaine routine sans laquelle il est
« très difficile de bien réussir. Recevez donc, Monsieur, avec
« votre condescendance ordinaire, le sens du sonnet de Pé-
« trarque que j'ai mis en 32 vers auxquels vous donnerez tel
« nom qu'il vous plaira. Si je puis avoir quelque bon moment
« poétique, je tâcherai de réduire le tout en un sonnet; mais,
« en attendant, j'ai eu de l'impatience de vous donner cette
« petite marque du plaisir que je me fais de vous procurer
« quelque satisfaction et de vous convaincre que ce n'est pas
« par paresse, mais par pure impossibilité, du moins, à mon
« égard, si je ne réponds pas à tous vos désirs. Je ferai précéder
« mes vers de quelques remarques sur le sonnet même de Pé-
« trarque, sur lequel, pour vous dire franchement la vérité, je
« trouve étrange que tant d'habiles gens se soient si fort
« échauffés. »

REMARQUES SUR LE SONNET DE PÉTRARQUE.

Alpestre vena. — Quoique le Rhône vienne des Alpes, il ne s'ensuit pas que le poëte ait eu précisément les Alpes en vue, car on pourroit dire la même chose de la Loire ou de la Garonne; le mot *alpestre* pouvant s'appliquer à tout lieu montagneux, inculte et sauvage.

Rodendo, etc., *onde 'l tuo nome prendi.* — Il n'est nullement vraisemblable que *Rhodanus* vienne de *rodere* latin ou italien. C'est une pure invention ou de Pétrarque ou de quelque autre, et une allusion qui n'ajoute rien, ce me semble, à la beauté de ce sonnet. D'ailleurs, quand cela seroit fondé, on se rendroit inintelligible en disant en français que le Rhône prend son nom de ce qu'il ronge ou entraîne ses bords; ainsi je suis persuadé qu'on peut fort bien passer *onde 'l tuo nome prendi* sans aucun scrupule.

Notte e di, meco desioso scendi. — Il seroit plus naturel de dire que l'homme descend avec le fleuve, que de dire que le fleuve descend avec l'homme; d'ailleurs, ce *desioso* ne me plaît pas trop : car quel est le désir

du fleuve, ce n'est pas d'aller voir la mer, car il ne s'agit pas de cela dans le sonnet. Ce n'est pas non plus d'aller au lieu où est *Laure*, puisque c'est la nature seule qui le fait descendre. Ce n'est donc que le seul désir de couler en bas, ce qui ajoute peu à ce que l'auteur a dit que le Rhône est rapide, et qu'il ronge ses bords. Cependant, pour exprimer ce *desioso* dans une traduction, il faudroit pour le moins un vers entier, ce qui est très incommode dans une pièce où l'on seroit astreint à quatorze vers.

Ove, amor me, te sol natura mena. — Le sens de ce vers est que l'amant et le fleuve sont emportés ensemble par la pente du fleuve, ce que l'auteur appelle *la nature;* mais que le fleuve n'est emporté que par la nature seule, au lieu que l'amant a encore une autre chose qui le porte en bas, savoir, *l'amour*. Tout cela est exprimé en italien par un seul vers, et je crois qu'il est très difficile d'imiter cette brièveté en français.

Vattene inanzi; il tuo corso non frena Ne stanchezza, ne sonno..... — Vous avez bien senti qu'il falloit un peu paraphraser cela pour en faire sentir le sens; mais s'il faut faire la même chose en vers, on aura de la peine à mettre tout dans les quatorze vers d'un sonnet.

E pria che rendi suo dritto al mar, fiso, ù si mostri attendi, L'erba più fresca, e l'aria più serena... — Il y a là deux transpositions qui enjambent l'une sur l'autre, dont je doute qu'aucun bon poëte italien voulût se servir présentement. La construction est *Attendi, fiso, dove l'erba si mostri la più fresca, e l'aria più serena;* de sorte qu'en plaçant *ù si mostri* entre *attendi* et *fiso*, il se fait une transposition choquante; et en plaçant *attendi* entre *si mostri* et *l'erba*, on en fait une autre qui n'est pas moins rude. Ce n'est pas là, selon mon avis, le meilleur endroit du sonnet.

Vous avez un peu paraphrasé cet endroit; mais en mettant *lorsque l'air est le plus serein*, vous vous êtes un peu écarté du sens (1), qui est que le fleuve doit s'arrêter à l'endroit où l'air se montre le plus serein et l'herbe la plus verte.

Forse, o che spero! il mio tardar le dole. — Je ne trouverois ni bon sens, ni beauté dans la fin de ce sonnet, si on ne supposoit pas que Pétrarque espère véritablement ou se flatte que sa maîtresse l'attend avec impatience, car sans cela il doit être indifférent à la belle qu'il hâte son retour ou non; et pourtant le dernier vers n'est qu'une excuse de ce qu'il n'arrive pas assez tôt; excuse ridicule s'il ne croit pas que sa maîtresse se plaint de sa longue absence.

Dil le : e'l baciar si in vece di parole. — Si Pétrarque s'étoit contenté de personnifier le fleuve, en lui donnant commission de parler à sa mai-

(1) Cet écart du sens ne paraît pas dans la traduction de ci-dessus, ce qui vient de ce que j'ai redressé cela de moi-même depuis l'envoi à M. de Rapin. [*Note de l'auteur.*]

tresse, ce seroit au lecteur à chercher de quelle manière un fleuve se peut exprimer; mais de prétendre qu'en lavant le pied ou la main de *Laure*, cela voudra dire que *l'esprit est prompt*, etc., c'est ce qui paraît d'abord fort étrange. J'aimerois donc mieux votre traduction : *Dis-lui en ton langage*, que l'original; mais puisque c'est Pétrarque, nous sommes tenus d'admirer.

Lo spirto è pronto, ma la carne è stanca. — Si n'admirerai-je pas pourtant cette profanation horrible qui se sert dans un sonnet amoureux des paroles prononcées par Jésus-Christ même, dans l'occasion la plus sérieuse de sa vie.

« Ces remarques peuvent vous faire comprendre que je « n'estime pas ce sonnet autant que d'autres du même poëte; « cependant pour vous complaire, j'ai tâché d'en exprimer le « sens comme vous l'allez voir :

Rhône, qui des rochers où tu prends ta naissance,
Précipite tes eaux avec rapidité;
Dont les humides bords craignent la violence
Et suivent de tes flots la impétuosité.

Tu descends avec moi par un courant rapide,
Et tous deux à la fois nous allons nuit et jour,
Où la nature seule incessamment te guide,
Mais où je suis encor entraîné par l'amour.

Témoin de mon ardeur, de mon inquiétude,
Va, devance les pas d'un malheureux amant;
O toi que le sommeil, la faim, la lassitude,
Ne peuvent dans ta course arrêter un moment.

En portant à la mer le tribu de ton onde,
De tes flots écumeux arrête les efforts;
Considère en passant le plus beau lieu du monde
Où la riche nature épuise ses trésors;

Où l'air toujours serein et l'herbe toujours verte,
Les oiseaux amoureux qui chantent en tout temps,
La campagne, de fleurs incessamment couverte,
Font en toute saison un aimable printemps.

C'est là qu'est mon soleil dont la douce influence
Rend les bois toujours verts, les prés toujours fleuris,
C'est là que la beauté, jointe avec l'innocence,
De ce lieu si charmant font un vrai paradis.

Sur ces bords enchantés chéris de la nature,
Tu trouveras ma nymphe en faisant ton chemin,
Porte de son côté ton onde la plus pure,
Baise son pied d'ivoire ou sa charmante main.

Peut-être, ah! doux espoir! cet objet qui m'engage,
Se plaint de mon absence et de mon peu d'ardeur;
Va, dis-lui (tes baisers tiendront lieu de langage)
Que mon corps fatigué n'a pu suivre mon cœur.

« Je voudrois avoir mieux réussi, plus pour votre satisfaction « que pour la mienne, car je vous avoue que je suis présente- « ment peu sensible aux louanges que ma muse me pourroit « procurer. Adieu, mon très cher Monsieur, je suis de tout « mon cœur votre très humble et très obéissant serviteur,

« THOYRAS-RAPIN.

« A Wézel, le 30 janvier 1711. »

Quelque satisfait, et au delà, que je fusse de cette obligeante réponse de M. de Rapin, l'espérance qu'il me laissoit entrevoir du sonnet que je lui avois demandé, jointe à quelques petites considérations que j'avois à faire sur ses judicieuses remarques, me porta bientôt à lui écrire cette seconde lettre :

A Monsieur de Rapin.

« Si je ne me suis pas pris de meilleure heure, mon très cher « Monsieur, à vous faire mes très humbles remerciments, c'est « que M. Martel par la voie de qui j'étois bien aise de m'acquitter « de ce devoir, n'étoit pas en état de vous rien envoyer, et je « vous avoue que je me fais un scrupule de vous écrire en droi- « ture pour de simples compliments.

« Il ne se peut rien de plus parfait que vos huit quatrains, « et la critique qui les précède est fine, savante même, et très « judicieuse; tous nos amis à qui j'ai communiqué le tout, et « principalement M. Huet, que vous savez n'être pas prodigue « d'encens, a dit (ce que j'avois déjà anticipé de moi-même) que « vos trente-deux vers valoient incomparablement mieux que

« les quatorze du sonnet original. Mais pour revenir à vos « points de critique, que je vous avoue encore une fois être « savamment et judicieusement traités, serez-vous homme à « prendre par la bonne anse, ce que je prendrai la liberté de « vous représenter à l'occasion de l'épithète *Alpestre?* Je doute « mon cher Monsieur, que vous ayez bien pensé à la distinction « qu'il faut toujours faire entre le *propre* et le *figuré*, en fait de « mots et de phrases, lorsque vous avez prétendu, qu'*encore que* « *le Rhône vienne des Alpes, il ne s'ensuit pas que Pétrarque ait* « *eu précisément les Alpes en vue, par ce*, dites-vous, *que suivant* « *cela on pourroit dire la même chose de la Loire et de le Garonne,* « *le mot* ALPESTRE *pouvant s'appliquer à tout lieu montagneux,* « *inculte et sauvage.* Sur quoi voici la représentation dont je « vous parle; c'est que votre induction seroit bonne, si l'épi- « thète ALPESTRE ne se prenoit que dans le *sens figuré;* mais « comme au pied de la lettre et dans le *sens propre*, le Rhône « que Pétrarque apostrophe, est un fleuve qui vient des Alpes, « et qu'en bonne rhétorique et dans tout discours bien lié, et « bien entendu, jamais on ne doit recourir au sens *figuré* lorsque « le *propre* est tout visible et incontestable; il ne faut dou- « ter en aucune manière que la pensée de Pétrarque, dans son « sonnet, n'ait été de nous faire envisager le Rhône comme « venant de ces fameuses montagnes qui séparent l'Allemagne « et la France d'avec l'Italie. Vous me répondrez, peut-être, « qu'ALPESTRE ne se rapporte pas à *fiume rapido*, mais à *vena;* « mais cela ne rend pas votre cause meilleure, parce que *vena* « et *fiume* ne sont qu'une seule et même chose; *vena d'acqua* « est comme *vena di sangue*. Quand donc on dit la *veine d'une* « *rivière* (c'est-à-dire *son lit*), cette *veine*, ce *lit* sont la rivière « même, par la raison du *continens* pro *contento; ce verre*, c'est- « à-dire *le vin qui est dans ce verre*, etc. Or, cette *veine* qualifiée « ALPESTRE par Pétrarque s'étend depuis la source (laquelle « vient des Alpes) jusqu'à l'embouchure, et c'est pourquoi cette « *veine* est dite ALPESTRE.

« Pendant que nous coulons sur le Rhône, j'ai encore à vous « dire, mon cher Monsieur, que quelque certaine, judicieuse « et bien fondée que soit votre critique sur la ridicule extrac- « tion de ce nom *Rodano* du verbe *rodere;* il me semble néan- « moins que vous prenez Pétrarque un peu trop au pied levé « sur l'adoption qu'il a faite de cette fausse étymologie. Il n'a « pas fait cela par ignorance, mais a seulement eu en vue l'opi- « nion vulgaire des Italiens *palatins* (1), qui, ne se servant « point de la lettre *h*, écrivent *Rodano* au lieu de *Rhodano*, « comme ils écrivent *Rodopé* pour *Rhodopé*, *Réno* pour *Rhéno*, « et *Rodii* pour *Rhodii*. Ces Italiens *palatins*-là, donc, étant « accoutumés à ne voir *Rodano* écrit en leur langue, que par ce « retranchement d'*h*, se sont mis dans l'esprit (ne sachant pas « le latin) que *Rodano* venoit de *rodere;* et c'est en s'accommo- « dant à leur ignorance, et comme voulant bien bégayer avec « eux, que Pétrarque, qui d'ailleurs, en qualité de poëte, « étoit bien aise de prendre (fût-ce à la légère) l'occasion d'un « bon mot, et se faire honneur d'un trait d'esprit, a donné « comme tant d'autres, dans cette usurpation mal entendue. « Ce que je dis là de cette fausse usurpation des Italiens *pala-* « *tins* n'est pas de ma tête; j'ai pour garant de ce que j'avance « le savant *Alunno*, le meilleur de tous les interprètes de Pé- « trarque. *Rhodano*, dit-il, *detto da Rhoda; ancor che altri di-* « *cano dal rodere delle rive dove passa.* Si on vouloit si sévère- « ment ôter aux poëtes cette innocente liberté de se donner « carrière, en profitant des plus légères occasions de rire, et « en prenant, soit de bon, soit de volée, tout ce qui se présente « à eux, on leur trancheroit toutes leurs parties nobles.

« Je n'ai plus que le *desioso scendi*, et le *Forse, o che spero,* etc., « sur lesquels j'ai encore un mot à dire, et dont le premier est

(1) On a ici en vue ce joli endroit de M. Ménage, dans sa *Requête des Dictionnaires :*

Ces grands et fameux palatins,
Etrangers aux pays latins, etc.

[*Note de l'auteur.*]

« pareillement fondé sur ce que je viens de vous représenter « du trop grand tort qu'on feroit aux poëtes, si on les prenoit « si fort à la rigueur; vous semblez, mon cher Monsieur, par « ces mots formels de votre lettre : *Ce* decioso *ne me plaît pas « trop,* vous semblez, dis-je, reprocher à Pétrarque d'avoir « donné des désirs au Rhône, qui étant un corps inanimé, est « par conséquent incapable de passion et de mouvements d'es- « prit; mais, comme j'ai dit au précédent article, cela est trop « sévère; car si les choses vont ainsi, que deviendront toutes « les apostrophes et les prosopopées si familières non-seule- « ment à tous les poëtes, mais si fort en usage dans le style « prophétique même? Que deviendra ce joli endroit de Saint- « Amant :

Adieu, ruisseau, reprends ton cours,
Qui non plus que moi ne repose ;
Que si par mes regrets j'ai bien pu t'arrêter,
Voilà des pleurs pour te hâter.

« Que deviendra le début d'Esaïe : *Vous, cieux, écoutez ; et toi, « terre, prête l'oreille ;* et comment excusera-t-on ces paroles du « psaume XIX :

Les cieux en chacun lieu,
La puissance de Dieu
Racontent, etc.

« et généralement toutes les aspostrophes du CXLVIII^e^? Ici, « mon cher Monsieur, vous ne manquerez pas de me dire, que « je donne moi-même bien à gauche, et me forge *gratis* des « monstres tout exprès pour avoir le plaisir de les combattre, « en un mot, que vous ne pensez rien moins que tout ce que je « vous fais dire; je le sais bien, et vous ne m'apprenez rien « par là, je suis trop convaincu de la justesse de votre esprit « et de l'étendue de vos lumières pour ne m'être pas moi-même « représenté toutes ces réponses de votre part en vous entre- « prenant ainsi sur cet article : mais, quoi qu'il en soit, votre « remarque tombe à terre si ce que je prétends, pour votre

« compte, est mal fondé, savoir que vous avez été un peu trop « sévère dans votre condamnation du *desioso* et du *scendi* de « Pétrarque; or je doute qu'on puisse légitimement me dé- « bouter de ma prétention; apparemment qu'il vous est depuis « peu percé quelque dent de lait contre le pauvre Pétrarque.

« Pour ce qui est à cette heure du *Forse, o che spero,* j'ai à vous « dire sans prétendre vous critiquer ici le moins du monde, non « plus que dans tout ce que dessus, qu'il y a une particularité « historique dont je vois bien que la connaissance n'est pas « allée jusqu'à vous; c'est que dans la fameuse dispute « qui, comme je vous l'ai mandé, s'éleva autrefois entre « MM. Chapelain et Ménage, et laquelle fut portée jusqu'au « tribunal de l'Académie florentine, le nœud de la difficulté « étoit sur les *variæ lectiones* de ce passage; les uns (comme « M. Chapelain) prétendant qu'il n'y a dans ce vers, ni *inter-* « *jection admirative* après l'*o*, ni *point interrogant* après le *spero,* « et cette prétention de M. Chapelain étoit d'autant plus fondée « qu'il soutenoit ne les avoir jamais vues dans aucune de toutes « les éditions de Pétrarque qu'il avoit été fort curieux de « rechercher; les autres (comme M. Ménage) prétendant « au contraire, qu'encore que toutes ces éditions soient telles, « cependant on ne peut s'empêcher d'y sous-entendre les ponc- « tuations mentionnées; et en effet, MM. les académiciens de « Florence, dans leur jugement entre les deux contendants, « prirent ce parti-là; mais M. Chapelain soutint toujours que « c'étoit un trop grand passe-droit; et que puisqu'il y a du « sens et un sens raisonnable dans la leçon sans points, il étoit « plus juste de suivre cette leçon-là, que de s'ingérer d'un sup- « plément de ponctuations lesquelles ne se trouvent dans aucun « exemplaire.

« Tout ce que dessus étant posé, je viens à l'espèce de con- « tradiction que vous trouvez et blâmez dans la fin du sonnet; « et je dis qu'en suivant la leçon simple et sans points de « M. Chapelain, le sens des quatre derniers vers de Pétrarque

« est clair, bien suivi et bien entendu, en un mot sans aucune « contradiction : *Je me flatte,* dit cet amant, *que ma maîtresse a « quelque chagrin de ma trop longue demeure; hâte-toi donc... et « dis-lui, en ton langage, que si elle ne me voit pas arriver aussitôt « qu'elle désireroit, cela ne vient que de ce que mon pesant corps ne « sauroit suivre l'ardeur et la vitesse de mes désirs.*

« *P.-S.* — Si vous ne m'aviez point laissé entendre, dans « votre excellente lettre, que nonobstant les difficultés que vous « m'y représentez à réduire en sonnet toutes les matières si « solidement traitées dans vos 32 vers, vous pourriez bien ne « pas laisser d'y faire quelques efforts, je me donnerois bien « garde de vous en solliciter davantage, après toutes les peines « que vous vous êtes données par une complaisance qui a peu « d'égales. Mais si d'aventure, aussi, il vous étoit arrivé de « réussir à cette entreprise, vous m'obligeriez fort d'ajouter, « par un envoi de la pièce, cette nouvelle faveur à la première « que vous m'avez déjà faite, parce que, dans un ouvrage au- « quel je travaille, j'aurois plus de grâce à opposer sonnets à « sonnets que sonnets à quatrains; vous jugez bien, au reste, « qu'en me servant de votre travail, je vous en ferai tout l'hon- « neur indispensablement dû. Je suis, etc., votre, etc.,

« Rou.

« A la Haye, le 20 février 1711. »

Je ne me trompois pas dans ce que je me promettois de la complaisance de M. de Rapin. Dès le 6 de mars suivant, je reçus de lui cette lettre datée du 3 précédent :

A Monsieur Rou, etc.

(2e lettre de M. Rapin-Thoyras sur *Alpestre.*)

« Mon cher Monsieur,

« Dans la disposition où je me trouve présentement, il ne « falloit pas moins, pour m'obliger à rallumer en moi le feu de

« la poésie que j'y croyois entièrement éteint, que l'envie « extrême que j'ai toujours eue et que je conserverai toute ma « vie, de vous donner des marques de mon estime et de ma par- « faite amitié. Ce fut cela seul qui me fit faire des efforts pour « mettre, en 32 lignes rimées, le sonnet de Pétrarque dont vous « souhaitiez d'avoir la traduction. J'avois cru faire beaucoup en « faisant cet effort; et si je vous laissai croire que je pourrois « travailler à réduire ces 32 vers en un sonnet, c'étoit plus pour « m'excuser en quelque manière de ce que j'avois trompé votre « attente, que pour l'espérance que j'eusse de pouvoir y réussir. « Ce n'étoit donc pas sans dessein que je m'étois étudié à vous « faire remarquer l'extrême difficulté que je trouvois à expri- « mer, dans 14 vers français, astreints à un certain nombre de « rimes semblables, un sonnet italien qui est extrêment concis, « et dont presque chaque mot emporte un sens particulier. Le « peu d'usage que je fais de la poésie, joint à mon peu de con- « naissance de ma propre langue, augmentoit encore ces diffi- « cultés et me les faisoit regarder comme insurmontables. Ce- « pendant, comme vous m'avez témoigné par votre dernière « lettre du 20 du passé, que vous souhaitiez d'avoir un sonnet, « et que l'ouvrage auquel vous travaillez le demande, j'ai mis « mon esprit à la presse pour en exprimer le sonnet que vous « allez voir, dans lequel je m'assure que vous remarquerez « aisément la gêne où je me suis trouvé; car ne pouvant ronger « mes bords comme le Rhône, il m'a fallu couler dans un lit « très étroit et sauter par-dessus ce qui m'embarrassoit, pour « n'avoir pas la force de l'entraîner avec moi. J'ai pourtant es- « péré qu'en vous envoyant ce que j'ai fait, comme une espèce « de canevas, je pourrois, avec le secours de vos corrections et « de vos remarques, parvenir enfin à faire un sonnet, sinon « beau et juste, du moins passable et propre, en quelque ma- « nière, à l'usage que vous en voulez faire. C'est ce qui m'a fait « résoudre à vous l'envoyer tel qu'il est, pour le raccommoder « ensuite, selon vos avis. Pour cet effet, je vous ferai part de mes

« remarques sur mon propre ouvrage, de mes doutes et de mes « difficultés, à quoi vous ajouterez, s'il vous plaît, les vôtres, « après quoi je verrai s'il y aura moyen de mieux faire. Voici « donc le sonnet ou plutôt le canevas du sonnet en question :

Rhône, qui, des rochers d'une montagne aride,
Précipites tes flots pour aller, nuit et jour,
Où la nature seule incessamment te guide,
Où je suis sur ton onde entraîné par l'amour ;

Rien ne peut t'arrêter dans ta course rapide ;
Va donc, mais à la mer allant faire ta cour,
Considère ce lieu qui sur ta rive humide,
De Flore et du Zéphir te montre le séjour.

C'est là que mon soleil, dont la douce influence
Donne à tes bords fleuris la plus vive couleur,
Peut-être, ah! quel espoir! se plaint de mon absence.

Baise son pied d'ivoire, et que de mon ardeur,
Ce baiser amoureux marquant la violence,
Lui dise que mon corps ne peut suivre mon cœur.

REMARQUES.

1er vers ... *des rochers d'une montagne.* — Ces deux génitifs me font quelque peine; croyez-vous que, *qui, descendant d'une montagne*, etc., fût mieux?

4e vers ... *sur ton onde.* — Cela me semble exprimer assez bien que l'amant et le fleuve vont tous deux ensemble, ce qui est nécessaire tant pour le sens que pour exprimer le *meco scendi ;* mais je ne sais s'il est bien de mettre dans un même quatrain, *flots* dans le second vers, et *onde* dans le quatrième. J'avois mis : *Où je suis avec toi conduit par mon amour;* mais l'opposition entre *la nature* et *mon amour*, ne m'a pas paru aussi juste que *par l'amour*. Pour lever cet inconvénient, j'avois changé : *Où je suis avec toi ramené par l'amour*, mais *ramené* ne m'a pas plu ; ainsi je me suis arrêté à *sur ton onde*. Dites-moi votre sentiment. Je n'ai pas cru devoir exprimer que le *Rhône ronge ses bords*, cela me paraissant inutile, puisqu'on ne peut en français dire que *le Rhône tire son nom de là*, sans se rendre inintelligible. Puis donc qu'on ne peut mettre l'étymologie, il n'est pas nécessaire de dire que le *Rhône ronge ses bords; Précipite tes*

flots marque assez sa rapidité, et me paraît plus poétique et plus coulant que de dire que *le Rhône ronge ses bords.*

1er vers du 2e quatrain. — J'avoue que je n'ai pu placer ici *le sommeil et la lassitude*, etc. J'ai cru pourtant que la manière générale dont je m'explique peut donner un assez bon sens, à quoi je suis autorisé par les vers latins de M. Fenouillet qui se contente de dire : *Nullo obice tardus.*

2e vers du 2e quatrain. — Je ne sais si vous trouverez que j'aie assez bien traduit : *Vattene in anzi, ma pria che rendi il suo dritto al mar*, par : *Va donc, mais à la mer allant faire ta cour.* Toujours sais-je bien que c'est ce qui m'a le plus coûté dans tout le sonnet.

3e vers du 2e quatrain. — *Rive humide.* L'épithète d'*humide* pourra-t-elle passer à cause de la nécessité des quatre rimes en *ide?* Je vous en laisse le juge.

4e vers du 2e quatrain. Trouverez-vous que cela réponde assez bien à *Ove l' erba è più fresca, e l'aria più serena?*

2e vers du 1er tercet. — Pour ce qui est de la *rive gauche*, j'avoue que j'ai gauchi en n'exprimant pas cette particularité; j'avois pourtant tâché d'y parvenir en disant : *Donne à ta rive gauche une aimable fraîcheur;* mais j'ai cru voir quelque chose de choquant à dire que le soleil donne de la fraîcheur, quoique cela soit vrai dans le fond à l'égard des arbres, des herbes et des fleurs. Jugez-en vous-même et choisissez.

A propos de *rive gauche.* Dans les trente-deux vers que je vous ai envoyés ci-devant, il y a un endroit où la rive gauche peut entrer très naturellement. C'est, je crois, le dernier vers du 6e quatrain où j'aurais pu mettre, au lieu de

> De ce lieu si charmant font un vrai paradis,
> *Font de ta rive gauche un parfait paradis.*

3e vers du 1er tercet. — En disant : *Ah! quel espoir!* j'ai laissé le même doute qui se trouve dans l'italien, quoique mon sentiment soit que *ah! doux espoir!* seroit meilleur. Mais peut-être le premier sera-t-il mieux pour l'usage que vous en voulez faire.

Dernier tercet. — Je suis en peine de savoir si vous trouverez que tout ceci réponde assez bien à l'original. Vous avez vu ma critique sur ce tercet du sonnet italien, et comme vous ne m'en dites rien, cela me fait croire que vous l'approuvez. Il me semble que la manière dont je m'exprime ici, adoucit un peu ces deux expressions de l'original : *E 'l baciar si ę'n vece di parole*, et *Lo spirto è pronto, ma la carne è stanca*, qui pour vous dire le vrai me choquent un peu.

« Je dois présentement une petite réponse à vos remarques

« sur la critique que j'ai faite du sonnet de Pétrarque. Vous « me rendez justice en croyant que je suis très disposé à pren- « dre du bon côté tout ce qui me vient de votre part. Vous me « critiquez d'ailleurs avec tant de ménagement, et vous y mêlez « tant de louanges, qu'assurément je ne mérite pas, qu'il fau- « droit que j'eusse l'esprit et le cœur très mal tournés pour en « avoir le moindre ressentiment. Outre cela, vous avez droit « de me critiquer ; votre profonde érudition, et la justesse de « votre esprit vous donnent ce même droit sur des gens bien « plus habiles que moi ; mais quand il n'y auroit que l'amitié « dont vous m'honorez, elle seroit capable de me faire rece- « voir vos censures avec toute la docilité possible. C'est cette « même amitié qui me donne à moi-même, comme je le pré- « sume, le droit de vous présenter mes difficultés, et les rai- « sons que je crois avoir pour soutenir ma critique, en vous « laissant néanmoins le juge absolu de cette petite dispute, « que je regarde, à vous dire le vrai, avec beaucoup d'indiffé- « rence, puisque ordinairement dans ces sortes d'affaires, ce « n'est pas l'importance de la chose même qui nous intéresse, « mais notre honneur, c'est-à-dire notre goût ou notre juge- « ment, que nous ne pouvons nous résoudre à faire céder à « celui d'autrui. Vous jugez bien, je m'assure, que ce n'est pas « ce qui me fait agir, et que je n'ai pas la vanité de vouloir me « mesurer avec vous ni sur ces sortes de matières, ni sur au- « cune autre. Voici ce que je conçois pouvoir servir à soutenir « ma critique sur les deux ou trois points sur lesquels vous « l'avez attaquée.

« Premièrement sur le mot d'*Alpestre*. J'ai dit, si je ne me « trompe, car je n'ai point gardé de copie de ma lettre, qu'on « n'étoit pas obligé de croire que Pétrarque ait eu en vue de « dire que le Rhône prend sa source dans les *Alpes* plutôt que « sur quelque autre montagne que ce soit, à laquelle le terme « d'*Alpestre* peut convenir aussi bien qu'aux Alpes. Ma raison « étoit, mais j'avoue que je puis l'avoir mal expliquée, qu'on

« pourroit se servir de ce même terme en parlant de la source « de la *Loire*, ou de quelque autre fleuve qui ne vient point « des Alpes ; sur quoi vous me dites que le sens naturel et le « sens figuré pouvant également se donner au terme d'*Alpestre* « dans le sonnet dont il s'agit, il vaut mieux l'entendre dans « le naturel, puisqu'il s'agit du Rhône, qui vient effectivement « des Alpes. Je vois bien que je suis la cause de votre mé- « prise, en ne m'expliquant pas plus clairement, et que peut- « être auriez-vous approuvé ma remarque, si je vous avois dit « que le mot d'*Alpestre* ne s'entend jamais dans le sens propre, « parce que, pour le rapporter aux Alpes, il faudroit dire *Al-* « *pina* ou *Alpigna* ou *Alpigina*, *Alpestre* ne signifiant absolu- « ment qu'un lieu qui tient de la nature des Alpes, c'est-à-dire « *aride*, *inculte*, *sauvage*, etc., et cela, ce semble, avec beau- « coup de raison ; car si Alpestre se rapportoit aux *Alpes*, tou- « tes les fois qu'on se serviroit de cet adjectif avec le nom d'une « autre montagne, on se rendroit obscur ; tout de même, par « exemple, que si, parlant de la Loire, je disois que sa source « est dans des rochers *pyrénéens* ; mais comme *Alpestre* ne se « prend jamais en italien dans le propre, on peut fort bien dire « de la Loire, par exemple, que sa source est dans un lieu *al-* « *pestre*, parce que cela ne fait aucune équivoque. D'où il suit « qu'en disant que la source du Rhône est *alpestre*, on ne doit « point entendre qu'il a sa source dans les Alpes, mais seule- « ment dans des lieux *raboteux*, *incultes*, *arides*, *sauvages*, etc. « Voyez sur cela le *Dictionnaire de la Crusca*, que j'avois moi- « même consulté avant que de vous écrire, pour mieux m'assu- « rer de la solidité de ma remarque, laquelle je ne doute point « que vous ne me passiez après cet éclaircissement.

« Je n'oserois parler aussi positivement de la seconde, qui « regarde *desioso*, parce que c'est une chose qui dépend peut- « être autant de mon goût que de la raison, et que tous les goûts « ne sont pas semblables. Je comprends que je me suis mal ex- « pliqué dans cette remarque, puisque je vous ai donné lieu

« de croire que je blâmois ces sortes d'épithètes données aux « choses inanimées, aussi bien que les apostrophes et les pro- « sopopées, dont les meilleurs auteurs ne font point difficulté « de se servir. Ce n'étoit pourtant pas ma pensée, mais seule- « ment de vous dire que je n'approuvois point l'emploi que « Pétrarque fait de celle-ci dans cet endroit de son sonnet. Ma « raison est que *desioso* marque nécessairement une espèce de « désir ou de passion dans le Rhône d'aller quelque part, *de-* « *sioso scendi*. Néanmoins, dans le vers immédiatement sui- « vant, le poëte dit *que ce fleuve est conduit par la seule nature*, « c'est-à-dire, *par sa pente naturelle*, ce qui fait, à mon sens, « toute la beauté de l'opposition entre ce qu'il dit, *que le Rhône* « *est guidé par la seule nature*, et ce qu'il ajoute, *mais que pour* « *lui il est de plus conduit par l'amour*. Or, si l'on attribue au « Rhône un désir ou passion, outre la nature, cette opposition « entre le fleuve et l'amant ne se trouve plus si juste, du moins « selon ma petite conception. En second lieu, il me semble « qu'on aperçoit quelque petite contradiction dans ce que le « poëte dit que le Rhône *est désireux de descendre*, et ce qu'il « ajoute *qu'il est guidé par la seule nature*, SOL NATURA. Vous « trouverez peut-être ceci trop mince ou trop recherché, j'y « consens; aussi ne prétends-je pas insister beaucoup là-dessus, « et je passerai volontiers le *desioso* à Pétrarque, si vous le trou- « vez à propos, vous assurant que je n'ai point de *dent de lait* « contre lui, et que nous avons toujours vécu ensemble le plus « honnêtement du monde, sans nous importuner beaucoup « par des visites réciproques.

« Je viens présentement au célèbre *O che spero!* et je vous « dirai franchement que je trouve que MM. della Crusca « ont beaucoup favorisé Ménage dans leur décision, peut-être à « cause qu'il étoit de leur corps. Pour moi, plus je pense à ce « passage, plus je trouve que de quelque manière qu'il soit « ponctué, il faut nécessairement lui donner le sens que vous « lui avez donné dans votre traduction en prose, c'est-à-dire: *Je*

« *me flatte que mon retardement lui fait de la peine.* Pour s'en « convaincre, il n'y a qu'à faire une courte paraphrase de cha- « cun des deux sens, à peu près de cette manière :

« *Fleuve rapide, tu coules incessamment sans être obligé de « t'arrêter nulle part. Il n'en est pas ainsi de moi, que le sommeil « et la lassitude contraignent de prendre quelque repos. Puis « donc que je ne saurois aller aussi vite que toi, prends les devants, « et prends bien garde à un certain lieu, etc., où tu trouveras ma « maîtresse.*

« Jusque-là voilà qui est commun à tous les deux sens ; voici « le premier des deux :

« *Peut-être mon retardement lui fait quelque peine; mais fou « que je suis, qu'est-ce que j'espère? Il n'est pas possible que cette « belle ait quelque impatience de me revoir. Va donc, et dis-lui « que je me hâte autant qu'il m'est possible, mais que mon corps « ne peut aller aussi vite que mes désirs.*

« Voici l'autre sens : *Peut-être que mon retardement lui « fait quelque peine; ô chère et douce espérance, que je suis heu- « reux de pouvoir me flatter d'un pareil bonheur! Va donc, et « dis-lui que je fais tous les efforts possibles pour lui donner la sa- « tisfaction qu'elle attend, et que je serois déjà auprès d'elle, si « mon corps pouvoit aller aussi vite que mes désirs.*

« Il me semble que ce dernier compliment est mille fois « plus naturel, et plus joli dans ce dernier sens que dans le « précédent; car où est la fin de faire dire à une maîtresse, « qu'on est fâché de ne pouvoir aller assez vite pour se rendre « auprès d'elle, si on ne se flatte qu'elle en aura de la joie?

« Je suis fâché de vous entretenir si longtemps de ces baga- « telles, et je finirois ici ma lettre, si je n'avois à mon tour à « vous faire une petite prière qui est de vouloir à votre loisir « me donner quelques règles pour l'orthographe des lettres « capitales. Je trouve une si grande différence entre les livres « imprimés à Paris, et ceux qui sont imprimés en Hollande, que « je ne sais où j'en suis. Ceux de Hollande ont les deux tiers

« plus de lettres capitales que ceux de France, comme il vous « sera facile de vous en convaincre, si vous jetez les yeux sur « l'*Histoire de la Ligue de Cambrai*, imprimée chez Moetjens, « si je ne me trompe. Je vous prie de me donner quelques « éclaircissements là-dessus, sans pourtant que cela porte du « préjudice à vos occupations. Si vous pouviez y ajouter quel- « ques règles pour la ponctuation avec quelque exemple, vous « m'obligeriez.

« Il ne me reste plus qu'à vous remercier de toutes les « louanges que vous donnez à mes trente-deux vers, auxquelles « pourtant je suis beaucoup moins sensible qu'aux marques « que vous me donnez de [illegible]mitié que je tâcherai toujours « de conserver par tous les de[illegible]rs à quoi elle m'engage.

« Je suis autant qu'il est p[illegible]le, etc.

« THOYRAS-RAPIN.

« A Wézel, le 3 mars 1711. »

Je ne pus répondre plus tôt à cette lettre reçue dès le 6 mars, que le 23 suivant, et voici quelle fut cette réponse :

Réponse du sieur R... à la lettre de ci-dessus.

« Mon très cher Monsieur,

« Je débute par la répétition des mêmes excuses de mon « retardement à vous répondre, que je vous alléguois dans ma « dernière lettre, c'est-à-dire, l'attente des commodités de « M. Martel, et le scrupule de vous être trop importun en « cherchant de ne vous être pas ingrat.

« Ici, je vous différe pour un moment les marques du parfait « plaisir que m'a causé votre belle, savante et obligeante lettre, « ayant, avant cela, à vous prévenir sur une continuation d'in- « stance de ma part, où j'appréhende, de la vôtre, un blâme « d'opiniâtreté trop incivile. Pour cela je vous dirai, que j'ai

« longtemps hésité, si je devois revenir encore une fois à la « charge au sujet de notre diversité de sentiments sur la signi- « cation de l'adjectif *Alpestre*, et cela dans la crainte de vous « paraître trop malhonnête; au lieu que la bienséance semble- « roit exiger que j'observasse tout au moins le ménagement que « gardent ceux qui disputent en public contre quelque thèse; « lorsque sans se tenir convaincus par les raisons de leurs an- « tagonistes, ils disent, en faisant place à quelque nouveau « disputant: *Quiesco, sed non acquiesco.* J'ai donc, le dis-je en- « core une fois, fort balancé là-dessus; mais considérant d'un « autre côté, que ce n'est pas l'entêtement qui nous mène vous « et moi; mais que nous désirons également pour mieux « prendre parti, examiner un point de dispute dans toutes ses « faces, sans quoi l'on courroit grand risque de prendre le « change, et ainsi donner dans l'erreur; j'ai cru que dans la « persuasion où je suis d'avoir une réponse à vous faire, à la- « quelle je ne prévois pas de réplique, non-seulement vous ne « seriez pas fâché que je vous la communiquasse; mais que « même vous trouveriez mauvais que je vous en fisse un « mystère.

« Votre critique, encore une fois, et cela sans prétendre « vous dorer la pilule, est autant bien poussée qu'elle sauroit « être; elle est savante et judicieuse; en un mot, il ne vous « manque que la *force du droit* dans la matière, et l'on vous « peut fort bien dire :

Si Pergama dextra
Defendi possent, certe hac defensa fuissent.

« J'ai moi-même pensé d'abord me tenir comme entièrement « terrassé; mais enfin faisant bien réflexion sur la chose, j'ai « trouvé lieu de me relever, et avec une telle augmentation de « forces, que je doute qu'à votre tour vous puissiez tenir da- « vantage contre moi.

« Pour cela, j'ai quatre choses à vous représenter sur vos « principales instances.

« La première, c'est que malheureusement pour vous, vous « en avez trop dit, et êtes allé trop loin, en sorte qu'on vous « peut appliquer le dit commun : *Qui trop embrasse mal étreint.* « ALPESTRE, dites-vous, *selon le Dictionnaire della Crusca, ne « s'entend jamais dans le sens propre, et ne veut dire que* MONTA- « GNEUX, ARIDE, INCULTE, etc. En voilà trop, encore une fois, « mon cher Monsieur, votre Dictionnaire, avec votre permis- « sion, ne dit point cela d'un air si tranchant; il vous pose « seulement son explication comme une règle générale, mais « non pas comme une règle qui soit sans exception; or vous « savez qu'il n'y a point de règle si générale qui ne donne lieu « à cette ressource. Si le *Dictionnaire della Crusca* avoit dit « aussi positivement que vous lui faites dire: ALPESTRE *ne veut « dire que cela*, il n'y auroit pas le moindre mot à souffler; mais « vous m'avouerez que la chose ne va pas ainsi, et que l'expres- « sion du Dictionnaire insinue seulement, que pour l'ordinaire « et généralement parlant, *Alpestre* signifie ce que vous lui « faites signifier, mais n'infère en aucune façon qu'il n'y a au- « cun cas où la chose se puisse prendre autrement. Or je pré- « tends vous faire voir que ce cas particulier se rencontre « dans notre fait; et pour vous en convaincre, voici comme je « tiens que l'expression du Dictionnaire se doit entendre. *Al- « pestre* veut dire *montagneux*, *inculte*, *aride*, etc., bien entendu « quand cet adjectif est joint à un substantif qui soit susceptible « des qualités de *montagneux*, d'*inculte*, d'*aride*, etc.; car visi- « blement si cet adjectif *alpestre* est joint à un substantif im- « propre à toutes ces qualités, alors il n'est plus vrai qu'il « veuille dire *montagneux*, *inculte*, *aride*, etc. Et en ce cas, il « faudra nécessairement recourir à une autre interprétation, « qui même se trouvant naturelle et dans le sens propre, « comme par exemple : *qui vient des Alpes*, alors il faudra s'ar- « rêter à cette interprétation. Or, dans notre point de dispute, « il se trouve que l'adjectif *alpestre* est joint non pas au sub- « stantif RIVA, par exemple : (auquel cas votre prétention au-

« roit lieu, puisqu'un rivage de fleuve est un corps terrestre, « auquel *montagneux*, *inculte*, *aride*, etc., conviennent fort « bien); mais il est joint à VENA, qui, comme je vous l'ai justifié « par l'autorité d'*Allunno*, veut dire VENA D'ACQUA, c'est-à-dire « la rivière seule, détachée de son fond et de ses rives, et « remontant depuis son embouchure jusqu'à sa source. Or, il « est certain que ce corps d'eau n'étant pas absolument sus- « ceptible des qualités de MONTAGNEUX, d'INCULTE, d'A- « RIDE, etc., ces épithètes ne lui sauroient être appliquées; « mais que ce corps d'eau venant très certainement de la source « des ALPES, c'est pour cette raison qu'il est dit ALPESTRE; si « vous pouvez me répondre là-dessus quelque chose digne d'at- « tention, *eris mihi magnus Apollo.*

« Ma deuxième raison est tirée de la réjection que vous faites « de ma distinction entre le sens *propre* et le sens *figuré*, vou- « lant absolument qu'ALPESTRE ne doit être pris qu'au dernier « de ces deux égards, et point du tout dans le premier, ce qui, « encore une fois, est selon moi une prétention trop destituée « de fondement, n'y ayant rien, dans quelque langue que ce « puisse être, où cette distinction n'ait lieu; les *termes*, les « *phrases*, les *expressions*, le *sens*, tout cela reçoit nécessaire- « ment deux faces. Or cette vérité ne me pouvant être raison- « nablement contestée, j'ai droit de soutenir que, lorsqu'une « assertion ne peut avoir lieu dans le sens *figuré*, il faut néces- « sairement recourir au *propre*; je vous avois même, sur ce su- « jet, représenté dans ma première lettre, que non-seulement « la chose est ainsi, c'est-à-dire qu'il y a dans les langues sens « *propre* et sens *figuré*, mais que même le *propre* est celui qui « a l'avantage du pas, et qui doit marcher devant, en sorte que « le *figuré* ne peut avoir lieu que quand le *propre* ne le peut « avoir. Or, je trouve, avec votre permission, que c'est m'avoir « fait une espèce d'injustice que de ne porter nullement votre « attention à cela.

« Ce que vous m'alléguez là-dessus, que pour rapporter le

« mot ALPESTRE aux ALPES, il faudroit dire ALPINA ou ALPI-
« GENA, ou ALPIGENA, me donne lieu de passer à ma troisième
« raison, qui est telle :

« C'est qu'à vous entendre parler ainsi, il semble que vous
« fassiez consister l'énergie des mots dans leur terminaison, ce
« qui n'est nullement vrai.

« L'énergie de signification dans les mots ne résulte en au-
« cune manière de la terminaison mais du corps même de
« chaque mot; l'idée d'énergie que forme dans votre esprit la
« prononciation des mots *campestré*, *pédestré*, *silvestré*, *ter-*
« *restré*, etc., ne consiste pas dans la terminaison *stré*, elle
« consiste dans le corps de ces quatre mots, qui est *campo*, *pes*,
« *silva* et *terra*; tout de même et par conséquent l'idée d'éner-
« gie que vous donne la prononciation du mot ALPESTRE ne
« consiste pas dans la terminaison STRE, mais dans le corps
« seul du mot qui est ALPE; et là-dessus, encore une fois, je
« dis que si vous me pouvez répondre à cette troisième repré-
« sentation, *eris mihi magnus Apollo*.

« A tout cela, qu'est-ce que vous trouvez à me dire? c'est
« une prétendue autorité du *Dictionnaire della Crusca*, mais
« dont toute la force n'est qu'une pure libéralité d'explication
« qu'en enflant le cornet, vous vous faites de vous-même, afin
« de rendre votre soupe plus grasse (pardonnez-moi la bassesse
« de cette image), mais qui ne résulte nullement des expres-
« sions du Dictionnaire, comme je l'ai dit ci-dessus; ainsi cela
« ne fait rien contre moi. Je dirai bien plus, c'est qu'à prendre
« les choses dans la plus grande rigueur, pour le bien de votre
« cause, cette autorité du *Dictionnaire della Crusca* n'est pas à
« beaucoup près aussi authentique qu'il semble que vous la
« prétendiez; car je sais de très bonne part que les beaux esprits
« d'Italie ne la veulent point autrement reconnaître, comme en
« effet il se trouve beaucoup de défauts dans cet ouvrage aussi
« bien que dans celui de l'Académie française; et il y a de tous
« les deux une très bonne raison, savoir, que généralement

« parlant, les ouvrages qui portent à leur tête le nom de toute « une compagnie, sont ordinairement beaucoup plus défec- « tueux que ceux qui portent seulement l'unique nom d'un des « membres de cette compagnie, parce que chaque particulier « de ce corps se mettant dans l'esprit que le public ne fera re- « jaillir aucune gloire d'un tel ouvrage sur son compte parti- « culier, il n'apporte pas, à beaucoup près, dans l'examen des « cahiers qui lui sont mis sur table, pour en faire la revue, « toute l'attention qu'il y mettroit s'il s'agissoit de son pur in- « térêt, mais y laisse aller tant de négligence qu'il s'y coule « nécessairement une bien plus grande quantité de défauts « qu'il n'y en auroit si l'intérêt retomboit sur un seul. En vou- « lez-vous un exemple? La grammaire de M. *Regnier des Marais*, « secrétaire perpétuel de l'Académie française, est un ouvrage « incomparablement plus parfait que le dictionnaire de cette « académie ; cependant quand le Dictionnaire fut publié, cet « habile M. des Marais, en qualité d'académicien, avoit été, « comme tous ses autres confrères, un des réviseurs du Dic- « tionnaire : d'où sont donc demeurées dans cet ouvrage tant « de négligences, qui apparemment ne s'y trouveroient pas, « s'il étoit de M. des Marais seul? Joignez à cela les absences « fort fréquentes dans ces sortes d'assemblées, et absences, « bien souvent, des sujets les plus capables de faire d'impor- « tantes corrections ; tous inconvénients qui ne se trouvent « point aux compositions d'un particulier dont l'attention et la « présence ne manquent jamais à son ouvrage.

« Ma quatrième raison est que le point de notre dispute ne « doit pas être pris de la *signification* du mot, laquelle je ne « vous ai jamais contestée lorsqu'elle est bien entendue, mais « de son *étymologie ;* or à considérer la chose de ce côté-là (ce « que vous ne pouvez pas raisonnablement me contester), il « est certain que l'étymologie d'ALPESTRÉ étant ALPE, ce mot « a les deux égards de sens que je soutiens, savoir, le *propre* et « le *figuré*, dont à toute force, mais avec toute injustice, vous

« voulez rejeter le premier parce qu'il vous est contraire, mais « que j'ai droit de retenir puisqu'il est incontestable. Que si « vous exigez de moi la justification de ce que je prétends, et « vouliez que je vous montre dans les dictionnaires étymolo- « giques qu'étymologiquement ALPESTRE vient des ALPES, je « vous dirai que les dictionnaires étymologiques ne se font « point une affaire des choses qui parlent d'elles-mêmes; ils ne « traitent que des étymologies qui ne sautent pas aux yeux, et « qui sont difficiles à trouver; vous ne trouverez point dans « les étymologicons ni *campestré*, ni *pédestré*, ni *silvestré*, ni « *terrestré*, parce qu'il n'y a pas dans le monde aucun ignorant « assez bélitre pour avoir besoin d'instruction là-dessus. Je « conclus de tout cela que j'ai droit de dire, que dans le mot « ALPESTRÉ il y a double sens, savoir, *propre* et *figuré*, et « qu'ainsi vous ne pouvez pas équitablement me nier, comme « vous faites, le premier de ces deux sens, qui non-seulement « est bien fondé, mais qui même, comme je vous l'ai dit dès « ma précédente lettre, a l'honneur du pas.

« Je m'arrête ici, mon très cher Monsieur, du moins pour ce « qui regarde les points de critique dont je laisse là les deux « autres, trouvant que j'ai déjà été bien long, et qu'il y a assez « de temps que j'exerce votre patience; mais voici de quoi vous « en dédommager, c'est qu'au pied de la lettre, je suis charmé « de la beauté de votre sonnet aussi bien que des curieuses « notes que vous y avez jointes. Vous faites si bien sentir les « obstacles qui s'opposent à la parfaite exécution de ce genre « de petit poëme, qu'on voit bien qu'il n'y a guère que vous à « qui ces obstacles ne soient pas insurmontables. J'ai trouvé « d'ailleurs dans tout le corps de votre lettre de certains en- « droits mignons, et si fréquents que je n'ai pu m'empêcher « d'en faire une liste, pour servir d'exemples de délicatesse et « de nouveau tour d'expressions heureuses à tous ceux qui se « mêlent d'écrire, mais qui ont encore besoin d'adresse et de « leçons. Je passe aux petites règles que vous me faites l'hou-

« neur de me demander, mais que je ne vous accorde que par « obéissance, etc. Je suis, etc.

« R...

« A la Haye, le 23 mars 1711. »

Je serois assez porté à ne pousser pas plus loin les suites de cette petite dispute par la crainte que les lecteurs ne s'en trouvent trop fatigués, vu la minutie du sujet; mais comme elle a fini par quelques traits de littérature critique tant de part que d'autre, qui ont été d'autant plus goûtés par d'assez bons connaisseurs, qu'ils les trouvoient avec étonnement ramassés sur un rien, en sorte qu'ils y appliquoient le fameux *Aurum e stercore Ennii colligere*, je me trouve tenté de rapporter ici la dernière lettre que j'en écrivis à M. de Rapin, sans en faire autant de la sienne, parce qu'à l'exception d'une nouvelle raison de sa part, fondée sur une étymologie celtique dont ma réponse donnera une assez ample instruction, tout le reste de cette lettre n'étoit qu'une répétition de tout ce que portoient les deux précédentes. Voici donc la mienne où celle de M. de Rapin se trouvera assez expliquée :

A Monsieur De Rapin.

« Il est fort aisé, mon très cher Monsieur, de se flatter d'une « victoire, lorsque d'un côté on se donne la liberté de passer « sous silence les principales et plus fortes raisons de son ad- « versaire, *coulant le moucheron*, comme dit le proverbe des « Juifs, et *engloutissant le chameau;* et que de l'autre, mettant « à l'écart le véritable point de la question, on se fait, de son « propre chef, un sujet particulier de dispute que l'adversaire « ne conteste nullement et auquel il n'a aucune part; ce qui « est précisément ce que j'appelois dans la première de mes « deux dernières lettres *se forger tout seul des monstres pour « avoir le plaisir de les combattre*. Or voilà au pied de la lettre « les deux cas où nous nous trouvons, vous et moi; car, d'un

« côté, vous supprimez toute la force de mon unique raison, « dont (par certain principe que j'observe toujours, savoir, « d'envisager autant qu'il se peut un sujet dans toutes ses « faces) j'avois fait quatre membres; et de l'autre, vous vous « jetez à corps perdu sur un fait, lequel, comme je vous l'ai « dit plus d'une fois, je ne vous ai jamais contesté, savoir, « qu'ALPESTRE, généralement parlant, signifie ce que vous lui « faites signifier.

« *Mais quelle est donc*, me direz-*vous cette si grande force de « raisons qu'à votre compte je vous dérobe?* La voici : c'est mon « instance sur la suppression que, d'un côté, vous faites de ce « que le Dictionnaire dit positivement, et l'augmentation outrée « que, de l'autre, vous ajoutez d'un air tranchant à la simple « expression de ce même dictionnaire lui faisant dire ce qu'il ne « dit point du tout; car, pour le premier de ces deux chefs, « voici ce que vous m'en dites de nouveau dans votre dernière « lettre : *Je nie tout à plat que le mot* ALPESTRÉ *se puisse prendre « dans le sens que vous appelez* PROPRE, *c'est-à-dire,* QUI EST DES « ALPES, *et c'est à vous à le prouver*. Or, cette négation, si ferme « de votre part, est directement opposée aux propres paroles du « Dictionnaire qui, bien loin de rejeter ce sens PROPRE que je sou- « tiens, débute justement par lui dans son article ALPESTRÉ; car « là, ce Dictionnaire fait trois choses et pose trois chefs; il donne « premièrement la *définition* du mot; en second lieu, il en fait « l'*explication;* et en troisième, il *prouve* cette explication *par « quelques passages des auteurs les plus célèbres*.

« Le premier de ces trois chefs, savoir : la *définition* est dans « le SENS PROPRE, et il consiste en ces mots : DI QUALITA D'ALPE « (*subauditur* préalablement CH'È). L'*explication* (laquelle « regarde ces QUALITÉS D'ALPE dont il vient de parler) est « dans le SENS FIGURÉ, et consiste en ces mots : ROZZO, SALVA- « TICO, ASPRO (*subauditur* pareillement CH'È). Pour ce qui est « des preuves, comme elles ne regardent que l'*explication*, elles « ne sont, non plus qu'elle, que dans le SENS FIGURÉ. Voilà à

« mon avis, une dissection anatomique de l'article du Diction-
« tionnaire qui vous coupe la gorge, étant comme notre *jugulum*
« *causæ*. Or, que faites-vous à l'égard de cette *explication* simple
« du Dictionnaire? vous y ajoutez des choses qui n'y sont point;
« vous enflez le cornet, comme je vous ai déjà dit; vous vous
« faites des libéralités de commentaire à mes dépens; et de ce
« tour d'adresse, qui est de votre pure invention, vous en suc-
« culentez votre soupe; et pour vous dispenser d'une réponse
« à la force de mes instances, vous passez par-dessus et n'en
« dites pas un mot; je vous demande à vous-même s'il y a de
« la justice dans tout ce procédé?

« *Oh! mais*, me direz-vous, *bien loin que je vous aie soustrait les*
« QUALITA D'ALPE *portées par le Dictionnaire, c'est au contraire*
« *sur quoi j'ai fort insisté dans mes lettres précédentes, vous y*
« *ayant dit en termes formels qu'*ALPESTRE, *selon le Dictionnaire,*
« *ne vouloit pas dire quelque chose qui* VINT ET SORTIT DES ALPES,
« *mais seulement une chose qui tenoit des qualités et de la nature*
« *des Alpes, savoir, d'être* MONTAGNEUX, ARIDE, INCULTE, *ou selon*
« *le mot à mot du Dictionnaire,* GROSSIER, SAUVAGE, RUDE. A tout
« cela, j'ai deux choses à vous répondre :

« 1° Que le Dictionnaire ni moi ne considérons point le mot
« ALPESTRE seulement par rapport à ce que vous lui faites dire
« de la SORTIE ET ORIGINE DES ALPES; nous le considérons gé-
« néralement, eu égard à tout ce qui *a du rapport avec les Alpes,*
« dont principalement le Dictionnaire s'attache à leurs *qualités*,
« comme aussi fais-je; et c'est là mon sujet de plainte contre
« vous, qu'il semble que vous veuilliez restreindre et borner
« ma prétention (en ce qui est du *sens propre*) à cette seule
« VENUE ET SORTIE DES ALPES, ce qui n'a jamais été avancé par
« moi, qui, sans me borner à cela, entends le mot ALPESTRE
« (en ce qui est du sens propre) de tout ce qui, généralement
« parlant, *a du rapport avec les Alpes*, c'est-à-dire, soit eu égard
« à une ORIGINE ET SORTIE DE CES MONTAGNES, soit eu égard à
« leurs *qualités*.

« 2° Je dis, que, par cette seule considération, que le Dic-
« tionnaire, dans sa *définition*, fait une mention littérale du
« mot ALPÉ, par cela seul, dis-je, il établit le *sens propre* que je
« soutiens et que vous me niez; car PROPRE et LITTÉRAL sont
« des termes synonymes. Encore une fois, si vous pouvez ré-
« pondre à cela quelque chose de solide, *eris mihi*, etc.

« Je viens présentement à cette autre partie de votre dernière
« réponse, où vous me sommez de vous prouver le SENS PROPRE
« que je prétends et que vous me niez. Je consens donc de
« venir à cette preuve, et la voici : je la tire d'une autorité que
« vous-même, sans y penser, m'avez donné lieu de découvrir,
« mais que par une politique semblable à celle de la suppres-
« sion que je vous ai déjà reprochée, vous vous êtes bien gardé
« de me faire connaître; cette autorité est celle de *Servius* sur
« le troisième vers du X^e^ livre de l'Enéide; ce célèbre commen-
« tateur dit donc, qu'à la vérité, toutes hauteurs de montagnes
« s'appellent généralement ALPES, mais qu'encore que cela soit
« ainsi, et que les Gaulois donnent ordinairement cette inter-
« prétation à ce mot, cependant, à PROPREMENT parler, cela s'en-
« tend des montagnes gauloises (qui ne sont autres que les
« ALPES). Me nierez-vous encore après cela, mon cher Mon-
« sieur, le sens propre que je prétends?

« Je passe à cette heure à votre *Al-pen* celtique. Je ne m'op-
« pose point à ce que vous en dites (1), mais vous m'avouerez
« que cela est tiré de bien loin ; et je doute que Pétrarque ni
« MM. *della Crusca* aient jamais songé à cette étymologie:
« mais *passe*, qu'est-ce que cela fait contre moi? Cela y pourroit

(1) Lorsque je communiquai, il y a quelques jours, à M. Martel l'endroit de *Servius*, que je fais servir à la preuve à moi demandée par M. Rapin, il me voulut anticiper une réponse qu'il croyoit prévoir de la part de notre ami, savoir que Servius ne faisoit rien là pour moi, parce qu'il ne raisonnoit des *Alpes* que sur le pied latin, au lieu que la prétention de M. Rapin (dit M. Martel) roule uniquement sur ce que le mot ALPESTRE est purement italien et nullement latin, les Latins n'ayant jamais dit ALPESTRIS; sur quoi je répondis à M. Martel que la dispute entre M. Rapin et moi ne rouloit pas sur ALPESTRE, en tant que mot purement

« faire quelque petite chose, si en adoptant ce mot celtique « (comme je ne m'y oppose pas, pourvu qu'on lui conserve son « véritable rang et ordre), il en résultoit que *nécessairement*, « *prochainement* et *immédiatement*, ALPESTRE vient D'AL-PEN « celtique; mais cela n'est point; Alpestre ne vient point im- « médiatement D'AL-PEN, il vient premièrement et plus pro- « chainement D'ALPÉ et ALPÉ vien d'AL-PEN. Voilà la véritable « gradation généalogique de ce mot; car vous savez bien que « les étymologistes, en se divertissant, ont plusieurs fois traité « les étymologies sur le pied de *gradation généalogique;* un « mot dont ils cherchent l'origine, leur est comme un *fils* dont ils « montrent premièrement le *père*, ensuite l'*aïeul*, le *bisaïeul*, etc. « La célèbre étymologie, par exemple, de M. Ménage sur « le mot de *laquais*, est telle : *Laquais* est comme le *fils; Lacaïus* « est comme son *père; Vernulacaïus* est son *aïeul*, et ainsi jusqu'à « *verna*, de qui *laquais* descend par cinq degrés généalogiques « d'étymologie. Or, voyons là-dessus quel est votre procédé; « vous supprimez le père d'ALPESTRE qui est ALPÉ, et sautez, « tout d'un coup, du *fils* au *grand-père* qui est AL-PEN celtique, « au lieu qu'il falloit premièrement et principalement passer « par le *père* qui est ALPÉ, après quoi vient le grand-père AL- « PEN; mais cela ne vous accommodoit pas, le sens *littéral* et « *propre* étant, par ce moyen, trop visible; tenez-moi tête en- « core après cela, mon cher Monsieur, si vous pouvez.

italien (chose jamais par moi contestée), mais sur la négation que M. Rapin m'avoit faite ci-devant, que les premiers Italiens qui se servirent du mot d'ALPESTRE, et l'introduisirent dans leur langue, eussent eu les ALPES en vue, comme je le soutenois; M. de Rapin, disois-je à M. Martel, prétend que par le mot d'ALPÉ, on n'étoit pas obligé, du temps des premiers Italiens introducteurs d'ALPESTRE, d'entendre les fameuses montagnes qui actuellement portent ce nom, mais généralement toutes sortes de hauteurs montagnardes; qu'ainsi il n'y avoit que le sens *figuré* qui eût lieu en cet endroit-là, et non pas le sens *propre* que je prétendois et soutenois, sur quoi aussi M. de Rapin, continuois-je, me demandoit preuve de cette prétention. Or, là-dessus je crois que mon allégation du passage de Servius est entièrement à l'abri de votre objection, disois-je à M. Martel. [*Note de l'auteur.*]

« Ici je ne saurois m'empêcher de craindre que nonobstant « toutes mes précautions précédentes, vous ne vous mettiez « dans l'esprit que je ne garde pas assez de mesures auprès de « vous, et que je vous pousse trop sur cet article; cela m'a fait « rêver un fort long-temps, pour tâcher de découvrir l'en- « clouure de notre dissension, me disant à moi-même : *il faut « nécessairement qu'il y ait là quelque malentendu entre nous; « car je ne puis sans la plus grande des injustices, et même sans le « dernier ridicule, soupçonner un homme comme M. Rapin, ni de* « MAUVAISE FOI, *ni d'*OPINIATRETÉ *et d'*ENTÊTEMENT, *ni de* « MANQUE D'INTELLIGENCE ET D'HABILETÉ. Que peut-ce donc « être qui nous empêche de nous trouver d'accord ? Or je crois, « à la fin, avoir trouvé ce point d'enclouure; c'est une espèce « de *louche* qui se rencontre dans les termes de *propre* et *pro- « prement* dont jusqu'ici nous nous sommes également servis « vous et moi dans nos précédentes lettres. Ces termes, dis-je, « *propre* et *proprement* se peuvent prendre en deux manières; « savoir : 1° pour *particulier* et *particulièrement* ou principale- « ment; et 2° pour LITTÉRAL et LITTÉRALEMENT. Or je trouve « que jusqu'ici votre esprit ne s'est tourné que vers la première « de ces deux manières, et que vous avez cru que je voulois « vous soutenir que le *Dictionnaire della Crusca*, dans sa *défi- « nition* du mot ALPESTRE, vouloit faire entendre, qu'il signifie « *particulièrement* et *principalement* une chose qui a de la rela- « tion avec les ALPES; et dans cette vue vous seriez en quelque « façon excusable de me nier une telle prétention ; mais je n'ai « nullement entendu les termes de *propre* et *proprement* comme « pour *particulier* et *particulièrement* ou *principalement*, je les « ai entendus pour LITTÉRAL et LITTÉRALEMENT, et en cela j'ai « eu toute raison de dire que le Dictionnaire, dans sa *définition* « d'ALPESTRE, ne se pouvoit prendre que dans le sens LITTÉRAL, « puisqu'AU PIED DE LA LETTRE cette *définition* roule sur les « ALPES. Or là-dessus tout ce que vous pourriez me reprocher, « seroit de ne vous avoir pas assez écarté ce *louche* dont je

« parle, et de ne m'être pas, tout d'un coup, exprimé par les « termes de LITTÉRAL et LITTÉRALEMENT, au lieu de ceux de « *propre* et *proprement,* dans lesquels il se trouve du *louche.* « Mais à cela je vous répondrai, que je crois être fort excusable « de ne m'être pas mis dans l'esprit qu'un aussi habile homme « qu'est M. de Rapin, eût besoin d'avertissement et de leçon « pour savoir que quand on se sert des termes de *propre* et « *proprement* par opposition à ceux de FIGURÉ et FIGURÉMENT, « ils ne veulent dire autre chose que LITTÉRAL et LITTÉRALE- « MENT. Voilà, mon cher Monsieur, une porte, ou si vous vou- « lez, un pont que je vous ai trouvé pour honnête retraite ; si « vous ne jugez pas à propos de vous en servir, je ne vois pas « pour vous d'autre voie de salut. Je suis, etc.

« ROU.

« A la Haye, le 4 avril, veille de Pâques 1711. »

Je finirois ici ce long article de M. de Rapin, qui ne s'est trouvé tel que par le plaisir que j'ai pris à m'entretenir d'un ami de cette distinction, si je n'étois retenu par le désir d'ajouter encore ici deux choses : l'une qui regarde les illustres personnes à qui cet excellent ami doit la vie ; l'autre une espèce de dissertation contenue dans deux lettres, dont on verra la raison ci-après.

Le père de M. de Rapin, personne de naissance illustre, étoit un célèbre avocat de la Chambre de l'Edit de Castres, lieu ordinaire de sa résidence, jusqu'à ce que cette Chambre ayant été réunie au Parlement de Toulouse, il fut obligé de se transporter dans cette grande ville, capitale de Languedoc. Ce fut dans ce dernier tribunal, et lorsqu'on commençoit à ne garder plus de mesure avec les réformés, qu'une cause importante fut entreprise par un personnage de très grand nom, *Champlâtreux*, contre la demoiselle de Sainte-Claire qu'il ne vouloit point reconnaître pour sa femme, encore qu'il y eût entre eux un mariage secret. L'avocat du mari contestant,

nommé Gourdon, était un très habile homme, éloquent et plein de traits vifs, mais particulièrement si fécond en bon mots, que d'ordinaire il attiroit tous les rieurs de son côté. M. de Rapin, avocat de la demoiselle de Sainte-Claire, avoit bien, comme l'autre, une habileté toute singulière, mais outre cela, en contre-balance de ces bons mots si heureux de son adversaire, il avoit une réputation de probité si universellement répandue dans toute la province et beaucoup par delà, qu'on ne l'écoutoit qu'avec une prévention d'estime, de gloire et d'honneur, et qu'il n'étoit regardé qu'avec vénération. Il plaida donc cette cause si importante, et nonobstant le crédit du magistrat de grand nom, les désavantages d'un parti décrié, et les grands mouvements de l'orateur à bons mots, il la gagna par l'ascendant de sa vertu, de son habileté et de son bon droit, mettant ainsi comme la dernière clef au comble de sa belle réputation.

La mère de M. de Rapin étoit, aussi bien que son illustre époux, d'une famille distinguée, mais se distinguoit encore bien plus personnellement elle-même par une vertu sans austérité, par une piété sans faste, par une patience angélique, et par une grandeur d'âme extraordinaire, toutes qualités singulières, et qui aussi ont toujours été les principaux ornements de ce beau sexe. Elle étoit sœur du fameux M. Pélisson qui a tant fait parler de lui, tant pour la beauté de son esprit et de ses ouvrages, que pour l'étrange manière dont, en contre-poids, il a terni ces glorieux talents à l'article de sa mort, qui ne fit rien moins que d'édifier (1) ceux-là même dont, malgré toutes ses

(1) Cela est plus que justifié par l'espèce de vaudeville qui courut en ce temps-là, et que voici :

Je ne jugerai de ma vie
D'un homme qu'il ne soit éteint :
Pélisson meurt comme un impie,
Et La Fontaine comme un saint.

[*Note de l'auteur.*]

Voir, à ce sujet, un article intitulé *Le Protestantisme et l'Académie française*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. IV, p. 532.

lumières, il avoit pour des intérêts mondains, embrassé le parti en abandonnant celui où il avoit toujours été élevé. Cette illustre dame resta, d'assez bonne heure, veuve de M. l'avocat Rapin son mari; et comme ce fut fort peu après cette grande perte que l'esprit de persécution se porta aux dernières extrémités, et que principalement le sieur Pélisson son frère s'étant érigé en prétendu convertisseur, se déchaîna quoique sourdement contre elle pour l'amener à ses fins, jusqu'à être cause qu'elle fut mise et fort tourmentée dans un couvent à Lavaur pendant plusieurs années. Enfin la constance de son inébranlable vertu la tira de ce terrible lieu d'épreuves, mais sans, pour tout cela, voir encore finir tout à fait ses grands maux; elle laissa enfin, lors de sa mort, arrivée le 13 février 1706, à Genève, lieu de sa demeure, trois fils qui lui étoient restés de sa sainte union avec son cher et illustre époux défunt, lequel étoit mort vingt et un ans auparavant, savoir le 18 août 1685. Le second de ces trois illustres fils est le même M. THOYRAS-RAPIN, à qui tout ce long article a été consacré; l'autre son aîné et qui demeure à Utrecht, est aussi bien que lui orné de plusieurs qualités si excellentes, que par elles il eût été capable de soutenir lui seul toute la gloire de l'illustre nom dont ils ont hérité, et de l'éminente vertu dont leur digne mère leur a donné de si beaux exemples (1). Je passe maintenant aux deux lettres de dissertation que j'ai promises ci-dessus.

Comme c'est une des poésies de Pétrarque qui a donné lieu à tous les divers écrits de M. de Rapin et de moi qu'on a vus ci-devant, je suis tenté de ne finir cet article que par une copie des deux espèces de dissertation dont je parle, et auxquelles la douteuse orthographe du nom de ce fameux poëte donna lieu il y a peu d'années entre feu M. Bayle et moi, qui même en fis naître la difficulté par la lettre que je vais produire sans plus

(1) Le dernier enfin de ces trois fils de M. et de madame Rapin est le sieur *de la Fare*, lieutenant-colonel au régiment de ... [*Note de l'auteur.*]

ample explication, parce qu'elle dit tout, et que je veux éviter la prolixité.

A Monsieur Bayle, professeur, etc.

« Monsieur,

« Une petite dissertation, à laquelle je travaille, demande-
« roit que j'eusse auprès de moi un Pétrarque latin, que je ne
« saurois trouver ici, ou que je susse au moins fort certaine-
« ment si cet auteur si célèbre, en latinisant son nom, absolu-
« ment italien, dans son origine, et où il ne se trouve point
« d'*h*, y en a mis une, se nommant *Franciscus Petrarcha*, et
« non pas *Franciscus Petrarca*, comme je suis persuadé qu'il
« doit y avoir.

« Les raisons de ma prétention sont qu'originairement, et
« dans l'italien, ce nom ne portant point d'*h*, il n'a nullement
« été besoin d'y en mettre une en le latinisant, comme en effet
« l'épitaphe, dont la mort de ce célèbre Florentin fut honorée,
« porte *Frigida Francisci lapis hic tegit ossa Petrarcæ*, et non
« pas *Petrarchæ*, comme a mis mal à propos *Moréri*, sans son-
« ger que quand même Pétrarque auroit latinisé son nom par
« l'aspiré *Petrarcha*, toujours est-il visible qu'en cet endroit
« l'auteur de l'épitaphe a eu dessein de mettre *Petrarcæ*, et
« non pas *Petrarchæ*, puisque ses vers sont des vers *léonins* :

Frigida Francisci lapis hic tegit ossa Petrarcæ,
Suscipe, Virgo parens, animam, sate Virgine parce;
Fessaque jam terris cœli requiescat in arce.

« Mais sans ce recours à la terminaison *léonine*, l'inscrip-
« tion qui est sur le deuxième degré du tombeau de ce fameux
« poëte, porte : *Viro insigni Francisco Petrarcæ*, etc. C'est ainsi
« que Léonard Arétin, dans sa quatrième lettre du livre IV,
« laquelle est au Pogge, dit : *In ea epistola, non sine stomacho*
« *Tullius Petrarcæ respondet*, et non pas *Petrarchæ*.

« J'ai encore bien d'autres autorités, mais je ne veux point « vous en rompre la tête ; et ce qui me porte à vous écrire est « que ne pouvant donc trouver ici les œuvres latines de Pé- « trarque, je prends la liberté, en cas que vous les ayez, ou « du moins ses *Variæ epistolæ*, de vous prier de voir tout ce « qui regarde le dénouement que je cherche. Je suis persuadé « que si (comme il n'est que trop vrai) quantité de savants, « qui ont écrit en latin, ont souvent, sinon toujours, orthogra- « phié *Petrarcha*, ce n'a été qu'en se laissant surprendre et « tromper par une analogie mal entendue des mots de *tetrar- « cha*, *patriarcha*, *monarcha*, *gymnasiarcha*, etc., lesquels doi- « vent porter une *h*, en vertu de l'étymologie grecque, ce qui « ne se rencontrant pas dans *Petrarca* (qui étant originaire- « ment, et d'antiquité assez reculée, un nom italien), il n'a ja- « mais été à propos d'admettre une aspiration en le latinisant, « Je suis, etc.

« Rou.

« A la Haye, le 30 juin, 1706. »

Réponse de M. Bayle (1).

« On vient de m'envoyer, de chez M. Basnage, votre lettre « du 30 du mois dernier. Je l'ai lue avec tout le plaisir que « vos lettres m'ont toujours fait goûter, et, tout aussitôt, j'ai « consulté une vieille édition que j'ai : *Epistolarum familiarium* « de Pétrarque. Cette édition est de Lyon, en 1601, in-8°. On « voit au titre : Francisci *Petrarchæ*, etc. Elle fut faite sur un « manuscrit qu'un certain *Jean Chasas*, natif de Nîmes, com- « muniqua au libraire. La préface, faite par Pétrarque, est « marquée au titre *Petrarchæ*, et toujours au commencement de « chaque lettre on écrit *Petrarcha*. Cependant cela ne prouve « rien, parce que le copiste de ce manuscrit a pu suivre un origi-

(1) Voyez la collection des *Lettres choisies* de Bayle : cette lettre s'y trouve en entier.

« nal où l'aspiration avoit été insérée par abus. Ce qu'il y a de « plus fort, est que le Thomasini, dans son *Petrarcha redivivus* (1), rapporte ainsi l'inscription qui est au bas de l'effigie « de Pétrarque, à Padoue, dans un lieu public : *Francisco Petrarcha*, etc. Le Thomasini se sert toujours de l'aspiration, et il s'en justifie dans un chapitre à part, où il nomme « de savants hommes qui soutenoient qu'il falloit écrire *Petrarca*; mais il répond diverses choses, et, entre autres, « qu'un manuscrit du Vatican, qui lui a été communiqué, et « qui est de la main de Pétrarque, porte le nom de ce poëte « avec aspiration. Le *Gesualdo* (2) qui, comme vous savez, a fait « en italien des notes sur les poésies italiennes de Pétrarque, « le nomme toujours, et même lorsqu'il fait sa vie, *Petrarcha*. « Pour ce qui est des vers léonins que vous m'alléguez, mon « cher Monsieur, permettez-moi de vous dire qu'ils ne font pas « une assez bonne preuve, parce que le poëte, pour trouver sa « rime, a pu retrancher la lettre H. Les œuvres imprimées de « Pétrarque, en latin, ne sont point parmi mes livres; mais je « conjecture, par ce qu'en dit la *Bibliothèque* de Gesner, que « son nom y est avec l'aspiration. Cela ne prouve rien encore, « parce que les libraires auront pu suivre une orthographe gâ- « tée par les copistes. La décision dépend des manuscrits ori- « ginaux de Pétrarque, ou de quelque contemporain qui l'eût « connu particulièrement. Je suis absolument à vous, mon « très cher Monsieur, et votre très humble et très obéissant « serviteur,

« BAYLE.

« A Rotterdam, le 3 de juillet 1706. »

« *P. S.* J'ajoute que notre terminaison *Pétrarque* favorise « l'aspiration; car si le mot italien eût été *Petrarca* (3), nous

(1) *Seu Petrarchæ et Lauræ vitæ, cum variis variorum Autorum Petrarchæ vitis*, etc.; imprimé à Padoue, chez Frambotto, en 1650, in-4°.

(2) M. Bayle devoit écrire *Giesualdo*. [*Note de l'auteur.*]

(3) Avec tout le respect dû à la mémoire de M. Bayle, il ne songeoit guère à

« eussions dit *Petrarche*, comme d'*arca arche*, de *marca mar-*
« *che*, etc.; mais vous pouvez très bien répondre à cela que
« l'aspiration y a été introduite depuis longtemps sur la fausse
« conformité de ce nom avec les exemples que vous me citez,
« *monarcha*, etc. Votre critique de Moréri est très juste. »

ce qu'il dit là; il paraît mettre en balance l'alternative de l'orthographe italienne sur le nom de *Petrarca*, ce qui n'a aucun fondement; avoit-il oublié ce que je lui venois de dire, et qui est incontestable, que les Italiens, hors les mots tirés du latin ou du grec, ne se servent point de la lettre *h*? Ils ne le font point en tout cas dans les terminaisons, puisqu'ils l'ôtent même des mots grecs et latins, comme il paraît dans leur *monarca, patriarca*, etc. En un mot, *Petrarcha* ne s'est jamais dit en italien, mais seulement *Petrarca*. [*Note de l'auteur.*]

FIN DE LA QUATRIÈME PARTIE.

CONTINUATION

DE

SUPPLÉMENTS

SAVOIR

POUR LA PAGE 37 DU 1^er^ TOME DE CES MÉMOIRES

Une espèce de honte que je me suis faite dans la première partie de ces Mémoires, de parler d'une connaissance assez étroite que je liai, par occasion, vers l'année 1665, avec un jeune homme de beaucoup d'esprit, à cause que sa déplorable mort, en public et sur un bûcher, me sembloit incompatible avec l'honneur dont j'ai toujours fait profession, m'empêcha, lorsque j'en étois à cet endroit de mon histoire, de faire mention des innocentes habitudes que j'avois prises avec le malheureux dont je parle. Mais comme j'ai, d'un côté, quelques pièces assez divertissantes à rapporter de lui, dont la vue pourra ne pas déplaire au lecteur, et que ma justification, en ce qui regarde ce commerce, est fort aisée à faire, je feindrai d'autant moins de rapporter ici cette particularité négligée ci-devant, que deux mots de l'histoire de ce jeune homme pourront être regardés comme quelque chose d'assez curieux.

Celui donc, de qui j'ai à parler ici, étoit le fameux *C. Le Petit*,

brûlé en Grève, le..... 166... (1). Je l'avois connu, par hasard, dans un lieu assez honnête (2), où réglément il se tenoit concert tous les jeudis de chaque semaine et où se rendoient quantité de jeunes gens polis, tant de l'un que de l'autre sexe : ***Boursault*** (3), ***Devizé*** (4), ***Joli de Lourdines***, ***Richelet*** même (5) et ***Montreuil*** (6), quoique déjà tous deux hors du premier âge; et enfin plusieurs autres beaux esprits (7) s'y trouvoient fort souvent; et tous, aussi bien que moi, faisoient cas de ***Petit***, comme il paraît par les témoignages publics qu'ils lui en ont rendus;

(1) Je ne saurois bien dire si ce fut 1664, ou 5, ou 6, car je fis un séjour de près de trois ans à Châteaudun, savoir en ces trois années; je penche plus pour 1664. [*Note de l'auteur.*]

(2) C'étoit chez le sieur *Vignon*, inventeur de l'angélique instrument de musique, participant du *luth* et du *théorbe*. [*Note de l'auteur.*]

(3) ***Boursault*** (*Edme*), né en 1638, mort en 1701, auteur dramatique et de Lettres galantes (*à Babet*), qui eurent une grande vogue; plus connu aujourd'hui par ses démêlés avec Boileau et Molière, et surtout par ses pièces satiriques, ***Esope à la cour***, et ***le Mercure galant*** ou ***la Comédie sans titre***, dirigée contre De Visé (Voir la note qui suit). La scène entre Merlin et La Rissole,

... Guerrier fameux par ses combats navaux,

est dans tous les recueils de littérature et dans toutes les mémoires.

(4) ***Visé*** ou ***Vizé*** (*Jean Donneau de*), né à Paris en 1640, mort en 1710, créateur du ***Mercure galant***, auteur dramatique, maladroit critique de Molière et défenseur de Cottin, historiographe de Louis XIV.

(5) *Richelet* (Pierre), grammairien, né en 1631, mort en 1698, auteur des célèbres Dictionnaires qui portent son nom, et « le premier, dit Voltaire, qui ait « donné l'exemple d'un dictionnaire presque tout satirique, exemple plus dange- « reux qu'utile. »

(6) ***Montreuil*** (L'abbé *Matthieu de*), né en 1620, mort en 1692, chez l'archevêque d'Aix, Daniel de Cosnac, dont il était le secrétaire et l'ami. Il figure dans le *Dictionnaire des précieuses*, de Somaize, sous le nom de ***Mitrane*** (Voy. l'édition donnée par M. C.-L. Livet, dans la coll. elzév. de Jannet, I, 152, 171; II, 304). Ses vers se trouvent dans tous les recueils du temps, ce qui fait dire à Boileau, dans la satire VII, qu'on les voit

Grossir impunément les feuillets d'un recueil.

Madame de Sévigné, dans une lettre à Ménage, le signale comme « douze fois plus étourdi qu'un hanneton; » mais c'est pour s'excuser elle-même à ses dépens, et les commentateurs ont le tort de prendre ce trait trop au sérieux.

(7) De ce nombre était sans doute Pelletier, ami commun de Richelet et de Le Petit. C'est celui à qui Boileau décocha tant de traits:

Parmi les Pelletiers on compte des Corneilles... (*Epît. au roi.*
Tandis que Pelletier (*alias* Colletet), crotté jusqu'à l'échine... (*Sat. I.*

mais ni ces messieurs ni moi ne savions rien alors ni des mauvais commencements de sa vie, ni des restes de mauvaises habitudes qui lui étoient demeurés dans sa conduite privée, lorsque nous vînmes à le connaître, et dont il commençoit à revenir.

Ce jeune homme donc étant au collége vers l'an 1657 ou 1658, quitta tout d'un coup les études pour une correction un peu forte, qui ne lui avoit été que trop justement infligée; et, au bout de quelques semaines, ayant dans son oisiveté fait connaissance avec un frérot Augustin dont le fameux couvent, à Paris, étoit fort voisin de sa demeure particulière, qui étoit dans la rue Dauphine, il prit un jour querelle avec ce pauvre novice, et s'étant caché exprès dans un endroit obscur de l'église, un peu avant qu'on vînt à en fermer la grande porte, il attendit là le frérot son ennemi qu'il savoit bien devoir venir faire les préparatifs pour l'heure de matines; et quand ce pauvre innocent vint à paraître, et que tout le service étant achevé et les moines retirés dans leurs cellules, celui-ci fut resté seul pour éteindre les bougies, il le poignarda, traîna son cadavre en un lieu où il n'étoit pas aisé de l'apercevoir, puis s'étant rencoigné dans sa cachette, dès qu'on eut, de grand matin, ouvert la porte de la rue, il se sauva, et pour se mettre à l'abri de toutes poursuites, il se retira dans les pays étrangers. Il s'arrêta particulièrement en Italie et en Espagne, où, moitié par conversation, moitié par lecture, il acquit une connaissance assez raisonnable de ces deux langues, dont principalement il lut tous les meilleurs poëtes, étant lui-même né avec un esprit si naturellement tourné à la poésie qu'on le pouvoit fort justement, à cet égard, comparer à Ovide. Son affaire enfin ayant été assoupie

J'envie en écrivant le sort de Pelletier... (*Sat. II.*)
... J'ai tout Pelletier
Roulé dans mon office en cornets de papier... (*Sat. III.*)
Je rencontre à la fois Perrin et Pelletier... (*Sat. VII.*)
Que vous ont fait...
Colletet, Pelletier, Titreville, Quinault?... (*Sat. IX.*)
Se jouait aux dépens des Pelletiers romains... (*Ibid.*)
Le reste, aussi peu lu que ceux de Pelletier... (*Art poét.*

par son absence de sept ou huit années, il revint à Paris fort peu de temps avant que je vinsse à le connaître de la manière que j'ai dit. Dans ces voyages et ce long séjour tant à Rome qu'à Madrid, lieux où sans doute ne se contractent pas les plus fréquentes habitudes de lumière intelligente et de sainteté, il se plongea dans toute sorte de débauche, et particulièrement contracta un malheureux penchant à l'impiété. Toutes ses poésies, qui n'étoient pas en petit nombre, ne rouloient que sur ces infâmes matières, et tous ceux qui ont pu voir son *Paris ridicule*, fait à l'imitation de la Rome ridicule de Saint-Amant, à cette différence près que le poëme de Saint-Amant n'est pas impie comme celui de l'autre, et qui aussi fut enfin cause de son infâme supplice, tous ces gens, dis-je, demeureront d'accord de ce que j'avance. Je ne savois point toutes ces particularités quand je mattachai à *Petit*, ou pour parler plus juste, quand il s'attacha à moi; car quoique j'eusse le premier commencé notre liaison, il s'en fit lui-même, dans la suite, la plus grande affaire à cause d'une certaine candeur, si je l'ose dire, qu'il crut trouver en moi, et de quelques leçons de probité et de crainte de Dieu, que je prenois occasion de lui faire assez fréquemment. Jusque-là, je n'avois vu de ses poésies que celles où l'esprit de libertinage ne dominoit point; mais comme il vit que je goûtois son esprit et tout ce qui en sortoit, la confidence qui se fortifioit de plus en plus entre lui et moi, le porta comme à me vouloir initier tout à fait dans ses plus secrets mystères d'impiété, mais sur lesquels il me vit bientôt frémir d'horreur (1). Alors, changeant tout à fait d'air et de manière avec lui, je lui fis une telle honte et lui marquai si fort que, commençant à le connaître mieux que je n'avois fait jusque-là, je ne voulois plus avoir de commerce avec lui, que changeant, de son côté,

(1) Il croyoit que ma religion me feroit approuver toutes les railleries mal entendues qu'il faisoit de la Vierge et des saints, de quoi j'étois bien éloigné, ayant toujours tenu pour principe que, quelque religion qu'on professe, il en faut de bonne foi remplir tous les devoirs; car, quant au reste, j'ai toujours été fort éloigné d'approuver toutes les superstitions romaines. [*Note de l'auteur.*]

son maintien avec moi, et retirant ses papiers, il me demanda pardon de la faute qu'il avoit faite de me croire si légèrement capable d'applaudir à ses folies; qu'il ne s'y étoit laissé aller que dans la pensée que je regarderois plutôt tout cela du côté de l'esprit que du côté du cœur; me priant d'être persuadé que le sien n'étoit pas pour cela aussi grangrené que je le pouvois croire; qu'il y avoit déjà quelque temps qu'il travailloit à se mettre sur un autre pied, et qu'il me pouvoit bien protester que la sagesse et la piété sans affectation qu'il avoit toujours remarquées en moi, et qui l'avoient charmé, n'avoient pas peu servi, premièrement, à l'attacher si fort à moi, et, en second lieu, à le faire un peu mieux penser à lui et à le ramener de ses égarements; qu'il me conjuroit donc de ne l'abandonner pas, pendant qu'il n'étoit pas encore bien affermi dans le bon chemin, mais avoit besoin de mon aide pour achever de se tirer du précipice. La sincérité avec laquelle il parut me tenir tout ce discours, me toucha et me ramena à lui; mais je lui témoignai que je ne le faisois que dans l'espérance qu'il me tiendroit parole, et le tout par un esprit de charité, dans l'espérance de pouvoir être assez heureux pour réussir au dessein de sa conversion. A quelques mois de là, et notre commerce continuant toujours, mais sur un meilleur pied, il me vint rendre visite pour me demander avis sur certain traité qu'il étoit sur le point de conclure avec un libraire pour l'impression de son *Paris ridicule*, que j'avois déjà vu auparavant et en même temps condamné: « Vous voilà donc, lui dis-je, retombé dans le bourbier, contre ce que vous m'aviez promis?—Nullement, me répondit-il, vous savez bien que cette pièce est du temps de mes anciennes folies; mon nom, d'ailleurs, ne paraîtra point là; et puis, que voulez-vous que je fasse? je n'ai pas un sou, et voilà cent écus qui me sautent au collet; qu'est-ce que mon cœur a à démêler avec ma bourse qui est plus plate qu'une punaise, et mes dents longues comme un jour sans pain et sous lesquelles je n'ai pas à mettre une croûte? (1)

(1) La vérité est, en effet, que le pauvre Petit ne vivoit que de livrets et d'éloges

— N'importe, lui dis-je, cherchez votre soulagement par des moyens plus honnêtes et plus sûrs, autrement vous êtes un homme perdu si vous allez plus loin; en un mot, rompez votre marché.— Mais cela est impossible, me dit-il, car j'en ai d'avance touché vingt écus, et qui même sont déjà fricassés. — Eh bien, mon pauvre ami, lui dis-je, encore une fois, vous êtes un homme perdu et j'ai grand'peur que vous n'ayez anticipé votre propre peinture lorsque vous composâtes, il y a quelques mois, le sonnet de l'infâme Chausson (1). » . . . . . (2).

—

Je viens présentement au dernier période de la vie du malheureux *Petit*. Un mois ne se passa pas depuis cet avis trop tardif qu'il m'étoit venu demander, qu'une brouillerie survenue entre le libraire avec qui il avoit traité et l'imprimeur qui devoit travailler à l'ouvrage, porta ce dernier à déceler tout le dessein de cette édition, alléguant en justice que cette pièce étoit pleine d'impiété. Aussitôt on se saisit de la personne du libraire qui, interrogé touchant l'auteur, ne put se défendre de nommer *Le Petit*. Il est en même temps mis en prison, et tous ses papiers enlevés. On trouva là dedans des choses abominables, et il fut bientôt condamné au feu, dans lequel il périt, mais en affectant la prétendue constance qu'il avoit si mal à propos admirée dans le supplice de cet autre misérable qui l'avoit précédé. J'appris cela au bout de huit jours dans la province où j'étois allé faire voyage, comme j'ai dit, pour le mariage de ma sœur (3), et je ne pus m'empêcher de déplorer le

d'auteurs à la douzaine, propres à être mis en forme de sonnet ou d'épigramme et de madrigal, à la tête de leurs ouvrages tant bons que mauvais. [*Note de l'auteur.*]

(1) Voltaire a osé nommer ce Chausson dans le chant I^er^ de son *Poëme héroïque de la Guerre civile de Genève* (1768, in-8°), et dans les *notes instructives* de cette cynique satire, il le représente burlesquement comme « partisan de l'*Année littéraire* (de maître Aliboron, dit Fréron) et brûlé chez les Welches (les Français du dix-septième siècle. »

(2) Nous renvoyons ce passage à la feuille supplémentaire.

(3) Il faut donc que ç'ait été en 1664. V. la 1^re^ partie de ces Mémoires. [*Note du fils de l'auteur.*]

sort de ce misérable. S'il eût été appuyé de la moindre recommandation, il auroit pu être sauvé, parce que plusieurs de ses juges, et principalement les jeunes, lesquels ont d'ordinaire assez de penchant à l'indulgence quand il s'agit d'ouvrages où il paraît de l'esprit, représentoient en sa faveur que toutes ces pièces prises avec lui, quelque condamnables qu'elles fussent dans le fond, n'étant que de vieille date, pouvoient être pardonnées à une jeunesse imprudente que le feu de l'imagination avoit emportée, sans savoir bien ce qu'elle faisoit. Mais tous ces beaux discours ne purent trouver grâce auprès des vieux barbons ; et comme *Le Petit* étoit d'une naissance trop obscure, et que ses parents même, aussi dénués que lui de tout crédit et support, n'avoient pas l'assurance de se présenter pour tâcher d'obtenir sa grâce, il fut abandonné à son mauvais destin, et périt de la manière que j'ai fait voir.

Je passe aux ouvrages de sa façon qui étoient infiniment mieux entendus que ces premiers, et dont j'ai fait espérer qu'on auroit du plaisir à en être un peu instruit. Je n'en puis alléguer que deux ou trois morceaux qui se trouvent encore parmi mes vieux papiers ; ce sont principalement deux sonnets, dont le dernier, et qui est à mon avis le plus passable, étoit une de ces pièces mendiées pour servir d'éloges au devant des ouvrages qui se publient si légèrement tous les jours ; l'autre une peinture fort naïve d'un *poëte crotté*, où il se trouve des traits de pinceau assez vifs de ces sortes de gens ; et enfin deux strophes tirées de deux poëmes de mille vers chacun, qu'il avoit composés à l'honneur des deux sortes d'auteurs qui se distinguent le plus dans l'art de bien écrire, savoir les orateurs et les poëtes, dont il avoit choisi cent sujets, pour chacun genre, dans le cours du siècle. Chacun de ces auteurs ainsi triés avoit sa strophe de dix vers, ce qui en faisoit mille en tout pour chacun des deux poëmes, dont il appeloit l'un la *Milliade oratoire*, l'autre la *Milliade poétique*. De toutes ces strophes, ma mémoire n'en a conservé que deux, et je prie le

lecteur de m'excuser, si ce pauvre homme m'ayant, par privilége et prévention d'amitié, fait la petite faveur de me donner rang parmi les cent orateurs qu'il avoit choisis pour remplir son plan, j'ai la facilité (faute de mieux) de produire ici la strophe qui me regardoit. L'autre étoit pour un sujet de bien plus grande distinction, savoir, le fameux M. de Gombaud; aussi commencerai-je par lui. Voici donc son

DIZAIN.

Tes inimitables sonnets,
Fiers d'une belle renommée,
Vont à la cour, vont à l'armée,
Vont aux cercles, aux cabinets;
La louange que l'on leur donne,
Dans la bouche de chacun sonne,
Et de tous côtés retentit;
Gombaud, ta muse sans seconde
Peut bien en avoir de *Petit*,
Puisqu'elle en a de tout le monde.

Pour ce qui est de mon dizain, il étoit tel, et je prie encore une fois le lecteur de me pardonner l'étalage que j'en fais ici.

On verra de ta plume illustre
Quantité d'ouvrages galants,
Si tu cultives les talents
Dont ton art rehausse le lustre;
Ton style est fin et délicat,
Tu ne sens point ton avocat,
Et sans flatter ton écriture
En faveur de notre amitié,
Si tu n'es tout à fait Voiture,
Rou, du moins tu l'es à moitié.

Le sonnet du *Poëte crotté* étoit tel:

Quand vous verrez un homme avecque gravité,
Un chapeau de trabaud promener la savate,
Et le col étranglé d'une sale cravate,
Marcher arrogamment dessus la chrétienté;

Barbu comme un sauvage, et jusqu'au cul crotté,
D'un haut-de-chausse noir, sans ceinture et sans patte,
Et de quelques lambeaux d'une vieille buratte,
En tout temps constamment couvrir sa nudité;

Envisager chacun d'un œil hagard et louche,
Et, mâchant dans ses dents quelque terme farouche,
Se ronger jusqu'au sang la corne de ses doigts ;

Quand, dis-je, avec ces traits vous trouverez un homme,
Dites assurément : C'est un poëte françois.
Si quelqu'un vous dément, je l'irai dire à Rome.

Voici tout de même l'autre sonnet ; et premièrement quelle en fut l'occasion :

Un bel esprit, ou soi-disant, natif de Pont-l'Evèque, ville de Normandie, appartenant à feu mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, mais qu'on ne connaît guère dans le monde que par la réputation du fameux cotignac de Bacchus qui s'y trouve en abondance, s'étoit mis en tête de faire un poëme héroïque à l'honneur de cette ville, et de le dédier à la princesse de qui ce célèbre lieu relevoit. Il avoit trouvé un libraire assez facile pour se charger de l'édition de ce bel ouvrage, à laquelle rien ne fut épargné,

Papier, dorure, images, caractère, etc.

et pour se prémunir de suffrages de recommandation, il avoit porté notre *Petit* à lui composer le sonnet dont je parle, et que voici :

SONNET.

A L'AUTEUR DU POËME SUR LA VILLE DE PONT-L'ÉVÈQUE.

De tout temps, dans l'histoire (1), en miracles fertile,
Nous avons vu des dieux (2) de toutes les façons
Devenir artisans et se rendre maçons,
Pour peupler des cités et fabriquer des villes.

Depuis plus de mille ans, par mille soins utiles,
Solon dedans Athène a donné des leçons,
Amphion bâtit Thèbe au bruit de ses chansons,
Et Lycurgue dans Sparte a fait des lois civiles.

Ce n'est point par ses murs ni par ses habitants,
Que ta ville célèbre en titres éclatants
Garantira son nom de la fureur des âges ;

(1) Fabuleuse, s'entend. [*Note de l'auteur.*]

(2) Apollon et Neptune par exemple, qui aidèrent à Laomédon pour bâtir la ville de Troie. [*Note de l'auteur.*]

Seul tu a peux sauver de ce commun débris,
Elle égale déjà Milan par ses fromages,
Elle égalera Rome un jour par tes écrits.

—

Ici, comme par une espèce de contraste, je réparerai ce qu'il peut y avoir d'un peu odieux dans le précédent article, par la mention que j'ai dessein de faire d'une amitié plus noble que je contractai ici à la Haye plusieurs années depuis cette autre, savoir en 1688. Ce [illegible] un [illegible]ntilhomme réfugié, de la maison de Navailles, [illegible]rui aussi [illegible]toit comme elle l'illustre nom de Bénac. Ce fu [illegible]qu[illegible]angey même qui nous fit connaître l'un l'au[illegible]; car droit et équitable, comme il est, il ne le dédaignoit pas, comme la [illegible]rquise sa femme paraissoit le faire à cause de la petite [illegible]re qu'il faisoit ici, tant en qualité de cadet et peut-être [illegible]ne, d'un degré assez éloigné (1), mais qui n'en étoit pas pour cela m[illegible]s véritable, que pour quelques autres raisons de fierté de la [illegible]art de la marquise. Ce gentilhomme donc m'ayant fait l'honneur de me rechercher sur quelque petit bien que le marquis lui avoit dit de moi, nous ne fûmes pas longtemps sans nous lier d'une confidence assez étroite, jusque-là qu'étant en peine (à cause d'une seule petite portion de chambre où il s'étoit retiré dans une auberge de mon voisinage) comment il pourroit serrer sûrement une somme de deux cents écus, qui étoit tout son petit frusquin, il me pria de lui vouloir bien garder cette somme, dont il se contentoit, à mesure de ses besoins, de venir prendre dans l'armoire où j'avois serré son sac, tantôt un écu, tantôt deux ou trois. Enfin, étant tombé malade au bout d'une demi-année, et dans un état si bas qu'il ne pouvoit plus sortir de sa chambre, il me pria que comme il n'avoit plus rien à craindre, et d'ailleurs, ne pouvoit plus se transporter chez moi, je lui fisse

(1) Peut-être même aussi (comme on me l'a voulu faire entendre) qu'il étoit seulement du côté gauche. [*Note de l'auteur.*]

porter ce sac, pour le mettre sous le chevet de son lit; je le fis aussitôt, et reçus de lui mille remercîments; après quoi il ne fut pas longtemps sans mourir. Ce vénérable gentilhomme étant donc, soit cadet, soit fils naturel, comme j'ai dit, et fort peu accommodé de biens patrimoniaux, s'étoit dans sa jeunesse jeté dans les études, et avoit même fait quelque cours de théologie : il avoit l'esprit présent et agréable; il savoit, surtout, admirablement sa religion, qui étoit la protestante (1) et il l'aimoit; de sorte qu'encore qu'il eût quitté la plume pour prendre l'épée, ses conversations rouloient pour le moins autant sur la religion que sur la guerre; il avoit d'ailleurs un talent admirable pour la poésie, laquelle il ne consacroit qu'à des ouvrages de piété et dont il me communiqua quelques morceaux que je rapporterai ici, comme ne pouvant faire qu'honneur à l'article que je consacre à sa mémoire. Mais avant que de venir à eux, je donnerai ici un impromptu de sa façon qui m'a toujours semblé fort curieux, et surtout très naturel. Il voyageoit un jour sur la Loire dans une de ces cabanes qu'on sait y être assez fréquentes, et qui aussi bien que les coches et les carrosses de traverse sont toujours plus remplies de femmes et de prêtraille que d'autres sortes de gens, de sorte qu'il se trouva là mêlé parmi plusieurs tant jésuites qu'autres moines. M. de Bénac paraissoit là plutôt en habit de cavalier qu'en celui de théologien, et les discours de toute la barque s'étant insensiblement tournés sur les matières de religion, M. de Bénac qui n'étoit pas homme à cacher la sienne, fut bientôt reconnu pour huguenot par un jésuite qui, par-dessus le reste de la compagnie, faisoit fort l'entendu, tranchoit du maître sur toute matière, et entreprit M. de Bénac avec beaucoup de suffisance et de hauteur. M. de Bénac soutint admirablement sa thèse, mais par des manières douces et civiles, se contentant de la solidité de ses raisons et du bon droit de sa cause, sans en venir aux

(1) La maison de Bénac étoit de religion protestante. [*Note de l'auteur.*]

termes offensants; en un mot il poussa bientôt à bout son adversaire qui, outré de rage de se voir désarçonné par un homme à pied, qui apparemment n'en devoit pas tant savoir que lui, se porta jusqu'à cet excès de brutalité que de dire à Bénac qu'il ne savoit ce qu'il disoit, *et qu'il étoit un cheval*. Bénac reçut le tout en l'appuyant sur sa main, comme quand on rêve profondément à quelque chose, puis se relevant tout d'un coup, et se tournant vers son homme il lui adressa ces paroles :

Je dis un cheval, dites-vous;
Moi qui par mes raisons vous accable de coups,
J'en fais juge toute la terre,
Je suis plutôt un *maréchal*;
Et vous, puisque je vous déferre,
Vous devez être le *cheval*.

Il n'est guère besoin de dire de quoi rirent les assistants; il n'y eut personne qui n'admirât la vive repartie de M. de Bénac; et dans tout le reste du voyage, il ne fut plus parlé de rodomontades.

Voici un autre impromptu de la même main et qui a quelque chose d'assez analogue avec le précédent; l'occasion en fut telle :

M. de Bénac ayant été vanté pour ses impromptu à un jeune abbé qui se piquoit de bel esprit, et lui en ayant montré quelques-uns par complaisance, l'abbé dit à d'autres personnes qui étoient présentes, que ces impromptu étoient faits *à loisir;* Bénac fit quelque autre chose sur le champ même, pour se justifier contre cette accusation, et l'abbé se retrancha à dire que c'étoit là des *selles à tous chevaux;* sur quoi Bénac répliqua ceci sur l'heure :

Ignorant de ce que je vaux,
Et plus indigne encor de ce que je te donne.
Si *la selle est à tous chevaux*,
Pourquoi ne t'est-elle pas bonne?

Il en fit encore un autre sur le même sujet, que voici :

Tu dis que mes couplets nouveaux
Sont des selles *à tous chevaux*,
Par une critique infidèle,
Voilà pour toi, pauvre animal,
Et tu diras que cette selle
N'est faite que pour *un cheval*.

—

Je viens présentement aux morceaux de piété que j'ai promis; ce sont trois fragments tirés d'une plus ample paraphrase du Symbole des Apôtres, dont ma mémoire ne m'a conservé que ceci :

PARAPHRASE SUR LA TRÈS SAINTE TRINITÉ.

AU NOM DU PÈRE,

Principe en qui rien ne commence,
Immobile moteur de tout,
Centre sans point, terme sans bout,
Tout en tous lieux sans résidence;
Sans temps auteur de tous les temps,
Dont les immuables instants
N'ont rien qui suive ou qui devance;
Mer où qui se perd est sauvé,
Au nom de ta grandeur immense,
Soit commencé le tout, et le tout achevé.

ET DU FILS,

Verbe qui n'es ni voix ni lettre,
Double nature en un sujet,
Du Père l'éternel objet,
Engendré sans recevoir l'être;
Composé simple, esprit en corps,
Mort immortel, âme des morts,
But de l'amour, fin de la haine,
Ange, homme, Dieu, tout à la fois,
Dans le repos et dans la peine,
Nous t'adorons au ciel, de même qu'en la Croix.

ET DU SAINT-ESPRIT,

Souffle de deux sources unies,
Par un seul soupir exhalé,
Non engendré, mais écoulé
Des deux personnes infinies;
Caractère du doigt de Dieu,
Air solide dont, en ce lieu,
Nous respirons amour et grâce;
Invisible flambeau des saints,
Fais succéder à notre glace
Tes feux qui dans nos cœurs ne soient jamais éteints.

AMEN.

Corps présent des ombres passées,
Nouveau patron des vieux extraits,
Original de leurs portraits,
Et substance de leurs pensées;
Miroir des types de la loi,
Cause et soutien de notre foi,
Sceau des promesses éternelles,
Evangélique vérité,
Elève-nous sur tes deux ailes
Au bienheureux séjour de ton éternité.

—

Je prends occasion de ces saints élans du bon M. de Bénac pour mettre fin par eux au présent Journal de ma vie, que je supplie Dieu de tout mon cœur de ne terminer que dans de pareils mouvements. *Son saint nom soit béni!*

FIN DES PRÉSENTS MÉMOIRES.

SUPPLÉMENTS

DE CE DEUXIÈME TOME

[Pour la page 12, ligne 25, et la page 14, ligne 23.]

Comme en demandant l'avis de M. Bayle sur cette dispute, entre mon ami et moi, j'avois aussi recherché, de commun accord, celui du sieur Térond, voici ce que ce dernier m'en écrivit d'Utrecht, où il se trouvoit alors :

A Monsieur Monsieur Rou, etc.

« Je vous remercie de tout mon cœur, mon cher Monsieur, « de l'honneur que vous avez fait et à M. Bose, en lui écri- « vant une lettre si honnête, et à son gouverneur, en le choi- « sissant pour juge de votre démêlé. Il seroit à souhaiter pour « les parties intéressées, aussi bien que pour moi, que vous « eussiez jeté les yeux sur une personne plus capable de ter- « miner votre dispute. Le flamand, que je ne sais guère, m'a « fait oublier le peu de français que je savois, et le soin de « pourvoir à notre petite cuisine, m'a fait négliger les douces « occupations du cabinet. C'est pour cette raison que je de- « meure plus à Amsterdam qu'ici, et que je m'informe plus vo-

« lontiers de l'état de la Compagnie des Indes, et s'il y a du « changement dans les actions, que je ne fais de l'Académie et « du différent usage ou du genre des mots. Mais, Monsieur, « quand je me serois toujours fait une étude particulière de « notre langue, vous pourrois-je rien dire sur la question pro- « posée que vous n'ayez dit vous-même? Vous avez ramassé, « avec la dernière exactitude, tout ce qu'on peut alléguer de « part et d'autre, de telle sorte pourtant qu'il paraît, ce me « semble, que si, dans le langage ordinaire, *foudre* est plus « souvent du genre féminin, il y a des rencontres où, non-seu- « lement on le peut, mais où l'on le doit faire du masculin. Telle « est celle du tableau de l'histoire de Sémélé, où Jupiter est « représenté avec *son* foudre; qui diroit avec *sa* foudre, diroit, « à mon avis, fort mal. La distinction que vous faites de *foudre* « comme *instrument*, et de *foudre* comme *effet*, me paraît fort so- « lide, et il est certain que quand Jupiter prendra son sceptre, « il prendra toujours *son* foudre et non pas *sa* foudre. Ce que « dit Bouhours, à l'article des Devises (pag. 462 et 485), me « semble décisif, et La Fontaine (tom. III, liv. II^e^, Fable 20, « pag. 187; p. m. 256, Fable 161) pouvoit fort bien dire :

> Il la renvoie et pourtant
> Lance la foudre à l'instant, etc.

« Mais le masculin lui a paru plus beau; ou plutôt il n'auroit « pas dit ce qu'il vouloit dire; car il auroit marqué toute la « colère de Jupiter, et tout le fracas qui s'en ensuit, et ce n'é- «toit pas là de quoi il s'agissoit; et si, au lieu de *lance la fou- « dre*, il eût mis *lance une foudre*, il auroit exprimé sa pensée, « sans doute : mais ne voulant parler que d'un seul foudre que « Jupiter détacha des autres, il lui auroit donné un genre qui « ne se donne point, quand on les compte l'un après l'autre.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant ser- « viteur,

« TÉROND.

« A Utrecht, le 20 décembre 1690. »

[Pour la page 235.]

[Voir page 253, note.]

Lorsque j'envoyai à M. de Rapin les six articles contenus dans les pages depuis 241 jusqu'à 253 tout au bas, je les accompagnai de la lettre que voici, et qui en fait comme une espèce d'éclaircissement en ce qui regarde leur économie.

A Monsieur de Rapin.

« Ce ... avril 1708.

« Monsieur et très parfait ami,

« Si j'ai tant tardé à répondre à votre dernière lettre, ce n'est « pas que mon cœur ait été insensible à tous les obligeants « traits que le vôtre y a répandus. J'ai trouvé là quelque chose « bien plus chatouillant encore que dans toutes vos précédentes, « qui quelque honnêtes et mêmes flatteuses qu'elles fussent, « pouvoient néanmoins ne partir que d'une civilité et d'une « bienséance ordinaires; au lieu que celle-ci, visiblement et sen- « siblement, vient *intimis ex medullis, et pectore toto*. Il faut « donc chercher ailleurs les causes de mon silence; il y en a « plusieurs; j'ai principalement été fort occupé à la révision de « la première partie de mon *Histoire universelle*, que milord « Portland, comme vous savez, a voulu garder pour lui-même. « Cette première partie étoit traitée d'une manière assez suc- « cincte, à cause du court terme que vous aviez été obligé de « me prescrire. J'ai donc enrichi ce premier volume d'une tren- « taine de dissertations fort travaillées, tantôt sur les pricipaux « *poëtes* tant grecs que latins; tantôt sur les *historiens* des deux « mêmes nations; tantôt sur les *orateurs* aux mêmes égards; et « ainsi des *philosophes* et autres illustres de la plus grande dis- « tinction tant aux lettres qu'aux armes; ce que j'ai poussé si « loin par une longue et assidue recherche de toutes les sources « où ces matières ont été le plus solidement traitées, et d'où

« j'ai puisé, extrait et comme mis en fiole la plus précieuse « quintessence; en sorte qu'il n'y a point de lecteur si peu « lettré qui ne puisse aisément et en peu d'heures, se former « là-dessus une idée bien plus avantageuse et mieux entendue « de tous ces héros anciens, que la plupart des gens n'en ont « d'ordinaire après d'assez longues études; tous les lecteurs « n'étant pas capables de faire, d'eux-mêmes, une bonne et ju- « dicieuse critique des ouvrages qu'ils lisent. J'ai, au reste, « manié tout cela si peu plagiairement que j'ai comme converti « en ma propre substance tout l'aliment que je reconnais avoir « pris ailleurs; en sorte qu'excepté les endroits dont je n'ai pas « voulu changer le mot à mot, et que je souligne exprès, pour « n'être pas accusé de me parer des plumes d'autrui, il se trou- « veroit peu de gens qui, en visitant mes sources mêmes, pus- « sent s'apercevoir de ce que j'en ai puisé et ne se pas mettre en « l'esprit que le tout est de mon cru; parce que je suis persuadé « de n'avoir pas fait cela servilement. Mais je m'aperçois que « j'en dis un peu trop pour le dessein que j'ai de vous envoyer « bientôt quelque échantillon des environ trente morceaux dont « je vous ai parlé ci-dessus et que ce n'est pas assez répondre « à la déférence qui doit être rendue à un jugement comme le « vôtre, que d'anticiper sur sa décision. Je ne sais, en un mot, « si je ne devrois pas plutôt me retenir par cette réflexion pa- « rodiée de Balzac, lorsqu'il étoit sur le point d'envoyer son « *Aristippe* à la fameuse reine Christine, et me dire, comme il « se disoit à peu près à lui-même : *Mais il n'est pas temps de se « flatter si amoureusement d'un jugement avantageux sur toutes « ces pièces, puisque ce jugement doit être attendu du pays de « Clèves où nous avons dessein de leur faire faire un voyage.* Je « suis, etc.,

« R... »

Je ne saurois plus naturellement, ce me semble, faire connaître le jugement que M. de Rapin fit de toutes ces pièces et

de quelques autres qu'il avoit vues dès l'année précédente, que par les trois ou quatre fragments de ses lettres, que voici (1) :

1er *extrait ou fragment, savoir d'une lettre du* 12 *août* 1707.

« Quant au Mariana, vous savez mes sentiments là-dessus, « ainsi je n'y puis rien ajouter présentement; seulement je vous « dirai que je frémis de dépit quand je pense que *Van der Aa* « fait une dépense prodigieuse pour imprimer les livres d'un « M. *Rogissart ;* que les livres de Chatelain s'impriment et se « gravent à grands frais; et qu'une bonne traduction de Ma- « riana demeure au croc par la stupidité des libraires. *O sæcula,* « *ô mores!* où sont les *Vascosan*, les *Etienne,* les *Plantin,* et « autres libraires capables de juger les livres? Il ne reste que « des *Mortiers* et des *Van der Aas* qui semblent avoir pris à tâche « de ruiner la république des lettres, en faisant occuper dans « les bibliothèques, par une foule de mauvais livres, les places « qui devroient être réservées po r les *Marianas français*, et « autres livres de cette nature.

2e *Extrait ou fragment*, *savoir du* 25 *septembre* 1707.

« Jai lu avec plaisir les Dissertations que vous m'avez fait la « grâce de m'envoyer. Tout y est plein de bon sens et de science, « et vous pourriez dire, à plus juste titre que M. Ménage, qu'il « y a plus de dix éruditions dans chaque page. Je prendrai « la liberté de vous dire en passant, à l'égard de celle qui re- « garde *Caton*, qu'il me semble que vos raisons ne combattent « pas assez fortement l'objection (2) qui vient naturellement « dans l'esprit, que Virgile étoit trop bon courtisan d'Auguste,

(1) Nota bene que ces quatre extraits sont, par une espèce d'inadvertance ou d'oubli, comme une espèce de répétition de ce qui se trouve dans les pages 267 et 268 ci-dessus, 4e partie des présents Mémoires. [*Note de l'auteur.*]

(2) Je satisfis à cette objection en faisant imprimer ma dissertation qui n'étoit qu'en manuscrit quand M. de Rapin fit ladite objection. Ma réponse donc se trouve dans le volume de mars 1708 de M. de Beauval, page 122. [*Note de l'auteur.*]

« pour donner, de propos délibéré, de si grandes louanges à « Caton d'Utique; car dire qu'il y avoit une honnête liberté « parmi les Romains de dire leurs sentiments, c'est bien dire « qu'un brutal, du temps d'Auguste, pouvoit dire quel- « que chose de semblable sans en être puni; mais ce n'est ni « dire, ni prouver qu'un courtisan délié, tel qu'étoit sans doute « Virgile, osât se donner de pareilles libertés dans un ouvrage « fait exprès pour louer Auguste. Au reste, je ne prétends pas « que cette objection doive déterminer à croire qu'il s'agit dans « ce passage de *Caton le Censeur*, mais je la crois pourtant très « forte contre votre sentiment, etc. »

3e *Extrait ou fragment, savoir du* 27 *avril* 1708.

Cet extrait regarde la lettre rapportée ci-devant aux pages 327 et 328.

« J'ai vu avec un très grand plaisir que vous avez repris « l'ouvrage que vous avez fait pour milord *Portland;* plût à « Dieu que vous pussiez vous résoudre à le donner au public... « Comme je connais votre bon goût et votre exactitude, je ne « fais nulle difficulté d'acquiescer à ce que vous en dites, et à « m'en imaginer encore plus. Vous avez tort, ce me semble, « de vous excuser sur ce sujet, puisqu'il ne fut jamais défendu « à un ami de dire à son ami ce qu'il pense de ses propres ou- « vrages. Il y a même des gens qui peuvent le dire au public, « quand ils sont connus pour gens de bonne foi et de bon goût; « et ce n'est que quand on se vante à tort que l'on est blâma- « ble; mais je suis assuré qu'il n'en est pas ainsi de vous, etc. »

4e *Extrait ou fragment, savoir du* 1er *janvier* 1709.

Cet extrait regarde les six articles mentionnés aux pages 241 à 253.

« Pardonnez ma négligence à vous renvoyer si tard votre

« cahier, puisqu'elle ne regarde ni votre personne ni votre « écrit, mais c'est plutôt un effet de la résolution que j'avois « prise, depuis ma reconvalescence, de ne penser à rien qui « pût m'occuper l'esprit; et malheureusement votre écrit, que « j'avois précieusement gardé dans un portefeuille, a suivi le « sort de mes livres et de tous mes autres papiers. Je le reçus « dans le temps que j'étois le plus mal; mais, depuis, mon frère « et moi le lûmes ensemble, et le trouvâmes fort bien écrit, et « avec beaucoup de discrétion, et nous conclûmes qu'il seroit « très avantageux au public d'avoir les caractères de tous les « hommes distingués dans l'antiquité, de la même main, etc. »

—

[Pour la page 303, ligne 15.]

Comme la réponse de M. de Rapin à cette dernière lettre de ma part, datée du 4 avril 1711, veille de Pâques, n'étoit point encore parvenue jusqu'à moi, lorsque j'en étois à cet endroit des présents *Mémoires*, on n'a pu voir jusqu'à présent de quelle manière cette légère dispute qui étoit entre nous, vint enfin à cesser; mais on en sera satisfait par la lecture de la pièce que voici, et que je reçus le 24 avril 1711.

A Monsieur Rou.

« Je crois, mon très cher Monsieur, qu'il est temps que nous « finissions notre dispute sur une chose qui doit si peu nous « intéresser l'un et l'autre. J'avoue que j'ai eu tort de dispu- « ter contre vous, et que je devois avoir plus de déférence que « je n'en ai eu pour un homme tel que vous, que je dois re- « garder à tous égards comme mon maître. Je vous cède donc « la victoire, content de l'honneur que je reçois dans ma dé- « faite en ce qu'elle vous a coûté quelque peine. Il seroit à

« teurs, à la première vue, ce qui est juste, et ce qui ne l'est « pas; et moi, petit mirmidon, oserois-je prétendre de vous en « faire accroire? C'est, je vous assure, ce à quoi je n'ai jamais « pensé. Recevez donc, s'il vous plaît, ma justification à cet « égard, avec votre bonté ordinaire, et soyez assuré de ma « parfaite estime. Mais c'est trop peu; je dois ajouter encore « des assurances d'une parfaite reconnaissance de ce que vous « dites de moi et de ma famille dans vos Mémoires; votre af- « fection pour moi et votre bon cœur vous ont sans doute en- « traîné trop loin quand vous avez eu la main à la plume, pour « parler de moi en termes aussi avantageux que vous le faites, « ou bien vous avez compté sur le retranchement que le public « fait ordinairement des louanges, et que quand il en ôtera les « trois quarts, il en restera encore assez. Quelque sensible que « je sois à l'approbation d'un homme tel que vous qui se connaît « si bien en mérite, ce qui ne peut que m'être très avantageux, « je le suis encore plus aux marques sensibles que je reçois par « là de votre amitié qui m'est encore plus chère que la répu- « tation que vous voulez me donner dans le monde. J'écris au- « jourd'hui à mon frère, et lui fais part de ce que vous dites de « notre famille, et je le prie de remplir les vides qui s'y trou- « vent et sur lesquels vous me demandez des instructions plus « particulières, à quoi je m'assure qu'il ne manquera pas, non « plus qu'à vous remercier, comme il le doit aussi bien que « moi. Ma femme, à qui j'ai fait voir l'éloge que vous faites « d'elle, m'a chargé de vous en remercier; je crains quasi « que vos louanges ne lui fassent perdre la modestie dont « vous la louez, et ce ne seroit pas la première fois que « de pareilles louanges auroient produit un semblable effet; « elle vous assure de ses très humbles services. En mon parti- « culier, soyez persuadé que je suis avec une parfaite estime, « mon très cher Monsieur, votre, etc.,

« THOYRAS-RAPIN.

« A Wézel, 21 avril 1711. »

Dans la première lettre que j'écrivis à M. de Rapin, depuis la réception de celle qu'on vient de voir, je lui représentai, au sujet de la demande qu'il m'y fait de quelques autorités, qu'elles n'étoient nullement nécessaires pour la justification de ma thèse, qui n'a jamais été de prétendre que depuis les premiers introducteurs du mot *alpestre*, la signification de ce terme se soit étendue jusqu'à un rapport littéral aux *Alpes;* car bien loin que j'aie eu une telle prétention, j'ai dit ou du moins fait entendre en plusieurs endroits de mes lettres sur cette matière, que je me renfermais uniquement à soutenir qu'encore que je ne niasse point que quelque temps après l'introduction de ce mot par les premiers auteurs qui l'employèrent, leurs successeurs et descendants l'eussent ordinairement borné à la signification figurée, toujours n'y avoit-il point d'apparence que ces premiers introducteurs, en l'employant pour les premières fois (même dans le sens figuré) n'eussent pas principalement eu d'abord les *Alpes* en vue, et c'est-à-dire une signification et une idée littérales; mais que depuis eux, leurs successeurs, laissant là cette idée littérale, et n'y faisant plus aucune attention, s'étoient bornés à la signification figurée. Cela étant, je n'ai plus à me casser la tête sur la recherche d'aucunes autorités pour une prétention que je n'ai point.

LETTRES DE BAYLE

A JEAN ROU

LETTRES DE BAYLE

A JEAN ROU

Rou n'a inséré, dans ses *Mémoires et opuscules*, que six des lettres qu'il avait reçues de Bayle. Ce sont celles qui portent les dates des ... février, ... mars et 20 décembre 1690, 13 et 21 février, 25 août 1696; elles se trouvent aux pages 275 et 276 du tome I; 13, 67, 73, 76, du tome II, et se rapportent au *Dialogue d'Ariston et d'Eugène*, aux *Psaumes de Dom Antonio* et à la traduction de l'*Histoire d'Espagne*, de Mariana. Il faut y ajouter un alinéa dans la lettre du 18 mai 1691, relatif à l'*Histoire de l'Académie de peinture* (t. II, p. 16).

Nous n'avons nous-mêmes cité dans nos notes que quelques paragraphes des autres lettres de Bayle à Rou. Pour compléter notre publication, nous croyons devoir reproduire ici ces lettres, au nombre de vingt-six, d'après l'édition la plus estimée, celle donnée en 1729, par Des Maizeaux, avec des remarques (Amsterdam, 3 vol. in-12).

I.

A M. Rou, à Paris.

A Sedan, le 24 novembre 1679.

Voici ma première lettre, mon cher Monsieur; car les deux autres ne doivent être comptées que pour des rôles de commissions. J'en suis si persuadé, que je ne puis me dispenser du style dont on se sert dans les commencements; comme est, par exemple, que je suis arrivé en bonne santé, et que je n'ai pas voulu manquer, dès mon arrivée, de vous assurer que je vous aime et vous estime de toutes mes forces, aussi bien quand j'ai le malheur de ne vous voir pas, que quand j'ai l'avantage de jouir de votre agréable conversation.

On m'a trouvé en si bon état, au prix de ce que j'étois lorsque je partis

d'ici, que quand j'ai voulu dire à certaines personnes que j'avois une impatience extrême de les revoir, on m'a dit en riant qu'il y paraissoit à mon visage, et que c'étoient des fables toutes pures; qu'on n'acquiert pas de l'embonpoint dans les lieux d'où on a tant de hâte de partir. Je vous assure, Monsieur, qu'on a eu raison de croire qu'il ne me tardoit pas de partir de Paris, et que je m'en sentois arracher avec une espèce de violence. L'aimable compagnie de chez M. Puel, que vous étiez venu augmenter si considérablement, avoit pour moi des charmes bien doux : le repos dont je jouissois, le travail insupportable qui m'attendoit ici, les réflexions que je faisois sur la perte de votre présence, de nos entretiens de table et d'après souper, m'ont fait quitter Paris avec regret, il faut que j'en convienne; et peu s'en faut que je ne l'aie avoué à tous ceux que j'ai revus ici. Tout cela n'empêche pas que je ne sois, à Sedan, dans l'occupation jusqu'aux oreilles; et il n'est pas jusqu'à ma migraine, qui m'avoit épargné trois mois durant à Paris, qui ne soit revenue à moi plus furieuse que jamais.

Je vous dis cela, afin que vous soyez d'autant plus porté à me plaindre, et que vous engagiez à me plaindre aussi toutes les personnes pour lesquelles je vous ai demandé quelques compliments bien tournés. Je continue à vous demander les mêmes offices, avec cette circonstance de nouveau, que vous témoigniez à tous en général, et à chacun en particulier, le plaisir extrême que m'a donné l'endroit de votre lettre où vous m'assurez qu'on me fait l'honneur de se souvenir de moi. J'aurai, au premier jour, à vous remercier de tant de choses, que ce sera prudemment fait à moi de ne laisser pas accumuler les remercîments. Ainsi, vous agréerez que je m'acquitte dans ce billet des actions de grâces qui vous sont dues pour les livres de la bibliothèque de M. Briot.

Ayez la bonté de donner à M. Carla les *Gazettes de France*, depuis le 28 octobre dernier : je vous les renverrai, sans faute, sept ou huit jours après. Quand vous m'écrirez, vous me ferez plaisir d'y mêler quelques nouvelles, soit de livres, soit de pièces de théâtre. Tout est bon en province. Je suis, etc.

II.

A M. Rou, à la Haye.

A Rotterdam, le 14 juillet 1682.

Vous aurez sujet de vous plaindre de moi, mon cher Monsieur, de ce que je ne vous ai pas remercié du présent que vous m'avez fait de votre

livre (1); car je ne compte pas pour un acte de remercîment ce que je vous en dis chez M. Jurieu. Je me réservois à parler amplement de tout cela quand vous seriez sorti. Je vous attendis à mon logis; je vous allai chercher chez M. de Beaumont; mais ce fut sans vous pouvoir joindre. Depuis ce temps-là, j'ai cru aller de jour en jour à la Haye; mais je m'aperçois, enfin, que je laisse passer bien du temps, sans trouver le loisir de faire cette agréable promenade; et je me résous de vous écrire par M. Claude, qui la fera aujourd'hui.

En deux mots, mon cher Monsieur, je vous remercie très humblement de votre présent: je l'ai lu et relu avec bien de la satisfaction, quoiqu'il n'eût point tout à fait pour moi la grâce de la nouveauté, puisque vous m'en aviez lu la plupart, avant que de mettre au net votre composition. J'ai trouvé les additions que vous n'aviez pas encore faites la dernière fois que vous m'en lûtes quelque chose; je les ai trouvées, dis-je, très fortes, et très bien poussées; savoir l'affaire de la reine d'Ecosse, etc. Vous me ferez plaisir de m'apprendre la manière dont nos adversaires en parlent en France, lorsque vous en aurez su quelque chose.

J'appris hier, avec bien du plaisir, que Son Altesse a donné tout de nouveau sa parole à M. Jurieu pour vous. Je me souviens que M. Jurieu m'a dit que la première fois qu'il vit M. Halewyn, votre bon et illustre ami, il lui demanda des nouvelles de l'autre professeur (2): cela fait que je me sens d'autant plus de désir d'être connu de lui, et de lui faire la révérence. Je vous arrête pour être mon introducteur, s'il vous plaît, la première fois que j'irai à la Haye.

Quand vous irez à la Sale, je vous prie de dire à Du Périer qu'il apporte là tous les bons livres qu'il a chez lui; parce que je dois aller bientôt à la Haye, et que si j'en trouve de bons, je lui en achèterai beaucoup. Tout à vous, mon cher Monsieur.

III.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 22 octobre 1682.

Je ne pensois pas que vous dussiez vous en retourner dès hier même, mon cher Monsieur, et je fus bien mortifié quand j'appris, à l'issue du se-

(1) *Remarques sur l'Histoire du Calvinisme de M. Maimbourg*; imprimées à la Haye en 1682. In-12.

(2) M. Bayle lui-même.

cond prêche, que votre retour à la Haye me privoit du plaisir de vous entretenir quelque temps. Je voulois vous demander s'il est vrai qu'on imprime à la Haye les manuscrits que M. Claude reçut de M. Maimbourg, de Londres. Il paraît, par une lettre de M. Maimbourg à M. Jurieu, que M. Claude lui a écrit qu'il a laissé ses manuscrits dans un coffre (1).

Je voulois vous dire aussi qu'on m'a écrit de Genève que vos *Remarques* y ont été imprimées, et bien goûtées: mais on m'a assuré que ce n'est pas Claudin le Jeune qui a fait la musique de nos *Psaumes*, comme vous l'avez avancé; mais Goudimel, comme il paraît par le 52e livre de M. de Thou. C'est peu de chose; mais si vous en faites faire une seconde édition, vous verrez ce que c'est plus exactement (2). Je suis, Monsieur, etc.

IV.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 25 octobre 1682.

Je vous suis très obligé, mon cher Monsieur, de la bonté que vous avez eue de m'envoyer votre critique. Je puis vous dire, que sans écouter les raisons que l'amitié suggère en faveur des choses qui nous ont été envoyées par ceux pour qui nous sommes préoccupés, j'ai examiné vos *Remarques* sévèrement, et les ai fort approuvées. Votre pénétration à découvrir tout ce qui choque le génie de notre langue, et la régularité de notre grammaire, mériteroit l'adoption du père Bouhours; et si vous aviez épluché le style de l'historien du *Calvinisme* (3) avec la même régularité, vous eussiez pu donner au public des remarques fort instructives pour la parfaite intelligence du français. Je vous prie de croire que c'est sans aucune flatterie.

J'aurois pris la liberté de montrer cette composition aux demoiselles que vous avez exceptées *in petto*, tant je l'ai trouvée propre à vous faire beau-

(1) M. Maimbourg, cousin du jésuite Maimbourg, après avoir embrassé et ensuite quitté la religion réformée en France, passa en Angleterre l'an 1682 pour rentrer dans l'Eglise protestante, et y porta quelques manuscrits de sa façon. On en imprima un en Hollande, en 1683, intitulé: *Examen du premier Traité de controverse du P. Louis Maimbourg, intitulé: Méthode pacifique pour ramener sans dispute les protestants à la vraie foi, sur le point de l'eucharistie, au sujet de la contestation touchant la perpétuité de la foi du même mystère.* Voyez dans le *Dictionnaire* de M. Bayle l'article *Maimbourg*, rem. E, et les *Lettres choisies de M. Simon*, t. I, lettre VII, page 77 de la 2e édit., 1702, et tome II, lettre XXXIII, page 222 de l'édition de 1704. (*Note de Des Maizeaux.*)

(2) Voir ci-après, p. 363.

(3) M. Maimbourg.

coup d'honneur. Mais comme il fût venu par là à la connaissance de M. Jurieu, que M. le N** s'occupe à des pièces de galanterie, je n'ai rien montré. Vous savez bien qu'il vaut mieux que M. Jurieu, et tous les ministres, qui seront bientôt les examinateurs de l'auteur, ignorent absolument qu'il travaille sur cette matière. Cela peut avoir ses usages. Mais peut-être l'auteur eût-il été fâché contre moi, s'il eût su un jour que j'aurois été cause qu'on sût ce que vous avez bien voulu que je fusse. L'éloge qui est à la fin pour l'aimable sœur est fort bien tourné. Il n'eût pas été nécessaire de m'apprendre la réservation mentale, ou plutôt *in petto*, que vous avez faite : car je ne crois pas qu'il y ait à Rotterdam de ces esprits sophistes qui inspirèrent à M. de Balzac tant de raisonnements et d'exclamations contre,

Elle dit qu'Uranie est seule aimable et belle.

Je suis tout à vous, mon cher Monsieur.

V.

A M. Rou.

A Rotterdam, le . . . . . 1684.

Je vous dois une réparation dans les formes, mon cher Monsieur, puisque j'ai été à la Haye sans avoir l'honneur de vous voir. C'est assurément une faute très criminelle; mais je ne laisse pas d'espérer que vous ne m'en ferez pas un crime, quand vous saurez que le sujet de mon voyage étoit uniquement une affaire qui occupa tout le temps que je pus demeurer à la Haye.

Je priai M. de Beaumont de vous faire un million d'excuses de ma part. Nous parlâmes de l'*Esprit de M. Arnaud;* et il me dit que vous aviez fort bien jugé que je n'en étois pas l'auteur (1). Je ne crois pas qu'il soit fort nécessaire de désabuser le monde; car si quelqu'un me le pouvoit imputer pendant quelques pages, il connaîtroit peu après, à mille marques, qu'il vient de meilleure main. Il y a bien de la délicatesse et du savoir dans cette pièce, et cent choses de quoi s'applaudir; mais plus il y en a, plus faut-il être soi-

(1) *L'Esprit de M. Arnaud, tiré de sa conduite et des écrits de lui et de ses disciples, particulièrement de l'Apologie pour les catholiques. Ouvrage où l'on trouvera quantité d'observations et de pièces curieuses utiles à la connaissance de l'histoire ecclésiastique du temps.* Deventer, Rotterdam, 1684, in-12, 2 vol. Voy. le jugement que M. Bayle a fait de cet ouvrage dans son *Dictionnaire*, à l'article *Arnauld* (*Antoine*), rem. E. (*Note de Des Maizeaux.*)

gneux de ne pas dérober la gloire qui en doit revenir à l'auteur (1). Ainsi mon cher Monsieur, si vous trouviez des gens qui crussent que ce fût moi, désabusez-les, je vous en conjure. Quand vous en viendriez aux serments, vous ne risqueriez rien. Je vous envoyai, il y a environ deux mois, une copie des vers satiriques contre M. Colbert, qui sont dans l'ouvrage. Je ne sais si M. de Beaumont les reçut. Je suis, etc.

P. S. On imprime ici une réponse à M. Bruys, dont l'auteur m'a prié de vous donner un exemplaire. Je le ferai en son temps.

VI.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 18 octobre 1684.

J'ai eu une incroyable satisfaction, mon cher Monsieur, d'apprendre par votre lettre l'état de votre santé, et l'honneur que vous me faites de vous souvenir de moi. Je vous assure qu'il y a très peu de personnes au monde pour qui j'aie autant de considération que pour vous, et à la prospérité de qui je sois aussi sensible qu'à la vôtre. Vous ne pouviez guère mieux vous adresser qu'à moi en ce pays, pour savoir les *Nouvelles de la République des lettres*, puisque je me suis chargé d'en composer un petit livre, qui se distribue tous les mois. J'ai commencé par celui de *Mars* 1684. Je vous les eusse tous envoyés, si je n'avois su qu'on m'avoit déjà prévenu. Vous avez tant d'amis à la Haye, qui sachant votre goût s'empressent à vous servir selon cela, qu'il seroit bien difficile qu'un homme de Rotterdam, aussi enseveli que je le suis dans les livres, depuis cette nouvelle entreprise, leur pût gagner le devant. Puisqu'on vous a envoyé mes *Nouvelles*, on vous a appris tout ce que je sais de nouveau de ce côté-là; ainsi je vous y renvoie. Je vous dirai seulement que le livre de M. Jurieu contre le *Renversement de la Morale* n'est pas encore achevé d'imprimer : il vous en promet un exemplaire, dès qu'il en aura. On imprime un autre ouvrage de sa façon, qui s'intitule *Préjugés légitimes contre l'Eglise romaine*. Ce sera un gros in-4°. Je ne sache pas que la querelle de MM. Huet et Despréaux ait eu aucune suite. M. du Rondel se porte bien, et vous salue de tout son cœur. J'ai souvent de ses nouvelles. Il sera ravi de voir les Relations que vous nous avez promises. Je prie Dieu de vous conserver précieusement. Je suis, etc.

---

(1) M. Jurieu.

VII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 3 août 1685.

Je ne reçus qu'hier les *Nouvelles* de juillet, mon cher Monsieur, et j'en prépare dès aujourd'hui un exemplaire pour vous l'envoyer, si j'en trouve l'occasion, comme on me le fait espérer.

J'y joins ces lignes, pour vous apprendre que je reçus mardi dernier une lettre fort civile de M. de Visé, auteur du *Mercure Galant*, qui me prie d'agréer qu'il m'envoie chaque mois son *Mercure* par la voie qu'il me plaira de lui indiquer. J'ai su même, qu'en attendant, il a fait porter chez M. Janiçon le Mois de juin et les deux tomes du Carrousel. J'ai appris aussi que c'étoit l'effet d'une proposition qu'un tiers lui avoit conseillée, que nous fissions échange de nos *Mercures*. Or voici ce que je voudrois savoir de vous : de quelle voie vous vous servez pour faire venir celui de madame la princesse, combien cela coûte de port, et enfin si l'exemplaire qu'on me donnera ne pourroit pas servir au lieu de celui que S. A. R. fait venir : car pourvu que j'aie la lecture, et même en courant, de la pièce, j'en abandonne de bon cœur la propriété. Un petit mot de réponse sur cela, à votre loisir, afin que je puisse me régler pour indiquer la voie qu'on me demande. Tout à vous, mon cher Monsieur.

VIII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 9 février 1686.

Je vous remercie très humblement, mon cher Monsieur, de l'écrit que vous m'avez communiqué (1). Il est beau et bon, et digne de son auteur, et je voudrois bien en pouvoir orner mes *Nouvelles*, mais deux ou trois raisons m'en empêchent. La première est que j'ai dessein, comme je l'ai insinué dans un des Mois précédents, de donner de temps en temps un livret extraordinaire, qui sera un recueil de diverses pièces fugitives, que je n'aurai pu insérer dans les *Nouvelles* ordinaires. Je m'y suis engagé auprès de

(1) *La Séduction éludée, ou Lettres de M. l'évêque de Meaux à un de ses diocésains* (M. de Vrillac), *qui s'est sauvé de la persécution; avec les réponses qui lui ont été faites, dont la principale est restée sans réplique.*

bien des personnes que je considère, dont je n'ai pas employé ce qui m'en étoit venu ; et comme je n'ai point publié leurs petites pièces, je me suis résolu de réserver toutes les autres semblables pour un livret à part, d'autant plus qu'on a critiqué que j'aie inséré des pièces tout entières, comme le *Discours* de M. l'abbé de la Chambre, une *Lettre* de M. Spon, etc. J'excepte ce qui regarde une *Expérience anatomique*, *chimique*, etc., car ces sortes de choses sont fort désirées ; et comme mon journal en est assez stérile, je n'en laisse guère passer quand il m'en tombe entre les mains. Il faudroit donc, mon cher Monsieur, que votre ouvrage attendît mes *Nouvelles extraordinaires*, mais je craindrois que ce ne fût trop attendre (1).

La seconde raison est qu'on m'a conseillé d'éviter le plus qu'il sera possible les matières de controverse. Il n'est pas possible de le faire quand les livres sont publics. Mais, diroit-on, il falloit les éviter à l'égard d'une lettre manuscrite, dont tous les noms sont supprimés, et celui du prélat à qui on écrit, et celui du répondant. Cela m'oblige de vous dire que, si vous la faites imprimer, je crois que vous ferez bien de n'en pas supprimer ni les noms, ni les dates ; car les lecteurs seront tout autrement curieux quand ils sauront que cela regarde M. l'évêque de Meaux.

Ma troisième raison est que ce Mois-ci et celui qui vient seront pleins, malgré que j'en aie, de matières de controverse, des livres très considérables qui vont paraître, ou qui viennent d'éclore, ne me permettant pas de fuir la touche. Nous allons voir tout à la fois dans un mois deux livres de M. Jurieu, qui me feront deux gros articles. Sans cela, mon cher Monsieur, je passerois sur les deux autres raisons, en considération de la bonté de votre pièce, et de l'amitié comme de l'estime très particulière que j'ai pour vous.

Je suis très fâché que tant de circonstances contraires me privent de l'avantage que je me procurerois par votre écrit ; mais puisqu'il n'y a point d'autre remède, je vous le renvoie aujourd'hui, afin que vous le fassiez imprimer sans retardement.

J'ai été ravi que les *Tables* de M. Tallents m'aient fourni une occasion de parler des vôtres. Comme elles sont en anglais, je n'ai pu les lire ; on me les a laissées quelques jours, mais on me les a redemandées après cela, et ainsi je ne saurois vous les procurer. Comme vous êtes le premier en date, je ne doute pas qu'on ne vous aie copié (2). Je suis, Monsieur, votre, etc.

---

(1) M. Bayle n'exécuta point le dessein qu'il avoit de donner de temps en temps un supplément à son journal, quoiqu'il en eût averti le public à la fin des *Nouvelles* de mai 1686. (*Note de Des Maizeaux.*)

(2) Le dernier paragraphe de cette lettre « J'ai été ravi, » etc., se trouve imprimé dans les *Mémoires de Rou*. Voy. t. I, p. 217.

IX.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 17 février 1686.

En homme qui n'a pas trop de loisir, mon cher Monsieur, je ne vous écris qu'un billet, pour vous remercier de toutes les douceurs obligeantes que vous m'avez écrites. Mais malgré ma brièveté, je vous fais souvenir que nos conventions ne sont pas cela. Si vous voulez m'honorer d'une de vos lettres, ce doit être pour me donner vos bons avis, et vos judicieuses critiques, et non pas pour m'encenser.

On m'a dit que vous soupçonnez M. de Larroque d'être l'auteur de la critique des *Dialogues* de M. l'abbé de Dangeau (1). Il est parti de Paris le dixième de ce mois, pour venir en ce pays-ci. Il pourra vous désabuser lui-même. Je suis très sincèrement, etc.

X.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 19 avril 1686.

Je ne manquai pas, mon cher Monsieur, d'écrire hier à M. Rainssant, et de lui représenter vivement tous vos griefs; le priant même instamment de laisser la chose où elle étoit, plutôt que de l'*enfourner*, comme il dit. Je ne sais s'il en fera quelque chose. Il me dit dans sa lettre, que, dans l'état où sont les affaires de notre parti, dont on voudroit même abolir la mémoire, il n'y a point d'apparence que l'on rende à leur auteur des *Tables* qui n'ont été interdites que parce qu'elles favorisoient les protestants. Il regarde donc comme une chose infaisable de vous les faire rendre en l'état où elles étoient; et, néanmoins, comme il trouve que le public en doit profiter, il croit qu'on les fera corriger, et qu'après cela elles seront rendues publiques; et tout le mieux qu'il croit pouvoir faire pour vous, est quelque dédommagement.

Je vois fort bien qu'il regarde cela comme le seul moyen de vous procurer quelque avantage; et je ne sais si M. de Montausier osera s'empresser pour

(1) *Apologie d'un tour nouveau pour les quatre dialogues de M. l'abbé de Dangeau, lecteur du roi : 1° sur l'immortalité de l'âme; 2° sur l'existence de Dieu; 3° sur la Providence; 4° sur la religion.* Cologne (la Haye), 1685, in-12. M. Jurieu est l'auteur de cette critique. (*Note de Des Maizeaux.*)

le tout; je veux dire, pour la reddition des planches. J'en doute fort, et ne sais s'il vaut mieux que l'on les remette dans un galetas, que de vous en faire avoir quelque gratification. Outre que si on a une fois insinué aux puissances, qu'après les corrections des endroits trop huguenots, l'ouvrage sera très utile au public, il sera fort malaisé de les faire remettre dans un grenier; surtout y ayant apparence que ceux qui travailleront à la chose y trouveront bien leur compte; outre cela, dis-je, Monsieur, ce n'est pas une espérance trop prochaine que celle de notre rétablissement. Ainsi faites bien réflexion s'il ne vaudroit pas mieux tenir quelque chose de présent, que d'attendre un avenir incertain. Je vous dis cela à vous; car à M. Rainssant, j'en parle comme si absolument vous aimiez mieux n'avoir rien, et qu'on laissât la destinée de vos *Tables* aux événements de la Providence.

Pour ce qui concerne M. de Jaucourt, frère de M. le marquis de Villarnou; j'aurois eu bien de la joie en recevant votre lettre par son moyen, de l'assurer de mes très humbles services. Je m'estimerois très heureux de lui en pouvoir rendre quelqu'un par rapport à ses études. Je ne sais si la chose sera possible : il n'y a nulle place chez M. van der Horst, mon hôte. Toutes ses chambres sont pleines. Mais si M. de Jaucourt demeuroit ici, je tâcherois de ménager quelques moments à certaines heures du jour pour des entretiens de philosophie avec lui. J'ai très peu de loisir, comme vous savez; mais pour des personnes d'un tel nom, et d'une distinction si vénérable à tous les protestants, il faudroit bien faire des efforts. Je suis, etc.

XI.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 24 mai 1686.

J'ai lu avec un plaisir extrême, mon cher Monsieur, tous les manuscrits que vous m'avez communiqués. Ils sont écrits, et avec beaucoup de pureté, et avec force, et avec zèle : j'en pourrois dire beaucoup plus de bien si je voulois égaler, par mes expressions, ce que j'en pense.

Voici ce que j'ai reçu ce matin de M. Rainssant, dont je n'avois eu aucune nouvelle depuis la lettre que vous savez. Je vous copie mot à mot ce qu'il m'écrit, tant sur le chapitre de M. Du Vivier que sur le vôtre. Faites-le lui savoir, je vous conjure.

Extrait d'une lettre de M. Rainssant.

« Vous me feriez beaucoup de plaisir de donner avis à M. Du Vivier, que

« j'ai fait tout ce que j'ai pu pour obtenir ce qu'il souhaite; mais toutes mes « tentatives ont été inutiles; cependant, *omnem movi lapidem*, *Deos ipsos* « *adii*. J'ai fait, en un mot, tout ce qu'on peut attendre d'un ami.

« Quant à M. Rou, je n'ai pas eu meilleur succès de mes démarches. La « diversité de religion est un obstacle invincible, surtout en ce temps. »

XII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le juin 1686.

Je n'ai pu trouver aucune voie jusqu'ici, mon cher Monsieur, pour vous envoyer les *Nouvelles* de mai. Je les joins à ces vers, qu'on m'a prié de vous rendre.

M. Rainssant m'a écrit que M. le duc de Montausier lui a parlé de vos *Tables* en homme bien intentionné pour vous, et qu'il lui a répondu qu'il en falloit parler à M. le chancelier, de qui elles dépendoient uniquement. Je crois que vous devez engager ce duc à en parler à M. le chancelier. Tout à vous.

XIII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 27 février 1689.

Il vous en coûtera bon, mon cher Monsieur, de m'avoir appris les nouvelles qui me concernent dans la lettre de Mademoiselle O...; car voici le troisième port de lettre qu'il vous en coûte à ce sujet. Je voudrois avoir pu tout enfermer dans le paquet d'hier, mais il ne me fut pas possible.

Vous pouvez être assuré, mon cher Monsieur, qu'âme qui vive ne saura rien de ce que vous me marquez, et que vous serez en cela servi ponctuellement. J'ai été fort satisfait de la latinité (1), où il paraît un air d'abondance fleurie, et qui promet une distinction avantageuse des lettres de semblable caractère, où l'on fait trop entrer le style négligé de la chancellerie. Il est vrai qu'il faut tenir un milieu, ce me semble, entre la politesse dont les se-

(1) M. Rou étant obligé par sa charge d'écrire des lettres d'Etat en latin, avoit envoyé un essai de son style à M. Bayle, pour savoir son sentiment.

M. Juricu a toujours trouvé cela rude, et qu'il a souvent usé du *Vous* dans quelques exclamations en chaire, apostrophant la Divinité. En particulier, je ne vois pas que la raison que nous alléguons ordinairement, et dont aussi vous vous servez, soit bonne. C'est que Dieu a lui-même adopté le *Tu*, et que Jésus-Christ l'a inséré dans l'Oraison, qui nous doit servir de modèle; car cela serait bon à dire, si dans les langues hébraïque, syriaque, grecque et latine, le *Vous* eût été en usage de l'inférieur au supérieur, comme il l'est aujourd'hui en français. Il ne faut donc pas dire, qu'*il y a toujours eu parmi les peuples un* Tu *de religion et de piété;* car anciennement le *singulier* se donnoit en tout temps et en tout lieu à toutes sortes d'objets, supérieurs et inférieurs. Mais vous avez raison de dire que depuis que les langues ont adopté le *Vous* envers les supérieurs, et ceux qu'on traite civilement ou en cérémonie, on n'a pas laissé de retenir le *Tu* en certains cas; par exemple, dans les vers, et dans les prières. Encore y a-t-il toujours eu des poëtes qui ont employés le *Vous*, et des prières ou le *Vous* a été pareillement employé. Quoi qu'il en [illegible] je ne saurois voir la moindre ombre de mystère en ce que Dieu dans s[illegible]ole s'est désigné par *Tu* et *Toi;* car la langue dont il se servoit ne con[illegible]ssoit point d'autre usage; il falloit passer par là, ou exposer l'Ecriture [illegible]a moquerie qu'excitent les phrases à solécismes et à barbarismes.

Au reste, les Allemands et les Flamands se choquent bien plus du *Tu* que les Français; et j'ai ouï dire que l'on n'oseroit quasi s'en servir envers les servantes, tant cela est offensant. Ce que je crois, c'est que la terminaison du *pluriel* et du *singulier* n'est guère différente dans les *verbes* aux deux *personnes;* mais il est certain que les artisans même qui s'entre-parlent, un à un, se servent des termes qui veuleut dire *vous faites*, *vous dites*, dans le même sens que s'ils adressoient ces expressions à cent personnes.

Je ne vois proprement de bonne raison que l'usage de nos adversaires dans leurs vers aux rois, et dans les versions des *Psaumes;* et les raisons qu'en a données Desmarets dans sa préface du *Clovis*, et M. Godeau dans la préface de son *Nouveau Testament*. Ces deux passages ont été cités par M. Colomiés dans sa *Rome protestante,* livre où il nous justifie sur diverses choses par le témoignage de nos adversaires. On y peut joindre la préface du *Quinte-Curce* de Vaugelas, où l'on voit la raison pourquoi, dans les harangues de cet historien, on met tantôt *Vous*, tantôt *Tu*. Il me semble que M. de Scudéri en dit aussi quelque chose dans la préface de l'*Illustre Bassa;* mais je ne m'en souviens pas bien. J'ai quelque chose dans mes recueils, que je n'ai jamais pu retrouver, par où il paraît que, dès le siècle de Pline le Jeune, il se jetoit quelques semences du *Vous*, pour flatter un seul. L'usage en étoit établi envers les grands, au siècle de Théodose, cent ans

M. Ancillon (1). Je crois qu'il sera assez galant homme pour ne pas désapprouver votre avis; car, si d'un côté, vous lui montrez avec force que vous avez raison, vous y mêlerez, sans doute, de l'autre, la pilule bien dorée; et quand un auteur se fâche, après cela à son dam et tant pis pour lui. Je suis, etc.

XV.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 10 octobre 1690.

Je suis très fâché, mon cher Monsieur, que vous n'ayez pas reçu la lettre où je vous faisois l'apologie de mon retour de la Haye, sans avoir eu le bonheur de vous voir.

Vous avez épluché le style de M. Ancillon avec la dernière exactitude; et vos Remarques sont assurément bien fondées, et conformes aux préceptes de nos meilleurs maîtres, les Bouhours, les Corneilles, et leur devancier Vaugelas. Vous rendez en cela un très grand service à ce jeune auteur, et je ne doute pas qu'il n'y paraisse au premier écrit qu'il fera.

Une des incongruités que vous lui marquez, qui est, par exemple, de mettre *partagea*, où il faut *partageât*, est un vice du pays messin, et de Sedan (2); et comme je l'ai vue en divers livres, il faut qu'elle soit commune à plus d'une province. J'ai remarqué que dans la première page vous appelez *mode* le *prétérit* et le *participe;* cependant ce n'est pas cela que les grammairiens nomment ainsi. En un autre lieu, vous appelez *prétérit défini*, j'aimai; et *prétérit indéfini*, j'ai aimé : je crois que c'est tout le contraire.

Mais pour venir à ce que vous me témoignez être plus important et plus pressé (3), je vous dirai en général, mon cher Monsieur, que quoique je ne voie rien de condamnable dans notre usage de *tutoyer* Dieu, et que je ne voulusse pas même qu'on le changeât puisqu'il a déjà tant duré; je ne trouve point que nous le puissions bien justifier; et je sais même que

(1) *Histoire de l'établissement des Français réfugiés dans les Etats de son Altesse électorale de Brandebourg*. Berlin, 1690. in-8.

(2) *Partagea* pour *partageât* n'est ni un vice du langage messin, ni, je pense, un vice du langage de Sedan; mais bien une incongruité de gens qui ne savent ni grammaire, ni syntaxe. Le vice du langage de Metz est, non pas d'écrire *partagea* au lieu de *partageât*, mais de ne pas faire sentir le *t* final de ce dernier mot dans le discours, lorsque ce mot est suivi d'une voyelle. [Remarque de M. le Duchat.]

(3) Voir la dissertation ci-dessus, p. 2.

XVII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 24 octobre 1690.

Je suis bien aise, mon très cher Monsieur, de ce que vous m'écrivez de raisonné sur le *prétérit indéfini* et sur le *défini;* car pour le *qui pro quo* du *mode*, c'est pure inadvertance. Je vois que vous avez vos raisons et vos autorités, pour appeler *prétérit indéfini*, *j'ai aimé;* et *défini*, *j'aimai;* et je conviens avec vous qu'on peut raisonnablement prendre ce parti, et que peut-être vouloir disputer contre, ne seroit qu'une pure logomachie. Ce qu'il y a de certain, ce me semble, c'est qu'on peut trouver aisément des raisons pour soutenir que *j'ai aimé* est le *parfait défini;* et *j'aimai*, l'*indéfini*. En voici une. *J'ai aimé* dénote le *passé*, purement et simplement; et comme vous dites fort bien, *absolute loquendo*, *j'aimai* désigne le temps *passé*, avec un rapport confus à un jour ou à un autre : il enferme bien un événement qui n'est plus *présent*, mais il se peut aussitôt rapporter à *hier* qu'à *avant-hier;* ainsi il emporte le *temps passé* avec une relation, ou, comme disent les logiciens, avec une *connotation vague et confuse* d'un certain *temps passé*, qui n'est pas plutôt celui-ci que celui-là. *J'ai aimé* est dégagé de cette connotation vague, et se trouve par conséquent destiné à marquer pleinement, rondement, et définitivement, pour ainsi dire, le temps qui n'est plus; et si nous y faisons une exception, comme quand nous disons : *J'ai vu aujourd'hui monsieur un tel*, ce n'est que pour une seule espèce, ou plutôt portion de temps, qui est en partie *passée* et en partie *présente*. Ainsi, c'est toujours quelque chose de fixe, ou le *temps passé* en général, ou une de ses parties en particulier. Au lieu que *j'aimai* n'est jamais dégagé ou d'une partie *passée* du temps, ou d'une autre à l'infini; comme quand on dit : *Un vaisseau*, *quelque homme*, ce n'est ni celui-ci, ni celui-là, c'est un *individuum vagum*. Mais quand on dit : L'*homme*, on marque une espèce d'animal fixe et déterminée, sans rien de vague.

Cela étant, je crois que la raison n'est guère capable de prononcer là-dessus; il faut recourir à l'autorité et à l'usage des grammairiens; et franchement, je ne sais pas trop bien qui l'emporteroit; et il pourroit bien être, qu'ayant cru que *j'ai aimé* dit quelque chose de moins vague que *j'aimai*, j'ai jugé que c'étoit *j'ai aimé* que les grammairiens appeloient *prétérit défini;* mais que j'ai compté sans l'hôte, c'est-à-dire sans consulter si effectivement ils se régloient sur la raison qui me faisoit juger; ou si sans raison,

ou bien pour des raisons différentes et aussi bonnes que la mienne, ils se servoient d'une autre dénomination (1).

Je vois, par la *Grammaire française* d'Antoine Oudin, qu'il est tout à fait conforme à Chiflet : je n'ai point celle que MM. de Port-Royal ont faite pour la *langue française* en particulier, outre ce qu'ils appellent *Grammaire générale et raisonnée*, ni celle de Maupas et d'autres petits maîtres; ainsi je ne puis pas déterminer ce qui en est. Mais je conjecture qu'ils font comme Oudin et Chiflet; et qu'ainsi, mon cher Monsieur, vous devez laisser la chose comme vous l'aviez mise.

J'apprends tous les jours qu'il n'est rien de si aisé que de se tromper, quand on juge sur des apparences, et sans vérifier sur les lieux ce de quoi on veut juger. Une autre fois, je vous promets d'être beaucoup plus circonspect, surtout quand il s'agira de s'écarter de ce que je verrai employé dans vos écrits. Je suis, mon très cher Monsieur, votre, etc.

XVIII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 1er novembre 1690.

Je viens, mon très cher Monsieur, d'ouvrir l'*Histoire critique du Nouveau Testament* de M. Simon, à l'endroit où il examine les *versions françaises* qui en ont été faites. Le hasard a fait que, cherchant à m'amuser en attendant le libraire, j'ai pris ce livre; mais l'amitié a été cause que, voyant à l'ouverture du livre ce qui concerne le père Amelote, et la *version de Mons*, j'ai cherché avec dessein si M. Godeau se trouverait parmi les traducteurs français. Je l'y ai trouvé, comme ayant publié une *version* du *Nouveau Testament*, qui tient le milieu entre la paraphrase, et l'attachement total à la lettre. Vous verrez que M. Simon y critique, entre autres choses, l'usage du *Toi*, que M. Godeau a préféré à celui du *Vous*, à l'égard de Dieu. J'ai cru qu'il étoit important que vous fussiez averti de cela, puisque vous pourrez vous faire honneur de maintenir le goût et le jugement de M. Godeau, contre ce nouveau critique (2). Je suis, etc.

(1) M. l'abbé Regnier Desmarais, dans son *Traité de la Grammaire française* (page m. 336, 337), dit que *je fis* est le *prétérit indéfini*; et *j'ai fait*, le *prétérit défini*; et que c'est aussi *le sentiment* de l'auteur de la *Grammaire générale et raisonnée*. (*Note de Des Maizeaux.*)

(2) Voir ci-dessus, p. 2 et 347.

XX.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 22 décembre 1690.

Apparemment, mon très cher Monsieur, ce billet ne vous tirera pas de peine; car vous aurez reçu ma réponse ce matin pour le plus tard. Vous trouverez que je me range à votre parti, sur la question que vous m'avez proposée, savoir que *foudre*, masculin, est bon; quoique *foudre*, féminin, comme vous le reconnaissez, soit plus ordinaire (1); et peut-être qu'en style d'inscriptions et de devises, Bouhours lui-même donneroit la préférence, s'il étoit consulté (ce que je souhaiterois que vous fissiez faire), à *foudre*, masculin : s'agissant de cette figure avec laquelle les anciens peintres et sculpteurs représentoient Jupiter; quand même il rejetteroit, comme trop subtile, la distinction de *sceptre* et d'*effet du sceptre*. Je vois que du Ryer, dans vos exemples, se sert même du *masculin*, pour l'*effet du sceptre*. Je suis toujours, etc.

XXI.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 15 mai 1691.

Je me serois donné l'honneur de vous écrire, mon très cher Monsieur, dès le lendemain que le livre où M. Jurieu me traite si mal passa sous mes yeux, pour vous marquer le déplaisir inconcevable où je me trouve d'être obligé à écrire contre lui. Mais comme je croyois dans un jour ou deux donner au public un abrégé de réponse, pour dissiper ce qu'il raconte touchant le projet de paix, et vous en envoyer un exemplaire, je différai à verser dans votre cœur le regret où je me trouve, et à vous supplier très humblement de plaindre ma destinée, sans que je prétende exiger de vous la moindre déclaration de ce que vous jugez du procédé de M. Jurieu, dans le livre qu'il vient de publier contre l'*Avis aux Réfugiés*, et dans l'*Avis au Public* qu'il y a mis à la tête; non plus que de mon procédé dans la réponse que j'y prépare. Elle sera plus longue que je n'avois cru d'abord; et c'est pourquoi elle paraîtra beaucoup plus tard que je ne pensois. Je vous en enverrai un

(1) Le *Dictionnaire* de l'Académie française marque que ce mot est masculin et féminin. (Voir ci-dessus, p. 12 et 325.)

exemplaire la semaine prochaine; car apparemment elle sera prête pour ce temps-là. Quoique je n'exige point que vous portiez jugement, je vous permets néanmoins de me dire librement, et avec toute sorte d'ouverture de cœur, tout ce que vous désapprouverez dans ma défense; et vous me ferez même beaucoup de plaisir.

Entre les choses que je trouve les plus fâcheuses pour moi dans cette grande rupture avec M. Jurieu, et qui va faire rire nos ennemis en France, je mets la peur que j'ai que votre amitié pour moi ne s'altère beaucoup. Mais tâchons de démentir la maxime : *Quæ non sunt idem uni tertio, non sunt idem inter se.* Nous ne sommes pas tous deux amis de M. Jurieu. Vous l'êtes, et il est mon ennemi; mais soyons pourtant amis ensemble, vous et moi. Vous le pourrez, sans rien faire contre ce que vous lui devez; puisque je ne demanderai jamais aucune chose qui ait du rapport aux différends que j'ai, et que je pourrai avoir avec lui.

J'avoue que j'ai assez bonne opinion du public, pour espérer de me justifier pleinement, tant sur l'accusation calomnieuse de la *cabale*, que sur l'autre accusation, non moins calomnieuse de l'*Avis aux Réfugiés*; et je vous dirai ingénument que j'ai été surpris que M. Jurieu ait employé de si petites raisons pour ce dernier article. Mais il ne faut pas vous préoccuper; vous en jugerez mieux vous-même la semaine qui vient. Je suis avec toute sorte d'attachement, mon très cher Monsieur, votre etc.

XXII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 18 mai 1691.

Je vous renvoie, mon très cher Monsieur, le morceau (1). . . . . .

Quant à ma réponse (2), je n'ai pas cru devoir cacher au public que M. Jurieu est mon accusateur. Il est vrai qu'il ne s'est pas nommé dans son écrit; mais il ne se cache à personne d'en être l'auteur. Il l'a mis entre les mains de quelques-uns de nos magistrats. Il a même donné un mémoire

(1) La première partie de cette lettre est imprimée ci-dessus, page 16.

(2) *La Cabale chimérique ou Réfutation de l'Histoire fabuleuse et des calomnies qu'on vient de publier malicieusement touchant un certain projet de paix, dans l'examen d'un libelle intitulé*, etc. Avis important aux réfugiés sur leur prochain retour en France. Rotterdam, 1691, in-12. M. Bayle en donna, la même année, une seconde édition, imprimée aussi à Rotterdam (sous le nom de *Cologne*), qui est beaucoup plus ample et plus exacte que la première.

manuscrit à notre bailli, afin qu'on informât contre moi, selon la découverte qu'il a publiée de notre prétendue *cabale*: il a tâché de porter le Consistoire flamand à solliciter avec lui pour ces informations. Lui, et mademoiselle sa femme, ne parlent dans les compagnies que de la découverte de cette *cabale*. Ainsi on a tout lieu de croire qu'il ne veut pas être dénonciateur anonyme. D'ailleurs, il n'eût de rien servi de se contenter de le désigner, parce que les désignations lui eussent été tellement propres, que ni en France, ni ailleurs, personne ne l'eût méconnu; non plus que personne ne me méconnaît aux désignations qu'il fait de moi. Je vous le répète encore, avec la dernière sincérité, mon très cher Monsieur, ce qui me fâche le plus dans cette querelle, c'est le triomphe que nos ennemis en tireront. Mais toute personne équitable verra que ce n'est pas moi qui suis dans le tort. S'il ne s'agissoit que de perdre, sans flétrissure, le poste que j'occupe, de bon cœur je sacrifierois cela à la charité et à l'intérêt du corps. Mais il s'agit de l'honneur; il s'agit de passer pour *traître, conspirateur d'Etat, impie, athée;* il s'agit et de vie et d'honneur. C'est une occasion où, si j'épargnois mon adversaire, je fortifierois les soupçons contre mon innocence. De plus, il faut bien se garder de croire que les intérêts de notre cause dépendent de la réputation de nos écrivains; et rien ne sauroit nous faire plus de tort dans le public que de dissimuler les fautes d'un ministre, et de les laisser impunies, sous prétexte qu'il auroit fait des livres contre l'Eglise romaine. M. Basnage n'en a-t-il pas fait d'excellents? et M. Jurieu ne m'a-t-il pas avoué qu'*il le regardoit comme celui, de tous les ministres réfugiés, qui étoit le plus capable de défendre notre cause?* Cependant M. Jurieu ne laisse pas de le mettre de la conspiration tramée, à ce qu'il dit, dans ce pays en faveur de la France, pour exciter ici et en Angleterre une révolte générale; ce qui seroit le comble de tous les crimes.

Ainsi, mon cher Monsieur, séparons toujours, comme M. Jurieu nous y exhorte, l'*œuvre de Dieu*, des *mauvaises qualités de l'ouvrier*. Dieu, selon lui, s'est servi pour la délivrance de l'Angleterre, de l'*ambition et du mécontentement de quelques milords*: il se peut servir aussi, pour fortifier les siens dans la foi, de la plume de gens passionnés et vindicatifs, jusqu'à employer tout ce que la calomnie peut imaginer de plus infernal contre leurs ennemis.

Mais vous jugerez mieux de tout, quand vous aurez lu mon *Apologie*. Je vous demande toujours la continuation de votre amitié; mais non pas au delà de la restriction nécessaire, *usque ad aras*. Je suis, etc.

XXIII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 28 mai 1693.

N'ayant pu trouver une voie d'ami, mon très cher Monsieur, depuis que mon prélude de réponse (1) est achevé d'imprimer, c'est-à-dire depuis mercredi dernier, je n'ai pu vous envoyer l'exemplaire promis qu'avec ceux qne M. Leers fait partir aujourd'hui pour la Haye. Ce ne sera encore que trop tôt, puisque apparemment cet ouvrage ne vous plaira pas. Mais mettez-vous à ma place, et dites-vous, je vous prie, ce que vous feriez contre M. Jurieu même, s'il vous accusoit *de trahir l'Etat*, et de *communiquer à l'ennemi les plus importantes et les plus secrètes délibérations*. L'épargneriez-vous? Si vous pesez bien cela, vous ne me blâmerez point. Je suis, etc.

XXVII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 3 avril 1700 (2).

J'espère, mon très cher Monsieur, que vous aurez deviné la raison pourquoi je ne me suis point donné l'honneur de répondre à votre dernière lettre, où vous me proposiez la difficulté que vous aviez rencontrée dans les marges du *Thuanus restitutus* (3). Il m'a été impossible d'en trouver la solution, n'ayant pu confronter ensemble les diverses éditions de M. de Thou; et je ne sais même si, en les confrontant, on pourroit ôter les embarras, où il semble que ceux qui ont donné le *Thuanus restitutus* se sont jetés par leurs citations (4).

(1) *La Cabale chimérique*, etc.

(2) Dans l'édition in-fol. de 1730, t. IV, p. 79, cette lettre, qui est la 243e, est datée du 1er avril.

(3) *Thuanus restitutus, sive Sylloge locorum variorum in Historia illustrissimi viri Jacobi Augusti Thuani hactenus desideratorum.* Amstelodami, 1663, in-12. Ce recueil est non-seulement fort confus, mais aussi très défectueux; *in quo restitui multo etiam plura possunt*, comme le remarque M. Titius dans l'écrit intitulé: *Viri illustris Jacobi Augusti voluminum historicorum recensio*, imprimé à Dantzick en 1685, in-4°; et réimprimé en Hollande, in-12, sous le nom de Dantzick, 1685. (*Note de Des Maizeaux.*)

(4) « De la manière que parle M. Bayle en cet endroit, il paraît ignorer qui étoit

Que mon silence ne vous fasse point condamner, je vous en conjure, la liberté que je prends de vous consulter aujourd'hui. Ma *seconde édition* est présentement à la fin de la lettre G; et la plupart des articles *Guise* sont déjà réimprimés. Je remarque cela, afin que, si votre commodité le permet, je puisse avoir votre réponse par le retour de M. Leers, qui ira mardi prochain à la Haye, et en reviendra le même jour. Je vous demande la grâce de marquer (mais c'est en cas que la chose ne vous coûte point) en quel temps sont mortes les deux sœurs du duc de Guise, chef des rebelles de Naples? L'une étoit abbesse de Montmartre; l'autre vivoit dans le monde (1). Je ne saurois plus me souvenir dans quel tome du *Mercure Galant* je vis les dispositions testamentaires de mademoiselle de Guise; mais j'ai quelque idée confuse que c'est vers l'an 1690 (2). Nos nouvellistes ont parlé depuis peu d'un procès, si je ne me trompe, entre le prince de Condé et le prince de Bergues, où il s'agit de la validité du mariage de ce duc de Guise avec la comtesse de Bossu. Ils ont dit que le Parlement de Paris ne l'a pas reconnu bon, quoique la cour de Rome l'eût déclaré valable et légitime. Si vous pouvez m'indiquer quelque date, ou quelque circonstance sur cette affaire (3), vous obligerez sensiblement votre, etc.

P. S. Je ne vous parle point du plaisir très instructif que me donnent les Mémoires que vous insérez de temps en temps dans les *journaux*; je voudrois que vous le fissiez chaque mois.

Je me souviens, ou je crois me souvenir, qu'il est dit dans un *Etat de la France* de l'an 1656, ou environ, que M. du Hallier, qui fut maréchal de France, *avoit épousé Charlotte des Essars, maîtresse de Henri IV, et ensuite du cardinal de Guise; ce qui avoit fait du tort à ce M. du Hallier.* J'ai l'*Etat de la France* imprimé en 1657 : cela n'y est point; mais seulement que ce maréchal de France épousa Charlotte des Essars. Si vous me pouviez donner quelque lumière là-dessus, vous m'obligeriez infiniment (4).

« l'auteur du *Thuanus restitutus;* je lui appris dès lors que c'etoit M. de Wicque-« fort, si fameux par ses excellents ouvrages, et par sa disgrâce auprès de leurs « Hautes Puissances ses maîtres, de qui il tenoit la charge dont je suis revêtu au-« jourd'hui. » [Cette remarque est de M. Rou.] (*Note de Des Maizeaux.*)

(1) Sous le nom de duchesse de Guise. Elle mourut en mars 1688. — Voyez dans le *Dictionnaire critique* l'article *Guise* (Henri de Lorraine, duc de), fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, rem. H. (*Note de Des Maizeaux.*)

(2) Voyez le même article, *ibid.*

(3) Tout cela est détaillé dans un mémoire communiqué à M. Bayle, et inséré dans la rem. C. de l'article du *cardinal de Guise* (Louis de Lorraine), aux *Additions* de l'édit. de 1702. (*Note de Des Maizeaux.*)

(4) Voyez la lettre suivante à M. Rou, du 10 d'avril 1700.

XXVIII.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 10 avril 1700.

Je vous ai bien de l'obligation, mon cher Monsieur, de la bonté que vous avez eue de m'écrire tant de bonnes et de belles choses; mais prenez garde qu'en m'apprenant que vous avez fait tant de riches amas historiques et généalogiques, vous ne soyez exposé à mes importunités, et que je recoure trop souvent à votre oracle.

Je ne crois point que M. Bernard se soit trompé dans son *Histoire abrégée de l'Europe* (1), en donnant à mademoiselle de Guise la qualité de *duchesse;* car on la lui donne dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1684. Il fallut, sans doute, qu'elle obtînt des lettres pour cela : car si le duché de Guise étoit un fief masculin, elle l'eût dû posséder dès l'année 1664, que son frère mourut sans enfants; son frère, dis-je, qui n'avoit point de frères : et nous savons néanmoins que leur neveu fut duc de Guise, et qu'étant mort en 1671, le fils, qu'il avoit laissé de la fille de Gaston de France, fut censé duc de Guise; et il est certain que Mademoiselle de Guise n'a été qualifiée duchesse que depuis que son petit-neveu fut décédé en 1675. Il est certain aussi que l'abbesse de Montmartre, sa sœur, est morte; car dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1697, on marque que l'abbesse de ce nom est une fille du prince d'Harcourt.

Il n'est pas nécessaire de chercher ce que je vous disois de Charlotte des Essars; je puis citer un livre imprimé, que j'ai recouvré depuis deux jours, et où j'ai vu qu'elle eut des enfants du cardinal de Guise (2). Autant que je puis en rappeler les idées, l'*Etat de la France*, imprimé en 1656 ou environ, parloit du mariage de cette Charlotte, maîtresse de Henri IV, et depuis de ce cardinal, avec M. du Hallier, au chapitre des *Maréchaux de France*, et à l'article du *maréchal de l'Hôpital*, ou bien à l'article des *enfants naturels de Henri IV :* et vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'en ce temps-là l'*Etat de la France* parloit non-seulement des maré-

(1) C'étoit une espèce de journal qui se publioit tous les mois sous ce titre : *Histoire abrégée de l'Europe, où l'on voit tout ce qui se passe de considérable dans les Etats, dans les armes, dans la nature, dans les arts et dans les sciences.* M. Bernard le commença au mois de juillet 1686, et le continua jusqu'au mois de décembre 1688. Cela fait 5 volumes in-12, imprimés à Leyde. (*Note de Des Maizeaux.*)

(2) Voyez l'article du *cardinal de Guise* (Louis de Lorraine), rem. B, et celui du maréchal de l'*Hôpital* (François de), rem. Z. (*Note de Des Maizeaux.*)

chaux vivants; mais aussi de ceux qui étoient morts depuis sept ou huit années. C'est ce que j'ai vu dans l'*Etat de la France*, imprimé en 1657. Le maréchal de l'Hôpital vivoit encore. J'ai vu tout de nouveau son article. Je n'y ai point trouvé son mariage avec Charlotte des Essars; mais je l'ai trouvé dans le père Anselme, qui n'observe point que cette Charlotte eût été maîtresse, ni du cardinal de Guise, ni de Henri IV (1). Une chose m'embarrasse : je ne comprends pas ce que nous ont dit les nouvellistes, que M. le prince de Condé d'aujourd'hui dispute la succession de mademoiselle de Guise, du chef de sa femme. Le *Mercure historique*, du mois de février dernier, nous apprend qu'il l'a disputée au prince de Bergues, qui se fondoit sur le mariage de la comtesse de Bossu (2).

Ce que M. Le Clerc a répondu à votre objection n'a aucune ombre de solidité; et il faut ranger cela entre les exemples de ceux qui aiment mieux que l'on connaisse par leurs répliques qu'ils ont tort, que par leur silence (3).

Si vous n'étiez pas venu à bout de la question, que vous me proposez, sur un endroit de *Mariana*, je me presserois d'y satisfaire, quoique mon travail de commande et journalier ne me permette aucune diversion. Vous avez raison d'appeler cela *un os à ronger* (4). Je ne pense pas que, dans un profond loisir, j'en pusse bien parler; privé que je suis des livres nécessaires. Je me ferois peut-être fort, sans trop présumer, d'en trouver le dénoûment, si je pouvois passer une quinzaine d'après-dinées dans la bibliothèque de M. l'archevêque de Reims, ou du cardinal Mazarin, ou des jésuites du collége de Clermont, et semblables : mais sans de tels secours,

(1) Voyez, dans le *Supplément* du *Dictionnaire critique*, l'article *Essars* (Charlotte des), rem. AA, où M. Bayle rectifie une faute qu'il avoit faite d'après le père Anselme, au sujet de cette dame, dans l'article du maréchal de l'*Hôpital*. (*Note de Des Maizeaux.*)

(2) Voyez la lettre précédente à M. Rou, du 3 avril, remarque 5.

(3) M. Le Clerc ayant remarqué, dans son *Parrhasiana*, que Vittorio Siri s'étoit trompé, lorsqu'il avoit dit dans ses *Memorie recondite*, que le dauphin (Louis XIV) naquit (*s'infanto*) à Paris au mois de décembre, au lieu qu'il naquit à Saint-Germain en Laye au mois de septembre; M. Rou critiqua cette remarque, et fit voir que Siri ne parloit pas dans cet endroit de la naissance du dauphin, mais de sa conception. On inséra le Mémoire de M. Rou, avec la réponse de M. Le Clerc, dans les *Nouvelles de la République des lettres*, septembre 1699, articles V et VI, pag. 318 et suiv. (*Note de Des Maizeaux.*)

(4) Mariana, dans son 15e livre, chap. XIV, confond tellement, en trois différents endroits, les deux *Andronics*, *II* et *III*, soixante-neuvième et soixante-dixième empereurs d'Orient, qu'il n'y a point de lecteur qui ne juge d'abord que cet historien prend le change dans ces endroits-là; mais M. Rou trouva enfin moyen de débrouiller tout ce chaos, comme cela paraît par la lettre que M. Bayle lui écrit le 8 mai 1700. (*Note de Des Maizeaux.*)

je me vois contraint à chaque moment de rendre les armes. Je suis, mon cher Monsieur, tout à vous *animitus et medullitus*.

P. S. J'avois ouï dire quelque chose de ce mariage de conscience de Montrésor, dont vous m'assurez, et je n'y avois pas fait attention; mais depuis ce que vous m'en avez écrit, j'y ai eu plus d'égard (1).

XXIX.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 8 mai 1700.

Ce que vous eûtes la bonté de me marquer, mon cher Monsieur, à l'égard du temps de la mort de mademoiselle de Guise, m'ouvrit une route, qui me fit trouver plusieurs choses qui m'accommodoient, et que je n'eusse pu trouver sans cela. Je vous en renouvelle mes remercîments très humbles. Vous verrez que ce n'est pas sans raison, que je vous ai prédit que vous vous attireriez souvent les importunités de mes consultations, en répondant si bien à mes premières demandes. Je renouvelle aujourd'hui mes questions; et c'est une suite de ma précédente curiosité.

J'ai eu deux ou trois auteurs imprimés à alléguer, touchant les amours de Charlotte des Essarts et du cardinal de Guise. Il en eut cinq enfants, trois fils et deux filles. J'ai lu depuis, en un autre endroit, qu'elle fut maîtresse d'un archevêque d'Auch, depuis la mort de ce cardinal, et avant que d'épouser M. du Hallier, qui fut ensuite le maréchal de l'Hôpital. Ce maréchal épousa en secondes noces Françoise Mignot, *dont les aventures sont si singulières*. Voilà des paroles de Moréri, qui ont été supprimées dans l'édition de Paris 1699. Je sais, en gros, que cette maréchale de l'Hôpital fut une aventurière (2); et je crois même avoir ouï dire, que M. Talon, avocat général, en fut amoureux. Si vous vous souvenez de quelque chose là-dessus, je vous supplie de m'en faire part. J'en aurai besoin pour la fin de la semaine prochaine.

Il m'a été impossible d'essayer mes forces sur la question de votre dernière lettre, dont vous avez enfin trouvé vous-même la solution, dans vos belles *Notes sur Mariana*. Je fus bien affligé, en lisant l'endroit ou vous

(1) Voyez l'article du duc de Guise (Henri de Lorraine), fils de Charles, duc de Guise, rem. H, où M. Bayle rapporte ce que l'auteur du *Mercure historique et politique* a dit de ce mariage de conscience de mademoiselle de Guise avec M. de Montrésor. (*Note de Des Maizeaux.*)

(2) Voyez l'article du maréchal de l'*Hôpital* (François de), rem. Z.

dites que cet ouvrage ne paraîtra pas si tôt. Je suis affamé de le voir public, et je voudrois qu'il le fût avant que l'on réimprimât l'article de ce jésuite dans mon *Dictionnaire*, afin que, *ex visu publico*, je pusse faire une addition à ce que j'ai déjà annoncé, tiré du journal de M. de Beauval. Souffrez, mon cher Monsieur, que je vous exhorte à vous hâter d'enrichir la république des lettres de cet excellent ouvrage, et si propre à vous immortaliser (1). Je suis, avec toute l'estime imaginable, mon très cher Monsieur, votre, etc.

XXX.

A M. Rou.

A Rotterdam, le 3 juillet 1706.

On vient de m'envoyer, de chez M. Basnage, votre lettre du 30 du mois dernier, mon très cher Monsieur. Je l'ai lue avec tout le plaisir que vos lettres m'ont toujours fait goûter, et tout aussitôt j'ai consulté une vieille édition que j'ai *Epistolarum familiarium* de Pétrarque. Cette édition est de Lyon, 1601, in-8°. On voit au titre *Francisci Petrarchæ*, etc. Elle fut faite sur un manuscrit, qu'un certain Jean Chasas, natif de Nimes, communiqua au libraire. La préface, faite par Pétrarque, est marquée au titre *Petrarchæ;* et toujours au commencement de chaque lettre, on écrit *Petrarcha*. Cependant cela ne prouve rien, parce que le copiste de ce manuscrit a pu suivre un original, où l'aspiration avoit été insérée par abus. Ce qu'il y a de plus fort est que le Thomasini, dans son *Petrarcha redivivus*, rapporte ainsi l'inscription qui est au bas de l'effigie de Pétrarque, à Padoue, dans un lieu public : *Franciscus Petrarcha*, etc. Le Thomasini se sert toujours de l'aspiration, et il s'en justifie dans un chapitre à part, où il cite de savants hommes, qui soutenaient (ainsi que vous le prétendez) qu'il falloit écrire *Petrarca;* mais il répond diverses choses, et entre autres qu'un manuscrit du Vatican, qui lui a été communiqué et qui est de la main de Pétrarque, porte le nom de ce poëte avec aspiration. Le Gésualdo, qui, comme vous savez, a fait en italien des notes sur les poésies italiennes de Pétrarque, le nomme toujours, et lors même qu'il fait sa vie, *Petrarcha*.

Pour ce qui est des vers léonins que vous m'alléguez, mon très cher Monsieur, permettez-moi de vous dire qu'ils ne sont pas une bonne preuve; car le poëte, pour trouver sa rime, a pu retrancher la lettre *h*. Les œuvres imprimées de Pétrarque, en latin, ne sont point parmi mes livres; mais je

(1) Voyez ci-dessus, p. 67, la lettre à M. Rou, du 18 février 1696.

conjecture, par ce qu'en dit la *Bibliothèque* de Gesner, que son nom y est avec l'aspiration. Cela ne prouve rien encore, parce que les libraires auront pu suivre une orthographe gâtée par les copistes. La décision dépend des manuscrits originaux de Pétrarque, ou de quelque contemporain qui l'eût connu particulièrement (1).

J'ajoute que notre terminaison *Pétrarque* favorise l'aspiration; car si le mot italien eût été *Petrarca*, nous eussions dit *Pétrarche;* comme d'*arca*, arche; de *marca*, marche, etc. (2); mais vous pouvez très bien répondre à cela, que l'aspiration y a été introduite depuis longtemps sur la fausse conformité de ce nom avec les exemples que vous me citez, *Monarcha*, etc. Votre critique de Moréri est très juste.

A l'égard de l'*Enigme*, vous me permettrez, selon votre bonté ordinaire, de vous répondre simplement, *Davus sum, non OEdipus*. Votre savant y trouve, si je ne me trompe, la *pierre philosophale*. Pour moi, j'aurois besoin d'y rêver bien des semaines, si je voulois remplir ces lettres initiales; et après tout, je serois bien incertain, si j'aurois trouvé la pie au nid.

Je vous rends mille grâces, mon très cher Monsieur, de l'honneur de votre souvenir, et je vous supplie de croire que je suis très absolument à vous, et votre très humble, etc.

(1) Cette première partie de la lettre a été donnée par Rou, ci-dessus p. 307, mais non ce qui suit.

(2) Voici la remarque que M. Rou a faite sur ces paroles de M. Bayle. « J'ob-« serverai, dit-il, avec tout le ménagement qui est dû à la mémoire de cet habile « homme, et d'ailleurs mon ancien ami, qu'il n'avoit pas assez fait réflexion sur « ce qu'il avance ici. 1° Il y paraît mettre en balance l'alternative de l'ortho-« graphe italienne sur le nom *Petrarca*, ce qui n'a aucun fondement; avoit-il « oublié ce que je lui venois de dire, et qui est incontestable, que les Italiens, « hors les mots tirés du latin ou du grec, ne se servent point de la lettre *H;* et « qu'ils ne le font point, en tout cas, dans les terminaisons, puisqu'ils l'ôtent « même des mots grecs et latins, comme il paraît dans *Monarca, Patriarca*, etc. « En un mot, *Petrarcha* ne s'est jamais dit en italien, mais seulement *Petrarca*. « 2° M. Bayle prétend que si le mot italien eût été *Petrarca*, nous eussions dit *Pe-« trarche*, comme d'*arca, arche;* de *marca, marche*, etc.; mais cette conséquence « n'est pas bonne, par la raison que nous avons des *ca* latins traduits par *que* et « non pas par *che:* comme, par exemple, *Respublica, République; Spelunca, « Spélonque*, vieux mot français à la vérité, mais qui, quoi qu'il en soit, s'est dit « autrefois comme il seroit facile de le justifier. De même, *truncare, tronquer;* « *communicare, communiquer; implicare, impliquer*, et une infinité d'autres. (*Note* de Des Maizeaux, à qui Rou avait communiqué les lettres qu'il avait reçues de Bayle. On voit que cette note est l'équivalent de l'observation ci-dessus, p. 308, note 3).

APPENDICE

AUX DEUX DERNIÈRES PARTIES

DES

MÉMOIRES ET OPUSCULES DE JEAN ROU

APPENDICE

Au tome II

DES MÉMOIRES ET OPUSCULES DE JEAN ROU

— PAGE 2, LIGNE 23. —

Dissertation sur le Vous *et le* Tu *en parlant à Dieu.* — Voici un passage de d'Aubigné qu'il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette dissertation :

« Vous ne trouverez ici aucune picoterie de nos controverses. A une seule différence, vous connaîtrez de quelle religion je fais profession. C'est que je parle par unité à Dieu, qui est un et seul, ne pouvant m'accommoder à dire : *Vous êtes Dieu.* Je sais que l'on s'excuse en la mollesse des langues française, anglaise et flamande, ou autres imperfections qu'on fait passer pour loi. J'ai pris plus de goût aux anciennes harangues faites aux rois, et aux poëtes de la volée de Ronsard (puisqu'il n'y va que du langage). Ceux-là, parlant à tout ce qu'ils ont voulu séparer du vulgaire, ont pris les termes mâles de l'unité : et surtout quand ils ont parlé aux princes et à leurs maîtresses, comme s'adressant à quelque chose de divin, nous ont déployé leurs hautes flatteries et vanités, et leurs folles adorations par le Toi, plus majestueux que le Vous. Certes, qui prendroit la loi du vulgaire et les mignardes flatteries du temps, on se laisserait enfin mener à dire en choses sacrées : *Je vous baise les mains*, comme on l'a écrit d'un prêcheur espagnol. J'en dirois davantage en un discours privé : c'est assez que, par cette épître, je convie mon lecteur à élever (en simplicité du langage de Canaan) ses pensées à Dieu, au sein duquel y a propitiation, qui *se tient volontiers près des cœurs désolés* (Psaume 34), qui n'oublie jamais la clameur de ceux qui le

supplient, qui ne souffre point justice être foulée, et qui seul, aux temps calamiteux, se trouve conseil et consolation. » (Préface des *Petites œuvres mêlées du sieur Agrippa d'Aubigné*, Genève, 1630, in-8°.) Voir aussi deux lettres de Bayle à Rou, ci-dessus, p. 349 et 353.

— PAGE 12, LIGNE 10. —

... *La justesse des quatre parties de Claudin*... — Ces mots nous porteraient à croire que Rou n'était pas tombé dans l'erreur que Bayle releva en sa lettre du 22 octobre 1682 (ci-dessus page 340), où il lui rappelle que ce n'est pas Claudin Le Jeune, mais Goudimel, qui a fait la musique des Psaumes. Rou avait eu sans doute en vue, comme ici, les Psaumes à quatre parties de Claudin.

Claude *Le Jeune*, dit *Claudin*, compositeur ordinaire de la chambre de Henri IV, et déjà célèbre sous le règne de Henri III. Né à Valenciennes, vers 1540, il mourut à Paris, le 25 septembre 1600, et fut enterré au cimetière protestant de la Trinité. Ses *Psaumes mis en musique à deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit parties* (Paris, 1606, etc.; la Rochelle, 1608; Genève, 1627; Amsterdam, 1629 et 1633; Leyde, 1635) eurent un grand succès. (Voir l'article *Le Jeune*, dans la *France protestante* de MM. Haag, t. VI, p. 526.)

Voici du reste le passage de ses *Remarques sur l'Histoire du Calvinisme de M. Maimbourg* qui donna lieu à l'observation de Bayle.

« ... Rien n'est plus faux que ce que M. Maimbourg dit que la musique de nos psaumes est *molle et efféminée;* j'ai toujours ouï dire aux plus experts musiciens qu'il n'y en avoit pas de plus parfaite; aussi est-elle d'un des plus grands hommes qui aient jamais excellé en cet art, je veux dire de Claudin le Jeune dont le nom seul fait un éloge. Quand on écrit il faut prendre garde à ne pas faire de si lourdes bévues; comme les psaumes sont de différents caractères, les uns sur des matières de réjouissance, les autres sur des sujets de complainte et de tristesse, les uns graves, les autres gais et libres, les uns de louange et d'action de grâces, les autres de confession et de prière, il faut nécessairement que les airs suivent cette variété d'affections et de mouvements, et c'est en quoi le musicien a excellemment réussi; on trouvera des exemples de toutes ces diversités dans ces cinq ou six psaumes, pour n'en alléguer pas un plus grand nombre : le VI^e^, et le LI^e^. qui sont des psaumes de confession et de prière, ont un air qui leur est proportionné, étant tout languissant et triste; le LXXIX^e^, le LXXX^e^ et le CXXXVII^e^, qui sont sur des sujets d'affliction, sont absolument lugubres; le XLIX^e^, qui est un psaume de doctrine, a un air grave, entièrement mu-

sical et plein de majesté ; le XIX^e^, qui est un hymne de louange, est animé mais libre et tranquille ; et le LXXXI^e^, qui en est un de consolation et d'allégresse, a des mesures si pressées qu'il semble n'être fait que pour une danse par bonds et par sauts.

« Mais je trouve l'auteur admirable de critiquer le chant de nos psaumes ! C'est bien aux musiciens de sa communion à toucher une pareille corde, eux dont les noëls ridicules semblent être faits tout exprès pour apprêter à rire, et parmi lesquels on n'oit point d'autres hymnes que ceux qui s'entonnent sur les plus libertins airs de cour, sur des coq-à-l'âne du Pont-Neuf, sur des chansons de cabaret, et ce qui est encore plus infâme, sur des intermèdes de comédie ou sur des pas de ballet et des morceaux d'opéra. Il n'y a point ici d'exagération, tout le monde sait quels sont les Cantiques imprimés chez *Florentin Lambert, rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Paul, devant Saint-Yves.* Ce recueil est un livre authentique, il ne peut être récusé par M. Maimbourg puisqu'il est d'un des pères de cette Société dont il faisoit partie, il n'y a encore que trois jours, puisqu'un capucin de réputation y a contribué de sa veine *purgative* et *illuminative ;* puisque ce livre est autorisé par une approbation de docteurs en théologie, et qu'il est imprimé avec privilége du roi. C'est dans ce curieux livre qu'on trouve des *Gaudinettes* et des *Colins*, qu'on entend des soupirs de l'époux céleste sur l'air des *Enfarinés*, des entrées de l'âme juste dans le ciel sur l'air *Daye den Daye*, des dialogues entre l'homme et Satan sur celui de *Vous y perdez vos pas, Nicolas.* Et, ce qui vaut peut-être mieux que tout le reste, un délaissement de toutes choses sur *Ce que fait et que défend l'archevêque de Rouen.* » (1)

On lira encore ici avec intérêt les autres remarques de Rou sur les passages de Maimbourg relatifs aux *Psaumes* de Marot :

MAIMBOURG, page 98 : « Il n'y a rien de moins conforme à son original, que cette version des psaumes de David par Marot : pour ne point parler d'une infinité de bévues, et de la manière basse et infiniment éloignée de la majesté du style de ce grand prophète, qui font pitié en cette traduction, qu'on ne peut nier qui n'ait du moins quelque chose de l'air burlesque, sans jamais approcher de cette belle et noble expression qu'on voit dans la version de M. Godeau, etc. Ce sont là les psaumes qu'on chantoit alors, et qui furent mis en musique en un certain air de chanson mol et efféminé, qui n'a rien de dévot et de majestueux, comme le chant de l'Eglise catholique, etc. »

(1) On sait que le célèbre abbé Pellegrin, protégé de madame de Maintenon, a composé : 1° des *Cantiques spirituels sur différents airs d'opéra, pour les dames de Saint-Cyr ;* 2° l'*Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, sur les airs d'opéras et des vaudevilles* (1705) ; 3° les *Psaumes de David sur les plus beaux airs de Lulli*, etc. (1705) ; 4° l'*Imitation de Jésus-Christ en cantiques, sur des airs d'opéras et de vaudevilles* (1727).

« On ne sauroit lire deux pages dans cet auteur, sans trouver de la mauvaise foi ou de l'ignorance; il y a infiniment de l'un ou de l'autre à dire d'un ton si affirmatif que la version de Marot est dans une manière basse et éloignée de la majesté du style de David, et il y a encore plus d'imprudence à traiter l'ouvrage de ce poëte de burlesque; la chose gît en preuve, il n'est pas impossible de trouver un Marot, en tout cas nos psaumes sont dans les mains de tout le monde; il est si vrai que cette poésie est fort conforme au texte, que tout autant de gens qui n'ont pas su que Vatable servoit de truchement à Marot, se sont étonnés comment ce dernier avoit entendu l'hébreu dans une telle perfection; mais comme l'auteur le remarque lui-même, cette justesse de l'un ne venoit que de la conduite de l'autre. Il ne faut donc point dire une chose si absurde, et pour ce qui regarde le style, à la réserve de quelques petits changements que cent quarante ans et plus ont apportés à notre langue, il y avoit dans cet ouvrage des beautés pour ce temps-là comme il y en a dans Godeau pour celui-ci. Si la langue a changé, Marot n'en est non plus responsable que Godeau ne le sera de celui qui pourra succéder dans un siècle à l'égard de sa version. Mais je dis plus, l'auteur se moque-t-il de faire une comparaison des *Psaumes* de Marot avec ceux de Godeau. La rhétorique nous enseigne qu'une comparaison est défectueuse quand elle roule sur des choses de nature différente. Marot a fait une traduction formelle, M. Godeau s'est licencié jusqu'à la paraphrase, et en cela le premier a sur l'autre cet avantage qui n'est pas de petite importance, que plus il s'est attaché au mot à mot du texte, moins il s'est écarté des idées du Saint-Esprit; au lieu que l'autre, à force de donner dans l'éloquence mondaine, a quitté le langage de Dieu pour parler celui des hommes.

« Il y a bien des gens d'un autre avis que M. Maimbourg au sujet de Marot et de ses *Psaumes;* et ce qui doit nous donner de la consolation, c'est que ces gens sont d'un autre poids que lui; ils ne sauroient d'ailleurs être suspects, puisque durant leur vie ils ont toujours professé la religion romaine, et qu'aucun intérêt que celui de la bonne foi et du bon sens, ne les a jamais fait agir. Voici entre autres le jugement du célèbre M. Pasquier, conseiller du roi et avocat général en la Chambre des comptes de Paris.

« Quant à Clément Marot, ses œuvres furent recueillies favorablement de « chacun. Il avoit une veine grandement fluide, un vers non affecté, un sens « fort bon..... Bref, jamais livre ne fut tant vendu que le sien, je n'en « excepterai pas un seul de tous ceux qui ont eu la vogue depuis lui. Il fit « plusieurs œuvres, tant de son invention que traduction, avec un très « heureux génie; mais entre ses inventions je trouve le livre de ses *Epi-* « *grammes* très plaisant, et entre ses traductions il se rendit admirable « en celle des cinquante psaumes de David, aidé de Vatable, professeur du

« roi ès lettres hébraïques, et y besogna de telle main, que quiconque a « voulu parachever le Psautier n'a pu atteindre à son parangon; c'a été une « Vénus d'Apelles. » (Pasquier, *Recherches*, liv. VII, ch. 5.)

. . . . . .

Maimbourg, page 99 : « Les calvinistes chantèrent ces Psaumes publiquement, pour la première fois, dans le lieu le plus fréquenté de Paris pour la promenade, ce qui irrita tellement le bon bourgeois que l'on alloit prendre les armes pour se jeter sur eux, si le magistrat n'eût promptement apaisé ce tumulte par l'emprisonnement de ceux qui furent trouvés les plus échauffés à chanter d'une manière si séditieuse. »

« On reconnait là le caractère de la superstition romaine; si nos pères eussent chanté des airs profanes et impudiques, on ne leur auroit rien fait, comme encore aujourd'hui on en chante de tels en toute liberté dans les maisons et dans les carrefours parmi nos adversaires; mais si on surprend quelque homme de bien qui chante les louanges de Dieu telles qu'elles ont été dictées par le Saint-Esprit, c'est assez pour le mettre en justice et le faire pourrir dans un cul de basse-fosse. Cette rigueur ne s'étoit pas jusqu'ici exercée si hautement à Paris qu'elle l'est depuis longtemps dans les provinces, mais il est aujourd'hui d'une notoriété publique qu'on a défendu depuis un an le chant des psaumes en bateau et en carrosse sur chemin de Charenton, pendant qu'on laisse les débauchés au vin et aux femmes s'éclater en chansons dissolues dans leurs promenades libertines de *Pique-Puce et de Saint-Maur*.

« Je ne puis sur ce sujet m'empêcher de faire le récit de ce qui se passa il y a quelques années dans une petite ville dont j'ai oublié le nom. Le bailli, sollicité par un curé séditieux, envoya faire défense à un serrurier de la religion qui demeuroit vis-à-vis de l'église, de plus chanter des psaumes dans sa boutique; le service de la messe, au sentiment du bon prêtre, étoit troublé tous les matins par ce chant importun, et il ne l'étoit pas par les perpétuels coups de marteau du cyclope, et par le ratissement aigu de sa lime : comme le serrurier ne se pressa pas d'obéir aux premiers ordres, on réitéra la défense, qui lui fut même signifiée par un sergent dans toutes les formes de la justice, et parce qu'il falloit que le sergent écrivît sur son exploit la réponse de l'assigné, le pauvre homme représenta qu'il n'avoit rien à répondre. — *Mais il faut bien que je mette quelque chose*, dit le pousse-cul. — *Ha! bien, dit le serrurier, mettez donc :*

Jamais ne cesseray
De magnifier le Seigneur
En ma bouche auray son honneur
Tant que vivant seray.

« Qui fut bien honteux, ce fut le bailli, qui voyant ce qui étoit répondu sur l'exploit : *Ah! parbleu*, dit-il, *qu'on le laisse magnifier le Seigneur tant qu'il voudra, quant à moi je ne veux plus m'en mêler.* »

—

— PAGE 14, LIGNE 17. —

Voici le titre complet du livre indiqué par Bayle : *Histoire fabuleuse et généalogie des dieux et des héros de l'antiquité païenne, ou Nouvelle Histoire poétique;* par Jacq. Vallier de la Martinière. Paris, J. Cotin, 1670, in-12.

—

— PAGE 19, LIGNE 12. —

... *L'établissement des Conférences*, etc... — On sait que Félibien, secrétaire de l'Académie des sciences, a publié les *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (Paris, 1669, in-4°; Amsterdam, 1706, in-12). Il avait entrepris ce compte rendu sur l'invitation de Colbert lui-même, à qui il le dédia. Ces conférences, au nombre de sept, avaient été tenues les samedis 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 3 septembre, 1er octobre, 5 novembre et 3 décembre 1667; les deux premières, et la troisième, quatrième et cinquième dans le cabinet des tableaux du roi; les autres dans la grande salle de l'Académie royale, « dans le temps même, dit Félibien, que tout étoit en armes, et qu'il sembloit que ces arts avoient lieu de craindre de se voir abandonnés. » L'idée de ces conférences étoit venue de Colbert, vice-protecteur de l'Académie, « un jour qu'il l'honora de sa présence, pour la distribution des prix que le roi donne aux étudiants. » Il avoit été résolu que l'on s'assembleroit tous les premiers samedis du mois, et que le chancelier et les recteurs de l'Académie feroient l'ouverture des conférences, chacun à leur tour, par un discours où ils examineroient le tableau qu'ils auroient choisi. M. Le Brun, chancelier, commença dès le premier samedi, et prit pour sujet le *saint Michel* de Raphaël, terrassant le démon. Au second, M. de Champaigne l'aîné examina un tableau du Titien : *le Corps de Jésus porté au tombeau par saint Jean, Nicodème et Joseph d'Arimathie, accompagnés de la Vierge et de Madeleine.* A la troisième, M. Van Optal traita des beautés du *Laocoon*. A la quatrième, M. Mignard l'aîné parla sur la *sainte Famille* de Raphaël, où l'on voit la Vierge tenant l'enfant Jésus sur son berceau, et autour sainte Elisabeth, saint Joseph et deux anges. A la cinquième, M. Noiret fit des remarques sur un tableau de Paul Véronèse : *l'Apparition de Jésus à ses deux disciples soupant dans le bourg d'Emmaüs.* La sixième fut consacrée, par M. Lebrun, à l'examen du

célèbre tableau de son maître, M. Poussin, « la gloire de nos jours et l'ornement de son pays, » lequel tableau représente les Enfants d'Israël dans le désert, lorsque Dieu leur envoya la manne. A la septième conférence, M. Bourdon fit une étude d'un autre tableau du Poussin : *Jésus rendant la vue à deux aveugles, au sortir de Jéricho.*

(Voir aussi la note ci-après sur la page 23.)

— PAGE 22, LIGNE 8. —

M. Gousset... — Jacques Gousset, de Blois, ministre de l'Eglise de Poitiers, en 1662, hébraïsant distingué. Réfugié en Angleterre, après la révocation de l'Edit de Nantes, puis en Hollande, il devint ministre de l'Eglise wallonne de Dordrecht, en 1687, et fut appelé, en 1692, à la chaire de grec et de théologie à l'Université de Groningue, où il mourut en 1704. Il était petit-fils de Gousset, professeur au collége de Blois en 1610 (Haag, *France protestante*).

— PAGE 23, LIGNE 24. —

Que vous dirai-je de la pièce du Poussin ?... — C'est celle connue sous le nom de *La Manne dans le désert.* Cette admirable composition fut gravée plusieurs fois au dix-septième siècle, entre autres par Guill. Chasteau, en 1680 (belle estampe); par Gantrel, qui travaillait vers 1698 (inférieure à l'autre), et par Henri Testelin (très belle gravure).

Cette grande gravure, comme *Exemple touchant l'ordonnance,* fait partie du livre intitulé : *Sentiments des plus habiles peintres du temps sur la pratique de la peinture, recueillis et mis en tables de préceptes;* par Henri Testelin, peintre du roi, professeur et secrétaire en l'Académie royale de peinture et de sculpture. Paris, l'Auteur, 1680, in-fol. « Ouvrage rare, où cette superbe pièce, traitée d'une pointe savante et spirituelle, est plus rare encore. » (Catalogue de la Collection de M. J. Goddi, peintre; Paris, 1850, in-8°).

La Bibliothèque impériale n'en possède qu'une édition postérieure, dont voici le titre complet : *Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et sculpture, mis en tables de préceptes, avec plusieurs discours académiques, ou Conférences tenues dans l'Académie royale desdits arts, en présence de Monsieur Colbert, conseiller du roi en tous ses conseils, contrôleur général des finances, intendant et ordonnateur des bâtiments du roi, jardins, arts et manufactures de France; protecteur de ladite Académie, assemblée généralement en des jours*

solennels pour la distribution du prix royal; par Henri Testelin, peintre du roi, professeur et secrétaire de ladite Académie. A Paris, chez la veuve Mabre-Cramoisy, 1696. Avec une vignette représentant un aigle tenant un écusson fleurdelisé, et une banderole sur laquelle on lit : Regia picturæ et sculpturæ Academia.

Ce bel et curieux ouvrage étant en effet très rare (1), nous en donnerons ici un aperçu d'après l'unique exemplaire de la dernière édition qui vient d'être mentionné (V, 552 *porté*). Il nous fournit des détails intéressants, non seulement pour ce qui touche le tableau de *La Manne*, du Poussin, mais encore au sujet des Conférences de l'Académie royale dont il a été question ci-dessus.

Le volume contient quarante pages in-folio de texte imprimé, plus une préface de trois feuillets non paginés, et six tables de préceptes en lettres gravées, accompagnées de six planches servant d'illustration aux tables. En tête de la page 9 est une vignette de la composition de Lebrun, gravée par Séb. Le Clerc.

La première planche contient des exemples de diverses expressions par un simple trait. Elle accompagne la « première table, des préceptes de la peinture sur le traict, » indiquée comme « lue en l'Académie le 16 février 1670. »

La seconde contient des exemples touchant les proportions et les contours. Elle accompagne la « Deuxième table, des préceptes de la peinture sur les proportions, » lue en l'Académie le 2 octobre 1673.

La troisième, des exemples touchant l'expression générale et particulière. Avec la « Troisième table, des préceptes de la peinture sur l'expression, » lue le 6 juin 1675. Cette planche dont les têtes représentent l'expression des diverses passions est du dessin de Le Brun, et a été reproduite dans une *Physiologie* de Lavater, par Plane.

La quatrième est précisément l'*Exemple touchant l'ordonnance*, tiré de la magnifique composition du Poussin. Elle est accompagnée d'une « Quatrième table, des préceptes de la peinture sur l'ordonnance, » lue le 5 novembre 1678.

La cinquième est un exemple du clair et de l'obscur, avec la « Cinquième table, des préceptes de la peinture sur le clair et l'obscur, » lue le même jour 5 novembre 1678; et la sixième, un exemple de la couleur, accompa-

(1) La *Biographie universelle*, qui n'a pas connu la première édition de 1680, dit à tort que cet ouvrage fut publié après la mort de l'auteur en 1699 (au lieu de 1696). Henri Testelin, élève de Vouet, comme son frère Louis, mort en 1655, avait été l'un des fondateurs de l'Académie, dont il fut exclu le 10 octobre 1681, à raison de sa qualité de protestant. Il quitta la France à la Révocation et mourut à la Haye le 17 avril 1695, âgé de quatre-vingts ans.

gnée de la « Sixième table, des préceptes de la peinture sur la couleur, » lue le 4 février 1679. C'est un tableau allégorique de Louis Testelin l'aîné, gravé par Audran : « Le temps aydé par l'amour de la vertu, desbrouille des nuages de l'ignorance la vérité de la peinture. » (Voir sur ce tableau le *Mémoire* de Guillet de Saint-Georges, sur Louis Testelin, publié dans les *Mém. inéd. sur la vie et les ouvrages des membres de l'Acad. roy. de peint. et de sculpt., etc., Paris, Dumoulin*, 1854. T. I, p. 244.)

La préface donne l'histoire de l'Etablissement de l'Académie royale en 1648. Le morceau suivant mérite d'être mis sous les yeux du lecteur. « Ils (les Académiciens) ont donc établi un jour solemnel dans l'année à « l'honneur du Roi, et afin de célébrer la mémoire de l'Etablissement de « l'Académie, dans laquelle solemnité chacun des Académiciens s'est obligé « d'apporter de nouveaux et meilleurs morceaux de leurs ouvrages pour les « exposer à la vue du public. Sa Majesté a trouvé ces exercices si agréables « qu'elle en a authorisé l'usage, ordonnant des pensions pour les officiers « de l'Académie, et une somme considérable pour les prix proposez aux Etu- « diants ; et afin que toutes ces choses se puissent exécuter honorablement, « elle a ordonné que Messieurs les Professeurs soient conviez de se trouver « en ces jours de solemnité pour y délivrer les prix. Monsieur Colbert n'a « pas manqué de l'honorer de sa présence pendant le cours de sa vie, « s'y trouvant avec les plus illustres amateurs des sciences et des beaux- « arts, et Messieurs des Bâtiments, lesquels après avoir considéré avec « plaisir toute cette publique décoration, et passé en toutes les chambres « de l'appartement qu'ils avoient vûes si remplies de divers ouvrages très cu- « rieux, même en celle de l'Etude du modèle qu'ils avoient trouvé posé en « groupe, à l'entour duquel étoient plusieurs Etudiants des plus avancez qui « le dessinoient de divers aspects, ce que cette illustre Compagnie consi- « déra avec beaucoup d'estime. Au sortir de là, elle fut conduite en un grand « salon rempli magnifiquement des plus excellents tableaux entourez de « riches bordures dorées qui brilloient d'un merveilleux éclat ; à l'abord « l'on apperçût un grand tableau de 12 à 15 pieds de haut, où est repré- « senté le portrait du roi revêtu de sa pourpre royale, séant en un trône « enrichy et couvert d'un dais somptueux, ayant d'un côté sur les dégrez « des marques hiéroglyphiques des Arts, et de l'autre plus proche de son « siége un petit amour qui en paroissoit le génie, lequel Sa Majesté sem- « bloit couronner d'une branche d'olivier. Au-dessus du tableau, et sur la « corniche du salon étoit posée la figure d'un crucifix grand comme nature, « fait par Mr. Sarrasin, l'un des plus habiles sculpteurs du siècle, et rec- « teur en l'Académie. Au-dessous du portrait du Roi étoit un grand fauteuil « élevé de deux gradins pour la place d'honneur et le siége présidial, à

« l'entour duquel à droite et à gauche étoient posez d'autres siéges à deux-
« bles rangs pour la compagnie; tout le lambris du salon et la corniche
« étoient remplis des plus beaux tableaux des réceptions jusqu'au parterre,
« où étoient posez sur des chevalets plusieurs des plus considérables
« pièces, pour être mieux en leur jour. L'entrée de ce salon remplissoit à
« l'abord l'esprit de vénération et de respect. Monsieur Colbert même en
« fut surpris en y entrant la première fois..... »

Revenons à la pièce du Poussin qui sert d'exemple d'Ordonnance. Elle porte ces mots : *Henri Testelin delit et sculpsit*, et on lit sur les bas la démonstration suivante :

« La liaison des groupes est si bien ménagée en cet exemple, qu'ils con-
« courent tous au sujet, et conduisent la veüe sur la figure, qui en est
« comme le héros, laquelle est très apparente, encore qu'elle soit éloi-
« gnée. Dans le premier groupe à la droite, et le plus avancé sur le devant
« du tableau, est ce que l'on a nommé la chaîne, à sçavoir : la nourrisse
« qui donne à tetter à sa mère, et la bonne femme qui l'embrasse, le petit
« enfant qui s'appuye sur sa grand'mère, en fait le nœud, et les figures
« d'alentour servent comme d'arc-boutant pour soutenir ce groupe et l'as-
« surer avec ceux de droite. De l'autre côté du tableau, la femme qui
« est à genouil, noue son groupe avec le petit enfant qu'elle embrasse.
« Le jeune homme qui porte une corbeille le lie ; et les figures qui sont de
« côté et d'autre en sont les soutiens, et par les diminutions l'unissent aux
« autres groupes, de telle sorte que la différence de grandeur des figures
« n'empêche pas que toute cette composition ne paraisse comme réduite
« en un seul groupe contrasté par une variété d'actions et d'expressions
« judicieuses. »

Le texte qui accompagne cette planche et la table des préceptes sur l'ordonnance est un exposé bien autrement détaillé des mérites de l'œuvre du maître.

Le Brun les avait déjà relevés, avec l'autorité qui lui appartenait, dans la conférence du 5 novembre 1667, recueillie par Félibien, et où nous voyons qu'il avait répondu à la même objection que le correspondant de Rou fait ici, au sujet des cailles qui, déjà la veille au soir, avaient apaisé la faim des Israélites, et de la nature de la manne, qui tombait pendant la nuit et était ramassée le matin comme une rosée. Le Brun dit que Poussin n'avait fait en cela qu'employer les moyens usités en peinture, sans s'éloigner trop du récit de l'histoire sacrée. Un des assistants appuya les observations de Le Brun, et le sentiment de toute l'Académie fut que « bien loin de
« trouver à redire à tout ce que M. Poussin a peint dans ce tableau, on doit
« plutôt admirer de quelle manière il s'est conduit dans la représentation

« d'un sujet si grand et si difficile, où il n'a rien fait qui ne soit autorisé « par de bons exemples, et digne d'être imité par tous les peintres qui vien- « dront après lui. »

—

— PAGE 30, NOTE 1re, ET PAGE 91, LIGNE 4. —

Jean Toutin, inventeur de la peinture en émail. — Nagler lui a consacré cet article que nous traduisons :

« Jean Toutin, orfévre de Châteaudun, travaillait déjà vers 1618, et poussa ses travaux jusqu'au milieu du siècle. En 1632, il inventa la peinture sur émail, qu'il pratiqua lui-même et enseigna, et qui fut portée à sa perfection par ceux qui suivirent. Il dessina alors et grava à l'eau forte des modèles pour les orfévres, joailliers. Ce sont des petites feuilles qui, ainsi que celles d'Arnold, de Jean Rovert et d'H. Jacquart, pourraient être prises pour des nielles, puisque les ornements ressortent en blanc sur un fond noir.

« Son fils Henri, qui vint à Blois, eut aussi de la réputation comme peintre sur émail. On compte parmi ses œuvres une copie de la *Famille de Darius*, d'après Le Brun, qui se trouve au Musée royal, à Paris. La feuille a six pouces de large. L'orfévre Dubri à Paris et Moline d'Orléans se firent, à la même époque, une grande réputation comme peintres sur émail. Mais tous ces maîtres furent surpassés par Jean Petitot, élève de Henri Toutin, qui, avec Bordier, a porté la peinture sur émail à une merveilleuse perfection. » (*Nouveau Dictionnaire universel des Artistes*, par Dr G.-K. Nagler, tome XIX, Munich, 1849, gr. in-8°.)

Voici un acte de baptême d'une fille de Jean Toutin, que nous relevons dans les registres de Charenton, et où la mère de Jean Rou figure comme marraine.

.....(1) Fille de Jean Toutin et de Sara Graviller, née le 22e febvrier 1638; a esté baptisée le dimanche, 7e mars audit an, par M. Le Faucheux, estant présentée au saint baptesme par M. Pierre Chartier, advocat au parlement, et Isabelle Toutin, femme de M. Jacques Roux (*sic*), procureur en ladite cour.

—

— PAGE 32, LIGNE 3. —

Les plus beaux tableaux de M. Le Brun. — On sait que ces grandes toiles sont au Louvre.

(1) Le prénom a été laissé en blanc.

Lettres de MM. de l'Académie de Saint-Luc. — Remercîment de M. Le Brun, fait à MM. de l'Académie royale de Saint-Luc, à Rome. — Les *Archives de l'art français* ont publié naguère (tome I, page 60), d'après la Collection Bouillaud, conservée aux manuscrits de la Bibliothèque impériale, deux lettres de Domenico Guidi, *prince*, c'est-à-dire, directeur de l'Académie de Saint-Luc, sculpteur très renommé, à Charles Le Brun, en date des 16 et 22 décembre 1675, avec la traduction de la réponse de Le Brun, en date du 31 janvier 1676.

On y a joint (d'après les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie de Saint-Luc jusqu'à la mort d'Antonio Canova*, publiés à Rome en 1823, par Melchior Missirini) le texte italien de la seconde lettre adressée par Le Brun, le 22 décembre 1676, pour remercier cette Académie de lui avoir fait l'honneur de le réélire pour une nouvelle année. C'est cette lettre dont Rou nous donne ici le texte français, rédigé par lui-même. Voici la version italienne:

« Mi trovava cosi elevato per l'onore da voi fattomi, ch'io non pensava, « che la gloria ricevuta fosse capace di alcun augmento. Intanto io vedo, « che li vostri favori hanno più di una sorte di grandezza, e che il loro pre- « gio consiste egualmente nell'ampiezza, e nel numero. Io dirò anche, miei « signori, che come gli ultimi beneficj sono per l'ordinario la corona di « quelli, che sono preceduti, io devo sentirmi altretanto più debitore alli « vostri, poichè quantunque sia grande la prima grazia, ella sembra al pre- « sente non essere stato altro, che il grado, e la preparazione alla seconda, « Non tocco gli elogi, de quali le vostre lettere sono piene : So, che la gen- « tilezza ve gli ha dettati, e che sono piuttosto una lezione di quello ch'io mi « devo sforzare di essere, che un testimonio di quello ch'io sia. Questo è il « principal uso, che io voglio farne, lontano dal prenderne alcuna presun- « zione : cioè a dire, che io conserverò memoria eterna della vostra bontà. « ed avrò particolar cura di adempire il mio debito; e di corrispondere con « zelo al posto, ove mi avete collocato. LE BRUN. »

Missirini fait connaître que Le Brun avait accompagné sa gracieuse lettre de remercîment du 31 janvier, d'un don de soixante pistoles d'or et de la suite d'estampes gravées d'après ses Batailles d'Alexandre.

L'éditeur des *Archives de l'art français* ajoute: « Dans la péroraison de son discours sur les honneurs de la peinture et de la sculpture, prononcé à l'Académie romaine de Saint-Luc, le second dimanche de novembre 1677, à l'occasion du concours pour les prix des jeunes peintres, sculpteurs et architectes, *essendo principe dell'Academia il signor Carlo Bruno*, J. P. Bellori

disait : « Questa sia immortal lode del nostro Principe il signor Carlo Bruno, « che coi lumi del suo pennello arrestar può lo siguardo del suo Allessan- « dro ; ed intanto ch'egli colora, e finge la fuga di Dario, ed i Macedonici « trionfi, vieppiù chiare memorie del Gallico Alessandro esprime, ed adom- « bra. Ma qui pur tra noi ravviso il Regio onor, de' Romani pennelli, e scal- « pelli industri ; eletti a celebrare i pregj del Gran Luigi, mentre la nostra « Academia ancora fatta consorte delli Reali auspicj, riposa all'ombra de' bei « Gigli d'oro, nella protezione dell'Eminentissimo Principe il Signor Cardi- « nale Francesco Barberini, e dell'Illustrissimo ed Eccellentissimo Signor « Marchese Gio. Battista Colbert, sotto il cui auspicatissimo patrocinio ben « si possono chiamar felici le nostre arti, e gli studj della gioventù... » Ces derniers compliments à Louis XIV et à Colbert font allusion à la jonction des deux Académies de Saint-Luc et de France opérée sous le principat de Le Brun, par l'entremise d'Errard, à la fin de 1676. Missirini cite toutes les pièces de cette grande affaire : la procuration donnée à Errard par l'Académie royale de Paris, la lettre de Testelin, secrétaire de l'Académie de Paris, à l'Académie de Saint-Luc, les lettres patentes de Louis XIV, contresignées de Colbert, etc., etc. »

Desportes, le grand peintre d'animaux, s'était trompé de date lorsqu'il écrivait, dans sa belle notice sur Charles Le Brun : « Ce fut en 1677 que l'Académie romaine de peinture, fondée par le pape Grégoire XIII, rendit un hommage éclatant à la peinture française en la personne du premier peintre qu'elle élut pour son *prince*, c'est-à-dire directeur. Pour lui marquer davantage son estime, elle l'élut, quoique absent, contre ses règles, lui écrivit à ce sujet une lettre pleine d'éloges, assaisonnés de toutes les fleurs de l'éloquence italienne, et lui continua l'année suivante le même honneur. »

On lira sans doute avec intérêt ces détails précis sur un trait de « la vie « magnifique de l'homme qui gouverna tous les arts de son pays : la pein- « ture, la sculpture, l'architecture, la tapisserie, la gravure, l'orfévrerie, et « qui les gouverna avec un éclat, une abondance, une variété, un enthou- « siasme, un absolutisme, un crédit à l'étranger, un train de grand seigneur « qu'à peine égalèrent Rubens en Flandre, et Raphaël sous Léon X. »

—

— PAGE 37, LIGNE 24. —

Une tavayole de taffetas blanc. — *Tavaiolle*, pièce d'étoffe, sorte de grand mouchoir de tête. Terme emprunté à la Turquie, et qui désigne aussi le voile dont les sages-femmes couvrent l'enfant qu'elles portent au baptême.

— PAGE 38, LIGNE 16. —

... *Les ingénieuses gazettes de La Fons.* — « A l'égard des *Gazettes raisonnées*, je vous dirai qu'il y a trois personnes qui passent pour en faire, et que ni les uns ni les autres ne distribuent ici qu'à très peu de gens leur écrit. Ils ne le destinent presque qu'aux pays étrangers, et ainsi cela ne fait guère de bruit en Hollande, si ce n'est quand l'ambassadeur de France s'en plaint quelquefois. J'ai vu quatre ou cinq fois celles que mademoiselle de Saint-Glain, veuve d'un gazetier de ce nom, d'Amsterdam, dont la gazette s'intitule : *Nouvelles solides et choisies*, a fait faire tantôt par de Versé, tantôt par le sieur Fleurnois, tantôt par d'autres, et cela n'étoit pas grand'chose. On croit que *celles du S^r La Fon*, que je n'ai jamais vues, sont les meilleures. » (*Lettre de Bayle à Lenfant*, 18 *janvier* 1685.)

—

— PAGE 88, NOTE 1. —

Dans un autre endroit de son ouvrage, l'abbé de Marolles dit encore :

> Entre les bons graveurs sont Pitau, qu'on déplore...
> Hedelins, Reguesson et *Jean Toutin* encore.

Un autre *I. Toutain* a gravé, entre autres, une *Vue du Jubé de l'église de Saint-Ouen* de Rouen, postérieurement à 1655. Mais le nom ne s'écrit pas de même, et rien n'indique qu'il fût de la même famille.

—

— PAGE 89, LIGNE 17. —

Le fameux cabinet d'estampes que M. de Marolles s'étoit amassé... — L'abbé de Marolles a, dans son *Livre des peintres et graveurs*, donné une longue nomenclature de ceux qui, avant lui, avaient eu la même passion. Elle porte ce titre :

Les Curieux d'Estampes, quelques-uns desquels en ont fait des bibliothèques entières.

> Je dirai maintenant les curieux d'estampes.
> Le nombre en surprendroit;.....
> Ils s'y connaissent peu; mais estant magnifiques, etc.

Le dénombrement commence par Louis Odespunck, dit Merchinière, qui

> ... en fit un recueil des premiers qu'on ait vus.
> Jacques Kervel, plus riche en fit une meilleure...
> De L'Orme le suivit, ... commis de Monnerot (1)...

(1) Charles De Lorme, médecin de Louis XIII, dont on a le portrait gravé par Callot. On le confond souvent avec son père Jean De Lorme, qui fut aussi méde-

Puis viennent, versifiés à la file : Maugis, l'abbé de Saint-Ambroise, son « sincère ami » (1); Bretonvilliers; le conseiller Petau (dont la collection est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale); Tronçon (de Saint-Sulpice); Montmor; Bournouville, son frère (M. de Villefrit) (de Saint-Victor); le docteur Robert; Pont-Chasteau; Porcher; La Chambre; le baron d'Ormeille; l'abbé La Noue; Jabac; Tevenot; Perruchot; Tortebat; Gagnères (à l'hôtel de Guise); Henri de Harlay; Goilard; Stella; Quesnel; Chauveau; Roussellet; Robert; Lebrun; Lefèvre; Mignard; Paillet; Acard (qui légua ses trésors aux abbayes de Sainte-Geneviève, de Saint-Victor et de Saint-Germain des Prés); Conrad.

Enfin arrivent à leur tour, les pourvoyeurs de ces messieurs, c'est-à-dire les marchands d'estampes : Ciartres; Jean Le Clerc; Messager; Jean Boisseau; Huart; Jolain; Ragot; Montcornet; Guerineau; Boudan; Bertrand; Vaumerle; Langlois le fils; De Fer, Honneruog; Mariette; Quesnel; Le Blond; La Hove; Marcoussi; Herman; Weyen; Valet; Boissevin; Brebiette.

—

— PAGE 89, NOTE 2. —

Je commençai à m'adonner à cette sorte de curiosité... — Rapprochons de ce que dit ici de lui-même l'abbé de Marolles, le portrait que La Bruyère a tracé du collectionneur d'estampes, dans son chapitre *De la Mode :*

« Voulez-vous, ajoute *Démocède*, voir mes estampes? Et bientôt il les étale « et vous les montre. Vous en rencontrez une qui n'est ni noire, ni nette, ni « dessinée, et d'ailleurs moins propre à garder dans un cabinet qu'à tapis- « ser, un jour de fête, le Petit-Pont ou la rue Neuve : il convient qu'elle est « mal gravée, plus mal dessinée; mais il assure qu'elle est d'un Italien qui « a travaillé peu, qu'elle n'a presque pas été tirée, que c'est la seule qui soit en

cin du roi, mais qui n'est pas connu comme « curieux d'estampes. » (Voir E. Meaume, *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot*. Nancy, 1853, in-8°, p. 59.)

(1) Claude Maugis, conseiller et aumônier du roi et de la reine, abbé de Saint-Ambroise. Philippe de Champaigne fit son portrait en 1630. Il fut gravé par Lucas Vorstermen. On lit au-dessous deux distiques latins d'Hugo Grotius.

Son portrait est exposé à la Bibliothèque impériale, galerie des estampes, à côté de celui de l'abbé de Marolles, fait par Nanteuil en 1657. Au-dessous se lit un distique latin de L.-H. Habert de Montmor.

Les collections de De L'Orme et de Maugis avaient passé en partie dans celles de l'abbé de Marolles.

C'est précisément le distique que Rou rapporte un peu plus loin, page 95. Il n'était guère possible alors d'échapper à l'Epigramme ou à l'Epitaphe, pour peu que l'on fît quelque figure. On connaît ce mot de l'abbé de Laflemas à Ménage : *Non inepitaphiatus abibit!* parce que ledit abbé ne laissait mourir personne tant soit peu considérable sans faire son épitaphe.

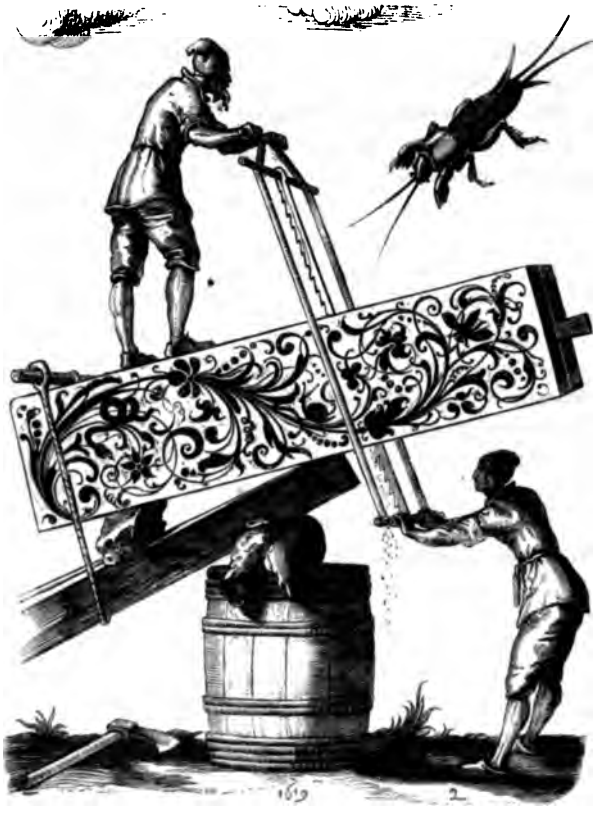

Fac-simile de l'estampe des « Scieux de long, » de Jean Toutin.
(*Mémoires inédits de Jean Rou*, t. II, p. 90 et 384.)

Cette gravure fait partie de la classe des estampes qui consiste en sujets d'orfévrerie sur fond noir, genre dans lequel Jean Toutin a brillé au premier rang de l'école française. Le recueil qui vient d'être indiqué contient treize de ses pièces, toutes remarquables par leur originalité et la finesse exquise de leur exécution. En voici les sujets :

1° Le *Sic vos non vobis* de Virgile. Un bœuf, d'un dessin fort capricieux, est représenté en équilibre, les deux pieds de devant portant sur deux moutons qui paissent, et les deux pieds de derrière tenant, en l'air, celui de droite une ruche, celui de gauche une poule qui couve. Sur une banderole, attachée aux deux jarrets de derrière, on lit au milieu : *Sic vos non vobis*, et aux deux bouts : *Si quid me—lius videris.* Au-dessus de la banderole : *A Chasteaudun;* au-dessous : *J. Toutin.*

2° Les *Scieux de long.*

3° Une Feuille de vigne vierge, avec la date 1618.

4° Un Cœur, 1619.

5° Un Scarabée, 1619.

6° Une Tortue, 1618 (en double).

7° Une autre illustration du *Sic vos non vobis.* Un bœuf présente sa tête et appuie ses deux pieds de devant sur un cartouche en forme de frise, orné de deux mascarons. Des deux côtés, deux ruches; au-dessous, des brebis paissant; au-dessus, deux palmes. Au milieu de la frise on lit : *J. Toutin, à Chasteaudun*, 1619. Sur une banderole placée entre les deux cornes du bœuf : 1619. *Si quid melius videris.* Le tout surmonté d'une autre banderole tenue par un ange, et sur laquelle on lit le *Sic vos non vobis* (1).

8° Un Fond de boîte ronde, 1619.

9° Une Feuille de chêne, 1619.

10° Un Bouclier, 1619.

11° Une sorte de petite Gaîne ou Etui, 1619.

12° Un Octogone allongé, 1619.

13° Un Coussin à glands, 1619.

Tous ces sujets principaux sont sur fond noir, à rinceaux, chicorées, etc., accompagnés et rehaussés de dessins de petits personnages accessoires dits *grotesques.* Tel est en réalité le rôle des deux *scieux de long*, eu égard au morceau d'ivoire niellé qu'ils divisent.

Dans le *Catalogue d'Ornements dessinés et gravés par les maîtres des* XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ *et* XVIII^e^ *siècles, en Allemagne, en Hollande, en Italie et en France, provenant du cabinet de M. Reynard, dessinateur et gra-*

(1) Jean Toutin, dont l'esprit était volontiers tourné à la plaisanterie, avait-il voulu signifier dans ce sujet deux fois traité par lui, qu'en travaillant pour les orfévres, lui aussi payait le tribut du bœuf, de la brebis, de la poule et de l'abeille ?

veur (2e partie), qui furent vendus à Paris en mai 1846, nous trouvons, page 79, n° 351, une *suite de dix-neuf estampes* de J. Toutin, dont le détail n'est pas donné au complet, mais où nous voyons que figurait en double la pièce décrite ci-dessus sous le n° 9. D'après le rédacteur de cet instructif catalogue, cette pièce était un frontispice.

Rien de plus charmant que ces « ingénieuses créations des vieux ornemanistes, qui seraient tout à fait oubliés si la gravure n'avait conservé quelques-uns de leurs dessins (1). » M. Vivenel, architecte et amateur distingué, a consacré des années à réunir une collection de ce genre, peut-être unique en France. « Ces dessins sont d'une rareté excessive; car ils n'étaient pas originairement destinés aux collectionneurs : ils servaient de modèles aux ouvriers orfévres, émailleurs, sculpteurs, ciseleurs; ils ne survivaient donc guère à l'exécution de l'œuvre. Le changement de la mode et du goût les faisait disparaître aussi vite qu'ils avaient été imaginés et adoptés. Le style renaissance succédait au style gothique, puis venaient le style rocaille, puis le style contourné, puis un mélange de tous les styles; et toujours la féconde Allemagne marchait la première dans la voie des innovations, que la France et l'Italie s'appropriaient en les perfectionnant. »
(Préface du Catalogue Reynard, précité, publié par l'*Alliance des Arts*.)

—

— PAGE 105, LIGNE 4. —

... *Encore que M. Ménage ait dressé comme un inventaire.....* — On trouve en effet toutes les pièces de ce procès littéraire dans les *Mélanges* de Ménage (*Mescolanze d'Egidio Menagio*. Paris, 1678, in-8°, et Rotterdam, 1692, *seconda edizione, corretta ed ampliata*)... Ce sont des lettres italiennes de Chapelain, de Ménage, et de l'Académie de la Crusca, écrites en 1654.

—

(1) La Bibliothèque impériale possède bon nombre de ces charmantes pièces. Dans le même Recueil qui contient celles de Toutin, nous en voyons de Lenz Arnoldt (1586), de Petrus Nolin (s. d.), de Corwinianus Saur (1591), de Daniel Mignot et Joannes Bobinet (1595), de Jehan Vovert (1599-1602), de Jehan de la Quewellerie (1611), d'Et. Carteron, de Châtillon en Bourgogne (1615), de Mathias Beitler (1612-1616), Jacques Hurtu (1619). Ce sont toutes fantaisies drolatiques, arabesques, silhouettes, véritables ombres chinoises, y compris le classique *cadran solaire*, mainte fois répété. Les pièces de Mathias Beitler sont d'une grande finesse et pleines d'esprit, de relief et de légèreté. Mais celles de Jean Toutin sont d'une touche plus large tout à la fois et plus incisive, d'un faire plus hardi et plus savant. Jehan Vovert inscrit partout les devises suivantes : *Loue le nom de Dieu. — Tout bien vient de Dieu. — Si fortune me tourmante, Espoir en Dieu me conforte. — Soli Deo honor et gloria.*

— PAGE 105, LIGNE 19. —

... *Le 173e sonnet de Pétrarque...* — En voici le texte :

Rapido fiume, che d'alpestra vena
Rodendo intorno; onde 'l tuo nome prendi;
Notte e di meco desioso scendi :
Ov' amor me, te sol natura mena :

Vattene innanzi : il tuo corso non frena,
Nè stanchezza, nè sonno. E pria che rendi
Suo dritto al mar, fiso, ù si mostri, attendi
L'erba più verde, e l'aria più serena.

Ivi è quel nostro vivo e dolce Sole,
Ch'adorna, c'nflora la tua riva manca.
Forse (o che spero) il mio tardar le dole.

Baciale 'l piede, o la man bella e bianca.
Dille : il baciar sie'n vece di parole :
Lo spirto è pronto, ma la carne è stanca.

Voir les traductions qui en sont données ci-après, p. 270, 276 et 284.

—

— PAGE 109, LIGNE 33. —

.. *Le beau poëme latin du fameux M. Morus, adressé au sieur Carlo Dati...* — Ce poëme se trouve dans les *Mescolanze* de Ménage.

—

— PAGE 111, LIGNE 26. —

... *Hapelourde présentée à M. Chapelain...* — On a déjà vu ce mot de hapelourde, t. I, pp. 170 et 326. Il est pris ici, comme on va le voir, dans le sens de *feinte*, *supercherie*, *bourde*.

—

— PAGE 113, LIGNE 21. —

...*Madrigal de M. de Raincy...*— On trouve à la fin d'une élégie du vieux Mathurin Régnier, de bien autres vers inspirés par la même idée :

En lisant dans mon cœur que valent vos attraits,
Le pouvoir de vos yeux, la force de vos traits...
Pardonnez à mes cris de l'avoir osé dire,
Ne vous offensez point de mes justes clameurs,
Et si, mourant d'amour, je vous dis que je meurs.

—

— PAGE 114, LIGNE 33. —

... *La préférence entre les trois pièces...* — Ces trois madrigaux se trouvent dans les *Mescolanze* de Ménage. Ils sont suivis de cet autre :

Madrigale francese del signor Paolo Pellissone, sopra i detti madrigali.

Chers amis, c'est en vain que vous me consultez.
Par ces trois madrigaux mes sens sont enchantez.
De choisir le plus beau, je n'ose l'entreprendre.
Pâris perdit la vie, et mit sa ville en cendre,
Pour avoir fait injure à de moindres beautés.

—

— PAGE 113, LIGNE 2 ET 3, ET NOTE. —

Ménage a imprimé dans ses *Mescolanze* une lettre adressée par lui *all' illustrissima signora, la signora Maria della Vergna*, datée du 17 janvier 1654, et une autre lettre à M. Costard, avec une réponse de ce dernier, dont la première moitié est rapportée ci-après par Rou (page 134), le tout au sujet des trois madrigaux.

—

— PAGE 125, LIGNE 6. —

Votre Index sera un opéra... — *Opéra*, dans le sens italien de ce mot, c'est-à-dire *œuvre par excellence*, *chef-d'œuvre*.

—

— PAGE 132, LIGNES 12 ET 14. —

Osservazioni sopra l'Aminta del Tasso. Paris, 1653, in-4°.
Origini della lingua italiana. Paris, 1669, in-4°.

—

— PAGE 133, LIGNE 33. —

Lo Smunto, *secrétaire*. — On lit dans une lettre française de l'abbé de Saint-Laurens à Ménage, écrite de Florence le 10 juin 1657, insérée dans les *Mescolanze* : « Il seroit aussi bien à propos que vous écrivissiez à M. Si-« mon Berti. Les remarques de l'Académie sur votre Auguste ont passé par « ses mains. Et vous verrez au bas de toutes les lettres que vous avez reçues « de l'Académie le nom de *Lo Smunto*, qui est son nom de guerre, je veux « dire son nom d'académicien. Il a soixante-six ans, et il est le seul vivant de « tous ceux qui ont travaillé au Dictionnaire de la Crusca. On le prend tou-

« jours pour arbitre des contestations sur la langue, et il y a fort longtemps « qu'il est secrétaire de l'Académie. Il n'y a personne avec qui vous puissiez « entretenir plus de commerce qu'avec lui et avec M. Carlo Dati, qui est « sous-secrétaire.... »

—

— PAGE 135, LIGNE 25. —

Le texte de cette lettre se trouve dans les *Mescolanze*.

—

— PAGE 137, LIGNES 6, 7 et 8. —

Cette lettre est celle du 10 juin 1657, dont nous venons de citer le passage sur *Lo Smunto*.

Dictionnaire étymologique ou Origines de la langue française. Paris, 1650, in-f°.

Miscellanea. Paris, 1652, in-4°.

—

— PAGE 137, LIGNE 15. —

Ces mots de Balzac sont tirés de sa lettre à Ménage, placée en tête du traité intitulé *Le Barbon*, qu'il lui a dédié, et qui parut à Paris, en 1648, in-8°. Rou aurait pu ajouter que dans cette même lettre Balzac s'exprime aussi en ces termes sur la *Vie de Mamurra* : « Je ne crois pas que les satires de « Varron, qui fut nommé le plus docte de tous les Romains, fussent ni plus « doctes ni plus romaines. Je crois pour le moins que depuis la mort de « l'empereur Claude, de ridicule mémoire, on n'avoit point su rire en latin « si bien et si agréablement que vous l'avez fait. En ce temps-là la philoso- « phie de Sénèque voulut s'égayer, comme depuis peu la vôtre s'est réjouie. « Mais l'importance est que vous avez communiqué votre joie aux plus « graves de nos sénateurs et aux plus vénérables de nos prélats. Vous avez « déridé le front des sévères, et avez mis les tristes en belle humeur. Je dis « davantage : quoique la matière que vous avez choisie soit moins de la « cour que du collége, vous l'avez traitée de telle sorte qu'elle a mérité la « curiosité des cavaliers et des dames; et quelqu'un me mande de Paris « *qu'on ne sauroit faire plus de plaisir à tout ce beau monde que de « lui faire voir votre* Mamurra *en langue vulgaire*. Mon *Barbon* seroit « heureux d'être de sa suite..... Vous lui faites trop d'honneur de le dé- « sirer..... ».

Bayle, meilleur juge encore que Balzac, dit qu'il ne croit pas que Ménage ait jamais rien fait où l'érudition, l'esprit et la politesse de langage aient mieux paru ensemble. Ménage n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il composa, en 1636, cette vie de Mamurra qui fut son premier ouvrage, et où il déploya infiniment de savoir et de verve. « La latinité en est exquise, dit Sallengre, on croirait lire quelque ancien. L'ironie y est parfaitement soutenue d'un bout à l'autre; il n'y a pas une ligne, pas une phrase, pas un mot qui ne porte coup : l'érudition et l'esprit y marchent d'un pas égal. » — « Je ne me lasse point, disait encore Balzac dans une de ses lettres, de lire la vie de Mamurra, je l'ai trouvée plus belle et plus nouvelle la dixième fois que la première. »

Quant au *Barbon* de Balzac, Ménage dit que ce n'était pas son meilleur ouvrage, et Bayle trouve bien que le style en est trop sérieux, que la plaisanterie n'y est pas tournée avec assez de facilité et de gaieté, mais il ajoute que le ridicule de la pédanterie y est marqué vivement et heureusement par des caractères très singuliers. Nous en citerons un passage :

« Il (le Barbon) avoit entrepris d'écrire l'histoire des premiers troubles; et si de bonne fortune une fluxion, qui lui tomba sur la main droite, n'eût arrêté l'impétuosité de sa plume, il n'y eût pas eu assez de papier en France, pour continuer ce qu'il avoit commencé. Il étoit déjà au quinzième ou au seizième volume, et n'étoit pas encore à la cinquième ou à la sixième année. Il employoit les sept premiers livres en la seule conjuration d'Amboise; et la moindre chose que faisoit la Renaudie dans ses assemblées secrètes, étoit de faire boire du sang humain à ses compagnons, en jurant par les mânes de Catilina et de Céthégus. Le colloque de Poissy emportoit la moitié d'une décade, bien que le ministre Bèze s'excusât de ce qu'il avoit parlé si peu, et que le cardinal de Lorraine remît la partie à une autre fois. La harangue du connétable de Montmorency en la plaine de Saint-Denis duroit beaucoup plus que ne dura la bataille. Entre autres présages de sa mort, il racontoit que le matin de la fatale journée, voulant lire une dépêche, ses lunettes eurent de la peine à s'ajuster à son nez, et que le jour auparavant dînant en festin, ils se trouvèrent treize à table, et qu'un plat fit verser une salière. Il ne se contentoit pas de dire qu'on lui fît de magnifiques obsèques et une éloquente oraison funèbre : il étoit plus exact que le maître des cérémonies, et plus long que l'orateur qui parla. Il mesuroit et coupoit lui-même toutes les aunes de velours noir, dont on tendit les parois de Notre-Dame. Il comptoit et allumoit tous les cierges de la chapelle ardente; et au lieu de faire l'abrégé de ce qui fut récité à la louange du grand connétable, ce qui fut récité n'est que l'abrégé de ce qu'il en écrivoit... »

—

— PAGE 168, LIGNE 7. —

Voici une anecdote qui se rapporte à Guillaume du Bellay, sire de Langey, l'auteur des *Mémoires :*

« ... Mais qu'advint-il à un autre gentilhomme de marque, du vivant de M. de Langeay? Ce seigneur, comme chascun sçait qu'il estoit fort amateur des lettres et des gens lettrez, avoit convié, deux diverses fois, quelques siens amis au disner, avec promesse de leur donner d'un bon épigramme à l'entrée de table : à quoy ce bon gentilhomme ayant pris garde, et estant retourné en son logis, commence à faire la guerre à son cuisinier, luy disant qu'il n'estoit qu'une beste auprès du cuisinier de M. de Langeay, et qu'il lui fauldroit fendre les pieds et l'envoyer paistre. Ce povre cuisinier, tout esperdu, trouve moyen en la fin d'entendre dont venoit le mescontentement de son maistre ; et ayant sceu que c'estoit pource qu'on ne le servoit point d'épigrammes à l'entrée de table, comme M. de Langeay en estoit servi, commence à feuilleter tous les registres cuisinaux et toutes ses vieilles chartres, tous les mémoriaulx de saupiquets et salmigondis ; et, non content de cela, s'adresse à tous ceux de sa profession desquels il espéroit en sçavoir quelques nouvelles, et finablement au cuisinier mesme de M. Langeay, lequel cuisinier eut sa part de l'estonnement : et ainsi que ces deux officiers estoyent sur ces termes, survint un gentilhomme qui aida à achever la farce, à laquelle toute la cour prit un singulier plaisir. J'ai raconté ces deux histoires (lesquelles je tien de bon lieu, et toutes-fois aucuns racontent la première un peu autrement) pour monstrer la pitié que c'est de courtisans qui n'ont point de lettres, et en quel danger ils exposent leur honneur, au moins à l'endroict de ceux qui réputent l'ignorance à déshonneur, au lieu qu'ils se veulent faire valoir par leur langage nouvellement forgé. De ma part je puis asseurer avoir ouy souventes fois, en bonne compagnie, de la bouche de ceux qui plus s'escoutoyent parler et pensoyer le mieulx pindarizer, des mots escorchez, les uns du latin, les autres de l'italien, auxquels il n'y avoit pas moins à rire qu'aux Athéniens et Lacédémoniens ; et toutes-fois, pour leur qualité que je respectois, je ne leur osois faire tant de bien que de les redresser. » (*Conformité du langage français avec le grec*, par Henri Estienne.)

—

— PAGE 193, LIGNE 19. —

... *Riolé et piolé comme une chandelle des Rois*...—C'est-à-dire, *barriolé*. Cette locution proverbiale se trouve aussi dans les lettres de madame de Sévigné.

—

— PAGE 195 ET 198. —

M. Mathurin... Je le donnai au public sous le titre de FEUILLES DE FIGUIER. —

On ignorait jusqu'à ce jour quel était l'auteur de cet ouvrage publié à la Haye en 1687, chez Abraham Troyel (in-12 de 298 p.), sous le titre de: *Les Feuilles de figuier, ou Vanité des excuses de ceux qui ont succombé sous la persécution.* Nous apprenons ici qu'il était de Mathurin, et que Rou en fut l'éditeur. Il est devenu très rare. Nous en donnerons quelques extraits d'après l'exemplaire que possède la Bibliothèque impériale (coté D. 2, 1203).

L'avis au lecteur, écrit par Rou, commence ainsi : « C'est une curiosité « fort ordinaire à un lecteur que de connaître l'auteur d'un ouvrage, mais « je ne puis la satisfaire au sujet de celui-ci. C'est comme une espèce d'en- « fant trouvé dont le père, pendant quelque temps, m'a été absolument in- « connu ; et quoique par la suite j'aie fait là-dessus quelques découvertes, « je ne suis pas en droit d'y donner plus de lumières. Voici naïvement et « dans toute la vérité d'une confession comment la chose s'est passée.

« Un gentilhomme que je ne connaissois point m'apporta, sur la fin de « l'année dernière, un assez gros paquet comme de lettres, mais de la taille « d'un petit livre. J'y trouvai en effet huit ou dix feuilles manuscrites dont « on pouvoit faire un raisonnable volume, et parmi ces feuilles, une lettre « si obligeante, que je me donnerois bien de garde de la produire, si d'un « côté je n'étois absolument résolu de taire mon nom, et engagé de l'autre « à rendre un compte fidèle et naturel de toute l'ingénuité des circon- « stances qui regardent l'ouvrage que je publie. » (Suit la lettre de la page 196 qui se trouve ici reproduite textuellement, ainsi que la note et les observations qui l'accompagnent.)

Rou termine ainsi : « C'est tout ce que j'ai à dire sur l'ouvrage que je « publie aujourd'hui, me contentant d'ajouter que si le titre qui paraît au « frontispice du livre (*Les Feuilles de figuier*, etc.) est différent de celui qui « règne au haut de toutes les pages (*Adam sous le figuier ou les Déser- « teurs sans excuse*), c'est que je l'ai changé de mon chef dans le cours de « l'impression, suivant la permission que j'en ai eue, et cela pour ôter un « sens faux qui auroit résulté de l'équivoque du premier tour qu'on avoit « pris. »

Le titre métaphorique du livre se trouve expliqué par les lignes de la page 33, adressées à ceux qui prétendent avoir abjuré de bouche, non de cœur : « Après tout, pour te faire voir que tu te couvres de FEUILLES DE « FIGUIER, considère que Jésus-Christ ne dit pas seulement : *Quiconque me « reniera*, mais il ajoute : *devant les hommes*, etc. »

On reconnaît dans l'ouvrage cette forte conviction, cette ferveur de dévouement, qui porta l'auteur à rentrer en France après la Révocation, pour y réveiller les consciences, au péril de sa propre vie. La mort était à ses yeux préférable à l'apostasie, et il aurait pu prendre pour épigraphe de son livre cet admirable vers de Juvénal :

Et propter vitam vivendi perdere causas.

Voici quelques passages propres à faire connaître l'esprit et le ton de cette véhémente et pathétique exhortation d'un martyr :

« Il y a beaucoup de gens qui ont recours à d'autres excuses, ils en trouvent une foule dans leur abjuration, et parcequ'elle est indirecte, ambiguë, involontaire, et suspendue sur divers sens, il leur semble que leur conscience doit être en repos: il est faux néanmoins ce repos, il est mortel; réveillons donc cette conscience en la convainquant de la fausseté des raisons sur lesquelles on s'endort et s'endurcit.

« J'avoue qu'on n'a jamais vu des abjurations si monstrueuses ; la violence, la fourberie et le sacrilége les rendent dignes de la haine du ciel et de la terre.

« Je dis la violence ; car qui ne sait que les prêtres, l'abjuration à la main, ont paru à la tête des soldats pour la faire recevoir, à peu près comme Judas, qui guida les soldats romains qui étoient destinés pour se saisir de Jésus-Christ ; ou bien que les dragons ont entraîné ces misérables victimes dans les maisons des prêtres, ou dans leurs églises, et que c'est là, où, le couteau à la gorge, ils leur ont fait souscrire à leurs abjurations, poussant même leur cruauté plus loin que les ariens et les eusébiens, qui employèrent la violence dans le concile de Tyr, pour obliger les pasteurs à souscrire à la condamnation de saint Athanase. L'on raconte des miracles de la douceur de M. de Sales ; si l'on en croit la bulle de sa canonisation, il a gagné par là soixante-douze mille dévoyés, et le cardinal Du Perron avoit coutume de dire qu'il n'étoit point d'hérétique qu'il ne convainquît par son raisonnement, mais que pour les convertir, il falloit la douceur de cet évêque. Cela étoit bon pour le commencement de ce siècle, mais présentement l'on est plus raffiné, et la mission dragonne fait plus de merveilles que les raisonnements et les douceurs des cardinaux et des évêques. Cette violence est de notoriété publique ; cependant, ô prodige de cruauté et d'impudence! il y a plusieurs endroits où, changeant ces abjurations, l'on a fait mettre dans les dernières que l'on avoit signé et changé volontairement. Achab est toujours Achab, Rome est toujours Rome, car qui ignore que les grecs ne souscrivirent au formulaire des latins que par égards humains, d'où vient que ceux de Florence et qui signèrent ce que les latins voulurent, ne furent pas de retour dans leur pays, qu'ils révoquèrent ce qu'ils avoient fait. Cependant, les papistes,

voulant faire voir que les grecs avoient signé par connaissance de cause, et par un libre mouvement de leur volonté, leur faisoient dire et écrire : « Cet acte authentique que j'ai fait de ma profession de foi et de ma pro- « messe, avec jurement, après l'avoir lu et relu, je l'ai signé volontairement « de ma propre main. »

« Quelque furieuse qu'ait été cette violence, il est sûr néanmoins qu'elle n'eût pas eu un si grand succès, si elle n'eût pas été accompagnée d'une profonde dissimulation; d'où vient que pour vaincre la résistance que l'on opposoit aux dragons, il n'est point de tour qu'on n'ait employé pour former ces abjurations. Tantôt on les augmentoit, tantôt on les diminuoit. Dans le village, les uns ont signé une abjuration, et dans la ville l'on en a signé une différente. Il y a eu des abjurations pour les paysans et les artisans, il y en a eu d'autres pour les bourgeois et les gens de lettres, et les nobles en ont signé de différentes. Presque chacun a été l'architecte de son abjuration. Celle que l'Eglise proposoit autrefois était simple, uniforme, claire, et il n'y avoit rien qui fût capable de l'obliger à se radoucir sur ce sujet. Les ariens vouloient venir parmi les orthodoxes, à condition qu'ils ôtassent le terme *consubstantiel* de l'abjuration qu'ils exigeoient d'eux; mais il n'y eut ni promesse ni menace qui les pût obliger à rayer ce mot, et l'on a justement décrié la lâche complaisance qu'eut le concile de Rimini en l'altérant, bien que ce changement ne fût que d'une simple lettre. L'Eglise romaine n'a pas ces délicatesses ni ces scrupules; tout est bon, pourvu qu'elle vienne à ses fins; or, elle est bien assurée que dans quelqu'un de ces mots à deux ententes qu'elle fait glisser dans l'abjuration, elle aura droit d'exiger de son nouveau converti ce qu'elle voudra, croyant avec Sanchez, ou faisant voir au moins par sa pratique, *qu'il est permis d'user de termes ambigus, en les faisant entendre en un autre sens qu'on ne les entend soi-même* (*Op. mor.*, p. 2, l. 5, c. 6, n. 13). En effet, ces pauvres gens n'ont pas donné dans le piége, que les convertisseurs leur ont découvert tous les mystères de l'abjuration. Ces abjurations voilées étoient comme ces œufs d'aspic dont parle Esaïe, qui cachoient le poison, et ces abjurations découvertes ont été comme ces œufs écrasés d'où l'on voyoit sortir une vipère.

« Par ces abjurations, non-seulement ils dressent des piéges à la vérité, à la simplicité et à la conscience, mais ils forcent de plus à prendre le nom de Dieu en vain, en ajoutant sacrilége sur sacrilége, ils donnent à ces prosélytes l'absolution de leurs péchés. Quoi ! est-il possible que vous accordiez à des gens que vous regardez comme des schismatiques et des hérétiques la rémission de leurs crimes? Il ne serviroit de rien de dire que par leur abjuration ils ont été transplantés dans votre Eglise ; car comment y seroient-ils passés, puisque la plupart ne savent pas votre doctrine, et quand tous la sauroient.

peut-on changer dans un moment? Mais ce qui est convaincant, c'est que vous ne pouvez pas donner qu'ils ne soient les mêmes. Les dragons que vous employez pour les obliger à faire quelque acte de votre religion, leur tristesse, leur abattement, leurs plaintes, leurs larmes, leurs paroles, leurs cris, tout conspire à faire voir qu'ils ne sont rien moins que papistes...

« Mais si l'on considère les suites de ces abjurations, on ne sauroit concevoir rien de plus sacrilége, car pour ne parler pas de leurs autres mystères, ne force-t-on pas ces gens par des dragons à communier ? Quelle impiété! quel blasphème!... » (P. 428 à 435.)

« ... Chacun a son excuse. J'irois bien loin si je les rapportois toutes; cependant il ne faut pas que j'oublie celle-ci, il est de la dernière importance que je l'examine. C'est qu'il y a des gens qui ont fait mettre dans leur abjuration, que ce qu'ils font est *par obéissance à la volonté du roi.*

« Je ne veux point remarquer que ce commandement que le roi de France a fait de changer est d'autant plus irrégulier qu'il l'a fait à des gens dont la liberté de religion étoit fondée sur des édits et des déclarations, non-seulement de ses aïeux, mais de lui-même; édits et déclarations sur quoi, comme sur un fondement inébranlable, l'on se croyoit d'autant plus assuré qu'ils étoient munis et contenus de sa parole royale, car pour me servir des termes d'un jésuite, « *qu'y a-t-il dans la société civile qui doive être plus inviolable que la parole d'un grand roi?* » (*Hist. des Crois.*, l. IV.) Ce commandement, qui renverse sa parole, aussi bien que tous les édits et toutes les déclarations qui nous avoient été données, ne sauroient avoir de succès. Tant de gens qui sont dans les prisons, dans les couvents, dans les galères; tant de gens qui ont été pendus, brûlés et qui ont passé au fil de l'epée; taut de gens qui sortent du royaume; tant de gens qui gémissent; tout ne publie-t-il pas que ce grand roi ne réussira point? J'efface le terme de *lâche :* à Dieu ne plaise que je renferme dans cette idée un roi si redoutable, mais je ne fais que transcrire, voici le jugement d'un jésuite: « *Ces lâches princes qui ne croient pas être obligés de se soumettre à la loi qu'ils se sont faite eux-mêmes, en donnant solennellement leur foi, ne gagnent bien souvent par leur tromperie que la honte d'avoir fait inutilement, en manquant de parole, une action tout à fait indigne d'un honnête homme.* » (*Hist. des Crois.*, l. II, p. 459 à 461.)

« ... Mais les rois, insistent quelques-uns, n'ont-ils pas puissance sur la conscience? Saint Paul n'est-il pas formel et exprès sur ce sujet? *C'est pourquoi*, dit-il, *il faut être sujets, non-seulement pour l'ire, mais aussi pour la conscience* (Rom. XII, 3). Si cela est vrai, nous n'avons donc pas tort d'avoir obéi au roi sur le sujet de notre religion, puisque nous lui devons être sujets pour la conscience.

« Jamais paroles n'ont fait tant de bruit que celles-ci en font aujourd'hui en France. Les ecclésiastiques les font entrer dans leurs conversations et dans leurs prônes, et les laïques ne parlent presque que de cela; c'est un oracle dont on n'avoit ouï la voix que dans ces derniers temps, et ce mystère étant découvert, il se trouve que saint Paul est le garant des actions du roi de France, et que ce prince, en forçant la conscience, ne s'est servi que du droit que l'apôtre lui donne.

« Siècle heureux, qui, comme un soleil, nous découvre non-seulement ce que nous n'avions pas vu dans saint Paul, mais aussi ce que nous n'avions pas aperçu dans David. Ce prophète dit au psaume XXIV : *Qui est Roi de gloire?* J'avoue que j'eusse cru satisfaire à cet interrogatoire en disant : C'est Christ, c'est Dieu ; ou, pour me servir des paroles de David : *C'est l'Eternel fort et puissant, l'Eternel puissant en batailles;* et si l'on m'eût redemandé : *Qui est ce Roi de gloire?* j'eusse répondu une seconde fois avec le prophète : *C'est l'Eternel des armées, c'est lui qui est le Roi de gloire.* Bévue cependant! bévue! erreur! grossièreté! si nous en croyons des religieux ; car par ce Roi de gloire, ils soutiennent dans des thèses qu'il faut entendre LE ROI DE FRANCE, *c'est l'Eternel fort et puissant*, dont parle David, *c'est l'Eternel puissant en bataille, c'est l'Eternel des armées*, C'EST CE ROI DE FRANCE, *qui est le Roi de gloire* (1). Et de peur que l'on ne crût qu'il y eût de l'exagération dans ces expressions, ils disent sans détour qu'il le faut appeler *véritablement* le Roi de gloire, fort et puissant en bataille. Le prophète ne demande que deux fois : *Qui est ce Roi de gloire?* Mais ces habiles et pénétrants religieux sont si entêtés et si pleins de découverte, qu'ils répondent douze fois : C'EST LOUIS LE GRAND. Louis le Grand, en qui, selon eux, l'on voit reluire *les linéaments de la très sainte Trinité*, Louis le Grand qui est un *prodige de la grâce de Dieu*, et dont la sagesse est *un argument qui tout seul suffit pour convaincre les athées.*

« Je frémis, je tremble, j'ai de l'horreur en rapportant ces blasphèmes; et ne pouvant plus m'arrêter sur un sujet où mon Dieu est si fort outragé, je m'écrie contre cette société, par une raison plus forte que Tibère contre le sénat : *O les grands esclaves!* (2) Revenons donc à saint Paul. (P. 167 à 170.)

« ... Je vous demande, mes frères, si, ayant été contraints d'aller à l'Eglise romaine comme à une place publique, pour prendre une nouvelle épouse, je vous demande si vous avez pris par la main cette femme que saint Jean appelle *la grande paillarde* (Apoc. XVII); si, la tenant par la main, vous vous êtes fait voir au monde dans cet état. Je vous interroge.

(1) *La morale de Tacite*; *de la flatterie*, par Ancelot de la Houssaie.
(2) Tacite, *Annal.*, III.

répondez-moi, avez-vous pris la livrée de l'empire romain? l'avez-vous retenue? En ce cas, vous voilà semblables à ces moines et à Léon (1). Ainsi ne prétendez pas vous sauver à la faveur d'une contrainte qui damne.

« Il est vrai qu'ouvrant la bouche à Eléazar, on y mit de la chair de pourceau, mais il publia hautement qu'il n'en goûteroit pas, et il préféra une mort cruelle à la vie qu'on lui promettoit, s'il faisoit seulement semblant d'en manger. Dans cette contrainte qui vous a entraînés à la messe, avez-vous crié que vous ne goûteriez pas de ses viandes? A-t-on ouvert votre bouche par force pour y mettre leur hostie? Après l'avoir reçue, avez-vous craint ces feux que l'on a allumés pour consumer ceux de vos frères qui l'avoient ou jetée ou cachée?

« Jérémie est entraîné dans l'Egypte, mais il n'y est pas plus tôt que je l'entends déclamer hautement contre les dieux de ce pays-là. Vous trouvant dans cette Egypte spirituelle, qu'avez-vous dit? Qu'avez-vous fait? Avez-vous crié contre ses images? Avez-vous protesté que l'on ne vous reverroit plus dans ces lieux? Y êtes-vous allés depuis? En un mot, avez-vous imité Eléazar et Jérémie? En ce cas-là, cette contrainte vous justifie.

« L'on me chargeoit de crimes dignes de mort, disent quelques personnes, et l'on m'en a promis l'abolition si je changeois. Que ne feroit-on point pour sauver sa vie et pour se délivrer de la honte du supplice?

« Il est vrai que j'ai vu des faussaires et des banqueroutiers délivrés de leur révolte (abjuration) de la peine qu'ils méritoient. J'ai vu une lettre de M. le marquis de Louvois, ordonnant à un capitaine d'ouvrir la prison à un déserteur qui avoit changé, et l'on sait qu'il y a eu des duellistes qui se sont sauvés par cette porte. Cependant ce sont des crimes irrémissibles en France, tant il est vrai que l'on estime que le changement est d'une si grande vertu, qu'il purifie de tout péché. Cette conduite me fait souvenir de Trasamond, qui promettoit à ceux qui embrasseroient sa religion leur grâce, à l'égard même des crimes les plus capitaux (Procop., *De bello vand.*, l. I, c. 8).

« Mais que sert-il que le prince offre l'abolition des crimes, si Dieu la refuse? En conscience, croyez-vous que Dieu l'accorde à ceux qui sacrifient leur salut à la conservation d'une vie et d'un honneur terrestres? Vous vous délivrez pour un temps d'une mort honteuse par un changement qui vous assujettit à une mort éternellement honteuse. Quel aveuglement! N'est-ce pas *laisser la neige du Liban pour la pierre d'un champ?* pour me servir des paroles d'un prophète » (Jér. XVIII, 14). (P. 256 à 259.)

(1) Allusion à un exemple historique qui vient d'être cité d'après Maimbourg, *Hist. des iconocl.*, l. II.

« ... Voici un piége où bien des gens ont donné. L'on m'a assuré, disent-ils, que ce qui nous séparoit de l'Église romaine n'étoit qu'une dispute de mots malentendus; qu'un entêtement de parti avoit bien plus formé ce grand schisme que l'erreur, et que Calvin s'étoit servi des mots d'hérésie et d'idolâtrie pour donner de l'éloignement d'une société où l'on ne voit ni l'une ni l'autre de ces pestes. Cela étant ainsi, je n'ai pas cru que je dusse être le martyr de Calvin. Platon est mon ami, Aristote est mon ami, mais j'aime bien mieux la vérité. Qui peut donc trouver étrange que je sois passé d'un parti à un autre, puisqu'il n'y a que l'imagination et que le cœur qui les sépare?

« L'on m'a assuré, dites-vous, que nous étions à peu près d'accord. Qui doute de cela? L'on n'entend presque pas d'autre chanson depuis que M. de Condom a mis au jour son *Exposition de la doctrine catholique*, où, par des tours d'esprit, des raffinements, des subtilités et des équivoques, il fait de grands efforts pour rapprocher les deux partis, dont il prétend que l'éloignement vient plus de la dispositions des esprits que du fond des choses. C'est sur ses pas que l'on marche depuis quelques années; c'est comme une machine universelle dont tout le monde se sert pour abattre finement la muraille de séparation, et l'on ne voit presque plutôt que des condomites qui font grand bruit sur cette artificieuse découverte.

« Je n'entrerai pas dans l'examen de ce qui nous sépare des papistes, car outre que cela a été fait souvent, ce n'en est pas ici le lieu. Mais je demande à ceux que l'on appelle nouveaux convertis s'ils ne sentent pas dans les églises des papistes que les condomites les ont trompés? En effet, ce que l'on dit et ce que l'on fait devant les images donne des idées d'adoration, mais si justes, si précises et si naturelles, que l'on ne sauroit regarder que comme une imposture les efforts que l'on fait pour s'en défendre.

« Il est vrai que M. de Condom, qu'on appelle présentement M. de Meaux a affecté une grande douceur et de la sincérité même dans la composition de son livre; mais en vérité, il paraît que ce n'étoit que des charmes pour ensorceler plus adroitement le monde; car cet évêque ne vient-il pas d'écrire dans une lettre pastorale qu'il adresse aux nouveaux catholiques de son diocèse que personne n'a souffert en France? Voici ses propres mots: Loin d'avoir souffert des tourments, vous n'en avez pas seulement entendu parler; j'entends dire la même chose aux autres évêques.

« Juste ciel! est-il possible qu'un honnête homme puisse écrire une chose aussi notoirement fausse, et qu'il n'ait pas appréhendé cette sentence de condamnation: *Malheur à ceux qui font passer pour doux ce qui est amer!* (Es. 5.) Cet évêque me proteste qu'il n'y a presque pas de différence entre ma religion et la sienne, et comment veut-il que je le croie, puisque

je le vois mentir devant tout Israël? L'on a déjà fait voir dans des livres (1) que l'on a souffert dans son diocèse autant que dans les autres (2); j'ai vu une troupe de gens, où il n'y avoit pas seulement des hommes, mais des enfants, qui avoient tout quitté pour fuir la violence que les dragons y exerçoient. Mais je veux que cela ne soit pas : se peut-il au moins que ces nouveaux catholiques n'aient pas *seulement entendu parler* de tourments? Quoi! le diocèse de Meaux est-il un lieu inaccessible aux cris et aux rugissements? Est-il comme cette montagne fameuse, où le repos règne si fort, que la poussière ne change pas même de place dans le temps que les tempêtes font les plus grands ravages dans les campagnes? *On a ouï en Rama une voix, une lamentation, un pleur et un grand gémissement* (Matth. 2); oui, en Rama, mais non pas à Meaux, que les prisonniers brulent dans leurs cachots; que les femmes et les filles se plaignent dans leurs couvents; que les galériens sous leurs chaînes fassent un grand bruit; que les gens dévorés, battus, entraînés par les dragons hurlent; que les martyrs étant sabrés dans les lieux où ils étoient assemblés pour prier Dieu; que sur les échafauds et au milieu des feux ils poussent des voix lamentables : ces bruits, ces plaintes, ces hurlements, ces lamentations ne vont pas jusqu'à ces nouveaux catholiques; *vous n'en avez pas*, dit cet évêque, *seulement entendu parler*. Que dis-je, jusqu'à eux? Ils ne vont pas même jusqu'aux autres diocèses, si l'on en croit M. de Meaux; *car*, ajoute-t-il, *j'ai entendu dire la même chose aux autres évêques*.

« Voilà donc tous les autres diocèses dans de profondes pâmoisons, ou, pour mieux dire, voilà bien des gens qui ferment leurs oreilles, *pour ne point ouïr le cri du pauvre*. Toute l'Europe sait les tourments que l'on a employés en France, et voici des évêques qui demeurent dans le royaume qui ne l'ont pas seulement *entendu dire*. Fiez-vous à ces prélats après cela : ils vous prêchent que la religion que vous professiez est fausse, et que celle que vous avez embrassée est la véritable; croyez ces messieurs qui soutiennent qu'ils n'ont pas entendu parler d'aucun tourment, eux dont les maisons ruinées, les villes désertes, les provinces saccagées, les prisons, les couvents, les galères, les hommes estropiés, les femmes violées, les gibets et les corps morts traînés et déchirés publient la cruauté, et une

(1) Allusion aux célèbres *Lettres pastorales* de Jurieu, qui venaient de paraître, et où celle de Bossuet se trouve réfutée de point en point. Voir aussi les *Réflexions sur la cruelle persécution que souffre l'Eglise réformée de France, etc.* In-18. s. l. 1686, 2e partie.

(2) Voir les documents publiés sous ce titre : *Bossuet et la révocation de l'Edit de Nantes*, dans le *Semeur*, 28 février 1849, et le *Bulletin* de la *Société d'histoire du Protestantisme français*, de 1853, t. IV, p. 113 et 218.

cupauté de durée. Cette vérité est d'une notoriété si publique qu'un abbé, en distribuant cette lettre pastorale à la Rochelle, fut contraint d'avertir ceux à qui il la donnoit, de ne s'arrêter pas à cet endroit, que M. de Meaux s'étoit mépris, qu'il avouoit que ces tourments n'étoient que trop véritables, mais qu'il étoit aussi certain que le reste de la lettre de M. de Meaux étoit vrai et incontestable. Fiez-vous à cela.

« Vous, pauvres abusés, qui, sur la foi des condamnés, avez reçu des expédients pour accorder les religions, ravisez-vous, puisque vous trouvez leur chef convaincu d'une fausseté dont vos yeux, vos oreilles, vos plaies et votre ruine sont les témoins infaillibles ! Ne saviez-vous pas que ces radoucissements sont les voies ordinaires dont se servent les hérétiques pour séduire facilement les fidèles ? C'est ainsi que Démophile et Fortunatien débauchèrent Libérius, car ils lui dirent qu'ils ne comprenoient pas comment un homme de son mérite pouvoit s'obstiner si longtemps dans son malheur sur une chimère qui ne subsiste que dans l'imagination du simple peuple... » (Hier., *De scrip. eccl. in fortun.*)

—

— PAGE 212, LIGNE 23. —

La défunte reine Marie...—Marie, reine d'Angleterre, fille de Jacques II, et femme de Guillaume III, décédée à Kensington le 28 décembre 1694.

— PAGE 235, LIGNE 23. —

Sur la papesse Jeanne. — Voir tout ce que dit Bayle sur cette histoire « forgée par des prêtres et des moines au sein du papisme, et dont Jean de Caurres, docteur catholique, ne doutoit nullement. » Les protestants passaient pour obstinés au sujet de ce conte ridicule et scandaleux : mais ce sont des auteurs protestants, et qui plus est des ministres, les Pierre Du Moulin, les David Blondel, les Jacques Lenfant, qui en ont décidément fait justice. (Voir la *Biographie universelle*, article Benoit III.)

Le savant docteur catholique de Launoy, dont il est question dans la note suivante (sur la page 241), avance dans son ouvrage (*De auctoritate negantis argumenti*, Paris, 1650, in-8°) que de son temps la statue de la papesse Jeanne était encore debout (entre Léon IV et Benoît III). Colomiès, protestant, lui en ayant témoigné sa surprise, de Launoy lui répondit « qu'étant à Vienne en 1654, il avoit vu de ses propres yeux la statue de la papesse au rang des papes, et qu'ainsi il ne doutoit point que ceux de Vienne

n'en eussent fait à croire à Baronius. » (L'abbé Labouderie, *Biographie universelle*, article DE LAUNOY.)

—

— PAGE 241, LIGNE 18. —

(Voir aussi, tome I, page 107.)

M. de Launoy, docteur de Sorbonne, et les deux Denis, l'Aréopagite et le Parisien... — Jean de Launoy, docteur en théologie, savant laborieux et critique intrépide. Il détrompa de plusieurs erreurs, et surtout de l'existence de plusieurs saints (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*). Il était né en 1603 à Valdéric, diocèse de Coutances, et mourut à Paris le 10 mars 1678. On l'appelait de son temps le *Dénicheur de saints*. « Il étoit redoutable au ciel et à la terre, a dit Dom Bonaventure d'Argonne; il a plus détrôné de saints du Paradis que dix papes n'en ont canonisé. Tout lui faisait ombrage dans le Martyrologe, et il recherchait tous les saints les uns après les autres, comme en France on recherche la noblesse. Le curé de Saint-Eustache de Paris disait : *Quand je rencontre le docteur de Launoy, je le salue jusqu'à terre et ne lui parle jamais que le chapeau à la main, et avec bien de l'humilité; tant j'ai peur qu'il ne m'ôte mon saint Eustache, qui ne tient à rien.* »

« M. Godefroy, historiographe de France, le rencontrant un jour de l'an, de grand matin : « Bon jour et bon an (lui dit-il), quel saint déniche-« rez-vous du ciel cette année? — Je n'en déniche point de véritables (ré-« pondit le docteur), mais ceux que l'ignorance et la crédulité populaire y « ont placés sans l'aveu ni de Dieu ni des savants. »

Il avait surtout rayé de son calendrier sainte Catherine, vierge et martyre; et le jour de la fête de cette sainte il ne manquait pas de dire une messe de *Requiem*.

M. de Launoy étant à Basville, chez le premier président de Lamoignon, ce magistrat lui dit : « Au moins n'allez pas faire de mal à notre saint Yon. « — Comment lui en ferais-je? répondit le caustique docteur; je n'ai pas « même l'honneur de le connaître. » (*Pièces intéressantes et peu connues, pour servir à l'histoire et à la littérature*. In-12, 1790, t. VIII, p. 193.)

L'abbé Labouderie, dans son article de la *Biographie universelle*, précité, rend toute justice au docteur de Launoy, qui fit preuve, dit-il, notamment pour ce qui concerne la tradition de saint Denis l'Aréopagite, « d'une judicieuse critique et d'un noble courage... Il dévoila la fausseté d'une mul-

titude de traits fabuleux dont se repaissait la piété de nos bons aïeux, mais que la cupidité tournait à son profit et qui servaient aux méchants de prétexte pour calomnier la religion... Sa critique fut quelquefois téméraire, mais plus souvent sûre et utile à la manifestation de la vérité. Elle lui attira des adversaires redoutables... Il est peu de ses ouvrages qui ne soient à l'index à Rome... Le bien qu'il a procuré à la religion est infini... Le plus grand reproche qu'on lui fasse, c'est le parti qu'ont tiré les protestants de ses écrits pour combattre certaines pratiques de l'Eglise catholique ; mais est-ce la faute de Launoy si l'on abuse de ses principes ? »

En tout cas, bon nombre de saints que de Launoy avait *dénichés* n'ont pas abandonné la partie et ont profité des révolutions pour reprendre leur empire. Voir dans l'*Annuaire historique pour l'année* 1857, *publié par la Société de l'Histoire de France*, une curieuse *Liste générale des Saints, d'après le martyrologe universel de Chastelain*. Elle occupe 185 pages, et pourtant quelques personnes peuvent encore réclamer pour leur saint et pour leur paroisse : on y a déjà signalé des omissions.

—

— PAGE 242, LIGNE 12. —

... *Le célèbre Acanthe...* — C'est Pellisson, dans la liste des familles de Mademoiselle de Scudéry, la *Sapho* du XVII^e^ siècle.

—

— PAGE 243, LIGNE 8. —

... M. *Despréaux...* — On sait que Boileau, dans sa traduction de Longin, a mis en vers un fragment de Sapho, remanié depuis par Delille, pour le *Voyage d'Anacharsis :*

Heureux qui près de toi soupire, etc.

—

— PAGE 252, LIGNE 24. —

... Cette urbanité romaine, pour laquelle notre langue ne nous a point encore donné de terme équivalent... — On voit que le mot *urbanité*, bien qu'il eût été créé par Balzac et accueilli avec faveur (Voir Vaugelas, Bouhours, Ménage, etc.), n'avait pas encore, aux yeux de Rou, entière franchise et droit de cité.

—

— PAGE 254, LIGNE 3. —

La Pucelle d'Orléans... — L'opinion des historiens les plus accrédités

(Du Bellay-Langey, Du Haillan, Juste Lipse, Gabriel Naudé, etc.) n'avait été jusque-là que l'écho des calomnies dirigées contre la noble fille de Vaucouleurs par ses ennemis. Depuis la belle publication faite par M. J. Quicherat, du *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc* (5 vol. gr. in-8°, 1841 et 1849 ; Collection de la *Société de l'Histoire de France*), une lumière éclatante a été jetée sur la vie et le caractère de la Pucelle. Elle est aujourd'hui définitivement vengée de toutes ces calomnies séculaires qui pesaient sur sa mémoire.

—

— PAGE 265, LIGNES 4, 15 ET NOTE. —

Le sieur L..... désigne peut-être le libraire Leers, tandis que le livre indiqué plus loin paraît être, comme le pensait le fils de Rou, l'ouvrage de Michel Le Vassor : *Histoire générale de l'Europe sous le règne de Louis XIII* (Amsterdam, 1700-1711, 10 vol. in-12). Il a été question de Le Vassor ci-dessus page 227. Voltaire a porté sur son Histoire de Louis XIII un jugement beaucoup trop rigoureux, il ne lui accorde que l'exactitude dans les faits : ce qui est bien quelque chose. Elle a été depuis mieux appréciée, et malgré les histoires du père Griffet et de M. Bazin, on la lit et on la consulte toujours avec fruit. Le Vassor, ancien oratorien, avait mécontenté sa congrégation par la publication de son *Traité de la véritable religion* (1688). Ayant passé d'abord en Hollande, puis en Angleterre, il y devint protestant en 1697. En résumé, Le Vassor, aigri par les injustices dont il croyait avoir eu à se plaindre, n'en était pas moins un très honnête homme et un auteur très estimable.

—

— PAGE 267, LIGNE 15. —

Pierre Vander Aa, géographe et libraire-éditeur établi à Leyde, publia, au commencement du XVIII^e^ siècle, un grand nombre de cartes géographiques et plusieurs recueils de voyages, entre autres, un recueil de figures connu sous le titre de *Galerie agréable du monde*, 66 vol. in-fol., reliés en 35. Il mourut vers 1730.

—

— PAGE 267, LIGNE 17. —

Sans doute Claude Chastelain, chanoine de Paris, célèbre par son érudition dans la liturgie, principal auteur du *Bréviaire de Paris*, que de Harlay,

Ils se plaignent donc du préjudice que leur cause une telle outrecuidance, et rappellent les bons et loyaux services qu'ils ont rendus à leurs dites seigneuries académiques :

Et si nous sommes moins utiles
Aux L'Estoilles, aux Gombervilles,
Aux Serizays, aux Saint-Amans,
Aux Conrarts, Baros et Racans,
Et ses autres savants critiques
Des ouvrages académiques,
Ces grands et fameux palatins,
Etrangers aux pays latins;
Il est pourtant très véritable
Que ce qu'ils savent de la fable,
Ils l'ont appris des versions
Qu'à l'aide de nos dictions
Il fut autrefois nécessaire
De leur faire en langue vulgaire...

Puis ils raillent les lenteurs et les embarras de la confection du grand *Dictionnaire de l'Académie*, et concluent leur supplique en ces termes :

N'innovez, ni ne faites rien
En la langue, et vous ferez bien.

—

— PAGE 316, LIGNE 18. —

Il est en même temps mis en prison... — Tous les détails dans lesquels Rou entre au sujet de Claude Le Petit, et les vers inédits qu'il cite de lui sont d'autant plus intéressants pour l'histoire littéraire, qu'il n'est presque rien resté sur cet auteur (1). On savait seulement que Boileau l'avait eu en vue dans ces vers du chant II de l'*Art poétique* :

Toutefois, n'allez pas, goguenard dangereux,
Faire Dieu le sujet d'un badinage affreux.
A la fin, tous ces jeux, que l'athéisme élève,
Conduisent tristement le plaisant à la Grève.

La manière dont Rou raconte la fin de Le Petit, contredit implicitement la note du commentateur Saint-Marc, que voici : « Ces deux vers ont trait à la triste fin de Le Petit, auteur du *Paris ridicule*, poëme d'un burlesque très ingénieux, et fort supérieur à la *Rome ridicule* de Saint-Amand, dont il est une imitation. Petit fut découvert assez singulièrement

(1) C'est par erreur que le bibliographe Peignot et le dernier éditeur de Boileau, M. Ch. Louandre, l'appellent *Pierre*.

pour l'auteur de quelques chansons impies et libertines qui couraient dans Paris. Un jour qu'il était hors de chez lui, le vent enleva de dessus une table, placée sous la fenêtre de sa chambre, quelques carrés de papier qui tombèrent dans la rue. Un prêtre, qui passait par là, les ramasse, et voyant que c'étaient des vers impies, il va sur-le-champ les remettre entre les mains du procureur du roi. Au moyen des mesures qui furent prises, Petit fut arrêté dans le moment qu'il rentrait, et l'on trouva dans ses papiers les brouillons des chansons qui couraient alors. Malgré tout ce que purent faire des personnes du premier rang, que sa jeunesse intéressait pour lui, il fut condamné à être pendu et brûlé. Ce poëte, très bien fait de sa personne, était fils d'un tailleur de Paris, et très en état de se faire un grand nom par un meilleur usage de ses talents. Je tiens ce détail de quelqu'un qui l'avait connu, lui et sa famille. »

M. Ch. Nusse, chef à la préfecture de police, a eu l'obligeance de nous fournir les renseignements suivants : « Claude Le Petit, originaire de Normandie, fut condamné le 26 août 1662, par jugement ordinaire du Châtelet de Paris, à faire amende honorable et à être brûlé vif « pour avoir com-« posé des vers infâmes, exécrables et impies contre Dieu et le Roi, qu'il avait « donnés à imprimer. » Sur appel de cette sentence au Parlement, la Cour, par arrêt du 31 du même mois, dit qu'il avait été bien jugé et ordonna l'exécution. Toutefois, par un *retentum*, mis au bas de l'arrêt, elle tempéra la rigueur du supplice, en ordonnant que Le Petit serait auparavant étranglé secrètement par l'exécuteur. » Ces mots : *qu'il avait donnés à imprimer*, confirment le récit de Rou. Dans sa notice sur Théophile (Paris, 1856, édit. elzévir. de P. Jannet), M. Alleaume donne quelques détails nouveaux sur Le Petit, et nous apprend qu'on l'avait surnommé, et qu'il se surnommait lui-même *Théophile le Jeune*. Dans ces sortes d'affaires, le corps du délit et les pièces du procès étaient brûlés avec le condamné. Aussi ne reste-t-il aucune trace du dossier de Le Petit.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU TOME II.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

TOME II.

—

[Nous adoptons ici, comme pour le premier volume, avec quelques légers changements, la Table des matières déjà préparée par Rou, et mise en harmonie avec l'imprimé.]

A

Pages.

Abidès. Tout son chapitre dans Mariana 79-82
Ablancourt. Voy. Frémont.
Allée d'orangers de Coypel à M. Lebrun, pour bouquet à sa fête . 21,22
Albret. Origine de ce nom 62
Alpestré. Dispute sur la véritable signification de ce mot . . 273 *et suiv.*
Anacréon. Dissertation ou Remarques critiques sur cet auteur . 243-245
Anastase le bibliothécaire 235

B

Bayle. Sa lettre sur la dissertation de Rou, sur le *Vous* et le *Tu* en parlant à Dieu 13
— Sa lettre sur le genre du mot foudre, savoir : masculin ou féminin. 13,14
— Sa lettre sur une préface dont le style lui paraît un peu trop affecté 16
— (Trois lettres de) sur une dissertation critique contre Mariana 67-78
— (Critique de) sur le brillant du chapitre d'Abidès et réponse à cela 77,78
— Sa lettre sur l'orthographe du nom de Pétrarque. . . . 307

Pages.
Beck, président de Brandebourg, présente Rou à Chapelain . . . 103
Bellay (Famille du) . . . . . 119-121 et 168
Bénac. Ses impromptu et ses poésies chrétiennes 322-324
Bohême (Le royaume de) et sa catastrophe. 254,255
Boileau, bien moins juste et modéré que Chapelain 103,104
Boisse (Le marquis et la marquise de) 170-172
Brun (Le). Bouquet d'orangers à lui donné au jour de sa fête par Coypel. 21,22
— emploie la plume de Rou pour sa réponse à l'Académie de Saint-Luc. 33
— conçoit quelque dessein d'installer Rou en la place de Félibien. 31

C

Caillard (Jacques), fameux avocat au parlement de Paris, et celui en particulier de la dame de Boysse contre le marquis de Langey 171,172
— Sa grande réputation au palais. 171
Chapelain et Ménage 103-116
— est le premier des deux avec qui Rou lia connaissance . 103
— fort équitable et modéré dans les sujets de ressentiment que lui avoit donnés Despréaux. 103
— Sa dispute célèbre avec Ménage portée au tribunal de l'Académie de la Crusca 105-116
Chevaux de bronze du Pont-Neuf et de la place Royale. Discussion sur le mérite de ces deux statues 27-29
Chevreau. Tout son article. 97-101
— Ses premiers ouvrages 97
— Sa *Lydie noyée*, traduite du Testi 97
— Son grand ouvrage de l'*Histoire du Monde*, et comment Rou et lui vinrent à se connaître. 98
— retarde de près de dix ans la publication de cet ouvrage sur quelques avertissements de Rou. 99
— confond en une seule deux princesses du nom de Constance, et en est averti par Rou. 101
— remercie Rou à ce sujet, avoue son erreur et la corrige. 102
— Sa mort et ses sentiments sur la religion, autant qu'on en peut juger 102
Claude et Tessereau apprennent à la famille de Conrart le nom de la personne qui avait fait l'éloge de l'illustre conseiller défunt. 31
Conrart. Sa mort et son éloge par Rou. 30

Pages.

— Toute la famille Conrart va remercier Rou au sujet dudit éloge 42
Cordouan 468
Corvin (Mathias) 255
Courtaumer (L'héritière de) est mariée au marquis de Langey. Voyez Langey 469
— épouse en secondes noces le marquis de Boisse . . . 471
— Sa mort 472

D

Denis (Dissertation sur les deux) 240
Devèze (La). Sa lettre sur la dissertation critique contre Mariana . 64
— Réponse que lui fait Rou 66
Devise pour une médaille de la reine d'Angleterre. 212
— (Raisonnements sur la nature de la) et sur celle de l'*Enigme*. . . . . 213 *et suiv.*
— de Rou, pour un cachet d'amour, à lui demandé par un gentilhomme de beaucoup d'esprit 225
Devises (Plusieurs) de Rou pour la médaille de la reine d'Angleterre . . . . . 217 *et suiv.*
Dissertation sur le *Vous* et le *Tu* en parlant à Dieu . . . . 2 *et suiv.*
— sur l'*Histoire d'Espagne* de Mariana. . . . . 44 *et suiv.*
— sur la papesse Jeanne. 235
— sur les deux Denis, l'Aréopagite et le Parisien 240
— sur Sapho 244
— sur Anacréon 243
— sur Pindare 246
— sur Lucain et sur Florus 248,249
— sur Plaute et Térence. 250
— ou plutôt anecdote sur le comte de Dunois et la Pucelle d'Orléans 254

E

Email (Peinture sur). Secret inventé par Jean Toutin de Châteaudun. 94
Enigme (Lettre de Rou sur la nature de l'). 223
Epitaphe de saint Paul 222

F

Féauté (Institution de la) 258
— (Caractères de la) 259

Pages.

Fenouillet, évêque de Montpellier et son sonnet latin pour traduction de celui de Pétrarque. 274
Feuilles de figuier. Ouvrage excellent du pasteur Matburin . . . 198
Florus (Critique sur). 249
Frémont d'Ablancourt. Son véritable caractère 128
— relancé chez le comte de Pembroke 129

G

Georges Pogébrac 255
Gousset. Sa lettre à Rou sur l'allée d'orangers. 22
— Quelques légères critiques de sa part, et réponse à ces critiques 23-27
Guarini. Son madrigal sur le même sujet que ceux de Ménage et Rincy 113

H

Hapelourde de Ménage contre Chapelain 112
Heeckeren (Le baron d') honore Rou de plusieurs obligeantes marques de son souvenir 215
— (La médaille du baron d') est apportée à Rou par un gentilhomme suédois 223
Histoire de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, ouvrage de Rou . . . . . 15 *et suiv.*
Hongrie (Catastrophes de) et de Bohême . . . . . 254 *et suiv.*
— (Réflexion sur ces catastrophes de) 256

I

Introduction ou préface à l'*Histoire de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris.* . . . . . 17 *et suiv.*
— ou projet pour écrire l'histoire des deux derniers siècles. . . . . 229 *et suiv.*

J

Joachim du Bellay, fameux poëte 120

L

Langey (Le marquis de). Son histoire 167
— Sa noblesse 168
— Sa naissance et ses campagnes. 168,169

Pages.
— Son premier mariage 169
— Son second mariage 170
— se retire à *La Roche* pour y chercher des trésors, qu'on disoit y être enfouis, mais ne trouve rien 173
— venant à Paris, prie chaque fois Rou de le rencontrer à Montrouge. 173
— prie le même de lui procurer une audience du duc de Montausier : à quoi tout cela aboutit 174
— reçoit les condoléances de Conrart. 175
— écrit à Rou en Hollande 177
— Son fils vient trouver Rou à la Haye dans un état de besoin ; ce que celui-ci fit pour lui. 187
— remercie Rou de cet office rendu à son fils 188
— passe en Hollande avec sa fille aînée et se rend d'abord chez Rou 192
— fait quelques réflexions sur les destinées qu'on lui avoit prédites dans son bas âge 193
— (Parallèle du triste état où se trouve aujourd'hui le marquis de) avec ce qu'il étoit autrefois 193
— Ses aïeux. 194
— Son nom est porté aujourd'hui par l'aîné de ses quatre fils, quoique le père vit encore, et pourquoi? . . . 189
Lettre de Bayle sur la dissertation sur le *Vous* et le *Tu*. 13
— sur le genre du mot *foudre* 13
— sur le discours préliminaire de l'*Histoire de l'Académie de Peinture et de sculpture*, qu'il trouve d'un style trop recherché 16
— de M. Gousset, sur l'allée d'orangers, etc. 22
— ou billet de Testelin, sur les pièces d'apparat de Rou, pour l'Académie de peinture et de sculpture 36
— de M. de La Devèze, sur la dissertation critique de Rou contre les fautes et bévues de Mariana. 64
Lettres (Trois) de Bayle sur le même sujet. 67-78
— (Quatre) de Ménage à Rou sur l'Anti-Baillet, sur les généalogies, pour le féliciter de sa charge, et sur sa lettre latine au roi de Suède 117,120,126,127
Lettre de Rou pour répondre à la première lettre de Ménage . . . 118
— (Première et deuxième) de l'Académie della Crusca à Ménage 132,134
— de Costard à Ménage. 134
— du prince Léopold de Médicis à Ménage. 136
— de l'abbé de Saint-Laurent à Ménage. 137
Lettres (Quatre) du marquis de Langey à Rou. . . . 177,181,182,185
Lettre de Conrart au marquis de Langey 175

Pages.
eux) de Rou au marquis de Langey. 179,183
quième) du marquis de Langey à Rou, pour le remercier des bons offices rendus à son fils 188
— (Sixième) du marquis de Langey à Rou 189
es (T rois) du ministre Mathurin à Rou. 196,198,210
— (Deux) de M. Rumpf à Rou sur une médaille et devise pour la reine d'Angleterre 212,215
(Deux) de Rou à M. Rumpf sur le même sujet . . . 213,217
(Deux) de Cavalier à Rou sur le même sujet. . . . 216,220
e Rou à Cavalier en réponse à la première des siennes . . 221
— sur le mot Enigme et généralement sur la nature de l'énigme et sur celle de la devise. 223
— de Rapin-Thoyras à l'A ie de la Féauté. 261
— de Rou pour réponse, de la Féauté. 263
— de Rapin-Thoyras à R r le remercier de cette réponse 264
— (Deuxième) de Rapin-Thoyras à Rou sur sa traduction de Mariana 266
es (Quatre) de Rou à Rapin-Tho ras sur un endroit de Pétrarque. 269,277,290,297
— (Deux) de Rapin-Thoyras po réponses aux précédentes, et principalement sur le m t Alpestré 273,282
e de Rou à Rapin-Thoyras 334
in. Dissertation ou remarques critiques sur la *Pharsale* de cet auteur. 218

M

Madrigaux (Trois) de Guarini, de Rincy et de Ménage, se voilant du Tasse 113,114
Mamurra de Ménage, traduit par Rou 138-165
Mariana. Comment traduit par Rou . . . . . 11 *et suiv.*
— **Ses bévues en géographie, comme :**
1° Cap *Non* et *Boiador* 47
2° Promontoire Cronien 48
3° Les Aphrodises. 48
4° Cléron et Saint-Bertrand de Cominges confondus . . 50
5° L'île *Brochite* 50
6° Le *Maine* pour Le *Mans*. 51
7° Les deux Atelles. 51
8° Tarsis et Ophir. 51
9° *Diu* et *Diul* confondus. 52
10° Sinigalle mal placée. 52
11° Regge mal pris pour Corrége. 53

Pages.

Mariana. Ses bévues en chronologie :
1° Les Géryons. 53
2° Sur Noël et le commencement des années 54
3° Sur la dernière expédition de saint Louis 54
Mariana. Ses bévues en généalogie :
1° Ponthieu et Poitiers confondus. 55
2° Charles Ier, roi de Naples, confondu avec Charles, comte de Valois 56
3° Sur la troisième et dernière femme de Charles le Hardi, dernier duc de Bourgogne. 56
4° Sur Charles d'Amboise, mal nommé Louis 57
Mariana. Bévues contre l'histoire :
1° Sur les antipapes 57
2° Sur les titres de François Ier avant qu'il fût roi . . 58
3° Sur le Cartel attribué à Charles, roi de Navarre . . 58
4° Sur le titre du comte de Charolois. 59
5° Sur le titre de *prince de Viane* 59
Mariana. Bévues sur le blason 59,60
— — sur les noms propres, comme :
1° Provins, au lieu de Pervin 60
2° Millan en Rouergue 60
3° Sur le lieu de naissance de la Pucelle d'Orléans . . 61
4° Sur la ville de Tauris, en Perse 61
5° Sur les noms propres d'hommes et de femmes. . . 61
6° Sur Glakin pour Du Guesclin, et Labrit pour Albert. 61
Marolles, abbé de Villeloin. . . . . 83 *et suiv.*
— exhorte Rou à mettre en vers français les passages de poésie latine, qui se trouvent dans les *Empresas politicas* de Savédra 84
— s'entête un peu trop de la poésie et veut, entre autres choses, mettre l'Apocalypse en vers français. . . . 86
— envoie à Rou un exemplaire de ce poëme 87
— Embarras qu'éprouve Rou à le remercier de ce présent. 87
— Histoire de la petite estampe de Jean Toutin, *les Scieux de long* . . . . . 88 *et suiv.*
— (Sentiments de) sur les divers chefs de saint Jean-Baptiste 94
— (Sentiments de) sur la superstition des reliques. . . . 95
Marolles (L'abbé de) ne songeoit qu'à se prolonger une vie voluptueuse. 96
— Sa mort. 97
Martel admis à la *Féauté*. 259
Mathias Corvin. 255
Mathurin. Tout son article. 195-244

Pages.

— adresse à Rou, par une lettre anonyme fort obligeante, un livre composé par lui et intitulé : *Adieu aux le figuier*, afin qu'il l'examine. 195

— renvoie à Rou, par une seconde lettre et en le remerciant, son manuscrit corrigé mot à mot sur les remarques de ce dernier. 196

Dernière lettre qu'il écrit à Rou. 210

disparaît tout d'un coup, sans qu'on ait jamais bien su ce qu'il étoit devenu, sinon qu'on le croit encore en vie. 209

nage honore Rou de son amitié, flatté de ce que ce dernier avoit amené chez lui le duc de Northumberland. 101

— entre en dispute avec Chapelain, sur un endroit de Pétrarque, où toute l'[illegible]nie della Crusca fut appelée pour juge. 105-111

— livre une hapelourde à Cha[illegible]elain; il en résulte entre eux un refroidissement de plusieurs années. . . 111 *et suiv.*

— et Rou se lient plus fort que jamais d'amitié à l'occasion de l'Anti-Baillet. 117

Divers traits de littérature et de critique de lui. . 121 *et suiv.*

— félicite Rou sur sa promotion à la charge de secrétaire-interprète des Etats généraux. 125

— approuve complétement une lettre latine de Rou au roi de Suède. 127

— (Epigramme de Le Goux Louvigny contre). 129

— Lettres flatteuses que lui adresse l'Académie della Crusca de Florence. 133

— (Lettre de Costar à), pour louer ses poésies italiennes. 134

— (Lettre du prince Léopold de Médicis à). 136

— (— de l'abbé de St. Laurent à). 137

— (La vie de Gargilius Mamurra, écrite par). 138-165

— (Apologie de) par Rou, contre les railleries de M. Frémont d'Ablancourt, et cela en présence du comte de Pembroke. 129

Mimbré. 168

Montausier. (Le duc de) consulté par Rou, à la prière de toute la famille Conrart, sur l'usage qu'on devoit faire des écrits de leur illustre défunt, répond qu'il les faut supprimer, et pourquoi? 62

Muce (La marquise de la), dite par singularité la grand'mère à 22 ans. 171

P

Papesse Jeanne (La) Dissertation à ce sujet . . . . . 235 *et suiv.*

Pages.
Peinture (Histoire de l'Académie de) et de sculpture. . . . 15 *et suiv.*
Pélisson. Sa triste mort. 304
— Quatrain sur sa mort. 305
Pembroke (Le comte de). 129
Petit (C. le). Toute son histoire, et comment il fut brûlé en Grève. 311 *et suiv.*
— Quelques morceaux de ses principales poésies. . . 318-320
Pétrarque et son sonnet *Rapido fiume*, avec plusieurs lettres là-dessus. . . . . 270 *et suiv.*
— (Deux lettres de Bayle à Rou sur l'orthographe du nom de). 307
Pindare (Dissertation sur). 246
Plaute et Térence (Dissertation sur). 250
Pogébrac (Georges). 255
Portland (Le comte de) charge Rou de donner des leçons d'histoire à son fils, en remplacement de M. Le Vassor. . . . 227
Portugal (Psaumes du roi de). . . . . 2 *et suiv.*
Préface ou Introduction à l'histoire de l'Académie de peinture et de sculpture. . . . . 17 *et suiv.*
Pucelle d'Orléans (Anecdote curieuse sur la). 254

Q

Quatrains de Rapin-Thoyras, un sur la beauté, et huit sur le sonnet de Pétrarque. 259,276

R

Rapin-Thoyras. Tout son article. . . . . 225 *et suiv.*
— Son portrait en peu de mots. 226,257,258
— Portrait ou court éloge de sa femme. 257
— Propose obligeamment à lord Portland de prendre Rou en place de M. Le Vassor, pour donner des leçons d'histoire à lord Woodstock. 226
— Son mariage. 257
— Voyage avec lord Woodstock 258
institue la *Féauté*. 259
— se fixe à Wézel. 260
— écrit à la *Féauté* une lettre très obligeante, où les caractères de cette petite Académie sont admirablement bien touchés. 261
— Ses quatrains. 259,276
— Son sonnet sur le *Rapido fiume* de Pétrarque. . . . 284
— (Eloge de toute la maison de). . . . . 303 *et suiv.*

Pages.
Remarques critiques sur la langue française et sur le style en général. . . . . 200 *et suiv.*
Rincy (Madrigal de M. de), véritable original d'un autre madrigal donné en hapelourde à Chapelain. 113
Robinson et Rou, un peu partagés de sentiments au sujet des deux principales devises de ce dernier. 220, 221
Roche (La), terre seigneuriale appartenant au marquis de Langey, et où il croyoit trouver de grands trésors enfouis par son aïeule maternelle, madame de Téligny 173
Rou, curieux et amateur de la peinture, comme y ayant toujours eu quelques habitudes. 30
— fut tout près d'être installé en la charge de secrétaire de l'Académie de peinture et de sculpture, à la place de Félibien 31
— fait trois pièces d'apparat pour l'Académie de peinture et de sculpture, et pour Le Brun . . . . . 33 *et suiv.*
— dresse les lettres patentes du roi pour la jonction des deux Académies de peinture et de sculpture, savoir, celle de Paris et celle de Rome ou Saint-Luc . . . 37
— écrit au gazetier La Fond sur la mort de Conrart, et lui envoie l'éloge de ce dernier. 39
— reçoit les remercîments de toute la famille Conrart au sujet de cet éloge, et est prié par tous ces messieurs de voir M. de Montausier, sur ce qu'il jugeoit qu'on devoit faire des papiers du défunt . . . . . *ib.*
— **Sa traduction de Mariana . . . . . 44 *et suiv.***
— **Sa réponse à Bayle, sur une critique de trop de brillants** dans le chapitre d'Abidès 78
— répond indirectement à la lettre anonyme de **Mathurin, en** lui envoyant ses remarques sur l'ouvrage des ***Feuilles de figuier***. 197
— **fait d'amples remarques sur le manuscrit de Mathurin**; ce dernier les suit exactement . . . . . 200 *et suiv.*
Rou et Rumpf échangent quelques lettres au sujet d'une devise pour la médaille de la feue reine Marie . . . . . 212 *et suiv.*
Rou (Billet de) sur la nature de la Devise et sur celle de l'Enigme. . 223
— ayant fait une devise pour un cachet d'amour, et l'ayant communiquée à un très bel esprit, ce dernier la lui demande en sacrifice 225
— est installé chez lord Portland, en place de M. Le Vassor. 228
— entrant dans ce nouvel emploi, écrit un projet d'une introduction à l'histoire des deux derniers siècles. . . 229
— est chargé par toute *la Féauté* d'écrire une lettre de remercîments à Rapin-Thoyras. 262

Pages.

S

Scènes diverses, passées chez l'abbé de Marolles. . . . . 85 *et suiv.*
Sapho (Dissertation critique sur) 241
Sonnets de Fenouillet et Rapin-Thoyras. 272,281
Térence et Plaute (Dissertation sur). 250

T

Térond écrit à Rou sur le genre du mot *foudre* 325
Tessereau et Claude avertissent la famille Conrart du nom de l'auteur qui avait fait l'éloge de l'illustre défunt 41
Testelin (Billet de) à Rou, sur ses pièces d'apparat pour l'Académie de peinture et de sculpture, et pour Le Brun. 36
Toutin (Jean). Son estampe *les Scieux de long;* — est le véritable inventeur de la peinture sur émail 88
Vous, au lieu de *Tu;* quand cela commença à être en usage en Occident et dans les temps de la basse latinité 5
— Dissertation générale sur ce sujet. . . . . 2 *et suiv.*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES DIVISIONS

DU TOME II.

—

Pages.

MÉMOIRES OU JOURNAL DE LA VIE DE JEAN ROU, IIIe PARTIE, CONTENANT PRINCIPALEMENT SES OPUSCULES ET QUELQUES SUPPLÉMENTS 1

TABLEAUX DE LA GÉNÉALOGIE DES PONTHIEU ET DE CELLE DE CHARLES Ier, ROI DE NAPLES, SERVANT DE RECTIFICATION A MARIANA 56

SUPPLÉMENTS DE TOUT CE QUE L'AUTEUR A OUBLIÉ DANS LES DEUX PARTIES PRÉCÉDENTES 83

IVe ET DERNIÈRE PARTIE 167

TABLEAU DE LA GÉNÉALOGIE DE RENÉ DE CORDOUAN-LANGEY, ETC. 168

CONTINUATION DES SUPPLÉMENTS, POUR LA PAGE 37 DU TOME I. . 311

SUPPLÉMENTS POUR LES PAGES 12, 253, ET 303 DU TOME II. . . 325

LETTRES DE BAYLE A JEAN ROU 337

APPENDICE 367

FAC-SIMILE DE L'ESTAMPE DES « SCIEUX DE LONG » 383

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES. 409

ERRATA DU 2e VOLUME.

—

Page 3, note, ligne 3 : 1695, *lisez :* 1595.
— 69, ligne 8 : parlent, *lisez :* parlant.
— 70, ligne 31 : ou, *lisez :* où.
— 79, ligne 7 : les grandes vertus qu'on dit avoir été, *supprimez :* avoir été.
— 80, ligne 5 : Ceux du pays lassé, *lisez :* lassés.
— 93, note 1, ligne 2 : Edition de 1666, *lisez :* 1656.
— 124, note 1 : de Sablengre, *lisez :* de Sallengre.
— 241, ligne 18 : de Lannoy, *lisez* : de Launoy.
— 262, ligne 28 : *ôtez les guillemets.*
— 276, ligne 27 : précipite, *lisez :* précipites.
Ibid. ligne 27 : tribu, *lisez :* tribut.

Page 20 : Les lignes 29 à 32 auraient dû être composées en caractères plus gros, ainsi que les lignes 3 à 6 et 26 à 28 de la page 21.

N. B. *Les personnes à qui la lecture du présent ouvrage suggéreraient des remarques et indications, sont priées de vouloir bien les adresser au président de la* Société de l'Histoire du Protestantisme français.
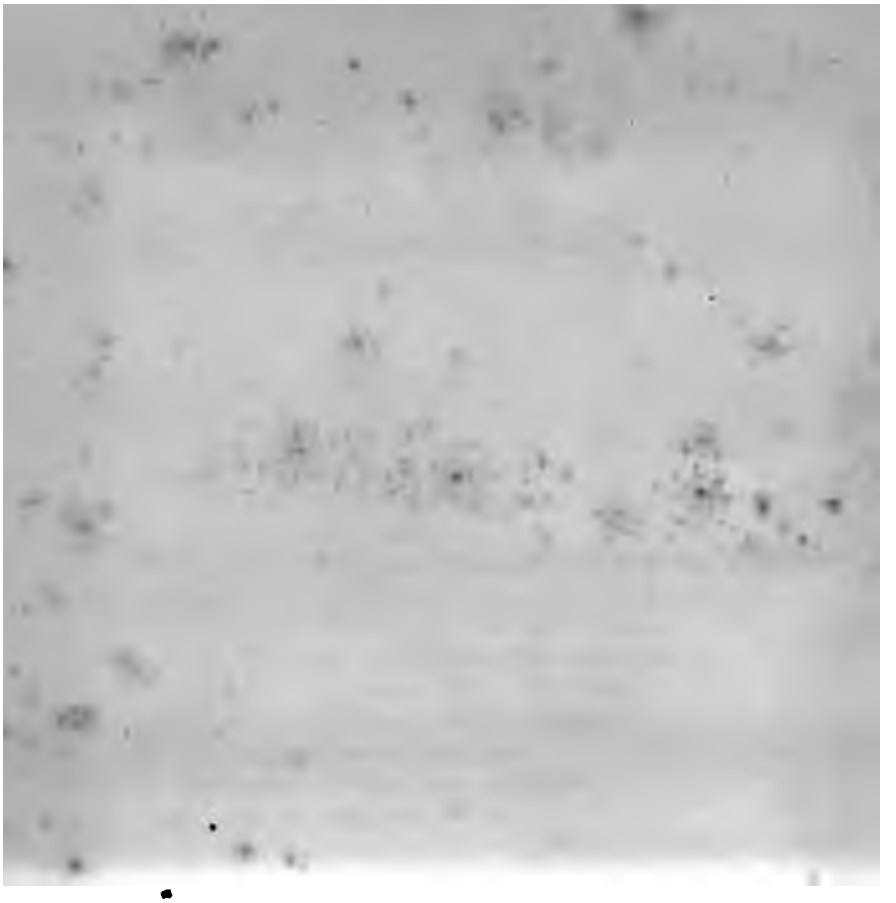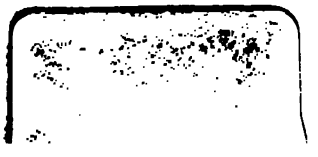
Paris. — Typ. de Ch. Meyrueis et Cie, rue des Grès, 11. — 1857.